



HAL
open science

MONASTERES ET ARISTOCRATIE EN PROVENCE -MILIEU Xe -DEBUT XIIe SIECLE

Eliana Magnani

► **To cite this version:**

Eliana Magnani. MONASTERES ET ARISTOCRATIE EN PROVENCE -MILIEU Xe -DEBUT XIIe SIECLE. Lit Verlag, 10, 1999, Vita Regularis. Ordnungen und Deutungen religiosen Leben im Mittelalter, Gert Melville, 3-8258-3663-0. halshs-01172143

HAL Id: halshs-01172143

<https://shs.hal.science/halshs-01172143>

Submitted on 6 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eliana MAGNANI SOARES - CHRISTEN

**MONASTERES ET ARISTOCRATIE EN PROVENCE
- MILIEU X^e-DEBUT XII^e SIECLES**

Münster: Lit Verlag, 1999

Vita regularis 10

ISBN 3-8558-3663-0

*[version électronique réalisée par l'auteur en juillet 2015,
légèrement différente de la version finale imprimée]*

A la mémoire de ma mère

REMERCIEMENTS

Ce livre est une version remaniée d'une thèse de doctorat soutenue en janvier 1997 à l'Université de Provence. A l'occasion de sa publication, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Dominique Iogna-Prat, qui par ses réflexions et son aide amicale m'a permis de donner une nouvelle orientation à ce travail. Je remercie également les autres membres du jury —Michel Fixot, directeur de recherches, Martin Aurell, Paulette L'Hermite-Leclercq et Charles B. de La Roncière— pour leurs précieuses remarques.

Je suis aussi reconnaissante envers mon beau-père et mon mari qui ont fait la relecture du texte français dont les éventuelles maladresses sont cependant de ma seule responsabilité.

Je sais gré enfin au Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre qui a contribué financièrement à l'édition de ce livre de même qu'à Gert Melville qui a accepté de l'accueillir dans sa collection.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	VII
Table des matières	IX
Abréviations	XVIII
INTRODUCTION	1
1. Les limites géographiques et chronologiques de l'enquête	5
2. Les bases documentaires	7
3. Les antécédents : le monachisme provençal à l'époque carolingienne	12
I. LA PRÉSENCE DE CLUNY EN PROVENCE	24
1. Maieul, un abbé provençal à Cluny (954-994)	24
1. 1. Récupération de l'héritage perdu	27
1. 2. L'implantation au fil des donations	31
1. 2. 1. Des débuts dans l'Uzège. Les Sabran et leurs alliés	32
1. 2. 2. Le prieuré de Ganagobie	35
1. 2. 3. Richaud et la création de Saint-André de Rosans	37
1. 2. 4. Sarriens et les confirmations de 998	43
2. Le souvenir de saint Maieul en Provence	46
2. 1. Les Clunisiens à Lérins, les Sarrasins et le comte	46
2. 1. 1. Compositions clunisiennes autour de Lérins	46
2. 1. 2. Un modèle et un idéal pour l'aristocratie : le comte Guillaume II et la Croix	50
2. 2. La famille de saint Maieul : de l'hagiographie au mythe historiographique	54
3. L'abbatiate d'Odilon (994-1048). Vers la stabilisation	58
3. 1. Dans le sillage de Maieul	59

3. 2. La consolidation du patrimoine clunisien	62
3. 2. 1. Face au pouvoir épiscopal et aux violences seigneuriales : le cas de Valensole	62
3. 2. 2. Une certaine continuité des dévotions clunisiennes en Haute-Provence	71
4. L'abbé Hugues de Semur (1049-1109) et les retombées de la réforme grégorienne	74
4. 1. L'égat et abbé. Négociations et complicités	75
4. 1. 1. Les Nice-Orange, seigneurs de l'évêché de Sisteron et de l'abbaye de Saint-Pons	75
4. 1. 2. Autour d'Avignon. Le siège épiscopal et les vicomtes	77
4. 1. 3. Sur les traces des premiers bienfaiteurs de Cluny	80
4. 1. 4. Le transfert de Saint-Gervais de Fos	84
4. 1. 5. Un témoignage d'implantation réussie : Saint-André de Gap	86
5. Les Clunisiens en Provence au XII ^e siècle. Prospérité et contestation	89
Conclusion	94
II. LES FONDATIONS MONASTIQUES AUTOUR DES CITÉS COMTALES : MONTMAJOUR ET SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE	98
A. L'ABBAYE DE MONTMAJOUR. LES DÉBUTS DU RENOUVEAU MONASTIQUE	98
1. Les Origines. Teucinde <i>Deo Devota</i> et les religieux d'Arles	101
2. Entre les comtes et les archevêques	107
2. 1. Un double patronage : la papauté et la royauté	107
2. 1. 1. Des diplômes remaniés	111
2. 2. Les ingérences archiépiscopales	114
2. 3. Un monastère pour les comtes	117

2. 3. 1. La comtesse Adélaïde et la nécropole comtale	117
2. 3. 2. Bertrand II et le mouvement grégorien	124
2. 3. 3. Les comtes de Forcalquier et les conflits du XII ^e siècle	128
3. La constitution d'un réseau. Les dépendances et les familles	131
3. 1. L'abbé Archinric et la fondation des monastères familiaux	135
3. 1. 1. Carluc, Estoublon et Varages : à la recherche de la protection romaine	137
3. 1. 2. D'un monastère à l'autre	141
3. 2. Correns et la famille de Châteaurenard	144
3. 2. 1. Un projet d'émancipation	150
3. 3. L'implantation dans le Dauphiné	152
3. 3. 1. Une présence précoce dans le pays de Royans	152
3. 3. 2. Gardiens des reliques de saint Antoine	154
3. 3. 3. Le réseau dauphinois d'après les confirmations pontificales	157
B. SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE ET LE MONACHISME À AVIGNON	161
4. La fondation de Saint-André : entre l'évêque et la famille des vicomtes d'Avignon	163
5. Le patronage comtal et sa récupération par les comtes de Toulouse	169
6. Un rayonnement circonscrit	173
Conclusion	176
III. UNE PUISSANCE MONASTIQUE MÉDITERRANÉENNE : L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR DE MARSEILLE	180
1. De l'abbaye épiscopale au monastère familial : Saint-Victor et la famille vicomtale de Marseille	182
1. 1. Les débuts de la vicomté de Marseille et la restauration bénédictine de Saint-Victor	182

1. 2. La réforme venue de Psalmodi : Saint-Victor comme symbole de la puissance vicomtale	187
1. 3. Deux siècles de transactions. Dons et contestations	192
1. 3. 1. Les générations des largesses	192
1. 3. 2. Les tensions	202
2. L'omniprésence victorine	207
2. 1. La reconquête des anciens domaines ou l'«héritage» carolingien	208
2. 1. 1. Au long de la Durance. Comtes, vicomtes et leurs alliés	210
2. 1. 2. Autour du Verdon. Les Riez et les Castellane	218
2. 1. 3. Dans les régions orientales. Les vicomtes de Fréjus	221
2. 2. La dévotion à Saint-Victor : le monastère reliquaire	226
2. 2. 1. Les Pontevès-Salernes : un domaine morcelé et des dévotions partagées	229
2. 2. 2. Les Mison : de Cluny à Saint-Victor	234
2. 2. 3. Les Reillanne : la dévotion de l'archevêque Raimbaud	239
2. 2. 4. Les Riez : le soin d'une nécropole-ermitage	247
3. L'expansion de Saint-Victor en dehors de la Provence et la réforme grégorienne	252
3. 1. Le transfert de sanctuaires. Un bilan	252
3. 2. Les premiers pas vers l'ouest	254
3. 3. Les alliances matrimoniales	256
3. 4. Les conciles de Toulouse (1056 et 1061/62) et l'archevêque Raimbaud	259
3. 5. Saint-Victor, Cluny et la politique de Grégoire VII	264
3. 6. La structure ecclésiale de la congrégation victorine	276
Conclusion	283

IV. SAINT-HONORAT DE LÉRINS : LA TRADITION MONASTIQUE EN PROVENCE ORIENTALE	287
1. Lérins et la famille de Grasse	290
1. 1. Au début, l'indifférence	291
1. 2. Un lieu de dévotion pour les «princes» d'Antibes	294
1. 3. Un abbé de la famille de Grasse : Aldebert II (1067-1102) Expansion et maîtrise des tensions	298
1. 4. Les conflits du XII ^e siècle. L'appui des comtes de Barcelone et de la papauté	302
1. 4. 1. La prépondérance de la ville de Grasse et le transfert du siège épiscopal d'Antibes	307
2. Les enjeux du réseau lérinien	308
2. 1. Une oeuvre des moines à Cannes : l'hôpital Saint-Honorat	309
2. 2. L'implantation en dehors de la Provence	311
2. 2. 1. Les rattachements liguriens	311
2. 2. 2. Dans le sillage des Clunisiens et des Victorins : en Auvergne et en Catalogne	314
2. 3. Les évêques de Fréjus et le souvenir de la fondation d'Honorat	316
2. 4. Une alternative pour l'aristocratie provençale	323
2. 4. 1. Les Riez, les Pontevès et les Castellane : domaines et sanctuaires réiens	323
2. 4. 2. Les Châteaurenard : de Correns à Lérins	329
Conclusion	333
 V. DANS L'OMBRE DES GRANDES ABBAYES : MONASTÈRES FAMILIAUX, COLLÉGIALES ET COMMUNAUTÉS FÉMININES	 336
1. Les monastères familiaux. Une indépendance précaire	336
1. 1. Saint-Pons de Nice : du patronage de la famille de Nice à la dépendance de l'évêque	337

1. 2. Saint-Véran de Vence et l'attrait de Lérins	343
1. 3. Saint-Gervais de Fos : de la privatisation de l'abbaye archiépiscopale au rattachement à Cluny	347
1. 3. 1. Une incorporation problématique	353
1. 4. Esparron : une restauration de la famille de Baux-Rians sur fond de conflit politique	358
1. 5. Saint-Eusèbe de Saignon : de la fondation laïque à l'union avec Saint-Gilles du Gard	363
2. Le mouvement canonial	370
2. 1. Les communautés de clercs annexées par les monastères	371
2. 2. Les collégiales du diocèse de Fréjus : Spéluque, Pignans et Barjols	378
2. 3. Les chanoines réguliers en Haute-Provence : Cruis et Chardavon	382
2. 4. Saint-Ruf et les collégiales du diocèse d'Avignon	384
2. 4. 1. Saint-Ruf et le chapitre cathédral	384
2. 4. 2. Le rayonnement ruffien	387
2. 4. 3. Les collégiales de Saint-Paul de Mausole et de Saint-Michel de Frigolet	391
3. La vie consacrée des femmes	396
3. 1. Les communautés de moniales	396
3. 2. Les <i>Deo devotae</i>	404
Conclusion	408
VI. LA DÉVOTION MONASTIQUE COMME PRATIQUE SOCIALE	411
1. Le renouveau monastique et la privatisation du pouvoir	411
1. 1. Du roi aux comtes	412
1. 2. Le monastère comme prolongement du domaine familial	415
2. Perméabilité et compromis	418

2. 1. L'adaptation à l'idéal réformateur du X ^e siècle	418
2. 2. Les limites de l'implantation clunisienne	422
2. 3. Réseaux et dévotions partagés	425
3. Ici-bas en vue de l'au-delà	427
3. 1. Les transactions et l'instauration du tissu social	427
3. 2. Donation : fonction rituelle et transformation eucharistique	430
3. 3. Liturgie et identité sociale. Les chartes et les nécrologes	438
3. 4. Mémoire, famille et patrimoine	445
3. 5. Les nobles dans les cloîtres	449
3. 5. 1. Les oblates	450
3. 5. 2. Les conversions monastiques dans la haute aristocratie : de l'accès au pouvoir épiscopal au contrôle lignager	452
3. 5. 3. Les conversions tardives	456
4. Politique et propagande monastique	458
4. 1. La hiérarchisation par le sacré et par le passé	458
4. 2. Ordonner le monde et orienter la violence	460
4. 3. Les réseaux de dépendances	462
4. 4. La détention d'églises face au pouvoir épiscopal	465
4. 5. Moines devenus seigneurs	468
5. Le tournant grégorien	469
5. 1. Papauté, monastères et aristocratie : stratégies croisées	469
5. 2. Les réactions de l'aristocratie	473
5. 2. 1. Une adhésion sous condition	473
5. 2. 2. Plus de tension, moins de donations	475
5. 3. Vers une solution de «remplacement»	477
5. 3. 1. Les collégiales : une possibilité écartée	478

5. 3. 2. Hospitaliers et Templiers ou le monachisme après la Croisade	479
5. 3. 3. Le nouveau monachisme. Des rapports qui persistent	482
Conclusion	484
ANNEXE I. LES TRANSFERTS À ST. VICTOR DE MARSEILLE D'ÉGLISES ET MONASTÈRES SITUÉS HORS DES DIOCÈSES PROVENÇAUX (XI ^e -DÉBUT XII ^e S.)	486
ANNEXE II. LES ABBÉS DE LÉRINS AU XI ^e SIÈCLE	492
ANNEXE III. TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES	496
1. Les comtes de Provence	496
2. Famille de Châteaurenard-Châteauvert	498
3. Les vicomtes de Marseille	500
4. Famille de Castellane	502
5. Famille de Fréjus	504
6. Famille de Pontevès et famille de Salernes	509
7. Famille de Valernes et famille de Volonne	508
8. Famille de Reillanne	509
9. Famille de Riez (Moustiers-Gaubert)	510
10. Famille de Grasse	512
ANNEXE IV. CARTES	514
1. Les monastères masculins en Provence - X ^e -XI ^e siècles	515
2. Les dépendances de Cluny en Provence	516
3. Les domaines du diocèse de Riez	518

4. L'implantation de Montmajour en Provence (v. 1100)	519
5. L'implantation de Montmajour dans le Dauphiné d'après la confirmation d'Innocent III (1204)	523
6. Les dépendances de Saint-André de Villeneuve d'après les confirmations d'Urbain II (1096) et de Gélase II (1118)	525
7. Les domaines carolingiens de Saint-Victor de Marseille	528
8. Les dépendances provençales de Saint-Victor de Marseille d'après la confirmation de Grégoire VII (1079)	530
9. L'implantation de Lérins dans le diocèse d'Antibes (v. 1150)	535
10. Les dépendances de Saint-Gervais de Fos d'après la confirmation d'Innocent II (1130)	537
11. Les dépendances de Saint-Eusèbe de Saignon d'après la confirmation d'Anastase IV (1154) et les dépendances provençales de Saint-Gilles du Gard d'après la confirmation d'Innocent III (1208)	539
12. Les monastères féminins en Provence (X ^e -XII ^e siècles)	542
13. Les collégiales en Provence (XI ^e -début XII ^e siècle)	543
BIBLIOGRAPHIE	544
1. Sources manuscrites	544
2. Sources imprimées et Ouvrages anciens	547
3. Instruments de Travail	552
4. Etudes concernant la Provence	553
5. Etudes diverses	572
INDEX	586

ABRÉVIATIONS

(Les abréviations des périodiques et des usuels qui ne figurent pas dans cette liste sont extraites, selon la norme adoptée par la collection «Vita regularis», de la *Teologische Realencyclopädie. Abkürzungverzeichnis*, dir. S. M. SCHWERTNER, 2., Berlin, New York, 1994).

ABDR : Archives Départementales des Bouches-du-Rhône.

ACP : J.-P. POLY, Catalogue des Actes des comtes de Provence (945-1166), dans *La Provence*, thèse Droit 1972, Univ. Paris II, (annexe non publiée en 1976).

ADAM : Archives Départementales des Alpes-Maritimes.

AEA : G. DOUBLET, *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes*.

AHP : Département des Alpes-de-Haute-Provence.

AM : Département des Alpes-Maritimes.

arr. : arrondissement.

AVM : E. ISNARD et H. GUÉRIN-RICARD, *Actes concernant les vicomtes de Marseille*.

BDR : Département des Bouches-du-Rhône.

B. Méj. : Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence.

BN : Bibliothèque Nationale de Paris.

BSG : GOIFFON, *Bullaire de Saint-Gilles*.

CA : J. BARRUOL, N. DIDIER, H. DUBLED, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*.

ca. : canton.

CISV : P. AMARGIER, *Chartes inédites (XI^e siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille*.

CL : H. MORIS et E. BLANC, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, t. I.

CLU : A. BERNARD et A. BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*.

CN : E. CAIS DE PIERLAS, *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*.

CNDD : E. DUPRAT, *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame des Doms d'Avignon*.

co. : commune.

CPA : G. DE MANTEYER, *Les chartes du pays d'Avignon*.

CPSM : E. LEROY, *Cartulaire de Saint-Paul de Mausole (1080-1605)*, 1^e vol.

CSG : L. BLANCARD, «Les chartes de l'abbaye de Saint-Gervais».

CSP : E. CAIS DE PIERLAS, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pons-hors-les-murs de Nice*.

CSV : B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*.

DU ROURE : *Histoire de l'abbaye de Montmajour*, d'après Dom Chantelou.

GCN : C. H. ALBANÈS et U. CHEVALIER, *Gallia Christiana Novissima*.

HA : Département des Hautes-Alpes.

HGL : C. VIC ET J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*.

IFB : L. BARTHÉLEMY, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*.

LDP : J.-P. POLY, Lignées et domaines en Provence, dans *La Provence*, thèse Droit 1972, Univ. Paris II, (annexe non publiée en 1976).

LEP : J.-P. POLY, Listes épiscopales de Provence, dans *La Provence*, thèse Droit 1972, Univ. Paris II, (annexe non publiée en 1976).

INTRODUCTION

Au milieu du X^e siècle, la Provence sort d'une longue période de conflits politiques pendant laquelle les anciens monastères avaient presque entièrement disparu. La fondation de Montmajour en 954 et l'implantation des moines clunisiens en Haute Provence marquent le début d'une longue série de restaurations et de fondations de monastères bénédictins qui s'étend jusqu'aux années 1030. Ce mouvement de renouveau est directement lié à l'action des familles aristocratiques qui s'investissent dans l'installation de communautés monastiques sur leurs domaines, alors même qu'elles érigent leurs seigneuries. Le rôle du monachisme dans l'émergence et l'affirmation de l'ordre seigneurial est le problème de départ de cette étude, qui cherche à comprendre les rapports entre les monastères et les familles aristocratiques, ainsi que leurs changements au cours du XI^e siècle, face à la volonté des hommes d'église d'étendre leur emprise sur l'ensemble de la société.

Le mouvement de renouveau monastique, de même que les rapports entre les monastères et l'aristocratie, ne sont pas des questions nouvelles ni particulières à la Provence. En effet, l'historiographie des dernières décennies a montré que les monastères, en ce qui concerne les institutions ecclésiastiques, et l'aristocratie, pour ce qui est des structures du pouvoir, sont au fait des transformations de la société en Occident aux X^e et XI^e siècles. Ainsi, à la suite de la thèse de Georges Duby sur la société mâconnaise (1953) et les différentes monographies régionales qui l'ont suivie, la mise en place du pouvoir seigneurial dans l'ancienne Gaule, après l'éclatement de l'empire carolingien, est un phénomène bien identifié et cerné¹, quoique toujours au centre de débats entre les historiens².

¹ G. DUBY, *La société aux XI^e et XII^e siècles*. Parmi les nombreuses études régionales, je cite ici celles concernant le Midi de la France, P. BONNASSIE, *La Catalogne* ; M. BOURIN-DERRUAU, *Villages médiévaux* ; C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges* ; E. MAGNOU-NORTIER, *La société* ; J.-P. POLY, *La Provence*.

² Les historiens sont partagés sur la chronologie de l'appropriation du «ban». P. Bonnassie, entre autres, insiste sur le caractère subit des «mutations» de l'an Mil, tandis que d'autres historiens, dont A. Barbero, envisagent les transformations au cours d'un lent processus de multiplication des centres de pouvoir. D. Barthélemy, dans sa critique «anti-mutationniste», relève la continuité du cadre politique et de la nature de la noblesse tout au long du Moyen Âge.

Parallèlement, les études de Georges Duby et de Karl Schmid, ont mis aussi en évidence que les modifications dans l'exercice du pouvoir ont entraîné des altérations dans les structures de parenté de l'aristocratie, qui de vastes parentèles (Sippe) passe à une organisation en lignages (Geschlecht), autour d'un patrimoine indivis et héréditaire³.

Le monachisme aux X^e et XI^e siècles a toujours suscité de nombreuses études, mais la problématique a été considérablement renouvelée au cours des vingt dernières années, suite aux recherches menées en France et en Allemagne, entre autres, autour de l'abbaye de Cluny⁴. Trois points sont fondamentaux pour les propos de ce livre. Tout d'abord l'affinement chronologique et la définition structurelle de la notion d'«ordre» monastique. Ce terme désigne, à l'instar des Cisterciens, des institutions organisées en provinces et dirigées par un chapitre général réuni périodiquement, aux fonctions exécutives définies juridiquement. Une telle structure ne concerne Cluny et ses dépendances —comme l'ont montré Joachim Wollasch et Gert Melville— qu'au début du XIII^e siècle, après les réformes imposées par la papauté à une organisation basée auparavant sur la seule autorité de l'abbé de Cluny⁵. Le problème clunisien se pose à tous les ensembles monastiques et canoniaux qui se sont constitués aux X^e et XI^e siècles. Les études effectuées ou en cours sur d'autres communautés, de même que celle que je réalise ici autour des monastères provençaux, tendent à montrer que leur réalité organisationnelle et leur fonctionnement sont mieux exprimés par la notion de réseau⁶. Il ne s'agit pas là d'une simple question de terminologie, car la formation des réseaux ayant lieu en dehors d'un cadre juridique pré-établi, révèle les enjeux politiques et sociaux qui président à l'expansion monastique.

³ G. DUBY, *La société aux XI^e et XII^e siècles*, p. 122, 215-217, 366-367 ; K. SCHMID, «Zur Problematik von Familie» ; L. GÉNICOT, «La noblesse», p. 4-5. Depuis, d'autres travaux importants ont apporté des nuances à ce modèle, voir A. GUERREAU-JALABERT, «Sur les structures de parenté» et «La désignation des relations» ; R. LE JAN, *Famille et pouvoir* ; C. DUHAMEL-AMADO, *La famille aristocratique*.

⁴ La bibliographie sur Cluny est très abondante. Une liste des derniers ouvrages est donnée par D. IOGNA-PRAT et CH. SAPIN, «Les études clunisiennes». Le *Institut für Frühmittelalterforschung* tient à jour sur le réseau Internet la bibliographie sur Cluny parue depuis 1990 (*Bibliotheca Cluniacensis novissima*, [http:// www.uni.muenster.de/ Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/cluny-lit.htm](http://www.uni.muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/cluny-lit.htm)).

⁵ J. WOLLASCH, *Mönchtum des Mittelalters zwischen Kirche und Welt*, München, 1973, p. 157 ss. (*MMS*, 7) ; G. MELVILLE, «Cluny après “Cluny”». *Le treizième siècle : un champ de recherche*, *Francia*, 17, 1990, p. 91-124.

⁶ C.D. FONSECA, «Typologie des réseaux».

Cela nous amène au deuxième point : les rapports des monastères avec la papauté et leur rôle, à partir des années 1050, dans la diffusion de la réforme dite grégorienne⁷. De ce vaste problème — dont les travaux de Herbert E. J. Cowdrey et I. S. Robinson ont posé les jalons⁸ — retenons deux aspects. D'une part, l'usage par certains monastères de leur rattachement à l'autorité pontificale comme moyen de se soustraire à tout autre pouvoir, y compris épiscopal, et de légitimer en même temps l'exercice par les moines des prérogatives publiques. D'autre part, l'utilisation des monastères et des réseaux monastiques par la papauté comme instrument de sa politique théocratique. Cluny apparaît ici encore comme un exemple de communauté exempte et souveraine — dont l'identité repose, comme l'a souligné D. Iogna-Prat, sur la nature de ses liens avec Rome⁹ — prête à défendre là où ses moines sont présents les intérêts d'une Eglise qui s'est fixée pour but de dominer la société de l'intérieur. Mais le modèle clunisien, élaboré dans une région, la Bourgogne, qui apparaît très tôt comme une zone d'épanouissement des structures ecclésiastiques et où le clergé affirme progressivement sa suprématie au sein de la noblesse¹⁰, n'a pas d'emprise dans des régions, telle la Provence ou les terres de l'Empire germanique, où l'aristocratie laïque et la royauté tiennent à garder le contrôle des églises locales, résistant aux avancées des réformateurs grégoriens.

La façon dont les deux éléments, le monastique et le laïque, ont interagi constitue un troisième point. Les travaux sur les nécrologes et la tradition commémorative des monastères, menés entre autres, par Joachim Wollasch et son équipe à Münster, ont mis en évidence les fonctions liturgiques et sociales de la prise en charge de la mémoire des morts par les moines¹¹. De

⁷ Sur la réforme grégorienne voir la bibliographie et la synthèse de P. TOUBERT, «Réforme Grégorienne».

⁸ H. E. J. COWDREY, *Cluniacs et The Age of Abbot Desiderius : Montecassino, the Papacy and the Normans in the Eleventh and Early Twelfth Centuries*, Oxford, 1983 ; J. S. ROBINSON, *The Papacy*, Ch. 6.

⁹ D. IOGNA-PRAT, «Les gestes des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles», *Revue Bénédictine*, t. 102, 1992, p. 135-191.

¹⁰ C. B. BOUCHARD, *Sword*.

¹¹ J. WOLLASCH, «Hugues I^{er}, abbé de Cluny et la mémoire des morts», *Le gouvernement d'Hugues*, p. 75-92 et «Les moines et la mémoire des morts», *Religion et culture*, p. 47-54 ; *Memoria*, éd. K. SCHMID, J. WOLLASCH ; D. IOGNA-PRAT, «Les morts dans la comptabilité céleste des Clunisiens de l'an Mil», *Religion et culture*, p. 55-69 ; J.-L. LEMAÎTRE, *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges*, Paris, 1989 ; *Memoria in der Gesellschaft*, éd. D. GEUENICH, O. G. OEXLE ; *Memoria als Kultur*, éd. O. G. OEXLE ; *L'Eglise et la mémoire*, éd. J.-L. LEMAÎTRE ; M. LAUWERS, *La mémoire des ancêtres*.

par leur rôle funéraire, les communautés monastiques instaurent avec l'aristocratie des relations dans une perspective eschatologique. Mais force est de constater que ces relations se concrétisent au moyen de transactions matérielles, notamment par les donations dont font état de nombreux actes de la pratique. Il revient à Barbara H. Rosenwein le mérite d'avoir vu, en se penchant sur les «voisins» de Cluny, les échanges patrimoniaux entre les monastères et leurs bienfaiteurs en tant que «glu» sociale pour l'aristocratie¹². Ce système de rapports, aux multiples implications, trouve alors sa représentation dans des échanges entre l'ici-bas et l'au-delà, entre l'homme et la divinité, dans lesquels les moines-prêtres sont des intercesseurs indispensables. Le transfert des biens au profit des communautés permet à certains monastères d'élargir considérablement l'étendue de leur pénétration auprès de l'aristocratie et de constituer leurs réseaux de dépendances, à l'image des réseaux de sociabilité qu'ils représentent. Enfin, on est ici dans le domaine des rapports horizontaux, car malgré les différences d'état de vie, d'«ordre», qui les séparent, seigneurs et moines appartiennent à des univers étroitement imbriqués. Ils font partie de ceux qui vivent grâce aux prélèvements effectués sur le produit du travail du plus grand nombre et les liens qui s'établissent entre eux tendent à légitimer et perpétuer leur domination.

En ce qui concerne l'historiographie sur la Provence, l'accaparement du pouvoir public par les grands du comté, l'instauration des seigneuries ainsi que le rôle politique de l'Eglise provençale ont été élucidés par la percutante analyse de Jean-Pierre Poly dans sa thèse sur la Provence et la société féodale (1976)¹³. A sa suite, Martin Aurell a dressé une synthèse sur l'organisation des familles aristocratiques de la région (1986)¹⁴. Quelques travaux importants sont apparus sur le monachisme bénédictin dans les trois dernières décennies. En 1966 plusieurs articles concernant Saint-Victor de Marseille ont été publiés par *Provence historique* suite au colloque tenu à l'occasion du millénaire de l'abbaye. C'est également au monastère marseillais que le Père Paul Amargier a consacré en 1967 sa thèse de troisième cycle et ses nombreux articles ont été réunis dans un livre en

¹² B. H. ROSENWEIN, *To be neighbor of Saint Peter*. Voir les comptes-rendus de cet ouvrage par A. GUERREAU, dans *Annales*, 1990, p. 96-101 et par P. HENRIET, dans *MA*, 1992, p. 263-270.

¹³ J.-P. POLY, *La Provence*. La version dactylographiée de cette thèse contient en annexe trois catalogues restés inédits (disponibles cependant en microfiches), parmi lesquels celui consacré aux «Lignées et domaines en Provence», constitue un bon instrument de travail pour défricher la documentation concernant les différentes familles provençales.

¹⁴ M. AURELL, *Une famille de la noblesse* et «Le lignage aristocratique».

1991¹⁵. Paul-Albert Février publie en 1973 un article fondamental sur le monachisme provençal à l'époque carolingienne¹⁶. En 1989, Paulette L'Hermite-Leclercq fait paraître sa thèse sur le monastère féminin de La Celle, l'ancien prieuré victorin de Sainte-Perpétue de Brignoles du XI^e siècle¹⁷. Lors de la commémoration en 1994 du millénaire de la mort de l'abbé Maieul de Cluny, *Les Alpes de Lumière* ont consacré un numéro à Cluny en Provence¹⁸. Certains monastères et leurs dépendances ont été l'objet de nombreuses fouilles et d'études monumentales, et je ne citerai ici, pour leur ampleur et leur parution, que celles de Saint-Victor de Marseille, par Gabrielle Demians d'Archimbaud, Michel Fixot et J. M. Allais et celles du prieuré clunisien de Ganagobie, par Michel Fixot et Jean-Pierre Pelletier¹⁹.

Tous ces travaux n'ont pas manqué de souligner les connexions des communautés monastiques avec les familles aristocratiques, mais ils l'ont fait de façon ponctuelle et compartimentée, c'est-à-dire, soit du point de vue de l'histoire religieuse soit de celui de l'histoire des sociétés. Pour moi, il s'agit ici de dépasser ce clivage traditionnel et de faire le lien entre ces deux perspectives, envisageant les relations entre monastères et aristocratie comme un problème en soi, celui d'une société régie par des valeurs chrétiennes.

1. Les limites géographiques et chronologiques de l'enquête

L'unité régionale de la Provence se façonne progressivement à partir du début du VI^e siècle autour de l'autorité religieuse d'Arles pendant l'épiscopat de Césaire d'Arles. Cette unité est manifeste en 554, quand les représentants des diocèses qui formaient les anciennes provinces des Alpes-Maritimes, de Narbonnaise seconde, et du sud de la Viennoise, avec Vaison, se sont réunis à Arles auprès de l'évêque Sapaudus. Cette organisation n'a été modifiée qu'en 784, au concile de Francfort, lorsque les évêques d'Aix et d'Embrun, s'appuyant sur la *Notitia Galliarum*, demandent et obtiennent peu après leur

¹⁵ P. AMARGIER, *Chartes inédites et Un âge d'or*.

¹⁶ P.-A. FÉVRIER, «Notes sur les monastères».

¹⁷ P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin*.

¹⁸ *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, par D. IOGNA-PRAT, B. ROSENWEIN, X. BARRAL I ALTET, G. BARRUOL.

¹⁹ G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD, «Les fouilles de Saint-Victor» ; G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD, M. FIXOT, J. M. ALLAIS, «Découvertes récentes» et «Saint-Victor. Fouilles récentes» ; les fouilles de Ganagobie, en plus de plusieurs articles, viennent d'être l'objet d'une synthèse par M. FIXOT et J.-P. PELLETIER, *Ganagobie, mille ans*, p. 91-197.

élévation au rang de métropolitains²⁰. Dès lors, et pendant la période qui nous concerne, les diocèses provençaux se partagent entre trois provinces ecclésiastiques : Arles, qui malgré l'amputation de ses prérogatives garde une certaine suprématie honorifique, a pour suffragants Marseille, Toulon, Cavaillon, Avignon, Carpentras, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Vaison ; Aix qui réunit Fréjus, Riez, Apt, Sisteron et Gap ; et Embrun qui a la prééminence sur Digne, Senez, Glandèves, Antibes, Vence et Nice. Ces circonscriptions religieuses s'étendent entre la Méditerranée, le Rhône et les Alpes sur une superficie d'environ 30000 kilomètres carrés, qui se caractérise par un relief contrasté : à l'ouest les plaines de la Basse-Provence et à l'est les plateaux et les massifs montagneux de la Haute-Provence. C'est dans ce cadre que se placent nos monastères (Voir Carte 1).

Le départ de l'enquête, le milieu du X^e siècle, correspond à la période de «pacification» de la Provence après les troubles qui, à la suite de l'éclatement de l'empire carolingien, avaient plongé la région dans un conflit qui opposait l'aristocratie autochtone d'origine gallo-romaine aux Bourguignons qui suivirent Hugues d'Arles dans la région. La création de Montmajour, en 954, annonce le départ d'un mouvement de fondations et de restaurations de monastères bénédictins qui par sa profusion et sa vigueur tranche avec l'effacement des VIII^e et IX^e siècles. Ce renouveau monastique est lié à l'émergence du pouvoir seigneurial, et c'est dans les documents monastiques que l'on voit se dessiner l'évolution de la famille large, telle qu'elle apparaît autour des prieurés clunisiens et de Montmajour dans la deuxième moitié du X^e siècle, vers le lignage, transformation évidente à partir des années 1030 mais dont les jalons commencent à être posés autour de l'an mil²¹.

Pendant près d'un siècle les familles aristocratiques ont établi des liens étroits avec les monastères bénédictins, ce dont témoignent les nombreuses donations mais aussi les contestations, arrangements, échanges et ventes à travers lesquels leurs rapports sont réitérés périodiquement. Ce sont ces relations qui nous intéressent particulièrement ici, et non le contenu matériel des transactions. Cependant, à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, la fréquence des échanges entre les monastères et l'aristocratie baisse sensiblement. Le tarissement des donations et l'exacerbation des conflits révèlent des transformations dans le système de rapports établi au début du XI^e siècle, transformations accentuées par les avancées de la réforme grégorienne. En fait, la perméabilité des monastères à l'égard de leurs

²⁰ M. FIXOT, «La Provence de Grégoire de Tours», p. 447-448.

²¹ M. AURELL, «Le lignage aristocratique».

patrons laïques qui avait caractérisé leurs relations jusque-là, se trouve compromise par la politique pontificale qui cherche à accentuer le clivage entre moines et laïcs. Ayant adopté une position qui contrariait les intérêts des grandes familles, les monastères bénédictins n'offrent plus leur caution sacrée au pouvoir seigneurial alors qu'il est confronté à la puissance grandissante des lignées chevaleresques et à la reconsolidation du pouvoir comtal. L'aristocratie cherche une solution et elle la trouve avant tout en Terre Sainte, d'où les Provençaux, suite au succès de la première Croisade, ramènent la dévotion pour les ordres militaires, pour ceux qui sont en train de réaliser la synthèse entre le moine et le chevalier. L'installation des Hospitaliers et des Templiers au début du XII^e siècle en Provence marquant la fin définitive de l'expansion des monastères bénédictins, constitue aussi le terme final de notre enquête.

2. Les bases documentaires²²

La documentation provençale se caractérise par son origine essentiellement monastique et par la large prédominance des «actes de la pratique». Les sources narratives et liturgiques sont très peu nombreuses, mais elles témoignent de la vie intellectuelle et spirituelle des monastères. La «chronique» de Saint-Victor de Marseille²³ a été élaborée en fait à l'abbaye de Ripoll, en Catalogne, qui avait été rattachée au monastère marseillais en 1070. Elle mentionne, pour les XI^e et XII^e siècles, les abbés de Saint-Victor, les principaux épisodes religieux, les comtes de Barcelone et les rois d'Aragon, ainsi que les événements marquants de la reconquête espagnole et des croisades.

Quelques vies de saints concernent directement nos monastères : celle de l'abbé Isarn de Saint-Victor (†1047 - BHL 4477) rédigée après 1069 selon les informations de ses disciples, et celle de l'abbé Pons de Saint-André de Villeneuve (†1087 - BHL 6893) écrite par le moine Raimond au début du XII^e siècle, à la demande de l'abbé Pierre (1088-1112) et de Rostaing de

²² Je me limite ici à des remarques à caractère général. Le détail de la bibliographie et de la documentation relatives à chaque monastère est donné au début des chapitres ou des sous-chapitres.

²³ Bibl. Vaticane, cod. reg. lat. 123, f° 119 v° (*non vidi*) étudiée et éditée par J. H. ALBANES, «La Chronique de Saint-Victor». Voir aussi A. WILMART, «Composition».

Venasque²⁴. D'autres récits hagiographiques ont peut-être été composés dans le milieu monastique provençal aux XI^e et XII^e siècles. Ainsi, la *Vita Sancti Martiani abbatibus Aptensis* (BHL 5261) semble avoir été rédigée peu après la fondation de Saint-Eusèbe de Saignon, au début du XI^e siècle. La *Vita Sancti Donati* (BHL 2310) pourrait avoir été réécrite au XII^e siècle par un bénédictin de Saint-André de Villeneuve, puisqu'elle place la retraite de l'ermitte dans un cadre topographique inspiré directement de celui du prieuré de Saint-Donat dans la montagne de Lure, dépendant de l'abbaye avignonnaise. La *Translatio sanctissimi Antonii a Constantinopoli in Viennam* (BHL 613) a été composée aux environs de 1200, ou un peu avant, probablement par un moine de Montmajour vivant dans le prieuré de Saint-Antoine-en-Viennois.

Quant aux nécrologes, nous n'en avons que des copies ou des extraits des obituaires des monastères de Montmajour, Saint-André de Villeneuve, Lérins et Saint-Laurent d'Avignon, retranscrits par les érudits du XVII^e siècle²⁵. Les livres liturgiques utilisés dans les monastères provençaux se réduisent à peu d'exemplaires. Nous comptons deux lectionnaires exécutés à Montmajour, l'un à la fin du XI^e, l'autre au XII^e siècle, et un évangélaire du IX^e siècle produit par l'école de Tours²⁶. Les quatre livres liturgiques provenant de Saint-Victor de Marseille sont tous postérieurs au XIII^e siècle²⁷. La bibliothèque de l'abbaye est cependant connue en partie d'après

²⁴ P. BONNASSIE, P.-A. SIGAL, D. IOGNA-PRAT, «La Gallia du Sud, 930-1130», p. 316 (P.-A. SIGAL).

²⁵ Saint-André de Villeneuve - BN lat. 12781 f° 97-98, lat. 12659 f° 254-260, 273-280 copie de lat. 12762 p. 248-253 (éd. J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», 1909-1910, p. 241-249), Bibl. d'Avignon, ms. 2466 f° 174-187 ; Montmajour - BN lat. 12762 p. 297-299 (éd. J. M. BESSE, *Ibid.*, 1914, p. 61-63), lat. 12686 f° 254-255, lat. 13915 f° 327-329 ; Lérins - BN lat. 12774 p. 124-126, 133-134, Bibl. Inguimbertaine de Carpentras, ms. 706 f° 485-486 ; Saint-Laurent d'Avignon - BN lat. 12771, p. 447 ss. et lat. 12762 p. 58 (éd. J. M. BESSE, *Ibid.*, 1912-1915, p. 152-155). Voir aussi les autres livres monastiques où quelques obits ont été consignés [Saint-Laurent d'Avignon - martyrologe (XI^e s.) Bibl. Vaticane, lat. 5414 ; Saint-Gervais de Fos - calendrier (XII^e-XIII^e s.) BN, lat. 2298 f° 33-39 ; Saint-Victor de Marseille - nécrologe gravé sur pierre (XIII^e s.) fac-similé ABDR 13bis F1, pl. 83]. Voir J.-L. LEMAÎTRE, *Répertoire*.

²⁶ BN ms. lat. 793, 889 et 267 (voir A. BOINET, «Un lectionnaire»). Deux manuscrits du XI^e siècle, qui ont appartenu à Montmajour, sont conservés à la Bibliothèque Laurentienne à Florence (fonds Libri n° 55 et 56) [*non vidi*].

²⁷ Bibl. Vaticane, ms. Reginensis lat. 539 (passionnaire du XIII^e s., *non vidi*) ; Bibl. Inguimbertaine de Carpentras, ms. 90 (missel du premier tiers du XIV^e siècle) ; Bibl. Mun. de Marseille, ms. 116 (psautier du XIV^e s.) ; et un bréviaire de la fin du XV^e siècle (coll. particulière) présenté par V. LEROQUAIS, «Un bréviaire».

des catalogues dressés aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles²⁸. Il en va de même pour la bibliothèque de Saint-André de Villeneuve, dont l'inventaire dressé en 1307 par Etienne de Simiane, moine et prieur claustral du monastère, a été partiellement transcrit au XVII^e siècle²⁹. De cette abbaye, nous connaissons deux recueils de traités spirituels, l'un du XI^e et l'autre des XIII^e-XIV^e siècles, et un rituel du XII^e siècle³⁰. Nous avons en outre deux martyrologes du début du XI^e siècle, celui de Saint-Laurent d'Avignon³¹ et celui de Saint-André de Villeneuve compilé par le moine Arnulf (av. 1026), à l'aide des martyrologes de Bède et d'Adon de Vienne, et où il insère quelques saints honorés dans son monastère et dans les diocèses voisins³². Par ailleurs, les moines provençaux n'ont composé aucun ouvrage théologique.

Ces sources narratives et liturgiques sont très parsemées et ne forment pas un corpus assez cohérent. Elles apportent cependant quelques éclairages intéressants et un contrepoint unique aux actes de la pratique.

Les chartes rédigées par les moines lors de différentes transactions constituent notre source fondamentale. D'après un comptage approximatif des principaux fonds, dont le détail se trouve dans le tableau ci-dessous, les chartes constituent un ensemble de plus de 1600 unités³³. Elles se

²⁸ L. DE MASLATRIE, «Catalogue» ; J. A. B. MONTREUIL, *L'ancienne bibliothèque* ; J. CHÉLINI, «La bibliothèque». D'après L. DELISLE (*Le Cabinet*, t. II, p. 413) la Bibliothèque Nationale à Paris possède cinq volumes ayant appartenu à l'abbaye marseillaise [ms. lat. 2126 (Cassien, XI^e-XII^e s.), 2721 (Césaire d'Arles, Augustin, IX^e s., passe à Saint-Victor au XII^e s.), 7631, 14293, 14301].

²⁹ BN, lat. 12771 p. 136 - Estiennot, XVII^e s., édité par L. Delisle, *Le Cabinet*, t. III, p. 6-8.

³⁰ Recueils de traités spirituels : Bibl. Mun. de Nîmes, ms. 50 (XI^e s.) et 51 (XIII^e-XIV^e s.). Rituel : Bibl. d'Avignon, ms. 5997 (XII^e s.). Il faut signaler encore un traité médical du XI^e siècle, utilisé par l'abbaye avignonnaise [Bibl. de la Faculté de Médecine de Montpellier (*non vidi*), voir P. PENSIER, «Étude sur un manuscrit médical»].

³¹ Martyrologe d'Adon incomplet, avec nombreuses notes nécrologiques du XI^e au XIII^e s. (Bibl. Vaticane, lat. 5414. Je remercie FRANZ NEISKE qui m'a fait parvenir une copie microfilmée de ce document).

³² Ce martyrologe est le principal élément des 24 qui constituent l'«encyclopédie monastique» d'Arnulf, où ont été copiés entre autres le *Comput* d'Helpéric, un traité des poids et des mesures, un autre sur le solstice, un recueil de vers tirés des oeuvres de Bède et d'autres écrivains, etc (G. DE MANTEYER, *La marche de Provence*, p. 8-9, 22-23, 210-228). L'original se trouve à la Bibliothèque Nationale de Madrid, cote 9605 anciennement Ee 40 (*non vidi*). Le martyrologe a été publié d'après une copie d'Estiennot par Dom J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», 1909-1910, p. 232-241.

³³ Si on ajoute les actes émanant des églises cathédrales, le nombre de chartes s'élève autour de deux mille (voir GCN).

répartissent de façon très inégale : plus de la moitié (56%) provient de Saint-Victor de Marseille, avec une très forte concentration (80%) au XI^e siècle.

Nombre approximatif et répartition chronologique des actes :

	950-1000	1001-1050	1051-1100	1101-1150	TOTAL par communauté
S. Victor de Marseille	20	434	394	59	907 (56 %)
Lérins	-	90	108	94	292 (18 %)
Montmajour (avec Correns)	61	98	99	29	287 (18 %)
prieurés de Cluny	14	24	8	5	51 (3 %)
S. André de Villeneuve	8	31	10	11	60 (4 %)
S. Pons de Nice	1	7	6	11	25 (1 %)
TOTAL par période	104 (6 %)	684 (42 %)	625 (39 %)	209 (13 %)	1622

Les originaux de certains de ces actes ont été conservés, mais la plupart sont des copies faites à l'époque ou lors de leur transcription dans les cartulaires (fin du XI^e pour celui de Saint-Victor, milieu du XII^e pour celui de Correns et XIII^e siècle pour celui de Lérins)³⁴. Certains chartiers, comme celui de Saint-André de Villeneuve, ne sont connus que par leurs copies ou analyses du XVI^e et XVII^e siècle³⁵. La presque totalité de ces documents ont été publiés à la fin du siècle dernier, et en général, je me suis rapportée à ces éditions³⁶. Afin de manier plus facilement la masse documentaire, les actes analysés ont été consignés dans une base de données informatique. La langue des chartes est un latin souvent très incorrect, qui n'obéit pas aux règles de grammaire ou d'orthographe, et auquel se mêlent de nombreux

³⁴ ABDR série 1H (Saint-Victor) et 2H (Montmajour), ADAM série H (Lérins).

³⁵ BN, nouv. acq. lat. 2029, lat. 13916, 12762, 8971, Bibl. d'Avignon, ms. 2401, 2466, 2396, Bibl. de Carpentras, ms. 515 (Saint-André de Villeneuve) ; BN, lat. 12669, f^o 142 et 143, nouv. acq. franç. 22041 (Saint-Eusèbe de Saignon).

³⁶ Voir la liste complète à la fin du volume.

mots ou expressions empruntés au langage vulgaire. Les extraits que je cite dans les notes sont reproduits tels qu'ils apparaissent dans les actes. Par commodité, j'ai adopté dans mon texte la version française ou francisée des noms de personne³⁷.

L'ensemble des sources montre que pour enquêter sur les rapports entre les monastères et l'aristocratie on est tributaire d'une documentation limitée et partielle, produite et constituée par les moines. (Aucune famille provençale n'a constitué son propre cartulaire, comme l'ont fait par exemple les Guillems de Montpellier³⁸). Si les chartes suivent des formulaires carolingiens, elles sont, à partir de l'an mil, de moins en moins standardisées. Les rédacteurs y insèrent des enseignements et des références variés, expriment des jugements, développent des préambules rhétoriques³⁹. Les chartes sont copiées, amputées ou transformées. On y fait, au gré des besoins, un bon usage du faux et des interpolations. Ainsi les cartulaires sont des recueils qui révèlent plus que les droits juridiques d'une abbaye et l'organisation de son temporel⁴⁰. Ils reflètent aussi l'image que les communautés ont d'elles-mêmes et de leur histoire, et qu'elles essaient de diffuser et de perpétuer. Ces documents sont la mémoire des moines, transmise par les moines. Une mémoire dont se sert l'aristocratie pour préserver et greffer la leur, celle dont les monastères étaient les dépositaires. C'est donc à travers le prisme des cloîtres que nous distinguons le monde extérieur.

Etant donné les caractéristiques de la documentation, j'ai choisi de mener mon enquête à partir des monastères, les examinant, au cas par cas, des origines au début du XII^e siècle, tout en essayant de suivre la politique «monastique» des familles aristocratiques en rapport étroit avec les communautés. J'ai pu ainsi aligner une série de cas particuliers qui laissent transparaître une structure commune. Ce choix méthodologique se reflète dans l'organisation de l'ouvrage en cinq chapitres monographiques suivis d'un chapitre de synthèse. Le livre s'ouvre ainsi sur la présence de l'abbaye

³⁷ Pour les noms de personne je me suis référée à M.-TH. MORLET, *Les noms de personne*.

³⁸ *Cartulaire des Guillems de Montpellier, Liber instrumentorum memorialium*, éd. A. GERMAIN et C. CHABANEAU, Montpellier, 1884-1886 (publié par la Société archéologique de Montpellier).

³⁹ J. AVRIL, «Observance monastique et spiritualité».

⁴⁰ *Les Cartulaires*, voir, entre autres, les articles de M. ZERNER sur le cartulaire de Saint-Victor de Marseille, de D. IOGNA-PRAT et de M. HILLEBRANDT sur les cartulaires de Cluny.

de Cluny en Provence [I]. Ce monastère qui est un paradigme du monachisme bénédictin des X^e- XII^e siècles, a établi un réseau de dépendances en Haute-Provence grâce notamment aux relations privilégiées de l'abbé Maieul (954-994) avec l'aristocratie locale. Cette implantation est contemporaine de la fondation de deux monastères près des cités comtales d'Arles et d'Avignon, Montmajour (954) et Saint-André de Villeneuve (984) [II]. En même temps, dans la nouvelle vicomté de Marseille, Saint-Victor est restauré (977), devenant au long du XI^e siècle la principale puissance monastique du nord-ouest de la Méditerranée [III]. Dans les années 1020 en Provence orientale, après un démarrage difficile, l'ancienne abbaye de Lérins est également restaurée [IV]. A côté de ces grands monastères, des communautés de moines plus modestes sont créées, tandis que les monastères féminins font une pâle apparition. A partir de 1030 les moines ne sont plus les seuls à adopter la vie commune et les premières collégiales voient alors le jour [V]. Enfin, dans le dernier chapitre, les relations entre les monastères et l'aristocratie sont analysées dans la perspective des pratiques sociales, leurs permanences et leurs transformations [VI]. Mais auparavant, il est nécessaire de rappeler les antécédents du renouveau monastique et de dresser un bilan du monachisme provençal à l'époque carolingienne.

3. Les antécédents : le monachisme provençal à l'époque carolingienne

Au début du V^e siècle, avec le monastère de Lérins et les fondations cassianites de Marseille, la Provence était l'un des berceaux du monachisme en Occident. Dans les siècles suivants, la région reste cependant à l'écart des mouvements rénovateurs issus du colombanisme et n'est pas vraiment touchée par la réforme et l'expansion monastique déclenchées, entre autres, par Benoît d'Aniane, et dont l'impact a été particulièrement remarquable dans la région voisine de Septimanie⁴¹. Bien que fragmentaires, les

⁴¹ E. GRIFFE, *Histoire religieuse*, p. 109-207. Les monastères fondés alors en Septimanie sont nombreux. Certains ont été très importants comme Aniane, Gellone, Caunes en Minervois, Lagrasse, Montolieu, Saint-Hilaire, Saint-Polycarpe, plus tard l'Alet, en Rézès et Saint-Chinian, et d'autres, secondaires et plus éphémères, comme Saint-Martin-de-Cauchène, Saint-Laurent-sur-Nielle, *Sancta Maria Cupariensis*, Sainte-Eugénie, Saint-Martin-Lys, Saint-Jacques-Joucou, Saint-Martin-de-Montredon (ou des Puits) et Saint-Etienne.

témoignages sur les monastères provençaux laissent malgré tout entrevoir un certain essor du monachisme dans la région, à l'époque carolingienne⁴².

Certains actes du XI^e siècle concernant l'abbaye de Saint-Pons de Nice (aujourd'hui hôpital Pasteur à Cimiez), évoquent Charlemagne comme son fondateur⁴³. D'après une source assez tardive et douteuse, son premier abbé aurait été Siacre⁴⁴. Celui-ci serait le comte de Brie qui avait accompagné Charlemagne, son oncle, dans une expédition en région niçoise, au cours de laquelle il lui aurait demandé l'autorisation de fonder un monastère près de l'église où reposait le corps de saint Pons. En 777, déjà abbé, Siacre fut élevé à la dignité d'évêque de Nice. Toutefois le nom de Siacre n'apparaît dans les documents de Saint-Pons qu'en 1430, dans un testament qui lègue 50 florins pour un reliquaire destiné à recevoir les restes de saint Pons et de saint Siacre⁴⁵. Ces reliques sont encore mentionnées dans des documents postérieurs⁴⁶.

A ces informations on peut ajouter les vestiges du tombeau de saint Pons : quelques pierres de son décor sculpté, quelques fragments de celles ayant supporté une inscription et d'anciennes descriptions⁴⁷. L'inscription reconstituée par Jean Guyon, mentionne, comme les chartes du XI^e siècle, Charlemagne «roi des Francs et des Lombards et patrice des Romains»⁴⁸. Le tracé du tombeau de saint Pons et sa décoration par des rosaces bordées de

⁴² P.-A. FÉVRIER, «Notes sur les monastères». Sur le monachisme carolingien en général voir la synthèse et l'orientation bibliographique de J. PAUL, *L'Eglise*, t. I, p. 24-25, 103-159.

⁴³ CSP 1 (9 décembre 999) : *...et sancto monasterio qui est constructus in honorem beati Pontii martiris a piissimo Carolo rege Francorum, seu patricio Romanorum, in comitatu Niciensi propre loco qui dicitur Cimella...* ; CSP 2 (11 mai 1004) : *...in monasterio Sancti Pontii martiris gloriosi, qui diu honorifice constructus fuit Karolo rege Francorum atque Langobardorum necne patricio Romanorum, qui est situs in territorio Cimelensis sive Nicensis...* ; CSP 4 (v. 1028) : *...ad sacrum monasterium Sancti Poncii martiris qui fuit constructus a piissimo Karolo rege Francorum ac Langobardorum seu patricio Romanorum...* ; CSP 13 (avril 1078) : *...in potestate Sancti Pontii martiris, in monasterio videlicet qui est constructu in comitatu Cimelensi sive Nicensis a piissimo Karolo rege Francorum et Langobardorum, seu patricio Romanorum...*

⁴⁴ *Vie de saint Siacre*, dans V. BARRALIS, *Chronologia*, p. 132-133 ; *ActaSS*, mai V, p. 257-258. Voir la critique de ce texte par R. LATOUCHE, «Nice et Cimiez» et par C. FIGHIERA, *L'abbaye de Saint-Pons*.

⁴⁵ CSP 295 (29 juillet 1430).

⁴⁶ CSP 308 (5 mai 1440), 327 (30 mai 1453), 404 (20-22 janvier 1567).

⁴⁷ P.-A. FÉVRIER, «Notes sur les monastères», p. 281.

⁴⁸ J. GUYON, «L'inscription carolingienne».

rincaux le datent vraisemblablement de l'époque carolingienne. Reste à savoir si la tradition qui apparaît dans les chartes du XI^e siècle et fait de Charlemagne le fondateur de l'abbaye de Saint-Pons, alors qu'il n'était pas encore empereur, tire son origine de l'inscription de la tombe du martyr, ou de documents écrits plus anciens. Quoi qu'il en soit, la reconstruction du tombeau de saint Pons autour de 777 signale qu'un événement significatif a eu lieu ; probablement la fondation d'un monastère.

La tradition véhiculée par quelques actes du cartulaire de l'abbaye de Lérins attribue aussi à Charlemagne la fondation du monastère de Saint-Véran de Vence, à la limite des diocèses de Nice et de Vence. En 1012 et 1016, deux donations sont faites à Sainte-Marie *vocatur Deurata*, et à Saint-Véran, deux églises construites par le «très pieux empereur Charles»⁴⁹. Charlemagne est encore mentionné en 1033, en 1050 lorsque Pons, abbé de Saint-Véran, fait don de son monastère à Lérins, et dans une notice datant d'après 1055⁵⁰. Mais quel crédit doit-on accorder à cette référence prestigieuse, issue peut-être de l'imagination de moines qui cherchaient à donner des origines illustres à leur monastère ?

Avec plus de certitude, un acte conservé parmi les documents de l'abbaye de Psalmodi (Gard), nous renseigne sur la fondation d'un monastère situé près de Volx, au lieu dit *Baulis*, et qui devint au XI^e siècle, un prieuré de Psalmodi⁵¹. Selon l'acte qui date du 26 mars 812, l'évêque de Sisteron, Jean, réutilisant les églises construites antérieurement *in honore sancte genetricis virginis Marie et beati Johannis precursoris atque Baptiste cum baptisterio antiquo, et alia ecclesia in honore sancti Stephani protomartyris, et alia in honore sancti Martini confessoris*, installe un monastère *cum consilio et adjutorio domini nostri et gloriosissimi magnifici Karoli piissimi Augusti*. Sous la direction du premier abbé, Adémar, une communauté de douze moines y vit selon la règle bénédictine. C'est à cette époque que l'évêque Jean dote le monastère de biens qui faisaient partie de son héritage.

Le même évêque Jean, selon le chanoine Albanès, aurait été le bienfaiteur et le restaurateur de l'abbaye de Saint-Marius, (ou Saint-Mary), à Val Benoît (*Bodonense monasterium*), à laquelle il a donné les églises de Saint-Auban,

⁴⁹ ...*piissimo Karolo imperatore Longobardorum seu patrocínio Romano...* [CL 154 (12 août 1012) et 156 (31 décembre 1016)].

⁵⁰ CL 153 (mai 1033 : *imperatore Francorum atque Longobardorum seu patrocínio Romanorum*), CL 147 (1050 : *Karoli Magni regis Francorum*), CL 146 (ap. 1055 : *Magnus Karolus rex*).

⁵¹ GCN, Aix, instr., c. 440-442, n° II et c. 673. Voir C. DE GANTELMI-D'ILLE, «L'abbaye de Volx», p. 247 et 340.

Sainte-Jalle et Sainte-Luce en 850-851, à l'époque de l'empereur Lothaire⁵². Selon la tradition, la fondation de ce monastère date de la fin du VI^e siècle, et aurait été l'oeuvre d'un saint Mary⁵³, ou de moines venus de Lérins, aidés par saint Césaire, archevêque d'Arles⁵⁴. La tradition évoque aussi deux destructions de l'abbaye ; la première par des «barbares venus d'Italie», la seconde par les Sarrasins. Par la suite, le monastère de Bodon est devenu un prieuré de l'abbaye de l'Ile-Barbe⁵⁵.

A Arles, l'ancienne communauté féminine de Saint-Césaire a été restaurée par l'archevêque Rostaing en 897, car l'abbaye avait été détruite par les païens (probablement les Sarrasins en 883)⁵⁶. Le monastère a été à nouveau déserté, car, un siècle plus tard, il est refondé par l'archevêque Ithier et par le comte Guillaume II⁵⁷.

Un autre ancien monastère féminin, celui de Prébayon dans le diocèse de Vaison, selon un «ancien manuscrit» de Saint-André de Ramières, vu par L. A. Boyer de Sainte-Marthe au début du XVIII^e siècle, avait été abandonné en 787 à la suite des incursions sarrasines. En 850, ce monastère aurait été restauré grâce à l'appui de l'évêque de Vaison, qui installa à Prébayon, Heliane et six autres religieuses⁵⁸. Aucun autre document ne peut confirmer ces faits. Il est certain cependant qu'au X^e siècle, les moniales de Prébayon transfèrent leur communauté à Saint-André de Ramières⁵⁹.

⁵² Sainte-Jalle est au XI^e siècle une possession de l'abbaye de Cluny (CLU 3331, v. 1050), de même que Sainte-Luce, qui apparaît parmi les dépendances clunisiennes au XII^e siècle (CLU 4395, a. 1148). Il faut noter aussi que c'est à un évêque de Sisteron, appelé également Jean, qu'est attribuée la fondation du monastère de Ganagobie, donné vers 964 à Cluny. Voir Chapitre I, 1. 2. 2.

⁵³ J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 67.

⁵⁴ ISNARD (abbé), «Etudes historiques», p. 46-56, voir p. 52-53.

⁵⁵ J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 67.

⁵⁶ H. SAXI, «Testament de Rostaing» : ...*oppressionem tamen Paganorum seviente ipsius loci unde Deo sacrate sustentabantur deserte facte sunt...*

⁵⁷ GCN, Arles, n° 276 (972).

⁵⁸ L. A. BOYER DE SAINTE MARTHE, *Histoire... de Vaison*, livre I, p. 62-66. L'évêque de Vaison Aredius, dont il est question ici, a été évêque beaucoup plus tôt, à la fin du VII^e siècle. En 684, il avait fondé le monastère d'hommes de Saint-Victor et Saint-Pierre de Grauseau (*Ibid.*, livre I, p. 68-69, livre II, p. 7-13). Peut-être a-t-on confondu Aredius avec l'évêque Arthemius, qui participa à la fondation de Prébayon en 610. Si l'on accepte que la restauration de Prébayon a eu lieu au milieu du IX^e siècle, selon la version du manuscrit vu par L. A. Boyer, elle a pu être l'oeuvre d'un évêque : Simplicius (853) ou Helie (855).

⁵⁹ Voir Chapitre V, 3. 1.

Malgré plusieurs incertitudes, le monastère de Saint-Victor de Marseille est celui sur lequel nous avons le plus d'informations pour l'époque carolingienne. Pendant le très haut Moyen Âge, Marseille, comme Arles, a possédé plusieurs monastères d'hommes et de femmes. Les sources ne nous permettent pas de savoir s'il s'agit de «fondations successives et distinctes, ou seulement de communautés qui auraient changé de titulature au cours des âges»⁶⁰.

Les origines de Saint-Victor, encore incertaines, sont décrites par une double tradition⁶¹. Vraisemblablement à fin de rattacher le monastère à un passé prestigieux, quelques chartes du XI^e siècle du cartulaire de l'abbaye, identifient sa fondation à celle du monastère d'hommes créé par Jean Cassien au début du V^e siècle⁶². L'acte interpolé relatant la consécration de l'église du monastère en 1040 parle de la fondation sous un empereur Antonin, d'une reconstruction par Cassien et d'une consécration par le pape Léon⁶³.

⁶⁰ *Topographie chrétienne*, t. 3, p. 121-133 («Marseille» par J. GUYON),

⁶¹ P.-A. FÉVRIER, «Notes sur les monastères», p. 289-290 et «Introduction», dans *Saint-Victor de Marseille, Site et Monument*.

⁶² CSV 32 (1044) : *...in deibus Cassiani, sanctissimi patris et doctoris eximii, institutoris hujus modi sancti Victoris cenobii...* ; CSV 832 (1^{er} juillet 1060) : *...sicut audivimus et ex parte didicimus, cenobium illud [sancte Marie ac sancti Victoris Massiliensis], cum tante antiquitus nobilitatis esset, ut quinque milia monachorum inibi habitantium abbas beatus Cassianus, doctor preclarissimus, in eo nunc corpore requiescens, existeret, sicut in libris reperitur quos ipse composuit, ceterorum monasteriorum in tota Gallia positorum pociones rivuli sapiencie et regularis discipline ordo processit...* ; CSV 827 (12 juin 1061) : *...Massiliensis videlicet monasterii, patre ac fundatore Cassiano...* ; CSV 256 (1070) : *...in monasterio Massiliensi, quod est constructum in honore sancte Dei genitricis et virginis Marie sanctorumque apostolorum et martyrum Victoris et sociorum ejus, sancti Cassiani ac plurimorum aliorum sanctorum...* ; CSV 532 (10 avril 1073) : *...Coenobium Massiliensi, priscorum temporibus, sic sub regulari dominatione vigit, Deo volente, [ut] quinque milium monachorum numerus ibi reperiretur, in sancti Cassiani tempore...* ; CSV 38 (24 juin 1079) : *...eidem omnipotenti Deo hac sancte Marie sanctoque Victori, martiri glorioso et preclaro fondatori cenobii Massiliensis Cassiano...*

L'historiographie traditionnelle considère que les deux monastères fondés par Jean Cassien à Marseille étaient Saint-Victor, pour les hommes, et Saint-Sauveur, pour les femmes. La notice sur Cassien, de GENNADE DE MARSEILLE, sur laquelle s'appuient les historiens, ne donne pas la titulature de ces fondations, d'où le scepticisme de P.-A. FÉVRIER et la prudence de J. GUYON, que nous suivons ici. (*Cassianus, natione Scythia, Constantinopoli a Iohanne Magno episcopo diaconus ordinatus, apud Massiliam presbyter, condidit II monasteria, id est virorum ac mulierum, quae usque hodie extant...* dans GENNADE DE MARSEILLE, *De viris illustribus*, 61, *PL*, t. 58, c. 1095).

⁶³ CSV 14 : *...Hac diligencia muniendum censuimus predicti martiris monasterium, apud Massiliensem urbe tempore Antonini fundatum, quod postea a beato Cassiano abbate constructum, eodem rogante ut fertur a majoribus natu, a beatissimo Leone, Romane sedis antistite consecratum et ejus apostolica atque auctoritate confirmatum atque sublimatum...*

Cependant, des documents plus anciens ne donnent aucune autre précision : une charte de 1005 ne fait allusion qu'à la célébrité du monastère et aux donations et privilèges concédés par Charlemagne⁶⁴, ce qui est confirmé par un acte transcrit dans le cartulaire de l'abbaye⁶⁵.

Une autre tradition lie l'origine du monastère au culte du martyr Victor. Nous savons par des textes du VI^e siècle que la dévotion marseillaise à Victor est assez ancienne⁶⁶. Grégoire de Tours l'évoque deux fois. Dans son *In gloria martyrum* il mentionne un miracle qui a eu lieu près de la tombe de saint Victor. Dans son *Historia Francorum*, il raconte que l'évêque et sa suite, pour fuir l'épidémie de peste de 591, se réfugièrent dans l'enceinte de la basilique de Saint-Victor⁶⁷. A partir de ces mentions, il est possible d'envisager l'existence d'une basilique martyrologique suburbaine et de ses dépendances habituelles, dans le cadre monumental hors des murs de la cité. Un autre auteur du VI^e siècle, Venance Fortunat, évoque saint Victor comme le saint de la ville de Marseille⁶⁸.

Des actes de l'époque carolingienne font allusion à la présence du corps de saint Victor et de ses compagnons dans une église consacrée à la Vierge et à saint Victor⁶⁹. Dans une donation de 781, l'évêque Yves apparaît comme *rector et gubernator* de l'église Saint-Victor et de sa congrégation⁷⁰. Avant

⁶⁴ CSV 15 : ...*Ad horum igitur formula cenobiorum, extitit infra pagi nostri, hoc est Provincia, celebre monasterium, Massilie civitatis haud procul menia situm, precipui martyris Victoris corpore sacratum, a glorioso imperator Carolo Privilegis ac maximis donis sublimatum...*

⁶⁵ Diplôme d'immunité à Saint-Victor donné par Charlemagne en mars 790 (CSV 8, édité également dans *MGH, DK*, éd. MUHLBACHER, Hanover, 1906, I, n° 163).

⁶⁶ *Les premiers monuments chrétiens*, t. I, p. 125-126 (Saint-Victor par G. DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, M. FIXOT, J.-P. PELLETIER, L. VALLAURI).

⁶⁷ *In gloria martyrum*, 76, *MGH, SRM*, éd. ARNDT et KRUSCH, 1884, t. II, p. 539 (...*Est et ad sepulcrum sancto Victoris massiliensis mira virtus...*) ; *Historia Francorum*, lib. IX, ch. 22, *ibid.*, t. I, p. 380 (...*Episcopus tamen urbis accessit ad locum et se infra basilicae sancti Victoris septa...*).

⁶⁸ *Carminum*, *MGH, AA.*, éd. F. LÉO, 1851, t. IV, lib. VIII, III, p. 185 (...*Massilia Victor Martyr ab urbe venit...*) ; lib. X, X, p. 245 (...*Additur hic meritis cum nomine Victor opimis/Munere martyrii qui tenet alta poli...*).

⁶⁹ CSV 83 (781) : ...*Domino sacrosanctae aeclesiae sancti Victoris martyris et sociorum ejus qui ipso templo Dei requiescere esse videtur qui est constructus super portum maris Massilie...* ; CSV 11 (822) ...*aeclesiae sancti Victoris martiris, ubi sacratissimum corpus ejus unatum est...* ; CSV 12 (841) : ...*quia vir venerabilis Teutpertus Massiliensis aeclesiae episcopus, quae est in honore sanctae Mariae semper virginis constructa, ubi sanctus Victor corpore requiescit...*

⁷⁰ CSV 83 : ...*vir venerabilis Ivo, gratia Dei, episcopus, rector et gubernator ipsius aeclesiae... ad ipsam casam Dei sancti Victoris, vel ad ipsam congregationem sanctam...*

Yves, selon un rapport d'un *missus dominicus* à Charlemagne, un autre évêque nommé Maurontus, réclama vers 780 la restitution des *villae Bedata, Orbesco et Caladio* au profit de l'église Sainte-Marie et Saint-Victor⁷¹. L'existence du monastère est ainsi attestée, au moins, dès 780. En 790, Charlemagne lui confère l'immunité⁷².

L'évêque Maurontus reçoit, en février 780, des *missi* de Charlemagne, la restitution de la *villa* de Chaudol (*Caladius*), que l'église de Saint-Victor avait reçue d'Adaltrude, veuve du patrice Nemfidius⁷³. C'est le début de la constitution, ou de la reconstitution, du temporel de l'abbaye que nous retrouvons assez développé quelques décennies plus tard. La description des biens de Sainte-Marie de Marseille est donnée dans le polyptyque de l'évêque Wadalde de 813-814⁷⁴. Il n'y est pas mentionné le nom de Saint-Victor, mais la majeure partie de ces biens appartenait auparavant à l'abbaye et se retrouve au XI^e siècle dans son temporel⁷⁵. Il est vraisemblable que l'église dédiée à Sainte-Marie et à Saint-Victor, située sur le port, faisait aussi fonction de cathédrale et que les temporels de l'Eglise de Marseille et de l'abbaye étaient gérés en commun par l'évêque. Cependant, il semble exister une distinction entre ce qui appartenait à l'église marseillaise, et ce qui relevait du monastère. C'est ce que laissent supposer les interventions de l'évêque au nom du monastère de Saint-Victor, au cours du IX^e siècle⁷⁶, et

Sur le rôle des évêques dans la création et l'administration des abbayes mérovingiennes et carolingiennes, voir P. GRAS, «Le séjour à Dijon des évêques de Langres du V^e au IX^e siècle», *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel*, I, Paris, 1955, p. 558-559.

⁷¹ GCN, Marseille, c. 33, n° 41 : *Breve commemoratorio qualiter pro ordinatione vir inclitus gloriosus seu dono nostro Karolo rege Francorum et Longobardorum seu patricio Romanorum, scilicet Vernarius, servus vester. Memorari vobis credimus, domine, qualiter in palacio Aristalio Maurontus, episcopus sedis Massilie suggestit et cartas vobis exinde ostendit ad relegendum... de villa cognominante Bedata, que sita est in pago Aquense; similiter et de villa cognominante Orbescio, que sita est in pago Regense; etiam et de villa Caladio, que sita est in pago Dignensi, qualiter ipsas villas per ipsa istromenta, ad casas Dei Sancte Marie et Sancto Victori, civitatis Massilie...*

⁷² CSV 8 (mars 790). L'immunité est confirmée en 841 par Lothaire I (CSV 12).

⁷³ CSV 31 (23 février 780) et GCN, Marseille, c. 34, n° 42.

⁷⁴ CSV, t. II, p. 632-654.

⁷⁵ E. BARATIER, «La fondation et l'étendue du temporel», p. 396.

⁷⁶ GCN, Marseille, n° 46 (23 mai 817/818 - Convention de l'évêque Wadalde avec divers particuliers pour des terres appartenant à Saint-Victor); n° 48 (822 - Diplôme de l'empereur Louis le Pieux confirmant à Saint-Victor, sur les instances de l'évêque Théodebert, divers droits accordés par Charlemagne); n° 49 (841 - l'empereur Lothaire confirme à l'évêque Théodebert les péages concédés par Charlemagne et Louis le Pieux au monastère de Saint-Victor); n° 58 (884 - le roi Carloman restitue à Bérenger, évêque de Marseille, la *villa Sillans*); n° 64 (924 - Drogon évêque de Marseille, comme *advocatus* de Saint-Victor, cède

l'existence d'un ensemble de possessions anciennes appartenant au monastère, assez bien précisé au XI^e siècle⁷⁷. En 904 le corps de saint Victor semble avoir été transféré à l'intérieur de la cité, de même que le siège épiscopal. A cette date, un abbé, Magnus, apparaît à la tête de l'abbaye : il reçoit alors de Louis l'Aveugle une partie du fisc de Marseille⁷⁸. En 924, l'évêque de Marseille est toujours l'administrateur des biens de la congrégation de Saint-Victor⁷⁹. Ensuite, la communauté monastique a dû se disperser. Elle est à nouveau restaurée en 977⁸⁰.

Saint-Victor, église cathédrale monastique, était à l'époque carolingienne une institution assez importante. Le polyptyque de Wadalde la montre bénéficiant de possessions dans la basse vallée de la Durance, entre Tourves et le Verdon, et dans les diocèses de Digne (Bléone, Asse et Vançon) et de Fréjus⁸¹. Il énumère treize domaines principaux, d'importance inégale (*villa* ou *ager*), qui regroupent plusieurs exploitations agricoles (*colonica* et *vercaria*). Quelques *colonicae* apparaissent comme abandonnées ou incultes (*apstae*), plutôt le signe de la mobilité d'une population dans une société dont les structures sont en train de se défaire, que d'une récession économique ou démographique⁸². Sont ainsi citées les *villae Nonus* et *Campania*, *Domadus*, *Lambiscum*, *Bedada*, *Marciana*, *Betorrída*, *Virgonis*, *Tregentia*, *Rovagonis*, *Bergemulum*, et les *ager Sinaca*, *Galadius* et *Cilianu* (Voir Carte 7).

Nous ne connaissons pas l'étendue des exploitations de l'église de Marseille dans chaque *villa*. D'après Elisabeth Sauze, ces domaines étaient morcelés, comme dans la *villa Marciana* où coexistaient plusieurs propriétés appartenant pour les unes à l'église de Marseille, et pour les autres aux églises de Gap et d'Arles ; de la *villa Domadus* (Endaume), l'église marseillaise ne détenait que le tiers ; à *Rovagonis* (Rougon), *Tregentia*

un domaine de l'abbaye dans le diocèse d'Uzès). Ces actes correspondent, respectivement à CSV 163, 11, 13, 9 et 1040.

⁷⁷ L.-H. LABANDE, «L'Eglise de Marseille», p. 307 et ss., considère que les menses épiscopale et abbatiale restent effectivement distinctes, ce que nie E. DUPRAT, «L'Eglise de Marseille».

⁷⁸ CSV 10 (904) : *...fidei nostro Magno, abbati ecclesie scilicet Dei Genetricis Marie et glorioso martiris Victoris, cujus corpus in Massilia urbe requiescit...*

⁷⁹ L'évêque Drogon agit *huna per consensum et voluntatem congregationis sancti Victoris martyris* (CSV 1040).

⁸⁰ Voir Chapitre III, 1. 2.

⁸¹ E. BARATIER, «La fondation et l'étendue du temporel», p. 397.

⁸² E. SAUZE, «Le polyptyque de Wadalde», p. 32.

(Trigance), *Bergemulum* (Bargemon) et *Sinaca*, elle ne possédait que le tiers de la réserve domaniale et certaines tenures. Elle ne possédait aucune tenure au chef-lieu de neuf domaines sur les treize énumérés⁸³. Il n'en reste pas moins que cette implantation parsemée sert de base au temporel reconstitué et amplifié par les moines marseillais deux siècles plus tard. Elle est en effet l'une des clés du rayonnement victorin au XI^e siècle.

Nous sommes beaucoup moins bien renseignés sur Lérins, le plus ancien monastère provençal. Aucun document de l'époque carolingienne concernant l'abbaye ne nous est parvenu⁸⁴. Il est cependant vraisemblable que, comme à Saint-Pons de Nice et à Saint-Véran de Vence, des moines vivaient sur l'île de Lérins au VIII^e siècle. En effet, dans la deuxième moitié du VII^e siècle, le monastère est en pleine activité : l'abbé Aygulphe entreprend la réforme de l'abbaye qui attire toujours les ascètes de l'Occident, tel Benoît Biscop qui en 666, avant de retourner dans le Northumberland, prend l'habit monastique à Lérins⁸⁵. Selon la *Chronologia* de Vincent Barralis, l'abbaye a cependant été mise à sac en 732 par une horde armée, ce qui aurait provoqué la dispersion d'une grande partie de la communauté monastique. Cet événement, dont nous ignorons tout, a été associé par l'historiographie traditionnelle au martyr de l'abbé Porcaire et des cinq cents moines, inspirée des récits hagiographiques du XII^e ou XIII^e siècle⁸⁶. Il est très probable que la communauté se soit reconstituée quelque temps après. La version «longue» de la *Passio* de Porcaire (BHL 6899-6900) et une notice rapportant un privilège de Pépin le Bref et du pape Etienne II, évoquent la restauration du monastère par Eleutère⁸⁷. Au début du IX^e siècle, l'abbaye de Lérins, (ou

⁸³ *Ibid.* p. 27.

⁸⁴ Le monastère de Lérins a été fondé par saint Honorat au début du V^e siècle. Il fut à cette époque l'un des plus importants centres de rayonnement du monachisme en Europe occidentale. Plusieurs évêques et hommes de lettres des V^e et VI^e siècles sortirent de Lérins qui devint une véritable école de théologie et de philosophie. Depuis le début, l'abbaye vivait sous la règle que lui donna Honorat, mais vers 660 elle adopta les préceptes bénédictins. Voir ALLIEZ (abbé), *Histoire du monastère*, et H. MORIS, *L'abbaye de Lérins*.

⁸⁵ M. FIXOT, «La Provence de Grégoire de Tours», p. 480 ; BÈDE LE VÉNÉRABLE, *PL*, t. 94, c. 711-734.

⁸⁶ *Histoire de Lérins*, ch. III «L'époque carolingienne», par J. CHÉLINI. Sur le martyr de Porcaire dans l'hagiographie médiévale, voir D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, p. 108 et ss.

⁸⁷ Cette notice est connue par sa transcription dans le Cartulaire de Lérins, compilé au début du XIII^e siècle (ADAM H10 f^o 137 v^o édité dans CL 290). Elle ouvre la section du cartulaire qui réunit les privilèges pontificaux. La notice évoque la destruction du monastère par Genséric et les Vandales l'année 1208 de la fondation de Rome [= année 455 de l'ère chrétienne], pendant le pontificat du pape Léon I, et sa reconstruction en 752 par Eleutère,

alors le monastère de Saint-Véran de Vence ?), possédait des biens dans la région d'Arles, reçus du comte Leibulf⁸⁸. En 878 l'évêque d'Aix aurait offert à Lérins la *cella* de Saint-Honorat de Roquefavour⁸⁹. Ensuite, jusqu'au milieu du X^e siècle, le monastère n'apparaît plus dans les sources. A cette époque, il

virum Dei. Le rédacteur attribue à Lérins des faits concernant la ville pontificale. En effet, en juin 455, Rome a été saccagée par les Vandales. Au début du XVI^e siècle, dans l'*actuarial usuardina* de Greven, Genséric et les Vandales sont tenus comme les responsables du martyre de Porcaire et des cinq cents moines (*Martyrologe d'Usuard*, éd. DU SOLLIER, *PL*, t. 124, c. 358 B, cité par D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, p. 109 n. 174). La *Passio* de Porcaire attribue cette attaque aux Sarrasins.

La notice de Lérins fait état d'une rencontre entre le roi Pépin et le pape Etienne, II ou III, à Quierzy, et de la concession au monastère du cinquième du «duché» de Provence. L.-H. LABANDE («Bullaire», p. 193), qui a analysé ce document, considère qu'il s'agit d'un faux, notamment parce que le rédacteur hésite quant à l'identité du pape, Etienne II ou III. Si une telle donation paraît peu probable, le doute quant au numéro à attribuer au pape Etienne peut cependant être expliqué. Le 23 mars 752 a eu lieu l'élection d'un pape qui a pris le nom d'Etienne II et qui est mort quatre jours après, sans être consacré. Ensuite un nouveau pape Etienne a été consacré et on a hésité à le considérer comme le deuxième ou le troisième du nom (voir A. CAPELLI, *Cronologia, cronografia e calendario perpetuo*, Milano, 6^e éd., 1988, p. 238). Il est pourtant passé dans l'histoire comme Etienne II, et il s'agit du pape qui, en effet, a rencontré Pépin le Bref à Quierzy, le 14 avril 754 (JAFFÉ-KALTENBRUNNER, *Regesta*, t. I, p. 273. Voir les notices de J.-CH. PICARD, dans le *Dictionnaire Historique de la Papauté*, dir. PH. LEVILLAIN, Paris, 1994, p. 633-634). La notice finit par rappeler que ce pape, ainsi que deux de ses successeurs, Adrien I (772-795) et Léon III (795-816), avaient accordé leur protection au monastère. Les textes de ces privilèges ont disparu, mais il est très probable que Lérins ait effectivement entretenu des rapports étroits avec la papauté. Deux lettres du pape Grégoire I (590-604) à l'abbé de Lérins sont connues (L.-H. LABANDE, «Bullaire», p. 122 et 123). Au milieu du VIII^e siècle les monastères de Fulda et Saint-Denis sont rattachés directement à Rome, (en 751 et 757 respectivement. Voir J.-F. LEMARIGNIER, «L'exemption monastique», p. 294). Il ne serait pas étonnant que la papauté ait concédé sa protection à Lérins *monasterium Cisalpinum, omnium Gallorum primum* (CL 290). Dans la notice de Lérins nous rencontrons plusieurs allusions et références à des événements authentiques. Elle a pu être perfectionnée au moment de l'élaboration du cartulaire, au début du XIII^e siècle, ou au XII^e siècle, à partir de souvenirs et traditions conservés dans la communauté, peut-être à l'époque où fut composée la version «longue» du martyre de Porcaire. (Cette *Passio* a été transcrite par V. BARRALIS «*ex fidelissimis perantiquis mss*» (*Chronologia*, p. 220-223). Voir D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, p. 111-114).

⁸⁸ P.-A. FÉVRIER, «La donation faite à Lérins». La charte de donation du comte Leibulf et de sa femme Oda à l'abbé de Lérins Léotmundus, de 828 (CL 249 et GCN, Arles, c. 83, n° 197) est un faux ou un acte interpolé du milieu du XI^e siècle. Cependant la présence dans le cartulaire de l'abbaye de deux actes authentiques concernant des biens dans la région arlésienne (CL 247 et 248) confirment l'existence d'une donation faite par Leibulf, soit à Lérins, soit à Saint-Véran de Vence, monastère réuni à Lérins en 1050.

⁸⁹ M. CONSTANTIN, *Les paroisses du diocèse d'Aix*. Voir V. RINALDUCCI, *Ventabren, le terroir et le château. Fragments d'archéologie et d'histoire*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1992, vol. 1, p. 27-29.

semble que la communauté avait disparu depuis longtemps. Lérins et ses domaines étaient alors tombés dans le domaine royal et ce ne fut qu'au début du XI^e siècle que l'île abrita à nouveau des moines.

Les traces du monachisme en Provence depuis la fin du VIII^e siècle, montrent un paysage monastique discontinu et assez modeste. La destinée des communautés dans les années qui suivirent leur fondation est aussi incertaine que l'histoire de leurs origines. Au milieu d'une documentation lacunaire, Saint-Victor apparaît déjà comme une institution plus solidement établie que les autres. Cet ancrage carolingien n'est pas étranger au succès de l'abbaye au XI^e siècle. Mais tous les monastères ont pâti des troubles qui accablèrent la Provence, aux IX^e et X^e siècles. A cette époque la Provence participe à l'histoire de la dégradation de l'unité impériale et de la formation des principautés territoriales. L'usurpation du trône de Provence par Boson en 879 et, au début du X^e siècle, l'arrivée d'Hugues d'Arles avec sa suite de fidèles bourguignons, ont remis en question les rapports de pouvoir dans la région. La situation politique provençale se caractérisait par un affrontement entre deux partis, les Bourguignons et leurs alliés, contre les familles autochtones d'origine gallo-romaine⁹⁰. Le conflit s'étend d'ailleurs à tout le Midi et semble connaître un moment déterminant entre 911 et 916, quand plusieurs personnages et familles qui s'opposaient aux bourguignons et à leurs collaborateurs sont exterminés ou exilés. Parmi ceux-ci se trouve la famille de Maieul, futur abbé de Cluny, et l'un des précurseurs du renouveau monastique provençal.

Dans ce contexte d'instabilité, la région n'offre pas d'opposition efficace contre les envahisseurs sarrasins. Au contraire, ceux-ci ont été en quelque sorte utilisés au profit des intérêts d'Hugues d'Arles. Installés dans le Freinet, près de Saint-Tropez, les Sarrasins, probablement des Omayyades de Cordoue, commencent à ravager la Provence dès 890, surtout dans sa partie orientale. Ils ne seront expulsés qu'après 972⁹¹. Le succès de la campagne menée alors par les comtes Guillaume II et Roubaud, avec l'aide du marquis de Turin, aide à renforcer le pouvoir comtal autour duquel, depuis le milieu du siècle, la société provençale se réorganisait. Ce n'est que dans ce cadre de «pacification» que le monachisme provençal recouvre quelque éclat. L'implantation des Clunisiens en Haute-Provence et la fondation de

⁹⁰ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 13-29 et 39-55. Voir aussi la synthèse de M. FIXOT, «La Provence de Grégoire de Tours».

⁹¹ P. AMARGIER, «La capture de saint Mayeul» ; E. SAUZE, P. SÉNAC, *Un pays provençal*.

Montmajour près d'Arles sont les premiers indices d'un mouvement qui s'accélère à l'approche de l'an Mil.

I. LA PRÉSENCE DE L'ABBAYE DE CLUNY EN PROVENCE

La présence des moines clunisiens en Provence, dès la deuxième moitié du X^e siècle est, pour l'histoire de l'abbaye de Cluny, le début d'un nouveau développement. Jusqu'alors, c'est en Bourgogne, surtout dans son voisinage, que l'abbaye avait bénéficié de donations et de la reconnaissance de son rôle religieux¹. L'aventure provençale est le prologue de la grande expansion qui va alors s'en suivre. L'oeuvre réformatrice des Clunisiens en Provence est le premier jalon du large rayonnement spirituel qui les conduit à s'implanter dans d'autres régions.

En Provence, l'arrivée des Clunisiens dans la deuxième moitié du X^e siècle, coïncide avec les premières initiatives locales de renouveau monastique. Certains trouvent en Cluny l'inspiration nécessaire pour mettre en place des nouvelles communautés. D'autres confient leurs fondations aux soins de ses moines. La constitution d'un réseau de prieurés, au nord de la Durance et à proximité du Rhône, garantit pendant des siècles, la présence durable de Cluny et de ses hommes dans la région.

Il est difficile de ne pas associer le succès de Cluny au travail de ses abbés. Les quarante années d'abbatiat de Maieul, les cinquante-cinq d'Odilon et les soixante de Hugues de Semur, ont été garantes de la continuité et de la stabilité des réalisations clunisiennes. Il est évident que leur action eut été vaine sans le travail de nombreux moines sur lesquels nous ignorons malheureusement presque tout. Les abbés de Cluny restent pourtant les principales références dans la documentation, leurs gouvernements fournissent des fourchettes chronologiques commodes et un ensemble de caractéristiques cohérentes. Ainsi, c'est à travers les différents abbatiats que nous allons étudier la présence de Cluny en Provence.

1. Maieul, un abbé provençal à Cluny (954-994)

On ne peut pas parler de Cluny en Provence au Moyen Age sans se référer tout de suite à la figure de son grand abbé, Maieul. L'histoire de Maieul en Provence n'est plus à faire. A l'occasion du millénaire de sa mort une série d'études consacrées aux différents aspects de l'implantation clunisienne en

¹ B. H. ROSENWEIN, *To be neighbor of Saint Peter*.

Provence a fait le tour de la question². Il n'est pourtant pas inutile d'en rappeler les principales conclusions, et de soulever quelques problèmes qui demeurent.

Les origines provençales de Maieul sont attestées par une série de documents. Selon son principal hagiographe, Syrus, il est né à Avignon³ ; mais une autre tradition le fait naître à Valensole⁴, l'une des possessions de son père, qui devint à la fin du X^e siècle un prieuré clunisien et où le saint est encore vénéré de nos jours⁵. Son père, Fouquier, est membre de l'aristocratie provençale d'origine gallo-romaine⁶ et sa mère Raimonde, est probablement issue de la famille des vicomtes de Narbonne, devenus plus tard comtes de Mâcon⁷.

² *Saint-Maieul, Cluny et la Provence*, par D. IOGNA-PRAT, B. ROSENWEIN, X. BARRAL I ALTET, G. BARRUOL ; *Saint Maieul et son temps. Actes du Colloque International*.

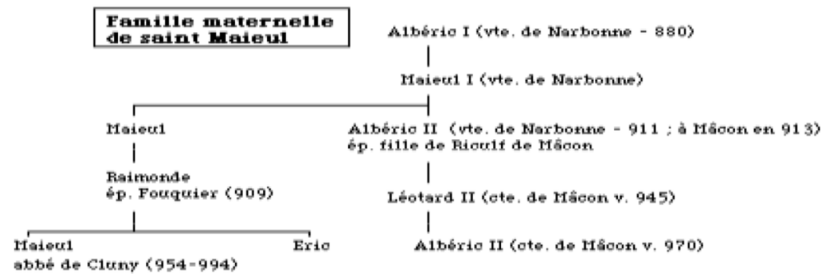
³ *Vita Sancti Maioli*, par SYRUS, éd. D. IOGNA-PRAT, p. 182-183 : ...*ex Auennicorum oppido uenerabilis uite Maiolus parentibus splendissimis est procreatus*. Comme l'a expliqué D. IOGNA-PRAT (*Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 8), le père de Maieul possédait sans doute une résidence à Avignon. Il s'agit peut-être des *mansiones de castro Avinione* confirmées parmi d'autres biens de Cluny dans le précepte du roi Rodolphe en 998 (CLU 2466). Au XVII^e siècle, J. ANELMY (*Assertio pro unico S. Eucherio Lugdunensi episcopo*, Paris, 1626, p. 104 et 111), chanoine de la cathédrale de Fréjus, d'après la *Vita* de Syrus et la charte de l'abbaye de Lérins qui mentionne «la guerre menée au nom de saint Maieul», et par laquelle Guillaume Grueta donne le quart de la *villa Avinionensis* (CL 3), émet l'hypothèse que Maieul serait né à Avinionet (aujourd'hui La Napoule), dans le diocèse de Fréjus. Cette affirmation est reprise un siècle plus tard par F. GIRARDIN (*Description historique du diocèse de Fréjus*, Draguignan, 1872, p. 81), et plus récemment par R. PEDROLA (*Les domaines de l'abbaye de Cluny en Provence. De la formation de la seigneurie au début du XIII^e siècle*, DES, Aix, 1955, p. 29). Voir N. COULET, «Saint-Maieul, les Sarrasins et la Provence». Je remercie l'auteur qui m'a aimablement communiqué une copie de son article avant sa parution.

⁴ *Chronicon cluniacense*, éd. MARRIER-DUCHÊNE, dans *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614 (Bruxelles-Paris, 1915, 2^e éd.), c. 1635. H. BOUCHE, *Histoire de la Provence*, t. I, p. 232 (1664), a copié une inscription de Saint-Martial d'Avignon : «*S. Mayolus, nobilissimis parentibus in Provincia, loco Valensoliae natus...*». C'est aussi ce que croit J. BARRUOL, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 67, n. 4 (1967).

⁵ Ainsi en témoigne l'existence de la chapelle Saint-Maieul à Valensole.

⁶ CLU 105 (3 septembre 909) : ...*ego Fulcherius...juxta legem meam romanam...*

⁷ Pour cette généalogie voir les arguments de D. IOGNA-PRAT, dans *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 8.



Dans un contexte difficile qui mêle les luttes intestines entre les familles provençales d'une part,⁸ les incursions des Sarrasins en Provence Orientale d'autre part, Maieul, ainsi que sa famille, est amené à se réfugier auprès de ses parents dans le Mâconnais vers 916-918⁹.

Maieul effectue ses études à l'école cathédrale de Mâcon et ensuite au monastère de l'Ile-Barbe, près de Lyon¹⁰. Devenu diacre à Mâcon, Maieul n'accepte pas la charge archiépiscopale de Besançon, et préfère devenir moine à Cluny où il accède à l'abbatit en 954 comme coadjuteur de l'abbé Aimard¹¹. Son élection comme abbé de Cluny est dans la logique des ses relations politiques : Maieul appartient à la famille du comte de Mâcon, lui-même avoué du monastère et l'un des fidèles des Guillelmides, fondateurs de l'abbaye¹².

Les origines provençales de Maieul, et surtout les vastes possessions qui avaient appartenu à son père, justifient l'intérêt de l'abbé pour la région. Le départ de la famille de Maieul dans le Mâconnais avait sans doute facilité l'usurpation de ces biens. Mais, une fois abbé et fort de son prestige auprès de la papauté et des empereurs ottoniens, Maieul va mener une politique de récupération de son héritage paternel au profit de son abbaye à laquelle, lui et son frère Eric, avaient cédé tous leurs biens. L'effort pour recouvrer les biens familiaux de Maieul constitue l'une des deux voies de l'expansion

⁸ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 13-29, 39-55.

⁹ *Vita Sancti Maioli*, par SYRUS, p. 184 : *Processu vero temporis decursa pueritia, cum eum sibi vindicaret adolescentia, parentibus humana sorte preuentis paternisque prediis barbarica inuasionem in solitudinem iam redactis, diuina disponente prouidentia, naturale solum coactus est deserere ac Burgundie partes expetere. Veniensque ad urbem Matiscensem, susceptus est ibi in hospitio a quodam suo propinquo qui inter reliquos eiusdem urbis proceres nobilitatis gerebat decus.*

¹⁰ *Ibid.*, p. 184-186.

¹¹ *Ibid.* p. 189, 196-200, 207-210.

¹² D. IOGNA-PRAT, dans *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 10.

clunisienne en Provence à la fin du X^e siècle. L'autre voie de cette expansion est constituée par les donations que Cluny reçoit dans la région de certaines familles aristocratiques.

1. 1. Récupération de l'héritage perdu

C'est par l'intermédiaire de deux cessions en précaire que nous identifions la méthode employée par Maieul pour remettre la main sur ses biens, au bénéfice de son abbaye. La précaire¹³, qui suppose la satisfaction donnée à une requête, est un contrat à titre viager où un bien est concédé par son propriétaire contre des charges modiques, et même parfois, nulles. Ce genre de contrat permet de récompenser des services ou d'entretenir des fidélités. Il sert également à trancher des conflits opposant le propriétaire d'une terre à son occupant et détenteur effectif : après la mort de ce dernier ou de celle de l'un de ses héritiers, le propriétaire, le plus souvent l'Eglise, est censé récupérer la terre en litige.

Par la constitution du douaire de Raimonde, mère de Maieul, datant de 909, nous apprenons que Fouquier possédait des biens dans la région d'Apt¹⁴. Cinquante ans plus tard les biens aptois de Fouquier semblent en possession de l'évêque d'Apt et de sa famille. Très étendus, ils comportaient une dizaine de *villae* sises dans un territoire limité par Joucas, Roussillon, Lioux et Rustrel¹⁵. Ces *villae* sont énumérées dans un acte de cession en précaire passé par l'abbé Maieul en faveur de l'évêque Arnulf et de son parent Teutbert¹⁶. Dans cet acte, Maieul souligne que les *villae* en question lui

¹³ En latin *precaria*, de *preces*, prière, qui s'obtient par prière.

¹⁴ CLU 105 (909) : *...in sponcalicium, in comitatu Aptense, villam meam Ausnavam... aliam villam nomine Serrulio ... aliam villam Leuculam*. Voir E. MAGNANI S.-CHRISTEN, «Douaire, dot, héritage».

¹⁵ R. BAILLY, «Les possessions de Cluny».

¹⁶ CLU 1071 (962) : *... res sanctis apostolis Petro et Paulo dicatas, quae sunt in pago Atensi sitae, in villa Lausnava, et in alia villa quam vocant Solco, usque in montem Clavaniacum, et in alio loco ubi dicitur Tretbalio, et in alia villa quae vocatur Bassiis, et in alia villa dicitur Siciago, et in alia villa quae dicitur Borsio, et in alia villa quae vocatur Soricorias, et in alia villa quae vocatur Leocola, et in alia villa quae vocatur Valle, et ipsum alodum quem avus meus Fulcherius comparavit de Bernardo, et in alia villa vocatur Jocalas, [et in alia quae vocatur Carraras et in alia quae vocatur Serulius (mentionnées dans Cart. A.m. 343)]. R. BAILLY, «Les possessions de Cluny» p. 7, localise *Ausnavam* ou *Lausnava* : «lieu nominalement disparu, se situa d'abord sur la rive droite de la Doua et aux environs de la ferme actuelle Saint-Pierre, à proximité de la D. 22, sur le territoire de Rustrel. Puis les habitants se retirèrent par sécurité à proximité de la chapelle Notre-Dame des Anges où ils se fortifièrent. Ce village disparut en 1391, rasé par Raymond de Turenne. Nous n'avons pu*

revenaient, ainsi qu'à son frère Eric, par héritage de leurs parents et qu'ensuite ils les avaient concédées au monastère de Cluny. Il insiste sur son droit de succession sur ces biens en précisant qu'ils ont appartenu à son père et à son grand-père. Il cherche à rappeler que ses prérogatives sur ces lieux ne sont pas récentes.

Maieul avait certainement revendiqué les droits de son abbaye sur son héritage, accaparé par l'évêque. De passage à Saint-Saturnin d'Apt, en mai 962¹⁷, il régla le différend par un contrat de précaire, arrangement qui donna satisfaction aux deux parties. Les «usurpateurs» gardaient les biens en usufruit viager, Maieul et son abbaye étant pénalisés car ils devaient attendre la disparition de l'évêque Arnulf et de Teutbert pour récupérer leurs biens ; mais ils avaient réussi à être reconnus comme les véritables propriétaires. Le versement annuel d'un cens symbolisait et rappelait cette reconnaissance. Cependant, si l'abbé avait espéré faire profiter son abbaye des biens de ses ancêtres, il ne semble pas qu'après le décès de l'évêque Arnulf et de son parent Teutbert, ces biens aient été effectivement remis à Cluny. En effet, en 976 au moins trois de ces *villae* appartenaient aux frères Robert et Garac¹⁸.

La même méthode fut utilisée par Maieul pour récupérer le domaine de son père Fouquier à Valensole, dans le comté de Riez. C'est aussi dans le douaire de Raimonde (909) que l'on trouve la première mention de la *villam Valentiolam cum ecclesia in honore sancti Maximi*¹⁹. Ainsi comme cela s'était passé avec l'héritage aptois de Maieul, détenu dans la deuxième moitié du X^e siècle par l'évêque Arnulf et sa famille, Valensole et d'autres domaines sis dans le comté de Riez, étaient tenus par les comtes de Provence. Dans une chartre de donation, le comte Guillaume II affirme que les biens sis à Valensole, qu'il offre à Cluny, lui avaient été concédés sa vie durant, par

situer *Serrubo*, quant à *Leuculam* il s'agit du village de Lioux». Selon J.-P. POLY, *La Provence*, p. 88, n. 84 : «*Serrulio* : Solignan ? commune de Gargas (Cassini)». Selon R. BAILLY, *Ibid.*, p. 7, *Clavaniacum* est «le hameau de Clavaillan, connu en 976, sur le territoire de Roussillon, au sud-est de Joucas, où se trouvait une chapelle, disparue de nos jours : Saint-Michel de Clavaillan» ; *Tretbalio* «a été identifié par Jean Barraol comme étant la ferme de Travail au Nord de Roussillon et sur cette commune» ; *Jocalas* = Joucas. Selon C. ROSTAING, *Essai sur la toponymie*, p. 393, *Bassiis* correspond à Bassier, commune de Pertuis (Vaucluse). Sur ces documents voir aussi M. HILLEBRANDT, «Les moines de Cluny en Provence». Je remercie l'auteur de m'avoir aimablement communiqué une copie de son article avant sa parution.

¹⁷ La date est proposée par J.-P. POLY, LEP, p. 43, n. 4. Les éditeurs datent l'acte entre le 11 juillet 959 et le 10 juillet 960.

¹⁸ CA 26 : le *loco Lausnava*, ainsi que *Clavaiano* et *Baxo*.

¹⁹ CLU 105.

l'abbé Maieul²⁰. Dans la *villa* de Valensole le comte a le fisc et des alleux. Nous ne connaissons pas l'acte écrit, mais une précaire a dû, ici aussi, permettre de régler le problème de la propriété. Or, entre temps, Guillaume II, soucieux de son salut, avait décidé de donner sa moitié de ces biens avant son décès, s'en réservant cependant les droits d'usage. Le comte rappelait que l'église Saint-Maximin de Valensole ne lui appartenait pas et que les droits étaient détenus par l'abbé et ses frères.

Mais cet acte de donation ne change en rien les dispositions d'une précaire qui semble être à l'origine des tractations entre Cluny et le comte. Celui-ci se réservait l'usufruit des biens sa vie durant, les moines étant obligés d'attendre sa disparition pour disposer du domaine. La donation servit cependant à rappeler que l'église Saint-Maximin, fondation de la famille de l'abbé, était libre de la tutelle comtale, ce qui permit aux moines clunisiens de jeter les bases d'un futur prieuré. Par cet acte, Maieul réussit à faire reconnaître par le comte la préséance de l'abbaye sur le sanctuaire de Valensole qu'elle pouvait occuper et mettre en activité avant même que leur arrangement, scellé par une précaire, arrive à échéance.

Après la disparition du comte, Cluny récupéra Valensole. Cette *villa* faisait partie des possessions clunisiennes confirmées en 998 par le roi Rodolphe III²¹ et par le pape Grégoire V²². A cette époque Valensole est mentionné comme *curtis*, un centre d'exploitation domaniale, pas encore prieuré ou *cella*. Avant de pouvoir installer définitivement une communauté de moines dans ces lieux, l'abbaye de Cluny aura maille à partir avec l'évêque de Riez²³, qui réclame des droits épiscopaux sur l'église de Valensole et son patrimoine.

Si la politique suivie par l'abbé Maieul pour récupérer son héritage provençal a échoué dans la région d'Apt, elle a porté ses fruits à Valensole. En 1037 les petits-fils du comte Guillaume II et le fils du comte Roubaud, se rappellent, ou plutôt, se font rappeler, qu'ils détiennent une partie de l'héritage du saint, qu'ils finissent par restituer²⁴.

²⁰ CLU 1837 (982-993) : ... *aliquid de rebus meis que mihi ipse abbas Maiolus donavit in vita mea et ceteris fratribus...Quantum infra istas fines concludit, aut de fisco, aut de alode, aut de qualicumque conquisto qui mihi Wilelmo obvenire debet, totum dono Sancto Petro, donatumque in perpetuum esse volo...*

²¹ CLU 2466 : ...*Valentiola...*

²² H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 351, p. 682-686 : ...*et curtem Valentiolam...*

²³ CLU 1866, 1990 et 1991.

²⁴ CLU 2916 et 2917.

Le souci de Maieul de faire valoir ses droits sur le patrimoine de son père et d'en faire bénéficier son abbaye est révélé par deux documents connus seulement par leur transcription dans l'un des cartulaires de Cluny²⁵. Probablement à l'initiative de l'abbé, on a copié l'assignation du douaire de sa mère et à partir de là on a rédigé une notice énumérant les possessions de Fouquier en Provence. Nous nous apercevons à la lecture de ces textes que le domaine de Fouquier, du moins la part qu'il avait donnée à son épouse, était beaucoup plus vaste que ce que l'abbé Maieul a pu récupérer. En plus des biens dans le comté d'Apt déjà évoqués, Fouquier avait encore deux *villae* et une église dans la vallée de Reillanne, dans le comté d'Aix, ainsi que deux *villae* et une église dans le comté de Sisteron. Dans le comté de Riez il possédait en plus de Valensole et son église, six *villae* et sept églises. Enfin, dans le comté de Fréjus, il disposait de neuf *villae* et de leurs églises²⁶. Beaucoup de ces terres sont passées par la suite dans le patrimoine d'autres familles.

²⁵ CLU 105 et 106 (d'après BN, ms. nouv. acq. lat. 1497).

²⁶ CLU 106 : *...et in comitatu Aquense, in valle Reglana (Reillanne), villam Pinetum (Pinet) cum ecclesia Sancti Sisfredi, et in ipsa valle, aliam villam Paludem, cum omni integritate et apendiciis suis, et in comitatu Secus Tyronense (sic), Alairacum cum ecclesia in honore Sancti Petri, et aliam villam ad Ducellum, cum omnibus adjacentiis et apendiciis, in comitatu Regense (Riez), villam nomine Abiacum (Aubanet ?), ecclesiam in honore Sancte Marie, et aliam villam nomine Pauliniacum, et aliam villam Valentiolam (Valensole) cum ecclesia in honore Sancti Maximi, et aliam villam cum ecclesia Sancti Tirsi, cum omnibus apendiciis et adjacentiis ejus, et aliam villam nomine Margis (les grandes et petites Marges) cum ecclesia Sancti Stephani, cum adjacentiis et apendiciis ejus, et aliam villam nomine Ardas cum ecclesia Sancti Johannis (Saint-Jean de Ragusse ?) et omnibus apendiciis, et in valle nomine Mixenis (Valmoissine), cum ecclesiis in honore Sancti Stephani et Sancti Martini et Sancti Petri (Saint-Pierre de la Costes), et aliam villam nomine Fabricas (Fabrègues), cum omnibus apendiciis eorum et cum campis et silvis ; et aliam villam Narbonam (Narbonne [Montauroux]) cum ecclesiis et apendiciis eorum, Fagentia (Fayence) cum ecclesia et apendiciis suis, Dragoniano (Draguignan) similiter, villam Arcus (Les Arcs) cum apendiciis suis, Centum Clavis (Claviers) medietatem, Vallis (Saint-Pierre et la Valette) medietatem, villas Locatus, Surigeras et in Evag (Eoulx) mansum I, de Alienardo, et de Berengario, et de Bernardo, atque de Adalaldo, sive de Ricardo, velut de Arimundo seu de Gofundo, ecclesia Sancte Marie, Bonolas (Bagnols) villam cum omnibus apendiciis. L'identification des lieux se trouve dans *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 32-33.*

1. 2. L'implantation au fil des donations

L'héritage personnel de Maieul ne représente qu'une petite partie du patrimoine clunisien en Provence. Les terres abandonnées par Fouquier ont trouvé d'autres détenteurs que même le prestige de l'abbé ne saura convaincre de les rendre. Cependant une partie de l'aristocratie provençale ne reste pas indifférente, ni aux vertus de l'abbé et de son abbaye, ni au secours spirituel qu'ils peuvent leur apporter. Presque toutes les possessions de Cluny en Provence résultent des donations effectuées pendant l'abbatit de Maieul. En effet, par la suite et bien qu'il se soit transformé et mieux organisé, le temporel provençal du monastère bourguignon ne s'est pas beaucoup accru.

Le rayonnement spirituel de Cluny a sans doute attiré les bienfaiteurs de l'abbaye en Provence, mais Barbara Rosenwein a récemment mis aussi en évidence le contexte socio-politique des premières donations provençales adressées à Cluny²⁷. Elle rappelle d'abord que Inguilberge, épouse de Guillaume d'Aquitaine, qui participe avec son mari à la fondation de Cluny en 910, est la soeur de Louis l'Aveugle, roi de Provence, dont les prétentions s'étendent à la Bourgogne et à l'Italie. C'est le cousin de celui-ci, Hugues d'Arles qui, avec ses proches, dirigea la Provence pendant la première moitié du X^e siècle. C'est de cette haute aristocratie, issue du palais et du cousinage de Charlemagne, que Cluny reçoit d'abord des donations. Hugues d'Arles offre des biens dans le comté de Lyon²⁸. De même, en 948, son neveu Manassès, promu au siège archiépiscopal d'Arles puis à celui de Milan, donne à Cluny des biens de l'héritage de son père dans le comté de Châlon²⁹. Par ailleurs, dans le cadre de ce que Barbara Rosenwein appelle des donations «émulatives», d'autres membres de l'aristocratie, soucieux d'imiter leurs supérieurs, vont offrir à Cluny des biens en Provence. Ce sont ces donations que nous allons évoquer ci-après.

²⁷ B. H. ROSENWEIN, «Le bienfaiteurs de Cluny en Provence».

²⁸ CLU 544 (942).

²⁹ CLU 726.

1. 2. 1. Des débuts dans l'Uzège. Les Sabran et leurs alliés

L'expansion de Cluny dans le Midi commence en 945, dans le diocèse d'Uzès, proche du Rhône : il s'agit de la donation de ce qui deviendra le principal prieuré clunisien de la région, Saint-Saturnin-du-Port (aujourd'hui Pont-Saint-Esprit). Gérard, de la famille de Sabran, pseudo-archevêque de Narbonne, est l'auteur de cette donation³⁰. L'acte est signé par son neveu, Rostaing, évêque d'Uzès, et par ses parents : Bermond, frère de Gérard, et Ermengarde³¹, soeur du comte Griffon d'Apt, toutes personnes proches de l'archevêque d'Arles Manassès. On a interprété ce don comme un acte d'expiation de l'homme qui avait usurpé le siège de Narbonne. Sa famille, et sans doute lui-même, avaient participé à l'assassinat de l'archevêque de Narbonne, Arnuste, en 912, événement qu'il faut placer dans le contexte des conflits entre Bourguignons et légitimistes, décrits par Jean-Pierre Poly³². En 945 Gérard, comme beaucoup de nobles, sentant approcher la mort, désire, avant de quitter ce monde, se vouer à la vie monastique pour garantir son salut³³.

L'année suivante un autre Gérard et sa femme Sufficia testent en faveur de Cluny, au cas où leurs enfants devraient mourir sans héritiers³⁴. Leurs possessions se trouvent également dans le comté d'Uzès, qui, à cette époque, fait partie du royaume de Provence. Toujours dans l'Uzège, entre 951 et 954, un prêtre, Lucerius, donne des biens à Cluny et à l'abbé Aimard pour le salut de ses parents et de ses seigneurs, le comte Amalric (d'Uzès), la comtesse Ermengarde et le comte Bermond (d'Uzès)³⁵. Amalric et Bermond sont les frères du pseudo-archevêque de Narbonne, Gérard. Lucerius était probablement un fidèle des Sabran. Certains signataires de la donation de

³⁰ CLU 724 : *...Sunt omnes res meas... que mihi de paterna successione in hereditatem obvenerunt... site in commitatu Uzetico, in vicaria Kaxionense, hoc est mansum meum indominicatum... idem aeclesia in honore sancti Saturnini consecrata, cum insulis quoque et villis...*

³¹ ABDR 2H9 n° 6 (Apt, 19 février 955).

³² J.-P. POLY, *La Provence*, p. 13-29, 39-55, et dans «L'autre nom du comte Raimon».

³³ *...ego Geraldus, indignus arci episcopus... offero per abrenunciationem seculi et habitus commutationem...sub ordine regulari mancipare cupio...*

³⁴ CLU 693 (946). Le nom de Gérard rappelle celui de l'archevêque, ce qui pourrait indiquer qu'ils appartiennent à la même parentèle. Une Sufficia signe en 999 une autre donation faite à Cluny, dans le diocèse de Die (CLU 2480).

³⁵ CLU 817 : *...pro remedio anime mee, pro sospitate corporis, pro animabus quoque genitoris mei Castellani et genetricis meae Marthe et pro salute amicorum meorum et senioris mei domni Amalrici comitis, dominae meae Ermengardis comitissae et senioris mei Bermondi comitis et Rotberti consobrini mei...*

Saint-Saturnin du Port, faite par Gérard de Sabran aux Clunisiens, apparaissent aussi dans la liste de témoins de la donation de Lucerius. C'est le cas de Bermond, comte d'Uzès, d'un certain Pons et de Trutmundus.

Cette approche de la Provence par la rive droite du Rhône se passe sous l'abbatiat d'Aimard. Les donations véritablement «provençales» ne vont commencer à affluer qu'un peu plus tard, après l'association de Maieul à la direction de Cluny.

Mais c'est encore hors des limites de la Provence, telle qu'on la conçoit dans cette étude, dans le comté de Die, tout proche de la limite du diocèse de Gap, qu'en 956/957 Pons et Richilde donnent à l'abbaye de Cluny et à l'abbé Maieul tout ce qu'ils possèdent dans la vallée en aval de Condorcet³⁶. Pons qui se montre préoccupé par la fin de sa vie³⁷, donne la moitié de ces biens en usufruit à sa femme Richilde, moitié que Cluny doit récupérer à la disparition de cette dernière. D'après un document du milieu du XI^e siècle, il existe à Condorcet deux *castella*, qui auraient été concédés en précaire par l'abbé Maieul à Pons *miles*, père de Pierre, Guillaume et Rostaing qui viennent de restituer à l'abbé Hugues les châteaux qu'ils garderont encore leur vie durant³⁸. Cette précaire passée entre Maieul et Pons avait déjà été renouvelée par l'abbé Odilon en 999, au profit du fils probable de Pons,

³⁶ CLU 1013 (956/957) : *in valle Condacense* (vallée de la Bentrax).

³⁷ *...perpendens terminum vite mee...* En effet, Pons a du mourir quelque temps après, car c'est peut-être sa veuve (*Pontius quondam et conjux*) qui apparaît en 967 remariée à Teutbert, tenant des biens de l'église d'Arles dans le comté d'Uzès appartenant notamment au monastère de Sainte-Marie de Goudargues, qu'ils reçoivent en précaire de l'archevêque d'Arles Ithier (GCN, Arles, c. 114 n° 268). Il semble que la précaire attribuée à Pons et Richilde ait été renouvelée alors en faveur de la veuve et de son deuxième mari, un fidèle de l'évêque (*vir honorabilis nosterque fidelis, Teutbertus nomine et conjux sua Richildis*). Est-ce qu'il s'agit là du même Teutbert, parent de l'évêque d'Apt Arnulf, qui a reçu en précaire les biens de Fouquier dans le comté d'Apt ? (CLU 1071 - 962). On peut faire des approximations anthroponymiques avec le comte Teutbert, Franc établi à Vienne dans la cour de Louis l'Aveugle (R. POUPARDIN, *Actes des rois de Provence*, n° 43, (903), où il intercède, avec Walo, en faveur de l'évêque Amiel I d'Uzès, de la famille de Sabran, pour qu'il obtienne la *curtis Fretus* avec l'église Saint-Rémy, dans le comté d'Avignon). Ce Teutbert serait, selon G. MANTEYER (*La Provence*, p. 99), le père d'Arnulf, auteur de la famille vicomtale marseillaise (voir P. A. AMARGIER, «Aux origines»). Or, son nom rappelle celui de l'évêque d'Apt en 962. Selon J.-P. POLY (LEP p. 28-36) Teutbert et l'évêque d'Apt Arnulf appartiennent à la famille de Castellane. D'après J. BARRUOL («L'inscription médiévale») Teutbert appartient à la famille de Maieul, abbé de Cluny. Voir nos critiques aux hypothèses généalogiques de cet auteur plus loin.

³⁸ CLU 3331 (v. 1050).

Pierre *miles*, et de sa femme Ermengarde³⁹. Le fils de ce couple s'appelle Pons, comme son grand-père.

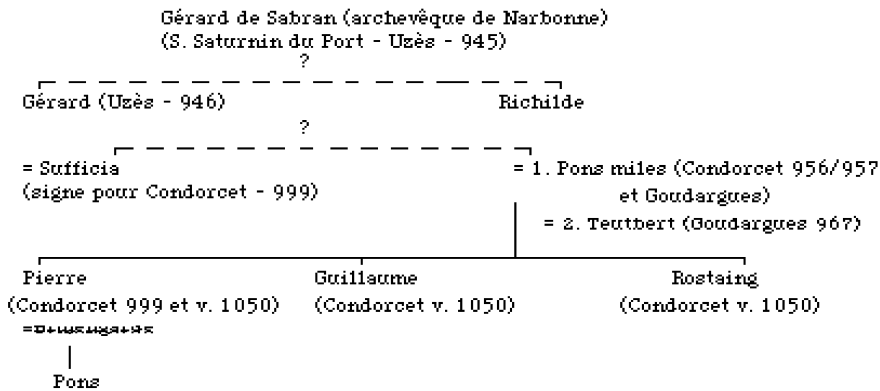
Ces premières donations à Cluny dans les marges de la Provence, semblent provenir de familles apparentées et nanties en partie dans l'Uzège. D'abord les Sabran⁴⁰ et les familles alliées de l'autre rive du Rhône, comme les Castellane.

Par un rapprochement onomastique, Gérard, donateur de Cluny dans l'Uzège en 946, serait parent de l'archevêque Gérard de Sabran. Gérard semble être celui qui signe la donation de Condorcet de 956-957 juste après les donateurs Pons et Richilde. Sa femme Sufficia est peut-être la souscriptrice de la précaire de Condorcet de 999, passée en faveur du fils de Pons et Richilde, Pierre. Elle semble par cela appartenir à la famille du *miles* Pons, donateur de Condorcet en 956-957. La femme de Pons, Richilde, paraît pour sa part, être originaire de l'Uzège, où elle tenait l'abbaye de Sainte-Marie de Goudargues de l'archevêque d'Arles, d'abord avec Pons, ensuite avec son deuxième mari, Teutbert⁴¹.

³⁹ CLU 2480 (999). Cet acte est signé par Sufficia et il ne fait état que d'un seul *castrum* à Condorcet. De même en 998 dans la confirmation du roi Rodolphe III. En revanche, Condorcet n'apparaît pas dans la confirmation du pape Grégoire V en 998.

⁴⁰ Sur les Sabran, voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 19-21 et LEP p. 114-117. Il rattache cette famille au vicomte d'Agde et Béziers, Rainard, et à son épouse Dida. C. AMADO ne semble pas partager cette opinion, voir fig. 2 et n. 14 de son article «Pouvoirs et noblesse dans la Gothie : formation du réseau aristocratique biterrois au X^e siècle», dans *La Catalogne et la France méridionale autour de l'an Mil*, dir. X. BARRAL I ALTET et alii, Barcelone, 1991, p. 160-173. Pour une autre interprétation, plus ancienne, voir encore G. MANTEYER, *La Provence*, p. 351.

⁴¹ GCN, Arles, c. 114 n° 268 (967). Cette hypothèse donne le schéma de parenté suivant :



En 958/959, deux ans après Condorcet, l'abbé Maieul reçoit d'un certain André, la moitié d'une *villa* à Avignon⁴² ; mais la principale donation, celle du monastère de Saint-Amand de Clansayes dans le Tricastin, avec toutes ses terres⁴³, a été faite par le roi Conrad, à la prière du comte Boson. Cette donation est confirmée un an plus tard par le roi carolingien Lothaire⁴⁴. C'est encore un Pons *omnium servorum Christi infimus*⁴⁵, sans doute un moine, qui, à une date indéterminée, donne à l'abbé Maieul des biens dans le Tricastin.

1. 2. 2. Le prieuré de Ganagobie

L'une des principales acquisitions de Cluny en Provence, le monastère de Ganagobie, est le fruit d'une donation qui a eu lieu avant 964⁴⁶. Les informations sur Ganagobie nous parviennent indirectement par l'oeuvre de Jean Colombi, publiée en 1668, et qui a utilisé le «Livre vert», aujourd'hui disparu, rédigé au début du XVI^e siècle par l'évêque de Sisteron, Laurent Bureau, qui y raconte l'histoire de son diocèse⁴⁷. Dans les années 960, Jean III, peut-être avant qu'il ne devint évêque de Sisteron (vers 964), donne Ganagobie aux Clunisiens. D'après le «Livre vert», Jean tenait le lieu par héritage, *de patrimonio suo*⁴⁸, cependant il n'est pas impossible qu'il s'agisse en réalité de la restitution d'un ancien bien de l'église de Sisteron, bien nantie dans la région. L'évêque a fait construire deux églises à Ganagobie : l'une en honneur de sainte Marie, et l'autre de saint Jean Baptiste. C'est dans cette dernière qu'il aurait été enseveli.

⁴² CLU 1057 (958/959).

⁴³ CLU 1052.

⁴⁴ CLU 1067.

⁴⁵ CLU 945.

⁴⁶ La donation de Ganagobie a été ressentie comme fruit de sa proximité géographique avec la possession de Maieul à Valensole : les deux sites étant face à face sur le large plateau coupé en deux par la Durance. Voir B. H. ROSENWEIN, dans *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 24.

⁴⁷ J. COLOMBI, «Garagobia», p. 563-566. Selon la tradition, Ganagobie aurait été mentionné en 939 dans une bulle du pape Etienne VIII, mais ce document, dont nous ignorons l'objet, semble être, d'après M. FIXOT (*Ganagobie, mille ans*, p. 132), une invention de Dom G. B. GIBBAL, dans *Ganagobie et son monastère*, s.d., ouvrage manuscrit conservé dans la bibliothèque du prieuré. Voir aussi ARNAUD D'AGNEL, «Notice archéologique».

⁴⁸ GCN, Aix, c. 682-683.

Les fouilles archéologiques réalisées à cet endroit, entre 1974 et 1992, ont permis de révéler l'importance religieuse du site avant son octroi à Cluny. Il a été probablement occupé depuis l'âge de bronze. Son terroir est traversé par la voie Domitienne, chemin qui liait le bassin Rhodanien à la vallée du Pô, fréquentée pendant l'Antiquité et le Haut Moyen Age.

Des vestiges retrouvés lors des fouilles correspondent à deux états antérieurs à l'élévation actuelle. D'abord une église à abside semi-circulaire dotée d'une large nef. A l'est du chevet de cette église, fut trouvée une nécropole, formée de tombes d'hommes d'âge adulte ou de vieillards. Dans une tombe fut trouvé un bâton abbatial en forme de tau. Ces caractéristiques permettent de conclure qu'il s'agit là d'un ensemble monastique, datant peut-être de l'époque carolingienne. Ensuite, sans doute à l'époque de l'évêque Jean III, l'abside semi-circulaire a été remplacée par un chœur rectangulaire : c'est l'église Sainte-Marie. Au mur sud de ce chœur, sur la partie la plus ancienne de la nécropole, fut accolé un édifice à deux salles. La première pièce était une chapelle, sans doute Saint-Jean Baptiste. L'autre pièce était une «salle des morts». Selon Michel Fixot, l'ensemble aurait eu une fonction funéraire, étant lieu de «culte cimétierial» et salle des morts, où se préparait le trépas, était faite la toilette funèbre et où le corps était veillé. L'importance de cet ensemble se mesure par son incorporation dans les structures de la nouvelle prieurale, construite au XII^e siècle, où un sarcophage a été soigneusement placé à proximité de l'ancienne chapelle funéraire, dans une niche à l'extérieur du mur sud du transept⁴⁹.

Après sa donation à Cluny, le prieuré de Ganagobie reçoit une série de donations, terres et revenus, des évêques et seigneurs de la région à partir de la fin du X^e siècle devenant ainsi le principal prieuré clunisien en Provence.

L'évêque Ours, successeur de Jean, avec l'assentiment des ses chanoines, lui offre la dîme de Peyruis et l'église Saint-Pierre, située dans le même lieu, ainsi que quelques terroirs dans les *villae Arises* et *Abuses*, et un domaine appelé *Casomalis* où se trouve l'église Saint-Michel⁵⁰. Le don par l'évêque Ours de la dîme de Peyruis est complété par celui de Lambert et Galburge qui offrent la *villa* de Peyruis⁵¹. Ces personnages constituent la souche de la famille de Reillanne. Le développement et l'importance religieuse du prieuré de Ganagobie peuvent encore être mesurés par la découverte, lors de fouilles récentes dans les bâtiments monastiques du cloître roman actuel, de vestiges d'un cloître primitif ayant été bâti dans le courant du XI^e siècle⁵².

⁴⁹ M. FIXOT, J.-P. PELLETIER, «Les origines». Sur les fouilles à Ganagobie et le détail des interprétations voir des mêmes auteurs, «Fouille de sauvetage», «Nouvelles recherches», «Vingt ans de recherches archéologiques», *Ganagobie, mille ans*, p. 85-197.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ GC, t. I, c. 509 : cité dans la confirmation de leur fils Boniface, en 1013.

⁵² M. FIXOT, J.-P. PELLETIER, «Un cloître».

1. 2. 3. Richaud et la création de Saint-André de Rosans

Après l'attribution de Ganagobie aux moines clunisiens, il a fallu attendre une vingtaine d'années avant que Cluny reçoive ce qui deviendra le prieuré de Saint-André-de-Rosans. Un clerc nommé Richaud, fonde en 988 l'église Saint-André dans le pays de Rosans et la confie à Cluny et à l'abbé Maieul. Il dote cette église d'une série de biens dans les diocèses de Gap et Vaison. Datil, son frère, signe la donation⁵³. Les vestiges de cette église primitive ont été dégagés en 1988, dans la fouille du chevet de l'église romane⁵⁴.

⁵³ CLU 1784 (19 avril 988) : *...Richaudus, omnium clericorum infimus... si pro animae meae remedio ecclesiae Sancti Andreae apostoli, quae infra comitatum Vuapicensem, in pago Rosanensi [Rosanais], fundate est, aliquid meae hereditatis tribuerem...in eodem pago Rosanensi, villam quae est apud eandem ecclesiam... et castrum Rizonem [Rizon, probablement au col de La Beaume]... medietatem ecclesiae Sancti Erigii [Saint-Arey], cum medietate villae Rosanis, [Rosans] ubi fundata est... medietatem villae quae Sorbaria [Sorbiers] dicitur et medietatem villae quae vocitatur Gema [Chauvac], et medietatem villae quae nuncupatur Rusca [Roussieux], et medietate villae Morariae [Moriers ou Mouriès, lieu-dit entre Saint-André-de-Rosans et Moydans] ...et de villa Capadicis [Chapaïsses] et de omnibus que illi adjacent quartem partem illi concedo. Tribuo quoque ei, in comitatu Vasense, infra territorium castrum Malaucene [Malaucène], sex mansos ad colligendum solummodo vinum ; post meum discessum dono praelibate ecclesiae, in jam dicto comitatu Vuapicensi, medietatem castrum Misonis [Mison] et in eodem pago Rosanensi de villa Blannatis [Ribeyret ? Montclus ?], et de territorio ejus, et de villa quae dicitur Spina [l'Épine], sive de ecclesiis ibi fundatis, necnon et de territorio ejus, et de silva Cassania [Chassagne] unam medietatem et omnia quae ab his locis usque ad territorium castrum quod dicitur Cerredum [Serres] hodie videor possidere : haec omnia ecclesiae Sancti Andreae conferens, eam cum his omnibus apostolorum principis Petri ecclesiae, videlicet Cluniacensis monasterii, domnoque Maiolo, ipsius loci abbati subicio...*

Sur l'évolution du temporel de Saint-André-de-Rosans et l'identification des lieux voir A. PLAYOUST, «Le temporel». Traduction de CLU 1784 par C. MORA et A. PLAYOUST, *ibid.*, p. 43-46.

⁵⁴ Y. ESQUIEU a trouvé un hémicycle absidial constitué de trois murs juxtaposés et concentriques, qui semblent provenir de deux états successifs du monument. Le mur externe d'environ 5,70m de diamètre et large de 0,62m construit en moellons calcaires réguliers, appartient à l'état le plus ancien. Le deuxième mur, large de 0,52m et couvert d'enduit peint, est une banquette presbytérale. Le mur interne est postérieur, de composition différente des autres murs et large de 0,68m. C'est une construction plus médiocre, dont la fonction est incertaine. Il est dû, peut-être, au besoin de soutenir des fondations instables à cause d'un sous sol argileux. Ce troisième mur a réduit les dimensions du sanctuaire à un diamètre de 3,45m. Y. ESQUIEU, «L'église de Saint-André-de-Rosans». Récemment ont été dégagés les vestiges d'une deuxième église, construite peu après la donation de Richaud.

C'est sans doute le même Richaud qui, quelques années plus tard, donne à l'abbé Odilon des biens dans les mêmes évêchés de Gap et Vaison⁵⁵, dont la moitié du Revest (l'autre moitié ayant été donnée à son oncle Roland et aux fils de celui-ci). C'est peut-être lui, Richaud, et son frère Datil, ainsi que leur oncle Roland, qui signent à la fin du X^e siècle la donation de Bédoin faite par Ismion à Montmajour⁵⁶. Richaud est alors sous-diacre. Dix ans après la donation de Rosans, Richaud est le seul bienfaiteur de Cluny en Provence dont le nom figure dans le diplôme d'exemption de Grégoire V⁵⁷, témoignant de la haute place qu'il occupe alors dans la mémoire clunisienne. Un siècle plus tard son souvenir est toujours vivant : une notice dresse la liste de ceux qui tiennent des biens que *domnus et venerabilis Ricaudus* a offerts à Cluny dans le Rosanais⁵⁸.

L'identification de Richaud n'est pas aisée et on ne peut que supposer, par recoupement de propriétés et rapprochements onomastiques, quelques liens avec des familles que nous connaissons mieux au XI^e siècle. Les trois anthroponymes, Richaud, Datil et Roland, se retrouvent en 1059 dans un document concernant le prieuré de Saint-Victor et Saint-Pierre de Grauseau et la paroisse de Malaucène, dans l'évêché de Vaison⁵⁹. En 988 Richaud avait doté Saint-André-de-Rosans de six manses à vigne dans le *castrum* de Malaucène⁶⁰. Il n'est pas

⁵⁵ CLU 2529 : ...*Ricaud omnium laicorum infimus, Jesu Christi servus... dono Deo et sanctis apostolis ejus Petro et Paulo, ad locum Cluniacum, cui domnus Odilo abba preesse videtur, tres mansos in comitatu Vasionense, in loco qui dicitur Vallitas : unum mansum quem tenet Martinus, et alium mansum Rainelmus, et in loco quem nominant Velles Profundas unum mansum de Guntranno ; et in comitatu Gapincense, in Revesto, unam medietatem, et de hereditate mea que michi evenit, et exceptis castellis, cum edificiis domorum, unam medietatem quam dedi avunculo meo Rotlanno et filii ejus...*

⁵⁶ ADBR 2H9 n° 5 (copie interpolée du XI^e siècle) édité dans DU ROURE p. 64 : ...*Datilus firmavit, Rodulfus firmavit, Ricau subdiaconus firmavit... Rotlannus firmavit...*

⁵⁷ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 351, p. 682-686 (22 avril 998) : ...*in Gapacensi episcopatu cellam in honore sancti Andreae constructam, iam dicto Cluniensi coenobio concessam a Ricauo clerico cum omnibus suis appenditiis...*

⁵⁸ CLU 3761 (fin XI^e s.).

⁵⁹ CSV 687 : *Ego Richaus, de Malaucena castello, et frater meus Rostagnus... et mulieres nostre Raimos et Falatrudis, et filii nostri Poncius et Richaus, Arbertus et Gontardus, Rodlandus et Giraldus, Willemmus et Datilus, Armandus et Petrus, Lodegarius et Giraldus, Ugo [lacune]...*

⁶⁰ Dans la deuxième moitié du X^e siècle, une femme, Raimonde (*Romoda/Raimoda*), donne à Montmajour une vigne à Malaucène, au lieu-dit *Furcas*. Elle possède cette vigne par complant : *aliquid de proprietate mea qui mihi ex plantatione mea obvenit*. Parmi les voisins de la vigne on trouve *Ricau Ebraechar* (ABDR 2H14, Orig.). Dans la donation de Saint-André-de-Rosans de 988 un certain *Evrachari* signe juste après Richaud et avant son frère Datil. On peut faire le rapprochement des personnages Richaud/Evrard des deux actes par similitude onomastique.

impossible que le Richaud de Malaucène de 1059⁶¹ appartienne à la descendance de la famille du Richaud, donateur de Rosans⁶².

Certains auteurs ont proposé de rattacher Richaud à d'autres personnages de l'époque. Tout d'abord, pour Ripert-Monclar⁶³, repris par Arlette Playoust⁶⁴, Roland, l'oncle de Richaud, auquel il donne une moitié du Revest dans le comté de Gap⁶⁵, serait le père des huit frères, «les Mirabel», qui apparaissent en 1023 lors d'une donation faite par deux d'entre eux à Cluny : Laugier et Pons donnent la moitié du *castrum* d'Auton en Diois, dont l'autre moitié avait déjà été donnée à Cluny par leur père. Ils sont frères de Féraud évêque de Gap, de Pierre évêque de Vaison, d'Arnulf, Rodolphe, Gérard et Raimbaud, auxquels ils lèguent une série de biens⁶⁶. Ripert-Monclar détermine cette filiation par le recoupement des possessions de l'acte de 1023 avec celles citées dans les donations de Richaud à Saint-André-de-Rosans, en 988 et vers l'an mil. Or, s'il est vrai que les biens donnés par Richaud «rentrent dans les grandes lignes du territoire» où sont sis les biens «des Mirabel» cités dans l'acte de 1023, ils ne sont ni identiques, ni enchevêtrés. Nous ne pouvons donc pas conclure à une parenté telle qu'elle est proposée par Ripert-Monclar⁶⁷.

Selon Georges de Manteyer⁶⁸, Richaud est apparenté à un viguier ou châtelain du Venaissin, qui, entre 993-1040, se dirige vers Vaison, Die et Gap. Il s'agit d'Ismion, donateur

⁶¹ Cette même année, l'évêque de Vaison, Pierre, fils de Raimbaud [de Nice] restitue l'*abbatiola* de Saint-Victor et Saint Pierre de Grauseau à Saint-Victor de Marseille (CSV 688). Ce monastère a été fondé par l'évêque Aredius de Vaison, en 684 (voir L. A. BOYER DE SAINTE MARTE, *Histoire de l'Eglise Cathédrale de Vaison*, livre I, p. 68-69, livre II, p. 7-13 et J. M. PARDESSUS et L. G. O. BRÉQUINY, *Diplomata chartae*, t. II, n° 401 [683] et 430 [692]).

⁶² Un Roland de Malaucène, fils d'Ismion et frère d'Albert, est cité en 1120-1127 dans une notice où sont énumérés les biens acquis par l'évêque Rostaing pour l'église de Vaison (L. A. BOYER DE SAINTE MARTE, *Histoire de l'Eglise Cathédrale de Vaison*, p. 97).

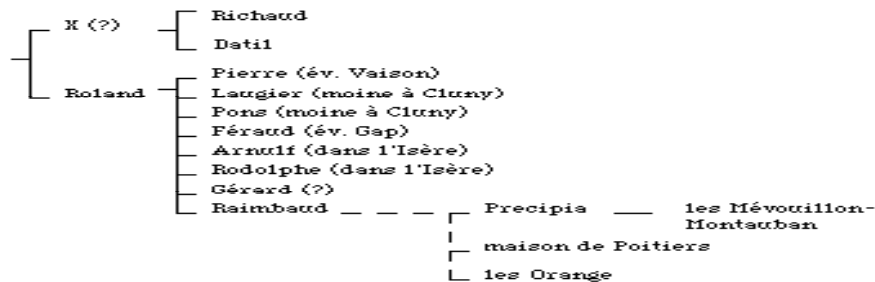
⁶³ RIPERT-MONCLAR, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches*, p. XXV-XXVI.

⁶⁴ A. PLAYOUST, «Histoire du prieuré».

⁶⁵ CLU 2529.

⁶⁶ CLU 2779.

⁶⁷ La parenté de Richaud, fondateur de Saint-André-de-Rosans, d'après RIPERT-MONCLAR :



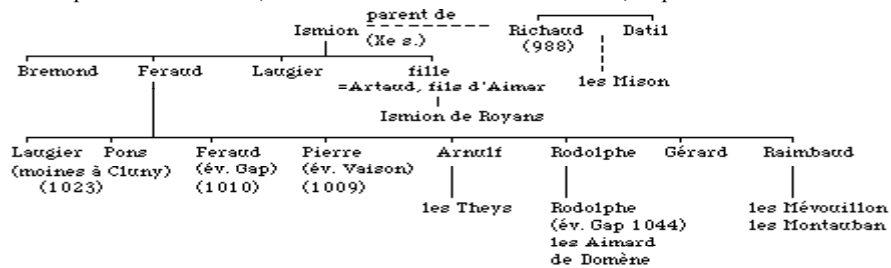
⁶⁸ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 359-361.

du *castrum* de Bédoin à Montmajour au milieu du X^e siècle, père de Bermond, Féraud et Laugier⁶⁹. Nous avons déjà évoqué plus haut ce document dont les frères Datil et Richaud sont signataires. Pour Manteyer, leur présence dans cet acte est signe de leur parenté avec Ismion. Datil et Richaud seraient à l'origine de la famille de Mison. Toujours d'après Manteyer, Féraud, fils d'Ismion serait le père des huit frères qui apparaissent en 1023⁷⁰. Par rapport à l'ascendance de ces derniers, l'hypothèse la plus récente et la plus convaincante est celle de Jean-Pierre Poly : ils seraient fils de Pons précariste de Nyons, propriétaire à Vaison, fils de Pons et Blismodis, frère de Humbert évêque de Vaison et d'Ison propriétaire à Uzès, tous les trois précaristes de Mornas⁷¹.

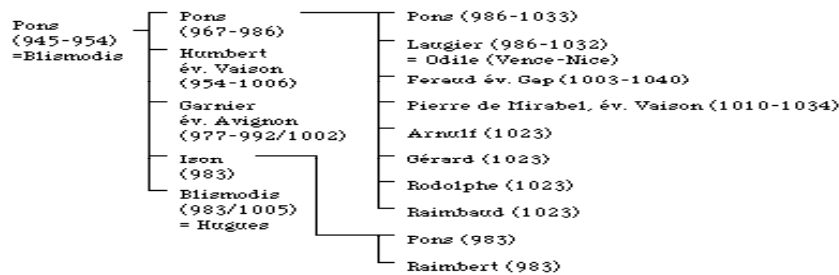
Si l'hypothèse de Manteyer ne semble pas se confirmer pour la descendance de Féraud, fils d'Ismion, il reste fort probable qu'un lien de parenté unissait Ismion et Richaud. On pourrait penser que l'autre fils d'Ismion, Laugier, est le mari défunt d'Ermengarde, qui, avec ses fils Gérard, Aicard, Pierre et Féraud, restitue à Montmajour un sixième de la paroisse de la *villa Montilium* (Monteux) qu'ils détenaient injustement⁷². Comme Bédoin, Monteux se trouve dans le comté de Venasque. Cet acte qui semble avoir été établi à la fin du X^e siècle est signé, entre autres, par un certain Richaud et par son frère Pons Maldans. Quelques décennies plus tard un autre Richaud restitue à Montmajour le sixième de l'église de la Sainte

⁶⁹ ADBR 2H9 n° 5 (copie interpolée du XI^e siècle) édité dans DU ROURE p. 64.

⁷⁰ La parenté de Richaud, fondateur de Saint-André-de-Rosans, d'après G. DE MANTEYER :



⁷¹ LDP p. 78 et ss. Partie du tableau de filiation «Les Orangeois» extrait de J.-P. POLY, «L'autre nom du comte Raimon», p. 77.



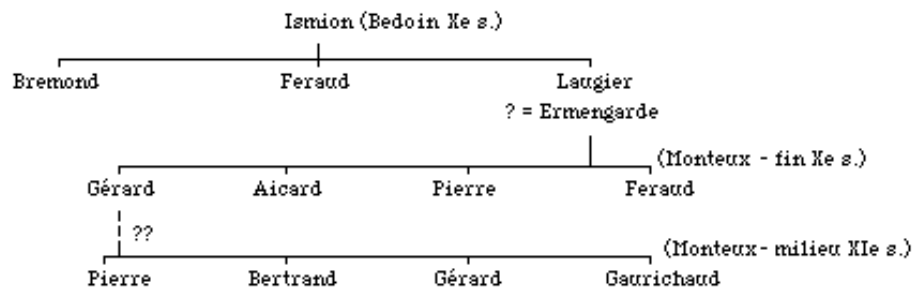
⁷² ADBR 2H12 (n°10).

Trinité et de Saint-Martin de Monteux, détenue injustement par Gérard et ses fils⁷³. Or, ce Gérard est peut-être le fils de Laugier et Ermengarde car il a pu garder le sixième de la paroisse de Monteux, ce qui voudrait dire que la première restitution faite par sa mère, lui et ses frères, est restée sans effet. Il est encore question de Monteux lorsqu'un Laugier et son épouse donnent à Sainte-Marie d'Esparron une semodiée de terre où est fondée l'église Saint-Michel à Monteux, dans le comté de Venasque⁷⁴. Les voisins de cette église s'appellent Datil et Ismion, noms qui évoquent encore la même parentèle⁷⁵.

Ces recoupements onomastiques et fonciers justifient nos soupçons de parenté entre Richaud, fondateur de Saint-André-de-Rosans, et des personnages propriétaires dans le comté de Venasque. Entre 1024 et 1037, Cluny reçoit de plusieurs frères, trois églises dans le comté de Venasque, dans le territoire de *Dimone*. Les donateurs tiennent ces sanctuaires du comte Guillaume IV et de la comtesse Lucie. Parmi eux on trouve un Richaud et un Datil, et un Roland est signataire de l'acte⁷⁶.

Si nous nous attardons encore sur les possessions que Richaud offre à Saint-André-de-Rosans dans le diocèse de Gap, nous pouvons faire les quelques remarques qui suivent. Ainsi,

⁷³ ABDR 2H13 n° 19 Orig. parch. Les fils de Gérard s'appellent Pierre, Bertrand, Gérard et Gaurichaud. Ce document est daté par E. BARATIER dans l'inventaire des sources de Montmajour de la fin du XI^e siècle. Je le situerais plutôt vers le milieu du siècle, selon mes hypothèses de filiation.



⁷⁴ CSV 274 (av. 1059).

⁷⁵ *Montilium* est aussi cité dans la donation à Cluny de 1023 (CLU 2779), mais selon J.-P. POLY, LDP, p. 93, il ne s'agit pas de Monteux dans le diocèse de Carpentras, mais d'un château du diocèse de Vaison, aujourd'hui ruiné et situé sur la commune de Saint-Marcellin, en face du château de Taulignan (Vaucluse).

⁷⁶ CLU 1994 : *...Igitur [ego] Rotbaldus et uxor sua Inginildis, Aldebertus et uxor sua Ava, Ricaudus et uxor sua Elisabeth et filii illorum, Agina et filii sui, Gaucilinus, Datilus, Nevolongus, Otbertus... ut Dominus... misericordiam habeat de animas nostras... et de fratre nostro Auiranno... (donamus) aliquid de res nostras qui nobis per conquisos cartarum legibus obvenit, que adquisivimus de seniore nostro Willelmo comite et uxore sua Lucia comitissa... Signum Feraldus. S. Rostagnus. S. Rodulfos. S. Auirannus. S. Isnardus. S. Rainerius. S. Rollannus. S. Bermonnus...*

en plus de biens sis aux alentours de Rosans⁷⁷, Richaud offre la moitié du *castrum* de Mison (*medietatem castris Misonis*), don qui semble n'avoir jamais pris effet. La famille de Mison, qu'on voit au XI^e siècle et à laquelle appartiennent les vicomtes de Gap, ne conserve qu'un anthroponyme qui rappelle, indirectement, une parenté avec Richaud. Il s'agit d'Ismion, nom de l'un des fils de Gaudemar et Agnès qui en 1022-1023 ont offert au prieuré de Ganagobie l'église Sainte-Marie du *castrum* de Beaujeu, dans le diocèse de Gap⁷⁸. Ils donnent l'église avec les dîmes et les prémices, ainsi que deux manses. Au diocèse de Die, ils offrent la moitié de la vallée de Jarjate, sise dans le territoire du *castelli Lunis* (Lus-la-Croix-Haute, Drôme), ainsi que deux alpages. Gaudemar et son frère Isoard sont la souche de la famille des Mison⁷⁹. Ce don fait à Ganagobie se situe peut-être dans le cadre d'une ancienne dévotion à Cluny de ces possibles descendants de Richaud.

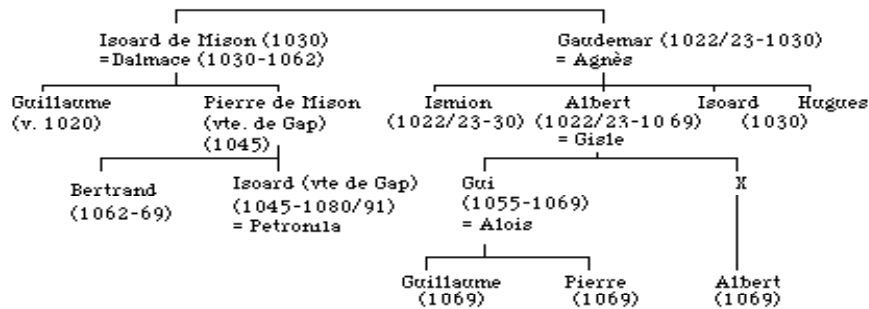
L'impossibilité d'établir avec certitude les rattachements familiaux de Richaud montre combien l'organisation de la famille dans la deuxième moitié du X^e siècle s'articulait sur un vaste cousinage dont les membres se partageaient les droits sur le patrimoine familial de façon horizontale. En fait la parentèle à laquelle appartenait Richaud se scinde en différentes familles qu'on retrouve par la suite, organisées de forme patrilinéaire, privilégiant l'indivision du patrimoine au profit de l'aîné et sa transmission verticale. Ces recherches, même si elles restent pour beaucoup dans un champ hypothétique, sont importantes pour établir la continuité ou les transformations des dévotions monastiques au sein des familles, comme on le verra plus loin.

⁷⁷ A. PLAYOUST, «Le temporel», cartes p. 80-82.

⁷⁸ CLU 2771.

⁷⁹ CSV 714 (v. 1030), 718 (v. 1035).

Les vicomtes de Gap (les Mison) :



1. 2. 4. Sarrians et les confirmations de 998

La dernière donation que Maieul reçoit en Provence est un cadeau du comte Guillaume II. C'est en faisant la guerre aux ravisseurs de l'abbé que ce comte s'était illustré. La capture de Maieul par les Sarrasins aurait été le mobile de l'expulsion de ces derniers de la Provence par le comte Guillaume et ses alliés (972-975)⁸⁰. La dévotion du comte Guillaume II à l'abbé de Cluny date peut-être de cette époque. L'hagiographe de Maieul raconte que l'abbé s'est rendu à Avignon pour assister le comte sur son lit de mort⁸¹. A cette occasion, le comte offre à l'abbé la *villa* de Sarrians⁸² où il désire se faire ensevelir⁸³. Cette donation, comme tant d'autres faites *in extremis*, montre le souci du comte pour son salut dont il confie le soin aux Clunisiens. Si l'un des comtes Guillaume non identifiés cités dans les nécrologes clunisiens correspond au nôtre, le lien qui l'unissait aux Clunisiens était très étroit⁸⁴. Le comte avait été le principal appui de l'implantation clunisienne que l'abbé Maieul avait menée en Provence. Le poids de l'abbé de Cluny sur la scène politique de l'époque —Maieul établit des relations étroites avec Conrad le Pacifique et sa soeur Adélaïde, épouse d'Otton le Grand, ainsi qu'avec la papauté et plusieurs prélats— n'est pas étranger à l'amitié que l'on soupçonne s'être établie entre lui et le comte Guillaume.

D'autres biens en Provence ont dû être donnés à l'abbaye bourguignonne pendant l'abbatit de Maieul, car, bien qu'on n'en conserve pas les actes de donation, ils apparaissent, quatre ans après le décès de Maieul, dans les

⁸⁰ P. A. AMARGIER, «La capture de saint Mayeul».

⁸¹ *Vita Sancti Maioli*, par SYRUS, p. 277-278 : *Cum Willelmus, Provincialium princeps, pregauari se ultima sentiret sorte, Maioli se meritis saluari posse ab anime credidit morte. Qui sibi ad Auennorum accersitus oppidum, ut multitudinis uitaret conuentum, in insula que Rodanum sub prefato castro scindit fluuium sibi ponere iussit tentorium.*

⁸² CLU 2866 (1031-1048) : *...in villa que vocatur Sarrianis, quam Wilelmus quondam dux Proventiae et pater patrie, sanctorum apostolorum Petri et Pauli et monasteri Cluniensi et loco in quo se speliri rogavit, et beato Maiolo adhuc in carne vivente et vivens delegavit et moriens donando attribuit...* (Acte traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 432).

⁸³ Le texte est ambigu sur ce passage : le comte désirait-il être enseveli à Sarrians ou à Cluny ? (Remarque faite par D. Iogna-Prat).

⁸⁴ J. WOLLASCH, *Synopse*, p. 82 et 83 (10 février), p. 188 (4 avril), p. 199 (9 avril), p. 606 (30 octobre), p. 651 et 711 (21 novembre), p. 655 (23 novembre). Le comte Guillaume II de Provence est mort entre le 29 août 993 et le 11 mai 994 (ACP 47). Il faut noter que si l'anniversaire de la mort du comte de Provence était réellement commémoré par les Clunisiens, il n'a pas laissé un souvenir particulier.

confirmations du roi Rodolphe III⁸⁵ et du pape Grégoire V⁸⁶, de 998. Il s'agit notamment du *castrum* de Colonzelle, de la *curtis* de Tulette et de la *cella* de Saint-Pantaléon dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Thèze au bord de la Durance et de maisons à Arles et à Avignon.

Les maisons d'Arles et d'Avignon devaient appartenir à l'héritage personnel de Maieul. Comme nous l'avons vu, selon son hagiographe il serait né à Avignon, où sa famille possédait sans doute une résidence. Les maisons d'Avignon se trouvaient dans le *castrum*. A Arles les maisons de Maieul se trouvaient près de l'église Saint-Pierre-de-Pesulo, aujourd'hui disparue⁸⁷.

Le *castrum* de Colonzelle et la *curtis* de Tulette étaient, d'après le privilège de Grégoire V, des dépendances du prieuré de Saint-Saturnin-du-Port, sises dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux⁸⁸. La famille du fondateur de Saint-Saturnin, l'archevêque Gérard, naturel de l'Uzège, avait sans doute établi des alliances avec des familles installées sur l'autre rive du Rhône. Nous avons développé cette hypothèse plus haut pour Condorcet. Le même cas pourrait se présenter pour Colonzelle et Tulette, donnés à Saint-Saturnin par l'archevêque lui-même ou par ses parents et alliés. L'origine de Saint-Pantaléon est aussi ignorée. En 998 une petite communauté monastique s'y trouvait déjà. La proximité avec Colonzelle et Condorcet fait penser que la donation de Saint-Pantaléon à Cluny serait l'oeuvre de la même parentèle. On ne sait rien sur Thèse⁸⁹, qui malgré sa confirmation par le roi Rodolphe III, n'apparaît dans aucune bulle pontificale des X^e et XI^e siècles⁹⁰.

Tous les biens évoqués ci-dessus déterminent les limites géographiques de l'installation clunisienne en Provence. Cantonnés en Haute-Provence et dans la moyenne vallée du Rhône les moines de Cluny ne réussissent pas à

⁸⁵ CLU 2466.

⁸⁶ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 351, p. 682-686.

⁸⁷ CLU 2466 (998) : *...mansiones de castro Avinione et Araelatensi urbe...* ; CLU 2661 (25 mars 1008) : *...de mansionibus que sunt infra Arelam civitatem, propre ecclesiam Sancti Petri, que nominantur Pesol, super ipsum Rodanum....* Voir aussi J.-P. POLY, *La Provence*, p. 49. Pour la localisation de ces maisons *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 19-20.

⁸⁸ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 351, p. 682-686 : *...In episcopatu Uticensi monasterium in honore sancti Petri et sancti Saturnini dedicatum, super ripam Rhodani situm, cum castrum Coloncillas et curte Tulleta, et cum omnibus ad se pertinentibus ex utraque parte fluminis...*

⁸⁹ D'après B. ROSENWEIN (*Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 24) «Cluny avait certainement une propriété à cet endroit, puisque son prieuré de Notre-Dame de Bellevue était établi sur les rives de la Durance».

⁹⁰ Le diplôme du roi Rodolphe cite encore le *Monte Vivario* et la *villa Ribedanius* que l'on n'a pas réussi à identifier.

s'établir durablement au sud de la Durance, région où seules les communautés monastiques provençales ont été présentes (voir Carte 2). Les mêmes limites géographiques caractérisent l'implantation provençale d'autres monastères extérieurs à la région. Dès la fin du IX^e siècle, et surtout au XI^e siècle, le monastère bourguignon de Saint-Philibert de Tournus possède des prieurés importants tels Donzère (896) dans le diocèse d'Orange, La Garde-Adhémar (*Vallis Nympharum* -1059), et Grignan (confirmé en 1119) dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ainsi que Faucon (confirmé en 1119) dans le diocèse de Vaison⁹¹. Le monastère de l'Île-Barbe est présent dans le Tricastin depuis la fin du X^e siècle, avec le prieuré de Saint-Martin de Bollène. Au XIII^e siècle cette abbaye possède plus d'une vingtaine de dépendances réparties dans les diocèses d'Orange, Saint-Paul, Carpentras, Vaison, Gap, Sisteron, Embrun, ainsi que dans ceux de Valence et Die⁹².

L'implantation clunisienne en Provence est, en grande partie, l'oeuvre de l'abbé Maieul. D'origine provençale, il récupère son héritage paternel dans la région au profit de son abbaye. L'expansion temporelle de Cluny va de pair avec le prestige de l'abbé, qui fréquente les plus hautes puissances aristocratiques et ecclésiastiques de l'époque. Ainsi, en plus des avantages spirituels, les donateurs de Cluny cherchent à imiter et à s'identifier à des personnages aussi importants que le comte ou encore, que l'empereur.

Le temporel clunisien en Provence ne change pas beaucoup après la disparition de Maieul. C'est en effet pendant son abbatiat que Cluny a acquis le principal de ses possessions dans la région. Mais pour garder ces biens de façon définitive, les moines doivent se battre contre les puissances laïques et ecclésiastiques locales. L'oeuvre de Maieul en Provence n'aurait pas été aussi notoire si son successeur, l'abbé Odilon, n'avait pas su la préserver.

⁹¹ J.-M. ROUQUETTE, *Provence Romane 1*, p. 39, 61-69. B. BLIGNY, *L'Eglise et les ordres religieux*, p. 237-238, n. 311. J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 120, 121, 158. Voir les documents mentionnant ces prieurés dans JUÉNIN, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale de Saint Philibert, et de la ville de Tournus*, Dijon, 1733, Preuves p. 103-104, 126-127, 145-147, 174-176. Voir dans *Saint-Philibert de Tournus*, les articles de M. PACAUT, «Une communauté monastique originale», I. CARTRON, «Le domaine méridional», F. HERNANDEZ ET F. VAIREAUX, «Le val des Nymphes».

⁹² B. BLIGNY, *L'Eglise et les ordres religieux*, p. 237 n. 310. J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 119-121, t. X, p. 76-77. Pour les autres possessions de l'Île-Barbe en Provence, voir Carte n° 75 de l'*Atlas historique. Provence*.

2. Le souvenir de saint Maieul en Provence

Le succès de l'implantation clunisienne en Provence a été, dès le départ, rattaché à l'action de l'abbé Maieul. Par sa réussite en tant que personnalité publique dans les plus hautes sphères aristocratiques, et finalement, par son exemple de sainteté, le souvenir de Maieul a été très tôt cultivé et entretenu par les Clunisiens. De ce fait, et en raison de ses origines provençales, il est entré, après une longue période d'oubli, dans l'historiographie récente de la Provence⁹³.

2. 1. Les Clunisiens à Lérins, les Sarrasins et le comte

Sans doute, le premier à avoir reconnu l'importance et la légitimité de l'oeuvre de Maieul en Provence fut son successeur, l'abbé Odilon. Maieul avait profondément marqué ses moines, et les esprits de son temps. Sa sainteté très vite reconnue et la diffusion très rapide de son culte en témoignent. Le rôle joué par Odilon dans ce mouvement est de premier ordre. Comme l'a démontré Dominique Iogna-Prat⁹⁴, la *Vita* de Maieul sert à épauler l'idéologie clunisienne, forgée sous l'abbatit d'Odilon. Le sacrifice virginal des moines leur confère la perfection. Leur exemplarité les met en position de diriger le monde du siècle et d'éduquer les puissants laïcs. Les relations de Maieul avec les plus importantes familles nobles est un modèle qui justifie l'action des Clunisiens auprès des aristocrates.

2. 1. 1. Compositions clunisiennes autour de Lérins

C'est ainsi que, pour ouvrir la *Vita sancti Maioli*, composée entre 999 et 1010, les Clunisiens exhument le récit du martyre de l'abbé de Lérins, Porcaire, et de ses cinq cents moines⁹⁵ par les Sarrasins, façon allégorique de rappeler la capture de Maieul par les pirates sarrasins, mais surtout occasion d'établir un parallèle entre deux formes de combat monastique : le martyre dans le sang et le sacrifice virginal.

⁹³ N. COULET, «Saint Maieul, les Sarrasins et la Provence».

⁹⁴ D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*.

⁹⁵ Passage traduit dans *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 36-37, par D. IOGNA-PRAT, d'après *Vita sancti Maioli*, par SYRUS, p. 178-182.

Le choix d'un martyr lérinien du VIII^e siècle comme premier volet de la Vie de saint Maieul n'a rien de fortuit. Lérins est une abbaye au passé prestigieux, d'où sont sortis plusieurs saints et prélats importants. Il n'est pas impossible que l'abbé Maieul lui-même ait essayé de participer à sa restauration dans le dernier quart du X^e siècle. Son père, Fouquier, avait eu des biens situés pas très loin de l'abbaye, à Draguignan et aux Arcs, dans le diocèse de Fréjus, comme le montre la notice copiée par les Clunisiens, que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer.

C'est peut-être le souvenir de cet intérêt supposé de Maieul pour Lérins qui est à l'origine de la confection d'un faux diplôme pontifical dont l'historiographie moderne s'est servie pour attester l'attachement de Lérins à Cluny. Il s'agit d'une bulle du pape Benoît VII adressée à l'abbé Maieul⁹⁶. Selon ce document⁹⁷, Maieul aurait demandé et reçu du pape, l'île de Lérins avec le monastère d'Arluc⁹⁸ qui, d'après les décrets du pape saint Grégoire, se trouvaient sous la dépendance directe du Saint-Siège⁹⁹.

Cette bulle papale mise à part, il n'existe aucun autre témoignage relatif à une possible action de Maieul à Lérins. Mais, même si ce document est un faux, il est certain que les Clunisiens se sont impliqués dans la restauration de Lérins, peut-être déjà à l'époque de l'abbé Maieul, mais plus certainement sous l'abbatit d'Odilon. Cette bulle aurait pu être forgée par des Clunisiens à Lérins dans les années 1020, dans le but de perpétuer le souvenir de Maieul et de justifier la présence des moines de Cluny à Lérins.

En effet, deux documents attestent la présence de l'abbé Odilon dans la direction de Lérins ; l'un est daté du 18 octobre 1022, l'autre n'est pas daté¹⁰⁰.

⁹⁶ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. I, n° 248 (édition et critique de l'acte).

⁹⁷ Cette fausse bulle a suggéré aux historiens l'hypothèse selon laquelle, cherchant un site plus sûr, les religieux avaient abandonné l'île de Lérins — citée comme telle dans le document — et s'étaient installés à Arluc — mentionné comme monastère dans la même bulle. Cela reste une hypothèse discutable, car Arluc, aujourd'hui Saint-Cassien, faisait partie des biens de la famille de Grasse au début du XI^e siècle.

⁹⁸ *...insulam Lirinensem cum Arluco monasterio, et omnibus pertinentibus eadem loca...*

⁹⁹ Une fausse bulle du pape Grégoire I semble avoir été forgée au XI^e siècle à Lérins et copiée à la fin du XII^e siècle dans le cartulaire de l'abbaye, dans le but de conforter le faux de 978. Voir L. H. LABANDE, « Bullaire de l'abbaye de Lérins », n° 92 (p. 191-192).

¹⁰⁰ CL 55. Il s'agit d'une donation faite à Lérins par Truan, son épouse et ses fils, de deux églises dans la *villa* d'Ampus dans le diocèse de Fréjus, avec l'accord du comte Guillaume [Taillefer de Toulouse], de sa mère Adélaïde [comtesse de Provence], de son épouse Emma [fille du comte de Provence, Roubaud] et de ses enfants, du pouvoir desquels relevait la donation (*de quorum potestate hec donatio procedit*). Truan apparaît toujours dans des actes non datés (CSV 178, 197) et semble avoir disparu avant 1042 (CSV 375, donation de ses

Dans ces chartes Odilon est mentionné comme abbé de Cluny, siégeant à Lérins¹⁰¹. Il en va de même à Saint-Denis-en-France. A l'inverse de Maieul, ou de son disciple Guillaume de Volpiano, toujours mentionnés comme abbés des monastères qu'ils réformaient et qui y étaient attachés à titre personnel, Odilon agit en tant qu'abbé de Cluny¹⁰². C'est une nouvelle conception de l'*Ecclesia cluniacensis*, envisagée comme «un ensemble unifié autour de Cluny et de son abbé, avec une intégration définitive (en tous les cas l'essai) de l'établissement réformé»¹⁰³.

Après Odilon, c'est Garnier qui gouverne l'abbaye de Lérins¹⁰⁴. Il est peut-être moine clunisien, ou quelqu'un de l'entourage monastique de l'abbé Odilon de Cluny. Garnier a peut-être été mis au commandement de Lérins, par Odilon lui-même¹⁰⁵. Quoi qu'il en soit, c'est sous l'abbatit de Garnier à Lérins, après 1022 et avant 1033, qu'il faut placer le document portant la seule mention faite à «la guerre menée au nom de saint Maieul»¹⁰⁶. Il s'agit de la conversion à la vie monastique de Guillaume Grueta, fils cadet de Rodoard, souche de la famille de Grasse¹⁰⁷. La signification de la donation

enfants). La comtesse Adélaïde meurt en 1026 (mention de son décès dans les Cahiers du moine Arnulf, Madrid, Bibliothèque Nationale ms. 9605, f° 117v°, cité par C. LAURANSON-ROSAZ, «Autour de la prise du pouvoir par Hugues Capet», p. 109 n. 44). Son fils Guillaume Taillefer est encore vivant en 1037 (HGL, t. V, 428, voir H. DÉBAX, «Les comtesses de Toulouse», n° 182, p. 220-221) et Emma n'apparaît plus après 1024 (BN lat. 13916 f° 9 r°-v°). La donation de Truan est alors antérieure à 1026 et peut-être à 1024.

¹⁰¹ CL 55 : ...*sacro Dei ecclesie, sancte Marie necnon et sancti Honorati insule Lyrinensis cenobii, ubi et venerabilis Odilo, abbas Cluniacensis, preesse videtur...* ; CL, t. II, n° 28 : ...*insule Lyrinensis cenobio, ubi preesse videtur domnus abba Odilo, Cluniacensis pater...*

¹⁰² N. BULST, *Untersuchungen*, p. 215 et «La filiation de Saint-Bénigne de Dijon», p. 36-37.

¹⁰³ D. IOGNA-PRAT, *Cluny et la société chrétienne*.

¹⁰⁴ Sur les abbés de Lérins, voir l'Annexe II.

¹⁰⁵ Dans les monastères qu'Odilon est amené à réformer, il place des Clunisiens comme abbés. C'est le cas du grand prieur de Cluny, Vivien, abbé de Saint-Denis en 1008 et de Raynaud qui devient abbé de Saint-Jean d'Angély en 1012. En 1020 Odilon désigne encore les nouveaux abbés de Souvigny et de Saint-Jean d'Angély : après le décès des abbés Durand et Raynaud, il choisit Itier (son parent) et Aimery (J. HOULIER, *Saint Odilon*). On retrouve le même procédé à Saint-Victor de Marseille, où en 1005, l'abbé de Psalmodi, Garnier, laisse à la tête du monastère qu'il venait de réformer un moine de son abbaye, Guifred (P. A. AMARGIER, *Un âge d'or*, p. 183-184).

¹⁰⁶ CL 3 : ... *Avinionensis castri territorio michi bello adquisivi in nomine sancti Maioli ...* (Avinionet, aujourd'hui Mandelieu, dans le diocèse de Fréjus, proche des limites du diocèse d'Antibes). Document traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 395-397. Cette charte avait été datée des alentours de 990 par les éditeurs du cartulaire de Lérins.

¹⁰⁷ Il est encore question de sa conversion et de celle de son fils Pierre dans CL 73 (1022-1033), où ils offrent des biens dans le diocèse d'Antibes. Guillaume Grueta apparaît dans la documentation le 11 mai 1004, en tant que signataire de l'élection de l'abbé de Saint-Pons de

du quart d'Avinionet faite à cette occasion par Guillaume Grueta, doit être comprise, à la suite de l'interprétation de Michel Fixot, dans le contexte de colonisation de la Provence orientale¹⁰⁸. Situé sur la rive droite de la Siagne, le site d'Avinionet se trouvait compris dans les limites du temporel de l'Eglise de Fréjus, octroyé par le comte Guillaume II à l'évêque Riculf en 990¹⁰⁹. A la même époque le comte avait récompensé le père de Guillaume Grueta, Rodoard, avec la moitié du temporel de l'Eglise d'Antibes. L'autre moitié devait ensuite être attribuée au frère aîné de Guillaume Grueta, Gauceran¹¹⁰. Moins nanti que son frère, Guillaume Grueta a probablement cherché à récupérer le domaine d'Avinionet, dans le diocèse de Fréjus, qui représentait un pendant intéressant à ses possessions à Arluc, sur l'autre rive de la Siagne. La donation qu'il fait d'Avinionet à Lérins est peut-être une façon de mettre fin à des contestations sur un territoire disputé par le prélat de Fréjus, la famille de Vence¹¹¹ et Guillaume Grueta. Le droit que Guillaume revendique sur Avinionet est le plus irréfutable : le droit de la guerre, pas n'importe laquelle, mais celle menée au nom de saint Maieul. Le saint est évoqué ici de manière intéressée pour justifier une usurpation. Il n'en reste pas moins qu'on doit ce rappel à un scribe vivant sous l'influence des Clunisiens.

Les relations de Cluny avec Lérins se résument en fait à peu de choses. Si le passé prestigieux de l'abbaye provençale et sa restauration pouvaient intéresser le mouvement réformateur clunisien, ce n'est que le saint abbé Maieul, un provençal, qui légitimait la présence des moines de Cluny à Lérins. On cherche à établir un lien entre lui et un abbé martyr lérinien, on forge une concession pontificale faite à sa demande et on se souvient que c'est en son nom que la guerre a été faite. Tout cela peut être considéré comme du matériel relevant de la propagande. Mais, comme a conclu Dominique Iogna-Prat pour la *Vita sancti Maioli*, la diffusion de ce matériel reste, malgré tout, limitée aux cercles clunisiens.

Nice (CSP 2 : *Vuillelmus, filius Redoardo firmavit*). Il réapparaît en 1007 (CL 50), en 1016 (CL 142), puis entre 1022 et 1033 (CL 73) et entre 1033 et 1038 (CL 139). Si nos hypothèses de datation sont correctes, Guillaume Grueta serait très âgé, presque octogénaire (il a participé aux luttes pour l'expulsion des Sarrasins entre 972-975), lors de sa dernière donation à Lérins et à son abbé Amalric (1033-1038).

¹⁰⁸ M. FIXOT (dir.), *Le site de Notre-Dame d'Avinionet*, p. 3-5.

¹⁰⁹ GCN, Aix, inst. extra ord., c. 535-536, n° II.

¹¹⁰ CL 132 (notice de 1125-1135).

¹¹¹ Les Vence, les Grasse et l'évêque de Fréjus font ensemble une donation dans ce lieu à Saint-Victor de Marseille en 1030 (CSV 539).

Les seuls témoignages concrets de la présence de Cluny à Lérins sont les deux chartes où l'abbé Odilon de Cluny apparaît au commandement de Lérins. Que son successeur à Lérins, l'abbé Garnier, ait été quelqu'un de son entourage reste une hypothèse. Mais avec Garnier, même si l'esprit clunisien continuait de régner à Lérins, Odilon abandonnait toute prétention de garder ce monastère sous la tutelle directe de Cluny¹¹².

Nous ne saurons probablement jamais si l'abbé Odilon avait eu l'intention de maintenir Lérins sous l'égide de Cluny, ou s'il avait agi simplement en tant que réformateur. Il est cependant intéressant de noter que les prieurés provençaux de l'abbaye de Cluny restent cantonnés au nord de la Durance et que leur origine date des temps de Maieul, ce qui fixe la limite de la pénétration clunisienne en Provence. Dans ce contexte, Lérins aurait pu jouer le rôle d'avant-poste méditerranéen pour Cluny, mais il n'en est rien.

On constate que ce n'est qu'après l'abandon par Odilon du gouvernement de Lérins que les bienfaiteurs de Lérins se manifestent. Craignaient-ils dans leur voisinage la présence des Clunisiens, ces puissants seigneurs monastiques ? Ou au contraire, est-ce le passage de cet homme de grande réputation à Lérins qui a donné l'impulsion nécessaire aux donations ?

2. 1. 2. Un modèle et un idéal pour l'aristocratie : le comte Guillaume II et la Croix

Toujours est-il que le contenu «provençal» de l'hagiographie de saint Maieul et les pièces lériniennes sont le reflet d'une lutte très concrète menée par l'abbé Odilon pour assurer la présence clunisienne en Provence, présence menacée par les turbulences seigneuriales, la mauvaise volonté de certains prélats et la concurrence des communautés monastiques provençales.

C'est encore dans le cadre de cette lutte qu'il faut placer la naissance d'un autre thème cher aux Clunisiens, mis en valeur par les historiens modernes, unissant saint Maieul, le comte Guillaume II et les Sarrasins. L'épisode qui est à l'origine de cette construction est très connu. De retour de Rome, sur le chemin de Cluny, l'abbé Maieul est capturé dans les Alpes par les Sarrasins installés dans le Freinet. Il est libéré quelque temps après contre rançon. Cela

¹¹² Le successeur de Garnier, Amalric était sans doute un moine de Lérins qui se trouvait déjà dans le monastère sous l'abbatit d'Odilon (voir les noms des moines de Lérins cités dans CL 55 : *...monachis... quorum nomine hec sunt : Aldebrannus prior, Arnaldus, Amalricus, Poncius et Robertus*. Robert et Arnaud sont peut-être les moines cités encore sous l'abbatit d'Aldebert I dans CL 339 [1038-1061]).

se passe en juillet-août 972. On raconte qu'alors cet événement a provoqué une grande émotion chez les nobles de Provence qui, pour venger l'abbé, partent en guerre pour expulser les Sarrasins de la région¹¹³.

L'épisode est relaté d'abord par le moine Syrus, dans sa vie de saint Maieul¹¹⁴. Plus tard, entre 1031 et 1049, Odilon écrit lui-même une vie de saint Maieul, destinée surtout à un usage liturgique, où il médite longuement sur les vertus du saint. Avant de clore son récit Odilon se souvient d'un *memorable presagium* : le père de Maieul, Fouquier, par son courage et sa ruse avait libéré la Provence, infestée de loups. De même, à cause de la capture de Maieul, les Sarrasins seront expulsés de la Provence par le comte Guillaume. Le père annonce le fils : Maieul affranchira la Provence des Sarrasins, comme auparavant son père l'avait délivrée des loups enragés¹¹⁵. Odilon est le premier à rattacher le comte Guillaume II à l'expulsion des Sarrasins. Nous savons que d'autres nobles avaient participé à cette guerre : le frère de Guillaume, le comte Roubaud, ainsi qu'Arduin III, comte de Turin, mais Odilon n'a retenu que le nom de Guillaume, devenu le «Libérateur» de l'historiographie¹¹⁶. C'est encore Odilon, toujours dans sa vie de saint Maieul, qui fait devenir moine le comte Guillaume avant sa mort¹¹⁷.

De la même époque (1031-1048) date l'acte qui relate la donation de Sarrians que le comte Guillaume II a faite à Maieul et à Cluny au moment de sa mort¹¹⁸. C'est en se souvenant de «la guerre menée au nom de saint Maieul», que l'on consacre alors l'église de Sarrians «à la mémoire de la très victorieuse Croix du Seigneur»¹¹⁹. Le comte est alors salué comme le «père de la patrie». La célébrité de Guillaume II est, dans cette perspective, oeuvre clunisienne. Le souvenir du comte est un gage de plus pour la légitimité de Cluny en Provence. Contre tous les laïcs remuants et violents on propose

¹¹³ P. A. AMARGIER, «La capture de saint Maieul».

¹¹⁴ *Vita Sancti Maioli*, par SYRUS, p. 247-260. Raoul Glaber, lui aussi, raconte l'épisode de la capture de Maieul dans *Historiae*, I, 4, 9, éd. J. FRANCE, *Rodulfi Glabri opera*, Oxford, 1989, p. 18-22, traduction de G. BARRUOL dans *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 45.

¹¹⁵ *Vita sancti Maioli*, par ODILON DE CLUNY, c. 289-290. Passage traduit par D. IOGNA-PRAT dans *Saint Maieul, Cluny et la Provence*, p. 37-38.

¹¹⁶ Cette épithète est employée pour la première fois en 1924 par E. DUPRAT dans *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie Départementale*, t. II, p. 171 et 174, et est devenue «traditionnelle» dans l'historiographie la plus récente. Je remercie vivement N. Coulet qui m'a communiqué ce renseignement et D. Iogna-Prat d'avoir posé la question.

¹¹⁷ *Vita sancti Maioli*, par ODILON DE CLUNY, c. 288.

¹¹⁸ CLU 2866 (1031-1048).

¹¹⁹ ...*ad honorem Dei et memoriam dominice et victoriosissime crucis...*

l'exemple d'un noble qui a utilisé la violence pour une bonne cause. Ami des Clunisiens, Guillaume est un modèle, le pendant laïque de Maieul.

La célébration du comte provençal, est, à l'échelle régionale l'application d'une construction idéologique déjà profilée par Odilon dans l'Épithaphe qu'il a probablement composée en l'honneur d'Otton le Grand. Ici, à l'instar de l'acte de consécration de l'église de Sarriens, les victoires militaires de l'empereur sont exaltées comme autant de triomphes de la Croix¹²⁰. Odilon dresse ainsi le portrait du prince chrétien idéal tout en prolongeant la tradition clunisienne inaugurée par Odon († v. 942) dans la *Vita sancti Geraldi* où, à travers l'exemple du comte d'Aurillac, l'abbé de Cluny définit la place des nobles guerriers dans la société chrétienne comme le bras armé de l'Église¹²¹.

En Provence, où le souvenir de l'envahisseur sarrasin se rapporte à un passé récent, l'idéal de la Croix —préfiguration de l'esprit de Croisade— trouve une référence concrète. Ce n'est peut-être pas un hasard qu'au moment de la consécration de Sarriens, dans l'abbaye de Montmajour, on soit en train de construire une crypte placée sous le vocable de la Sainte-Croix (terminée entre 1030 et 1062). Le fait est d'autant plus éloquent que Montmajour est devenue la nécropole comtale au début du XI^e siècle : le fils et l'épouse du comte Guillaume II y sont ensevelis. A la même époque, l'une des églises de l'ancien monastère d'Esparron alors restauré par les Baux-Rians et dont on attribue significativement la destruction aux «païens», était elle aussi dédiée à la Sainte-Croix¹²². Mais si la dévotion à la Croix a pu galvaniser au XI^e

¹²⁰ *Epitaphium Ottonis*, éd. K. STRECKER, *MGH, Poetae latini*, V, p. 282-283. Voir D. IOGNAPRAT, «La Croix, le moine et l'empereur».

¹²¹ *Vita sancti Geraldi Auriliacensis*, par ODON DE CLUNY, *PL*, t. 133, c. 639-704 (v. 930/931 - version longue) ; G. M. F. BOUANGE, *Histoire de l'abbaye d'Aurillac*, Paris, 1899, vol. 1, p. 370-397 (version courte) ; voir aussi éd. et trad. de G. SITWELL, *St. Odo of Cluny. Being the life of St. Odo of Cluny by John of Salerno and the life of St. Gerald of Aurillac by St. Odo*, London, 1958 ; V. FUMAGALLI, «Note sulla "Vita Geraldi"», *BISI*, t. 76, 1964, p. 217-240 ; A. R. LEWIS, «Count Gerald of Aurillac, and Feudalism in South-Central France in the Early Thenth Century», *Tr*, 20, 1964, p. 41-58 ; J. LECLERCQ, «Saint Odon et son idéal», *Témoins de la spiritualité occidentale*, Paris, 1965, p. 127-135 ; F. LOTTER, «Das Idealbild adliger Laienfrömmigkeit in den Anfängen Clunys. Odo's Vita des Grafen Gerald von Aurillac», *Benedictine Culture 750-1050*, éd. W. LOURDAUX ET D. VERHELST, Louvain, 1983, p. 86-95 ; I DEUNG-SU, «Note sull'agiografia del secolo X e la santità laicale», *StMed*, 3^e s., t. 30/1, 1989, p. 143-161 ; P. FACCIOTO, «La "Vita Geraldi" di Odone de Cluny, un problema aperto», *StMed*, 3^e s., t. 33, 1992, p. 243-263.

¹²² CSV 269 (992-1032) : ...*donamus ad monasterium rehedificationem membra sancta Maria et sancti Johannis, vel sanctam Crucem, qui jam longe vero tempore destructus fuit a paganis... quod omni tempore sit habitacio monachorum...*

siècle les fils des aristocrates que la campagne contre les Sarrasins avait rendu illustres, elle n'est pas une nouveauté dans le monachisme provençal. Déjà, au VII^e siècle, l'abbesse Rusticule avait fait construire une basilique en l'honneur de la Croix dans la clôture de Saint-Césaire¹²³. Cette référence n'est pas anodine. Il n'est pas en effet impossible qu'on ait trouvé l'inspiration justement dans ce monastère de femmes restauré à la fin du X^e siècle par le comte «Libérateur» et, qui plus est, était le seul, à l'époque romane, à revivre dans l'enceinte de la cité comtale d'Arles¹²⁴.

L'importance donnée par l'abbé Odilon à son prédécesseur et à son oeuvre est encore présente dans la façon dont ont été confectionnés les premiers cartulaires de Cluny. Le plan suivi par les copistes a été établi par Odilon lui-même : on a réuni les actes concernant chaque abbé selon la personnalité de chacun et surtout d'après les faits les plus marquants de chaque abbatiat. Or, le cartulaire de Maieul commence par la restitution faite, par le comte Guillaume II, de Valensole et de l'église Saint-Maximin, fondation de la famille de l'abbé. Cet acte est suivi de la copie du douaire de la mère de Maieul, Raimonde. Toute la légitimité des possessions de Cluny en Provence se résume dans ces deux actes : le comte y reconnaît les droits d'héritage de Maieul. Il n'est pas moins révélateur du fait que le cartulaire d'Odilon débute par la négociation avec l'évêque de Riez, Almerade, au sujet de Valensole, suivie de six actes concernant le même lieu¹²⁵. Odilon, par son engagement sur la possession de Valensole, prolonge l'oeuvre de son prédécesseur. Il fait preuve des mêmes vertus que celui qui l'avait choisi comme successeur.

Le souvenir de saint Maieul et son rattachement à la Provence a été le fil conducteur de la propagande clunisienne dans la région sous l'abbatiat d'Odilon. Le patrimoine provençal de Cluny était important mais souffrait des violences seigneuriales. Dans sa lutte pour conserver ces possessions et

¹²³ *Vita sanctae Rusticulae*, éd. BR. KRUSCH, *MGH, SRM*, t. IV, 1902, p. 353 (BHL 7405). Ce culte de la Croix est peut-être dû aux liens que Grégoire de Tours évoque entre la fondation du monastère de Sainte-Croix par Radegonde à Poitiers (v. 560), et le monastère de Saint-Césaire (voir P.-A. FÉVRIER, «Arles», dans *Topographie chrétienne*, t. 3, p. 82).

¹²⁴ On peut encore noter que parmi les sept autels placés par Rusticule dans la basilique Sainte-Croix se trouve celui dédié à saint Maurice, saint guerrier que Odilon associe à Otton le Grand.

¹²⁵ M. HILLEBRANDT, «Les cartulaires de l'abbaye de Cluny»; D. IOGNA-PRAT, «La confection des cartulaires».

contenir les seigneurs turbulents¹²⁶, Odilon a trouvé en Maieul la sainte légitimité de son combat. A l'aristocratie remuante et très souvent gênante pour les moines, Odilon présente un exemple parlant. En célébrant le fait d'armes du comte Guillaume II et en lui faisant revêtir l'habit monastique, l'abbé de Cluny propose, comme il l'avait fait avec Otton le Grand, un modèle idéal du noble laïque : celui qui utilise la violence pour la cause divine, qui est attaché aux moines et qui obtient la rédemption par la conversion monastique.

Bien que l'impact de ces constructions sur la noblesse de l'époque ait été très limité, elles sont restées vivantes pour l'historiographie actuelle. Le mythe des Sarrasins expulsés par le comte Guillaume, devenu «le Libérateur», vengeur du saint abbé Maieul, est aujourd'hui un événement notable de l'histoire provençale, même s'il est acquis que les Sarrasins ont été souvent utilisés comme mercenaires par les chrétiens dans les conflits aristocratiques, ce qui n'est pas étranger à leur présence prolongée dans la région.

2. 2. La famille de saint Maieul : de l'hagiographie au mythe historiographique

En introduction à l'édition du Cartulaire de l'Eglise d'Apt¹²⁷, en 1967, Jean Barraol a présenté une étude dont le titre est : «L'influence de saint Mayeul et de sa famille dans la renaissance méridionale du XI^e siècle, d'après une documentation nouvelle du Cartulaire d'Apt»¹²⁸. Le titre est en soit curieux car Maieul n'est cité dans aucun document de l'Eglise d'Apt. Mais il s'explique : l'auteur considérait Apt comme le noyau principal des biens de la famille de Maieul. La méthode employée par Jean Barraol pour établir les liens de parenté de certains personnages avec l'abbé Maieul est simple : il a dressé la liste des biens de Maieul que l'on connaît par l'assignation du douaire de sa mère et par la concession en précaire que l'abbé a faite à l'intention de l'évêque Arnulf d'Apt. A partir de là, tous les personnages qu'il a retrouvés ayant des droits sur ces biens, depuis la fin du X^e siècle, ont été rattachés, d'une façon ou d'une autre, à la famille de saint Maieul. La

¹²⁶ On ne peut pas oublier le rôle fondamental d'Odilon dans la genèse de la «Trêve de Dieu».

¹²⁷ J. BARRUOL, N. DIDIER, H. DUBLED, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, 1967.

¹²⁸ L'auteur avait déjà en 1965 présenté à peu près la même étude : J. BARRUOL, «L'influence de saint Mayeul et de ses proches dans la renaissance provençale du XI^e siècle», *BPH. Actes du 90^e Congrès national des Sociétés savantes, Nice, 1965*, Paris, 1968, p. 561-571.

méthode est contestable car nombreuses sont les hypothèses et suppositions non vérifiables qui sont au départ de presque toutes les conclusions.

La première supposition de l'auteur est que dans les familles paternelle et maternelle de Maieul il est habituel que les mariages unissent «cousins issus de germains» et que «les parents de Maieul, du côté paternel, se marient et se remarient avec ses parents du côté maternel»¹²⁹. En effet, au X^e siècle les familles s'organisent le plus souvent dans de vastes cousinages, la «Sippe», et les alliances matrimoniales entre des individus plus au moins apparentés sont communes¹³⁰. Ce fait ne justifie pourtant pas qu'on suppose des alliances sans l'appui de la documentation.

En ce qui concerne «la maison paternelle de saint Maieul», Jean Barraol a raison de nous rappeler qu'en 909, deux des signataires du douaire de Raimonde, constitué par le père de Maieul, Fouquier, peuvent être les frères de ce dernier. En effet ils signent et apportent leur accord à l'acte de Fouquier : *signum Rainoardo qui consentit, signum Geraldo qui consentit*. Par contre, on ne peut pas savoir si les deux frères probables de Fouquier ont eu une postérité en Provence, mais cela n'est pas impossible. Jean Barraol a vu Rainoard et Gérard, en Provence et dans le Mâconnais¹³¹. Il les a considérés, ainsi qu'un oncle de Fouquier, sur lequel il ne donne aucune précision, comme les ascendants des «Varacon-Garac».

Par ailleurs, c'est à partir d'une hypothèse discutable que l'auteur rattache une série de personnages aptésiens à la famille de Maieul. Il suppose qu'Eric, frère de Maieul, se serait marié et aurait eu cinq enfants. On connaît le frère de Maieul par quelques actes de l'abbaye de Cluny où il semble avoir accompagné son frère. Ensemble, les deux frères ont donné tout leur héritage à l'abbaye de Cluny. On ne trouve aucune mention d'un descendant d'Eric ou de son supposé mariage. Jean Barraol, cependant, a cru qu'Eric a épousé une fille d'Humbert I de Salins, sa cousine issue de germains, car selon lui, Humbert est fils d'Albéric I, comte de Mâcon, oncle de Raimonde, mère d'Eric et de saint Maieul. Humbert I de Salins a eu en effet un fils appelé

¹²⁹ *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 69.

¹³⁰ Des études ont montré l'influence des programmes politiques dans les stratégies matrimoniales. Dans son livre sur les familles comtales en Catalogne, M. AURELL (*Les noces du comte.*) a montré que dans cette région, entre 800 et 930 on pratiquait des mariages consanguins.

¹³¹ CA 13 (920) : *Gairaldo* et *Rainardo* signent la donation d'*Adalgaus* dans le pays d'Apt, et CA 15 (931-937) : *Rainuardo* signe une donation de *Garibaldus* dans le pays d'Apt, CLU 770 (950) : *Rannaldi* et *Geraldi* signent une donation de Teutbert dans le Mâconnais.

Humbert¹³² et une fille appelée Adela, mais celle-ci ne semble pas avoir été mariée à Eric¹³³.

Toujours est-il que J. Barraol fait naître cinq enfants de ce mariage hypothétique d'Eric. Il s'agit d'Humbert, souche de la famille d'Agoult, de Lambert, souche de la famille de Reillanne, d'Aremberte, épouse de Varacon Farald, souche de la maison de Thorame et Castellane, de Teucinde, épouse de Novelong, souche de la famille des vicomtes de Cavaillon, et d'Ermengarde, épouse de Pons Arbald, souche des Castellane. Ces cinq personnages seraient donc des neveux de Maieul. Rien n'est moins sûr.

Ces personnages possèdent, en effet, des droits sur des anciens biens de l'héritage de Maieul, à Apt et à Reillanne. Mais au lieu d'attribuer à tous la même origine, on peut supposer qu'il s'agit là de biens qui avaient été accaparés par des personnages non forcément apparentés à Maieul, après le départ de la famille de l'abbé dans le Mâconnais. Nous avons déjà évoqué les biens de Maieul à Valensole, qui étaient passés sous le contrôle de la famille comtale de Provence. Cela a pu aussi se produire pour ses autres biens.

Ainsi, ce sont des rattachements douteux qui ont permis à l'auteur de conclure quant au rôle des prétendus parents de Maieul dans la reconstruction ecclésiastique méridionale aux X^e et XI^e siècles, sous l'influence du saint lui-même¹³⁴. Or, le mouvement de rénovation monastique, à partir de la deuxième moitié du X^e siècle, est un phénomène qui touche l'Occident en général et pas seulement la Provence. L'action réformatrice de Maieul s'insère dans ce contexte. Si l'abbé a pu développer la présence de l'abbaye de Cluny en Provence c'est qu'il y a trouvé un accueil favorable de l'aristocratie. Les communautés religieuses provençales, elles

¹³² J. Barraol confond Humbert de Beaujeu, avec ce Humbert II de Salins. Voir C. B. BOUCHARD, *Sword, Miter, and Cloister*, p. 262 et p. 289 et ss.

¹³³ Adela est la mère de Gandalmois et grand-mère d'Inguilbert I, comte de Brienne. Voir *Genealogiae Comitum Andegavensium*, dans *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, éd. L. HALPHEN ET R. POUPARDIN, Paris, 1913, p. 249.

¹³⁴ *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 69 : «On ne connaissait pas les neveux de saint Mayeul, mais le Cartulaire d'Apt et celui de Cluny les révèlent et les montrent à l'origine d'une quantité de fondations provençales. Comme ces fondations commencent à l'époque où Aimard, abbé de Cluny, vient de s'adjoindre Mayeul (948) et qu'elles seront traditionnelles chez tous ses neveux, il semble bien que le saint en fut l'inspirateur et que le prestige de sa vie les leur fit continuer longtemps» ; p. 75 : «En fait, de 949 à 1060, les proches ou les neveux de la famille paternelle de saint Mayeul ont reconstitué le domaine des évêchés d'Apt, Fréjus, Senez et Glandèves ; créé, doté ou relevé les abbayes ou monastères de Carluc, Ganagobie, Saint-Eusèbe ; restitué des biens nombreux à l'Abbaye de Saint-Victor ; dressé ou reconstruit une quantité d'églises rurales en haute Provence et rebâti la cathédrale d'Apt».

aussi, ont bénéficié de cet état d'esprit des laïcs. Il serait trop réducteur de mettre tout le mouvement de renouveau monastique au seul compte de l'influence de Maieul sur ses nièces et neveux.

Du côté de la «maison maternelle de saint Maieul» Jean Barraol propose une ascendance pour la mère de Maieul qui semble être la plus probable : Raimonde serait fille de Maieul, fils de Maieul vicomte de Narbonne. Cependant, c'est par des rattachements onomastiques abusifs que l'auteur donne cinq frères et soeurs à Raimonde, en plus de Gautier¹³⁵. Ainsi, Teucinde, fondatrice de Montmajour et son frère Gontard, deviennent soeur et frère de Raimonde. A partir de quoi l'auteur n'hésite pas à affirmer l'influence de Maieul dans la fondation du monastère arlésien et à trouver parmi les bienfaiteurs de la nouvelle fondation, des neveux, nièces et parents du saint. L'auteur part du principe que la famille maternelle de Maieul, installée depuis le début du X^e siècle dans le Mâconnais, retourne en Provence, plus précisément à Apt¹³⁶, à partir de 949. Or, c'est par son père que Maieul avait des biens héréditaires à Apt, et non par la famille de sa mère plutôt propriétaire à Narbonne, puis dans le Mâconnais. La présence des prétendus parents maternels de Maieul à Apt n'a donc aucun fondement¹³⁷.

Je me limiterai à ces critiques sur le fond de la construction généalogique de Jean Barraol. Pour les détails de la filiation de chaque famille qu'il a rattachée à saint Maieul nous aurons l'occasion d'y revenir tout au long de ce livre. Cette critique m'a paru s'imposer avant tout parce que l'étude de Jean Barraol apparaît comme introduction à l'édition du Cartulaire de l'Eglise d'Apt, qui est un instrument de recherche très riche et largement utilisé. Toutes les notes critiques concernant les personnages qui apparaissent dans les chartes sont fondées sur son article ; elles peuvent induire des erreurs et conduire à de mauvaises interprétations. L'étude, accueillie avec bienveillance par les historiens contemporains de la Provence, comporte des conclusions insuffisamment étayées ou erronées qui continuent d'être reprises. Je pense surtout à l'exemple de la famille de Reillanne. L'article que Paul Amargier consacre à Raimbaud de Reillanne, archevêque d'Arles salue les découvertes de Jean Barraol¹³⁸. Le prestigieux archevêque hérite ainsi

¹³⁵ Gautier est le seul frère de Raimonde que l'on connaît : CLU 843 (953), CLU 765 (950).

¹³⁶ *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 79 et ss.

¹³⁷ Le douaire de Raimonde, qui comprend des biens dans la région aptoise, ne peut pas non plus justifier un «retour à Apt» de ses parents.

¹³⁸ P. A. AMARGIER, «Raimbaud, moine de Saint-Victor». Mes remarques ici n'entachent en rien les importants travaux du père Amargier sur le monachisme provençal, qui restent le

d'un ascendant digne de son importance : il est l'arrière-petit-neveu de saint Maieul.

On voit par cet exemple, combien la construction de Jean Barraol est séduisante, et par là même, trompeuse. Le plus souvent, la documentation qui nous est parvenue ne nous permet pas de remonter aux origines des familles nobles provençales du XI^e siècle au-delà de l'an mil. Il nous faut, la plupart du temps, nous résigner à notre ignorance à ce sujet. Par un enchaînement d'hypothèses Jean Barraol a contourné le problème et a donné à certaines de ces familles provençales une origine de toute grandeur : un saint parent. L'esprit de saint Maieul ne serait donc pas étranger au rôle joué par ses parents dans la renaissance méridionale. Maieul lui-même, (et l'auteur clôt son étude par une idée née avec l'hagiographie du saint) est le principal responsable de cette renaissance : c'est grâce à sa capture que les Sarrasins seront expulsés de Provence. Le mythe cher aux Clunisiens des alentours de l'an mil est d'actualité dans l'historiographie du XX^e siècle.

3. L'abbatit d'Odilon (994-1048). Vers la stabilisation

Odilon naît en 961-962 à Saint-Cirgues, près La Voûte-Chilhac, en Auvergne, dans le domaine de sa famille. Celle-ci, les Mercoeur, fait partie de la haute aristocratie de la région ; elle est connue depuis la fin du IX^e siècle¹³⁹. Oblat du chapitre de Saint-Julien de Brioude, il en devient chanoine, puis, en 990 il entre à Cluny en apportant tous ses biens¹⁴⁰. En mai 993 Maieul le choisit pour lui succéder à la tête de l'abbaye¹⁴¹. Il meurt dans la nuit du 31 décembre 1048 au premier janvier 1049.

Deux aspects de l'action d'Odilon en Provence peuvent être distingués durant les 55 ans de son abbatit à Cluny. Le premier se situe dans les années qui suivent la disparition de Maieul et se caractérise par la suite importante des donations reçues, accomplissement de la politique menée par ce dernier. Odilon est dans le sillage de Maieul. Le second correspond à la

fondement de toute recherche dans ce domaine. Mais par sa notoriété, son exemple confirme le danger que nous courrons tous de tomber dans le piège des constructions trop séduisantes.

¹³⁹ Sur la famille de Mercoeur, voir C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges*, p. 108-109, 133-135, 185-187, ainsi que G. MASSEBEUF, «Saint Odilon».

¹⁴⁰ CLU 1838 et 2135.

¹⁴¹ *Electio Domini Odilonis*, éd. D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, p. 303-304. Sur la vie de l'abbé Odilon voir J. HOULIER, *Saint Odilon*.

consolidation de la présence clunisienne en Provence face aux menaces d'usurpation provenant des grands seigneurs.

3. 1. Dans le sillage de Maieul

Certaines donations reçues par Cluny dans les années qui ont suivi la mort de l'abbé Maieul s'insèrent encore dans le contexte de la politique menée par cet abbé en Provence. C'est notamment le cas de la donation faite par le comte Roubaud, du *castrum* de Piolenc, dans le diocèse d'Orange¹⁴². Ce don a eu lieu avant 998, car Piolenc apparaît dès cette année dans la bulle du pape Grégoire V¹⁴³, et dans la confirmation du roi Rodolphe III¹⁴⁴. La donation de Roubaud s'adresse au nouvel abbé de Cluny, Odilon ; elle a donc bien lieu après mai 994. Elle est la preuve de la continuité des relations entre les comtes de Provence et l'abbaye bourguignonne. Et ce n'est pas un hasard si elle survient peu après les décès de Maieul et du comte Guillaume II, personnages sur lesquels reposait en grande partie l'implantation clunisienne en Provence. Leur disparition risquait de fragiliser celle-ci. L'abbé Odilon, en continuateur de l'oeuvre de Maieul, a sans doute cherché à impliquer la famille comtale dans les affaires clunisiennes. L'attention de Roubaud envers les Clunisiens est une façon de montrer qu'en effet la famille comtale continue à appuyer la présence de Cluny dans la région. Les initiatives de cette génération des comtes s'arrêtent là, et il faudra plus de trente ans avant qu'ait lieu, de la part des comtes, une nouvelle donation à Cluny. Mais, à l'inverse de ce que nous pouvions attendre, vue l'amitié de Guillaume II pour Cluny, ce sont les descendants du comte Roubaud qui continuent à favoriser l'abbaye. En effet, le comte Guillaume IV, fils de Roubaud, et sa femme Lucie, en 1030, font don d'un manse au prieuré clunisien de Saint-André de Gap¹⁴⁵. Par l'intermédiaire de certains fidèles de Guillaume IV et de Lucie, Cluny reçoit des biens comtaux dans le pays de Venasque¹⁴⁶. Dix ans plus

¹⁴² CLU 1987. J.-P. POLY (*La Provence*, p. 173) a interprété la donation du comte Roubaud comme parallèle à la donation de Sarriens, faite par son frère, le comte Guillaume.

¹⁴³ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 351, p. 682-686 : *...in episcopatu Arausico cellam in Podio Odoleno...*

¹⁴⁴ CLU 2466 : *...Poiodolen...*

¹⁴⁵ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 5.

¹⁴⁶ CLU 1994.

tard on relève trois donations dans l'évêché de Die de la part de Pons, comte de Toulouse, petit-fils, par sa mère, du comte de Provence Roubaud¹⁴⁷.

C'est encore dans la continuité de l'époque de Maieul que l'on peut placer la donation déjà évoquée plus haut, faite par le fondateur du prieur de Saint-André-de-Rosans, Richaud, aux alentours de l'an mil¹⁴⁸. Il en va de même pour les précaires passées par Maieul et renouvelées par Odilon.

En janvier 999, le *miles* Pierre et sa femme Ermengarde se présentent devant l'abbé Odilon, le prieur Vivien et des frères de Cluny, pour demander en précaire des biens du monastère¹⁴⁹. L'abbé et les frères concèdent aux demandeurs et à deux de leurs fils, leur vie durant, le *castrum* de Condorcet, sauf deux manses. En contrepartie Pierre et Ermengarde donnent à Saint-Pierre trois manses *in vicaria Campica, in villa Ribadanicas*, qu'ils tiendront, ainsi que deux de leurs fils, contre l'investiture annuelle de 4 setiers de pain et de vin, le tout devant retourner à Cluny après leur mort. Bien qu'aucune allusion n'y soit faite, il s'agit là du renouvellement d'une précaire concédée par l'abbé Maieul au père de Pierre, le *miles* Pons, qui une trentaine d'années auparavant avait fait don aux Clunisiens de tous ses biens sis en aval de Condorcet, dans le diocèse de Die¹⁵⁰.

Un acte passé à Arles, en 1008 évoque également le renouvellement d'une précaire datant de l'époque de Maieul. L'abbé Odilon, à cette occasion, concède en précaire à Hugues levite, *provisor* de Saint-Etienne et de Saint-Trophime d'Arles¹⁵¹, et à deux de ses héritiers, les maisons de Cluny sises à Arles. Le cens qu'Hugues doit verser avait été stipulé par Maieul lui-même¹⁵². Il s'agit là des maisons sises près de l'église Saint-Pierre de Pesol, qui avaient

¹⁴⁷ CLU 2947, 2951 et 2948. Le fils de Pons, le comte Raimond de Saint-Gilles, poursuit en 1065 l'attachement de sa branche à Cluny en lui offrant l'abbaye de Gourdargues qui devait rester sous la tutelle du prévôt de Saint-Saturnin du Port (CLU 3404). L'année suivante, pour l'âme de Pons, sa femme Almodis et son fils Raimond donnent l'abbaye de Saint-Gilles aux Clunisiens (CLU 3410) ; cadeau empoisonné si l'on se souvient de toutes les difficultés de ce monastère pour se libérer de la main-mise comtale dès la fin du XI^e siècle.

¹⁴⁸ CLU 2529.

¹⁴⁹ CLU 2480 : *...Quapropter noverint tam presentes quam futuri, quod adiit presentiam domni Odilonis, abbatis, et domni Viviani, prioris, ceterumque fratrum Cluniensis monasterii, quidam bone memorie miles, nomine Petrus, et conjux ejus, nomine Ermengardis, postulantes ut eis quasdam res Sancto Petro delegatis more prestatie inpertiri dignarentur...*

¹⁵⁰ CLU 1013 (956/957).

¹⁵¹ Hugues levite, apparaît encore en 1008 et en 1011 dans GCN, Arles, n° 304, 305 et 307.

¹⁵² CLU 2661 (25 mars 1008) : *...qualiter convenit inter donnum Odilonem sibi subditis, et Hugonem levitam, provisorum Sancti Stephani vel Sancti Trophimi, de mansionibus que sunt infra Arelam civitatem, propre ecclesiam Sancti Petri, que nominantur Pesol, super ipsum*

appartenu à la famille de l'abbé. En plus des maisons, il est question aussi de deux modrées de vigne situées à Laurade¹⁵³, ce qui indique que les Clunisiens avaient certains biens dans la campagne entre Arles et Avignon. En effet, selon deux documents originaux de la deuxième moitié du X^e siècle, Montmajour reçoit des biens voisins de possessions du monastère de Saint-Pierre de Cloinaco, Cluniaco ou Gluniaco. Il s'agit probablement là de Cluny¹⁵⁴.

Armand, levite, futur évêque de Viviers, donne à Cluny, entre 998 et 1015, des biens allodiaux ayant appartenu à ses parents dans le Tricastin et dans le Vivarais¹⁵⁵. Un certain Nantelme, fils de Fouquier, offre, pendant l'abbatiat d'Odilon, une église dans le diocèse de Grenoble, ainsi que l'église Saint-Firmin en Valgaudemar dans le diocèse de Gap¹⁵⁶.

Par une confirmation datée de 1013, nous apprenons que Lambert et son épouse Galburge, souche de la famille de Reillanne, avaient donné au prieuré de Ganagobie la villa de Peyruis, dans le diocèse de Sisteron. En 1013, le fils de Lambert, Boniface confirme le don de ses parents¹⁵⁷ et précise que si le prieuré de Ganagobie vient à se séparer de Cluny, ce sont les Clunisiens qui

Rodanum. Nan quandiu Ugo vixerit teneat et possideat, propter talem vero censum qualem donnus Maiolus abbas decrevit ; et post obitum Ugonis, quales duo de heredibus suis eligere voluerint, teneant et possideant, eo tamen tenore, ut quandiu ipsi duo heres vixerint, per singulos annos suprascriptum censum persolvant, et insuper de duabus modiatibus de vinea que sunt in Laurata vel in suo terminio, per quemquem annum denarios VIII....

¹⁵³ La villa Laurade se trouve dans les limites de l'évêché d'Avignon et apparaît dès l'an mil dans des documents de Saint-Victor de Marseille et de Montmajour (CSV 169, 178, 183, 192; CPA 127 ; ABDR 2H12 ; B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 41, 75, 102), puis de Lérins, dans la deuxième moitié du XI^e siècle (CL 235, 236), et de Saint-Laurent d'Avignon au XII^e siècle (V. SAXER ET M. HAYEZ, «Documents inédits», p. 109-110).

¹⁵⁴ ABDR 2H12 n° 11 et 12 : *terra Sancto Petro, monasterium de Cloinaco / terra Sancti Petri de Gluniaco / Sancti Petri de Cluniaco.*

¹⁵⁵ CLU 1988 : *ego... Armannus levita dono... alodia que de parentum meorum legibus advenerunt... supradictas res que sunt site in comitatu Triscatinense, in vicaria Bergogiaie, et in alio comitatu, scilicet Vivariensi, in vicaria Legernatense, in villa que dicitur Orsolatis... dum ego vivo usum et fructum mihi reservo...*

¹⁵⁶ CLU 2105 : *Nantelmus, Folcherii filius, dedit... ecclesiam... in Gratianopolitani episcopatu ; et in episcopatu Vuapicense ecclesiam Sancti Firmini, cum omnibus suis apendiciis, cum novem mansis et XIII bordoriis.*

¹⁵⁷ GC, I, c. 509 : *...ego in dicto nomine Bonifacius dono aliquid de rebus mei... Sunt autem ipsae res sitae in comitatu Sistaricensi, in villa quae dicitur Petruxo... Confirmans scilicet primam donationem quam pater meus Lambertus et mater mea Salburgis nomine prius de illa hereditate facerunt ; ae videlicet ratione ut fratres de Cluniaco qui habitaverint in loco Sanctae Mariae Conacoriensis, teneant et possideant. Si vero quod absit, ipsum locum a Cluniaco aliquis separaverit mea illa hereditas Cluniacensibus fratribus semper subiaceat sine ulla contradicente persona...*

garderont le bien donné. Serait-ce là l'écho d'une prétention des moines de Ganagobie à l'indépendance ?

C'est toujours à Ganagobie qu'en 1022-1023, s'adresse la donation de Gaudemar, de son épouse Agnès et de leurs deux fils, Aldebert et Ismion¹⁵⁸. Ils offrent, dans le comté de Gap, l'église Sainte-Marie du *castrum* de Beaujeu, avec les dîmes et prémices et deux manses cultivés. Dans le comté de Die ils donnent, dans le *castelli Lunis* (Lus-la-Croix-Haute), la vallée de *Gargatas* (La Jarjate) et deux alpages. Gaudemar appartient à la famille de Mison, futurs vicomtes de Gap.

3. 2. La consolidation du patrimoine clunisien

3. 2. 1. Face au pouvoir épiscopal et aux violences seigneuriales : le cas de Valensole

Nous avons déjà vu que le domaine de Valensole, qui faisait partie de l'héritage personnel de l'abbé Maieul, était devenu une possession du comte Guillaume II, possession que le saint n'avait finalement réussi à récupérer, pour en faire profiter son abbaye, qu'en réglant le différend par une précaire. Normalement, à la mort de Guillaume II, les moines clunisiens auraient dû recevoir en retour le domaine de Valensole dont le comte n'avait gardé qu'une partie en usufruit. L'histoire de Valensole montre que les Clunisiens durent se battre avant de réussir à s'installer définitivement sur ces terres. Valensole se trouvant dans le diocèse de Riez, c'est avec son évêque, et avec les seigneurs des environs, que les Clunisiens durent négocier.

La création d'un prieuré à Valensole remonte aux environs de 998¹⁵⁹. Par ordre de l'abbé Odilon, quelques frères de Cluny s'étaient présentés à l'évêque Almerade de Riez, pour lui demander l'autorisation de construire, dans son diocèse, un monastère près de l'ancienne église Saint-Maximin. Les moines avaient également demandé qu'après sa construction, les lieux puissent rester hors de l'autorité épiscopale et avoir leur propre *rector*, sous le gouvernement des frères de Cluny¹⁶⁰. L'évêque avait accédé à la requête

¹⁵⁸ CLU 2771.

¹⁵⁹ En 998 Valensole est cité comme *curtis* dans la confirmation du pape Grégoire V.

¹⁶⁰ CLU 1991 : *...notum sit omnibus christianis fidelibus in quadrifidis temporum partibus consistentibus, et precipue sanctae Dei Cluniacensis aecclesie filiis, presentibus scilicet ac futuris, quia dum resideret domnus Almeradus, Regensis gratia Dei episcopus, una cum suis clericis apud eandem urbem, adierunt quidam fratrum nostrorum ejus magnificentiam, jussu*

des frères contre la remise de trois livres d'argent, huit modiées de froment et de vin, un très bon manipule de cérémonie, et un excellent calice d'eau (sic). Malgré cet arrangement, les relations entre les moines et l'évêque semblent avoir été difficiles.

En effet, à une date inconnue, Garnier, prieur de Cluny, vient en Provence régler les problèmes de Valensole. A cette occasion, Almerade se rend à l'église de Valensole, *ante preciosa pignora sanctorum que in imagine Sancti Petri continentur*, où en présence du prieur Garnier et des moines, il abandonne les dîmes de tous leurs labours, de toutes les possessions et de toute terre qu'il réclamait dans la *villa* de Valensole et ailleurs, et qui faisaient partie de la dot de cette église. Il renonce aussi à toutes les mauvaises coutumes et cède tous ses droits épiscopaux à Saint-Pierre de Cluny. L'église de Valensole dont il est question est sans doute l'ancienne église Saint-Maximin, qui avait fait partie de l'héritage de saint Maieul¹⁶¹. Cette restitution effectuée par l'évêque de Riez est très révélatrice des négociations qui durent intervenir entre les moines de Cluny et Almerade, avant que ce dernier, sans doute «convaincu» par les reliques, décide d'accéder aux demandes des Clunisiens.

Malgré l'importance symbolique de la restitution d'Almerade devant le reliquaire où se trouvait représenté saint Pierre, les moines durent une fois de plus, demander à l'évêque de renoncer à son autorité sur l'église de Valensole et ses autels. Cette fois, la délégation qui rencontre l'évêque est conduite par le prieur Rainald¹⁶². L'évêque exempte alors les moines des droits de gîte (*hospitentur aut mansionaticum*) lors des visites paroissiales, mais en contrepartie les moines indemnisent l'évêque avec quatre-vingt sous, à titre d'aide à son Eglise, et doivent verser chaque année, en mai et en octobre, dix

domni Odilonis abbatis, per omnia reverendi, humiliter ejus intimantes celsitudini, in confinio sui episcopatus, quoddam se construere monasterium velle, in loco qui Valentiola nuncupatur, prope ecclesiam que in honore almi Christi confessoris Maximi in eadem villa antiquitus est consecrata. Cujus etiam serenitati id suggerere hoc que omnimodis ipsi fratres exposcere maluerunt, qui si quid post ipsius monasterium constructionem a fidelibus populis in eodem monasterium deinceps oblatum fuisset, hoc ipsius locis rectoribus perpetualiter liceret, absque alicujus calumpnia vel contradictione... ac deinde ipsum locum recenter constructum, ita ingenuum ac liberum episcopali auctoritate fore decrevit, ut nec ipse, neque aliquis ex successoribus ejus, vel aliqua subintroducta persona nullam dominationem habeant, aut aliquam consuetudinem requirant... accepi ab eis pretium libras IIII denariorum, VIII^oque modios frumenti ac vini, mappulam unam valde bonam, ac scyphos ad aquam in manibus fundendam adeo optimos...

¹⁶¹ CLU 1866.

¹⁶² CLU 1990.

deniers pour le service synodal (*sinodale servitium*). A cette occasion s'établit un lien de fraternité entre les moines de Cluny, l'évêque et les chanoines de Riez : *...Sit autem hec scriptura pro signo socialitatis, ut tam vivi quam defuncti vel illorum vel nostri communiter participentur bonis actibus quos per Dei gratiam gesserimus.*

C'est sans doute durant le même séjour en Provence, au cours duquel il avait traité avec l'évêque Almerade, que le prieur Garnier avait réglé avec deux seigneurs des environs des litiges concernant des coutumes sur des terres sises entre les limites de la *villa* de Valensole et du *castrum* voisin d'*Archincoscum*, localité aujourd'hui disparue. Les Clunisiens revendiquaient des droits dans les limites qui «avaient été définies par le comte Guillaume» lui-même¹⁶³, peut-être lors de sa donation de Valensole entre 982 et 993. Nous savons, par un premier acte, qu'Albert¹⁶⁴ (d'Allons) se rend *in villa de Valentiolam*, où, d'abord, il écoute la requête des moines quant à l'injustice du différend qui les oppose à lui. Ensuite, en présence du prieur Garnier et des frères qui l'accompagnent, il renonce au conflit, et fait don de tout ce qu'il y tient de droit¹⁶⁵. La même chose se passe avec le noble *miles* Pandulf, mais cette fois ce sont le prieur Garnier et ses moines qui se déplacent¹⁶⁶. Ils se rendent au *castrum Archincoscum*, où ils exposent leur requête à Pandulf qui, avec l'accord de sa femme Leugarde et de ses fils Lambert, Atanulf et Gontard, consent à leur demande.

Les actes que nous connaissons concernant toutes ces affaires ne sont malheureusement pas datés. Cependant, l'épiscopat d'Almerade constitue un repère chronologique permettant de les situer. Les documents datés concernant cet évêque attestent qu'il occupe le siège de Riez entre 1003 et 1021¹⁶⁷. Mais, comme l'a fait le chanoine Albanès¹⁶⁸, on pourrait supposer

¹⁶³ *...infra fines vel terminationes quas comes Wilelmus devidavit in terra de Valentiola et de Archinzosco...*

¹⁶⁴ CLU 1290.

¹⁶⁵ *...[Arbertus] werpivi in presentia dumni Warnerii, prioris, aliorumque fratrum, qui cum illo erant, Heldeberti, scilicet atque alterius Warnerii, Letbaldi quoque et Petri...Nec solum itaque predictam querelam dimisi, sed etiam si quod meam meorumque rectudinem pertinebat, totum, pro Dei amore et mea meorumque propinquorum salute, Deo et Sancto Petro Cluniensi ejusdem loci monachis dedi...*

¹⁶⁶ CLU 2268 : *...domnus Vuarnierius, prior Cluniacensis, una cum reverendis fratribus, Armanno scilicet et Heldeberto atque Archimbaldo, adiit presentiam domni Pandulfi nobilis militis...*

¹⁶⁷ J.-P. POLY, LEP p. 51 et 52.

que son épiscopat commence aux environs de 990. Par ailleurs, dans un article récent, Joachim Wollasch¹⁶⁹ à partir de l'étude des groupes des moines de Cluny qui apparaissent dans certains de nos actes¹⁷⁰, a conclu que ces documents dataient de l'extrême fin du X^e siècle, certains d'avant 998. Cette conclusion est en contradiction avec l'interprétation de Jean-Pierre Poly¹⁷¹, relative aux restitutions faites par Albert et Pandulf, pour qui celles-ci ont peut-être été négociées lors d'un concile de paix tenu à Saint-Romain¹⁷², près du prieuré victorin de Villecroze, dans le diocèse de Fréjus. Ce concile est connu par une mention dans un acte où une série de seize personnages ont restitué à Cluny, ce qu'ils possédaient injustement dans la *villa* de Valensole¹⁷³. Il s'est réuni en présence de l'évêque de Fréjus, Gantelme¹⁷⁴, de Gauceran (de Grasse)¹⁷⁵, d'Albert (d'Allons) et d'autres seigneurs. J.-P. Poly a daté cette assemblée vers 1023. Si, d'une part, on retient cette date, et si, d'autre part on admet que les restitutions d'Albert et de Pandulf ont eu lieu aux environs de 998, comme le suggère J. Wollasch, on ne peut pas suivre J.-P. Poly lorsqu'il confond ces deux événements. Et pourtant l'interprétation

¹⁶⁸ Selon le chanoine Albanès, l'évêque de Riez, Almerade, siégeait entre 990 et 1030, mais il constate qu'il n'existe pas de document daté de l'épiscopat d'Almerade avant 1005 (GCN, Aix, c. 584).

¹⁶⁹ J. WOLLASCH, «Zur Datierung». L'auteur critique les fourchettes chronologiques données par Bernard et Bruel, éditeurs des chartes de Cluny ainsi que les corrections proposées par le chanoine Chaume, qui d'après la présence de tel ou tel prieur de Cluny avait daté ces actes. J. Wollasch montre, d'après les anciennes coutumes de Cluny (les *Consuetudines* de Bernard et Ulrich de l'époque de l'abbé Hugues) que l'abbaye avait normalement deux prieurs : le *prior maior* et le *prior claustralis*, ce qui invaliderait la constitution d'une liste chronologique des prieurs de Cluny, telle que l'a faite M. Chaume, et son utilisation pour dater les actes de Cluny (M. CHAUME, «Les grands prieurs de Cluny» et «Observations»).

¹⁷⁰ CLU 1290 et 2268. Les moines en question sont : *Heldebertus, Warnerius, Letbaldus, Petrus, Armannus et Archimbaldus*. D'après J. Wollasch, à part Archimbaud dont la présence n'est attestée qu'en 1004, on trouve les autres moines à Cluny, à l'époque de l'abbé Maieul : Aldebert apparaît entre 983 et 993/994, il existe deux moines appelés Garnier pendant l'abbatit de Maieul, Letbaud apparaît entre 951 et 993/994, Pierre entre 983 et 994, Armand entre 972 et 993/994. En dehors de Letbaud, tous les autres apparaissent dans les dernières années de l'abbatit de Maieul. Il est alors normal qu'ils soient largement présents comme témoins dans les documents de l'abbatit d'Odilon : Aldebert apparaît 39 fois, Garnier 24, Pierre 75, Armand 67.

¹⁷¹ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 177.

¹⁷² CLU 2066 : *in concilium quod fuit in campum sancti Romani...*

¹⁷³ *...ego Archimbertus et filius meus Pontius, et ego Raimbertus, Cotaronus, Bellonus, Petrus Calolus, Pontius Calvus, Dalmacius, Rodulfus, Bermundus, Durannus, Gisfredus, Ricus et Eldemarus, et matre nostra Pontia, Ugo filius Raimberti...*

¹⁷⁴ Gantelme est évêque de Fréjus de 1021/1032 à 1044 (LEP p. 45).

¹⁷⁵ Gauceran de Grasse apparaît dans les documents de 1022 à 1032 (CL 230, CSV 309).

de J.-P. Poly est sérieusement étayée par le fait que certains personnages présents à Saint-Romain, sont des alliés ou des fidèles d'Albert et de Pandulf, et n'apparaissent qu'après 1030 dans les documents provençaux.

Mais qui sont ces personnages qui ont des démêlés avec les moines clunisiens de Valensole ?

Tout d'abord, l'évêque Almerade de Riez. Il est le frère de Guérin, de Gui et d'Aldebert qui apparaissent dès 1004 avec leur mère Adalgarde dans un acte d'élection d'une abbesse, d'une communauté non identifiée¹⁷⁶. Ils sont à l'origine de la famille des «princes de Riez», seigneurs de Moustiers. Almerade participe, avec Guérin et Aldebert, à la donation/restitution faite à Saint-Victor de la vallée et de l'église de Saint-Julien de Lagnes¹⁷⁷. Dans une donation adressée à Lérins¹⁷⁸, Almerade nomme ses héritiers, qui ne sont autres que les fils de Guérin et Aldebert. Son frère Guérin est appelé «prince de Riez» (*principis Regencis*), il n'est pas étonnant alors que l'évêque de cette cité soit issu de la même famille¹⁷⁹.

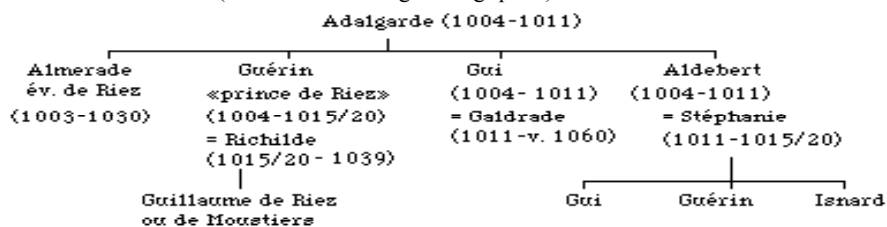
Albert et Pandulf sont des seigneurs connus qui sont apparentés. Les premiers documents datés concernant ces deux personnages sont de 1007. Ils ont des biens dans le *castrum* de Salernes, dans le diocèse de Fréjus¹⁸⁰ et

¹⁷⁶ CSV 1054. Selon J.-P. POLY, *La Provence*, p. 68, il s'agit de la restauration de Notre-Dame de Moustiers, fondée au V^e siècle.

¹⁷⁷ CSV 613 (1015-1020).

¹⁷⁸ CL 210 (ap. 1022).

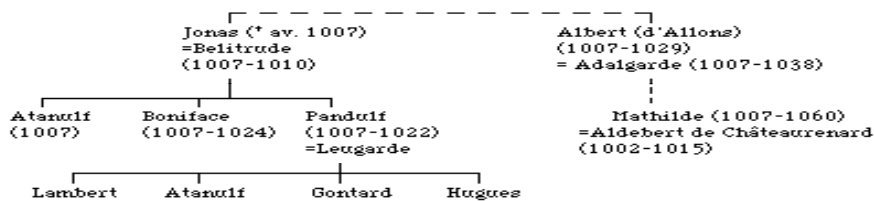
¹⁷⁹ La famille de Riez (voir aussi tableau généalogique 9).



¹⁸⁰ Le frère de Pandulf, Atanulf est à l'origine de la fondation du prieuré victorin de Villecroze, lorsqu'il fait don de tous ses biens dans la *villa* appelée Saint-Jean sise dans les limites du *castrum* de Salernes, dans le diocèse de Fréjus, ainsi que de sa part de l'église Sainte-Marie située dans cette vallée [CSV 486 (1007)]. Leur mère, Belitrude, possédait un quart de la villa Saint-Jean à Salernes [CSV 487 (5 décembre 1010)], de même qu'Albert [CSV 489 (1007)], et Mathilde [CSV 488 (1007)]. (Voir tableau généalogique 6).

leurs enfants possèdent des biens dans le diocèse de Riez dans le *castrum* d'*Archincoscum*, dont ils offrent les églises à Saint-Victor de Marseille¹⁸¹. Albert est marié à Adalgarde ; ils sont les auteurs de la famille de Pontevès. Du vivant d'Albert, (mort entre 1027-1029) tous les dons de la famille ont été adressés aux Victorins. Le même attachement à Saint-Victor de Marseille se révèle dans la famille «cousine» des Salernes, fondateurs du prieuré victorin de Villecroze, à laquelle appartient Pandulf. Lui et surtout son frère Boniface avaient fait d'importantes donations à Montmajour, en offrant au prieuré de Correns l'église Saint-Saturnin et des biens à Varages¹⁸². Mais si nous connaissons les dons pieux de Pandulf, on sait aussi que le personnage, sa femme Leugarde et leurs enfants, s'étaient illustrés par des violences commises contre les moines victorins, dont le récit se trouve dans la *Vita* de l'abbé Isarn (abbé vers 1020 à 1047)¹⁸³. Pandulf meurt avant 1033¹⁸⁴.

En regardant les relations des Pontevès et des Salernes avec les communautés monastiques on note que dans le premier quart du XI^e siècle, ces familles avaient fait leurs dons aux monastères provençaux et que Cluny ne faisait pas partie de leurs dévotions. La même observation peut être appliquée à la famille de Riez. La famille de Riez avait choisi les Victorins pour tenir leur église funéraire de Saint-Michel de Cousson, ou pour reconstruire l'église de Saint-Jean de Moustiers, autrefois habitée par une communauté de clercs. Les Pontevès-Salernes ont fondé le prieuré de Villecroze et donné la collégiale de Barjols à Saint-Victor. Dans une moindre mesure ces familles se sont tournées vers Lérins et Montmajour,



¹⁸¹ CSV 624 (v. 1020), 625 (1038), 623 (1042), 629 (1034), 627 (v. 1060). Le moine Garnulf qui dessert l'église Saint-Pierre d'*Archincoscum* souffre des exactions commises par les fils de Pandulf (CSV 625 - 1038), mais il trouve réparation. Or, ce moine n'est autre que le «fidèle» d'Albert d'Allons et d'Adalgarde, qui lui avaient donné l'église S. Pierre et deux manses à *Archincoscum* (*duos mansos, quos pater noster Arbertus et mater nostra Adalgarda dederunt fideli suo Garnulfo*) (CSV 629 - 1034).

¹⁸² ABDR 2H347 (Cart. Correns) p. 38 (1009), p. 69 (1009) et p. 19 (1024), p. 79 (1022).

¹⁸³ *Vita S. Isarni*, p. 746. Passage traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 407-413.

¹⁸⁴ CL 201 (1033).

mais on n'a pas trace d'un quelconque intérêt pour les moines de Cluny, leurs voisins.

Si on observe de près la carte du diocèse de Riez, on voit qu'il est réparti entre le comte de Provence, les Pontevès-Salernes et les Riez. Les domaines comtaux se trouvent à l'est, ceux de la famille des princes de Riez à l'ouest, et ceux des Pontevès-Salernes au sud (voir Carte 3). Comme beaucoup de familles du XI^e siècle, les Riez et les Pontevès-Salernes ont dû recevoir au moins une partie de leurs biens dans l'évêché de Riez du comte lui-même, à la fin du X^e siècle. Ils sont tous voisins de Valensole, qui très tôt, dès les restitutions du comte Guillaume II à Cluny, devient une enclave monastique au milieu de leurs domaines. Les comtes eux-mêmes avaient gardé arbitrairement les biens des Clunisiens dans la région. En 1037, lors d'une assemblée de paix, les petits-fils du comte Guillaume II, Bertrand et Geoffroi, rendent à Cluny des terres de l'héritage de l'abbé Maieul à Font-Saut, près de Valensole. Une restitution similaire est faite par le fils du comte Roubaud, Guillaume IV et son épouse Lucie¹⁸⁵. Au lieu de tout rendre à Cluny dès le début, les comtes Guillaume II et Roubaud avaient transmis à leurs descendants l'héritage de Maieul. Ce n'est sans doute pas par hasard que leurs descendants ont choisi de faire leurs restitutions à Sarrians et à Piolenc, lieux que Cluny détenait grâce aux importantes donations des mêmes comtes, Guillaume II et Roubaud.

Les seize autres personnages, cités dans le concile de Saint-Romain sont d'extraction plus modeste que des seigneurs comme Pandulf ou Albert d'Allons. Nous avons identifié quelques-uns d'entre eux. Archimbert et Raimbert sont peut-être des frères qui possèdent des biens à Entrecasteaux, dans le diocèse de Fréjus, et qui sont des alliés de la famille de Pontevès¹⁸⁶.

¹⁸⁵ CLU 2916 (26 mai 1037) : *Postquam culpa primi parentis, ut supra. Nos duos fratres, comites Provincie, Gausfredus atque Bertrannus quandam terram aliquando Sancti Maioli hereditatem, actenus vero possessam a nostris antecessoribus, Diliadam et Septem Fontes nomine, si quid recti aliquid visi sumus habere aut injuste, donamus vel reddimus... Actum publice apud Serrianum villam...*

CLU 2917 (mai ? 1037) : *...ego Willelmus, nobilissimus comes, et uxor mea, nomine Lucia, memores pondus enormitatem nostrorum peccaminum, quandam terram Sancti Maioli aliquando hereditatem... donamus ac reddimus... Actum publice apud Podii Odolinum monasterium*

¹⁸⁶ CSV 530 (1030), 526 (1038), 529 (v. 1040), 494 (1056), 527 (1074), 528 (v. 1075). Cette famille est à l'origine de la donation à Saint-Victor de Marseille de l'église de Saint-Antonin d'Entrecasteaux. Entrecasteaux est un *castrum* voisin de Salernes, qui appartient aux Pontevès et à leurs parents. Salernes aussi, par des donations successives, passe sous le contrôle des

Cotaronus, par contre est un chevalier de l'évêque Gantelme de Fréjus¹⁸⁷ et détient des biens de cette église à Callian. Pons *Calvus* est signataire d'un acte de donation passé en faveur de Cluny par Aldebert et son épouse Stéphanie, de la famille des princes de Riez¹⁸⁸. Dalmace est peut-être, le Dalmace de Montignac, un fidèle de la famille de Riez et de l'évêque Almerade ; il est présent dans des donations de l'église de Saint-Julien de Lagnes¹⁸⁹.

Il faut mettre aussi dans la mouvance des Pontevès-Salernes, le couple Dodo et Belilde, qui vendent à Cluny des biens propres sis dans la *villa* de Valensole, pour lesquels ils reçoivent des moines vingt-huit sous et une épée. Pandulf est l'un des signataires de cet acte¹⁹⁰.

Tous les usurpateurs de Cluny à Valensole sont plus au moins voisins, apparentés et alliés. Ils choisiront un terrain «neutre» pour la tenue de leur concile de paix. Bien que concernant des biens du diocèse de Riez, le concile a lieu devant l'évêque de Fréjus, dont l'évêché abritait le prieuré de Saint-Victor, Villecroze, fondé en 1007, par les Salernes et les Pontevès. A partir de cette époque, malgré la présence des moines clunisiens, les familles préfèrent Saint-Victor, Lérins ou Montmajour pour leurs dons pieux. La seule exception est la donation d'un manse sis dans le *castrum* d'*Albarno* dans le pays de Riez, faite à Cluny par Aldebert de Riez, sa femme Stéphanie, et leurs fils Gui, Guérin et Isnard¹⁹¹.

La violence seigneuriale est un phénomène qui s'est manifesté un peu partout en Occident au XI^e siècle. Elle est en rapport direct avec l'affaiblissement du pouvoir comtal. C'est surtout dans des périodes de troubles, où certaines familles aristocratiques font la guerre contre le comte,

Victorins. Comme leurs illustres voisins, les châtelains d'Entrecasteaux ont été des dévots de l'abbaye marseillaise.

¹⁸⁷ CL 29, 32, 37 (1038). *Cotaronus* est l'un des *caballarius* de l'évêque Gantelme, et comme lui il est appelé aussi Gantelme : *Jocelmus qui nuncupatur Coterone*. Il a trois frères : Isnard *de Matio*, Albert et Guillaume, avec qui il partage ses biens. Suivant leur seigneur, l'évêque Gantelme, ils adressent leurs dons pieux au monastère de Lérins.

¹⁸⁸ CLU 2284. Un Pons *Calvus* et son épouse Teucinde, participent, en 1004, à une donation à Saint-Victor de Marseille, concernant l'église Saint-Sulpice de Vauvenargues (CSV 230).

¹⁸⁹ CSV 614 et 615 (v. 1020). Un Dalmace apparaît aussi dans des actes concernant Besse, dans des donations faites par les Châteaurenard et les Châteaouvert au prieuré de Correns, au milieu de XI^e siècle (ABDR 2H347 p. 9, 124, 131).

¹⁹⁰ CLU 2285.

¹⁹¹ CLU 2284. Isnard, fils de Guérin restitue à Cluny ses bénéfices à Sarrians (CLU 3576).

que les monastères souffrent le plus. Les possessions clunisiennes en Provence en ont été victimes, ainsi que les autres monastères de la région. Jean-Pierre Poly a bien élucidé ces conflits en Provence, nous n'y reviendrons pas ici.

L'abbé Odilon de Cluny avait mené une campagne intense contre cette aristocratie turbulente et avait initié le mouvement ecclésiastique qui a abouti à la diffusion de la «Trêve de Dieu», à partir de 1041¹⁹². Mais les problèmes avaient surgi au moins une vingtaine d'années plus tôt. Une bulle du pape Benoît VII de 1021-1023 en est l'écho¹⁹³. L'abbé Odilon, face à des difficultés, pas seulement en Provence, demande l'intervention du pape. Ce dernier adresse aux évêques de Bourgogne et de Provence, notamment, aux évêques provençaux Odolric de Trois Châteaux, Féraud de Gap, Pierre de Vaison, Aldebert d'Avignon, Etienne de Carpentras, Almerade de Riez, une lettre leur demandant de veiller à ce que les accapareurs de biens et droits de Cluny se rétractent avant la Saint-Michel (le 5 mai ; la bulle date du 1^{er} avril). Il demande tout particulièrement l'aide des princes, il cite, pour la Provence la comtesse Adélaïde Blanche et sa bru la comtesse Gerberge, qui sont à ce moment-là à la tête du comté¹⁹⁴.

Les assemblés tenues en Provence en faveur des Clunisiens sont sans doute une réponse aux injonctions pontificales. Nous avons déjà évoqué les seize personnages réunis à Saint-Romain pour renoncer à leurs prétentions sur Valensole, au profit de Cluny¹⁹⁵. Ce plaid doit être mis en relation avec une autre assemblée qui a eu lieu à Saint-Privat, dans le *castrum* de Sarrians¹⁹⁶, le 22 mai 1023.

¹⁹² J.-P. POLY, *La Provence*, p. 194-195. Voir R. E. REYNOLDS, «Odilo and the *Trevga Dei*» ; H. HOFFMANN, *Gottesfriede und Treuga Dei* ; H. E. J. COWDREY, «The Peace und Truce of God» ; R. BONNAUD-DELAMARE, «La paix de Touraine» ; T. N. BISSON, «Une paix peu connue» et «The Organized Peace» ; C. LAURANSON-ROSAZ, «La Paix populaire».

¹⁹³ CPA 111 (daté de 1016) et plus récemment, H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 530 (qui resitue la datation à 1021-1023).

¹⁹⁴ Le comte Guillaume III étant mortellement blessé en 1019 lors des conflits contre les Fos.

¹⁹⁵ CLU 2066.

¹⁹⁶ CLU 2779 : ...*Facta est autem hec carta anno ab incarnatione Domini millesimo XXIII, indictione VI, feria III, ante Domini Ascensa, in concilio quod fuit apud Sanctum Privatam, in territorio Sarrianis castri, ubi fuit diversorum episcoporum ceterumque nobilium utriusque sexus religiosa congregatio...*

3. 2. 2. Une certaine continuité des dévotions clunisiennes en Haute-Provence

L'acte par lequel on connaît le concile de Saint-Privat est une donation faite par deux frères, Pons et Laugier, au moment où ils embrassent la vie monastique à Cluny. Pons et Laugier sont les frères de deux évêques, Féraud de Gap et Pierre de Vaison, ainsi que d'Arnulf, Gérard, Rodolphe et Raimbaud, qui tous donnent leur accord à la donation. Revient alors à Cluny la moitié du *castrum* d'*Altonum* dont l'autre moitié avait déjà été donnée par leur père. De plus, mais à titre temporaire, ils remettent le quart du *castrum* de *Bar*, du *castrum Clarenciagias*, de la *villa* et du *castrum* de *Guarnum*, et de la *villa Fexiana*, leur part de *Montilio*, de *Frontiniaco*, de *Lachias*, et le quart du *castrum* de *Mirabellum*, biens que les moines de Cluny pouvaient tenir jusqu'à la mort des donateurs, mais qui devaient revenir à leurs frères après leur disparition¹⁹⁷. Ces personnages font partie de l'importante famille d'Orange-Mévouillon, qui comme on le verra par la suite, a fait partie des bienfaiteurs de Cluny.

C'est sans doute le même Laugier, moine de Cluny (*Leodegarius, Cluniensis monasterii frater et monachus*), qui demande à l'archevêque Raimbaud d'Arles de consacrer l'église de Sarrians qu'il avait construite, dans cette *villa* offerte à Cluny par le comte Guillaume II, au moment de sa

¹⁹⁷ CLU 2779 : ...*Nos igitur duo germani fratres Leodegarius et Poncius... abrenunciantes presenti seculo, adherere cupimus Deo, monasticoque ordini colla submittimus, ut in aeternum gaudere possimus... Facimus autem hoc cum consilio cunctorum fratrum nostrorum, videlicet domni Feraldi et domni Petri episcoporum, atque domni Arnulfi, et domni Geraldii domnique Rodulfi atque domni Raimbaldi, ut gaudia perpetue vite mereantur adipisce. Est autem quoddam castrum, vocabulo Altonum [Sainte-Marie d'Auton] cujus partem dimidam olim a patre nostro Sancto Petro scimus esse derelictam. Reliquam vero ejus dimidiam partem que nobis jure paterno advenit Sancto Petro cedimus... Et ut haec donatio firma et stabilis permaneat, cuncta que infrascripta continentur ceteris nostris fratribus deveniat. De quoddam castro Bar vocabulo [Barret de Lioure] cum omnibus que ad eum pertinent, quarta pars. Item de alio qui vocatur Clarenciagias [Clansayes], quarta pars. De Guarno [Les Guards] autem castro et de quadam villa similiter vocatam Guarnum, quarta pars. Item de castro Pictavis [Peytieux], quarta pars. De villa Fexiana [Faysses], quarta pars. De Montilio [lieu disparu dans la limite des communes de St.-Romain-en-Viennois et de St.-Marcellin, Vaucluse], quarta pars. De Frontiniaco [lieu indéterminé près de Mirabel] vero, ea que nostre parti exire videntur similiter dimittimus. De Lachias [l'Achis] similiter. Sed castro Mirabellum nomine [Mirabel-aux-Baronnies], quem jure nobis paterno scimus provenire, quartam partem congregatio Cluniensis quamdiu nobis vita comes fuerit obtinebit; post nostrum vero exitum, in potestate erit fratrum nostrorum... [Identification des lieux d'après J.-P. POLY, LDP, p. 79 et ss.].*

mort¹⁹⁸. L'église de Sarriens est l'un des rares édifices qui subsiste du premier art roman provençal¹⁹⁹.

En 1029, l'évêque Féraud de Gap, frère des moines Pons et Laugier, après avoir été sollicité par Arbitrius, chanoine de son église, et par Pons, prévôt de Saint-André-de-Rosans, donne à Cluny l'église Saint-André de Gap, dotée d'une partie des dîmes de la cité²⁰⁰. La constitution d'un prieuré à Saint-André de Gap se voit renforcée peu après par une donation comtale. En 1030, le comte de Provence Guillaume IV et son épouse Lucie, donnent à Cluny un manse près des remparts de la cité de Gap et de l'église de Saint-Arey²⁰¹. C'est peut-être ce manse qui, quelques années plus tard, sera échangé en présence des comtes Geoffroi et Bertrand, par le moine Alboin contre un manse sis près de l'église Saint-André, appartenant à Bérenger, vicomte d'Avignon²⁰².

Les origines de l'église de Saint-André de Gap sont connues par l'acte de sa consécration, daté de 1010. C'est toujours le même évêque, Féraud, qui, à la demande d'un certain Adalard, la consacre. A cette occasion l'évêque dote l'église de la moitié des dîmes du manse exploité par Adalard. Ce dernier et sa femme Frodina donnent la moitié d'une vigne dans le territoire de Gap

¹⁹⁸ CLU 2866 (1031-1048). Acte traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 432.

¹⁹⁹ G. BARRUOL, «Un témoin du premier art Roman».

²⁰⁰ GCN, Aix, instr., c. 274, n° VIII (27 mars 1029) : *Ego Feraldus, gratia divina Wapincensis episcopus, et canonici urbis nostrae, dedicamus ecclesiam secundum ecclesiasticos usus, in honorem Sancti Andreae apostoli et Sancti Petri Cluniacensis monasterio, ubi dominus Odilo abbas praesse videtur, et est ipsa ecclesia in civitate Vapinco ; per admonitionem domni Arbitrii, canonici Sanctae Mariae, et domni Pontii, praepositi Sancti Andraea Rosanensis. Et donamus in dote dictae ecclesiae, de decimis quae pertinent nostrae civitati...*

Dans le sommaire de cet acte publié dans CLU 2813, le nom du prévôt de Rosans est, sans doute à tort, Petrus.

²⁰¹ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 5 : *Willelmus marchio ejusque conjux Lucia comitissa donant coenobio Cluniacensi unum mansum, situm propre moenia civitatis, subius ecclesiam Sancti Erigii, ut monachi qui Cluniaci vel in aliqua cella ejus, quam dominus abbas elegerit, degunt, hanc mansum possideant. Acta charta ista et donatio publice Wapinci, VII° idus maii, luna III^a, anno Domini M^o.XXX^o*. Un siècle plus tard, cette église, a été donnée aux chanoines réguliers d'Oulx, en Piémont (*Ibid.* p. 5).

²⁰² G. MANTEYER, *La Provence*, p. 376, n. 3 : *...de uno manso pertinente monasterio... fundatus juxta ecclesiam beati Erigii... non longe de civitate Vapincensi... facimus conventionem mutationis pro uno... manso... juxta ecclesiam beati Andreae... quo... habere videtur a domno Biringario pro beneficio... jure perpetuo... concedente domno Biringario bono animo... in presentia et consensu comitibus nostris Gaugfredus et Bertrannus. Et Berengarius vicecomes... et aliorum plures nobiliorum hominum... domnus Raimbaldus Arelatensis episcopus et Rostagnus de Sestarone et Petrus de Misone... (1037-1045).*

pour l'entretien du prêtre desservant l'église²⁰³. Le nom du fondateur de l'église Saint-André de Gap, Adalard, est porté par l'un des chanoines de la cité qui signent la donation de l'évêque Féraud à Cluny en 1029.

Selon certaines indications que nous trouvons dans une analyse de dix-sept chartes concernant le prieuré, les chanoines de Gap semblent avoir été très attachés au nouveau prieuré clunisien.

En effet, le chanoine Arbitrius qui avait demandé à son évêque que l'église de Saint-André soit transférée à Cluny, souscrit la donation d'un champ près de la Luye faite au prieuré par Inguilbert, père du moine Gisbernus²⁰⁴. Un autre chanoine de Gap, Pierre Odoïn, offre une terre sise près du torrent de Bonne au prieuré de Saint-André dont il devient moine²⁰⁵.

La fondation du prieuré de Saint-André de Gap fut la dernière grande réalisation en Provence de l'abbatiate d'Odilon. Elle est le fruit du développement du prieuré de Saint-André-de-Rosans et de la présence des Clunisiens dans le diocèse de Gap. Le prieur de Rosans est, avec le chanoine Arbitrius, à l'origine de la requête qui aboutit à la donation de Saint-André de Gap par l'évêque Féraud. Nous avons vu plus haut, que les Clunisiens avaient réussi à créer un réseau d'amitiés dans ce diocèse, probablement en gardant la dévotion des descendants des premiers bienfaiteurs de Cluny en Haute-Provence.

²⁰³ GCN, Aix, c. 273, n° VI : *Ego Pharaldus, gratia divina Wapincensis civitatis episcopus, et clerici urbis dedicamus et consecramus ecclesiam secundum ecclesiasticos usus, in honorem Sancti Andreae apostoli, quae est propre ipsius civitatem constructa, per admonitionem atque rogatum cuiusdam viri nomine Adalaldi...*

²⁰⁴ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 4 : *Ingelbertus, pater Girberni monachi, cum aliis dat Sancto Andreae Wapinco unum campum juxta rivulum Alogia. Subscript Arbitrius cum aliis. Sine data.*

Le chanoine Arbitrius apparaît encore en 1030 lors d'une donation de l'évêque de Gap à Saint-Victor de Marseille (CSV 712). Quant au moine Gisbernus, on trouve à la fin du X^e siècle, une donation à l'église de S. Maurice (ou S. Amboise) de Venasque d'une partie des biens sis dans le comté d'Apt sous le *castrum* de S. Saturnin que le donateur avait reçus de son seigneur Pons, donation faite par un moine du même nom (ABDR 2H14 n° 33). Mais s'agit-il du même moine ?

²⁰⁵ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 6 : *Petrus Odoini, canonicus Gapincensis, monasticum ordinem suscipiens, donat Sancto Andreae qua[n]dam terram, sitam juxta fluvium Bonnae, et alia quaedam. Actum in claustro Sancti Andreae in presentia d. Hugonis prioris, d. Re..... abbate [sic] tunc temporis Cluniacum regente.*

Le chanoine Odoïn apparaît aussi en 1030 (CSV 712). L'abbé de Cluny à l'époque de cette donation était Odilon ; «l'abbé Re...» mentionné dans cette analyse peut être le prieur de Cluny Rainald, qui avait reçu de l'évêque Almerade de Riez l'église de Valensole (CLU 1990 : ... *quia congregatio Sancti Petri Cluniensis, cui domnus Odilo abba preest, humili supplicatione petiit, legationem mitens per domnum Rainaldum priorem...*).

4. L'abbé Hugues de Semur (1049-1109) et les retombées de la Réforme Grégorienne

Hugues avait été choisi grand prieur par l'abbé Odilon, un an avant sa mort. Marqué par cette distinction il est élu abbé par les moines de Cluny après la disparition d'Odilon. Issu de la haute aristocratie, Hugues est d'origine bourguignonne, d'une puissante famille du Brionnais, les seigneurs de Semur, parents des comtes de Châlon. Né en 1024, Hugues entre à quinze ans au monastère clunisien de Saint-Marcel-lès-Châlon qui avait été fondé par son grand oncle, Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Châlon²⁰⁶. L'historiographie associe l'abbatit d'Hugues de Semur à l'apogée de la puissance de l'abbaye de Cluny, bien que celle-ci porte déjà les germes de la crise, à la fois économique et religieuse, qui l'atteindra dans la première moitié du XII^e siècle.

La Provence, lors de l'avènement d'Hugues à la tête de Cluny, était une contrée où les Clunisiens s'étaient installés depuis plusieurs décennies mais où leur expansion s'était pratiquement arrêtée. L'abbatit d'Hugues est surtout marqué par le rayonnement de Cluny dans des régions où, jusqu'alors, l'abbaye avait très peu essaimé : le Bassin Parisien, le Poitou et l'Espagne²⁰⁷.

Certaines restitutions de biens²⁰⁸ et les rattachements ponctuels de quelques abbayes et prieurés faits en Provence par les Clunisiens doivent être mis en rapport avec le développement de la politique de réforme ecclésiastique menée par la papauté. Dans ce cadre, Hugues, en tant que légat de Rome, est amené à intervenir dans certains conflits survenus dans la région. Il préside plusieurs conciles à Avignon : en 1060²⁰⁹, en octobre 1063²¹⁰, en avril 1066²¹¹ ; et en 1074 il est une fois de plus dans la cité,

²⁰⁶ A. KOHNLE, *Abt Hugo von Cluny*.

²⁰⁷ PH. RACINET, «L'Expansion de Cluny».

²⁰⁸ L'abbé Hugues de Cluny est en Provence vers 1050 au prieuré de Sainte-Jalle, situé dans le Val Bodon, enclave du diocèse de Sisteron entre les diocèses de Vaison, de Die et de Gap, où il reçoit la restitution des *castella* de Condorcet (CLU 3331). Il reçoit aussi la restitution d'Isnard, fils de Guérin de Riez, de la *potestate* de Sarrians (CLU 3576 v. 1080).

²⁰⁹ GCN, Aix, instr., c. 445 n° VII.

²¹⁰ BN, nouv. acquis. lat. 1674, pièce 1 et Bibl. d'Avignon, ms. 98 f° 144v° (cité par J.-P. Poly, *La Provence*, p. 262 n. 69).

accompagné de ses prieurs provençaux²¹². Dans ses séjours en Provence, Hugues doit souvent composer avec sa double fonction de légat pontifical et d'abbé de Cluny, acceptant de fermer les yeux sur la duplicité des évêques simoniaques et de leurs familles, gagnés, à l'occasion, à la cause de la réforme.

4. 1. Légat et abbé. Négociations et complicités

4. 1. 1. Les Nice-Orange, seigneurs de l'évêché de Sisteron et de l'abbaye de Saint-Pons

Lors du concile de 1060, l'abbé Hugues et Raimbaud, archevêque d'Arles, ainsi que les prélats provençaux, élisent un évêque, Gérard Chabrier, l'un des fondateurs et le premier prévôt de la collégiale d'Oulx²¹³, pour occuper le siège de Sisteron, resté dix-sept ans vacant, aux mains de laïcs. Gérard part à Rome où il est ordonné par le pape et les cardinaux romains²¹⁴. De retour, le nouvel évêque est empêché d'entrer dans la cité de Sisteron et de s'y installer. Il est obligé de se réfugier à Saint-Mary de Forcalquier. Ces événements sont rapportés dans une notice de 1066 qui précise que l'évêché de Sisteron après avoir été la proie des comtes et d'évêques simoniaques, avait été acheté par le *miles* Raimbaud, pour son fils. Comme ce dernier n'était pas encore en âge d'assumer la charge et qu'ensuite Raimbaud lui avait acheté un autre évêché, le siège de Sisteron était donc resté dix-sept ans sans prélat, sous le contrôle de Raimbaud et de ses *milites*, qui avaient dissipé à leur profit les biens de cette église²¹⁵.

Les personnages visés par la notice de 1066, sont Raimbaud, de la famille de Nice-Orange, et son fils, Pierre, évêque de Vaison. Raimbaud avait été excommunié par les légats pontificaux, et, selon l'hypothèse de J.-P. Poly, pour se faire pardonner, il aurait donné à Cluny et à son abbé Hugues I, l'abbaye de Saint-Pons de Nice²¹⁶. En effet, dans la charte n° 3009 du

²¹¹ N. DIDIER, *Les églises de Sisteron*, p. j. n° 1, p. 181-184. D'après H. DIENER («Das Itinerar», p. 363) ce concile date de 1068. Sur l'activité réformatrice d'Hugues dans le Midi voir A. KOHNLE, *Abt Hugo*, p. 153-154.

²¹² CLU 3466.

²¹³ Voir Chapitre V, 2. 3.

²¹⁴ GCN, Aix, instr., c. 445 n° VII (vers 1060) : bulle de Nicolas II adressée au clergé et au peuple de Sisteron, où il ordonne Gérard comme leur évêque.

²¹⁵ N. DIDIER, *Les églises de Sisteron*, p. j. n° 1, p. 181-184.

²¹⁶ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 69 et 260.

Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, édité par A. Bernard et A. Bruel, un certain Raimbaud donne à l'abbé Hugues une abbaye ruinée, Saint-Pons, dont le donateur reconnaît s'être emparé lorsqu'il possédait l'évêché²¹⁷. Rien dans cet acte de donation ne permet d'entériner l'identification proposée par Jean-Pierre Poly. La souscription de l'acte par un évêque est malheureusement tronquée, son nom n'est pas cité et les éditeurs nous donnent seulement la fin du nom du siège auquel ce prélat était attaché : *de...nense*. Les éditeurs signalent cependant que dans le cartulaire B de Cluny figure le mot *Deavinionense*. De même, Baluze, en 1703, avait fait une copie de cet acte à partir de l'original et avait écrit *de Avinione*, mais ensuite il avait barré le mot²¹⁸. On ne peut pas affirmer que le signataire est l'évêque d'Avignon, mais cette possibilité viendrait à l'appui de l'interprétation de J.-P. Poly, car le concile se passe dans cette ville dont l'évêque, à ce moment, n'est autre que Rostaing, neveu de Raimbaud par sa mère et membre de la famille des vicomtes avignonnais. Contre cette hypothèse il y a l'absence de tout autre document mentionnant le fait. Ni parmi les chartes de Cluny²¹⁹, ni dans les chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny²²⁰, il n'existe d'autre mention de l'abbaye de Saint-Pons. De même, dans les documents de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, l'abbaye de Cluny et ses abbés ne sont jamais mentionnés. Ceci peut s'expliquer de deux façons : soit l'identification faite par J.-P. Poly est erronée, soit, la donation de Raimbaud resta lettre morte. Mais, dans ce dernier cas il serait quand même étonnant que les Clunisiens et l'abbé Hugues se soient résignés à ne pas rattacher le monastère niçois à leur abbaye.

²¹⁷ CLU 3009 : *...ego Rainbaldus imitator existens, cui tantam Deus prudentiam atque honorem concessit, et quem ultra meos similes exaltavit, non enim que Deo placita erant curavi; sed vanitates et laudes humanas semper amavi. Ob hoc etenim Dei res male tractavi. Episcopatus quippe mee potestatis ac abbatiam injusti ordinavi, et tandiu ista peregrinatusque abbatia Sancti Pontii est dissipata, et pene ad nihilum redacta. Unde valde doleo, et ex intimo gravia educo suspiria, cumque animadvertere cepissem qualiter ista emendare valuissem, nullatenus habiliore consilium reperi, quam ut in patris spiritualis sanccioris et religiosioris loci eam tradissem. Quapropter notum sit hominibus, quod ego Rambaldus una cum filiis meis et nepotibus meis dono abbatiam Sancti Pontii, cum omnibus appenditiis suis, ad domnum Ugonem abbati Sancti Petri Cluniacensis, eo tenore ut abbates qui ibi fuerint per manum et donum abbatum Cluniacensium eligentur atque ordinentur et constituentur. Rambaldus, qui cartam istam vel donationem scribere et fieri rogavit, manu sua firmat. Episcopus de.....nense firmavit. Willelmus Gardilonis firmavit. Pontius [firmavit. Aicardus firmavit]*

²¹⁸ CLU 3009, p. 203 n. 3 et p. 204 n. 2 et 3.

²¹⁹ Je remercie M. Petitjean de m'avoir communiqué ce renseignement à partir du fichier informatique des chartes de Cluny, à l'Université de Dijon.

²²⁰ G. CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux*.

4. 1. 2. Autour d'Avignon. L'évêque et les vicomtes

Les séjours de l'abbé Hugues à Avignon, ne sont pas sans rappeler les attaches que les Clunisiens avaient depuis longtemps dans cette cité. Les moines avaient hérité des maisons que la famille de l'abbé Maieul possédait dans le *castrum* et ils avaient aussi quelques biens dans la campagne environnante. L'influence de Cluny à Avignon est encore attestée par l'adoption probable, par l'abbaye de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, d'usages liturgiques fondés sur les anciennes coutumes clunisiennes. En effet, la plus ancienne copie des *Consuetudines antiquiores*, datée de l'extrême fin du X^e siècle au début du XI^e siècle, a été réalisée à Saint-André. Une autre copie en a été faite au début du XII^e siècle d'après le texte existant dans le monastère, mais ajoutant des nouveautés en vigueur à Cluny à cette époque²²¹. Il faut noter aussi que l'abbé Maieul de Cluny était vénéré au monastère féminin de Saint-Laurent d'Avignon, dont le martyrologe contient une référence au trépas du saint²²², et que Consorce, sainte provençale ayant vécu au VI^e siècle et dont la fête était au propre de l'Eglise avignonnaise, figure très tôt dans le sanctoral clunisien²²³.

Mais si la présence clunisienne dans la cité d'Avignon date de l'abbatit de saint Maieul, ce n'est qu'en février 1063 que Cluny reçoit la première donation importante dans l'évêché. Il s'agit du don de Pont-de-Sorgues fait par le vicomte Bérenger, son épouse Gerberge et ses fils, parmi lesquels Rostaing évêque d'Avignon, qui, avec ses chanoines donne son accord à la donation de l'église de la Sainte-Trinité dans le *castrum* de Sorgues dotée d'une série de dîmes et de terres²²⁴. Cette donation est l'occasion d'une grande solennité qui réunit à Avignon, le clergé, plusieurs notables laïques

²²¹ *Consuetudinum saeculi X, XI, XII monumenta : introductiones*, éd. K. HALLINGER, p. 226, 246-248.

²²² Bibliothèque Vaticane, ms. vat. lat. 5414, f° 40 r° (*Ipsa die transitus domni Maioli, piissimus abbas*). Voir F. NEISKE, «*Transitus sancti Maioli*. La mémoire de saint Mayeul dans les nécrologes et les martyrologes du Moyen-Age», *Saint Mayeul et son temps. Actes du Colloque International, Valensole 12-14 mai 1994*, Digne-les-Bains, 1997, p. 259-271.

²²³ H. QUENTIN, *Les martyrologes historiques*, p. 160-162.

²²⁴ CLU 3387 (14 février 1063) : *Quocirca ego Barangarius, cum voluntate uxoris meae Gisberge, et filiorum meorum, videlicet Rostagni episcopi et Beringarii, Raymundi, Willelmi, Leodegarii, Rostagni, Bertranni, ac consilio predicti Rostagni, Avennicae civitatis episcopi, ejusque canonicorum, dono... ecclesiam Sante Trinitatis que est sita in territorio Avennicensi, in castro quod nominatur Pons Sorgie...* (Pour l'identification des lieux cités dans cet acte voir R. BAILLY, «Les possessions de Cluny», p. 10-11).

ainsi que le comte de Provence, Guillaume VI et son frère Geoffroi, qui souscrivent l'acte. Ce n'était pas la première fois que le vicomte Bérenger avait affaire avec les Clunisiens : une vingtaine d'années plutôt il avait déjà autorisé un échange de manses à Saint-André de Gap²²⁵. Cet échange avait été contesté par son fils, l'évêque Rostaing, mais ensuite, en 1063/1064, Bérenger l'avait confirmé aux moines²²⁶.

Une dizaine d'années plus tard, le même évêque, demande à l'abbé Hugues à tenir l'obédience de Sorgues pour l'améliorer. Celui-ci, sur le conseil de Bertrand, prieur de Saint-Saturnin-du-Port, de Pons prévôt de Ganagobie, d'Arnaud doyen de Piolenc, et de Pierre doyen de Valensole, accorde à l'évêque d'Avignon, sa vie durant, ou jusqu'à ce qu'il devienne moine, la tâche de mettre en valeur ce bien de Cluny. Sous la réserve que si, durant les trois années à venir, la situation de l'obédience venait à empirer, l'abbé pourrait la lui retirer. Le mobile de l'évêque Rostaing évoqué dans l'acte était l'amélioration du lieu qui servait au soin de l'âme du vicomte Bérenger et à l'oeuvre de Dieu ; mais on peut à juste titre soupçonner l'évêque d'avoir voulu remettre la main sur la possession donnée par son père à Cluny. En plus des droits ecclésiastiques qu'il en pouvait tirer, le lieu était doté de moulins et d'un marché dont les profits devaient intéresser l'évêque, réputé pour son attachement aux affaires du siècle²²⁷. L'accord passé alors par l'abbé Hugues était une manière de donner satisfaction aux prétentions de l'évêque, qui, comme les moines de Saint-Victor de Marseille avaient déjà pu le vérifier, n'hésitait pas à bousculer les droits des monastères²²⁸. L'abbé Hugues conscient du risque de voir la famille de Rostaing, sa mère et ses frères, vouloir un jour recouvrer la *villa* de Sorgues, avait rappelé plusieurs fois que le bien devait retourner intact à Cluny après la mort de Rostaing. En contrepartie de cette cession, les Clunisiens recevaient de l'évêque, en plus d'un cens annuel, une église à Avignon²²⁹.

²²⁵ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 376, n. 3.

²²⁶ *Ibid.*, p. 377, n. 2 : *...molestia quam intulit episcopus Avenionensis filii Berengarii... ecclesiae sancti Andreae... super moenia Wappincense... jure perpetuo supradicti Berengarii vicecomitis... pro cambio... quando ipsa molestatione... ad aures domni Berengarii venerit... graviter accepit... wirpicionem fecit...*

²²⁷ *Vita Sancti Pontii*, p. 499 : *Eo namque tempore Avennicam regebat ecclesiam nobilis Rostagnus episcopus magis in secularibus quam in ecclesiasticis astutus et providus.*

²²⁸ Voir les démêlés de l'évêque Rostaing d'Avignon avec Saint-Victor de Marseille à Saint-Promace de Forcalquier. CSV 664 et 665 (après 1065).

²²⁹ CLU 3466 (30 janvier 1074).

L'abbé Hugues avait été contraint ici de négocier avec un prélat qui n'était pas un exemple pour les réformateurs dont il faisait partie. Albert, abbé de Saint-Ruf et évêque d'Avignon à partir de mars 1096, ne pardonnait pas aux Clunisiens le commerce qu'ils avaient entretenu avec les vicomtes, leur reprochant surtout d'avoir obtenu de façon simoniaque leurs possessions à Pont-de-Sorgues²³⁰. Il est probable que ce lieu avait auparavant appartenu à l'église d'Avignon, et qu'il était passé dans le domaine du vicomte Bérenger lorsque son fils devint évêque. Albert faisait partie des évêques partisans de la Réforme qui, au tournant du siècle, voulaient reconstituer le temporel de leurs églises qui avait très souvent été dilapidé par leurs prédécesseurs²³¹.

La famille des vicomtes d'Avignon avait en effet mis la main sur l'évêché et, après la disparition de Rostaing, en 1075/1076, on avait laissé le siège vacant jusqu'en 1094²³². Cependant les vicomtes et l'évêque d'Avignon avaient accueilli et soutenu les conciles réformateurs des années 1060 et 1070. Cette bienveillance à l'égard des grégoriens, pas seulement signe de leur ralliement à la politique des comtes adeptes de la Réforme, était aussi une façon de contraindre les réformateurs à fermer les yeux sur ce qui se passait à Avignon même. La donation du vicomte Bérenger à Hugues de Cluny était peut-être la contrepartie de la complicité de l'abbé. Il n'en reste pas moins que par ce don, Bérenger se rattache à un réseau de dévotions dont Cluny était l'objet en Provence, depuis la deuxième moitié du X^e siècle.

²³⁰ CNDD 24 (1096-1110) : *Arbertus Avennicensis episcopus dilectis filiis Rostagno preposito, et eius fratribus in Avenionensi ecclesia canonicam vitam professis... Postulant enim predicti karissimi fratres nostre humilitate devota, quatinus aliqua de rebus ad episcopalem mensam pertinentibus, usibus communitatis eorum paterno affectu conferremus... Donamus... et medietatem ecclesie beate Marie de Ponte, et alteram medietatem quam Cluniacenses monachi per simoniam possident, si quandoque recuperare poteritis, abbatiamque Sancti Tirsi cum decimis, primiciis, alodiis, omnibusque ad eas iure pertinentibus...*

²³¹ C'est le cas, par exemple, des évêques Mainfred d'Antibes et Bérenger de Fréjus par rapport aux vastes possessions de l'abbaye de Lérins dans leurs diocèses.

²³² J.-P. POLY, *La Provence*, p. 264.

4. 1. 3. Sur les traces des premiers bienfaiteurs de Cluny

Pour mieux comprendre ce rattachement il faudrait revenir sur le curieux personnage qu'a été Raimbaud de Nice-Orange²³³. Tous les historiens, depuis Gioffredo²³⁴ sont d'accord pour voir en lui la souche de la prestigieuse famille des «princes» d'Orange. C'est lui, en tout cas, le premier à porter l'épithète d'Orange²³⁵. Nous savons qu'il appartient à la famille de Nice et qu'il est né du deuxième mariage de sa mère, Odile, avec Laugier²³⁶. Si ses origines niçoises sont claires nous ne savons pas comment Raimbaud possédait des domaines dans la région d'Orange. Il faut quand même rappeler que le double noyau de biens en Provence rhodanienne et en Provence orientale, tel qu'on le voit chez Raimbaud de Nice-Orange, est typique de la haute aristocratie qui a participé aux conquêtes et aux partages après l'expulsion des Sarrasins en 972. Entre autres, on peut avancer l'exemple des Châteaurenard, dont les domaines se situent dans le comté d'Avignon et dans celui de Fréjus.

Mais regardons quand même ce qu'ont pu conclure les érudits qui se sont intéressés au problème des Nice-Orange. Deux hypothèses ont été émises. D'après Ripert-Monclar, Raimbaud aurait eu des droits à Orange par deux de ses mariages, d'abord avec Accelène, puis avec Adélaïde, héritières de biens dans la région d'Orange²³⁷. Malheureusement nous ne connaissons rien sur l'origine de ces femmes, ainsi la théorie de Ripert-Monclar n'est pas vérifiable.

Plus récemment, Jean-Pierre Poly a formulé une autre hypothèse : il identifie Laugier, deuxième mari d'Odile de Nice et père de Raimbaud, à Laugier, frère de Pons, comme lui, bienfaiteur de Cluny en 1023²³⁸. Pour justifier son hypothèse il donne une interprétation douteuse de l'acte de 1023, selon laquelle «l'entrée de Pons et de Laugier en religion à Cluny n'est évidemment qu'une union spirituelle destinée à leur procurer le salut dans l'au-delà, et

²³³ Raimbaud de Nice-Orange apparaît dans notre documentation entre 1032 et 1062.

²³⁴ GIOFFREDO, *Storia delle Alpi Marittime*, p. 625, cité par E. Cais de Pierlas, *Le XI^e siècle dans les Alpes-Maritimes*, p. 327.

²³⁵ Dans CSP 8, du 21 mars 1046, on lit : *Raimbaldus Autdeperus*, ce qui, selon l'éditeur, est une mauvaise lecture de *Aurasicensis* (p. 13 n. 1).

²³⁶ CL 149 (1032).

²³⁷ RIPERT-MONCLAR, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches*, p. XLVI et ss. Voir aussi J. DE FONT-REAUUX, «Le testament de Tiburge d'Orange».

²³⁸ LDP p. 78. Odile de Nice apparaît dans notre documentation entre 999 et 1032, avec son premier mari, Miron de 999 à 1003 et son deuxième mari, Laugier, de 1011 à 1032 (E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, «La dévotion monastique féminine», p. 77-78).

rien de plus». L'acte est pourtant très clair quant aux intentions de Laugier et Pons : *Nos igitur duo germani fratres Leodagarius et Poncius, ea que impiis debentur pertimescentes supplicia, considerantesque gaudia que adepturos credimus facientibus ea que sunt salubria, abrenunciantes presenti seculo, adherere cupimus Deo, monasticoque ordini colla submittimus, ut in aeternum gaudere possimus*. Les deux frères deviennent effectivement moines. Il ne s'agit pas de la mention d'une *societas* avec Cluny mais bien de vraies conversions à la vie monastique. L'interprétation un peu rapide de l'acte par J.-P. Poly n'exclut d'ailleurs pas la possibilité pour Laugier moine d'avoir été marié : à l'époque la conversion à la vie religieuse était courante pour des hommes ou des femmes mariés. Mais on peut s'étonner de l'absence de toute référence à l'existence d'une femme ou d'enfants dans les documents où le moine Laugier apparaît, surtout lorsqu'il fait des dons importants à Cluny²³⁹. Donc l'hypothèse de son mariage avec Odile de Nice n'est pas du tout assurée. S'il est vrai que les Nice se sont alliés, d'une manière ou d'une autre, avec la famille des moines Laugier et Pons, il est prudent de se résigner à ignorer le lien qui les unit.

Quoi qu'il en soit c'est l'alliance avec les Nice-Orange qui suscite aux vicomtes d'Avignon leur intérêt pour Cluny, par l'intermédiaire de Gerberge épouse de Bérenger, soeur ou demi-soeur de Raimbaud de Nice-Orange²⁴⁰. Par son mariage, Bérenger se rattache à toute cette parentèle, bienfaitrice de Cluny dans les diocèses de Vaison, Trois-Châteaux, Orange, Gap et Die, et dont la dévotion remonte peut-être à Richaud fondateur de Saint-André-de-Rosans à la fin du X^e siècle.

C'est peut-être le même genre d'alliance, par les femmes, qui explique la donation en 1103 des églises de Saint-Marie des Aumades et de Saint-Etienne de Caseneuve faite à Cluny par l'évêque d'Apt, Laugier²⁴¹. Laugier

²³⁹ Voir à titre d'exemple la conversion à Saint-Victor du vicomte de Marseille Guillaume, sur son lit de mort, en 1004, en présence de ses fils et de son épouse (CSV 71). De même la conversion à Lérins, de Guillaume Grueta, de la famille de Grasse, dont l'épouse et le fils de Guillaume souscrivent l'acte (CL 73 entre 1022 et 1033) et la conversion d'Imbert à la collégiale de Saint-Paul de Mausole en 1134 en présence et avec l'accord de ses trois fils (CPM 15).

²⁴⁰ Gerberge, est fille d'Odile de Nice, les uns l'attribuent à son premier lit (G. MANTEYER, *La Provence*, p. 366), d'autres au deuxième (E. CAIS DE PIERLAS, *Le XI^e siècle*, p. 329). La documentation ne nous permet pas de trancher la question. Gerberge est le fruit de l'un ou de l'autre des mariages de sa mère.

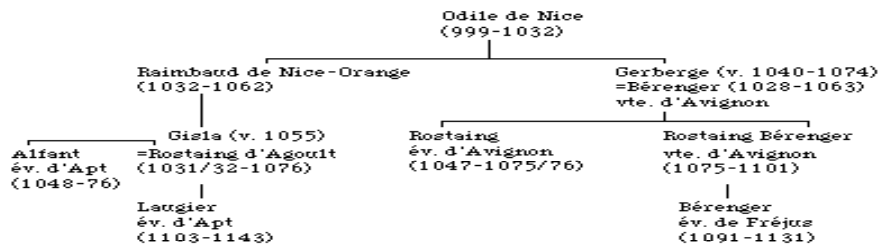
²⁴¹ GCN, Aix, c. 223. En 1162, Pierre, évêque d'Apt confirme les églises données par l'évêque Laugier, auxquelles il ajoute la possession de l'église de *Marceias* [Saint Jean de *Felezes* ou de *Maceyls*] des église de Sainte-Marie [Notre-Dame à Canet, nom d'une ferme qui n'existe plus sur le territoire de Viens], Saint-Laurent [chapelle sur la territoire de Viens] et Saint Amance de *Alpestre* [chapelle disparue sur le territoire de Viens, dont le nom subsiste avec le hameau de Saint-Amas], l'église Saint Jean de *Felezes* [Caseneuve] et Saint-Raphaël [sur le territoire de Saint-Martin de Castillon] (CLU 4211).

était fils de Rostaing d'Agoult et de Gisle. Par sa mère, fille de Raimbaud de Nice-Orange, il se rattachait à la parentèle des Orange, anciens bienfaiteurs de Cluny²⁴². L'évêque Laugier n'était pas un évêque grégorien proprement dit. Il est vrai qu'il fit des efforts pour reconstituer le temporel dispersé de son église, mais il demeure que sa famille possédant une bonne partie de la cité d'Apt et de ses environs, détenait aussi l'épiscopat ; Laugier avait succédé à son propre oncle, Alfant, sur le siège de la cité. Et ses engagements politiques étaient aussi redoutables : il est aux côtés du comte Bertrand de Toulouse quand celui-ci attaque le monastère de Saint-Gilles en 1108, monastère qui était rattaché à Cluny depuis 1066²⁴³.

L'un des derniers dons offerts à Cluny par la parentèle des Orange provient encore d'un ex-évêque simoniaque, Ripert de Gap. Ripert, fils de Percipia, souche de la famille de Mévouillon, monté sur le siège épiscopal de Gap en 1053, avait été déposé en 1061²⁴⁴. Il est apparenté à son prédécesseur, l'évêque Féraud, qui avait donné Saint-André de Gap aux Clunisiens en 1029²⁴⁵. D'après une bulle d'Urbain II, Ripert a été déposé par

Pour l'identification des églises voir R. BAILLY, «Les possessions de Cluny», p. 15-16.

²⁴² Les rattachements familiaux des bienfaiteurs de Cluny :



²⁴³ CLU 3410.

²⁴⁴ LEP p. 48. GCN, Aix, instr., c. 277, n° X (1063) bulle d'Alexandre II : *Clero et populo Wapincensi. Sciatis nos Ribertum, invasorem ecclesiae vestre, vinculo excommunicationis innodasse, et a communione sanctae aecclesiae separasse... insuper etiam in tota parrohechia vestra omne aecclesiasticum officium, preter baptismum apostolica auctoritate interdicimus... donec de medio vestro predictum iniquitatis virum egeritis et alterum et idoneum elegeritis...*

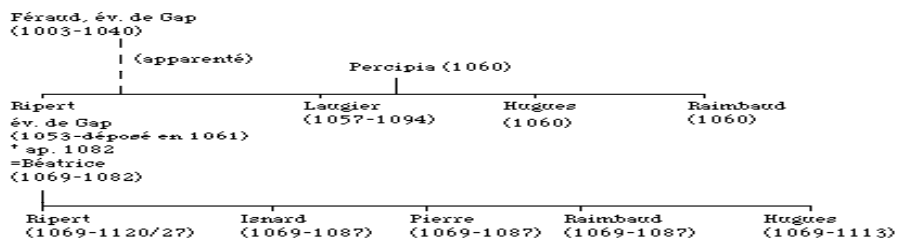
Raibaldo, Arelatensi archiepiscopo. Noveritis nos Ribertum, a predecessoribus nostris juste depositum, a communione sancte ecclesie separasse, et in tota parrohechia Vapincensi omne ecclesiasticum officium, preter baptismum, interdixisse, donec Ribertus expulsus fuerit, et alter dignus et idoneus eligatur.

²⁴⁵ D'après RIPERT-MONCLAR (*Cartulaire de la commanderie de Richerenches*, p. LVII et ss.), Percipia, mère de Ripert, était nièce de l'évêque Féraud de Gap, fille probable de Raimbaud. Elle aurait épousé Geoffroi ou Isnard, fils d'Isnard de Volonne et de Dalmace. J.-

l'abbé Hugues de Cluny²⁴⁶. Il a été remplacé en 1063 par Arnulf, moine de la Trinité de Vendôme²⁴⁷. Ripert, ses frères et ses fils avaient fait des dons à Saint-Victor de Marseille²⁴⁸ avant d'offrir à Cluny en 1082, des biens sis dans le pays des monts d'Albion, sur le territoire de Revest-du-Bion, dans le diocèse de Sisteron²⁴⁹. Quelques années plus tard, les fils de Ripert signent la donation faite à Cluny par un certain Féraud, probablement un de leurs fidèles, de ses alleux et fiefs tenus de ses parents et de son seigneur, c'est-à-dire, le quart de Château-Giraud, à Ribiers, et les églises Sainte-Marie et Saint-Jean ainsi que l'église du château, dans le diocèse de Gap²⁵⁰.

P. POLY propose un autre rattachement ; selon lui (LDP, p. 78 et ss.), Percipia aurait épousé Laugier, fils de Pons et neveu de l'évêque Féraud. Aucune de ses hypothèses ne peut être confirmée par la documentation, mais il est presque certain, d'après le recoupement des domaines, que les Mévouillon sont apparentés à l'évêque Féraud et à sa famille.

Les Mévouillon :



²⁴⁶ PL, t. 151, c. 488, n° CCXVI (1097).

²⁴⁷ *Vita sancti Arnulfi*, p. 238.

²⁴⁸ CSV 730 (1060), 711 (1069), 731 (1075).

²⁴⁹ CLU 3590 (janvier 1082) : ...*ego Ripertus, filius Precipie, et uxor mea Beatrix, cum filiis nostris Riperto, Isnardo, Petro, Raimbaldo, Ugone, donamus Deo et Sanctae Mariae et Sancto Petro Cluniensis de nostra hereditate, in Monte Albionis, in episcopatu Sistaricensi, pro animabus nostris et parentum nostrorum, totum et integrum territorium de Leboret [Labouret] e del Vorze [Revest du Bion], aissi com se part ab aquel e de Melacera [en réalité Felacera, Ferrassières], e de Sancta Trinitat [Saint-Trinit], e de Vilaseca [hameau de Villesèche], e de Peira Rossa [hameau de Pierrrousse], et de Vila Petote [village de Contadour avec la ferme dite Le Petit, sise au nord-est de Revest du Bion] e de Redorter [Redortiers]...*

Pour l'identification des lieux, voir RIPERT-MONCLAR, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches*, p. LXII et R. BAILLY, «Les possessions de Cluny», p. 12-13.

²⁵⁰ CLU 3620 (1085) : ...*ego Feraldus... dono... quartam partem castri quod nuncupatur Castellum Geraldum, cum quarta parte territorii ejus... et cum ecclesia Sancte Marie et ecclesia Sancti Johannis et ecclesia de Castello... et quicquid ex alode et fevo parentum et seniorum meorum mihi obvenit vel obvenere debet... et sunt ipsas res in episcopatu Wapincense...*

4. 1. 4. Le transfert de Saint-Gervais de Fos

C'est encore dans le contexte de la Réforme Grégorienne que l'on peut mettre le transfert du monastère de Saint-Gervais et Saint-Protas de Fos sous le contrôle de l'abbé Hugues et des moines clunisiens en 1081. La famille de Fos s'était emparée très tôt de ce monastère fondé par l'archevêque et des religieux d'Arles à la fin du X^e siècle en dehors des murs du château que la famille tenait des comtes²⁵¹. Pendant longtemps les Fos étaient restés à l'écart des grands monastères de la région. En 1056 ces seigneurs avaient réussi à mettre l'un des leurs sur le siège archiépiscopal d'Aix, avec la complicité des comtes, qui récompensaient ainsi la fidélité de cette famille qui s'était toujours montrée rebelle à la puissance comtale²⁵². Les Fos se trouvaient, vis-à-vis des réformateurs, dans une situation analogue à celle des vicomtes d'Avignon. L'archevêque Rostaing de Fos avait assisté aux conciles réformateurs tenus à Avignon dès 1060 en présence de Hugues de Cluny, mais c'est seulement dans les années 1070 que lui et ses frères commencèrent à restituer aux monastères certains biens d'église tenus injustement²⁵³. L'acte rédigé à l'occasion du transfert de Saint-Gervais évoque la situation dans laquelle se trouvait le monastère : il appartenait au patrimoine héréditaire des donateurs et on n'y vivait pas selon la règle et pas en accord avec Dieu ; il fallait donc le libérer de la puissance séculière et le rendre à la seule puissance de Dieu²⁵⁴. Le message grégorien était clair. Il

²⁵¹ J.-PH. LAGRUE, *Le château de Fos-sur-Mer* et «Le château de Fos-sur-Mer»; PH. RACINET, «Une implantation clunisienne négligée». Pour tout détail voir Chapitre V, I. 3.

²⁵² J.-P. POLY, *La Provence*, p. 206, 250. Voir N. COULET, «Autour d'un serment», p. 315-330.

²⁵³ CSV 257 (1071), B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 114 (1072).

²⁵⁴ CLU 3587 (1081) : *Ego Rostagnus licet indignus, tamen appellatus Aquensis archiepiscopus, et meus germanus frater Amelius, et ejus filii Poncius, Raymundus, Wido, Gaufredus, Bertranus... De nostro namque patrimonio et hereditate nostra habemus quoddam monasterium, quod et parentes nostri de alodo suo fundantes construxerunt, situm in diocesi Arelatensi et in territorio castri item nostri, quod Fossas appellatur, et in ipso monasterio memoria beatissimorum Christi martirum Gervasii et Protasii praecipue honoratur. Quod cum vidissemus, quia non regulariter, nec secundum Deum esset ordinatum, visum est nobis id maxime expedire ut pro amore Christi, omnem secularem potestatem, quam huc usque habuimus super idem monasterium ex toto dimittamus, et quantum in nobis est, in potestatem et donationem solius Dei, et sanctorum ejus conferamus. Idcirco, absolute et sine omni conditione, praefatum monasterium cum omnibus rebus ad se pertinentibus donamus et delegamus Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, et ecclesiae Cluniacensi, omnino in proprium, et perpetuo jure tenendum et possidendum : ita ut nullus modatum quicquam ibi potestatis habeat, nisi domnus Hugo abba Cluniacensis et ejus successores, in illorum manu et in consilio illorum, et arbitrio sit per omnia ordinatio monasterii, ut abbatem et patrem monasterii, quemcumque ipse voluerint, mittant...*

reviendrait alors à Cluny, et à son abbé de choisir l'abbé de Saint-Gervais et de veiller sur le monastère. Le comte Bertrand, de qui les Fos tenaient leur château, a signé et confirmé cette donation.

La pression des réformateurs a dû s'accroître car, juste après la donation de Saint-Gervais à Cluny, l'archevêque Rostaing est remplacé à Aix par un moine de Saint-Victor, Pierre Geoffroi, membre de la famille des vicomtes de Marseille²⁵⁵. L'archevêque Rostaing vivait encore en 1084/1085²⁵⁶. C'est certainement après sa disparition et celle de son frère Amiel que les fils et la femme de celui-ci ont confirmé la donation de Saint-Gervais en présence du prieur de Cluny, Yves, et du prieur de Saint-Saturnin-du-Port, Pierre²⁵⁷. A cette époque, Saint-Gervais était dirigé par un prieur, Pons.

Le choix de Cluny par la famille de Fos, pour réformer leur fondation familiale est digne d'attention : pourquoi avoir choisi l'abbaye bourguignonne si, à proximité, le monastère de Saint-Victor de Marseille se posait en champion de la Réforme ? Ce choix peut s'expliquer par l'esprit d'indépendance des Fos et par leurs options politiques. En révolte latente contre le comte et ses alliés, les vicomtes de Marseille notamment, les Fos préférèrent certainement voir leur monastère dirigé plutôt par la lointaine abbaye de Cluny que par les moines de Saint-Victor, dont les principaux bienfaiteurs sont les vicomtes ennemis.

²⁵⁵ CSV 221 (1082).

²⁵⁶ CNDD 9.

²⁵⁷ CLU 3588 : *...ego Pontius miles de Fos [et fratres mei], Gaufredus et Bertrannus, ac mater nostra, nomine Garsia, locum sanctorum martirum Gervasii et Protasii, super ripam maris situm... quem primitus archiepiscopus Aquensis Rostagnus, avunculus noster, et pater noster Amelius, beatis apostolis Petro et Paulo et loco Cluniacensi, in manu domni Hugonis abbatis dederant et posuerant, post mortem ipsorum, nos... in manu domni Yvonis prioris tradidimus et cum laude procerum nostrorum...*

4. 1. 5. Un témoignage d'implantation réussie : Saint-André de Gap

Pendant l'abbatit d'Hugues de Semur, les Clunisiens ont renforcé leur présence dans le diocèse de Gap, c'est du moins ce que laisse entrevoir l'analyse des chartes concernant le prieuré de Saint-André de Gap. Autour du prieuré nous voyons quelques uns des puissants du diocèse, au premier chef les évêques et les vicomtes de Gap, de la famille de Mison, qui ont souscrit des donations. Mais le prieuré attire aussi la dévotion de certaines familles des environs et quelques conversions à la vie monastique.

Autran et son frère Pierre, sollicitant les prières des moines de Cluny, leur offrent les églises de Pelleautier²⁵⁸. Humbert abandonne sa condition de *miles* et devient moine de Cluny, offrant aux moines de Saint-André de Gap un manse en Champsaur²⁵⁹. La donation du moine Humbert est confirmée par la signature de ses deux frères Udalard et Adon. Ce dernier est celui qui, avec son épouse Anna, donne à Cluny et à l'abbé Hugues sept églises en

²⁵⁸ GCN, Aix, instr., c. 539, n° V (ap. 1063 - av. 1079) : *Ego Autranne et Petrus frater meus donamus ecclesias de Montelauterio, cum clerico nostro et cum dotalio, Cluniaco et habitatoribus suis damus... Namque ut illi monachi omni tempore nos teneant in commemoratione, et ibi habitationem faciant, ut possimus evadere precibus eorum eternam damnationem, et recipere eternam retributionem... Acta charta, regnante Domino Odilone episcopo... Sig. Isnardi monachi, et Lamberti et Pontii qui his diebus morabantur in coenobio Sancti Andree apostoli.*

Les noms des donateurs rappellent le nom de deux chanoines de Gap des années 1020-1030. Autran est le nom du chanoine et archidiacre de Gap qui signe en 1029 la donation de l'église de Saint-André de Gap à Cluny (GCN, Aix, instr., c. 274, n° VIII). Dans le même acte on retrouve un chanoine appelé Pierre. Il signe aussi la donation à Saint-Victor de Marseille de 1030 (CSV 712).

Cet acte est le seul qui mentionne un évêque de Gap nommé Odilon. Son épiscopat doit se placer entre celui d'Arnulf (1063) et celui de Laugier I (1079-1083) (Voir J.-P. POLY, LEP, p. 48). D'après P. GUILLAUME il aurait siégé vers 1045 (*Notice historique et Documents*, p. 6).

²⁵⁹ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 3 : *Humbertus, olim miles, nunc gratia Dei effectus monachus Cluniacensis [ejidem coenobio concessit mansum unum adjacentem Campo Sauro.....et Raynaldum nominatum Grossum, in villa quae dicitur Fornax «quam avus, inquit, meus Alvisius acquisivit de quidam Wigone dicto Grosso» ; ea ratione ut, monachis permanentibus in ecclesia Sancti Andreae non procul moenibus civitatis Wapincensis, dictum mansum cum omni honore teneant. Subscribunt post Humbertum, Udalardus frater ejus et Ado ibidem frater ejus. Sine data.* (Champsaur, région au nord de Gap, HA).

Champsaur, dans le diocèse de Gap²⁶⁰. Pendant l'épiscopat de Laugier I de Gap²⁶¹, un certain Pierre Aicard confie son fils Zacharie comme moine à Cluny, avec divers biens²⁶². Lui-même, peu après, devient moine, et, avec l'accord de sa femme et de ses héritiers, offre à Cluny une vigne aux Côtes-de-Neffes²⁶³.

L'évêque Laugier I a fait une série de dons d'églises au prieuré gapençais. Il a consacré aussi, à une date inconnue, une nouvelle église du prieuré²⁶⁴.

²⁶⁰ CLU 3055 (1049-1109) : *...ego Ado et uxor mea Anna damus Deo et sanctis apostolis ejus Petro et Paulo, et ad locum Cluniacum, de nostro alodo qui est in episcopatu Wapicensi, in terra que appellatur Campum Saureum, videlicet septem aecclesias, unam que est dicata in honore beati Mauricii, atque aliam in honore sancti Jacobi, itemque aliam in honore beatae Marie semper virginis, aliam in honore sancti Viatoris, aliamque in honore sancti Petri, necnon et aliam in honore beati Martini, et aliam in honore sancti Eusebi martiris Christi. Dono etiam sex alpes ex integro...Itemque piscariam que vocatur Serascha, que incipit a manso Geraldo inantea...*

En 1171 Raimond de Montbrand donne au prieuré de Saint-André de Gap le droit de couper du bois dans la forêt du Buissard, à Champsaur. Il reçoit du prieur Guillaume cent sous de Vienne et un cens annuel de deux sétiers de vin. (CLU 4241)

²⁶¹ Laugier I, évêque de Gap, apparaît du 1^{er} mars 1079 au 7 octobre 1083. Son successeur, Isoard, apparaît le 15 mai 1105. (J.-P. POLY, LEP, p. 48-49).

²⁶² P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 8 : *Petrus, cognomine Aicardus, donat domno Hugoni, abbati Cluniacensi, filium suum, Zachariam nomine, ut monastico subjectus ordini regulariter Domino deserviat, collatis quibusdam rebus suis monasterio Sancti Andreae. Leodegarius episcopus hoc donum laudavit.*

²⁶³ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 9 : *Idem Petrus Aicardus «trado me, inquit, Domino Deo ac Sancto Petro Cluniaco, ad monasticum ordinem, et dono de hereditate mea, cum consilio mulieris meae Guilelmae, filiorum meorum et nepotum, unam vineam apud Costas».*

²⁶⁴ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 10 : *Leodegarius, Wapincensis episcopus, dat dom. Hugoni Cluniacensi abbati et ecclesiae Sancti Andreae, per manum Humberti prioris, cum consilio canonicorum suorum, ecclesias quas tenebat Pontius presbyter, sub annuo censu VIII solidorum Walentinianae monetae, in festo sancti Andreae persolvendorum. Testes Petrus sacrista etc. Datum Wapinci, nonis octobris, luna XXI, regnante Christo Domino.*

n° 11 : *Idem Leodegarius duas alias ecclesias Sancto Andreae concedit, tempore Hugonis abbatis Cluniacensis, in presentia dom. Riperti, prioris Sancti Andreae Rosanensis cenobii, et dom. Alberti, prioris Sancti Andreae Wapincensis. Signum Isoardi comitis, Petri Borelli, sacristae, et aliorum.*

n° 12 : *Idem, post evangelium missae, in dedicatione ecclesiae, obtinuit a populo ut omnes darent decimas de rabis et de oleribus suis.*

n° 13 : *Idem Leodegarius episcopus dat ecclesiam Sancti Stephani, sitam in loco qui dicitur Devologium. (Saint-Etienne-en-Devoluy).*

Son successeur probable, l'évêque Isoard se trouve le 15 mai 1105, à Rome en présence du pape Pascal II. A cette occasion le camérier du pape, le moine clunisien Pierre, demande à l'évêque, pour son monastère, l'église Sainte-Marie de Veynes²⁶⁵. Ce même jour, le pape confère sa protection au prieuré de Saint-André-de-Rosans, et en confirme les biens, notamment l'église Saint-Arey-de-Rosans²⁶⁶ qui avait été concédée par les évêques de Gap, Hugues et Feraud, concession alors confirmée par l'évêque Isoard²⁶⁷. Isoard avait aussi confirmé toutes les donations de ses prédécesseurs et avait, ce faisant, obtenu la «société de prières» des moines clunisiens²⁶⁸.

Le développement du prieuré de Saint-André de Gap, que laisse deviner l'analyse de quelques chartes, montre la réussite de l'implantation clunisienne en Haute-Provence. Si nous ne disposons pas du même témoignage écrit pour les prieurés plus anciens, leur état au milieu du XII^e siècle permet d'imaginer un essor et un rayonnement dans la région équivalents à ceux de Saint-André de Gap. L'oeuvre de consolidation menée par l'abbé Odilon a été porteuse de fruits, elle a permis à l'abbé Hugues de compter sur un réseau d'obédiences solidement installées au nord de la Durance. A cette structure ancienne, viennent s'ajouter quelques nouveaux prieurés et abbayes que l'abbé Hugues reçoit dans le contexte de la Réforme Grégorienne. Mais si l'esprit réformateur avait touché certains prélats et seigneurs, tous, à part les Fos, étaient les descendants ou les alliés des premiers bienfaiteurs de Cluny au X^e siècle. A la fin du XI^e siècle Cluny profite toujours du tissu de dévotions constitué sous l'abbatit de Maieul.

n° 14 : *Item idem et canonici ejus, videlicet Pontius decanus, Joannes grammaticus, Lambertus Anglus, donant ecclesiam Sancti Boniti, sitam supra civitatem Wapincensem, in loco qui dicitur Guarda.* (Saint-Bonnet à la Garde).

²⁶⁵ CLU 3834.

²⁶⁶ Il s'agit de l'église dont la moitié avait été donnée en 988 par Richaud (CLU 1784).

²⁶⁷ CLU 3833.

²⁶⁸ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 15 : *Isoardus episcopus, ad obtinendam orationum societatem, confirmat omnes donationes a decessoribus suis factas. Teste Isoardo, vicecomite ; tunc Imbertus prior erat Sancti Andreae.*

5. Les Clunisiens en Provence au début du XII^e siècle. Prospérité et contestation

L'histoire de Cluny au XII^e siècle est marquée par un conflit au sein de la communauté, qui met en évidence, outre les problèmes économiques de l'abbaye, les changements survenus dans le monde monastique, et la remise en question du monachisme clunisien²⁶⁹. Les abbés Pons de Melgueil²⁷⁰ et son remplaçant, Pierre le Vénérable²⁷¹, ont été directement concernés par cette crise. Pendant son abbatiat, Pierre le Vénérable a entrepris des réformes afin de parer aux difficultés économiques de l'abbaye. Il a dû également défendre l'idéal monastique clunisien et le mode de vie de ses moines face aux dures critiques faites par les nouveaux ordres monastiques et dont les plus connues sont celles de Bernard de Clairvaux²⁷². Les contestations ne se résument d'ailleurs pas à la confrontation de conceptions différentes de la vie

²⁶⁹ Au début de 1122 éclate à Cluny une crise qui oppose l'abbé Pons à une partie de ses moines, qui l'accusent d'une mauvaise gestion et de dépenses qui risquent de ruiner l'abbaye. Pons se rend alors à Rome, où, sans qu'on n'en connaisse le motif exact, le pape Calixte II le dépose ou le contraint à abdiquer. Pons part alors en Terre Sainte. A Cluny les moines élisent un autre abbé, Hugues II, le très âgé prieur de Marcigny, qui meurt trois mois plus tard. Les religieux choisissent alors pour les diriger, le prieur de Domène, Pierre de Montboissier, plus connu dans l'historiographie sous le nom de Pierre le Vénérable. En 1125 Pons de Melgueil revient d'Orient et, profitant de l'absence de Pierre, il se réinstalle comme abbé à Cluny. Cette intrusion donne lieu à d'âpres conflits, jusqu'à ce que Pons, excommunié par l'archevêque de Lyon et par le pape Honorius II, soit emprisonné à Rome où il meurt l'année suivante. (G. TELLENBACH, «Der Sturz des Abtes Pontius» ; N. FRESCO, *L'«Affaire» Pons de Melgueil*).

²⁷⁰ Après la mort d'Hugues de Semur vers la fin du mois d'avril de 1109 les moines de Cluny, choisissent comme abbé l'un d'entre eux, Pons de Melgueil. Pons appartient à une importante famille du Languedoc, les Melgueil, apparentée aux comtes d'Auvergne et aux comtes de Toulouse. Il est né vers 1075, et a eu comme parrain le cardinal Rainier, le futur pape Pascal II. Très tôt Pons est entré comme oblat à l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières et a fait sa profession à Cluny, où il occupa plusieurs charges, et probablement la direction de Saint-Martial-de-Limoges. (M. Pacaut, *L'Ordre de Cluny*, p. 188).

²⁷¹ Pierre le Vénérable est né en 1092 ou 1094, en Auvergne, dans la famille d'un seigneur de Pallier ou d'Usson, établi depuis 1043 au château de Montboissier dans le Livradois, pas loin de Sauxillanges. Il est offert tout jeune comme oblat à ce prieuré. Il fait profession monastique à Cluny, sous Hugues, et, vers 1113-1115, est envoyé par Pons à Vézelay, auprès de l'abbé Renaud, où il acquiert une vaste culture religieuse et profane. En 1120 il devient prieur de Domène, d'où il est retiré pour devenir abbé de Cluny. Pierre le Vénérable meurt le jour de Noël de 1156. Après son décès, entre 1157 et 1207 neuf abbés se sont succédés à Cluny. (M. Pacaut, *L'Ordre de Cluny*, p. 204, 234 et ss.).

²⁷² A. H. BREDERO, *Cluny et Cîteaux* et «Comment les institutions».

cénobitique. L'Eglise tout entière doit faire face à ceux qui mettent en question les principes mêmes de la pratique religieuse. Pierre, en réfutant l'hérésie pétrobrusienne née dans nos régions, pas loin du prieuré de Saint-André de Rosans, s'engage aussi dans la défense des dogmes de l'Eglise²⁷³.

La «crise» interne de Cluny ne semble pas avoir touché les obédiences provençales. Les quelques témoignages écrits évoquent des querelles avec des prélats, événements assez courants à l'époque, et qui n'étaient pas le privilège des Clunisiens. En effet, dans la première moitié du XII^e siècle plusieurs conflits s'élèvent entre les évêques et les monastères. Les prélats espèrent reprendre des anciens biens de leurs églises qui avaient été donnés aux moines par leurs prédécesseurs. En 1119, l'évêque Laugier II de Gap²⁷⁴, en présence du pape Gélase II, restitue à Cluny les terres qu'il avait enlevées aux moines, ainsi que l'église de Veynes, que lui et ses chanoines avaient autrefois donnée au monastère²⁷⁵. Or, la propriété de cette église avait déjà été confirmée aux Clunisiens en 1105 par l'évêque Isoard²⁷⁶. Apparemment, Laugier II l'avait confirmée à son tour, mais certains clercs s'étaient opposés à ce don. Vers 1130, Pierre le Vénérable doit écrire à l'évêque d'Orange Guillaume²⁷⁷, pour protéger le prieuré de Piolenc, sur lequel celui-ci a des prétentions²⁷⁸. Les archevêques d'Arles, essayent, de leur côté, de récupérer l'abbaye de Saint-Gervais de Fos qui avait été fondée sous les auspices de l'archevêque Annon à la fin du X^e siècle. Quand la famille de Fos a donné Saint-Gervais à Cluny en 1081, elle l'a fait à l'insu de l'archevêque d'Arles. Il est vrai qu'à cette époque la situation de l'archevêché d'Arles était trouble: le siège était occupé par un prélat accusé de simonie, et qui, malgré son excommunication et l'élection d'un nouvel archevêque, n'avait pas quitté la charge. L'archevêque d'Arles est encore absent en 1130, lorsque le pape

²⁷³ PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Ep.* 67, éd. G. CONSTABLE, Cambridge (Mass.), 1967, I, p. 197-198 ; *Contra Petrobrusianos hereticos*, éd. J. FEARNNS. Voir D. IOGNA-PRAT, dans *Saint Maïeul, Cluny et la Provence*, p. 41, et surtout *Cluny et la société chrétienne* ; voir aussi J. LECLERCQ, *Pierre le Vénérable*, p. 357-367 ; J. FEARNNS, «Peter von Bruis», p. 311-355.

²⁷⁴ Laugier II de Gap, d'abord archidiaque, évêque de 1106 à 1121 (LEP p. 48).

²⁷⁵ GCN, Aix, inst., c. 278, n° XII.

²⁷⁶ CLU 3834.

²⁷⁷ Guillaume, évêque d'Orange de 1130 à 1137/1138, probablement un ex-moine. (LEP, p. 26 et 28).

²⁷⁸ GCN, Orange, c. 45-47, n° 85.

Innocent II, de passage à Saint-Gilles, confirme à l'abbé Guillaume les possessions de Saint-Gervais de Fos²⁷⁹. Mais, entre 1142 et 1156, l'abbé Pierre le Vénérable doit passer un accord avec l'archevêque Raimond I, aux termes duquel ce dernier concède à Cluny le monastère fondé par ses prédécesseurs, et sur lequel il se réserve certaines redevances, que le prieur de Saint-Gervais sera tenu de lui verser²⁸⁰. Cet acte montre les Clunisiens contraints de reconnaître les droits des archevêques d'Arles sur le monastère de Fos. Juste après la disparition de l'abbé Pierre, l'archevêque se plaint au pape d'avoir été spolié de Saint-Gervais par les Clunisiens. Adrien IV écrit alors aux moines de Cluny et décide que le différend qui les oppose à l'archevêque d'Arles devra être réglé par l'évêque de Nîmes et par l'abbé de Saint-Gilles²⁸¹. Entre 1173 et 1176 l'archevêque d'Arles Raimond II écrit à l'abbé de Cluny Rodolphe, surpris par la négligence de celui-ci envers Saint-Gervais, dont les moines avaient été expulsés à l'occasion d'une guerre (probablement lors des guerres baussenques, vers 1162)²⁸². Il semble qu'alors les Clunisiens se soient désintéressés de la réforme de l'abbaye qu'ils vont perdre définitivement. En 1175, Alexandre III concède à l'abbé de Saint-Gilles²⁸³ la restauration et le gouvernement de Saint-Gervais de Fos ordonnant à tout nouvel abbé de Fos de se soumettre à l'obéissance de l'abbé de Saint-Gilles²⁸⁴. L'autorité sur Saint-Gervais de Fos continue à être l'objet de conflits opposant l'archevêque d'Arles, l'abbé de Saint-Gervais et les moines de Saint-Gilles²⁸⁵.

²⁷⁹ CLU 4004 (11 septembre 1130) : *Innocentius, episcopus, servus servorum Dei. Dilecto filio Guilielmo, abbati monasterii sanctorum Gervasii et Protasii, quod situm est in Arelatensi provincia, secum oppidum Fossas... Statuentes ut quaecumque possessiones ad idem cenobium in presentiarum juste et legitime pertinere noscuntur... Datum apud Sanctum Egidium...*

²⁸⁰ CSG 5.

²⁸¹ BSG n° LV (26 mai 1155-1159).

²⁸² CLU 4249 : *...satis miramur qua tarditate vel negligentia abbatiam Sancti Gervasii, quam ad vos jures credimus, quaerere et recuperare nostris temporibus negligitis... et sic monachi vestri ejusdem monasterii possessionem nacti, guerra inteveniente, tempore procedente ejecti fuerint...*

²⁸³ Saint-Gilles du Gard avait été rattaché à Cluny en 1066. Les Clunisiens ont des grandes difficultés pour en garder le contrôle [BSG n° XII (v. 1077), XVIII (v. 1098), XLV (1121), L (1125), LI (v. 1125), LII (1132)]. Saint-Gilles retrouve son indépendance en 1132. U. WINZER, *S. Gilles*, p. 52-96.

²⁸⁴ BSG n° LXIII (13 mai 1175), LXVI (20 décembre 1159-1181).

²⁸⁵ BSG n° LXIX (1179), LXXXIX (1233), CSG VI (1185) et ss. Voir Chapitre V, 1. 3. 1.

Au début de l'abbatit de Pierre le Vénéral, les Clunisiens n'avaient pas encore réussi à libérer le prieuré de Pont-de-Sorgues de l'emprise de la famille des vicomtes d'Avignon. Par une lettre adressée par Béranger, évêque de Fréjus²⁸⁶, à l'abbé Pierre, nous apprenons que ce dernier avait demandé à l'évêque de restaurer le prieuré. Il serait curieux que l'abbé Pierre ait pu avoir recours à l'évêque de Fréjus pour réparer le prieuré situé dans le diocèse d'Avignon si Béranger n'était pas issu de la famille des vicomtes d'Avignon. Il était en effet, le neveu de l'évêque Rostaing d'Avignon, qui dans les années 1070 avait conclu un accord avec l'abbé Hugues afin de mettre en valeur le lieu. D'après les travaux prévus par l'évêque Béranger à Pont-de-Sorgues —installation de l'église en un lieu plus sûr et en un meilleur emplacement, sur une colline, avec remise en état des terres incultes, réparation des moulins, replantation des vignes— nous pouvons penser que le prieuré avait été victime d'inondations. L'évêque demandait en contrepartie de cette restauration, la possession du lieu sa vie durant et le cens prélevé pendant quatre ou cinq années²⁸⁷. En réalité l'évêque Béranger avait de gros intérêts à Pont-de-Sorgues. Une dizaine d'années plutôt il s'était rendu devant l'évêque Albert et ses chanoines et avait demandé avec insistance (*vehementer postulavit*) la concession en fief, viagère, des dîmes des marais que l'on desséchait près du Pont-de-Sorgues. Il les avait reçues à condition qu'à sa mort, ou s'il devait changer de vie, ou partir à Jérusalem, les dîmes retourneraient à l'église d'Avignon. Les chanoines désirant mieux encore satisfaire l'évêque de Fréjus (*volunt letificare episcopum Foroiuliensem*) lui donnèrent en même temps, l'église Sainte-Marie de Pont-de-Sorgues avec ses dîmes, oblations et terres²⁸⁸. Or, la moitié de cette église avait été donnée aux chanoines par l'évêque Albert quelques années auparavant, l'autre moitié étant déjà tenue par l'abbaye de Cluny²⁸⁹. Les avantages que l'évêque devait acquérir en restaurant le prieuré clunisien s'ajoutaient aux revenus qu'il avait extorqués à l'église d'Avignon.

Malgré ces quelques difficultés, certains signes indiquent que les prieurés provençaux se trouvaient néanmoins en bonne situation. Nous savons que les cens versés par ces maisons à Cluny représentaient une somme importante

²⁸⁶ Sur cet évêque voir G. MANTEYER, *La Provence*, p. 389 et ss.

²⁸⁷ CLU 3964 (1122-1131) : *dum vixero quod vestri juri est mihi concesseritis... annalis igitur census quia maximus labor instat, si per V aut per IIII^{or} annos perceretur, pro munere haberem...*

²⁸⁸ CNDD 79 (1117-1119).

²⁸⁹ CNDD 24 (1096-1110).

pour son budget. En plus des redevances en nature, la somme payée par une quinzaine de prieurés de Provence²⁹⁰ au milieu du XII^e siècle atteignait presque cinquante livres²⁹¹. Mais c'est surtout dans les témoignages architectoniques que l'on devine la vitalité des prieurés au XII^e siècle. Les exemples les plus frappants sont les édifices de Ganagobie et de Saint-André de Rosans. Les fouilles conduites sur ces sites et l'étude des bâtiments en élévation montrent qu'à Ganagobie la construction de la prieurale s'est étalée du deuxième quart jusqu'à la fin du XII^e siècle, moment où a été bâti le cloître actuel, et qu'à Saint-André-de-Rosans, il est possible de déceler plusieurs étapes de construction de la prieurale et des transformations étalées de la deuxième moitié de XI^e siècle jusqu'à la fin du siècle suivant²⁹². Dans le chœur des églises de ces deux prieurés ont été retrouvées des mosaïques remarquables. Ces mosaïques semblent avoir été confectionnées par le même atelier et posées aux alentours de 1125²⁹³. Autant d'ouvrages coûteux qui donnent un aperçu des possibilités économiques de ces maisons, et par là de l'exploitation rentable de leurs domaines. Même dans des obédiences plus modestes, les élévations ou les remaniements d'édifices sont courants au XII^e siècle : le clocher de Saint-Firmin en Valgaudemar, dans le diocèse de Gap date du tout début du siècle ; on construit une église dans la première moitié du siècle aux Aumades, dans le diocèse d'Apt ; l'église de Sainte-Jalle, dans le diocèse de Gap est élevée au milieu ou dans le troisième quart du siècle ; dans le diocèse d'Orange, dans la deuxième moitié du siècle, l'absidiole nord et le clocher-tour de l'église de Sarrians sont reconstruits, et l'église de Piolenc est dotée d'une tour-porche ; de la même époque date l'église Saint-Martin de Caderousse²⁹⁴.

²⁹⁰ Il s'agit des obédiences de Piolenc dans le diocèse d'Orange, de Saint-Amand de Clansayes et Saint-Pantaléon dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Sainte-Jalle, Sainte-Luce, Thèze, et Ganagobie dans le diocèse de Sisteron, de Saint-André de Rosans, Beaujeu, Gap, Antraix et Château-Giraud dans le diocèse de Gap, de Saint-Pierre d'Albera dans le diocèse de Digne, de Valensole dans le diocèse de Riez, des Aumades dans le diocèse d'Apt et de Pont-de-Sorgues dans le diocèse d'Avignon.

²⁹¹ CLU 4395 (1148). G. DUBY, «Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155. Economie domaniale et économie monétaire», dans *Hommes et Structures du Moyen Age*, p. 67 (article originalement publié dans *Annales*, 1952, p. 155-171).

²⁹² G. BARRUOL, *Provence Romane 2*, p. 97-164, 299-308, et dans *Saint Maïeul, Cluny et la Provence*, p. 61-86 ; M. FIXOT, J.-P. PELLETIER, G. BARRUOL, *Ganagobie, mille ans*.

²⁹³ X. BARRAL I ALTET, dans *Saint Maïeul, Cluny et la Provence*, p. 47-59.

²⁹⁴ G. BARRUOL, «Un témoin du premier art roman méridional» ; *Provence Romane 2*, p. 329-336, 412 et *Saint Maïeul, Cluny et la Provence*, p. 61-86.

Le dynamisme des prieurés clunisiens au XII^e siècle, engagés dans des vastes projets de construction, est l'aboutissement d'une implantation réussie, déjà ancienne de plus d'un siècle.

Conclusion

Les deux premiers siècles de présence clunisienne en Provence dégagent une image assez positive, malgré l'essoufflement et les limites de l'implantation.

L'abbatit de Maieul est la période la plus féconde, celle au cours de laquelle les principales donations sont effectuées et les premiers prieurés installés. Pourtant, face aux menaces seigneuriales cette implantation est fragile. L'abbatit d'Odilon est une longue période de luttes et de négociations pour consolider les droits des Clunisiens. En revanche, l'abbé Hugues hérite d'un réseau d'obédiences important et stable, dont l'activité est constante pendant tout le XII^e siècle.

Cette évolution est particulière à la Provence, en comparaison avec l'expansion de Cluny dans les autres régions du Midi. Les Clunisiens ne s'installent qu'à la fin du XI^e siècle en Languedoc²⁹⁵ et n'arrivent jamais à s'implanter vraiment en Catalogne²⁹⁶. Le nord de l'Italie, où la percée clunisienne date, comme en Provence, de l'époque de saint Maieul, connaît une évolution différente : Cluny arrive à conquérir de nouvelles dévotions auprès de l'aristocratie locale et à trouver ainsi un deuxième souffle d'expansion dans la deuxième moitié du XI^e siècle²⁹⁷.

En Provence la pénétration de Cluny reste celle du X^e siècle. Les principales possessions se trouvent au nord de la Durance. La présence des Clunisiens en Basse-Provence et sur la côte méditerranéenne ne sera que ponctuelle et éphémère. Ces limites géographiques sont le corollaire des liens que l'abbé Maieul avait établis avec des familles nanties en Haute-

²⁹⁵ E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 498 et ss.

²⁹⁶ A. MUNDÓ, «Moissac, Cluny».

²⁹⁷ M. PACAUT, *L'ordre de Cluny*, p. 101-102 ; C. VIOLANTE, «Le monachisme clunisien».

Provence. Les premiers bienfaiteurs transmettent à leurs descendants leur attachement aux Clunisiens ; les exemples de cette transmission sont encore visibles à la fin du XI^e siècle.

Si la dévotion clunisienne semble être restée au sein de ces familles, ce n'est pas de façon exclusive. Très tôt celles-ci sont aussi attirées par les monastères provençaux. L'évêque Féraud de Gap, frère de deux moines clunisiens, donne en 1029 l'église Saint-André de Gap à Cluny, mais l'année d'après, probablement exhorté par les vicomtes de Gap de la famille de Mison, il donne à Saint-Victor de Marseille l'église Saint-Geniès de Dromon, sanctuaire auquel les Mison restent très attachés et qu'ils enrichiront de leurs dons²⁹⁸. Auparavant les Mison avaient été des bienfaiteurs de Cluny. Probablement apparentés au fondateur du prieuré clunisien de Saint-André-de-Rosans, ils avaient fait don en 1022-1023 d'une église et d'alpages au prieuré de Ganagobie. Les Mévouillon, avant de donner à Cluny des biens à Revest-du-Bion en 1082, avaient déjà offert à Saint-Victor les églises de Saint-Pierre de Rioms, de Saint-Antoine des Mées et la *cella* Sainte-Marie et Saint-Victor de Trescleoux. Les comtes de Provence abandonneront dès la fin du X^e siècle leur attachement à Cluny pour faire de Montmajour leur nécropole²⁹⁹.

Il semble qu'il ait été très difficile pour les Clunisiens, après la disparition de saint Maieul de pousser plus loin la présence de Cluny en Provence. Les changements apportés par Odilon dans la conception de l'*Ecclesia cluniacensis*, et les prétentions seigneuriales des Clunisiens sur leurs domaines et dépendances a certainement suscité la méfiance de l'aristocratie provençale, qui comme on verra, tient à préserver ses prérogatives sur les monastères. Les grands seigneurs se sentent ainsi plus rassurés face à l'attitude «modérée» des Victorins ou des Lériniens, qu'ils choisissent plus souvent que les Clunisiens, comme c'est le cas pour les Riez ou les Pontevès-Salernes, voisins acrimonieux du prieuré de Valensole. Si les familles les plus importantes restent à l'écart, l'exemple de Saint-André de Gap montre que les Clunisiens attirent tout de même des dévotions dans le voisinage de leurs prieurés.

²⁹⁸ Voir Chapitre III, 2. 2. 2.

²⁹⁹ Voir Chapitre II, 2. 3. 1.

Outre la présence physique des moines clunisiens dans des obédiences il faut prendre en considération l'influence exercée par Cluny et ses abbés sur le monachisme provençal. A Lérins et à Saint-André-de-Villeneuve les moines avaient adopté ou s'étaient inspirés des coutumes liturgiques de Cluny. L'abbé Isarn de Saint-Victor de Marseille était très lié à l'abbé Odilon. Ensemble ils ont cherché à contrer la violence seigneuriale³⁰⁰. Victorins et Clunisiens restent alliés, défendant les mêmes principes, pendant la Réforme Grégorienne. Le prestige et le rayonnement de Cluny est encore grand au XII^e siècle ; l'archevêque d'Arles, s'adressant à l'abbé de Cluny souligne : *quod intuitu religionis monasterii vestri et honestatis quae, Deo volente et beato Petro apostolo cooperante, longe lateque resplendet(...)*³⁰¹.

Malgré cette influence certaine de Cluny en Provence, aucun monastère provençal important n'a été durablement rattaché à l'abbaye bourguignonne. Les exemples de Lérins et de Saint-Gervais de Fos en disent long sur les difficultés d'intégration de monastères traditionnels. La présence clunisienne dans la région a été durable parce qu'elle a été fondatrice et pionnier, plutôt que réformatrice. Les prieurés provençaux, lors de leur rattachement à Cluny au X^e siècle sont des établissements nouveaux ou récemment restaurés dont l'«identité» clunisienne est assurée dès l'origine. Maieul en Provence n'agit pas en abbé réformateur mais comme abbé de Cluny au service de son abbaye, essayant au nom et au profit de celle-ci. En quelque sorte, il ébauche en Provence ce que son successeur Odilon développe plus concrètement par la suite, prémices d'une *Ecclesia cluniacensis* structurée autour de Cluny et de son abbé.

Avec l'implantation clunisienne nous avons ouvert un premier volet de l'histoire du renouveau monastique provençal et de ses prolongements. Quand, en 954, Maieul accède à la direction de Cluny comme coadjuteur de l'abbé Aimard, à Arles, les religieux de la cathédrale assurent les débuts de

³⁰⁰ Voir donation du monastère de Saint-Ferréol faite par l'archevêque de Vienne, Laugier, à Saint-Victor et à l'abbé Isarn, par le conseil d'Odilon. CISV 9 (4 novembre 1036) : *...ipsum locum cum omnibus ad se pertinentibus eidem S. Victori perpetualiter [damus] et viro venerabili Isarno abbati per consilium et voluntatem domni abbatis Odilonis cluniacensis (et consensum) fratrum suae congregatione...*

Voir également l'éloge d'Isarn fait par Odilon dans *Vita S. Isarni*, p. 740-741.

³⁰¹ CLU 4249 (1173-1176).

l'abbaye de Montmajour, la première d'une série de fondations et restaurations monastiques qui se multiplient au long de la deuxième moitié du X^e siècle. C'est au monastère arlésien et à son homologue avignonnais, Saint-André, que nous consacrons le prochain chapitre.

II. LES FONDATIONS MONASTIQUES AUTOUR DES CITÉS COMTALES : MONTMAJOUR ET SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE

A trente ans d'intervalle les cités comtales d'Arles et d'Avignon ont vu paraître dans leurs environs deux nouveaux monastères bénédictins. Plusieurs aspects rapprochent les fondations de Montmajour et de Saint-André de Villeneuve. Ainsi, dans les deux cas on relève la participation des prélats et d'une famille locale qui, à travers un échange, assurent l'autonomie des communautés. Par la suite les comtes exercent sur elles un patronage plus ou moins contraignant. Le site de l'île de Montmajour, ressemble étrangement à celui du mont Andaon, tous les deux sont des élévations entourées d'eau et de marécages. Enfin, les deux monastères remplissent un peu le rôle d'abbayes suburbaines, dont le réseau, dès l'Antiquité tardive, est si déficient en Provence.

A. L'ABBAYE DE MONTMAJOUR. LES DÉBUTS DU RENOUVEAU MONASTIQUE

Montmajour est le premier jalon du renouveau monastique en Provence. Son rôle précurseur dans ce mouvement n'est pas étonnant. Situé à quatre kilomètres au nord-est d'Arles, cité qui abrite la cour comtale et l'archevêque métropolitain, le monastère profite des débuts de l'apaisement politique et du renforcement du pouvoir des comtes. L'histoire de Montmajour est longtemps déterminée par la proximité des deux puissances arlésiennes, l'archiépiscopale et la comtale. Si au départ, le monastère était étroitement lié aux religieux de la cathédrale Saint-Etienne, très vite les comtes ont fait de lui l'endroit privilégié de leurs dévotions.

Nous connaissons environ trois cents actes intéressant l'abbaye de Montmajour, datés de la deuxième moitié du X^e jusqu'à la fin du XII^e siècle. La majeure partie sont des originaux ou des copies des XI^e et XII^e siècles, conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône¹, à la

¹ E. BARATIER, *Répertoire de la série H*, 2H.

Bibliothèque municipale d'Arles² et aux Archives du Palais de Monaco³. Plus du tiers de ces documents concernent le seul prieuré de Correns, fondé en 1002. Ils ont été compilés au XII^e siècle dans un cartulaire⁴, transcrit et étudié par Jean-Claude Devos dans un mémoire resté inédit⁵. Deux lectionnaires exécutés à Montmajour à la fin du XI^e et au XII^e siècles, sont conservés à la Bibliothèque Nationale⁶. Des fragments de l'obituaire de l'abbaye sont connus par des copies du XVII^e siècle⁷.

C'est à cette époque qu'un bénédictin de la congrégation de Saint Maur, Dom Claude Chantelou (†1664), a écrit une *Histoire de Montmajour*, ouvrage dans lequel il a fait figurer la plupart des documents les plus anciens de l'abbaye, dont certains ont depuis disparu. Cet ouvrage, dont l'original se trouve à la Bibliothèque Nationale⁸, a été publié par le Baron Du Roure à la fin du siècle dernier (1890-1891), mais à partir d'une copie très défectueuse de la Bibliothèque d'Arles⁹. En 1876, quelques années avant la parution de l'édition de Du Roure, F. de Marin de Carranrais a fait paraître une étude historique sur l'abbaye de Montmajour pour laquelle il s'est largement servi de l'ouvrage de Dom Chantelou et des documents inédits des Archives des Bouches-du-Rhône¹⁰. Quelques années plus tard (1886, 1891 et 1892), l'abbé Fillet a publié deux études sur les dépendances des moines arlésiens dans le

² ms. 881 et 882

³ L.-H. LABANDE, *Chartes de Montmajour*, p. 169 ss.

⁴ ABDR 2H347.

⁵ J.-CL. DEVOS, *Contribution à l'étude du Cartulaire* (exemplaire aux ABDR côte VIII F 39).

⁶ BN, ms. lat. 793 et 889. Ce dernier a été étudié par A. BOINET, «Un lectionnaire». Montmajour possédait également un évangélaire du IX^e siècle produit par l'école de Tours (BN, ms. lat. 267). Deux manuscrits du XI^e siècle, qui ont appartenu à Montmajour, sont conservés à la Bibliothèque Laurentienne à Florence (fonds Libri n° 55 et 56) [*non vidi*]. Dans le deuxième on retrouve l'épithaphe de l'abbé Benoît et du moine Aguinulphus. Ces manuscrits ont été signalés par L. DELISLE, «Notice sur des manuscrits du fonds Libri», p. 32-33.

⁷ BN, ms. lat. 13915 f° 329 et 327-328 (CHANTELOU), BN, ms. lat. 1276, p. 297-299 (ESTIENNOT), publié par J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines» (1914), p. 61-63, BN, ms. lat. 8958 f° 286v° (PEIRESC), BN, ms. lat. 12686 f° 254-255 (*Monasticon benedictinum*, t. XXIX).

⁸ DOM C. CHANTELOU, *Historia monasterii S. Petri Montismajoris secus Arelatem, in Provincia. Ordinis S. Benedicti, Congreg. S. Mauri. Studio et Opera*, (XVII^e s.) BN, ms. lat. 13915. Des copies manuscrites de cet ouvrage existent dans la Bibliothèque d'Arles (ms. 162 et 755), aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (2H650), à la Bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence [ms. 329 (554-R125)], copie de DOM MOLIN de 1757.

⁹ ms. 755. BARON DU ROURE, *Histoire de Montmajour*.

¹⁰ F. DE MARIN DE CARRANRAIS, «L'abbaye de Montmajour-lès-Arles».

Dauphiné, pour lesquelles il a utilisé des documents de l'Eglise de Grenoble et de l'abbaye de Saint-Barnard de Romans, concernant Montmajour¹¹.

Après ces ouvrages des dernières décennies du XIX^e siècle, ce n'est qu'à la fin des années 1920 que l'histoire de Montmajour est à nouveau abordée¹². En 1927, Fernand Benoît a publié un article sur l'histoire de l'abbaye, des origines à la fin du XVIII^e siècle. L'année suivante l'auteur a fait paraître dans la collection «Petites monographies des grands édifices» la description des bâtiments de Montmajour¹³. Le temporel de l'abbaye a été étudié par R. Bellon, en 1954¹⁴. Plus récemment, Elisabeth Moggetti a repris l'étude architecturale de Montmajour et celle de ses origines¹⁵.

Depuis Dom Chantelou l'histoire de Montmajour a toujours été évoquée dans ses traits généraux et les faits les plus marquants, sans qu'on ait cherché à vraiment comprendre les rapports entretenus par les moines avec les pouvoirs et le monde laïque. Par ailleurs, une partie des sources ayant trait à des personnages d'identification difficile ou à des donations plus modestes n'a jamais été étudiée en détail. Et pourtant elle révèle la présence de vastes parentèles implantées dans les comtés d'Arles et d'Avignon qui se montrent particulièrement concernées par la fondation de l'abbaye. Encore une des nombreuses implications de Montmajour avec la société environnante dont il faut aussi tenir compte.

¹¹ FILLET (l'abbé), «Dépendances de Montmajour» et «Colonies dauphinoises».

¹² En 1910, L. ROYER avait proposé comme sujet de thèse à l'Ecole des Chartes, l'histoire de Montmajour du X^e au XV^e siècle, mais ce travail n'a jamais été publié ni déposé. Les notes et les fiches de l'auteur sont conservées à la Bibliothèque municipale de Grenoble (*non vidi*). L. ROYER, *L'abbaye de Montmajour-lez-Arles du X^e au XV^e siècle. (Position de thèses de l'Ecole des Chartes)*, 1910, 9 pages.

¹³ F. BENOÎT, «A l'abbaye de Montmajour. Les Origines» et *L'abbaye de Montmajour*.

¹⁴ R. BELLON, *La seigneurie ecclésiastique*.

¹⁵ E. MOGGETTI, «L'abbaye de Montmajour», d'après sa thèse présentée en 1970 à l'Ecole des Chartes (au nom d'E. Laget).

1. Les Origines. Teucinde *Deo devota* et les religieux d'Arles¹⁶

Selon les moines de Montmajour qui l'écrivaient au pape Grégoire V en 997/998, la construction de leur monastère avait commencé grâce au travail de l'abbé Moring, et continué grâce au don d'une femme, Teucinde *Deo devota*¹⁷. En réalité, l'origine de Montmajour ressemble à celle de maints monastères médiévaux d'Occident : le regroupement de quelques hommes désireux de mener une vie ascétique, autour d'un chef spirituel, le plus souvent un ermite. Les premiers moines qui avaient rejoint l'abbé Moring sur l'île de Montmajour étaient probablement des religieux du chapitre d'Arles. L'île de Montmajour appartenait au temporel de la cathédrale Saint-Etienne et faisait partie de la mense du prévôt de ce chapitre. En 954, par un échange, l'île est entrée dans le patrimoine de Teucinde, qui, après sa mort, l'a laissée aux moines. Teucinde est qualifiée de *Deo devota*, ce qui signifie qu'elle avait choisi de mener une vie consacrée à Dieu, mais en dehors des cadres cénobitiques. Dans ce genre de vie les religieuses gravitaient autour d'une église cathédrale ou d'un grand monastère d'hommes¹⁸. En effet, Teucinde semble avoir vécu dans la mouvance de la cathédrale arlésienne dont son frère Gontard était le prévôt. L'île de Montmajour faisait partie de la charge de ce dernier et le fait que sa propre soeur se soit intéressée à l'avenir de la communauté qui s'y était installée révèle que cette famille de religieux s'était impliquée très tôt dans le développement du monastère.

Les origines de Teucinde et Gontard sont difficiles à établir, et s'ils appartiennent évidemment à l'aristocratie arlésienne, nous ne pouvons pas déterminer avec exactitude de quelle famille ils sont issus. En effet, aucune des hypothèses, d'ailleurs contradictoires, avancées par les auteurs ayant abordé le sujet ne peut être confirmée par la documentation existante.

¹⁶ Nous ne traiterons pas ici des origines légendaires que les moines, à partir du XIII^e siècle, ont attribuées à leur monastère, ces légendes étant nées dans la communauté après la période que nous étudions. Le sujet a été évoqué, tout d'abord, par Dom Chantelou qui a porté un regard critique et assez juste sur ces inventions. Les autres historiens de l'abbaye, dont nous venons de parler, ont suivi les conclusions de Chantelou.

¹⁷ *Domino et merito venerabilis domno Gregorio pape, omnis congregationis Montis majoris fideles orationes in Christo. Notum esse volumus paternitati vestre quod nostrum monasterio labore et industria almi patris nostri Moringi inchoatum est, et donatione cujusdam Thexinde nomine Deo devote continuatum...* (B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 33 (996/997). Traduction dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 374-376).

¹⁸ Voir Chapitre V, 3. 2.

Ainsi, pour Fernand Benoît et Elizabeth Mognetti, Teucinde appartiendrait à la famille des vicomtes de Cavaillon¹⁹. Mais leur référence à une note de l'article d'E. Duprat consacré à la topographie avignonnaise²⁰, semble malencontreuse, car cette note ne mentionne pas Teucinde fondatrice de Montmajour, mais deux de ses homonymes : l'épouse du vicomte de Cavaillon, Novelong (981-1016) d'une part, et l'abbesse de Saint-Laurent d'Avignon au deuxième tiers du XII^e siècle²¹, d'autre part. Pour Jean Barruol²², Teucinde était soeur de Raimonde, mère de Maieul, abbé de Cluny, mais ceci paraît tout à fait improbable, comme nous l'avons montré plus haut, au Chapitre I. 2. 2. Pour Jean-Pierre Poly, Teucinde appartiendrait à la famille de Châteaurenard, car son neveu Riculf tenait Maillane de l'archevêque d'Arles, comme le tiendront plus tard les Châteaurenard. Indice conforté par les importantes donations faites par les Châteaurenard à Montmajour, au XI^e siècle (mais il faut rappeler que ces dons étaient adressés surtout au prieuré de Correns), et par la localisation de la majorité des biens allodiaux de la famille dans le diocèse de Fréjus, dont Gontard et Riculf, frère et neveu de Teucinde, avaient été évêques²³. Malgré ces arguments assez convaincants, aucun document connu ne permet de rattacher Teucinde à la famille de Châteaurenard²⁴. Plus récemment Patrick J. Geary a suggéré que Teucinde faisait partie de la parentèle de Hugues d'Arles, qui en l'occurrence serait, bien que «oublié», le véritable fondateur du monastère²⁵.

Quoi qu'il en soit, le rôle de Teucinde fut reconnu par les moines de Montmajour de l'époque comme fondamental pour la pérennité de leur communauté. En 977, elle leur avait fait don de l'île de Montmajour²⁶. D'après une notice, elle leur avait ensuite aussi donné une maison et tout les biens qu'elle possédait encore dans le comté d'Arles, tous biens que son neveu Riculf devait cependant garder en usufruit sa vie durant²⁷. Elle avait elle-même pris possession de l'île de Montmajour en 954, aux termes d'un échange avec l'archevêque d'Arles, Manassès, le prévôt Gontard et les

¹⁹ F. BENOÎT, «A l'abbaye de Montmajour. Les Origines», p. 137 et n. 1 ; E. MOGNETTI, «L'abbaye de Montmajour», p. 235 n. 2.

²⁰ E. DUPRAT, «Notes de topographie avignonnaise, IV, Machovilla (Caumont)», *Annales d'Avignon et du comtat Venaissin*, 1916, p. 17, n. 3.

²¹ L'abbesse Teucinde est connue par une donation où elle et son monastère reçoivent de son père Isnard, de sa mère Constance et de ses frères Pierre et Gérard la *villa* de Baume sise dans le pays d'Avignon, CPA n° 150 p. 175 daté de 1039 que J.-P. POLY (*La Provence*, p. 189, n. 117) propose de corriger pour 1139.

²² J. BARRUOL, «L'influence de saint Mayeul», dans *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 71, 76, 77. Voir la critique de cette étude dans le Chapitre I, 2. 2.

²³ J.-P. POLY, LDP, p. 37.

²⁴ A. VAINCHTEIN, *La famille des Châteaurenard*, p. 57.

²⁵ P. J. GEARY, *La Mémoire et l'oubli*, p. 200-217.

²⁶ ABDR 2H11 n° 1 ter (orig. B 276) édité dans DU ROURE p. 52.

²⁷ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 28 édité dans DU ROURE p. 50

chanoines de la cathédrale Saint-Etienne, auxquels elle donnait cinq champs situés dans la *villa* de Bassargues dans le comté d'Arles²⁸. Cette opération confortait les biens possédés par l'église d'Arles dans cette *villa*, car deux des cinq champs étaient voisins de terres de Saint-Etienne²⁹. En 975, l'archevêque d'Arles, Ithier avait encore arrondi le domaine de son église à Bassargues avec le reste des biens de Teucinde dans cette *villa*. En contrepartie celle-ci et son neveu Riculf, avaient reçu en précaire, l'église Saint-Hippolyte, qu'elle comptait restaurer³⁰.

Mais la communauté de moines installée sur l'île de Montmajour, a, en plus de celle de Teucinde et de ses parents, suscité la dévotion d'autres religieux d'Arles et de leurs familles. Ainsi Domedia, *humillima Deo devota*, femme qui vivait vraisemblablement à Arles à la même époque et dans le même milieu que Teucinde, fait à la communauté une importante donation de biens situés dans les comtés d'Avignon et d'Arles, et dans le canton d'Argens³¹. Elle était peut-être apparentée à des personnages implantés dans

²⁸ GCN, Arles, c. 105-106, n° 255 (14 août 954) : ... *In nomine Domini, Teucinda, Deo devota, comutamus Deo et Sancti Stephani, et dompno Manasseo archiepiscopo, necnon et fratri nostri Gontardo episcopo et canonicis Sancti Stephani... Comutamus vobis in comitatu Arelatense, in villa que nominant Barcianicus (Bassargues), in ipsa villa comutamus vobis campo culto ad ipsa elzeria... alio campo ad Monte Rodundo... tertio campo in loco dicitur Furmigario... quarto campo, in loco dicitur ad ipsa Joncaria... Et quintus campus in loco denominato, in via Ucetica... Et recipimus nos alium alodem pro ista comutatione : hoc est, Sancti Petri issola ; consortes per queque circuitu paludibus... Que ista terra, que nos vobis comutamus, Deo, sancti Stephani, vel dompno Mannasseo archiepiscopo, Gontardo episcopo quod pertinet beneficio ejusque clero, ad proprium habeatis et possideatis...*

²⁹ *Ibid.* : ... *tercio campo... consortes, de uno latus, terra Sancti Stephani, et de alio latus Bermundo erede ; de alio latus Adalilde herede ; de alio latus, via publica... Et quintus campus... consortes, de uno latus Adalilde herede ; et de alio latus, ipsa herede ; de uno fronte, strata publica ; de alio fronte, terra Sancti Stephani...*

³⁰ Deux actes font état de cette précaire, le premier écrit par ordre de l'archevêque Ithier (GCN, Arles, c. 121-122, n° 277, du 19 juillet 975), l'autre par ordre de Teucinde (*Ibid.*, n° 278, du 20 juillet 975) : *Domino et meritis venerabili Hytherio Arelatensi archiepiscopo, ego in Dei nomen Theucinda, Deo devota, pro Dei amore, et pro remedium anime mee, peto vestram excellentiam, ut ecclesiam in honore Beati Ypoliti dedicatam, cum omnibus sibi pertinentibus, michi sub jure precarie concedatis ; ut eam reedificem, et in melius restaurem ; et de his que ibi pertinere videntur, ego et nepus meus, Riculfus episcopus, usum et fructum habeamus. Quapropter, ut libentius faciatis, cedo Deo omnipotenti, et ecclesie Sancti Stephani sedis vestre, aliquid de proprietate mea, que michi ex projenie parentorum legibus obvenit ; qui est in comitatu Arelatense, in termino de villa Barzianicos...*

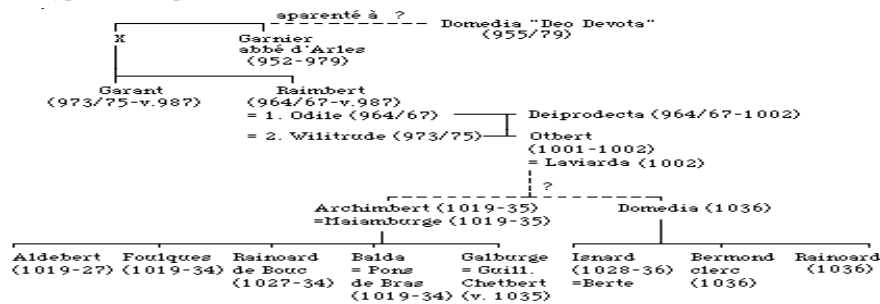
³¹ ABDR 2H15, n° 43 (Orig.), édité dans CPA n° 68 (6 avril 955-979) : ...*Ego Domedia, humillima Deo deuota dono atque concedo... rebus proprietatis mee, qui mihi pax obuenerunt legibus, hoc est in pago Advenionense quantum mihi pax obuenerit vel obuenerere debet excepto hoc que Ainardum presbiterum et Aimericum presbiterum per cartula donationis concessi... in comitatu Arelatense et in insola Sancti Andree [île Saint-André de la Cappe] et in villa*

le comté d'Avignon ainsi qu'à Garnier, abbé d'Arles, à qui elle avait donné des biens situés sur l'île de Saint-André de la Cappe³².

Sur cette île, les moines de Montmajour reçurent par la suite, de l'un des neveux de Garnier, Raimbert, la *villa* de Jonquières avec sa tour et ses dépendances³³. Celui-ci, avec l'accord de son oncle donnait aussi aux moines, quelques années plus tard, le Val Venel sur le territoire du *castellum* de Bouc, dans le comté d'Aix, avec les églises Sainte-Marie et Saint-Pierre³⁴. Raimbert avait par ailleurs testé en faveur de Montmajour et en faveur de son frère Garant, s'il venait à mourir sans avoir eu d'enfants légitimes³⁵. Mais, en premières noces il avait épousé Odile dont il avait eu une fille nommée Deiproducta. Il s'est marié une seconde fois puisqu'il apparaît en 973/75 avec comme épouse Wilitrude. De ce deuxième mariage est né un fils, Otbert, qui a poursuivi la dévotion de sa famille envers Montmajour. Effectivement, en 1002, par un acte signé et approuvé par sa soeur Deiproducta, Otbert, en compagnie de sa femme Laviarda, donne au monastère les biens de l'héritage de ses parents situés dans une pêcherie à Arles, dans la *villa Warildes* dans le comté d'Aix et dans la *villa* Laurade ou Roubian dans le comté d'Avignon³⁶. Il est probablement le *miles* Otbert dont les

Columnata [La Colonne, en Camargue] *excepto hoc quod dono Vuernerio abbati et excepto quod dono Tetbertum et Donatum... et in agro Argentea* [Argens], *in loco denominato Ad ipsa palude, ibi dono uobis, de vinea culta, semodiatas III...*

³² Hypothèse de parenté de Domedia *Deo devota* :



³³ ABDR 2H9 n° 3 (967) (édité dans DU ROURE p. 37) : ...*Ego Ragambertus... de rebus proprietatis mee videlicet de villa Jonquarias que mihi jure propinquitatis legibus advenit... dono... villam prenominatam cum turrim...*

³⁴ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 27 (973-975) édité dans DU ROURE p. 47.

³⁵ BN lat. 12685, f° 254 r° (v. 987). Raimbert laisse à son frère et à Montmajour le *castrum* de Bouc et la *villa* de Cabannes (ca. Orgon, arr. Arles, BDR).

³⁶ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 41 édité dans DU ROURE p. 72 (1002). Montmajour reçoit plusieurs donations concernant la *villa* Laurade, dont tous les biens de Gombert [ABDR 2H12 (Orig., XI^e s.) édité dans DU ROURE p. 97. Il s'agit probablement du chevalier avignonnais qui avait participé de l'échange lors de la fondation du monastère de Saint-André de Villeneuve (CPA 81 - 987)], une vigne d'Etienne et de son épouse Dominica [CPA 127 (1001)], des terres et une part des maisons d'Abon [BN, ms. lat. 12685, f° 247 v° (954)], une

droits sur le *vallis Uleria* sont transférés à l'abbaye par la comtesse Adélaïde en août 1001³⁷. Nous ne connaissons pas la descendance d'Otbert, mais il pourrait être le père d'Archimbert, seigneur de Bouc, qui fonda en 1030 le prieuré victorin de Saint-Jean de Siège dans le *castrum* de Bouc³⁸.

Il faudrait également rattacher à cette famille une autre *Domedia*, qui apparaît en 1036, et qui, accompagnée de ses fils Isnard, le clerc Bermond et Rainoard, donne une vigne sise dans le Trébon près de l'église Sainte-Marie de Lansac³⁹. Ses fils ont, comme Raimbert, des biens à Jonquières où ils offrent aux moines de Montmajour l'église Saint-Geniès, avec la quantité de terre correspondant à ce qui pouvait être labouré par un seul boeuf⁴⁰. La donation de cette église a été confirmée par l'archevêque Raimbaud d'Arles en 1040, à la demande de l'abbé Benoît⁴¹.

La donation de *Domedia Deo devota*, au X^e siècle, avait été approuvée par un autre bienfaiteur de Montmajour : Airard, évêque de Carpentras et prévôt d'Arles⁴². Il avait donné au monastère une maison sise près de l'église

condamine de Guillaume [ABDR 2H13 n° 16 édité dans CPA 78 (981)], ainsi qu'une part des biens des comtes [B. Méj. ms. 329-R125) p. 75 (1040), B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 102 (1063)]. En effet, la *villa* de Laurade, de même que l'*ager* Roubian, faisaient partie du domaine comtal. Les comtes avaient attribué une partie de ce domaine à certains de leurs fidèles, tel Hugues de Blaye qui avait reçu du comte Guillaume II une condamine à Roubian dans le lieu dit *Lona*, et qui plus tard devait s'en dessaisir au profit de Saint-Victor de Marseille [CSV 1042 (979)]. Sur ce personnage voir GCN, Arles, n° 304, CSV 598 (970), et J.-P. POLY, *La Provence*, p. 92 n. 112 et p. 286]. A différentes époques, d'autres monastères ainsi que l'Eglise d'Arles ont reçu des biens de ce domaine [GCN, Arles, c. 116 n° 271 (969 - échange effectué par l'archevêque d'Arles) ; CLU 2661 (1008 - précaire concédée par l'abbé de Cluny) ; CSV 1070 (973/74 - donation faite aux prêtres Daniel et Agilbert puis à l'oeuvre de Saint-Pierre [Montmajour?]), 169 (1000 - donation à l'église de Saint-Geniès des Alyscamps, rattachée à Saint-Victor en 1041), 186 (1010), 177 (1017), 176 (1035), 183 (1035), 181 (v. 1050), 182 (1052), 184 (1057), 191 (v. 1060), 192 (XI^e s.), 178 (XI^e s.) (donations à Saint-Victor de Marseille) ; CL 235 et 236 (1073 - donations à Lérins) ; V. SAXER, M. HAYEZ, «Documents inédits», p. 109-110 (1147 - donations à Saint-Laurent d'Avignon)].

³⁷ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 40 (1001) édité dans DU ROURE p. 70.

³⁸ CSV 250 (*Segia, Seia, Sileia* = Siège)

³⁹ ABDR 2H12 n° 9 (Orig.) édité dans DU ROURE p. 133.

⁴⁰ ABDR 2H15 n° 36 (Orig. mauvais état) édité dans DU ROURE p. 75.

⁴¹ ABDR 2H11 n° 2 (Orig.) édité dans DU ROURE p. 139.

⁴² Airard apparaît comme évêque de Carpentras (Venasque) en 948 à côté de l'archevêque Manassès (CLU 726), il est encore vivant le 1^{er} mars 982/983. Il porte le titre de prévôt d'Arles le 19 juillet 975 (GCN, Arles, n° 277). Il meurt le 28 février 983/984. Voir J.-P. POLY, LEP, p. 15-16.

Saint-Julien à Arles, en en gardant cependant l'usufruit de son vivant⁴³. Par ailleurs, il avait approuvé la donation faite par Laugier et Galburge aux moines de Montmajour, de l'église Saint-Pierre de Vassols, sise dans son diocèse, avec la moitié de la *villa*, de la tasque et des dîmes⁴⁴. C'est encore un chanoine d'Arles, le prêtre André, qui a offert dans le comté d'Avignon, aux lieux-dits *Bertino* et *subtus villa Roma*, une vigne et trois pièces de terre, qui lui étaient venus de ses parents⁴⁵. Un autre prêtre, Avenicus, a donné à Montmajour quatre modiées de vigne qu'il possédait par héritage dans le comté d'Avignon, au lieu dit *Ad illa rotta*⁴⁶.

Ces exemples montrent combien la fondation de Montmajour touche la communauté ecclésiastique d'Arles. L'oeuvre accomplie par Teucinde, du point de vue matériel, et par l'abbé Moring du point de vue spirituel répondait à une attente qui s'est manifestée non seulement chez les religieux mais aussi chez les laïcs. Très tôt des familles puissantes se sont dévouées au monastère, à l'instar des comtes eux-mêmes.

⁴³ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 32 édité dans DU ROURE p. 61 (daté du règne de Conrad I, le Pacifique : 937/40-993). L'église Saint-Julien est l'une des deux paroisses de la cité d'Arles dépendant de Montmajour. Elle se trouve au quartier du Bourg-Neuf, né au nord du mur de la cité au XII^e siècle. Cette église est mentionnée en 897, dans le testament de l'archevêque Rostaing en faveur du monastère de Saint-Césaire (H. SAXI, «Testament de Rostaing»). En 963 les terres de Saint-Julien appartiennent à Montmajour (ABDR 2H1). L. STOUFF, («Saint-Pierre de Montmajour», p. 274 et ss.) semble ignorer ces mentions plus anciennes de l'église Saint-Julien, et adopte 1119 comme étant la date de la première apparition de cette église. Voir M. AURELL, «Pouvoir et société en Arles», p. 203 et 210.

⁴⁴ ABDR 2H13 n° 20 (Orig. pas daté), édité dans DU ROURE p. 58 (av. 984).

⁴⁵ ABDR 2H15 n° 42 édité dans CPA 52 (964-966). Cette donation est signée entre autres par Frannone, qui apparaît comme témoin de deux autres actes concernant le pays d'Avignon [ABDR 2H15 n° 45 (Orig.) édité par M. VILLARD, «Une charte», et dans DU ROURE p. 40]. André est parmi les chanoines qui signent en 954 l'échange entre Teucinde et l'archevêque Manassès.

⁴⁶ ABDR 2H12 n° 11 (966 ou 979) édité dans CPA 71.

2. Entre les comtes et les archevêques

2. 1. Un double patronage : la papauté et la royauté

Le monastère de Montmajour est en Provence le premier représentant du monachisme réformé du X^e siècle, dont l'exemple le plus marquant est sans doute celui de l'abbaye de Cluny. La fondation de l'abbaye arlésienne est contemporaine de l'implantation clunisienne en Provence, ce qui n'est peut-être pas sans conséquence sur les aspirations des premiers moines de Montmajour. La dédicace de Montmajour à saint Pierre est éloquente. Elle trahit l'intention des fondateurs de soustraire la nouvelle communauté à toute puissance ecclésiastique ou séculière, la soumettant aux seuls successeurs de Pierre.

La première étape de cette démarche fut l'échange effectué entre Teucinde et l'archevêque d'Arles, Manassès, en 954. Cet acte garantissait l'indépendance matérielle de la nouvelle fondation vis-à-vis de l'Église d'Arles et de son archevêque. Par cet échange celui-ci donnait son accord à la création d'un nouveau type de monastère sur son diocèse. Jusqu'alors les anciennes abbayes de l'évêché, comme Saint-Geniès des Alyscamps, Saint-Césaire d'Arles, Saint-André de la Cappe et Saint-Romain d'Aiguille, faisaient partie de la mense archiépiscopale ou étaient rattachées à certaines dignités⁴⁷, situation qui résultait de la tradition de responsabilité épiscopale sur les monastères du diocèse.

Moins de dix ans plus tard, en 963, l'abbé Moring obtient du pape Léon VIII un diplôme qui confirme les biens du monastère et le lie au Saint-Siège, lui accordant l'exemption et la libre élection de l'abbé⁴⁸. Bien que l'authenticité de cette bulle ne soit pas complètement établie, il est certain que Montmajour s'était très tôt rattaché directement à Rome. Dans la lettre envoyée en 998 au pape Grégoire V les moines rappellent que l'abbé Moring et Teucinde avaient confié leur monastère au Saint-Siège et que le pape Léon (VIII) leur avait accordé un privilège⁴⁹.

⁴⁷ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 67-68.

⁴⁸ ABDR 2H1 (trois copies X^e, XI^e et XIII^e siècles). Voir l'édition de H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. I, n° 159, p. 294-296, qui considère cette bulle suspecte.

⁴⁹ ... *a quibus sub apostolice secis defensione commendatum, a domno Leone memoriae venerabilis privilegium accepimus...* (B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 33 (996/997). Traduction dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 374-376).

Montmajour est aperçu très vite comme un représentant privilégié de la papauté et cela dans son expression la plus concrète, celle de dépositaire des dons destinés à Saint-Pierre de Rome. C'est ainsi qu'Ismion, dans la deuxième moitié du X^e siècle, offre à Rome le *castrum* de Bédoin, avec les églises, les dîmes, les prémices et les oblations, de même que l'église Saint-Pierre de *Monastrol*. Ces biens sont confiés aux moines de Montmajour contre le versement d'un cens quinquennal au Saint-Siège⁵⁰. A ce titre, plutôt qu'une interpolation, la mention de Bédoin dans la confirmation de Grégoire V en 998 —seul bien énuméré dans cette bulle— est un rappel significatif des droits romains sur la possession et, par là, de l'importance des liens unissant le monastère à Rome⁵¹.

Dans son privilège à Montmajour, le pape Léon VIII agit à la demande de l'empereur Otton et de l'impératrice Adélaïde. En effet, selon J.-F. Lemarignier, à cette époque, les ottoniens, protecteurs d'une papauté très affaiblie, favorisent l'expansion de l'exemption monastique en Germanie, afin de contrecarrer l'épiscopat opposé à la nouvelle organisation ecclésiastique qui portait atteinte aux anciens diocèses⁵². Otton cherche à gagner l'appui des moines. Ainsi est confirmé en 943 par le pape Marinus II et par Otton lui-même, le privilège du pape Zacharie à l'abbaye de Fulda, qui avait été rattachée à Rome en 751. En 968 l'empereur demande à Jean XIII

⁵⁰ ABDR 2H9 n° 5 (Copie XI^e s.) édité dans DU ROURE p. 64 : *...ego Exmido dono de res mea proprias ad ecclesiam beati Petri apostoli ad Romam, donoque ibi castrum que nuncupant Biduino, cum territorio ibidem pertinente, cum ecclesiis, cum decimis et primiciis et cum omni oblatione vivorum et mortuorum et ecclesia sancti Petri que nominant Monastrol et cum omnibus agecenciis vel pertinenciis suis et ipsum castrum et ipsa terra teneant ipsi monachi de monasterio qui nuncupant Monte majore cum sint ali censura ut a quinque annos ad altare beati Petri in Romam tres libras incensi persolvant...* Ismion réserve cependant l'usufruit de la moitié de Bédoin à ses trois fils, Bermond, Feraud et Laugier, leur vie durant. Laugier est probablement le défunt mari d'Ermengarde qui à la fin du siècle, avec ses quatre fils, restitue le sixième de la paroisse de la *villa* de Monteux, qu'ils possédaient indûment [ABDR 2H12 n°10 édité dans DU ROURE p. 224]. Ils seraient apparentés à Richaud, fondateur, en 988, du prieuré clunisien de Saint-André de Rosans. Sur la famille d'Ismion, voir Chapitre I, 1. 2. 3. Selon J.-P. POLY (*La Provence*, p. 116 n. 251), Bédoin est un domaine voisin et complémentaire de la *villa Tunneto* («*Tumnetum*, peut-être *Dimone* (*Dominetum*?)») auj. Domian et Notre-Dame du Moustiers au territoire de Bédoin (Vaucl.), arr. Carpentras, ca. Mormoiron») mentionnée dans la bulle du pape Léon VIII en 963 ainsi que dans la confirmation d'Urbain II, en 1096. Dans ce dernier document, cependant, le *castrum* de Bédoin et la *villa Tunneto* ne sont pas liés.

⁵¹ ABDR 2H1 n° 3 (copie X^e ou XI^e siècle). H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 356, p. 695-696, considère cette bulle fautive.

⁵² J.-F. LEMARIGNIER, «L'exemption monastique», p. 299-301 ; G. SCHREIBER, *Kurie und Kloster*, t. I, p. 6-63 ; B. ROSENWEIN, «La question de l'immunité clunisienne».

d'exempter le monastère épiscopal de Hersfeld⁵³. La papauté, qui avait «développé l'exemption en Germanie et aussi en Italie à l'instigation du souverain, s'est comme prise à son propre jeu et l'a accordée à des monastères situés hors des pays soumis à la domination des Ottons»⁵⁴. En effet, Montmajour se trouvait à cette époque, hors de l'empire, dans le royaume de Bourgogne mais Otton I y exerçait une grande influence⁵⁵. Peu de temps après, Conrad I confirme aux moines le privilège accordé par *domnus Leo apostolicus atque Otto imperator augustus ac soror nostra Adelheas imperatrix*.

L'exemption à cette époque⁵⁶, grâce à la soumission directe au pape, affranchissait les monastères du pouvoir coercitif de l'évêque diocésain. Ce dernier conservait cependant le pouvoir d'ordre. Cluny a été le premier monastère à obtenir, le 22 avril 998, un privilège pontifical autorisant le choix de n'importe quel prélat pour les ordinations et consécrations⁵⁷. Quelques jours plus tard, à la fin du mois, Grégoire V insère, dans un diplôme confirmant les privilèges et les biens de Montmajour, les mêmes dispositions de liberté dans le choix de l'évêque, que celles qu'il avait octroyées à Cluny⁵⁸. Les deux monastères jouissent alors d'une exemption élargie⁵⁹.

⁵³ J.-F. LEMARIGNIER, «L'exemption monastique», p. 294.

⁵⁴ J.-F. LEMARIGNIER, «L'exemption monastique», p. 301. D'autres monastères comme Gerri (diocèse d'Urgell) en 966, et Saint-Valéry-sur-Somme en 981, reçoivent la protection apostolique.

⁵⁵ En 937, après la mort du roi Rodolphe II, face aux prétentions de Hugues d'Arles, Otton avait pris l'héritier encore enfant, Conrad I, sous sa tutelle en lui assurant le trône. Puis, en 951, il épouse la soeur de Conrad, Adélaïde. Le Royaume de Bourgogne est incorporé à l'empire germanique en 1032, après la mort du roi Rodolphe III. Voir Chapitre VI, 1. 1.

⁵⁶ Le premier véritable privilège d'exemption a été accordé au monastère de Bobbio, par Honorius I, en 628. Le texte de cette bulle devient, à la fin du VII^e siècle, la formule 77 du *Liber diurnus*, qui est reproduite dans le privilège accordé à Montmajour en 963. J.-F. LEMARIGNIER, «L'exemption monastique», p. 293 et 301 n. 3.

⁵⁷ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 351, p. 682-686. Voir J.-F. LEMARIGNIER, «L'exemption monastique», p. 315.

⁵⁸ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 356, p. 695-696 : *...decernimus ut nullus episcopus seu quilibet sacerdotum in eodem venerabili coenobio pro aliqua ordinatione sive consecratione ecclesie, presbiterorum vel diaconorum missarumque celebratione, nisi ab abbate eiusdem loci invitatus fuerit, venire ad agendum presumat. Set liceat monachis ipsius loci cuiuscumque voluerint ordinationis gradum suscipere ubicumque voluerint. Abbates namque, qui consecrandi erunt, de ipsa congregatione cum consilio fratrum comunitèr eligantur et ad eum consecrandum quemcumque voluerint episcopum advocent...*

⁵⁹ L'exemption ne fait pas partie des privilèges accordés au monastère de Saint-André de Villeneuve par Grégoire V, en janvier 999 (H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 363, p.

Les biens attribués à Montmajour par le diplôme de Léon VIII, sont ensuite confirmés par le roi Conrad, qui confère également le droit de libre élection de l'abbé par les moines *secundum regulam a sancto Benedicto*. Cependant, ce document n'éclaire pas la situation de Montmajour par rapport à l'exercice des droits publics. Le diplôme du roi Conrad n'est pas un privilège d'immunité comme celui que l'abbaye de Cluny avait reçu des rois de France au X^e siècle⁶⁰. Conrad se limite à interdire à une puissance autre que la sienne d'imposer quelque sujétion que ce soit aux moines, mais n'indique pas qui exerce les droits régaliens. Par ailleurs, en Provence, les diplômes d'immunité sont presque inexistants : le seul connu a été délivré par Charlemagne en faveur de Saint-Victor en 790⁶¹. Jean-Pierre Poly interprète cette absence comme étant le résultat de la permanence de la loi romaine dans le Midi et «d'une forte tradition d'immunité des domaines de l'Eglise, appuyée sur la conservation des constitutions impériales du V^e siècle, rendant inutile la délivrance d'un diplôme»⁶². Cette immunité, par rapport à celle pratiquée dans les provinces du Nord, a un caractère assez limité, car elle libère l'abbaye d'un certain nombre de prestations, mais ne lui octroie pas l'exercice des droits publics. C'est au comte qu'incombe la pratique de ces droits. Cela explique en outre l'absence de l'avouerie dans le Midi : les *advocati* de nos textes sont de simples représentants en justice des monastères⁶³. Montmajour a certainement joui de ce type d'immunité restreinte, ce qui a sans doute contribué à l'ingérence des comtes dans les affaires de l'abbaye.

708-710). Le pape confirme les biens du monastère, confère sa protection et les droits de libre élection de l'abbé et de sépulture. La papauté s'était engagée davantage pour Cluny et Montmajour, qui lui appartenaient directement.

⁶⁰ D. IOGNA-PRAT, «Cluny à la mort de Maïeul», p. 17. L'immunité est concédée à Cluny en 927 par le roi Raoul (*Recueil des actes de Robert 1^{er} et de Raoul, rois de France*, éd. J. DUFOUR, Paris, 1978, n° 12) et confirmée par Lothaire III en 955 (*Recueil des actes de Lothaire et Louis V, rois de France*, éd. L. HALPHEN, F. LOT, Paris, 1908, n° 7).

⁶¹ CSV 8 (édité également dans *MGH, DK*, éd. MUHLBACHER, Hanover, 1906, I, n° 163).

⁶² J.-P. POLY, *La Provence*, p. 114-115.

⁶³ E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 622-26. En région mâconnaise, le comte exerçait les fonctions de l'avoué du Nord (G. DUBY, *La société aux XI^e et XII^e siècles*, p. 104). Voir aussi pour l'Auvergne, C. LAURANSON-ROZAS, *L'Auvergne et ses Marges*, p. 248-252. L'avouerie était inconnue en Catalogne, où les comtes exerçaient la totalité des droits régaliens. Les évêques, abbés et abbesses avaient cependant leurs juridictions particulières, en vertu de leurs privilèges d'immunité (P. BONNASSIE, *La Catalogne*, p. 165, 181 et 185).

2. 1. 1. Des diplômes remaniés

Nous connaissons le diplôme du roi Conrad par une copie interpolée du XII^e siècle⁶⁴. Cette copie a peut-être été confectionnée au moment des disputes entre Montmajour et Saint-Remi de Reims, au sujet des droits paroissiaux dans la *villa* de Saint-Rémy de Provence. L'abbaye rémoise avait des biens dans la région depuis au moins le IX^e siècle⁶⁵. Au X^e siècle, ces biens étaient passés sous le contrôle du comte de Provence, Boson. Le comte Boson ayant rendu les possessions de Saint-Remi de Reims au roi Conrad, celui-ci les concéda à Montmajour : il s'agit de la *villam sancti Remigii cum turribus et ecclesiis*. Le conflit entre Saint-Remi de Reims et Montmajour éclate au début du XII^e siècle⁶⁶. Le diplôme de Conrad était une pièce importante pour prouver les droits des moines de Montmajour à Saint-Rémy. Si sa copie est réellement due à ces querelles, il faut noter que les ajouts les plus évidents concernent d'autres domaines que celui de Saint-Rémy. Il est également possible, comme l'a suggéré J.-P. Poly, que ces interpolations datent de l'abbatit de Roland (1058-1072), qui mena une politique de récupération du temporel de son abbaye⁶⁷. Par rapport à la liste de biens confirmés par Léon VIII, dans le diplôme interpolé de Conrad on utilise pour désigner le passage de l'étang de Caronte le toponyme Martigues apparu seulement au XI^e siècle⁶⁸, on attribue le *castrum* de Fos à Montmajour alors qu'en réalité

⁶⁴ ABDR 2H5 (8 décembre 963/964). Edité, entre autres dans CPA 53. Pour la critique de cet acte voir Poly, ACP, n° 5.

⁶⁵ M. DELOCHE, «Saint-Remy de Provence» ; E. LEROY, *Les archives communales*, p. 14-15 (selon Hincmar de Reims, Boson, comte de Provence, distribua les terres de Saint-Remi de Reims à ses vassaux). L'abbaye de Saint-Remi possédait des biens dans les diocèses d'Aix et d'Avignon, parmi lesquels une église dédiée à saint Remi, adjacente à la *curtis Fretus*, et le château de Ventabren (E. LEROY, *Les archives communales*, p. 17 et p. 31).

⁶⁶ Sans doute, en faisant valoir leurs anciens droits à Saint-Rémy, l'abbé et les moines de Saint-Remi de Reims reçoivent, en 1100, de l'évêque d'Avignon, Albert, l'église et la *villa* de Saint-Rémy (de Provence) et les droits paroissiaux. Montmajour possédait dans cette *villa* l'église Sainte-Marie, construite sur la tour de Saint-Rémy, que, d'après une bulle de Calixte II, les moines avaient reçue de l'évêque d'Avignon, Rostaing. Apparemment les moines de Montmajour concurrençaient ceux de Saint-Remi de Reims dans leurs prérogatives paroissiales. Une série de bulles pontificales essayent de rétablir les droits de l'abbaye rémoise, malgré l'opposition des religieux de Montmajour (Voir E. LEROY, *Les archives communales*, n° 16 à 30 et M. DELOCHE, «Saint-Remy de Provence»).

⁶⁷ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 173 n. 8.

⁶⁸ CSV 200 (1057) : *...propre stagnum Marticum...* Ce toponyme n'apparaît ensuite qu'au XIII^e siècle (Voir C. ROSTAING, *Essai sur la toponymie*, p. 216).

l'abbaye n'y possède que des terres⁶⁹, et surtout, on ajoute au monastère d'Arluc, l'île de Lérins (*Oriluco monasterio et in insula maris monasterium Lirinis*).

En effet, si la liste de biens confirmés par le pape en 963 est correcte, Montmajour aurait reçu le «monastère abandonné et ancien d'Arluc» (*monasterium desertum antiquumque Horluc cum omnibus adiacentiis vel pertinentiis suis*). Or, Arluc, aujourd'hui Saint-Cassien, était un monastère de femmes qui avait été fondé au début du VII^e siècle par Nazaire, abbé de Lérins, puis restauré à la fin de ce même siècle par l'abbé de Lérins Aygulphe et par l'abbesse Angarisme⁷⁰; et sur lequel on ne possède plus aucun renseignement jusqu'en 963. Il s'agit d'un ancien bien de l'abbaye de Lérins, qui au début du XI^e siècle faisait partie des possessions de la famille de Grasse, et que l'abbaye de Lérins a récupéré grâce à des donations successives. La présence d'Arluc, dans les documents de Montmajour, indique que des anciens biens de Lérins étaient entrés dans le domaine royal, à l'instar de ceux de Saint-Remi de Reims. Par la suite, les moines de Montmajour n'ont jamais possédé Arluc. En réalité, les troubles qui agitaient la Provence orientale à l'époque de la concession du monastère n'en permettaient pas l'occupation effective par les moines arlésiens. Cependant ceux-ci s'étaient tout de suite installés dans la *cella* de Saint-Honorat de Roquefavour, sise dans le diocèse d'Aix, citée dans les listes du pape Léon VIII et du roi Conrad, et qui était peut-être une ancienne possession de Lérins⁷¹. Un autre bien d'église situé en Provence orientale est mentionné dans le diplôme du roi Conrad. Il s'agit des terres de l'église Sainte Marie *Antibolensis*, c'est-à-dire, de l'église d'Antibes (*et sunt terras quas nominant Sancte Marie Antibolensis*). Cette donation reste également sans effet, car

⁶⁹ En 1072, lors de la restitution du val Saint-Pierre par la famille de Fos, les moines évoquent l'ancien privilège par lequel ils possédaient ces terres : *...Sunt ipsae res in comitatu Arelatensi, vallis quam antiquitus nominant sancti Petri, quae olim duobus germanis Romanis tradita est cardinalibus et deinde, per antiqua privilegia monachis Montis majoris, vice sanctorum apostolorum servientibus, concessa... Facta charta ista post incarnationem divini Verbi, anno MLXXII, indictione X, regnante in ecclesia Romana papa Alexandro IX anno ordinationis suae, et Aldebranno archidiacono.* (B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 114 édité dans DU ROURE p. 193).

⁷⁰ E. HILDESHEIMER, «Cannes et Arluc»; J. A. DURBEC, «Cannes au Moyen Age».

⁷¹ Selon l'abbé M. CONSTANTIN, *Les paroisses du diocèse d'Aix* (voir V. RINALDUCCI, *Ventabren, le terroir et le château. Fragments d'archéologie et d'histoire*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1992, vol. 1, p. 27-29). Lérins avait aussi d'anciens biens sur l'île de La Cappe, près d'Arles (voir P.-A. FÉVRIER, «La donation faite à Lérins»). A la fin du XI^e siècle Montmajour se plaint de la présence des moines de Lérins sur cette île (B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 118 édité dans DU ROURE p. 197).

lorsque les comtes de Provence reprennent en main la région, à la fin du siècle, l'*episcopatus* d'Antibes devient l'apanage des seigneurs de Grasse.

Parmi les biens confirmés à Montmajour par le roi Conrad nous trouvons la *cella* de Saint-Martin d'Allemont, dans le diocèse de Gap. Or, il semble que ce prieuré faisait partie des biens donnés à l'Ile-Barbe par Hugues, évêque de Gap, donation confirmée en 971 par le roi Conrad⁷². A la fin du XI^e siècle Montmajour est en conflit avec l'abbaye lyonnaise pour la possession du prieuré. Comme ce bien n'apparaît pas dans la bulle de Léon VIII, sa présence dans le diplôme de Conrad peut être une interpolation, à moins que l'église d'Allemont ne fasse partie des biens ecclésiastiques tenus par le roi au X^e siècle.

Il est intéressant de noter que l'empereur, à travers le pape, ainsi que le roi, ont doté le nouveau monastère de Montmajour avec les biens des anciens monastères et des églises qu'ils s'étaient appropriés.

Malgré les problèmes posés par l'authenticité de ces deux actes et les difficultés pour mesurer l'étendue des remaniements apportés aux copies dont nous disposons, ils sont les seuls témoins des rapports établis entre la monastère de Montmajour avec les plus hautes sphères du pouvoir, impérial et royal, juste avant que ceux-ci ne soient complètement effacés par le raffermissement de la puissance comtale en Provence. Ces documents portent les seules mentions en Provence de l'empereur Otton et de son épouse Adélaïde. Le roi Conrad continue, au moins jusqu'en 980, à être reconnu en Provence mais c'est au prix de l'abandon progressif de ses prérogatives au profit des comtes⁷³. La fondation de Montmajour a lieu à un moment où les structures du pouvoir sont en pleine transformation, mais elles permettent encore aux moines de se placer sous la protection de la royauté, et de ce fait, d'éviter un patronage trop rapproché des comtes. Cette indépendance est pourtant fragile, et elle est vite bafouée par la famille comtale qui exerce, dès la fin du siècle, une grande influence sur le monastère.

⁷² RHGF, IX, p. 702-703 : *In Provincia ...et quicquid in Gapincensi ab Hugone Episcopo seu ab aliis fidelibus Dei praescripto Monasterio [sancti Martini Insulae-Barbarae constructo] in quibuslibet nostri regiminis partibus devote concessum est...*

⁷³ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 31-39.

2. 2. Les ingérences archiépiscopales

En ce qui concerne les relations de Montmajour avec les archevêques d'Arles, l'histoire du XI^e siècle montre que ceux-ci ont été souvent mêlés aux affaires de l'abbaye malgré l'indépendance acquise par les moines à travers l'échange de 954 et l'exemption pontificale.

Sans doute à cause de ses engagements dans les mouvements de réforme de l'église et de la Trêve de Dieu, l'archevêque Raimbaud de Reillanne (1030-1069) est intervenu à Montmajour⁷⁴. Nous connaissons les événements grâce à une notice rédigée par l'abbé Roland, au sujet des querelles qui s'étaient élevées entre son monastère et l'archevêque. Cette notice porte la seule mention connue, en dehors du nécrologe de l'abbaye, de l'abbé de Montmajour Aldebert⁷⁵. D'après le récit, cet abbé avait été déposé par l'archevêque et remplacé par l'abbé Roland, mais, à part l'allusion à des perturbations causées à la vie de l'abbaye, les raisons qui amenèrent Raimbaud d'Arles à écarter l'abbé Aldebert ne sont pas précisées. L'archevêque a rencontré des difficultés pour destituer l'abbé et a dû recourir à l'aide de certains seigneurs, notamment à celle d'Hugues de Baux, qu'il a récompensée par des droits de son église. Pour cette raison probablement, l'archevêque a revendiqué la restitution des droits et des biens qu'il avait donnés à l'abbaye⁷⁶. En outre, l'intention de l'abbé Roland de recomposer le temporel de son abbaye, a dû se heurter aux intérêts de Raimbaud de Reillanne. Pour faire cesser les disputes avec l'archevêque, l'abbé lui donne une mule et cinquante sous melgoriens, en retour de quoi le prélat confirme les biens de Montmajour dans le diocèse d'Arles et restitue l'église Sainte-

⁷⁴ P. AMARGIER, «Raimbaud, moine de Saint-Victor».

⁷⁵ Selon J.-P. POLY (*La Provence*, p. 185 n. 84), l'abbé Aldebert de Montmajour aurait fait une donation à son abbaye dans le Trébon. L'auteur date ce don de 1040/1053, d'après l'abbatiate prétendu de cet abbé. Cette donation est connue par une copie de la fin du XVII^e siècle, et le copiste l'a attribuée au X^e siècle (BN lat. 12685, f^o 247 r^o). Cet acte a été transcrit en même temps que d'autres donations concernant des biens dans le Trébon, toutes supposées comme étant de la deuxième moitié du X^e siècle. L'acte n'est pas explicite quant à l'identité du donateur ; il commence ainsi : *Pastor Aldebertus prebister ecclesie quae constructa videtur in loco esse ...Montis majoris...* Le donateur signe simplement *Aldebertus* sans aucun autre attribut. Le nom Pastor est porté par un chanoine de l'église d'Arles, qui apparaît en 954 (GCN, Arles, n^o 255 et 256). Le scribe qui a rédigé cette donation est le prêtre Aginulfus qui est aussi le rédacteur d'un acte datant de 1008 (CPA 101). Ceci indique que cette donation n'aurait pas été faite dans les années 1040 par l'abbé Aldebert, mais qu'elle l'aurait été par un autre personnage, vivant à la fin du X^e siècle.

⁷⁶ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 85, édité dans DU ROURE p. 147 (1058-1069).

Marie de *Ratis*, que lui et son frère Foulques avaient donnée aux chanoines de Saint-Trophime en 1061⁷⁷.

Après la déposition de l'abbé Aldebert —en 1053 selon la liste des abbés donnée par *Gallia Christiana*⁷⁸— Raimbaud de Reillanne s'était occupé de l'administration de l'abbaye durant cinq années. De cette période doit dater la restitution faite par Rainald de la sixième partie du *castellum* de Pertuis, dans laquelle l'archevêque apparaît à côté des moines pour régler le différend⁷⁹. En 1058, finalement, il a placé l'abbé Roland à la tête de l'abbaye⁸⁰.

L'intervention de l'archevêque Raimbaud à Montmajour peut s'expliquer, bien sûr, par son souci réformateur, mais aussi par les liens que sa famille avait noués avec le monastère. Ce sont, en effet, les grands parents de l'archevêque qui avaient cédé les marais qui entouraient l'abbaye, fait dont les moines se rappelaient encore en 1067 lorsqu'ils furent menacés par les cultivateurs arlésiens⁸¹. Le père de Raimbaud avait été à l'origine de la

⁷⁷ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 98, édité dans DU ROURE p. 174. Par la suite, Montmajour aura du mal à garder la possession de cette église : malgré une donation faite par l'archevêque Aicard et ses chanoines vers 1080, l'abbé Guillaume demande au pape, à la fin du siècle, que Sainte-Marie de *Ratis* soit restituée par l'archevêque et les clercs d'Arles (ABDR 2H10 n° 1 (Orig. ou copie d'époque) édité dans DU ROURE p. 217, et B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 118, édité dans DU ROURE p. 197).

⁷⁸ t. I, c. 605 : *Dejectus est ex prefectura anno 1053*.

⁷⁹ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 79 édité dans DU ROURE p. 140 : *In nomine sanctae et individuae trinitatis, ego Raimbaldus, gratia Dei archipraesul, nec non et venerabilis congregatio monachorum servientium beatissimae Dei genitrici Mariae et beato Petro apostolo, pariter cum omnibus sanctis in ecclesia Montis majoris, honorificum duximus declarare... relationem quam habuimus nos et dominus miles Rainaldus, de sexta parte cujusdam nostri castelli Petrusuaci nomine...*

⁸⁰ La première année de l'abbatit de Roland est donnée par B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 104 édité dans DU ROURE p. 179 : *Anno incarnationis Domini nostri Jesu Christi MLXVII, nono anno ordinationis fratris Rotlanni...* La dernière apparition de l'abbé Roland est de 1072 : *post incarnatione Divini verbi, anno MLXXII, indictione X, regnante in ecclesia Romana papa Alexandre, IX [pour XI ?] anno ordinationis suae et Aldebranno archidiacono* (B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 114) édité dans DU ROURE p. 193. Son obit a été enregistré dans le nécrologe de Montmajour : *II kalendas maii, depositio domni Rolandi abbatis, qui jacet in claustris* (BN, ms. lat. 13915, f° 329 r°). D'après J.-P. POLY, *La Provence*, p. 191 n. 124, il existe dans le nécrologe de Saint-André de Villeneuve, à ce même jour la mention d'un Roland *abbas noster* qu'il pense pouvoir être le même. Cependant cet abbé Roland de Saint-André n'est connu que par les listes d'abbés composées au XVII^e siècle qui le mentionnent entre 1059 et 1063 [Bibliothèque d'Avignon, ms. 2396 f° 238 r° (Massilian)].

⁸¹ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 104 édité dans DU ROURE p. 179 (1067) : *...palus quae in circuitu Montis majoris sanctae Mariae et sancti Petri adjacebat ; quam quidam illustris vir nomine Lambertus, avus scilicet domini Raiambaldi archiepiscopi quondam, concessit cum consilio comitum sive comitissarum, multis etiam et diversis ditavit locum illum*

fondation du prieuré de Carluc et ses frères et cousins avaient cédé au prieuré plusieurs églises et droits à Reillanne⁸². En plus de son autorité épiscopale, Raimbaud pouvait faire jouer vis-à-vis de l'abbaye les attaches qui la liaient à sa propre famille.

Les difficultés avec les archevêques d'Arles réapparaissent après la mort de l'abbé Roland. Le successeur de celui-ci, l'abbé Bermond, avait, selon ses détracteurs, acheté sa charge à l'archevêque Aicard (1078-1112). Ces deux personnages furent condamnés par les réformateurs grégoriens, Bermond étant déposé en 1081⁸³. Si Aicard avait pu vendre la charge abbatiale de Montmajour à Bermond c'est que l'archevêque d'Arles, même après la disparition de Raimbaud de Reillanne, continuait à avoir des prérogatives sur l'abbaye. C'est peut-être pour soustraire l'abbaye à la tutelle d'un archevêque récalcitrant que Grégoire VII décida de placer le monastère arlésien sous le contrôle de Saint-Victor de Marseille. En effet, Aicard avait été excommunié en 1079 et, lors d'un concile à Avignon, Gibelin (1080-1109/10) avait été choisi pour le remplacer ; pourtant Aicard, avec l'appui des arlésiens, est resté à la tête de l'Eglise d'Arles peut-être jusqu'à sa mort en 1112, écartant Gibelin que l'on trouve en tant qu'administrateur du diocèse d'Avignon, entre 1094-1095⁸⁴. Aicard, malgré son pouvoir à Arles, n'avait pas pu garder son influence sur Montmajour. Le nouvel abbé, Guillaume, et les moines s'adressent à Gibelin, au début du XII^e siècle, pour régler leurs conflits avec les chanoines de Pignans et avec l'évêque Albert d'Avignon (1095/96-1121/22). C'est encore Gibelin qui leur confirme les églises de Mouriers en 1106⁸⁵. Bien que la tutelle de Saint-Victor de Marseille, plus exactement celle de l'abbé Richard, ait pu être ressentie comme une atteinte à l'indépendance de Montmajour, elle a au contraire servi à la renforcer⁸⁶. Libéré à la fois de l'emprise des archevêques d'Arles, et de celle de la famille

beneficiis... Les marais qui entouraient l'île de Montmajour appartenaient, au départ, au fisc comtal, et les moines durent, à plusieurs reprises, en demander l'incorporation au patrimoine du monastère. C'est peut-être à l'époque de la donation définitive de Teucinde (977) que les comtes Guillaume II et Roubaud autorisent Lambert «de Reillanne» et son épouse Galburge à les céder aux moines [ABDR 2H9 n° 4 (sans date) édité dans DU ROURE p. 49. Voir dans L. STOUFF, «Saint-Pierre de Montmajour», p. 265, la carte représentant les limites des marais de Montmajour].

⁸² Voir ci-dessous 3. 1. 1.

⁸³ Voir ci-dessous 2. 3. 2.

⁸⁴ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 263-264.

⁸⁵ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 121, 119, 145 édités dans DU ROURE p. 201, 198, 231, respectivement.

⁸⁶ Sur Saint-Victor et la politique grégorienne voir Chapitre III, 3. 5.

comtale, le monastère connaît alors une expansion considérable au-delà des limites de la Provence.

2. 3. Un monastère pour les comtes

2. 3. 1. La comtesse Adélaïde et la nécropole comtale

Aux alentours de l'an mil, l'abbaye de prédilection des comtes était sans aucun doute Montmajour. Cet attachement traduit peut-être une préférence du groupe féminin de la famille comtale⁸⁷. Les comtesses de Provence, souvent associées à leurs maris, ont participé à des actes pieux envers les monastères. Cependant lorsqu'elles se trouvent à la tête du comté en tant que tutrices des comtes en bas-âge, ou qu'elles disposent de leurs biens propres, elles révèlent leur volonté personnelle. Si nous faisons confiance à l'acte copié par Chantelou dans son *Histoire de Montmajour*, par lequel la nièce d'Hugues d'Arles, la comtesse Berthe, donne à l'abbaye arlésienne les biens de son oncle situés en Provence, nous voyons que dès 960 les comtesses s'impliquent dans l'histoire de l'abbaye⁸⁸. Quelques années plus tard, la comtesse Adélaïde a repris à son compte le choix de Berthe⁸⁹.

Bien que les comtes soient présents lors de toutes les transactions importantes concernant l'abbaye de Montmajour, cela n'est pas un signe de préférence particulière, car ils participent aussi aux solennités concernant d'autres monastères de la région. C'était d'ailleurs leur rôle en tant que représentants de la puissance publique⁹⁰.

Or, après la mort du comte Guillaume II, on retrouve sa deuxième femme, Adélaïde, comme tutrice de son fils et exerçant les pouvoirs comtaux avec le frère de son mari, le comte Roubaud. Le mariage précédent de cette

⁸⁷ On rappellera ici, l'exemple des comtesses catalanes et leur rôle essentiel dans la vie monastique de leurs comtés, dans l'étude de M. AURELL, *Les noces du comte*, p. 163 et ss.

⁸⁸ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 21.

⁸⁹ Sur le rôle des femmes dans le monachisme provençal voir notre article «La dévotion monastique féminine».

⁹⁰ ABDR 2H11 n° 1 bis (copie XVII^e, voir l'acte légèrement différent du 14 août 954 publié par GCN, Arles, c. 105-106 n° 255 d'après l'Authentique d'Arles), ABDR 2H11 n° 1 ter (orig. B 276) édité dans DU ROURE p. 52 (977), B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 31 édité dans DU ROURE p. 56 (981), CLU 1052 (958), 2866 (1031-1048), GCN, Arles, n° 276 (972), CPA 69 (979).

soeur du comte d'Anjou avec le dernier roi carolingien Louis V⁹¹, bien qu'éphémère, l'avait «consacrée» reine comme l'a rappelé G. Duby, et sans doute l'avait pourvue d'une certaine autorité. (Elle marie d'ailleurs sa fille Constance au roi de France Robert⁹²).

Les origines prestigieuses de la comtesse et sa longévité ont certainement contribué à l'influence exercée par elle dans le comté. Elle est toujours associée aux actes de son fils, le comte Guillaume III. Ce n'est qu'en 1013/1014 que ce dernier agit en dehors de la tutelle maternelle, dans un acte dont la valeur symbolique est assez intéressante, puisqu'il marque une rupture entre le fils et la mère, tant du point de vue des prérogatives du pouvoir que de celui des dévotions⁹³. Guillaume, à cette époque, est déjà marié avec Gerberge, fille d'Otton-Guillaume, comte de Mâcon, et père de Guillaume V. Il agit pour la première fois sans sa mère et il offre l'église Saint-Martin de Manosque à l'abbaye de Saint-Victor. Or, c'est la première fois qu'un comte de Provence fait un don à l'abbaye marseillaise. Jusqu'alors les comtes avaient surtout eu des égards pour le monastère de Montmajour. La comtesse mère ne donne sa part de l'église Saint-Martin à Saint-Victor que deux ans plus tard⁹⁴, donation complétée au même moment par celle des vicomtes de Marseille⁹⁵. Par la suite Adélaïde ne se montre pas très bienveillante envers les Victorins, car en 1021 elle donnait à Saint-Victor un manse à Manosque en compensation d'une offense faite au monastère : pendant deux ans les moissons du prieuré de Manosque avaient servi à nourrir les chevaux de la comtesse en guerre contre les Fos⁹⁶.

⁹¹ Selon J.-P. POLY, *La Provence*, p. 32 et 33 n. 10, Adélaïde d'Anjou était aussi la veuve de Raimond de Toulouse. C'est ce que pense aussi C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges*, p. 87 et ss., Adélaïde a été mariée quatre fois : 1. vers 960 elle épouse Etienne de Brioude, veuve avant 975-976, 2. remariée à Raimond, comte de Toulouse, fils de Raimond III Pons, qui meurt peu après 978, 3. en 980 elle se marie au jeune roi Louis, fils de Lothaire, mais ils divorcent en 982, 4. en 984 elle épouse Guillaume, marquis de Provence. De son mariage avec le comte Toulousain, Adélaïde a eu Guillaume Taillefer, marié à Emma, fille du comte Roubaud de Provence. Ils apparaissent, entre autres, dans un acte du cartulaire de Lérins (CL 55, v. 1022) : *...domni Guilelmi comitis et matris Adhelaidis et uxoris ejus Emme et filiorum ejus...* Cependant, Adélaïde d'Anjou ne figure pas parmi les comtesses de Toulouse répertoriées par H. DÉBAX, «Les comtesses de Toulouse».

⁹² Constance était la troisième femme de Robert le Pieux. Sur les péripéties matrimoniales de ce roi voir G. DUBY, *Le chevalier*, p. 83-93.

⁹³ CSV 646.

⁹⁴ CSV 648 (incomplet) / Orig. ABDR 1H9 n° 31.

⁹⁵ CSV 647.

⁹⁶ *...Ea igitur causa istius donationis, quod, sicut plerisque contigit, dum unum offendunt dominum offensos sibi plures homines recognoscant, hec etiam nos probantes, dum studiose*

Si dès les débuts de Montmajour les comtes ont été présents au monastère, ce n'est qu'après la mort de Guillaume II, pendant le gouvernement conjoint de la comtesse Adélaïde et du comte Roubaud, que l'abbaye apparaît sous l'emprise de la famille comtale. Pour les moines, cette situation présente autant d'aspects positifs que d'aspects négatifs. Les religieux ne peuvent trouver de meilleurs protecteurs que les comtes. Bien que toujours en difficulté pour imposer leur pouvoir, les comtes demeurent la principale autorité publique. Mais, ils veulent, en contrepartie de leur protection, contrôler les destinées de l'abbaye. Cela découlerait d'une certaine façon, de leurs prérogatives publiques s'il n'y avait pas des privilèges pontificaux et royaux octroyés au monastère par le pape Léon VIII et par le roi Conrad, déjà évoqués.

L'emprise des comtes devient donc rapidement oppressive. Dans une lettre écrite au pape Grégoire V, les moines se plaignent de l'intervention du comte Roubaud et de la comtesse Adélaïde dans l'élection de l'abbé⁹⁷. Les moines avaient choisi Riculf, évêque de Fréjus, leur *nutritus*, neveu de la bienfaitrice Teucinde, comme abbé. Pendant qu'ils attendaient de Rome la confirmation de leur choix et l'autorisation, pour Riculf, d'être en même temps, à la tête d'un évêché et d'un monastère, un moine du monastère de Saint-Gilles avait réussi, grâce au soutien du comte et de la comtesse, à devenir abbé⁹⁸. Il occupa le monastère et s'imposa par la force. Les moines demandèrent alors au pape de faire prévaloir leurs privilèges. Grégoire V donne réponse à la requête des moines dans une bulle de 998, où il confirme les possessions de l'abbaye et le droit à l'élection de l'abbé par les moines et où il confère à la communauté le libre choix de l'évêque consécrateur⁹⁹. On ne connaît pas l'issue de l'épisode mais on devine là une tentative de mainmise comtale sur l'abbaye, dans un moment de crise. La comtesse

ei placere cupientibus nobis resistere cupiebamus, forte in hujus causas monasterii impigimus, quod nolentes volentesque grave sibi damnum intulimus. Quid multis dicam? Stipendiosa sue messis duorum annorum posuimus in pabulis jumentorum nostrorum... (CSV 653).

⁹⁷ ... *Comite vel comitisse rogando interdicite ut nullum ei in hac re, quosque deserat nomen abbatis, ferre suffragium impendant, et ut poenitentiam agant et ne similia faciant ammonete...* (B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 33 (996/997). Traduction dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 374-376).

⁹⁸ Les relations d'Adélaïde avec Saint-Gilles sont à mettre en rapport avec son deuxième mariage avec le comte Raimond de Toulouse. Elle et son fils Guillaume Taillefer disposaient des biens de l'abbaye de Saint-Gilles contre la volonté de l'abbé. Voir bulle du pape Benoît VIII de 1012-1019 (BSG n° IX, pour la datation voir ACP 81).

⁹⁹ ABDR 2H1 n° 3. Edité par H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 356, p. 695-696.

Adélaïde et le comte Roubaud agissent comme si Montmajour était réellement une abbaye comtale.

Il semble tout à fait naturel que le choix des moines se soit porté sur Riculf. Il a été leur élève et il est le neveu de la femme qui leur a donné le site où s'est élevée l'abbaye. Riculf est l'héritier direct de Teucinde. Il donne son accord quand elle offre aux moines l'île sur laquelle ils habitent¹⁰⁰. Il est, en plus, le dépositaire de biens que l'abbaye doit récupérer après sa mort. En effet Teucinde laisse à son neveu évêque tous ses biens situés dans le pays d'Arles, y compris une maison¹⁰¹.

Quand, vers 996, les moines de Montmajour choisissent Riculf comme abbé, il est évêque de Fréjus depuis au moins une vingtaine d'années¹⁰². Il fallait s'attendre à ce qu'il vienne finir ses jours dans le monastère à qui les biens de sa famille devaient échoir¹⁰³. Son élection comme abbé renforçait les liens qui attachaient cette famille de religieux au monastère. Liens qui semblent très réels : le titre d'abbé aurait été porté également par le frère de Teucinde, Gontard, évêque de Fréjus en 954, avant Riculf. Dans le vieux nécrologe de Montmajour on trouve la mention d'un abbé Gontard que l'on ne peut identifier, mais qui pourrait être le nôtre¹⁰⁴.

Pourquoi donc les comtes n'acceptent-ils pas l'élu des moines et veulent-ils imposer leur propre candidat ? Vraisemblablement pour rompre la tradition qui lie Montmajour à la famille de Teucinde, pour avoir la tutelle sur l'abbaye, c'est-à-dire pour la transformer en abbaye comtale, et pour en

¹⁰⁰ ABDR 2H11 n° 1 ter (orig. B 276) édité dans DU ROURE p. 52 (977, 17 août) : *Riculfus episcopus voluit et consensit.*

¹⁰¹ B.Méj. ms. 329 (554-R125) p. 28 édité dans DU ROURE p. 50 (vers 977) : *quamdiu episcopus nepos meus vixerit teneat.*

¹⁰² Riculf apparaît comme évêque pour la première fois en 975 (19 juillet), GCN, Arles, n° 260.

¹⁰³ L'intérêt de Riculf pour le monastère de Montmajour rappelle la tendance observée par J.-CH. PICARD (*Le souvenir des évêques.*) chez les évêques de l'Italie du Nord, qui, à partir de la deuxième moitié du X^e siècle, cherchent la prière des moines et élisent sépulture dans les monastères, au détriment des clercs et de leur église cathédrale. En Provence, au XI^e siècle, nous connaissons encore d'autres exemples de prélats qui finissent leur vie et sont enterrés dans des monastères : Pons I, évêque de Marseille (980-1008) et Pons, archevêque d'Arles (1005-1029), au monastère de Saint-Victor de Marseille, Jean III, évêque de Sisteron (v. 960), au prieuré de Ganagobie, Frodon, évêque de Sisteron (999-1030) à l'abbaye de Saint-Pons de Nice [LEP, p. 5, 23, 58]. Voir Chapitre VI, 3. 5. 2.

¹⁰⁴ Hypothèse de J.-P. POLY, LEP, p. 46. La mention de l'abbé Gontard se trouve dans une copie du XVII^e siècle (BN ms. lat. 13915, f° 328 v°) : *V kalendas aprilis depositio domni Gontarii abbatis.*

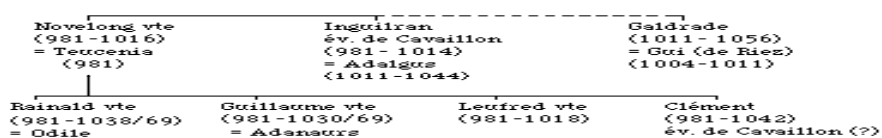
faire leur nécropole. La proximité d'Arles et le prestige rapidement acquis par l'abbaye en font par ailleurs le lieu idéal de leurs dévotions.

Quel est le rôle joué par la comtesse Adélaïde dans ce choix ? Le plus simple aurait été d'assurer la continuité de la dévotion clunisienne de son mari le comte Guillaume, fondateur du prieuré clunisien de Sarriens. Mais un simple prieuré n'a pas l'importance d'une véritable abbaye et Cluny est bien trop éloigné pour conforter le prestige des comtes. Il est vrai aussi qu'après la mort de l'abbé Maieul les relations privilégiées des Clunisiens avec la Provence se sont étiolées. En revanche, Montmajour apparaît comme l'endroit souhaité de la dévotion comtale ; reste à évincer les vrais fondateurs et à s'imposer à leur place : la mort de Riculf peu de temps après, vraisemblablement le 1^{er} mars 998 ne fait qu'arranger les affaires des comtes.

Peut-on mieux éclaircir le rôle joué par Adélaïde en ce qui concerne Montmajour ? Nous savons que les comtes sont à l'origine de l'importante acquisition de Pertuis par l'abbaye. En 981 le comte Guillaume et sa première femme Arsende donnaient à Montmajour la *villa* de Pertuis que lui, Guillaume, avait reçue d'Inguilran, l'évêque de Cavaillon et de son frère Novelong¹⁰⁵. Sur cet acte nous trouvons, en guise de confirmation, les seings, postérieurs, de la comtesse Adélaïde et de son fils Guillaume, ainsi que ceux de Rainald et de Guillaume fils de Novelong¹⁰⁶. Dès l'an mil la comtesse Adélaïde et l'abbé Archinric essaient de garantir aux moines leurs droits sur Pertuis et pour cela ils demandent à l'archevêque d'Aix, Amalric, de confirmer la donation du comte Boson et celle du comte Guillaume, de la *villa* de Pertuis¹⁰⁷. En 1002 le comte Roubaud et sa femme Ermengarde donnent leur part de la même *villa* aux moines de Montmajour et à l'abbé Archinric¹⁰⁸. La comtesse et son fils, ainsi que les fils de Novelong signent la donation. Cependant, la possession de Pertuis est vite mise en danger par les fils de Novelong et par l'archevêque Amalric qui aurait reçu cette *villa* du comte Boson,

¹⁰⁵ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 31 édité dans DU ROURE p. 56 : *qui michi ex donatione Ingilrannis, Cavallicensis episcopi et fratris sui Novilongi legibus obvenit.*

¹⁰⁶ Les vicomtes de Cavaillon :



¹⁰⁷ CPA 92.

¹⁰⁸ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 41.

autour de 970¹⁰⁹. Par une bulle du pape Serge IV, qui pourrait être un faux fabriqué par les moines, nous apprenons les agressions commises par ces personnages envers ce bien de Montmajour¹¹⁰. La comtesse Adélaïde et les moines demandent l'aide du pape qui exige que l'archevêque et les fils de Novelong se rétractent, sous peine d'excommunication. La comtesse intervient directement dans le règlement de ce problème et, alliée aux moines, plaide la cause de l'abbaye. Elle n'a pas, à ce moment là, le pouvoir de s'opposer aux agresseurs par la force, comme l'auraient fait des protecteurs puissants. Le comte Roubaud étant mort en 1008, Adélaïde est seule à la tête du comté, et elle ne peut compter que sur les menaces pontificales à l'encontre de l'archevêque et de ses complices pour obtenir quelque réparation. En effet, en 1018, les fils de Novelong, Rainald, Guillaume et Leufred restituent le *castrum* de Pertuis, se réservant l'usufruit de la moitié, leur vie durant¹¹¹.

Les relations d'Adélaïde avec Montmajour se mesurent également par les donations qu'elle octroie à l'abbaye. Il est vrai que ces donations ne sont pas nombreuses, mais elles témoignent d'un intérêt plus vif pour l'abbaye arlésienne que pour les autres monastères de la région. La comtesse, associée à son fils Guillaume et à sa fille Constance, donne la *vallis Uleria*, dans le comté d'Arles¹¹². Elle offre aussi aux moines ses droits sur la *villa* de Lagoy¹¹³. En 1021 elle donne, avec son fils le comte Guillaume de Toulouse et sa femme Emma, fille du comte Roubaud, l'église Saint-Michel dans l'île de la Cappe¹¹⁴. Pour les autres monastères on note une donation à Saint-André d'Avignon¹¹⁵, dont on ignore le contenu et les dons à Saint-Victor déjà cités, dans leur contexte particulier.

Ce qui marque surtout la dévotion d'Adélaïde pour Montmajour est le choix de l'abbaye comme nécropole comtale. Son fils, le comte Guillaume meurt en mars 1019 à la suite de blessures dues à des affrontements contre la famille de Fos. Il est enseveli à Montmajour, dans l'église Sainte-Marie, dont la construction avait commencé seulement trois ans auparavant¹¹⁶. Cela

¹⁰⁹ Mentionné dans un acte de 1069, B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 110 édité dans DU ROURE p. 189 : *...per antiqua autoritate, Bosonis comitis quae fuit quondam, Aquensi ecclesia reddita atque donata, sive pro possessione archiepiscopi Amalrici...*

¹¹⁰ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 65 (1009-1012) édité dans H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 444, p. 843-845, qui considère ce document faux.

¹¹¹ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 67 édité dans DU ROURE p. 127.

¹¹² B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 40 (1001) édité dans DU ROURE p. 70. Selon J.-P. Poly, ACP n° 54, il s'agit aujourd'hui du Grès du Comte, près de Tarascon. Voir dans le même lieu la donation de Boson et Folcoara en 973 (B. Méj. ms. 329 (554-R 125) p. 25).

¹¹³ ACP 95.

¹¹⁴ ACP 87.

¹¹⁵ CPA 90.

¹¹⁶ *Anno ab incarnatione Christi MXVI, fuit inchoata basilica in honore sanctae Mariae matris Domini, seu omnium sanctorum, indictione XIV, datarum kal. junii, feria IV, regnante Roberto rege. In tertio anno foundationis hujus basilicae, obiit Guillelmus inclitus comes*

étant, bien que le comte soit enterré à Montmajour, les suffrages de son épouse et de ses fils ont été adressés au monastère de Saint-Victor de Marseille¹¹⁷. Nous avons vu que, peu d'années avant sa mort, Guillaume avait fait la première donation des comtes en faveur du monastère marseillais. Les dons funéraires faits par Gerberge et ses enfants sont peut-être l'accomplissement des désirs du comte. Mais, nous pouvons aussi penser qu'une nouvelle dévotion se manifeste alors au sein de la famille comtale promue par Gerberge, veuve de Guillaume. Cela atteste en tout cas le rayonnement croissant de Saint-Victor, qui ne peut pas laisser la famille comtale indifférente. D'ailleurs, la comtesse Adélaïde elle-même participe à une de ces donations aux Victorins aux côtés de sa bru et de ses petits-enfants.

Montmajour n'en demeure pas moins la nécropole comtale. Adélaïde y est ensevelie, ainsi que son fils, Guillaume III, et son petit-fils, Geoffroi I¹¹⁸.

L'influence de la comtesse Adélaïde se fait aussi sentir dans les relations que les moines de Montmajour ont entretenues avec des écoles ecclésiastiques du royaume capétien. Les Angevins, alliés des rois Hugues et Robert, mènent une politique d'expansion vers le Midi et les mariages successifs d'Adélaïde d'Anjou sont autant d'étapes de cette stratégie¹¹⁹. Une fois installée en Provence, la comtesse a pu favoriser les contacts des moines de son abbaye de prédilection avec des centres prestigieux. Ainsi le moine de Montmajour Domnus a accompli sa formation auprès de Fulbert de Chartres et Humbert, futur prieur de Correns, a séjourné plusieurs années à Vouvantes en Touraine¹²⁰.

Adelaidis (filius) et honorifice sepultus est in fundamento hujus ecclesiae (BN, ms. lat. 13915).

¹¹⁷ CSV 630 (avec la comtesse Adélaïde), CSV 649, CSV 226 (1019).

¹¹⁸ La pierre tombale de Geoffroi I a été trouvée à Montmajour selon F. BENOÎT, *L'abbaye de Montmajour* et «A l'abbaye de Montmajour. Les origines», p. 140. Quant à l'affirmation que le comte catalan Raimond Bérenger IV aurait lui aussi été enseveli à Montmajour, M. AURELL a montré récemment qu'il a été enterré dans la cathédrale de Maguelone («Nécropoles et donats», p. 8-9, n. 3 et 4).

¹¹⁹ C. LAURANSON-ROSAZ, «Autour de la prise du pouvoir».

¹²⁰ D'après deux épitaphes publiées par J. MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. 4, p. 641, n° 26. Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 188 et n. 105, identifie «Saint-Julien de Vouvantes, prieuré de Saint-Florent de Saumur, dans le diocèse de Saumur». Ces relations avec la Touraine expliquent la présence à Montmajour d'un évangélaire, de la fin du IX^e siècle, attribué à l'école de Tours (BN, ms. lat. 267, voir A. BOINET, «Un lectionnaire», p. 381).

La dévotion comtale pour Montmajour doit beaucoup à la comtesse Adélaïde. C'est le hasard qui l'a laissée à la tête du comté, maîtresse des décisions de la famille. Mais très tôt, avant la mort du comte Roubaud, elle s'était écartée de la dévotion clunisienne de son mari, Guillaume, et s'était tournée vers l'abbaye arlésienne. Agissant en véritable avouée de l'abbaye, elle intervient dans les élections abbatiales, mettant en difficulté le neveu de Teucinde et se substituant à la famille fondatrice dans ses prérogatives sur le monastère. Les moines se sont plaints des empiétements sur leurs droits, mais ils ont, néanmoins, vite trouvé un arrangement, car le patronage comtal était loin de les laisser indifférents. Ils doivent accomplir la tâche qui était la leur : prier pour l'âme des comtes et comtesses qui avaient choisi leur abbaye comme dernière demeure.

2. 3. 2. Bertrand II et le mouvement grégorien

Après la disparition de la comtesse Adélaïde, en 1026, les relations entre la famille comtale et l'abbaye de Montmajour se sont maintenues, à travers les petits-enfants de la comtesse, les comtes Bertrand I et Geoffroi I. Ces relations sont complexes. Les donations des comtes à Montmajour, bien que tardives, montrent qu'ils demeurent attachés à l'abbaye. Les dons qu'ils prodiguent à Saint-Victor de Marseille à la même époque, sont tout aussi nombreux, mais ils concernent en général d'anciens biens de l'abbaye qui étaient tombés dans le domaine comtal. Ils relèvent plutôt de la politique de récupération de l'ancien temporel menée par les Victorins que de l'initiative des comtes. Néanmoins, en même temps qu'ils se montrent attentifs à enrichir Montmajour de leurs biens, les comtes sont réticents au sujet des droits de l'abbaye sur Pertuis, droits qu'Adélaïde avait pourtant défendus avec ténacité. Il faut noter aussi que la branche de la famille issue du comte Roubaud et rattachée à la maison de Saint-Gilles par le mariage d'Emma avec Guillaume de Toulouse ne partageait pas la même dévotion pour Montmajour, étant liés d'avantage à Saint-André de Villeneuve.

Il a fallu attendre plus d'une dizaine d'années après la mort d'Adélaïde pour que de nouveaux dons soient faits au monastère par les comtes. Nous connaissons environ huit donations émanant d'eux.

En 1037 le comte Bertrand I a donné à Montmajour tout l'héritage qu'il avait reçu de son aïeul et de son père dans le *castrum* de Manosque, dans le pays de Sisteron¹²¹. En avril 1040, Bertrand I est à l'origine d'une série de donations adressées à l'abbaye. Le 12 avril il a offert

¹²¹ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 73 édité dans DU ROURE p. 134.

l'église Saint-Eloy, sise dans le comté d'Avignon, près de Tarascon, avec l'accord de l'évêque Benoît et du juge Bérenger, tige de la famille des vicomtes d'Avignon¹²². Peu de temps après, il s'est rendu au monastère, avec son frère Geoffroi I, pour confirmer le don de cette église, ainsi que celui d'un manse dans le lieu, pour lequel ils reçoivent des moines, respectivement 80 et 100 sous¹²³. Le 23 avril, Bertrand I a abandonné aux moines une série de biens et droits de son héritage. Dans le comté d'Avignon, il a laissé son domaine et sa part du port de Tarascon, son domaine dans les *villae* de Laurade et de Graveson. Dans le comté de Cavaillon, il a offert son domaine dans la *villa* de Velorgues. Dans le comté d'Aix, il a donné son domaine et la moitié des dîmes de la *villa* de Pertuis. Dans le comté de Toulon, il a laissé son domaine dans la *villa* de Garéoult. Dans le comté de Sisteron il a offert le quart de la *villa* d'Aubignosc et sa part du Châteauneuf construit par Gautier sur le terroir d'Aubignosc¹²⁴. Le même comte Bertrand I, à moins qu'il ne s'agisse de son neveu, a donné sa part sur la levée des lamproies à Tarascon et Loubières¹²⁵. Son frère, Geoffroi I, apparaît dans une donation tardive, postérieure à la disparition de Bertrand I (†1051). Avec son épouse, la comtesse Stéphanie et son fils le comte Bertrand II, afin de participer à la communauté de prières des moines¹²⁶, il a donné, en 1059/60, les pêcheurs qui demeuraient dans les collines autour du monastère et dans les *villae* de Coutignargues et de Saint-Victor (Fontvieille) et le cens qu'ils lui devaient en poissons. Pour cela le comte a accepté 50 sous¹²⁷. En 1063, sa veuve et son fils ont offert, de leur héritage, la condamine comtale dans la *villa* de Laurade et le serchel (cens périodique), de même que le cens sur deux barques chargées d'esturgeons, dans le *castrum* de Tarascon sur le Rhône¹²⁸. Après cette date Montmajour n'a plus reçu aucune autre donation de la famille comtale.

En 1079, cependant, le comte Bertrand II se trouve mêlé à l'expulsion de l'abbé Bermond. Pendant la querelle des investitures qui opposait l'empereur Henri IV au pape Grégoire VII, le comte Bertrand II s'était rangé du côté du pape, tandis que l'abbé Bermond de Montmajour avait pris le parti de l'empereur avec Aicard, l'archevêque d'Arles. Nous ne connaissons les événements qu'à travers les seuls témoignages des grégoriens. Il faut nuancer le tableau très noir qu'ils ont dressé de la situation : leurs adversaires sont coupables des pires turpitudes, qui vont de la sodomie à la simonie. Les

¹²² CPA 145.

¹²³ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 77 édité dans DU ROURE p. 138 (1040).

¹²⁴ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 75 édité dans DU ROURE p. 136.

¹²⁵ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 102 édité dans DU ROURE p. 176 (1030-1052 ou 1055-1090) : *Breve memoratorio que fecit Bertrannus comes inclytus... Hoc sunt levatas de lampredas in Tarascone et de Loberias de mea parte.*

¹²⁶ *...In quorum consortio orationum optantes feliciter jungi...*

¹²⁷ B. Méj. ms. 329 (554 - R 125) p. 97 édité dans DU ROURE p. 171.

¹²⁸ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 102 édité dans DU ROURE p. 175.

grégoriens réagissent en excommuniant l'archevêque Aicard. Le 1^{er} mars 1079 Grégoire VII écrit au clergé et au peuple de l'église d'Arles et leur envoie Laugier, évêque de Gap, pour élire un nouveau prélat¹²⁹. Dans une lettre adressée au pape, le comte Bertrand II déclare que lui et les moines de Montmajour ont expulsé l'abbé Bermond à cause de sa dépravation et surtout parce qu'il avait acheté sa charge à l'archevêque. L'abbé Bermond est remplacé alors par l'abbé Guillaume que le comte envoie au pape pour qu'il soit consacré et investi¹³⁰. Le comte demande également que le pape confirme les biens de l'abbaye et les privilèges de ses prédécesseurs. Une bulle de Grégoire VII datant de 31 mars 1079 menace d'excommunication tous ceux qui ne rendraient pas les biens du monastère¹³¹. Le comte promet, à son tour, de rendre au pape toutes les abbayes et tous les évêchés.

Cette crise incite Grégoire VII à envoyer, le 18 avril 1081, le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor, réformer le monastère de Montmajour¹³². Selon la lettre que le pape envoie à Richard, celui-ci doit exercer la *correctio* et rétablir la discipline, puis placer un nouvel abbé à la tête de la communauté, qui, si possible, doit être choisi parmi les frères du monastère. Richard reçoit aussi l'autorité sur le temporel. Le pape, prévoyant une possible hostilité des moines de Montmajour, leur écrit pour communiquer sa décision en menaçant d'excommunication ceux qui s'opposeraient à la direction de l'abbé Richard¹³³. La sujétion de Montmajour à l'abbé de Saint-Victor n'est pas la seule. A la même occasion, Grégoire VII a soumis à l'abbé Richard un autre ancien monastère du Midi, Lagrasse, dans le diocèse de Carcassonne¹³⁴. A part l'autorité du cardinal-abbé Richard sur le monastère, rien ne semble vraiment avoir été transformé à Montmajour. L'abbaye conserve son rang et son propre abbé, Guillaume. L'abbé Richard se voit confirmer, par Urbain II, la tutelle sur Montmajour et les autres monastères le 20 février 1089 et le 4 avril 1095. Dans ce dernier document le rôle de l'abbé de Saint-Victor dans ces communautés est à nouveau précisé : il doit participer, avec les moines du lieu, à l'élection de chaque nouvel abbé, sur

¹²⁹ GCN, Aix, instr., c. 277-278, n° XI.

¹³⁰ Bibl. Arles ms. 163, p. 80 (copie XVIII^e s., L. BONNEMANT), édité dans RHGF, XIV, p. 657-658.

¹³¹ *Das Register Gregors VII.*, VI, 31.

¹³² *Das Register Gregors VII.*, IX, 6.

¹³³ CSV 860.

¹³⁴ Sur Lagrasse voir l'introduction et la bibliographie donnée par E. MAGNOU-NORTIER et A.-M. MAGNOU, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse*, t. 1. Sur le rôle de Saint-Victor de Marseille et du cardinal-abbé Richard pendant la Réforme Grégorienne, voir Chapitre III, 3. 5.

lequel il garde le droit de correction avec le conseil de l'évêque du diocèse¹³⁵. Quoi qu'il en soit la domination victorine sur Montmajour ne dure qu'une quinzaine d'années. En effet, le 30 juillet 1096, le pape Urbain II se trouve à Cavaillon, et à la demande de l'abbé Guillaume, il confirme les biens de Montmajour, son exemption et la libre élection de l'abbé¹³⁶. Les monastères de Lagrasse et de Psalmodi récupèrent leur liberté à la même époque¹³⁷. Les moines de Montmajour, au XIII^e siècle, semblent conserver encore un souvenir amer de la domination de Saint-Victor. Leur rancune se manifeste dans un passage du *Roman de Saint-Trophime*, confectionné à l'abbaye, où ils reprochent aux Victorins, qui possèdent la nécropole célèbre des Alysamps, de ne pas honorer convenablement la sainteté du lieu¹³⁸.

L'engagement du comte Bertrand II vis-à-vis de la papauté va très loin. Le 25 août 1081, quelques mois après que Montmajour soit passé sous la tutelle victorine, le comte Bertrand II s'est constitué vassal du pape Grégoire VII en lui donnant tout son «honneur» et en lui abandonnant les évêchés et les abbayes, comme il l'avait promis dans sa lettre de 1079¹³⁹. L'attitude du comte n'est pas un cas isolé, puisque d'autres princes méridionaux se sont dévoués à la cause grégorienne en se soumettant à la papauté¹⁴⁰. De tout ceci il résulte que l'abbaye de Montmajour, sous le contrôle des grégoriens, échappe aussi à l'influence de la famille comtale, à la propre initiative du comte.

¹³⁵ CSV 839 et 840.

¹³⁶ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 120 et 142 édité dans DU ROURE p. 199 et 227.

¹³⁷ P. SCHMID, «Die Entstehung des Marseiller Kirchenstaats» ; P. AMARGIER, *Un âge d'or*, p. 141-142.

¹³⁸ J. GAZAY, «Le Roman de Saint Trophime». Le roman a été édité par N. ZINGARELLI, «Le Roman de Saint Trophime».

¹³⁹ HGL (1875), t. V, c. 670, n° 348 (d'après les archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille) et le serment : *Ego Bertrandus Dei gratia comes Provinciae ab hac hora et deinceps tibi domino meo papae Gregorio et cunctis successoribus tuis, qui per meliores cardinales Sanctae Romanae Ecclesiae electi fuerint fidelis ero, et quidquid mihi credideritis in damnum vestrum non manifestabo. Sic me Deus adiuuet, et Sancta Dei Evangelia*, dans H. BOUCHE, *La chorographie*, t. II, p. 82.

¹⁴⁰ Voir Chapitre III, 3. 5.

2. 3. 3. Les comtes de Forcalquier et les conflits du XII^e siècle

Au XII^e siècle les relations entre Montmajour et la famille comtale ont changé de nature. Elles sont marquées par plusieurs conflits entre les moines et la branche des comtes de Forcalquier. Voulant récupérer les droits que ses ancêtres avaient donnés aux moines de Montmajour à Pertuis, le comte Guillaume devient le principal usurpateur des biens de l'abbaye.

En effet, tout au long des XI^e et XII^e siècles, Montmajour a rencontré des difficultés pour garder le domaine de Pertuis. Nous avons déjà évoqué les démêlés avec les fils de Novelong et Amalric, archevêque d'Aix, que la comtesse Adélaïde s'est employée à résoudre. Après la mort de la comtesse, les moines ont dû affronter, en plus de leurs ennemis habituels, les comtes eux-mêmes. Dans les années 1030, le comte Bertrand I, restitue le sixième des dîmes de Pertuis qui était tenue par Guillaume de Cucuron. Dans les années 1050, l'archevêque d'Arles, Raimbaud de Reillanne, règle un différend qui demeure entre Montmajour et Rainald, fils de Novelong, lequel, menacé d'excommunication, restitue à l'abbaye la sixième partie du *castellum* de Pertuis. Dans un autre document, Rainald rend à Montmajour la moitié de sa part dans la *villa* de Pertuis, à l'exception de la condamine comtale, et offre trois manses aux moines. Son frère, Guillaume, donne tout ce qu'il possède à Pertuis, sauf les dîmes et la condamine comtale¹⁴¹.

En 1040 la moitié des dîmes de Pertuis sont encore sous le contrôle du comte Bertrand I, qui les rend alors au monastère. L'année d'après, en suivant l'exemple de son frère, et en réponse à la demande des moines, Geoffroi I restitue des droits qu'il tenait injustement à Pertuis et qui avaient été donnés au monastère par son aïeul, le comte Guillaume II. En contrepartie Geoffroi I reçoit des moines 300 sous. Entre 1053 et 1068, les fils de Bertrand I, Guillaume VI et Geoffroi II, confirment la restitution des dîmes de Pertuis et la donation de quatre manses à Manosque faites par leur père. Ils se font payer 100 sous par les moines¹⁴². Les moines sont obligés de faire reconnaître leurs droits sur Pertuis par les comtes, à chaque génération.

Les moines de Montmajour doivent également obtenir la reconnaissance, par l'archevêque d'Aix, de leurs droits sur les églises de Pertuis. En 1069, une assemblée se réunit à Aix, en présence de l'archevêque Rostaing de Fos et de ses chanoines, de l'abbé de Montmajour, Roland et de ses moines, ainsi que des laïcs fidèles de l'Eglise d'Aix. Il est décidé que l'abbé et les moines doivent payer 240 sous à l'archevêque et un cens annuel de deux livres d'encens et

¹⁴¹ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 74, 79, 90, 91, édités dans DU ROURE p. 134, 140, 153, 154 respectivement.

¹⁴² B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 75 (23 avril 1040), 75, 111, édités dans DU ROURE p. 136, 135, 190 respectivement.

trois livres de cire. En contrepartie l'archevêque restitue à l'abbé ce que les clercs d'Aix détenaient à Pertuis¹⁴³.

Dans le premier quart du XII^e siècle, de sérieux conflits surviennent entre Montmajour et le petit-fils de Guillaume VI, Guillaume I de Forcalquier. Nous apprenons par une notice l'usurpation du *castrum* de Pertuis par ce comte. L'abbé de Montmajour obtient son excommunication et l'interdit contre son comté tant que la demande du monastère ne sera pas satisfaite. En février 1120, à Vienne, le comte et l'abbé se présentent devant le pape Calixte II. Le comte Guillaume de Forcalquier déclare rendre le *castrum* ainsi que la *villulam* (faubourg) qu'il avait édifiée contre la volonté des moines, enlever le baïle qu'il avait préposé au *castrum* et abolir toutes les mauvaises coutumes instaurées par sa mère et par le baïle. Mais de retour en Provence, il ne respecte pas ses engagements. Une notice de 1124 relate ses méfaits commis au *castrum* de Pertuis, à l'encontre des moines et de leurs hommes, postérieurement au plaid tenu par le pape. Ce n'est que sur son lit de mort qu'enfin le comte décide, en présence de Laugier, évêque d'Avignon, de rendre tous ces biens à Montmajour. Las, ses héritiers ne respectent pas non plus cette restitution. Ce qui conduit Innocent II, qui se trouve à Saint-Gilles, à demander, par une bulle datée du 22 septembre 1130, aux comtesses de Forcalquier (Adélaïde, mère de Guillaume, et Gersende, sa veuve), et aux nobles Guirand de Simiane et son frère Bertrand Raimbaud, de maintenir la restitution de Pertuis faite par Guillaume I de Forcalquier¹⁴⁴. Cependant, Guigues, fils cadet du comte Guillaume, conserve Pertuis et le transmet en 1149, à sa mère Gersende, avec d'autres seigneuries du pays d'Aigues, qui deviennent alors le douaire des comtesses de Forcalquier. Les conflits entre Montmajour et les descendants des comtes de Forcalquier ne se règlent qu'en 1242. Montmajour doit accepter alors de partager ses droits seigneuriaux à Pertuis avec les comtes. L'acharnement des comtes de Forcalquier pour garder Pertuis s'explique, comme l'a souligné Elisabeth Sauze, par sa «position stratégique et commerciale de premier ordre, tête de pont sur la Durance et clé d'une des principales voies de communication entre haute et basse Provence»¹⁴⁵.

¹⁴³ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 110 édité dans DU ROURE p. 189.

¹⁴⁴ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 148, 155 édités dans DU ROURE p. 239 et 234. Sur les comtes de Forcalquier voir G. DE TOURNADRE, *Histoire du comté de Forcalquier*.

¹⁴⁵ *Pays d'Aigues*, p. 491 et ss. (notice sur Pertuis d'E. SAUZE).

L'avènement des comtes catalans en Provence (1112) et leur politique d'appui aux institutions ecclésiastiques permettent un rapprochement entre Montmajour et cette branche de la famille comtale. Bérenger Raimond renonce au gîte de Correns¹⁴⁶. En 1162, son frère Raimond Bérenger IV (II de Provence) offre à Montmajour le premier esturgeon pêché dans le Rhône chaque année¹⁴⁷. Il assiste aussi aux plaids où des droits de Montmajour sont mis en cause par certains seigneurs qui s'étaient révoltés contre les comtes lors des guerres baussenques¹⁴⁸. En faisant respecter les intérêts du monastère le comte réaffirme son pouvoir sur la région et protège un allié important parmi les institutions ecclésiastiques. Au milieu du XII^e siècle Montmajour semble jouir d'un prestige certain auprès de la dynastie catalane. De plus, par sa situation géographique, l'abbaye était porteuse d'une valeur symbolique non négligeable : entre Arles et les Baux, Montmajour était quasiment à mi-chemin de la cité comtale et du châteaux de ceux que les comtes catalans avaient vaincus il n'y avait pas longtemps¹⁴⁹.

¹⁴⁶ ACP n° 296 (1131-1144).

¹⁴⁷ ACP 376 (voir DU ROURE p. 258).

¹⁴⁸ DU ROURE p. 246 (1150), GCN, t. I, Aix, instr., c. 202, n° 11 (1157).

¹⁴⁹ Sur les guerres baussenques voir E. SMYRL, «La famille des Baux».

3. La constitution d'un réseau. Les dépendances et les familles

L'intérêt des religieux d'Arles et des comtes de Provence pour Montmajour est l'un des signes de l'engouement suscité par la fondation du monastère et des enjeux qu'il représente. Institution pionnière, Montmajour est au cours de la deuxième moitié du X^e siècle la principale référence dans un paysage monastique qui se dessine progressivement. Vers l'abbaye arlésienne convergent alors les donations de tous ceux qui, à l'instar des comtes, cherchent à la fois le salut de leurs âmes et la reconnaissance de leur pouvoir. Plus de 70% des actes connus concernant Montmajour, et son prieuré de Correns, sont en effet des donations. Celles-ci présentent un temps fort évident au X^e siècle et au tout début du XI^e siècle. Ensuite, peu à peu, les dons se raréfient pour quasiment disparaître après 1070. Mais alors, grâce à ses bienfaiteurs, l'abbaye possède un temporel très large et un réseau de dépendances qui assure la présence de ses moines sur une vaste partie de la Provence.

La répartition chronologique des actes de Montmajour et de Correns.

période	Montmajour		Correns		TOTAL	
	actes (191)	donations (131)	actes (111)	donations (87)	actes (302)	donations (218)
950-1000	61	53	-	-	61	53
1001-1050	51	44	47	38	98	82
1051-1100	41	29	58	46	99	75
1101-1150	24	3	5	3	29	6
1151-1200	14	2	1	-	15	2

L'implantation de Montmajour se concentre dans la partie occidentale du comté, surtout dans les diocèses d'Arles, Avignon, Carpentras, Apt et Aix dans lesquels le monastère a reçu ses premiers biens. Les moines arlésiens sont aussi présents dans les diocèses de Vaison, Sisteron, Gap, Riez, Senz et Fréjus. Mais leur pénétration est très faible à l'est, où prédominent les possessions de l'abbaye de Lérins, ainsi que dans les diocèses de Marseille et Toulon, occupés presque exclusivement par les moines victorins (voir Carte

4). Au delà de la Provence, Montmajour a constitué un noyau d'obédiances dans le Dauphiné, aux alentours du pays de Royans (voir Carte 5).

Le nombre important de dons datant de la deuxième moitié du X^e siècle témoigne de la répercussion de la fondation de Montmajour auprès de l'aristocratie provençale. Le comte Griffon et ses neveux Walo et Rostaing, évêque d'Uzès¹⁵⁰, ainsi que des alliés des Castellane¹⁵¹, offrent des biens dans le comté d'Apt. Le juge Lambert fait partie de ceux qui, dès les années 950, ont aidé l'implantation de l'abbaye au nord d'Arles, sur la plaine du Trébon¹⁵². C'est aussi dans les environs d'Arles que se situent, en général, les

¹⁵⁰ En 950, Rostaing offre l'église Saint-Martin et le tiers du lieu de Carniol [ABDR 2H15 n° 38 (Orig.) édité dans DU ROURE p. 29. D'après J. BARRUOL (CA, p. 76) il s'agit de «Carniol et l'église Saint-Martin de Foncrémat près de Banon». Le document original porte bien la mention du comté d'Apt (*et est ipsa omnia in comitatum atensis*) et non celle du comté d'Uzès, comme l'a cru J.-P. POLY, LDP, p. 31]. Il s'agit peut-être de l'évêque d'Uzès, neveu du comte Griffon avec qui, il offre deux *villae*, *Vallis* et *Campos*, et l'église Saint-Auban [ABDR 2H9 n° 6 (Orig.) édité dans GCN, Aix, instr., c. 129 (955). D'après J.-P. POLY, LDP p. 31-32, il s'agit de *Vallis*, Devaux, co. Bonnieux, Vaucluse ; *Campos*, non identifié, près de Bonnieux, et S. Auban, co. Bonnieux]. En 993 Rostaing et son frère Walo offrent la *villa* de *Luna* et l'église de Saint-Etienne, pour l'âme de leur oncle Walo [ABDR 2H14 n° 28 édité dans DU ROURE p. 71. *S. Stephannus de Luna*, église disparue, co. Rustrel, Vaucluse].

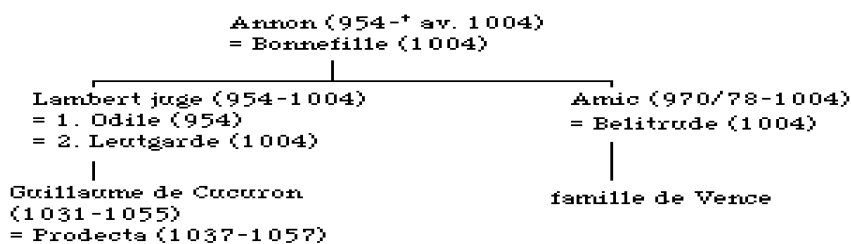
¹⁵¹ L'église Saint-Maurice de Venasque, reçoit dans la deuxième moitié du siècle, une vigne du moine Gisbernus, sise dans la *castrum* de Saint-Saturnin (arr. et ca. Apt, Vaucluse), et que le moine avait lui-même reçue de Pons-Arbaud et Ermengarde, souche des Castellane [ABDR 2H14 n° 33 (Orig.) édité dans DU ROURE p. 97 (X^e s.)].

¹⁵² Trébon, plaine sur la rive gauche du Rhône, au nord d'Arles, entre Arles et Tarascon. En 954, le juge Lambert et sa première épouse Odile, offrent la villa *Felinas*. Ce don est fait avec l'accord d'une série de personnages qui sont peut-être ses parents. L'un d'entre eux, Raimbert, porte le même nom que Raimbert, neveu de l'abbé d'Arles Garnier, également bienfaiteur de Montmajour (BN lat. 12685, f° 246v°-247r° : *Signum Lambertus et uxor sua [Hodile] voluit et consensit, S. Warinus voluit et consensit, S. Ragambertus voluit et consensit, S. Astrudes voluit et consensit, S. Rostagnus firmauit, S. Wido vicarius firma, S. Garraldus testis, S. Guirmundus testis, S. Archimbertus testis, S. Amalricus testis, S. Anno testis, S. Ostagnus monachus mandante domno Lambertus iudice*. Voir quatre autres donations de différents personnages concernant la plaine du Trébon dans f° 247 r°-v°). Le juge Lambert apparaît encore en 965 à côté du comte Boson lors d'une restitution (CSV 29). Comme l'a démontré G. DE MANTEYER (*La Provence*, p. 335 et 336 n. 1, et p. j. n° 8, p. 520-522 [1004]), il était fils d'Annon et de Bonnefille, marié —vraisemblablement en deuxièmes noces— à Leutgarde et père de Guillaume de Cucuron. L'existence à la même époque du juge Lambert et de son homonyme, Lambert époux de Galburge, tige de la famille de Reillanne, a été source de malentendus. Certains auteurs, plus récemment J.-P. POLY (LDP, p. 102), ont confondu les deux hommes, les considérant comme le même personnage, et par là rattachant à tort la famille de Reillanne à celle de Vence issue d'Amic, frère de Lambert le juge. La confusion est d'autant plus compréhensible que les deux Lambert font partie de l'entourage comtal. Ils apparaissent dans les documents de Montmajour, à qui ils offrent des biens reçus du comte,

biens offerts par les membres de la famille des vicomtes de Marseille¹⁵³. Il en va de même, au début du XI^e siècle, pour la célèbre donation funéraire de Franco, père de Pons, archevêque d'Arles (1003/1005-1029), souche de la famille des vicomtes de Fréjus, qui désire être enseveli à Montmajour quel que soit le lieu de sa mort en Provence¹⁵⁴.

situés dans les environs de l'abbaye. Ainsi, c'est probablement le juge Lambert (sans porter son titre de juge) qui signe après Amic (nom de son frère) la donation des marais de Montmajour par Lambert «de Reillanne» (ABDR 2H9 n° 4 (sans date) édité dans DU ROURE p. 49) Au XI^e siècle leurs dons sont évoqués lors de règlements de conflits entre Montmajour, les arlésiens et Saint-Victor de Marseille [CISV 12 (1040), B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 104 et 105 (1067) édités dans DU ROURE p. 179 et 180].

La famille du juge Lambert :



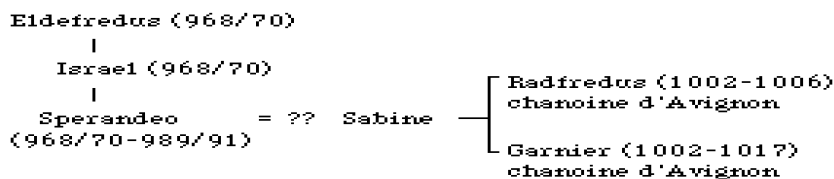
¹⁵³ En 1008, Aicard, frère du vicomte de Marseille, offre le quart de tout ce qui lui appartient dans la *villa* de Saint-Pierre d'Alleins, que ces choses soient sises en territoire d'Aix, d'Avignon ou d'Arles, plus la moitié de la *villa* de Belcodène avec la moitié du château s'il devait s'en construire un, et les terres qui viendraient à être défrichées, ainsi que le quart de la *villa* d'Ollières dans le diocèse d'Aix (CPA 101). Par une notice rédigée à l'occasion d'un plaid, nous apprenons qu'Arlulf, père d'Aicard et auteur de la famille des vicomtes de Marseille, avait donné à Montmajour la *villa Scrivignana*, sise près de l'église Saint-Victor (Fontvieille), pas loin de l'abbaye. Cependant, quelques temps plus tard, ses fils, Guillaume et Aicard, offrirent le même bien à Saint-Victor de Marseille, initiant un litige entre les deux monastères (réglé devant l'archevêque Raimbaud, en 1040 [CISV 12]). Les vicomtes Guillaume II et Foulques, ainsi que leurs héritiers, offrent encore à Montmajour, dans les environs du monastère, une partie de l'île de Coutignargues (Castelet) [B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 94 et 95 édité dans DU ROURE p. 167 et 168 (deux donations de 1045 et une confirmation de 1048)]. Voir aussi, dans le même endroit, la donation du comte Bertrand II [B. Méj. ms. 329 (554 - R 125) p. 97 édité dans DU ROURE p. 171 (1059/60)].

¹⁵⁴ *...Et ubicumque ego mortuus fuero in tota Provincia, meum corpus monachi de Montemajore accipiant et sepeliant illud in monasterio Montismajoris...* [ABDR, 2H14 n° 26 (Copie XI^e siècle), édité dans GCN, Arles, n° 317, c. 141-142]. Le document est une copie du XI^e siècle, selon E. BARATIER, *Répertoire de la série H, 2H*. Les éditeurs de la GCN l'ont daté de 1028 (?), mais la donation peut être antérieure d'une vingtaine d'années. Franco apparaît comme signataire en 1005 et en 1013 et fait une donation à Saint-Victor de Marseille à une date inconnue (vers 1030 selon l'éditeur [?]) [CSV 15, 308 et 273]. Il semble être déjà décédé en 1029, lorsque son fils, l'archevêque Pons, fait une donation à Saint-Victor [CSV 209] et une autre à l'Eglise d'Arles [GCN, Arles, n° 319, c. 143-144]. La donation de Franco concerne des biens situés dans le diocèse d'Arles, dont une vigne dans la *villa* de Pernes, un manse dans

A une époque où les familles s'organisent encore horizontalement dans des larges cousinages, il n'est pas aisé de dégager une image claire de leur organisation et pourtant, pendant plusieurs décennies, certaines de ces parentèles ont été étroitement liées à l'abbaye. Parmi d'autres exemples, une série de dix-sept actes datant de 954 à 1017, et concernant des donations de biens situés dans le comté d'Avignon, mettent en scène des personnages dont le lien de parenté, de voisinage, ou les deux à la fois se manifeste par une dévotion commune au monastère de Montmajour. Au moins dans un cas, celui d'une branche liée au chapitre cathédral d'Avignon, on observe que cette dévotion se prolonge au long de quatre générations¹⁵⁵. D'autres ensembles de donations dans des régions où le domaine comtal était important, comme à Laurade et à Ansois près de Pertuis, montrent que nombreux fidèles et alliés suivirent la famille comtale dans son attachement

la *villa* de Marignane, la moitié des dîmes de la pêcherie de Bolmon ; dans le diocèse d'Aix, dont un manse dans le *castrum* de Rians et un autre dans le *castrum* d'Esparron, ainsi qu'un manse dans toute *villa* ou *castellum* où il possède quelque chose. Il réserve cependant un tiers de tous ces biens à son fils, l'archevêque Pons, qui, en contrepartie, doit verser cent sous ottoniens et quelques denrées à Montmajour

¹⁵⁵ Font partie de cette parentèle : Abon (954 - BN, ms. lat. 12685, f° 247 v°), Domesia, *Deo devota* (955/79 - ABDR 2H15, n° 43 [Orig.], édité dans CPA 68), Richard et son épouse Lenesia (956/957 - ABDR 2H15 n° 45 [Orig.] édité par M. VILLARD, «Une charte»), Advenius et Teuderic (964/66 - DU ROURE p. 40), Blismoda et ses fils Pons et Garnier (965/66 - CPA 54), Amblard et son épouse Adalsinne (965/66 - ABDR 2H11 n° 5 [Orig.] édité dans CPA 5), Guillaume (981 - ABDR 2H13 n° 16 édité dans CPA 78), Josue (982 - ABDR 2H14 n° 32 [Orig.] édité dans CPA 77), Rotard (984 - CPA 77), Dominica (985 - ABDR 2H14 n° 29 [Orig.] édité dans CPA 80), Pierre, père de Bonfils (989/91 - CPA 84), Leutoinus (994-1032 - ABDR 2H14 n° 27 [Orig.] édité dans CPA 129), Lautilde, son mari Richard et leur fille Constance (996 - CPA 89), Etienne et son épouse Dominica (1001 - CPA 127), Raimonde et son mari Constant (comté de Vaison, deuxième moitié du Xe siècle - ABDR 2H14), ainsi qu'Eldefredus et son fils Israel, père de Sperandeo (968/70 - CPA 68), ce dernier étant peut-être le père de Garnier et Radfredus, probablement chanoines de la cathédrale d'Avignon (1017 - ABDR 2H11 n° 1 édité dans CPA 114 ; voir CPA 96 [1002], 99 [1006], 104 [1009], ABDR 2H347 p. 3 [fragment de charte, sans date]. Un Radfredus apparaît à Avignon, dans les documents de la Cathédrale en 962 et 976 (CNDD 54 et 44). Un évêque d'Avignon portait ce nom, à la fin du IX^e siècle [R. POUPARDIN, *Actes des rois de Provence*, n° 21 et 51]), ce qui aboutit à l'hypothèse de parenté suivante :



pour Montmajour¹⁵⁶. C'est le cas notamment des familles qui ont appelé l'abbé Archinric à diriger leurs fondations.

3. 1. L'abbé Archinric et la fondation des monastères familiaux

Montmajour avait été le premier grand monastère à se constituer au moment du renouveau monastique du X^e siècle en Provence. Au tout début du XI^e siècle, après cinq décennies d'existence, les moines de Montmajour étaient les mieux placés pour répondre aux besoins de l'aristocratie. Les comtes venaient de faire de l'abbaye leur sanctuaire de prédilection. Dans leur sillage certaines familles de la noblesse, alors qu'elles constituaient leurs seigneuries, ont confié aux moines arlésiens la tâche d'installer des communautés de religieux sur leurs propres terres.

Les fondations, entre 1002 et 1011, des quatre prieurés de Correns, par la famille de Châteaurenard, de Carluc, avec l'aide de la famille de Reillanne, d'Estoublon, par la famille de Riez, et de Varages, par les Salernes, sont les principaux exemples de cette tendance. Ce mouvement de fondations de monastères mis à la charge de Montmajour coïncide avec l'abbatiat d'Archinric. Cet abbé apparaît dans les documents de Montmajour dès 973-975, en tant que scribe¹⁵⁷. Il a assumé la direction du monastère après le

¹⁵⁶ Pour Laurade voir ci-dessus 2. 3. 2. A Ansouis, en 966, Genies et son épouse Alburge, fidèles du comte Boson, offrent un manse dans le *castrum* [B. Měj. ms. 329 (554-R125) p. 25 édité dans DU ROURE p. 37]. Le même couple donne vers 978, dans le comté de Sisteron un manse dans la *villa* de Limans, qu'ils avaient acheté au comte Guillaume [BN lat. 12685, f^o 252 v^o]. Pas loin d'Ansouis, d'autres donations concernent la *villa* et le *castrum* de Robians [BN lat. 12685, f^o 247 v^o (fin du X^e siècle), ABDR 2H11 n^o 3 (Orig.) édité dans DU ROURE p. 85 (1015), ABDR 2H15 n^o 37 (Orig.) édité dans DU ROURE p. 51 et 178 (vers 1060)]. Voir aussi la donation, en 986, de tous les biens de Silvestre à Lorgues, pour l'âme du comte Guillaume (de qui il avait certainement reçu les biens qu'il offrait alors à Montmajour) [ABDR 2H15 n^o 40 édité dans DU ROURE p. 57]. Silvestre est peut-être le père de Pierre Silvestre qui, au milieu du XI^e siècle, donne au prieuré de Correns un quart de la tasque et toute la dîme des terres de Saint-Pierre de Roquebrune, pour l'âme de son père [ABDR 2H347 p. 167 édité dans DU ROURE p. 157]. L'église de Saint-Pierre de Roquebrune avait été donnée à Saint-Victor de Marseille en 1047 par les Châteaurenard (CSV 546). Un Silvestre de Roquebrune signe une donation de Raimond, fils de Guillaume de Châteaurenard, faite à Correns, concernant Paracol [ABDR 2H348 (orig.) édité dans DU ROURE p. 182 (1062-85/90)]. Pierre Silvestre signe la donation des biens à Roquebrune faite par Gui et sa mère Tumidia [ABDR 2H347 p. 166 édité dans DU ROURE p. 157 (ap. 1093)].

¹⁵⁷ Archinric apparaît comme scribe dans cinq actes dont quatre sont édités dans DU ROURE p. 47, 50, 52, 56, et le dernier, inédit, est conservé à la Bibliothèque d'Arles, ms. 881, n^o 4 (Orig.) (il s'agit d'une donation à l'abbaye féminine de Saint-Césaire d'Arles). Voir P.

décès de l'abbé-évêque Riculf, vers 999. Il apparaît pour la première fois portant le titre d'abbé en l'an mil¹⁵⁸ et disparaît après 1021¹⁵⁹. Cet abbé a joué un rôle important dans la vie monastique de son époque, étant le promoteur de l'expansion de Montmajour et participant notamment aux élections des deux premiers abbés de Saint-Victor de Marseille, Guifred et Isarn, en 1005 et en 1020¹⁶⁰. Malgré l'importance d'Archinric pour Montmajour, à partir de 1010 il semble avoir quitté son abbaye pour s'installer dans le prieuré de Carluc. Cette retraite a été interprétée comme étant l'issue de conflits survenus au sein de la communauté de Montmajour entre ceux que Paul Amargier appelle les *primi* et les *posteriores*, c'est-à-dire la première génération de moines attachés aux idéaux des fondateurs d'une part, et celle qui les suit, avec des idées novatrices, d'autre part. Aucun document, ne fait cependant allusion à ces conflits, et le départ d'Archinric à Carluc peut n'avoir eu que des motifs d'ordre purement religieux, par exemple le désir d'une vie érémitique.

Quoi qu'il en soit c'est à Carluc que l'abbé a sans doute choisi d'être enterré. Le nécrologe de Montmajour, d'après sa copie du XVII^e siècle, signale systématiquement le décès de chaque abbé et l'endroit de l'abbaye où reposait son corps ; il est cependant muet quant à Archinric. On a peut être considéré que, sa dépouille ne se trouvant pas dans l'abbaye, il n'était pas utile de l'inscrire au nécrologe, le soin de son âme étant par ailleurs largement assuré par les moines de Carluc. En effet, à Carluc, sa mémoire a

AMARGIER, «L'An Mil à Montmajour» (certaines interprétations données dans cet article ne peuvent être confirmées par la documentation et doivent être considérées avec prudence).

¹⁵⁸ CSV 169.

¹⁵⁹ Selon la succession des abbés de Montmajour établie par DOM CHANTELOU, Raimbert serait le successeur d'Archinric. Le seul acte daté de l'abbatit de Raimbert est de 1030 (DU ROURE p. 128). Dans la notice relatant la consécration de l'église Sainte-Croix de Montmajour par Pons, l'archevêque d'Arles, il est écrit que Raimbert est le septième abbé : *illustrissimus nomine Rambertus, cenobii Majoris montis post primum abbas septimus* [Bibliothèque d'Arles, ms. 881, n° 6 (Orig.). Ce document a été rédigé sous l'archevêque Raimbaud (1030-1069). Voir F. BENOIT, «L'abbaye de Montmajour. Les Origines», p. 143-144, n. 1 et E. MOGNETTI, «L'abbaye de Montmajour», p. 187-188]. Un autre abbé, Josmar, cité comme moine en 1009 (ABDR 2H347 p. 69), apparaît dans un document daté de 1032, mais dont l'établissement remonterait plutôt à 1022, avant l'abbatit de Raimbert (Voir *Les Sociétés Méridionales*, p. 413 n. 5). Si nous admettons que Josmar a été abbé avant Raimbert, ce dernier serait effectivement le septième abbé de Montmajour, puisque l'abbé Paul et le moine anonyme de Saint-Gilles dont nous parle CHANTELOU semblent être le même personnage.

¹⁶⁰ P. AMARGIER, «Les élections abbatiales».

été particulièrement vénérée, son anniversaire étant encore célébré à la fin du XIII^e siècle¹⁶¹.

3. 1. 1. Carluc, Estoublon et Varages : à la recherche de la protection romaine

Les origines de Carluc et ses liens avec Montmajour sont difficiles à préciser. Selon Gui Barraol, Carluc aurait été un monastère indépendant jusqu'au début du XII^e siècle, époque où il aurait été rattaché à Montmajour par Gélase II (entre 1114 et 1118)¹⁶². L'auteur fait sans doute référence à une confirmation des biens de Montmajour octroyée par ce pape¹⁶³. Il est vrai que cette bulle est le premier document à mentionner explicitement le lien entre Montmajour et Carluc, mais elle est aussi la première à énumérer beaucoup d'autres dépendances qui n'étaient jamais apparues dans les listes de biens de Montmajour fournies par les confirmations pontificales, très incomplètes, du XI^e siècle. Il n'en reste pas moins que la liste établie dans la bulle de Gélase II reflétait l'effort de l'abbaye pour ordonner son temporel, pendant une phase d'expansion. Il était question aussi d'institutionnaliser les rapports avec ses dépendances jusqu'alors restés assez vagues.

En effet, les liens assez flous qui existaient entre Carluc et Montmajour au début du XI^e siècle peuvent laisser à penser que le petit monastère était, à sa manière, indépendant. Dans les donations faites à Carluc au XI^e siècle, nous ne trouvons aucune mention de l'abbaye de Montmajour, mais le nombre très réduit de ces actes, quatre, ne permet pas de tirer des conclusions définitives¹⁶⁴. L'omission de Montmajour dans ces documents indique cependant que la communauté monastique de Carluc avait sa propre identité et la revendiquait en entier. Cela n'était pas seulement le cas à Carluc. A la même époque, dans plusieurs donations faites au prieuré de

¹⁶¹ ABDR 2H319 (copie remaniée au XIII^e s., connue par un vidimus de 1489) édité dans DU ROURE p. 106. Pour le nécrologe voir BN, lat. 12762 p. 297-299 (éd. J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», (1914), p. 61-63), lat. 12686 f° 254-255, lat. 13915 f° 327-329.

¹⁶² G. BARRUOL, J.-P. PEYRON, «Carluc. Un prieuré roman». Sur les aspects archéologiques de Carluc voir G. BARRUOL, «Le prieuré et la nécropole rupestre» et *Provence Romane 2*, p. 187-195 et 231-232.

¹⁶³ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 152 édité dans DU ROURE p. 244.

¹⁶⁴ ABDR 2H318, ABDR 2H10, ABDR 2H13 n° 17 édités dans DU ROURE p. 152, 214 et 155.

Correns, l'abbaye de Montmajour n'était pas non plus évoquée¹⁶⁵, alors que dès sa fondation, le rattachement de ce prieuré à Montmajour avait été décidé.

La première mention du monastère de Carluc apparaît dans une donation datée d'octobre 1011. Celle-ci concerne le lieu de Saint-Pierre d'Estoublon avec son église, que les frères Gui et Aldebert «de Riez» et leurs épouses respectives Galdrade et Stéphanie, destinent à l'abbé Archinric et à ses successeurs, afin qu'y soit construit un monastère. Les destinataires de la donation étaient l'abbé, ses moines et le lieu de Saint-Pierre de Carluc¹⁶⁶. En réalité, la donation s'adressait avant tout à l'abbé Archinric. Les donateurs s'étaient présentés à lui (*venientes in presentiam domini abbatis Archinrici*), pour avoir, vivant sur leurs terres, une communauté de moines dont les prières devaient servir à la rémission de leurs péchés. C'était peut-être avec quelques uns des religieux de Carluc que l'on comptait constituer la communauté d'Estoublon. Dans les années 1020 Estoublon était déjà un monastère à la tête duquel se trouvait l'abbé Josmar¹⁶⁷, successeur d'Archinric à Montmajour. Josmar était également abbé du monastère de Varages, en 1022¹⁶⁸. Or, quelques années auparavant, l'église Saint-Pierre et Saint-Jean Baptiste et l'église Saint-Saturnin toutes deux à Varages, avaient été confiées à l'abbé Archinric par Boniface, membre probable de la famille de Pontevès-Salernes, pour qu'il y construise un monastère¹⁶⁹.

¹⁶⁵ ABDR 2H347 p. 36, 37, 73, 107, 113, 124, 126, entre autres.

¹⁶⁶ L.-H. LABANDE, *Chartes de Montmajour*, p. 169-170, n° 1 : *...locum Sancti Petri apostoli que nominant ad Stoblone, ecclesiam videlicet ipsius loci predicti... et tradimus domno abbati Archinrico et ejus successoribus jure potestati omnia predicta ad construendum videlicet locum monasterii et monachis in eo manentibus... et omnibus superius dictis concedimus abbati predicto vel ejus monachis et loco Sancto Petro apostolo Cariloco qui est consecratus in honore ipsius sancti, videlicet Petri apostoli...*

Le chevet de l'église Saint-Pierre d'Estoublon actuelle est une construction du milieu ou de la seconde moitié du XI^e siècle (J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 52-53).

¹⁶⁷ L.-H. LABANDE, *Chartes de Montmajour*, p. 170-171, n° II : *...donamus Domino Deo et sancti Petri et monasterii Stoblone situm, et Josmari abbati et monachi ibidem comanantibus... Ita nos...jamdicti donatores donamus Deo et Sancto Petro et abbati Josmaro...*

¹⁶⁸ ABDR 2H347 p. 79 édité dans DU ROURE p. 129 : *...donamos Deo sanctissime genitrici ejus Marie, sanctoque Petro apostolo Rome, et abbati Josmari vel monachis in monasterio Varaginis ibidem Deo servientibus...*

¹⁶⁹ ABDR 2H347 p. 69 édité dans DU ROURE p. 100 : *Sacro sancte Dei ecclesie que constructa esse videtur in honore sancti Petri apostoli, et sancti Joannis Baptiste, et ecclesiam sancti Saturnini martyris, in loco vocatur Voraginis in comitatu Aquense (sic)... Ego, in Dei nomine, Bonifatius... dono jam dictum locum ad dompnum abbatem Archinricum*

L'action d'Archinric à l'égard de ces fondations était celle d'un de ces abbés réformateurs, si nombreux aux X^e et XI^e siècles, qui dirigeaient à la fois plusieurs monastères indépendants. Sans doute avait-il acquis une assez grande réputation au sein du monde monastique provençal pour que certains personnages de l'aristocratie lui confient la tâche de constituer et de diriger des communautés monastiques auprès des sanctuaires situés sur leurs domaines. Archinric fut donc l'abbé des monastères qu'il avait été appelé à fonder. Après sa disparition, son successeur à Montmajour, Josmar, fut aussi l'abbé de ces communautés, ce qui indique que ces monastères étaient restés liés à Montmajour, ou du moins à son abbé. En fait, ils étaient gouvernés par un prévôt (*prepositus*) ou un prieur (*prior*)¹⁷⁰. A Correns nous connaissons

vel ad monachos ibidem Deo servientibus, ad monasterium construendum, ut nulli alicui loco subiaceat, nisi soli sancti Petri Rome, et successoris tuis in perpetuum, ut teneant et possideant ipse abbas predictus videlicet et monachi ejus his nominibus scripti, Ymbertus, Filibertus, Rodulfus, Petrus, Durannus, Stephanus, Josmarus, Ricolfus sine aliqua contradictione...

D'après une autre donation de Boniface *ad monasterium qui est edificatus in honore sancti Petri apostoli vel sancti Johannis Baptista adque sancti Saturnini martiris*, datée de la VII^e indiction (ABDR 2H347 p. 38 édité dans DU ROURE p. 160), J.-P. POLY (LDP, p. 100) a attribué les deux actes à 1009, c'est-à-dire, l'année de l'abbatit d'Archinric correspondant à la VII^e indiction. Il faut cependant noter que ce deuxième document ne mentionne pas l'abbé Archinric et qu'il peut donc être postérieur à la disparition de celui-ci († 1021). Sur le Pontevès-Salernes, voir Chapitre III, 2. 2. 1. D'autres documents concernant Varages : ABDR 2H347 p. 79 (1022) édité dans DU ROURE p. 129 (donation à l'abbé Josmar par le frère de Boniface, Pandulf, sa femme et ses fils, des églises de Varages, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Saturnin, et Saint-Etienne de *Ungula Caballi*, avec le quart des dîmes) ; ABDR 2H347 p. 90 (1027-1077) édité dans DU ROURE p. 177 (Geoffroi Blanchère, donne à Correns et à Saint-Saturnin de Varages, un manse) ; ABDR 2H347 p. 82 (1062) édité dans DU ROURE p. 175 (Hugues et Geoffroi Blanchère de Pontevès, dotent et font consacrer l'église Saint-Etienne au lieudit de *Ungula Caballi*, qui avait été réédifiée par certains fidèles et que l'évêque d'Aix offre à Correns) ; ABDR 2H347 p. 77 (1058-1072) édité dans DU ROURE p. 172 (restitution à Montmajour par les frères Albert Blacaz et Hugues, fils de Geoffroi Blanchère, du quart du *castrum* de Varages, qui Boniface et ses héritiers avaient donné à Montmajour, ainsi que les églises Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Saturnin, et Saint-Etienne de *Ungula Caballi*) ; ABDR 2H347 p. 85 (1077) édité dans DU ROURE p. 216 (Belitrude, fille d'Isnard, donne à Correns la huitième partie du *castrum* de Varages, qui faisait partie de sa dot. Isnard, père de Belitrude était le frère de Boniface, premier donateur de Varages) ; ABDR 2H347 p. 72 (1085-90) édité dans DU ROURE p. 201 (restitution à Montmajour et à l'abbé Guillaume, du paroir de Varages, par les fils de Sauveur).

¹⁷⁰ Il semble que pendant la première moitié du XI^e siècle seul le terme *praepositus* désignait le moine qui dirigeait Correns, mais à partir du milieu du siècle, *prior* commence à être employé comme un synonyme. En effet, Amalric (1065) est désigné comme *praepositus* ou comme *prior* de Correns. Voir A.-M. BAUTIER, «De "prepositus" à "prior"».

un prévôt dès 1008¹⁷¹. A Carluç un prieur, Pierre, est mentionné au milieu du XI^e siècle¹⁷². Ces communautés avaient cependant gardé leur statut de *monasterium*, et au début du XII^e siècle elles étaient les seules dépendances de Montmajour à être désignées ainsi dans les confirmations pontificales, à l'exception de Varages dont les églises étaient passées sous la dépendance du prieuré de Correns, au milieu du XI^e siècle¹⁷³.

Tous ces nouveaux monastères, sauf Correns, avaient été, dès le début, dédiés, comme Montmajour, à saint Pierre¹⁷⁴. Le désir de rattacher ces maisons à Rome est clairement exprimé dans l'acte de fondation de Varages : *nulli alicui loco subjaceat, nisi soli sancti Petri Rome*. A partir de Montmajour et à travers les fondations confiées à l'abbé Archinric, nous voyons, au début du XI^e siècle la diffusion d'un modèle de communauté exempte. Par le truchement de Montmajour ces monastères entendaient se placer sous la protection pontificale.

¹⁷¹ Les prévôts de Correns connus sont Humbert (1008) [ABDR 2H347 p. 113 et 124, édités dans DU ROURE p. 126 et 95], Bertrand (v. 1050) [ABDR 2H347 p. 60 édité dans DU ROURE p. 186], Amalric (1065) [ABDR 2H347 p. 1, 12, 28, 58, 130 édités dans DU ROURE p. 102, 184, 186, 79, 81 ainsi que p. 151, 176], Atanulf (v. 1085) [ABDR 2H347 p. 101 édité dans DU ROURE p. 86], Foulques (v. 1100) [ABDR 2H347 p. 104 édité dans DU ROURE p. 223], Guillaume (v. 1140) [ABDR 2H347 p. 128 édité dans DU ROURE p. 253].

¹⁷² ABDR 2H13 n° 17 édité dans DU ROURE p. 155.

¹⁷³ ABDR 2H347 p. 90 édité dans DU ROURE p. 177 (1054 ?) : *...ego in Dei nomine Guausfredus Blacheria dono Deo et sancte Marie de Conres et sancti Petri et sancti Johannis vel sancti Saturnini, que sunt in loco qui nominant Varaginis...*

¹⁷⁴ A Correns, la dédicace à saint Pierre apparaît en 1010 (bulle de Serge IV, H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 448, p. 852-854). Nous avons fait un sondage dans nos documents afin de voir si les églises «Saint-Pierre» étaient offertes davantage à Montmajour qu'aux autres monastères provençaux. Il n'en est rien. Tous les monastères ont reçu un nombre important d'églises consacrées à saint Pierre, ce vocable étant très répandu. Il reste que les nouvelles fondations confiées à Montmajour ont toutes adopté le patronage apostolique.

3. 1. 2. D'un monastère à l'autre

La transformation des sanctuaires familiaux en monastères est le fruit des efforts combinés de l'abbé Archinric et de ses moines d'un côté, et de certains personnages de l'aristocratie de l'autre côté. Nous n'en possédons pas la preuve formelle, mais vu sa localisation et les donations postérieures, la fondation de Carluc fut certainement une initiative de la famille de Reillanne¹⁷⁵. En effet, les quatre donations connues, adressées à Carluc, ont été faites par des membres de cette famille ou par leurs alliés. La première donation date de 1043 et a été faite par Boniface et son épouse Gandalmos. Ils ont offert au monastère de Carluc, de l'héritage d'Atanulf père de Boniface, le quart de la *villa* d'Alause avec les églises Sainte-Croix, Saint-Didier et Saint-Jean Baptiste, dans le comté d'Aix¹⁷⁶. Boniface dit «de Reillanne», apparaît dans la documentation entre 1033 et 1053¹⁷⁷, il est arrière petit-fils de Lambert et Galburge, qui avaient donné les marais de Montmajour aux moines à la fin du X^e siècle, et neveu de l'archevêque d'Arles, Raimbaud. Dans deux autres donations faites à Carluc, non datées, nous retrouvons un autre Boniface, époux d'Ermengarde, qui a offert l'église Saint-Geniès de Reillanne, et Atanulf, époux de Scocia, qui avec d'autres personnages, a donné le quart des dîmes de Reillanne¹⁷⁸. La première donation peut être datée des années 1050 vu la présence de deux témoins qui apparaissent dans des documents datés de 1052 et 1054¹⁷⁹. La deuxième

¹⁷⁵ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 58 n. 154, identifie l'église Sainte-Marie dans le diocèse d'Apt, donnée à Montmajour dans la deuxième moitié du X^e siècle par Robert et Garac comme initiant la fondation de Carluc (BN lat. 12685, f^o 250 r^o, copie XVII^e s.). Or, aucune mention n'est faite de Carluc dans ce document. De plus, dans la première mention du monastère (1011), celui-ci est consacré à saint Pierre : la dédicace à sainte Marie et à saint Jean Baptiste n'étant mentionnée qu'en 1043. Offerte par Robert et Garac, l'église Sainte-Marie dont l'identification est très incertaine, pourrait être celle de Meyrigues, à Viens, qui faisait partie des églises dépendant de Carluc [ABDR 2H319 édité dans DU ROURE p. 106 (rédigée sur l'ordre de l'abbé Archinric, copie remaniée au XIII^e s. (1291), connue par un vidimus de 1489)].

¹⁷⁶ ABDR 2H318 (copie XV^e siècle) édité dans DU ROURE p. 152, traduit par G. BARRUOL, «Carluc. Un prieuré roman», p. 49. Au XIII^e siècle la paroisse de Sainte-Croix d'Alause est rattachée au diocèse d'Apt (*Ibid.* p. 70).

¹⁷⁷ CSV 417 (v. 1022 ?), 411 (1033-1042), 101 (1033), 59 (1035), 58 (1040), 1071 (1053), CISV 39 (1052).

¹⁷⁸ ABDR 2H10 édité dans DU ROURE p. 152 (v. 1050) et ABDR 2H13 n^o 17 édité dans DU ROURE p. 155 (deuxième moitié XI^e s.).

¹⁷⁹ Il s'agit de Pons Milo et de Pons Lautricus [CSV 424 (1052), 413 (1054), CISV 39 (1052)].

semble être de la seconde moitié du XI^e siècle. Les noms des donateurs de ces deux actes rappellent ceux de deux enfants de Boniface de Reillanne. En effet, nous savons qu'il avait eu au moins six fils, parmi lesquels nous trouvons un Boniface et un Atanulf¹⁸⁰. Il ne serait pas étonnant qu'après Boniface de Reillanne, ses fils se soient tournés vers Carluc. Quoi qu'il en soit, les anthroponymes et les biens offerts indiquent qu'il s'agissait bien des membres de la famille de Reillanne¹⁸¹. En 1074, une dernière donation à Carluc est faite par un allié de cette famille. Il s'agit d'Isnard Maurellus¹⁸², qui avec son épouse et ses fils, donne à Carluc les églises Saint-Sauveur, Sainte-Marie, Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Pons sises dans le *castrum* de Vinon, dans le diocèse d'Aix¹⁸³.

La famille de Reillanne est surtout connue pour son attachement à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, quoique ses premières donations au monastère marseillais datent seulement des années 1020. Auparavant, ses membres avaient participé à la dotation du prieuré clunisien de Ganagobie et avaient cédé les marais de Montmajour. La fondation d'une communauté monastique à Carluc, donnait à la famille de Reillanne la possibilité d'avoir son propre monastère, à l'instar de la famille comtale et d'autres grandes familles de l'aristocratie. Les églises du *castrum* de Reillanne furent rattachées à Carluc, qui à la fin du XIII^e siècle coiffait environ douze églises sises dans les diocèses d'Aix, Apt, Sisteron et Riez¹⁸⁴.

Après la disparition de l'abbé Archinric, la famille s'intéresse à Saint-Victor de Marseille, où Raimbaud, archevêque d'Arles, est devenu moine¹⁸⁵. Cette défection vis-à-vis de leur première fondation, qui se traduit, après tout, comme une défection vis-à-vis de Montmajour au profit de Saint-Victor, est un phénomène que nous pouvons observer dans plusieurs autres familles.

Dans la famille de Riez, qui, comme nous l'avons vu, avait fondé le monastère d'Estoublon, nous observons les mêmes transformations. Cette

¹⁸⁰ CSV 411 (1033-1042) : *...ego Bonifacius, filius Atanulfi, et uxor mea Guandalmus, et filii mei Bonifacius et Rostagnus et Petrus et Guido et Atanulfus et Wilelmus...*

¹⁸¹ Voir le tableau généalogique 8.

¹⁸² Il est signataire de l'acte, dont le principal donateur est l'archevêque d'Arles, Raimbaud de Reillanne (CSV 411).

¹⁸³ ABDR 2H10 édité dans DU ROURE p. 214.

¹⁸⁴ ABDR 2H319 (copie remaniée au XIII^e s., connue par un vidimus de 1489) édité dans DU ROURE p. 106.

¹⁸⁵ Voir Chapitre III, 2. 2. 3.

famille est à l'origine de la constitution de plusieurs communautés de religieux. Dès 1004 la mère des fondateurs d'Estoublon, Adalgarde, accompagnée de ses trois fils, participe à l'élection de l'abbesse d'une communauté féminine qui pourrait être Sainte-Marie de Moustiers¹⁸⁶. La fondation d'Estoublon, en 1011, par Gui et Aldebert, se fait sans la présence du frère aîné, Guérin. Celui-ci apparaît vers 1015-1020, avec ses frères Aldebert et Almerade, ce dernier évêque de Riez, dans une donation faite à Saint-Victor de la vallée et de l'église de Saint-Julien de Lagnes¹⁸⁷. Peu de temps après, vraisemblablement après les disparitions de Guérin et d'Aldebert, les héritiers de ceux-ci et l'évêque Almerade donnent l'église Saint-Pierre près de Riez et deux autres églises dans le diocèse de Riez, à l'abbé Garnier de Lérins¹⁸⁸. Ainsi, cette famille, dans les années 1020 avait déjà établi des rapports avec les trois principales abbayes de Provence. Tandis que leur attachement à Lérins¹⁸⁹ et surtout à Saint-Victor¹⁹⁰ se confirme par des donations tout au long du XI^e siècle, leurs rapports avec Montmajour se limitent à la fondation d'Estoublon en 1011. Le seul témoignage de la présence de la famille à Estoublon date de 1157, lorsque Pons, abbé de Montmajour, réclame à Gui de Gaubert, un descendant d'Aldebert, l'hommage pour le *castrum* d'Estoublon qu'il tient de lui et la restitution d'une série de droits que ce seigneur exige injustement des gens qui vivent sur les terres de l'abbaye¹⁹¹. Aucune autre donation n'a été faite par la famille à Montmajour¹⁹².

¹⁸⁶ Voir Chapitre V, 3. 1.

¹⁸⁷ CSV 613.

¹⁸⁸ CL 210 (après 1022).

¹⁸⁹ CL 229 (1046-66), 223 (1081), 225 (1096), 213 (1097).

¹⁹⁰ Fondation de la *cella* de Saint-Michel de Cousson (1035 - CSV 743, 747, 752), donation du lieu de Pignans où vit une communauté de religieux (1039 - CISO 11), donation de l'église Saint-Jean de Moustiers [CSV 617 (1064-69)].

¹⁹¹ GCN, t. I, Aix, instr. c. 202, n° 11.

¹⁹² A l'époque de l'abbé Josmar, Estoublon reçoit de Pierre fils d'Aicard, et de sa mère Eldeara, l'église Sainte-Marie près du *castrum* de Mézel, dans le diocèse de Riez, et un manse dans le *castrum* de Palirs (L.-H. LABANDE, *Chartes de Montmajour*, p. 170-171 n° II). Vers le milieu du XI^e siècle, Rostaing, fils de Rainoard, de la famille de Thorame-Castellane, donne à Estoublon un cinquième de la *villa* de Norante, proche du *castrum* de Chaudon, dans le comté de Senez [ABDR 2H15 n° 34 (Orig.)]. Pierre, évêque de Senez (1089-1108), donne, avec ses chanoines, les églises Saint-Chaffre de Norante et Saint-André d'Aurans (co. Chaudon) (L.-H. LABANDE, *Chartes de Montmajour*, p. 172, n° III). En 1096, l'évêque Augier de Riez (1096-1125) et ses chanoines offrent aux moines d'Estoublon l'église Saint-Julien avec la moitié des dîmes, l'église Saint-Pierre à Chauvet et le quart des dîmes du *castrum* de Rougon et du *castrum* de Saint-Georges (ABDR 2H10 n° 2 édité dans GCN, Aix, c. 371).

La défection vis-à-vis de Montmajour, constatée dans les diverses familles qui avaient confié leurs premières fondations à l'abbé Archinric, se manifeste assez tôt. Montmajour avait jusque-là profité de la précocité de sa fondation et probablement du prestige qu'apportait le patronage comtal. Mais des communautés au passé illustre, récemment restaurées, comme Saint-Victor de Marseille et Lérins, commencent à exercer un attrait important au sein de l'aristocratie. Dans une période de transformation des structures du pouvoir c'est autour des monastères, où les échanges se polarisent, que les nouveaux seigneurs construisent leurs réseaux de sociabilité et leurs paramètres d'identité sociale. Dès lors le partage des dévotions monastiques est une façon de multiplier les liens entre les représentants laïques et ecclésiastiques de l'aristocratie et ainsi d'assurer la cohésion de la classe dominante. Les monastères légitiment le nouvel ordre du pouvoir.

3. 2. Correns et la famille de Châteaurenard

Correns est un exemple privilégié de monastère familial et de grand prieuré aux vellétés d'indépendance. A son l'origine il y a la donation funéraire faite après la mort de Lambert Dodo, souche de la famille de Châteaurenard¹⁹³, des églises Sainte-Marie, Saint-Benoit et Saint-Jean Baptiste de Correns, à Montmajour et à l'abbé Archinric. Cette donation a pour objectif l'établissement d'un monastère. Elle émane de Balda, veuve de Lambert-Dodo, et de ses enfants Aldebert, Rainoard et Utmar¹⁹⁴. Le don a eu lieu à Arles, le 7 décembre 1002, en présence du comte Roubaud, de la comtesse Adélaïde et de son fils, le comte Guillaume III¹⁹⁵. Lambert Dodo avait été un fidèle des comtes de Provence, dont l'abbaye préférée se voyait, par cet acte, confier la tâche de fonder un monastère sur les domaines du défunt. Cette fondation donnait une assise au prestige de la famille qui devait consacrer par la suite une bonne partie de sa fortune à la survie matérielle du monastère.

¹⁹³ Lambert Dodo aurait souscrit certains actes, mais son identification dans ces documents n'est pas toujours assurée. CSV 598 (970) ?, CSV 1042 (979) ?, CPA 74 (982 ou 992). Voir le tableau généalogique 2.

¹⁹⁴ ABDR 2H348 (7 décembre 1002) édité dans DU ROURE p. 98 : *...aptus locus, monasterium construendum...*

¹⁹⁵ En 1008 la comtesse Emma, fille du comte Roubaud, donne à Correns et au prévôt Humbert, l'église Saint-Pons de Favas, dans le comté de Fréjus et un manse à Brignoles, qui était tenu par les Châteaurenard [ABDR 2H347 p. 113 édité dans DU ROURE p. 126].

Correns connut un développement assez rapide, grâce à de nombreuses donations. Marie-Geneviève Colin a étudié la formation de son temporel et a constaté que dans la première moitié du XI^e siècle, Correns a reçu principalement des biens fonciers avec les redevances qui en dépendaient, et des biens d'église ; mais aucune église paroissiale ni aucun *castrum* n'a été l'objet de transactions pendant cette période¹⁹⁶. Entre 1050 et 1085 le prieuré de Correns, commence à arrondir son patrimoine foncier par des achats, et effectue des transactions visant à récupérer les revenus les plus profitables demeurés aux mains de laïcs, comme ceux attachés à l'exercice d'un pouvoir de ban, ou comme les dîmes. Les possessions de Correns se sont en général concentrées dans un rayon d'environ vingt kilomètres autour du monastère, entre Correns, Paracol et Châteauvert ; mais certains biens étaient beaucoup plus éloignés, comme, entre autres, ceux situés à Favas, aux Arcs, à Jouques et à Roquebrune.

M.-G. Colin a observé que la répartition géographique du temporel de Correns coïncidait avec les alleux des familles donatrices. La famille des fondateurs, les Châteaurenard, est à l'origine de 35% des donations faites au prieuré, entre l'an mil et 1050 ; sa branche de Châteauvert a fait cinq donations, et les Castellane (sic !) (plutôt les Salernes¹⁹⁷) en ont fait trois. Ces trois familles ont fait ensemble 70% des dons pendant cette période. Entre 1050 et 1085 leurs donations représentent 40% du total : 24% pour les Châteaurenard, 13% pour les Châteauvert et 3% pour les Castellane (sic !) (plutôt les Salernes, une seule donation). Nous voyons que le temporel de Correns est en grande partie constitué par les donations faites par la famille des Châteaurenard¹⁹⁸ et sa branche des Châteauvert.

Les dons des Châteaurenard s'adressaient pour la plupart au prieuré de Correns ou à des églises qui en dépendaient, et si certaines donations étaient adressées directement à l'abbaye-

¹⁹⁶ M.-G. COLIN, «Le temporel du prieuré Notre-Dame de Correns» et *Le prieuré de Notre-Dame de Correns*. Voir aussi, sur Correns, J. SEILLÉ, *Histoire de Correns*.

¹⁹⁷ L'auteur n'indique pas quelles donations elle identifie comme étant faites par la famille de Castellane, mais, d'après les cartes de son mémoire de maîtrise il est possible de déterminer qu'elle a identifié Boniface, donateur à Varages et à Montmeyan, et son fils probable, Boniface époux de Belitrude, comme étant issus de la famille de Castellane (DU ROURE p. 91, 100, 160 et 216). Or, il faut corriger cette interprétation car ces personnages sont plutôt issus de la famille de Salernes. Voir Chapitre III, 2. 2. 1. et tableau généalogique 6.

¹⁹⁸ Sur cette famille voir le mémoire de A. VAINCHTEIN, *La famille des Châteaurenard*.

mère de Montmajour, elles concernaient des biens rattachés au prieuré¹⁹⁹. Les Châteaurenard, petit-à-petit, soumièrent les sanctuaires situés sur leurs terres au contrôle des moines de Correns. Ce fut le cas des églises Saint-Pierre de Bonazac, Saint-Michel de Besse, Sainte-Marie et Saint-Jean de Paracol, Saint-Sulpice de Châteaurenard, Saint-Etienne de *Ungula Caballi*, Sainte-Marie de Roquebrune, Saint-Benoît et Saint-Pierre de Besse, et Saint-Julien de Mainanela.

Le mouvement de donations s'est accéléré à partir de 1015. Dans les premières années qui ont suivi la création du monastère, nous ne comptons qu'une seule donation faite par l'un des fondateurs : Rainoard et sa femme Belilde donnent un champ et une vigne situés à Bonazac, dans le comté d'Aix, dans la *villa* de Châteaouvert²⁰⁰. Les donations deviennent plus nombreuses, paradoxalement, après la disparition des fils de Lambert Dodo et de Balda, Aldebert et Rainoard, grâce à l'influence de la veuve du premier, Mathilde, qui assume la direction de la famille. Dans les actes concernant ses donations, Mathilde agit toujours accompagnée de ses fils²⁰¹, qui ensuite prennent le relais et continuent à soutenir par leurs propres offres la fondation de leur grand-mère.

Balda, fille de Mathilde était religieuse et il semble que sa mère l'ait installée à Paracol où elle aurait dirigé une communauté de moniales²⁰². C'est Balda qui offre dès 1028 à l'église de Paracol, selon le désir de son frère Guillaume, l'église Saint-Sulpice de Châteaurenard²⁰³, ainsi que des terres à Aspremont, pour l'absolution de péchés du même Guillaume²⁰⁴. Lors de

¹⁹⁹ La seule exception est peut-être la donation faite à Montmajour par Pons de Châteaurenard (ancien archevêque d'Aix) et son frère Albert, d'une terre à Verquières et d'un manse situé dans la *villa* Saint-Andiol tenu par le prêtre Julien et sa soeur Bligarde [ABDR 2H10 n° 4 (Orig., XI^e s.) édité dans DU ROURE p. 155]. Ce prêtre et sa soeur avaient reçu ce manse de Pons de Châteaurenard, avec l'accord de ses frères et d'un certain Martin, lequel dans un autre document, donne en compagnie de sa femme Ingilrana et de ses enfants, des biens situés dans cette même *villa* [ABDR 2H13 n° 18 (Orig., XI^e s.) et ABDR 2H13 n° 23 (Orig., XI^e s.) édité dans DU ROURE p. 52].

²⁰⁰ ABDR 2H347 p. 107 édité dans DU ROURE p. 76 (13 mai 1004). Entre 1002 et 1010, son frère Aldebert offre directement à Montmajour sa part de la *villa* Lagoy, au diocèse d'Arles (CPA 115).

²⁰¹ Donation de : l'église Saint-Michel de Besse [ABDR 2H347 p. 136 édité dans DU ROURE p. 94], l'église Sainte-Marie de Paracol [B. Méj. ms 329 (554-R125) p. 64 édité dans DU ROURE p. 123, ABDR 2H348 (acte interpolé) édité dans CPA 107], l'église Saint-Etienne [ABDR 2H347 p. 145 édité dans DU ROURE p. 123], un manse à Cabasse [ABDR 2H347 p. 40 édité dans DU ROURE p. 94], des vignes à Jouques [ABDR 2H347 p. 54 édité dans DU ROURE p. 93], assistent à la restitution des marais jusqu'au Pont-Fract, faite par le prieur de Spéluque [ABDR 2H347 p. 19 (1028) édité dans DU ROURE p. 91].

²⁰² Voir Chapitre V, 3. 2.

²⁰³ ABDR 2H347 p. 159 édité dans DU ROURE p. 188.

²⁰⁴ ABDR 2H347 p. 33 édité dans DU ROURE p. 188.

la consécration de l'église qu'elle avait construite à Paracol, Balda donne au sanctuaire son héritage dans le comté de Sisteron à Piousin et à Peyruis²⁰⁵.

Les fils de Mathilde furent également généreux envers Correns. Ensemble ils ont donné l'église de Saint-Pierre de Besse²⁰⁶, et lors de la consécration de l'église de Saint-Julien de Mainanela, dans le territoire de Jouques, ils l'ont dotée de terres cultivées ou non²⁰⁷. Rainoard a donné à Correns un manse à Paracol et son fils en confirmant cette donation a offert en plus un moulin²⁰⁸. Guillaume a donné sa part des marais de Paracol²⁰⁹ et un manse²¹⁰. Avec son épouse Belilde, il a renouvelé la donation à Saint-Julien de Mainanela²¹¹. En 1045, Dodo, son épouse et ses fils ont donné une terre à l'église Saint-Benoît de Besse qui venait d'être reconstruite, dans le *castrum* de Flassans²¹². Dodo avait aussi été à l'origine de la donation de l'église Sainte-Marie, entre les *castra* de Roquebrune et Villepey²¹³. Il a offert des biens et les dîmes dans le *castrum* de Vins²¹⁴ ainsi que de terres près de l'Argens²¹⁵. A la demande de Dodo, son frère Guillaume renonce à l'albergue de Correns²¹⁶. Pons qui a été archevêque d'Aix entre 1048 et 1056 a confirmé à Montmajour, tous les biens donnés par ses parents et par ses frères sur leurs terres²¹⁷.

A côté de ces donations à Correns, nous trouvons quelques dons des fils de Mathilde à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille²¹⁸. Ces donations s'expliquent non seulement par le

²⁰⁵ ABDR 2H347 p. 24 (1068) édité dans DU ROURE p. 187.

²⁰⁶ ABDR 2H347 p. 124 édité dans DU ROURE p. 169 (1048-56).

²⁰⁷ ABDR 2H347 p. 63 édité dans DU ROURE p. 148 (1048-56).

²⁰⁸ ABDR 2H347 p. 37 édité dans DU ROURE p. 84.

²⁰⁹ ABDR 2H347 p. 37 (v. 1040) édité dans DU ROURE p. 84.

²¹⁰ ABDR 2H347 p. 45 édité dans DU ROURE p. 151 (1041).

²¹¹ ABDR 2H347 p. 61 édité dans DU ROURE p. 149.

²¹² ABDR 2H347 p. 138 édité dans DU ROURE p. 165.

²¹³ B. Méj. ms 329 (554-R125) p. 137.

²¹⁴ ABDR 2H347 p. 47 édité dans DU ROURE p. 91.

²¹⁵ ABDR 2H347 p. 102 édité dans DU ROURE p. 87.

²¹⁶ ABDR 2H347 p. 14 édité dans DU ROURE p. 162.

²¹⁷ ABDR 2H347 p. 51 édité dans DU ROURE p. 148.

²¹⁸ Leur mère, elle-même, avait donné au monastère marseillais, en 1012, une partie de ses biens à Salernes (CSV 488). Sa famille d'origine s'était dessaisie petit-à-petit de ses biens dans cette *villa* au profit des moines victorins. Suivant ses traces, les fils de Mathilde, Albert et l'archevêque Pons, offrent des biens de l'héritage de leur mère à Salernes [CSV 497 (1049-50)]. En 1034 les comtes de Provence Geoffroi et Bertrand, accompagnés des fils d'Aldebert de Châteaurenard, Guillaume, Dodo, Pons et Albert, donnent aux Victorins le quart de la *villa* de La Gayole, dans le comté d'Aix [CSV 333]. Dodo son épouse et ses fils offrent des terres à Saint-Etienne et dans le *castrum* de Ferrières, dans le diocèse de Fréjus et une vigne à Nans [CSV 1068 (a. 1046)]. L'archevêque d'Aix, Pons, consacre l'église de Saint-Etienne et lui donne toutes les églises de Tourves, son frère Guillaume et son épouse Belilde offrent à cette

grand rayonnement atteint par Saint-Victor, mais aussi par la dévotion victorine pratiquée dans la famille d'origine de Mathilde, probablement fille d'Adalgarde et Albert d'Allons, souche des Pontevès²¹⁹. Ce lien entre les deux familles justifie aussi, dans l'autre sens, les donations des Pontevès à Montmajour et à Correns, qui jouxtait la zone d'influence des Pontevès²²⁰.

La troisième génération de la famille de Châteaurenard, c'est-à-dire celle des petits-fils de Mathilde et Aldebert, continue les dévotions à Correns. Le fils de Guillaume, Raimond, grièvement malade, se confesse au prieur Amalric, et donne l'héritage de son père, de son grand-père et de son arrière-grand-père dans le *castrum* de Paracol, complétant les donations faites par son père et par sa tante Balda à cet endroit²²¹. Si les testaments des membres de la famille se font en général au profit du prieuré de Montmajour, il y a des exceptions. C'est ainsi que par leurs testaments, Aldebert-Dodo et Foulques-Dodo, fils de Dodo, lèguent une partie des dons à d'autres églises²²². Si Foulques-Dodo, avec son épouse et ses fils, donne la moitié de la paroisse du *castrum* de Besse à Correns en 1090, c'est sa dernière donation aux moines du prieuré²²³. Foulques-Dodo entretenait des relations privilégiées avec l'abbé Aldebert et l'abbaye de Lérins à qui, à partir de 1094, iront ses donations pieuses²²⁴. Les Châteaurenard sont très proches de Lérins à fin du XI^e siècle. Deux des fils d'Aldebert-Dodo,

occasion un clos de vigne [CSV 325 (1048-56)]. Dodo et ses fils font une donation à Saint-Victor et à l'église de Saint-Etienne de Tourves [CSV 383 p. 390 (1048-56)]. Guillaume et son frère Dodo, leurs fils et épouses donnent à Saint-Victor l'église Saint-Pierre de Roquebrune [CSV 546 (1062 ou 1047)] et l'église Saint-Dalmace dans le diocèse de Fréjus [CSV 575 (1065)].

²¹⁹ En 1038 Adalgarde et sa fille Mathilde signent une charte (CSV 526). Cette Mathilde a au moins deux enfants, Albert et Pons ce qui n'est pas en contradiction avec la descendance d'Aldebert de Châteaurenard et Mathilde (CSV 508, 497).

²²⁰ Adalgarde avait établi les frontières des terres situées entre Correns et Aspremont et avait donné au prieuré tout ce qui lui revenait dans ces limites [ABDR 2H347 p. 3 (ap. 1029-1038) édité dans DU ROURE p. 77]. Adalgarde et ses fils offrent à Montmajour, en 1029, le quart de la *villa* Hermès [ABDR 2H347 p. 49 édité dans DU ROURE p. 92]. Auparavant, en 1002, Montmajour avait déjà reçu de l'archevêque d'Aix, Amalric l'église Saint-Pierre d'Hermès avec ses dîmes de la *villa* attenante (CPA 96). En 1067, cependant, c'est à Lérins que le fils d'Adalgarde, Augier et son épouse Guiburge, vont restituer le quart de la *villa* Hermès, ainsi que l'albergue de Brauch (CL 202). Il semble qu'il s'agisse du même quart donné en 1029 à Montmajour, quart entre-temps passé sous le contrôle de Lérins, probablement par échange. Voir aussi la donation de Varages, en 1009, par l'un des cousins d'Albert d'Allons [ABDR 2H347 p. 69 édité dans DU ROURE p. 100].

²²¹ ABDR 2H348 (Orig.) édité dans DU ROURE p. 182.

²²² ABDR 2H347 p. 149 et 17 édités dans DU ROURE p. 159 et p. 93.

²²³ ABDR 2H347 p. 128 édité dans DU ROURE p. 218 = p. 225.

²²⁴ CL 12, 13, 14 et 15 (1094), CL 239 et 240 (1096). Voir Chapitre IV, 2. 4. 2.

Guillaume-Aldebert et Etienne ainsi que Bertrand, fils de Foulques-Dodo y sont moines, au XII^e siècle²²⁵.

Malgré les donations faites à Saint-Victor, et plus tard à Lérins, la famille de Châteaurenard a eu des relations privilégiées avec le monastère de Correns tout au long du XI^e siècle, pendant quatre générations. A la différence des autres lignées qui avaient confié la fondation de monastères à l'abbé Archinric, cette famille a gardé son attachement à sa première fondation, où ses membres, selon les dires de Mathilde, étaient ensevelis²²⁶. L'importance des donations de la famille dans la constitution du temporel du monastère montrent combien elle s'était identifiée à ce sanctuaire. Il reste cependant à connaître les raisons qui amenèrent la famille à se détacher de Correns au profit de Lérins, où ses enfants se firent moines à la fin du siècle.

Les Châteaouvert, à l'instar de leurs cousins Châteaurenard, ont été très proches du monastère de Correns, tout au long du XI^e siècle. L'auteur du lignage, Rainoard de Châteaouvert, n'apparaît que dans les donations faites avec sa mère, Mathilde, et ses frères²²⁷. Les donations de son fils Rainoard, sont faites à partir des années 1040. Celui-ci donne au prieuré des terres et un manse à Châteaouvert ainsi que l'église de Saint-Pierre de Bonazac²²⁸. Son fils, Pierre Rainoard, entre 1065 et 1072, donne à Correns et à Saint-Pierre de Bonazac, l'église Saint-Sauveur de Châteaouvert avec trois parts de la paroisse, de même que les trois parts des églises sises sur le territoire de Châteaouvert, le tiers du manse appartenant à la paroisse et le quart de la dîme qui appartenait à l'autel. Il donne à Correns un manse situé à Besse. En 1078, Pierre Rainoard, avec sa mère Fides et son épouse Aiguiline, donne les dîmes de tout son héritage situé à Flassans, Besse, Châteaouvert, Jouques, Saint-Andiol, Châteaurenard et Saint-André. Avec sa mère il restitue au prieuré des biens situés à Jouques, qui avaient été donnés auparavant par Rainoard Taixomega, un fidèle de la famille²²⁹.

Les restitutions faites après 1078 par Rainoard, fils de Pierre Rainoard, montrent que cette génération avait eu des relations conflictuelles avec le prieuré à qui étaient échus une bonne partie des biens de la famille. Rainoard, accompagné de sa femme Marie, reconnaît les méfaits commis contre Correns et renonce à toutes les mauvaises coutumes. A une autre occasion, il restitue un quart des trois parts de Châteaouvert, qui comme nous venons de le

²²⁵ CL 76 (1124), CL 110 (1144).

²²⁶ ABDR 2H348 édité dans CPA 107 : *...Mathildis ego...elegi locum utique sanctitatis mirificae Corrensem quidem nomine, hunc augens patrimonio, ex meo nempe proprio, filiorum consilio, in quo parentes excubant et se jacere extimant...*

²²⁷ Sur les Châteaouvert voir tableau généalogique 2.

²²⁸ ABDR 2H347 p. 99, 111 édités dans DU ROURE p. 86, 163, 164 (v. 1040).

²²⁹ ABDR 2H347 p. 109, 58, 4, 41 édités dans DU ROURE p. 181, 79, 215, 183 et B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 103 (v. 1065) édité dans DU ROURE p. 176.

voir, avaient été données par son grand-père. Enfin, lors d'une cérémonie tenue à Correns, il dépose sur l'autel une charte par laquelle il confirme tous les dons faits par son père et par sa grand-mère à Bonazac et à Jouques, ce qui montre que les moines essayaient de se prémunir contre d'éventuelles usurpations²³⁰. Les problèmes entre les Châteaupert et Correns que font ressortir ces documents, font écho à l'éloignement de leurs cousins, les Châteaurenard, vis-à-vis du prieuré. Comme eux, les Châteaupert se tournent vers une autre communauté, la collégiale de Saint-Paul de Mausole²³¹, dont le premier prévôt, comme plusieurs membres de la famille, s'appelle Rainoard.

3. 2. 1. Un projet d'émancipation

Le développement de Correns, nanti d'un temporel conséquent, a sans doute suscité un désir d'émancipation à la fois par rapport à la famille de Châteaurenard et à l'abbaye de Montmajour.

Une inscription qui se trouvait au dessus de la porte du prieuré, datant des années 1070, affirmait les droits de Montmajour sur Correns et protestait contre toute soustraction de biens et contre l'élection éventuelle d'un abbé²³². Au cours du XII^e siècle, les moines de Correns confectionnent un cartulaire, ce qui semble être une étape importante pour leurs desseins d'indépendance²³³. En effet, en 1192, ils demandent et obtiennent de Célestin II la protection directe de la papauté et la confirmation de leurs possessions, mais Montmajour n'est pas pour autant destitué de ses prérogatives sur leur monastère : le lien formel et lâche entre les deux maisons est préservé²³⁴. Cette bulle est pourtant la reconnaissance d'une situation de fait, car, dans la pratique, Correns était assez autonome vis-à-vis de l'abbaye arlésienne.

²³⁰ ABDR 2H347 p. 15, 92, 104 édités dans DU ROURE p. 84, 185, 223.

²³¹ CSPM 2 (av. 1078), 5 (1092), 10 (1104).

²³² «HIC LOCUS QUI VOCATUR CORRENS EST SANCTAE MARIAE - ET SANCTI PETRI MONASTERII MONTIS MAJORIS. SI QUIS VERO - ABSTULERIT QUOQUOMODO A SUPRADICTIS ILLISVE HIC ABBATEM ELEGERIT, ET ORDINATOR ET ORDINATUS, ABLATOR ET - ABLATRIX CUM JUDA DAMNETUR». Inscription publiée par R. BUSQUET, «Une curieuse inscription».

²³³ ABDR 2H347.

²³⁴ DU ROURE p. 259 (1192) : *...dilectis filiis Girino priori monasterii sanctae Mariae de Corredo, ...in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus ...omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura. Salva sedis apostolicae auctoritate et diocesanis episcopi canonica justitia et monasterii Montis majoris consueta et debita reverencia...*

Ce type de lien caractérise les rapports de Montmajour avec l'ensemble de ses monastères et prieurés. Depuis l'époque d'Archinric, c'est l'autorité de l'abbé qui donne cohérence au réseau arlésien. Mais l'absence d'un mécanisme de contrôle régulier atténue progressivement le respect de la préséance de Montmajour et de son abbé. A la fin du XII^e siècle, les prieurés ne versent plus les redevances et l'abbé Guillaume de Bonnieux doit recourir à la papauté pour redresser la situation. Une ordonnance du légat pontifical Radulf, de 1205, détermine que l'abbé de Montmajour doit visiter chacun des prieurés une fois par an et qu'à cette occasion les prieurs sont tenus de rendre compte de leur administration et de verser les redevances. Toute dissension devait être départagée lors du chapitre général²³⁵. L'initiative du prieur de Correns, qui s'était adressé directement au pape pour faire confirmer les biens du monastère, n'a probablement pas été bien reçue à Montmajour. L'ordonnance de 1205 stipule que désormais l'abbé est le seul autorisé à présenter les requêtes des prieurés au Saint-Siège, sous peine que celles-ci ne soient pas acceptées. Le rétablissement de l'autorité abbatiale de Montmajour, contrebalancée par la collégialité du chapitre, est en ce début de XIII^e siècle fondamental pour éviter l'éclatement de la congrégation. A la même époque, le réseau de Saint-Victor de Marseille connaît une crise similaire.

Le succès de Correns est aussi en partie la cause de l'éloignement de la famille fondatrice, à la fin du XI^e siècle. Les moines du prieuré ont cherché à exercer des droits qui ont graduellement limité l'influence des patrons laïques dans les affaires du monastère. Cela a peut être poussé les Châteaurenard vers Lérins, où leurs enfants furent accueillis comme moines. Mais ce changement pourrait également signifier le désir de la famille de nouer des relations avec un monastère de plus grande envergure : Lérins, qui en cette fin de siècle avait atteint l'apogée de son expansion et qui jouissait auprès de l'aristocratie d'un prestige plus important que celui du prieuré de Correns, voire que celui de Montmajour. En effet, à cette époque, Lérins finance la participation à la Croisade de certains seigneurs dont Foulques-Dodo de Châteaurenard.

²³⁵ DU ROURE p. 265-267 (1205).

3. 3. L'implantation dans le Dauphiné

L'histoire de l'implantation de Montmajour dans le Dauphiné est un sujet quelque peu oublié. En dehors de l'étude, assez confuse mais unique, faite par l'abbé Fillet à la fin du siècle dernier sur les dépendances de Montmajour dans cette région, les historiens de l'abbaye arlésienne se sont limités, en général, à traiter des très longs conflits entre Montmajour et la Fraternité de Saint-Antoine-en-Viennois, maison de grande réputation qui est à l'origine de l'ordre hospitalier des Antonins. Evidemment cet «oubli» historiographique résulte de l'extrême pauvreté de la documentation et de la modestie de la percée de Montmajour hors de la Provence. En revanche, l'historiographie provençale s'est toujours attardée sur l'importance de l'expansion de Saint-Victor de Marseille en Catalogne et dans le Languedoc, expansion d'autant plus spectaculaire qu'elle a porté ombrage à celle des autres monastères provençaux, comme c'est le cas de Montmajour en Dauphiné et de Lérins en Ligurie. Malgré la pénurie des sources, l'implantation de Montmajour dans les diocèses de Vienne, de Valence, de Grenoble et de Die, révèle le dynamisme de l'abbaye au XII^e siècle et surtout contredit l'idée préconçue et réductrice de «décadence».

3. 3. 1. Une présence précoce dans le pays de Royans

La présence des moines arlésiens dans le diocèse de Grenoble date du début du XI^e siècle. Une notice, conservée dans le Cartulaire de l'Eglise de Grenoble, rédigée sur ordre de l'évêque Artaud (1036-1058) indique qu'Ismion, seigneur de Royans, et Benoît, abbé de Montmajour (1036-1040), se sont présentés à l'évêque pour demander la reconnaissance d'un privilège passé entre l'Eglise Romaine d'une part et le père et le grand-père dudit Ismion d'autre part, selon lequel Montmajour était la seule puissance à pouvoir acquérir quelque honneur dans le pays de Royans. L'abbé, accompagné d'un groupe de moines avait prouvé les droits de Montmajour en présentant des actes écrits que l'évêque Artaud a confirmés, se réservant toutefois le cens ecclésiastique²³⁶. Selon ces renseignements, les moines de Montmajour s'étaient donc installés dans le pays de Royans à l'époque du grand-père et du père d'Ismion, c'est-à-dire, autour de l'an mil. Georges de Manteyer a identifié cet Ismion, prince de Royans, avec le petit-fils probable de l'Ismion qui avait offert le *castrum* de Bédoin à Montmajour dans la

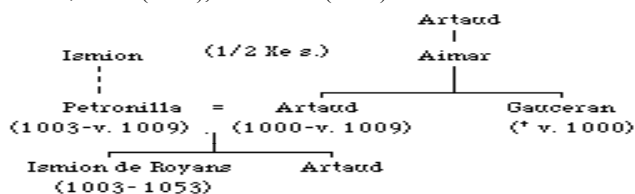
²³⁶ J. MARION, *Cartulaire de l'Eglise Cathédrale de Grenoble*, Cart. A, n° 34 (v. 1040).

deuxième moitié du X^e siècle. Selon lui, une fille de ce dernier, Pétronille, aurait épousé Artaud, fils d'AIMAR (ou Adémar), originaire du diocèse de Grenoble²³⁷. Cette hypothèse semble plausible, d'autant plus qu'elle expliquerait la dévotion d'Ismion de Royans envers Montmajour, apportée dans sa famille par sa mère Pétronille, qui porte significativement le nom de la fille mythique de saint Pierre, patron de l'abbaye arlésienne. D'autre part, la bienveillance de l'évêque de Grenoble, Artaud, peut être expliquée par une possible parenté entre lui et Ismion de Royans, qu'il qualifie de *amicum nostre sedis*. En effet, l'évêque porte un nom courant dans la famille paternelle d'Ismion de Royans.

Une situation similaire, correspondant aussi au mariage d'une Arlésienne avec un seigneur d'une région plus septentrionale, pourrait être à l'origine d'une donation à Montmajour de biens dans le pays de Vienne. Ce don date de 1002-1004 et a été fait par Rotberga, qui, pour l'âme de son mari Gison, a offert, de l'héritage de celui-ci, tout ce qu'elle possédait dans l'*ager Eltevense*, au lieu dit *Cumbas*. Parmi les signataires de l'acte nous trouvons un Ismion, ce qui pourrait indiquer, comme pour Pétronille, une possible parenté entre Rotberga et Ismion, donateur de Bédoin²³⁸.

C'est à partir du prieuré de Saint-Jean-en-Royans, et dans ses environs, que Montmajour essaime dans le Dauphiné (voir Carte 5). Le pays de Royans se trouve à cheval sur les diocèses de Die et de Grenoble, pas très loin des diocèses de Vienne et de Valence. (Le prieuré de Saint-Jean-en-Royans se trouve, selon une confirmation pontificale de 1118, dans le diocèse de Die). Ainsi, nous savons, à travers un échange effectué en novembre 1068 par l'archevêque de Vienne, Laugier, et les chanoines de Saint-Barnard de Romans, avec l'abbé de Montmajour, Roland, que deux

²³⁷ G. DE MANTEYER, *La Provence*, p. 359. Sur la filiation d'Ismion voir le tableau dressé dans la note 70 du Chapitre I, à compléter par le tableau suivant, établi à partir des documents édités par U. CHEVALIER, dans *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas*, n° 179 (1003), 180 (v. 1009), 181 (v. 1001), 182 (1000), et dans *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Barnard de Romans*, n° 74 (1025), 104 et 105 (1053).



²³⁸ ABDR 2H13 n° 15 (Orig. mauvais état).

chanoines de Romans, les frères Albert et Abbon, de même que leur frère laïque Atanulf, s'étaient faits moines à Montmajour, monastère auquel ils avaient offert une église appartenant à leur héritage, Saint-Christophe (église de Montmiral). Cette église a été alors échangée contre la moitié de l'église Saint-Evode de Parnans et un manse, qui appartenaient à l'abbaye de Romans²³⁹.

La conversion de ces trois frères montre le rayonnement de l'abbaye Arlésienne dans les environs de Royans. Celui-ci est encore plus évident lorsque certains seigneurs choisissent les moines de Montmajour pour y construire un monastère et veiller sur les prestigieuses reliques de saint Antoine.

3. 3. 2. Gardiens des reliques de saint Antoine

La *Translatio sanctissimi Antonii a Constantinopoli in Viennam* (BHL 613), composée par un auteur anonyme aux environs de 1200, ou un peu avant²⁴⁰, raconte qu'à l'époque imprécise où commence le récit, le corps de saint Antoine ne se trouvait plus à Thébaïde, mais reposait dans une châsse à Constantinople²⁴¹. Son transfert en Dauphiné serait l'oeuvre de Jocelin, fils d'un comte Guillaume, qui revenant d'un pèlerinage aux lieux saints, s'arrête à Constantinople et reçoit du souverain la châsse de saint Antoine²⁴². De retour dans son pays, Jocelin, et ses descendants après lui, ne se séparent plus de ce puissant protecteur, emportant les reliques dans toutes leurs expéditions. Cette pratique est cependant condamnée par le pape qui oblige l'héritier de Jocelin, Guigues, fils de Didier, à confier le trésor à la garde

²³⁹ U. CHEVALIER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Barnard de Romans*, n° 148 et 149. La présence de l'abbé Roland dans la région est due probablement à sa participation à un concile tenu à cette époque (novembre 1068) à Valence.

²⁴⁰ P. NOORDELOOS, «La translation de S. Antoine», qui publie la *Translatio* d'après cinq manuscrits, dont deux du XIII^e siècle (p. 75-81). Il s'agit d'un récit divisé en leçons, qui semble avoir servi de légende à l'office de la Translation, qui se célébrait le 17 mars (p. 72).

²⁴¹ L'auteur, probablement un moine du prieuré bénédictin de Saint-Antoine, connaît donc la légende de l'invention des reliques et de leur transfert à Constantinople, sans doute la fabuleuse BHL 612.

²⁴² Selon le premier historien des Antonins, AYMAR FALCON (*Antoniae historiae*, f° 38), Jocelin aurait reçu les ossements de saint Antoine de l'empereur Romain IV Diogène (1068-1071), en contrepartie des services militaires qu'il lui avait rendus comme volontaire. En effet, des chevaliers francs avaient combattu à côté de cet empereur contre les Turcs Seldjoukides (voir A. MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier*, p. 12). Toujours selon A. FALCON, les reliques seraient arrivées en Dauphiné autour de l'année 1070.

d'une abbaye de son choix. Guigues remet alors le corps de saint Antoine aux bénédictins de Montmajour. Pour garder les reliques à proximité, il donne aux moines un endroit boisé, appelé La Motte (La Motte-aux-Bois, connu par la suite comme Saint-Antoine-en-Viennois), tout en leur assurant des revenus suffisants pour construire un monastère et y conserver les reliques. En plus, Guigues élève non loin de là une «maison de l'aumône», où les pauvres et les malades atteints du feu sacré seront accueillis gratuitement.

De ce récit nous pouvons retenir le nom de Jocelin, d'identification incertaine, et de Guigues son descendant, dont l'existence est confirmée par un acte de la fin du XI^e siècle, copié par Dom Chantelou, d'après lequel un certain Didier Mallenus et son fils Guigues avaient donné à Montmajour, dans l'archevêché de Vienne, les églises Saint-Antoine, Saint-Didier, Sainte-Marie de la Montagne et Saint-Marcellin, ainsi qu'un manse à l'endroit où un monastère devait être construit (*locum in quo monasterium construatur*)²⁴³. Ce document, bien que connu seulement par sa copie, semble être la seule donnée authentique sur laquelle s'est basé l'auteur de la *Translatio* pour composer son récit. Les églises données par Didier et Guigues auraient été confirmées aux moines par l'évêque de Valence, Gontard, administrateur de l'église de Vienne (avant 1088), et plus tard, par l'archevêque Gui²⁴⁴. Il faut noter cependant qu'aucun de ces actes ne mentionne les reliques de saint Antoine. Quoi qu'il en soit, le culte des reliques s'est assez vite développé car on leur attribuait la guérison miraculeuse du feu sacré, ou «mal des ardents». Dans la dernière décennie du XI^e siècle, une fraternité se constitue à Saint-Antoine, à l'initiative de laïcs, pour l'accueil des pèlerins et le soin des malades. A partir de 1160 des conflits surviennent entre les moines et les hospitaliers, ces derniers, déjà à la tête d'un bon nombre de commanderies, supportent mal la présence des bénédictins. Cependant ce n'est qu'en 1247 que Rome constitue la Fraternité de Saint-Antoine en un ordre indépendant²⁴⁵. Montmajour conserve le prieuré et donc, la garde des reliques jusqu'en 1297.

²⁴³ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 129 édité dans DU ROURE p. 211.

²⁴⁴ U. CHEVALIER, *Regeste Dauphinois*, t. I, n° 2366.

²⁴⁵ Sur les Antonins, voir en dernier lieu les ouvrages de A. MISCHLEWSKI, qui donne également une bibliographie exhaustive sur le sujet (*Grundzüge der Geschichte des Antoniterordens* et sa traduction française remaniée *Un ordre hospitalier*, de même que l'article «Expansion et structures»). L'ouvrage de référence sur les origines de Saint-Antoine reste cependant celui de DOM L. MAILLET-GUY, «Les origines de Saint-Antoine». Voir aussi D. LE BLÉVEC, «L'ordre canonial et hospitalier».

L'expansion de Montmajour dans le Dauphiné au XII^e siècle est surtout attestée par les confirmations pontificales, les actes de donation de plusieurs églises détenues par le monastère arlésien n'étant pas connus²⁴⁶. Le premier historien des Antonins au XVI^e siècle, Aymar Falcon, donne le nom de certains seigneurs qui auraient offert des églises à Montmajour, mais nous ne pouvons pas corroborer ces renseignements par des sources directes²⁴⁷. Il est pourtant certain que Montmajour comptait sur un réseau de dévotions parmi les laïcs dans la région. La fondation de Saint-Antoine est d'ailleurs un exemple significatif des relations établies entre les moines et certains seigneurs, et dont l'origine est, à la fin du X^e siècle, le mariage d'une Arlésienne avec le seigneur de Royans. La présence des moines de Montmajour dans le Dauphiné était établie sur une assise familiale conséquente, ce qui avait garanti la pérennité de leur implantation.

La présence de Montmajour dans le Dauphiné est à comparer avec celle de Saint-Victor de Marseille. L'abbaye marseillaise avait été introduite dans le diocèse de Vienne, à l'époque de l'abbé Isarn. L'archevêque Laugier en 1036, avec le conseil de l'abbé Odilon de Cluny, avait installé les moines victorins au monastère de Saint-Ferréol²⁴⁸. Mais cette implantation, décidée par les seules sphères ecclésiastiques n'a été suivie d'aucune expansion dans les environs pas plus qu'elle n'a suscité de fidélités. Finalement, en 1060, Saint-Victor perd le contrôle de cette abbaye, au profit des chanoines de Saint-Julien de Brioude²⁴⁹. En revanche, l'implantation de Montmajour avait été soutenue par une famille, qui, en plus d'avoir garanti les moyens matériels nécessaires à la survie des moines, avait initié la constitution d'un réseau de solidarités avec le monde laïque.

Nous pouvons nous poser la question du rôle réel de Montmajour auprès de ses dépendances dauphinoises. Les liens effectifs avec l'abbaye arlésienne devaient être lâches, fondés simplement sur l'autorité qu'avait l'abbé de Montmajour sur les moines, comme c'était la pratique, au début du XI^e siècle. D'après l'exemple fourni par le monastère de Carluc au sujet des

²⁴⁶ La liste des dépendances de Montmajour dans le Dauphiné a été dressée par l'abbé FILLET, «Colonies dauphinoises».

²⁴⁷ A. FALCON, *Antoniae historiae*, f^o xliiij-liij.

²⁴⁸ CISV 9 (1036) et 10 (1037).

²⁴⁹ U. CHEVALIER, *Regeste Dauphinois*, t. I, p. 346, n^o 2021.

relations entretenues avec ses dépendances directes²⁵⁰, les rapports entre l'abbaye de Montmajour et ses prieurés n'étaient déterminés que par la reconnaissance de l'autorité abbatiale, symbolisée par le paiement périodique de certaines redevances et par l'imposition d'un prieur.

3. 3. 3. Le réseau dauphinois d'après les confirmations pontificales

Nous venons de voir que la présence de Montmajour dans le Dauphiné au XI^e siècle est attestée par quelques témoignages ponctuels. Au XII^e siècle, dans les confirmations de biens octroyées par les différents pontifes²⁵¹ nous retrouvons la mention de plusieurs églises sises dans les diocèses de Vienne, Valence, Die et Grenoble.

Il faut rappeler qu'après une bulle de Grégoire V (998), qui confirme sans les énumérer les biens du monastère et ses privilèges, aucun autre document pontifical en faveur de Montmajour ne donne une liste de biens du monastère. Montmajour ne s'est jamais soucié, au XI^e siècle, de faire confirmer par Rome ses principales possessions. Les bulles d'Urbain II de 1096 et de Pascal II de 1102, adressées à l'abbé Guillaume, identiques dans leur contenu, ont été élaborées d'après l'ancien privilège de Léon VIII, vieux de plus d'un siècle. C'est seulement pendant l'abbatit de Pierre (v. 1118-1130) que les diplômes romains énumèrent de façon plus détaillée les possessions de l'abbaye. Il s'agit des seuls documents qui nous renseignent sur les biens de Montmajour dans le Dauphiné au XII^e siècle. Nous savons que ces confirmations ne peuvent donner qu'un aperçu partiel de la chronologie des acquisitions de l'abbaye. Dans le tableau qui suit nous trouvons la liste des possessions mentionnées dans ces différents privilèges pontificaux²⁵².

²⁵⁰ ABDR 2H319 (copie remaniée au XIII^e s., connue par un vidimus de 1489) édité dans DU ROURE p. 106. Il s'agit d'une liste des églises et prieurés qui doivent pension et service au prieur de Carluc, rédigée sur l'ordre de l'abbé Archinric.

²⁵¹ Bulles de Pascal II [(1114) DU ROURE p. 242], Gélase II [(1114-1118) DU ROURE p. 244], Calixte II [(1123) DU ROURE p. 234], Eugène II [(1152) DU ROURE p. 249], Innocent III [(1204) DU ROURE p. 295]. Diplôme d'Otton IV [(1210) DU ROURE p. 293].

²⁵² Pour une liste complète des dépendances de Montmajour dans le Dauphiné voir l'article de l'abbé Fillet «Dépendances de Montmajour».

Les dépendances de Montmajour dans le Dauphiné au XII^e siècle.

	diocèse de Vienne	diocèse de Valence	diocèse de Grenoble	diocèse de Die
Pascal II (1114)	• ég. S.-Antoine			
Gélase II (1114-1118)	• ég. S.-Antoine • ég. S.-Pierre «de Lausana»	• ég. Se.-Marie de Jaillans	• ég. S.-Etienne	• ég. S.-Jean de Royans
Calixte II (1123)	• ég. S.-Antoine de la Motte • ég. S.-Pierre «de Lausana»	• ég. Se.-Marie de Jaillans • ég. de Cerne	• ég. S.-Etienne de Nacon • paroisse du <i>castrum</i> d'Iseron • ég. S.-Pierre de Granenc • ég. de Prêles	• mon. S.-Jean de Royans • les dîmes d'Oriol
Eugène III (1152)	• ég. S.-Antoine de la Motte • ég. S.-Pierre «de Lausana»	• ég. Se.-Marie de Jaillans • ég. de Cerne	• ég. S.-Etienne de Nacon • paroisse du <i>castrum</i> d'Iseron • ég. S.-Jean du <i>castrum</i> Rencurel • ég. S.-Bonnet du Villard-de-Lans • ég. S.-Pierre de Granenc avec la paroisse • chapelle de Beauvoir • ég. de Prêles avec la paroisse	• ég. et paroisse de Valchevrières • mon. S.-Jean de Royans • les dîmes d'Oriol

Innocent III (1204)	<ul style="list-style-type: none"> • ég. S.-Antoine de la Motte, sa paroisse et la maison de l'aumône • ég. Se.-Marie de la Montagne • ég. S.-Marcellin • ég. S.-Jean de Fromental • ég. S.-Martin de Vinay • ég. S.-Pierre «de Montelaser» • ég. Se.-Marie de Quincivet • ég. S.-Didier du Château • ég. Se.-Marie Madeleine de Baen • ég. S.-Pierre «de Lausana» • ég. de Chevrières • ég. S.-Evode • ég. S.-Bonnet • ég. S.-Hilaire • ég. S.-Sauveur • ég. Se.-Marie de Têches 	<ul style="list-style-type: none"> • ég. S.-Pierre de la Motte • ég. S.-Thomas • ég. Se.-Marie de Jaillans • ég. Se.-Marie de Meymans • ég. de Cerne • ég. de Puy-Rigaud 	<ul style="list-style-type: none"> • ég. S.-Just • ég. du <i>castrum</i> de Rovon et le territoire du <i>castrum</i> • ég. S.-Roman de Granenc • mon. S.-Etienne de Nacon • ég. S.-Jean des Essarts • ég. de Rancurel • ég. de Cognins • ég. S.-Just • ég. Se.-Marie d'Auberive 	<ul style="list-style-type: none"> • mon. S.-Jean de Royans • ég. S.-Martin-le-Colonel • ég. Se.-Marie d'Oriol
--------------------------------	---	--	--	---

Les renseignements, bien que fragmentaires, sur la présence des moines de Montmajour dans le Dauphiné, montrent qu'après une implantation modeste dans le pays de Royans, au début du XI^e siècle, le monastère connaît un développement significatif dans la région, avec la fondation du prieuré de Saint-Antoine-en-Viennois, à la fin du siècle. Cela a lieu pendant l'abbatit de Guillaume qui avait été placé à la direction de Montmajour après les conflits qui avaient opposé les réformateurs Grégoriens à l'abbé Bermond et l'archevêque d'Arles Aicard²⁵³. A la même époque Montmajour passait sous la tutelle de l'abbé de Saint-Victor de Marseille, le cardinal

²⁵³ Selon J.-P. POLY, Guillaume appartenait à la famille de Gardanne (*La Provence*, p. 263 n. 77 et 289 n. 20).

Richard. Les événements qui troublaient le monastère à Arles ne semblent pas avoir eu de répercussions dans les dépendances septentrionales, puisque malgré cela, les moines arlésiens jouissaient encore d'une renommée assez importante pour avoir été choisis par les seigneurs de La-Motte-aux-Bois pour veiller sur les reliques de saint Antoine.

La fondation de Montmajour, au début de la «pacification» de la Provence, donne le départ du renouveau monastique dans la région. Créée à une époque où la puissance comtale n'avait pas encore accaparé toutes les prérogatives publiques, l'abbaye arlésienne se place sous le patronage royal. Sa consécration à saint Pierre révèle l'espoir d'une indépendance garantie par le lien direct avec le Saint-Siège. Mais ces prémisses n'ont pas résisté au renforcement, bien qu'il soit éphémère, du pouvoir comtal qui cherche à contrôler l'élection abbatiale tout en transformant l'abbaye en nécropole princière, ni, plus tard, aux ingérences d'un archevêque entreprenant comme Raimbaud de Reillanne. Autour de l'an mil Montmajour était cependant une référence dans le paysage religieux provençal. Les familles qui commençaient à constituer leurs seigneuries aux dépends de l'autorité comtale confient leurs fondations monastiques à l'abbé Archinric : les Châteaurenard créent Correns, les Reillanne Carluc, les Riez Estoublon, tous des monastères qui malgré une certaine autonomie deviennent des dépendances définitives de Montmajour. Par ailleurs la constitution d'un temporel assez important déjà au X^e siècle assure la place et la pérennité des moines arlésiens face à l'expansion d'autres communautés, notamment celle de Saint-Victor, dans la première moitié du XI^e siècle. Dans le contexte du partage des dévotions monastiques, Montmajour a un pendant rhodanien à Saint-André de Villeneuve et un «complément» oriental à Lérins (voir Chapitre IV).

B. SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE ET LE MONACHISME À AVIGNON

Dans les années 980, la création d'un monastère au mont Andaon, sur un escarpement de la rive droite du Rhône, a donné à la cité comtale d'Avignon un pendant monastique similaire à celui d'Arles, après la fondation de Montmajour une trentaine d'années auparavant. Les bâtiments de ce monastère dédié à Saint-André, Saint-Martin et Saint-Michel, ont été démolis après la Révolution²⁵⁴, et malheureusement ses archives ont également disparu. Des fragments du Cartulaire de l'abbaye ont été copiés au XVI^e siècle²⁵⁵. Au siècle suivant, Polycarpe de la Rivière a utilisé le Cartulaire dont il cite correctement les actes, mais son ouvrage contient aussi

²⁵⁴ F. BENOÎT (*Villeneuve-lez-Avignon*, p. 7-19) donne cependant un aperçu du monastère d'après des plans et un dessin du XVII^e siècle, dressés juste avant que les bâtiments subissent d'importantes transformations, après le rattachement de l'abbaye à la Congrégation de Saint-Maur (1637). La chapelle Saint-Michel était située au nord du monastère sur le rocher dans lequel est creusée la grotte de Sainte-Casarie, où s'élève encore un sanctuaire du XII^e siècle. Dans l'enceinte de l'abbaye, les églises Saint-André et Saint-Martin étaient, d'après les plans, disposées parallèlement et séparées par un cimetière. Elles communiquaient par un vestibule, placé au niveau des chevets, sur lequel s'ouvrait une chapelle dédiée à Sainte-Marie, appelée chapelle des morts. Par ailleurs nous savons que Saint-Martin avait été consacrée en novembre 1024 et Saint-André en 1118, peut-être par le pape Gélase II (CPA 122, GC, t. I c. 873). Le martyrologe du moine Arnulf place la dédicace de l'église Saint-André un 28 avril (*VI kal. maii, dedication ecclesiae sancti Andree*) ; comme ce manuscrit a été achevé en 1026, la dédicace eut lieu avant cette date. Des transformations dans l'église primitive ont probablement conduit à une nouvelle consécration en 1118 [BN, ms. lat. 11771, f^o 7-17, copie d'ESTIENNOT. L'original se trouve à la Bibliothèque Nationale de Madrid, cote 9605, anciennement Ee 40 (*non vidi*). Le martyrologe d'Arnulf a été publié d'après la copie d'ESTIENNOT par Dom J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», (1909-1910), p. 232-241. Selon J.-P. POLY (*La Provence*, p. 185 n. 84), Arnulf était moine de Montmajour car on retrouve un scribe Arnulf dans ce monastère au début du XI^e siècle. Cependant nous pouvons argumenter qu'un scribe appelé Arnulf apparaît aussi à Saint-André en 1018 (CPA 116) et que le martyrologe d'Arnulf faisant allusion à la commémoration de saint André (*vigilia, natalis, octava*), et de sainte Casarie *in monte Andaone*, est plutôt destiné à l'abbaye avignonnaise qu'à Montmajour. Si l'on suit G. DE MANTEYER (*La marche de Provence*, p. 8-9, 22-23, 210-228), les deux monastères se sont procurés une copie de l'«encyclopédie monastique» comprenant 24 éléments dont le martyrologe. Voir aussi C. LAURANSON-ROSAZ, «Autour de la prise du pouvoir», p. 109 et n. 44]. L'abbé Trimundus (1172-1177) aurait entrepris plusieurs travaux dans les bâtiments conventuels dont la construction ou la réparation du dortoir et du réfectoire (Bibl. Avignon, ms. 2396 f^o 240 r^o).

²⁵⁵ BN, nouv. acq. lat., 2029 (il s'agit notamment de la copie des privilèges pontificaux, royaux et comtaux).

des faux grossiers²⁵⁶. Des pièces du chartrier du monastère, ainsi que des extraits du nécrologe, ont été transcrits par plusieurs érudits des XVII^e et XVIII^e siècles (Chantelou, Estiennot, Suares, Ménard, Massilian) et c'est à travers ces copies que nous connaissons aujourd'hui les documents, qui, d'après un inventaire de 1790, semblent avoir constitué à peu près la totalité du fonds du monastère à cette époque²⁵⁷. A partir de ces copies, quelques uns des actes les plus anciens de Saint-André ont été édités par Georges de Manteyer, tandis qu'une version du nécrologe a été publiée par Dom J. M. Besse²⁵⁸.

Selon la tradition, la fondation du monastère de Saint-André remonterait au VI^e siècle, époque où un groupe de moines se serait installé sur le mont Andaon, autour de la tombe de sainte Casarie. Cette communauté aurait disparu à une époque inconnue suite aux dévastations des Sarrasins²⁵⁹. Si l'existence de ce monastère primitif paraît improbable, il n'en reste pas moins que la tradition s'est appuyée sur un fait réel : la présence sur le mont Andaon de l'épithaphe d'une certaine *Casaria*, morte le 8 décembre 586²⁶⁰. La lecture de cette inscription est sans doute à l'origine du culte rendu à Casarie à Saint-André. L'*Hagiologium* d'Arnulf, compilé à l'aide des martyrologes de Bède et d'Adon de Vienne et où le moine avignonnais a inséré quelques saints honorés dans son monastère et dans les diocèses voisins, signale déjà, au début du XI^e siècle, la commémoration de la sainte (*VI idus decembris, in monte Andaone sanctae Casariae virginis*), le lendemain de l'octave de saint

²⁵⁶ Bibl. de Carpentras, ms. 515. Voir E. DUPRAT, «Polycarpe de la Rivière», *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 134-144 et H.-I. MARROU, «L'Épithaphe de sainte Casarie».

²⁵⁷ BN, lat. 13916 et Bibl. d'Avignon, ms. 2401 (CHANTELOU) ; BN, lat. 12762 (ESTIENNOT) ; BN, lat. 8971 (SUARES) ; Bibl. d'Avignon, ms. 2466 (MÉNARD) ; Bibl. d'Avignon, ms. 2396 (MASSILIAN) ; Bibl. de Carpentras, ms. 1611 et Archives départementales du Gard H 269 (inventaire des archives de Saint-André en 1790). Voir aussi quelques extraits dans Bibl. d'Avignon, ms. 2481, 2508, 2765 et dans BN lat. 12659 et 12781. Il faut citer encore deux recueils de traités spirituels [Bibl. Mun. de Nîmes, ms. 50 (XI^e s.) et 51 (XIII^e-XIV^e s.)], un rituel [Bibl. d'Avignon, ms. 5997 (XII^e s.)] et un traité médical à l'usage de l'abbaye [(XI^e s.) Bibl. de la Faculté de Médecine de Montpellier (*non vidi*), voir P. PENSIER, «Étude sur un manuscrit médical»].

²⁵⁸ G. MANTEYER, *Les chartes du pays d'Avignon (439-1040)* ; J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», (1909-1910), p. 241-249.

²⁵⁹ M. MÉRITAN, «Étude sur les abbés», p. 273-274.

²⁶⁰ H. I. MARROU, «L'Épithaphe de sainte Casarie». Nous connaissons les dernières 14 lignes de l'inscription.

André²⁶¹. Deux inventaires du trésor et de la sacristie du monastère dressés en 1341 et 1361, notent, parmi les reliques de Saint-André, la tête de sainte Casarie²⁶². Mais c'est seulement au XVII^e siècle que les moines avignonnais revendiquent le patronage de cette sainte locale, ajoutant son vocable à celui de l'ancienne église Saint-Martin et promouvant alors le renouveau de son culte²⁶³.

4. La fondation de Saint-André : entre l'évêque et la famille des vicomtes d'Avignon

La fondation du monastère de Saint-André de Villeneuve semble avoir été une initiative de l'évêque d'Avignon Garnier (977-992). C'est du moins ce qu'affirme l'un de ses successeurs, Aldebert (1003-1033), lors d'une confirmation. Selon ce document, dont l'authenticité n'est pas garantie²⁶⁴, le site du monastère était une dépendance de l'église d'Avignon, où autrefois était installée une communauté monastique qui par la suite avait été détruite, sans que l'on sache comment. L'évêque Garnier l'avait relevée, et y avait placé des moines dont l'un avait été élu abbé²⁶⁵. En 986 une communauté vit à Saint-André, sous la direction de l'abbé Gison. Elle reçoit du comte Guillaume II et de son épouse Adélaïde, dans le comté d'Avignon, la terre des pêcheurs, le lac Bourbon et le bras de Meynargue, un bras du Rhône, aujourd'hui asséché, et qui coulait à l'ouest²⁶⁶. En 987, un échange entre

²⁶¹ J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», (1909-1910), p. 240.

²⁶² *Caput beatae Casariae virginis incrustatum de argento pulchrum et magni valoris* (BN, ms. lat. 12762 f° 27-29, publié par J. M. BESSE, «Saint-André de Villeneuve. Catalogue de la bibliothèque (1307)», p. 151).

²⁶³ F. BENOÎT, *Villeneuve-lez-Avignon*, p. 17.

²⁶⁴ CPA 104 (29 janvier 1009-1010). Acte connu, comme tous les documents de Saint-André, par des copies du XVII^e siècle. Il mentionne la confirmation d'une donation de l'évêque Garnier par ses successeurs, Rostaing et Pierre. Or, si Pierre a été effectivement évêque en 1002, Rostaing n'est connu qu'à partir de 1050 (LEP, p. 10).

²⁶⁵ *...infra nostram diocesim super ripam Rodani, scilicet in Monte Andaone, qui est in praedio Sanctae Mariae et Sancti Stephani, in honorem Andreae Apostoli et sancti Martini confessoris monasterium construxit atque de nostrae ecclesiae rebus ditavit. Novimus enim quod concio inibi quondam congregata multos monastica vita duxit per annos sed a quibus postea destructum fuerit penitus ignoramus : hoc tamen scimus quod, ap ipso tempore usque ad domni Warnerii episcopi tempus, fuit destructum, quod ille, divina ut credimus suggestione permotus, reparare acceleravit, ibique monachos adgregavit, ex quibus unum coeterorum electione abbatem instituit...*

²⁶⁶ CPA 79.

l'évêque et les juges d'Avignon nous apprend que le mont Andaon et ses églises, Saint-Michel, Saint-André et Saint-Martin, avaient été effectivement une possession de l'église d'Avignon. Avant de la donner aux moines, la famille des futurs vicomtes d'Avignon l'avait acquise auprès de l'évêque contre des biens situés, entre autres, au lieu-dit Gigognan²⁶⁷. Malheureusement la copie de l'acte qui contenait vraisemblablement la donation du territoire de Saint-André par le juge Aldebert et son frère Adalme aux religieux qui y vivaient, est tronquée. Cependant la similitude de cette fondation avec celle de Montmajour laisse à penser que, désirant en garantir l'indépendance vis-à-vis de l'évêché, ces seigneurs avaient prélevé sur leurs propres biens de quoi dédommager l'évêque et ses chanoines.

Pour les moines l'échange et la donation de la famille d'Avignon sont considérés comme l'acte fondateur du monastère. Lorsque l'abbé Martin sollicite la protection et la confirmation pontificales, il présente à la chancellerie romaine, ou au moins évoque, le document. En effet, le privilège accordé par Grégoire V en janvier 999, le mentionne (*commutationis seu emptionis cartam*), ainsi que le nom de tous les laïcs qui y ont participé, sans faire référence ni à l'évêque ni à l'église d'Avignon²⁶⁸.

Et pourtant l'évêque Garnier, et son successeur Aldebert²⁶⁹, semblent avoir été très proches de la nouvelle abbaye. Peu de temps après l'échange avec les juges d'Avignon, Garnier donne aux moines l'église Saint-Pierre, située dans les environs du mont Andaon, avec ses dîmes, son cimetière et toutes ses terres. En 992, avec l'assentiment du comte Guillaume II, il offre toutes les églises de l'*ager Fretensi* au pied du mont Gaussier, où un siècle plus tard, va s'installer la communauté de chanoines réguliers de Saint-Paul de Mausole²⁷⁰. Les dons de Garnier sont confirmés en 1009/1010 par

²⁶⁷ CPA 81 et 82 (987).

²⁶⁸ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 363, p. 708-710. Le pape, outre sa protection et la confirmation des biens, octroie alors à l'abbaye, le droit à la libre élection de l'abbé et le droit de sépulture.

²⁶⁹ J.-P. POLY, LEP p. 10. Après Garnier, c'est Pierre, connu le 20 octobre 1002 (CPA 96 : *anno incarnationis dominicae MII, indictione I... XIII kalendas novembris*), qui a été évêque d'Avignon. Aldebert apparaît cependant dans un document d'avril 1002 (CPA 94 : *in mense aprile, anno dominicae incarnationis millesimo secundo, indictione decima quinta*), que J.-P. POLY suggère de placer en 1003. Il ne s'agit pas, en principe, d'une datation d'ancien style, car en 1003, Pâques est tombée le 28 mars. Nous pouvons penser qu'en effet un des documents a été mal daté, mais aussi qu'Aldebert avait été coadjuteur de Pierre, comme il était parfois d'usage en Provence à cette époque.

²⁷⁰ CPA 74 (6 mai 992, selon J.-P. POLY, ACP 34). Voir Chapitre V, 2. 4. 3.

l'évêque Aldebert²⁷¹, dont le nom pourrait indiquer une parenté avec le juge Aldebert, l'un des fondateurs du monastère, dont il signe une donation²⁷². Quoi qu'il en soit, en 1006 l'évêque Aldebert est aux côtés de Rostaing (de Sabran) et de sa femme Belitrude pour offrir l'église et la *villa* de Saint-Pierre de Lirac²⁷³. En 1017, il donne l'église Sainte-Victoire, située sur un sommet, dans la *villa Privataria*, dans le comté d'Avignon²⁷⁴. En 1032 il confirme la donation faite par trois personnages, Etienne, Aicard et Pons, de terres, prés, pâturages, pêcheries, moulins et cours d'eau à Jonquerettes, dans le pays d'Avignon²⁷⁵, où en 1050, les moines reçoivent l'église Sainte-Marie, de l'évêque Rostaing²⁷⁶. En 1033 l'évêque Aldebert effectue un échange avec l'abbé Rainoard, mais la copie du document ne mentionne pas les biens échangés²⁷⁷.

Après la disparition d'Aldebert, les évêques d'Avignon n'apparaissent qu'épisodiquement dans les documents de l'abbaye. Pour des raisons diverses ils se sont éloignés de Saint-André. Benoît, évêque vers 1037, mort en odeur de sainteté une dizaine d'années plus tard, se consacre à la réforme de son chapitre, à la fondation de la collégiale de Saint-Ruf et probablement à la restauration du monastère féminin de Saint-Laurent²⁷⁸. Il est naturel que Saint-André, dont l'avenir est déjà assuré, ne fasse pas partie de ses priorités. Si son successeur, Rostaing, fils du vicomte d'Avignon, donne l'église Sainte-Marie de Jonquerettes, il ne s'agit là que d'une façon de rétribuer les travaux artistiques exécutés par l'un des moines, Aicard, qui confectionne un reliquaire et un vitrail²⁷⁹. Cet évêque n'a d'ailleurs laissé qu'un souvenir

²⁷¹ CPA 103 p. 119 note 2 (1^{er} octobre 1009), CPA 104 (29 janvier 1009-1010).

²⁷² G. Manteyer, *La Provence*, p. 354.

²⁷³ CPA 99 (21 septembre 1006), voir aussi CPA 109 (1006-1014) qui nous apprend que Lirac était tenu par Sauveur, qui donne son fils comme oblat au monastère (voir Chapitre VI, 3. 5. 1.). Plus tard le lieu sera inféodé par l'abbé Rainoard à Thibaud, fils de Teucinde (CPA 139 - 1033?).

²⁷⁴ CPA 113. Il s'agit probablement de l'église Sainte-Victoire de Rochefort. Voir M. MÉRITAN, «Étude sur les abbés», p. 304.

²⁷⁵ CPA 130. (G. DE MANTEYER donne Jonquières).

²⁷⁶ BN, lat. 13916 f° 20 r° édité dans GCN, Avignon, n° 139, c. 39. En 1112, l'abbé Pierre et Gérard Amic, petit cousin de l'évêque Rostaing, passent un accord pour déterminer les limites des marais de Jonquerettes et de Châteauneuf de Gadagne (Bibl. Avignon ms. 2466 f° 201).

²⁷⁷ CPA 138.

²⁷⁸ LEP p. 13. Voir Chapitre V, 3. 1.

²⁷⁹ BN, lat. 13916 f° 20 r° édité dans GCN, Avignon, n° 139, c. 39 : *...ut Aicardus monachus opus quod coepit de archa Sancti Veredemii atque vitream unam perficiat : si autem, quod obiit ante opus expletum ipse Aicardus monachus ex hoc seculo migraverit, abbati et monachis hoc opus minime requiratur, sed annuatim in mense octobrio ad sanctam matrem*

mitigé chez les moines qui le considéraient plus doué pour les affaires du siècle que pour celles de l'Eglise²⁸⁰. Après sa disparition en 1075/1076 le siège d'Avignon reste longtemps vacant, jusqu'à l'intronisation d'Albert (1095/96-1121/22), auparavant abbé de Saint-Ruf²⁸¹. Saint-André reçoit de lui l'église Saint-Agricol d'Albaritis (co. Roquemaure), qui venait d'être restituée par Inaurs et ses fils²⁸². Au XII^e siècle les rapports épisodiques entre les évêques d'Avignon et le monastère persistent²⁸³. Il est significatif que plus aucune mention ne soit faite des origines épiscopales du monastère. Nous verrons plus bas que ce sont les comtes qui vont effacer le souvenir de tout autre patronage. Il semble cependant que, malgré cet éloignement, les prélats aient conservé, ou plutôt récupéré, certaines prérogatives sur le monastère : au XIV^e siècle, l'évêque prend une part importante à l'élection de l'abbé, lequel lui doit fidélité²⁸⁴. Cependant nous ne pouvons pas préciser s'il s'agit ici du renouvellement d'une ancienne tradition ou du résultat du renforcement du pouvoir épiscopal au XIII^e siècle.

Quant aux laïcs qui participèrent de la fondation du monastère, certains sont bien connus, comme les frères Aldebert et Adalelme, souche de la famille des vicomtes d'Avignon, d'autres le sont beaucoup moins. Parmi ces derniers se trouvent Pons, son frère Gombert, et le prêtre Bérenger, mentionnés dans l'échange de 987, ainsi que les épouses de Pons et Gombert, Adeline et Unia, les frères du prêtre Bérenger, Pierre et Noël. Il y a aussi

ecclesiam per censum denarios sex fideliter persolvant et faciant ab hodiernadie et deinceps...

²⁸⁰ *Vita Sancti Pontii*, p. 499 : *Eo namque tempore Avennicam regebat ecclesiam nobilis Rostagnus episcopus magis in secularibus quam in ecclesiasticis astutus et providus*. Voir aussi ses conflits avec Cluny et Saint-Victor (Chapitre I, 4. 1. 2. et Chapitre III, 2. 1. 1.).

²⁸¹ LEP p. 14. J.-P. POLY, *La Provence*, p. 264.

²⁸² CNDD 109 (1101-1110). Donation confirmée par les chanoines d'Avignon [CNDD 110 (1107-1115)]. Albert assiste, avec l'évêque d'Orange, au plaid entre les moines de Saint-André et les chanoines d'Avignon [CNDD 110 (1107-1115)]. Saint-Agricol faisait déjà partie des sanctuaires confirmés à Saint-André par Urbain II en 1096.

²⁸³ Bibl. Avignon ms. 2401 f° 27 v° -28 r°-v° (1154 - l'évêque Geoffroi tient un plaid pour régler le conflit entre l'église de Cavaillon et le monastère de Saint-André), Bibl. Avignon ms. 2466 f° 225 (1195 - échange entre l'évêque Rostaing et l'abbé Guillaume). Voir aussi dans GCN, Avignon, n° 250, l'analyse d'une bulle d'Adrien IV, datée du 24 avril de 1155, confirmant la juridiction de l'évêque d'Avignon sur, entre autres, les communautés religieuses du diocèse, dont les abbayes de Saint-André de Villeneuve et de Saint-Laurent d'Avignon, et les collégiales de Saint-Ruf, de Saint-Paul de Mausole et de Saint-Michel de Frigolet.

²⁸⁴ M. MÉRITAN, «Etude sur les abbés», p. 282-283.

Sabbatus et ses trois fils, Garibertus, Silvestre et Pons, cités dans la bulle de Grégoire V de 999.

De tous ces personnages, le seul sur lequel nous avons quelques renseignements sûrs est Gombert, chevalier avignonnais de l'entourage comtal. En 1005, il est à côté de la comtesse Adélaïde et de son fils lors d'un plaid tenu à Avignon, entre les moines de Saint-André et Adalelme. Ses fils sont également attachés aux comtes : trois d'entre eux ont péri avec Guillaume III, lors des affrontements avec les Fos, en 1019²⁸⁵. Ses droits dans le comté d'Avignon, comme ceux de tous les autres bienfaiteurs de Saint-André, sont probablement d'origine comtale ; et cette fidélité envers les princes a sûrement influencé Gombert lors de ses deux autres donations pieuses connues, qui sont adressées à Montmajour, monastère de prédilection de la famille comtale²⁸⁶.

Le juge Aldebert et son frère Adalelme, avec leurs épouses Teucinde et Belilde, sont les principaux artisans de l'échange de 987. Selon Georges de Manteyer, qui a élucidé les origines de leur famille, Aldebert et Adalelme sont les enfants du juge Bérenger, connu entre 962 et 967²⁸⁷. Il s'agit de personnages très proches du comte, dont ils sont des conseillers. L'un des fils d'Adalelme, Bérenger, est le premier membre de la famille à porter le titre de vicomte d'Avignon.

Mais, malgré sa participation, essentielle, à la fondation, les relations de cette famille avec le monastère ne sont pas très suivies. Elle n'y tient pas le rôle de véritable «patron laïque», accaparé par les comtes, et elle répartit ses donations, peu nombreuses et souvent tardives, entre plusieurs abbayes, parmi lesquelles Cluny et Lérins²⁸⁸. Après l'échange de 987, nous ne connaissons de sa part que la donation du juge Aldebert, faite en 1002, comme suffrage pour sa femme Teucinde, de la moitié de la *villa* de

²⁸⁵ CPA 98 (11 janvier 1005), BN lat. 12762 f° 315 (1013-1018), BN lat. 12685 f° 262 v° (13 mars 1020), G. MANTEYER, *La Provence*, p. 376 n. 3 (1037-1045). Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 175, n. 24.

²⁸⁶ ABDR 2H12 (Orig., XI^e s.) édité dans DU ROURE p. 97, BN lat. 12685 f° 262 v° (13 mars 1020).

²⁸⁷ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 337 et ss. L'identification faite par l'auteur de Belilde, comme fille du vicomte Guillaume I de Marseille, et Teucinde, comme nièce de la Teucinde, fondatrice de Montmajour, doit être considérée avec précautions. Ce sont des hypothèses que la documentation ne permet pas d'étayer. En effet, à la même époque nous retrouvons d'autres femmes appelées Teucinde, comme l'épouse du vicomte de Cavaillon, Novelong, ou l'épouse de Pons Calvus [CA 39 (991-992), CSV 230 (v. 1004)].

²⁸⁸ Voir Chapitre I, 4. 1. 2. et Chapitre IV, 2. 3.

Tourves, dans le comté d'Aix, avec toutes ses dépendances, à l'exception du *castrum*²⁸⁹. Cette donation reste sans effet jusqu'en 1030, quand son neveu Bérenger décide de la restituer aux moines²⁹⁰. D'ailleurs, en 1005, selon un document tronqué ne précisant pas l'objet du litige, un conflit survenu entre Adalelme et les moines est réglé par un plaïd présidé par la comtesse Adélaïde²⁹¹.

En 1039/1040, un échange a lieu en présence de l'évêque Benoît, entre le vicomte Bérenger († av. 1065) et l'abbé Rainoard qui donne l'église Saint-Martin avec ses terres et pêcheries voisines de la *villa* de Gigognan, et reçoit en contrepartie la moitié de la *villa* et de l'église de Marlançon (*Marzoscum*)²⁹². Selon un document de 1075, le vicomte avait aussi donné aux moines du mont Andaon, l'église Saint-Sépulcre et Saint-André du *castrum* du Cannet dans évêché de Fréjus, où, d'après Dom Chantelou, il désirait construire un monastère. Or, son fils, Rostaing Bérenger a longtemps fait opposition à ce don, attendant 1075 pour restituer solennellement ce sanctuaire²⁹³.

Dans la vie du monastère de Saint-André, le rôle assez effacé de la famille des vicomtes d'Avignon est le corollaire de ses possibilités limitées. En fait les Avignon font partie des familles qui ont acquis une certaine prééminence grâce à leur dévouement et à leur fidélité envers les comtes. Leur puissance résulte plus des charges qui leur sont confiés et qu'elles exercent aux côtés ou à la place des princes, que de l'importance de leur patrimoine, lequel est le plus souvent assez étriqué²⁹⁴. Les Avignon, juges puis vicomtes et évêques, n'ont pas intérêt à parrainer une communauté religieuse, ils n'en ont de toute façon pas les moyens. La place est à la famille comtale.

²⁸⁹ CPA 94 (avril 1002).

²⁹⁰ CPA 126.

²⁹¹ CPA 98 (11 janvier 1005).

²⁹² CPA 151.

²⁹³ BN lat. 13916 f° 20 v°.

²⁹⁴ Voir LDP p. 122.

5. Le patronage comtal et sa récupération par les comtes de Toulouse

Ce sont les comtes qui, en effet, assurent le patronage de Saint-André. Un an avant que les transactions entre l'évêque Garnier et les juges d'Avignon aient garanti à la nouvelle communauté la possession des églises du mont Andaon, Guillaume II l'avait déjà dotée de droits importants sur la pêche et les terres environnantes, constituant ainsi le noyau initial du temporel de Saint-André. Tout au long du XI^e siècle, ces biens seront confirmés, voire complétés, par les héritiers et les successeurs de Guillaume II. Tout d'abord par sa veuve, Adélaïde, et par son fils, Guillaume III, dès 996²⁹⁵, puis en 1019, juste après la mort de ce dernier, par sa femme, Gerberge et ses fils²⁹⁶ ; et entre 1024 et 1037, par le comte Guillaume IV, fils du comte Roubaud, et sa femme Lucie²⁹⁷. En 1041/1042 les comtes Geoffroi I et Bertrand I reçoivent 700 sous pour la moitié de la *villa* de Meynargue²⁹⁸. En 1050, Bertrand I et son épouse Ermengarde confirment la possession des terres sises aux alentours du monastère²⁹⁹. En 1061, Pierre et Gérard Palliol, sous le conseil des comtes Guillaume VI Bertrand et Geoffroi II, cèdent Arglezy et le cens qu'ils percevaient à Meynargue³⁰⁰. Ces interventions successives indiquent que les comtes avaient depuis la fin du X^e siècle un réel ascendant sur le monastère. On peut d'ailleurs se demander si la protection pontificale sollicitée en 999 par l'abbé Martin n'a pas précisément pour but de prémunir l'abbaye contre une ingérence comtale comme celle qui s'instaure à Montmajour.

Outre les confirmations deux donations des comtes aux moines de Saint-André sont très significatives. L'une date de 1018, l'autre de 1024. En 1018, il s'agit, de la donation par Guillaume III et son épouse du «lieu» (*locus*) de

²⁹⁵ CPA 90. Bien que la copie de cette chartre soit très abîmée, son contenu peut être déduit de la notice concernant la confirmation de Guillaume IV (ACP 117 - 1024/30-1037).

²⁹⁶ CPA 120. Il faut signaler aussi la donation, en 1019, de la terre des pêcheurs, par la «reine» Ermengarde et ses deux fils, Hugues et Guillaume, identifiés respectivement par G. MANTEYER avec la reine de Bourgogne, veuve du comte Roubaud, avec le futur évêque de Lausanne et avec le marquis de Provence (CPA 118). Ce document ne serait-il pas un faux fabriqué par Polycarpe ? (CPA p. 140, n. 4).

²⁹⁷ ACP 117.

²⁹⁸ BN nouv. acq. lat. 1367 p. 448 (voir ACP 133). Donation faite avec l'accord de leurs vicomtes, Rostaing, Amalric, Guillaume, Boniface et Laugier qui en échange reçoivent tous les biens de l'église Saint-Julien près du mont *Macerium*, à l'exception de l'église elle-même et de son prebystère.

²⁹⁹ ACP 148.

³⁰⁰ ACP 166. Les moines avaient des biens à Arglezy depuis 1020 (CPA 121).

Saint-Donat, sur la montagne de Lure, dans le comté de Sisteron, dont l'église, avec ses prémices, oblations et dîmes, est offerte à la même occasion par l'évêque Frodon³⁰¹. Vers le milieu du siècle les moines avignonnais bâtissent en cet endroit un sanctuaire (Saint-Donat-le-Bas), qui est l'un des rares témoins de l'architecture romane du XI^e siècle en Provence occidentale³⁰². Ce lieu est dédié à un saint local, Donat, qui figure, le 18 ou le 19 août, dans les martyrologes du IX^e siècle comme étant un prêtre venu d'Orléans vivre en ermite sur la montagne de Lure, *in pago Sisterico*, où il a été enterré par un autre saint du diocèse de Sisteron, Marius ou Mary, abbé du Val-Bodon († 550)³⁰³. C'est probablement à partir de ces renseignements connus par Florus de Lyon (deuxième tiers du IX^e siècle) qu'au XII^e siècle on rédige (ou réécrit) la *Vita Sancti Donati* (BHL 2310), qui place la retraite de l'ermite dans un cadre topographique inspiré directement de celui du prieuré de Saint-Donat³⁰⁴. Le rédacteur connaissait donc bien les lieux et pourrait être quelqu'un lié au monastère de Saint-André, où l'activité hagiographique est attestée dans le premier tiers du XII^e siècle. En effet, à cette époque le moine Raimond écrit la vie de l'abbé Pons († 1087) à la demande de l'abbé Pierre (1088-1112) et de Rostaing de Venasque³⁰⁵. Ainsi, ce n'est peut-être pas un hasard si la *Vita sancti Donati* fait de cet ermite un dévot de saint Martin : avant de gagner la montagne de Lure Donat s'était recueilli auprès du tombeau de l'évêque de Tours et c'est en son honneur qu'une fois installé à Lure, il construit un oratoire. Les moines avignonnais qui, depuis 1018, gardaient le lieu de Saint-Donat étaient eux aussi placés sous le patronage de Martin (en même temps que de celui de saint André et de saint Michel).

Ainsi une deuxième donation comtale est faite en 1024 justement lors de la consécration, dans le monastère avignonnais, de la nouvelle église Saint-

³⁰¹ CPA 116 et 117.

³⁰² J. THIRION, «Au début de l'architecture romane». Voir aussi G. BARRUOL, *Provence Romane 2*, p. 35-47, qui suppose que l'appellation *locus* désigne une communauté monastique (p. 37).

³⁰³ H. QUENTIN, *Les martyrologes historiques*, p. 255-256.

³⁰⁴ Cette *Vita* nous a été transmise par deux manuscrits conservés, l'un à la Bibliothèque Nationale (ms. lat. 3793 - XII^e s., publié dans *Catalogus... in Bibliotheca nationali Parisiensi*, t. I, p. 309-315), l'autre à la Bibliothèque Vaticane (ms. Reginensis lat. 517 - publié par A. POCELET, S. J., *Catalogus... Bibliothecae Vaticanae*, p. 532-534). Les deux manuscrits proviennent probablement du diocèse de Sisteron (Voir N. DIDIER, *Les églises de Sisteron*, p. 198 n. 1 et F. DOLBEAU, «Anciens possesseurs des manuscrits», p. 193).

³⁰⁵ *Vita Sancti Pontii* (BHL 6893). Voir P. BONNASSIE, P.-A. SIGAL, D. IOGNA-PRAT, «La Gallia du Sud, 930-1130», p. 316.

Martin. Ce jour-là la comtesse Emma, fille du comte Roubaud et épouse du comte Guillaume de Toulouse, avec son fils Pons, dote le sanctuaire d'un manse situé dans la cité d'Avignon. Son exemple est suivi par un de ses probables fidèles de la rive droite du Rhône, Etienne, qui offre à la même occasion un manse dans le comté de Nîmes, en Vaunage, dans la *villa* de Cavanne³⁰⁶. La donation d'Emma et de Pons, annonce l'intérêt que les toulousains manifestent pour Saint-André à la fin du siècle. En effet, c'est par Emma que des droits sur la Provence sont transmis aux raimondins. Lorsque tous les héritiers mâles de la maison d'Arles disparaissent, c'est Raimond de Saint-Gilles qui porte le titre de marquis de Provence, titre dont ses descendants hériteront. Le comté de Provence, tenu en indivis jusque là, est partagé vers 1105, entre les toulousains, la comtesse Adélaïde (de Forcalquier) épouse d'Ermengaud d'Urgell et la comtesse Gerberge, épouse de Gerbert de Gévaudan³⁰⁷. Avignon, avec Saint-André, faisaient alors partie de la région dominée par les comtes de Toulouse et ce au moins depuis 1097, année au cours de laquelle Raimond de Saint Gilles a conféré un privilège à Saint-André, souscrit par son fils Bertrand, mais dont la copie de l'acte omet malheureusement de préciser l'objet³⁰⁸. D'après une confirmation de son autre fils, Alphonse Jourdain, le comte Raimond avait donné au monastère le puy et les églises Sainte-Marie et Saint-Pierre de Thouzon³⁰⁹, donation dont fait état un acte daté de 1088, mais suspect³¹⁰. Car, en effet, quelques faux concernant la confirmation des droits des moines sur le mont Andaon par le comte Raimond³¹¹ semblent avoir été forgés vers 1140, lorsque Alphonse Jourdain a manifesté des prétentions sur le monastère. Il est probable que ce comte, à l'instar de Saint-Gilles qu'il avait occupé au moins jusqu'en 1134³¹², ait voulu mettre la main sur Saint-André. C'est ce qu'indique une charte de restitution de septembre 1142. Selon ce document il se rend au monastère et, en présence de l'abbé Gérard et des moines réunis en chapitre, restitue tout ce dont il s'est emparé par la force et que son père avait donné au monastère,

³⁰⁶ CPA 122 (novembre 1024).

³⁰⁷ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 304 et ss.

³⁰⁸ ACP 215. En 1095 la cité d'Avignon avec l'évêché et le comté était donnée, avec Rodez, Cahors, Viviers et Die, comme douaire à Electa, épouse du comte Bertrand de Saint-Gilles (ACP 208).

³⁰⁹ HGL (1875) t. V n° 524 c. 996 (1140). Voir ACP 286.

³¹⁰ HGL (1875) t. V n° 372 c. 708. Voir ACP 199.

³¹¹ BN nouv. acq. lat. 2029 f° 15 (copie XVI^e s.) = BN lat. 13916 f° 10 (copie XVII^e s., CHANTELOU) voir ACP 188 ; HGL (1875), t. V n° 372 c. 707, voir ACP 198.

³¹² J.-P. POLY, *La Provence*, p. 279-280. ACP 247 (1119-21), ACP 248 (1121), HGL (1875) t. V n° 478 c. 901 (1122).

c'est-à-dire la libre possession du puy Andaon. En contrepartie l'abbé lui donne deux mules et trois cent sous³¹³. Et pourtant, en 1133, le comte avait déjà confirmé au monastère, comme auparavant ses prédécesseurs (*sicut antecessores mei*), le puy d'Andaon, la *villa* adjacente, et la *villa* des Angles³¹⁴ ! L'épisode montre que les revendications des comtes de Toulouse sur les propriétés des moines ont évolué au fil du temps. Limités au XI^e siècle, aux domaines voisins du monastère, elles incluent en cette première moitié du XII^e siècle le mont Andaon. En l'occurrence le souvenir des origines épiscopales de Saint-André de Villeneuve a été gommé. On constate la même dérive en ce qui concerne les églises de Thouzon. En effet, selon la confirmation d'Alphonse Jourdain de 1140 il s'agissait d'une donation de son père ; mais nous savons que ces églises avaient été données à Saint-André en 1014 par l'évêque de Cavaillon, Inguilran, sur ordre du pape Jean XVIII, car il s'agissait de sanctuaires dépendant du siège apostolique³¹⁵.

Tous ces faits montrent que Saint-André demeure, malgré toutes les concessions, un monastère de la mouvance comtale, mais à l'inverse de Montmajour qui avait subi dès la fin du X^e siècle l'ingérence des comtes, il n'est pas menacé avant le XII^e siècle. Il est le seul monastère provençal de quelque importance situé dans l'aire de domination des comtes de Toulouse, qui sont en concurrence avec les comtes de Barcelone pour la prééminence en Provence. Comme ces derniers ont pris sous leur protection Montmajour, Lérins et Saint-Victor, il devient essentiel pour les Toulousains de garder le monastère avignonnais sous leur patronage. C'est d'autant plus urgent que depuis 1125 le comté de Provence est partagé et que les comtes de Toulouse et de Barcelone tenant la cité d'Avignon en indivis, Raimond Bérenger II est

³¹³ *...omnia quae per vim suam auferebat... reliquit et reddidit et donavit atque laudavit omniaque suis pater pro salute animae suae monasterio donaverat videlicet ut abbas... cum monachis suis semper haberent et possiderent libere dominium de podio Andaonense, super quem situm est monasterium Sancti Andreae et totum territorium sicut antiquitus terminatum est...* [HGL (1875) t. V, n° 524 c. 997. Voir ACP 287].

³¹⁴ HGL (1875) t. V n° 524 c. 995. Voir ACP 282 bis et 288 où J.-P. POLY met en doute l'authenticité de l'acte et propose de le dater de 1142, plutôt que de 1133. Mais une telle confirmation, même si elle a été interpolée (liste des dignitaires du monastère, énoncé des limites), ne semble pas contradictoire avec la restitution de septembre 1142 [HGL (1875) t. V, n° 524 c. 997. Voir ACP 287]. En outre, la même année Alphonse Jourdain confirmait aussi la donation que son père avait faite aux moines de Lérins à Saujan [CL 243 (1080), 244 (1080-1097), 245 (1133). Voir ACP 193, 212 et 283].

³¹⁵ CPA 102 (1003-1009) et 110 (1014). Sur Thouzon voir J. RECH, *Le château-prieuré de Thouzon* et «Le château-prieuré de Thouzon».

intervenu cette année-là dans les affaires du monastère en présidant un plaïd³¹⁶.

En 1140, avec la confirmation de Thouzon, et en 1142, avec la restitution des droits sur le puy d'Andaon, Alphonse Jourdain, cherche à maintenir les moines de Saint-André de son côté, pendant ces années qui précèdent les guerres baussenques et au cours desquelles le comte de Toulouse pose les jalons d'une nouvelle coalition contre la poussée catalane³¹⁷. Il attend sans doute de Saint-André le même soutien discret que lui prodigue son protégé, le nouvel archevêque d'Arles, Raimond de Montredon (1142-1160)³¹⁸. Cherchant l'appui de l'Eglise provençale, Alphonse Jourdain utilise alors la même tactique que celle employée par ses rivaux catalans depuis leur arrivée en Provence. L'entrée du petit-fils du comte Raimond V³¹⁹ comme moine à Saint-André en 1180, montre que les liens entre le monastère et la maison de Toulouse sont toujours vivants.

6. Un rayonnement circonscrit

L'état fragmentaire de la documentation de Saint-André de Villeneuve ne permet pas de suivre l'expansion de l'abbaye qui pourtant a eu plusieurs dépendances en Provence. A la fin du siècle dernier, M. Méritan, a établi une liste de ses prieurés notamment à partir des confirmations pontificales. Il en est ainsi recensé 87, dont 16 seulement sont connus par des actes de donation du XI^e siècle ou mentionnés dans la bulle d'Urbain II (1096)³²⁰. Mais ce document ne comporte pas une liste exhaustive des biens de l'abbaye, et pour se faire une idée plus précise du rayonnement du monastère au cours du XI^e

³¹⁶ En effet, en 1125, c'est devant Raimond Bérenger II et la comtesse Douce que se tient le plaïd entre l'abbé Pierre de Saint-André et Isnard, à propos du manse de *Guiniman* dans le château de Thor (ACP n° 252).

³¹⁷ E. SMYRL, «La famille des Baux», p. 33-36.

³¹⁸ Raimond de Montredon avait été d'abord chanoine de Nîmes, archidiacre de Béziers et évêque d'Agde, élu en 1130 (LEP p. 6).

³¹⁹ Bibl. d'Avignon, ms. 2401 f° 33 r°. Il s'agit de Bertrand Jourdain, fils de la fille illégitime de Raimond V, Indie et de Bernard Jourdain. Il apporte au monastère ses droits sur le *castrum* de Pujaut, où les moines s'étaient implantés en 1033, grâce à la donation des frères Pons et Rostaing, de l'église Saint-Vérédème (CPA 136 et 137). C'est à Pujaut qu'a lieu un des miracles de l'abbé Pons (†1087) [*Vita Sancti Pontii*, p. 497-498].

³²⁰ BN lat. 13216 f° 124 r°-v°.

siècle il vaut mieux se référer à la bulle de Gélase II de 1118³²¹. En effet, outre les 16 déjà mentionnées, y apparaissent 53 autres dépendances, ce qui signifie qu'à cette date, Saint-André avait déjà reçu environ 80% de ses prieurés.

Les diocèses où les moines avignonnais ont le plus essaimé sont ceux d'Avignon, d'Aix, de Sisteron et de Gap. Le noyau principal du temporel se situe à proximité du monastère, dans le comté d'Avignon, de part et d'autre du Rhône. La communauté est aussi bien implantée dans la vallée de la Durance, au nord du Luberon et sur le plateau d'Albion et ses alentours. En revanche au sud de la Durance et dans les régions proches de la côte, la pénétration est faible (voir Carte 6). Sous certains aspects, cette distribution géographique des dépendances rappelle celle des implantations provençales des Clunisiens (voir Carte 2). Cela n'est peut-être pas dû au hasard et peut s'expliquer par la faveur que les deux monastères ont trouvée auprès des mêmes familles. On se souvient que les Clunisiens ont une maison à Avignon depuis l'époque de Maieul. L'abbé de Cluny était vénéré dans le monastère féminin de Saint-Laurent, et à Cluny on célébrait une sainte provençale, Consorce, fêtée au départ par les religieux avignonnais³²². Sans que l'on puisse en préciser la nature et l'importance, des contacts existent entre les deux monastères : c'est de Saint-André de Villeneuve que provient le manuscrit le plus ancien (fin X^e-début XI^e siècle) rapportant les anciennes coutumes de Cluny, dont les nouveautés sont prises en compte dans une copie du XII^e siècle³²³. L'examen de quelques chartes de donation, dont nous sont parvenues des copies, apporte un peu de lumière à l'histoire de l'expansion de Saint-André et conforte l'hypothèse émise quant à la similitude des implantations des moines avignonnais et des Clunisiens en Provence.

Dans la région d'Albion et ses contrées environnantes, Saint-André possédait en 1118 plus d'une dizaine de dépendances, sises dans les diocèses de Gap, Sisteron, Apt et Carpentras³²⁴. L'arrivée des moines avignonnais y date de 1003, année au cours de laquelle ils reçoivent les églises Sainte-Marie, Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Etienne des mains de Pons, Franco,

³²¹ BN lat. 13216 f^o 127 r^o-v^o.

³²² Voir Chapitre I, 4. 1. 2.

³²³ *Consuetudinum saeculi X, XI, XII monumenta : introductiones*, éd. K. HALLINGER, p. 226, 246-248.

³²⁴ Barret-le-Bas, Selérans, Mévouillon, Séderon, Barret de Lioure, Reilhanette, Montbrun, Ferassières, Villesèche (Saint-André de), Saint-Trinit, Sault, Saint-Christol, Simiane.

Laugier, Isnard et du clerc Richaud³²⁵. Or, dans la puissante famille des Orange-Mévouillon qui a d'importantes possessions dans cette région, les noms de certains donateurs de 1003 sont très usités, comme Pons et Laugier. Quant à celui de Richaud, il rappelle le fondateur du prieuré clunisien de Rosans, qui faisait partie de la même parentèle³²⁶. Un siècle plus tard, Hugues de Mévouillon apparaît aux côtés de l'évêque de Gap, Pierre (1122-1130), lors d'une donation adressée à Saint-André et aux moines de Saint-Laurent du Barret concernant l'église et le *castrum* de Selérans³²⁷. En l'occurrence il s'agit probablement de l'église Saint-André de Selérans, citée dans les confirmations d'Eugène III (1147) et d'Alexandre III (1178), qui venait s'ajouter à celle de Saint-Pierre que les moines possédaient déjà en 1118³²⁸. Plus au sud, les moines avaient reçu entre 1103 et 1118 l'église Saint-Christophe d'Albion (aujourd'hui Saint-Christol) de l'évêque d'Apt, Laugier d'Agoult, qui était, par sa mère, apparenté aux Orange-Mévouillon³²⁹. Pas loin de Saint-Christol, Saint-André possédait aussi l'église de la Sainte-Trinité (aujourd'hui Saint-Trinit), mentionnée parmi les biens attenants à ceux de la donation faite à Cluny en 1082 par Ripert de Mévouillon, à Revest-du-Bion³³⁰. La bienveillance des Mévouillon-Orange s'exerce donc autant au profit de Saint-André qu'à celui des Clunisiens.

En 1118, dans la région de Buis les Baronnie, toujours à proximité des domaines des Orange-Mévouillon, le monastère dispose de cinq dépendances³³¹. C'est en 1014 que deux couples, d'une part Constant et Teucia, et d'autre part Isnard et Béatrice, avaient offert aux moines l'église Saint-Pierre dans le *castrum* de Mollans sur l'Ouvèze, dans le comté de

³²⁵ CPA 97. Plateau d'Albion, aux confins des départements du Vaucluse, de la Drôme et des Alpes-de-Haute-Provence, voir Revest du Bion.

³²⁶ Voir Chapitre I, 1. 2. 3.

³²⁷ Bibl. Avignon, ms. 2401 f° 16 v°. Le copiste, en marge du manuscrit, l'a daté de peu avant 1100 (*Ex charta scripta paulo ante anno 1100*), mais la présence de l'évêque Pierre nous amène à le dater de son épiscopat, donc d'entre 1122 et 1130 (LEP p. 49). Hugues de Mévouillon, dont l'épouse Altrude et la mère Hélène participent également à la donation, est probablement fils de Raimond (de Mévouillon) [CSV 1083 (1065-79)].

³²⁸ M. MÉRITAN, «Etude sur les abbés», p. 306.

³²⁹ La donation de Laugier est citée dans la confirmation de l'évêque Guillaume en 1160 (Bibl. Avignon ms. 2401 f° 24 v°-25 r°), sur sa famille voir Chapitre I, 4. 1. 3. Sur les vestiges romans de Saint-Christol (troisième quart du XII^e s.) voir G. BARRUOL, *La Provence romane* 2, p. 279-290 et p. 337 pour Saint-Laurent de Barret.

³³⁰ CLU 3590. [Le choeur et la travée qui précède la nef de l'édifice actuel, sont une construction peut-être d'avant 1118, date à laquelle l'église est confirmée par le pape (G. BARRUOL, *La Provence romane* 2, p. 291-298)].

³³¹ Mollans, Beauvoisin, La Roche-sur-Buis, Pierrelongue-La Penne et Propiac.

Vaison, avec un manse dans le *castrum* de Sainte-Colombe³³². Constant était peut-être fils de Raimonde et Constant, qui avaient donné au X^e siècle au monastère de Montmajour, une vigne située un peu plus au sud, dans le *castrum* de Malaucène³³³.

S'il est difficile d'établir l'histoire des dépendances de Saint-André de Villeneuve à partir des seuls écrits, il existe cependant une compensation avec les nombreux vestiges des prieurés de l'époque romane, notamment dans le pays de Forcalquier. Dans cette région, l'implantation de Saint-André est peut-être l'oeuvre de l'évêque Charles de Sisteron (1082-1095), qui aurait donné au monastère plusieurs églises de son diocèse³³⁴. Notre-Dame de Salagon à Mane, construction du dernier quart du XII^e siècle plusieurs fois remaniée, est sans doute la plus importante. Sur le même terroir l'église haute de Saint-Michel l'Observatoire est un ouvrage de la deuxième moitié du XII^e siècle, qui possède les caractéristiques des sanctuaires romans de la Provence rhodanienne³³⁵.

Conclusion

Malgré les similitudes dans les fondations des monastères de Montmajour et de Saint-André de Villeneuve, érigés dans les alentours des cités comtales d'Arles et d'Avignon sur des domaines épiscopaux, leur développement a été dissemblable.

L'abbaye de Montmajour connaît dès sa fondation une rapide expansion. La conjoncture politique lui est favorable : aux conflits qui déchiraient la région succède une époque de réorganisation du pouvoir. Cette

³³² CPA 108.

³³³ ABDR 2H14.

³³⁴ N. DIDIER, *Les églises de Sisteron*, p. 46 et n. 7.

³³⁵ G. BARRUOL, *La Provence romane 2*, p. 165-174 et 179-186. Pour les autres prieurés voir p. 82-83 (Mallefougasse) 86 (Saint-Jean de Fuzils), 243 (Sainte-Tulle), 237 (Châteauneuf), 342 (Saint-Sauveur de Sault), 407 (Ansois, Notre-Dame de Beauvoir), 412 (Cadenet, Sainte-Marie de *Veirunas*), 415 (Grambois), 416 (Saint-Pierre de Méjean), 420 (Saint-Hilaire de Viens), 421 (Saint-Pierre de Bagnols), 425-426 (Saint-Pierre-et-Paul de Méthamis). Sur Salagon voir du même auteur «Salagon : le prieuré médiéval».

réorganisation passe par le renouveau des institutions religieuses, notamment celui de la vie monastique, dont les répercussions sont ressenties au niveau des pouvoirs séculier et ecclésiastique, et au niveau du monde laïque en général. Montmajour comble un vide dans la vie religieuse et correspond à une véritable attente de la société. L'idée de sa fondation, née dans le milieu ecclésiastique d'Arles, rencontre un écho favorable auprès de l'aristocratie. Les femmes, Teucinde *Deo devota*, puis la comtesse Adélaïde, jouent un rôle important dans son histoire.

La nouvelle abbaye est la première en Provence à adopter les principes de la réforme monastique du X^e siècle. Montmajour est ainsi mise très tôt sous le patronage de la papauté et de la royauté. Elle acquiert une exemption aussi étendue que celle de l'abbaye de Cluny, mais jouit d'une immunité restreinte, typique de l'Eglise provençale. Montmajour se fait octroyer de nombreux biens d'Eglise, qui lui assurent une assise matérielle confortable.

L'abbaye est pourtant victime de son succès. Elle doit défendre ses possessions contre la convoitise de ceux-là mêmes qui l'avaient autrefois comblée de leurs dons. Trop proche des pouvoirs, elle doit supporter l'emprise de la famille comtale et les ingérences des archevêques d'Arles. La charge abbatiale devient un enjeu d'importance. Dès la fin du X^e siècle les comtes essaient, par la force, d'imposer leur candidat. Au XI^e siècle deux abbés sont privés de leur fonction, sans que l'on sache réellement si leur gouvernement était néfaste à la communauté, ou s'ils ne correspondaient pas aux modèles en vogue. L'abbé Aldebert est expulsé et remplacé par l'archevêque Raimbaud de Reillanne, dont la politique réformatrice et la participation au mouvement de la Trêve de Dieu sont bien connues. L'abbé Bermond ne s'était pas rangé aux côtés des grégoriens, ce qui avait valu à son abbaye le rattachement, par Grégoire VII, au monastère de Saint-Victor de Marseille.

Mais, mis à part ces événements qui relèvent plutôt de la «politique religieuse», Montmajour est une abbaye forte d'un temporel consistant et d'un prestige religieux, dont l'apogée est atteint assez tôt, sous l'abbatit d'Archinric (1000-1021). Montmajour se trouve alors à la tête d'un réseau de monastères et prieurés fondés par des grandes familles de l'aristocratie qui en confient la direction à Archinric. Au moment de sa disparition l'abbaye avait déjà implanté ses principaux jalons qui devaient résister à la montée de la concurrence des autres monastères.

Cela n'a certes pas empêché que des familles qui s'étaient liées à Montmajour auparavant, comme les Reillanne ou les Riez, s'en écartent, à

partir de 1020, au profit principalement de Saint-Victor. Le partage de la dévotion monastique entre les différents monastères semble avoir été un comportement habituel, sauf pour des exceptions comme les Châteaurenard qui sont un exemple d'attachement soutenu à leur fondation de Correns, à qui, jusqu'à la fin du XI^e siècle, pendant quatre générations, leurs dons s'adressent presque tous.

A la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle, c'est au-delà de la Provence, dans le Dauphiné, que Montmajour trouvera de l'espace pour poursuivre son expansion. Après une implantation initiale dans le pays de Royans, les moines arlésiens s'installent à Saint-Antoine-en-Viennois, à partir d'où ils contrôlent un bon nombre de filiales. A cette époque, les abbés Guillaume et Pierre travaillent à l'organisation du temporel dont ils font confirmer les relais les plus importants par les évêques et par la papauté. Les relations entre l'abbaye de Montmajour et ses prieurés restent cependant ce qu'elles étaient au temps d'Archinric : c'est l'autorité de l'abbé qui est le dénominateur commun entre Montmajour et ses différentes dépendances.

Trois décennies après Montmajour, la fondation de Saint-André de Villeneuve est aussi une initiative du clergé séculier et de l'aristocratie locale, très vite supplantée par le patronage comtal. Mais à l'inverse de Montmajour, ce n'est qu'au XII^e siècle que Saint-André devient un enjeu important pour les comtes, notamment pour les comtes de Toulouse, qui, héritiers du titre de marquis de Provence, tiennent Avignon comme le centre de leurs prérogatives provençales.

Saint-André a connu un rayonnement régional moins important que celui de l'abbaye arlésienne, concentré surtout dans les contrées rhodaniennes et du nord de la Durance. L'implantation de Saint-André coïncide en partie avec celle des prieurés dépendant de Cluny, indiquant que les deux monastères ont trouvé un accueil favorable auprès des mêmes familles, dont les comtes, les vicomtes d'Avignon et les Orange-Mévouillon. La présence des Clunisiens à Avignon depuis l'époque de l'abbé Maieul, est sans doute à l'origine des liens entre ces deux abbayes.

Si Montmajour et Saint-André de Villeneuve ont été marqués par la proximité de la puissance comtale, l'ancien monastère de Saint-Victor de Marseille est restauré dans le contexte de la formation de la vicomté de Marseille. Doté d'une assise foncière carolingienne et revendiquant un héritage monastique cassianite, Saint-Victor dépasse largement les frontières de la Provence et, à la fin du XI^e siècle, marque de sa présence tout le nord-

ouest de la Méditerranée. Dans le Chapitre III nous allons examiner les particularités et la constitution de cette puissance monastique.

III. UNE PUISSANCE MONASTIQUE MÉDITERRANÉENNE : L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR DE MARSEILLE

Saint-Victor de Marseille devient, au XI^e siècle, le plus important monastère provençal. Il reçoit de nombreuses donations et s'implante presque dans toutes les régions de Provence. Il rayonne au-delà des rives du Rhône, en Languedoc et en Catalogne, et plus tard en Sardaigne, y apportant le message grégorien. L'histoire de l'abbaye est marquée par cette double perspective, provençale et méditerranéenne.

En Provence, Saint-Victor établit des liens avec presque toutes les familles de l'aristocratie, mais surtout avec les vicomtes de Marseille. Ceux-ci maintiennent leur dévotion envers l'abbaye pendant plusieurs générations, sans se tourner vers d'autres communautés. L'histoire imbriquée de la formation et du développement de la vicomté et de la vie religieuse de Marseille explique cette «fidélité» sans faille dont résulte une entente tacite entre patronage laïque et monastère régulier. Les autres familles aristocratiques se sont liées au monastère, certes attirées par les qualités spirituelles des Victorins, mais aussi grâce aux requêtes des moines qui mènent une politique de récupération du temporel carolingien de l'abbaye qui était tombé aux mains des laïcs¹.

L'engagement de l'abbaye dans le mouvement de la réforme grégorienne et son expansion vers l'extérieur sont un tournant dans les rapports de l'abbaye avec ses bienfaiteurs laïques en Provence. La chute drastique des donations provençales entre 1060 et 1080, sont l'écho de l'apparition de changements importants.

L'abbaye de Saint-Victor est l'institution monastique provençale dont sont conservés le plus grand nombre de documents, originaux ou copies d'époque, conservés dans les Archives des Bouches-du-Rhône. Il s'agit pour la grande majorité de documents de la pratique², les sources narratives, liturgiques ou

¹ Sur les origines carolingiennes de l'abbaye voir Introduction, 3.

² *Liber magnus cartarum* ou Grand cartulaire (fin du XI^e siècle) [sur ce cartulaire voir M. ZERNER, «L'élaboration du Grand Cartulaire»], et le Petit cartulaire (XIII^e siècle), édités par B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor* ; des chartes du XI^e siècle (ABDR 1H) éditées par P. AMARGIER, *Chartes inédites*, ainsi que les pièces concernant le château de Nans

nécrologiques sont très parcellaires³. Les nombreuses chartes de Saint-Victor — environ un millier pour les X^e, XI^e et XII^e siècles — ont suscité plusieurs études sur le temporel de l'abbaye, à commencer, au début de ce siècle avec les travaux de l'abbé G. Arnaud d'Agnel⁴ et de Damase Arbaud⁵, puis, en 1950, avec la thèse de Jean-Claude Devos⁶ et finalement, en 1966, avec la synthèse d'Edouard Baratier⁷. A ces études d'ensemble il faut ajouter celles concernant l'histoire et l'archéologie de quelques églises et prieurés ayant appartenu à Saint-Victor, ou encore l'implantation victorine dans des micro-régions⁸. Saint-Victor et ses prieurés ont encore été l'objet de plusieurs articles parus en 1966 et réunis à l'occasion d'un congrès tenu à Marseille en vue de la commémoration du millénaire de la restauration de l'abbaye⁹. En 1967, le père Paul Amargier, qui venait de montrer que cette restauration

éditées par H. ROLLAND, «Chartes inédites», ou encore celles connues de L.-A. DE RUFFI, *Histoire de Marseille*, p. 484 (attribution du douaire d'Odile de Vence - 1005) et des éditeurs de l'*Histoire Générale du Languedoc*, 1875, t. V, c. 670, n° 348 (donation du comte Bertrand à l'Eglise Romaine - 1081).

³ La «chronique» de Saint-Victor (Bibl. Vaticane, cod. reg. lat. 123, f° 119 v° (*non vidi*) étudiée et éditée par J. H. ALBANÈS, («La Chronique de Saint-Victor», voir aussi A. WILMART, «Composition de la petite chronique»), élaborée à Ripoll, mentionne, pour les XI^e et XII^e siècles, les abbés de Saint-Victor, les principaux épisodes religieux, les comtes de Barcelone et les rois d'Aragon, ainsi que les événements marquants de la reconquête espagnole et des croisades. Une seule hagiographie a été confectionnée dans l'abbaye, la vie de l'abbé Isarn († 1047), rédigée, après 1069, d'après les témoignages des disciples de l'abbé (original ou copie du XII^e siècle BN, ms. lat. 5672 - *Vita S. Isarni* - BHL 4477). Le fragment de nécrologe attribué à Saint-Victor est peut-être celui de l'Eglise de Marseille, BN, ms. lat. 12702 f° 172-173 (copie XVIII^e s. - 21 notices - voir J.-L. LEMAÎTRE, *Répertoire des documents nécrologiques*, n° 3263). Des éléments de la liturgie victorine ont été étudiés par J. LEMARIÉ, *Le Bréviaire de Ripoll* et «Influence lyonnaise». Les quatre livres liturgiques médiévaux provenant de Saint-Victor ne sont pas antérieurs au XIII^e siècle [Bibl. Vaticane, ms. Reginensis lat. 539 (passionnaire du XIII^e s.) ; Bibl. de Carpentras, ms. 90 (missel du premier tiers du XIV^e siècle) ; Bibl. Mun. de Marseille, ms. 116 (psautier du XIV^e s.) ; et un bréviaire de la fin du XV^e siècle (coll. particulière) présenté par V. LEROQUAIS («Un bréviaire manuscrit» ; voir aussi V. SAXER, «Les calendriers»). La bibliothèque de l'abbaye est partiellement connue d'après un catalogue du XII^e siècle (L. DE MASLATRIE, «Catalogue» ; J. CHÉLINI, «La bibliothèque»).

⁴ G. ARNAUD D'AGNEL, «Les possessions... en Rouergue», «Les possessions... dans le sud-ouest de la France», «Les possessions... Bas-Languedoc».

⁵ D. ARBAUD, «Les possessions... dans les Basses-Alpes».

⁶ J.-CL. DEVOS, *La formation du temporel*.

⁷ E. BARATIER, «La fondation et l'étendue du temporel».

⁸ La liste étant longue, voir notre bibliographie générale.

⁹ *Provence historique*, t. 16, 1966.

avait eu lieu en 977, présente sa thèse de troisième cycle où il analyse et édite les chartes victorines du XI^e siècle qui ne figurent pas, ou alors de manière imparfaite, dans l'édition du cartulaire par B. Guérard¹⁰. Malheureusement ces documents non pas été publiés. Les nombreux articles que l'auteur a consacré à l'abbaye marseillaise ont été à l'origine d'un ouvrage paru en 1991¹¹.

Bien que la bibliographie sur Saint-Victor soit abondante elle est inégale et exige une approche critique. Plusieurs problèmes n'ont pas été élucidés ou alors abordés de manière insuffisante. Sans avoir la prétention de tout passer en revue, nous tâchons dans ce chapitre, de sortir de l'ombre les questions qui constituent l'objet de ce travail.

1. De l'abbaye épiscopale au monastère familial : Saint-Victor et la famille vicomtale de Marseille

1. 1. Les débuts de la vicomté de Marseille et la restauration bénédictine de Saint-Victor.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer les origines de Saint-Victor¹². La basilique martyrologique suburbaine de Sainte-Marie et Saint-Victor a abrité, au moins depuis 780 une communauté religieuse, dépendante de l'évêque de Marseille, lequel gérait ensemble le temporel de l'abbaye et celui de l'Eglise cathédrale.

La communauté est toujours vivante au début du X^e siècle. En 904 elle a à sa tête un abbé, Magnus, qui reçoit de Louis l'Aveugle une partie du fisc de Marseille¹³. En 924, l'évêque Drogon concède un bien de Saint-Victor, *huna per consensum et voluntatem congregationis sancti Victoris martyris*¹⁴. Quarante ans plus tard, l'évêque Honorat revendique des *res ecclesiae sanctae Dei genitricis Mariae sanctique Victoris, Christi martiris*, détenues injustement par le comte Boson¹⁵. Il est probable qu'à ce moment la

¹⁰ P. AMARGIER, *Chartes inédites*.

¹¹ P. AMARGIER, *Un âge d'or*. Cet ouvrage ne contient pas d'appareil critique, il faut ainsi se rapporter directement aux articles de P. AMARGIER (voir notre bibliographie générale).

¹² Voir Introduction, 3.

¹³ CSV 10.

¹⁴ CSV 1040.

¹⁵ CSV 29 (mars 965).

communauté de Saint-Victor, après quelques années de dispersion, commence à se reconstituer. En effet, l'évêque Pons I affirme, en 1005, que le monastère avait été ruiné par des barbares et relevé par lui-même, son père, Guillaume, et son oncle, Honorat¹⁶. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 974, quelques cénobites vivaient à Saint-Victor¹⁷. Ceux-ci adoptent le 31 octobre 977, la règle bénédictine, sous les auspices de l'évêque Honorat. A cette occasion, l'évêque attribue directement aux moines quelques biens, qui appartenaient déjà à l'abbaye¹⁸.

L'histoire de Saint-Victor est dès lors étroitement liée à celle de la famille des vicomtes de Marseille¹⁹. L'évêque Honorat, et ses frères Aicard et Guillaume, sont les fils d'Arlulf. Guillaume est le premier membre de la famille de Marseille à porter le titre vicomtal²⁰. La vicomté de Marseille est une entité qui n'apparaît qu'à la fin du X^e siècle. Son origine doit être recherchée dans la donation faite à Arlulf par le roi Conrad I, de la *curtis* de Trets, *que est pertinens ex comitatu Marsiliacensi et jacet in comitatu Aquense*, avec tout ce qui était auparavant dévolu au roi, c'est-à-dire, «l'exercice et le profit de tous les droits publics»²¹. Les enfants d'Arlulf ont hérité de ce vaste ressort. Guillaume, qui apparaît comme *vicescomes* en 977, et comme «vicomte de la cité de Marseille» en 1001²², semble investi du pouvoir banal, qui devient, par la suite, un bien héréditaire au même titre que les droits domaniaux. Guillaume et son frère Aicard faisaient partie des proches du comte de Provence, duquel la famille avait reçu des biens et certainement la charge vicomtale²³. Comme d'autres de ses fidèles, le comte

¹⁶ CSV 15.

¹⁷ CSV 107 : *...cedimus supradictam vineam prefate ecclesie, ut, quamdiu illic cenobite steterint, funditus eam teneant...*

¹⁸ CSV 23 : *...in honore Dei omnipotentis sanctique Victoris martiris congregationem monachorum secundum regulam sancti Benedicti, in abbatia ejusdem beati Victoris constitui optamus... Et, ut ibi utilius possint regulariter vivere, ex terra qua ad eandem abbatiam pertinere dinoscitur aliquid eis concedimus...* Voir P. AMARGIER, «966 ou 977», qui pense que le vrai responsable de l'introduction de la règle bénédictine à Saint-Victor est Pons I, neveu et successeur d'Honorat sur le siège de Marseille.

¹⁹ Voir tableau généalogique 3.

²⁰ P. AMARGIER, «Aux origines». Selon G. MANTEYER, (*La Provence*, p. 98-99), Arlulf serait fils de Teudebert, originaire du Viennois, comte de Provence, entre 890 et 908.

²¹ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 116-117. CSV 1041 (18 août 951).

²² CSV 69.

²³ Aicard reçoit Ségalarie du comte en 989 (L. BLANCARD, «Charte de donation»). Voir CSV 757 (v. 1045) : Guillaume le Jeune de Marseille (1008-1085) donne à Saint-Victor *de Auriolo, de sua parte comitale, unam medietatem*. J.-P. POLY (*La Provence*, p. 37-39), considère que Guillaume a reçu du comte, avec le titre de vicomte, une énorme dotation en fiefs autour de

de Provence a sans doute récompensé Guillaume pour sa participation aux combats contre les Sarrasins²⁴. C'est ainsi que la famille possède des droits fiscaux dans la région de Marseille et des domaines sur la bande côtière, depuis l'évêché de Toulon, jusqu'à celui de Fréjus. Sur leurs possessions, le pouvoir des vicomtes est presque absolu, à tel point qu'il fait penser à une principauté indépendante, à l'intérieur même du comté de Provence²⁵.

Leur pouvoir est d'autant plus important que depuis au moins 954²⁶, c'est l'un de leurs, Honorat, qui occupe le siège épiscopal, administrant les temporels de l'Eglise de Marseille et de l'abbaye de Saint-Victor. La charge épiscopale est l'une des assises les plus significatives du pouvoir de la famille vicomtale. Par dévolution d'oncle à neveu, la famille conserve la fonction jusqu'en 1073, pendant plus d'un siècle donc. Par ce biais, les vicomtes se trouvent très tôt impliqués dans les affaires de l'abbaye.

Quand Honorat introduit la règle de saint Benoît à Saint-Victor, le vicomte Guillaume I donne son accord avec sa femme Belilde et ses fils, Pons et Guillaume. Il exerce ici ses toutes nouvelles prérogatives publiques, comme le comte le fait à Montmajour, à Saint-Véran de Vaucluse ou à Saint-Césaire d'Arles. Il est difficile de mesurer l'attachement spirituel que la famille vicomtale vouait au monastère à cette époque. Nous constatons néanmoins qu'aucune donation n'a été faite par la famille à Saint-Victor avant l'an mil. Au contraire, elle utilise sa position de force à la tête de l'épiscopat pour renforcer son récent pouvoir. C'est pour elle, le moment de regrouper des biens, ceux de l'Eglise ou ceux qui viennent d'être libérés à l'est, et non celui de les disperser. Ainsi, le 6 mars 977, Pons I, fils du vicomte Guillaume I, apparaît déjà investi de la dignité épiscopale,

Marseille, entre le 1^{er} avril 976 et le 6 mars 977. C'est, en fait, l'avis de R. POUPARDIN (*Le Royaume de Bourgogne*, p. 293 : le comte Guillaume investi Guillaume, fils d'Arlulf, comme vicomte de Marseille «avec la jouissance d'un domaine probablement démembré de l'ancien domaine comtal...»). Certains auteurs, dont R. BUSQUET («Le rôle de la vicomté»), ont affirmé que la vicomté de Marseille était une création du roi Conrad, des années 950. P. AMARGIER («Aux origines», p. 175) a fait le point de la question et a montré que la vicomté de Marseille était postérieure à l'expulsion des Sarrasins.

²⁴ Rodoard, souche de la famille de Grasse, a reçu la moitié de l'*episcopatus* d'Antibes. Plus tard, son fils Gauceran en a reçu l'autre moitié (CL 132 - v. 1125). Hugues de Blaye a reçu du comte une condamine à Roubian, dans le comté d'Avignon [CSV 1042 (979)]. Miron et Odile, souche de la famille de Nice, avaient reçu du comte des biens dans les diocèses de Vence et de Nice [CN 18 et 19 (1002 et 1003) et CL 149 (1032)]. Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 92-93.

²⁵ Voir J.-P. POLY, *La Provence*, fig. 3, I 1, 2, 3, 4 (entre p. 96-97).

²⁶ GCN, Arles, c. 105-106 n° 255.

vraisemblablement en tant que coadjuteur de son oncle Honorat. De la terre qui *pertinet aecclesiae sanctae Mariae Massiliensis aecclesiae seu et sancti Victoris martyris*, il concède à son père la moitié de la *villa Campanias* en alleu²⁷. Sept ans plus tard, il récidive et cède à son père la moitié des possessions de son église et du monastère sises au Plan d'Aups, à Cabriès, à Mazaugues, à Mauriès, à Méaulne, à Riboux et à l'Allauzière²⁸.

C'est aussi à cette époque, entre 977 et 981 (date de la disparition de l'évêque Honorat), que l'abbé Adalard s'en remet au vicomte Guillaume I pour régler un différend survenu entre l'abbaye et quelques particuliers à La Cadière. Le vicomte, astucieusement, se fait attribuer par l'abbé la moitié de cette terre, à condition d'en faire retour à sa mort. Oubliant ses engagements, le vicomte donnera La Cadière en douaire à sa seconde femme, Ermengarde²⁹. Cet épisode qui nous est raconté par la célèbre notice *Breve de Catedra*, révèle qu'un abbé dirigeait la communauté et administrait les biens qu'en 977 l'évêque avait rattachés directement au monastère. En effet, l'*ecclesia Sancti Damiani*, qui est attribuée aux moines en 977, est un ancien prieuré proche du village de La Cadière et c'est de ses dépendances dont il est question dans le *Breve de Catedra*. L'abbé Adalard apparaît encore en 984, dans un plaid tenu par le comte à Manosque, où, avec l'évêque Pons I, il revendique pour Saint-Victor des terres usurpées par Rodolphe, évêque de Sisteron, et par Imon³⁰. Le rédacteur du *Breve de Catedra*, aux alentours de l'an mil, est l'abbé Pons, fils d'Inguilbert, successeur d'Adalard³¹. Il

²⁷ CSV 72. Ce toponyme survit dans Plan de Campagne.

²⁸ CSV 70 (9 février 984).

²⁹ CSV 77. Document traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 355-362. Voir P. AMARGIER, «Un épisode de justice». Voir aussi, R. BROECKER, «Saint-Damien».

La fille d'Ermengarde et de Guillaume I, Astrude, avait reçu le quart de La Cadière comme dot, lors de son mariage avec Lambert de Vence. Le couple l'avait donné en gage à l'abbé Isarn contre une somme de 180 sous. En 1048 ils le remettent définitivement à l'abbé Pierre (CSV 78).

³⁰ CSV 654 (2 janvier 984). Il s'agit de la *villa Camaricas*, lieu non identifié de la *villa Betorrida*, qui correspond au XI^e siècle au prieuré de Saint-Promace de Forcalquier (AHP). Voir CSV, t. II, p. 639, F 26 et 28.

³¹ P. AMARGIER ne compte pas ces deux abbés parmi les abbés de Marseille [*Un âge d'or*, p. 184 et «Les élections abbatiales» p. 376]. Il met en doute l'authenticité du *Breve de Catedra*, auquel il a pourtant consacré tout un article où il suggère que les abbés Adalard et Pons sont «de ces laïcs qui, depuis Magne, revêtus honorifiquement par le pouvoir de la dignité abbatiale, jouissent des quelques avantages encore afférents à cette dernière» [«Un épisode de justice», p. 296]. Il ne mentionne pas le CSV 654 (984), où l'abbé Adalard apparaît avec l'évêque Pons I. L'auteur s'appuie sur le témoignage de la pagelle d'élection de l'abbé Pierre (1047), qui n'évoque, avant Pierre, que les abbés Guifred et Isarn : *de quorum numero*

mentionne, à la fin de la notice, un de ces prédécesseurs, l'abbé Bernard. Il faut encore ajouter le nom d'Hugues parmi les abbés de la fin du X^e siècle à Saint-Victor. Il est cité en 1035, comme ayant reçu une donation du vicomte Guillaume I³². Il est probable que ces abbés étaient désignés par l'évêque, avec l'assentiment de ses parents. Pons I affirme, en 1005, que l'évêque Honorat, le vicomte Guillaume I et lui-même avaient réuni les moines et avaient ordonné un abbé³³.

Le rôle de ces abbés a dû être difficile. Dépendants de l'autorité épiscopale pour une grande partie du temporel — Pons I se dit en 1001 «évêque de Saint-Victor»³⁴ — ils ont une marge de manoeuvre très réduite vis-à-vis des ingérences de la famille vicomtale dans les possessions du monastère. Le *Breve de Catedra* dénonce les abus du vicomte, qui pourtant s'était dit *defensor* de Saint-Victor à La Cadière, et révèle l'impuissance de l'abbé devant le démembrement des terres du monastère³⁵. Ce document permet d'observer que dès sa constitution, la communauté bénédictine de Saint-Victor s'est battue pour faire respecter ses droits sur les anciens biens de l'abbaye. En effet, à partir de là, la politique des moines vise à récupérer le temporel primitif du monastère.

[pastores], multorum annorum curriculo euoluto, nostro in tempore primo Wifredus, deinde uero Ysarnus, qu'il interprète ainsi : «Le sens très clair ne laisse place à aucun doute : depuis qu'il est devenu bénédictin, le monastère a connu deux abbés, Guifred tout d'abord, à qui succède Isarn, Pierre étant le troisième». A mon avis, ce passage de l'élection de l'abbé Pierre montre que pour les moines de 1047, la restauration de Saint-Victor ne datait pas de l'introduction de la règle bénédictine en 977, mais de l'indépendance acquise en 1005 vis-à-vis de l'évêque (CSV 15). A ce moment-là le monastère obtient un nouveau statut, l'abbé exerçant un pouvoir, dans le temporel comme dans le spirituel, beaucoup plus étendu. Cela ne veut pas dire qu'auparavant d'autres abbés, dépendant certes de l'évêque, n'ont pas dirigé le monastère.

³² CSV 56 : ...*Ita donamus et corroboramus, sicut pater dedit Ugoni abbati, ut ipsi monachi sint intercessores ad Dominum...*

³³ CSV 15 : ...*monachos aggregantes, abbatem ibidem ordinaverunt...*

³⁴ CSV 174 : ...*episcopo sancti Victoris...*

³⁵ ...*Nunc intentis auribus audiatur et mente figatur, idcirco scripsisse ma hanc noticiam, instigante patre meo, quoniam terram sancti Victoris videbamus membratim carpere et ceu a belius particulatim delaniare...* (CSV 77).

1. 2. La réforme venue de Psalmodi : Saint-Victor comme symbole de la puissance vicomtale

La première donation connue de la famille de Marseille date de 1001. Il s'agit, en réalité, d'une restitution. L'évêque Pons et son père, le vicomte Guillaume I, rendent à Saint-Victor la moitié du Plan d'Aups que l'évêque avait cédé à son père quelques années auparavant³⁶. Il s'agit encore d'une restitution pour le don fait, trois ans plus tard, par le vieux vicomte³⁷. Malade, celui-ci est allé chercher un secours spirituel au monastère, où, suivant le conseil des moines, il a pris l'habit monastique. La conversion du vicomte à la fin de sa vie annonce des changements dans les relations de la famille avec le monastère. Au chevet du mourant se trouve le prévôt Guifred «placé à la tête du monastère par l'abbé Garnier»³⁸. Paul Amargier a déjà démontré que l'abbé Garnier [II] dont il est question ici était l'abbé de Psalmodi, qui avait été appelé à réformer Saint-Victor³⁹, et qui, d'après la *Chronique de Saint-Victor*, avait, en l'an mil, installé l'un de ses moines, Guifred, à la direction du monastère⁴⁰. Le double abbatiat de Garnier II est une pratique courante de la réforme monastique de l'époque : Maieul, abbé de Cluny, comme Garnier, assume l'abbatiat des monastères qu'il était appelé à réformer et place à leur tête un de ses disciples. La présence de Guifred à Saint-Victor signifie que l'ancienne façon de diriger le monastère, par un abbé dépendant de l'évêque, était en train de changer. Nous comprenons

³⁶ CSV 69 (déc. 1001). Confirmation de la moitié de la *villa* d'Aups et de la tasque aux moines par le vicomte Guillaume II (CSV 99, v. 1025).

³⁷ CSV 71 (15 oct. 1004), restitution du Plan de Campagne.

³⁸ ... *Wifredus scilicet, prepositus ipsius monasterii a domno abbate Guarnerio constitutus...*

³⁹ P. AMARGIER, «Les élections abbatiales», p. 377. Deux abbés appelés Garnier ont dirigé Psalmodi à la fin du X^e siècle : Garnier I entre 979-993, et Garnier II, à partir de 998/999 jusqu'à 1028. Entre les deux, en 997, apparaît l'abbé Witardus. (Voir U. WINZER, *S. Gilles*, p. 341-345. Selon P. AMARGIER («Warnerius ou Guarinus»), qui par ailleurs ne distingue pas les abbés Garnier I et II, le réformateur de Saint-Victor, était un moine catalan, appartenant au cercle de l'abbé Guarin (de Cuixà), envoyé par ce dernier pour réformer le monastère de Psalmodi. Cependant, aucun témoignage direct ne permet d'entériner cette affirmation. La large diffusion de l'anthroponyme Garnier parmi les ecclésiastiques de la fin du X^e siècle et du début du XI^e siècle nous oblige à une très grande prudence.

⁴⁰ J. H. ALBANÈS, «La Chronique de Saint-Victor», p. 317 : *1000. Anno incarnatione domini (M) cepit monasterium restaurari, domno Guifredo existente ibi prius quinque annorum priore, in quindecim sequentibus annis vivente eodem ibi abbate; qui sic XX. anno incarnationis Christi post millesimum obiit in senectute bona, relinquens monasterium cum L. fratribus quod prius accep(it) cum V., Sicut nobis retulerunt fratres qui tempore illius in nutriti fuerant.*

mieux pourquoi les restitutions de Pons I et de son père le vicomte ont été faites à cette époque. L'abbé Garnier, à travers Guifred, apportait à Saint-Victor les principes du monachisme réformé du X^e siècle, qui ont finalement triomphé en 1005, avec l'indépendance reconnue par l'évêque au monastère, la séparation de la mense abbatiale de la mense épiscopale et l'élévation de Guifred à la fonction d'abbé⁴¹.

La *Carta liberalis* de 1005 montre qu'une importante cérémonie a eu lieu ce jour-là. Autour des vicomtes et de l'évêque, s'étaient réunis le comte Roubaud et sa femme Ermengarde, la comtesse Adélaïde et ses fils, le comte Guillaume III de Provence, et le comte Guillaume de Toulouse. Parmi les ecclésiastiques, étaient présents les abbés de Psalmodi, de Montmajour et de Saint-Gervais de Fos, les archevêques d'Arles, d'Aix, et d'Embrun et l'évêque de Riez. La charte rédigée à cette occasion est une apologie de la famille vicomtale. Elle affirme que l'évêque Honorat, son frère, le vicomte Guillaume et le fils de ce dernier, l'évêque Pons, ont relevé le monastère, détruit par les barbares ; qu'ils rendirent «quelque peu de ce qui lui avait appartenu et, pour le salut de leur âme, lui firent largesse de leurs propres possessions»⁴². Or, nous avons vu que, bien au contraire, ce sont les biens du monastère qui sont venus enrichir le vicomte. L'évêque est pourtant conscient que le statut de Saint-Victor ne convient plus au monastère. Il lui faut l'indépendance, «comme il en va pour les autres monastères réguliers édifiés en l'honneur du Dieu tout-puissant et de ses saints»⁴³.

Au moment où l'abbé Garnier II est appelé à restaurer Saint-Victor sa propre abbaye vit des changements importants. Psalmodi était un monastère dont les origines remontaient à la fin du VIII^e siècle⁴⁴. Il se situait en Camargue, dans le diocèse de Nîmes, dans la région rhodanienne qui relevait de la principauté toulousaine. Selon un diplôme de Charles le Simple, au début du X^e siècle, le monastère avait été détruit par les Sarrasins, et les moines s'étaient installés au lieu de Corneillan (*Corneliacensis*), au prieuré

⁴¹ CSV 15 (Traduction dans G. DUBY, *L'An Mil*, p. 188-192, que nous reprenons dans notre texte, ci-dessous) et CSV 1054.

⁴² *...Qui non solum ex sua ei aliqua reddiderunt, verum etiam de propriis suis possessionibus, ob remedium animarum suarum, multa largiti sunt...* (CSV 15).

⁴³ *...facio hanc roborationis, liberalitatis ac donationis chartam omnipotenti Domino ac sancto Victori, suo martiri... ut ab hac die ipsum monasterium sub nullius hominis manu, nisi ad deffensionem, consistat; sed sit, sicut cetera sunt monasteria regularia, ad honorem omnipotentis Dei ac sanctorum ejus consistentia...* (CSV 15).

⁴⁴ Le monastère de l'«île» de Psalmodi, était sis dans le diocèse de Nîmes, en Camargue. Sur ce monastère voir E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 395-399.

de Saint-Julien⁴⁵. C'est en effet à Saint-Julien que nous retrouvons la communauté, à la fin du siècle. En 979, les comtes de Provence, Roubaud et Guillaume II, donnent à l'abbé Garnier I et aux moines de Psalmodi *vel Sancti Juliani*, l'église Sainte-Marie de *Vergerio*, dans le diocèse d'Aix⁴⁶. En 993 les mêmes comtes, ainsi que la comtesse Adélaïde et son fils Guillaume III de Provence, donnent les églises des Saints Côme et Damien et de Sainte-Marie de Candillargue (*Calditianicas*), au terroir de la cité de Maguelonne dans la banlieue du château de Sustanson⁴⁷. La donation s'adresse *ad monasterium Psalmodium... quod constructus in honore sanctae Dei genitricis virginis Mariae et sancti Petri principis apostolorum et sancti Johannis et sancti Victoris et sancti Marcelli vel aliorum sanctorum necnon et sancti Juliani Cornelianicus ubi preest vir venerabilis Garnerius abbas*. Le vocable de saint Victor présent à Psalmodi est curieux. Il témoigne peut-être d'un lien assez précoce entre les communautés nîmoise et marseillaise. Quoi qu'il en soit, les moines de Psalmodi semblent toujours installés à Saint-Julien. Les donations des comtes de Provence montrent que le monastère avait acquis assez d'importance et qu'il avait attiré l'attention des princes du comté voisin. A partir de 984, des alliances matrimoniales avaient réuni les familles comtales de Provence et de Toulouse. Guillaume II de Provence avait épousé en deuxième noces Adélaïde d'Anjou qui avait été mariée auparavant au comte Raimond de Toulouse⁴⁸. De cette précédente union de la comtesse était né le comte Guillaume Taillefer qui épousa, à la fin du X^e siècle, Emma de Provence, fille du comte Roubaud⁴⁹. Ce mariage attire l'attention des toulousains sur la région rhodanienne de leur principauté, et, conséquemment sur les monastères de Psalmodi et de Saint-Gilles⁵⁰. Guillaume de Toulouse et sa femme confirment aux moines de Psalmodi la possession du prieuré de Saint-Julien, vers 997. En 998-999, ils leur donnent la *villa* de Saint-Julien, en retenant le quart avec les droits de justice sur l'ensemble des terres monastiques⁵¹. Les moines de Psalmodi sont toujours à Saint-Julien. C'est seulement en 1004, qu'une assemblée, réunissant des prélats et des grands seigneurs, décide de réédifier l'abbaye de Psalmodi et de la confier à l'abbé Garnier II. Sont présents la comtesse

⁴⁵ HGL, 1875, t. V, c. 127-130, n° 37 (909).

⁴⁶ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 513-514, p. j. I.

⁴⁷ CPA 88.

⁴⁸ H. DÉBAX, «Stratégies matrimoniales».

⁴⁹ Emma est cité dès 998/999 (E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 629-632, doc. n° 20).

⁵⁰ Sur Saint-Gilles voir U. WINZER, *S. Gilles*, p. 41-52.

⁵¹ E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 629-632, doc. n° 20.

Adélaïde et ses trois fils, Guillaume de Toulouse, Guillaume de Provence et Pons de Gévaudan, le comte Roubaud de Provence, les comtes Hugues et Pons de Rodez, parents des toulousains, les évêques de Nîmes, d'Uzès, du Puy, de Lodève et de Maguelonne et l'abbé Gérard de Saint-Gilles⁵². Ainsi, au début du XI^e siècle, l'abbé Garnier II, dit «vénérable», est chargé de la reconstruction de Psalmodi et de la réforme de Saint-Victor.

La réforme de Saint-Victor entreprise par les vicomtes est en grande partie le corollaire de la consolidation de leur puissance. En effet, lors de la restauration de 977, le contrôle de l'abbaye représentait une partie importante du pouvoir épiscopal, et à travers lui, du pouvoir vicomtal émergent. A la disparition de Guillaume I en 1004, la vicomté de Marseille est déjà une réalité solidement établie, qui dispose d'une large assise foncière et qui n'a plus besoin de l'apport temporel de Saint-Victor. Les vicomtes peuvent alors octroyer l'autonomie à l'abbaye sans compromettre leur avenir. A travers la réforme de Saint-Victor ils se conforment à un idéal monastique qui, depuis quelques décennies, était véhiculé dans la région par Montmajour et les prieurés clunisiens de Haute-Provence. La présence de l'abbé Archinric de Montmajour dans les cérémonies les plus importantes de Saint-Victor, jusqu'à la veille de sa mort⁵³, montre comment le modèle arlésien de communauté bénédictine exempte était source d'inspiration pour les Victorins. L'évêque Pons I ne pouvait ignorer que la soumission de Saint-Victor nuisait à la «régularité» du monastère et à l'éclat de son oeuvre de restauration. Les fils de Guillaume I, héritiers de la vicomté, adoptent l'abbaye comme symbole spirituel de leur puissance. Chez les moines, ils ne cherchent plus de quoi agrandir leur patrimoine, déjà assez vaste, mais de quoi nourrir leurs âmes⁵⁴.

La première conséquence de la *Carta Liberalis*, avait été le choix de celui qui devait désormais gouverner l'abbaye, à la place de l'évêque. Suivant ce qui avait été l'une de ses principales prérogatives sur l'abbaye depuis des

⁵² HGL, 1875, t. III, p. 233-234. C'est probablement à cette occasion que les frères Amic (de Vence) et Lambert offrent à Psalmodi la vallée nommée *Amata* (Vaugines), dans le comté d'Aix, afin que les moines y construisent une église (*locus*) et habitent les lieux (G. MANTEYER, *La Provence*, p. j. n° 8, p. 520-522). Le coeur de l'église actuelle appartient au sanctuaire élevé au début du XI^e siècle par les moines (G. BARRUOL, *Provence Romane 2*, p. 90).

⁵³ En 1020, c'est Archinric qui indique Isarn pour succéder l'abbé Guifred (*Vita S. Isarni*, p. 738, n° II).

⁵⁴ J.-C. DEVOS, «L'abbaye de Saint-Victor», p. 366.

années, Pons I «élit» Guifred comme abbé, mais avec l'accord de ses chanoines, des moines de Saint-Victor, et le conseil des abbés Garnier de Psalmodi, Archinric de Montmajour et Pato de Saint-Gervais, ainsi que des vicomtes Guillaume II, et Foulques, ses frères⁵⁵. A la différence des abbés de Saint-Victor au X^e siècle, Guifred devait gérer seul le temporel de l'abbaye.

Après la réforme de Saint-Victor, favorisée par l'évêque de Marseille et sa famille, suit une longue période d'étroites relations entre les vicomtes et le monastère. Les frères de Pons I, Guillaume II et Foulques sont responsables de près d'une trentaine de dons adressés au monastère. Ils agissent souvent ensemble, avec leurs épouses et les enfants de Guillaume II, dont l'évêque Pons II, qui avait succédé en 1014 à son oncle sur le siège de Marseille. Ils souscrivent également de nombreux documents de Saint-Victor. Les vicomtes Guillaume II et Foulques apparaissent, en tout, dans environ quatre-vingt dix actes du Grand Cartulaire de Saint-Victor, c'est-à-dire, dans près de 10% des actes. A cela il faut ajouter les apparitions isolées de l'évêque Pons II dans une quinzaine d'actes, en tant que donateur avec ses chanoines, ou simplement comme souscripteur. La famille assiste à tous les événements importants de la communauté, comme les élections abbatiales, les consécration d'églises et les décisions en justice⁵⁶. Grâce aux donations des vicomtes, l'implantation de Saint-Victor est assez importante dans les diocèses de Marseille, d'Aix, de Toulon et de Fréjus (voir Carte 8). Les Victorins étaient presque les seuls moines présents sur la frange côtière, de Marseille à Fréjus⁵⁷.

⁵⁵ CSV 1054 : *...domnus Pontius, gracia Dei Massiliensis ecclesiae episcopus... eligendo decrevit virum nomine Wifredum a Deo bonis moribus dicatum...*

⁵⁶ Dans l'exercice des prérogatives publiques les vicomtes ont agi, dans certaines occasions, comme les avoués de Saint-Victor (CSV 27. Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 119). L'avouerie, inconnue dans le Midi, était du ressort du comte. Voir Chapitre II, 2. 1.

⁵⁷ *Atlas historique. Provence*, carte n° 75.

1. 3. Deux siècles de transactions. Dons et contestations

1. 3. 1. Les générations des largesses

Les donations des vicomtes à Saint-Victor sont en général assez tardives⁵⁸, à l'exception de celles faites par l'évêque Pons I⁵⁹. En effet, ce prélat prend l'habit monastique à Saint-Victor en 1008, en léguant au monastère des biens hérités de ses parents et de son oncle, dans la vallée de Trets⁶⁰.

Cependant, les biens donnés par Pons n'entrent pas immédiatement dans le temporel de l'abbaye, l'évêque en ayant sans doute conservé la jouissance de son vivant. Nous observons en 1014, probablement peu de temps après sa mort, que ses frères Guillaume II et Foulques, se partagent son héritage, mais finissent par l'abandonner à l'abbaye⁶¹. Par ailleurs, la donation de Pons I avait été complétée par celle de sa soeur Belilde⁶². La donation faite en 1012 par le vicomte Foulques et sa femme Odile d'un manse à Manosque dans le comté de Sisteron doit être mise en rapport avec la donation de l'église Saint-Martin de Manosque par le comte de

⁵⁸ On trouvera une liste des principales donations de la famille vicomtale à Saint-Victor en appendice de l'article de J.-C. DEVOS, «L'abbaye de Saint-Victor», p. 373-379. Il faut noter la petite donation faite en 1005 par les vicomtes Guillaume II et Foulques à l'église Saint-Pierre et Paul [du Paradis ?], d'un manse et d'une vigne à Aubagne (CSV 17).

⁵⁹ Les donations de la famille vicomtale à d'autres monastères sont peu nombreuses. Montmajour a reçu des vicomtes quelques biens sis près d'Arles [CISV 12- 1040 (don d'Arlulf) ; CPA 101 -1008 (don d'Aicard), DU ROURE p. 167 - 1045 (don de Guillaume II) ; DU ROURE p. 168 - 1048 (confirmation des fils de Guillaume II)]. Lérins a reçu de Guillaume III et Adalgarde, leur part d'Avinionet, dans le diocèse de Fréjus (CL 26 - milieu XI^e s.).

⁶⁰ CSV 18 : *...Elegi ad tempus, in monasterio beati martiris Victoris, sub habitu monastice religionis, degere humilitatus, ut in eternum vivere possim exaltatus...* Pons I donne à Saint-Victor, dans la vallée de Trets, dans le comté d'Aix, des biens à Pourcieux, Peynier, *Sanctus Andeolus* (Saint-André) et Ollières, dans le comté de Fréjus, une *villa* au Freinet, et des maisons à Arles. CSV 113 (1008) : l'évêque Pons I donne à Saint-Victor, avec ses frères Guillaume II et Foulques, tous trois héritiers de leur oncle Aicard, un manse à Trets.

⁶¹ CSV 110 et 111 (1014) : *...de ipsa tercia parte quam tenebat frater meus domnus Pontius episcopus, que nobis advenit ex parte genitoris nostri, manifestum est quia ipsam terciam divisimus inter nos, frater meus Fulco et ego [Wilelmus], et venit de illa tercia medietas illi, et medietas mihi...* En 1014 encore, les vicomtes donnent à Saint-Victor, de l'héritage de leurs parents, un manse à Vidauban, dans le diocèse de Fréjus (CSV 585).

⁶² CSV 135 (vers 1010 ? ou plutôt vers 1014 comme les restitutions de ses frères [CSV 110 et 111]). Belilde donne sa part de Pourcieux et d'Ollières, la moitié du *castrum* de Cogolin et sa part du *castrum* de Belcodène.

Provence Guillaume III⁶³. Ces dons sont probablement des restitutions d'anciens biens de Saint-Victor sis en Haute-Provence.

Une dizaine d'années après la réforme de Saint-Victor, les donations des vicomtes sont donc encore modestes. De cette époque nous ne connaissons de la part des vicomtes qu'une seule donation de sanctuaire : il s'agit de l'église d'Aubagne consacrée aux saints Mitre, Martin et Laurent⁶⁴. Mais, entre-temps, d'autres familles avaient confié aux moines de Saint-Victor des églises qui sont devenues des prieurés importants, comme Saint-Jean de Villecroze donnée par la famille de Salernes-Pontevès (dès 1007), Sainte-Perpétue de Brignoles donnée par la famille des vicomtes de Cavaillon (dès 1011) ou Saint-Hippolyte de Venelles donnée par les seigneurs de ce lieu⁶⁵.

En 1019 les vicomtes retenaient encore une partie de La Cadière que l'évêque Honorat avait cédé aux moines en 977. Guillaume II, avec ses fils, l'évêque Pons II, Guillaume III, Aicard, Foulques et Geoffroi, offre à Saint-Victor pour le repos de l'âme de sa femme Accelène (de Baux) la huitième partie du domaine. A cette époque il est déjà remarié à Stéphanie, qui souscrit l'acte⁶⁶. A la même occasion, le vicomte Foulques, avec sa femme Odile, se dessaisit également de sa huitième partie de La Cadière⁶⁷. Quarante ans plus tard, en 1058, Foulques et Odile, restituent à Saint-Victor et à l'abbé Pierre, un manse et une pinède qu'ils avaient reçus en fief de l'abbé Guifred dans ce lieu⁶⁸.

Les donations de la famille vicomtale deviennent plus importantes à partir des années 1030. A cette époque, les vicomtes commencent à se dessaisir de certaines églises au profit du monastère.

Ainsi Saint-Just de Marseille en 1030, Saint-Michel d'Aubagne et Saint-Pons en Freinet, dans le diocèse de Fréjus, en 1035, sont soumises aux Victorins⁶⁹. Les vicomtes octroient au monastère des droits importants sur des moulins et sur la pêche dans l'Huveaune⁷⁰. En 1038, les vicomtes restituent à Saint-Victor une ancienne possession du monastère sise dans le

⁶³ CSV 651 (1012), 646 (1013), 647 (1015), 648 (1015). Foulques et Odile, font don à Saint-Victor d'un manse à Manosque en 1025 (CSV 650).

⁶⁴ CSV 43 (1014-19).

⁶⁵ CSV 486 (1007), 334 et 336 (1011), 263 (1014).

⁶⁶ CSV 76. Ce document porte la souscription d'un deuxième Guillaume, fils de Guillaume II, probablement né de son union avec Stéphanie, mais qui ne réapparaît plus par la suite.

⁶⁷ CSV 75.

⁶⁸ CSV 82.

⁶⁹ CSV 44 (1030), 45 (1038), 56 (1035), 592 (1035).

⁷⁰ CSV 20, 21, 22 (v. 1030).

comté d'Arles⁷¹. En 1039, Guillaume II, Stéphanie et leurs enfants, participent avec Guillaume de Riez à la donation de l'église de Pignans à Saint-Victor⁷².

Dans ces années 1030, Guillaume II et Foulques restaurent l'abbaye féminine des Accoules où sont placées quelques filles de la famille⁷³. C'est à la même époque que chacun des frères entreprend de construire un sanctuaire particulier : Foulques édifie Saint-Pierre de Paradis et Guillaume II l'église Sainte-Croix.

Le vicomte Foulques avait été blessé dans un combat, vraisemblablement au cours des conflits de 1019 contre la famille de Fos. Pendant sa convalescence, lui et son épouse Odile⁷⁴, donnent à Saint-Victor, le sixième de Pourcieux et de Peynier, et le quart de Puylobier et de Belcodène⁷⁵. Puis, Foulques ayant retrouvé la santé, le couple décide de reconstruire et de doter l'église Saint-Pierre, au lieu dit Paradis, devant la porte du monastère de Saint-Victor, «par le conseil et l'ordre de l'abbé Isarn». Lors de la consécration de l'église Saint-Pierre, par les archevêques Raimbaud d'Arles, et Pierre d'Aix, et par l'évêque Déodat de Toulon, Foulques et Odile offrent à l'église en *sponsalium* trois clos de vigne dans les environs de Marseille⁷⁶. En 1044, ils font une autre donation en faveur de Saint-Pierre. Ce nouveau don concerne des biens du vicomte, mais aussi une partie du douaire d'Odile et de son héritage personnel. Foulques et Odile donnent leur part des salines dans le port de Marseille avec le droit de pêche et les redevances payées par les navires, ainsi que leurs droits sur deux parties de Six-Fours et sur les trois huitième d'Ollioules⁷⁷. Des biens du douaire d'Odile, ils offrent à Saint-Victor la moitié du *castellum* de Solliès. Foulques et Odile donnent encore deux manses

⁷¹ CSV 155. Il s'agit de la *villa* de la Chus (Vallon de la Lèque) et la *villa Vetule Tula sive Sub Montis*, c'est-à-dire, Fontvieille, avec l'église Saint-Victor, et l'île Trébonsille (lieu-dit près de Fontvieille) et la *villula Scrivignana*. En 1040, Montmajour revendique une partie de ces biens (CISV 12).

⁷² CSV 1065. Il est difficile de savoir à quel titre le vicomte Guillaume II et ses fils participaient de cette donation. D'après J.-P. POLY, (LEP, p. 56), il s'agissait de la dot de Stéphanie, sa deuxième épouse. Si c'est le cas, il est curieux que les fils du premier mariage de Guillaume soient aussi présents, car, théoriquement, seuls les fils de Stéphanie ont des droits sur sa dot.

⁷³ Voir Chapitre V, 3. 1.

⁷⁴ Sur l'union du vicomte Foulques avec Odile de Vence voir notre article «Douaire, dot, héritage».

⁷⁵ CSV 19 (acte du 19 juin 1020, passé au château de Fos). En 1044 cette donation est augmentée (le tiers, au lieu du sixième, de Peynier et de Pourcieux) et semble attribuée à Saint-Pierre (CSV 32). Cette donation complète la donation originale de l'évêque Pons I des alleux de la famille dans la vallée de Trets.

⁷⁶ CSV 33.

⁷⁷ Le comte Geoffroi confirme tous les biens du territoire de Marseille que Foulques et Odile voudront donner à Saint-Victor et à l'église en construction de Saint-Pierre de Paradis (CSV 34).

dans le *castellum* de Mazaugues et la moitié du *castellum* de Rougiers⁷⁸ qui faisaient partie, comme on l'apprend par un autre acte, des biens qu'Odile avait hérités de son père⁷⁹. A la fin de l'acte de donation, l'évêque Pons II et ses frères, Guillaume III, Aicard et Geoffroi, promettent de ne pas enlever à Saint-Victor les donations de Solliès et de Six-Fours que leur oncle venait d'effectuer⁸⁰. Cet engagement visait à éviter d'éventuelles revendications des neveux de Foulques sur son héritage. Foulques, qui n'avait pas d'enfants, avait bien pressenti le danger, puisqu'un autre de ses neveux, Pierre Saumade, retient par la suite, pour lui, la moitié de Solliès. Mais Pierre, conformément à la volonté de son père et de ses frères, fini par rendre le bien à son oncle, qui, à son tour, le restitue à Saint-Victor⁸¹.

Foulques avait fait de Saint-Pierre de Paradis sa fondation personnelle. De son côté, son frère Guillaume II avait édifié l'église Sainte-Croix, à gauche de l'église Saint-Pierre dans le monastère de Saint-Victor, afin que les moines puissent prier assidûment pour lui et les siens⁸². Il dota son sanctuaire avec la moitié de Ceyreste, celle qu'il avait déjà donné en 1025, comme son frère Foulques l'avait fait pour sa propre moitié⁸³.

Les vicomtes de Marseille ont participé aussi à la reconstruction de l'église abbatiale de Saint-Victor. D'après la notice relatant sa consécration, le 15 octobre 1040, l'abbé Guifred avait commencé sa reconstruction avec l'aide des vicomtes et de l'évêque de Marseille⁸⁴. Ce jour-là, Guillaume II

⁷⁸ CSV 32. Voir G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD, *Rougiers, village médiéval*, t. I, p. 50 et ss.

⁷⁹ CSV 109 (v. 1040) : *...ego, Odila nomine, plurimum animata, presumens de misericordia redemptoris nostri, aliquid de alode meo, qui mihi jure hereditatis paterne pax obvenit, pro redemptione anime mee et anime senioris mei Fulconis et omnium parentum meorum, dono sancto Victori martyri...* Par cet autre acte, où Odile est la seule donatrice, Saint-Victor reçoit un quart de la *villa* de Rougiers, un huitième de la *villa* de La Gayole, un manse dans la *villa* de Félines et deux manses dans la *villa* de Mazaugues, dans le comté d'Aix, ainsi que trois huitièmes de la *villa* de Maussane dans le comté d'Arles.

⁸⁰ En 1038, Foulques et Odile avaient reçu en alleu du comte Geoffroi les fiefs de Six-Fours et Solliès, qu'ils offrent alors à Saint-Pierre de Paradis (CSV 447). Donation confirmée par le comte Bertrand (CSV 448 - 1038).

⁸¹ CSV 452 (v. 1045).

⁸² CSV 25 : *...Ego Guillelmus, vicecomes Massiliensis... feci hedificare ecclesiam, que est sita juxta ecclesiam sancti Petri, Massiliensis monasterii ad sinistram partem ; et in honore Dei et sancta Crucis eam rogavi consecrari... Et ipsam ecclesiam ipsamque medietatem de Ceseresta donavi sancto Victori, Massiliensis monasterii, et habitatoribus ejusdem loci... ut pro nobis preces ad Dominum fundant assidue...* Cet acte n'est pas daté. Les éditeurs l'ont placé vers 1045, c'est-à-dire, peu avant le décès de Guillaume II.

⁸³ CSV 98 et 100 (1025).

⁸⁴ CSV 14.

offre un quart de Cuges, tandis que son frère Foulques donne quatre manses sis dans la vallée de Trets, à Pourcieux, Puyloubier, Peynier et Belcodène⁸⁵.

Le vicomte Guillaume II apparaît pour la dernière fois en 1045⁸⁶. Ses fils, dès 1046, sont à côté de leur oncle Foulques, dans les donations à Saint-Victor de biens restés indivis. Auparavant, du vivant de leur père, ils avaient déjà consacré une partie de leurs biens propres aux donations pieuses.

Ainsi, en 1032, Aicard, donne à Saint-Victor un manse à Cuers⁸⁷. Aicard et son frère Geoffroi, lèguent en 1036, après leur mort, provenant de l'héritage de leur mère (*aliquid videlicet hereditatis quod nobis advenit propre juris matris*), le tiers de la *villa* de Cabasse dans le comté de Fréjus, sauf deux manses déjà donnés à Itier, leur fidèle (*fideli nostro*), ainsi que le tiers de la paroisse. Geoffroi offre en plus le tiers de tous ses alleux s'il venait à mourir sans laisser d'héritier légitime⁸⁸. La même année, leur frère Foulques donne, de son héritage, ce qu'il possède à Néoules, dans la vallée de Garéoult au comté de Toulon⁸⁹.

Un autre fils de Guillaume II, Guillaume III, puise dans la dot de sa femme Adalgarde (de Fréjus), au profit du monastère marseillais⁹⁰. Vers la fin des années 1030, il offre trois manses à l'église Saint-Auxile de Callas, que l'évêque Gantelme de Fréjus (1021/30-1044) attribue alors à Saint-Victor⁹¹. Plus tard, le successeur de Gantelme, l'évêque Bertrand (1044-1085), donne à Saint-Victor tous les droits paroissiaux au *castrum* de Callas ainsi que le tiers des décimes, tandis que Guillaume III offre sa part de la paroisse de Callas, c'est-à-dire, l'église Sainte-Marie et les jardins qu'il détenait dans ce lieu⁹².

En 1041 Guillaume III, sa femme Adalgarde et leurs fils, Guillaume, Foulques, Geoffroi, Pons et Aicard, donnent à Saint-Victor la totalité de la *villa* de La Motte, sise dans le comté de

⁸⁵ CSV 16 (15 octobre 1040). Cet acte fait aussi état de la donation de Guillaume Gauceran, de la famille de Grasse, qui offre un manse à Mougins, dans le comté d'Antibes. Vers 1030, le vicomte Guillaume II avait déjà donné à Saint-Victor et aux *advocati* du monastère, son héritage à Cuges. Par le même acte il avait aussi offert pour l'entretien des luminaires de saint Pierre et de saint Victor, la moitié de son héritage au Castellet et l'autre moitié comme *sponsalium* à Saint-Etienne (CSV 68).

⁸⁶ CSV 24.

⁸⁷ CSV 453.

⁸⁸ CSV 549.

⁸⁹ CSV 382. Il est possible qu'il s'agisse, comme pour ses frères, de l'héritage maternel de Foulques.

⁹⁰ Sa première donation, cependant, portait sur un bien qu'il avait acheté. Il s'agit de la sixième partie de Gréasque, dans le comté d'Aix, plus la moitié d'un manse [CSV 124 (1^{er} mars 1035)].

⁹¹ CSV 534.

⁹² CSV 537 (v. 1055).

Fréjus, près de la Nartuby⁹³. En ce lieu, et à l'instar des vicomtes Guillaume II et Foulques, Guillaume III et Adalgarde font construire leur propre sanctuaire, qu'ils confient aux moines marseillais. En l'occurrence, il s'agit de l'église consacrée en 1052 en honneur de saint Victor et de sainte Marie. Le jour de la consécration, le couple et ses fils donnent en alleu à la nouvelle église, le sanctuaire de Saint-Julien avec deux modiées de terre⁹⁴.

A partir de 1046 et jusqu'à la disparition, en 1065, de leur oncle, le vicomte Foulques, les fils de Guillaume II apparaissent donc dans plusieurs donations avec celui-ci.

Ensemble, ils offrent aux moines de Saint-Victor, à Puyloubier, les églises de Saint-Pons et de Saint-Pancrace et Saint-Jean⁹⁵. En 1049, ils donnent la basilique de Saint-Jean-de-Garguier⁹⁶. En 1055 et 1056, l'église de Saint-Tropez⁹⁷. Ils font consacrer l'église de la Trinité à Trets, en 1056, par l'archevêque d'Arles, Raimbaud, église qu'ils avaient fait construire et qu'ils dotent d'un manse et des terres *in circuitu*, avec l'accord de leurs fidèles, détenteurs de ces biens⁹⁸. La même année, les Marseille offrent l'église Sainte-Cécile de Trets et toutes ses dépendances à Saint-Victor⁹⁹. Deux ans plus tard, ils donnent le domaine appelé la Quette, sis dans le territoire du *castrum* de Grimaud, dans le Freinet, comté de Fréjus, et toutes les olivettes du territoire de Grimaud¹⁰⁰. En 1062, ils offrent aux Victorins l'église Saint-Victor de Méounes et tout ce qu'ils possèdent dans ce lieu¹⁰¹.

En 1059, le vicomte Foulques, sentant arriver le terme de sa vie (*me quoque ad finem hujus vite adproximare*), fait don à Saint-Victor d'un manse

⁹³ CSV 552. Voir aussi CSV 757, où Adalgarde laisse après sa mort le quart de la *villa* de La Motte, qu'elle avait engagé.

⁹⁴ CSV 553 (18 novembre 1052) : *...decreverunt hedificare ecclesiam in loco qui vocatur Mota, in honore sancti Victoris martiris sanctaeque Mariae virginis, ut eorum intercessione mereantur fieri regni celorum possessores, per infinita secula...* Guillaume III, restitue en 1057, à Saint-Victor, comme l'avait fait son beau-frère, Franco de Fréjus, le quart de la *villa Burnis* (CSV 567). Le 15 octobre 1059, Guillaume III, participe avec ses oncles maternels, Geoffroi de Rians et Hugues de Baux, à la donation à Saint-Victor de l'église Sainte-Marie et Saint-Jean d'Esparron (CSV 267). En 1042 lui, ou son père, avait déjà participé avec le même Geoffroi de Rians, la belle-mère de celui-ci, Galdrade et plusieurs autres personnages, à la donation de l'église Saint-Pierre de Brignoles (CSV 368).

⁹⁵ CSV 115 = CSV 289 (1046) et CSV 116 = CSV 288 (1047-1060).

⁹⁶ CSV 47. En 1030, Guillaume II et Foulques avaient offert à cette église une pièce de terre (CSV 48).

⁹⁷ CSV 595, 596, 597. Pierre Saumade, fils du deuxième lit de Guillaume II, ne donne pas mais vend ses droits à Saint-Tropez pour 390 sous.

⁹⁸ CSV 112 (1056).

⁹⁹ CSV 117. Geoffroi, neveu du vicomte Foulques, reçoit cinquante sous pour ce don.

¹⁰⁰ CSV 590.

¹⁰¹ CSV 136.

à Peynier¹⁰². Il apparaît pour la dernière fois en 1065 lorsqu'à côté de l'évêque Pons II, les frères de celui-ci, Guillaume III et Geoffroi, avec leurs épouses et leurs fils, ainsi que de Stéphanie, veuve de Guillaume II, et Pierre Saumade leur fils, il confirme l'élection de l'abbé Bernard¹⁰³.

A ces donations, il faut ajouter celles faites par les fils de Guillaume II sans leur oncle Foulques, du vivant de celui-ci, et celles faites après sa disparition.

En 1050, Geoffroi, avec sa femme Rixende et leurs fils Geoffroi, Aicard et Hugues, ainsi que Pierre Saumade et sa mère Stéphanie, et d'autres personnages, avaient donné à Saint-Victor l'église Saint-Pierre et Sainte-Marie à Favary avec toutes ses dépendances¹⁰⁴.

Geoffroi apparaît régulièrement portant le titre de vicomte à partir de 1060¹⁰⁵. Il est marié avec Rixende, qui, selon T. Stasser, appartient probablement à la famille de Millau et est la soeur des abbés de Saint-Victor, Bernard et Richard¹⁰⁶. En 1065, le couple donne à Saint-Victor, avec Ithier et son neveu Geoffroi, l'église Sainte-Marie de Salt à Pourrières avec toutes ses dépendances¹⁰⁷. Plus tard, avec son fils Raimond, Geoffroi échange ses droits sur les églises du *castrum* de Pourrières contre un cheval et dix sous¹⁰⁸. A l'époque de l'abbé Bernard (1065-1079) il donne l'église Saint-Martin à Cuers, édifiée par le clerc Guillaume et Bermond Renovarius, et un manse, pour récompenser les services du moine Albert, orfèvre¹⁰⁹. En 1079,

¹⁰² CSV 108.

¹⁰³ CISO 60 (19 [mai ?] 1065).

¹⁰⁴ CSV 114 (27 avril 1050).

¹⁰⁵ A l'inverse de ce qu'a écrit J.-P. POLY, (*La Provence*, p. 240 n. 193) Guillaume III *Juvenis* porte aussi le titre de vicomte en 1037, 1055 et 1069 (DU ROURE, p. 134, et CSV 596 et 589), de même que son fils, Pons Maunier, en 1091 (AVM 210 = GCN, Aix, instr., c. 200, n° VIII).

¹⁰⁶ T. STASSER, «Une alliance Millau-Marseille». Sur la famille de Millau voir J. BELMON, *Les vicomtes de Rouergue-Millau*.

¹⁰⁷ CSV 121.

¹⁰⁸ CSV 1114 (notice de la fin du X^e-début XII^e siècle). Il s'agit des églises de Saint-Etienne, Saint-Pierre, Saint-Jacques et Sainte-Marie de Salt (voir CSV 224 v. 1098).

¹⁰⁹ CSV 454. En 1064, les moines de Saint-Victor achètent les trois quarts du *castrum* de Baile et la totalité de celui de Gandalbert, dont l'un des nombreux vendeurs est Geoffroi de Marseille accompagné par sa femme Rixende, et par les filles d'Aicard de Marseille. Geoffroi reçoit un cheval et 12 sous (CSV 120). L'année d'après, dans une nouvelle transaction concernant ce deux *castra*, Geoffroi et son frère Guillaume III, et leurs nièces, filles d'Aicard, vendent ou donnent leurs possessions dans ces lieux. Geoffroi reçoit un cheval, une jument et 24 sous (CSV 119).

deux de ses fils, Foulques et Pierre, deviennent moines à Saint-Victor. En contrepartie, il donne sa part du *castrum* de Six-Fours au monastère¹¹⁰.

La même année, le 21 juillet, le vicomte Geoffroi, avec ses fils Aicard, archevêque d'Arles, Geoffroi, Hugues, Raimond, Pons, Foulques et Pierre, ainsi que son frère Guillaume III, avec ses fils Pons Maunier et Geoffroi, et Pierre Saumade avec ses fils Hugues et Guillaume, concèdent à Saint-Victor l'usage des eaux de l'aqueduc et des fontaines de l'Huveaune depuis Saint-Mamet jusqu'à la mer, avec droit exclusif de pêche¹¹¹. Ce don a été fait devant une assemblée réunissant à Saint-Victor des laïcs, évêques, prêtres, abbés et moines de différentes provinces, devant Raimond, prieur du monastère.

En 1055, Pierre Saumade, fils du deuxième mariage de Guillaume II, avec sa mère Stéphanie, offre pour l'âme de son frère Bertrand l'église Sainte-Marie et Saint-Jean, fondée dans le lieu dit *Salam Gontranni*¹¹², dans le comté de Fréjus, sur le territoire du Freinet, avec le quart de la *villa* que Pierre avait reçue en héritage de son père et tout ce que les tenanciers tiennent de lui ou de son frère Bertrand dans les limites du *castrum* de Cogolin¹¹³. En 1056, Pierre Saumade donne trois quarteirées de vigne sises dans le *castrum* de Ramatuelle, et reçoit en contrepartie une vache et un veau¹¹⁴. En 1066, il donne à Saint-Victor, de l'héritage de son père, la moitié de la *villa* de Belgentier¹¹⁵, dont le monastère possédait déjà en alleu l'autre moitié. Celle-ci avait été offerte aux moines par le vicomte Foulques, dont la donation est confirmée par Pierre Saumade, contre la somme de 200 sous¹¹⁶. Pierre avait emprunté à l'abbé Durand (1060-1064), quatre livres de monnaie ottonienne et avait donné comme gage un champ. En juillet 1076, il décide de vendre cette terre —sise devant le jardin du monastère sur la rive de l'Huveaune— à l'abbé Bernard, qui lui donne une mule valant 10 sous¹¹⁷.

Quant à l'évêque Pons II, ses rapports avec Saint-Victor sont conditionnés d'une part par sa fonction épiscopale et d'autre part par son appartenance à la famille vicomtale. A ce titre, il participe aux nombreuses donations faites par la famille au monastère. Cependant, dans le cadre des anciennes prérogatives de l'évêque de Marseille sur Saint-Victor, vers 1030 Pons II détenait la

¹¹⁰ CSV 449 : *...Hec autem donatio facta est jure hereditario, pro duobus filiis meis Fulcone et Petro, quos omnipotenti Deo offero, ut ei in professione et habitu monastico regulariter serviant in supra dicto cenobio...*

¹¹¹ CSV 38.

¹¹² Aujourd'hui Notre-Dame des Salles, à Cogolin, passée à Pignans.

¹¹³ CSV 591.

¹¹⁴ CSV 593.

¹¹⁵ CSV 468.

¹¹⁶ CSV 469.

¹¹⁷ CSV 87. En avril 1077, les moniales de Sainte-Marie des Accoules vendent à Saint-Victor, pour dix sous ottoniens, la dîme du champ vendu auparavant par Pierre Saumade (CSV 88).

majeure partie d'un ancien domaine de l'abbaye, Caravaillon, et qu'il a restitué aux moines après quelques hésitations¹¹⁸.

Il avait aussi retenu pour son usage une maison à Arles que son oncle Pons I avait donnée au monastère. Il passe un accord avec l'abbé Isarn aux termes duquel il garde la maison sa vie durant, les moines ayant cependant le droit d'y séjourner¹¹⁹. Ses fonctions ecclésiastiques l'amènent aussi à participer de la création de nouveaux sanctuaires. Il consacre en 1033 l'église Saint-Zacharie, fondation de la famille de Reillanne, qui la dote avec des biens à Auriol et la soumet à l'abbé Isarn¹²⁰. Le 6 juillet 1044, l'évêque Pons II et ses chanoines donnent à Saint-Victor le tiers de l'église Saint-Pierre d'Auriol, qui est desservie par des moines grecs¹²¹. Plus tard, il échange avec l'abbé Bernard de Saint-Victor, tout ce qu'il possède dans le *castrum* d'Auriol (et qu'il avait reçu de l'archevêque d'Arles Raimbaud et de ses parents), plus l'église paroissiale de Sainte-Marie et celle de Saint-Pierre, contre l'église paroissiale des Pennes et l'obédience de Septèmes¹²². Nous savons que d'autres transactions avaient lié l'évêque Pons II et l'archevêque d'Arles, ancien moine de Saint-Victor. La célèbre église arlésienne de Saint-Geniès et Saint-Honorat des Alyscamps et ses domaines, était détenue en fief par Pons II et ses frères. Quand en 1041, l'archevêque Raimbaud décide de la soumettre à Saint-Victor, il a besoin de leur accord¹²³.

En 1044, Pons II confie la reconstruction de l'église de Saint-Geniès de Marseille, sise près de la montagne de la Garde, à l'abbé Isarn et à ses moines¹²⁴. En 1047, Pons II, rend à Saint-Victor, contre un cens annuel de cinq livres de cire versé à l'église cathédrale de Sainte-Marie, les dîmes sur les biens des moines à Ceyreste, La Cadière, Nans, Plan d'Aups, Saint-Michel, Saint-Mitre de Carvillan, des jardins et vignes du territoire de Marseille, au Plan de Campagne, à Septèmes et aux Pennes¹²⁵. Il faut attendre plus de vingt ans avant que l'évêque fasse une nouvelle donation à Saint-Victor. En 1072, avec ses chanoines, il donne aux moines l'église Sainte-Marie dite Marguerite¹²⁶. L'évêque meurt l'année d'après, le 16 février, après

¹¹⁸ CSV 27 (v. 1030). Notice traduite et commentée dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 399-407. La donation de ce domaine à Saint-Victor datait de 840 (CSV 28).

¹¹⁹ CSV 204.

¹²⁰ CSV 101. Pons II et Guillaume III donnent à Saint-Victor une pièce de terre à Auriol, en présence de Raimbaud de Reillanne (CSV 64 - 1033-35).

¹²¹ CSV 61 : *...ad monachos grechos, quos in eadem aecclesia ponunt episcopus Pontius et Isarnus abbas...* (Nous y reviendrons plus loin).

¹²² CSV 67 (1065-1073).

¹²³ CSV 151.

¹²⁴ CSV 73 : *...ecclesiam sancti Genesii... que nunc est destructa... dono... abbati Isarno, et monachis... ut hedicantes predictam ecclesiam...*

¹²⁵ CSV 30.

¹²⁶ CSV 86 (Sainte-Marguerite, quartier de Marseille).

avoir fait don, le 7 janvier, de la paroisse des Accoules à l'abbesse de Saint-Sauveur, Gersende, sa propre soeur¹²⁷.

A la mort de Pons II, la famille des vicomtes ne réussit pas à garder pour l'un des siens le siège épiscopal de Marseille. Il est vrai que la réforme grégorienne commence à porter ses premiers fruits en Provence : le successeur de Pons est un moine de Saint-Victor¹²⁸. Mais deux des fils du vicomte Geoffroi ont accédé l'un à la charge archiépiscopale d'Arles, l'autre à celle d'Aix. Aicard est archevêque d'Arles dès 1078, mais deux ans plus tard il est excommunié et déposé¹²⁹. Cependant, grâce à la complicité des arlésiens, il reste en place au moins jusqu'à 1090. Son frère Pierre, qui en 1079 est devenu moine de Saint-Victor, apparaît comme archevêque d'Aix en 1082. A cette date il confirme à l'abbaye marseillaise les églises de Tourves que son prédécesseur, l'archevêque Pons, avait données au monastère¹³⁰. Parmi ces églises, celle de Saint-Pierre avait été enlevée par simonie et était détenue injustement par les clercs d'Aix, qui, à l'occasion, la restituent¹³¹. Il ne réussit sans doute pas à garder sa fonction et se retire définitivement au monastère où il vit encore en 1103, date à laquelle il confirme tous les privilèges accordés à Saint-Victor, par lui et ses prédécesseurs à Aix¹³².

Saint-Victor avait accueilli, depuis la conversion de Pons I, plusieurs membres de la famille vicomtale. En plus des deux fils du vicomte Geoffroi devenus moines en 1079, les Victorins avaient intégré, dix ans auparavant, Aicard, l'un des fils de Guillaume III.

¹²⁷ ABDR 61H1, n° 2, édité par F. ANDRÉ, *Histoire*, p. j., p. 209 (7 janvier 1073). Dans CSV 88, l'abbesse Gersende est mentionnée comme étant la soeur du vicomte Geoffroi.

¹²⁸ J.-P. POLY, LEP, p. 23.

¹²⁹ Voir Chapitre II, 2. 3. 2.

¹³⁰ CSV 325 (1048-56).

¹³¹ CSV 221 (27 mai 1082). Les églises de Saint-Promace, de Saint-Michel, de Saint-Sulpice, de Sainte-Marie de la Gayole, de Saint-Julien, de Saint-Pierre, et l'église paroissiale de Saint-Maurice de laquelle dépendaient la chapelle Saint-Jean, l'église Saint-Sauveur de Collongue, l'église Sainte-Marie de Seisson et l'église de Gaye.

¹³² CSV 918. Selon J.-P. POLY (LEP, p. 40-41), son successeur, appelé également Pierre, l'a remplacé dès 1086. Le chanoine Albanès plaçait ce changement en 1101/1102.

1. 3. 2. Les tensions

Les relations entre la famille vicomtale et le monastère de Saint-Victor commencent à devenir plus difficiles avec les petits-enfants du vicomte Guillaume II. La famille, qui avait l'habitude de répartir l'essentiel de l'héritage entre les différents ayants-droit, commençait à devenir trop nombreuse. Guillaume II avait eu neuf fils, dont trois avaient de nombreux descendants mâles : Guillaume III cinq fils, Geoffroi sept, et Pierre Saumade cinq. Quatre de ces garçons furent orientés vers la voie ecclésiastique. Parmi les restants, cinq ont eu de descendants mâles. Il faut probablement ajouter quelques filles, qui ont sans doute existé, mais qui n'apparaissent pas dans les documents. Nous savons, par exemple, qu'Aicard avait laissé seulement des filles et que celles-ci avaient hérité de leur père¹³³. Si certaines filles de la famille ont été destinées à la vie religieuse, comme Gersende, abbesse de Saint-Sauveur et sa nièce Adélaïde, fille du vicomte Geoffroi, d'autres ont certainement été mariées et dotées à l'occasion. Il est possible aussi qu'à l'instar de quelques garçons de la famille, certaines filles ont pu rester célibataires et sont passées, après la mort des parents, sous la tutelle de leurs frères.

Dans les familles aristocratiques, à partir de la fin du XI^e siècle, les descendants des grands bienfaiteurs des monastères essaient de récupérer une partie des biens que leurs ancêtres avaient cédés aux monastères. Malgré les fortes traditions qui liaient ces familles aux abbayes, les conflits étaient inévitables. Pour les vicomtes de Marseille, la période des largesses touche à sa fin.

Ainsi, entre 1060 et 1065, Pons Maunier, fils de Guillaume III, a prêté serment à l'abbé Durand et aux prieurs de Saint-Victor de ne pas usurper les biens et les droits de l'abbaye dans le *castrum* d'Auriol¹³⁴. En 1069, son frère Aicard est devenu moine et a donné au monastère, de son alleu, la moitié du *castellum* de Vidauban. Pons Maunier, jugeant que la totalité du château était nécessaire pour défendre son «honneur», intervient avec ses frères Foulques et Geoffroi, auprès de l'abbé Bernard et obtient Vidauban, pour lui et pour sa femme Burgundia, en échange de la moitié du *castellum* de Grimaud, dans le Freinet¹³⁵. Cette même année, Pons Maunier, a testé en faveur de Saint-Victor, s'il mourait sans héritiers. Mais s'il venait à avoir des enfants, il léguait de toute façon à Saint-Victor la *villa* de Cabasse et tout ce que son frère

¹³³ CSV 120 (1064), CSV 119 (1065).

¹³⁴ CSV 758. Voir le serment d'Aldebert d'Auriol (CISV 47, v. 1060).

¹³⁵ CSV 589 (5 mai 1069). En janvier 1071, l'abbé Bernard et trois de ses moines se trouvent à Grimaud, et obtiennent de Geoffroi, fils du vicomte Guillaume, sa part sur la moitié de Grimaud, après sa mort [CSV 1085 (22 janvier 1071)].

Geoffroi avait donné au monastère dans le Freinet, c'est-à-dire, les *castella* de Grimaud et Miramars et la *villa* de La Moure¹³⁶. Après ce testament, quand il n'est pas avec son père, Pons Maunier réapparaît dans les documents de l'abbaye, seulement pour des ventes ou des restitutions. Son cousin Geoffroi, fils du vicomte Geoffroi, restitué à Saint-Victor et à l'abbé Bernard (1065-79) les vignes que Pierre Nodolia avait enlevées à l'autel de Saint-Pierre de Paradis. Pons Maunier et son frère Geoffroi vendent alors leur part sur ces vignes qui se situent entre le jardin du monastère et la rive du Jarret, et reçoivent du moine Bérenger quinze sous ottoniens¹³⁷. En 1093, avec sa deuxième femme Salomé et ses fils Guillaume et Foulques, Pons Maunier restitué et confirme à Saint-Victor, contre une mule et cent sous melgoriens, ce que le monastère possédait ou viendrait à posséder sur son «honneur», ainsi que sur les *castra* d'Ollières et de Belcodène, à l'exception de ses autres châteaux¹³⁸.

En 1110, alors qu'ils devaient partir pour Jérusalem, un autre fils du vicomte Geoffroi, Hugues Geoffroi et son épouse Douceline, restituent un tiers de Six-Fours, qu'ils détenaient injustement¹³⁹. Il s'agissait de la partie de Six-Fours que le vicomte Geoffroi avait donné au monastère en 1079 lorsque ses deux fils Foulques et Pierre devinrent moines. Malgré la restitution d'Hugues Geoffroi, son fils Raimond Geoffroi garde indûment ce bien. Après sa mort, en 1156, les moines de Saint-Victor entament un procès contre les fils de Raimond Geoffroi, Geoffroi et Hugues, et leur mère Poncia, qui détiennent à leur tour le tiers de Six-Fours. Les arbitres décident que cette partie de Six-Fours doit être rendue au monastère, mais que celui-ci doit indemniser les fils de Raimond Geoffroi en leur donnant la moitié d'Ollières, le tiers de Pourcieux, la seigneurie du Castelet et le quart du château de Rousset, que ces chevaliers tenaient déjà de l'abbé, et la moitié de Belcodène, à l'exception des droits ecclésiastiques¹⁴⁰.

Le 14 août 1097, Guillaume Amiel, Hugues du Puy et Geoffroi Irat, fils de Pierre Saumade, confirment contre la somme de cent sous melgoriens, les donations que leur grand-père, le vicomte Guillaume II, a faites au monastère, dans les limites de Marseille et du *castrum* de Saint-Marcel. Ils doivent faire confirmer cet acte par leurs frères Foulques et Bertrand, absents, sinon ils restitueront au monastère une partie des cent sous¹⁴¹. Or, Foulques et Bertrand étaient partis à la Croisade. Avant son départ, le 16 mars 1096, Foulques de Solliès avait engagé le quart du *castrum* de Nans, auprès de l'abbé Richard de Saint-Victor

¹³⁶ CSV 551.

¹³⁷ CSV 84.

¹³⁸ CSV 138 (22 octobre 1093).

¹³⁹ CSV 446.

¹⁴⁰ CSV 702.

¹⁴¹ CSV 144. Par cet acte nous connaissons le nom de Sarrasine, épouse de Guillaume Amiel, de Garsinde, épouse d'Hugues du Puy et de ses fils Pierre, Geoffroi et Foulques, de Aiglina, épouse de Geoffroi Irat et de son fils Guillaume.

contre la somme de quatre cents sous melgoriens¹⁴². Il était stipulé que le monastère garderait ce quart s'il ne devait pas revenir de Jérusalem. Or, Foulques ne réapparaît plus dans nos documents, ce qui nous autorise à penser qu'il n'est pas rentré de Terre Sainte¹⁴³. En 1113, ses frères Hugues du Puy et Guillaume Amiel ainsi que Guillaume de Solliès, probablement leur proche parent, sont en conflit avec Saint-Victor au sujet du *castrum* de Nans et des *castra* de Solliès, Aups, Belgentier, La Mole, La Salle, l'île des Embiers, la Ferlède et Sainte-Trinité. Dans un plaid tenu devant le comte Raimond Bérenger, il est décidé que les moines de Saint-Victor détiennent la moitié de Nans et de Solliès, et l'intégralité des autres possessions¹⁴⁴. Quelques années plus tard, l'abbé Radulf de Saint-Victor (1119-1122), échange avec Hugues du Puy, sa femme, et ses fils Geoffroi, Foulques et Hugues, deux sixièmes de Solliès, à l'exception des églises de Belgentier, de la Ferlède, de la Sainte-Trinité, de Saint-Maxime et de l'île des Embiers qui avaient été données par les vicomtes Foulques et Guillaume II, contre deux sixièmes de Nans¹⁴⁵. Guillaume de Solliès qui était apparu en 1113 est à nouveau en litige avec les moines au sujet de Nans en 1122. En présence du vicomte de Marseille, Pons de Peynier, un accord est passé entre les deux parties, par lequel les redevances levées sur les hommes du monastère par ledit Guillaume sont limitées. Guillaume, qui tenait Nans en fief, peut, pour ce qui concerne sa part, demander l'aide du vicomte si l'abbé et les moines devaient lui en enlever la jouissance¹⁴⁶.

Les moines ont eu besoin de l'intervention du pape Innocent II contre les violences des vicomtes Geoffroi et Raimond¹⁴⁷. Dans une lettre de 1130, le pape rappelle que le monastère

¹⁴² H. ROLLAND, «Chartes inédites», p. 26-27. Nans était une ancienne possession que Saint-Victor avait reçu en 786 de Sigofridus et Eurileuba (CSV 83). Au XI^e siècle, l'abbaye avait perdu, au profit des vicomtes de Marseille, une partie du château qu'elle s'efforça de récupérer.

¹⁴³ R. BUSQUET, (*Histoire de Marseille*, p. 68) ne compte pas Foulques et Bertrand, fils de Pierre Saumade, parmi les membres de la famille vicomtale étant partis à la Croisade. Il considère que les membres de cette famille qui disparaissent dans les années 1090, comme Pons Maunier, et ses frères Foulques et Pons, «ont pris la croix en 1096, sont partis et ne sont pas revenus», de même qu'«un ou deux frères de Guillaume III», des collatéraux, et l'abbé de Saint-Victor, Richard de Millau (sic). Cependant, nous n'avons pas de trace de ces départs dans la documentation. Par ailleurs, l'auteur confond, à la suite d'Albanès, Aicard, archevêque d'Arles, qui se trouve à Tripoli en 1103 et 1105, avec Aicard, fils de Pons de Peyner, prévôt du chapitre de Marseille (1119-1167). Le départ à Jérusalem du vicomte Hugues Geoffroi, que l'auteur place juste après celui de Bertrand de Saint-Gilles en 1105 (p. 69), a eu lieu en 1110 (CSV 446).

¹⁴⁴ CSV 804 et 805.

¹⁴⁵ CSV 807.

¹⁴⁶ H. ROLLAND, «Chartes inédites», p. 28-30.

¹⁴⁷ CSV 1036. Raimond et Geoffroi étaient cousins, petits enfants du vicomte Geoffroi et Rixende. Raimond était fils d'Hugues Geoffroi et Douceline (AVM 224). Geoffroi était fils de Pons de Peynier et Garréjade (AVM 238).

dépend du Saint-Siège et incite les vicomtes à ne pas le spolier de ses biens et à lui rendre ce qu'ils ont pris.

En 1153, Guillaume de Marseille, fils de Pons Maunier, restitue à Saint-Victor la *villa* de Cabasse que lui et son beau-père, Aldebert de Besse détenaient injustement. Les moines lors du plaïd tenu devant le comte Raimond Bérenger montrent la charte par laquelle cette *villa* leur avait été donnée par le vicomte Guillaume, sa femme Accelène et leurs fils Guillaume, Aicard, Pons et Geoffroi¹⁴⁸.

Saint-Victor n'est pas la seule victime de la famille des vicomtes. Ceux-ci s'emparent aussi des biens de l'église cathédrale de Marseille qui pendant plus d'un siècle avaient été un appendice du domaine vicomtal¹⁴⁹. Les vicomtes ont du mal à se remettre de la perte du siège épiscopal. Cependant, entre 1119 et 1167, l'un des leurs, Aicard, fils de Pons de Peynier, avait été prévôt du chapitre de Marseille. Privé de la charge épiscopale, Aicard a essayé d'échapper au pouvoir de l'évêque, en prétendant avoir la préséance dans la direction du chapitre¹⁵⁰.

Malgré les conflits avec Saint-Victor, la famille vicomtale garde ses attaches avec le monastère.

En 1152, les fils de Pons de Peynier, le vicomte Geoffroi, Hugues Geoffroi, Bertrand et le prévôt Aicard, prennent l'abbé de Saint-Victor pour médiateur lorsqu'ils s'engagent à ne pas partager leur héritage de leur vivant et de tout tenir en commun, l'abbé devant juger les différends surgis entre eux¹⁵¹.

A la fin du XII^e siècle, les petits-fils de Pons de Peynier apparaissent souvent dans les documents de l'abbaye. A sa mort, le 30 avril 1188, le vicomte Guillaume le Gros, a légué au monastère marseillais, deux mille sous, pour la commémoration de son anniversaire¹⁵². En 1191, son frère, le vicomte Barral, renonce à toute exaction au *castrum* de Ceyreste, sauf les cavalcades et la justice de sang, les moines ayant la juridiction sur les causes entre les gens du pays et les droits d'usage. Le vicomte se réserve le droit de percevoir un chevreau par

¹⁴⁸ AVM 242 (1153).

¹⁴⁹ Voir AVM 222 (1121), 224 (1128), 229 (1131), 254 (1164), 256 (1165), 261 (1177), 263 (1178).

¹⁵⁰ AVM 247 (1158), 252 (1162). Raimon de Solliès, évêque de Marseille entre 1124 et 1151, était probablement apparenté aux vicomtes (LEP p. 23).

¹⁵¹ CSV 786 (1152).

¹⁵² AVM 280 et CSV 901.

troupeau de chèvres à l'époque où les faucons sortent du nid¹⁵³. En 1209, son frère, Roncelin, confirme ces dispositions¹⁵⁴.

L'histoire de ce dernier, témoigne des liens de la famille vicomtale avec le monastère victorin à la fin du XII^e siècle. Roncelin était moine de Saint-Victor et avait été élu abbé. Après la mort de son frère, le vicomte Barral (†1192), et devant la menace que la seigneurie de Marseille soit récupérée par Hugues de Baux, les Marseillais ont enlevé Roncelin de l'abbaye, où il venait d'être choisi comme abbé, pour qu'il assume la vicomté¹⁵⁵. Il finit par se marier, mais en 1209, lui et ses complices sont excommuniés et Marseille est mise en interdit. Roncelin part pour Rome demander son pardon, mais, malade, il s'arrête à Pise. Ce sont l'archevêque d'Aix, le cellier de Saint-Victor et un chanoine de Marseille qui obtiennent du pape son absolution¹⁵⁶. Roncelin se retire à Saint-Victor et partage ses terres. Il donne à Saint-Victor sa part indivise, c'est-à-dire le sixième de la seigneurie sur le port et le territoire de Marseille que les moines gardèrent jusqu'en 1275¹⁵⁷.

L'abbaye de Saint-Victor est, depuis au moins la fin du VIII^e siècle, une importante institution de l'épiscopat marseillais. Quand, au milieu du X^e siècle, Arlulf reçoit du roi Conrad la vallée de Trets, son fils Honorat accède au siège épiscopal de Marseille. Après l'expulsion des Sarrasins, le comte récompense Guillaume, un autre fils d'Arlulf, en lui attribuant le titre vicomtal et les fiefs de Marseille. En très peu de temps cette famille s'est trouvée la seule maîtresse d'un immense ressort dont faisait partie l'ancienne abbaye de Saint-Victor. De cette communauté il n'existait probablement pas grand chose, après les troubles du début du siècle. Quelques moines se sont réinstallés à Saint-Victor et l'existence de leur communauté est officialisée en 977 par l'évêque Honorat, avec l'introduction de la règle bénédictine. Saint-Victor conserve néanmoins le statut d'abbaye épiscopale qui avait été le sien au VIII^e siècle. Comme l'évêché de Marseille, l'abbaye de Saint-Victor est devenue l'apanage de la famille vicomtale et une partie de son ancien temporel a été mise sous le contrôle du vicomte Guillaume I. Pendant

¹⁵³ CSV 942.

¹⁵⁴ CSV 943.

¹⁵⁵ Deux ans après cet événement, le monastère est réformé par ordre du pape. Parmi les conseillers du légat pontifical, on trouve un autre frère de Roncelin, Geoffroi, évêque de Béziers (1184-1199) (CSV 856 - du 17 novembre 1195). Sur ces personnages voir encore AVM 302 (août 1194), CSV 1024 (1195).

¹⁵⁶ CSV 904 (1211).

¹⁵⁷ CSV 908 (1212). Ces événements sont relatés dans R. BUSQUET, *Histoire de Marseille*, p. 81-91.

trois décennies, les rapports de la famille vicomtale avec le monastère sont essentiellement caractérisés par l'intérêt matériel. Durant ce temps, il n'y a pas eu de vrai développement. Autour de l'an mil, Saint-Victor n'avait que cinq moines. Cette modeste abbaye, dont les vicomtes revendiquaient la reconstruction, n'avait pas l'éclat correspondant à la puissance de ses maîtres. Elle n'avait pas les moyens de se développer.

L'inadaptation de Saint-Victor au monachisme réformé en vogue était évidente aux yeux mêmes de l'évêque Pons I. Il n'était pourtant pas question de faire de Saint-Victor un monastère exempt comme Montmajour, mais il s'agissait de donner à la communauté une autonomie économique et spirituelle, c'est-à-dire, un abbé et un temporel indépendants. C'est ce qui a été fait, peu de temps après la mort du vicomte Guillaume I. L'évêque Pons I et ses frères Guillaume II et Foulques, en renonçant au contrôle direct de l'abbaye, lui donnèrent la possibilité de retrouver le prestige spirituel d'antan, prestige qui devait rejaillir sur la maison vicomtale. Les vicomtes n'abandonnèrent pas pour autant leur patronage sur Saint-Victor. Ils sont des partenaires incontournables des moines, et leurs grands bienfaiteurs. Ils vouent à Saint-Victor une dévotion quasiment sans partage.

2. L'omniprésence victorine

Aucune des grandes familles provençales n'est absente du Cartulaire de Saint-Victor : à un moment ou un autre de leur existence, tous les lignages ont eu affaire aux moines marseillais. La présence constante de Saint-Victor dans la vie provençale en a fait l'une des principales institutions du comté. Au départ, il y a eu la volonté des moines de reconstituer le temporel primitif du monastère, qui est dispersé aux mains de laïcs : très tôt ils revendiquent leurs droits auprès des grands seigneurs. Il faudra cependant attendre que les seigneurs se plient aux décisions des assemblées de paix et aux principes de la réforme grégorienne pour que les monastères obtiennent des résultats concrets. Par ailleurs, l'abbaye jouit très vite d'un prestige spirituel qui retient l'attention de l'aristocratie. Et ce n'est pas uniquement la vie exemplaire des moines et leurs prières qui font de Saint-Victor le principal centre de piété en Provence, c'est aussi la présence des reliques du saint patron et de celles des nombreux martyrs que l'on prétend être ensevelis dans son cimetière. En termes de reliques, aucun monastère provençal ne peut rivaliser avec Saint-Victor. L'autre importante nécropole régionale, celle des Alyscamps près

d'Arles, célèbre par les corps saints qu'elle renfermait¹⁵⁸, finit aussi par être confiée aux moines de Marseille, aperçus peut-être comme les plus aptes à veiller et à vénérer les restes sacrés, jusqu'alors placés sous la surveillance archiépiscopale. Brandissant d'anciens parchemins, proposant leurs prières ou évoquant les reliques des saints¹⁵⁹, les moines de Saint-Victor ont su conquérir la dévotion des plus grands.

2. 1. La reconquête des anciens domaines ou l'«héritage» carolingien

Les moines bénédictins du XI^e siècle avaient hérité du temporel le plus ancien de Saint-Victor, celui décrit en partie dans le polyptyque de Wadalde en 813-814. Plusieurs de ces possessions avaient évidemment changé de mains durant les troubles du X^e siècle, mais les moines en conservaient un souvenir assez précis, ce qui permit en plusieurs occasions aux abbés de Saint-Victor de présenter à leurs adversaires de vieux parchemins où leurs droits étaient consignés¹⁶⁰. Ces abbés ont fait preuve de patience et de détermination pour récupérer les domaines perdus. Une charte de 1038, constate l'état des choses et justifie leur attitude : «...les propriétés ecclésiastiques qui ont été acquises par une personne de quelque ordre que ce soit, et par quelque moyen que ce soit, même si elles ont été possédées par elle pendant longtemps, et même si elles ont été améliorées par des constructions ou autrement, devront être rapidement réclamées par les officiers de l'Eglise à laquelle elles appartiennent légalement et à laquelle elles devront être restituées sans aucune opposition...»¹⁶¹.

¹⁵⁸ C'est dans les Alyscamps que saint Geniès, martyr et premier patron d'Arles aurait été enseveli, donnant, au IV^e siècle, origine à la nécropole chrétienne, où furent inhumés les premiers évêques d'Arles (Concordius, Honorat, Hilaire) et où fut élevée une basilique dédiée à saint Geniès. Voir F. BENOÎT, «L'église Saint-Honorat-des-Aliscamps» ; J.-M. ROUQUETTE, *Provence Romane 1*, p. 347-348 ; *Topographie chrétienne 3*, p. 73-84 (P.-A. FÉVRIER).

¹⁵⁹ Les moines utilisent les reliques de saint Victor pour obtenir la restitution de Caravaillan (CSV 27 - v. 1030 : *archam sancti Victoris*).

¹⁶⁰ CSV 27 (v. 1030), 768 (1043), 737 (1048), 532 (1073), 533 (1075). Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 184 n. 76.

¹⁶¹ CSV 155 : *...res ecclesiasticae, a cujuslibet ordinis persona, modo quocumque, adquisite, annosa quamvis possesse vetustate, etiam si edificiis ac possessionibus fuerint augmentate, mox ab heredibus aecclesiae ad quam jure pertinent fuerint requisite, absque ulla reddi debere contrarietate, nolentes vero reddere a sancte Dei segregari debere societate...* (Nous empruntons ici la traduction faite par P. BONNASSIE de l'article de S. WEINBERGER, «Les conflits entre clercs et laïcs» p. 279).

Le polyptyque de Wadalde montre que l'église de Marseille et Saint-Victor avaient des exploitations en différentes régions de Provence¹⁶². Elles se trouvaient dans les environs de Marseille, à Lambesc, au pays d'Aigues dans la vallée de la Durance, en Haute-Provence à Forcalquier, à Chaudol près de la Bléone, à Vergons et à Trigance, au sud du Verdon, et en Provence orientale, à Bargemon et à Seillans, dans le haut bassin de l'Argens¹⁶³. Dans la donation faite par l'évêque Honorat aux moines en 977, lors de l'introduction de la règle bénédictine à Saint-Victor, figure aussi une série de biens qui appartenaient vraisemblablement au temporel du monastère primitif. Ces possessions se trouvent principalement dans le comté de Marseille, mais aussi dans celui d'Arles (l'église Saint-Victor de Marignane), dans le comté d'Aix (l'église Saint-Victor de Lambesc, et la *villa* de Fiossac et ses appartenances à Méounes et à *Trobio*), dans le comté de Senez (les terres de Saint-Victor dans le *castrum* de Castellane), dans le comté de Fréjus (les terres dans le *castrum* de *Grudignone*), et dans le comté d'Uzès (dans la *villa* de Garrigues) [voir Carte 7]¹⁶⁴. Au XI^e siècle, les moines sont présents dans la plupart de ces régions, ils y réussissent à obtenir des donations/restitutions de la part des nouveaux propriétaires ou de leurs voisins, augmentant singulièrement le domaine initial du IX^e siècle.

L'origine épiscopale de Saint-Victor lui a valu un certain avantage vis-à-vis des autres monastères provençaux du XI^e siècle. Lors de sa réforme, en 1005, le monastère était déjà théoriquement implanté dans des régions assez éloignées de Marseille. Malgré les troubles du X^e siècle, l'administration épiscopale était restée vigilante sur le temporel, qui n'était pas tombé complètement aux mains du fisc royal, comme cela avait été le cas des biens de l'abbaye de Lérins. Pour autant, les possessions de Saint-Victor n'avaient pas été épargnées par les usurpations seigneuriales.

La communauté bénédictine de Saint-Victor de la fin du X^e siècle, essayait de faire face aux empiètements de la famille vicomtale, détentrice de l'évêché de Marseille, sur ses biens, comme cela s'était passé pour La Cadière aux alentours de l'an mil, pour la *villa Campania* en 1004 et pour Caravaillan vers 1030.

¹⁶² CSV, t. II, p. 632-654.

¹⁶³ Voir E. SAUZE, «Le polyptyque de Wadalde».

¹⁶⁴ *Trebio*, Pas-de-Truebis, à la Roquebrussanne (identification proposée par P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin*, p. 69, n. 24). *Grudignone* est sans doute sis dans la région de Salernes [CSV 498 (XI^e s.)].

2. 1. 1. Au long de la Durance. Comtes, vicomtes et leurs alliés

Dans la *villa* de Lambesc, le monastère avait en 813-814, treize *colonicae* («maison d'exploitation agricole»), et en 977, un sanctuaire dédié à saint Victor¹⁶⁵. A partir de 1030, une famille porte le patronyme *de Lambisco* ; en plus de Lambesc, elle possède des biens à La Barben, à Pelissanne, à Salon et au pays d'Aigues.

En 1038, la veuve de Rostaing de Lambesc, Lautrude, donne, pour l'âme de son père, de son mari et de ses fils, un manse sis près de l'église Saint-Marcellin de Saleta, à Villelaure¹⁶⁶. Or, cette église était une ancienne possession de Saint-Victor sur la *villa Bedada*¹⁶⁷. Comme Lautrude n'est pas accompagnée de ses enfants et que son suffrage s'adresse d'abord à son père, il est probable qu'elle se dessaisit d'un bien propre, c'est-à-dire, de sa dot ou de son héritage paternel. Auparavant elle était déjà apparue lors de la donation faite à Saint-Victor par l'archevêque d'Aix, Amalric (991-1030), de l'église Saint-Victor de Dan, à laquelle elle et ses fils avaient ajouté leur part d'un moulin¹⁶⁸. Lautrude est encore à la tête de sa famille lorsque celle-ci donne à Montmajour l'église Saint-Martin de Lambesc¹⁶⁹. En 1061 Lautrude est sans doute décédée, car ses fils Amalric¹⁷⁰, Bermond et Pons, ainsi qu'Odoara, veuve de Laugier, un quatrième fils de Lautrude, apparaissent sans elle quand ils donnent aux Victorins l'église de la Sainte-Trinité à Lambesc. Cette église semble avoir été construite par eux, puisqu'ils avaient choisi son vocable¹⁷¹. Avant la disparition de Laugier, les quatre frères avaient déjà donné à Saint-Victor une terre sise à Confoux¹⁷². Cette famille dont une partie des biens se trouvaient sur des *villae* où les moines victorins étaient implantés depuis le IX^e siècle, était alliée des vicomtes de Marseille ainsi que des familles de Reillanne et de Baux,

¹⁶⁵ E. Sauze, «Le polyptyque de Wadalde», p. 29, observe que le polyptyque de Wadalde évoque très peu les sanctuaires situés dans les domaines. Ainsi, certaines églises mentionnées seulement au X^e ou XI^e siècles auraient déjà existé au VIII^e ou IX^e siècle.

¹⁶⁶ CSV 286 et 229 (1038).

¹⁶⁷ La *villa Bedada* est mentionnée dans le polyptyque de Wadalde et dans la donation faite en 840 par Sigofredus et Erleuba (CSV 28) : *...in pago Aquense seu Exuense, villam que dicitur Bedata et super fluvium Durentie, cum capella in honore sancti Marcellini...*

¹⁶⁸ CSV 237.

¹⁶⁹ ABDR 2H10 édité dans DU ROURE p. 164.

¹⁷⁰ A cause de la présence de l'anthroponyme Amalric dans la famille de Lambesc, J.-P. POLY (LEP, p. 47) pense que l'archevêque d'Aix nommé Amalric y était apparenté.

¹⁷¹ CSV 235 (1061) : *...donamus... ecclesiam videlicet quam in prefato Lambesco, in sancte Trinitatis nomine, dedicare optamus...* Vers 1070, Saint-Victor a reçu d'Hugues et de son épouse Jordana, deux modiées de terre sises dans le *castrum* de Lambesc (CSV 1084).

¹⁷² CSV 203.

dont ils ont souscrit certains actes¹⁷³. Ces alliances et le voisinage avec des anciens sanctuaires de Saint-Victor, justifient les donations des Lambesc aux moines marseillais, mais il n'en reste pas moins que ces dons interviennent longtemps après la réforme de l'abbaye et qu'ils commencent à l'initiative de l'épouse de Rostaing de Lambesc. Le décès de son mari, ou celui de son père amène Lautrude à consacrer une partie de ses biens au soin de leurs âmes. Après elle, ses fils reprennent à leur compte la dévotion victorine de leur mère.

Pas loin de la *villa Bedada*, dans la *villa Marciana*, Saint-Victor avait au début du IX^e siècle une exploitation à Cadenet. En 1045, Cadenet est un *castrum* où se trouve l'église Sainte-Marie de Vérunes, que les seigneurs du lieu offrent aux moines¹⁷⁴.

L'église Saint-Promace de Forcalquier, dans le diocèse de Sisteron, est le seul sanctuaire mentionné par le polyptyque de Wadalde. Il apparaît dans deux toponymes de la *villa Betorrida*. Depuis la fin du X^e siècle, le comté de Sisteron était une possession des comtes de Provence, qui y avaient installé des vicomtes issus de la famille de Nice et de ses parents, les Avignon.

La famille de Nice, en plus de la vicomté, détient aussi le siège épiscopal de Sisteron ; un des siens en est l'évêque, au moins depuis 1030. La consécration de l'église Saint-Promace date de cette année-là. Elle avait été reconstruite par un certain Albert, son épouse Laitilde et leurs fils Gérard, Gautier, Pierre et Pons, sous l'ordre des évêques Frodon et Durand¹⁷⁵. Le comte Bertrand dote alors le sanctuaire d'un manse sis dans le *castrum* de Sisteron et qui était tenu par Altemannus¹⁷⁶. Quelque temps après les moines de Saint-Victor ont dû revendiquer la possession de Saint-Promace, car pendant un concile réuni dans le cadre de la Trêve de Dieu, en 1044, à Barbaras près de Courthézon, le comte Bertrand, restitue Saint-Promace aux moines et à l'abbé Isarn, avec le bourg et les terres sis autour de l'église, qui étaient en sa possession par héritage de son père, le comte Guillaume III. Le comte reconnaît qu'autrefois

¹⁷³ CSV 229 (1038), 286 (v. 1038), 237 (v. 1038), 235 (1061), 236 (1060-64) ainsi que 405 (1030), 57 (1035), 270 (v. 1035), 155 (1038), 1063 (1038), 179 (1046), 591 (1055).

¹⁷⁴ CISV 16.

¹⁷⁵ CSV 678. Frodon est évêque de Sisteron entre 999 et 1030. Durand ne peut pas être son successeur comme le supposent les éditeurs du Cartulaire de Saint-Victor, car c'est Pierre, de la famille de Nice, qui apparaît comme évêque de Sisteron entre 1030 et 1040. Le seul évêque nommé Durand et connu en Provence à cette époque est l'évêque de Vence, ancien abbé de Saint-Eusèbe de Saignon près d'Apt (1029/30-1050) [LEP p. 54 et 76]. Il est possible qu'il soit intervenu dans la reconstruction de Saint-Promace, car il connaissait bien la famille de Nice, dont les domaines s'étendaient jusqu'au diocèse de Vence et qui avait reçu des droits et le titre vicomtal dans le comté de Sisteron, et dont les descendants possédèrent des biens dans les environs de Saint-Promace.

¹⁷⁶ CSV 666.

le lieu avait appartenu à Saint-Victor qui l'avait complètement perdu¹⁷⁷. La requête des moines n'a pas dû se limiter au sanctuaire, car le comte restitue également des biens sis dans la *villa Flitignana* et à Souyon¹⁷⁸. Ce dernier lieu était en effet une ancienne exploitation de Saint-Victor, mentionnée dans le polyptyque de Wadalde. Les fils d'Albert, le restaurateur de Saint-Promace, doivent suivre l'exemple du comte : Gautier, qui était vraisemblablement le prêtre qui desservait Saint-Promace, donne sa part du manse qui avait appartenu à son aïeul, part qu'avec son père il avait acheté du comte. Il donne aussi le manse d'Altemannus qui lui appartenait entièrement, les revenus ecclésiastiques de l'église et tous ses livres. Son frère Pierre, qui était chanoine, vend aux Victorins une vigne et dans une autre occasion échange avec eux, en compagnie de Pons Montanario, chapelain de l'église Saint-Martin, un pré contre une vigne¹⁷⁹. Au moment de la restitution de Saint-Promace à Saint-Victor, le siège épiscopal de Sisteron était vacant¹⁸⁰. Les moines obtiennent de nouvelles restitutions après 1060, année au cours de laquelle un concile choisit Gérard Chabrier, restaurateur de la collégiale d'Oulx, comme évêque de Sisteron. Le nouvel évêque confirme la donation de Saint-Promace faite en 1044 par le comte. En 1065 il rend à Saint-Victor, avec l'accord du comte Bertrand et celui de Bérenger d'Avignon, vicomte de Sisteron, l'église Saint-Pierre et la *villa* de Fontienne, proches de Forcalquier¹⁸¹. Deux siècles auparavant, les moines avaient eu quelques exploitations en ce lieu de l'*ager Sinaca* qui se trouvait, à la fin du X^e siècle, entre les mains des comtes de Provence. En 970 le comte Guillaume II avait donné tout ce qu'il possédait à Fontienne à son fidèle, Hugues de Blaye, qui à son tour avait offert ces biens à Saint-Victor¹⁸². Les Victorins avaient donc dû attendre presque un siècle pour récupérer entièrement leurs droits dans la région.

Après la restitution de Saint-Pierre de Fontienne, les moines essaient toujours d'arrondir leur domaine de Saint-Promace dont une partie est encore en possession de la famille des vicomtes de Sisteron. L'évêque Rostaing d'Avignon, fils du vicomte Bérenger, vend à Saint-Victor une condamine sise près de l'église¹⁸³. Un document nous apprend qu'une autre condamine avait été donnée par l'oncle de l'évêque Rostaing, Miron¹⁸⁴, contre un cheval et une épée, et que le frère de Rostaing, Bérenger l'avait tenue injustement après la mort de

¹⁷⁷ CSV 659 : *...Namque predictum locum sancti Promassi et quedam que nunc cedo Massiliensi cenobio antiquitate jam perdiderat ac funditus amiserat...*

¹⁷⁸ CSV 675 (après 1044). Les comtes Bertrand et Geoffroi avaient retenu le quart de *Flitignana* et de Souyon, que le prêtre André avait donné au monastère.

¹⁷⁹ CSV 668, 669 et 661 (v. 1044).

¹⁸⁰ Voir Chapitre I, 4. 1. 1. et N. DIDIER, *Les églises de Sisteron*.

¹⁸¹ CSV 680.

¹⁸² CSV 598.

¹⁸³ CSV 663 (1065-74).

¹⁸⁴ Miron, fils de Miron et Odile de Nice, est le premier vicomte de Sisteron (1011-1062). Il décède sans avoir eu d'enfant, la vicomté de Sisteron échoit à son neveu, Bérenger d'Avignon (Voir G. MANTEYER, *La Provence*, p. 384-385).

Miron, comme l'évêque le fera après la mort de son frère¹⁸⁵. Rostaing restitue enfin la condamine et reçoit quarante sous des moines. Il abandonne aussi les mauvaises coutumes que ses hommes imposaient arbitrairement aux cultivateurs, ainsi que des vignes de Saint-Promace¹⁸⁶.

Dans les environs de Forcalquier, les moines réussissent à récupérer et sans doute à augmenter leur domaine du IX^e siècle. Les restitutions sont ici encore assez tardives et résultent des démarches entreprises par les moines plutôt que de la dévotion des comtes et de leurs fidèles pour Saint-Victor. La première donation des comtes au monastère marseillais avait été, en 1013, l'église de Saint-Martin de Manosque ; elle paraît être comme à Saint-Promace, une restitution. La majorité des donations de la famille comtale à Saint-Victor concernent des biens sis dans le comté de Sisteron ce qui révèle que les Victorins, pour reconstituer et agrandir leur domaine en Haute-Provence, avaient réussi, à certains moments, à s'attirer la bienveillance des comtes¹⁸⁷. C'est cette même politique victorine qui est à l'origine des dons ou

¹⁸⁵ CSV 664 (1065-74).

¹⁸⁶ CSV 665 (1065-74).

¹⁸⁷ Donations/restitutions de la famille comtale dans le diocèse de Sisteron :

A Manosque : en 1013/14, donation de l'église Saint-Martin par le comte Guillaume III et son épouse Gerberge et leur fils Guillaume (CSV 448) ; en 1015, la comtesse Adélaïde, mère de Guillaume III donne sa part de la même église (CSV 648) ; en 1050, le comte Bertrand I donne la moitié des églises de Manosque, Sainte Marie, Saint-Etienne, Saint-Jean, Saint-Pierre le Vieux, Saint-Martin du Château, Saint-Etienne *ad Latairat*, Saint-Marcellin et Saint-Auban et confirme les donations des vicomtes de Marseille au même lieu (CISV 34) ; en 1019, la comtesse Gerberge et ses fils Guillaume, Foulques et Geoffroi donnent deux manses, l'un tenu par Udolerius Montanarius et l'autre par Etienne gendre d'Edral, dans la *villa* de Manosque (CSV 649) ; en 1021, pour réparer un tort qu'elle avait commis contre la monastère, la comtesse Adélaïde donne un manse tenu par Lambert à Manosque, Guillaume de Toulouse et son épouse Emma de Provence signent l'acte (ACP n° 80) ; en 1024, le comte de Toulouse Guillaume et son épouse Emma de Provence donnent un manse tenu par Gratianus dans la *villa* de Manosque (CSV 652).

A Antonaves : en 1030, Guillaume IV donne avec son épouse Lucie un manse tenu par Isimbardus dans la *villa* d'Antonaves (ca. Ribiers, arr. Gap, Hautes-Alpes), cette donation est signée par ses neveux Pons de Toulouse et Bertrand, fils d'Emma (CSV 682) ; dans la même année, le comte Bertrand I donne un manse tenu par Roubaud dans la *villa* d'Antonaves (CSV 681).

A Forcalquier : en 1030, le comte Bertrand I donne à l'église Saint-Promace, qui appartient à Saint-Victor, un manse tenu par Altemannus dans le *castrum* de Forcalquier (CSV 666) ; en 1044, lors d'un concile, il restitue à Saint-Victor et à l'abbé Isarn, l'église et le bourg de Saint-Promace dans le terroir du château de Forcalquier, un manse tenu par Pontius Cannella, le fief d'Allialdo, des terres dans la *villa Flitignana* sauf le manse de Saint-Mary, ce qu'il a dans la *villa* de Souyon et il confère l'immunité à ce territoire ; les fils du comte, Guillaume VI et Geoffroi II confirment cet acte vers 1060-1065 (CSV 659) ; probablement en 1044, le comte

des restitutions de la famille des vicomtes de Sisteron, c'est-à-dire des Nice et des Avignon, qui, comme les comtes, ne vouaient pas à Saint-Victor un attachement spirituel particulier.

A travers la description donnée par le polyptyque de Wadalde, nous savons que dans l'*ager* de Chaudol, Saint-Victor avait son plus grand domaine, lequel regroupait soixante-quinze exploitations. Les toponymes localisés par E. Sauze, se situent dans la haute vallée de la Bléone et dans les vallées de ses affluents, et correspondent à la partie septentrionale du diocèse de Digne¹⁸⁸. Saint-Victor avait reçu la *villa* de Chaudol, probablement au VIII^e siècle, du patrice Nemfidius et de sa femme Adaltrude. En 780, les *missi dominici* de Charlemagne, Viernarius et Arimundus, restituent cette *villa* à l'abbé Maurontus¹⁸⁹. Au XI^e siècle, Chaudol est entre les mains des comtes et de deux familles, les Riez et les Mison. Les relations entre Saint-Victor et les familles de Mison et de Riez ne datent pas des affaires concernant la restitution de Chaudol. Auparavant, comme nous le verrons plus bas, ces familles s'étaient déjà attachées au monastère victorin, par des restitutions concernant la vallée de Lagnes (dès 1015) et la donation de l'église Saint-Michel de Cousson (1035) par les Riez, ou par la donation de l'église Saint-Geniès de Dromon (1030) par les Mison.

En 1048, certains membres de ces deux familles participent, avec les comtes Geoffroi et Bertrand, à la restitution faite à l'abbé Isarn de la *villa* de Chaudol et des droits publics qu'ils y exerçaient. Isarn avait réclamé ce domaine et avait montré aux comtes l'ancienne charte par laquelle le patrice Nemfidius, sa femme et leurs trois fils avaient donné Chaudol à Saint-Victor¹⁹⁰. La requête de l'abbé remonte sans doute à plusieurs années auparavant car en 1038,

Bertrand et son frère Geoffroi restituent le don du prêtre André du quart des *villae Fligtignana* et Souyon (CSV 675).

¹⁸⁸ E. SAUZE, «Le polyptyque de Wadalde», p. 17-21.

¹⁸⁹ CSV 31. Voir F. GANSHOF, «Les avatars».

¹⁹⁰ CSV 737 (1048) : *...Ego Gosfredus et Bertrannus, frater meus, utique Provinciales marchiones sive comites, et illustres viri Guilielmus, Guigo, Isnardus, Dodonus, Pontius atque Hobertus, cum uxoribus et heredibus nostris, audita causatione sive contrapellatione quam domnus Ysarnus, abbas sancti Victoris monasterii Massiliensis, et monachi ejusdem loci fecerunt adversum nos, pro villa que nominatur secundum antiquos Caladius, secundum vero nostrum tempus dicitur Caldulus, quam vi tenebamus nobis; visa etiam carta pervetusta, predictis viris ostendentibus, in qua scriptum habebatur quod Nemfidius, quondam patricius, et uxor ejus Adaltrudis, cum filiis tribus quos habebant, ipsam villam superius nominatam, per cartam legitime donationis, donaverunt ipsi altari...*

Les seigneurs qui accompagnent les comtes dans cette restitution peuvent être identifiés à Guillaume de Moustiers (1015/20-1064/79), et à son cousin Gui (1011-1040), à Isnard de Riez (1011- v. 1043) ou à Isnard de Volonne (1030) ou à Isnard de Niozelles (1030-1057) et à Albert de Mison (1022/23-1069).

Hugues, évêque de Digne, dont le père, Gui¹⁹¹, avait la *potestate* sur son évêché, offre aux moines la moitié des dîmes de Chaudol. Le rédacteur de la charte ne manque d'ailleurs pas de signaler que cet alleu avait appartenu autrefois à Saint-Victor¹⁹². A l'appui de sa demande, l'abbé de Saint-Victor avait probablement montré le document prouvant les droits de son abbaye. Isarn a dû aussi négocier les droits de Saint-Victor à Chaudol avec certains alleutiers (*alodarios homines*). Le prêtre Raimbaud et ses fils, ainsi que son frère Mainier, et un certain Ermeric, conviennent avec l'abbé que la moitié de tout leur alleu était au monastère sauf les manses de leurs pères. De ces manses ils donnent toutes les dîmes à Saint-Victor. De toute terre inculte il est établi que Saint-Victor avait droit au onzième des fruits, tandis que les alleutiers avaient droit au douzième, sauf sur les terres incultes dont ceux-ci pourraient prouver le rattachement à leurs manses. Ils donnent encore à Saint-Victor la terre sise à *Cerasiolo*¹⁹³. Cette convention n'est pas respectée par les alleutiers de Chaudol dont le conflit avec les moines atteint son paroxysme en 1055, quand Mainier et ses fils, son neveu Tassil, et Aimon, fils du prêtre Raimbaud, envahissent le cimetière de l'église Saint-Pierre et Saint-Martin de Chaudol, et cassent un moulin et deux paroires. Lorsque les moines et leur prêtre s'en plaignent, leurs adversaires les saisissent, les déshabillent et les fouettent. L'affaire est alors présentée devant le seigneur de ces contrées, Albert de Mison, son épouse Gisle et leur fils Gui. Les alleutiers sont reconnus coupables de sacrilège et doivent verser une amende de six cents sous. Plus tard, l'abbé Pierre demande à Albert qu'il détermine à qui appartenaient les biens en litige entre le monastère et les alleutiers. Ceux-ci, après jugement, perdent les terres qu'ils avaient usurpées. Les fils du prêtre Raimbaud doivent aussi abandonner les biens offerts par leur père à Saint-Victor lorsqu'il s'était fait moine¹⁹⁴. De son côté, malgré la restitution faite avec les comtes en 1048, Albert de Mison avait continué à prélever des droits publics à Chaudol. En 1069, il restitue finalement le gîte, avec son fils Gui et ses petits-fils Guillaume et Pierre. A la même occasion il offre aux moines le *castellum* de la Javie, domaine voisin de Chaudol qui devait être aussi un ancien bien de l'abbaye¹⁹⁵.

Le cousin d'Albert de Mison, Pierre, vicomte de Gap, détenait lui-aussi un ancien bien victorin, dans le diocèse d'Embrun. Il s'agit des églises Sainte-Marie, Saint-Pierre et Saint-Jean, et de la *villa* de Gigors. L'acte de donation/restitution, de 1045¹⁹⁶, indique que les églises

¹⁹¹ Gui était marié à Membresia qui, selon J.-P. POLY (LDP, p. 73), appartenait à la famille de Mison.

¹⁹² CSV 738 (16 mai 1038) : *...de ipsius alodis quem vocant Caladium, qui jure antiquo pertinet ad sancti Victoris altarium, media decimatione, que ad nostri pertinere videtur episcopii rationem...*

¹⁹³ CSV 741 (1021-1048).

¹⁹⁴ CSV 739 (25 octobre 1055). Sur ces événements voir J.-P. POLY, *La Provence*, p.120-121, 131-132.

¹⁹⁵ CSV 742 (9 mars 1069).

¹⁹⁶ CSV 691 (1045) : *ego Petrus, vicecomes Guapicensis, una cum matre mea Dalmatia, et uxore Inguilberga, ac filio meo Isoardo, (donation des églises Sainte-Marie, Saint-Pierre et*

et le lieu de Gigors avaient été pendant quelque temps injustement tenus par les moines de Brême (*monachi Bremetensis coenobii*). Les moines, dont il est question ici, sont ceux de la Novalaise, qui s'étaient réfugiés depuis longtemps à Brême¹⁹⁷. Au VIII^e siècle, l'abbaye de Novalaise avait reçu de son fondateur, Abbon, plusieurs biens situés en Provence, notamment dans les pays de Gap et d'Embrun¹⁹⁸, ce qui explique la présence des moines piémontais à Gigors. Ce lieu avait été abandonné par les moines marseillais, vraisemblablement au X^e siècle, lors de la destruction de Saint-Victor «par les païens». Les moines de la Novalaise prirent alors leur place. Suivant la politique de récupération des anciens biens de son abbaye, l'abbé Isarn envoie quelques moines, munis d'une très ancienne charte, réclamer les droits de Saint-Victor à Gigors, lors d'un concile réunissant des évêques et des nobles provençaux (*provinciales nobiles*)¹⁹⁹. L'assemblée décide de s'en remettre au jugement de Dieu, et les Marseillais sortent vainqueurs d'une ordalie par l'eau. L'acte de restitution met en évidence la présence des moines de Brême à Gigors, mais ce lieu faisait partie de la *potestas* du vicomte de Gap. C'est peut-être donc lui, ou un de ses ancêtres, qui y avait installé les moines piémontais²⁰⁰.

Quoi qu'il en soit, les Victorins réussissent à obtenir la donation de Pierre de Gap et à évincer les moines de la Novalaise. Très tôt Saint-Victor possède une *cella* à Gigors. Quelques donations augmentèrent le patrimoine des moines dans la région²⁰¹. Isoard, fils du

Saint-Jean de Gigors (*Jugurnis*), avec la paroisse, la moitié des dîmes de la *villa* et la moitié du marché. Le don est complété par celui d'un certain Rodolphe, qui avec sa femme Tumidia, son fils Ismion et ses neveux, donne ce qu'il possède dans cette *villa* : un jardin, un pré, un moulin, un manse et l'autre moitié du marché).

P. AMARGIER («La Provence au miroir des *Monumenta*», p. 254), pense à tort, qu'il s'agit de Chorges.

¹⁹⁷ Les Sarrasins ont détruit l'abbaye de Novalaise, près de Suse, au début du X^e siècle (peu avant 906). Selon le *Chronicon Novaliciense*, l. V, c. 2, (éd. C. CIPPOLA, *Monumenta Novaliciensia*, t. II), rédigé plus d'un siècle après les événements, l'abbaye avait été évacuée par les moines, qui avec l'abbé Donnivert, s'étaient réfugiés à Turin, dans le monastère de Saint-André-hors-les-Murs, auprès de l'évêque Guillaume, avec leur trésor et leur bibliothèque de six milles volumes ! Deux moines, restés pour garder le monastère, furent tués par les païens, qui pillèrent le monastère et mirent le feu aux bâtiments. Quelque temps après, le marquis Adalbert fit don aux moines du domaine de Brême, dans le voisinage de Turin, don confirmé en juillet 929 par le roi Hugues (C. CIPPOLA, *Monum. Novaliciensia*, n° 37). Voir R. POUPARDIN, *Le Royaume de Provence*, p. 262-263 ; G. TOBACCO, «Dalla Novalesa a S.-Michele della Chiusa».

¹⁹⁸ Sur Abbon et son testament, voir P. J. GEARY, *Aristocracy in Provence*.

¹⁹⁹ Selon J.-P. POLY, *La Provence*, p. 184-185 n. 76, il s'agit du plaid de 1044, à Barbaras.

²⁰⁰ Nous allons voir plus bas que la famille de Fréjus avait installé les moines de Saint-André d'Avignon à Bargemon, ancien domaine des Victorins.

²⁰¹ CSV 693 (1054) : Beraud et son neveu Pierre donnent la moitié d'un manse à Gigors, une vigne et une maison à Mison, et une vigne à Faucon. CSV 695 (v. 1050) : Pierre de Rosset donne un manse dans le *castrum* de Turriers, qu'il avait reçu de son seigneur, le vicomte

vicomte Pierre, offre en 1058 un manse à Faucon²⁰². En 1062, en souvenir de la donation faite par son père, de la *villa* et de la *cella* de Gigors, il donne aux moines de Saint-Victor qui demeurent à Gigors, la moitié d'une condamine située dans le *castellum* de Faucon²⁰³ ; en contre-partie, l'abbé Durand lui donne soixante sous. Isoard offre, en outre, le tiers d'un manse situé à Chorges. Dans cette dernière possession de Saint-Victor, où la famille de Mison est aussi impliquée par une donation datant des alentours de 1020, les moines ont eu, à la fin du siècle, avec les chevaliers locaux, de sérieux conflits dont nous fait part une longue notice du cartulaire, étudiée récemment par Patrick J. Geary²⁰⁴.

Pierre (*mansum dedit mihi senior meus Misonensis vicecomes Petrus, et ego, cum consilio filii sui domini mei Isoardi, libenter dedi illum cenobio*). Pierre de Rosset avait lui-même un fidèle, Etienne Russinus, qui a offert à Saint-Victor sa part de deux vignes qu'il avait obtenues par complant (CSV 696 - v. 1050). Pierre de Rosset se trouve impliqué dans des conflits concernant le prieuré de Chorges (CSV 1089).

²⁰² CSV 694 (1058) : *ego Isoardus, vicecomes Capiensis et domina Dalmatia*.

²⁰³ CSV 692 (1062) : *ego Isoardus vicecomes Guapicencis, et frater meus Bertrannus, et uxor mea Petronilla, et avia mea domina Dalmacia... Et hoc tali tenore facimus ut monachi sancti Victoris, manentes in cella sanctae Mariae de Jugornus, quam videlicet cellam sive villam pater meus Petrus vicomes dedit sepe iam dicto monasterio, teneant et possideant omni tempore, et orent pro nobis...*

²⁰⁴ CSV 1089. P. J. GEARY, «Vivre en conflit» ; S. WEINBERGER, «Les conflits entre clercs et laïcs».

2. 1. 2. Autour du Verdon. Les Riez et les Castellane

D'autres anciens biens de Saint-Victor se trouvaient au début du XI^e siècle parmi les possessions des familles de Riez et de Castellane²⁰⁵.

Vers 1015, Guérin de Riez et son frère Aldebert, leurs épouses et fils, restituent à Saint-Victor la vallée dite *Lagnenas* (Lagnes) et la vallée *Ovatinam* (Auveine)²⁰⁶ dans le comté de Riez, *que olim fertur juris esse sancti Victoris cenobii Massiliensis*. Almerade, évêque de Riez, et probablement frère de Guérin et d'Aldebert, donne à la même occasion l'église Saint-Julien de Lagnes²⁰⁷. Or, Lagnes et Auveine sont des régions assez proches de Trigance, *villa* mentionnée au IX^e siècle dans le polyptyque de Wadalde, et qui, selon E. Sauze, devait correspondre à la basse vallée du Jabron²⁰⁸. En 1031, un certain Goncelenus offre à Saint-Victor le quart de la *villa* de Trigance²⁰⁹. Puis en 1037, Saint-Victor reçoit un autre quart de Trigance d'Adalgarde (1007-1038), veuve d'Albert d'Allons, tige de la famille de Pontevès²¹⁰. Adalgarde avait souscrit six ans auparavant la donation de Goncelenus à qui elle était probablement apparentée. Il est possible que cette femme soit issue de la famille de Riez²¹¹. En 1056, l'église Saint-Julien de Trigance appartient à Arbaud, fils de Dodo et Galburge, de la famille de Castellane. Cette année-là, Arbaud la restitue à Saint-Victor et offre l'église Saint-Maximin (ou Maïmès) dans le *castrum* de Rougon, où Saint-Victor avait eu également quelques exploitations au IX^e siècle²¹². Un autre membre de la même famille était déjà apparu dans les années 1030 dans une donation concernant la *villa* de Trigance et d'autres domaines voisins : l'évêque Amiel de Senz (av. 1021-1043). Avec Albertrude et ses fils il avait offert à

²⁰⁵ Voir tableaux généalogiques 4 et 9.

²⁰⁶ GCN, Marseille, n° 53 : *Descriptio mancipiorum de valle Ovacina, factum tempore Babonis episcopi* (évêque Babon, 870 ?).

²⁰⁷ CSV 613.

²⁰⁸ E. SAUZE, «Le polyptyque de Wadalde», p. 21.

²⁰⁹ CSV 620.

²¹⁰ CSV 621.

²¹¹ En effet, la mère des seigneurs de Riez s'appelle aussi Adalgarde (1004-1011). L'épouse d'Albert d'Allons pourrait être sa fille. En plus de ses biens à Trigance, celle-ci semble avoir été dotée dans le comté de Toulon, à Carnoules (CSV 457 : *de nostra hereditate que nobis obvenit ex parentum affinitate*), tout proche de Pignans où les Riez possédaient des biens avec les vicomtes de Marseille (CSV 1066 et CISV 11 - 1039, voir CSV 586 - ap. 1015/20).

²¹² CSV 622 et p. 621 (L - *villa Rovagonis*). Arbaud et son frère Pons Pulverel ont été ensevelis dans l'église castrale de Saint-Saturnin d'Apt, édifice du XI^e siècle dans lequel figurent les inscriptions concernant les obits des deux frères et la consécration du sanctuaire par l'archevêque Raimbaud d'Arles, par l'évêque Hugues de Senz et par l'évêque Alfant d'Apt (G. BARRUOL, *Provence Romane 2*, p. 86-87).

Saint-Victor l'église Saint-Pierre de Bagarry. Gui, fils d'Albertrude, avait alors offert ses biens à Trigance, la moitié de Bagarry, de Thorame et de Corniers²¹³.

Saint-Victor avait aussi d'anciens biens à Castellane, dans le comté de Senez. En effet, en 977, parmi les biens reçus par la communauté bénédictine de l'évêque Honorat, se trouvaient les «terres de Saint-Victor», sises dans ce *castrum*²¹⁴. La puissante famille qui s'était installée à Castellane possédait quelques-uns de ces biens.

La première restitution obtenue par les moines à Castellane date de 1038. L'évêque Amiel de Senez entendant dire que Castellane était un alleu de Saint-Victor, décide avec ses chanoines d'offrir un manse sis dans ce *castrum*²¹⁵. Deux ans plus tard, lors de la consécration de la nouvelle église du monastère marseillais, Amiel rend aux moines les églises de Castellane, c'est-à-dire, Sainte-Marie avec Saint-Jean Baptiste, Saint-Pierre et Saint-Laurent²¹⁶. Ces sanctuaires faisaient partie des biens de la famille de Castellane et avaient été donnés à l'église cathédrale de Senez, avant 1032, par Dodo et Galburge, qui en possédaient le cinquième²¹⁷. En 1043, la restitution faite à Saint-Victor est réitérée par les seigneurs de Castellane, Aldebert (de Lacoste) et Rostaing, et par leurs neveux, ainsi que par l'évêque Amiel²¹⁸. Nous apprenons alors que les moines de Saint-Victor revendiquaient les églises de Castellane depuis l'époque de l'abbé Guifred (1005-1020) et qu'ils avaient pu prouver leurs droits en exhibant de très anciens documents²¹⁹. Mais ils ont dû attendre plusieurs années

²¹³ CSV 760 (v. 1035).

²¹⁴ CSV 23.

²¹⁵ CSV 773 : ... *audiens Petram Castellanam, castrum sive villam que antiquitus vocata est Ducelia sive Cimiranis, alodem esse sancti Victori, monasterii Massiliensi...*

²¹⁶ CSV 769 (15 octobre 1040) : ...*ecclesias nostri diocesi quasdam, que olim fuerant sancti Victoris monasterii Massiliensis juris, quamvis aliquanto tempore a quibusdam monachis injuste possessas, auctoritate apostolica eidem monasterio reddimus sive donamus...* Quelques vestiges de l'église romane de Sainte-Marie du Plan subsistent aujourd'hui dans la maison qui a été construite à sa place (J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 49 et p. 335-340 sur l'église Saint-Victor de Castellane).

²¹⁷ CISV 120.

²¹⁸ Amiel, évêque de Senez (av. 1021-1043) était probablement frère d'Aldebert et Rostaing. Les anthroponymes Amiel et Rostaing sont aussi utilisés par la famille de Fos, ce qui pourrait indiquer quelque parenté avec les Castellane, d'autant plus qu'Aldebert et Rostaing offrent au monastère de Saint-Gervais de Fos une terre sise à Castellane (CISV 121 - av. 1032), l'un des rares dons faits à ce monastère par une autre famille que les Fos. Sur les alliances politiques entre les Fos et les Castellane, voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 176.

²¹⁹ CSV 768 : ...*de hoc quod nobis dudum monachi sancti Victoris, monasterii scilicet Massiliensis, in diebus clarissimi viri Vifredi, conquesti sunt nobis, videlicet terras sancte Marie, altari scilicet in confessione ejusdem monasterii fundati, conquirentes a nobis locum quendam, qui antiquitus vocabatur Cimira, asserentes hoc ex testimoniis cartularum vestitissimis atque veridicis. Que nos audientes pariterque scientes quod idem monasterium, olim a paganis destructum atque eversum, terras multas ecclesiasque et regiones amiserit,*

avant que la puissante famille décide enfin de rendre leurs biens. En 1052, les seigneurs de Castellane renouvellent la restitution de l'église Sainte-Marie et de ses biens, et stipulent qu'aucun moulin ou paroir ne pourrait être construit sans l'accord du prieur. Cet acte est confirmé par le successeur d'Amiel à Senez, l'évêque Hugues (1054-1063), fils de Dodo et Galburge²²⁰. En 1089, Pierre, un autre évêque de Senez (1089-1108), issu probablement de la même famille, confirme encore les églises de Castellane et les autres possessions du monastère dans son diocèse²²¹. Quelque temps après il offre la moitié des droits mortuaires de Castellane, tandis que Laugier donne tout ce qu'il possède dans le territoire du monastère de Castellane contre un cheval valant cent sous²²². Pons, évêque de Glandevès (1043-1095) et membre de la famille de Castellane, se retire à Saint-Victor en 1095 et donne au monastère, de son héritage, les dîmes de Castellane, de Thorame et d'Allons²²³.

En plus des donations concernant les anciens biens de Saint-Victor qui se trouvaient entre leurs mains, les Castellane ont offert aux Victorins quelques sanctuaires situés sur leurs domaines allodiaux dans le comté d'Apt et de Glandevès²²⁴. Dodo et Galburge offrent l'église Saint-Jean de *Campanias* (Bonnieux) avant 1032²²⁵ ; en 1039, l'un de leurs fils, Ripert, avec son cousin Pons de Saint-Martin, donne l'église Saint-Pierre de la Clue comme suffrage pour l'âme de son frère Laugier et de son oncle Apollon²²⁶ ; entre 1021 et 1048, Pons de Saint-Martin et son frère Rostaing, clerc, donnent un manse à Thorame, manse par la suite usurpé et finalement restitué en 1064 par les fils de Pons, Guérin et Bermond²²⁷ ; en 1043, Aldebert et son épouse Ermengarde et leurs fils et filles offrent l'église Saint-Cassien d'Amirat, dans le comté de Glandevès et deux manses²²⁸ ; leur fils Garac, son épouse Dilecta, et ses enfants, donnent en 1069 l'église Saint-Donat de Saignon²²⁹ ; en 1056, Rostaing, seigneur de Thorame, fils de Rainoard et petit neveu d'Aldebert, son épouse Adélaïde et ses fils, offrent les églises

multis probationibus id justum decernentes, decrevimus hoc reddere debere quod tandiu tenuimus incaute...

Après 1043, à une date inconnue, Aldebert et sa femme Ermengarde offrent à Saint-Victor un manse sis à Castellane pour l'âme de leur fils Aldebert qui venait de disparaître (CSV 775).

²²⁰ CISV 40. A noter dans cet acte la mention de *domnus Amelius miles*, au lieu de *domnus Amelius, episcopus Senecensis*, comme dans CSV 768.

²²¹ CISV 88 bis (1089).

²²² CISV 88 (ap. 1089).

²²³ CISV 95 (17 janvier 1095).

²²⁴ Sur les possessions des Castellane voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 94.

²²⁵ CSV 429.

²²⁶ CSV 782 (1039). La Clue, au sud du diocèse de Glandevès. Ce don est la confirmation ou la restitution d'une donation antérieure faite par Appolon (*...et ei donavit predictus Abellonius...*).

²²⁷ CSV 763.

²²⁸ CSV 781.

²²⁹ CSV 429.

Sainte-Marie, Saint-Etienne et Saint-Jean de Piégut²³⁰ ; quelques années plus tard, Féraud, fils de Rostaing, usurpe les biens de Saint-Victor à Thorame mais finit par les restituer à l'abbé Bernard²³¹.

Si Saint-Victor fut sans aucun doute le monastère le mieux nanti par les Castellane, cette famille a cependant aussi dirigé ses dons vers d'autres monastères, notamment Montmajour au cours du X^e siècle. Vers 1004, les frères Robert et Garac avaient fondé ou restauré le monastère de Saint-Eusèbe de Saignon, près d'Apt²³². En 1009, Rostaing, frère d'Aldebert, avait donné un manse sis à Thorame à l'église Sainte-Marie de Moustiers, fondation de la famille de Riez qui, en 1052, abrite une communauté de clercs et qui devient un prieuré de Lérins, à la fin du XI^e siècle²³³. Avant 1032, les mêmes frères, Aldebert et Rostaing, avec leurs neveux, ont offert au monastère de Saint-Gervais de Fos, des terres sises à Castellane, près du pont²³⁴. Vers 1040 Rostaing, fils de Rainoard, offre des biens au monastère d'Estoublon, qui était comme Sainte-Marie de Moustiers, une fondation de la famille de Riez, mais qui avait été donnée à Montmajour. Pierre, évêque de Senez, avait lui aussi fait une donation à Estoublon²³⁵. Dès les années 1020, les Castellane entretiennent des relations avec le monastère de Lérins dont l'expansion vers les Alpes est en partie due aux donation de cette famille²³⁶.

2. 1. 3. Dans les régions orientales. Les vicomtes de Fréjus

Dans le comté de Fréjus, Saint-Victor avait eu au IX^e siècle des biens dans l'*ager* de Seillans, où, d'après le polyptyque de Wadalde (813-814), Saint-Victor possédait quatorze *colonicae*²³⁷. Pendant le IX^e siècle Saint-Victor et l'église de Marseille avaient perdu cette *villa*, mais en 884, le roi Carloman la restitue à la demande de l'abbé Hugues et de l'évêque Bérenger de

²³⁰ CSV 764.

²³¹ CISV 62 (1066-1079). L'un des petits-fils probable de Féraud, Guillaume Féraud (1174-1218), est devenu moine à la fin de sa vie [CSV 1018, 1022 (1174) et 1019 (1218)].

²³² GC, t. I, c. 377.

²³³ CL 211 (1052), 212 (1096), 213 (1097).

²³⁴ CISV 121 (novembre, av. 1032).

²³⁵ Voir Chapitre II, 3. 1. 1.

²³⁶ Voir Chapitre IV, 2. 4. 1.

²³⁷ CSV t. II, N p. 652-654.

Marseille²³⁸. Au début du XI^e siècle Seillans se trouve parmi les possessions de la famille de Fréjus²³⁹.

Vers 1013, Richaud, son frère Franco et leurs neveux Pons Guillaume et Albert donnent à Saint-Victor, de leur héritage, le tiers de leur alleu dans la *villa* de Seillans et dans le *castellum* de la Roque-Esclapon²⁴⁰. Un certain Isnard et son épouse offrent à Saint-Victor le quart de la *villa* de Seillans en 1013²⁴¹. Cette donation est signée par Franco et son fils Pons, archevêque d'Arles. Au milieu du siècle nous retrouvons d'autres personnages ayant des biens à Seillans. Il s'agit des frères Aldebert, Guillaume de la Roque et Amalric, fils de Teutbert et d'Aremberte, ainsi que leur oncle Aldebert, qui donnent aux Victorins leur part de la *villa* de Saint-Julien dans le *castrum* de Seillans²⁴². Le domaine de Saint-Victor à Seillans était assez important, correspondant à 22 manses²⁴³. Au milieu du XII^e siècle, les moines avaient aussi la moitié du *castrum*²⁴⁴. Quant aux églises de Seillans, de même que d'autres églises du diocèse de Fréjus, Saint-Victor les disputaient à l'évêque Bérenger (1091-1131), qui les restitua aux moines en 1099 et 1119²⁴⁵.

Près de Seillans, les Victorins avaient possédé un autre ancien domaine, la *villa* de Bargemon, qui se trouvait au XI^e siècle, comme Seillans, aux mains d'une branche de la famille de Fréjus. L'église de Bargemon, Sainte-Marie, sise au lieu dit *Monasterium* avait été offerte aux moines de Saint-André d'Avignon. En 1073, Saint-Victor réussit à récupérer cette église à travers une donation des seigneurs de Bargemon, les frères Richaud et Hugues, et leur soeur Unia, probablement petits-enfants de Richaud, donateur vers 1013 de la *villa* de Seillans.

La charte de 1073 évoque la donation faite antérieurement aux moines avignonnais et, au passage, reproche à ceux-ci d'avoir laissé l'église se détériorer et donc de ne pas l'avoir mise en valeur²⁴⁶. Voulant restaurer Sainte-Marie, les gens de Bargemon se souviendront

²³⁸ CSV 9 (884). Seillans faisait partie du comté de Marseille, mais se situait dans celui de Fréjus (*ex Massiliensi comitatu, in Forojuliensi sitam*).

²³⁹ Voir tableau généalogique 5.

²⁴⁰ CSV 524 (1013 ?).

²⁴¹ CSV 308 (1013).

²⁴² CSV 248 (XI^e s.), 544 et 545 (1057).

²⁴³ CSV 543 (XI^e s.).

²⁴⁴ CSV 996 (1157). Au XII^e siècle, le prieuré de Seillans devait verser au cellier de l'abbaye le cens équivalant à une modiée de blé [CSV 778 (XII^e s.)].

²⁴⁵ CSV 601 (1099), 485 (1119).

²⁴⁶ CSV 532 : *...Extat locus quem vocant Monasterium, in territorio nostri castris quod nominant Barjamonem. Quem locum, per alioquod temporis spatium, monachi sancti Andree Avinionensis possidentes sic deterioraverunt, ut in eo non ecclesia, non mansio, non*

qu'autrefois l'église fut détenue par l'abbaye de Marseille et qu'à l'époque de saint Cassien, comme ils ont pu le vérifier dans des très anciennes chartes, plusieurs personnes du pays avaient offert des biens à Saint-Victor. La présence de Saint-Victor expliquait par ailleurs le toponyme *Monasterium*. Les moines authentifient cela par le serment et par des épreuves à l'eau froide et à l'eau chaude²⁴⁷. La charte explicite donc les arguments utilisés par les moines victorins pour mettre la main sur une église détenue par Saint-André : droits anciens de Saint-Victor dans la région et manque d'activité des moines d'Avignon. Les moines de Saint-André d'Avignon ont réagi contre l'usurpation victorine et deux ans plus tard ils obtiennent un accord aux termes duquel ils reçoivent de Saint-Victor l'église Sainte-Marie de *Veirunas* du *castrum* de Cadenet dans l'évêché d'Aix, estimée à deux cent sous, tandis qu'ils donnent à Saint-Victor l'obédience de Bargemon et l'église Sainte-Marie de Favas dans le diocèse de Fréjus, et l'église Saint-Pierre de Rioms dans le diocèse de Gap²⁴⁸.

A Bargemon, il existait aussi une autre église, Saint-Etienne, qui appartenait à l'abbaye de Lérins. Au temps de l'abbé Aldebert II (1067-1101), un certain Hugues, probablement fils d'Hugues de Bargemon, et son épouse Richilde offrent à Lérins et aux moines qui habitaient à Saint-Etienne, la moitié des dîmes de la vallée de Bargemon, ainsi que la moitié de la paroisse avec les prémices et les oblations²⁴⁹. Les Victorins vont vouloir, comme ils l'ont fait pour l'église Sainte-Marie, récupérer Saint-Etienne. Cette église fait partie des sanctuaires que l'abbé Richard a réclamés en 1089 à l'abbé de Lérins, et qui ont fait l'objet d'un échange entre les deux monastères²⁵⁰. A Bargemon les moines de Saint-Victor sont déterminés à récupérer

claustrum inveniretur, in quo se protegere valerent pluviam declinare volente... L'acte de donation de Bargemon à Saint-André d'Avignon est perdu mais nous connaissons une autre donation des frères Richaud et Hugues à ce monastère, concernant l'église Saint-Barthélémy de Lorgues (CPA 133).

²⁴⁷ ...*Coenobium Massiliense, priscorum temporibus, sic sub regulari dominatione viguit, Deo volente, [ut] quinque milium monachorum numerus ibi reperiretur, in sancti Cassiani tempore, et, pro loci illius veneratione, multi multa dederunt illi monasterio, ex sua possessione, inter quos homines nostrae patriae, ut vere reperimus in auctoritatibus ejus et cartis pervetustis, loca in territorio nostri denominati castrum Barjamonis posita, et dicti monasterii nostri contigua sibi adjacentia, et eiam id de quo loquimur Monasterium, sicut aliquid Massilienses monachi probaverunt sacramento et aquae frigidae vel calidae probatione...* (CSV 532).

²⁴⁸ CSV 533 (25 octobre 1075). Depuis 1008, Correns possédait l'église Saint-Pons de Favas donnée par la comtesse Emma (DU ROURE p. 126). L'église de Rioms avait été offerte à Saint-Victor en 1060 par l'évêque Ripert de Gap et ses frères de la famille de Mévouillon (CSV 730). Est-ce qu'il s'agissait, comme pour Sainte-Marie de Bargemon, d'une église donnée d'abord à Saint-André, puis à Saint-Victor ?

²⁴⁹ CL 53 bis (1067-1101).

²⁵⁰ CL 62 = 318 (1089-1090) et CISV 89. Lérins a cependant continué à avoir certains droits à Bargemon, car en 1093, Tumidia, veuve de Dodo de Roquebrune et fille de Gantelme (l'évêque de Fréjus ?), a donné à Saint-Honorat tout ce qui était revenu à son père par la division faite par celui-ci et ses frères à Bargemon. Ce don servait à doter son fils Aldebert qui entra comme moine au monastère (CL 16).

leur ancien domaine, même si pour cela il faut empiéter sur les droits des autres monastères, Saint-André d'Avignon et Lérins, qui s'y étaient installés au début du XI^e siècle.

Parmi les biens de la famille de Fréjus figurait aussi la *villa Burnis*, qui avait été donnée à Saint-Victor par Sigofredus et Erleuba en 840²⁵¹. C'est à l'instigation de l'abbé Isarn qu'en 1036, Franco, vicomte de Fréjus, offre à Saint-Victor la moitié de la *villa Burnis* avec l'église et la moitié du presbytère, et un manse dans la *villa Saleta*²⁵².

Ce don n'est qu'une donation déguisée, car pour l'obtenir, l'abbé Isarn donne à Franco un cheval valant cinquante sous, et cinquante sous en monnaie ottonienne. La rémunération attribuée à Franco n'est signalée qu'une vingtaine d'années plus tard, dans une notice qui relate les difficultés rencontrées par les Victorins pour faire respecter leurs droits à *Burnis*²⁵³. L'abbé Pierre envoie le moine Marcellin, responsable de la *cella* de Palayson, réclamer la donation, ou plutôt l'achat, fait à *Burnis*. Marcellin obtient d'abord de l'évêque de Fréjus, Bertrand, la donation de l'église Saint-Sauveur de *Burnis*, contre un cheval de 35 sous²⁵⁴. Puis, pour avoir sa confirmation, Marcellin donne vingt sous au fils de Franco, le vicomte Guillaume. A Durand, viguier du Puget, qui s'opposait à la possession des moines, le moine Arduin avait donné seize sous. Mais quelque temps après, pendant la Trêve de Dieu, le viguier veut tuer le moine Marcellin dans le cimetière. Il se trompe d'homme et blesse un certain Pons Thierne. Durand reconnaît sa faute et obtient le pardon de Marcellin qui reçoit alors la restitution de la *villa Burnis*, dans laquelle Durand tenait le tiers des dîmes sur le pain, la viande et le vin, et un manse qu'il avait reçu en bénéfice de Franco²⁵⁵. Ce manse était peut-être celui qu'en 1035 Franco avait offert à Saint-Victor²⁵⁶. En 1057, Guillaume III, vicomte de Marseille, qui était marié à Adalgarde, soeur de Franco, restitue à Saint-Victor ce qui devait faire partie de la dot de sa femme, c'est-à-dire, le quart de la *villule Burnis*, selon les termes de la donation de son beau-frère²⁵⁷. La même restitution est faite alors par Rostaing Raimbaud, de la famille de Nice, avec sa femme Accelène et leur fils Franco. Accelène devait appartenir à la famille de Fréjus, et comme Adalgarde, elle a dû être dotée avec une partie de *Burnis*.

²⁵¹ CSV 28 : *...in pago Forojuliense, in loco ubi dicitur Borba...* Pour la localisation de la *villa Burnis*, entre Palayson et Puget-sur-Argens, voir E. BARATIER, «La fondation et l'étendue du temporel» p. 416 et J.-P. POLY, LDP, p. 66. Sur l'implantation de Saint-Victor dans cette région, voir J.-F. REGIS, «Le temporel des grandes abbayes» et P. AMARGIER, «A Roquebrune».

²⁵² CSV 564 (1036).

²⁵³ CSV 565 (v. 1055).

²⁵⁴ CSV 554 (v. 1055).

²⁵⁵ CSV 565, 566 (v. 1055).

²⁵⁶ CSV 568 (10 juin 1035).

²⁵⁷ CSV 567 (1057).

La plupart des donations de la famille de Fréjus au monastère victorin sont donc en réalité des restitutions d'anciens biens de l'abbaye. Les dons de Pons, archevêque d'Arles (1005-1029), fils de Franco et Gala, concernant des biens allodiaux sis à Marignane et hérités de sa mère, se situaient aussi dans une *villa* où les moines marseillais possédaient un très ancien prieuré, dédié à saint Victor, et qui faisait partie de la donation de l'évêque Honorat de 977²⁵⁸. Comme les autres familles que nous avons vues jusqu'à maintenant, les Fréjus avaient sans doute été interpellés par les moines de Saint-Victor, désireux de reconstituer leur temporel. Les donations, ou plutôt les restitutions opérées par ces personnages ne furent pas guidées par leur seul attachement spirituel, elles le furent aussi par les suppliques des moines, qui comptaient rétribuer par leurs prières la bonne volonté de leurs interlocuteurs.

Vues dans leur ensemble, les restitutions/donations que nous venons de traiter montrent la continuité, au long du XI^e siècle, d'une politique de récupération des anciens droits de Saint-Victor, dont la réussite, assez tardive, correspond d'une part à l'instauration des assemblées de paix, et d'autre part à la réforme grégorienne. Les revendications des moines ont débuté très tôt. La communauté bénédictine de la fin du X^e siècle, essayait déjà de recouvrer certains biens détenus par les vicomtes de Marseille. Après la réforme du monastère, l'abbé Guifred (1005-1020) a certainement présenté une série de requêtes, qui eurent plus ou moins de succès. Pendant son abbatiat Saint-Victor récupère une partie de Seillans et de Trigance, mais Castellane, qu'il avait pourtant réclamé, ne reviendra au monastère qu'à partir de 1040. Les mêmes réticences semblent avoir marqué les premières années de l'abbatiat d'Isarn (1020-1047). Malgré l'hésitation de l'évêque Pons de Marseille, Saint-Victor obtient Caravaillon vers 1030. Isarn reçoit des nouveaux biens à Trigance en 1031 et 1037 et achète la *villa Burnis* en 1036.

²⁵⁸ CSV 208 - 1022 (l'archevêque Pons donne l'église Saint-Hermès de Marignane) ; CSV 209 - 1029 (l'archevêque Pons lègue, de l'héritage de sa mère, le quart de la *villa* de Marignane). Pons s'était fait moine de Saint-Victor, probablement à la fin de son épiscopat (*Vita S. Isarni*, p. 741 B). Comme l'a bien remarqué J.-P. POLY (LDP, p. 16), Gala, épouse de Franco, était vraisemblablement issue de la famille de Baux, qui possédait des alleux à Marignane, Rians et Esparron. Quand Franco offre à Montmajour ses biens dans ces localités, il se dessaisit de la dot apportée par sa femme (ABDR 2H14 n° 26). Cette constatation infirme l'hypothèse de J. BERGE (*Les erreurs de l'histoire*, p. 225 et ss.), largement acceptée (voir notamment E. SMYRL, «La famille des Baux», p. 26), qui considère que Profecta, épouse de Pons le Jeune, souche de la famille de Baux, était la soeur de Franco de Fréjus, et qu'elle avait apporté chez les Baux les alleux de Marignane.

Cet achat, que le rédacteur de l'acte de 1036 s'est abstenu d'évoquer, et que l'on découvre, un peu par hasard, vingt ans plus tard, laisse supposer que les moines ont souvent omis les dédommagements matériels offerts aux restituteurs. Les succès des dernières années de l'abbatit d'Isarn coïncident avec l'adoption de la Trêve de Dieu en Provence, donc avec le renforcement relatif de l'autorité des ecclésiastiques. Les restitutions des années 1040 de Saint-Promace de Forcalquier, de Chaudol et de Castellane sont peut-être une conséquence de ce mouvement qui cherche à réglementer la violence seigneuriale. Mais après ces restitutions, qui émanaient des plus hauts personnages, les moines durent résoudre sur place les revendications des petits alleutiers, aux dépens desquels, le plus souvent, les comtes et les grands seigneurs avaient favorisé les monastères. Ainsi, l'abbatit de Pierre (1047-1060) fut marqué par des conflits à *Burnis* et à Chaudol. Pendant les abbatiats des frères de Millau, Bernard et Richard (1065-1079 et 1079-1106), Saint-Victor occupe une position de force dans les milieux grégoriens. Forts de leur prestige, les moines réussissent à récupérer des droits seigneuriaux à Forcalquier et à Chaudol, et des droits ecclésiastiques à Castellane. Les abbés de Saint-Victor n'hésitent pas à s'attaquer à d'autres monastères : Saint-André d'Avignon et Lérins en font les frais à Bargemon, la Novalaise à Gigors.

Les restitutions ne sont qu'une facette de l'exceptionnelle réussite de l'abbaye de Saint-Victor. Si certaines familles ont dû être interpellées pour se rapprocher du monastère, d'autres s'y sont liées spontanément.

2. 2. La dévotion à Saint-Victor : le monastère reliquaire

En plus de la récupération progressive de son ancien temporel, le monastère de Saint-Victor s'est enrichi de nombreux biens, églises et droits reçus de laïcs ou d'ecclésiastiques séculiers. Saint-Victor exerce un grand attrait sur l'aristocratie, à laquelle, de leur cloître, les moines proposent une certaine vision de leur monastère et de ses qualités. Cette représentation, qui se construit au long du siècle, est basée sur un passé prestigieux, dont les moines du XI^e siècle se considèrent les continuateurs. La croissance du nombre des donations laisse à penser que l'image qu'ils ont forgée avait frappé et convaincu, non seulement les provençaux mais aussi leurs voisins du Midi languedocien et catalan.

Au début du XI^e siècle le monastère bénédictin revendique de lointaines origines, celles d'une communauté primitive réunie autour du tombeau du

martyr Victor²⁵⁹. La dévotion à ce saint est en effet attestée depuis le VI^e siècle à Marseille²⁶⁰ où, cinq siècles plus tard, il était toujours vénéré. Pendant le XI^e siècle, la présence des reliques constitue le plus fort argument des moines victorins. Selon son biographe, le jeune Isarn, futur abbé, avait décidé de rester dans le monastère car dans les *martyrum cryptae* reposaient les saints Innocents. Plus tard, déjà abbé, il prit l'habitude d'aller prier la nuit dans les cryptes²⁶¹. L'attrait exercé par les reliques des Innocents sur Isarn va à la rencontre du purisme virginal qui constituait l'un des fondements du monachisme réformé.

Au milieu du siècle apparaît une nouvelle référence au passé de l'abbaye : la fondation du monastère par Jean Cassien, au début du V^e siècle. Ces mentions sont peu nombreuses, sept parmi les chartes, dont cinq concernant des donations en Provence²⁶², et deux dans des passages de la *Vita Isarni*²⁶³.

²⁵⁹ CSV 15 (1005 - *Carta liberalis*) ...*Ad horum igitur formula cenobiorum, extitit infra pagi nostri fines, hoc est Provincia, celebre monasterium, Massilie civitatis haud procul menia situm, precipui martyris Victoris corpore sacratum, a glorioso imperatore Carolo privilegis ac maximis donis sublimatum ...et gloriosissimi ac preciosissimi dominique mei beatissimi martiris Victoris amore flagrans, ut ejus monasterium, ubi sacrum ac venerabile corpus ejus requiescit...*

²⁶⁰ Voir Introduction, 3.

²⁶¹ *Vita S. Isarni*, p. 738 C, 740 C. Voir P. AMARGIER, *Isarn. Un moine*, p. 10-11 ; P. BONNASSIE, P.-A. SIGAL, D. IOGNA-PRAT, «La Gallia du Sud, 930-1130», p. 316 (rectifier l'abbatit d'Isarn : 1020-1047).

²⁶² La première mention de saint Cassien dans les chartes de Saint-Victor est problématique. Il s'agit de l'acte de consécration de l'église du monastère dédiée à saint Pierre et saint Paul, le 15 octobre 1040. Cet acte, connu par sa transcription dans le Grand Cartulaire et deux copies, du XII^e et XIV^e siècle, a été interpolé, pour y faire figurer le pape Benoît IX. Son préambule, où est développée l'histoire illustre du monastère, dont sa construction par Cassien, semble aussi avoir été enjolivé (CSV 14, ABDR 1H f^o 3 v^o, 1H18 n^o 80 et 81. Voir la critique de J.-P. POLY, ACP n^o 128). Selon les conclusions de M. ZERNER («L'élaboration du Grand Cartulaire»), le Grand Cartulaire a été rédigé dans les années 1080, pendant l'abbatit de Richard. Notre document fait partie d'un «dossier d'introduction», qui réunit des bulles, diplômes et privilèges, et n'a pas été ajouté après coup au cartulaire. Donc s'il y a eu des interpolations, elles datent, au plus tard, de l'époque de la confection du cartulaire, c'est-à-dire, une quarantaine d'années après la consécration de 1040. Une deuxième mention à Cassien figure dans l'acte de dotation par le vicomte Foulques et son épouse Odile, de l'église Saint-Pierre de Paradis, daté de 1044 (CSV 32). Connu seulement par sa transcription dans le Grand Cartulaire, ce document pose également un problème car il se réfère à l'abbé Isarn comme s'il était déjà décédé —*domini abbatis Isarni, felicis memoriae*— et nous savons qu'il n'est disparu qu'en 1047. La datation de l'acte semble cependant correcte, d'autant plus que la donation du vicomte est confirmée la même année par le comte Geoffroi (CSV 34 - 29 juillet 1044). Peut-être le copiste du cartulaire a-t-il simplement glissé une formule habituelle en signe de révérence envers l'ancien abbé ? Ceci, cependant, ne doit pas mettre en doute le passage de l'acte concernant la fondation du monastère par saint Cassien. Cassien est à nouveau mentionné en 1060 et 1061, lors des donations à Saint-Victor des monastères de

La référence à Cassien rattache la communauté bénédictine à celui qui aurait diffusé en Occident les pratiques cénobitiques orientales, et dont les ouvrages figuraient dans presque toutes bibliothèques claustrales²⁶⁴. Elle justifie les usages de Saint-Victor, dont la rigueur de l'ascèse a pu étonner Odilon de Cluny²⁶⁵. Quoi qu'il en soit, il est certain que Saint-Victor avait développé sa propre liturgie et qu'il l'avait transmise aux monastères qu'il avait réformés²⁶⁶.

Mais les qualités spirituelles de Saint-Victor n'ont peut-être pas été les seules à intéresser ses bienfaiteurs. En effet, à partir de 1005, le monastère tisse avec ses patrons laïcs, les vicomtes de Marseille, des relations qui conviennent tout à la fois à la vie régulière de la communauté et au prestige seigneurial des vicomtes. Malgré la reconnaissance de l'indépendance du monastère et de l'autorité de son abbé, la famille vicomtale est présente à l'occasion d'événements importants affectant l'abbaye, comme les élections abbatiales. La famille avait conservé son rôle symbolique. Cette place prééminente que les moines concèdent à leurs partenaires séculiers va sans doute à la rencontre des souhaits de l'aristocratie. Il en va de même pour les rapports des Victorins avec le haut clergé : l'évêque de Marseille et l'archevêque d'Arles sont très proches des moines et certains prélats finissent leur vie dans le cloître marseillais. Alors que Montmajour, qui s'était attaché aux libertés pontificales, a subi les interventions comtales et archiépiscopales, ce qui avait affaibli la fonction abbatiale et compromis son autonomie, et que Lérins, sous la tutelle « fédérative » d'Odilon de Cluny qui provoquait la méfiance des seigneurs, a connu une restauration difficile, Saint-Victor choisit une voie moyenne, amenuisant les frictions : ni trop d'indépendance ni trop de soumission. Dans ce sens, le « système » victorin se

Saint-Martin de la Canourgue, dans le diocèse de Mende, et du monastère de Vabres, dans le diocèse de Rodez (CSV 832, 827). Puis en Provence, en 1070 lors de la donation du *castrum* de Collongues, en 1073 pour justifier les droits de Saint-Victor à Sainte-Marie de Bargemon, et en 1079 lors de la donation par les vicomtes de Marseille des droits sur les eaux de l'Huveaune (CSV 256, 532, 38).

²⁶³ *Vita S. Isarni*, p. 738 B et C (...*Nam illud famosissimum toto orbe coenobium, quod beatissimum olim construxerat Cassianus...*).

²⁶⁴ A. DE VOGÛE, «Les sources» ; H.-I. MARROU, «La patrie de Jean Cassien» et «Jean Cassien à Marseille» ; E. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, t. 3, p. 305-313, 341-343, 356-360, 371-376 ; J.-C. GUY, *Jean Cassien*. Les oeuvres de Jean Cassien ont été publiés, entre autres, dans la collection *Sources chrétiennes*, n° 42, 54, 64, 109.

²⁶⁵ *Vita S. Isarni*, p. 740 F, 741 A ; P. SCHMID, «Die Entstehung des Marseiller Kirchenstaats», p. 177-178 (qui utilise, sans le critiquer, le texte de la consécration de l'église Saint-Pierre du monastère de Saint-Victor, de 1040).

²⁶⁶ J. LEMARIÉ, *Le Bréviaire de Ripoll* ; V. LEROQUAIS, «Un bréviaire manuscrit».

rapproche par sa souplesse à celui de Saint-Bénigne de Dijon, à l'époque de Guillaume de Volpiano, ou à celui de Cluny, au temps de Maieul²⁶⁷.

Mais malgré un succès indiscutable, la dévotion à Saint-Victor ne fut pas exclusive, et les autres communautés ont aussi trouvé une place auprès de l'aristocratie. Quatre exemples illustrent, ci-après, ces propos.

2. 2. 1. Les Pontevès-Salernes : un domaine morcelé et des dévotions partagées

En 1007, Atanulf *vir illustrissimus*, désirant se rendre à Rome, craint que la mort le surprenne en chemin. Il décide alors de prendre les dispositions nécessaires pour sauver son âme. Il se présente au monastère de Saint-Victor de Marseille, devant l'abbé Guifred et les moines et se recommande à leurs prières. Il offre tout ce qu'il possède dans la *villa* Saint-Jean située dans les limites du *castrum* de Salernes, dans le diocèse de Fréjus, ainsi que sa part de l'église Sainte-Marie située dans cette vallée, église qu'il souhaite voir réédifiée par les moines. Ce sanctuaire, le premier offert à Saint-Victor après la réforme de 1005, est à l'origine du prieuré de Sainte-Marie de Villecroze. L'acte de donation est souscrit par la mère d'Atanulf, Belitrude, par sa femme Judith, par son fils Pierre, et par cinq de ses frères cohéritiers²⁶⁸ : Jonas, Isnard, Pandulf, Boniface, et Guifred²⁶⁹. Par commodité, nous appellerons cette famille «les Salernes».

La même année, la donation d'Atanulf est complétée par les dons d'Albert d'Allons et de sa femme Adalgarde, souche de la famille de Pontevès, et d'Aldebert de Châteaurenard et de sa femme Mathilde. Les deux couples

²⁶⁷ N. BULST, *Untersuchungen*, et «La filiation de Saint-Bénigne de Dijon».

²⁶⁸ CSV 486. Voir tableau généalogique 6.

²⁶⁹ Voir CSV 548 et 504 (1010). J.-P. POLY (LDP p. 95) suppose que l'abbé Guifred appartenait à la famille d'Atanulf, car un frère de celui-ci a le même nom que l'abbé. *Guifredus* ou *Wifredus*, n'est pas un anthroponyme très commun en Provence. Ce nom apparaît en 966, porté par un souscripteur de la donation faite à Montmajour par un fidèle du comte Boson, concernant le *castrum* d'Ansouis, près de Pertuis (B. Méj. ms 329 (554-R125) p. 25). Il apparaît aussi dans le *Breve de Catedra* (La Cadière) à la fin du X^e siècle (CSV 77). Vers 1030, un *miles* Guifred signe la donation faite aux Victorins par les vicomtes et l'évêque de Marseille des moulins de l'Huveaune et de dîmes (CSV 21). Un Guifred signe en 1052 une donation de Boniface de Reillanne à Saint-Victor (CISV 39). En 1096, Guifred est le nom d'un clerc à Riez (CL 212).

offrent chacun le quart de la *villa* Saint-Jean²⁷⁰. En 1010, Belitrude, mère d'Atanulf, donne à l'intention de l'âme de son mari Jonas et de leurs enfants, morts ou vivants, la part, c'est-à-dire, le quart, de la *villa* Saint-Jean qui lui revenait²⁷¹. Tous ces personnages sont apparentés. Albert d'Allons est peut-être l'oncle d'Atanulf, et Mathilde, mariée à Aldebert de Châteaurenard, la fille d'Albert. Ils possèdent tous des biens à Salernes, qui reviennent en grande partie à Saint-Victor, au fur et à mesure de leurs donations.

Après les premières donations concernant la *villa* Saint-Jean, Saint-Victor reçoit des parents d'Atanulf, plusieurs biens dans le *castrum* de Salernes.

C'est probablement sa fille, Belilde, qui, avec ses enfants et au cours de ses deux mariages (avec Gauceran de Grasse, puis avec son cousin Atanulf), se dessaisit au profit des Victorins, entre 1022 et 1055, des biens de son héritage et de sa dot²⁷². L'un des frères probables d'Atanulf, Isnard²⁷³, donne avec sa femme Ingilsena, et leurs fils, deux manses²⁷⁴. Isnard est peut-être le père d'Hugues et de Pons Isnard, qui vendent des terres à Saint-Victor²⁷⁵. Dans les environs de Salernes, Pons Isnard et un autre de ses frères, Raimond, donnent à Saint-Victor la moitié de la *villa* de Levedon²⁷⁶. Un autre neveu d'Atanulf, Gontard, fils de Pandulf, donne une pièce de terre de la condamine²⁷⁷.

²⁷⁰ CSV 488. Voir aussi CSV 500 (av. 1048). Sur Mathilde et la famille de Châteaurenard, voir Chapitre II, 3. 2.

²⁷¹ CSV 487 (5 décembre 1010).

²⁷² CSV 503, 512, 515, 496, 511, ainsi que les transactions de son fidèle, Pons Mairastra dans CSV 521, 516, 507.

²⁷³ J.-P. POLY (LDP p. 95 et tableau généalogique N) propose une autre identification pour cet Isnard, qui serait, à son avis, Isnard Belletus, époux de Gisla, père d'Aldebert, Hugues et Bermond. D'Aldebert Belletus, seraient issus Hugues Belletus, Guillaume Stuba, moine de Lérins (sic), Foulques, Guigue ou Hugues, tous sires de Montbrien. Je n'ai retrouvé aucun document concernant le couple Isnard Belletus et Gisla. Isnard Belletus, pour sa part, apparaît une fois, dans une donation faite avec les Reillanne à Saint-Victor et Saint-Zacharie, de biens situés à Auriol (CSV 101 - 1033). Il peut être, en effet, le père d'Aldebert Belletus. Aldebert Belletus possède aussi des biens à Auriol (douaire de sa femme, et transactions avec Saint-Victor et Saint-Zacharie. CSV 65 -1062, 102, 105, 66 -1071). Mais lui et ses fils ont également des biens à Montbrien et à Brauch (CL 203, 206 -1109) où on retrouve les Pontevès-Salernes (CL 201 -1033, 202 - 1067, 207 - XI^e s., 208 -1110-1115). La présence des Belletus dans cette région serait-elle due à une alliance matrimoniale ?

²⁷⁴ CSV 498 (v. 1055 ?). Voir aussi CSV 522 et 523, où des biens appartenant à Isnard, sont donnés ou vendus à des tiers, qui à leur tour, les vendent ou les donnent à Saint-Victor.

²⁷⁵ CSV 495, 510, 520 (v. 1055).

²⁷⁶ CSV 525 (1064-1079).

²⁷⁷ CSV 505 (v. 1055). Gontard a épousé Marthe et a eu trois fils : Raimond, Pons et Isnard. Cet Isnard est peut-être l'Isnard, fils de Gontard, qui signe la charte de Pierre, prêtre de

Les Pontevès, font aussi des dons à Saint-Victor dans le *castrum* de Salernes, dans les années 1050 et 1060.

Seulement quatre des huit fils d'Albert d'Allons et d'Adalgarde —Bertrand (1021-1066), évêque de Riez, Foulques de Pontevès (1027-1085), Geoffroi Blanchère (1027-1077) et Hugues (1029-1056)— ainsi que leur soeur probable, Mathilde, semblent avoir hérité de biens à Salernes. Ce sont deux fils de Mathilde, Albert et Pons qui offrent vers 1050, pour l'âme de leur mère et de l'héritage de celle-ci, une terre proche de l'église Sainte-Marie²⁷⁸. Hugues de Pontevès offre une condamine, contre laquelle il reçoit vingt sous, et un manse, pour lequel le moine Pons Sescalus, qui était son cousin (*consobrinum suum*), lui donne un cheval valant cinquante sous. Hugues laisse à Saint-Victor la moitié de son «honneur»²⁷⁹. En 1063, ses frères, Bertrand, évêque de Riez, et Foulques, avec sa première épouse Accelène, offrent l'église Saint-Romain et Saint-Martin²⁸⁰. En 1069, Geoffroi Blanchère donne la moitié des églises de la vallée de Salernes (Saint-Michel, Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Trophime, Saint-Martin et Saint-Romain)²⁸¹.

Les Pontevès et leurs cousins les Salernes, descendants de Jonas et Belitrude, ont partagé certaines de leurs donations, à Salernes et ailleurs, entre plusieurs communautés, donnant parfois les mêmes sanctuaires à des monastères différents.

Ainsi, l'église Saint-Pierre de Salernes avait été donnée à la collégiale de Barjols par Foulques de Pontevès²⁸². Plus tard il avait offert à Lérins la même église plus celles de Saint-Michel, Saint-André, Saint-Trophime et Saint-Romain, et le cens de Villecroze²⁸³. Or, tous ces sanctuaires avaient déjà été donnés, au moins en partie, aux Victorins. Ces donations confuses ont été à l'origine des litiges qui se sont élevés, au XII^e siècle, entre Saint-Victor et Lérins, et entre Saint-Victor, l'évêque et les chanoines de Fréjus²⁸⁴.

Sur leurs autres domaines, Jonas et Belilde donnèrent aux Victorins, en 1024, le huitième de la Valette, sur l'Argens, dans le comté de Fréjus²⁸⁵. Leurs fils ont fait des dons à Saint-

Salernes (CSV 501 - v. 1060). Gontard a peut-être testé en faveur de Lérins (CL 207 - sans date).

²⁷⁸ CSV 497.

²⁷⁹ CSV 493 (v. 1055), 494 (1056).

²⁸⁰ CSV 492.

²⁸¹ CSV 491.

²⁸² CL 51 et CISV 26 (1049-1063). Les Pontevès sont aussi impliqués dans la fondation de la collégiale de Barjols. Voir Chapitre V, 2. 2.

²⁸³ CL 53 et CSV 1082 (1070-1085).

²⁸⁴ CL 62 et 318 (1090), 24 (1138), 111 (1153), CSV 485 (1119).

²⁸⁵ CSV 547.

Victor et à Lérins de biens et sanctuaires situés à Tavernes, Brauch et Moriez²⁸⁶. Albert d'Allons et son neveu Pandulf, époux de Leugarde, détenaient des biens de Cluny à Valensole qu'ils ont restitués après un concile de paix tenu près de Villecroze²⁸⁷. Ensemble ils possédaient le *castrum d'Archincoscum*, dans le comté de Riez. Dans les années 1020 Pandulf offre des terres situées dans le territoire de ce château à l'église Saint-Pierre²⁸⁸. En 1034, l'un des fils d'Albert d'Allons, Pons Albert, sa mère Adalgarde et ses frères, donnent à Saint-Victor, l'église Saint-Pierre et deux manses qu'Albert d'Allons et Adalgarde avaient donnés à leur fidèle Garnulf²⁸⁹. Garnulf était vraisemblablement le moine qui tenait l'église d'*Archincoscum*. En 1038, les fils de Pandulf, Lambert Pandulf, Gontard et Hugues Tinctus, offrent à Saint-Victor un manse et des vignes en réparation du mal commis au moine Garnulf, à cause de son frère²⁹⁰. Après la mort de Lambert Pandulf, en 1042, ses frères ont donné à Saint-Victor, pour le soin de son âme, l'église de Saint-Martin de Brômes, mais en revanche, ils ont gardé le cheval et les armes de Lambert, qui les avait probablement laissés au monastère²⁹¹. Vers 1060, les cousins Pons Albert et Hugues Tinctus dotent les églises d'*Archincoscum*, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Martin [de Brômes], et les offrent avec leurs biens à Saint-Victor²⁹². Pandulf et ses fils, malgré leurs dons, n'étaient pas très accommodants. La *Vita* de l'abbé Isarn raconte que les moines de Villecroze avaient trouvé et inhumé les cadavres de deux jeunes nobles tués par Pandulf. A la même époque, un homme du monastère avait été agressé par des brigands de Pandulf qui lui avaient dérobé son cheval, avant d'essayer de voler les porcs de l'obédience de Lagnes. L'intervention miraculeuse de l'abbé Isnard, qui se trouvait à Villecroze, avait permis aux moines de tout récupérer²⁹³.

Malgré leur préférence certaine pour Saint-Victor, ces familles sont entrées très tôt dans la mouvance des autres communautés monastiques

Le cas le plus saisissant de ce partage des dévotions, est de Boniface, frère d'Atanulf. En effet, il avait, en 1009 —deux ans à peine après la fondation de Villecroze— donné le quart

²⁸⁶ CSV 631 (1033), 632 (1053), CL 201 (1033), CSV 766 (1042), CL 231 (ap. 1024).

²⁸⁷ Voir Chapitre I, 3. 2. 1.

²⁸⁸ CSV 624 (v. 1020).

²⁸⁹ CSV 629 (1034). Voir CSV 626 (v. 1030).

²⁹⁰ CSV 625 (1038).

²⁹¹ CSV 623 (1042). Un certain Gontard, qui pourrait être le frère de Lambert Pandulf, avait légué au monastère de Lérins, après sa mort, ses biens à Brauch et son équipement de chevalier (CL 207).

Sur l'édifice roman (milieu du XII^e siècle) et les sépultures gallo-romaines découvertes près de l'église Saint-Martin de Brômes voir J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 60.

²⁹² CSV 627 (v. 1060 ?).

²⁹³ *Vita S. Isarni*, p. 746. Passage traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 407-413.

de la *villa* de Varages à l'abbé Archinric de Montmajour pour qu'y soit construit un monastère. Or, Varages, qui se transforme vite en une dépendance du prieuré de Correns, devient comme Villecroze, un centre d'attraction pour les donations des Pontevès-Salernes²⁹⁴. Par la suite, les fils de Boniface qui contrôlent le château des Arcs, dans le diocèse de Fréjus partagent leurs dons entre Saint-Victor et Montmajour : vers 1040, ils offrent l'église Saint-Pierre aux Victorins²⁹⁵, et en 1045, l'église Sainte-Cécile aux moines arlésiens du prieuré de Correns, don complété par celui de leurs cousins Gontard et Hugues Tinctus²⁹⁶. Les petits-enfants de Boniface agissent de la même façon : Pierre et Foulques abandonnent des dîmes à Saint-Pierre d'Arcs contre trois sous, et vendent un manse aux clercs de Sainte-Cécile d'Arcs²⁹⁷. Cependant c'est à Saint-Victor qu'Albert, fils probable de Foulques de Pontevès se fait moine, au début du XII^e siècle²⁹⁸. Enfin, à la fin du siècle, les descendants d'Augier Spadacurta, frère de Foulques de Pontevès, adressent leurs dons aux Hospitaliers et aux Templiers²⁹⁹.

Avec la fondation de Villecroze en 1007, on observe, chez les familles cousines des Pontevès et des Salernes, un attachement initial à Saint-Victor qui va par la suite, regrouper les biens du *castrum* de Salernes, qui étaient partagés entre des nombreux cousins. (La situation est similaire à Dromon, avec les donations des différentes branches de la famille de Mison). Bien que des possessions appartenant à d'autres domaines fassent l'objet d'aliénations au profit des moines, c'est donc surtout dans le domaine fragmenté de Salernes que les Pontevès et les Salernes vont puiser pour leurs donations pieuses, et pour la constitution des dots des filles de la famille (Mathilde, Belilde). Si Saint-Victor demeure favorisé, les nombreux dons faits, surtout après 1020, se répartissent entre les différents monastères. Montmajour avec le prieuré de Correns, et Lérins, semblent intéresser significativement ces seigneurs. On peut s'interroger sur les fondements d'un tel comportement. S'agit-il d'éviter la création d'un domaine monastique trop puissant dans les environs, tout en favorisant une implantation serrée de moines sur les domaines de la famille ? (Mais comment peut-on avoir la certitude qu'une sorte de stratégie délibérée a guidé les donations ?) Ou bien cette répartition reflète-t-elle des affinités spirituelles multiples ? Quoi qu'il en soit, nous pouvons avancer que les familles aristocratiques ont, de façon générale, distribué leurs dons pieux à plusieurs communautés, quelque soit leur

²⁹⁴ Voir Chapitre II, 3. 1. 1.

²⁹⁵ CSV 581, 582 (1057 - donation d'un manse et des dîmes).

²⁹⁶ ABDR 2H 347 p. 150 et 154 édités dans DU ROURE p. 166 et 157.

²⁹⁷ CSV 583 (v. 1065), ABDR 2H 347 p. 153 édité dans DU ROURE p. 159.

²⁹⁸ CSV 805 (1116), 485 et 923 (1119).

²⁹⁹ BARON DU ROURE, «Charte inédite».

objectif, spirituel ou politique. Les exemples de la famille des vicomtes de Marseille et de celle des Châteaurenard qui, pendant très longtemps, n'ont attribué leurs dons qu'à une seule communauté, semblent être des exceptions.

2. 2. 2. Les Mison : de Cluny à Saint-Victor

La donation en 1030 à Saint-Victor de Marseille, de l'église de Saint-Geniès de Dromon³⁰⁰, est une étape importante de l'expansion du monastère dans le diocèse de Gap, jusqu'alors réservé principalement aux moines clunisiens. Parmi les donateurs de Saint-Geniès nous trouvons les descendants des premiers bienfaiteurs de Cluny dans le diocèse. L'implantation de Saint-Victor dans cet évêché a eu lieu, significativement, un an après la création en 1029, du dernier grand prieuré clunisien de Provence, Saint-André de Gap.

Les donations de Saint-André de Gap et de Saint-Geniès de Dromon, sont l'oeuvre d'un même personnage : Féraud, évêque de Gap, frère de deux moines de Cluny convertis à la vie monastique en 1023³⁰¹. Malgré la dévotion clunisienne présente dans la famille de Féraud, la donation de Saint-André à Cluny n'avait pas été une initiative de l'évêque : un chanoine et le prieur de Rosans l'avaient demandée. Quant au don de Saint-Geniès à Saint-Victor, il est probable que Féraud ait agi conformément aux souhaits des seigneurs qui contrôlaient le château et le territoire de Dromon³⁰². En effet, les laïcs qui souscrivent la donation de l'évêque après les chanoines de Gap, sont ceux qui enrichissent Saint-Geniès de leurs biens à Dromon et dont les descendants sont les responsables de l'expansion victorine dans la région.

Les donations concernant Dromon réunissent, en 1030, de nombreux personnages, certainement apparentés, dont les plus connus sont les Mison,

³⁰⁰ E. BARATIER («La fondation et l'étendue du temporel», p. 401) considère que les domaines de Dromon et de L'Escalade, dont il sera question ici, étaient des possessions carolingiennes de Saint-Victor, situées à l'emplacement supposé de la *villa Galadius* (polyptyque de Wadalde). Il semble cependant avoir tort car les toponymes de cette *villa* identifiés par E. SAUZE («Le polyptyque de Wadalde», p. 17 et ss.) forment un ensemble assez cohérent, correspondant à la partie nord du diocèse de Digne et n'atteignant pas Dromon ou L'Escalade, dans le diocèse de Gap.

³⁰¹ Voir Chapitre I, 4. 1. 4.

³⁰² CSV 712 (octobre 1030). L'église de Saint-Geniès correspond-elle à la chapelle Notre-Dame bâtie au pied du rocher de Dromon, édifice du XI^e siècle doté d'une crypte ? (G. BARRUOL, *La Provence romane* 2, p. 84-86 et J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 233-238).

futurs vicomtes de Gap³⁰³. C'est, à ma connaissance, la première fois que le patronyme «de Mison» apparaît dans la documentation provençale, porté par Isoard. A cette occasion, Isoard est accompagné de sa femme Dalmace, de son frère Gaudemar et de l'épouse de celui-ci, Agnès³⁰⁴. A leur côté sont présents Isnard de Volonne, Isoard de Valernes, Féraud de Thoard, et les frères Gaudemar et Pons, qui, selon l'hypothèse de Jean-Pierre Poly, font tous partie de l'inextricable parenté des Mison³⁰⁵. La présence de Gui, de la famille de Riez³⁰⁶, époux de Membresia, et d'Isnard de Niozelles³⁰⁷, époux de Dalmace, peut être expliquée par des alliances matrimoniales. Leurs droits à Dromon sont probablement attachés à la dot ou à l'héritage de leur femme, puisqu'ils n'apparaissent seuls dans aucun autre document concernant Dromon ou ses environs. Participèrent encore à ces donations des personnages dont l'identification est incertaine, mais qui semblent être des alleutiers et/ou des chevaliers du château³⁰⁸.

La donation de l'église de Saint-Geniès par l'évêque de Gap est donc accompagnée par les dons d'une large parentèle, dont les différentes branches commencent à se distinguer. Morcelé entre les nombreux membres de la famille, Dromon paraît le domaine le plus indiqué pour des aliénations (comme Salernes l'avait été pour les Pontevès-Salernes). Le regroupement de Dromon au profit de Saint-Victor, permet de réunir ce vaste cousinage, en phase de verticalisation, autour d'une oeuvre pieuse commune. Les donations qui suivent les premiers dons «en groupe», révèlent chaque branche de cette parentèle et un attachement continu aux Victorins.

³⁰³ CSV 713 et 714.

³⁰⁴ Voir le tableau généalogique des Mison dans Chapitre I, n. 79, et le tableau généalogique 7 pour les Valernes et Volonne.

³⁰⁵ LDP, p. 67. Les frères Gaudemar et Pons sont les donateurs de l'église Saint-Roman et Saint-Jean de Venasque en 1048, mariés respectivement à Constance et Altrude (CSV 441 - 1048).

³⁰⁶ Gui, fils d'Aldebert de Riez et Stéphanie. Voir tableau généalogique 9.

³⁰⁷ Isnard de Niozelles donne avec sa femme Dalmace et ses fils Isnard, Guillaume, Rostaing et Isoard, l'église Saint-Marcellin dans le territoire de la *villa* de Niozelles, dans le comté de Sisteron, et la moitié d'un manse dans le *castellum* Saint-Vincent [CSV 684 (1031)]; il souscrit, avec son frère Guillaume, la donation à Saint-Victor du comte Bertrand de Saint-Promace de Forcalquier [CSV 659 (1044)]; il est témoin de la donation de Miron, vicomte de Sisteron, à Saint-Victor de l'église Saint-Martin dans le territoire du *castellum* ou *villa* de Contenes dans le comté de Cimiez ou de Nice [CSV 793 (1057)].

³⁰⁸ Parmi ces personnages, on trouve un certain Bermond Montanus (ou de Dromon), époux d'Adalmois, père d'Isarn, Bermond et Pierre. Son fils Bermond épouse Richilde et leur fils, Guillaume, est donné comme moine à Saint-Victor (CSV 718, 722, 723, 725).

Isoard de Mison avait déjà été, avec l'archevêque d'Embrun, Rado (1001-1025), à l'origine de la donation de Chorges aux Victorins dans les années 1020³⁰⁹. Nous avons déjà vu que son fils Pierre, vicomte de Gap, avait consenti à la restitution de Gigors en 1045 suivie en 1058 et 1062 par les donations du fils de Pierre, appelé Isoard comme son grand-père. Ces transactions concernaient les *castra* de Gigors, Turriers et Faucon dans le comté d'Embrun, et avaient été faites avec la participation de Dalmace, leur mère et aïeule³¹⁰.

Le frère d'Isoard de Mison, Gaudemar *Forsanus*, était déjà apparu en 1022/23, avec sa femme Agnès, et l'un de leurs fils Albert, dans une donation faite au prieuré de Ganagobie, peut-être en souvenir d'une ancienne dévotion de la famille envers les Clunisiens³¹¹. En dehors des donations des années 1030 concernant Dromon, cette branche des Mison apparaît dans les documents victorins, entre 1038 et 1069, pour les restitutions de Chaudol et de la Javie, que nous avons déjà évoquées³¹².

Les autres donateurs de Dromon, et leurs descendants, réapparaissent aussi par la suite dans les chartes de Saint-Victor. En 1064, après la mort d'Isoard de Valernes, sa femme Gandalmos fait une donation à Saint-Victor, avec ses fils, Isnard et Isoard. Ces derniers offrent en 1069, comme suffrage à l'âme de leur frère Gaudemar, l'église Saint-Arey de Valernes (aujourd'hui chapelle Saint-Heyriès, en ruines hors du village)³¹³. Une fille d'Isoard de Valernes et de Gandalmos, Belisme, a épousé un parent, Pierre de Volonne, dont le père, Isnard de Volonne, et la mère, Dalmace, avaient participé aux donations de Dromon. Pierre de Volonne et Belisme n'ont pas eu d'enfants. En 1060, Pierre donne son corps et son âme à Saint-Victor et teste en faveur du monastère, à qui il laisse son héritage dans les *castella* de l'Escale et de Beaudun, y compris ce qui appartenait au *sponsalium* de sa femme, après la mort de celle-ci. Trois ans plus tard Belisme promet aux moines victorins de ne pas aliéner son douaire et de leur laisser en héritage. Les abbés de Saint-Victor, Durand puis Bernard, ont dû, cependant, rétrocéder les châteaux de L'Escale et de Beaudun en fief aux frères présumés de Pierre, Boson, Tassil et Guillaume, desquels nous connaissons les serments de fidélité³¹⁴.

³⁰⁹ CSV 1057.

³¹⁰ On retrouve parmi les donateurs de Dromon, trois femmes appelées Dalmace : les épouses d'Isoard de Mison (dont il question ici), d'Isnard de Volonne et d'Isnard de Niozelles. Cette récurrence onomastique épaulé l'hypothèse de parenté entre les différents donateurs de Dromon. Par ailleurs, une fille issue de la famille de Mison avait probablement épousé Foulques Lombard (1113-1125/1131), de la famille de Grasse, dont un fils s'appelait Pierre de Mison (1125/1131-1162) (CL 137 - 1125).

³¹¹ Voir la parenté possible de la famille de Mison avec Richaud, fondateur du prieuré clunisien de Saint-André de Rosans. Chapitre I, 1. 2. 3.

³¹² CSV 718 (v. 1035), 739 (1055), 742 (1069).

³¹³ CSV 715 (1064), 717 (1069). Valernes faisait partie des biens donnés à la Novalaise par Abbon, en 739. Voir P. J. GEARY, *Aristocracy in Provence*, p. 58.

³¹⁴ CSV 704 (1060), 705 (1063), 709 (1060-1079). Sur l'usage du douaire pour les donations pieuses, voir notre article «Douaire, dot, héritage».

En 1064, Pierre de Volonne fait un nouveau don aux moines : l'église Sainte-Marie et Sainte-Consorte de Mandanois, avec sa part du cimetière, c'est-à-dire, des terres qui entourent l'église dans un rayon de quarante *dextros*, avec deux manses, les dîmes, et un autre manse à Dromon. Une dizaine d'années plus tard, l'église de Mandanois abrite une communauté de moines et est appelée *monasterium*. En 1073, Isnard, frère ou neveu de Pierre de Volonne, cède aux moines sa part du cimetière³¹⁵.

Enfin, Féraud de Thoard, qui en 1030 est à Dromon, avec sa mère, Altrude, et ses frères, se convertit à la vie monastique en 1070. A cette occasion il donne aux Victorins, avec l'accord de son épouse Reindoz, des ses trois fils et de ses cinq filles, les églises Sainte-Marie, Saint-Jean et Saint-Domnin, au val de Thoard (aujourd'hui commune de Barras), avec tous les droits ecclésiastiques, ainsi que tout le terroir appelé Beaucouse³¹⁶.

Les Mison étaient une famille ancienne dont une partie des domaines se situaient dans le diocèse de Gap. Ils avaient aidé à l'implantation des Clunisiens dans le diocèse dès la deuxième moitié du X^e siècle. A cette époque, la communauté de Saint-Victor de Marseille était dispersée et les Mison, comme d'autres familles, avaient profité des troubles pour mettre la main sur les anciens biens du monastère, dans les comtés de Digne et d'Embrun.

Mais quand l'expansion clunisienne en Provence vint à s'essouffler, les Victorins eux, étaient en plein développement. Les Mison ont alors choisi les moines marseillais pour occuper l'église de Saint-Geniès sur leur domaine de Dromon. Et, regroupant ce domaine fractionné entre de nombreux cousins au profit d'une fondation commune, ils ont initié dans chaque branche, une dévotion durable à Saint-Victor. Au long du XI^e siècle, les personnages qui en 1030 avaient offert leurs biens à Saint-Geniès et leurs descendants, effectuèrent chacun de son côté une série de donations en faveur des moines victorins. Bien que tardivement, ils se décidèrent aussi à leur restituer les anciens droits usurpés depuis longtemps. Venant consacrer cette dévotion familiale, deux de ces seigneurs devinrent, à la fin de leur vie, moines de Saint-Victor : Pierre de Volonne en 1063 et Féraud de Thoard en 1070.

³¹⁵ CSV 703 (1064), 708 (1^{er} avril 1073). Les actes CSV 706, 707 et 708, du 1^{er} avril 1073, ont lieu *in monasterio Mandanois*. Le culte de Consorte est assez ancien en Provence. La sainte est mentionnée vers 1026 dans le martyrologe d'Arnulf, moine de Saint-André de Villeneuve. Elle est particulièrement vénérée à Cluny (BHL 1925). (G. DE MANTEYER, *La marche de Provence*, p. 211, H. QUENTIN, *Les martyrologes historiques*, p. 160-162).

³¹⁶ CSV 740 : *Ego Faraldus... tradidi me in supradicto monasterio, sub imperio abbatis, ad militandum Deo sanctique patris Benedicti regulam observandam...*

Pour Saint-Victor, les relations avec les Mison ont eu une grande importance pour la réimplantation du monastère en Haute-Provence. Outre la reconquête de biens grâce aux restitutions à Gigors, Chaudol et La Javie, le monastère arrive à s'installer dans le diocèse de Gap. Les Mison qui avaient donné à Cluny des biens sur la rive droite de la Durance, placent les Victorins sur la rive gauche. Le partage géographique entre les deux monastères dans le comté de Gap est assez net. Plus tard, Saint-Victor réussit, timidement, à s'implanter de l'autre côté du fleuve, mais il ne constitue qu'une enclave en territoire clunisien. A l'origine de cette percée, il y a une autre famille, les Mévouillon, dont les ascendants comptaient eux aussi parmi les bienfaiteurs de Cluny. Il y a eu d'abord la donation de l'église de Saint-Pierre de Rioms en 1060³¹⁷, puis la donation du monastère de Saint-Clément de Trescleoux, en 1075. Ces donations sont faites par Ripert, évêque simoniaque de Gap, avec ses frères, ses fils et ses fidèles. En 1060 Ripert avait été déposé par Hugues de Cluny, légat du pape Nicolas II, mais s'était maintenu en place. La donation de l'église Saint-Pierre de Rioms à Saint-Victor était peut-être une manière de ménager les faveurs des ecclésiastiques réformateurs peu avant ou peu après sa déposition. Si cela était son objectif, il n'a pas obtenu les résultats attendus car en 1063, Gap accueillait un nouvel évêque, Arnulf³¹⁸. Nous ne pouvons pas pour autant douter de l'attachement de Ripert et des siens envers Saint-Victor. En 1069, déchu de son titre épiscopal, Ripert offre aux Victorins, avec sa femme et ses enfants, l'église Saint-Antoine des Mées, dans le diocèse de Riez³¹⁹. Le 21 août 1075, Ripert, ou son fils du même nom, décide de fonder un monastère à Trescleoux et le confie à l'abbé Bernard³²⁰. Cette prédilection pour Saint-Victor est cependant contrebalancée par une dernière donation de l'ancien évêque de Gap au monastère de Cluny, en 1082³²¹. Bien qu'ils se soient également tournés vers la prestigieuse abbaye marseillaise, à l'inverse des Mison, les Mévouillon ont gardé plus longtemps leurs liens avec les Clunisiens.

³¹⁷ CSV 730 (1060).

³¹⁸ Voir Chapitre I, 4. 1. 3.

³¹⁹ CSV 711 (1069).

³²⁰ CSV 731. Voir aussi, le même jour, la donation du prêtre Pons, fidèle de Ripert. Il fait son don pour l'âme de son seigneur Ripert, de celles du père et de l'aïeule de celui-ci (*pro anima Riperti, senioris mei, et patri atque avitta ejus Riperti*) (CSV 732). Nous savons que la mère de l'évêque Ripert était Percipia. Cette femme est peut-être l'aïeule du Ripert, dont il question dans la donation du prêtre Pons. Dans ce cas, la donation de Trescleoux n'émane pas de l'ancien évêque de Gap, mais de son fils.

³²¹ CLU 3590 (1082).

2. 2. 3. Les Reillanne : la dévotion de l'archevêque Raimbaud

Dans les chapitres antérieurs, nous avons déjà évoqué les rapports de la famille de Reillanne avec le prieuré clunisien de Ganagobie et avec le monastère de Montmajour, notamment la fondation, au début du XI^e siècle du monastère de Carluc³²². Plus tard, cependant, cette famille se lie au monastère de Saint-Victor. L'un de ses membres les plus illustres, Raimbaud, archevêque d'Arles, fut moine victorin. C'est en effet de lui qu'émanent les principales donations de la famille à Saint-Victor, dans lesquelles il est suivi par ses frères et ses neveux. Les Reillanne offrent des biens et des églises situés dans deux de leurs domaines, à Reillanne/Montjustin, dans le comté d'Aix, au nord de la Durance, et à Auriol, sur l'Huveaune, dans le comté de Marseille. Les donations débutent, dans ces deux régions dans les années 1030, juste après l'élévation de Raimbaud au siège archiépiscopal d'Arles.

Le premier don connu de la famille à Saint-Victor a été fait peu avant 1030, après la mort de Boniface, père de Raimbaud, pour le soin de son âme, par sa deuxième femme Constance, et leur fils Boniface, et par Raimbaud et son frère Boson. Il s'agissait des dîmes sur les prés de foin de la *villa* de Reillanne, d'un champ dans le *castrum* de Villemus et d'une vigne proche de l'église Saint-Geniès de Reillanne³²³. En 1030, Raimbaud apparaît pour la première fois portant le titre d'archevêque. Au mois de mai, il est à la tête d'une donation, par laquelle, lui, son demi-frère Boniface, et son neveu Boniface, fils d'Atanulf, offrent des dîmes du terroir de Montjustin à l'église Saint-Maurice, dans le comté d'Aix³²⁴. Auparavant, Raimbaud avait déjà donné à Saint-Maurice, deux pièces de terre et une vigne³²⁵. Quelque temps après 1030, l'archevêque décide, avec le prêtre Pons qui avait restauré l'ancienne église Saint-Maurice, de l'offrir à Saint-Victor³²⁶. En août 1035, il donne au monastère un manse situé à Monjustin³²⁷.

Un autre sanctuaire de Montjustin, Sainte-Croix, est passée également sous contrôle victorin. Cette église avait été dotée le jour de sa consécration, vers 1025, par Boniface, père de Raimbaud, et par ses enfants³²⁸. Après la mort de Boniface, Raimbaud a offert à cet autel

³²² Voir Chapitre I, 1. 2. 2. et Chapitre II, 3. 1. 1.

³²³ CSV 418 (v. 1025 ?). L'église Saint-Geniès a été donnée au prieuré de Carluc vers 1050 (ABDR 2H10 édité dans DU ROURE p. 152).

³²⁴ CSV 411 (1030-1042).

³²⁵ CSV 407 (av. 1030).

³²⁶ CSV 405 (1030) : *...ecclesiam sancti Mauricii, quibusdam a religiosis antiquitus fundamentam, nunc vero quodam a prebistero, Poncio nomine prorsus resolidatam...*

³²⁷ CSV 406.

³²⁸ CSV 414 (v. 1025 ?).

un jardin, pour la rémission de ses péchés et de ceux de son père défunt³²⁹. A aucun moment, dans ces documents, il n'est question de Saint-Victor, mais dans les années 1050, l'un des fidèles de Raimbaud, Didier, avec sa femme Aldeburge et ses fils, offre un manse situé à Montjustin, à l'église Sainte-Croix et au monastère de Saint-Victor³³⁰, ce qui indique qu'entre-temps, à l'instar de Saint-Maurice, Sainte-Croix avait aussi été transférée aux moines marseillais. En 1054, Raimbaud et ses frères souscrivent la donation/vente faite à l'abbé Pierre, par Guérin et son épouse Amica, des vignes plantées entre ces deux églises de Montjustin³³¹. En contrepartie, Guérin reçoit un excellent missel, d'une valeur de cent sous, que par la suite il offre aux églises du Saint-Sépulcre et de Saint-Mitre, et à Saint-Victor, pour pouvoir bénéficier des prières des moines et de celles qui seraient faites avec le dit missel. Guérin avait reçu ces vignes en alleu de ses seigneurs, les frères Guillaume, Boniface et Laugier, fils d'Alfant vicomte et de Leugarde, en avril 1053³³². Or, cette Leugarde était probablement issue de la famille de Reillanne, d'où les droits de ses fils à Montjustin. Nous retrouvons ici encore deux autres sanctuaires de la vallée de Reillanne sous le contrôle victorin : les églises de Saint-Mitre et du Saint-Sépulcre. En effet, dès 1043, Boniface, neveu de Raimbaud, avec son épouse Gandalmos et leurs fils, ainsi que son fidèle Pierre, avaient donné à Saint-Victor et à Saint-Mitre, un bois situé près de l'église et une terre au long du chemin de Saint-Pierre. La donation est renouvelée en 1052³³³. Cette même année, plusieurs personnages, dont Guérin avec sa femme Amica, offrirent à Saint-Victor et à Saint-Mitre, certaines dîmes qu'ils détenaient dans la vallée de Reillanne³³⁴. Un autre sanctuaire est mentionné à Reillanne en 1059. Il s'agit de l'église consacrée par l'archevêque d'Aix, Rostaing, en l'honneur de saint Sauveur. Elle avait été construite par Pierre et sa femme Aurgema, et reçut à sa dédicace divers dons comme *sponsalium*, tous confirmés par Boniface de Reillanne³³⁵. Cette église n'est pas citée comme étant une dépendance de Saint-Victor, mais l'acte concernant sa consécration et sa dotation se trouve dans les papiers du monastère ce qui indique qu'à un moment donné elle avait été soumise aux moines.

Grâce à la famille de l'archevêque Raimbaud, Saint-Victor est bien implanté dans la vallée de Reillanne dans les années 1050. Cependant, les Victorins partagent les sanctuaires de la région avec les moines de Carluc,

³²⁹ CSV 422 (av. 1030).

³³⁰ CSV 416 (14 mars, v. 1055). Ce manse avait été auparavant donné à Didier en alleu par Raimbaud, pour le récompenser des services accomplis auprès lui et de son père [CSV 417 (av. 1030)].

³³¹ CSV 413 (26 mars 1054).

³³² CISO 41 (avril 1053).

³³³ CSV 1067 (février 1043) et CISO 39 (22 août 1052).

³³⁴ CISO 43 (13 juin 1053).

³³⁵ CSV 1075 (17 octobre 1059).

monastère dépendant de Montmajour, auquel la famille avait cédé, entre autres, les églises du *castrum*, probablement avant l'arrivée des Victorins³³⁶.

A Auriol, la famille de Reillanne partageait le château et son ressort territorial, avec les vicomtes de Marseille, qui, comme elle, l'avaient reçu des comtes de Provence³³⁷. En janvier 1033, les deux familles sont ensemble lors de la consécration par l'évêque de Marseille, Pons II, de l'église Saint-Zacharie, Saint-Jean Baptiste et Sainte-Elisabeth, qui autrefois avait été détruite par les Maures, et qui avait été restaurée par le prêtre Bernard, plus tard devenu moine, et deux ou trois frères. L'église, qui se trouvait sur le territoire du *castrum* d'Auriol, a été dotée par l'archevêque Raimbaud et ses frères, et d'autres personnages dont Guillaume, frère de l'évêque Pons II. Raimbaud et Pons ont soumis cette église à l'abbé Isarn de Saint-Victor et aux chanoines qui servaient Dieu dans ce lieu, vraisemblablement le prêtre Bernard et ses compagnons³³⁸. La restauration et donation de Saint-Zacharie intervient peu de temps après la donation par l'archevêque d'Arles de l'église Saint-Maurice de Montjustin.

La dotation de Saint-Zacharie, est la première d'une série de donations de Raimbaud et ses parents adressés à Saint-Victor, et concernant Auriol. En 1035, l'archevêque donne pour son âme et celle de ses parents, sa part du *castrum*, sauf deux manses qu'il avait déjà donnés à Aldoard et à Pons. Il tenait ces biens en frèrèche (*fratrisca*), c'est-à-dire, en indivis avec ses frères. L'un d'entre eux, Boniface, souscrit la donation, de même que le vicomte de Marseille,

³³⁶ Carluc reçoit l'église Saint-Geniès de Boniface et Atanulf (v. 1050) et possède les églises du *castrum* de Reillanne, Saint-Pierre, Sainte-Marie et Saint-Denis. Ces églises sont confirmées en 1114 par Pascal II, en 1118/1119 par Gélase II, en 1152 par Eugène III, de même que l'église Saint-Suffren de Reillanne et les églises de Villemus, dont Saint-Trophime (DU ROURE p. 152, 242, 244, 249, 231, 106).

³³⁷ A cause des documents concernant Auriol où les deux familles apparaissent ensemble, l'historiographie provençale a normalement accepté l'idée de parenté entre les Reillanne et les vicomtes de Marseille (voir L.-A. DE RUFFI, *Histoire de Marseille*, p. 165 ; D. ARBAUD, «Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor», p. 262). Plus récemment, P. AMARGIER («Raimbaud, moine de Saint-Victor») a suggéré qu'une alliance matrimoniale entre les deux familles serait à l'origine des possessions des Reillanne à Auriol, domaine du diocèse d'Aix, proche des possessions des vicomtes. Selon lui, la première femme de Boniface, père de Raimbaud, appartenait à la famille des vicomtes et aurait apporté Auriol comme dot. Mais les origines de la possession d'Auriol doivent être cherchées ailleurs. En effet, les enfants des deux mariages de Boniface ont à Auriol des droits qu'ils ont hérité de leur père [CSV 57, 58, 59, 62, 63, 64, 101, 1073]. Comme les vicomtes de Marseille, les Reillanne ont reçu leur domaine dans ce *castrum* du comte [CSV 757 (v. 1045). Guillaume le Jeune de Marseille (1008-1085) donne à Saint-Victor de *Auriolo, de sua parte comitale, unam medietatem*].

³³⁸ CSV 101 (janvier 1033).

Guillaume II, et ses fils, dont l'évêque Pons II³³⁹. Par un acte daté du 15 octobre 1035, passé dans le *castrum* de Reillanne lors d'une réunion publique, Boniface décide de donner sa part d'Auriol à Saint-Victor, s'il venait à décéder sans avoir eu d'enfants. En revanche, s'il engendrait des enfants, ceux-ci tiendraient la moitié de ses biens à Auriol leur vie durant, l'autre moitié étant attribuée dès la mort de Boniface à Saint-Victor. Il donne dès lors, un manse au monastère en guise d'investiture³⁴⁰. L'année d'après, Raimbaud offre un manse, cultivé par Adalard, au monastère³⁴¹. De cette époque, date aussi la donation faite par l'archevêque de l'église de Saint-Victor, située dans le territoire d'Auriol. Ses frères donnent à l'église deux modiées de terre et Pons II, évêque de Marseille et son frère Guillaume III, en donnent une³⁴². En 1040, Raimbaud fait une nouvelle donation concernant la résidence seigneuriale (*sala dominica*), les terres et des droits publics (district, *baglia* et albergue) rattachés au *castrum* d'Auriol³⁴³. En 1042, ses neveux, Boniface et Boson, fils de son frère défunt Boson, donnent à Saint-Victor leur part sur le *castrum* d'Auriol et son territoire³⁴⁴. Finalement, un autre frère de Raimbaud, Foulques, donne en 1053 ce qu'il possède à Auriol. A cette occasion, il entre dans la fraternité et société des moines, ayant droit ainsi à une partie des bienfaits spirituels de leurs oeuvres. Par ailleurs, après sa mort, les moines devaient célébrer chaque année son anniversaire selon sa qualité, c'est-à-dire, lors de la messe générale, offrant du pain et du vin à l'intention de son âme³⁴⁵. En 1056, deux soeurs de l'évêque Raimbaud, consacrées à la vie religieuse (*ambe Deo dicatae*), Adalmois et Elesindis, offrent à Saint-Victor, de l'héritage de leur père Boniface, l'alleu situé au lieudit *Spaliens*, dans le territoire de Marseille, et la *villa* appelée *Lasa* située sur l'Huveaune avec l'église Saint-Vincent, *villa* voisine des terres du *castellum* d'Auriol³⁴⁶.

³³⁹ CSV 57 (1035).

³⁴⁰ CSV 59 (15 octobre 1035). Voir aussi CSV 42.

³⁴¹ CSV 60 (1036).

³⁴² CSV 64 (1033-1037). Chapelle de Saint-Victor de Savard, entre Saint-Zacharie et Auriol.

³⁴³ CSV 58 (1040). Le district est le pouvoir de contrainte, la *baglia* est la protection et sa contrepartie financière. Sur ce document et l'exercice des pouvoirs publics à Auriol voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 122.

³⁴⁴ CSV 63 (14 avril 1043).

³⁴⁵ CSV 62 (1053). Voir Chapitre VI, 3. 3.

³⁴⁶ CSV 1073. Lasa, village détruit et situé sur le territoire actuel de Roquevaire. En 1036, Saint-Victor reçoit des biens sis dans une autre *villa*, Saint-Saturnin (aujourd'hui, Saint-Savournin), appartenant au ressort du château d'Auriol, mais située dans le comté d'Aix. Les donateurs sont le couple Augier et Alois et les deux manses et la *cabanaria* qu'ils offrent faisaient partie de la dot d'Alois (CSV 131 et 132). En 1045, les mêmes donnent au monastère marseillais le *presbiteratus* de l'église Saint-Saturnin (de Gréasque), trois manses, une *braciaria* et un clos de vigne (CSV 130). En 1138, deux frères, Augier et Boson, qui pourraient être les descendants des donateurs du XI^e siècle, abandonnent à Saint-Victor, tout ce qu'ils possèdent dans le *castrum* de Saint-Saturnin, et reçoivent des moines deux cent vingt sous et une mule valant soixante sous (CSV 803).

Entre-temps, une autre église d'Auriol, Saint-Pierre, construite à côté du château, avait été mise sous la tutelle victorine, mais les Reillanne ne semblent pas y avoir de droits —ils les ont peut-être cédés à l'évêque Pons II de Marseille. Cette église est mentionnée pour la première fois en 1030, pour indiquer la localisation d'une vigne offerte à l'église Saint-Zacharie par un certain André, fidèle d'Isnard (Belletus)³⁴⁷. En 1044, Pons II et ses chanoines donnent à Saint-Victor le tiers de l'église Saint-Pierre, où l'évêque de Marseille et l'abbé Isarn avaient installé des moines grecs, dont la présence montre que Marseille demeurait une plaque tournante dans les échanges méditerranéens³⁴⁸. A l'époque de l'abbé Bernard, avant 1073, Pons II échange avec Saint-Victor sa part du *castrum* d'Auriol, qu'il avait reçue de l'archevêque d'Arles Raimbaud et de ses parents, ainsi que l'église paroissiale de Sainte-Marie et l'église Saint-Pierre, contre l'église paroissiale des Pennes et l'obédience de Septèmes³⁴⁹. Cet échange intervient après qu'un autre personnage, Aldebert Belletus, fils probable d'Isnard Belletus, donne à Saint-Victor, après sa mort, toute sa part, c'est-à-dire le tiers, du *castellum* et de la *villa* d'Auriol sauf ce qu'il avait donné à son épouse comme douaire et que celle-ci devait tenir sa vie durant et ses héritiers après elle³⁵⁰. Voici donc une autre famille, qui possédait certains biens à Auriol, mais dont nous ne connaissons pas l'origine : donation comtale, des Reillanne ou des vicomtes ? Quoi qu'il en soit, Aldebert et ses fils détiennent la moitié de l'église Saint-Pierre, qu'ils donnent à l'abbé Bernard en 1071³⁵¹.

Dans les années 1070, les Victorins possèdent deux *cellae* sur le territoire d'Auriol, Saint-Pierre et Saint-Zacharie, qui apparaissent dans la liste de sanctuaires confirmés par les papes en 1079, 1113 et 1135³⁵². Mais le développement de ces deux dépendances au XII^e siècle est inégal. Au temps de l'abbé Bernard, Saint-Zacharie abritait cinq moines en plus du prieur³⁵³. Celui-ci négociait directement avec les alleutiers d'Auriol pour échanger,

³⁴⁷ CSV 106 (28 décembre 1030). Cette église, qui a été démolie entre 1851 et 1861, est probablement beaucoup plus ancienne. En effet, une table d'autel remontant au V^e siècle a été épargnée par les démolisseurs. Elle porte deux inscriptions plus récentes, à caractère commémoratif, contenant une dizaine de noms (H. LECLERCQ, «Auriol», *DACL*, I, 2, 1907, c. 3151-55).

³⁴⁸ CSV 61. Voir F. L. GANSHOF, «Note sur les ports de Provence».

³⁴⁹ CSV 67 (1065-1073).

³⁵⁰ CSV 65 (1062). Auparavant, Aldebert avait déjà fait le serment à l'abbé Pierre et à ses prieurs de ne pas usurper les biens de l'abbaye à Auriol (CISV 47, v. 1060). Un serment similaire avait été prononcé par Pons Maunier, vicomte de Marseille, à l'abbé Durand (CSV 758).

³⁵¹ CSV 66 (23 avril 1071).

³⁵² CSV 843 (Grégoire VII), 848 (Pascal II) et 844 (Innocent II).

³⁵³ CSV 102 (1065-1079). A cette époque, nous connaissons deux prieurs, Bernard, sans doute le prêtre qui avait reconstruit l'église, secondé par le moine Raimond (de Cornus), qui plus tard, devient prieur (CSV 104, 105).

acheter, recevoir dons et restitutions. Les transactions concernant des moulins construits sur l'Huveaune sont les plus significatives³⁵⁴. Saint-Zacharie semble être le centre d'une exploitation agricole importante. Dans la deuxième moitié du XII^e siècle, cependant, Saint-Zacharie est supplanté par le prieuré de Saint-Pierre. En 1177, Saint-Zacharie est mentionnée comme une *ecclesia* et un seul prieur administre les affaires de l'abbaye à Auriol. C'est, en effet, le prieur «de la vallée d'Auriol» (*prior vallis de Auriol*), qui se présente à Aix, devant le roi Alphonse, pour régler la possession d'un château récemment reconstruit dans le territoire d'Auriol³⁵⁵. En 1213, Saint-Zacharie est à l'abandon, et l'abbé de Saint-Victor charge le prieur du monastère féminin de La Celle, d'y construire un monastère de moniales³⁵⁶.

L'attachement de la famille de Reillanne à Saint-Victor est lié étroitement à la figure de Raimbaud, archevêque d'Arles. Sa famille était, au début du siècle, très proche de Montmajour, ou plutôt de son abbé Archinric, qu'elle avait aidé à fonder un monastère à Carluç. Selon Paul Amargier³⁵⁷, l'abbé Archinric, «mentor de Saint-Victor» aurait lui-même conseillé l'envoi de Raimbaud à Saint-Victor, où il aurait été *nutritus*. En fait, nous ne savons pas si Raimbaud fut élevé par les moines ou s'il intègra le monastère plus tard. Tous les exemples connus de fils de grandes familles, célibataires et devenus moines, ne datent que de la deuxième moitié du XI^e siècle. Et il s'agit, en général, de garçons ayant atteint l'âge adulte lors de leur conversion. Depuis la deuxième moitié du X^e siècle, les familles aristocratiques ambitionnaient toutes de mettre leurs fils à la tête des évêchés. A une époque où les prélats n'étaient pas encore choisis dans les monastères, les candidats aux sièges épiscopaux étaient plutôt placés dans la mouvance des cathédrales³⁵⁸.

Cela semble avoir été le cas aussi pour Raimbaud. En effet, il a peut-être été d'abord prévôt du chapitre d'Arles. En 1014, un Raimbaud *prepositus*

³⁵⁴ CSV 103, 104, 105 (1065-1079).

³⁵⁵ CSV 759 (1177).

³⁵⁶ P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin*, p. 289.

³⁵⁷ P. AMARGIER, «Raimbaud, moine de Saint-Victor», p. 38-40.

³⁵⁸ Voir Chapitre VI, 3. 5. 2.

signe un acte à la suite de l'archevêque Pons³⁵⁹. Les éditeurs de la *Gallia Christiana Novissima* l'avaient déjà identifié au futur archevêque Raimbaud de Reillanne. Bien que ce nom soit assez répandu, une telle identification semble plausible. Ce serait un parcours assez naturel qu'un fils de la haute aristocratie ait été prévôt auprès de l'archevêque à qui il devait succéder. Un passage de la *Vita Isarni*, concernant les conversions de nobles à Saint-Victor à l'époque de l'abbé, mentionne celles des deux archevêques d'Arles, Pons de Marignane et Raimbaud³⁶⁰. Il est donc possible que Raimbaud ait été dirigé vers Saint-Victor par Pons et qu'ils se soient faits moines à la même époque, c'est-à-dire, peu avant l'élévation de Raimbaud au siège d'Arles³⁶¹. Je pense que l'hagiographe d'Isarn n'aurait pas omis de signaler que Raimbaud avait été élevé dans le monastère si tel avait été le cas.

Par ailleurs, dans les documents antérieurs à 1030, Raimbaud n'est jamais mentionné comme *monachus*. En 1013 il souscrit une donation de son père à Ganagobie simplement par son nom, sans aucun attribut. Puis, quand son père disparaît, il est qualifié de *domnus*, comme ses frères. Il faut attendre 1047 pour retrouver un document où Raimbaud apparaît comme moine, et il est très significatif : il s'agit de l'intronisation de l'abbé Pierre³⁶². On le retrouve dans la même situation, *archiepiscopus et monachus*, en 1060, lors d'une nouvelle succession abbatiale : il s'agit de mettre en place l'abbé Durand³⁶³. Dans les deux occasions Raimbaud est à côté de l'évêque de Marseille et des vicomtes qui président les cérémonies. En 1065, c'est lui qui dirige l'élection de l'abbé Bernard³⁶⁴. Ce n'est pas sa fonction de métropolitain qui justifie sa présence lors de chaque nouvelle intronisation d'abbé à Saint-Victor, mais sa qualité de moine, au demeurant, le plus illustre

³⁵⁹ GCN, Arles, n° 312 et c. 1042. Un autre Raimbaud, apparaît comme prévôt, dès la fin de l'épiscopat de Raimbaud de Reillanne, entre 1067 et 1099 (CSV 162 et GCN, Arles, c. 1044). Sont-ils apparentés ?

³⁶⁰ *...multi quoque nobilium coelestis vitae amore succensi, praeclara saeculo suae conversionis exempla tradidere. Tunc etiam Pontius Arelatensis archiepiscopus, nec multo post et successor ejus, totius tunc Provinciae unicum decus Randibaldus sub eodem patre sanctae se regulae submiserunt...* (*Vita S. Isarni*, p. 741 B).

³⁶¹ La conversion de Pons est, selon la *Vita* de l'abbé Isarn, le corollaire de l'attrait spirituel exercé par le monastère et son abbé. Elle peut aussi être conséquence du rapprochement opéré par l'alliance matrimoniale qui s'est établi alors entre les vicomtes de Marseille et la famille de l'archevêque. En effet, sa soeur Aldgarde est l'épouse du vicomte Guillaume III.

³⁶² ABDR, 1H24 n° 108 (1^{er} novembre 1047), édité par P. AMARGIER, «Les élections abbatiales», p. 381-382.

³⁶³ CSV 1133 (1060) : *...domni Raimbaldi, Arelatensis episcopi, prenominati monasterii monachi...*

³⁶⁴ CISV 60.

du monastère, celui que le biographe de l'abbé Isarn avait qualifié de son temps, de «la seule gloire de toute la Provence». Raimbaud est encore cité comme moine de Saint-Victor en 1061, quand le monastère de Vabres, dans le diocèse de Rodez, est confié par l'abbé Deusde aux Victorins pour être réformé³⁶⁵. L'acte se passe à Saint-Gilles, pas loin de sa métropole. Vabres est l'un des premiers établissements non provençaux, reçus par Saint-Victor. Raimbaud avait lui même, une vingtaine d'années auparavant, confié une abbaye épiscopale, Saint-Geniès et Saint-Honorat des Alyscamps, aux soins des moines marseillais³⁶⁶.

Les nombreuses donations de l'archevêque et sa présence lors des élections abbatiales montrent son attachement au monastère et justifient la révérence de la communauté envers l'un de ses fils les plus illustres. S'il ne fut pas oblat de l'abbaye c'est sans doute parce que sa famille, ayant choisi d'en faire un membre du haut clergé, l'a placé auprès des religieux d'Arles. Sa conversion à la vie monastique, semble une démarche personnelle, dans le sillage de l'archevêque Pons de Marignane, son prédécesseur.

³⁶⁵ CSV 827 : *...in manu Durandi abbatis Massiliensis, et domini Raiambaldi, archiepiscopi Arelatensis, ejusdem sancti Victoris monasterii monachi...*

³⁶⁶ CSV 151 (1031-1044). En 1041 il avait cédé aux Victorins une église de son diocèse, Sainte-Marie, Saint-Geniès et Saint-Nazaire de Caderot (Berre) (CSV 157).

2. 2. 4. Les Riez : le soin d'une nécropole-ermitage

En 1035, l'église de Saint-Michel de Cousson, dans le diocèse de Digne, est consacrée par Bernard, évêque de Digne et par Déodat, évêque de Toulon. L'église, avec ses cinq autels dédiés à sainte Marie, saint Michel, saint Victor, saint Pierre et saint Benoît, avait été construite sur le mont Cousson par le prêtre Almerade, afin d'être habitée par des moines de Saint-Victor de Marseille. A l'occasion de sa consécration, Almerade dote le sanctuaire avec des biens de son héritage situés dans les environs, c'est-à-dire ce qu'il possédait dans le mont Cousson, une terre à Suyes, deux *cabanarias* et un jardin à Entrages. Sont présents à la cérémonie, l'abbé Isarn, des clercs, des moines et des chanoines, ainsi que le frère d'Almerade, Isnard³⁶⁷. Dans deux actes, datés aussi de 1035, et qui ont dû suivre de peu la fondation d'Almerade, la nouvelle église victorine est qualifiée de *cella*. Elle reçoit, par don et par échange, de Guillaume de Moustiers, prince de Riez, et de son épouse Hélène des biens dans le *vallis Justini* (Saint-Jurson ?)³⁶⁸.

En 1040, le cousin de Guillaume, Gui et son épouse Membresia sont à la tête d'une série de donateurs qui offrent à Saint-Michel quelques-uns de leurs biens dans les alentours³⁶⁹. Font partie encore des donateurs Isnard, Adalgarde et ses fils Archimbaud, Guillaume, Hugues et Féraud, ainsi que Pons fils de Roubaud. Nous savons que Gui est le fils d'Aldebert de Riez et de Stéphanie. L'Isnard qui le suit dans cet acte peut être son frère. C'est sans doute lui qui, accompagné de son épouse Belitrude, offre à Saint-Michel de Cousson, deux modières de terre au lieu dit *Fonte Bedulla* (Bèdejuan ?)³⁷⁰. Un autre personnage qui apparaît dans la donation de 1040, Adalgarde, porte le nom de la grand-mère de Gui. Elle pourrait être aussi sa soeur. Adalgarde effectue encore une autre donation adressée à Saint-Michel de Cousson, avec ses fils³⁷¹. Cet acte n'est pas daté mais il a été probablement passé à la même occasion que la donation de 1040 : les biens en question se trouvent dans le même lieu (à Suyes) et la liste des témoins est presque identique : sept des neufs signataires de l'acte de 1040, apparaissent parmi

³⁶⁷ CSV 743. M.-C. HUBERT, «La fondation».

³⁶⁸ CSV 747, 752 (1035). Voir tableau généalogique 9.

³⁶⁹ CSV 744.

³⁷⁰ CSV 750.

³⁷¹ CSV 756.

les dix souscripteurs de l'acte qui n'est pas daté³⁷². Adalgarde est à l'origine de ces deux donations car la charte où elle apparaît avec Gui et Isnard a été rédigée par le moine Guillaume à sa demande (*Wilelmus monachus scripsit, Adalgarda rogante, et pigravit*). Les terres concernées par ces dons sont des alleux qui se trouvent dans le comté de Riez, au lieudit *Solia* (Suyes), ainsi qu'une terre à *Magastris*, près de Saint-Michel (Majastres, montagne en face de Cousson)³⁷³.

Quelque temps plus tard, Gui, avec son épouse Membresia, donne à Saint-Michel, pour son âme et celles de son épouse et de leurs fils vivants et décédés, deux modiées de terre, de l'héritage de son père. Participent au même acte son frère présumé, Isnard, qui donne deux autres modiées de terre, ainsi que d'autres personnages dont l'identification est difficile (Pons, fils de Roubaud, Signoretus, Adalenus et Roubaud)³⁷⁴. Guérin, probablement frère de Gui et Isnard, donne à cette église une semodiée de vigne dans le *castrum* de Montagnac³⁷⁵. L'attachement de la famille de Riez à Saint-Michel de Cousson permet de supposer que le prêtre Almerade, fondateur de l'église, était lui aussi frère de Gui et d'Isnard. Dans ce cas il porterait le nom de son oncle, Almerade, évêque de Riez entre 990 et 1030³⁷⁶.

³⁷² Les signataires des donations d'Adalgarde :

CSV 744 (1040)	CSV 756 (pas daté)
Adalgarda	Adalgarda firmavit et corroboravit
Castellanus	Castellanus
Pontius	Petrus
Warnerius	Poncius
Stabilis presbiter	Rodulfus firmavit filius suus
Pontius Bellonus	Caudras
Teubertus Donicus	Guarnerius
Senioritus	Stabilis presbiter
Feraldus filius suus	Teubertus Donicus
	Senioritus

³⁷³ Voir D. ARBAUD, «Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor», p. 563 et ss.

³⁷⁴ CSV 748 (v. 1045).

³⁷⁵ CSV 755 (v. 1040).

³⁷⁶ Il est possible également que le prêtre Almerade soit le cousin de Gui et Isnard, donc le frère de Guillaume de Moustiers, fils de Guérin de Riez et Richilde. Cependant, les fils d'Aldebert et Stéphanie, semblent plus impliqués par cette fondation.

La *cella* de Cousson attire encore, dans les années 1040, les dons de certains personnages qui pourraient être des parents ou des fidèles des Riez³⁷⁷.

Plusieurs documents insistent sur le caractère érémitique de l'église de Cousson (*quondam fundate heremitice vite*)³⁷⁸. Elle a dû servir de refuge à certains moines, à l'instar de l'abbé Isarn qui avait l'habitude d'y séjourner³⁷⁹. Vers 1070, un certain Isoard, fils d'Ermengarde et un Pierre, fils de Béatrice, personnages dont l'identification est incertaine, mais qui devaient appartenir à la famille de Riez, offrent le tiers de l'église Saint-Pierre d'Entrages à l'abbé Bernard et aux moines de Saint-Victor, ceux-ci devant y placer un prêtre pour la desservir. Cet *honor* devait être confié au moine — vraisemblablement l'ermite — qui avait la cure de Saint-Michel de Cousson où reposaient plusieurs parents des donateurs³⁸⁰. Ce document révèle donc que l'église de Cousson exerçait la fonction de nécropole pour les Riez. Le site de la chapelle avait par ailleurs une portée symbolique : situé sur un sommet de plus de 1500 mètres, Saint-Michel surplombe la vallée de la Bléone, où se trouvaient d'importants domaines de la famille de Riez dans le comté de Digne, dont Gaubert, qui dans la deuxième moitié du XII^e siècle, sert à identifier une branche de la famille³⁸¹. Après leur mort, les Riez enterrés à Cousson pouvaient encore «veiller» sur leurs possessions.

³⁷⁷ Nous pouvons supposer, avec précaution, que parmi les signataires des donations faites par Matharonus et par Pons et son épouse Aimildis, des biens sis à Entrages, se trouvent des fils d'Isnard frère de Gui. Ils s'appellent Gui, Pons et Pierre (CSV 745 - v. 1040). Il en va de même pour Isnard Roux, fils d'Isnard, donateur de son alleu dans le mont Cousson (CSV 749 - 30 mars, v. 1040). Voir encore les donations par Pierre et son épouse d'une vigne à Suyes (CSV 746 - v. 1040) ; par Dodo et de son épouse Burra, et par Vincent et ses frères, de leurs biens situés à Suyes (CSV 751- mars, v. 1040) ; par Guillaume d'une vigne (CSV 754 - XI^e s.).

³⁷⁸ CSV 744, 745, 746, 748, 750, 755.

³⁷⁹ *Vita S. Isarni*, p. 744 A : *In monte, quem Cursonem vocant, Pater sanctus [Isarnus] aliquando morabatur.*

C'est à l'occasion de l'un de ses séjours que l'abbé accomplit, à son insu, un miracle. Un noble personnage —membre de la famille de Riez ?— souffrant de douleurs atroces, vole l'eau avec laquelle Isarn s'était lavé les mains et l'applique là où il avait mal. Il est aussitôt soulagé.

³⁸⁰ CSV 753 (30 mars - v. 1070) : *...Monachus cui cura obedientiae sancti Michaelis archangeli, que est sita in monte Cursonis, committitur, quia multi ex nostri parentibus ibi dormiunt, de hoc honore semper bajulus sit et eodem loco famuletur, cum consilio abbatis monachorumque ejus...*

³⁸¹ GCN, t. I, Aix, instr. c. 202, n° 11 (1157 - concernant Gui de Gaubert). J.-P. POLY (*La Provence*, p. 178 et passim) utilise la dénomination «de Gaubert», pour identifier au XI^e siècle, une branche de la famille de Riez, descendant d'Albert et Stéphanie, mais ce patronyme n'apparaît qu'en 1157. En revanche, le patronyme *de Monasterio* (de Moustiers), utilisé par le même auteur pour les descendants de Guérin, *principis Regencis*, et Richilde,

A l'ermitage-cimetière en hauteur, faisait pendant la *cella* Saint-Martin de Suyes, au pied de la colline, mentionnée pour la première fois dans la confirmation de Grégoire VII en 1079³⁸², et construite sur un site plus favorable à l'habitation, vraisemblablement sur les terres reçues de la même famille.

Les Riez, nous l'avons déjà vu, ont été en contact avec Saint-Victor de Marseille dès 1015-1020, pour la restitution de la vallée et de l'église de Saint-Julien de Lagnes. Puis ils effectuèrent des restitutions, contemporaines de la fondation de Cousson, concernant l'ancien domaine victorin de Chaudol. Dans le diocèse de Fréjus ils possédaient l'église Sainte-Marie et Saint-Jean Baptiste de Pignans, restaurée par une communauté de clercs, qu'ils donnèrent à Saint-Victor en 1039³⁸³. Plus tard, ce sont les sanctuaires de Moustiers qui seront l'objet de leurs donations pieuses. Guillaume de Riez et son neveu Raimond (évêque de Nice³⁸⁴), offrent l'église Saint-Jean de Moustiers et les terres adjacentes à l'abbé Bernard de Saint-Victor (1064-1079). Ils autorisent par ailleurs, leurs *milites* qui tiennent des fiefs à Moustiers à les offrir à Saint-Victor. En effet, plusieurs fidèles de Guillaume enrichissent l'église Saint-Jean de leurs propres biens dans les environs³⁸⁵. Au temps de l'abbé Richard, c'est-à-dire, après 1079, le fils de Guillaume, du même nom de son père, avec ses frères Rostaing, Pierre, Isnard, de même que Raimond et ses fils, confirment la donation de l'église Saint-Jean, le jour de la consécration du sanctuaire construit, ou reconstruit par les moines. Ils la dotent d'une série de terres et de prés, et transforment en alleu tout fief que Saint-Victor ait pu recevoir des habitants de Moustiers³⁸⁶. Ce sont les derniers dons des Riez aux moines marseillais.

Cette famille qui s'était intéressé très tôt aux monastères provençaux — en 1004 elle participe à la restauration d'un monastère féminin et en 1011 elle offre l'église de Saint-Pierre d'Estoublon à l'abbé Archinric de Montmajour

apparaît dès 1037 (CLU 2916, 2917). Le patronyme *Regensis* (de Riez) est beaucoup plus ancien (CPA 79 - 986), mais il disparaît à la fin du XI^e siècle.

³⁸² CSV 843.

³⁸³ Sur la collégiale de Pignans voir Chapitre V, 2. 2.

³⁸⁴ Raimond apparaît comme évêque de Nice entre 1051 et 1073 (Voir J.-P. POLY, LEP, p. 70). Il a cependant plusieurs enfants dont l'un s'appelle Isnard (CSV 617 et 618). En 1051, Raimond offre un manse au prêtre Venerandus et à la communauté de clercs installée à Saint-Jean des Salles (CSV 606).

³⁸⁵ CSV 617 (1064-1079).

³⁸⁶ CSV 618 (1079-1106). En 1113, les moines de Lérins accusent les Victorins d'avoir obtenu cette église contre le versement d'une somme d'argent [CL 214 (1113) : *...ecclesiam sancti Johannis, quam condam Massilienses per pecunie largitionem, clericis interdicentibus, adepti sunt...*].

afin d'y établir une communauté de moines— préfère, à la fin du XI^e siècle, adresser ses dons aux moines de Lérins³⁸⁷.

Ce changement dans la dévotion des Riez, s'observe également chez d'autres familles aristocratiques, comme les Castellane et les Pontevès-Salernes, pour ne citer que les familles déjà évoquées ici. Le tarissement des donations provençales envers Saint-Victor coïncide avec l'expansion du monastère vers l'ouest et avec son engagement dans la réforme grégorienne. Dès lors, l'esprit de conciliation et de modération qui avait marquée les relations des Victorins et leurs interlocuteurs laïques évolue. De ce fait, les familles vont se tourner progressivement vers les communautés qui ont adopté une attitude plus accommodante vis-à-vis du monde seigneurial.

Les moines victorins du XI^e siècle, s'étaient accrochés au passé prestigieux de leur abbaye, se considérant les héritiers d'une très ancienne tradition monastique. Gardiens d'illustres reliques, et forts d'une renommée spirituelle qu'ils s'efforcent de mettre en avant, ils ont obtenu les faveurs de l'aristocratie provençale, qui les a chargés de prier pour ses âmes. Cette aristocratie fut aussi attirée vers Saint-Victor par la façon dont les moines envisageaient leurs relations avec les laïcs, auxquels ils avaient réservé une place importante dans la vie de leur communauté et de ses dépendances. Assurées de rester associées au prestige spirituel de leurs fondations, les familles confièrent à l'abbaye leurs sanctuaires et leurs nécropoles. Malgré le partage des dévotions entre les différentes communautés monastiques qu'on observe chez la plupart des grandes familles, Saint-Victor est le monastère qui pendant plusieurs décennies a suscité le plus grand nombre de dons pieux. Nous pourrions multiplier les exemples de familles qui ont abandonné une partie de leurs biens et droits au profit des moines marseillais, comme les Cavaillon autour de Sainte-Perpétue de Brignoles ou les Palliol à Saint-Maximin³⁸⁸. Enfin, il faut noter que les donations de l'aristocratie ont entraîné les dons de personnages moins importants. Ainsi, il est commun que les fidèles d'un grand seigneur le suivent dans ses donations au monastère, contribuant, à leurs propres dépens, à l'implantation des moines sur un territoire.

³⁸⁷ Voir Chapitre V, 3. 1. et Chapitre II, 3. 1. 1. Pour Lérins voir CL 210 (après 1022), 229 (1046-66), 211 (1052), 223 (1081), 225 (1096), 213 (1097) et Chapitre IV, 2. 4. 1.

³⁸⁸ CSV 334 et 336 (1011), 335 (1016) etc. ; V. SAXER, «L'acquisition».

3. L'expansion de Saint-Victor en dehors de la Provence et la Réforme Grégorienne

L'implantation de Saint-Victor dans des diocèses non provençaux est un aspect fondamental de l'histoire de l'abbaye. L'extension méditerranéenne du réseau victorin prolonge le développement de l'abbaye alors que les donations provençales commencent à décliner, signe d'un changement important dans les rapports des Victorins avec l'aristocratie locale. En fait, la puissance de pénétration des moines marseillais dans le Midi transforme l'abbaye en un élément central de la politique réformatrice de la papauté grégorienne dans la région.

3. 1. Le transfert de sanctuaires. Un bilan

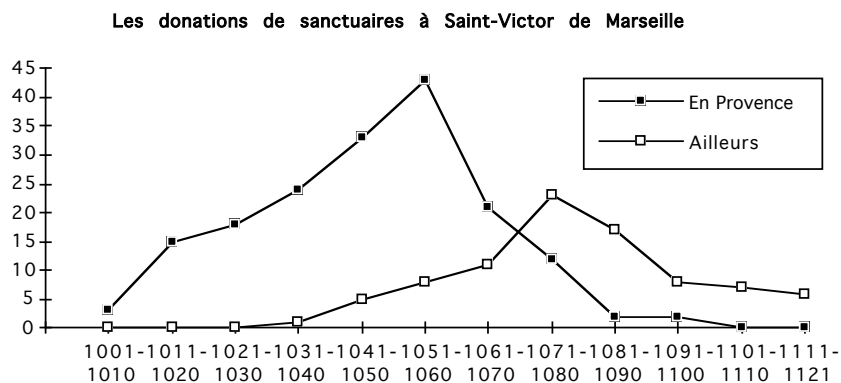
L'évolution chronologique des donations de sanctuaires adressées à Saint-Victor de Marseille, en Provence et ailleurs, suggère plusieurs remarques³⁸⁹. En Provence, Saint-Victor reçoit des églises essentiellement au XI^e siècle : 173 donations contre à peine 4 au XII^e siècle. Le nombre de dons augmente au cours des décennies, jusqu'en 1060. Ensuite il chute, jusqu'à un tarissement des donations assez marqué après 1080. La progression des donations provençales de sanctuaires, coïncide avec les abbatiats de Guifred (1005-1020), Isarn (1021-1047) et Pierre (1047-1060). Leur diminution débute pendant le court abbatiat de Durand (1060-1065), mais si les dons provençaux restent encore relativement nombreux pendant le gouvernement de Bernard de Millau (1065-1079), ils s'arrêtent abruptement quand son frère Richard assume la direction de l'abbaye (1079-1106).

Cette baisse est en partie compensée par les donations hors de la Provence, surtout pendant les abbatiats de Durand et de Bernard. Lorsque Richard devient abbé de Saint-Victor, le monastère avait déjà reçu un peu

³⁸⁹ Nous avons établi le nombre de donations d'églises et monastères, pour la Provence, à partir de la liste dressée par E. BARATIER («La fondation et l'étendue du temporel», p. 406-431), et pour les autres régions, à partir de notre Annexe I. En ce qui concerne le temporel de Saint-Victor voir aussi J.-C. DEVOS, *La formation du temporel*, et G. ARNAUD D'AGNEL, «Les possessions... en Rouergue», «Les possessions... dans le sud-ouest de la France» et «Les possessions... dans le Bas-Languedoc».

plus de la moitié de ses églises et monastères non provençaux. L'évolution des courbes des donations traduit un changement survenu dans la politique de Saint-Victor : après environ un demi-siècle de renforcement des positions provençales, l'abbaye se lance à la conquête des églises du Languedoc et de la Catalogne. Forte du prestige qui lui vaut la régularité de sa vie monastique, Saint-Victor devient un foyer de la réforme.

	Provence	Autres régions
1001-1010	3	0
1011-1020	15	0
1021-1030	18	0
1031-1040	24	1
1041-1050	33	5
1051-1060	43	8
1061-1070	21	11
1071-1080	12	23
1081-1090	2	17
1091-1100	2	8
1101-1110	0	7
1111-1121	0	6
TOTAL	173	86



3. 2. Les premiers pas vers l'ouest

L'expansion extra-régionale de Saint-Victor est étroitement liée aux mouvements de réforme ecclésiastique. Le premier monastère victorin situé au-delà des diocèses provençaux, Saint-Ferréol de Vienne, a été confié aux soins de l'abbé Isarn en 1036, grâce à une requête d'Odilon de Cluny auprès de Laugier, archevêque de Vienne, lors d'une grande assemblée³⁹⁰. Jean-Pierre Poly a montré comment ces personnages, avec l'archevêque d'Arles, Raimbaud, avaient travaillé pour la diffusion de la Trêve de Dieu³⁹¹. La donation de Saint-Ferréol aux Victorins fut donc décidée dans le milieu réformateur, dont l'abbé de Saint-Victor faisait partie. La *Vita Isarni*, écrite peu après la disparition de l'abbé, fait allusion à l'amitié qui le liait à Odilon³⁹². La donation de Saint-Ferréol reste cependant un cas isolé et d'ailleurs éphémère de rattachement dans le Viennois : dès 1060 les Victorins doivent céder le monastère aux chanoines de Saint-Julien de Brioude³⁹³.

La notoriété du monastère marseillais et de son abbé sont probablement aussi à l'origine de l'implantation des Victorins en Catalogne. En 1043, un haut personnage de l'aristocratie catalane, Gombaud de Besora (av. 990-†av.

³⁹⁰ CISV 9 (4 novembre 1036).

³⁹¹ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 191 et ss. L'archevêque Raimbaud est, en 1041/1043, à la tête des prélats provençaux qui, avec Odilon de Cluny, écrivent aux évêques de Lombardie les enjoignant à adopter les préceptes de la *Treuga Dei* (*Ibid.* p. 195 n. 148).

³⁹² *Vita S. Isarni*, p. 740 F, 741 A.

³⁹³ U. CHEVALIER, *Regeste Dauphinois*, t. I, p. 346, n° 2021.

1056), offre à Saint-Victor et à l'abbé Isarn le monastère de Sant Miquel del Fai, dans le diocèse de Barcelone. Sant Miquel est un monastère familial fondé par Gombaud et les siens, entre 997 et 1006, sur un alleu reçu du comte de Barcelone, Raimond Borrell (992-1017) et de la comtesse Ermessende de Carcassonne (v. 975-1058)³⁹⁴. En tant que patron laïque de Sant Miquel, Gombaud souhaite que son monastère adopte une vie régulière stricte, celle des moines marseillais. Sant Miquel demeure cependant sous la tutelle et le patronage de la famille fondatrice jusqu'au XIII^e siècle. Le choix de Saint-Victor pour réformer Sant Miquel del Fai, semble être le corollaire des premières répercussions des usages de l'abbaye³⁹⁵. Gombaud avant de donner Sant Miquel, connaissait déjà le monastère marseillais, car en 1041 lorsqu'il dresse son testament, il lègue cinq onces d'or à Saint-Victor³⁹⁶. Cet acte évoque d'autres monastères réputés, comme Lagrasse ou Ripoll, mais c'est aux moines marseillais et à l'abbé Isarn que Gombaud décide deux ans plus tard, de confier sa fondation³⁹⁷. La *Vita Isarni* évoque aussi ce personnage dans l'épisode de la libération de quelques moines de Lérins, ravis par des «païens» et amenés captifs en Espagne (*Hispania*), en 1047. Les moines de Lérins se sont adressés à l'abbé Isarn de Saint-Victor pour libérer leurs frères, car son abbaye avait déjà un relais en Catalogne. Isarn se rend personnellement à Sant Miquel del Fai, où viennent le rencontrer le comte Raimond Bérenger et sa femme Elisabeth, ainsi que Gombaud. Ce dernier est envoyé auprès de l'émir de Tortose, avec qui le comte entretenait des bonnes relations, pour négocier la libération des moines de Lérins³⁹⁸. Ces

³⁹⁴ ABDR 1H38 n° 179 édité dans CISV 14. Voir A. PLADEVALL-FONT, «Sant-Miquel-del-Fai», et P. AMARGIER, «Rapports de la Catalogne».

³⁹⁵ En 1060, lors de la donation à Saint-Victor, du monastère de Saint-Martin de La Canourgue par l'évêque de Mende et par le vicomte de Rodez, le rédacteur de l'acte note que tous ceux qui viennent d'autres régions visiter Saint-Victor, observent qu'ici on vit mieux dans la règle que dans tout autre monastère de la Gaule (CSV 832 : *...Et nunc etiam, omni seculo jam pene lapso, si non sicut antiquitus, tamen in tantum viget, ut de quacumque patria in eo, causa religionis, venientes et actum in eo habitantium cognoscere volentes accesserint, dicant, cum recesserint, hoc potius regulariter degere quam cetera monasteria totius Gallie...*).

³⁹⁶ CSV 1048.

³⁹⁷ A. MUNDÓ («Moissac, Cluny»), remarque que «Les premières donations de monastères catalans à des abbayes étrangères ne semblent pas avoir obéi à un plan préconçu. On se décidait pour le modèle de monastère qui avait le plus vivement frappé les sentiments des voyageurs-pèlerins» (p. 561).

³⁹⁸ *Vita S. Isarni*, p. 747-748. Selon sa vie, il était originaire du toulousain et avait été formé par les chanoines de Fredelas (Ariège) —devenu Saint-Antonin de Pamiers après avoir reçu des reliques du martyr d'Apamée— (*...ex Tolosana patria natus apud Fredelesium, qui est ejusdem patriae vicus, in canonicatu nobili a religiosus viris educatus atque edoctus est...* p.

événements prouvent les solides liens qu'Isarn avait établis en Catalogne, où il aurait aussi connu le célèbre abbé-évêque Oliba, dont le rouleau mortuaire, selon Paul Amargier, aurait été porté à Saint-Victor³⁹⁹.

En février 1048, quelques mois après la mort d'Isarn, la comtesse Ermessende, qui avait consacré une bonne partie de ses richesses et de son pouvoir à la reconstruction de l'Eglise catalane, soumet aux Victorins le monastère de Saint-Paul del Mar, dans le diocèse de Gérone⁴⁰⁰. Puis, en 1052, la fille et le gendre de Gombaud de Besora, Gisle et Mir Geribert, vicomte de Barcelone, et l'abbé Miron, décident de faire réformer par les moines de Saint-Victor le monastère de Sant Sebastià del Penedès, dans le diocèse de Barcelone⁴⁰¹. Après ces premières donations en Catalogne, il faut attendre 1070 pour qu'un autre monastère soit confié à Saint-Victor dans cette région. (Il s'agit de Santa Maria de Ripoll). Entre-temps et à partir des années 1050, les Victorins reçoivent les premiers sanctuaires et monastères dans le Languedoc (voir Annexe I).

3. 3. Les alliances matrimoniales

L'expansion de Saint-Victor vers ces régions n'est pas que la conséquence du prestige de l'abbaye. Auparavant, des alliances matrimoniales entre les familles comtales, avaient resserré les liens de la Provence avec la Catalogne et le Languedoc.

La politique matrimoniale des comtes de Provence est difficile à saisir car nous ignorons l'origine de la plupart des épouses des comtes. Cependant nous connaissons un peu mieux la destinée des filles de la famille. Elles ont, en général, réalisé des mariages exogamiques et isogamiques, épousant des hommes issus d'autres familles, mais de rang comtal. Ainsi, les deux filles de

737 F). Voir P. AMARGIER, *Isarn. Un moine*, p. 10. Le nom Isarn est usité dans la famille de Lautrec et dans des lignages de la région du sud de l'Albigeois et du Rouergue, selon J.-L. BIGET, «L'épiscopat du Rouergue», p. 195 n. 156. Sur les comtes catalans et leurs rapports avec les émirats voir M. AURELL, *Les noces du comte*.

³⁹⁹ P. AMARGIER, *Un âge d'or*, p. 125-126. Sur Oliba, voir R. D'ABADAL Y VINIALS, *L'Abat Oliba*.

⁴⁰⁰ ABDR 1H24 n° 110 édité dans CISV 21. En 1068, Saint-Paul est rattaché à Lérins par le comte Raimond Bérenger I de Barcelone (v. 1022-†1076) [CL 274]. Sur Ermessende de Carcassonne, comtesse de Barcelone voir M. AURELL, «Les avatars de la viduité princière : Ermessende (ca. 975-1058), comtesse de Barcelone», *Veuves et veuvage dans le Haut Moyen Age*, éd. M. PARISSÉ, Paris, 1993, p. 201-232.

⁴⁰¹ ABDR 1H30 n° 136 édité dans CISV 38.

Guillaume II se sont mariées, l'une, Constance (1007), à Robert, roi de France, et l'autre, Adélaïde (1020), à Guillaume I, comte de Besalù (1020-1052)⁴⁰². Leur cousine, Emma (998/999-1037), fille du comte Roubaud, a épousé Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Blanche (1051), deuxième épouse de Raimond Bérenger I de Barcelone (†1076) était probablement la fille de Guillaume V, comte d'Arles⁴⁰³. Adélaïde de Forcalquier (1083-1144), fille du comte Guillaume VI Bertrand (1053-1065), a épousé le comte Ermengaud IV d'Urgell (1065-1090)⁴⁰⁴. La fille et la soeur du comte Bertrand II, se sont mariées, la première, Cécile (1083-1131), à Bernard Aton, vicomte de Nîmes⁴⁰⁵, la seconde, Gerberge (1107-1112), à Gerbert, vicomte de Millau et comte du Gévaudan (†1112)⁴⁰⁶. La fille de ces derniers, Douce de Provence (1112-1131) a épousé en 1112 le comte Raimond Bérenger III de Barcelone. Ces exemples montrent que la famille comtale de Provence avait fourni des épouses aux différentes familles comtales du Midi, et expliquent les droits acquis par les comtes toulousains et barcelonais sur la Provence, après les mariages d'Emma et de Douce⁴⁰⁷.

Quant aux comtes de Provence, ils semblent avoir adopté pendant quelques temps une stratégie matrimoniale similaire à celle des maisons catalanes et toulousaine⁴⁰⁸, cherchant aussi leurs épouses dans d'autres familles comtales. Ce fut le cas pour Guillaume II (le Libérateur - 966-993) et pour son fils Guillaume III (992-1019), qui ont respectivement épousé Adélaïde (†1026), fille du comte d'Anjou, et Gerberge (1002/1010-1019), fille du comte de Mâcon. A part ces deux comtesses, les épouses des comtes de Provence sont pour la plupart d'origine inconnue. Cela signifie-t-il que les comtes ont réalisé des mariages hypogamiques, avec les filles de

⁴⁰² Le fils de Guillaume I de Besalù, Guillaume II (1052-1066) a aussi épousé une provençale, Stéphanie, qui selon S. DE VAJAY («Etiennette dite Douce» p. 193), serait la fille du comte Geoffroi de Provence et de la comtesse Stéphanie.

⁴⁰³ La première épouse de Raimond Bérenger I, Elisabeth, est peut-être issue de la famille des comtes de Provence, ou de la famille des vicomtes de Barcelone (M. AURELL, «Jalons pour une enquête sur les stratégies matrimoniales des comtes catalans (IX^e-XI^e s.)», *Symposium international sobre els orogens de Catalunya*, Barcelona, 1991, t. I, p. 281-364, annexe II, n° 31).

⁴⁰⁴ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 318 n. 2.

⁴⁰⁵ HGL, 1875, t. V, c. 682-683.

⁴⁰⁶ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 312.

⁴⁰⁷ En 1245, la Provence passe aux Capétiens cadets, par le mariage de Béatrice, fille cadette du comte Raimond Bérenger V, avec Charles d'Anjou, frère puîné de saint Louis.

⁴⁰⁸ M. AURELL, *Les noces du comte* ; H. DÉBAX, «Stratégies matrimoniales».

l'aristocratie provençale ?⁴⁰⁹ En tout cas, la maison de Provence n'a pas développé, comme les Toulousains et les Barcelonais, une politique d'expansion basée sur des mariages avantageux. Au contraire, on constate que grâce à leurs unions avec les filles des comtes provençaux, les comtes de Toulouse et de Barcelone arrivent à mettre la main sur une partie de la Provence.

Ces mariages, au delà de leurs conséquences au plan politique, ont été l'occasion de contacts et d'échanges entre les régions, et, en cela, ont sans doute favorisé la pénétration de la réforme de Saint-Victor. C'est ainsi, hypothèse plausible, qu'une alliance matrimoniale pourrait expliquer l'entrée à Saint-Victor de deux fils du vicomte de Millau, Bernard et Richard, futurs abbés et légats pontificaux. Selon Thierry Stasser, ces personnages seraient peut-être frères de Rixende, épouse du vicomte de Marseille, Geoffroi⁴¹⁰. Ce mariage aurait eu lieu avant 1046, et expliquerait les donations reçues par Saint-Victor dès les années 1050, dans les diocèses de Mende et de Rodez, dont plusieurs à l'initiative ou avec la participation des membres de la famille des abbés⁴¹¹. La pénétration de Saint-Victor dans le Rouergue et à l'est du Gévaudan est déjà assez profonde dans les années 1060, au point de susciter des conversions à la vie monastique⁴¹² et des donations d'autres

⁴⁰⁹ Selon l'hypothèse de S. DE VAJAY, («Etiennette dite Douce») le comte Geoffroi de Provence aurait épousé Stéphanie, fille probable du vicomte de Marseille, Guillaume II.

⁴¹⁰ T. STASSER, «Une alliance Millau-Marseille». Son hypothèse est très séduisante, malgré les critiques que nous pouvons faire sur certains points. En effet, l'auteur suit H. GERIN-RICARD ET E. ISNARD (*Actes concernant les vicomtes de Marseille*) sans contester leurs conclusions quant aux hypothétiques filles du vicomte Guillaume II (p. 69), et S. DE VAJAY («Etiennette dite Douce») en égard à l'identification de la deuxième épouse du même vicomte avec une également hypothétique fille de Geoffroi de Rians et Scocia de Riez (p. 68). Par ailleurs, il ne prend pas en compte les précisions apportés par J.-P. POLY (*La Provence*) en ce qui concerne la biographie d'Aicard, archevêque d'Arles et de Pierre, archevêque d'Aix, fils du vicomte Geoffroi (p. 71-72).

⁴¹¹ Le monastère de Saint-Martin de La Canourgue (1060 - CSV 832), le monastère de Vabres (1061- CSV 827), le monastère de Saint-Amand de Rodez (cité v. 1061-ABDR 1H45 n° 211 édité dans CISV 59, confirmé en 1079 - CSV 837), le monastère de Sainte-Marie de Millau (1070 - HGL, 1875, t. V, p. 581 n° 296), le monastère de Saint-Pierre et Saint-Léons (cité dès mars 1070 - ABDR 1H48 n° 228 édité dans CISV 68, confirmé en 1079 - CSV 835 et 831).

⁴¹² Deviennent moines de Saint-Victor, les frères Rainald et Radulf, en 1062 (ABDR 1H42 n° 199 édité dans CISV 51), Bertrand Pierre en 1064 (ABDR 1H44 n° 206 édité dans CISV 56), Gérard entre 1061 et 1064 (ABDR 1H45 n° 211 édité dans CISV 59).

personnages que les vicomtes, mais appartenant probablement à leur entourage⁴¹³.

En ce qui concerne le Gévaudan, il faut souligner que les liens avec la Provence se nouent dès la fin du X^e siècle et se situent dans le cadre de la politique angevine dans le Midi décrite par Christian Lauranson-Rosaz. Adélaïde d'Anjou, deuxième épouse de Guillaume II de Provence, était veuve d'Etienne de Brioude, et leur fils, Pons, marié à Leogarde de Rodez, portait dès 1011, le titre de comte du Gévaudan et du Forez. En 1004, Pons est en pays rhodanien, à côté de sa mère et ses demi-frères, lors de la restauration de Psalmodi. Selon Christian Lauranson-Rosaz, Saint-Victor de Marseille a profité de ces anciens rapports pour «coloniser le Gévaudan» au XI^e siècle⁴¹⁴.

3. 4. Les conciles de Toulouse (1056 et 1061/62) et l'archevêque Raimbaud

Saint-Victor dans son expansion vers l'ouest, bénéficie probablement aussi de l'action de l'un de ses fils les plus illustres, l'archevêque d'Arles Raimbaud de Reillanne. Ce prélat assiste à de nombreux conciles au long de ses presque quarante années de gouvernement. D'abord engagé dans la diffusion de la Trêve de Dieu, puis vicaire de Victor II, il est un relais fondamental du début de la réforme grégorienne dans le Midi⁴¹⁵.

⁴¹³ ABDR 1H43 n° 205 édité dans CISV 55 (1064), ABDR 1H44 n° 210 édité dans CISV 58 (1061-64), HGL, V, (1875), c. 490 n° 247, II (1058), III, IV, V (1060).

⁴¹⁴ C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges*, p. 283 : «Toujours à la suite des événements politiques du XI^e siècle et de l'affaire angevine, Saint-Victor de Marseille tentera adroitement de coloniser le Gévaudan». Sur la stratégie d'alliances menée par les comtes angevins *Ibid.* p. 87 ss. et 432 ss., et «Autour de la prise du pouvoir», p. 102-110. Sur les mariages d'Adélaïde d'Anjou voir Chapitre II, 2. 3. 1.

⁴¹⁵ Le titre de vicaire attribué au XI^e siècle à Raimbaud de Reillanne, est peut-être une réminiscence du vicariat d'Arles qui, en 407, faisait de cette cité le centre de l'administration impériale en Gaule, et qui est suivi, en 417, de la création d'un «vicariat apostolique» qui instaure la primatie, très contestée, de l'évêque arlésien sur les églises de la Gaule, en souvenir de Trophime (envoyé de Rome par Pierre et fondateur de l'Eglise d'Arles). En 450 le vicariat d'Arles disparaît juridiquement. Voir J. GAUDEMET, *L'Eglise dans l'Empire romain*, Paris, 1989.

Les premières donations à Saint-Victor dans l'Albigeois semblent découler de son action et de ses relations. En 1057 les Victorins reçoivent des vicomtes en indivis de Nîmes et d'Albi⁴¹⁶, Frotaire, évêque de Nîmes (1027-1077) et son neveu Raimond Bernard Trencavel, le monastère de Sainte-Marie d'Ambialet⁴¹⁷. Frotaire fait partie des quelques prélats du Narbonnais qui ont participé au concile réuni par Raimbaud à Saint-Gilles en 1042/44, au cours duquel furent proclamées l'interdiction aux chevaliers de porter des armes pendant environ deux mois et l'inviolabilité des églises⁴¹⁸. Les deux évêques sont à nouveau réunis en 1050, lorsque Frotaire consacre l'église de Vignoles près de Nîmes, et en septembre 1056 à Toulouse. Là, Raimbaud, en tant que vicaire de Victor II, préside avec Pons, archevêque d'Aix, un concile où la simonie est condamnée, mettant en cause le droit de patronage des laïcs sur les églises⁴¹⁹. Or, la donation d'Ambialet quelques mois plus tard semble une conséquence directe de ces dispositions. Les donateurs désirent, en effet, libérer cette église de toute servitude terrestre⁴²⁰, et pour cela ils se tournent vers le monastère favori de l'archevêque Raimbaud. Plus tard, au début des années 1060, un autre concile toulousain réuni par Hugues de Cluny, renouvelle l'anathème que le pape Nicolas II avait jeté sur les laïcs possesseurs d'églises⁴²¹. En 1062, Frotaire et son neveu, invoquant ces mesures, confient aux Victorins un autre monastère, celui de Sainte-Marie de Sorèze, dans le diocèse de Toulouse⁴²², puis, en

⁴¹⁶ J.-L. BIGET, «L'épiscopat du Rouergue», p. 186 et 191.

⁴¹⁷ CH. PORTAL, «Le prieuré d'Ambialet».

⁴¹⁸ GCN, Arles, n° 367. Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 196.

⁴¹⁹ MANSI, XIX, c. 847-856.

⁴²⁰ *...omnem perversae occasionis maliciam funditus extirpamus et ab omni eam mundanae servitutis jugo alienam et liberam facimus...*

⁴²¹ MANSI, XIX, c. 877-878. Pour la datation du concile —avant le 3 avril 1062— et l'identification d'Hugues de Cluny voir A. KOHNLE, *Abt Hugo*, p. 83-84.

⁴²² ABDR 1H42 n° 200 (orig.) édité dans HGL, 1875, t. V, c. 519 et CISV 52 : *...Ego Froterius, Nemausensis episcopus et Raimundus, nepos meus uicecomes, audientes excommunicationem sancte ecclesie romane a domno Nicolao papa secundum auctoritatem canonicam nostras ad partes destinatum, simoniacam heresim terribiliter serienter, pauentesque nimium ne propter ecclesiasticos honores, et abbatias a nobis hactenus male possessas et uenditas, idem anathematis incurramus periculum...*

E. MAGNOU-NORTIER (*La société*, p. 494-496) considère que ce document de 1062 est un faux forgé par les Victorins après le rattachement du monastère de Castres (1073) pour conforter leurs prétentions sur l'abbaye de Sorèze, confirmée par Grégoire VII, dans sa bulle de 1079 (CSV 843). L'auteur soulève cette hypothèse car d'après une notice de 1071, dont l'original a disparu, un abbé, Raimond, en présence de l'évêque Frotaire, était élu à Sorèze, «qui se trouvait privée du gouvernement de son père depuis presque dix ans». Le nouvel abbé a été ensuite consacré à Toulouse, avec l'accord du pape Alexandre, du cardinal Hugues le Blanc et

1073, encore un autre monastère, celui de Saint-Benoît de Castres⁴²³. Le rôle de Raimbaud, dans certaines donations occitanes est clairement souligné en 1061, lorsqu'au titre d'archevêque d'Arles et de moine de Saint-Victor, il est à côté de l'abbé Durand pour recevoir le monastère de Vabres⁴²⁴.

Saint-Victor est le monastère qui, avec Cluny⁴²⁵, bénéficie le plus de la vague de restitutions languedociennes des années 1060, à la suite des conciles de Toulouse de 1056 et de 1061/1062, grâce à la régularité de sa vie monastique, mais aussi au rayonnement qu'ont pu lui valoir les contacts de

de Durand, évêque de Toulouse. Aucune mention n'est faite au rattachement de 1062 à Saint-Victor. Il en va de même en 1119, lorsque le vicomte de Nîmes, Bernard Aton, confie le monastère de Sorèze à l'abbaye de Moissac (HGL, 1875, t. V, c. 467). Donc, selon l'auteur, Sorèze n'a jamais appartenu à Saint-Victor. Or, à mon avis, il ne faut pas condamner le document du 5 novembre 1062, dont nous disposons de l'original. Le passage évoquant le concile de Toulouse, qu'E. Magnou-Nortier suggère avoir été emprunté à la donation du monastère de Sainte-Sécolène de Lagrave (3 avril 1062, ABDR 1H41 n° 195 édité dans HGL, V, c. 517 et CISV 53), semble tout à fait authentique, d'autant plus qu'en 1061, les dispositions de Nicolas II avaient déjà été mentionnées dans la donation du monastère de Vabres (CSV 827). L'absence de Saint-Victor dans les documents de Sorèze de 1071 et 1119 prouve que les Victorins n'avaient pas été capables de s'imposer durablement dans ce monastère et non que Sorèze n'a jamais été confié à Saint-Victor, à qui il a été confirmé par deux bulles pontificales (1079 et 1085). Sorèze est un exemple de la complexité de l'expansion victorine et de ses difficultés. Entre 1057 et 1062, Saint-Victor avait reçu en Languedoc sept monastères et au moins une dizaine d'églises et de *cellae*. Il est bien probable que les Victorins n'ont pas pu s'occuper tout de suite de ces nouvelles dépendances, comme cela avait été le cas pour Saint-Amans de Rodez (CSV 837) et Sant Miquel de Cuixà (CSV 826), d'où, peut-être, l'absence d'un abbé à Sorèze pendant presque dix ans. A cela il faut ajouter l'hostilité que les moines de Marseille ont dû affronter dans les communautés qu'ils devaient réformer par l'introduction d'une nouvelle discipline. Quoi qu'il en soit, les abbés marseillais n'avaient pas abandonné leurs droits sur Sorèze, où, selon la bulle de Grégoire VII, ils avaient réussi à restaurer la vie régulière (*Sunt et alia monasteria que studio et labore tam tuo [Bernardo] quam predecessorum tuorum, a seculari conversatione ad regularem, Deo auxiliante, sunt reducta, videlicet... in Tolosano, monasterium Soricinum...* CSV 843). Après 1096, Saint-Victor a perdu ses droits sur plusieurs monastères, dont Montmajour, Psalmodi et Lagrasse. Sorèze fait sans doute partie de ces communautés qui se sont libérées très vite de la tutelle victorine.

⁴²³ CSV 825.

⁴²⁴ CSV 827 : *...et in manu Durandi abbatis Massiliensis et domni Raiambaldi, archiepiscopi Arelatensis, ejusdem sancti Victoris monachi...*

⁴²⁵ Cluny reçoit les monastères de Saint-Antonin de Frédelas entre 1049 et 1064, de Goudargues en 1065, de Saint-Gilles vers 1066. A travers Moissac, les Clunisiens sont présents à Lézat avant 1072, à l'église de La Daurade à Toulouse et à Sainte-Marie de Cubières en 1073. En général, les transferts de sanctuaires au profit des Clunisiens de Moissac se réalisent, pour la plupart, dans les années 1060 et 1070 (voir A. MÜSSIGBROD, *Die Abtei Moissac*). Il faut noter que, sauf quelques exceptions, la plupart des dépendances de Moissac se trouvaient dans un rayon d'environ 60 kilomètres autour de l'abbaye. Cette concentration évoque le caractère local de l'implantation moissagaise.

l'archevêque-moine Raimbaud. C'est aussi durant cette période que Bernard de Millau entre à Saint-Victor⁴²⁶ et que l'abbaye reçoit nombreuses dépendances dans le Rouergue.

En revanche, après la donation de Sant Sebastià del Penedès en 1052, le développement de Saint-Victor dans la Catalogne est suspendu pendant presque deux décennies. Raimbaud qui avait été un atout considérable pour les acquisitions en Languedoc est peut-être en partie responsable de cet arrêt. En effet, au cours du concile de Toulouse de 1056, c'est lui qui, avec l'archevêque Guifred de Narbonne, confirme l'excommunication du comte de Barcelone, Raimond Bérenger I (†1076) et de son épouse Almodis (†1071)⁴²⁷. Cependant, grâce à l'appui du clergé catalan, le comte est absout aussitôt après par le pape, et sa réconciliation avec l'archevêque d'Arles a lieu rapidement puisque Raimbaud participe en novembre 1058 à la consécration de la cathédrale de Barcelone⁴²⁸ (ville où il s'était déjà rendu en novembre 1054, pour un autre concile⁴²⁹). Quoi qu'il en soit, si Raimbaud avait pu attirer vers Saint-Victor certaines donations de monastères languedociens, il ne le réussit pas en Catalogne.

L'arrêt de l'expansion victorine en Catalogne pourrait aussi avoir été un choix délibéré des abbés. En effet, selon le comte de Cerdagne, Guillaume Raimond (1068-1095) qui, en 1091, confie à l'abbé Richard le monastère de Sant Miquel de Cuixà dans le diocèse d'Elne, son père avait auparavant demandé, sans succès, aux abbés Durand et Bernard de réformer ce monastère⁴³⁰. Ce refus des abbés de Saint-Victor, ou l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient, d'accepter Cuixà rappellent les hésitations d'Hugues de Cluny quant à l'offre faite en 1066 par Banyoles Mir de Tost, chef de la reconquête dans les vallées du Segre, du monastère de Sant Pere d'Ager, dans le diocèse d'Urgell⁴³¹. Derrière cette résistance des abbés

⁴²⁶ ABDR 1H41 n° 194 (orig.) édité dans HGL, 1875, t. V, c. 513-514 et CISV 50.

⁴²⁷ M. AURELL, *Les noces du comte*, Ch. IV, et P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 5-6, t. XIV, 1929, p. 222-226.

⁴²⁸ MANSI, XIX, c. 879-880.

⁴²⁹ GCN, Arles, n° 392.

⁴³⁰ CSV 826 : *...imittatus patrem meum, qui abbates Durandum et Berna[r]dum Massiliensem multociens rogaverat...*

Une autre abbaye, Saint-Amand de Rodez, avait été confiée à l'abbé Bernard par le comte d'Auvergne pour être réformé mais «à cause des guerres» il ne l'a pas fait. C'est alors l'abbé Richard que s'occupe de la réforme (CSV 837 - 1079).

⁴³¹ Voir P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 6. En 1074, Hugues de Cluny ne donne pas non plus suite au projet de Mir Geribert de fonder un monastère-château à Roda de Berà (A. MUNDÓ, «Moissac, Cluny», p. 563).

réformateurs ne se cacheraient-ils l'intransigeance des seigneurs peu enclins à abandonner leurs prérogatives sur les monastères ? En effet, Hugues de Cluny et les abbés de Saint-Victor, dans leur politique d'expansion dans le Languedoc, avaient exigé que les patrons laïques renoncent à l'*abbatia*, c'est-à-dire à la juridiction sur l'abbé et les moines et au contrôle des élections abbatiales⁴³². L'abbé Richard, pour obtenir Cuixà, a dû adopter une position moins tranchée en admettant que le comte donne son assentiment à l'intronisation de l'abbé⁴³³. Un tel accord n'était peut-être pas admis à l'époque des abbés Durand et Bernard. En somme, en Catalogne, les dispositions du concile de Toulouse n'avaient pas eu la même répercussion que dans le Languedoc, les laïcs préservant encore les droits de patronage sur leurs fondations. Ainsi, ce n'est qu'avec le développement de la politique pontificale dans la Péninsule Ibérique que Saint-Victor connaît une nouvelle vague de donations catalanes.

Le rôle qu'avait joué Gombaud de Besora dès 1043 dans les relations de Saint-Victor avec la Catalogne est alors tenu par le comte Bernard II de Besalù, dont la mère et la grand-mère sont princesses provençales. Il se montre un grand allié de la réforme grégorienne et, après avoir été distingué par un privilège personnel de Grégoire VII, il se présente comme *miles peculiaris Sancti Petri*⁴³⁴. Bernard II de Besalù confie plusieurs monastères de son comté aux abbayes réformatrices. Saint-Victor et l'abbé Bernard reçoivent le plus important d'entre eux, Santa Maria de Ripoll, en 1070⁴³⁵. Ensuite le comte de Besalù transfère aux Victorins les monastères de Sant

⁴³² E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 510.

⁴³³ CSV 826 : *...intronisationem vero abbatibus cum consilio meo vel successorum meorum comitum fiat...*

⁴³⁴ Voir P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 293-296 et A. MUNDÓ, «Moissac, Cluny», p. 563-564.

⁴³⁵ CSV 817 (v. 1070) et 819 (28 décembre 1070). Dans le CSV 817, Bernard II de Besalù affirme qu'«il est prêt à faire pour Ripoll autant, ou plus, que l'église de Barcelone a fait pour eux au sujet du monastère de Lagrasse». Ce passage suggère que Lagrasse avait déjà été l'objet d'un rattachement à Saint-Victor, antérieur à celui ordonné par Grégoire VII en 1081 (RPR 5211. Voir A. MUNDÓ, «Moissac, Cluny», p. 568 et E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 497 n. 106). En effet, en 1062, Raimond Bérenger I, comte de Barcelone, achetait au vicomte de Béziers, Raimond Bertrand Trencavel et à sa femme Ermengarde de Carcassonne, leurs droits sur le comté de Razès et sur la ville et les faubourgs de Carcassonne avec les abbayes de Lagrasse et de Saint-Hilaire (R. D'ABADAL I DE VINYALS, «A propos de la "domination"»). Est-ce qu'après cet achat, le comte de Barcelone aurait confié Lagrasse aux Victorins ?

Les chartes concernant Lagrasse ont été récemment réunies par E. MAGNOU-NORTIER et A.-M. MAGNOU, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse*.

Esteve de Banyoles⁴³⁶, de Sant Pere de Besalù (av. 1080)⁴³⁷ et de Sant Joan de les Abadesses (1083)⁴³⁸. Le dévouement du comte pour Saint-Victor n'est cependant pas exclusif. Il confie aussi ses monastères à l'abbaye de Moissac, rattachée à Cluny depuis 1062-63, et à Frotard abbé de Saint-Pons de Thomières⁴³⁹.

3. 5. Saint-Victor, Cluny et la politique de Grégoire VII

Dans les années 1080 l'expansion victorine apparaît étroitement liée à la politique réformatrice menée par le pape Grégoire VII. Il est indubitable que Saint-Victor, grâce à sa position phare en Provence et sa récente implantation à l'ouest, sur les deux versants des Pyrénées, acquiert une place importante dans le monde ecclésiastique dès les années 1070, intéressant de près la papauté. Dans ce contexte, l'abbé Bernard est appelé à la curie romaine : il est d'abord chargé par Grégoire VII d'une mission diplomatique en Espagne, puis, au printemps 1077, juste après Canossa, il est envoyé comme légat en Allemagne, pour régler le conflit entre l'empereur Henri IV et son adversaire Rodolphe de Souabe. Là, il est fait prisonnier par le comte

⁴³⁶ Donation confirmée par Bernard II de Besalù le 8 août 1080 (CSV 821). Monastère cité en 1079 dans la bulle de Grégoire VII (CSV 843), peut-être donné dès 1077 (voir A. MUNDÓ, «Moissac, Cluny», p. 565 n. 49).

⁴³⁷ CSV 820 (confirmation du 4 août 1080). Certains auteurs donnent 1071 comme l'année de la donation (voir A. MUNDÓ, «Moissac, Cluny», p. 565 et J. AINAUD DE LASARTE, «Rapports artistiques», p. 341).

⁴³⁸ Sant Joan de les Abadesses était occupé par des chanoines que l'abbé Richard remplace par des moines. Il est alors accusé d'avoir obtenu le monastère contre une forte somme en or et il est excommunié par l'évêque de Vic. Les chanoines sont remis en possession de leurs biens et en 1086 adoptent une vie régulière, peut-être inspirée de Saint-Ruf. En 1091 Richard chasse à nouveau les chanoines et en 1099, installe à Sant Joan des moniales de La Celle, qui y résident jusqu'en 1111. En 1114 Sant Joan est définitivement rendu aux chanoines. P. KEHR, «El papat», t. XV, 1930, p. 12-18 et *Papsturkunden in Spanien*, p. 125 et ss.

⁴³⁹ Donation à Saint-Pons de Thomières et à l'abbé Frotard : Saint-Martin-Lys (1070), dans le diocèse de Narbonne. Donations à Moissac : Sainte-Marie de Cubières (1073) et Saint-Paul-de-Fenouillèdes (1078) dans le diocèse de Narbonne, Sainte-Marie d'Arles (1078), dans le diocèse d'Elne, et Sant Pere de Camprodon (1078), dans le diocèse de Gérone. Voir P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 294, E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 510-512 et A. MÜSSIGBROD, *Die Abtei Moissac*, p. 137-139 et p. 65-74 pour le rattachement de Moissac à Cluny.

de Lenzbourg. Il a fallu une lettre de l'abbé Hugues de Cluny à Henri IV pour qu'il soit libéré. Pour son retour vers l'Italie, Bernard ne peut pas franchir les Alpes et doit revenir au monastère d'Hirsau où il séjourne presque un an⁴⁴⁰. Entre août 1078 et février 1079, Bernard passe par Cluny et recommande à l'abbé Hugues la réforme du monastère d'Hirsau⁴⁴¹.

Ces événements expliquent pourquoi Grégoire VII évoque, dans un diplôme adressé à Guillaume d'Hirsau pour Schaffausen le 8 mai 1080, Cluny et Saint-Victor comme modèles de la *libertas romana*⁴⁴². La réforme d'Hirsau avait elle-même été inspirée, avant l'arrivée des Clunisiens, par le séjour de Bernard de Saint-Victor. Cette double évocation, reflète aussi le rôle que Grégoire VII attribue à Saint-Victor : être le véhicule de la réforme dans les régions que Cluny n'a pas atteintes. Pour ce faire, le pape octroie à Saint-Victor des privilèges similaires à ceux de Cluny. En janvier 1079 il avait promis d'unir Saint-Victor à Saint-Paul-hors-les-murs de Rome, car, comme pour Cluny depuis longtemps, il se félicitait de l'aide et de l'affection de Saint-Victor⁴⁴³. L'union avec Saint-Paul était un privilège significatif, car dans ce monastère romain on conserve les reliques des apôtres Pierre et Paul. Le 4 juillet 1079, Grégoire VII concède à l'abbé Bernard un diplôme qui, à part le droit de frapper monnaie, donne à Saint-Victor toutes les prérogatives attribuées en 1075 à Cluny⁴⁴⁴ : immunité, exemption, rattachement direct à Rome, libre élection de l'abbé, droit d'ordination et de correction des abbés et des moines des communautés dépendantes, et confirme les monastères, celles, églises et châteaux appartenant à Saint-Victor dans les diocèses provençaux et ailleurs. Cette bulle est la première liste développée des dépendances victorines et la sanction pontificale du réseau monastique victorin tel qu'il a dû être présenté à la chancellerie romaine par les moines marseillais. Ceux-ci travaillaient à la même époque à la confection du Grand

⁴⁴⁰ *Das Register Gregors VII.*, VI, 16 (02 janvier 1079), IV, 23 et 24 (31 avril 1077). Voir P. SCHMID, «Die Entstehung des Marseille Kirchenstaats», p. 185-186 et P. AMARGIER, *Un âge d'or*, p. 110-111.

⁴⁴¹ *Constitutiones Hirsaugiensis*, PL, t. 150, c. 927-929 (*Prologus*). Pour la datation voir A. KOHNLE, *Abt Hugo*, p. 310 et p. 271 pour la lettre d'Hugues à Henri IV (entre mai et septembre 1077).

⁴⁴² *Das Register Gregors VII.*, VII, 24, t. 2, p. 504 : *...sed ita ab omni seculari potestate securus et Romane sedis libertate quietus, sicut constat Cluniacense monasterium et Massiliense manere...* (Je remercie D. IOGNA-PRAT d'avoir attiré mon attention sur ce document).

⁴⁴³ *Das Register Gregors VII.*, VI, 15 (02 janvier 1079).

⁴⁴⁴ CSV 843 ; PL, t. 148, c. 661.

Cartulaire de Saint-Victor, où, cependant, n'ont été réunis que les actes concernant les possessions provençales⁴⁴⁵.

A l'inverse de ce qu'il en est pour Cluny, les rapports étroits avec la papauté sont alors une nouveauté dans l'histoire de Saint-Victor. Les diplômes pontificaux concernant l'abbaye marseillaise sont rares avant 1079. En 1005, quand l'évêque Pons de Marseille et ses frères, les vicomtes, avaient donné l'indépendance à Saint-Victor, ils l'avaient fait en évoquant certes l'ordre et le consentement du pape Jean XVIII, mais aussi le conseil du roi Rodolphe, et celui des comtes de Provence. L'abbé et les moines avaient reçu à cette occasion le droit de faire appel à Rome et à la cour royale⁴⁴⁶. Datant de cette époque, le privilège du pape Jean XVIII, adressé à l'abbé Guifred, se limite à la confirmation en bloc de toutes les possessions du monastère. La dernière partie de ce document, un résumé rappelant la concession de l'exemption et de la libre élection de l'abbé, est d'ailleurs suspecte et pourrait être un ajout fait à l'époque de la transcription du document dans le cartulaire, durant les années 1080⁴⁴⁷. Les liens de Saint-Victor avec la papauté étaient donc assez lâches au début du siècle.

Un autre document, daté du 7 septembre 1050 et émanant de Léon IX traduit une évolution dans cette situation : à la demande de l'abbé Pierre, qui s'est rendu au concile de Verceil, le pape confère à Saint-Victor la protection et la liberté pontificales, et rappelle que le monastère appartenait à Saint-Pierre⁴⁴⁸. Or, ce rattachement direct à Rome n'a jamais été évoqué

⁴⁴⁵ Selon M. ZERNER, («L'élaboration du Grand Cartulaire», p. 227), la bulle pontificale de 1079 aurait été «le coup d'envoi du cartulaire». Il faut pourtant considérer que la liste de dépendances donnée par le diplôme de Grégoire VII a sans doute été élaborée par les moines de Saint-Victor, peut-être déjà engagés dans le projet de constitution du cartulaire. Voir F. NEISKE, «Papsttum und Klosterverband», p. 265-268.

⁴⁴⁶ CSV 15 (1005).

⁴⁴⁷ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 418 (1005-1009), p. 793-795.

⁴⁴⁸ CSV 7 : *...Quia vero tu [Petrus abbas], dilectissime fili, cum ad synodum nostram Vercellensem venisti, tutamen nostre apostolice defensionis monasterio tuo, quod proprie est sancti Petri, supplici devotione a nobis postulasti, inclinati precibus tuis, per hujus nostre apostolice preceptionis seriem, predictum monasterium sancti Victoris, martiris, omniumque apostolorum, cui tui preesse meruisti, ut liberum ab omni humana conditione et jugo consistat, pro eo quod jure sancti Petri positum libertatem meruit adipisci, nostra apostolica auctoritate semper esse decernimus...* A la même occasion le pape rend à l'abbé Pierre l'*abbatiola* de Saint-Victor de Valence, que l'évêque Pons, lors du synode tenu dans cette ville, lui avait restitué et qui depuis le temps de la destruction du monastère de Saint-Victor de Marseille, était détenue injustement par l'abbé de Saint-Teudère (Saint-Chef, en Isère). Ce don reste apparemment sans effet car l'*abbatiola* de Saint-Victor de Valence n'apparaît dans aucun autre document de l'abbaye de Marseille.

auparavant. Venait-il d'être établi ou faut-il suspecter l'authenticité du document ? Comme la bulle de Jean XVIII, le privilège de Léon IX n'est connu que par sa copie dans le cartulaire. Ils sont d'ailleurs les deux premiers documents du cartulaire et font partie du «dossier d'introduction» qui regroupe des bulles et des diplômes impériaux, et qui est bouclé par la *Carta Liberalis* de 1005⁴⁴⁹. Il est évident que les moines ont voulu ouvrir leur cartulaire par les titres qui justifiaient leurs droits les plus importants, tout d'abord ceux accordés par la papauté. Des dix documents rassemblés dans cette introduction, quatre datent du XI^e siècle et sont les seuls qui, directement ou indirectement, mentionnent la papauté ; les six autres sont des diplômes carolingiens de la fin du VIII^e au début du X^e siècle. Parmi ces documents du XI^e siècle se trouve la notice interpolée de la dédicace d'une nouvelle église du monastère en honneur des saints Pierre et Paul, de la Vierge et de saint Jean Baptiste, le 15 octobre 1040. Nous avons déjà vu que ce document évoque la consécration de l'ancien monastère cassianite par un pape Léon, et qu'il fait figurer parmi les personnalités réunies à Marseille en 1040 rien de moins que le pape Benoît IX lui-même⁴⁵⁰. Or, toutes ces allusions à la papauté, parfois apocryphes, témoignent de la volonté des moines, dans les années 1080, de rappeler un attachement ancien à Rome. En fait il peut paraître curieux que dans ce cartulaire on n'ait pas copié les privilèges récents reçus de Grégoire VII —la bulle-pancarte de 1079, mais aussi la confirmation de l'exemption de 1081⁴⁵¹— mais pour l'usage auquel il était destiné, c'est-à-dire la justification des droits de Saint-Victor sur ses possessions provençales, l'autorité grégorienne était de moindre importance car toujours contestée par certains prélats de Provence, dont Aicard, archevêque d'Arles⁴⁵². Il importait pour les Victorins que leurs prérogatives romaines remontassent, au moins, à quelques décennies. En revanche, en ce qui concerne l'immunité, ils pouvaient se prévaloir d'avoir été comblés par Charlemagne dont le diplôme a été consigné à la troisième place, au début du cartulaire⁴⁵³.

Si Grégoire VII a voulu accorder à Saint-Victor les mêmes droits qu'à Cluny, c'est que l'abbaye marseillaise occupait, avec de solides positions dans toute la Provence et avec des dépendances en Languedoc et en

⁴⁴⁹ M. ZERNER, «L'élaboration du Grand Cartulaire», p. 220-221.

⁴⁵⁰ CSV 14.

⁴⁵¹ CSV 841 (18 avril 1081). Voir aussi à la même date CSV 859 et 842.

⁴⁵² Voir la déposition de l'abbé de Montmajour et l'excommunication d'Aicard dans Chapitre II, 2. 3. 2.

⁴⁵³ CSV 8.

Catalogne, un espace où la papauté grégorienne désirait s'imposer. Or, à ce moment, les congrégations religieuses sont un relais fondamental de la propagation de la réforme. La *libertas romana* ou simplement la protection de Saint-Pierre concédées aux communautés religieuses contribuent à l'extension de l'autorité pontificale dont la primatie est confortée par la soumission à l'église romaine des maisons privilégiées⁴⁵⁴. La papauté grégorienne, suivie par les papes du XII^e siècle, utilise les moines et les chanoines réguliers comme ses agents. Ceux-ci, en plus de réformer les communautés religieuses, aident à la diffusion des idées de la réforme dans l'église séculière et maintiennent la papauté informée sur le fonctionnement des églises locales⁴⁵⁵. Ainsi les moines de Cluny, du Mont-Cassin, et plus tard ceux de Cîteaux, et les congrégations de chanoines, occupent une place importante dans la curie romaine, à tel point que pendant la «querelle des investitures», cinq papes sur six sont d'anciens moines. Le rapprochement opéré entre Saint-Victor et le Saint-Siège dans les années 1080 doit être compris dans ce contexte. Du point de vue de son implantation géographique, Saint-Victor avait un réseau de dépendances qui permettait à la papauté d'élargir son influence sur toute la Méditerranée occidentale, de l'Italie à l'Espagne⁴⁵⁶. Or, Grégoire VII avait des prétentions sur les royaumes ibériques et sur les territoires arabes reconquis. Avec le *regnum Hispaniae*, qu'il proclame propriété de Saint-Pierre en juin 1077⁴⁵⁷, il débute une politique de soumission des princes méridionaux, qui est poursuivie par Urbain II. Il trouve d'abord l'appui de Bernard II, comte de Besalù, qui en décembre 1077 soumet les abbayes en sa dépendance au cens romain et s'oblige, pour lui et pour son fils, à verser à Rome un cens annuel de cent mancus d'or⁴⁵⁸. En 1081, le comte de Provence Bertrand II se déclare vassal de Grégoire VII et lui cède les droits ecclésiastiques en sa possession⁴⁵⁹. En 1085, c'est le tour de Pierre de Melgueil de faire allégeance au pape, en 1089 c'est celui de Sancho Ramires d'Aragon, en 1090 ceux de Bérenger Raimond de Barcelone⁴⁶⁰, et de Constantin, «roi et juge» de Sardaigne⁴⁶¹.

⁴⁵⁴ Sur la *libertas romana* voir B. SZABÓ-BECHSTEIN, *Libertas ecclesiae*, et sa notice dans *LMA*, 5, c. 1952.

⁴⁵⁵ I. S. ROBINSON, *The Papacy*, Ch. 6.

⁴⁵⁶ P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 289 et ss. et A. FLICHE, *Histoire de l'Eglise*, t. VIII, p. 116.

⁴⁵⁷ *...regnum Hispaniae ex antiquis constitutionibus beato Petro et sancta Romane ecclesie in ius et proprietatem esse traditum...* (*Das Register Gregors VII*, IV, 28 ; RPR 5041).

⁴⁵⁸ P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 295.

⁴⁵⁹ HGL (1875), t. V, c. 670, n° 348.

⁴⁶⁰ P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 295, 306, 313-314.

Ces allégeances marquent un changement dans les relations entre les pays méditerranéens et la papauté. Depuis la fin du IX^e siècle, ces régions avaient entretenu des rapports réguliers avec le Saint-Siège, mais ils étaient lâches et n'impliquaient aucun lien juridique. Les princes et les prélats se rendaient assez souvent à Rome, mais c'était là une affaire de dévotion ou alors l'occasion de se faire reconnaître publiquement, par une autorité «universelle», des droits récemment acquis aux dépens de la royauté. La papauté sert ainsi à entériner des situations de fait, sans avoir aucun pouvoir réel sur elles⁴⁶². C'est ce rôle passif de Rome que Grégoire VII entend transformer. Il cherche à imposer l'Eglise comme source de tout droit et à instaurer une véritable théocratie apostolique. L'enjeu était de taille car il s'agissait de faire accepter un nouveau rapport de pouvoirs entre l'aristocratie et l'Eglise et donc de rompre avec un long passé carolingien⁴⁶³. Si les comtes méridionaux finissent par se plier, c'est que Rome leur offrait une nouvelle légitimité face aux empiétements des grands seigneurs toujours remuants. Mais la papauté n'aurait pas connu une telle réussite sans le travail acharné de ses légats, dont Richard de Millau, abbé de Saint-Victor.

Richard est un personnage controversé, décrit par l'historiographie comme un homme arrogant, violent, autoritaire⁴⁶⁴. Il est sans doute vrai qu'il avait un caractère difficile, mais c'était avant tout quelqu'un de profondément convaincu par les idéaux réformateurs pour lesquels il s'est laissé parfois trop emporter. Il n'était pas le seul exemple de ce genre. Nous pouvons comparer son parcours et sa personnalité à ceux d'un autre abbé-légat, Frotard de Saint-Pons de Thomières, dont l'action dans le Midi est contemporaine à celle de Richard, ou à ceux d'Hugues de Die. Sans des hommes de cette trempe, la réforme grégorienne n'aurait pas eu le même impact.

Richard est le frère de l'abbé Bernard, et est probablement entré comme moine à Saint-Victor peu de temps après lui. Sa carrière démarre tôt, dans le sillage de Bernard. Il devient d'abord cardinal et, en mai 1078, est envoyé par Grégoire VII en Espagne (Castille, Léon, Aragon et Navarre), où il se trouve à nouveau en octobre 1079. C'est au cours de cette dernière légation

⁴⁶¹ *VSMH*, I, c. 526.

⁴⁶² P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 1-12 ; E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 374-375, 399 et ss.

⁴⁶³ Sur la réforme grégorienne voir la bibliographie et la synthèse de P. TOUBERT, «Réforme Grégorienne».

⁴⁶⁴ P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 296 et t. XIV, 1929, p. 15 ; P. SCHMID, «Die Entstehung des Marseille Kirchenstaats», p. 190-191 ; J.-CL. DEVOS, «L'abbaye Saint-Victor de Marseille et la réforme grégorienne» ; P. AMARGIER, *Un âge d'or*, p. 112-113, 126-132.

que surviennent la mort de Bernard et l'élection de Richard à sa place comme abbé de Saint-Victor⁴⁶⁵.

Le rapprochement entre Saint-Victor et le siège romain qui venait de s'établir dans les derniers mois de la vie de l'abbé Bernard, avec les privilèges octroyés en janvier et juillet 1079 se resserre encore sous l'abbatit de Richard. C'est alors seulement que Saint-Victor bénéficie de ses relations avec la papauté pour accroître sa puissance⁴⁶⁶. La soumission, en 1081, à l'abbé de Saint-Victor d'abbayes anciennes comme Lagrasse et Montmajour émane directement de l'autorité pontificale⁴⁶⁷, de même que la confirmation du rattachement des monastères de Psalmodi, de Sant Esteve de Banyoles, de Sant Pere de Besalù, de Saint-Savin de Lavedan et de Saint-Pierre de Meyrueis, toutes des acquisitions récentes qui, à l'exception de Banyoles, n'avaient pas figuré dans la bulle-pancarte de juillet 1079⁴⁶⁸. Dans les documents de 1081, Grégoire VII renouvelle les privilèges qu'il avait concédés en 1079 et souligne le rôle réformateur de Saint-Victor⁴⁶⁹. Il engage les évêques à confirmer les biens des Victorins sur leurs diocèses. L'évêque Pons de Rodez l'évoque textuellement⁴⁷⁰. Ceux d'Aix⁴⁷¹ et de

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ J.-CL. DEVOS, «L'abbaye Saint-Victor de Marseille et la réforme grégorienne»

⁴⁶⁷ CSV 842 (18 avril 1081).

⁴⁶⁸ CSV 841 (18 avril 1081). Les droits à Marseille, sur les salins et le port, sur le Revest et sur l'église Saint-Geniès de la Garde, confirmés ici n'avaient pas non plus été mentionnés en 1079. L'église Saint-Pierre de Meyrueis et les anciennes *cellae* du diocèse de Nîmes (Aires, Vigan et Saumane) sont confirmées par le pape le même jour (CSV 859 - 18 avril 1081).

⁴⁶⁹ [...*monasteria*] *que sicut a religiosis viris didicimus, ita a religione monastica fuerant destituta, ut non solum Dei in illis opus regulariter minime celebraretur, set etiam solum penae pro deletis (quod dici grave est) haberentur. Idcirco tuo illa monasterio presenti auctoritate, cum omnibus ad se pertinentibus in perpetuum duximus unienda, admonentes ut monachos in predictis monasteriis semper Masiliensis abbas debeat deputare, qui et curam illic Dei diligenter habeant, et opus Dei regulari studeant institutione peragere, atque ita se in hiis, sicut convenit, exhibere, ut nec illos de neglectu nec abbatem de minori sollicitudine culpa confundat...* (CSV 841).

⁴⁷⁰ CSV 835 (1082) : *...sicut papa Gregorius sua auctoritate donaverat et confirmaverat sancto Victori et Massiliensi monasterio et abbati Ricardo et monachis presentibus et futuris, cum aliis omnibus que in Rutenensi episcopatu adquisierint, tam in ecclesias quam in aliis honoribus... Facta est hac carta anno ab incarnato Dei Verbo millesimo LXXXII^o, revertente me, peccatore episcopo, a concilio Romano sub presentia et auctoritate domni pape Gregorii VII celebrato.*

⁴⁷¹ Le 27 mai 1082 (CSV 221), l'archevêque d'Aix, Pierre Geoffroi, ancien moine de Saint-Victor et fils de Geoffoi, vicomte de Marseille, confirme à l'abbé Richard la possession de l'église paroissiale de Saint-Maurice de Tourves et de ses églises dépendantes, dont Saint-Pierre, qui est alors restituée et qui avait été tenue injustement jusque-là par des clercs. S'agit-il ici d'un autre exemple de petite communauté de clercs qui finit par être rattachée à un grand

Fréjus⁴⁷² agissent aussi, contraints par la papauté. Le pape aide donc l'abbé Richard à renforcer ses positions dans les régions où Saint-Victor avait déjà essaimé, et qui n'étaient pas directement liées à ses légations.

L'interprétation de Paul Schmid, selon laquelle Grégoire VII avait utilisé Saint-Victor pour contrecarrer une puissance trop importante et trop arbitraire de Cluny en Gaule et en Espagne (Aragon, Navarre et Castille), s'avère tout à fait exagérée⁴⁷³. En effet, lors que Richard s'est trouvé mêlé à des conflits concernant les Clunisiens, en Castille ou à Saint-Sernin de Toulouse⁴⁷⁴, il agissait en tant que légat pontifical et non comme abbé de Saint-Victor : c'était l'autorité romaine qui était en jeu et non l'expansion de la congrégation victorine. Par ailleurs les témoignages de rapports amicaux unissant les deux communautés sont assez parlants : intervention de l'abbé Hugues pour la libération de Bernard de Saint-Victor, réforme d'Hirsau, ou encore aide apportée par Hugues lors d'une famine à Marseille⁴⁷⁵.

Quant à une possible concurrence entre Saint-Victor et Cluny dans le Midi, nous ne connaissons aucun témoignage rapportant une quelconque dispute entre les deux abbayes. On remarque cependant un partage, ou plutôt une complémentarité géographique de leurs aires d'influence, notamment dans la Péninsule Ibérique, où Saint-Victor s'était implanté en Catalogne, et

monastère ? (Voir Chapitre V, 2. 1.). Toutes les églises de Tourves avaient été données à Saint-Victor par les Châteaurenard et autres personnages du pays, à l'occasion de la consécration de l'église Saint-Etienne par l'archevêque d'Aix, Pons de Châteaurenard (CSV 325, 1048-1056). Cette ancienne donation sous les auspices de l'archevêque Pons est mentionnée dans la confirmation de 1082, qui évoque aussi les *nobilissimi viri* qui ont aidé à la restitution de l'église Saint-Pierre, certainement les descendants des donateurs de 1048-1052, comme les Boetus (Pons Boetus et ses fils Dodo, Boetus et Silvius apparaissent en 1048-1052, Dodo et Guillaume Boetus en 1082). La confirmation de l'archevêque d'Aix en 1082 semble un complément au privilège de Grégoire VII de 1079, qui mentionne seulement la *cella* Saint-Etienne dans le territoire de Tourves, omettant l'église paroissiale de Saint-Maurice. Lors d'une nouvelle confirmation le 5 juillet 1093 (CSV 222), l'archevêque Pierre Cornut, successeur de Pierre Geoffroi, rappelle l'intervention de Grégoire VII dans l'affaire des églises de Tourves, sans doute en 1082 (*sicut domnus papa Gregorius sua auctoritate donaverat et firmaverat*).

⁴⁷² L'abbé Richard profite de sa position de force pour essayer de récupérer deux collégiales du diocèse de Fréjus, Pignans et Barjols (CSV 600 - 1085, 601 -1099, et CISV 99 - sans date). Voir Chapitre V, 2. 2.

⁴⁷³ P. Schmid, «Die Entstehung des Marseiller Kirchenstaats», p. 186-187, 193-194. Le rôle trop important de Cluny en Castille et Léon est un lieu commun de l'historiographie ibérique, contesté par P. SEGL, *Königtum und Klosterreform*.

⁴⁷⁴ P. AMARGIER, *Un âge d'or*, p. 126-128, E. MAGNOU, *Introduction de la réforme grégorienne*, p. 45-47, 61-62.

⁴⁷⁵ A. KOHNLE, *Abt Hugo*, p. 153-154.

Cluny en Castille, Léon et Aragon. Il est vrai que les Catalans, dont bonne partie des richesses en or provenaient des tributs versés par les chefs arabes de la péninsule, n'adhèrent qu'assez tard à l'idéal de croisade véhiculé par Cluny, qui en revanche, trouve un terrain plus favorable en Castille, Léon et Aragon, mobilisés par la Reconquête⁴⁷⁶. Cluny n'a qu'une présence indirecte en Catalogne, par l'intermédiaire de Moissac à qui le comte Bernard II de Besalù avait soumis les monastères de Camprodon, d'Arles et de Vallosa en 1078⁴⁷⁷.

En Languedoc, cette division entre Victorins et Clunisiens est beaucoup moins précise car les deux abbayes, malgré la supériorité numérique des filiations victorines, sont, à la suite de la vague de réformes suscitées par les dispositions contre la simonie (années 1060), représentées un peu partout. On peut pourtant relever quelques tendances : Cluny, toujours à travers Moissac, prédomine dans le diocèse de Toulouse, Saint-Victor dans ceux de Rodez, Albi, Nîmes et Maguelone⁴⁷⁸. Comme en Provence, Cluny a du mal à atteindre la Méditerranée : l'abbaye de Saint-Gilles, dans la basse vallée du Rhône, donnée en 1066 par le comte de Toulouse a toujours contesté l'emprise clunisienne et souffert de la main-mise comtale⁴⁷⁹. Par ailleurs, plusieurs monastères languedociens, en général des fondations carolingiennes, ont échappé aux «confédérations». C'est le cas de Saint-Pons de Thomières qui, sous l'abbé Frotard, avait réformé quelques communautés⁴⁸⁰. Il demeure qu'avec ses possessions provençales, et plus tard ses prieurés sardes, Saint-Victor dominait largement les régions du nord-ouest méditerranéen.

Il ne me semble pas que ce cadre d'implantation monastique en Languedoc révèle un partage politique relevant de la célèbre rivalité entre les maisons comtales de Barcelone et de Toulouse⁴⁸¹. Au moment des premières

⁴⁷⁶ A. MUNDÓ, «Moissac, Cluny», p. 562.

⁴⁷⁷ CLU 3523.

⁴⁷⁸ Voir E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 636, carte n° 5, «Confédérations monastiques de la deuxième moitié du XI^e siècle» ; A. MÜSSIGBROD, *Die Abtei Moissac*.

⁴⁷⁹ BSG n° XII, XV, XVII, XVIII, XX, XXII, XXIV, etc.

⁴⁸⁰ P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 300-303, E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 510-512.

⁴⁸¹ Je ne crois pas, comme le fait J.-L. BIGET («L'épiscopat du Rouergue», p. 195) que l'implantation de Saint-Victor dans le Rouergue et l'Albigeois est due à des raisons politiques. Il affirme que «vers le milieu du XI^e siècle, Rodez et Albi entrent avec Barcelone dans une ligue qui s'oppose aux comtes de Toulouse. L'espace toulousain s'ouvrant alors à Cluny, par l'intermédiaire de Moissac, les adversaires de la dynastie "raimondine" font barrage aux

installations victorines et clunisiennes dans le Midi, au plus tard dans la décennie de 1060, l'espace languedocien, à part le Carcassonnais et le Razès, reste sous la souveraineté des comtes de Toulouse⁴⁸². Bien qu'une seule donation relève directement des comtes de Toulouse (Le Vigan, vers 1050), tous les rattachements à Saint-Victor dans le Rouergue, l'Albigeois et le Nîmois se situent dans la sphère raimondine : la filiation de l'abbaye de Vabres, fondée en 863 par le comte Raimond I de Toulouse, est significative. La pénétration victorine dans les comtés dépendant de la maison de Toulouse a sans doute été facilitée par les relations que ses alliés entretenaient avec la Provence, où, depuis le début du XI^e siècle, cette maison tenait une partie du comté en indivis avec les comtes provençaux. Si Cluny a aussi trouvé sa place dans l'aire toulousaine c'est bien que les monastères réformateurs n'étaient pas perçus comme les représentants des politiques comtales. Par ailleurs, à cette époque, les maisons comtales de Toulouse et de Barcelone entretenaient des très bonnes relations : Almodis de la Marche, comtesse de Barcelone, épouse de Raimond Bérenger I, était aussi la mère, par son précédent mariage avec Pons II, des héritiers du comté de Toulouse, Guillaume IV et Raimond IV, à côté duquel elle apparaît en 1066 lors de la donation de Saint-Gilles à Cluny⁴⁸³. C'est autour d'Almodis également qui s'organise l'achat, par le comte de Barcelone, des comtés de Carcassonne et de Razès entre 1067 et 1070. Plutôt que l'annonce de l'«impérialisme» catalan, il s'agissait de constituer un domaine pour Pierre Raimond, le seul fils encore en vie né des mariages antérieurs de Raimond Bérenger, pour pouvoir réserver le comté de Barcelone aux jumeaux qu'Almodis avait eus de ce comte⁴⁸⁴. Quoi qu'il en soit, ces manoeuvres n'eurent aucune répercussion directe sur les monastères victorins et clunisiens.

Si nous pouvons écarter l'hypothèse «politique», il est cependant indéniable que l'implantation des monastères réformateurs est étroitement liée à l'appui des aristocraties locales. Nous avons déjà vu que Saint-Victor avait assez tôt suscité l'intérêt des nobles catalans et de la famille comtale de Barcelone, en même temps que la dévotion des seigneurs rouergats et albigeois, grâce peut-être à une union matrimoniale avec les vicomtes de

Clunisiens. En Catalogne Raimond-Bérenger I s'appuie sur Saint-Victor». Sur le débat suscité par la question voir M. AURELL I CARDONA, «Autour d'un débat historiographique».

⁴⁸² E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 232-242.

⁴⁸³ CLU 3410.

⁴⁸⁴ M. AURELL, *Le noces du comte*, Ch. IV, qui donne une interprétation un peu différente de celle de R. D'ABADAL I DE VINYALS, «A propos de la "domination"».

Marseille et à la propagande de l'archevêque Raimbaud. Cluny, de son côté, avait trouvé en Espagne un allié inestimable avec le roi Alphonse VI de Léon et Castille, qui finit par épouser une nièce de l'abbé Hugues. Les comtes de Toulouse, à leur tour, confèrent d'importantes communautés à la réforme clunisienne (Moissac, Saint-Gilles, Goudargues). La réforme n'aurait jamais pu réussir sans l'adhésion du monde laïque, et pour la réalisation des projets de la papauté grégorienne, l'influence des moines sur les grands seigneurs séculiers était essentielle ; d'où la promotion de Saint-Victor par Grégoire VII.

L'engagement actif dans la politique grégorienne n'était pourtant pas sans risques pour Saint-Victor. On imagine bien les difficultés qui purent survenir en Provence, ne serais-ce que dans l'affaire de l'archevêque d'Arles, Aicard. Membre de la famille vicomtale de Marseille, il est très proche du monastère, où deux de ses frères sont moines. Quand il décide de soutenir Henri IV contre Grégoire VII il est excommunié et un nouveau prélat est choisi à sa place. Aicard reste malgré tout sur son siège, preuve qu'il dispose d'appuis importants. Grégoire VII, à travers l'abbé Richard, frappe là où il le peut en déposant l'abbé de Montmajour, vraisemblablement allié de l'archevêque, avec l'aide du comte Bertrand II de Provence gagné à sa cause, et en soumettant le monastère arlésien au contrôle de l'abbé de Saint-Victor⁴⁸⁵. Richard met là son abbaye dans une situation embarrassante à l'égard de la famille vicomtale. Saint-Victor va en effet souffrir du contrecoup de sa nouvelle politique : dans le tarissement progressif des donations provençales à partir de 1060 on peut voir une réaction de l'aristocratie provençale qui s'écarte d'un monastère auquel elle ne s'identifie plus.

Sous Urbain II, Saint-Victor recueille les derniers fruits de la proximité de l'abbé Richard avec le Saint-Siège⁴⁸⁶. Curieusement, ce n'est qu'après avoir été déchu de sa légation, en 1088, que Richard reçoit du pape, le 20 février 1089, la direction de l'ancienne abbaye tolédane de Saint-Servan, que le roi Alphonse VI de Léon et Castille avait donnée à Rome, après la prise de Tolède⁴⁸⁷. Ce monastère demeure la seule dépendance victorine en Castille et

⁴⁸⁵ Voir Chapitre II, 2. 3. 2.

⁴⁸⁶ Sur l'opposition de Richard à l'élection de Victor III, comme successeur de Grégoire VII, et sa possible excommunication, voir P. AMARGIER, *Un âge d'or*, p. 128-130.

⁴⁸⁷ CSV 839. Voir F. FITA, «El monasterio».

son lien est éphémère : en 1113, les bénédictins de Saint-Servan sont remplacés par des chanoines réguliers⁴⁸⁸.

Beaucoup plus durable a été l'empreinte victorine en Sardaigne. Richard semble avoir été chargé de consolider l'autorité romaine sur cette île, soumise à une forte influence byzantine. Dès au moins 1088, les Victorins avaient reçu une église, Saint-Etienne de Posada, dans le diocèse de Gallura, mais ils la perdirent au début du XII^e siècle, au profit de la cathédrale de Pise⁴⁸⁹. Au sud de l'île, dans le diocèse de Cagliari, les moines de Saint-Victor sont mieux nantis. Grâce aux donations des juges de Cagliari, ils obtiennent dès 1089, les églises de Saint-Georges et Saint-Geniès et le monastère de Saint-Saturnin⁴⁹⁰, qui avec l'exploitation de salins, deviendra un prieuré clef de l'économie victorine du XII^e siècle⁴⁹¹. En rapport avec Rome et maintenant avec la Sardaigne, il est compréhensible que les Victorins s'assurent des relais sur leur route : vers 1090 ils détiennent une *cella* à Gênes et en 1095 ils reçoivent une église à Pise⁴⁹². Saint-Victor continue de jouir d'un prestige certain en Catalogne où on compte encore les donations des monastères de Sant Miquel de Cuixà, dans le diocèse d'Elne (1091), de Santa Maria de Gerri, dans le diocèse d'Urgell (1096), de Sant Tomas del Fluvià, dans le diocèse de Gérone (av. 1113), et l'église de Saint-Paul de Subirats, dans le diocèse de Barcelone (1101/1102)⁴⁹³.

Au début du XII^e siècle, l'expansion de Saint-Victor est arrivée à son terme. En 1106 Richard quitte le gouvernement de l'abbaye pour devenir archevêque de Narbonne, charge qui l'oblige à se battre pour récupérer les biens de son église. Il meurt en 1121⁴⁹⁴. Pour Saint-Victor, c'est le début

⁴⁸⁸ Saint-Servan apparaît cependant parmi les biens de Saint-Victor dans la confirmation d'Innocent II de 1135 (CSV 844).

⁴⁸⁹ A. BOSCOLO, *L'abbazia di San Vittore*, p. 21-22, 24-27 et 142.

⁴⁹⁰ *VSMH*, I, c. 523, et CSV 1006.

⁴⁹¹ C. MANCA, «Aspetti dell'economia monastica vittorina in Sardegna nel Medio Evo», dans *Studi sui Vittorini in Sardegna*, p. 55-79 ; G. SORGIA, «Une lettre inédite» ; A. BOSCOLO, *L'abbazia di San Vittore*, p. 127, 129, 131.

⁴⁹² CSV 840. P. AMARGIER, «Un prieuré génois» ; C. VIOLANTE, «Les origines».

⁴⁹³ CSV 826, 824, 848 et CISV 103.

⁴⁹⁴ P. AMARGIER, «Saint-Victor de Marseille et l'église de Narbonne». Cet étude est basée sur l'hypothèse de S. DE VAJAY («Etiennette dite Douce») de l'appartenance de Rixende, mère de Richard, à la famille des vicomtes de Narbonne. T. STASSER («Une alliance Millau-

d'une longue période au cours de laquelle la structure de son réseau de dépendances va évoluer. Aux moments critiques de la réforme grégorienne, il s'était mis au service de la papauté. Maintenant qu'une bonne partie de l'épiscopat méridional s'est alignée sur les thèses romaines et que des positions plus nuancées ont été adoptées pour régler les rapports des seigneurs laïques avec l'Eglise, le rôle de Saint-Victor va changer. Le rapprochement avec le Saint-Siège avait été un épisode passager, mais il a laissé son empreinte dans l'histoire de la congrégation. C'est au pape, dont l'autorité sur toute l'Eglise s'est imposée à l'issue de la réforme grégorienne⁴⁹⁵, que tout naturellement, à la fin du XII^e siècle, les Victorins vont s'adresser pour régler les problèmes du monastère.

3. 6. La structure ecclésiale de la congrégation victorine

Aucun vocable n'exprime dans les documents de Saint-Victor l'ensemble ecclésial qui s'était constitué autour du monastère. Le mot *congregatio*, traditionnel dans le monachisme bénédictin⁴⁹⁶, et qui apparaît régulièrement dans nos actes à partir de 1060, est employé pour désigner soit la seule communauté des moines de Marseille, soit l'ensemble des communautés réunies sous l'autorité de l'abbé de Saint-Victor. Si les moines victorins n'ont pas senti le besoin de définir l'association de maisons religieuses qui se tissait autour d'eux c'est qu'ils n'avaient pas une conception institutionnelle de la réforme monastique. Ce n'est que bien plus tard, quand le système informel qui avait régi les rapports entre Saint-Victor et ses dépendances est mis en question, qu'une institution ecclésiale s'organise, avec sa hiérarchie et ses mécanismes de contrôle.

Comme maints monastères bénédictins, Saint-Victor, dans la première moitié du XI^e siècle, s'est vu attribuer en Provence des sanctuaires dotés de leur *sponsalium*. Le monastère constitue ainsi un premier réseau de dépendances, des *cellae, ecclesiae* ou *obedientiae*, ces cellules, plus ou

Marseille», p. 72-73) a démontré récemment que cette identification de Rixende n'est pas exacte.

⁴⁹⁵ Y. CONGAR, «La place de la papauté».

⁴⁹⁶ C. D. FONSECA, «Typologie des réseaux».

moins importantes, habitées par un petit nombre de moines venus de l'abbaye mère. Les *cellae* avaient des fonctions multiples : centre d'administration temporelle, centre de vie monastique et église paroissiale. Pour remplir cette dernière mission —la desserte des églises, donc la responsabilité du culte et de la *cura animarum*— les moines entretenaient des prêtres, comme Pons Montanario, chapelain de Saint-Martin de Manosque vers 1044⁴⁹⁷, ou Raimbaud, prêtre de Chaudol en 1055⁴⁹⁸. En revanche, c'est souvent un moine qui administre les affaires temporelles des obédiences, comme le moine Rainald, responsable de l'obédience de Lagnes à l'époque de l'abbé Isarn⁴⁹⁹, ou le moine Marcelin, envoyé par l'abbé Pierre à Palayson⁵⁰⁰. Ces moines de Saint-Victor, détachés pour administrer une dépendance, jouissaient d'une grande autonomie, réalisant des transactions (échanges, ventes, achats), recevant des donations, au nom de Saint-Victor ou de leur prieuré, sans en référer à l'abbé⁵⁰¹. Dans les années 1050 apparaissent dans nos documents les mots *prior* et *prepositus* pour désigner les responsables des dépendances⁵⁰², signe qu'alors la fonction est reconnue et que leur autorité est entérinée. Nous ignorons comment et par qui —par l'abbé ou par la communauté— les prieurs étaient alors choisis, mais quelques exemples montrent qu'ils étaient souvent originaires de la région proche de la dépendance qu'ils administraient, comme le moine Gui qui

⁴⁹⁷ CSV 668, 669, 661.

⁴⁹⁸ CSV 741.

⁴⁹⁹ *Vita S. Isarn*, p. 745 C.

⁵⁰⁰ CSV 554, 565 (v. 1055). Voir encore les exemples des moines Garnulf à *Archincoscum* (CSV 625 - 1038), Pierre et Bernard à Marignane (CSV 213 - 1045), Pierre à Montjustin (CSV 413 -1054), Durand à Villecroze (CSV 516 - v. 1055), Pons Sescalcus à Salernes (CSV 494 -1056), Martin à Beauvoir (CSV 689 - 1059), Gui à Pierrefeu (CSV 472 - 1060), Arnaud à Palayson (CSV 1102 - 1124).

⁵⁰¹ CSV 516 - v. 1055, CSV 472 - 1060.

⁵⁰² A.-M. BAUTIER, «De “prepositus” à “prior”». Les dépendances victorines étaient appelées, au XI^e siècle et au début du XII^e siècle, *cellae* (dès 1034 - CSV 558), *ecclesiae* ou *obedientiae* (dès 1031 - CSV 455). Le terme *prioratus* semble avoir été introduit à Saint-Victor par la chancellerie pontificale à la fin du XII^e siècle (première mention dans une lettre d'Urbain III de 1186 [CSV 881], puis dans d'autres documents pontificaux de 1188 [CSV 855, 877] ; de cette époque doit dater la liste du cens dû par les églises et prieurés [*ab ecclesiis seu prioratibus ipsius monasterii* - CSV 778], car la papauté était intervenue suite aux difficultés rencontrés par l'abbé de Saint-Victor pour percevoir le cens dû par les dépendances de l'abbaye). Les mots *praepositus* et *prior*, apparaissent à Saint-Victor comme synonymes dans la deuxième moitié du XI^e siècle. Mais ils désignent à la fois celui qui secondait l'abbé (CSV 38 et 102 - 1065-1079) et ceux qui étaient chargés de l'administration d'une dépendance (CSV 38 - 1052, CSV 161 et 168 - 1064-1079 ; CSV 515 - v. 1050 et CSV 758 - v. 1061 pour le seul emploi de *prior*).

négoçiait avec ses propres frères à Pierrefeu, ou le moine Pons Sescalcus qui recevait une donation de son cousin à Salernes⁵⁰³. Comme tous les moines, les prieurs étaient sous la responsabilité de l'abbé. La vie de celui-ci était partagée entre le cloître et les voyages qui lui permettaient de visiter les moines résidant dans les prieurés. Ainsi en a-t-il été pour l'abbé Isarn, dont la plupart des épisodes de la *Vita* se situent au cours de ses déplacements et dont le cheval, attribut fondamental du voyageur, était célèbre dans toute la Provence (*tota fere Provincia conclamante*)⁵⁰⁴.

Ce système, basé sur le transfert de moines de Saint-Victor vers les dépendances où l'autorité est déléguée à un moine-prieur soumis à un contrôle épisodique de l'abbé, régit aussi les relations de Saint-Victor avec les premiers monastères reçus pour être restaurés. Il s'agit d'installer des moines là où il n'en restait que très peu ou plus du tout (Saint-Véran de Vaucluse, Saint-Ferréol de Vienne, Sant Miquel del Fai). Quand Saint-Victor commence à être confronté à des communautés plus développées, il s'adapte. Les patrons laïques de Sant Sebastià del Penedès, et surtout son abbé, Miron, ne veulent pas que leur monastère devienne un simple prolongement du prieuré victorin de Sant Miquel del Fai ; alors ils établissent un compromis : l'abbé de Sant Sebastià, tant qu'il vivra, conservera la prééminence dans son monastère, mais il sera secondé par un prieur venu de Saint-Victor ; le prieur de Sant Miquel, d'où probablement venaient les Victorins réformateurs de Sant Sebastià, doit respecter l'abbé de Sant Sebastià, et vice-versa⁵⁰⁵. Cet accord essaie de préserver la place de l'abbé Miron, mais aussi celle des seigneurs laïques : une fois Miron disparu, un nouvel accord avec l'abbé Pierre de Saint-Victor leur garantit la seigneurie du monastère⁵⁰⁶. C'est certainement un prieur victorin qui, désormais, dirige Sant Sebastià. Ce qui est remarquable dans cette affaire c'est que durant une courte période, sept ans, la réforme de Sant Sebastià avait été assurée par les Victorins de Sant Miquel. Cela ne se reproduit plus. L'abbé Pierre vient personnellement négocier la poursuite de la collaboration victorine à Sant Sebastià et rétablir le rôle de l'abbé de Marseille.

⁵⁰³ CSV 472 (1060), 474 (1062), 494 (1056).

⁵⁰⁴ *Vita S. Isarn*, *passim* et p. 746 B.

⁵⁰⁵ CISV 38 (1052).

⁵⁰⁶ CISV 39 (1059).

Dorénavant, tous les monastères que Saint-Victor reçoit sont confiés à l'abbé de Saint-Victor et à ses moines. L'autorité abbatiale devient le lien fondamental entre Saint-Victor et ses communautés dépendantes. Pendant l'époque grégorienne, Saint-Victor a été appelé à réformer des monastères anciens et importants, dotés eux-mêmes de dépendances, d'un temporel conséquent et de traditions religieuses propres. Les formules de rattachement ne sont pas toujours spécifiées lors de la *traditio*, ce qui laisse à penser que dans ces cas l'abbé de Saint-Victor assumait directement le gouvernement de ces communautés où il plaçait un prieur. Certains actes cependant apportent quelques brèves indications sur la façon dont devait être dirigé tel ou tel monastère. A Saint-Martin de la Canourgue (Lozère), l'abbé de Saint-Victor devait mettre des moines dans cette ancienne collégiale et s'il venait à y placer un abbé, celui-ci ne devait pas être originaire de la région, c'est-à-dire, d'entre Tarn et Allier⁵⁰⁷. A Saint-Sauveur de Chirac, on prévoyait que si le monastère devait s'agrandir, l'abbé de Saint-Victor y ferait élire un abbé selon la règle de Saint-Benoît⁵⁰⁸. Ces deux monastères avaient été confiés à Saint-Victor par Aldebert, évêque de Mende qui, par ces dispositions, espérait assurer dans l'avenir le rang abbatial à ces fondations, ce qu'elles n'obtinrent jamais des Victorins.

Dans les monastères plus importants l'abbé de Marseille doit accepter la présence d'un abbé local. A Sainte-Marie de Sorèze, l'abbé de Saint-Victor doit placer un abbé *qui secundum institutionem et ordinem monasterii Massiliensis vivat et monachus sibi subiectus vivere exigat*⁵⁰⁹. L'abbé de Saint-Victor avait encore le pouvoir de correction sur l'abbé et les moines de Sorèze. Ce modèle, c'est-à-dire la détention de l'*electio* et de la *correctio* par l'abbé de Saint-Victor, régit les rapports avec presque tous les monastères dépendants (Vabres, Ripoll, Castres, Banyoles, Sant Pere de Besalù, Saint-Savin de Lavedan, Saint-Sever de Roustan, Lagrasse, Montmajour, Psalmodi, Cuixà, Gerri). Ces prérogatives de l'abbé marseillais, accrues souvent du droit de disposition des biens temporels, avaient été entérinées en

⁵⁰⁷ CSV 832 (1060) : *...ita tamen ut quem miserint non sit natus a fluvio qui vocatur Tarnus usque ad fluvium qui dicitur Ylerius...*

Le récit relatant la prise de possession de la Canourgue en force par les Victorins doit être nuancé car il est probablement un apocryphe réalisé au milieu du XII^e siècle, dans le cadre de la contestation de l'évêque de Mende, Aldebert III (CSV 963 - 1155). Voir R. BARROUX, «Un récit».

⁵⁰⁸ CSV 833 (1062).

⁵⁰⁹ CISV 52 (1062).

1079 par Grégoire VII. Mal vécues par les communautés habituées à l'autonomie, elles expliquent les contestations qui, présentées à Urbain II, aboutirent à la reconnaissance de la totale indépendance de Lagrasse, Montmajour et Psalmodi. A la même époque, d'autres monastères comme Ripoll et Banyoles, ont obtenu directement de la papauté le droit à la libre élection de leur abbé, qui restait cependant soumis à l'abbé de Saint-Victor. Cette solution médiane semble avoir été adoptée dans les monastères avec qui les antagonismes étaient trop vifs, comme à Vabres, en 1127⁵¹⁰. Elle semble être devenue la règle au cours du XII^e siècle⁵¹¹.

A la fin du XI^e siècle, l'abbé de Saint-Victor est un *archiabbas* comme l'abbé de Cluny, et comme lui il préside une structure très peu centralisée dont la cohérence est assurée par la mobilité des moines qui circulent dans les différentes dépendances et régions⁵¹². Ainsi les prieurs de Chirac, dans le Gévaudan, sont Rouergats, Gévaudanais ou Provençaux⁵¹³. A La Carnourgue le Provençal Bernard de Castellane (v. 1118), succède au Quercinois Atton de Bruquinel (1098-1118)⁵¹⁴. De même, à Saint-Victor ou dans les prieurés provençaux, on retrouve des moines originaires du Languedoc, comme, vers 1070, les Rouergats Raimond de Mostuéjols, chambrier de Saint-Victor et Raimond de Cornus, prieur de Saint-Zacharie à Auriol⁵¹⁵. La «colonisation» de la congrégation victorine par des moines languedociens, qui débute avec les abbatiats de Bernard et Richard, est toujours d'actualité au XIV^e siècle⁵¹⁶.

⁵¹⁰ L'abbé de Vabres doit être élu sur le conseil de l'abbé de Marseille, par la congrégation de Vabres, mais il doit être fidèle aux deux églises, sinon on choisira quelqu'un issu de Marseille (CSV 785).

⁵¹¹ CSV 893 (13 avril 1236).

⁵¹² Sur la structure de l'*Ecclesia cluniacensis*, j'ai suivi la synthèse de D. IOGNA-PRAT, *Cluny et la société chrétienne*.

⁵¹³ J. BELMON, «Les débuts d'un prieuré», p. 25-26 [Rouergats : Brunenc (fin XI^e siècle), Guillaume d'Aurelle ; Gévaudanais : Raimond de Montrodât (1109-1117), Astorg (av. 1147), Bermond (1155), Aldebert de Peyre (début XIII^e siècle) ; Provençaux : Raimond de Blieux (1118, moine à Marseille en 1110), Raimond de Pourrières (1147-av. 1155, moine à Brignoles en 1116 et entre 1117-1126)].

⁵¹⁴ *Ibid.* p. 44-45 (1098-1109), p. 63-64 (1098-1118) et p. 69-70 (v. 1118). Atton, peut-être apparenté à l'abbé Richard, devient ensuite archevêque d'Arles (1115-1128).

⁵¹⁵ *Ibid.* p. 25-26.

⁵¹⁶ P. AMARGIER, «Différends».

Ce sont les moines victorins de tous horizons, détachés dans les dépendances, qui véhiculent les *constitutiones Massiliensis monasterii*, qui, à l'inverse de Cluny et d'autres monastères réformateurs, ne semblent pas avoir été consignées par écrit⁵¹⁷. Dom Joseph Lemarié a montré que dans des monastères anciens comme Ripoll et Saint-Savin de Lavedan, on avait incorporé une partie de la tradition liturgique victorine, surtout en ce qui concerne l'antiphonaire, l'hymnaire et l'homélaire⁵¹⁸. La diffusion des usages victorins ne s'est pas toujours faite sans peine, comme en témoignent deux lettres adressées à l'abbé Bernard, par des frères «exilés», en proie à des difficultés dans les maisons où ils avaient été envoyés⁵¹⁹. L'abbé de Saint-Victor ne peut pas parer à toutes les difficultés, et sans doute ses moines doivent-ils se contenter d'un simple appui moral, comme les deux moines consignés à Lagrasse qui reçoivent, pour leur «passion», l'encouragement compatissant des frères de Marseille⁵²⁰. L'abbé de Saint-Victor n'entretient en réalité qu'un lien assez distendu avec les monastères subalternes et son autorité est trop lointaine pour faire la loi. Dans ce cadre, l'utilisation, à la suite de Paul Kehr, de l'expression «Etat ecclésiastique Marseillais», pour définir le réseau de dépendances victorines, est tout à fait impropre⁵²¹.

La structure ecclésiastique de Saint-Victor évolue pendant le XII^e siècle. La croissance s'estompe et le réseau atteint une certaine stabilité. Les différentes sortes de dépendances sont organisées autour d'unités administratives de ressort territorial et spirituel, dirigées par des prieurs ou *rectores*, c'est-à-dire, les *prioratus* et *administrationes*, héritiers des *cellae*, *obedientiae* et *ecclesiae*. Elles doivent toutes un cens annuel à l'abbaye. Dans les années 1180, Saint-Victor connaît un sérieux problème financier. D'importants domaines marseillais avaient été engagés auprès de prêteurs juifs et l'abbaye n'avait pas les moyens de solder ses dettes. Grâce à l'intervention de l'un de ses ex-moines, Foulques, évêque d'Antibes, l'abbaye acquitte une partie des

⁵¹⁷ On retrouve aussi les expressions *consuetudines* ou *disciplina Massiliensis monasterii*. CSV 825 (1073), 483 (1080), 484 (1087), 826 (1091), *VSMH*, I, c. 523 (1089). Voir aussi la lettre de l'abbé Durand au comte de Rodez, Robert, s'excusant, à cause de sa maladie, de ne pas pouvoir lui envoyer les quelques moines demandés pour l'abbaye de Vabres (CISV I - av. mars 1065).

⁵¹⁸ J. LEMARIÉ, *Le Bréviaire de Ripoll*. Voir aussi J. LEMARIÉ, «Influence lyonnaise», et V. LEROQUAIS, «Un bréviaire manuscrit».

⁵¹⁹ CISV III (v. 1072), IV (v. 1075).

⁵²⁰ CISV VIII (v. 1080).

⁵²¹ P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 299, P. SCHMID, «Die Entstehung des Marseille Kirchenstaats».

sommes dues, ce qui vaut à l'évêque une mention spéciale dans la *Chronique* du monastère⁵²². L'abbé de Saint-Victor essaye de remplir les caisses en exigeant des contributions plus élevées des prieurés qui cessent alors de verser les redevances : ils ne veulent plus entretenir le train de vie du monastère marseillais⁵²³. Dans l'incapacité de régler ces conflits, l'abbé Astorge de Canilhac, dont l'autorité est mise en question, recourt à l'arbitrage de Rome. Une convention est établie en 1188 sous les auspices de Clément III. Il s'agit des premières constitutions réglant le fonctionnement de la congrégation. Le pape instaure un chapitre général annuel, institution qui avait fait ses preuves chez les Cisterciens. Les prérogatives de l'abbé sont cependant sérieusement atteintes car désormais il est secondé, pour toute décision importante, par le grand prieur et par un conseil d'officiers du monastère, même pour ce qui concerne la *correctio* des prieurs forains⁵²⁴. Ces dispositions ne résolvent pas tous les conflits, car en 1195, Célestin III charge le légat Bernard, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, de la réforme de Saint-Victor. Parmi les mesures préconisées concernant surtout la discipline monastique, il y a la mise en garde de ceux qui, se prévalant de leurs appels au Siège apostolique, attaquent l'autorité de l'abbé et du grand prieur⁵²⁵. Cette crise du pouvoir abbatial qui avait débuté par une contestation de la gestion, mauvaise, des comptes du monastère a pu encore être exacerbée par des événements politiques. Il faut se rappeler qu'en 1193, après la mort d'Astorge de Canilhac, le chapitre trouve opportun de choisir comme abbé Roncelin, héritier de la vicomté de Marseille, qui finit par être enlevé par les Marseillais et acclamé comme vicomte.

La situation ne se stabilise que pendant l'abbatit de Bonfils (1215-1234). Une structure centralisée commence alors à être mise en place dans la congrégation victorine. Les chapitres généraux de 1216 et 1218 prennent des dispositions qui visent étendre à toutes les dépendances les pratiques et les usages observés à Marseille. Elles règlent aussi l'établissement des comptes de chaque prieuré, instituent un serment d'obéissance prêté par les prieurs et abbés à l'abbé de Saint-Victor lors de leur entrée en charge, et rappellent les

⁵²² CSV 1111 (juin 1185), J. H. ALBANÈS, «La Chronique de Saint-Victor», p. 319 (*...monasterium Massiliensi restauravit, cum de manibus Iudeorum vallem Massilie liberavit...*) et GC, t. III, c. 1155. Sur les dettes voir aussi CSV 867 et 868 (1182 ou 1183).

⁵²³ CSV 881 (1186).

⁵²⁴ CSV 855 (25 juin 1188). Voir L. GUILLOREAU, «Les statuts de réformation».

⁵²⁵ CSV 856 (17 novembre 1195).

liens de solidarité avec l'abbaye-mère⁵²⁶. Un système de surveillance est instauré avec la visite des prieurés chaque année par deux religieux choisis par le chapitre⁵²⁷. Dès le début de 1217 Bonfils procède lui-même à la visite de plusieurs dépendances languedociennes⁵²⁸. Les Victorins voient enfin en leur congrégation un corps, doté d'une tête, Saint-Victor, et de membres. *Et quia non decet a capite membra discedere, volumus... ut omnia membra caput sequantur...*⁵²⁹.

En ce qui concerne la pérennité des rattachements à Saint-Victor, l'analyse de la liste de dépendances dressée vers 1380 suggère quelques observations⁵³⁰. On constate qu'à cette époque tous les monastères anciens et traditionnels qui avaient été mis sous la tutelle victorine à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle ne figurent plus parmi les dépendances de Saint-Victor. En effet, ceux-ci obtiennent tôt ou tard leur indépendance directement de la papauté : Montmajour, Pasalmodi et Lagrasse quittent la congrégation en 1096 ; des monastères catalans comme Besalù, Banyoles et Ripoll retrouvent leur autonomie au XII^e siècle ; Vabres et Castres deviennent les sièges de nouveaux évêchés en 1317. Les monastères et prieurés qui demeurent dépendants de Saint-Victor sont ceux dont les origines mêmes sont victorines. C'est-à-dire que leur lien avec l'abbaye marseillaise s'établit au moment de leur fondation ou de leur restauration créant, dès le départ, une «identité» victorine. L'activité fondatrice du monastère, en Provence et ailleurs, apparaît ainsi comme le fondement de la stabilité et de la continuité de la congrégation de Saint-Victor.

Conclusion

L'histoire du monastère de Saint-Victor depuis la fin du X^e siècle, est étroitement liée à celle des vicomtes de Marseille. Maîtres de l'épiscopat et de la vicomté marseillaise, ils avaient restauré la vie cénobitique dans l'ancienne abbaye épiscopale dont le temporel était encore un appendice essentiel d'une vicomté qui posait ses premiers jalons. Leur pouvoir reconnu

⁵²⁶ CSV 886.

⁵²⁷ ABDR 1H 106.

⁵²⁸ CSV 891 (règlement des conflits à Vabres).

⁵²⁹ CSV 886 p. 274.

⁵³⁰ ABDR 1H675 (voir E. BARATIER, «La fondation et l'étendue du temporel», p. 440-441).

et installé, l'abbaye, devenant le symbole spirituel de leur puissance, assume un rôle beaucoup moins matériel. Leur dévotion s'exprime par des nombreuses donations de terres, de droits et de sanctuaires, par l'élévation d'autels consacrés spécialement au salut de l'un ou de l'autre vicomte et par la conversion à la vie monastique de certains membres de la famille. En l'espace de deux générations le regard porté par les vicomtes sur le monastère a changé de perspective.

Du côté de la communauté monastique, une étape fondamentale a été franchie en 1005, avec l'émancipation du contrôle épiscopal et la récupération de l'élection abbatiale. Avec les vicomtes de Marseille, le monastère établit une relation de proximité. Ils participent à tous les événements importants de la communauté sans que la vie religieuse en pâtisse. Ce modèle qui allie patronage laïque et ferveur spirituelle correspond aux aspirations seigneuriales et fait de Saint-Victor le monastère idéal de la dévotion aristocratique. D'autres familles nobles, assurées de préserver leur rôle auprès de leurs fondations et de bénéficier des avantages spirituels de leur action, confient leurs églises ou leurs biens aux moines victorins. Ainsi les Pontevès-Salernes ont été à l'origine du premier prieuré victorin, Villecroze, autour duquel ils regroupent des biens divisés entre les différents membres de la famille. Mais cette famille favorise aussi l'implantation dans ses domaines des moines d'autres monastères, ceux de Montmajour et de Lérins, et crée une collégiale à Barjols. Le partage des dévotions relevait-il d'arrière pensées politiques ou était-il la manifestation d'un éclectisme religieux ? Quoi qu'il en soit, la plupart des familles n'ont pas limité leurs dévotions à une seule communauté. Les Mison, qui avaient aidé l'implantation des Clunisiens en Haute-Provence, abandonnent leur sanctuaire de Dromon aux moines de Marseille. Les Reillanne, bienfaiteurs du monastère de Carluc, deviennent, avec l'archevêque Raimbaud, des grands donateurs de Saint-Victor. Les Riez confient leur nécropole familiale de Cousson aux soins des Victorins, mais transfèrent aux moines de Lérins la communauté de clercs de Sainte-Marie de Moustiers. Malgré ces partages, Saint-Victor est le monastère qui a attiré le plus de donations. Le succès de l'abbaye est également redevable à un passé prestigieux, celui de la fondation cassianite, de laquelle les moines bénédictins se prétendaient les héritiers. Par ailleurs, aucun autre monastère provençal ne peut rivaliser avec elle en matière de reliques puisqu'elle conserve les saints restes du martyr Victor et de ses nombreux compagnons. C'est grâce aussi à son passé carolingien qu'elle a recueilli un temporel conséquent dispersé dans toute la Provence. La lutte pour sa récupération a mené les Victorins dans des régions assez éloignées du monastère où ils ont revendiqué, avec plus ou moins de

réussite, la restitution de leurs anciens biens. Les nouveaux seigneurs sont très réticents et ce n'est que sous la pression de vastes assemblées qu'ils consentent enfin à rendre les *honores* du monastère.

La réputation de Saint-Victor auprès de l'aristocratie ne l'a pourtant pas préservé de la violence seigneuriale. Comme tous les monastères à cette époque, les Victorins ont dû faire face à de nombreux contentieux. Même les vicomtes de Marseille, tout dévots qu'ils étaient, se sont heurtés à la puissance temporelle qu'était devenu le monastère. Autre exemple de la difficile conciliation entre les devoirs spirituels et les affaires du siècle !

Grâce aux nombreuses donations, Saint-Victor s'est constitué en quelques décennies un réseau de dépendances très développé en Provence. Il jouit alors d'une renommée qui dépasse les frontières provençales, pour atteindre, à partir des années 1050, le Languedoc et la Catalogne. La politique réformatrice de la papauté, condamnant aux conciles de Toulouse de 1056 et de 1061/1062, la simonie et le patronage laïque des églises, permet à Saint-Victor de recevoir dans ces régions diverses églises et des monastères à réformer. Cette expansion est si importante qu'elle retient l'attention de Grégoire VII, qui considère alors Saint-Victor comme un atout essentiel pour le développement de sa politique au nord-ouest de la Méditerranée. Le pape appelle donc l'abbé Bernard et son frère Richard à la curie romaine. Après deux ans de légation, et juste avant sa mort, l'abbé Bernard reçoit de Grégoire VII une bulle qui confirme les possessions de Saint-Victor et entérine le droit à l'*electio* et à la *correctio* de l'abbé de Marseille sur les monastères dépendants. Bien que l'abbaye n'ait jusque-là jamais été particulièrement proche du Saint-Siège, elle est dotée de privilèges équivalents à ceux dont jouit Cluny, car la papauté juge utile de disposer d'un réseau semblable à celui des Clunisiens, là où ceux-ci n'ont que très peu ou pas pénétré. L'*Ecclesia cluniacensis* et la congrégation victorine étaient géographiquement complémentaires.

A la poussée vers l'ouest correspond en Provence le tarissement des donations. Elles sont presque nulles à partir de 1080. L'engagement des abbés victorins dans les affaires de la papauté rompt l'entente tacite entre le monastère et l'aristocratie provençale, qui cherche alors son réconfort spirituel auprès de communautés moins «impliquées», comme celle de Lérins, que nous allons étudier dans le prochain chapitre. La défaillance provençale est pendant quelque temps compensée par les acquisitions dans les autres régions. Au début du XII^e siècle, cependant, le réseau victorin cesse d'augmenter. Pendant plus d'un siècle, la congrégation victorine est organisée autour de l'«archiabbatiat» de l'abbé de Saint-Victor et soudée par

la mobilité des moines marseillais. Du rapprochement avec la papauté, somme toute assez épisodique, Saint-Victor garde le sens de l'autorité supérieure du Saint-Siège, à qui la communauté recourt à la fin du XII^e siècle quand le pouvoir abbatial se trouve contesté. Guidée par les directives apostoliques, la congrégation de Saint-Victor devient, au début du XIII^e siècle, un organisme centralisé, doté de mécanismes de contrôle régulier.

IV. SAINT-HONORAT DE LÉRINS : LA TRADITION MONASTIQUE EN PROVENCE ORIENTALE

Lérins est le dernier grand monastère provençal à être restauré au début du XI^e siècle. Après une très longue période d'abandon, sous l'impulsion des Clunisiens, une communauté de moines bénédictins s'installe, non sans difficulté, sur l'île de Saint-Honorat. Tombés dans le fisc royal, le monastère de Lérins et son pendant continental d'Arluc avaient été rattachés dès 963 par le pape Léon VIII et par le roi Conrad I au nouveau monastère de Montmajour, infructueusement¹. Occupée par les Sarrasins, la Provence orientale n'est pas encore ouverte au renouveau ecclésiastique qui déjà s'esquisse dans les régions rhodaniennes. Après l'expulsion des occupants, les biens d'église vont servir à récompenser les compagnons de lutte du comte de Provence, parmi lesquels Rodoard et son fils Gauceran qui, souche de la famille de Grasse, sont détenteurs de l'*episcopatus* d'Antibes. Auparavant indifférents, ces seigneurs vont devenir, par leur domaine antibois, des interlocuteurs privilégiés pour les moines qui sont venus habiter, en face de Cannes, l'île de Saint-Honorat.

Le premier document daté concernant cette nouvelle communauté est de 1007 ; il n'y en aura pas d'autre avant les années 1020². Il est probable qu'à la fin du X^e siècle l'abbé Maieul de Cluny se soit intéressé à la restauration de Lérins, mais c'est à son successeur Odilon que revient le mérite de l'avoir accompli³. Alors qu'en 1004 il y avait déjà onze moines à Saint-Pons de

¹ Voir Chapitre II, 2. 1. 1.

² Sur les actes du Cartulaire de Lérins datés par les éditeurs de la fin du X^e siècle, selon l'abbatiate de Garnier, voir l'Annexe II où nous les plaçons entre 1022 et 1033.

³ Voir Chapitre I, 2. 1. La présence d'Odilon comme abbé à Lérins n'est connue que par deux chartes. Cependant les relations de l'abbé de Cluny avec le monastère de Saint-Honorat ont peut être été très importantes. C'est du moins ce que laisse à penser l'identification de l'abbé Aldebert I de Lérins comme le destinataire de la lettre des moines de Souvigny, racontant les derniers jours de la vie d'Odilon (*PL* 142, c. 888-891). En effet, J. STAUB, que je remercie, lors des *Ateliers de Cluny* (septembre 1995), m'a précisé que dans les deux manuscrits connus, cette lettre s'adresse à l'*abbas abbatum A.* ou *Al.* Le seul abbé à avoir droit à un tel qualificatif, «abbé des abbés», était celui du Mont-Cassin, mais dans les années 1050 —Odilon meurt en 1048— il n'y avait aucun abbé dans ce monastère dont le nom correspond aux initiales A. ou Al. ; il en va de même à Fleury. Lérins est à cette époque le seul monastère prestigieux dont l'abbé, Aldebert, serait susceptible d'être le correspondant des moines de Souvigny.

Nice et qu'en 1020 il y en a cinquante à Saint-Victor de Marseille, ils ne sont que cinq à Lérins vers 1022. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur des difficultés rencontrées par les Lériniens. Mais une fois passé ce cap difficile, Lérins va connaître un développement exemplaire : à la fin du XI^e siècle l'abbaye possède de nombreuses dépendances et attire l'attention de familles importantes longtemps restées fidèles à d'autres monastères provençaux, comme les Riez, les Pontevès, les Castellane et les Châteaurenard.

La principale source pour l'histoire de Lérins au Moyen Age est le cartulaire confectionné au début du XIII^e siècle⁴, duquel nous avons deux éditions⁵. Les documents de l'abbaye ont été l'objet de peu d'études critiques⁶. Les sources narratives, liturgiques ou nécrologiques sont presque inexistantes. Grâce aux copies d'Estiennot (1681), nous connaissons quelques extraits du nécrologe, une liste abbatiale débutant en 1046, un fragment de chronique (849-1102), l'épithaphe de l'abbé Aldebert II (†1102) et le préambule du commentaire des Psaumes fait par le moine Daniel et dédié à ce même abbé⁷. Le dynamisme intellectuel de Lérins à l'époque d'Aldebert II dont témoignent ces extraits, montre l'importance de son abbatiat qui, comme nous verrons plus bas, correspond à une période de grande expansion de l'abbaye.

⁴ Actuellement le cartulaire de Lérins ainsi que les autres documents de l'abbaye, y compris deux anciens catalogues des archives de l'abbaye, sont conservés dans les Archives Départementales des Alpes-Maritimes, à Nice (série H, 1 à 1104). Ces papiers, perdus après la sécularisation de l'abbaye en 1787, ont été retrouvés en 1850 (voir E. BARBE, «Etudes sur les Archives de Lérins»).

⁵ H. MORIS et E. BLANC, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, (1883, 1^{ère} partie) et H. DE FLAMARE, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, (1885). En 1905, Henri Moris publie une «deuxième partie» du *Cartulaire*, mais il s'agit en réalité d'un recueil de chartes où ont été réunis des documents du XIII^e au XVIII^e siècles. Ici l'archiviste a aussi transcrit les originaux de certains actes qui présentent des différences significatives par rapport à leur transcription dans le cartulaire du XIII^e siècle [les originaux sont peu nombreux, environ une vingtaine (voir CL p. XI-XV)].

⁶ La plus importante étude critique des documents de l'abbaye a été faite par L.-H. LABANDE («Bullaire de l'abbaye de Lérins») qui a compilé les bulles pontificales du VI^e au XIII^e siècle intéressant Lérins. (Voir aussi P. A. FÉVRIER, «La donation faite à Lérins» ; A. COSSA, «Les possessions de l'abbaye de Lérins à Gênes» ; R. LATOUCHE, «La fondation du prieuré lérinien d'Albiosc»). Le recueil des actes des évêques d'Antibes est un complément important aux sources diplomatiques lériniennes (G. DOUBLET, *Recueil des actes*).

⁷ BN lat. 12774, p. 124-126, 133-134 (nécrologe), 106-110 (liste d'abbés et épithaphe d'Aldebert II), 117 (chronique) ; lat. 12773 f^o 486 (Commentaire des Psaumes).

C'est vraisemblablement à partir du cartulaire que le moine du Mont-Cassin, Vincent Barralis, qui vivait depuis 1595 à Lérins, composa le catalogue des abbés du monastère aux XI^e et XII^e siècles, introduit en 1613 dans le deuxième tome de sa *Chronologia sanctorum et aliorum illustrium virorum ac abbatum sacrae insulae Lerinensis*. Il est possible qu'il ait pu consulter d'autres documents qui ont été perdus par la suite. C'est, d'ailleurs, dans cette hypothèse que plusieurs historiens modernes ont considéré certaines dates et épisodes rapportés par Barralis comme des renseignements exacts, mais dont aucune source originale ne peut confirmer la véracité. Après Barralis ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'on s'intéressa à l'histoire de l'abbaye. Le travail le plus importante est sans doute celui de l'abbé Alliez⁸. Pour l'époque qui nous concerne ses sources sont la *Chronologia* de Barralis et le cartulaire, qu'on venait de redécouvrir. L'étude des archives de Lérins et la publication du cartulaire ont été l'occasion pour Henri Moris de publier, en 1909, un livre sur l'histoire et les monuments de Lérins⁹. Cette étude est, avec l'ouvrage d'Alliez, ce qui a été écrit de plus important sur le monastère.

En 1965, plus d'un demi-siècle après la publication d'Henri Moris, apparaît un ouvrage collectif sur l'histoire de Lérins¹⁰, commandée par les religieux cisterciens qui habitent Lérins depuis 1871. Le Moyen Age a été présenté par E. Hildesheimer et R. Aubenas, qui nuancent les affirmations de leurs prédécesseurs. Lérins est encore au centre de l'article d'Ernest Hildesheimer sur Cannes et Arluc (1962) et de celui de J. A. Durbec sur Cannes au Moyen Age (1974)¹¹, où des thèmes presque oubliés dans les ouvrages antérieurs, sont évoqués : la restauration de Lérins par les abbés de Cluny et l'emprise de la famille de Grasse sur le territoire de l'évêché d'Antibes. Lérins a suscité aussi plusieurs études monumentales et archéologiques¹². L'historiographie sur Lérins se caractérise par des ouvrages sur l'histoire générale de l'abbaye, dont le but est de relater toute la trajectoire du monastère. Aucune étude approfondie et détaillée n'a été faite sur les siècles médiévaux de l'abbaye. Ces siècles ont été traités soit très superficiellement, soit dans une perspective événementielle qui privilégie certains thèmes clefs au détriment de la compréhension de l'évolution de la

⁸ ALLIEZ (abbé), *L'Histoire de l'abbaye de Lérins*, (pour le X^e-XII^e siècles voir t. 2, Ch. XI, XII et XIII).

⁹ H. MORIS, *L'abbaye de Lérins*. Ici l'auteur reprend une bonne partie de ce qui avait figuré comme introduction à l'édition du cartulaire et des chartes de Lérins.

¹⁰ *Histoire de Lérins*.

¹¹ E. HILDESHEIMER, «Cannes et Arluc» ; J. A. DURBEC, «Cannes au Moyen Age».

¹² Voir ci-dessous n. 63.

communauté religieuse au sein de la société. C'est une partie de ces lacunes que nous tâchons de combler ici.

1. Lérins et la famille de Grasse

La famille qui s'est emparée du patronyme «de Grasse» vers la moitié du XI^e siècle est assez bien connue. Il semble qu'elle soit la souche d'une famille de la noblesse française, dont l'héritier porte encore au XX^e siècle, le titre de marquis¹³. Ses origines sont connues à travers la célèbre notice du cartulaire de Lérins, dressée vers 1125, dans laquelle les religieux rappellent l'origine de leur possession à Vallauris, acquise grâce aux donations des membres de la famille de Grasse¹⁴. Au départ nous trouvons Rodoard, qui avait reçu du comte d'Arles la moitié de l'*episcopatus* d'Antibes, sans doute après l'expulsion des Sarrasins du Freinet en 972. Un peu plus tard, son fils aîné, Gauceran, reçoit l'autre moitié de l'évêché. Comme nous le montre le document de Saint-Victor de Marseille, le *Breve de Catedra*, le comte Guillaume II avait reçu en alleu, du roi Conrad, le domaine du fisc royal, dont les biens ecclésiastiques, dans les terres qu'il avait libérées des Sarrasins¹⁵. Donnant l'évêché d'Antibes à Rodoard et Gauceran, le comte récompensait ses fidèles et vraisemblablement compagnons de guerre, à qui revenait le droit de conquête¹⁶.

Les îles de Lérins faisaient-elles partie du lot reçu par Rodoard et Gauceran ? Ce n'est pas sûr, car aucune mention relative à l'appartenance de

¹³ Les différentes études généalogiques sur cette famille sont présentées par le Marquis G. DE GRASSE, *La maison de Grasse*. Le tableau généalogique qu'il dresse contient plusieurs erreurs pour les XI^e, XII^e et XIII^e siècles, dues à une mauvaise lecture des documents. Voir aussi G. DOUBLET, «Nice et la famille de Grasse». Voir tableau généalogique 10.

¹⁴ CL 132. La datation et le contexte de sa rédaction —nécessité de contrecarrer les prétentions de l'un des héritiers des Grasse— est donnée par J.-P. POLY, *La Provence*, p. 140-141. Parmi les études récentes consacrées à ce document voir P. J. GEARY, «Mémoire monastique» et *La mémoire et l'oubli*, p. 124-127.

¹⁵ CSV 77. Document traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 355-362. Voir P. AMARGIER, «Un épisode de justice».

¹⁶ En Provence, le patrimoine de l'Eglise (*episcopatus*) se distinguait mal du patrimoine tenu par le comte (*comitatus*). Vis-à-vis du roi, qui en disposait à son gré, leurs situations juridiques étaient identiques. R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne*, p. 373 et J.-P. POLY, *La Provence*, p. 77 et ss. Voir aussi E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 349.

Lérins à l'évêché d'Antibes antérieure à 1200 n'est connue¹⁷. En effet, une situation juridique douteuse a pu subsister, entre les diocèses d'Antibes et de Fréjus, pendant quelque temps¹⁸. Quoi qu'il en soit, le désintérêt des premiers Grasse pour la restauration du monastère est évident, du moins jusqu'à l'intervention d'Odilon de Cluny. Les documents ne disent presque rien sur Rodoard. Nous ne connaissons aucun acte dont il a été signataire. Il n'apparaît que mentionné dans des documents concernant ses enfants : Gauceran, l'aîné, et Guillaume Grueta, le cadet¹⁹.

1. 1. Au début, l'indifférence

L'action de Gauceran, grand seigneur de l'évêché d'Antibes après la mort de son père, se résume à quelques donations. Dans la première, faite avec sa femme à l'église Saint-Michel d'Antibes, il donne le territoire entourant l'église, une vigne et un moulin²⁰. L'autre donation pieuse de Gauceran est destinée à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et concerne des biens qu'il tenait de sa femme, Belilde de Salernes²¹. Celle-ci, après la mort de son mari et avec l'accord de ses enfants, donne à Lérins un manse à Sartoux²². Cependant, c'est à Saint-Victor qu'elle et ses enfants offrent l'église Saint-Martin du Plan de Mougins, à l'intention des âmes de son mari Gauceran et de son beau-père Rodoard²³.

Belilde adresse invariablement ses donations à Saint-Victor, en disposant de ses biens personnels, hérités de son père et situés dans le comté d'Aix ou dans celui de Fréjus²⁴. Elle apporte sa dévotion victorine chez les Grasse, son influence sur Gauceran pouvant expliquer, en partie du moins, le peu d'intérêt manifesté par ce dernier pour Lérins.

¹⁷ AEA, p. LXXX-LXXXI, dans cet ouvrage G. DOUBLET, analyse également toute l'historiographie ancienne sur les évêques et l'évêché d'Antibes. Voir aussi, mais avec précautions, H. MENETRIER, *Antibes*.

¹⁸ Nous y reviendrons plus loin.

¹⁹ CSP 2 : ...*Vuilelmus, filius Rodoardo*... ; CL 230 : ...*de genitore meo Rodoardo et genitrice mea Eldeiarde*... ; AEA 20 : ...*pro remedio animae mariti mei Jauceranni et patris ejus, Rodoardi*...

²⁰ CL 230 (10 avril 1022). Sur ce document voir J. BOISSIER, «Quelques réflexions».

²¹ CSV 309 (1032).

²² CL 113 (1022-1050).

²³ AEA 20 (1022-1050).

²⁴ CSV 310 (1033), 503 (1022-1050), 496 (1050). Sur Belilde de Salernes voir nos articles «Douaire, dot, héritage», p. 207-208 et «La dévotion monastique», p. 82-84.

Guillaume Grueta, frère cadet de Gauceran, est le premier Grasse à se rapprocher de Lérins : en 1007 il donne aux moines quatre manses à Revest ou Pierrefeu, au nord d'Antibes²⁵. Une vingtaine d'années plus tard il décide d'abandonner les armes pour se faire moine, sous la règle bénédictine, à Lérins²⁶. Entouré de son fils, de sa femme et de ses neveux, il offre alors le quart d'Arluc, c'est-à-dire, le quart du *castrum*, de la *villa*, du port, et de toutes les annexes cultivées ou non, ainsi qu'un champ à Mougins et d'un autre à Loubet. Il confirme une ancienne donation du port de Cannes et de la terre du manse qui avait appartenu à Ansaldus Rufus²⁷. Cannes a été sans doute, l'une des premières possessions du monastère de Lérins, dont les communications avec le continent dépendaient de ce port²⁸. Dans le diocèse de Fréjus Guillaume Grueta donne le quart du territoire du *castrum* d'Avinionet²⁹, qu'il avait acquis grâce à sa participation à la guerre faite au nom de saint Maieul (*michi bello adquisivi in nomine sancti Maioli*), pour expulser les Sarrasins³⁰. Il faut cependant noter que parmi les premiers biens cédés par les Grasse à travers Guillaume Grueta, se trouvent sans doute d'anciennes possessions lériniennes, notamment à Arluc où avait existé un monastère de femmes au VII^e siècle³¹. Et il faut aussi remarquer que ces donations faites n'empêchent pas Guillaume Grueta d'accaparer par ailleurs des droits de l'abbaye à Revest, paroisse que son propre neveu, l'évêque d'Antibes, avait donnée à Lérins³².

²⁵ CL 50. Une autre donation de Guillaume Grueta, avec son épouse Adois, du 30 mars 1016, est adressée à *...fideles nostros, abbate nostro Constantino et fratre suo Bono-Filio...* Il s'agit ici de Constantin, abbé de Saint-Véran de Vence (CL 142, 154 et 156).

²⁶ CL n° 73 et 3 (1022-1033).

²⁷ CL 73 (1022-1033) : *...Laudamus quoque et corroboramus donationem quam faceramus olim prefato loco vel abbati Garnerio de portu Canue et de terra qui fuit de manso Ansaldi Rufi.*

L'église paroissiale Saint-Nicolas de Cannes est confiée aux moines, à une date inconnue du XI^e siècle (J.-C. POTEUR, «Réseau paroissial», p. 78). En 1153, Lérins reçoit de l'évêque l'église castrale de Sainte-Marie (AEA 70).

²⁸ Sur Cannes voir Mgr. GUIGOU, *Histoire de Cannes et de son canton*, Cannes, 1876 ; E. HILDESHEIMER, «Cannes et Arluc» ; V. RAYMON, «Les anciennes voies» ; J. A. DURBEC, «Cannes au Moyen Age».

²⁹ Voir M. FIXOT (dir.), *Le site de Notre-Dame d'Avinionet*.

³⁰ Voir Chapitre I, 2. 1. 1.

³¹ Voir Chapitre II, 2. 1. 1.

³² CL 139 (1033-1038) : *...Omnem rectitudinem et querelam quam habemus in Revestem, que nominant Petrafofum, vel ipsam villa cum territorio, totum vobis damus...*

Le peu d'intérêt de Rodoard et Gauceran pour la restauration de Lérins s'explique surtout par la nature des droits qu'ils avaient reçus du comte. Seigneurs d'anciens biens ecclésiastiques, comprenant les possessions continentales du monastère de Lérins primitif, ils cherchent à préserver leurs domaines de toute revendication monastique. L'absence d'un évêque dans ces parages depuis 660, simplifie les choses pour les nouveaux maîtres, qui installent l'un des leurs sur le siège antibois. La restauration de Lérins était une menace potentielle, car elle ne pouvait se faire qu'aux dépens de leurs nouveaux domaines. Mais il est possible aussi que l'emprise clunisienne sur Lérins ait dissuadé ou empêché les seigneurs d'Antibes de faire de l'ancienne abbaye un monastère familial, comme leurs voisins, les Nice, l'avaient fait avec Saint-Pons, ou comme les vicomtes de Marseille l'avaient fait avec Saint-Victor.

Quoi qu'il en soit, ces circonstances ont épargné à Lérins une main-mise laïque trop contraignante. En contrepartie le manque d'appui de la part de la famille de Grasse a privé le monastère de bases sur le littoral, indispensables pour sa survie et pour son expansion. Les donations de Guillaume Grueta satisfont en partie ce besoin, mais comme pour la conversion de celui-ci, qui a sans doute lieu à la fin de sa vie, elles arrivent tardivement. Elles montrent cependant que les Grasse n'ignorent pas le redressement du monastère. Partout en Provence, l'Eglise régulière s'impose. La présence d'Odilon de Cluny à Lérins en 1022 assure l'autorité et le prestige nécessaires pour attirer des donations qui, d'abord, sont faites dans les diocèses voisins de Fréjus et de Glandèves³³. Lérins a trouvé ailleurs l'appui nécessaire. A partir de ce moment, un mouvement constant de donations va alimenter l'expansion de la communauté lérinienne et les relations de la famille de Grasse avec le monastère vont prendre une nouvelle tournure : les «princes» d'Antibes, dont le pouvoir est désormais bien ancré dans la région, cherchent alors à bénéficier des prières des moines.

³³ CL 55 et CL, t. II, 28.

1. 2. Un lieu de dévotion pour les «princes» d'Antibes

Les fils de Gauceran, Guillaume Gauceran et Aldebert, sont les principaux promoteurs de l'implantation de Lérins dans le diocèse d'Antibes. En plus des pouvoirs reçus du comte, les Grasse occupent le siège épiscopal d'Antibes de 1022 jusqu'à la fin du XI^e siècle : Aldebert³⁴ jusqu'en 1062, puis ses neveux Geoffroi et Aldebert s'y succèdent. Ce n'est pas sans raison que, dans le deuxième quart du XI^e siècle, Belilde peut se vanter d'être la mère des «princes» d'Antibes³⁵. En effet, Guillaume Gauceran et Aldebert détiennent ensemble, tous les pouvoirs dans le pays.

L'abbaye de Lérins, dans cette conjoncture, semble avoir bien profité de la générosité des seigneurs d'Antibes, et si leurs parents n'avaient pas montré grand intérêt à sa restauration, les enfants, une fois cette restauration accomplie, en reconnaissent le prestige. Ils réalisent que Lérins, outre les récompenses spirituelles, peut leur assurer l'ascendant nécessaire à toute véritable «principauté».

Deux documents illustrent les relations que les Grasse établissent avec le monastère et avec leurs sujets à Antibes. Ils s'associent à toute donation faite par leurs fidèles, assurant sa validité et se portant garants vis-à-vis de l'abbaye. Ainsi, ils déclarent à l'abbé Aldebert I et à ses moines que «si quelqu'un, parmi nos gens, fils, fille ou héritier, chevalier ou paysan, veut donner au monastère un bien de son honneur, ce bien sera reçu et possédé à perpétuité par l'abbé et les moines, sans contestation»³⁶. C'est se garantir une influence certaine sur le monastère.

Mais il semble que beaucoup de donations résultent de négociations entamées par les abbés. C'est du moins le cas de l'église de Saint-Michel d'Antibes que l'évêque Aldebert I restitue en 1028, et qui avait été possédée

³⁴ Avant lui un autre évêque est signalé, en 987, faisant acte d'obédience au métropolitain d'Arles et, en 1004, comme témoin de l'élection de l'abbé de Saint-Pons de Nice (GCN, Arles, n° 288 et CSP 2).

³⁵ *...ego Belieldis, genitrix duorum Antipolitane regni principum e quibus alter presul alterque miles fore noscuntur...* (CL 113).

³⁶ CL 74 (1035) : *...Itaque nos jamdicti fratres, ut peccatorum nostrorum a Deo veniam mereamur, libenter donamos hoc ipsi Deo et sancte Marie sanctoque Honorato, Lyrinensis cenobii patrono tradimus domnoque Aldeberto abbati monachisque tam presentibus quam futuris, ut, si quis ex nostris hominibus uel filius, aut filia sive heres, aut miles uel rusticus aliquomodo ex suo honore ipsi monasterio dare voluerit, hoc abbas et monachi, sine aliqua contradictione, suscipiant et pereniter possideant...* (Voir CL 99).

par son propre père³⁷. Pour que l'évêque se soit rappelé (*recordatus*) que l'église de Saint-Michel était, autrefois, soumise à l'abbaye de Lérins, il a dû recevoir une plainte de la part des religieux. Nous pouvons supposer que d'autres donations correspondent à des réparations demandées par les moines. Mais les documents se taisent à ce sujet. Lérins n'avait pas eu la chance de conserver, comme Saint-Victor, ses anciens titres.

Jusqu'à sa mort, et bien que son frère, Guillaume Gauceran, ait souvent été associé à ses donations, l'évêque Aldebert I a été le lien principal entre sa famille et le monastère de Lérins³⁸. A partir de 1033 et pendant trente ans environ de son épiscopat nous relevons neuf actes de donation émanant de lui, correspondant aux principales acquisitions faites par Lérins dans le diocèse d'Antibes, des biens provenant soit de son propre héritage, soit du patrimoine correspondant à son épiscopat.

Il confie à l'abbé Amalric (1033-1038) tous les autels du comté d'Antibes qui n'appartenaient pas aux paroisses³⁹, puis l'église de Saint-Félix de Clausonne⁴⁰. En 1038, avec son frère, il offre *de rebus meis et ecclesiis episcopatus mei*, tout le domaine de Vallauris, dont les limites bien que vaguement indiquées, — au sud, la mer, au nord *Fornellum*, à l'est l'étang de Vaugrenier et à l'ouest, Mougins— montrent que Lérins recevait là une partie importante de la région côtière du diocèse⁴¹. Il donne en outre sa part de Pierrefeu et de la paroisse (Saint-Maxime), et l'église Saint-Honorat d'Arluc (peut-être l'ancien sanctuaire auparavant dédié à saint Cassien, qui avait abrité les moniales du VII^e siècle). A Arluc

³⁷ CL 230 (dotation de Saint-Michel par Gauceran, père de l'évêque Aldebert I - 10 avril 1022). CL 141 (1028) : *...Ego Aldebertus, divina gratia Antipolitanus episcopus, recordatus ecclesiam sancti Michaelis antiquitus esse subjectam sancti Lyrinensi ecclesie et postea subtractam invidorum malignitate et pecunie cupiditate...*

³⁸ CL 112, 102, 131, 144.

³⁹ CL 102.

⁴⁰ CL 112 (1033-38) : *...concedo... in comitatu Antipolensi, ecclesiam sancti Felicis que in loco que vulgo dicitur Clausonna fundata esse videtur...*

⁴¹ CL 131 : *...tocius Vallis-Auree dominium, cum omnibus pertinentiis suis, quas ibi sive ex parte episcopatus sive ex meo jure vel quacumque ingenio videor habere et retinere, cum ecclesiis et his que ad ipsas pertinent ecclesias cui Valli-Auree a meridie mare terminum facit, et usque Fornellum in septentrione distenditur, ex orientali vero plaga a Lacu Viridis incipit, et in occidente usque ad terminum Mugini se porrigit...*

En 1227, l'abbé Gérard de Lérins fonde un monastère de femmes à Vallauris (CL t. II, 79 - 18 janvier 1227), mais son existence, éphémère, n'est plus attestée après 1273. La chapelle romane construite lors de l'installation des moniales abrite aujourd'hui le Musée Picasso (J. THIRION, «La chapelle romane de Vallauris», *Bulletin de l'Institut des fouilles, de préhistoire et d'archéologie des Alpes-Maritimes*, t. 5, Nice, 1959, et *Alpes Romanes*, p. 64-65).

encore, l'évêque donne tout ce qu'il y possédait par héritage de son père⁴², ce qui, ajouté à la donation de son oncle Guillaume Grueta, assure à Lérins le contrôle d'au moins la moitié du domaine. (Un autre quart du *castrum* d'Arluc était détenu par les Fos-Hyères, qui le restituent au monastère dès 1070⁴³). Aldebert I transfère aussi aux moines l'église Sainte-Marguerite et un manse à Puy d'Amaury, un quartier des environs de Grasse⁴⁴, ainsi que tout ce que son fidèle Adhémar possédait à la Roquette⁴⁵. En 1058 il donne à l'abbaye toutes les dîmes qui étaient levées sur ses possessions⁴⁶ et en 1061 il offre l'église de Saint-Vallier dans la *villa* Cavagne avec la moitié des dîmes et trois manses⁴⁷.

Aldebert I disparaît vers 1062, son neveu, Geoffroi, lui succède. Juste après la consécration du nouvel évêque, la famille, conduite par Guillaume Gauceran, se réunit pour offrir à Lérins un lot de terres situées autour de Grasse⁴⁸, où ils avaient déjà donné un manse⁴⁹. Mais la donation la plus importante a lieu un peu plus tard lorsque Guillaume Gauceran, sa femme et ses trois fils offrent à Lérins l'intégralité du *castrum* de Mougins, à l'exception de ce qui avait été donné précédemment à Saint-Victor de

⁴² CL 72 (1038-1062) : ... *pro anime mee remedio, dono, trado, atque transfundo totam illam partem que in pago Arluci videor haberi vel aliquis pro me, scilicet in castello, in villa, terris cultis et incultis, vineis, pratis, ortis, [portis], molendinis...*

⁴³ CL 77 et 78.

⁴⁴ CL 128 : *Ego...Aldebertus, episcopus Antipolitanus...dono et trado ecclesiam beate Margarite et mansum quod de paterna mea hereditate videor habere, illum videlicet que continetur in Podio Amalricii, qui fuit Gadaldi, cultum et incultum ut habent possideant in perpetuum...*

⁴⁵ CL 80 (1038-1062). Toujours à la Roquette, Isnard Aigulf et son épouse Béatrice donnent après leur mort, deux manses tenus par Martha [CL 106 (1028-1081/83)]. En 1061, l'abbé Aldebert I achète un autre manse, pour sept sous, à Gauceran, fils de Truan (CL 81). En 1109, le chevalier Pierre Ismion, avec ses deux enfants Guillaume et Aldebert, se rend au monastère de Lérins et remet à l'abbé Pons, le quart du *castrum* de la Roquette, ainsi qu'une terre dite de Saint-Georges, voisine des terres du monastère. Après la donation Pierre donne «à Dieu, à sainte Marie et saint Honorat, son corps et son âme, et se fait moine» (CL 82). Enfin, en 1144, Raimond Dalmace, sa femme et ses fils, Guillaume Dalmace, Dalmace et Raimond, offrent à Lérins l'église Saint-Martin, qui se trouve au-dessous du *castrum* (CL 83).

⁴⁶ CL 103.

⁴⁷ CL 144. Le *castrum* de Saint-Vallier est attribuée à l'évêque d'Antibes en 1178, par le comte Raimond Bérenger IV (AEA 95). L'église actuelle et son clocher semblent avoir été construits pendant la première moitié du XII^e siècle (J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 62).

⁴⁸ CL 123 (1062-1083) : ... *Gozfredus, qui nuper fuerat ordinatus episcopus...*

Les biens donnés sont un champ à *Roca Paraularia* (la Roque), le champ appelé *Sepulturae*, la terre située *Ad Lavatorium*, le champ *Pineta*, les terres de l'Ermé et le pré de la *Fontem de Dominica*.

⁴⁹ CL 121 (1038-1081/83).

Marseille⁵⁰. Ce don considérable confirme qu'après la disparition d'Aldebert I, les relations d'amitié mutuelle de la famille avec le monastère se poursuivent. Le document, rédigé lors d'une cérémonie, réunit environ une trentaine de témoins, parmi lesquels deux représentants de la puissante famille de Fos, Gui et Pons⁵¹. Par la suite Lérins ne reçoit de la famille de Grasse que les dons de l'évêque Geoffroi entouré de ses chanoines : l'église Sainte-Marie de Grasse avec la moitié des dîmes, en 1078, et l'église de Mougins, en 1083⁵².

Les dons pieux des seigneurs de Grasse ne sont pas limités au monastère de Lérins. La dévotion à Saint-Victor de Marseille qui s'était manifestée par les donations de Belilde se prolonge dans les legs de ses fils. Lors de la consécration de la nouvelle église à Saint-Victor, le 15 octobre 1040, étaient présents l'évêque d'Antibes, Aldebert I et son frère, Guillaume Gauceran, lequel donne au monastère marseillais un manse à Mougins, dans le diocèse d'Antibes, et des terres dans le comté d'Aix⁵³. Deux ans plus tard, Aldebert I, offre à Saint-Victor les chapelles de Saint-Félix de Clausonne⁵⁴, qui avaient été données à Lérins quelques années auparavant⁵⁵. Vers 1090 les deux abbayes vont s'opposer à propos de Mougins et d'autres possessions⁵⁶, mais, en 1153, un échange confirme finalement le monopole de Lérins dans le diocèse d'Antibes⁵⁷.

⁵⁰ AEA 20 (1022-1050).

⁵¹ CL 98 (1062-1083) : *...dare de honore nostre... Muginum videlicet castrum ab integro totum quicquid nos habere videmur vel alius aliquis per nos, scilicet in terris cultis et incultis, vineis, pratis, arboribus, pomiferis et impomiferis, pascuis, aquis, excepto hoc quod infra territorium predicti castrum, ego Guillelmus et simul Aldebertus episcopus, germanus meus, dedimus sancto Victori, in loco qui Planum Muginum appellatur...* Les limites du terroir offert sont données, mais elles ne sont pas précises : *sicut colla que nominatur Tornami (Tournamy), et pergit in Poium-Grossum (Peygros) et inde in Poium-Bontionem (Pibonson), et pergit ad Sallam-Galterii (le Guillet).*

⁵² CL 101 et 100 : *...ecclesiam Mugini cum omnibus ad se pertinentibus, omnia videlicet que ipsius episcopi juris esse videbantur...*

⁵³ CSV 14 et 16.

⁵⁴ CSV 801.

⁵⁵ CL 112.

⁵⁶ CL 62, 318 et CISV 89.

⁵⁷ CL 111. Tout ce qui appartenait à Lérins dans le territoire de Salernes revenait à Saint-Victor, et tout ce que Saint-Victor possédait à Mougins passait sous le contrôle de Lérins. En fait, il était question d'un échange d'églises et de leurs dépendances : Saint-Pierre, Saint-André et Saint-Trophime de Salernes, contre Saint-Martin de Mougins. Après cet échange Lérins possède enfin la totalité de la seigneurie de Mougins à laquelle il faut ajouter l'église Saint-Jacques offerte à la même époque par l'évêque d'Antibes (AEA 70).

La famille de Grasse a assuré l'essentiel de l'implantation de Lérins dans le diocèse d'Antibes⁵⁸, avec 19 donations sur les 32 enregistrées au XI^e siècle (voir Carte 9). Elle a abandonné ainsi des domaines proches de la côte, peut-être ceux qui avaient un jour fait partie du temporel primitif de l'abbaye. Les seigneuries de Vallauris, Arluc, Mougins et Cannes, sont sans doute ce que le monastère possède de plus important dans le diocèse, dont la partie nord est faiblement pénétrée par les moines. Ces possessions côtières constituent pour le monastère insulaire un prolongement continental essentiel. Comparées aux donations dans le diocèse voisin de Fréjus —55 pour le XI^e siècle— celles d'Antibes sont moins nombreuses, mais l'évêché d'Antibes est trois fois plus petit que celui de Fréjus. A Antibes, Lérins est la seule puissance monastique, tandis que de l'autre côté de la Siagne, Lériniens et Victorins se partagent la prééminence⁵⁹.

1. 3. Un abbé de la famille de Grasse : Aldebert II (1067-1102). Expansion et maîtrise des tensions

En 1067, l'abbaye de Lérins a un nouvel abbé, Aldebert II. Pendant les trente-cinq années de son abbatiat le monastère connaît un grand développement et, au tournant du XII^e siècle, occupe une position prépondérante en Provence. Ce n'est donc pas sans raison qu'en 1613, dans sa *Chronologia*, V. Barralis salue cet abbé avec quelque emphase⁶⁰. Selon lui, outre les nombreuses donations reçues pendant son abbatiat, Aldebert aurait dès 1088 entrepris des constructions (*moles*) sur l'île de Lérins⁶¹. Mais contrairement à ses affirmations, et bien que la construction d'un tel monument à Lérins ait été tout à fait possible à l'époque, il ne s'agit pas de la célèbre tour qui existe toujours sur l'île de Saint-Honorat, comme Barralis l'affirme dans sa chronologie des abbés de Lérins⁶². Une étude récente a en effet démontré que le début de la construction de celle-ci est postérieur à la

⁵⁸ A. MARTIN, *Le patrimoine de l'abbaye de Lérins* ; J.-C. POTEUR, «Réseau paroissial».

⁵⁹ Y. CODOU, *L'Eglise, les hommes et le terroir dans le diocèse de Fréjus - Xe-XIII^e siècles*, thèse Université de Provence, Aix-en-Provence, 1997.

⁶⁰ V. BARRALIS, *Chronologia*, p. 153-157b.

⁶¹ *Ibid.*, p. 213-214b (*de locatione seu fondatione turris lerinensis*).

⁶² *Ibid.*, p. 157b, où il affirme qu'Aldebert II avait aussi construit une tour à Cannes (...*arcemque turris Lerinensis construxisse alterisque in castro Canois prima jecisse fundamenta...*).

fin du XII^e siècle⁶³. Il demeure cependant que l'épithaphe de l'abbé Aldebert II, également connue par la transcription de Barralis, mentionne l'élévation d'une tour et d'une église⁶⁴. Ces monuments anciens ont-ils réellement existé et ont-ils disparu sans laisser de traces ?

L'abbé Aldebert II était apparenté avec la famille de Grasse. Ce lien n'est évoqué qu'une seule fois par l'évêque Geoffroi I⁶⁵, et il est difficile de savoir si l'élévation de l'abbé Aldebert II résulte d'une action délibérée de la famille ou s'il s'agit d'une simple coïncidence. Quoi qu'il en soit, il appartient à une des branches cadettes ou bien il est le descendant d'un membre féminin de la famille de Grasse.

Nous connaissons peu de choses sur les cadets ou les femmes issus de la famille de Rodoard. C'est encore la célèbre notice sur Vallauris (v. 1125) qui, sur le sujet, fournit quelques renseignements. En plus de ses deux fils, Gauceran et Guillaume Grueta, Rodoard a eu une fille, Oda, qu'il a mariée avec Signerius. Oda a eu deux filles, l'une mariée à Aldeario de Maganosc et l'autre à Guillaume de Clermont. Guillaume Grueta a eu lui aussi une fille, Accelène, qui a épousé Berald de Mougins. Dans la génération suivante, la fille de l'évêque Aldebert I est mariée avec Aldebert de Roquefort. Les époux des filles de la famille de Grasse sont donc choisis parmi les chevaliers du diocèse d'Antibes. C'est là une façon pour les Grasse de resserrer les liens et de garantir la fidélité de ces hommes. Quant aux garçons de la famille, du moins les aînés, il semble qu'ils cherchent leurs épouses dans les autres familles de l'aristocratie provençale : Gauceran épouse Belilde de Salernes-Pontevès, et leur fils Guillaume Gauceran, ou l'un des

⁶³ L. BAY, *Le monastère fortifié de Saint-Honorat de Lérins*, p. 40 et ss. ; L. BAY et M. FIXOT, «La tour de Saint-Honorat à Lérins». Pour les autres interprétations, voir R. DORÉ, «Lérins» ; J. E. DUGAND, «Anciennes cartes» ; V. RAYMON, «Les îles de Lérins», p. 13-14 ; E. G. M. FLECHTER, «The monastery at Lérins» ; J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 127-149 et p. 150-156 sur l'église romane du Suquet à Cannes.

⁶⁴ *Hic Aldebertus iacet Abbas pace refertus/ Quam graviter geritur, quod tumulo teritur ?/ Hinc populi plorant, monachi tristantur et orant/ Nocte, dieque Deum, quo Tueatur eum/ Namque sui dextra construxit intus et extra/ Turres, atque tholos Ecclesiasque polos./ Ipse fuit norma monachis, via, semita, forma./ Nec quis plus quaerat, omnia solus erat :/ Ex septendenis quos vixit ter duodenis/ Annis ut decuit, pastor, et Abas fuit/ Et quoderis lector fuit, es quod tu modo Lector/ Filius ergo Dei, dic ita, parcat ei. Amen.*

⁶⁵ CL 101 (1062-1083) : ...domnus Aldebertus abbas qui michi linea consanguinitatis adheret...

fils de ce dernier, épouse une fille de la famille de Reillanne⁶⁶. La famille a aussi contracté une alliance avec les Mison⁶⁷.

La même notice signale aussi que deux des arrières petits-fils d'Oda ont été moines à Lérins, Pierre Crépu, petit-fils d'Aldeario de Maganosc, et le petit-fils de Pierre Signerius. A l'exception de celle de Guillaume Grueta, nous ne connaissons aucune autre conversion à la vie monastique dans les générations précédentes. Pourtant, à l'instar d'Aldebert II qui est devenu abbé, il est probable que d'autres garçons de la famille aient été destinés à entrer au monastère.

Alors que l'accession à la charge abbatiale de Lérins d'un parent de la famille de Grasse aurait dû renforcer les liens qui les unissaient, on constate, au contraire une sensible réduction des actes signés par la famille en faveur du monastère. Pendant l'abbatit d'Aldebert II (1067-1102), nous ne comptons que deux donations et un serment émanant de l'évêque Geoffroi I, et un serment émanant du frère de ce dernier, Raimbaud⁶⁸. Malgré l'absence de toute autre trace de conflits, l'existence ses deux serments montre que des difficultés ont dû opposer la famille, ou des proches, au monastère. Le texte de l'un, en langue romane, comporte la promesse de Raimbaud de ne point chasser les moines de Mougins et de ne pas attenter à leur honneur, et stipule que nul n'aura son consentement pour le faire, et qu'il se chargera de restituer à l'abbé tout ce qui pourrait être enlevé au monastère. Le serment prononcé par l'évêque Geoffroi en présence du moine Conrad, concerne de la même manière le *castel* de Mougins⁶⁹. L'existence, ou du moins le risque d'apparition de conflits est encore attesté par trois autres serments prêtés dans des termes analogues. Le premier l'est par Olivier, le second par Foulques —petit-fils de l'évêque Aldebert I— et le troisième par Guillaume, fils d'Adila. Tous trois promettent de ne pas nuire au monastère et de dénoncer les éventuels usurpateurs des biens de Saint-Honorat⁷⁰.

L'expansion du monastère dans le diocèse d'Antibes s'est heurtée aux intérêts matériels des membres de la famille de Grasse et de leurs fidèles. Ces premiers serments traduisent le changement qui affecte les relations entre le monastère et les Grasse. Les liens de parenté qui existent entre l'abbé Aldebert II et les seigneurs d'Antibes ont certainement permis d'établir un

⁶⁶ CL 105 (1128).

⁶⁷ CL 136 (1137), 137 (1125-1131).

⁶⁸ CL 101 (1062-1083), 100 (1083), 318 (1090), 339 (1080-1102).

⁶⁹ CL 363 (1062-1083).

⁷⁰ CL 75, 355 et 79 (1080-1102).

pacte de non agression, dévoilé par les serments. Ainsi l'abbé va-t-il pouvoir maintenir dans son camp des hommes dont les intérêts lui sont en partie opposés.

Les chartes de restitution montrent que la situation de tension généralisée qui caractérise l'époque n'épargne pas les monastères et que les possessions de l'abbaye de Lérins ne sont pas à l'abri des violences. Nous avons vu qu'en 1070, dans le diocèse d'Antibes, Guillaume d'Hyères, de la famille de Fos, restitue le quart du *castrum* d'Arluc. Il le fait lors d'une cérémonie au cours de laquelle il dépose sa *dimissio* sur l'autel dédié à la Vierge et à saint Honorat⁷¹.

Cependant, le monastère a continué de s'enrichir grâce à ses nombreux autres donateurs. A la fin du XI^e siècle l'abbaye est fortement présente dans les diocèses d'Antibes et Fréjus, et possède des biens dans presque tous les évêchés provençaux, notamment à Glandevès, et à Riez, et aussi dans celui de Vintimille. Au début de 1094, sur la demande de l'abbé Aldebert II, le pape Urbain II prend le monastère de Lérins sous sa protection⁷². A partir de cette époque les abbés vont recourir à l'autorité pontificale pour résoudre certains de leurs problèmes. Le monastère devient alors un relais important pour la réforme grégorienne qui pénètre lentement en Provence orientale, où ses moines vont assumer au XII^e siècle, la direction de quelques évêchés⁷³. En 1093, cependant, c'est encore un membre de la famille de Grasse qui occupe le siège d'Antibes. Il s'agit du fils cadet de Guillaume Gauceran, Aldebert II, qui a succédé à son frère, l'évêque Geoffroi I, dont la dernière apparition date de 1083⁷⁴.

⁷¹ CL 77. Son fils, Hugues Guillaume, restitue entre 1110-1124, ce qu'il conservait encore injustement à Arluc (CL 78). L'un de ses petits-fils s'était fait moine à Lérins (CL 282 - 1102-1110).

⁷² Selon la tradition du monastère, Lérins aurait été placé sous la protection de Rome depuis l'époque de Grégoire I (590-604). En effet, des pièces forgées par les moines aux XI^e et XII^e siècles tentent de le prouver (L.-H. LABANDE, «Bullaire de l'abbaye de Lérins», n° 92 et 93, et H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. I, n° 248). Bien que l'attribution d'un tel privilège ne soit pas impossible étant donnée l'importance de l'abbaye jusqu'au VII^e siècle, le premier document authentique accordant la protection du Saint-Siège à Lérins est celui qui a été délivré par Urbain II, le 8 janvier 1094 (CL 291).

⁷³ Mainfroi d'Antibes ? (1113-1138/43), Pierre de Vence [CL 148 (1093), 218 (1103), 206 (1109), 109 (1109)], Guillaume de Gap (1131-1149?), Lambert de Bauduen de Vence (1114-1154). Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 269-270 ; M. FONTANA, *La réforme grégorienne*.

⁷⁴ CL 148.

1. 4. Les conflits du XII^e siècle. L'appui des comtes de Barcelone et de la papauté

La troisième génération de la famille de Grasse, c'est-à-dire, celle des évêques Geoffroi I et Aldebert II et de Raimbaud de Grasse, maintient des relations assez calmes avec le monastère de Lérins. En 1113, c'est la dernière apparition de Raimbaud de Grasse et la première de ses enfants, Bertrand et Raimond, tous témoins lors de la sentence qui règle les conflits entre le nouvel évêque d'Antibes, Mainfroi, l'abbaye de Lérins et son abbé, Pierre⁷⁵. Sont aussi présents les frères Foulques Lombard et Guillaume de Grasse, petits-fils de l'évêque Aldebert I. Les Grasse sont donc tous réunis pour entériner la restitution et la confirmation des biens et des églises de l'abbaye de Lérins dans le diocèse d'Antibes faite par l'évêque Mainfroi, avec l'accord de ses chanoines. Ils ratifient par leur présence les donations de leurs ancêtres, car il est question ce jour-là de confirmer des biens que Lérins détenait grâce aux donations des Grasse. L'évêque, en effet, confirme la possession des sanctuaires d'Arluc, de Mougins, de Cannes, de Vallauris, de Revest, et les églises Saint-Pierre de Roquefort et Saint-Martin de la Garde. Il donne en plus deux autres églises, Saint-Pierre d'Opio et Saint-Florent de Cannaux, et restitue ce que l'abbaye avait possédé à Saint-Césaire, dans la condamine de Saint-Michel et à Pibonson. Ultérieurement, Lérins doit rendre à l'évêque les églises d'Opio (1153), de Saint-Césaire (1155) et de Cannaux (1158), mais arrive à conserver celle de Roquefort, dont le *castrum* lui appartient intégralement à partir de 1193⁷⁶.

Donc, au début du XII^e siècle l'abbaye de Lérins normalise ses rapports avec le nouvel évêque d'Antibes, qui est peut-être un ancien moine de

⁷⁵ CL 129.

⁷⁶ J.-C. POTEUR, «Réseau paroissial», p. 78, 83, 85, 86. L'auteur mentionne l'existence de quatre «petits monastères» dans le diocèse d'Antibes —Caloin, Brusca, Cabris et Gourdon (p. 76, 77, 78, 79-81)— probablement habités par des clercs et fondés par la famille de Grasse (sic). Nous n'avons retrouvé aucun document confirmant complètement ces interprétations, à l'exception de quelques indices pour Saint-Vincent de Gourdon, évoqué en tant que *monasterium* en 1178 lors d'une confirmation du comte Raimond Bérenger IV à l'évêque d'Antibes (AEA 95 : *...et hoc quod habet in castro de Gordone et in monasterio Sancti Vicenti et eorum territoriis...*), et pour l'*ecclesia* de Sainte-Marie de Caloin et la chapelle Saint-Jacques de Bar, qui font partie, en 1206, des dépendances de la collégiale de Saint-Ruf, de même que Sainte-Marie de Vaucluse (PL, t. 215, c. 887 - bulle d'Innocent III). Il reste à confirmer le rôle de la famille de Grasse, ou de ses branches, auprès de ces églises.

l'abbaye⁷⁷. Après la disparition de l'évêque Aldebert II, les seigneurs d'Antibes n'ont pas réussi à imposer encore l'un des leurs à la tête de l'évêché. La succession est assez trouble. Un ancien moine de Saint-Victor de Marseille, excommunié par son abbé, se fait sacrer, illicitement, évêque d'Antibes par l'archevêque d'Embrun, Benoît II. Cet épisode est connu grâce à une lettre de Pascal II à son légat Richard, cardinal-évêque d'Albano, datée d'entre 1107 et 1113⁷⁸.

Lorsqu'enfin Mainfroi devient évêque d'Antibes, il a vraisemblablement contesté certaines possessions de l'abbaye de Lérins, surtout les églises paroissiales et leurs dîmes. Certaines donations faites par les évêques précédents au cours du XI^e siècle, principalement celles de l'évêque Aldebert I, concernaient en effet des biens de l'Eglise d'Antibes. Mainfroi essaie de reprendre aux moines de Lérins ce qu'ils avaient reçu des évêques appartenant à la famille de Grasse. Les problèmes de l'abbaye de Lérins ne s'arrêtent pas là, car une grande partie des largesses accordées par les prélats du XI^e siècle, que se soit dans le diocèse de Fréjus, dans celui de Riez ou ailleurs, sont contestées par les évêques du XII^e siècle, qui veulent reconstituer le temporel de leurs églises, dispersé au profit des abbayes par la générosité de leurs prédécesseurs.

La générosité de leurs ancêtres est aussi une cause d'appauvrissement pour les seigneurs d'Antibes qui commencent à briser la bonne entente entre le monastère de Lérins et leur famille. Si, après la mort de ses deux frères évêques, Raimbaud de Grasse a conservé l'autorité sur les biens et les membres de sa famille évitant toute difficulté avec Lérins, dont il s'était, par serment, engagé à ne pas reprendre les biens, dès sa propre disparition les conflits éclatent. Les partages successifs du patrimoine de la famille, faits au gré des héritages, vont progressivement réduire la portion de chacun de ses membres. Ceux-ci vont donc tenter d'accroître leurs revenus en s'emparant des droits du monastère de Lérins, et aussi de ceux de l'Eglise d'Antibes.

L'appauvrissement matériel n'est d'ailleurs pas la seule difficulté à laquelle la famille de Grasse doit faire face. L'évolution sociale au cours du XI^e siècle ainsi que les circonstances de la succession dans le comté de Provence au début du XII^e siècle, mettent en cause son pouvoir. En effet, les Grasse sont confrontés à l'ascension des *milites* du diocèse d'Antibes, avec

⁷⁷ Un moine Mainfroi est mentionné à Lérins à l'époque de l'abbé Aldebert II (CL 77 et 159).

⁷⁸ CL 334. J. P. POLY, *La Provence*, p. 265-266, identifie ce Richard à l'abbé de Saint-Victor, mais celui-ci n'était plus légat depuis 1088.

qui ils doivent partager leurs prérogatives. En échange de leur fidélité, les Grasse les gratifient avec des donations, comme celle faite en 1047 par Guillaume Gauceran et son épouse Fida à Bernard, qui reçoit en alleu douze modrées de terre à Mougins, sur lesquelles il exercera la *potestate*. Ainsi Guillaume Gauceran récompense «l'amour, l'affabilité et la bienveillance» de Bernard, «son service et sa fidélité», ainsi que «l'aide qu'il apporte et celle qu'il a déjà apportée»⁷⁹. Des hommes tels que Bernard, ont constitué tout au long du siècle un groupe de plus en plus indépendant à l'égard des seigneurs d'Antibes. Dans le premier quart du XII^e siècle, un certain nombre d'entre eux, comme les Truan, ont déjà réuni un patrimoine conséquent⁸⁰. D'ailleurs les seules donations que l'abbaye de Lérins reçoit au XII^e siècle dans le diocèse d'Antibes proviennent de ces chevaliers qui entrent dans l'ordre monastique⁸¹. L'abbaye a trouvé de nouveaux alliés.

Le pouvoir de la famille de Grasse est aussi remis en cause par la politique de reconstruction de la puissance comtale. Lorsqu'une partie du comté de Provence échoit à Raimond Bérenger II, comte de Barcelone, à l'issue de son mariage avec la comtesse Douce, le prince étranger doit arriver à s'imposer face aux autres prétendants à la dignité, et donc maîtriser les grands seigneurs provençaux qui avaient réussi à échapper au contrôle comtal⁸². L'une des premières régions sur laquelle Raimond Bérenger va exercer son action est la partie orientale de la Provence, qui semble avoir été, tout au long du XI^e siècle, fort éloignée du comte d'Arles. C'est cette absence, ou du moins cette défaillance du pouvoir comtal, qui avait permis à des familles, comme celle de Grasse, de dominer sans aucune contrainte certaines contrées. En s'appuyant sur l'Eglise, qu'ils défendent contre les

⁷⁹ CL 120 : *Ista omnia suprascripta donamus tibi, fidelis noster Bernardus, pro amore et dulcitudine et benevolentie tue, et propter servicium et fidelitatem, et per adiutorium quod nobis facis et inantea cupis facere. Propterea, donamus tibi ipso alode, ut facias quicquid facere volueris, habeas integram licentiam et potestatem ad faciendum omnia quicquid facere volueris, in tua permeneat potestate.*

⁸⁰ Dans la deuxième moitié du XI^e siècle, les membres de la famille qui descendent de Truan offrent à Lérins des biens qu'ils possèdent à Grasse et ailleurs. Arnaud Truan et Augier donnent au monastère des maisons et une vigne à Grasse (CL 124). Roland donne les églises de Saint-Hilaire et du Saint-Sépulcre, sises dans l'ancien quartier de Grasse, appelé Colle (CL 126) et une vigne située à Cabris (CL 126). En 1061, l'abbé Aldebert I achète un manse à la Roquette, pour sept sous, à Gauceran, fils de Truan, et à son épouse Laviarda et à ses fils (CL 81). En 1055 un Guillaume Truan est moine à Lérins (CL 146).

⁸¹ CL 82 (1109, Pierre Ismion), 85 (1146-1182, Pierre de Mouans), 87 (1110-1124, Hugues), 88 (XII^e s., Boson), 110 (1142, Aldebert Columbus).

⁸² Voir J.-P. POLY, *La Provence*, 2^e partie, ch. IV.

exactions des seigneurs laïques, les comtes de Barcelone, arrivent effectivement à s'imposer, et les grands doivent s'incliner.

C'est dans ce contexte que s'exercent les violences de la famille de Grasse envers l'abbaye de Lérins. Les épisodes les plus connus sont ceux qui concernent Foulques Lombard, petit-fils de l'évêque Aldebert I. Selon une bulle du pape Honorius II, du 5 janvier 1125, Foulques Lombard devait restituer aux moines de Lérins une somme d'argent qu'ils lui avaient prêtée pour payer le voyage à Jérusalem que Foulques avait fait voeu d'entreprendre et qu'apparemment il n'avait pas effectué. De plus, lors de l'attaque des Sarrasins à Antibes, le même Foulques avait été fait prisonnier et ce sont encore les moines de Lérins qui avaient payé sa rançon avec l'argent du trésor de l'abbaye. Le pape exige que Foulques rende ces sommes aux moines, de même que le domaine de Vallauris, qu'il leur avait enlevé, et le *castrum* d'Arluc qu'il avait dévasté⁸³.

La cérémonie de restitution d'Arluc a lieu en août 1125, en présence de Raimond Bérenger, comte de Barcelone et de Provence, de Bérenger évêque de Gérone, de Bérenger évêque de Fréjus, de Mainfroi évêque d'Antibes, de l'abbé Garin, du prieur Foulques et des moines Guillaume Aldebert et Etienne de Châteaurenard⁸⁴. Foulques Lombard et son frère Guillaume reconnaissent avoir commis des injustices envers le monastère, et pour la rédemption de leurs âmes, ils se rétractent. Mais il a sans doute fallu l'intervention du comte pour qu'au moins une partie des restitutions souhaitées par le pape soient effectuées.

En fait, les premiers ennuis du monastère avec Foulques Lombard remontent à la fin du XI^e siècle, quand il promet à l'abbé Aldebert II de ne pas toucher au domaine de Vallauris⁸⁵. Or, en 1115, un nouvel accord est passé pour régler la situation résultant des attaques par Foulques, qui, donc, n'avait pas tenu ses promesses⁸⁶. Et ce n'est que sur son lit de mort que celui-ci restitue enfin tout ce qu'il avait enlevé à Vallauris. Hélas ! Son fils, Pierre de Mison, qui avait confirmé la décision de son père sur l'autel de saint Honorat, va à son tour exercer des violences contre les gens de l'abbaye, et

⁸³ CL 294. Voir AEA p. 63, n. 1.

⁸⁴ CL 76. Le nom de l'évêque de Fréjus donné par ce document est Bertrand, mais à cette époque c'était Bérenger qui gouvernait l'église fréjussienne. Il s'agit probablement d'une mauvaise interprétation de l'initiale B.

⁸⁵ CL 343.

⁸⁶ CL 135.

sera excommunié par le pape jusqu'à ce que satisfaction soit donnée au monastère⁸⁷.

En 1128, c'est encore en présence du comte Raimond Bérenger que Guillaume et Geoffroi de Reillanne, petits-fils de Guillaume Gauceran, restituent à l'abbé de Lérins ce qu'ils avaient usurpé dans le *castrum* de Mougins⁸⁸. D'autre part, l'un des héritiers de la branche aînée de la famille, Bertrand de Grasse, fils de Raimbaud, qui avait témoigné dans la restitution faite par Foulques Lombard et Guillaume de Grasse, apparaît dans une notice du cartulaire de Lérins à propos d'injustices commises contre le monastère dans la *villa* de Cannes en 1130⁸⁹.

Par delà les conflits qui les opposent, les moines de Lérins et les Grasse maintiennent une certaine complicité. Nous avons vu que les moines ont financé un projet de voyage à Jérusalem de Foulques Lombard, et qu'ils ont avancé sa rançon lorsqu'il a été retenu par les Sarrasins. Nous savons aussi qu'en 1147, Bertrand de Grasse confie son fils Guillaume au monastère et qu'à cette occasion, accompagné de sa femme Accelène et de ses trois autres enfants, Gauceran, Raimbaud et Hugues, il offre à Lérins ce qu'il possède, «soit par la justice, soit par la force», dans le *castrum* de Mougins⁹⁰. C'est dire là que cette donation est en partie une restitution.

Ces relations ambiguës sont révélatrices de la nouvelle conjoncture dans le diocèse d'Antibes. Le monastère de Lérins s'était implanté dans la région au cours du XI^e siècle et, grâce notamment aux donations de la famille de Grasse, il est arrivé à contrôler un ensemble très important de possessions. Au XII^e siècle, outre son autorité religieuse, l'abbaye est devenue une puissante seigneurie féodale qui rivalise avec celle des Grasse. Ceux-ci s'attaquent aux droits du monastère comme ils s'attaqueraient à ceux de grands chevaliers ou de simples tenanciers. Mais si usurper des biens monastiques semble à première vue tâche plus aisée qu'affronter des hommes armés, l'histoire montre que les moines ne sont pas démunis de moyens et disposent de protecteurs efficaces : les papes, et leurs bulles sont nombreuses en faveur du monastère, et surtout le comte de Barcelone, nouveau comte de Provence.

⁸⁷ CL 137 (1131).

⁸⁸ CL 105.

⁸⁹ CL 97. Le privilège de 1131 par lequel Raimond Bérenger prend le monastère et ses biens sous sa protection et lui concède la libre possession du *castellum Marcelini*, à Cannes, est un faux (CL 96. Voir ACP 280).

⁹⁰ CL 104 : ...*vel juste vel per forzam habebamus*...

1. 4. 1. La prépondérance de la ville de Grasse et le transfert du siège épiscopal d'Antibes

Au long du XII^e siècle Grasse a connu, par le commerce, un développement considérable qui en fait la ville la plus importante du diocèse, au détriment d'Antibes. Jusqu'en 1125, Grasse était restée entièrement sous le contrôle de la famille qui avait adopté le nom de ce fief. Cependant, à cette année là, l'évêque Mainfroi obtient du comte de Barcelone et marquis de Provence, une série de concessions en réparation des dommages causés par une attaque sarrasine à Antibes, au cours de laquelle la cathédrale Sainte-Marie avait été détruite⁹¹. Parmi les donations faites par le comte à l'évêque figurait la totalité des droits que Guillaume Grueta avait possédés à Grasse. Cela marque le départ de l'évêque vers cette ville. Dès lors, en effet, la majorité des actes signés par les évêques d'Antibes sont établis à Grasse⁹².

Ainsi, pendant quelque temps, la famille de Grasse est conduite à partager la seigneurie avec l'évêque. Mais ce cadre va bientôt évoluer. La bourgeoisie enrichie par le commerce, alliée aux petits nobles et aux chevaliers, finit par racheter aux descendants de Rodoard et à l'évêque, leurs droits seigneuriaux. Un consulat est ainsi établi, et ce dès avant 1155⁹³. En 1176 ce consulat est reconnu par Alphonse II, roi d'Aragon et marquis de Provence⁹⁴. A cette époque les relations entre le consulat et les évêques sont bonnes⁹⁵, ce qui contribue à la continuité de la présence épiscopale à Grasse.

Mais à partir de 1216 une série de conflits oppose le consulat de Grasse à l'évêque Bertrand II et au comte Raimond Bérenger V. Celui-ci, profitant des différends survenus entre l'évêque et le consulat à propos de la seigneurie d'Antibes, cherche à récupérer les droits qui avaient été cédés à la commune. En 1227, le consulat est dissous et l'évêque, compte tenu du patrimoine qu'il possède avec ses chanoines, devient le personnage prééminent à Grasse.

Dix ans après, quelques chanoines d'Antibes réclament des réformes et le partage du temporel de l'Eglise d'Antibes. En 1242, le partage est effectué,

⁹¹ AEA 55.

⁹² Voir AEA, p. LXXXV-CVI et F. DALLEMAGNE, *Groupe épiscopal de Grasse*.

⁹³ G. GAUTHIER-ZIEGLER, *Histoire de Grasse au Moyen Age* ; P. GONNET (dir.), *Histoire de Grasse*.

⁹⁴ AEA 91.

⁹⁵ AEA p. C.

sous l'arbitrage du métropolitain d'Embrun. Les neuf chanoines sont répartis, trois à Grasse et six à Antibes, sous la direction d'un seul prévôt. En 1244, le titre épiscopal d'Antibes est transféré à Grasse par Innocent IV. Le pape ne fait que légaliser une situation de fait qui perdurait depuis plus d'un siècle.

2. Les enjeux du réseau lérinien

Plus tardivement restaurée, Lérins profite avec retard de la manne des donations pieuses. Ce désavantage est cependant assez vite effacé. En effet, au cours de la première moitié du XI^e siècle, les Lériniens effectuent déjà autant de transactions que ne le font les moines de Montmajour ; et le décalage initial est rattrapé par l'importance et la continuité du mouvement des donations en leur faveur dans la seconde partie du XI^e siècle et au début du XII^e siècle, époque où les autres communautés bénédictines ne reçoivent presque plus rien. Le patrimoine que se constitue ainsi l'abbaye est situé essentiellement en Provence orientale. Le tableau ci-dessous illustre bien cette tendance.

DONATIONS À L'ABBAYE DE LÉRINS

Diocèse	1001-1050	1051-1100	1101-1150	1151-1200
Fréjus	18	37	10	1
Antibes	15	17	12	5
Arles	5	11	6	-
Riez	3	9	8	-
Glandevès	3	7	3	-
Vence	1	5	-	3
Nice	-	4	-	-
Avignon	-	3	1	-
Toulon	-	1	3	-
autres	5	9	2	-
TOTAL	50	103	45	9

Se superposant à une présence largement prédominante de Saint-Victor de Marseille, il semble ainsi s'établir une sorte de complémentarité, qui voit Lérins dominer dans l'est de la Provence alors que Montmajour domine dans

l'ouest. La présence de Montmajour dans les diocèses d'Aix et d'Avignon et dans les évêchés rhodaniens, est équilibrée par les implantations de Lérins dans les diocèses d'Antibes, Vence, Riez et Glandevès. Et curieusement cet équilibre concerne également les implantations plus excentrées des deux abbayes en et hors de Provence. Ainsi, grâce au prieuré de Correns, Montmajour est bien implanté à Fréjus, place forte de Lérins, tandis que le rayonnement de l'obédience de Saint-André de la Cappe⁹⁶ assure à Lérins une position importante à Arles, où Montmajour détient le principal de son temporel. Hors de Provence l'implantation de l'une comme de l'autre abbaye, est très modeste.

2. 1. Une oeuvre des moines à Cannes : l'hôpital Saint-Honorat

Entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, les moines de Lérins construisent et maintiennent, entre Cannes et le Cannet, au lieu-dit Olivet, l'hôpital dit de Saint-Honorat, où étaient accueillis les pauvres et les moines malades. La création de cette nouvelle entreprise lérinienne est précédée puis accompagnée par une série de transactions qui visent à regrouper des terres pour constituer les dépendances de l'hôpital. Les actes sanctionnant ces transactions sont instructifs à divers titres et montrent, entre autres, que le terroir d'Olivet avait été l'objet de plusieurs partages.

En 1091, pour que Jean Got et Augier puissent vendre leur part à Michel Pictavin, ils ont dû obtenir l'accord de Pons Berald et de son fils Aldebert, d'Udolo et d'Hugues, et aussi celui de l'abbé et des moines de Lérins. Tous les personnages cités avaient donc des droits sur Olivet, ce qui est d'ailleurs confirmé dans la deuxième partie de l'acte, qui enregistre la vente de leur part par Pons Berald et son fils Aldebert⁹⁷. En 1094, Michel Pictavin achète à Guillaume Bernard de Mougins, et à son épouse, Petronille, avec l'accord de l'abbé Aldebert et des moines, une modifiée de la terre d'Olivet⁹⁸.

⁹⁶ CL 247 (824), 248 (824), 249 (840) [voir P. A. FÉVRIER, «La donation faite à Lérins»], CL 250 (1067), 251 (1110), 252 (1101), 253 (1101), 254, 255, 260, 261 (XI^e s.), 267 (1067-1102).

⁹⁷ CL 115 : *Terra de Olivet, qui venderunt Johannes Got et Aldigerius ad Michaelem Pictavini et ad uxorem ejus... consilio Aldeberti abbatis et omnibus monachis, et cum consilio Poncii Beraldi et Aldeberto, filio ejus, et cum consilio Udolo et Ugo...Terra de Olivet que vendidit Poncius Beraldus et Aldebertus, filius ejus ad Michael Pictavin et ad uxorem ejus, cum consilio Aldeberti abbatis et omnibus monachis et omnibus.*

⁹⁸ CL 116 : *...Guillelmus Bernardi vendidit terram de Oliveto, modiatam unam Michaeli Pictavensi, cum consilio Aldeberti abbatis et omnium monachorum...*

A partir de 1109, le dessein du monastère de regrouper sous son contrôle l'ensemble des terres d'Olivet apparaît nettement. C'est au cours de cette année que l'abbé Pons achète pour trente sous la terre de Guillaume Bernard de Mougins⁹⁹. Si aucune mention de l'hôpital Saint-Honorat n'a été faite jusque-là, la série d'acquisitions faites en son nom par Pierre Scofario, pendant l'abbatit de Pons, indique que l'institution existait au moins avant 1110. Un acte datant du début du XII^e siècle, indique que Pierre Scofario, qui ne semble pas avoir été moine, tenait l'hôpital¹⁰⁰ et vraisemblablement assurait l'administration des biens.

Ainsi est acquis un champ qui appartenait à Bertrand de Vence et à Geoffroi de Sartoux, à son frère Raimond et à leur mère, contre dix sous remis au premier pour sa part, et douze sous aux trois autres pour la leur. Ainsi est aussi acquise de Guillaume Bernard de Mougins, qui semble avoir possédé la plus grande partie d'Olivet, une terre voisine de celle de Bertrand de Vence et de Geoffroi de Sartoux. Le même vendeur, dont le frère, Isnard, participe à ses côtés aux négociations en tant que témoin et copropriétaire, vend une autre terre dans les environs. Enfin, pendant l'abbatit de Pierre (1113-1125), Guillaume Bernard avec sa femme Petronille et ses enfants, Pierre, Guillaume, Geoffroi et Gauceran, vendent une terre située à côté de l'hôpital pour vingt sous¹⁰¹.

Toujours à Olivet, l'abbé Pons reçoit d'Aldebert Berald et de son fils Bertrand, la donation des terres que Michel Pictavin avait achetées en 1091¹⁰². Il semble que dans ce cas, il s'agisse plutôt de la confirmation de la vente effectuée par Aldebert Berald et son père, Pons Berald, au temps de l'abbé Aldebert II. Apparemment, à la fin du XI^e siècle, Michel Pictavin avait assumé les mêmes fonctions que Pierre Scofario pendant l'abbatit de Pons. L'hôpital de Saint-Honorat à Cannes reçoit directement quelques donations au XII^e siècle. Poncia, accompagnée de ses fils, Bérenger et Richaud, et de son frère, Foulques, donne une modeste de terre située dans le *castrum* de Séranon¹⁰³. Un moulin à Mouans est donné par Farto et son neveu Raimond, par Rostaing de Ferrione et par Pons Mercoris et ses enfants¹⁰⁴.

⁹⁹ CL 109 : *Carta vendicionis de terra Olivet quam Guillelmus Bernardi vendidit Poncio abbati et monachis Lyrinensibus, accipians in precium XXX solidorum...*

¹⁰⁰ CL 93 : *...domnus Petrus Scopharius, qui tunc temporis tenebat hospitem sancti Honorati...*

¹⁰¹ CL 94 (1102-1110), 95 (XII^e s.), 108 (1110-1125).

¹⁰² CL 107 (1102-1110).

¹⁰³ CL 90 (XII^e s.). D'autres transactions concernant l'hôpital dans CL 91 (1110-1124).

¹⁰⁴ CL 92 (XII^e s.). Lérins avait des droits sur le(s) moulin(s) de Mouans au moins depuis l'époque de l'abbé Aldebert I (1038-1066), qui recevait de Bermond, de son épouse Belitrude et de ses sept fils et deux filles, la mouture du moulin de Mouans (CL 84). En 1144, Raimond Dalmace et son cousin Guillaume Pannardi donnent leur part du moulin, l'autre part appartenant à la soeur de Raimond Dalmace, mariée avec Guillaume Amic de Turrettes.

Toutes ces transactions pour obtenir les terres d'Olivet, montrent que l'abbaye de Lérins n'attend plus, au début du XII^e siècle, la générosité de ses fidèles pour obtenir les biens dont elle a besoin. La vocation «hospitalière» de Lérins est encore vivante au XIII^e siècle, époque où le monastère possède un *hospitale pauperum* à Moustiers et reçoit de l'archevêque de Gênes, l'hôpital de Saint-Antoine de Gênes¹⁰⁵.

2. 2. L'implantation en dehors de la Provence

2. 2. 1. Les rattachements liguriens

La proximité de la Ligurie explique les donations faites à Lérins dans les diocèses de Vintimille, Gênes et Albenga. C'est d'ailleurs aussi cette proximité qui explique en sens inverse, les possessions du monastère ligurien de l'Ile Gallinaria en Provence orientale¹⁰⁶. Les comtes de Vintimille sont les premiers à s'intéresser à Lérins dans ces contrées. En 1041, les comtes Otton et Conrad, avec leur mère, Armilina confient à l'abbé Aldebert de Lérins le monastère de Saint-Michel de Vintimille¹⁰⁷. Ce monastère continue pendant quelques années à avoir son propre abbé et, semble-t-il, une certaine indépendance car en 1064, les mêmes comtes confirment à l'abbé Dalmace et au moine Amic, les biens de Saint-Michel dans le comté de Vintimille, sans faire aucune allusion au rattachement à Lérins¹⁰⁸. En 1082 le comte Conrad, qui avait épousé une provençale, Odile, fille de Laugier de Nice, donne à Lérins l'église Saint-Martin de Carnoules¹⁰⁹. Les dons connus des comtes de Vintimille s'arrêtent là, mais ceux-ci restent attachés au monastère, où ils interviennent au XII^e siècle lors de règlements de conflits entre Lérins et des seigneurs laïques¹¹⁰. En 1177 le comte Otton effectue une transaction

Enfin, lorsque Pierre de Mouans devient moine à Lérins, il donne à l'abbé Raimond (1146-1182), la moitié de sa vigne et de son moulin, tandis que son frère Bermond en offre l'autre moitié (CL 92, 83, 85).

¹⁰⁵ CL, t. II, 94, 125 (1256).

¹⁰⁶ Nous y reviendrons plus loin.

¹⁰⁷ CL 167 (1041).

¹⁰⁸ CL, t. II, 113 (juin 1064).

¹⁰⁹ CL 166 (19 mars 1082). Voir aussi CL 165 (1061).

¹¹⁰ Les comtes de Vintimille, Guillaume Bérenger et son frère Pons, assistent la restitution d'Arluc faite par Foulques de Grasse (CL 78 - 1110-1124). Le comte Gui de Vintimille est témoin de l'accord entre Lérins d'une part, Raimond Foulques et Olivier d'autre part, au sujet d'Arluc, du Rouret et de Vallauris (CL 312 - 1166).

importante avec l'abbé Augier de Lérins et le prieurs des dépendances liguriennes, concernant des biens de Saint-Michel de Vintimille. En effet, il échange des terres sises à Albenga, données autrefois par ses prédécesseurs, contre des terres situées à Garavan et à Vintimille¹¹¹.

Parfois ce sont des communautés entières qui, dans le diocèse de Vintimille, confient des sanctuaires aux moines de Lérins. C'est le cas en 1092 lorsque les habitants (*abitatores*) du *castrum* de Saorge, transfèrent aux moines une chapelle de l'église Sainte-Marie¹¹², et en 1095, quand plusieurs personnages, dont certains mentionnés dans la donation de Saorge, offrent à Lérins la basilique de Sainte-Marie de Verx, située dans le territoire de Sospel¹¹³. Plus tard l'évêque Martin de Vintimille, confirme à l'abbé Pierre la possession de cette église tout en conservant l'obédience et en se réservant, après l'abbé de Lérins, le droit de correction¹¹⁴. Dans le même esprit, en 1119 les *boni homines* de Pierrelatte offrent l'église Saint-Martin, où un ou deux moines lériniens doivent résider et verser chaque année au monastère de Lérins quatre sous de Melgueil ou douze livres d'huile¹¹⁵.

L'implantation de Lérins dans les diocèses de Gênes et d'Albenga est plus tardive. Dans la cité de Gênes les Lériniens reçoivent en 1080, de Conrad, fils d'Azon, une maison située place de Saint-Laurent, donation complétée dix ans plus tard par son frère Ansaldus¹¹⁶. En 1141 ce sont sans doute leurs descendants qui offrent une pièce de terre située à l'extérieur de la ville¹¹⁷.

¹¹¹ CL, t. II, 120 (24 février 1177).

En 1145 Lérins et les chanoines de Vintimille sont en conflit au sujet des droits paroissiaux de Saint-Michel [CL 297 (13 mai 1145) : lettre du pape Eugène III].

¹¹² CL 169 (4 janvier 1092) : *...donamus et offerimus... capella una, ecclesia sancta Maria, constructa in comitatu Vintimiliense, in valle Saltuense, in loco Saurgio ...ita tamen ut ipsi monachi, presbiteri sub jussione ejusdem abas, qui cotidie et vespervas seu matutinas in predicta capella canant ad predictum usum et sumptu, pro anime nostre et parentum nostrorum mercede... Voir J. CABAGNO, «La charte d'offrande». La chapelle en question doit correspondre à l'abside de l'église Sainte-Marie, construction du «premier art roman» (XI^e s.) (J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 104-110).*

¹¹³ CL 168 (1^{er} octobre 1095).

¹¹⁴ CL 176 (1110-1115).

¹¹⁵ CL 170 (1119).

¹¹⁶ CL, t. II, 123 (octobre 1080?), CL 180 (26 février 1090). Voir A. COSSA, «Les possessions de l'abbaye de Lérins à Gênes».

¹¹⁷ CL 178 (24 juillet 1141). Certains anthroponymes des fils d'Azon, à la fin du XI^e siècle, Conrad, Carbone, Ansaldus, Obert diacre, rappellent ceux des donateurs de 1141, Martin de Aurea, son frère Obert et Ansaldus de Aurea.

C'est aussi dans le diocèse de Gênes, à Vinnol, que Lérins reçoit au XII^e siècle, l'église de Saint-Martin¹¹⁸.

Lérins pénètre dans le diocèse d'Albenga en 1103 lorsque l'évêque Aldebert, avec ses chanoines, donne contre un cens annuel de deux sous, l'église Saint-Maurice située dans le lieudit Port Maurice, dans la paroisse de Prarola avec toutes les églises de cette paroisse, dont Sainte-Marie et son baptistère, et l'église Saint-Georges, Saint-Thomas et Saint-Grégoire¹¹⁹. En 1127, avec l'accord de l'évêque Otton d'Albenga, celui des chanoines et des consuls, avec la confirmation du marquis Boniface, de son épouse Agnès et de leurs fils, et à la demande de Pierre, abbé de Saint-Laurent de Varigotti, ce monastère est soumis à Lérins¹²⁰. A cette occasion un accord est passé entre l'évêque d'Albenga et l'abbé de Lérins qui stipule notamment que tant que Saint-Laurent dépendra de Lérins, l'abbé et les moines doivent venir de Lérins, que l'abbé de Saint-Laurent doit être choisi avec la participation de l'évêque d'Albenga, auquel il doit l'obéissance, que le droit de correction doit être exercé conjointement par l'abbé de Lérins et l'évêque d'Albenga, et que tous ceux qui désirent prendre l'habit monastique à Saint-Laurent doivent faire profession à Lérins¹²¹. Une notice du Cartulaire de Lérins fait le récit anecdotique d'une mésaventure survenue, quelque temps après la donation initiale, à l'évêque Otton. Celui-ci accompagné de quelques autres personnages, avait essuyé trois jours de tempête avant de voir la mer se calmer et de venir s'échouer au port de Saint-Laurent le quatrième jour, celui de la fête de saint Honorat. Interprétant l'événement comme un signe de Dieu, l'évêque avait alors décidé d'abandonner à l'abbé Pierre ses droits sur l'église de Saint-Laurent¹²².

¹¹⁸ CL 177 (1134). Vinnol, prov. Gênes.

¹¹⁹ CL 171 (17 mai 1103).

¹²⁰ CL 173 (1127).

¹²¹ CL 172 (28 août 1127).

¹²² CL 174 (XII^e s.). Sur Saint-Laurent voir encore CL 179 (7 août 1144) où les consuls [d'Albenga] confirment la possession d'une terre proche de Saint-Laurent.

2. 2. 2. Dans le sillage des Clunisiens et des Victorins : en Auvergne et en Catalogne

Au cours de sa période primitive Lérins avait établi des liens avec les régions du Massif Central, notamment en ayant pris part, certes indirectement, à la fondation de l'abbaye de Saint-Chaffre en Velay¹²³. Mais ce sont peut-être les liens clunisiens de Lérins qui expliquent l'implantation de ce monastère en Auvergne. Vers 1064, le comte Robert II de Clermont et Etienne, évêque de Clermont et prévôt du chapitre de Saint-Julien de Brioude, offrent à Lérins l'église de Saint-Just, dans le territoire de Brioude¹²⁴. A cette occasion, ou quelque temps plus tard, Etienne et son neveu Guillaume, chanoines de Brioude, décident de prendre l'habit monastique à Lérins offrant alors au moine Gisbernus ce qu'ils possèdent à Saint-Just¹²⁵. Or, nous savons que Cluny s'était implanté en Auvergne pendant l'abbatit d'Odilon qui était issu d'une famille auvergnate et qui, avant de devenir moine clunisien, avait été chanoine à Saint-Julien de Brioude¹²⁶. C'est d'ailleurs à Talizat, dans les environs de Saint-Flour, autre abbaye clunisienne, que le comte Robert avait donné deux manses à Lérins, sur lesquels les moines construisirent un prieuré (Vieillespesse)¹²⁷. Ces donations ont cependant lieu après que le comte Robert ait participé au transfert des monastères de Vabres et de Saint-Amand de Rodez à Saint-Victor de Marseille, en 1061¹²⁸. On peut se demander si l'expansion des Victorins a attiré l'attention sur les autres monastères provençaux. Toujours est-il que Lérins a su profiter en Auvergne de la vague de donations qui a fait suite aux dispositions prises par Nicolas II en faveur de la réforme ecclésiastique.

¹²³ C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges*, p. 282-283.

¹²⁴ CL 269 (v. 1064).

¹²⁵ CL 270 (l'éditeur du cartulaire propose 1152-1162 comme datation à ce document, mais les personnages mentionnés semblent être les mêmes que ceux qui apparaissent vers 1064). Dans les années 1080, les chanoines de Saint-Julien avaient enlevé cette église aux Lériniens, auxquels Grégoire VII ordonna qu'elle soit restituée (CL 271).

¹²⁶ Voir Chapitre I, 3.

¹²⁷ CL 272 (1064). Voir CL 320 (22 mars 1430).

¹²⁸ CSV 827 et CISV 59.

L'implantation de Lérins en Catalogne se fait également dans le sillage de Saint-Victor. C'est certainement en se souvenant de son intervention pour libérer les Lériniens captifs des arabes, en 1047, que le comte de Barcelone, Raimond Bérenger I, avec son épouse Almodis, offre à Lérins, en 1068, dans le comté de Gérone, le monastère de Sant Pau del Mar, qui avait été auparavant sous la tutelle des Victorins¹²⁹. Un tel lien permet de comprendre l'appui que Raimond Bérenger III de Barcelone (I de Provence) trouve auprès des Lériniens au début du XII^e siècle, et les nombreux privilèges que ses successeurs accordent au monastère¹³⁰.

L'expansion de Lérins en dehors de la Provence est certes très limitée, mais elle est durable. En 1259, quand Alexandre IV confirme les possessions de l'abbaye, la plupart des sanctuaires non provençaux transférés aux XI^e et XII^e siècles font toujours partie de ses dépendances¹³¹.

Le réseau constitué autour de l'abbaye de Lérins possède des caractéristiques similaires aux réseaux de Montmajour et de Saint-Victor de Marseille. Ici aussi, l'abbé est l'autorité commune qui donne cohérence à l'ensemble. Les dépendances sont dirigées par des moines-prieurs assez autonomes, l'abbé se déplaçant seulement dans les occasions les plus importantes. Les monastères liguriens de Saint-Michel de Vintimille et de Saint-Laurent de Varigotti sont, avec Saint-Véran de Vence, les seuls monastères indépendants qui ont été rattachés à Lérins, qui n'a pas développé une tradition réformatrice comme Saint-Victor de Marseille. Au départ, ces monastères continuent à être dirigés par leurs propres abbés, mais à moyen terme, ils sont réduits au rang de prieurés et comme les autres dépendances, ils sont dirigés par des prieurs.

On ne dispose d'aucun document faisant état d'une crise de l'autorité abbatiale à la fin du XII^e siècle, comme cela a été le cas à Saint-Victor et

¹²⁹ CL 274 (2 janvier 1068). L'année suivante Lérins reçoit des terres dans les environs de Sant Pau d'un certain Bernard levite [CL 275 (16 juillet 1069)].

¹³⁰ CL 313 (Raimond Bérenger II, 1166), CL, t. II, 8 (Alphonse I, 1168), 9 (Raimond Bérenger IV, 1178), 10, 11, 12 (Alphonse II, 1184, 1193, 1185-96), 13 (Raimond Bérenger V, 1209-1245).

¹³¹ CL, t. II, 4 (1259). Mention de Sant Pau del Mar (diocèse de Barcelone), Vieillespesse (diocèse de Clermont), Saint-Michel de Vintimille, Sainte-Marie de Saorge, Sainte-Marie de Verx, Saint-Martin de Carnoules et le *castrum de Sepulcro* (diocèse de Vintimille), Saint-Martin de Pierrelatte (diocèse d'Albenga), de même que des acquisitions postérieures, comme Saint-Antoine de Gênes, Sainte-Marie de Sylva et Saint-Silvestre de *Civita Vecchia* (diocèse de Viterbe), Sainte-Trinité de *Capitefides* (diocèse d'Ajaccio).

Montmajour. Mais à l'instar de ces congrégations, l'abbé de Lérins tient au XIII^e siècle un chapitre général bisannuel¹³². Les premiers statuts connus datent seulement du XIV^e siècle et ce n'est qu'au XV^e siècle que l'on a la trace de la visite annuelle des prieurés par l'abbé.

2. 3. Les évêques de Fréjus et le souvenir de la fondation d'Honorat

Lérins a été fortement implanté dans le diocèse de Fréjus. Plusieurs donations faites à l'initiative des évêques du XI^e siècle témoignent d'un véritable dévouement à l'abbaye. Certaines d'entre elles évoquent l'ancienne amitié qui avait lié Honorat à Léonce, le saint évêque de Fréjus¹³³. En effet, la *Vita S. Honorati*, discours commémoratif de saint Hilaire, successeur d'Honorat au siège d'Arles, raconte que Léonce avait conseillé à Honorat et à Caprais de quitter leur ermitage des montagnes de l'Estérel pour s'installer dans la petite île de Lérins¹³⁴. Au début du V^e siècle, donc à l'époque de la fondation du monastère, les îles de Lérins appartenaient au diocèse de Fréjus et à son évêque. Le rattachement du monastère à ce diocèse et sa soumission à l'évêque sont attestés au moins jusqu'en 450, époque où un conflit oppose l'abbé Fauste et l'évêque Théodore, conflit réglé plus tard dans un concile à

¹³² CL 304 (1226).

¹³³ CL 7 (1073) : l'évêque Bertrand offre la basilique de Saint-Raphaël, près de la mer (...*quia sanctus Leontius et sanctus Honoratus, ut legimus, fuerunt amici et unicordes...*) ; CL 12 (27 décembre 1094) : l'évêque Bérenger, avec ses chanoines offre l'église Sainte-Marie de Roquebrune (...*quia sanctus Leontius et beatus Honoratus concordés et amici fuerunt quamdiu vixerunt...*) ; CL 8 (18 mars 1095) : restitution de l'église de Saint-Raphaël par l'évêque Bérenger (...*necnon amicitiam et familiaritatem que antiquitus penes patres priores ex longinquis temporibus fuerat, videlicet inter Lirinensis monasterium et Forojuliensis ecclesie sedem...*) ; CL 27 (19 mai 1131) : donation de l'église de Miramar par l'évêque Bérenger (...*recordatus plurimam et antiquam familiaritatis amicicium a temporibus sancti Honorati ac beati pastoris nostri Leontii inter Forojuliensem et Lyrinensem ecclesiam habitam et ad nos usque optime conservatam...*). Les CL 7 et 12 ont exactement le même préambule.

¹³⁴ V. BARRALIS, *Chronologia*, p. 6a. Pour l'histoire des premiers temps de Lérins voir ALLIEZ (abbé), *Histoire du monastère de Lérins* ; H. MORIS, *L'abbaye de Lérins* ; G. DE MANTEYER, «Les origines chrétiennes de Lérins» ; *Histoire de Lérins* ; E. HILDESHEIMER, «Les grandes heures de l'abbaye de Lérins». Sur la vie monastique à l'époque d'Honorat voir L. PIERRUGUES, *Vie de Saint Honorat* ; M. CARRIAS, «Vie monastique et règle à Lérins» ; A. DE VOGÜE, «Les débuts de la vie monastique à Lérins».

Arles¹³⁵. Selon le chanoine Albanès, l'évêché de Fréjus devait, à l'origine, s'étendre au delà de Cannes et de Golfe Juan, jusqu'aux environs d'Antibes, c'est-à-dire, sur la partie du littoral qui avait été enlevée aux Marseillais par Jules César. Cette partie fut détachée de Fréjus pour agrandir le territoire de l'évêché d'Antibes à une époque inconnue, peut-être au moment où le diocèse changea de province et passa de la Narbonnaise II aux Alpes-Maritimes¹³⁶.

La situation de l'évêché de Fréjus au début du XI^e siècle n'est guère meilleure que celle des autres diocèses de Provence orientale. Bien que deux évêques s'y soient succédés depuis le milieu du X^e siècle, Gontard en 954, et son neveu Riculf entre 975 et 998, ceux-ci détiennent plutôt un titre honorifique qu'une charge ecclésiastique réelle. Ces prélats continuent à vivre à Arles où ils sont dignitaires du chapitre, et s'occupent de Montmajour, leur fondation familiale. En 990, nous apprend une notice devenue célèbre, Riculf obtient du comte Guillaume II la moitié de la cité de Fréjus et les terres adjacentes comme dotation pour son église, détruite par les Sarrasins et désertée¹³⁷. Mais la vacance du siège jusqu'à environ 1021/1032, montre que le redressement de l'église fréjussienne a été une longue affaire. L'évêque Gantelme qui apparaît à cette époque était sans doute issu d'une de ces familles qui avaient bénéficié des concessions comtales à la fin du X^e siècle. Il est lui-même un seigneur important, entouré d'une large clientèle : ses chanoines et ses chevaliers (*omnibus canonicis meis et caballariis meis*)¹³⁸. Il semble avoir des droits importants dans la région de Callian, car c'est ici que lui et ses fidèles apparaissent dans plusieurs donations adressées à Lérins. Parmi les chevaliers de l'évêque il y a Hugues de Callian, qui sans doute était très fier du pouvoir reçu du comte puisqu'il arbore le titre de «prince» de Callian, malgré la modestie de son ressort¹³⁹. Il n'est pas le seul à s'être vu attribuer quelque pouvoir dans la contrée. Landricus avait été également récompensé à Callian, de même qu'à Sainte-Tulle, à côté des domaines comtaux de Manosque¹⁴⁰. Après sa

¹³⁵ GCN, Aix, c. 319.

¹³⁶ GCN, Aix, c. 307-309.

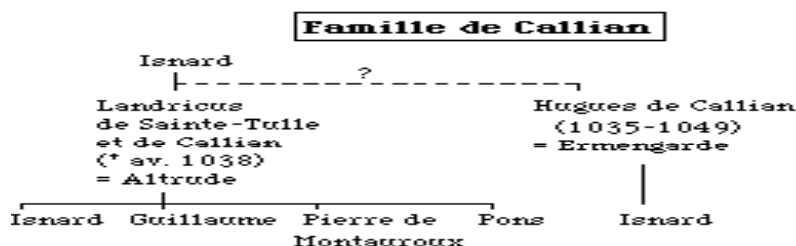
¹³⁷ GCN, Aix, instr. extra ordinem, c. 535-536.

¹³⁸ CL 29 (22 juillet 1038).

¹³⁹ CL 42 (17 avril 1049) : *...Hugo princeps Calianensium...* ; CL 32 (16 janvier 1038) : *...Ugo seniore Calidiano...*

¹⁴⁰ CL 31 (av. 1032) : *...Landricus, filius Isnardi, de Sancta Tulia et de Caliano...*

disparition, son épouse et ses enfants, participent avec Hugues à des transactions concernant Callian. Ils s'agit probablement de membres d'une même famille.



Grâce à eux et à l'évêque Gantelme, Lérins reçoit plusieurs sanctuaires dans la région, comme l'église Saint-Paul de Callian qui lors de sa consécration est offerte à Lérins.

Cette église était une possession d'Hugues, de la veuve et des fils de Landricus, et de Teucinde et ses fils qui, ensemble, la cèdent au monastère¹⁴¹. En juillet 1038, l'évêque et ces personnages sont à nouveau réunis pour offrir à Lérins cinq autres églises de Callian — Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Jean Baptiste, Saint-Etienne et Saint-Martin— et l'église Saint-Pierre de Figolas, située dans le même canton¹⁴². Au mois de janvier, ils s'étaient déjà associés pour donner à l'abbé de Saint-Martin de l'île Gallinaria (diocèse d'Albenga), l'église Saint-Léonce de Callian¹⁴³. Plus tard, l'évêque Gantelme offre à l'abbé Aldebert de Lérins l'église Sainte-Marie d'Embrian, toute proche également de Callian et confirme tous les autels détenus par le monastère dans son diocèse¹⁴⁴. Auparavant, à l'époque de l'abbé Amalric, Gantelme avait donné à Lérins l'église Saint-Lambert de Fréjus, qui à l'instar des églises de Callian était aussi détenue par des laïcs, Franco et Matella, probablement issus de la famille des vicomtes de Fréjus¹⁴⁵.

¹⁴¹ CL 40 et 41 (1033-1038). Hugues de Callian vend à Lérins et à l'abbé Aldebert I les trois huitièmes du lieu de Saint-Julien (CL 42 - 1049), et son épouse, Ermengarde, lègue aux moines un manse à Antibes, qui avait appartenu à sa dot (CL 143 - XI^e s.).

¹⁴² CL 37 (20 juillet 1038), CL 29 (22 juillet 1038) (Figolas, chapelle dans co. Seillans).

¹⁴³ CL 32 (16 janvier 1038). Toutes les possessions de l'île Gallinaria à Callian sont concédés en 1141 à Lérins par l'abbé Joseph, contre un cens annuel de dix sous de Melgueil (CL 33).

¹⁴⁴ CL 30 (1038-1044) (Embrian, chapelle détruite près du hameau de Tournon).

¹⁴⁵ CL 9 (1033-1038).

L'implantation de Lérins dans la région de Callian se poursuit au temps du successeur de Gantelme, Bertrand I (1044-1085)¹⁴⁶, de qui les moines obtiennent Saint-Michel de Cavaroux à Montauroux, église qui appartenait à Pierre de Montauroux, fils de Landricus de Callian. A la même occasion, Pierre cède tout ce qu'il possède *in circuitu* de l'église et il la dote d'un manse¹⁴⁷.

De Bertrand, en 1073, les Lériniens reçoivent aussi la basilique de Saint-Raphaël, située près de la mer, donation faite en présence du cardinal Gérard, évêque d'Ostie, et première à rappeler l'amitié qui avait autrefois uni le fondateur de Lérins et Léonce, évêque de Fréjus¹⁴⁸. C'est sans doute dans le fil de cette tradition qu'à une autre occasion, l'évêque Bertrand I, sa mère Aclia et ses frères, avaient offert à Lérins l'église de Saint-Léonce de Fréjus¹⁴⁹.

Mais c'est le successeur de Bertrand I, l'évêque Bérenger (1091-1131), qui au nom des liens anciens entre Lérins et le siège de Fréjus, manifeste le plus d'attachement au monastère de saint Honorat. Il est l'un des fils du vicomte d'Avignon et son élévation au siège de Fréjus est toujours fruit de l'influence qu'exercent des familles aristocratiques sur l'Eglise provençale, et que la réforme grégorienne n'a pas encore réussi à neutraliser¹⁵⁰. Sa famille avait un important domaine dans le comté de Fréjus, au Cannet, où d'ailleurs

¹⁴⁶ Il est possible, comme l'a suggéré J.-P. POLY (LDP - J), que Bertrand I, soit le propre fils de Gantelme. En effet, Gantelme a eu au moins deux enfants, Hugues et Aldebert (CSV 599 - 1030), qui portent le même nom que deux des frères de l'évêque Bertrand I (CSV 570 - 1038). Bertrand avait eu à son tour au moins un fils appelé Richaud (CSV 537 - v. 1055).

¹⁴⁷ CL 38 et 39 (1044-85). Pierre de Montauroux souscrit deux donations à Callian [CL 34-35 et 36 (1041-1064)].

¹⁴⁸ CL 7 (1073). Il s'agit d'une église très ancienne dont certains éléments du VIII^e-IX^e siècle ont été réemployés dans la construction de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle, dans laquelle subsistent aussi des vestiges du sanctuaire du XI^e siècle. Le rattachement à Lérins a été très éphémère, les évêques de Fréjus ayant récupéré la juridiction (P.-A. FÉVRIER, «L'église de Saint-Raphaël», *ProvHist*, t. I, 1951, p. 182-189 et J. Thirion, *Alpes Romanes*, p. 61-62. Y. CODOU a retrouvé récemment, sous l'église de Saint-Raphaël, une crypte du XI^e siècle, ainsi qu'un autel et une abside paléochrétiens).

¹⁴⁹ CL 10 (1044-85). La possession de Saint-Léonce est contestée entre 1131 et 1143 par l'évêque Bertrand II (CL 11). Bertrand fait aussi, avec sa famille, des dons à Saint-Victor de Marseille (CSV 554 - v. 1055 : église Saint-Sauveur de Palayson ; CSV 570 - 1039, 569 - v. 1044, 571 - 1058 : biens dans le *castrum* de Marsens et église Saint-Cassien *de Sala Laudimii*).

¹⁵⁰ Il en est d'ailleurs de même pour les sièges d'Apt, d'Antibes et de Riez (J.-P. POLY, *La Provence*, p. 264-265).

son arrière-grand-mère, Belilde, avait donné à l'abbé Amalric de Lérins, deux modrées de vigne¹⁵¹.

L'évêque Bérenger s'est souvent montré coopératif avec les monastères. A cause des intérêts de sa famille dans le diocèse d'Avignon, Pierre le Vénérable lui confie la restauration du prieuré clunisien de Pont de Sorgues¹⁵². Pour Lérins, comme l'ont fait ses prédécesseurs, il participe aux donations de sanctuaires de son diocèse qui, détenus par des laïcs, sont confiés aux moines. Ainsi il donne son accord à la donation de l'église Sainte-Marie des Codouls dans la vallée du château des Inversunes¹⁵³, faite par l'un de ses cousins, Pierre Amic¹⁵⁴. Bérenger agit de la même façon en 1095, pour la donation de l'église de Saint-Michel d'Ampus par Pierre Assalitus, un allié des Castellane¹⁵⁵.

Le 18 mars 1095, de retour du concile de Plaisance réuni par le pape Urbain II, il passe la nuit des Rameaux dans le monastère. A cette occasion il restitue à Lérins l'église de Saint-Raphaël, donnée au monastère par ses prédécesseurs, mais dont il avait revendiqué la possession¹⁵⁶. En 1104, avec ses chanoines et avec le prévôt de Barjols, il donne à Lérins l'église Saint-Etienne située au dessous du *castellum* de Draguignan, se réservant toutefois le quart de la dîme et le tiers des mortalages¹⁵⁷. A une autre occasion, il offre au même lieu l'église Sainte-Marie¹⁵⁸. L'un des derniers documents sur lequel figure son nom est celui par lequel Bérenger offre à Lérins l'église de Miramas¹⁵⁹.

Outre les donations auxquelles il participe, il est à plusieurs reprises sollicité par les moines pour les aider à régler des différends. Ainsi il

¹⁵¹ CL 49 (1033-1038). La famille des vicomtes d'Avignon avait participé à la fondation du monastère de Saint-André de Villeneuve. Voir Chapitre II, 4.

¹⁵² CLU 3964 (1122-1131).

¹⁵³ CL 279 (1091-1102) et 280 (1113). Voir aussi CL 1 (1094) : confirmation par l'évêque des dîmes du manse *Boni* à Avinionet, que le monastère avait reçu des séculiers.

¹⁵⁴ En 1073, l'oncle de Bérenger, Rostaing, évêque d'Avignon (1045-1075/76), a donné à Lérins l'église de Laurade (CL 235).

¹⁵⁵ CL 277 et 278. Pierre Assalitus apparaît comme fidéjusseur de Laugier de Castellane, fils de Stéphanie (CISV 88 - ap. 1089). En 1108 on retrouve parmi les podestats de Nice un Guillaume Assalitus (CN 48).

¹⁵⁶ CL 8.

¹⁵⁷ CL 44.

¹⁵⁸ CL 45 (1102-1110).

¹⁵⁹ CL 27 (19 mai 1131).

intervient en 1113 dans l'accord avec l'évêque d'Antibes¹⁶⁰, et en 1131, lors de conflits avec Pierre de Mison à Vallauris¹⁶¹. Mais dans la longue confrontation qui oppose Lérins à Montmajour au sujet de l'église paroissiale de Sainte-Marie et Saint-Pierre de Roquebrune sa position n'est pas toujours très claire. Il faut rappeler que dans la région de Roquebrune-Palayson sont implantés trois grands monastères, Lérins, Montmajour et Saint-Victor de Marseille¹⁶². Il semble que l'église Sainte-Marie en question ait d'abord appartenu à Montmajour, et plus précisément à son prieuré de Correns, suite à une donation des Châteaurenard¹⁶³. Cette église, selon un document présenté par les moines arlésiens à Innocent II, aurait été concédée à Montmajour par l'évêque Bertrand I. Or, entre 1091 et 1106, Bérenger confirme à l'abbé Guillaume les biens de Montmajour dans son diocèse et lui concède les dîmes de Sainte-Marie de Roquebrune¹⁶⁴, alors que vers 1094 les Châteaurenard ont abandonné leur ancienne dévotion à Correns pour se tourner vers Lérins à qui ils ont offert plusieurs biens dont deux tiers de l'église du *castrum* de Roquebrune¹⁶⁵, don complété par l'évêque Bérenger et ses chanoines qui, à la même date, transfèrent à Lérins l'église paroissiale de Sainte-Marie de Roquebrune¹⁶⁶. C'est le début du conflit. Dans une lettre envoyée au pape les moines de Montmajour demandent que l'abbé de Lérins leur rende la paroisse de Roquebrune¹⁶⁷. Quelques années plus tard, l'évêque de Fréjus confirme la même église à Montmajour¹⁶⁸, puis écrit au pape Calixte II (1119-1124) l'informant qu'un plaid a été tenu au sujet de Sainte-Marie de Roquebrune, entre les abbés de Lérins et de Montmajour, en présence du métropolitain d'Aix et de l'évêque de Riez, à l'issue duquel il a été décidé que l'église doit être rendue à Montmajour par l'évêque de Fréjus. Bérenger demande au pape de confirmer la décision et de faire cesser les revendications des moines de Lérins¹⁶⁹. A la demande de l'abbé Pierre, les

¹⁶⁰ CL 129.

¹⁶¹ CL 137.

¹⁶² J.-F. REGIS, «Le temporel des grandes abbayes» et P. AMARGIER, «A Roquebrune».

¹⁶³ ABDR 2H347 p. 163 (1040-1070).

¹⁶⁴ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 141.

¹⁶⁵ CL 14 et 15 (27 décembre 1094).

¹⁶⁶ CL 12 (27 décembre 1094). La famille de l'évêque Bérenger et les Châteaurenard étaient deux importantes lignées originaires du comté d'Avignon.

¹⁶⁷ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 118.

¹⁶⁸ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 152 (1115 ?).

¹⁶⁹ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 147.

biens de Montmajour sont confirmés par Calixte II en 1123 ; parmi eux figure la paroisse du *castrum* de Roquebrune¹⁷⁰.

Mais, à leur tour, les moines de Lérins vont se plaindre auprès du pape Honorius II du traitement qu'ils ont subi. Celui-ci adresse une lettre aux évêques de Riez, Fréjus, Nice et Antibes leur demandant que soient réparés les torts faits aux moines de Lérins, et que leur soit restituée l'église du *castrum* de Roquebrune qui leur avait été enlevée par la violence¹⁷¹. Dans une autre lettre le pape précise à Bérenger que l'abbé de Lérins s'est plaint que c'est avec l'accord de l'évêque que des laïcs, par la violence, avaient enlevé l'église à ses moines pour la remettre à ceux de Montmajour¹⁷². Il en ordonne donc la restitution. Cet ordre est apparemment suivi d'effets puisqu'en novembre 1129 l'évêque Bérenger et ses chanoines confirment les biens détenus par Lérins, parmi lesquels figure l'église paroissiale de Sainte-Marie de Roquebrune¹⁷³. La réaction de Montmajour ne tarde pas à venir. A la demande de son abbé, en 1130, un plaid est tenu à Saint-Gilles en présence du pape Innocent II. Il y est affirmée l'antériorité des droits de Montmajour qui avait reçu l'église de l'évêque Bertrand, et le pape décide de la confirmer aux moines de Montmajour¹⁷⁴.

Il est clair que tout au long de ce conflit, Bérenger n'a pas pu ou n'a pas voulu s'imposer comme arbitre, se pliant toujours aux jugements prononcés ou aux injonctions des papes, pas plus qu'il n'a su choisir entre l'équité favorable aux moines de Montmajour et son penchant, alors partagé avec les Châteaurenard, en faveur des Lériniens. Toujours est-il que Lérins est devenu le monastère provençal le plus prisé par l'aristocratie et qu'il est le seul qui continue à recevoir de nouveaux sanctuaires en Provence.

¹⁷⁰ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 156.

¹⁷¹ CL 294 (5 janvier 1125).

¹⁷² CL 23 (2 février 1125-1130).

¹⁷³ CL 24.

¹⁷⁴ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 168.

2. 4. Une alternative pour l'aristocratie provençale

Bien que la communauté bénédictine de Lérins au XI^e siècle n'ait probablement pas eu grand chose en commun avec la fondation de saint Honorat du V^e siècle, elle en avait cependant hérité le prestige. La restauration de l'ancien monastère fut un événement remarquable pour tous ceux qui, à la suite de l'expulsion des Sarrasins, avaient vu leur patrimoine augmenté de domaines conquis dans les contrées orientales de la Provence. Le mouvement de donations témoigne de sa répercussion. Lérins supplante très vite les autres monastères de la région, Saint-Pons de Nice et Saint-Véran de Vence qui, pourtant, avaient été restaurés une vingtaine d'années auparavant. Il est vrai que le caractère privé de ces abbayes avait restreint leur rayonnement respectivement aux diocèses de Nice et de Vence. Si l'accueil aux Lériniens est par conséquent, quelque peu chiche pour les Nice¹⁷⁵, les Vence, eux, vont en 1050 rattacher à Lérins leur monastère familial et son temporel vençois¹⁷⁶. Et des familles comme les Riez et les Pontevès seront parmi les premières à faire bénéficier Lérins de leurs donations. Mais c'est surtout à la fin du siècle que Lérins devient, par rapport aux autres monastères provençaux, la principale alternative pour l'aristocratie.

2. 4. 1. Les Riez, les Pontevès et les Castellane : domaines et sanctuaires réiens

Les rapports des Riez avec Lérins débutent dans les années 1020, donc juste après la restauration du monastère par Odilon de Cluny, avec la donation de l'évêque Almerade qui offre avec ses chanoines et ses héritiers les églises de Saint-Pierre de Riez et de Sainte-Marie de Vaux des Meuniers, dans le comté de Riez, et l'église Sainte-Marie d'Ampus, dans celui de Fréjus¹⁷⁷. Ce don ne doit pas être étranger aux rapports, pas toujours faciles, qu'entretenait alors l'évêque de Riez avec les moines de Cluny installés à Valensole¹⁷⁸. L'abbé Garnier qui gouverne Lérins à ce moment est peut-être le prieur ou le moine

¹⁷⁵ Lérins ne reçut que quatre donations dans l'évêché de Nice (CL 161 à 164).

¹⁷⁶ Voir Chapitre V, 1. 2.

¹⁷⁷ CL 210 (ap. 1022).

¹⁷⁸ Voir Chapitre I, 3. 2. 1.

de Cluny qui, auparavant, avait négocié avec Almerade les droits des Clunisiens dans son diocèse¹⁷⁹. Cette première donation n'est pas suivie immédiatement d'autres dons de la famille, qui comme nous l'avons vu (Chapitre III), avait adressé la plupart de ses donations pieuses à Saint-Victor de Marseille.

Vers le milieu du siècle, c'est un petit-neveu d'Almerade, Aldebert, dont le père était seigneur du diocèse de Digne, le prochain membre de la famille à faire le don d'une église, Saint-Georges de Gaubert, à Lérins¹⁸⁰. A la fin du siècle, les Riez favorisent davantage les Lériniens que les Victorins. Isnard et ses fils, Pons Malfait et Gui, donnent en 1081 les églises Saint-Pierre et Saint-Martin de Roumoules, avec leurs dîmes¹⁸¹. Puis, en 1096, quand Gui décide de partir à la Croisade, il se rend à l'église Saint-Pierre, le jour de la Pentecôte, et devant ses héritiers et fidèles il offre à Lérins, pour le soin de son âme et de celles de ses parents, un manse dans la *villa* de Roumoules et une modifiée de terre¹⁸². Son oncle, Guillaume de Moustiers, l'année suivante, transfère à Lérins ses droits sur l'église de Sainte-Marie du *castrum* de Moustiers avec ses églises dépendantes, qui en 1052 abritait une communauté de clercs. Il complète ainsi la donation de Sainte-Marie faite par l'évêque de Riez, Augier, un an auparavant¹⁸³ (c'est sa première apparition dans notre documentation).

L'évêque Augier (1096-1125), grand bienfaiteur de Lérins¹⁸⁴, appartient probablement à la famille de Pontevès, qui partage avec les Riez, le pouvoir

¹⁷⁹ Voir Annexe II.

¹⁸⁰ CL 229 (1046-66).

¹⁸¹ CL 223 (27 septembre 1081).

¹⁸² CL 225 (31 mai 1096).

¹⁸³ CL 211 (1052), 212 (7 mars 1096), 213 (5 mai 1097). L'édifice actuel de l'église Sainte-Marie, remonte au XII^e siècle (J. Thirion, *Alpes Romanes*, p. 283-289).

¹⁸⁴ En 1103, avec ses chanoines, et avec Boniface d'Albosc, l'évêque Augier donne à Lérins l'église Saint-Pierre d'Albosc, avec tous ses autels [CL 218 (24 mai 1103)]. Voir R. LATOUCHE, «La fondation du prieuré lérinien d'Albosc», où l'auteur conclut que le CL 218 (1103) est une copie du vrai original tandis que le CL, t. II, 85 (1133), que H. Moris tenait pour l'acte original est un faux fabriqué vers 1290 à l'occasion d'un conflit entre les prieurs d'Albosc et de Quinson. La confirmation de Saint-Pierre d'Albosc par l'évêque Henri en 1138 est également un faux (ADAM H854), forgé au XV^e ou au XVI^e siècle lors des démêlés avec l'évêque de Riez au sujet du service de l'église d'Albosc]. Vers 1103, il confie aux moines lériniens de Vaux des Meuniers l'église de Saint-Jacques du *castrum* de Baudinard, qui se trouvait sans *rector*. L'acte est souscrit, entre autres, par l'archevêque de Milan, Grossolanus (1102-1113) et par l'évêque de Vence, Pierre [CL 219]. En 1113, avec le prévôt Guillaume, ayant consulté tous ses clercs, l'évêque donne et confirme, à l'abbé Pierre et à ses frères les églises et les bénéfices ecclésiastiques que les moines ont acquis de lui ou de ses

dans l'évêché réien. Les Pontevès ont très tôt adressé leurs donations pieuses aux différents monastères provençaux. Pour Lérins, la première donation datée est de 1033. Adalgarde, avec ses huit fils, offre à l'abbé Amalric, pour le soin de l'âme de son mari défunt, Albert d'Allons, dans le comté de Riez, l'église Saint-Pierre de Brauch avec tout son territoire, don complété par les autres alleutiers de la *villa*, dont Lambert Pandulf, Hugues, Gontard et Pons, fils de Pandulf, de la famille cousine des Salernes¹⁸⁵. Parmi eux, Gontard lègue au monastère de Lérins, après sa mort, ses biens à Brauch et son équipement de chevalier¹⁸⁶. Probablement à la même époque, Belilde, veuve de Jonas de Salernes, et ses fils, offrent, dans le comté de Senez, l'église Sainte-Marie de Moriez¹⁸⁷.

Pons Albert de Pontevès, fils d'Adalgarde, offre à Lérins un manse à Broves¹⁸⁸ et, à une autre occasion, il promet un legs de cent sous le jour de sa mort. Après sa disparition sa femme Belilde, ne pouvant donner cette somme en argent, offre à la place une terre à Esclapon¹⁸⁹. C'est peut-être aussi de Pons Albert que Lérins a reçu l'église de Sainte-Marie de Gratemoine, sur le territoire du *castrum* de Séranon, dans le diocèse de Fréjus¹⁹⁰. Son frère Foulques offre aux Lériniens les églises de Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-André, Saint-Trophime et Saint-Romain de Salernes, et le cens de Villecroze¹⁹¹, mais comme il avait auparavant déjà donné ces sanctuaires soit à la collégiale de Barjols soit à Saint-Victor de Marseille, des conflits vont

prédécesseurs dans son évêché et qu'ils ont possédé jusqu'à ce jour [CL 214. Les églises mentionnées sont : l'église de Moustiers avec ses églises dépendantes dont Sainte-Marie de Rupe, et l'église Saint-Jean, qui avait été autrefois achetée par les moines de Saint-Victor (*quam condam Massiliensis per pecunie largitionem, clericis interdicentibus, adepti sunt*), et les églises Saint-Cyr, Sainte-Croix, et Saint-Saturnin, l'église Saint-Pierre d'Albosc, la paroisse de Quinson, les églises de Brauch, de Vaux de Mauniers, la paroisse de Baudinard, les églises Saint-Vincent d'Esparron, Saint-Pierre de Roumoules, Saint-Martin de la Seouve (quartier des environs d'Esparron-du-Verdon), Sainte-Marie de Montagnac et Saint-Martin de Sibillana].

¹⁸⁵ CL 201 (2 juin 1033).

¹⁸⁶ CL 207 : *...ego Guntardus... volo dare, post obitum meum... quicquid habeo vel quocumque modo acquisiturus sum in territorio Braugi; insuper etiam dono supradictis sanctis substanciarum mearum, mulum aut aequum, cum sella et freno, loricam, galeam, ense, scutum, lanceam et de omnibus aliis rebus partes duas mee partis...*

¹⁸⁷ CL 231 (ap. 1024).

¹⁸⁸ CL 69 (ap. 1062).

¹⁸⁹ CL 71 (ap. 1062).

¹⁹⁰ CL 63, 64 et 65. Le sanctuaire actuel conserve des vestiges de l'édifice roman de la première moitié ou du milieu du XII^e siècle (J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 63).

¹⁹¹ CL 51 et CISV 26 (1049-1063), CL 53 et CSV 1082 (1070-1085).

surgir au XII^e siècle, entre Saint-Victor et d'une part Lérins, et d'autre part l'évêque et les chanoines de Fréjus¹⁹².

Lérins doit cependant affronter l'opposition des héritiers de ses bienfaiteurs. En 1067, un des enfants d'Adalgarde, Augier Spadacurta, qui s'était emparé de l'albergue de Brauch procède alors à sa restitution au monastère, avec un quart de la *villa* d'Hermès, qui avait probablement appartenu d'abord à Montmajour¹⁹³. Au début du XII^e siècle, son fils Guillaume Augier, détient toujours l'albergue de Brauch qu'avec d'autres droits, il rend enfin aux moines¹⁹⁴. Les droits seigneuriaux de Brauch étaient aussi détenus par une autre famille, celle d'Aldebert Belletus, dont les fils, en 1109, rendent à Lérins ce qu'ils exigeaient injustement sur la moitié de la *villa* de Brauch et au *castrum* de Montbrien, et qui avait été donné par leurs parents. En contrepartie, pour chaque fête des saints Jean et Paul, le prieur de Brauch doit offrir un repas très abondant aux moines de Lérins, qui ce jour-là doivent célébrer les offices à l'intention des âmes de ces seigneurs¹⁹⁵. Vers 1125, les problèmes de l'abbaye avec les Pontevès sont toujours d'actualité. Dans une lettre adressée par Honorius II aux évêques, le pape demande réparation des torts faits à Lérins par Pons d'Allons, par Guillemette, femme de Guillaume Augier et par les chevaliers de Montbrison qui avaient pillé et incendié la *villa* de Brauch. Guillemette, avait aussi ravagé la *villa* d'Albosc¹⁹⁶. La demande du pape ne reste pas sans suite car l'évêque Augier obtient la restitution de Saint-Pierre d'Albosc par Guillemette et son fils. Il obtient de même de Blancatio, cousin de Guillaume Augier, la restitution de l'église de Sainte-Marie de Vaux des Meuniers, qui était un don de l'évêque Almerade. Parmi les usurpateurs de Lérins il y a aussi Adélaïde, épouse de Guillaume II de Moustiers, et ses fils, qui rendent au monastère l'église de Saint-Saturnin¹⁹⁷, qui avait été donnée à Lérins par la famille en 1097, avec toutes les autres églises de la *villa* de Moustiers¹⁹⁸.

¹⁹² CL 62 et 318 (1090), 24 (1138), 111 (1153), CSV 485 (1119).

¹⁹³ CL 202 (17 avril 1067) ; ABDR 2H347 p. 49 (1029) édité dans DU ROURE p. 92.

¹⁹⁴ CL 208 (1110-1115).

¹⁹⁵ CL 206 (1109). Sur les Belletus voir Chapitre III, 2. 2. 3.

¹⁹⁶ CL 294 (5 janvier 1125).

¹⁹⁷ CL 220 (ap. 1125).

¹⁹⁸ A Moustiers on retrouve aussi un certain Tassil *de Monasterio*, chevalier de l'entourage de Guillaume de Moustiers, peut-être son parent [CL 213 - 1097, CSV 618 - v. 1090 (avec son frère Isnard), CSV 617 - 1065-1079 (avec son frère Richaud), CSV 605 - 1065-1079 (*militēs*)]. Ce sont probablement ses fils, Guillaume Tassil et Aldebert Tassil, dont les noms apparaissent dans un acte du XII^e siècle sanctionnant le don à Lérins de la terre *in circuitu* de

Mais les difficultés de Lérins ne viennent pas que des laïcs. Une notice indique que l'église de Moustiers avait été envahie par les chanoines de Riez, en violation de la donation faite auparavant par l'évêque Augier et ses chanoines.

S'étant adressés à Rome, les moines obtiennent du pape Honorius II une injonction à l'évêque et au prévôt de restituer l'église ou de venir se présenter devant lui avant la prochaine fête de saint Michel. L'évêque et le prévôt obtempèrent, invitent Garin, l'abbé de Lérins, à venir à Moustiers où ils vont procéder solennellement à la restitution de l'église. Au cours de la messe du dimanche à laquelle assiste toute la population (*tocius populi*), après avoir dit l'évangile et prononcé son sermon, la main tendue vers l'autel et la croix, l'évêque prend Dieu et ses saints à témoins de la donation qu'il fait, très canoniquement, de l'église aux moines de Lérins, sans contrepartie en argent. Ceci pour que, contrairement aux affirmations des chanoines, il ne demeure dans cette affaire aucune suspicion de simonie¹⁹⁹. La contestation des chanoines de Riez n'avait néanmoins pas eu le caractère des usurpations habituelles. Elle fut sans doute motivée par le souvenir de la communauté de clercs qui avait été fondée à Sainte-Marie au milieu du XI^e siècle et qui semble avoir existé au moins jusqu'en 1112. Cette année, lors d'un synode réuni à Riez, l'évêque Augier et ses chanoines donnent à Lérins et à **ses clercs**, Guillaume Franco et Isnard Geniès, qui servaient Sainte-Marie de Moustiers, la dîme de la terre située entre Beylière et Moustiers²⁰⁰. Et l'accusation de simonie n'était pas tout à fait sans fondement, car si l'évêque n'avait reçu aucune récompense pour sa donation de 1096, les moines avaient bel et bien acheté les droits de la famille de Riez sur les églises de Moustiers²⁰¹.

Il n'en reste pas moins que grâce aux donations des familles de Riez et de Pontevès, et à celles de l'évêque Augier, Lérins avait dans le diocèse de Riez un ensemble de dépendances aussi important que celui de Saint-Victor de Marseille.

l'église Saint-Saturnin (CL 216). Une notice de la fin du XII^e siècle dresse une liste de nombreux biens reçus par le prieuré de Moustiers (CL, t. II, 93).

¹⁹⁹ CL 215 (v. 1125).

²⁰⁰ CL 217 (22 novembre 1112). Voir Chapitre V, 2. 1.

²⁰¹ CL 212 et CL 213 : *...acipientes de possessione supradicti monasterii Lyrinensis octingentorum valentium solidorum nummorum melgurensium. Sane, si quis hanc donationem vel venditionem...*

C'est encore dans l'évêché de Riez qu'en 1093 Lérins reçoit la sixième partie du *castrum* de Puimoisson, de Boniface de Castellane, fils de Dodo et Galburge, lorsque son fils Aldebert est donné comme oblat au monastère. Ce domaine faisait partie de la dot de sa femme Stéphanie, probablement issue de la famille de Riez²⁰². C'est la première fois que la branche principale de la famille de Castellane apparaît dans une donation à Lérins, et ce rapprochement semble être, entre autres, une conséquence de l'union avec la famille de Riez, très proche des Lériniens à la fin du siècle²⁰³. C'est peut-être Stéphanie qui a choisi la communauté qui devait recevoir son fils et avec lui, sa dot. Mais d'autres raisons ont pu présider à ce choix. En 1090, à la demande du comte Raimond de Saint-Gilles, Boniface avait été désigné, avec Foulques Dodo de Châteaurenard, arbitre dans le conflit qui opposait Lérins à Saint-Victor de Marseille²⁰⁴. Or, c'est vraisemblablement à cette époque qu'un fils de Foulques Dodo, Bertrand, et deux de ses neveux, Guillaume Aldebert et Etienne, fils d'Aldebert Dodo, sont aussi entrés à Lérins²⁰⁵. Avec Aldebert de Castellane, ces moines n'avaient-ils pas eu leur accès au monastère facilité par l'intervention de leurs parents dans cette affaire ?

Quoi qu'il en soit, la famille de Castellane, à travers ses branches secondaires, avait été très tôt en contact avec le monastère, aidant son implantation dans les régions alpines des diocèses de Glandevès et de Nice. Une cousine présumée de Boniface de Castellane, Isingarde, son mari Constantin, et leurs fils avaient offert en 1022, à l'abbé Odilon et à Lérins, l'église Saint-Saturnin de Briançonnet, l'une des premières donations faites au monastère²⁰⁶. En 1081, leur fils Hugues, donne aux moines le quart du *castrum* de Briançonnet et le cinquième de celui Mujouls²⁰⁷. En offrant tout

²⁰² CL 226 (18 mars 1093) : *...filium meum, nomine Aldebertum, in monasterio obtuli, in presentiarum quoque prolatam ad crescens oblationem, offero... quicquid sub jugalibus hymeneis michi concessum est per manus progenitorum conjugis mee, cui nomine est Stephane, que genitrix constat supramemorati pueri...*

²⁰³ Dans les générations postérieures d'autres mariages seront contractés entre les deux familles. Au milieu du XIII^e siècle leur héritage est en grande partie recueilli par le seigneur-troubadour Boniface de Castellane de Riez (1236-1265). Voir M. AURELL, *La vielle et l'épée*, p. 178 et ss. En ce qui concerne les relations de ce personnage avec Lérins, voir CL, t. II, 106 (1255) et 107 (1256).

²⁰⁴ CL 62 et 318 (1090) et ABDR 1H61 n° 294, édité dans CISV 89.

²⁰⁵ CL 76 (1124), CL 110 (1144).

²⁰⁶ CL t. II, n° 28 (28 octobre 1022).

²⁰⁷ CL 196 (1081). Voir aussi CL 186 (v. 1056), CL 198 (1122) et 200 (1158).

ce qu'ils possédaient de l'église Saint-Saturnin, l'oncle d'Isingarde, Aldebert et son épouse Ermengarde, avaient aussi participé de la donation de 1022. Vers 1040, ce couple donne à Lérins tous ses biens et droits dans les *castra* de Massoins, d'Entrevaux et de Bairols²⁰⁸. Leur fils Garac et leur beau-fils Laugier Roux de Nice, époux d'Amance, offrent vers 1070 tout ce qu'ils possèdent dans le monastère de Saint-Eusèbe d'Apt²⁰⁹, donation qui reste sans effet car Saint-Eusèbe était depuis longtemps une dépendance de Saint-Gilles du Gard²¹⁰.

D'autres églises de Provence orientale ont eu des liens avec les Castellane, dont Saint-Pons de Nice qui a reçu des biens de Rostaing seigneur de Thorame, fils de Rainoard, à Saint-Martin de Vésubie²¹¹. En 1067, le même Rostaing, avec son épouse et ses fils, restitue à l'évêque de Nice certaines dîmes qu'il détenait dans son évêché²¹². L'un de ses petits-fils probables, Hugues, est chanoine de Nice en 1109²¹³.

2. 4. 2. Les Châteaurenard : de Correns à Lérins

Quant aux Châteaurenard, ils n'apparaissent qu'à la fin du XI^e siècle dans les documents lériniens. Auparavant, pendant plusieurs générations, cette famille s'était consacrée au développement de leur fondation familiale, le monastère de Correns, rattaché à Montmajour²¹⁴. Dans les années 1090 la famille de Châteaurenard se distingue par l'entrée à Lérins comme moines, de plusieurs de ses fils. Cette famille qui avait toujours été très prolifique (en moyenne cinq enfants mâles par couple) n'avait pas limité les mariages de ses enfants (quatre des sept fils d'Aldebert de Châteaurenard et Mathilde, ont

En 1137 l'évêque de Glandevès confirme à l'abbé Foulques la possession de l'église Sainte-Marie de Briançonnet (CL 195). Sur l'édifice de Sainte-Marie voir J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 49 et p. 28 sur l'église de la fin du XII^e siècle, Saint-Sauveur de Gars, unie au prieuré de Briançonnet.

²⁰⁸ CL 307 (av. 1043).

²⁰⁹ CL 192 (av. 1073).

²¹⁰ Voir Chapitre V, 1. 5.

²¹¹ CSP 9 (v. 1060). Voir aussi la donation faite à la même époque à l'église Saint-Dalmas de Val de Bloure (E. CAIS DE PIERLAS, *Le XI^e siècle*, p. 310-311, et p. 379, n° XI).

²¹² CN 9 (1067).

²¹³ CN 23.

²¹⁴ Voir Chapitre II, 3. 2.

eu des descendants légitimes). Mais en cette fin de siècle, elle va limiter le nombre d'héritiers. Elle compte alors environ une quinzaine de garçons, dont certains seront placés dans un monastère. Vu l'ancien attachement de la famille à Correns et à Montmajour, le choix de Lérins est significatif. Il montre que la politique autonomiste de Correns a eu pour résultat la désaffection de ses protecteurs. Par ailleurs, à travers Montmajour, le prieuré se trouve alors dans la dépendance de Saint-Victor de Marseille, monastère très engagé dans la réforme grégorienne et qui en contrepartie de son expansion vers le Languedoc et la Catalogne, perd à ce moment son ascendance sur l'aristocratie provençale. Lérins apparaît donc comme la seule communauté monastique d'importance à pouvoir satisfaire les prétentions des familles aristocratiques. Outre trois Grasse²¹⁵, un Castellane, trois Châteaurenard et un Châteaouvert²¹⁶, on recense aussi parmi les moines de Lérins un d'Agoult²¹⁷, un Moustiers²¹⁸, un Fos-Hyères²¹⁹, un Lambesc²²⁰ ainsi que des fils de chevaliers alliés des Châteaurenard : un Roquebrune²²¹

²¹⁵ Pierre Crépu et le petit-fils de Pierre Signerius [CL 132 (1125-35)], Guillaume, fils de Bertrand de Grasse [CL 104 (1147)].

²¹⁶ Rainoard de Châteaouvert [CL 238 (1094), 239 (1096)].

²¹⁷ Bertrand d'Agoult [CL 239 (1096), 109 (1109)].

²¹⁸ Pons de Moustiers, prieur de Saint-Barthélemy en 1095 (CL 278). Il est peut être un descendant des seigneurs de Moustiers (famille de Riez), ou il peut, simplement, n'appartenir qu'à une famille de chevaliers de ce château.

²¹⁹ CL 282 (1102-1110).

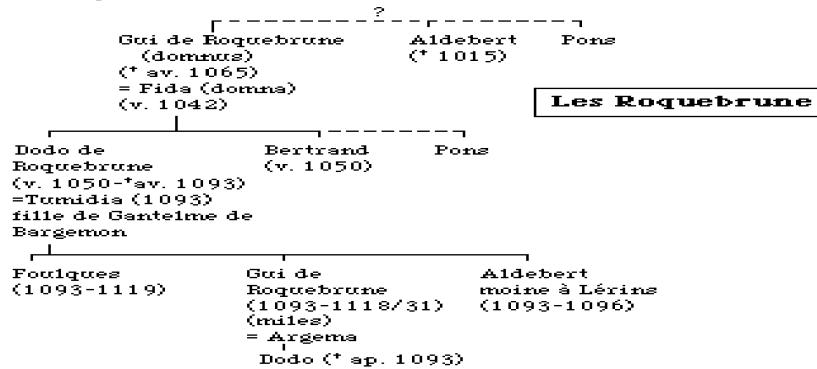
²²⁰ Amalric, fils de Bermond et de Balda [CL 234 (1110/1120)].

²²¹ Aldebert de Roquebrune [CL 16 (1093), 239 (1096)]. Gui de Roquebrune (1021/30-†av. 1065) était un allié de Mathilde de Châteaurenard [DU ROURE p. 93, 122, 123, CSV 500. Était-il le frère d'Aldebert, mort en 1015, et de Pons ? (DU ROURE p. 85)]. Il avait épousé Fida (DU ROURE p. 151, v. 1042) dont il eut au moins deux fils, Dodo et Bertrand (DU ROURE p. 222, v. 1050), et peut-être aussi Pons. Dodo de Roquebrune a épousé Tumidia, fille de Gantelme de Bargemon, dont il eut trois fils Foulques, Gui, et Aldebert qui devient moine à Lérins (CL 16 - 1093). Gui de Roquebrune (1094-1118/31, DU ROURE p. 243), a épousé Argema dont il eut un fils, Dodo mort très jeune (DU ROURE p. 157, ap. 1093). La présence des anthroponymes Dodo, Aldebert et Foulques chez les Roquebrune peut indiquer

et trois Aimon²²². Ces derniers (*tres igitur milites apud Castrum-Rainardum, germani fratres*), sont Huguelin, Pierre et Foulques, fils d'Aimon. Ils entrent au monastère en avril 1094 en apportant leur héritage de Châteaurenard, dont fait partie la maison familiale qu'ils partageaient avec leur frère Aldebert. Une notice de 1096 relate que les moines sont venus habiter cette demeure et que pendant deux années feu Robert, clerc d'Auvergne y a séjourné avec le moine Pierre *de Grauleras*, renonçant dignement, comme à son habitude, à exercer son ministère, car il n'y avait pas d'église. Alors, l'abbé Aldebert se rend auprès de Foulques Dodo, seigneur de Châteaurenard, et lui demande de lui vendre une *ferraginem* entière avec ses arbres et la terre inculte, afin qu'y soient édifiées une église et une maison consacrée au service de Dieu. L'accord se fait pour un prix de 150 sous de Melgueil, ce qui correspond à la somme remise par Aldebert Aimon aux moines pour la part de ses trois frères dans la maison. Mais, finalement, Foulques Dodo décide de remettre gracieusement sa part de la terre, pour la rédemption de son âme et de celles de ses parents et en considération du fait qu'il fait partie de la *societas* du monastère (*frater ac particeps orationum ipsius manasterii*). Il invite l'abbé et ses disciples à un repas et les garde ce jour-là comme hôtes. Parmi les moines qui accompagnent l'abbé se trouve Guillaume Aldebert, fils d'Aldebert Dodo, neveu de Foulques Dodo²²³. C'est donc toute la famille, et ses alliés, qui oeuvrent à l'installation d'un prieuré lérinien à Châteaurenard.

Ce n'était pas le premier don de Foulques Dodo aux Lériniens. Nous avons déjà évoqué le rôle des Châteaurenard dans l'implantation de Lérins à Roquebrune, dans le diocèse de Fréjus. En effet, pendant les festivités de Noël de 1094, Foulques Dodo avait offert aux moines toutes ses possessions

un lien de parenté avec les Châteaurenard.



²²² CL 238 (1094), 239 (1096).

²²³ CL 239 (mars 1096).

à Roquebrune, y compris le tiers de l'église paroissiale²²⁴. Ses neveux Guillaume Aldebert, moine de Lérins, Aldebert et Raimond, fils d'Aldebert Dodo, avaient complété la donation, en offrant l'autre tiers de l'église de Roquebrune à l'abbaye²²⁵. Tout cela avec l'assentiment de l'évêque de Fréjus, Bérenger, et de ses chanoines²²⁶.

Foulques Dodo est l'un des seigneurs provençaux, fidèles du comte Raimond de Saint-Gilles, qui sont partis à la Croisade vers la fin de 1096. Comme Gui de Roumoules, c'est à Lérins que Foulques confie le soin de son âme avant son départ. Le jour de l'Ascension, il se rend, avec son épouse et ses fils, sur l'île de Lérins où les moines sont réunis en chapitre, en présence de l'évêque de Fréjus. Foulques confirme alors toutes les donations faites par lui au monastère, à Roquebrune et à Châteaurenard, et y ajoute ce qui lui appartient dans le monastère de Saint-Barthélemy et un manse dans le *castrum* de Jouques²²⁷. En contrepartie l'abbé Aldebert remet à Foulques Dodo une mule valant 60 sous, ainsi qu'une manipule et des bassines (*mapulam et bachiles optimos*) —instruments liturgiques à connotation baptismale ou purificatrice manifeste— tout en lui enjoignant, comme pénitence, la voie de Jérusalem.

Apparemment, six ans plus tard les Lériniens n'avaient toujours pas d'église à Châteaurenard. En effet, en 1102, le moine Etienne de Châteaurenard —probablement l'autre fils d'Aldebert Dodo— s'adresse à l'évêque d'Avignon, Albert, au nom de l'abbé Pons, pour demander l'autorisation de construire un sanctuaire dans la paroisse de Saint-Pierre de Châteaurenard (sans doute l'église Saint-Honorat mentionnée en 1107, et confirmée en 1259 par Alexandre IV²²⁸). L'évêque accorde à cette église le droit d'avoir son cimetière et de recevoir les paroissiens désirant y être

²²⁴ CL 14 (27 décembre 1094). A la même occasion Foulques Dodo, son épouse Adélaïde et leurs fils ont offert à Lérins le manse de Pons Truan (CL 13 - 1094).

²²⁵ CL 15 (1094).

²²⁶ CL 12 (27 décembre 1094).

²²⁷ CL 240 (v. 1096). L'église de Saint-Barthélemy de Lorgues est d'abord donnée, vers 1073, au monastère de Saint-André de Villeneuve par la famille de Fréjus (CPA 133). Nous ne savons pas quand ni comment l'église devient une dépendance de Lérins. Quoi qu'il en soit, en 1095 Saint-Barthélemy est un prieuré lérinien, dirigé par le prieur Pons de Moustiers (CL 278 - mai 1095), d'où la mention *in monasterio beati Bartolomei* vers 1096. C'est aussi dans les années 1090 qu'on doit placer la donation des frères Dodo et Cornetus, qui offrent tout leur honneur dans le territoire de Saint-Barthélemy. Cette donation est confirmée par les frères Aldebert Dodo et Foulques Dodo de Châteaurenard (CL 47).

²²⁸ CNDD 78 (1107) et CL t. II, 4 (1259 : *...in dyocesi Avinionensi, ecclesiam Sancti Honorati de Castro Rainardo, cum omnibus pertinentiis suis...*).

ensevelis, sous réserve de l'accord du chapelain de l'église principale. Il a été déterminé que l'église monastique devait partager avec l'église paroissiale toutes les aumônes, mais si un malade ayant confié ses biens aux moines venait à guérir, ceux-ci pouvaient conserver l'intégralité du don, tandis que s'il venait à mourir de sa maladie, le don devait être partagé entre les deux églises²²⁹.

Toujours à Châteaurenard, en 1109, Aldebert Aimon, frère des trois chevaliers convertis en 1094, donne son propre fils Foulques au monastère de Lérins, avec cent sous de Melgueil et quelques biens à Châteaurenard²³⁰. Ce Foulques est sans doute le moine Foulques de Châteaurenard, prieur du monastère en 1130²³¹.

Ces quelques exemples montrent les Lériniens toujours en expansion en Provence à la fin du XI^e siècle, avec l'aide des grandes familles. A cette époque le monastère reçoit presque autant de dons que dans la première moitié du XI^e siècle. Le tarissement des donations dont pâtissent les autres monastères n'atteint donc pas le monastère de Lérins, qui profite encore, pendant la première moitié du XII^e siècle, de la bienveillance de ses fidèles.

Conclusion

Une des causes de la restauration relativement tardive de l'ancienne abbaye de Lérins est sans doute le manque de soutien manifesté par les pouvoirs séculiers. En effet, la famille de Grasse dont les domaines sont, sur le continent, les plus proches de Lérins ne s'intéresse pas, du moins au tout début, à la petite communauté bénédictine qui s'est installée sur l'île de Saint-Honorat. Cette attitude contraste avec celle des autres familles importantes de Provence orientale, comme celle des Nice et celle des Vence, qui se sont respectivement engagées dans la restauration des monastères de Saint-Pons et de Saint-Véran. L'emprise clunisienne lors des débuts de Lérins a certainement empêché les Grasse d'inclure le monastère dans leurs possessions de l'*episcopatus* d'Antibes reçues du comte de Provence. A l'époque on doit encore se souvenir qu'au V^e siècle, Lérins se situait dans l'évêché de Fréjus ; d'ailleurs aucun texte antérieur à 1200, n'apporte d'information quant à la situation du monastère vis-à-vis des deux diocèses

²²⁹ CL 241 (23 décembre 1102).

²³⁰ CL 242 (1109).

²³¹ CL 281 (ap. 1109).

voisins. Nous pouvons aussi penser que, plus prosaïquement, les Grasse craignent d'avoir à céder d'anciens biens du monastère qu'ils détiennent parmi leurs domaines, et qu'à cet égard, avec Belilde de Salernes, il leur semble préférable d'attribuer leurs dons pieux à Saint-Victor de Marseille, plus lointaine.

Cette situation évolue lorsque les Grasse mettent l'un de leurs, Aldebert I, sur le siège épiscopal d'Antibes et que Lérins, cessant d'être dirigé directement par Odilon de Cluny, a son propre abbé, Garnier. L'évêque préside alors à plusieurs donations de sa famille au monastère, tandis que son oncle, Guillaume Grueta décide d'y prendre l'habit monastique. Grâce à ces dons les moines de Lérins s'implantent sur le littoral du diocèse d'Antibes, constituant un prolongement fondamental pour leur monastère insulaire.

En revanche, avant que les Grasse commencent à s'y intéresser, Lérins a trouvé des bienfaiteurs ailleurs. Au nom de l'ancienne tradition et des liens entre Léonce, leur célèbre prédécesseur, et Honorat, les évêques de Fréjus, avec d'autres seigneurs, permettent et assurent le développement des Lériniens dans ce diocèse. Et malgré leur attachement à Saint-Victor de Marseille, les Riez et les Pontevès partagent très tôt leur dévotion avec Lérins. Avec un temporel concentré surtout en Provence orientale, l'abbaye possède aussi quelques dépendances dans les régions rhodaniennes et aussi en dehors de la Provence, notamment en Ligurie, où elle a obtenu l'appui des comtes de Vintimille.

C'est à la fin du XI^e siècle que le prestige de Lérins atteint son apogée. Les dons continuent d'affluer alors que la source s'est tarie pour les autres monastères. Les grandes familles de l'aristocratie dont l'engagement trop poussé de Saint-Victor dans la réforme grégorienne a éveillé la méfiance, se sont tournées vers Lérins. Elles y envoient leurs fils en même temps que leurs dons, et à cet égard l'exemple des Châteaurenard est significatif : trois garçons de la famille s'y font moines dans les années 1090.

Cette période correspond à l'abbatit d'Aldebert II (1067-1102). Apparenté à la famille de Grasse, il a su, malgré des rivalités latentes, préserver les bonnes relations de la famille avec le monastère, tout en opérant un rapprochement avec Rome et en plaçant l'abbaye sous la protection d'Urbain II. Cette protection à laquelle va s'ajouter celle du nouveau comte de Provence, Raimond Bérenger de Barcelone, donne aux moines plus d'atouts pour défendre les droits du monastère dans les conflits qui éclatent au début du XII^e siècle. Certes, Lérins devient un foyer de la réforme grégorienne en Provence orientale et plusieurs de ses moines sont

choisis comme prélats, mais s'étant tenue à l'écart du radicalisme qui a caractérisé le pontificat de Grégoire VII, l'abbaye a pu, tout en bénéficiant des retombées de la réforme, conserver tout son ascendant sur l'aristocratie.

Lérins est, avec Montmajour et Saint-Victor de Marseille, l'un des plus importants monastères de la Provence. A côté de ces grandes institutions, des petites fondations, monastiques ou canoniales, ont existé ponctuellement. Etroitement liées à leurs patrons laïques, ces communautés, sauf quelques rares exceptions, ont été rattachées au cours du XI^e siècle à un grand monastère, témoignant de la précarité de leur indépendance face au mouvement fédérateur des grandes abbayes. C'est aux monastères, masculins et féminins, qui n'ont connu qu'un modeste développement, ainsi qu'aux collégiales, qu'est consacré le Chapitre V.

V. DANS L'OMBRE DES GRANDES ABBAYES : MONASTÈRES FAMILIAUX, COLLÉGIALES ET COMMUNAUTÉS FÉMININES

Contemporains des grandes abbayes, plusieurs monastères fondés au début du XI^e siècle ont été le pendant spirituel de seigneuries en formation. Créés ou accaparés par d'importantes familles de l'aristocratie, ils ne connaissent cependant qu'un rayonnement limité. Face au grand prestige acquis par des abbayes comme Saint-Victor ou Lérins, ces modestes fondations finissent par perdre, aux yeux de leurs patrons laïques, la valeur symbolique qui leur avait été attachée à leurs débuts. Mais, si leur développement restreint ne correspond plus aux besoins de la politique seigneuriale, ces monastères demeurent encore le meilleur moyen d'entrer dans la mouvance d'une grande abbaye. Dès lors, leur rattachement à une institution plus en vue est presque inévitable. Ceux qui ont résisté à l'attrait des grands monastères devront de toute façon se plier plus tard aux injonctions grégoriennes et rejoindre les rangs des réformateurs.

Le monachisme bénédictin n'a pas été la seule forme de vie cénobitique en Provence au XI^e siècle. Dès les années 1030 apparaissent les premières communautés de chanoines réguliers qui proposent une nouvelle forme de vie commune, inspirée à la fois des pratiques monastiques et de la «tradition apostolique». Aidées surtout par les autorités ecclésiastiques, ces communautés, où on adopte parfois, la «règle» de saint Augustin, acquièrent un statut stable à la fin du siècle. Mais entre-temps, à l'instar des monastères familiaux, plusieurs de ces communautés de clercs sont intégrées dans les réseaux des grands monastères.

En Provence, l'univers des communautés religieuses est essentiellement un domaine masculin. Les monastères féminins, rares et mal connus, font pâle figure devant la profusion des communautés de moines et chanoines. Dans un tel contexte, c'est peut-être en dehors des cadres cénobitiques que les vocations féminines à la vie consacrée se sont les plus manifestées.

1. Les monastères familiaux : une indépendance précaire

Parmi les cinq monastères que nous allons étudier ici, deux —Saint-Gervais de Fos et Saint-Eusèbe de Saignon— ont été fondés auprès de sanctuaires

connus au début du X^e siècle, et trois —Saint-Pons de Nice, Saint-Véran de Vence et Esparron— sont des restaurations de monastères de l'époque carolingienne. Chacun d'entre eux a été étroitement lié à une famille de l'aristocratie provençale et, à l'exception de Saint-Pons, tous ont été annexés à un grand monastère avant la fin du XI^e siècle. La place qu'ils ont occupée dans les réseaux qu'ils ont rejoint est en grande partie déterminée par le développement qu'ils avaient atteint lors de leur rattachement. Ainsi, Saint-Véran et Esparron, aux ressources sans doute médiocres deviennent des prieurés de Lérins et de Saint-Victor, tandis que Saint-Eusèbe et Saint-Gervais, mieux nantis, ont pu préserver, du moins en partie, leur rang et un peu de leur autonomie, face à Saint-Gilles du Gard et à Cluny. Une fois libérés du patronage laïque, la tutelle d'une grande abbaye n'était pas la seule menace qui pesait sur leur indépendance. Saint-Pons et Saint-Gervais ont mené un long combat contre les prélats de leurs diocèses pour préserver leurs prérogatives.

1. 1. Saint-Pons de Nice : du patronage de la famille de Nice à la dépendance de l'évêque

Comme nous l'avons déjà vu, les origines de Saint-Pons remontent probablement à la fin du VIII^e siècle¹. De même que les autres communautés monastiques de la Provence orientale, Saint-Pons a probablement périclité pendant les troubles des IX^e et X^e siècles, sans laisser de traces de sa création, ni des premiers temps de son existence. Sa restauration, dont les conditions demeurent elles aussi assez obscures, a lieu à la fin du X^e siècle ; elle semble étroitement liée à la famille de Nice. En effet, une charte de 999 révèle à la fois l'existence d'une communauté monastique à Saint-Pons, et l'intervention en sa faveur de cette famille². Il s'agit de la donation faite à l'abbaye du quart du domaine de la Roche —qui deviendra le hameau du monastère— par Miron et son épouse Odile. Cet acte rappelle la fondation du monastère par Charlemagne et précise sa localisation : dans le comté de

¹ Voir Introduction, 3. Sur cette abbaye voir C. A. FIGHIERA, *L'abbaye bénédictine*, et «Les abbés de Saint-Pons de Nice». Les documents de l'abbaye ont disparu. E. CAIS DE PIERLAS a cependant reconstitué le chartrier d'après des copies du XVII^e siècle (*Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons-hors-les-murs de Nice*).

² Sur cette famille voir E. CAIS DE PIERLAS, *Le XI^e siècle*, p. 316 et ss. ; RIPERT-MONCLAR, «Introduction» au *Cartulaire de la commanderie de Richerenches*, p. XXVIII-XLVI ; G. Manteyer, *La Provence*, p. 335, 358 et ss., 402 ; J.-P. POLY, LDP, p. 78-94 et 118-120.

Nice, à proximité du lieu-dit Cimiez, sur le fleuve Paillon³. Il est établi en présence de Frodon, évêque de Sisteron, et des trois fils du couple : Pons, Bernard (ou Bermond) et Miron, au château de Lurs, dans l'évêché de Sisteron, où la famille avait une partie de ses prérogatives, donc loin du monastère.

C'est peut-être à l'initiative de ces seigneurs que des moines sont venus s'installer à Saint-Pons, situé dans le vaste domaine reçu par Miron et Odile des comtes de Provence, dans les comtés de Nice et de Vence⁴. Mais si le rôle des Nice dans la restauration de Saint-Pons paraît incontestable, leur absence lors de l'élection de l'abbé Jean, le 11 mai 1004, est surprenante⁵. Ce sont les onze moines de Saint-Pons qui choisissent leur abbé, en présence des évêques de Nice et d'Antibes, et de plusieurs *priores homines et mulieres*, parmi lesquels le comte Roubaud et la comtesse Ermengarde. L'absence des Nice lors de cette cérémonie est-elle simplement fortuite — nous savons que la famille avait des intérêts dans des régions assez éloignées⁶ — ou a-t-elle une signification plus importante ? La présence du comte n'aurait-elle pas encouragé les moines à agir en dehors de la mouvance des Nice ? Ceux-ci ne répugnaient-ils pas à reconnaître la suzeraineté du prince ? On ne saurait répondre. En revanche, il est certain que l'élection de l'abbé de Saint-Pons a été l'occasion pour l'évêque Bertrand de Nice de faire valoir ses prérogatives sur le monastère, car c'est à sa demande que fut rédigé l'acte d'élection. Plus tard, au XII^e siècle, une longue querelle oppose les moines et l'évêque de Nice, au sujet des droits de celui-ci sur le monastère.

³ CSP 1 : *...sancto monasterio qui est constructus in honorem beati Pontii martiris a piissimo Carolo rege Francorum, seu patritio Romanorum, in comitatu Niciensi propre loco qui dicitur Cimella, supra fluvium Pallionis...*

⁴ Dans plusieurs chartes, Miron et Odile rappellent la donation comtale de départ qui justifie leur pouvoir dans la région. Dès 1002, dans les chartes de l'ancienne cathédrale de Nice on retrouve la mention de ce don, lorsque Miron et Odile font des donations à leurs propres fidèles. A leur tour ceux-ci y feront référence et c'est ainsi que Thibaud et sa femme Hélène donnent à la cathédrale de Nice des biens qui, comme ils le disent, *mihi advenit propter donationem domni Wilielmi incliti comiti qui fuit condam et domni Rodbaldi comiti, nec non et domni Mironi*. Et que Raimbaud et Richilde, l'année suivante, font de même et déclarent que ce qu'ils viennent de donner *mihi advenit per donatione Willelmi et Rotbaldi comitis nec non et Mironi vel uxore sua Odila* [CN 18 (1002) et 19 (1003)]. Après la mort de Miron, remariée à Laugier, Odile affirme que Cagnes, dans le diocèse de Vence : *michi Odila ex marchione Guillelmo et Atalix comitissa obvenit* [CL 149 (1032)].

⁵ CSP 2.

⁶ La famille est présente dans les comtés de Nice et de Vence, en Provence orientale, ainsi qu'à Sisteron en Haute-Provence, et à Orange et à Vaison en Provence rhodanienne. Voir LDP, p. 78-94 et 118-120.

Mais si le libre choix de l'abbé témoigne ici d'une certaine indépendance de la communauté vis-à-vis de ses patrons laïques, il n'en reste pas moins que pendant plusieurs années ceux-ci ont gardé leurs droits sur le monastère. Ce n'est que vers 1010, après la disparition de Miron, qu'Odile et ses enfants offrent aux moines le site où se trouve le monastère et les terres qui l'entourent, cela pour le salut des âmes du comte Guillaume, de leur père défunt Miron, et du nouveau mari d'Odile, Laugier⁷. Saint-Pons est, à Cimiez, un îlot monastique au milieu du domaine de la famille, car les donateurs sont eux-mêmes les voisins immédiats des moines : *Abet (sic) ipsa terra consortes ex omni parte nos ipsos donatores...*

Odile et Laugier apparaissent à nouveau dans les documents de Saint-Pons une vingtaine d'années plus tard pour donner le *Revest* et un manse⁸. Entre temps, Pons, l'un des fils d'Odile et de Miron, est devenu évêque de Nice, confirmant la domination de la famille sur les biens ecclésiastiques. Par donations déguisées, la famille rend une partie du temporel de la cathédrale et de son chapitre⁹, ainsi que celui de l'abbaye de Saint-Pons : l'évêque Pons, donne aux moines, en 1030, l'*oppidum* de Châteauneuf avec les *villae* de Sassaframarico et de Bendéjun¹⁰ ; et son demi-frère, le puissant Raimbaud de Nice-Orange, offre en 1046 deux manses dans la *villa* de Revest (Reveston ?)¹¹. Suivant l'hypothèse de Jean-Pierre Poly, Raimbaud aurait, dans les années 1060, donné l'abbaye de Saint-Pons de Nice à l'abbé Hugues de Cluny, pour lever l'excommunication qui pesait sur lui, à cause de sa mainmise sur l'Eglise de Sisteron. Selon le document, Raimbaud s'était emparé de Saint-Pons lorsqu'il possédait l'évêché, mais si nous pouvons identifier ici Saint-Pons de Nice et l'évêché de Nice, il est certain que le don à Cluny resta lettre morte¹² : aucune mention dans les documents des deux abbayes ne fait état de ce rattachement. En revanche, l'appartenance de Saint-Pons à la famille de Nice est évidente.

Vers 1075, les fils de Raimbaud (Pierre, évêque de Vaison, Laugier Roux et Rostaing), ceux de son frère Rostaing (Laugier Rostaing), ainsi que leurs

⁷ CSP 3 (v. 1010, 30 décembre).

⁸ CSP 5 (1029, 16 mars).

⁹ En 1011 Laugier et Odile, Pons, évêque de Nice et son frère Miron, font don du quart des dîmes sur le pain et le vin de la cité de Nice, pour l'âme de Miron, premier mari d'Odile (CN 8). L'évêque Pons en 1018, offre à son église, pour son âme et celles de son père Miron, de sa mère Odile et de ses frères Miron et Guillaume, une pièce de vigne à *Fonte Calida* (CN 11).

¹⁰ CSP 6.

¹¹ CSP 8.

¹² Voir Chapitre I, 4. 1. 1.

neveux (Pons, fils de Raimbaud et Raimbaud, fils de Bertrand), font une donation de plusieurs églises et *villae* aux moines niçois¹³. Il s'agit, en réalité, du temporel du monastère, sur lequel la famille abandonne ses prérogatives, notamment l'albergue. Vers 1081, ces seigneurs prêtent serment de ne pas usurper les droits de Saint-Pons à Escarène¹⁴, où le monastère possède un prieuré, Saint-Pierre¹⁵. Ces donations/restitutions à Saint-Pons sont parallèles à celles faites à la même époque par la famille à l'Eglise de Nice : en 1073, l'évêque de Nice Raimond, reçoit de Pierre, fils de Raimbaud et évêque de Vaison, sa part du *castrum* de Drap¹⁶. Parfois les donations à la cathédrale concernent les mêmes domaines que ceux attribués à Saint-Pons. C'est le cas vers 1070, lorsque Laugier Roux, donne à l'église de Nice la moitié du *castrum* de Sagnes, la moitié de la *villa* Sainte-Marguerite, la moitié de la *villa* de Colomars, et restitue toutes les mauvaises coutumes qu'il y détenait¹⁷. Or, ce sont là des biens qui figurent aussi dans la donation des Nice à Saint-Pons vers 1075. Il en va de même pour les églises Sainte-Marie et Saint-Jean d'*Olivo*, près du port de *Fossas de Astingo* (aujourd'hui Beaulieu) qui sont d'abord, vers 1075, restituées par Laugier

¹³ CSP 12 (v. 1075). La donation concerne des biens dans les comtés de Nice et de Vence, dans le département actuel des Alpes-Maritimes, dont le monastère de Saint-Pons lui-même et sa *villa*, la *villa de Matos* [au pied du château de Nice], la moitié de Colomars [ca. Lévens], le monastère de Sainte-Marie de la Gaude et sa *villa* [ca. Vence], la *villa* de Saint-Blaise [ca. Lévens], Sainte-Marie de Lévens et sa *villa*, Saint-Pierre d'Escarène [arr. Nice] et sa *villa*, l'église Saint-Martin et sa *villa* [Saint-Martin-du-Var, ca. Lévens. Eglise donnée à Saint-Pons vers 1028 par Gisbernus et ses frères (CSP 4)], l'église Sainte-Marie de Lucéram [ca. l'Escarène], Sainte-Marie de Gordolon [co. Roquebillière, ca. Saint-Martin-de-Vésubie] et sa *villa*, avec les manses de Gordolon et de Gast. Vers 1060, Rostaing Rainard de Castellane, donne à Saint-Pons un «lieu alpestre», à Saint-Martin (CSP 9), l'église Saint-Siméon d'Ongran et le manse de Oira [co. Peille, ca. Escarène], l'église Sainte-Dévote [à Monaco], l'église Saint-Laurent [co. Eze], l'église Saint-Hospice [co. Villefranche], l'église Sainte-Réparate [à Nice], Sainte-Marie de Cimiez, Saint-Michel de *Barbalata* [co. Falicon, ca. Nice], l'église Sainte-Tècle au-dessus de Drap [ca. Escarène] et l'église Sainte-Marguerite [près de Sagnes, co. Nice]. Certaines églises mentionnées alors conservent encore aujourd'hui des vestiges du troisième quart du XI^e siècle [J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 48 (Notre-Dame de Beaulieu), p. 77-79 et 97-98 (Sainte-Marie de Lévens - La Madone des Près), p. 99-103 (Sainte-Marie de Villevieille à Châteauneuf-de-Contes)].

¹⁴ CSP 14.

¹⁵ En 1037, Bonixus, avec l'accord de Raimbaud et de son épouse Adélaïde, donne un manse situé à Salette Saraman, près du Var, dans le diocèse de Vence, à Saint-Pons et à Saint-Pierre d'Escarène (CSP 7). En 1074, Rostaing, fils de Raimbaud de Nice, et son épouse Accelène de Fréjus, donnent au monastère de Saint-Pierre d'Escarène, tout ce qu'ils possédaient à Escarène [CSP 11 (1074, 16 février)].

¹⁶ CN 82 (1073, 21 avril).

¹⁷ CN 5.

Rostaing à l'évêque de Nice et ensuite, en 1078, restituées par l'évêque Archimbaud à l'abbé Ebrard de Saint-Pons¹⁸. Ces transactions indiquent que le temporel de l'abbaye et de l'église cathédrale étaient imbriqués et que, probablement, comme dans les temps primitifs, l'évêque administrait le temporel de Saint-Pons. La tradition ne veut-elle pas que Siacre, fondateur et premier abbé de Saint-Pons, ait été aussi évêque de Nice ?

Outre Saint-Pons et l'église de Nice, les donations de la famille de Nice, s'adressent aussi à Saint-Véran de Vence, que nous évoquerons plus bas, et à Saint-Victor de Marseille¹⁹.

C'est, probablement à la fin du XI^e siècle, et en conséquence de la réforme grégorienne, que Saint-Pons échappe à l'influence de la famille de Nice et se voit placé sous la dépendance de l'évêque. En effet, selon une bulle de Lucius II, ce rattachement remonte au moins au pontificat d'Urbain II (1088-1099)²⁰. Mais le premier document connu qui situe sans équivoque Saint-Pons et ses dépendances sous l'autorité épiscopale est un privilège de Pascal II, datant de 1114²¹. Les moines réagissent mal à ces dispositions, et

¹⁸ CN 6 (v. 1075) et CSP 13 (1078, avril). Ces églises auraient été données à l'évêque Nitard (1031-1040), par Rostaing de Nice.

¹⁹ Pierre, évêque de Sisteron, fils d'Odile et Laugier, donne en 1030 à Saint-Victor la *villa Orbazacho* dans le comté de Nice (CSV 794. Gorbasse ?, co. de la Gaude, ca. Vence, AM). Son demi frère, Miron, né du premier mariage d'Odile, fait deux donations au monastère marseillais. En 1042, avec sa femme Leudegarde il offre un manse dans la *villa Trigantio* dans le comté de Vence (CSV 800). En 1057 il porte le titre de vicomte de Sisteron, et donne aux Victorins l'église Saint-Martin de Contes, dans le comté de Nice (CSV 793 : *ego Miro, vicecomes Sisterciensis, frater Raimbaldi*). C'est lui qui apparaît en 1044, en tant que vicomte, dans la restitution faite par le comte Bertrand à Saint-Victor de l'église de Saint-Promace, dans le diocèse de Sisteron (CSV 659). La présence des Victorins à Sisteron, où ces personnages exerçaient leurs fonctions, explique en partie ces donations. La génération suivante de la famille ne portera à Saint-Victor qu'un intérêt relatif. En 1059, Pierre évêque de Vaison restitue à l'abbaye Saint-Victor de Marseille l'*abbatiola* Saint-Victor et Saint-Pierre à Grauseau, dans l'évêché de Vaison (CSV 688). En 1057, son frère Rostaing cède à Saint-Victor, avec son épouse Accelène de Fréjus, des droits qu'il détenait certainement de sa femme dans la *villa Burnis* (CSV 567).

²⁰ CN 71 (1144, 5 avril).

²¹ CN 68 (1114, 8 juin) : *...ut tibi [Petro Nicensi episcopo] deinceps tuisque legitimis successoribus episcopali iure regendum ac disponendum perpetuo maneat quicquid intra fines Nicensis parochie continentur, videlicet monasterium sancti Poncii cum ecclesiis ad ipsum pertinentibus, quas videlicet in eadem Nicensi parrochia legitime possidere cognoscitur...*

se refusent d'obéir à l'évêque de Nice en évoquant la protection de l'archevêque d'Embrun. Dès 1115-1118, l'archevêque Benoît, après avoir reçu les plaintes de l'évêque Pierre, leur ordonne fermement d'accepter la juridiction de l'évêque de Nice sur leur monastère, notamment en ce qui concerne la consécration de l'abbé et toute autre ordination, et le droit de correction²². En 1129 Honorius II, puis en 1136 Innocent II, confirment encore l'autorité de l'évêque de Nice sur le monastère²³. En 1142, les moines qui, après la mort de leur abbé, n'avaient pas encore élu un successeur, se tournent une fois de plus vers l'archevêque d'Embrun pour régler leurs conflits avec l'évêque et les chanoines de Nice²⁴. En fait, en 1108 l'évêque Isnard instaure la vie commune dans son chapitre pour lequel il constitue une mense avec, entre autres, toutes les dîmes et mortalages de Nice, et toutes les oblations²⁵. En 1136, l'évêque Pierre introduit la règle de saint Augustin dans le chapitre et accroît sa mense de quelques églises, dont certaines avaient été des dépendances de Saint-Pons²⁶. En outre, les chanoines revendiquent des droits sur la paroisse de Saint-Pons²⁷. Profitant des dissensions entre le monastère et l'église de Nice, et certainement avec l'appui des moines, l'archevêque Guillaume II d'Embrun (1135-1160) passe au-dessus des droits de l'évêque de Nice et procède à la consécration du nouvel abbé de Saint-Pons²⁸. Ayant recours à la papauté, l'évêque de Nice obtient d'Eugène III l'annulation de l'ordination faite par l'archevêque d'Embrun, la destitution de l'abbé et la confirmation de ses droits sur le monastère²⁹. En 1183, la papauté doit intervenir une nouvelle fois, enjoignant à l'évêque Pierre II de mieux s'occuper du monastère, dont l'appauvrissement fait pâtir la vie religieuse³⁰. En réalité, les moines contestent toujours les prérogatives de l'évêque sur le monastère³¹. Pierre II fait deux fois le voyage à Rome pour régler les

²² CN 78 = CSP 15 (1115-1118).

²³ CN 69 (1129, 20 avril), 70 (1136, 29 mars).

²⁴ CSP 17 (1142, 15 juin).

²⁵ CN 1.

²⁶ CN 70 (1136, 29 mars), 2 (1137).

²⁷ CSP 18 (1142, 9 novembre). Voir CSP 22 (1146, 14 janvier), probablement un faux confectionné à la fin du siècle.

²⁸ CN 72 = CSP 19 (1144) et CN 73 = CSP 20 (1145, 27 avril).

²⁹ CN 74 = CSP 21 (1145, 8 novembre), CN 75 = CSP 23 (1146, 16 mai), CN 76 = CSP 24 (1146, 25 novembre), CN 77 = CSP 25 (1146, 25 novembre).

³⁰ CN 91 = CSP 26 (1183, 19 janvier).

³¹ CN 92 = CSP 28 (1185, 31 mars) et CN 93 = CSP 27 (1184, septembre). Aucune charte du XIII^e siècle fait mention à la juridiction épiscopale sur le monastère, mais au XIV^e siècle

différends avec l'abbaye, et les moines doivent lui verser cinquante sous pour couvrir une partie de ses frais³².

Saint-Pons est le seul monastère familial qui ne soit pas rattaché à une grande abbaye au cours du XI^e siècle : la possible donation faite à l'abbé Hugues de Cluny n'a jamais pris effet³³. Mais une fois le monastère sorti de la domination de la famille de Nice, il est soumis à l'autorité de l'évêque, retrouvant le statut qui avait été le sien lors de sa fondation au VIII^e siècle. Saint-Pons conserve néanmoins son rang d'abbaye et le droit d'élire un abbé, privilège que la plupart des petits monastères ont perdu après leur union aux grandes abbayes.

1. 2. Saint-Véran de Vence et l'attrait de Lérins

Le monastère de Saint-Véran, aujourd'hui disparu, se situait dans le territoire du château de Cagnes, près du Loup et de la mer, aux confins des diocèses de Vence et d'Antibes³⁴, dans une région qui, après l'expulsion des Sarrasins et les concessions comtales, était dominée par les seigneurs de Vence et de Nice, deux familles probablement apparentées.

Selon la tradition rapportée par les chartes du XI^e siècle, la fondation du monastère de Saint-Véran de Vence remonte à l'époque carolingienne³⁵. Sa restauration, au début du XI^e siècle est racontée par Guillaume Truan, moine de Lérins, dans une notice écrite en 1055 à la demande de l'abbé Aldebert I de Lérins. Selon ce récit, à l'époque de l'évêque Etienne d'Apt, Durand, abbé

l'élection de l'abbé doit être confirmée par l'évêque [CSP 115 et 116 (1320)], ce qui suscite toujours des contestations (CSP 178).

³² CN p. XII : *L etiam solidos mihi persolverunt monachi pro itinere Romano.*

³³ Au XIV^e siècle Saint-Pons sera pourtant soumis par le pape Urbain V, ancien moine victorin, à Saint-Victor de Marseille. (CSP 203 et 207 - 1365 et 1366). Voir C. A. FIGHIERA, *L'abbaye bénédictine*, p. 211-214.

³⁴ J. A. DURBEC, «Notes historiques».

³⁵ Voir Introduction, 3.

de Saint-Eusèbe est élu évêque de Vence³⁶. Il se rend à son évêché et amène avec lui le moine Pons, pour l'aider, «car il savait les hommes de cette région rudes et ignorants du bien et de la religion»³⁷. Lorsqu'ils traversent le Loup, ils découvrent l'église dédiée à la Vierge, surnommée la Dorée, construite et dotée jadis par Charlemagne. L'église est abandonnée et ses biens sont en friche. Pons décide de s'installer en ce lieu qui était aussi consacré à saint Jean-Baptiste et à saint Véran, et dans la proximité duquel il découvre un oratoire dédié à saint Pierre. Plus tard, il demande et obtient des seigneurs de la région (*proceres terrae*), Raimbaud (de Nice-Orange) et Lambert (de Vence), et de l'évêque Durand la levée pour Saint-Véran de toute sujétion, (l'évêque ne se réserve que le droit d'ordination)³⁸. Pons est alors ordonné abbé et gouverne paisiblement le monastère jusqu'à ce que, se sentant affaibli par l'âge, il en confie la direction à l'abbé Aldebert de Lérins, avec l'accord de l'évêque Durand.

Mais ce récit n'est pas en accord avec d'autres documents conservés dans le cartulaire de Lérins et concernant Saint-Véran. En effet, la notice ne fait aucune allusion à un autre abbé de Saint-Véran, Constantin, qui est mentionné dans trois chartes de 1016³⁹. Par la première Guillaume Grueta de la famille de Grasse, et son épouse, donnent un manse à Antibes à l'abbé Constantin et à son frère Bonfils pour récompenser leurs services et leur fidélité. Par les deux autres, Pierre et Ermengarde donnent à Saint-Véran des biens situés à Cagnes et leur part du territoire compris entre le Loup et le Malvan, où se trouve le monastère. L'existence de l'abbé Constantin évoque une première étape de la restauration de Saint-Véran, qui est gommée dans la notice lérinienne dont les renseignements qu'elle apporte doivent être utilisés avec précaution.

Les repères chronologiques fournis par Guillaume Truan —1005 pour la restauration, 1030 pour l'obtention de la liberté et 1055 pour le rattachement à Lérins— sont décalés par rapport à ceux des actes du cartulaire. Ainsi, l'arrivée de Durand et de Pons dans le diocèse de Vence se situe entre 1015

³⁶ CL 146.

³⁷ *...quia rudes et tocius boni ac religionis ignaros homines terre illius noverat...*

³⁸ Le récit place cet événement le 5 août 1030.

³⁹ CL 142, 154 et 156. Le CL 154 est daté de l'année 1012, indiction 14 (*feria VI, II idus augusti, anno ab incarnatione Domini M^oXII, indicione XIII*), mais en 1012 l'indiction est 10, tandis que l'indiction 14 correspond à l'année 1016. On peut donc penser qu'il y a eu faute du copiste et qu'il faut lire plutôt *anno M^oX[V]I*.

ou 1016⁴⁰ et 1029, année de la première apparition de Durand comme évêque⁴¹, l'abbé Pons obtient la liberté de Saint-Véran en 1033, et la soumission à Lérins date de 1050.

C'est probablement à l'initiative des seigneurs laïques qui possédaient le territoire de Cagnes, ou à tout le moins avec leur aide, que Saint-Véran a été restauré. Et c'est sans doute quelqu'un de leur entourage — l'*abbas noster* Constantin — qu'ils ont placé à sa tête. Pons a-t-il fait partie de cette première communauté ? On peut en douter car, d'une part, en 1029, lorsque les frères de Saint-Véran reçoivent quelques terres de Saramanus et de son épouse Bonafanta, aucun abbé n'est mentionné⁴² ; et d'autre part il n'apparaît dans les chartes qu'en février 1032⁴³. De tout ceci on peut retenir que, selon toute vraisemblance, c'est entre 1029 et 1032 que Durand, abbé de Saint-Eusèbe, devenu évêque de Vence, place un de ses moines, Pons, à la direction de Saint-Véran, dont la communauté évoquée dans les donations de 1016 a peut-être disparu entre temps.

Quoi qu'il en soit de la chronologie, la notice lérinienne montre que pour les moines de Lérins la restauration de Saint-Véran était directement associée à l'abbatiate de Pons. C'est lui, en effet, qui avait rattaché son monastère à Lérins, mais, surtout, avait obtenu l'indépendance du monastère de toute sujétion (*ut liber fieret ab omni condicione clericorum ac laicorum*). Ce n'est qu'à partir de ce moment, libéré de la tutelle laïque et épiscopale, que Saint-Véran est considéré comme un monastère à part entière. Tout ce qui avait eu lieu quelques années auparavant, à l'époque de l'abbé Constantin, ne comptait pas. Cette attitude est similaire à celle des moines de Saint-Victor de Marseille, qui ne gardent le souvenir que des abbés qui ont dirigé leur monastère après l'obtention de l'indépendance en 1005⁴⁴.

⁴⁰ La notice place cet événement le 13 décembre 1005 (*anno ab incarnato Dei verbo M°V, indictione III, concurrente VII, idus decembris*), mais, à cette date, l'évêque d'Apt est toujours Teudéric (989-1008). Il faudrait, comme le proposait déjà H. Bouche (*Chorographie ou description de Provence*, Aix, 1664, cité dans GC, t. I, c. 378) corriger la date pour 1015 ou 1016 (*anno M°[X]V, indictione [X]III, concurrente VII*) (voir LEP p. 77).

⁴¹ CSP 5 (1029, 16 mars).

⁴² CL 157 (1029, 10 avril).

⁴³ CL 149 (1032, février). En novembre 1032, Saint-Véran reçoit de quelques personnages alliés des Castellane dans le diocèse de Glandevès, l'église Saint-Jean de Toudon (CL 150, voir CL 185).

⁴⁴ Voir Chapitre III, 1, 2.

L'autonomie, souhaitée par Pons, est amorcée par les Nice. En février 1032, Odile et son deuxième mari Laugier, et leurs fils, Raimbaud, Pierre (évêque de Vaison) et Rostaing cèdent aux moines la terre où est implanté le monastère. Leurs droits sur Saint-Véran viennent d'Odile, qui avait reçu du comte Guillaume II et de la comtesse Adélaïde, une partie du *castrum* de Cagnes⁴⁵. Odile disparaît probablement peu de temps après cette donation, car en 1033, c'est son fils Raimbaud qui représente la famille lorsque, avec les frères Lambert et Amic de Vence et en présence de l'évêque Durand, le monastère, avec ses églises et ses biens, sont donnés à l'abbé Pons⁴⁶. Malgré cette donation les seigneurs de Nice et de Vence, de même que l'évêque de Vence, gardent un certain ascendant sur Saint-Véran. L'abbé Pons a besoin de leur accord, lorsqu'en 1050, désirant préserver la dignité de son monastère, il organise la soumission à Lérins, après sa mort⁴⁷. Et ce n'est que vers 1062 que Lérins reçoit les droits seigneuriaux sur Saint-Véran de Raimbaud de Nice⁴⁸, d'Amic de Vence et de ses sept fils⁴⁹, ainsi que des fils de Lambert de Vence, Guillaume et Hugues⁵⁰. Quant aux droits de l'évêque sur le monastère, en 1093, l'évêque Pierre de Vence, ancien moine lérinien, renouvelle la donation du monastère de Saint-Véran à l'abbaye de Lérins⁵¹.

Pour les Vence et les Nice, Saint-Véran n'avait qu'une importance secondaire. Après avoir procédé à un échange d'épouses avec les vicomtes de Marseille, Lambert de Vence épousant Astrude, fille du vicomte Guillaume I, et le fils de celui-ci, le vicomte Foulques, se mariant avec Odile de Vence, soeur de Lambert, les Vence avaient très tôt fait partie des bienfaiteurs de Saint-Victor de Marseille. Leurs donations adressées à Saint-

⁴⁵ CL 149 (février 1032) : *...res nostras cedimus, donamus, tradimus atque transfundimus, qui sunt in comitatu Venciense, in territorio [de castro] que nominant Canna, que michi Odila ex marchione Guillelmo et Atalix comitissa obvenit...*

⁴⁶ CL 154 bis (1033) : *...Ego Lanbertus et uxor mea Austrudis, Amicus et uxor mea Ermengarda, Raimbaldus et uxor mea Gisla, ut, per intercessionem servorum Dei, a pondere nostrorum peccaminum erui atque his de quibus loquimur in celesti regno consociari valeamus, donamus abbatem, nomine Poncium, et ad successoribus suis qui in monasterio quod situm est in comitatu Venciense, in terminum de castro qui nominant Cagna, modo famulantur Deo et futuris temporibus divina illic peregerint misteria ipsum locum cum ecclesiis in eo constructis...*

⁴⁷ CL 147.

⁴⁸ CL 152 et 358 (1062).

⁴⁹ CL 359.

⁵⁰ CL 159 et 360.

⁵¹ CL 148 : *...Lirinensi cenobio, ubi a puericia elegantissime nutritus sub regulari sollertia sum...*

Victor⁵² sont beaucoup plus nombreuses que celles faites à Saint-Véran⁵³. Pour les Nice, qui possédaient déjà Saint-Pons de Nice, Saint-Véran était aussi une fondation accessoire, mais à travers laquelle la famille s'était liée à Lérins dont le prestige était plus important. Ainsi, vers 1073, époque pendant laquelle la famille de Nice abandonne progressivement ses prérogatives sur Saint-Pons, le fils de Raimbaud de Nice, Laugier Roux, malade et craignant la mort, est amené par l'évêque Raimond (de Nice) au monastère de Lérins, où il se fait moine. A cette occasion il offre à Lérins la moitié du *castellum* de Cagnes, don qui augmente sensiblement le domaine lérinien autour de Saint-Véran⁵⁴.

Rabaissé par la suite au rang de simple prieuré, Saint-Véran est l'un des rares monastères qui furent rattachés à Lérins.

1. 3. Saint-Gervais de Fos : de la privatisation de l'abbaye archiépiscopale au rattachement à Cluny

L'église de Saint-Gervais de Fos⁵⁵ est mentionnée pour la première fois en 923, parmi les sanctuaires que l'archevêque d'Arles, Manassès, concède pour leur entretien à l'évêque Drogon de Marseille et à ses chanoines qui s'étaient enfuis de leur cité, à cause des attaques répétées des Sarrasins⁵⁶. Saint-

⁵² Plusieurs donations sont faites à Saint-Victor par Lambert et Astrude [CSV 313 (1017), 558 (1034), 556 (1035), 789 (1037), 787 (1042), 796 (1042), 797 (v. 1042), 78 (1048)] et par Amic de Vence [CSV 561 (1028), 789 (1037), 791 (1041)].

⁵³ Lambert de Vence, son épouse Astrude et leurs fils Foulques et Guillaume donnent plusieurs terres au monastère de Saint-Véran [CL 153 (mai 1033)]. Amic de Vence, donne en 1036, comme suffrage pour sa première épouse, Ermengarde, un manse dans la *villa* de Cagnes [CL 155 (4 avril 1036) : *...ego Amicus et uxor mea Jauceara...cum filiis meis... pro redemptione et absolutione anime uxoris sue Ermengarde...*]. Amic avait été l'un des premiers donateurs de Lérins, pendant l'abbatit de Garnier (ap. 1022) à qui il a offert un manse à Palayson (château situé près de Roquebrune) (CL 17). Son fils, Guillaume Amic, a donné à Lérins quelques biens à Villepey (CL 316).

⁵⁴ CL 151 et 158.

⁵⁵ Les actes concernant Saint-Gervais ont été réunis par L. BLANCARD («Les chartes de l'abbaye de Saint-Gervais»), d'après les cartulaires de l'Eglise d'Arles du XIII^e siècle (ABDR 3G19 et 3G20 - livres rouge et vert).

⁵⁶ CSV 1 (13 juin 923) : *...in castro qui vocatur Fosses, ecclesiam in honore sancti Salvatoris, cum ecclesiis sibi adjacentibus... videlicet... ecclesiis sancti Gervasi et sancti Vincentii Ugensis, cum cimeteriis, offerendis, primiciis et decimis, tam de pane quam de vino, et ceteris rebus, id est salinis, piscibus, rivulis...*

Gervais, élevée sur le littoral auprès d'une nécropole, était alors une dépendance de l'église paroissiale et castrale de Saint-Sauveur de Fos⁵⁷. C'est autour de cette chapelle cimetériale qu'à la fin du X^e siècle est fondée une abbaye. A l'origine de cette fondation se trouvent un prêtre, Pato, faisant probablement partie de la mouvance de la cathédrale d'Arles⁵⁸, et l'archevêque Annon, dont la juridiction s'étendait sur Saint-Gervais.

En 989, Pato demande et obtient de l'archevêque l'autorisation d'installer à Saint-Gervais une communauté de frères désireux d'y vivre selon la règle de saint Benoît⁵⁹. Annon lui concède alors la dîme de tous les poissons pris dans les pêcheries du pont Saint-Geniès, contre un cens d'une livre de poivre payable à tous les archevêques d'Arles le jour de leur intronisation. Souscrivent à cet acte le comte Guillaume II, Imbert prévôt d'Arles, Pons évêque de Marseille et Riculf évêque de Fréjus. Saint-Gervais ne devient effectivement une abbaye qu'en 992, quand l'archevêque élève Pato à la dignité d'abbé⁶⁰. Le statut épiscopal de Saint-Gervais sera cependant bientôt bafoué.

En effet, sans doute au début du XI^e siècle, le monastère est accaparé par la famille de Fos qui se rebelle contre le pouvoir comtal. Elle refuse de

⁵⁷ Proche du château de Fos existait aussi une autre nécropole, datant du Bas-Empire, où a été implantée l'église Sainte-Marie (J.-PH. LAGRUE, *Le château de Fos-sur-Mer*, p. 67 et «Le château de Fos-sur-Mer»).

⁵⁸ Selon J.-P. POLY (*La Provence*, p. 58 n. 157), Pato était un chanoine d'Arles, mais son nom n'apparaît jamais parmi les religieux du chapitre qui souscrivent à plusieurs actes du X^e siècle. Il demeure qu'en 1015, un Pato, chanoine de Saint-Geniès (des Alyscamps) avec ses frères, vend à Saint-Victor des maisons sises à Arles (CSV 175). Etant donné la rareté de ce nom il est possible qu'il s'agisse du fondateur de Saint-Gervais, ou alors de l'un de ses parents.

⁵⁹ CSG 2 = GCN, Arles, n° 291 : *Notum sit alumpnis catholice fidei quod veniens quidam sacerdos, Paco nomine, ante presentiam domini Annonis, sancte Arelatensis ecclesie archipresulis, petens ut concederet ei locum regulariter vivendi in ecclesiam sancti Gervasii, que sita est subtus castrum nominatum Fossas secus mare, et congregandis fratribus ibi Deo pie servientibus secundum sancti ac venerabilis patris Benedicti regulam ceterumque sanctorum regulariter viventium...*

Voir L. BLANCARD, «Lecture sur l'histoire de Saint-Gervais les Fos», *Revue de la société statistique de Marseille*, 1878, p. 5-19 ; Abbé CONSTANTIN, *Les paroisses du diocèse d'Aix et d'Arles*, Aix, 1898, t. II, p. 431-444.

⁶⁰ CSG 3 = GCN, Arles, n° 296 (15 mai 992) : *...Anno sancte sedis Arelatensis ecclesie archimandrita (sic)... una cum consensu et voluntate canonicorum nostrorum... elegimus quendam clericum ad abbatem, nomine Pationem... Nunc ergo monachos in ecclesia beati Gervasii martiris degentes premuniat, illosque verbis atque exemplis regulariter nutriat, et locum prelibatum, abbatiam dicatum, in melius restauret atque reformet...*

En 1005, l'abbé Pato est l'un des souscripteurs de la *carta liberalis* de Saint-Victor de Marseille (CSV 15).

rendre au comte le château de Fos qui contrôle l'accès à l'étang de Berre, et dont elle avait reçu la garde. Les Fos réussissent à battre en brèche la puissance comtale et à «privatiser» les domaines publics dont ils étaient les dépositaires⁶¹. De la même façon la famille annexe à son patrimoine héréditaire les biens ecclésiastiques situés dans leur aire de domination. C'est ainsi que Saint-Gervais est présenté en 1081 comme étant un monastère fondé et construit par la famille sur ses propres alleux⁶². Habilement, on omet alors toute référence à la fondation par le prêtre Pato et par l'archevêque Annon, fondation à laquelle la famille semble toute à fait étrangère car aucun de ses membres n'a participé aux actes passés en 989 et en 992.

Une seule charte de donation adressée à Saint-Gervais nous est connue. Elle émane des Castellane, famille alliée aux Fos⁶³. Les relations de ceux-ci avec leur abbaye «privée» ne peuvent donc être perçues qu'indirectement. Ainsi nous pouvons supputer les donations des Fos à partir de la liste des églises dépendantes de Saint-Gervais, donnée dans la confirmation du pape Innocent II de 1130 (voir Carte 10)⁶⁴. Parmi les sanctuaires dont

⁶¹ En 1018, le comte Guillaume III, aidé par les vicomtes de Marseille, entame une guerre contre les Fos pendant laquelle il sera mortellement blessé (J.-P. POLY, *La Provence*, p. 174-175 et 206-207. Voir les précisions apportées par N. COULET, «Autour d'un serment»).

⁶² CLU 3587 = CSG 4 : ...*De nostro namque patrimonio et hereditate nostra habemus quoddam monasterium, quod et parentes nostri de alodo suo fundantes construxerunt, situm in diocesi Arelatensi et in territorio castri item nostri, quod Fossas appellatur...* (Document traduit par Y. GRAVA dans *Histoire de Fos-sur-Mer*, p. 78).

⁶³ CISV 121 (novembre, av. 1032). Les frères Aldebert et Rostaing de Castellane et leurs neveux donnent à Saint-Gervais des terres situées à Castellane, près du pont. L'anthroponyme Rostaing, usité aussi chez les Fos peut indiquer une parenté entre les deux familles. Pour avoir été conservé dans les archives de Saint-Victor de Marseille, ce document indique que les Victorins ont probablement acquis ces terres de Castellane des moines de Saint-Gervais, complétant ainsi leur domaine déjà assez important dans cette région.

⁶⁴ CLU 4004 : ...*ecclesias de castello Ereas [Hyères], cum decimis et oblationibus per episcopos concessis, cella Sanctae Mariae de Plano* [? plusieurs possibilités, dont l'église du diocèse de Vaison, où, en 1200, est fondé un monastère féminin cistercien, mais à cette date l'église était une dépendance de l'abbaye lyonnaise de l'île Barbe, voir M. AURELL, «Les cisterciennes»], *cella Sancti Gervasii, sanctae Mariae Almanarrae* [Almanarre], *Sanctae Eulalie* [domaine Sainte-Eulalie, au nord-est d'Hyères], *Sancti Nykolai* [Saint-Nicolas d'Hyères], *Sancti Vincentii, Sancti Salvatoris* [église castrale de Fos]; *in episcopatu Forujuliensi, aeclesia Sancti Stephani de Castro Duplo* [Châteaudouble], *Sancti Mitri de Monteferrario* [Montferrat], *Sancti Victoris, Sancti Vincentii in castro quod dicitur Trani* [Trans], *Sanctae Mariae de Flaiosco* [Flayosc]; *in episcopatu Massiliensi, ecclesia Sanctae Mariae [et] Sancti Vincentii*; *in episcopatu Arelatensi, aeclesia Sancti Mitri* [Saint-Mitre-les-Remparts], *Sancti Vincentii* [Saint-Vincent d'Ugium, à Lavalduc], *Sancti Petri* [Saint-Pierre, ca. Martigues], *Sanctae Trinitatis* [Sainte-Trinité de Tholon, site disparu, près de Pennes Mirabeau ?], *Sancti Juliani* [Saint-Julien-les-Martigues] *et Sanctae Ceciliae* [Sainte-

l'identification est possible, sont vraisemblablement issus des possessions des Fos, ceux situés dans les environs de Fos et d'Hyères. La famille y avait en effet reçu du comte les seigneuries et les châteaux⁶⁵. Mais les églises situées dans le diocèse d'Arles, donc aussi celles du ressort de Fos, peuvent aussi avoir été rattachées à l'abbaye par l'archevêque, antérieurement à la mainmise seigneuriale sur Saint-Gervais. Quant aux dépendances du diocèse de Fréjus, dont celles proches de la Nartuby (Châteaudouble, Montferrat, Flayosc et Trans), elles semblent provenir, sinon directement des Fos, du moins de quelques-uns de leurs alliés ou voisins à Hyères et à Bormes. Tel Feraud de Châteaudouble, signataire de l'acte de 1081 soumettant Saint-Gervais à Cluny⁶⁶, et tel Pons Isnard de Flayosc⁶⁷. L'hypothèse des donations des Fos et de leurs alliés à l'abbaye de Saint-Gervais est d'autant plus plausible que cette famille ne s'est attachée à aucun autre monastère⁶⁸. Les quelques donations/restitutions de la famille à Saint-Victor, à Montmajour et à Lérins effectuées dans les années 1070, sont le corollaire de la réforme grégorienne, plutôt que le témoignage d'une dévotion particulière pour ces monastères⁶⁹.

Cécile, Châteauneuf-les-Martigues ?] ; *in episcopatu Cabilonensi, aeclesia Sancti Gervasii* [il existe deux églises dédiées à saint Gervais à Cavaillon, Vaucluse] ; *in episcopatu Atensi, aeclesia Sancti Marcellini* [à Bonnieux ?], *item in episcopatu Forojuliensi, aeclesia Sancti Martini de Blancaforte* [Blancafort], *cum omnibus ad ipsas aeclesias pertinentibus...*

Je remercie vivement J.-PH. LAGRUE de m'avoir communiqué des renseignements complémentaires et des rectifications aux identifications de lieu proposées par PH. RACINET, «Une implantation clunisienne», p. 66-67.

⁶⁵ AVM 68 (1048/1049).

⁶⁶ CL 19 (XI^e s.). On connaît aussi Etienne de Châteaudouble, frère de Laufredus (CSV 540 - XI^e s.), et Isnard de Châteaudouble (CSV 1098 - 1111). Saint-Victor de Marseille y avait un prieuré, Saint-Martin (CSV 843 - 1079, et 778 - XII^e s.).

⁶⁷ Pons Isnard de Flayosc avait, comme les Fos, des biens à Hyères et à Bormes [CSV 474 (v. 1062)]. Il est probablement descendant d'Isnard de Flayosc et d'Inguilsenna, bienfaiteurs de Saint-Victor et voisins des Châteaurenard, à Salernes et à Roquebrune [CSV 536 (1021-1044), 497 (v. 1050), 519 (v. 1060)]. Voir encore pour la même famille CL 22 (1119 - souscription de Guillaume de Flayosc), 46 (1125 - donation à Lérins d'Isnard de Flayosc et de son frère Pons Isnard), 24 (1138 - souscription de Pons de Flayosc).

⁶⁸ A partir de 1038, les Fos apparaissent épisodiquement comme simples souscripteurs dans certains actes de Saint-Victor et de Lérins [CSV 447 (1038), CL 28 (1056), CSV 53 et 184 (1057)]. En 1059 Amiel de Fos participe de la donation du monastère d'Esparron à Saint-Victor, mais sa présence est due plutôt à une parenté, dont nous ignorons l'origine, avec la famille de Baux-Rians, fondateurs de ce monastère, qu'à un attachement particulier à Saint-Victor (CSV 267).

⁶⁹ Ainsi, en 1070 Gui de Fos restitue à Saint-Victor une condamne située à Bouc (CSV 257) ; en 1072, Gui et ses frères Amiel et Rostaing, archevêque d'Aix, rendent à Montmajour

C'est aussi dans le cadre de ce mouvement qu'il faut placer l'initiative prise par la famille de Fos de rattacher Saint-Gervais à l'abbaye de Cluny, en 1081. Selon l'acte passé à cette occasion par Rostaing de Fos, archevêque d'Aix, son frère Amiel et leurs neveux Pons, Raimond, Gui, Geoffroi et Bertrand, fils de Gui, il fallait rétablir la vie régulière à Saint-Gervais, libérant le monastère de toute puissance séculière et le restituant à la seule puissance de Dieu —souhait qui reflète bien les desseins théocratiques de la papauté⁷⁰. Dès lors, l'abbé de Cluny devait choisir l'abbé de Saint-Gervais et veiller sur le monastère.

Ce transfert est très significatif. Il a lieu lorsque Grégoire VII décide d'intensifier son action en Provence où sa politique ne faisait pas l'unanimité. Un concile tenu à Avignon en 1079 venait de choisir un nouveau prélat pour Arles, après avoir excommunié et déposé l'archevêque Aicard, de la famille des vicomtes de Marseille, qui avait pris le parti de l'empereur Henri IV dans la querelle des investitures. Mais grâce à l'appui des Arlésiens, Aicard était arrivé à se maintenir sur son siège, et ce peut-être jusqu'à sa mort survenue en 1112⁷¹. Grégoire VII cependant, disposait d'un important atout dans la région avec la puissante abbaye de Saint-Victor de Marseille et son abbé Richard, légat du Saint-Siège. C'est probablement par l'entremise de celui-ci qu'il obtient la faveur du comte de Provence Bertrand II, dont le grand dévouement va, à l'instar d'autres princes méridionaux, jusqu'à faire allégeance au pape et à lui céder tous les droits ecclésiastiques en sa possession⁷². Le comte aide à expulser de Montmajour l'abbé Bermond, partisan de l'archevêque Aicard, ouvrant ainsi la voie à la soumission de ce monastère à l'abbé de Saint-Victor, soumission rendue officielle par le pape le 18 avril 1081⁷³.

le val Saint-Pierre (DU ROURE p. 193). La première véritable donation de ces personnages date seulement de 1075, lors qu'ils offrent à Saint-Victor un étang à Hyères (CSV 479).

⁷⁰ CLU 3587 (1081) : *Quod cum vidissemus, quia non regulariter, nec secundum Deum esset ordinatum, visum est nobis id maxime expedire ut pro amore Christi, omnem secularem potestatem, quam huc usque habuimus super idem monasterium ex toto dimittamus, et quantum in nobis est, in potestatem et donationem solius Dei, et sanctorum ejus conferamus. Idcirco, absolute et sine omni conditione, praefatum monasterium cum omnibus rebus ad se pertinentibus donamus et delegamus Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, et ecclesiae Cluniacensi, omnino in proprium, et perpetuo jure tenendum et possidendum : ita ut nullus modatum quicquam ibi potestatis habeat, nisi dominus Hugo abba Cluniacensis et ejus successores, in illorum manu et in consilio illorum, et arbitrio sit per omnia ordinatio monasterii, ut abbatem et patrem monasterii, quemcumque ipse voluerint, mittant...*

⁷¹ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 263-264.

⁷² HGL (1875), t. V, c. 670, n° 348 (1081). Voir Chapitre II, 2. 3. 2.

⁷³ *Das Register Gregors VII.*, IX, 6.

Dans ce contexte, la présence du comte Bertrand II lors du transfert de Saint-Gervais à Cluny, n'est pas fortuite⁷⁴. Elle fait suite au compromis qui, dans les années 1050, avait réglé les conflits qui opposaient les Fos aux comtes, au grand profit de la famille rebelle. Les Fos s'étaient vus confirmer leur prééminence à Fos et à Hyères, et ils avaient obtenu le siège archiepiscopal d'Aix, occupé depuis 1056 par Rostaing de Fos⁷⁵. Devenus fidèles du comte, il est normal que les Fos aient accepté de se plier aux injonctions grégoriennes⁷⁶. Mais le choix de la lointaine Cluny, plutôt que la proche Saint-Victor pour diriger Saint-Gervais, révèle le souci des Fos de se démarquer de leurs vieux ennemis, les vicomtes de Marseille⁷⁷. Une grande partie des sanctuaires de leurs domaines y étant rattachés, la cession de Saint-Gervais était un enjeu important pour les Fos. L'essentiel des dépendances se situant dans les régions côtières où les Victorins étaient largement majoritaires, on peut penser que l'option clunisienne a pu être envisagée comme garantissant une certaine neutralité. Quelques années après la donation à Cluny, vraisemblablement après la disparition de l'archevêque Rostaing et d'Amiel de Fos, la famille apparaît une dernière fois dans les documents concernant Saint-Gervais, ceci à l'occasion de la confirmation faite à Cluny par les fils et la femme d'Amiel de Fos, en présence du prieur de Cluny, Yves, et du prieur de Saint-Saturnin-du-Port, Pierre⁷⁸. Il est difficile de savoir si les Fos ont gardé par la suite leur attachement à Saint-Gervais. En tout cas, ils ne se sont pas tournés vers d'autres monastères : au XII^e siècle, il n'y a plus de trace de leur famille dans les documents monastiques.

⁷⁴ En effet, la souscription du comte est la deuxième, juste après celle de l'archevêque Rostaing, et il apparaît en tant que donateur : *Signum Bertrandi comitis, qui dedit et confirmavit*.

⁷⁵ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 206, 250.

⁷⁶ L'archevêque Rostaing de Fos avait assisté aux conciles réformateurs tenus à Avignon dès 1060 en présence de Hugues de Cluny, mais c'est seulement dans les années 1070 que lui et ses frères commencèrent à restituer aux monastères certains biens d'église tenus injustement.

⁷⁷ Les rivalités entre les deux familles datent de la fin du X^e siècle, époque où Pons de Fos et le vicomte Guillaume I se disputent La Cadière, territoire récemment reconquis dans le diocèse de Toulon (CSV 77).

⁷⁸ CLU 3588 : *...ego Pontius miles de Fos [et fratres mei], Gaufredus et Bertrannus, ac mater nostra, nomine Garsia, locum sanctorum martirum Gervasii et Protasii, super ripam maris situm... quem primitus archiepiscopus Aquensis Rostagnus, avunculus noster, et pater noster Amelius, beatis apostolis Petro et Paulo et loco Cluniacensi, in manu domni Hugonis abbatis dederant et posuerant, post mortem ipsorum, nos... in manu domni Yvonis prioris tradidimus et cum laude procerum nostrorum...* Ce document date probablement d'après 1084/85 époque où l'archevêque Rostaing était encore vivant (CNDD 9).

1. 3. 1. Une incorporation problématique

Saint-Gervais constitue un bon exemple de la complexité de la réforme monastique, en l'occurrence celle conduite par l'abbaye de Cluny au XI^e siècle. Saint-Gervais est très excentrée par rapport aux autres dépendances clunisiennes en Provence, qui, pour la plupart, sont situées au nord de la Durance. (D'ailleurs le monastère n'est même pas mentionné dans le *census obedientiarum Provincialium* dressé au XII^e siècle⁷⁹). Il semble que la réforme de Saint-Gervais ait été confiée, au départ, aux moines du prieuré de Saint-Saturnin du Port, situé dans le sillon rhodanien et faisant partie du diocèse d'Uzès. C'est du moins ce que laisse supposer la présence sur les lieux du prieur de Saint-Saturnin, qui accompagne le prieur de Cluny, lors de la confirmation dressée par les Fos à la fin du XI^e siècle. A cette époque, Saint-Gervais était dirigé par un prieur, Pons, ce qui pourrait indiquer que Cluny essayait de réduire l'abbaye en prieuré, s'appuyant sur les décisions de Pascal II (v. 1100), selon lesquelles les dépendances clunisiennes qui étaient alors sans abbé ne pourraient plus en avoir. Mais, par la suite, le statut du monastère a varié, au gré des hésitations de la politique menée par les Clunisiens : Saint-Gervais est dirigé par un prieur à la fin du XI^e siècle et en 1142-1156, mais par un abbé en 1130 et en 1185. Ainsi donc, en 1130, à la demande de l'abbé Guillaume, qui est alors à la tête de Saint-Gervais, le pape Innocent II, de passage à Saint-Gilles, confirme les possessions du monastère de Fos⁸⁰. Cette bulle ne fait aucune mention à Cluny, mais c'est dans les archives de cette abbaye qu'elle a été conservée, signe que Saint-Gervais avait gardé son rang d'abbaye, tout en restant dans la mouvance clunisienne.

C'est peut-être en réaction à ce privilège, qui mettait l'abbaye sous la juridiction directe du Saint-Siège et qui interdisait aux évêques d'y célébrer des messes sans l'autorisation de l'abbé, que l'archevêque Raimond I (1142-

⁷⁹ CLU 4395.

⁸⁰ CLU 4004 (11 septembre 1130) : *Innocentius, episcopus, servus servorum Dei. Dilecto filio Guilielmo, abbati monasteri sanctorum Gervasii et Protasii, quod situm est in Arelatensi provincia, secum oppidum Fossas... Statuentes ut quaecumque possessiones ad idem cenobium in presentiarum juste et legitime pertinere noscuntur... Datum apud Sanctum Egidium...*

1160), fait reconnaître aux Clunisiens les anciens droits des prélats d'Arles sur Saint-Gervais. Ainsi, dans un accord passé avec l'abbé Pierre le Vénérable, entre 1142 et 1156, l'archevêque Raimond I, concède à Cluny le monastère fondé par ses prédécesseurs, se réservant cependant le quart des dîmes et oblations, que le prieur de Saint-Gervais est tenu de lui verser⁸¹. Mais l'archevêque a certainement voulu aller plus loin, car peu après la disparition de Pierre le Vénérable, il estime avoir été spolié de Saint-Gervais par les Clunisiens et il a recours à la papauté. En 1155-1159, Adrien IV écrit aux moines de Cluny et décide que le différend qui les oppose à l'archevêque d'Arles devra être réglé par l'évêque de Nîmes et par l'abbé de Saint-Gilles⁸². Nous ne savons pas quelle a été l'issue de ce conflit, mais c'est probablement à partir de cette époque que Cluny se désintéresse de Saint-Gervais.

C'est en tout cas ce que laisse entendre la lettre qu'entre 1173 et 1175, l'archevêque d'Arles Raimond II adresse à l'abbé de Cluny Rodolphe. Le prélat se déclare surpris par la négligence des Clunisiens envers Saint-Gervais, dont les moines avaient été expulsés à l'occasion d'une guerre⁸³. Il est légitime de penser que l'archevêque fait allusion ici soit aux guerres baussenques —confrontation entre la famille de Baux et les comtes de Provence et de Barcelone— qui ont secoué la Provence, entre 1144 et 1162, et dans laquelle, les Fos, anciens patrons de l'abbaye, s'étaient engagés contre les comtes⁸⁴, soit à quelque guerre privée, comme celle qui avait opposée les

⁸¹ CSG 5 (1142-1156) : *...ego R., Arelatensis ecclesie dictus archiepiscopus, monasterium Sancti Gervasii de Fosso, quod sicut in scriptis habemus, predecesores nostri fundaverunt, cum ecclesiis quas idem monasterium habet in nostro episcopatu et omnibus aliis appendiciis suis, laudo, et concedo, et dono tibi venerabili fratri Petro, Cluniacensis monasterii abbati, tuisque successoribus, retenta tamen quarta decimarum et oblacionum parte, que secundum instituta canonum episcopale jure nobis debetur ; pro qua siquidem quarta inter nos et vos statum est, ut prior predicti monasterii Sancti Gervasii et monachi ibidem Deo servientes nobis et successoribus nostris singulis annis LXXX solidos melgoriensis monete persolvant, in dominica qua dicitur : «Ego sum pastor bonus» XL solidos, et in festivitate sancti Luce Evangeliste alios XL...*

⁸² BSG n° LV (26 mai 1155-1159).

⁸³ CLU 4249 : *...satis miramur qua tarditate vel negligentia abbatiam Sancti Gervasii, quam ad vos jures credimus, quaerere et recuperare nostris temporibus negligitis... et sic monachi vestri ejusdem monasterii possessionem nacti, guerra interveniente, tempore procedente ejecti fuerint...*

⁸⁴ Les Fos n'ont participé qu'à la première guerre baussenque (1144-1147), de laquelle ils sont sortis largement pénalisés, étant soumis, en 1151, à des peines plus lourdes que celles infligées aux Baux (ABDR B 278 et 281. Voir J.-PH. LAGRUE, *Le château de Fos-sur-Mer*, p. 55 ss.). A noter aussi que l'archevêque Raimond I, était un «ami» des Baux (E. SMYRL, «La famille des Baux», p. 61-62).

Fos et les Porcelet vers 1186, à Fos et à Martigues⁸⁵. Quoi qu'il en soit, Cluny perd définitivement tout droit sur Saint-Gervais en 1175, quand Alexandre III confie à l'abbé de Saint-Gilles la restauration et le gouvernement du monastère, et impose que tout nouvel abbé, s'il n'est pas choisi parmi les frères de Saint-Gervais, doit l'être parmi ceux de Saint-Gilles, et doit se soumettre à l'abbé de cette dernière abbaye⁸⁶.

Des historiens contemporains du monastère de Fos, ont, semble-t-il, ignoré ces dispositions pontificales⁸⁷ qui expliquent le choix des religieux de Saint-Gervais qui, en 1179, après le renoncement de leur abbé, élisent à sa place le doyen de Saint-Gilles⁸⁸. On peut se demander à juste titre si le rattachement de Saint-Gervais à Saint-Gilles n'était pas pour Cluny une façon honorable de renoncer à la restauration de l'abbaye de Fos. En effet, et bien que cette situation ait soulevé maintes contestations, l'abbaye de Saint-Gilles avait été elle-même soumise à Cluny de 1066 jusqu'en 1132⁸⁹. C'est peut-être aux moines de Saint-Gilles, relais clunisien le plus proche, que fut assignée au cours de la première moitié du XII^e siècle, ou bien lors de l'arbitrage de 1155-1159 auquel l'abbé de Saint-Gilles avait participé, la tâche de veiller sur Saint-Gervais. Dans ce cas, l'annexion légitimée par Alexandre III en 1175, ne serait que l'entérinement d'une réalité plus ancienne.

Les relations de Saint-Gervais avec les archevêques d'Arles demeurent cependant conflictuelles. Lorsqu'il confirme en 1179 l'élection du nouvel abbé de Saint-Gervais, le pape ordonne aux moines de le présenter pour le faire bénir par l'archevêque d'Arles, à qui ils doivent obéissance⁹⁰. Ces

⁸⁵ M. AURELLI CARDONA, *Une famille de la noblesse provençale*, p. 65-66.

⁸⁶ BSG n° LXIII (13 mai 1175), LXVI (20 décembre 1159-1181).

⁸⁷ Aucune mention dans les travaux de PH. RACINET, «Une implantation clunisienne» ; J.-PH. LAGRUE, *Le château de Fos-sur-Mer* et «Le château de Fos-sur-Mer» ; Y. GRAVA, *Histoire de Fos-sur-Mer*.

⁸⁸ BSG n° LXIX (12 juin 1179-bulle d'Alexandre III) : *Alexandre, episcopus, servus servorum Dei, priori et universo capituli monasterii sancti Gervasii, salutem et apostolicam benedictionem. Dilectus filius noster abbas sancti Egidii, suis nobis litteris significavit, quod abbate vestro, propter insufficientiam sui, amministrationi ecclesie vestre spontanea et propria voluntate abrenunciante, vos in dilectum filium nostrum ecclesie sancti Egidii decanus convenistis, et eum vobis in abbatem et pastorem vestrum pari voto et unanimiter elegistis...*

⁸⁹ BSG n° XII (v. 1077), XVIII (v. 1098), XLV (1121), L (1125), LI (v. 1125), LII et LIII (1132)]. Voir U. WINZER, *S. Gilles*.

⁹⁰ *...Quocirca univarsitati vestre mandamus quatenus predictum electum memorato archiepiscopo presentetis et eidem tanquam abbati et spiritali patri vestro debitam in omnibus reverentiam et obedientiam impendantis, sibi in his que ad ordinis observantiam*

dispositions ne semblent avoir été exécutées qu'en 1185, quand Albert, prieur de Saint-Gervais et neveu de l'abbé, prêtre à la place de celui-ci, empêché par son âge, le serment d'obédience à l'archevêque Pierre I⁹¹. Mais quand Albert devient à son tour abbé, vers 1191, il omet de prêter serment à l'archevêque. Mis en demeure par Célestin III de reconnaître la juridiction du prélat, en 1197 l'abbé y est toujours récalcitrant, poussant l'outrage jusqu'à accueillir des excommuniés et des interdits. Le pape autorise donc l'archevêque Imbert à frapper l'abbé rebelle de censure ecclésiastique⁹².

En janvier 1199, l'affaire est soumise à l'arbitrage de l'évêque de Toulon, du prévôt de Pignans, du prévôt d'Arles et de l'archidiacre de Maguelone. L'abbé Albert se refuse d'abord à prêter serment à l'archevêque, alléguant le privilège d'exemption reçu du pontife de Rome, certainement celui de 1130. De son côté, l'archevêque, montre des privilèges impériaux et pontificaux antérieurs à celui-ci prouvant que l'abbaye de Saint-Gervais était soumise à l'église d'Arles. Il présente aussi les lettres de Célestin III et cinq témoins qui attestent que le prédécesseur d'Albert, son propre oncle, avait prêté serment à l'archevêque Pierre I, renonçant ainsi aux privilèges. Albert est obligé de céder. Il s'engage à se soumettre à l'archevêque et à la même occasion il lui donne le baiser de la paix. Mais au mois de décembre il ne s'est toujours pas présenté à l'archevêque. Innocent III autorise alors le prélat à corriger l'abbé, à réformer le monastère et à exiger des moines de lui prêter serment d'obéissance. A l'occasion, outre les griefs déjà mentionnés, il évoque, la vie scandaleuse des moines, qui ne sont plus que deux⁹³. Mais Saint-Gervais résiste toujours à l'archevêque, et c'est encore la vie dissipée menée par les moines et par l'abbé qui incite le pape à confier en 1204 la correction de l'abbé, voire son remplacement, et la réforme de Saint-Gervais à l'archevêque d'Arles et à l'abbé de Montmajour⁹⁴. En 1220 l'archevêque a déjà réussi à mettre la main sur Saint-Gervais, où il a installé des chanoines. Les moines de Saint-Gervais et leur abbé ont probablement été accueillis à Saint-Gilles, dont, par ailleurs, plusieurs moines sont emprisonnés par l'archevêque, sous l'accusation d'avoir expulsé les chanoines qui desservaient

et profectum ecclesie pertinent humiliter et sine refragatione aliqua parere curetis... (BSG LXIX).

⁹¹ CSG 6 (juillet 1185).

⁹² CSG 7 (6 novembre 1191), 8 (12 mars 1197). Albert figure, le 17 octobre, dans le nécrologe de Saint-Gilles, où il a peut-être été moine (voir U. WINZER, *S. Gilles*, p. 334-336).

⁹³ CSG 10 (5 décembre 1199) et 11 (10 décembre 1199).

⁹⁴ CSG 12 (2 décembre 1204).

Saint-Gervais⁹⁵. La sécularisation de l'abbaye de Fos provoque la réaction du monastère gillois qui prétend y faire valoir les droits acquis en 1179. Le légat pontifical confirme cependant le rattachement de Saint-Gervais à la mense de l'archevêque⁹⁶. Puis il autorise ce dernier à recourir au bras séculier pour saisir et, s'il le faut, pour emprisonner l'abbé de Saint-Gervais qui ne tenait pas compte des censures ecclésiastiques, en attendant de décider de son sort⁹⁷. Cette intervention musclée a raison de l'abbé et des moines de Saint-Gervais qui renoncent d'eux-mêmes à tous les droits sur l'abbaye. Celle-ci est concédée à quatre chanoines et à un archidiaque d'Arles, avec le maintien du patronat de l'archevêque⁹⁸. Ce n'est donc qu'après une longue dispute que les archevêques d'Arles arrivent à récupérer l'abbaye de Saint-Gervais. Mais ce succès n'est pas définitif. Dès 1233, Saint-Gilles engage des nouvelles procédures et, en 1266, obtient de Clément IV la restitution de Saint-Gervais⁹⁹. Les querelles autour de Saint-Gervais de Fos n'auraient sûrement pas eu la même ampleur si le monastère n'avait pas occupé une position stratégique aussi intéressante aux plans politique et économique. En fait, Fos et son arrière pays étaient riches en salins et en pêcheries dont profitait certainement l'abbaye. Surtout, Fos était l'avant-port d'Arles et, avec Marseille, le débouché méditerranéen de la vallée du Rhône, où, depuis l'Antiquité, on percevait un important péage.

L'histoire mouvementée de Saint-Gervais montre la diversité des intérêts que cette abbaye avait suscités. Le monastère fondé à la fin du X^e siècle sous les auspices de l'archevêque d'Arles et dans le cadre du renouveau monastique provençal, est très vite devenu un monastère à caractère privé. Pour les Fos, Saint-Gervais était durant plusieurs décennies le pendant religieux de la seigneurie que la famille avait conquise aux dépens de la puissance comtale. Sous la pression de la réforme grégorienne ils finissent cependant, en 1081, par soumettre leur abbaye à l'abbé de Cluny. Ils révèlent par ce choix l'ancienne rivalité avec la famille des vicomtes de Marseille qui les avait maintenus éloignés de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, pourtant leur voisine et principal représentant des grégoriens en Provence. Au XII^e siècle les archevêques d'Arles, forts de leurs anciens droits, initient

⁹⁵ CSG 13 (9 juin 1220).

⁹⁶ CSG 14 (13 juin 1220).

⁹⁷ CSG 15 (20 octobre 1220).

⁹⁸ CSG 16 (6 juin 1221). Voir CSG 17 (1221), 18 (1222), 19 (1223), 20 (1224), 21 (1224), 22 (1225), 23 (1227).

⁹⁹ BSG LXXXIX (15 octobre 1233), CXXI (3 juillet 1266) et CXXXI (15 juillet 1266).

un long combat pour récupérer le monastère de Fos, qui après avoir été abandonné par Cluny, avait été rattaché en 1179 à l'abbaye de Saint-Gilles du Gard.

1. 4. Esparron : une restauration de la famille de Baux-Rians sur fond de conflit politique

Le premier acte daté, concernant Esparron, fait état de la consécration, en 1033, de l'église Sainte-Marie et Saint-Jean Baptiste, par Pierre, archevêque d'Aix (1030-1048), et de la dotation de ce sanctuaire par les frères Geoffroi, Hugues, Pons et Otbert, de la famille de Baux-Rians¹⁰⁰. Dans ce document, il n'est pas question d'un monastère, c'est-à-dire d'une communauté de religieux. Cependant, un autre acte, antérieur à la consécration, mentionne le *monasterium* de Sainte-Marie et Saint-Jean qui se situe dans le comté d'Aix, dans la vallée de la Vance, entre les *castra* d'Esparron et d'Artigues¹⁰¹. Il s'agit d'une donation de Geoffroi de Rians et de son épouse, Scocia de Riez, dont le but est de reconstruire un ancien monastère, détruit autrefois par des païens et dans lequel vivent à nouveau des moines¹⁰². Les précisions données par ce document nous laissent supposer qu'Esparron est, comme Saint-Pons et Saint-Véran, un monastère dont les origines remontent peut-être à l'époque carolingienne.

¹⁰⁰ CSV 268 (1033) : *...acta sunt haec [anno] dominice incarnationis MXXXIII, indicacione V*. Cette datation est cependant contradictoire, car en 1033, l'indiction est I. L'indiction est V en 1037 et XV en 1032. Sur les Baux-Rians, voir E. SMYRL, «La famille des Baux» ; A. MALLET, *La famille et le val de Rians*.

¹⁰¹ CSV 269. L'acte est daté simplement de la veille de l'épiphanie (5 janvier), jeudi, sous le règne de Rodolphe III (992-1032) (*in mense januarii, sub die vigilia epiphaniae jovis, regnante Rodulfo rege*). Les protagonistes de la donation, Geoffroi et Scocia apparaissent dans nos documents de 1011 jusqu'à 1059, mais le règne de Rodolphe III se termine en septembre 1032. Le 5 janvier est un jeudi en 1011, 1016, 1022, 1033. J.-P. POLY, LDP, p. 21, le date de 1027, mais cette année-là la veille de l'épiphanie est un mercredi.

¹⁰² *...donamus ad monasterium rehedificationem membra sancta Maria et sancti Johannis, vel sanctam Crucem, qui jam longe vero tempore destructus fuit a paganis... quod omni tempore sit habitatio monachorum... ibique donamus ad ipsum monasterium vel monachis que ibidem sunt...* (Sur la signification du vocable de la Sainte-Croix, qui d'ailleurs n'est mentionné qu'une seule fois à Esparron, voir Chapitre I, 2. 1. 2.).

Après sa reconstruction, le *monasterium* d'Esparron jouit d'un certain prestige, recevant plusieurs donations, non seulement de la famille fondatrice¹⁰³, mais aussi de leurs voisins¹⁰⁴ et alliés. Parmi ceux-ci on retrouve Franco et Gala, souche de la famille des vicomtes de Fréjus, leur fils, Franco et l'épouse de celui-ci, Aimerude, qui offrent la condamine située autour du monastère¹⁰⁵. Les droits des Fréjus à Esparron viennent vraisemblablement de Gala. Le monastère d'Esparron reçoit aussi l'église Saint-Christophe de Brignoles, donnée par Galdrade, belle-mère de Geoffroi de Rians¹⁰⁶. Bien que la plupart des chartes se réfèrent à Sainte-Marie et Saint-Jean comme monastère, ou évoquent ses moines, elles n'attestent jamais de la présence d'un abbé ou d'un prieur, ni ne mentionnent la règle suivie par la communauté. Il est probable que les Baux-Rians se sont réservés le droit d'administrer leur monastère, au moins du point de vue du temporel. Quant à la vie spirituelle, on peut penser que c'est peut-être pour instaurer une vie régulière dans leur fondation, qu'en 1059 Geoffroi de Rians et son frère Hugues de Baux, accompagnés de leur neveu Guillaume Juvenis, de la famille des vicomtes de Marseille, et d'Amiel de Fos, mettent l'église Sainte-Marie et Saint-Jean sous la dépendance du monastère de Saint-Victor de Marseille. Cependant, l'acte de donation ne fait aucune allusion à la communauté de moines qui habite ou a habité Esparron¹⁰⁷. S'agit-il d'un simple oubli ou de l'indice qu'elle a périclité ?

¹⁰³ CSV 271 (v. 1030) (donation au monastère d'Esparron, par Geoffroi de Rians, avec Scocia et leurs fils Guillaume et Pons, de l'église Saint-Maurice), CSV 1063 = CSV 277 (1032-1038) (donation aux moines de Sainte-Marie d'Esparron, par Pons de Rians, d'une pièce de terre), CSV 270 (v. 1035) (donation au monastère de Sainte-Marie et Saint Jean, par Hugues des Baux, avec son épouse Inaurs, de cinq modiées de terre dans la vallée de la Vance).

¹⁰⁴ Voir les donations adressées à Sainte-Marie d'Esparron, à des dates inconnues, mais probablement avant la donation du monastère à Saint-Victor de Marseille en 1059. CSV 280 (don de Franco et Riperga, d'une modiée de terre à Esparron), CSV 274 (don de Laugier de l'église Saint-Michel de Monteux, dans le comté de Venasque), CSV 275 (don d'Emma et de ses fils de deux *cabanarias* dans le *pagus* de Brue), CSV 276 (don d'Aldebert de plusieurs terres et vignes).

¹⁰⁵ CSV 273, 272. Franco, mari de Gala, souscrit deux documents datés de 1005 et de 1013 (CSV 15, 308). Il semble être déjà décédé en 1029, lorsque son fils, l'archevêque Pons, fait une donation à Saint-Victor (CSV 209) et une autre à l'Eglise d'Arles (GCN, Arles, n° 319, c. 143-144). Auparavant il avait testé en faveur de Montmajour, où il désirait être enseveli [2H14 n° 26 (copie XI^e s.) édité dans GCN, Arles, n° 317].

¹⁰⁶ CSV 281 (v. 1030).

¹⁰⁷ CSV 267.

Quoi qu'il en soit, les Victorins se souviennent du passé monastique d'Esparron. Dans la confirmation du pape Grégoire VII en 1079, Sainte-Marie d'Esparron est l'une des rares dépendances provençales de Saint-Victor à figurer en tête de liste en tant que *monasterium*¹⁰⁸. A la fin du siècle, et comme résultat de la réforme grégorienne Saint-Victor augmente son implantation dans les domaines des Baux-Rians¹⁰⁹. En 1093, suivant les conseils de l'abbé Richard, l'archevêque d'Aix, Pierre Cornut (1090-1112), soustrait à des laïcs les églises paroissiales de Saint-Jacques d'Esparron et de Sainte-Foi d'Artigues et les confie à Saint-Victor¹¹⁰. Ainsi, les Victorins rattachent les revenus paroissiaux à leur prieuré. En effet, la confirmation d'Urbain II, de 1095, mentionne l'église «presbytérale» d'Esparron et d'Artigues¹¹¹. L'église Sainte-Marie est citée, associée à l'église paroissiale, dans les confirmations de Pascal II et d'Innocent II, en 1113 et en 1135¹¹².

Comme la plupart des dépendances victorines, en 1177, Sainte-Marie d'Esparron est dirigée par un prieur. A cette date le roi Alphonse écrit aux seigneurs de Rians et d'Esparron, pour qu'ils n'empêchent pas, mais au contraire facilitent, le transfert des habitants de la *villula* du Revest, vers le défens proche de l'église Sainte-Marie, et la construction de maisons dans ce lieu, en accord avec la donation et l'immunité accordées autrefois par la comtesse Douce¹¹³. Or, si les Victorins avaient acquis des droits importants à Esparron, au point de pouvoir décider de la création d'un nouveau bourg, c'est que les Rians, à l'instar de leurs cousins les Baux, avaient perdu une partie de leurs prérogatives à l'issue des guerres menées contre les comtes catalans, entre 1144 et 1162¹¹⁴.

¹⁰⁸ CSV 843 : *monasterium sancte Marie apud Sparronem*. Les autres monastères en Provence sont Saint-Véran de Vaucluse, Saint-Maximin, Saint-Geniès et Saint-Honorat des Alyscamps, Saint-Victor et Saint-Pierre de Grauseau, et Sainte-Marie et Sainte-Consoce de Mandanois. A part Esparron et Mandanois, tous les autres sont toujours mentionnés comme *monasteria* dans les confirmations pontificales de 1113 et 1135 (CSV 848 et 844).

¹⁰⁹ En 1064 Saint-Victor a reçu un champ dans le *castrum* d'Esparron d'un certain Rostaing Jean, qui voulait réparer les torts qu'il avait commis envers le monastère (CSV 279 : *...pro emendatione culparum plurimarum contra monasterium sancti Victoris a me commissarum...*)

¹¹⁰ CSV 920. Les chanoines d'Aix et leur prévôt confirment en 1098 les biens de Saint-Victor dans le diocèse d'Aix, dont les églises paroissiales d'Esparron et d'Artigues (CSV 224).

¹¹¹ CSV 840.

¹¹² CSV 848, 844 (*in archiepiscopatu Aquensi... sancte Marie de Sparrone et parrochiale ecclesiam, sancte Fidis de Artiga...*).

¹¹³ CSV 1110 (21 mai 1177).

¹¹⁴ CSV 950 (1156, 26 septembre). Voir E. SMYRL, «La famille des Baux», p. 31 et ss.

Le transfert à Saint-Victor du monastère d'Esparron montre les limites de cette fondation familiale. Sa création, somme toute assez tardive par rapport à celle de tous les autres monastères provençaux, semble liée à des événements politiques. En effet, pour les Baux-Rians, ainsi que pour les Fos, alors en conflit contre le comte de Provence¹¹⁵, la constitution d'un monastère sur leurs alleux à ce moment était un signe d'indépendance d'autant plus significatif que la famille de Baux-Rians n'avait, jusque-là, jamais manifesté d'intérêt particulier à l'égard des monastères déjà existants.

Il faut noter cependant, que des alliances matrimoniales contractées avec les vicomtes de Marseille et avec les Riez, tendaient à rapprocher les Baux-Rians de Saint-Victor de Marseille. Ainsi Geoffroi de Rians avait participé dès 1011 à de nombreux dons faits par sa belle-famille à Saint-Victor, d'églises et de terres à Brignoles, domaine de l'héritage ou de la dot de sa femme, Scocia. Mais vers 1030, le comte Bertrand cherche à Saint-Victor une protection divine contre ses ennemis aux rangs desquels figurent les Baux¹¹⁶. On conçoit donc que l'accueil réservé à ceux-ci par l'abbaye puisse dès lors être moins chaleureux. Après avoir subi une attaque de l'ost comtal, pendant laquelle le prieuré de Saint-Victor à Marignane a aussi été ravagé¹¹⁷, Hugues de Baux cherche l'appui de l'archevêque Raimbaud, donnant en 1032, le quart de la *villa* avec le *castrum* de Marignane à l'église d'Arles¹¹⁸. Une fois les conflits avec le comte réglés, et comme leurs domaines voisinent dans la région, Saint-Victor et les Baux-Rians procèdent à quelques échanges, ventes et donations¹¹⁹. De telle sorte que quand les Baux-Rians décident de rattacher Esparron à un grand monastère, le choix,

¹¹⁵ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 177-179.

¹¹⁶ CSV 681 (1030) : *...Ego Bertrannus, comes Provincie... ut omnipotens Deus virtutem ad superandus omnes inimicos meos, visibiles et invisibiles, tribuat mihi...*

¹¹⁷ Le comte dédommage le monastère juste après, en lui offrant deux manses (CSV 455 - 1031, août).

¹¹⁸ GCN, Arles, n° 335 (1032), voir aussi n° 431 (1078). Par la suite, les Baux détiendront plusieurs biens de l'église d'Arles et du monastère de Saint-Césaire [GCN, Arles, n° 391 (1054), ABDR 60H24 n° 26 édité par E. SMYRL, «La famille des Baux», p. j. n° 1 (1059 ?) ; CSV 158 (v. 1060), 160 (1069) ; GCN, Arles, n° 452 (1091) et n° 544 (1143)].

¹¹⁹ En 1045 les moines de Saint-Victor effectuent un échange avec Hugues de Baux et son épouse Enaurs, concernant des terres dans le lieudit *Aquosa*, à Marignane [CSV 213 (19 janvier 1045). Le premier don des Baux aux Victorins date de 1056 et a été fait par Geoffroi et Scocia, et leurs fils Guillaume et Pons. Il s'agit d'une pièce de terre dans le *castrum* de *Papia*, proche de Marignane [CSV 215 (1056)]. A la même époque, ils vendent une terre à Marignane pour laquelle ils reçoivent des moines un cheval de soixante sous, et à laquelle ils ajoutent le don de quelques vignes [CSV 212].

probablement encouragé par l'archevêque d'Arles, se fait naturellement en faveur de Saint-Victor. Mais dès ce moment le monastère familial ne suscite plus l'intérêt des Baux-Rians et plus aucun don n'est fait à cette église, indication qu'Esparron n'est plus le symbole de la politique autonomiste de la famille rebelle. Il faut attendre presque un siècle avant que la famille, à nouveau en conflit avec le pouvoir comtal, décide de patronner la fondation d'un nouveau monastère à Silvacane (1147).

Les Baux-Rians maintiennent des rapports avec les Victorins dans la deuxième moitié du XI^e siècle, qui se traduisent par quelques ventes et donations, faites par les fils de Geoffroi et de Hugues¹²⁰. La branche de Rians, héritière des domaines de Galdrade à Brignoles, apparaît dans les documents concernant ce lieu¹²¹. Les Victorins obtiennent surtout de Guillaume et Pons, fils de Geoffroi et Scocia, la confirmation des nombreuses donations de leurs parents et de leurs grands-parents maternels (Gui de Riez et Galdrade)¹²². En plus des domaines brignolais, ils avaient hérité de leur grand-mère sa dévotion pour Saint-Victor. En 1070, Pons de Rians, attribue une rente au monastère, afin d'entretenir des luminaires devant les autels de saint Victor et de saint Pierre, pour le soin de son âme et de celles de ses parents¹²³.

Au XII^e siècle, les Baux se tournent vers de nouvelles communautés : la collégiale de Saint-Paul de Mausole¹²⁴, les monastères cisterciens, notamment Silvacane dont ils sont les fondateurs, et surtout la maison des Hospitaliers à Trinquetaille.

Fondé par les Baux-Rians alors qu'ils sont en conflit avec le comte, et qu'ils tiennent par ce geste à affirmer leur indépendance, le monastère familial d'Esparron a une existence autonome très éphémère. Dès que les démêlés de la famille sont résolus et qu'elle s'intègre au réseau des

¹²⁰ CSV 158 (v. 1060), 216 (1066), 161 (1067-1073), 160 (1069). Voir aussi les donations concernant des biens situés à Bouc et à Collongues, apportés à la famille de Rians par la dot d'Adalgarde, fille de Dodo, épouse de Pons de Rians. CSV 1077 (1059), 256 (1070), 4 (XI^e s.).

¹²¹ CSV 350, 402, 403, 466 (v. 1060).

¹²² CSV 367 (v. 1060 ?).

¹²³ CSV 218 (4 décembre 1070). Voir aussi la donation de la moitié du *castrum* de *Papia*, situé dans la vallée de Marignane, et la moitié du *castrum Fontis Maurosie* (peut-être aujourd'hui le moulin Mauriès ?, co. de Pennes Mirabeau) (CSV 217 - 1070).

¹²⁴ CSPM 10 (1104), IFB 74 (1180).

bienfaiteurs de Saint-Victor, il perd à ses yeux son caractère symbolique, et son avenir devient, comme pour beaucoup d'autres petites communautés, celui d'une simple dépendance victorine.

1. 5. Saint-Eusèbe de Saignon : de la fondation laïque à l'union avec Saint-Gilles du Gard

Le monastère de Saint-Eusèbe, situé à l'est et au pied du rocher de Saignon qui surplombe la ville d'Apt, est un exemple d'abbaye familiale fondée, ou restaurée, sur d'anciennes possessions ecclésiastiques¹²⁵. Bien que l'historiographie traditionnelle évoque la fondation du monastère au V^e ou au VIII^e siècle par un saint local, Martian¹²⁶, le premier document connu ne date que de 1004¹²⁷. Cette année-là les frères Robert et Varac et leurs

¹²⁵ L'oeuvre de J.-F. DE RÉMERVILLE DE SAINT-QUENTIN, *Histoire ecclésiastique du diocèse d'Apt*, (1690), BN, nouv. acq. franç. 22041 [ouvrage autographe de l'auteur dans la Bibl. d'Apt, n° 9549 (voir GCN, Aix, c. 185-188), copies et extraits dans Bibl. de Carpentras, ms. 1670, 552, 553, 912 (XIX^e s.) ; Bibl. d'Avignon, ms. 1779 et 1780 (XIX^e s.), Bibl. Mazarine (Paris)] est la principale source sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Eusèbe, dont le cartulaire, vu par N.-CL. FABRI DE PEIRESC (†1636) a disparu. On retrouve cependant l'analyse de quelques chartes dans BN, lat. 12669, f° 142 et 143 (fin XVII^e s.).

¹²⁶ *Vita Sancti Martiani abbatis Aptensis*, (BHL 5261). Selon P.-A. SIGAL, (dans P. BONNASSIE, P.-A. SIGAL, D. IOGNA-PRAT, «La Gallia du Sud, 930-1130», p. 314) il s'agirait d'une vie écrite aux environs de 1010, d'après un bréviaire d'Apt [?], à l'occasion de la restauration (sic) du monastère de Saint-Eusèbe au début du XI^e siècle. L'auteur admet que Martian fut le premier abbé de ce monastère et, bien que la *Vita* ne donne aucune indication sur le temps où il aurait vécu, il place sa mort en 488. J.-F. DE RÉMERVILLE DE SAINT-QUENTIN (*Histoire ecclésiastique du diocèse d'Apt*, (1690), BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 475 et ss.), place la *Vita* dans son contexte traditionnel, tout en acceptant Martian comme le fondateur de l'abbaye, et plaçant sa fondation au milieu du VIII^e siècle. Il faut signaler que ce saint aptois ne figure pas dans les martyrologes du IX^e siècle et, à l'instar de saint Castor, n'apparaît dans les martyrologes provençaux, en l'occurrence celui d'Arles-Toulon, qu'à la fin du XI^e-début XII^e siècle (G. DE MANTEYER, «Les légendes saintes» ; P.-A. FÉVRIER, «Saint Castor»).

¹²⁷ RÉMERVILLE suivi, par R. BAILLY («L'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon»), identifie l'abbé Pons, souscripteur d'un acte de l'évêque Nartold d'Apt, en 983 (CA 30), à un abbé de Saint-Eusèbe. Rien n'est moins sûr car autour d'Apt il existait d'autres monastères, dont Saint-Martin de Castillon, attesté en 896 (CA 6 : *...locum Monasteriolum vocatum, cum ecclesiis ibidem constitutis, quarum une est in honore Beati Petri apostolorum principis, altera in honore beati Martini confessoris eximii...*), et Saint-Pierre de Tourettes, mentionné en 1041 (CA 74 : *in abbazia Sancti Petri* ; et CA 75 (1042-1047) : *in territorio abbatae Sancti Petri, quae dicitur Turrita*). Comme l'acte de 983 concerne la villa de Tourettes, on pourrait penser que Pons est l'abbé de ce dernier monastère, mais rien ne prouve qu'à la fin du X^e siècle il existait déjà un communauté de moines à Saint-Pierre.

épouses transfèrent à l'abbé et aux moines de Saignon la possession du monastère avec ses sanctuaires dédiés aux saints Eusèbe, Maurice et Just, son territoire et ses dîmes¹²⁸. Les donateurs se qualifient alors de fondateurs (*fundatores*) du monastère. Comme l'église Saint-Just est connue dès le début du X^e siècle¹²⁹, il est probable que ces seigneurs aient pris l'initiative d'installer une communauté de religieux auprès d'un lieu de culte pré-existant dans leurs domaines, cela quelque temps avant 1004. Les frères Robert et Garac appartiennent à une branche de la famille de Castellane (les Thorame-Glandèves), propriétaire dans les comtés d'Apt et de Glandèves. Leur implantation à Saignon était assez récente car ils en avaient reçu le château en précaire de l'évêque d'Apt en 976¹³⁰. C'était donc sur des domaines d'origine épiscopale qu'ils avaient fondé leur monastère. Cette fondation revêt une importance particulière pour leur famille qui est, dans la région d'Apt, en concurrence avec les Agoult. Cette rivalité a engendré des conflits significatifs, comme le montre un document de 993, par lequel Garac est contraint de céder une série de biens à Humbert, souche de la famille d'Agoult, en réparation des forfaits commis contre ce dernier¹³¹. Comme l'a noté Michel Fixot, la famille de Robert et Garac avait opté pour une implantation rurale dans cette région, et la création du monastère de Saint-Eusèbe de Saignon, était un élément de sa politique. En revanche les Agoult avaient choisi un ancrage urbain, s'alliant aux évêques d'Apt et réussissant en 1048, à placer l'un des leurs sur le siège de cette cité. Dès lors ils ont parrainé la reconstruction de la cathédrale, qui est devenue leur «véritable fondation religieuse»¹³².

En 1032, le fils probable de Garac, Aldebert de Lacoste, son épouse Ermengarde et leurs fils, Aldebert et Garac, soumettent Saint-Eusèbe à l'abbaye de Saint-Gilles du Gard, et à son abbé Galtier¹³³. Ce don est

¹²⁸ GC, t. I, c. 377.

¹²⁹ L'église Saint-Just est mentionnée dans une donation de 920 (CA 13 : *et subteriore fronte terra Sancto Justo*).

¹³⁰ CA 26. Voir M. FIXOT, «La construction de châteaux», p. 275 et ss.

¹³¹ CA 43 (14 novembre 992) : *...ego Guaracho, tibi cedo, Umberte, aliquid de aeditate mea, per forasfactum quod tibi feci, ut cum te finem habeam...*

¹³² M. FIXOT, «La construction de châteaux», p. 277-279. Il est possible, comme suggère l'auteur, que les fondateurs du prieuré de Saint-Symphorien de Buoux, donné à Saint-Victor en 1053 (CSV 439), appartiennent à la parentèle de Garac et Robert. En effet, on trouve chez les Castellane les anthroponymes Féraud, Pierre, Pons et Ripert, usités aussi chez les patrons de l'église de Buoux. Voir I. BARBIER, M. FIXOT, «Encore le prieuré de Saint-Symphorien de Buoux» et «L'image d'un prieuré médiéval». Sur ce prieuré voir aussi G. BARRUOL, *Provence Romane 2*, p. 379-385 et 405 ; J. BARRUOL, «L'inscription médiévale».

¹³³ BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 484-485 (édité dans GC, t. 6, instr., n° X, c. 176).

complété ensuite par celui qui est effectué par la fille d'Aldebert de Lacoste, Amance, et par son mari Laugier Roux de Nice, selon une confirmation de leurs fils¹³⁴. Le choix de l'abbaye nîmoise est un moyen pour les Castellane de manifester leur fidélité particulière aux comtes de Toulouse, lesquels considèrent toujours Saint-Gilles comme l'apanage de leur maison malgré son ancien rattachement au Saint-Siège¹³⁵.

Mais malgré son transfert, Saint-Eusèbe demeure sous l'influence de la famille fondatrice. Vers 1070, les fils d'Aldebert de Lacoste, Garac et Amance tentent de mettre leur monastère sous la dépendance d'une autre abbaye, Lérins¹³⁶. Saint-Eusèbe qui avait servi à témoigner de l'attachement des Castellane aux comtes toulousains servait, maintenant qu'ils s'étaient alliés aux Nice-Orange par le mariage d'Amance avec Laugier Roux de Nice, à renforcer leur position en Provence orientale.

Pour contrecarrer ces manoeuvres qui nuisaient à son abbaye l'abbé Odilon de Saint-Gilles se rend à Apt, où il arrive à faire reconnaître sa juridiction sur Saint-Eusèbe avec l'appui de l'évêque Alfant —qui est en l'occurrence un membre de la famille d'Agoult, rivale traditionnelle des Castellane dans la région¹³⁷. Il obtient alors la confirmation des fils d'Amance et Laugier (†1073), Bertrand et Raimbaud, du transfert fait par leurs parents à l'époque de l'abbé Galtier¹³⁸, de même que la donation de la

¹³⁴ BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 489-490.

¹³⁵ Dès 1012-1024 le pape écrit à la comtesse Adélaïde de Provence et à son fils Guillaume de Toulouse, pour leur interdire de disposer des biens de Saint-Gilles (BSG n° IX). En 1037, le fils de ce dernier, Pons, inclut dans le douaire de son épouse Majorie la moitié de l'abbaye (HGL (1875), t. V, n° 211, c. 42. Voir E. MAGNOU-NORTIER, *La société*, p. 406-408, et U. WINZER, *S. Gilles*, p. 29-96).

¹³⁶ CL 192.

¹³⁷ L'évêque Alfant figure d'ailleurs dans le nécrologe de Saint-Gilles (U. WINZER, *S. Gilles*, p. 290).

¹³⁸ BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 489-490 : *In Christi nomine Bertrannus et Raiambaldus fratres et filii Laugerii et Amanciae laudamus et corroboramus et confirmamus donum quod parentes nostri fecerunt per cartam de abbacia sancti Eusebii ad sanctum Egidium, presente abbati Gualterio ceterisque praesentibus monachis in eodem loco consistentibus. Similiter et noster hanc cartam donamus eandem abbatiam sancti Eusebii juxta castrum de Sagnione ad locum supranominatum sancti Egidii vallis Flaviana, cum omnibus pertinentibus in presentia domni Odilonis abbatis cum consilio Eleffanti episcopi qui hanc ecclesiam Aptensem regere videtur cum consilio quoque eiusdem loci abbate Gontardo et monachorum eius.*

RÉMerville (p. 488) identifie l'abbé Odilon mentionné dans cet acte à l'abbé de Cluny, supposant son passage par Saint-Eusèbe au cours de l'année 1048, hypothèse tout à fait invraisemblable mais cependant reprise par les historiens contemporains de Saint-Eusèbe (R. BAILLY, «L'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon», et G. BARRUOL, *Provence Romane* 2, p. 366,

part de Saint-Eusèbe tenue par des chevaliers de Saignon, les frères Raimond, Geoffroi, Bertrand, Rostaing et Pons, fils d'Aicard¹³⁹.

Saint-Eusèbe apparaît ainsi comme un élément fondamental de la politique des Castellane puisqu'il permet à la famille, en nouant des relations avec des abbayes prestigieuses, de consolider leurs alliances. Bien qu'ils se soient tournés au besoin vers des grands monastères comme Lérins ou Saint-Victor, les Castellane ont continué à faire bénéficier leur propre fondation d'une partie de leurs donations.

En effet, le temporel de Saint-Eusèbe, que l'on peut reconstituer grâce notamment aux confirmations pontificales du XII^e siècle¹⁴⁰, se compose de biens et sanctuaires situés principalement dans les diocèses d'Apt et de Glandèves et au nord du diocèse de Nice, ce qui correspond aux régions où

qui place malencontreusement Saint-Eusèbe dans la vallée Flavienne, où, en réalité, les documents médiévaux localisent l'abbaye de Saint-Gilles du Gard - voir BSG III et ss.). L'abbé d'Odilon de Saint-Gilles est connu en 1088 (U. WINZER, *S. Gilles*, p. 231-232), mais son abbatiat a probablement commencé peu après 1077 (BSG n° XII et XIII). L'évêque Alfant d'Apt, dont la dernière mention datée est de 1076 (CA 94. Voir GCN, Aix, c. 222), a souscrit deux autres donations faites probablement à la même occasion à cet abbé (BN, nouv. acq. franç., 22041 p. 169, 490-491). La confirmation de Bertrand et Raimbaud a sans doute lieu après la disparition de leur père, Laugier, mentionné pour la dernière fois en 1073. Ainsi cet acte doit dater, au plus tôt, de la fin des années 1070 (ap. 1077) et au plus tard de 1096, quand vraisemblablement le successeur de l'évêque Alfant participe à la Croisade (voir LEP, p. 44).

¹³⁹ BN, nouv. acq. franç., 22041 p. 490-491 : *...Nos Raymundus et Gaufredus et Bertrannus et Rostagnus et Pontius, nos pariter fratres filii Aicardi, territi domino timore pro parte quam in monasterio quod est constructum in honore sanctorum Eusebii, Justii atque Mauricii ante castrum Sagnione jure propinquitatis possidebamus donamus eandem partem pro amore Dei et pro remissione omnium peccatorum nostrorum vel parentum nostrorum, Deo et sancto Petro apostolo et sancto Egidio ad locum qui vallis Flaviana cognominatur et domino abbati Odilonis et successoribus suis... Hoc autem totum factum est consilio episcopi Elefanti in Aptensi sede praesidentis, consilio quoque eiusdem loci abbati Gontardo et monachorum eius.*

En 1113, cette famille de chevaliers de Saignon est probablement représentée par les frères Raimond Aicard et Geoffroi, et par Bertrand Raimond (CA 115). En 1129 on retrouve Bertrand de Saignon et son fils Bertrand (ABDR B 278) et en 1149, Aicard de Saignon (DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire Général*, t. I, n° 186).

¹⁴⁰ On connaît l'analyse d'une bulle d'Eugène III (1153 - BN lat. 12669 f° 143r°), et des copies faites par Rémerville des diplômes d'Anastase IV (1154 - avec la mention d'un privilège d'Urbain II - BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 494-497), d'Alexandre III (1174 - *ibid.*, p. 499-503) et de Luce III (1183 - *ibid.*, p. 504-507).

la famille fondatrice possédait la plupart de ses domaines¹⁴¹. Nous pouvons donc admettre que les Castellane et leurs alliés, à l'instar des Fos par rapport à Saint-Gervais, ont largement doté le monastère de Saint-Eusèbe et confié à ses moines une partie des églises qui se trouvaient en leur possession. Ainsi, nous savons qu'en 1014, Aldebert de Lacoste et Ermengarde offrirent à

¹⁴¹ BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 494-497 (diplôme d'Anastase IV, 1154) : ...*ecclesiam Sancti Michaelis de Avollane et quartam partem ipsius castris* [Velleron. Eglise donnée en 1017 par le comte Guillaume III et par la comtesse Gerberge ? (BN, lat. 12669 f° 142 r°)], *ecclesiam Sancti Ferrioli de Cavellione* [Saint-Ferréol au Cheval-Blanc, Vaucluse. Eglise donnée à l'église de Sainte-Marie de Lacoste en 1044 (BN, lat. 12669 f° 142 v°)], *Sanctae Mariae de Costa, cum capella, villa et decimas* [Sainte-Marie de Lacoste], *Sancti Stephani de Cadeneto cum capella et decimas* [Cadenet. L'église Saint-Jean de Cadenet est donnée à Saint-Eusèbe en août 1044 (BN, lat. 12669 f° 142 v°). Voir CSV 955 (5 mars 1173) : échange entre Pierre, abbé de Saint-Victor de Marseille et Bernard, abbé de Saint-Eusèbe, de l'église Sainte-Marie de Velleron contre les églises Saint-Etienne et Saint-Jean, situées à l'extérieur du *castrum* de Cadenet et la chapelle Saint-Césaire, à l'intérieur de ce château. Cet échange est confirmé par le pape Alexandre III, en 1176 (CSV 956)], *in castro Sancti Saturnini ecclesiam Sancti Mauricii cum villam* [Saint-Saturnin-les-Apt. Eglise donnée aux templiers de Limans, en 1176, par l'abbé Bernard de Saint-Eusèbe (BN nouv. acq. franç. 22041, p. 503-504), mais figurant toujours parmi les dépendances de l'abbaye dans la confirmation de Luce III en 1183 (*ibid.* p. 504-507)], *ecclesiam Sancti Donati de Sagnione* [Eglise donnée à l'abbé Galafredus de Saint-Eusèbe en 1086, par Bertrand (fils d'Amance?) *de legibus genitricis sua* (BN, lat. 12669 f° 142 v°). Auparavant, en 1069, cette église avait été donnée à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille par Garac, oncle probable de Bertrand (CSV 429)], *Sancti Michaelis de castro Sancti Martini* [Saint-Martin de Castillon], *Sancti Salvatoris de Antravenis cum villa* [Entrevennes. Eglise, située dans le comté de Riez, donnée à Saint-Eusèbe en 1070, par Aimon, son épouse Gisla et leurs fils (BN, lat. 12669 f° 142 v°)], *ecclesiam Sancti Martini de Ubraya* [Ubraye], *Sancti Michaelis de Glanendo* [Glandèves], *Sancti Martini de Adoloso cum villa* [Allos ?, AHP], *Sanctae Mariae de Bussa cum capella et villa* [?], *S. Bricii cum villa* [Saint-Brès] *Sancti Salvatoris de Roura cum capella, decima et villa* [Roure. Voir CN 9 (1067)], *Sancti Petri de Dena* [Eaux], *Sancti Martini de Nogareto* [Nogaret], *Sancti Clementis de Antrannis* [Entraunes], *Sanctae Mariae de Tudone* [Toudon], *quartam partem castris quod dicitur villa Calcaria* [?], *Decimas de Signione* [Saignon], *de castro Sanctae Crucis* [? Sainte-Croix (hameau), co. Thoronet] *et de Codols* [? Codouls, dans la vallée du château des Inversunes, co. Thoronet. Voir CL 279 (1091-1102) et 280 (1113)]. Voir Carte 11.

Les bulles d'Alexandre III (1174 - BN nouv. acq. franç. 22041, p. 499-503) et de Luce III (1183 - BN nouv. acq. franç. 22041, p. 504-507) donnent une liste de dépendances à peu près identique à celle d'Anastase IV. A signaler la mention de l'église *Sancta Maria de Colensens* ou *Celerens* [?], de l'église *Sancta Margarita de Dena* [Eaux], et de l'église *Sancta Maria in castro Sancti Martini* [Castillon], de la chapelle Saint-Sers [à Roussillon ; église donnée à l'abbaye de Saint-Gilles, avec celle de Sainte-Euphémie, en 1038 (*ibid.* p. 156-157)], la mention d'un accord passé entre l'évêque d'Apt Laugier (1103 - v. 1130) et le prévôt Rodolphe, avec l'abbé Rainald de Saint-Eusèbe au sujet des églises de Saint-Donat et de Saint-Michel (de Saint-Martin de Castillon) et des dîmes au delà du Calavon (rivière dans la vallée d'Apt), des dîmes des *castra* de Sainte-Croix et de Saignon et des dîmes de Codouls (*ibid.* p. 491 et 505 ; voir l'analyse de la confirmation de cet accord datée de 1211 - BN 12669, f° 142 v°).

Saint-Eusèbe des biens situées dans la *villa* de Tourettes, et en 1086, leur petit-fils, Bertrand, fils d'Amance, donna aux moines l'église Saint-Donat de Saignon¹⁴².

Malgré son rattachement à Saint-Gilles, Saint-Eusèbe, monastère relativement lointain, garde son autonomie, conserve son rang d'abbaye et a son propre abbé¹⁴³. Mentionné en tête de liste, juste après Saint-Gilles en Hongrie, dans les différentes confirmations pontificales concédées à Saint-Gilles, il occupe une place importante parmi les dépendances de celle-ci¹⁴⁴. A la fin du XI^e siècle, Saint-Eusèbe obtient directement de la papauté une partie des privilèges dont Saint-Gilles bénéficiait depuis longtemps. En effet, le pape Urbain II, lors de l'un de ses voyages dans le Midi, de passage à Apt après avoir été à Saint-Gilles, consacre, probablement le 5 août 1096, l'église de Saint-Eusèbe reconstruite par les moines, et accorde au monastère la protection du Saint-Siège et la *libertas romana*, privilèges confirmés en 1154 par Anastase IV, en 1174 par Alexandre III et en 1183 par Luce III¹⁴⁵.

Pour l'abbaye de Saint-Gilles le rattachement de Saint-Eusèbe était un premier pas d'une implantation sur la rive gauche du Rhône, car par la suite elle devait recevoir plusieurs autres sanctuaires en Provence, dans la région d'Apt et ailleurs, comme le montrent quelques copies d'actes de donation¹⁴⁶ et surtout la liste des dépendances provençales de l'abbaye donnée par la

¹⁴² BN lat. 12669 f° 142 r° et v°.

¹⁴³ A la même époque les monastères provençaux comme Saint-Véran de Vaucluse, Saint-Maximin ou Alyscamps, soumis à Saint-Victor sont des dépendances dirigées par des prieurs.

¹⁴⁴ BSG n° XVI (12 sept. 1095 - Urbain II), XXXVII (28 juin 1119 - Calixte II), LIII (14 mars 1132 - Innocent II), LXXX, (12 nov. 1208 - Innocent III), etc.

¹⁴⁵ La consécration est mentionnée dans la bulle d'Anastase IV (BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 494-497 : *...praefatum Sancti Eusebii monasterium quod ad jus monasterii Sancti Egidii spectare dignoscitur dilecti filii nostri Bertranni ipsius loci abbati praecibus inclinati sub beati Petri et nostra plenaria libertate ac protectione suscipimus et praesentis scripti privilegio eius rationabilibus postulationibus annuentes omnem libertatem, franquiesiam, munitionem supradicti monasterii per antecessorum nostrum Urbanum qui ecclesiam Sancti Eusebii consecrauit privilegium contributum...*). Le jour de la consécration, 5 août, est donné par BN lat. 12669 f° 143 r° (*Urbanus papa II. Ecclesiam Sancti Eusebii consecrauit nonis augusti. Anno MLXXXVIII. Data Indulgentia*), mais, concernant l'année, plutôt que 1088, il faut considérer comme plus vraisemblable 1096, année au cours de laquelle Urbain II passe par Saint-Gilles, Avignon (22 juillet - BSG n° XVII) et Cavaillon (30 juillet - DU ROURE p. 199).

¹⁴⁶ BN, nouv. acq. franç. p. 156-157 (1038), 168 et 169 (v. 1080).

bulle de Innocent III, en 1208¹⁴⁷. Ajoutées aux églises soumises directement à Saint-Eusèbe, elles formaient un réseau assez dense en Haute-Provence (voir Carte 11). C'est sans doute grâce à ce rayonnement qu'au milieu du XII^e siècle, un moine de Saint-Gilles, Raimond, devient évêque d'Apt (1145-1152)¹⁴⁸. Le monastère prend ainsi sa revanche, plaçant l'un des siens à la succession de l'évêque Laugier d'Agoult qui, en 1108, avait aidé le comte Bertrand de Toulouse à envahir le monastère gillois¹⁴⁹.

Les relations entre Saint-Eusèbe et Saint-Gilles demeurent paisibles jusqu'à ce que, au début du XIV^e siècle, les moines de l'abbaye aptésienne essaient de se soustraire à la juridiction de l'abbé de Saint-Gilles¹⁵⁰.

Quoi qu'il en soit du devenir des monastères que nous venons d'évoquer, il est important de retenir qu'au moment de leur fondation ou de leur restauration aux alentours de l'an mil, ils jouent un rôle à la fois spirituel et politique. Certes, ils ont servi à l'accomplissement d'un idéal religieux — que, synthétiquement, nous appelons ici renouveau monastique — mais ils constituent aussi un élément clé de l'implantation des seigneuries laïques. À côté des châteaux, par le patronage, voire par le contrôle des institutions religieuses, les familles aristocratiques concrétisaient l'accaparement des prérogatives publiques. La facilité et la rapidité avec laquelle certaines fondations sont abandonnées aux grandes abbayes et l'absence, à l'exception de Correns et de Cousson, de tout témoignage concret d'élection de sépulture dans ces petits monastères, montre la fragilité du soutien des fondateurs et de leurs descendants, et leur attachement relatif. Les monastères qui n'ont pas

¹⁴⁷ BSG n° LXXX, p. 108-110 : ...*ecclesiam sancti Servii ultra Rhodanum cum villa* [Saint-Sers, à Roussillon], *ecclesiam sancti Petri et sancti Michaelis juxta castrum Rossiliani* [Roussillon], *ecclesiam sancti Privati cum villa* [à Bonnieux], *ecclesiam sancti Stephani de Minerba cum capellis et villa* [Mènerbes], *ecclesiam sancti Christofori de Vacheriis cum capella et villa* [Vachères], *ecclesiam sancti Johannis de Albenatio cum villa et parochiali ecclesia sancte Marie* [Aubenas], *ecclesiam sancte Marie de Redosc cum villa* [non identifié], *ecclesiam sancte Colombe de Capingo* [Sainte-Colombe], *ecclesiam sancti Egidii de Padernis* [Pernes], *ecclesiam sancti Maximi de Medenis* [Modène], *ecclesiam sancti Petri de Inter-Montes cum ipsa villa* [? Saint-Pierre-d'Entremont], *ecclesiam de Trencatalha* [Trinquetaille], *ecclesiam sancti Johannis de Mejano* [Méjeanne, en Camargue] ... *ecclesiam de Rocca* [? La Roque de Volx] ... *ecclesiam de Lardario cum ecclesiis et omnibus earum pertinentiis* [? Lardier], *castrum de Montfort* [Montfort], *castrum de Lennatio* [? Limans. Voir BSG n° XXXVII (*Sancti Egidii de Lignacio*)].

¹⁴⁸ U. WINZER, *S. Gilles*, p. 291-292.

¹⁴⁹ BSG n° XXXI. Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 279-280.

¹⁵⁰ BSG n° CLVIII (1329).

pu développer et imposer leur propre stratégie restent un atout de plus pour les laïcs dans les jeux du pouvoir.

2. Le mouvement canonial

La vie commune des clercs autour des sièges épiscopaux, dont Chrodegang, évêque de Metz, avait posé les jalons au VIII^e siècle et que la règle d'Aix avait institutionnalisée en 816, connaît un développement remarquable aux XI^e et XII^e siècles¹⁵¹, avec la réforme des chapitres cathédraux et la création de communautés de chanoines suivant l'idéal apostolique de pauvreté. En Provence, dès la fin du X^e siècle, la vie commune est restaurée dans certains chapitres cathédraux, à Apt, Carpentras, Vaison et Forcalquier¹⁵². Puis, peu avant les années 1030, on observe la constitution, auprès de certains sanctuaires, de communautés de clercs, plus au moins organisées, et dont l'origine est liée à un patronage laïque ou épiscopal, ou aux deux à la fois. Très vite, ces petites collégiales, aux traditions nouvelles parfois incertaines, sont, comme les monastères plus modestes, confrontées à l'expansion des grandes abbayes auxquelles certaines d'entre elles finissent par être rattachées¹⁵³. Mais plusieurs collégiales ont échappé à la «monachisation», et ont développé une forme de vie commune canoniale, hors des cadres du monachisme (voir Carte 13). Parmi elles, Saint-Ruf est la fondation la plus illustre, celle dont l'interprétation et l'application de la «règle» augustinienne a servi de modèle à de nombreuses communautés de l'Occident.

¹⁵¹ C. DEREINE, «Chanoines», *DHGE*, t. XII, 1953, c. 353-405 et «Vie commune»; J.-F. LEMARIGNIER, «Aspects politiques». Pour le Midi, voir la synthèse et la bibliographie dans Y. ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales*.

¹⁵² Apt : CA 25 (976 - *...ista hereditate teneant ipsi fratres presbyteri seu canonici, qui Sancto Petro volunt reedificare omnique tempore sine ulla contrapellatione...*), CA 42 (991 - *...clericos canonice more constitueret, qui in eadem ecclesia officia divina Deo rite persolverent, atque ex rebus ejusdem Ecclesiae in communia concederet... Teudericus jamdictus episcopus... cum consilio et voluntate Wilelmi totius Provinciae principis... constituimus atque ordinamus in prefata sede Aptense... canonicos XII...*). Carpentras : GC, t. I, instr. 148 (982/83). Vaison : L. A. BOYER DE SAINTE-MARTHE, *Histoire de l'Eglise Cathédrale de Vaison*, livre I, p. 79-80 (985/1005). Forcalquier : BN lat. 17558 f° 63-68 v° (999/1030). Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 56-59.

¹⁵³ C. DEREINE, «L'élaboration du statut canonique».

2. 1. Les communautés de clercs annexées par les monastères

Dans les documents monastiques il est possible de repérer quelques exemples d'annexions de communautés de clercs à des monastères, soit à l'initiative des religieux eux-mêmes, soit à celle de leurs patrons laïques ou à celle des autorités ecclésiastiques. L'union à un grand monastère semble avoir été une manière de régulariser la situation de certains groupes de chanoines, dont la vie religieuse, même s'ils la prétendaient conforme à la tradition apostolique de l'Eglise primitive, constituait alors une nouveauté. Mais c'est aussi l'attrait présenté par les monastères qui a parfois poussé les clercs à adopter la vie monacale et donc à transformer leurs communautés en simples dépendances monastiques.

Comme le laisse entendre une notice faisant état de sa consécration et de sa dotation, l'église Saint-Zacharie, dans le *castrum* d'Auriol, située dans le diocèse de Marseille, abritait au départ, une petite communauté de clercs. Autrefois détruite par les Maures, l'église avait été reconstruite par un prêtre, Bernard, et ses deux ou trois compagnons, qui, vraisemblablement y vivaient en communauté. En 1033, Bernard cherche à institutionnaliser sa fondation. Il demande à l'évêque Pons II de Marseille, de consacrer l'église, qui à cette occasion est dotée par l'archevêque d'Arles, Raimbaud de Reillanne, et par sa famille, qui détenait le domaine d'Auriol¹⁵⁴. Saint-Zacharie est alors confiée d'une part à l'abbé Isarn de Saint-Victor, et d'autre part aux chanoines qui l'habitent. Assez vite, et à l'instar du prêtre Bernard, ceux-ci deviennent moines, achevant ainsi la brève histoire canoniale de leur communauté¹⁵⁵.

Saint-Jean-Baptiste de Salles, dans le diocèse de Riez, est un autre exemple de communauté de clercs qui, en l'occurrence, malgré une

¹⁵⁴ Voir Chapitre III, 2. 2. 3.

¹⁵⁵ CSV 101 : *...quidam Bernardus nomine, tunc solum presbyter, postea autem monachus, supplex et non modiocriter rogans, ut sancti Zakarie et sancti Johannis Baptiste ecclesiam, quam suo sumptu, quamvis grandi penuria, dudum nescio aut vetustate consumptam aut a Mauris dirutam, cum paucis fratribus, duobus videlicet vel tribus, fideli quodam modo, qua poterat devocione, restaurasset, ipse dominus pontifex [Pontius Massilie civitatis episcopus] pro mercede sua, in honore sanctorum supradictorum consecraret... Sane si quis, nos videlicet donatores, id est Raimbaldus, archiepiscopus Arelatensis, et Pontius, episcopus Massiliensis, et Boso, et Bonifacius, et Fulco, et alius Bonefacius et Vuilelmus Juvenis, et Isnardus, et Lanbertus, aut heres noster aut ulla oposita persona, que contra hanc donationem sponsalicii et dotalicii hujus ecclesiae... quam mittimus in manu Isarni, abbatis sancti Victoris monasterii et in manu canonicorum illic Deo servientium...*

organisation assez solidement établie, a fini parmi les dépendances de Saint-Victor de Marseille.

A Saint-Jean de Salles des bâtiments conventuels avaient été construits, et les clercs qui y vivaient étaient dirigés par le prêtre Venerandus¹⁵⁶. C'est autour de ce personnage que la collégiale s'était constituée. Un acte de la fin du XI^e siècle, nous informe qu'il avait reçu l'église Saint-Jean d'Aldebert de Saint-Georges et de ses fils¹⁵⁷, qui possédaient en alleu la *villa* d'Aiguines ou de Salles (*Aquina sive Saleta*), grâce à une donation de leurs seigneurs, probablement les «princes» de Riez¹⁵⁸. Venerandus était lui-même un fidèle des Riez, comme l'indique la donation faite en 1051 par Raimond, évêque de Nice (1051-1073) et neveu de Guillaume de Moustiers, à son intention, et à celles de l'église Saint-Jean et de ses clercs. Cette donation, adressée également aux fils de Venerandus, Isnard et Pierre, et à son neveu, Pierre, concerne un manse situé à Moustiers, que Raimond avait reçu du comte. Celui-ci est d'ailleurs souscripteur de l'acte. Raimond fait ce don pour le soin de son âme et de celles de ses parents, de ses frères et soeurs, de son oncle Guillaume et de son seigneur le comte. Lui et les signataires de la chartre souhaitent recevoir les bénéfices spirituels qu'entraînent les pratiques liturgiques du lieu : psaumes, sacrifices, jeunes, vigiles, prières, oblations et bonnes oeuvres¹⁵⁹. Ces allusions au service divin des clercs, et d'autres

¹⁵⁶ Les actes parlent de *ad domnum Venerandum sacerdotem et ad suis clericis* (CSV 606) ; *ipsi clerici, qui ecclesiam sancti Johannis regunt* (CSV 608) ; *ad opus claustra, de uno angulo ecclesiae a sancti Johannis Baptistae usque in alterum angulum et usque in cacumen de ipsa mansione que ibi facta est ...ipsi canonici vel ipsi presbiteri, qui super ipsum altare missas canunt vel canere debent* (CSV 609) ; *claustram atque mansionum ecclesiae sancti Johannis* (CSV 605).

¹⁵⁷ CSV 605. Aldebert est peu-être l'ancêtre des frères Geoffroi d'Aiguines et Alfant, qui reçurent en 1126 du comte Raimond Bérenger, la seigneurie des châteaux de Saint-Jurs, Aiguines et Les Salles (J.-P. POLY, ACP n° 258 (ind.) / Orig. ABDR B 276).

¹⁵⁸ CSV 603 (5 mai 1038) : *...ego Eldebertus, et uxor mea Leothguarda, et filii mei... pro redemptione animarum nostrarum et seniorum nostrorum, qui ipsum alodem nobis dederunt. Et est ipse alodiis in comitatu Regense, in loco qui vocatur Aquina sive Saleta...* Guillaume de Moustiers et son épouse Hélène, signent cet acte, de même que Raimond, frère probable de Guillaume.

¹⁵⁹ CSV 606 (27 et 28 avril 1051) : *...ego Raimundus episcopus... dono sive vendo aliquit de alode meo in helemosinam omnipotentii Deo, et sancto Johanne Baptista et Sancto Petro apostolo (et in honore eorum sunt altarii fundati in villa qui vocatur Aquina sive Saleta), et ad domnum Venerandum sacerdotem et ad suis clericis... pro redemptione anime mee, et pro patre meo ac matre, fratribus sive sororibus meis, et avunculo meo domno Wilelmo, et seniore meo comite, qui ipsum alodem mihi dedit ; item, ipse alodus ipsius mansus, de domno Venerando presbitero, in castro que nominant Monasterio, ut nullum servicium exinde faciat ipse Venerandus presbiter et clerici ejus, tam presenti quam futuri, atque filii ejus, id est Isnardus, Petrus atque nepus suus Petrus... Iste donator atque firmatores, laudatores vel*

concernant les bâtiments conventuels, indiquent que Saint-Jean était une communauté à la vie religieuse organisée. Comme en témoignent les donations qu'elle a reçues, son rayonnement spirituel était reconnu¹⁶⁰.

En février 1059, peut-être à l'occasion de la bénédiction du *claustrum* dont la construction est mentionnée en 1053, plusieurs personnages, dont Aldebert de Saint-Georges et ses fils, et le prêtre Venerandus, constituent un *sponsalium* pour l'église Saint-Jean¹⁶¹. L'évêque Raimond et l'archevêque d'Arles, Raimbaud, assistent à cette cérémonie qui, au lieu de conforter l'indépendance de la collégiale, prépare plutôt son annexion à Saint-Victor. Depuis 1038, les Victorins s'étaient installés dans la *villa* d'Aiguines ou de Salles grâce au bienfaiteur de Saint-Jean, Aldebert de Saint-Georges, qui leur avait alors donné toute la *villa* à l'exception de cinq manses¹⁶². Sur place se trouvaient vraisemblablement les ruines d'un ancien sanctuaire qui, sur l'ordre de l'abbé Isarn et avec l'aide et le conseil des fidèles, allait être restauré par le moine Isnard, et ensuite consacré à la Vierge¹⁶³. En 1059, cependant, ce n'étaient plus les moines mais le prêtre Venerandus qui la tenait. Comme le rappelle une notice, Aldebert de Saint-Georges et ses fils

amatores donationem istam... habeant partem in psalmis et in sacrificiis, in jejuniis, in vigiliis, in orationibus, in elemosinis atque in operibus bonis que in eodem loco factae sunt aut facturi erunt, amen. Gofredus comes firmat...

En avril 1053, Raimond donne ce manse en alleu à Venerandus et à ses héritiers, pour les récompenser des services rendus [CSV 607. Il faut en corriger la date : avril 1053, au lieu d'avril 1043, car Raimond n'est évêque qu'en 1051. Son prédécesseur à Nice est encore vivant en 1050. (Voir LEP p. 70-71). Voir aussi CSV 608, daté d'avril 1053].

¹⁶⁰ En avril 1053, les clercs de Saint-Jean reçoivent de Geoffroi et de son épouse Altrude, d'Isnard et de Guillaume, une terre et les dîmes sur leurs alleux à Aiguines (CSV 608). En décembre 1053, Aldebert de Saint-Georges, sa femme Leugarde et leurs fils donnent et vendent des terres et des dîmes pour l'édification d'une vigne et du *claustrum*, et sont payés dix-huit sous par le prêtre Venerandus et par Rainoard (CSV 609).

¹⁶¹ CSV 610 (février 1059).

¹⁶² CSV 603 (5 mai 1038). Le prêtre Venerandus est l'un des souscripteurs de la donation.

¹⁶³ CSV 604 (1038-1047) : *...ego frater Isnardus, Massiliensis monachus, obediens preceptis Ysarni, sancti patri, restauravi ecclesiam, fidelium consilio promptoque adiutorio, in loco sive villa que vocatur Aiguina, vel nominatur Sala. Hanc vero cupientes et omnino volentes Domino consecrari ejusque genitricis in onore Marie, celorum atque terrae dominae et reginae...*

Cette église a été incendiée, car lors d'une autre restauration (*in alia restauratione, post combustionem*), Rostaing, Pons et Alfant, vraisemblablement les fils d'Aldebert de Saint-Georges, lui offrirent une pièce de terre. Le jour de la consécration de Sainte-Marie, Aldebert l'a dotée avec deux modières de terre, tandis que Isnard d'Aiguines l'a dotée de cinq modières, dont les dîmes ont été offertes par les frères Pons et Bermond, et leur mère Accelène, lesquels offrent en plus une modière de terre. Isiliar de Bul donna ce même jour un clos de vigne, et Raimond, une modière de terre.

avaient remis en cause le contenu de leur donation de 1038¹⁶⁴. Il est donc vraisemblable qu'ils souhaitaient réajuster leur politique religieuse et qu'ils avaient préféré confier les sanctuaires de leur domaine, Saint-Jean et Sainte-Marie, à Venerandus.

C'est sans doute vers Venerandus que l'abbé Pierre, successeur d'Isarn, se tourne pour recouvrer les droits de son abbaye à Salles. Cela, peut-être, à l'instigation de l'archevêque Raimbaud, car c'est peu après le passage de celui-ci à Saint-Jean que Venerandus et son compagnon, le prêtre Rainoard, se donnent avec l'église Saint-Jean, et l'église Saint-Pierre d'Aups, à l'abbaye marseillaise, sous condition toutefois de tenir les sanctuaires leur vie durant. L'abbé confie alors le lieu aux donateurs comme s'ils étaient ses moines¹⁶⁵. Par ailleurs, Venerandus restitue à l'abbé l'église Sainte-Marie et Saint-Victor de Salles, le huitième des dîmes sur toute la *villa*, et sept maisons construites près de cette église¹⁶⁶.

Le rapide transfert à Saint-Victor de la collégiale, qui avait pourtant des moyens matériels et spirituels de mener une existence autonome, peut s'expliquer par le désir de Venerandus d'assurer un avenir stable à son église, et de régler le problème de l'encadrement religieux de la communauté. Ce problème devait sans doute causer quelque souci aux autorités ecclésiastiques, ici représentées par l'archevêque d'Arles, car jamais Saint-Jean n'apparaît liée au prélat ou aux chanoines du diocèse de Riez, comme l'est, par exemple, la collégiale de Sainte-Marie de Moustiers fondée en 1052 sur l'autre rive du Verdon¹⁶⁷. Mais si la tutelle monastique signifie l'institutionnalisation de la communauté canoniale, elle a pour corollaire sa dénaturation.

¹⁶⁴ CSV 605 : ...*Quam cartam, post clarissimum ejus obitum ipsius domni Ysarnis, diversis altercationibus atque contentionibus, et infra determinationes jam dictae cartae, terrarum subreptionibus, cum idem Adelbertus et filii ejus falsare niterentur...*

¹⁶⁵ CSV 611 (1059-1060) : ...*Dederunt enim se cum ecclesia sancti Johannis... et ecclesia sancti Petri... ut habeant partem per omnia in benefacto et dicto istius monasterii in vita sua, et post mortem, in manu et potestate Petri abbatis, in loco monachi, in presentia omnis conventus. Ipse vero predictus abbas commendavit eis hec omnia, loco obedientiae, sicut alicui ex sui monachis...*

Rainoard est encore vivant et semble-t-il, à la tête de l'église lorsque, vers 1090, Alfant restitue le *claustrum* de Saint-Jean (CSV 605).

¹⁶⁶ CSV 612 (v. 1059).

¹⁶⁷ CL 211. Le prêtre Riculf, initiateur de la communauté de Sainte-Marie de Moustiers signe pourtant des actes concernant Saint-Jean de Salles (CSV 605, 607, 610).

En pratique, les Victorins ont eu des difficultés à prendre possession de Saint-Jean de Salles, car le conflit qui les oppose à Aldebert de Saint-Georges et à ses fils, loin d'être réglé, s'est au contraire aggravé¹⁶⁸. En effet, les seigneurs accaparent des vignes, des défends et des moulins, exercent de «mauvaises coutumes», et détiennent le *claustrum*, la maison de l'église Saint-Jean, et toutes ses possessions, dont ils perçoivent la dîme. En quelque sorte ils ont repris tout ce qu'ils avaient donné à Venerandus —et que celui-ci avait à son tour donné à Saint-Victor— estimant sûrement avoir des droits sur la fondation que leurs dons avaient permis de créer, alors et peut-être d'autant plus qu'ils n'avaient pas participé au transfert de Saint-Jean aux Victorins, que les seuls prêtres avaient décidé. Mais, avec le temps, le monastère arrive à ses fins et Saint-Jean devient une *cella* victorine.

En 1079, les églises Sainte-Marie et Saint-Jean de Salles semblent réunies et constituent une seule obédience¹⁶⁹. Pour mettre fin aux conflits et obtenir la reconnaissance des seigneurs de Salles, l'abbé Bernard (1065-1079) tient un plaid auquel assistent les *milités* de la région, dont Guillaume, seigneur de Moustiers, son épouse Hélène, et son neveu Raimond (évêque de Nice). Aldebert et son fils Rostaing, restituent alors les biens et droits revendiqués par les moines, en échange de quoi, l'abbé leur donne un boeuf et une mule. Mais des problèmes demeurent encore avec les autres fils d'Aldebert, Pons et Alfant, qui n'effectuent la restitution de leurs parts que bien plus tard, à l'époque de l'abbé Richard (1079-1106). Pons reçoit alors dix sous et son frère Alfant, qui a fait rédiger la notice, en reçoit douze. Le *claustrum* de Saint-Jean est donc finalement rendu, et remis aux mains d'Aicard et de Rainoard, lequel est probablement le prêtre qui, avec Venerandus, avait en 1059/1060, offert l'église à Saint-Victor¹⁷⁰. Sa présence à Saint-Jean à la fin du XI^e siècle montre que les Victorins avaient intégré sans état d'âme, les clercs de Saint-Jean à leur réseau. Nous ne savons pas si ceux-ci s'étaient faits moines comme ceux de Saint-Zacharie, mais il est certain qu'après leur disparition la collégiale est devenue un prieuré monastique.

¹⁶⁸ CSV 605 (v. 1090).

¹⁶⁹ CSV 843 (bulle du pape Grégoire VII) : *cellam sancte Marie sanctique Johannis de Aquina que vocatur Saleta*.

¹⁷⁰ CSV 605 (v. 1090).

Egalement dans le diocèse de Riez, à peu près à l'époque où se constitue la collégiale de Salles, une communauté de chanoines s'installe à Sainte-Marie de Moustiers. C'est aussi un prêtre, Riculf, qui est à l'origine de cette fondation. Il tient les églises Sainte-Marie de Moustiers et Sainte-Croix qu'en 1052 l'évêque de Riez, Bertrand (1040-1066), offre aux clercs qui souhaitent y vivre selon la règle canoniale. L'idéal de pauvreté qui préside à la fondation transparaît dans l'acte de donation qui précise que Riculf abandonne à la communauté tout son héritage situé dans le territoire du *castrum* de Moustiers ou ailleurs¹⁷¹.

Une quarantaine d'années plus tard, en 1096, l'évêque Augier de Riez, avec l'accord de ses chanoines, des nobles de son évêché et de «presque tout le peuple», donne à Lérins et à son abbé Aldebert II, l'église du *castrum* de Moustiers et les sanctuaires qui en dépendent¹⁷². Aucune allusion n'est faite à la communauté de chanoines de Sainte-Marie. Il en est de même, en 1097, lorsque les moines achètent au seigneur de Moustiers, Guillaume, et à sa femme Adélaïde, leurs droits sur l'église de Moustiers et sur ce que Riculf et son neveu Ilislar possédaient dans le *castrum*¹⁷³. Et pourtant la communauté ne semble pas avoir totalement disparu. En tout cas, on en a préservé le caractère canonial, car, en 1112 Sainte-Marie est desservie par deux clercs, Guillaume Franco et Isnard Geniès, qui, pour le compte de Lérins, reçoivent de l'évêque Augier la dîme de la terre située entre Beylière et Moustiers¹⁷⁴. Et c'est peut-être se souvenant de la communauté canoniale que, vers 1125, les chanoines de Riez, estimant simoniaque la donation de l'évêque Augier,

¹⁷¹ CL 211 : *...ego dispoſicione Dei Bertrannus, Regensis episcopus, et Riculfus presbiter, cum consilio canonicorum sancte Marie et sancti Maximi... concedimus clericis Deo servire volentibus et canonicali regule colla submittere cupientibus aliquid de rebus nobis commisse ecclesie, videlicet ecclesiam sancte Marie que videtur esse fundata in castro quod Monasterium dicitur, cum omnibus que Riculfus presbiter tenere videtur... ut clerici qui in ipsa ecclesia regulariter vivere decreverint absque inquietudine teneant... Ecclesiam quoque sancta Crucis... concedimus. Riculfus vero presbiter... in consorcio prelibatorum clericorum conferens atque cum eis ananimiter (sic, pour unanimiter) vivere cupiens, quicquid sibi in patrimonio successionis inesse videtur, suam fraternam hereditatem in commune ecclesie et clericis condonavit... in territorio castris Monasterii... et quicquid per diversa loca attinere seu pertinere videtur...*

¹⁷² CL 212 (7 mars 1096).

¹⁷³ CL 213 (5 mai 1097). Sur les rapports de la famille de Riez avec Lérins, voir Chapitre IV, 2. 4. 1.

¹⁷⁴ CL 217 (22 novembre 1112) : *...dono Domino et sancte Marie sanctisque supradictis, monachisque Lyrinensibus presentibus et futuris clericisque ibidem Deo servientibus, videlicet Guillelmo Franco et Isnardo Genesis...*

envahissent l'église de Moustiers pour ne la rendre à Lérins qu'après l'intervention du pape Honorius II¹⁷⁵.

Au début du XII^e siècle, l'abbaye de Lérins annexe une autre communauté de clercs qui s'était installée dans l'église Sainte-Marie de *Grade-Comunne* (Gratemoine), aux limites du territoire du *castellum* de Séranon, où le diocèse de Fréjus était contigu à celui de Senez. En 1060, Pons Albert de Pontevès, son frère Geoffroi, ses fils, son épouse, et plusieurs autres personnages, avaient offert au prêtre Isnard d'Auriol et au fils de celui-ci Geoffroi, l'église de Gratemoine. Cette donation et d'autres qui suivirent (*et alii multi homines donant in multis locis*), étaient faites en vue de l'implantation d'une communauté de clercs¹⁷⁶. Entre 1110 et 1125, l'église Sainte-Marie de Gratemoine semble déjà sous la tutelle de l'abbé Pierre de Lérins qui donne en gage un moulin appartenant à cette église. Mais Sainte-Marie avait aussi des *possessores*. Étaient-ils les héritiers d'Isnard et de Geoffroi, ou alors des chanoines qui y vivaient encore ?¹⁷⁷.

Un document de 1108, montre que Lérins avait incorporé une autre communauté de chanoines, celle de Sainte-Marie d'Aups, qui vivait auprès d'un sanctuaire situé au nord du diocèse de Fréjus et proche des limites de l'évêché de Riez. Dans un accord passé au sujet d'un moulin, on rappelle qu'il avait appartenu aux clercs de la maison (*domus*) de Sainte-Marie d'Aups, avant qu'elle ne soit donnée aux moines de Lérins¹⁷⁸. Sous l'abbé Pierre (1110-1124) c'est le moine Pandulf qui l'administre¹⁷⁹. Or, au XII^e siècle, Aups appartient à une branche de la famille de Pontevès, les Blacas,

¹⁷⁵ CL 215 (v. 1125, 5 janvier).

¹⁷⁶ CL 63 (et 64) : ...*Hanc autem donationem facimus tenore tali ut, quamdiu Isnardus presbiter Aureolus et filius suus Jauffredus vixerint, teneant et possideant. Igitur, si ipsi tales nutrierint clericos vel deduxerint in congregatione canonica, simili modo teneant et possideant...*

¹⁷⁷ CL 65 (1110-1125).

¹⁷⁸ CL 57 (1108) : ...*Istud ergo molendinum vendiderunt Arnaldus et Poncius Peletus cunctis clericis qui in domo sancte Marie quod vocatur Almis presentes erant et futuri, ut haberent et possiderent semper absque querela ; deinceps autem, postquam domus ipsa Almis monachis Lyrinensibus data est, ad quam pertinet molendinum predictum...*

¹⁷⁹ CL 89 : ...*ego Pandulfus, monachus Lyrinensis, qui ad presens donum (sic pour domum) sancte et perpetue Virginis Almis rego, cum consulto Petri abbatis...*

et Pandulf est un nom usité chez leurs cousins, les Salernes¹⁸⁰. La collégiale d'Aups était peut-être, à l'instar de Gratemoine, une fondation de ces familles. Il reste cependant à savoir si la collégiale de Notre-Dame de Valmoissine, dans le territoire d'Aups, connue au XIII^e siècle, est une nouvelle fondation ou alors le prolongement de la *domus* d'Aups, du début du XII^e siècle¹⁸¹.

Ces communautés de clercs annexées par les monastères de Saint-Victor et de Lérins, montrent la fragilité de ces fondations canoniales, face au poids institutionnel des monastères. L'encadrement monastique est alors pour les prêtres fondateurs et pour les prélats, l'assurance de la continuité de leur oeuvre religieuse, même si c'est au prix de l'abandon progressif de l'idéal canonal au profit d'une «monachisation».

2. 2. Les collégiales du diocèse de Fréjus : Spéluque, Pignans et Barjols

Comme Gratemoine et Aups, les communautés canoniales de Pignans, Spéluque (Monfort) et Barjols, se situent en bordure du diocèse de Fréjus. Ces trois collégiales, jalonnent les limites occidentales du diocèse, selon une disposition non anodine qui suggère qu'elles ont pu servir de «postes avancés» de l'évêché de Fréjus au plus près des diocèses limitrophes de Toulon, d'Aix et de Riez. Bien qu'au XI^e siècle, à différentes occasions ces communautés aient été soumises aux grands monastères, elles ont réussi à conserver leur indépendance et leur caractère canonal original.

¹⁸⁰ Sur les Blacas voir CL 280 (1113), 136 (1147), pour la fin du XII^e siècle voir AEA 90 (1176), 95 (1178), 107 (1182) et M. AURELL, *La vielle et l'épée*, p. 78 et ss.

¹⁸¹ Le prieur et le sacriste de Valmoissine souscrivent un acte de 1238 (CL, t. II, n° 97). Elle est transférée dans la ville d'Aups en 1499 (J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 36). Le *castrum* et l'église d'Aups, ainsi que l'église Sainte-Marie de Gratemoine sont confirmés à Lérins en 1259 par le pape Alexandre IV (CL, t. II, n° 4 : *...In dyocesi Forojuliensi, castrum de Almis et ecclesiam ejusdem castri... Sanctae Mariae de Gratamonia*).

La première de ces collégiales à être mentionnée dans nos documents est Sainte-Marie de Spéluque¹⁸² : en 1028, le prévôt de Spéluque, Aicard, et ses chanoines restituent des marais de Pont-Fract au prieuré de Correns¹⁸³, situé dans le territoire voisin. Comme Correns, Spéluque se trouvait dans une région dominée par la famille de Châteaurenard, qui ne fut certainement pas étrangère à la création de la collégiale. En effet, vers 1085, Aldebert Dodo de Châteaurenard fait valoir ses droits sur Spéluque. A cette occasion, cinq chanoines de Spéluque se rendent auprès de l'abbé de Montmajour, Guillaume, et du prieur de Correns, Amalric, afin de soumettre leur communauté avec ses possessions au monastère arlésien¹⁸⁴. Mais Aldebert Dodo réclame une indemnisation pour sa part, que l'abbé et le prieur se refusent de payer et qu'il doit négocier avec les chanoines de Fréjus.

C'est à peu près à la même époque que l'abbé Richard de Saint-Victor essaie d'annexer Spéluque, en même temps que Pignans et Barjols, obtenant leur confirmation en 1085 et en 1099 des évêques Bertrand et Bérenger¹⁸⁵. Mais par ailleurs, entre 1090 et 1106, Montmajour arrive pour sa part, à se faire reconnaître la possession de Spéluque et Barjols par l'évêque Bérenger¹⁸⁶. Ces actes montrent qu'à la fin du XI^e siècle les collégiales sont sous la juridiction des évêques de Fréjus, qui sollicités par les monastères finissent par reconnaître des droits aux uns et aux autres, et délivrent des confirmations qui ne prennent jamais effet, et en tout cas ne semblent modifier en rien le statut des communautés. Ainsi, Spéluque ne devient une dépendance ni de Montmajour, comme l'auraient souhaité ses chanoines, ni de Saint-Victor, comme l'avait demandé l'abbé Richard, mais elle finit par être rattachée à la collégiale de Pignans.

La communauté de Pignans est mentionnée pour la première fois en 1039 justement dans deux actes concernant sa donation à l'abbaye de Saint-Victor. Selon ces documents le sanctuaire de Pignans avait été fondé autrefois en l'honneur de Sainte-Marie et de Saint-Jean Baptiste, détruit puis reconstruit

¹⁸² Spéluque, co. Montfort, ca. Cotignac, arr. Brignoles, Var (à ne pas confondre avec Spéluque dans la co. d'Ampus, arr. Draguignan, Var).

¹⁸³ ABDR 2H347 p. 19 : ...*a preposito Spelunce Aicardo aliisque canonicos...*

¹⁸⁴ ABDR 2H347 p. 157 édité dans DU ROURE p. 158.

¹⁸⁵ CSV 600 (1085) et 601 (1099). La restitution de 1085 concerne aussi l'église Sainte-Marie la Dorée, au Luc [voir DU ROURE p. 150 (1042), p. 219 (1086), p. 194 (v. 1094)].

¹⁸⁶ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 141 édité dans DU ROURE p. 227 (1090-1106).

par un groupe de clercs¹⁸⁷. Les donateurs sont Guillaume de Riez, sa femme Ecila, sa mère Richilde, son neveu Pierre et les frères de celui-ci ainsi que le vicomte Guillaume II de Marseille, son épouse Stéphanie, et les fils des deux mariages du vicomte. Pignans est situé entre la *villa* de Carnoules et le *castrum* de Gonfaron, au pied du massif des Maures, région réoccupée à la fin du X^e siècle, après l'expulsion des Sarrasins, et dans laquelle les deux familles avaient acquis des domaines¹⁸⁸.

La donation de Pignans à Saint-Victor n'a visiblement pas pris effet, même après les confirmations épiscopales de 1085 et de 1099. Les moines marseillais ne transcrivent pas les deux actes de donation de 1039 dans le Cartulaire exécuté dans les années 1080, et Pignans ne figure dans aucune confirmation pontificale concédée à l'abbaye marseillaise. Par ailleurs, aucune mention n'est faite à un quelconque lien avec Saint-Victor dans les documents concernant la collégiale¹⁸⁹. Il en va de même pour Barjols.

Barjols se trouve au début du XI^e siècle aux mains de la famille de Pontevès. En 1021, Albert d'Allons et sa femme Adalgarde, sont à la tête du groupe qui offre le sanctuaire consacré en l'honneur de la Vierge et de saint Jean Baptiste, à Isarn, abbé de Saint-Victor récemment élu. Selon ce document la donation a lieu à la demande et avec l'accord de l'abbé Archinric [de Montmajour] qui en était le possesseur¹⁹⁰. Donc, il semble qu'avant de confier Barjols à Saint-Victor, les Pontevès avaient déjà demandé à l'abbé de Montmajour de s'occuper du lieu, ce qui expliquerait pourquoi, à la fin du XI^e siècle l'abbaye arlésienne a prétendu y avoir des

¹⁸⁷ CSV 1065 et CISV 11 (1039) : *...quedam locum quem vocant Pignanum, antiquitus a religiosus virum fundatum in honore sanctae Dei genitricis virginis Mariae vel sancti Johannis Baptiste, nunc vero quibusdam clericis ex parte reedificatum [resolidatum dans CSV 1065]...*

¹⁸⁸ CSV 586 (ap. 1015/20) : donation à Saint-Victor de Richilde, veuve de Guérin de Riez, et de ses quatre fils de trois vignes à Gonfaron.

¹⁸⁹ A la fin du XI^e siècle, Pignans est en conflit avec Montmajour au sujet de l'église Sainte-Marie la Dorée, dont la possession est confirmée pour moitié à chaque communauté après l'arbitrage de l'archevêque d'Arles, Gibelin (B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 121 édité dans DU ROURE p. 201). Au milieu du XII^e siècle, les comtes de Barcelone et Provence renoncent au droit de gîte sur Pignans, confirment la vente du château de Gonfaron, où néanmoins ils conservent le droit de gîte [ABDR B 394 (11 juillet 1150, copie XIII^e s.), voir ACP 312]. A cette époque le prévôt de Pignans était Hugues de Montlaur, futur archevêque d'Aix, frère de l'évêque de Fréjus, Pierre (GCN, Aix, c. 58-59). Voir J. BOUJON, *La collégiale de Pignans*.

¹⁹⁰ CSV 602 : *...et hoc rogatu et consensu domni abbatis Archinrichi qui hactenus possessor extitit ejusdem loci...*

droits. Ce transfert n'est pas étonnant quand on sait qu'Archinric venait de jouer un rôle déterminant dans l'élection d'Isarn. En quelque sorte, ce don est une manifestation de son estime pour le nouvel abbé de Saint-Victor, mais comme pour Pignans, il ne paraît pas s'être concrétisé.

En avril 1062 les fils d'Albert et d'Adalgarde —Pons Albert, Bertrand évêque de Riez, Foulques de Pontevès, Augier Spadacurta, Geoffroi Blancheria— donnent à l'église de Barjols, à son prévôt Martin et aux chanoines, tout le Cros de Barjols, situé dans le territoire de Pontevès¹⁹¹. Or, si cette donation, et d'autres qui suivent¹⁹², indiquent que les Pontevès étaient étroitement liés à la création d'une collégiale sur leurs terres, c'est l'archevêque Raimbaud d'Arles qui en revendique la fondation. Dans une lettre non datée envoyée au pape Alexandre II, il affirme avoir installé des clercs réguliers dans l'église Sainte-Marie de Barjols, dans le diocèse de Fréjus, qu'il souhaite soumettre directement au Saint-Siège. En réponse, le pape lui adresse, ainsi qu'à l'évêque Bertrand de Fréjus, une bulle qui officialise la mise sous sa protection de l'église de Barjols¹⁹³. Même si l'archevêque d'Arles avait traditionnellement la prééminence sur tous les diocèses provençaux, l'action de Raimbaud dans un diocèse qui n'était pas directement soumis à sa métropole est surprenante. Elle peut s'expliquer par l'intérêt porté par le prélat aux communautés régulières —on l'a vu en 1059 auprès des clercs de Saint-Jean de Salles— et par son prestige personnel au sein de l'Eglise —il avait été vicaire de Victor II et la donation des Pontevès de 1062 se réfère à lui comme légat du siège apostolique (*apostolice sedis legato Raybaudo, Dei gratia aralatensis archiepiscopo*)¹⁹⁴. Par la suite, c'est quand même à l'évêque de Fréjus que revient la juridiction sur la collégiale. Ainsi, l'évêque Bertrand I est à la tête des chanoines de Barjols lorsque les Pontevès offrent l'église Saint-Pierre de Salernes¹⁹⁵. Plus tard, c'est avec l'accord du prévôt de Barjols que l'évêque Bérenger donne à Lérins l'église Saint-Etienne de Draguignan¹⁹⁶. Mais les chanoines tiennent à leur

¹⁹¹ BARON DU ROURE, «Charte inédite du Cartulaire de Barjols», p. 105-107. Voir G. DE JERPHANION, *L'évolution démographique dans la baillie de Barjols aux XIV^e et XV^e siècles : le cas de Pontevès*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1975.

¹⁹² BARON DU ROURE, «Charte inédite du Cartulaire de Barjols», p. 100.

¹⁹³ GCN, Arles, n° 422 et 423.

¹⁹⁴ Cet acte fait allusion au règne des comtes Raimbaud et Guillaume (*Raybaudo et Guillelmo, comitibus Provincie regnantibus*), mais il n'y a aucun comte provençal appelé Raimbaud, et, en 1062, les comtes de Provence étaient les frères Guillaume VI et Bertrand.

¹⁹⁵ CISV 26, CL 51 et CL 52 (av. 1085).

¹⁹⁶ CL 44 (18 mai 1104).

autonomie : en 1145 ils recourent à la papauté contre les exactions exercées sur leurs dépendances par les évêques Bertrand II de Fréjus et Pierre de Riez¹⁹⁷.

Ayant échappé aux prétentions des monastères sur leurs communautés, les collégiales de Barjols et de Pignans acquièrent au XII^e siècle un statut définitif, garanti par la papauté¹⁹⁸. Leur rayonnement ne dépasse cependant pas le cadre régional. Ainsi Barjols n'a que quelques dépendances dans les diocèses de Fréjus et de Riez, tandis que Pignans, mieux nantie, possède environ une trentaine d'églises situées dans les diocèses de Fréjus, de Toulon et d'Aix¹⁹⁹.

2. 3. Les chanoines réguliers en Haute-Provence : Cruis et Chardavon

Nous n'avons que des renseignements très lacunaires sur les origines et l'histoire des premiers temps des collégiales de Cruis, dans l'évêché de Sisteron, et de Chardavon, dans celui de Gap.

Saint-Martin de Cruis est mentionné pour la première fois entre 1060 et 1064, lorsque l'évêque Gérard Chabrier de Sisteron, confie la collégiale de Cruis à Saint-Victor de Marseille, pour qu'elle soit restaurée²⁰⁰. L'évêque est lui-même un ancien chanoine et le premier prévôt connu de la collégiale d'Oulx, en Piémont²⁰¹. Il a été choisi lors d'un concile tenu à Avignon par

¹⁹⁷ RHGF, XV, p. 429, n° VII.

¹⁹⁸ W. WIEDERHOLD, *Papsturkunden*, n° 17 et 68 [confirmations d'Innocent II (1135) et de Luce III (1184) pour Barjols ; n° 21 et 50 confirmations d'Innocent II (1143) et d'Alexandre III (1174) pour Pignans].

¹⁹⁹ Voir carte n° 71 du *Atlas historique. Provence*.

²⁰⁰ CSV 660 (1060-64) : *...si omnia quae ad me pertinent redintegrare ad priorem statum procul dubio non possum, saltem quandam ecclesiam, in honore sancti Martini consecratam, a regulari tramite kannonice vite, ad quod scilicet a primo constructa est, longe alienam, in territorio castri cui vocabulum est Crois consitam, quoniam ad clericalem regulam, quia in nostris partibus prevaricabilior est, recuperare non valeo, quantum tamen est in me, Deo reddere non tardabo. In hoc igitur juvamen, societatemque domni Durandi, abbatis Massiliensis... prescriptam ecclesiam sancti Martini... stabili donatione concedo....*

²⁰¹ G. COLLINO, *Le carte della prevostura d'Oulx*, n° 2 (1050-61 - ...*Giraldum presbiterum et Uldrico presbitero et aliis fratribus qui cum eis iuncti sunt...*), 7 (1057 - ...*ad clericos qui in eadem loco regulariter vivunt... nomina aut hec sunt Giraldu et Uldricus et Aicardus et Martinus et Lantelmus et Vualterius et Armanus et Guarnerius...*), 8 (1058 - ...*in manu domni*

Hugues de Cluny et Raimbaud d'Arles pour assumer le siège de Sisteron, resté vacant pendant dix-sept ans, et aux mains de laïcs. Son arrivée à Sisteron est très perturbée, car les seigneurs mécontents de son élection, l'empêchent d'entrer dans la cité, l'obligeant à se réfugier à Saint-Mary de Forcalquier²⁰². Pour autant il ne renonce pas à la restauration de la vie religieuse dans son diocèse et c'est dans ce but qu'il donne Cruis aux Victorins. Mais ce transfert n'est pas effectif. Une bulle de Grégoire VII, de 1074, nous apprend que Cruis était sous la juridiction directe de Rome, et que l'évêque avait essayé de la récupérer à son profit, ce qui lui a valu de sérieux reproches de la part du pontife²⁰³. Cette intervention pontificale montre que Cruis avait été, dès ses origines, soumise au Saint-Siège. Ce qui rappelle la fondation de la collégiale de Barjols, qui avait obtenu la protection d'Alexandre II.

Nous sommes encore moins bien renseignés sur les débuts de la collégiale de Chardavon, fondée à la fin du XI^e siècle, en l'honneur de la Vierge et de saint Jean-Baptiste²⁰⁴. Certains historiens pensent que Chardavon est peut-être une implantation des chanoines d'Oulx²⁰⁵, d'autres penchent pour une fondation de Saint-Victor de Marseille²⁰⁶. Bien qu'elles soient plausibles, aucune de ces hypothèses ne peut cependant être confirmée. Le toponyme *Cardao* apparaît au cours des années 1030 dans les chartes de Saint-Victor, concernant des limites dans des donations faites à l'église de Saint-Geniès de Dromon par la famille de Mison et ses alliés²⁰⁷.

Gerardi prepositi ipsius loci atque Uldurici caninici..., 17 (1061-74 - ...*Geraldus episcopus Sitancensis et Cunibertus Taurinensis episcopus...*), 21 (1065 - ...*locus ...usque ad tempus nostrum desertus, postea vero revelatione divina sacerdos quidam Giraldu nomine, qui postmodum in Sisteriensi ecclesia episcopus est ordinatus, primum adjunctis sibi Odolrico et Nantelmo...*). Voir le martyrologe-obituaire de Saint-Mary de Forcalquier (BN, ms. lat. 5248, f° 8-145) publié par J. ROMAN, *Obituaire du chapitre de Saint-Mary*, p. 61 (25 octobre) : *Eodem die obiit Geraldus Caprarius, episcopus noster et Ulcensis canonicus. Iste fuit de fundatoribus Ulcensis monasterii et factus Sistaricensis episcopus, immensa beneficia contulit ecclesie S. Marii, sicut in cartis hujus ecclesie habetur ; et dictus est Caprarius quia primum pauper erat et capras [custodiebat], ut Ulciensis canonici dicunt.* Sur la collégiale d'Oulx voir B. BLIGNY, *L'Eglise et les ordres religieux*, p. 218-220.

²⁰² N. DIDIER, *Les églises de Sisteron*, p. j. n° 1, p. 181-184

²⁰³ GCN, Aix, instr., c. 446-447, n° IX.

²⁰⁴ J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 50.

²⁰⁵ Voir B. BLIGNY, *L'Eglise et les ordres religieux*, p. 220-221 (qui propose la même hypothèse pour Cruis) et J. THIRION, *Alpes Romanes*, p. 239.

²⁰⁶ G. BARRUOL, *Provence Romane 2*, p. 84.

²⁰⁷ CSV 714 (v. 1030), 718 (v. 1035), 721 (1038).

Malgré ce voisinage avec le prieuré victorin, nous ne pouvons pas savoir si l'abbaye marseillaise a participé à la fondation de la collégiale²⁰⁸. Par ailleurs, l'ascension du prévôt d'Oulx au siège de Sisteron en 1060 peut être un signe du rayonnement de la prévôté piémontaise en Haute-Provence, mais pourquoi cet évêque aurait-il confié Cruis à Saint-Victor plutôt qu'à ces frères d'Oulx ?

Comme les collégiales du diocèse de Fréjus, Chardavon et Cruis n'ont eu qu'un développement restreint, chacune possédant une quinzaine d'églises dans son diocèse²⁰⁹.

2. 4. Saint-Ruf et les collégiales du diocèse d'Avignon

2. 4. 1. Saint-Ruf et le chapitre cathédral

Saint-Ruf, par son rayonnement et son rôle précurseur dans le mouvement canonial de l'Occident est la principale collégiale de Provence. Sa fondation a été une sorte d'aboutissement de la réforme du chapitre de l'église d'Avignon. Comme d'autres églises cathédrales de Provence, le chapitre d'Avignon est restauré à la fin du X^e siècle²¹⁰. Les chanoines de Sainte-Marie, Saint-Jean Baptiste et Saint-Etienne, semblent avoir adopté la vie commune, au moins à partir 1027²¹¹. En 1033 les comtes de Provence,

²⁰⁸ En 1180, Saint-Victor et Chardavon sont en conflit au sujet des églises de Saint-Martin de Cornillon, de l'Escale et de Bésaudun (CSV 870).

²⁰⁹ Voir carte n° 72 du *Atlas historique. Provence*.

En 1149, les chanoines de Cruis reçoivent du comte Guigue de Forcalquier tout ce qu'il possédait dans le territoire de Cruis, notamment le droit d'albergue [ABDR 56 H 4626 (Orig.) (arbitrage de 1151)]. En 1166, l'archevêque Raimond d'Arles donne au prévôt de Cruis, Isnard, l'église Sainte-Marie de *Leontio* [GCN, Arles, n° 610. En 1150/1157, le sacriste de Cruis, Pierre Isnard, souscrit une charte de Boscodon (J. CH. ROMAN D'AMAT, *Les Chartes de l'ordre de Chalais*, n° 48)].

²¹⁰ CNDD 54 = CPA 46 (962), CNDD 44 = CPA 66 (1^{er} avril 976).

²¹¹ CNDD 31 (donation de Randulf, lévite) : *...Haec omnia, ecclesiae Sanctae Mariae et sancti Iohannis seu sancti Stephani atque predictis fratribus meis confero, ea ratione ut tam ipsi quam successores illorum, ea in commune teneant et possideant et eorum fructus in communi cellario recondant, eosque cum karitate percipiant illi tantum qui in communi domo canonice vixerint...*

Geoffroi I et Bertrand I, leur offrent le quart de l'île de Meynargue sur le Rhône, dans le comté d'Avignon, avec sa *villa* et ses dépendances, à condition qu'ils vivent ensemble, jour et nuit, dans une maison²¹². La vie commune dans le chapitre d'Avignon est entérinée entre 1037 et 1038/39, par l'évêque Benoît et le vicomte Bérenger, qui, tout en rappelant l'arrêt de la vie religieuse d'Avignon due aux incursions des «païens», concèdent une série de biens et redevances aux «hommes de bonne morale qui vivront canoniquement à Sainte-Marie»²¹³.

La fondation de Saint-Ruf suit de peu cette réforme du chapitre d'Avignon. Le 1^{er} janvier 1039, l'évêque Benoît, concède à quatre prêtres, Rainald, Odilon, Pons et Durand, l'église de Saint-Just et Saint-Ruf, dans un faubourg d'Avignon, avec ses dîmes, oblations, prémices, terres, pâturages, vignes et bois, contre un cens d'une livre de cire payable à la cathédrale²¹⁴. Cette église était une ancienne *abbatiola* de l'église d'Avignon qui, au début du X^e siècle, avait été restituée par l'empereur Louis l'Aveugle à l'évêque

²¹² CPA 135 = CNDD 40 : ...*Quo propter ego Gaufredus scilicet, et germanus meus Bertrannus, divina fauente gratia commites... donamus aliquid de possessione nostra omnipotenti Deo et ecclesiis sanctae sedis Auenionensis ciuitatis dicatis in honore almae Dei genetricis Mariae atque gloriosissimi precursoris Iohannis necnon et beatissimi protomartyris Xpisti Stephani atque falangule canonicorum ibidem omnipotenti Deo famulantium, eorum scilicet quorum conuersatio in domo communi simul extiterit... illi tantum qui in communi domo, ut diximus, die noctuque pro omnipotentis Dei amore conuersaverint...*

En 1041/42 les comtes confirment à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve, contre 700 sous, la moitié de la *villa* de Meynargue (BN nouv. acq. lat. 1367 p. 448. Voir ACP 133 et 166).

Il est possible qu'à la même époque l'église Saint-Agricol ait abrité une communauté de chanoines (ou de moines ?), indiquant qu'Avignon avait été un important foyer de la vie canoniale régulière. [En 1074, un accord passé entre l'évêque Rostaing et Hugues de Cluny se réfère à Saint-Agricol en tant que *monasterium* (CLU 3466 : ...*in Auenionensi civitate monasterium S. Agricolae condonet...*). Entre 1096 et 1110, Saint-Agricol est une abbaye au même titre que Saint-Ruf (CNDD 24 : ...*abbatiarum Sancti Rufi atque Sancti Agricoli...*). En 1155, l'église Saint-Agricol est sous la juridiction de l'évêque d'Avignon (GCN, Avignon, n° 250)].

²¹³ CNDD 33 = CPA 148 : ...*In hac itaque civitate scilicet Avennicenci, scimus olim preordinatas fuisse ecclesias ex sacrorum religionibus ordinum, quae incursantibus paganis seu ceteris antichristis, pene nichilum sunt redacte cum sue religione. Quas in pristinum cupientes reformare gradum, Benedictus, videlicet eiusdem sedis episcopus, et Berengarius eiusdem loci proconsul, delegamus viros boni testimonii in habitatione beatae Mariae canonice vivere...*

Voir les allusions à la vie commune des chanoines, entre autres, dans CNDD 34 (1041), 35 (v. 1041), 36 (1091-1131), 42 (1110), 46 (1054), 51 (1067), 58 (1096), 116, etc.

²¹⁴ CPA 149 (édition plus correcte que U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, n° 1).

Remy, puis à l'évêque Fouquier, et qui s'élevait à l'emplacement d'une nécropole paléochrétienne suburbaine²¹⁵.

Au début, la nouvelle communauté est rattachée au chapitre cathédral. C'est du moins ce que prétendent les chanoines d'Avignon dans une notice de 1075-1119, dans laquelle ils exposent leurs griefs contre les chanoines de Saint-Ruf²¹⁶. D'après ce document le prévôt de la cathédrale, Pons Balde, dirigea les deux communautés²¹⁷. Il avait même habité à Saint-Ruf, mais comme il recevait beaucoup de visiteurs qui troublaient la tranquillité des chanoines, ceux-ci lui avaient demandé de retourner à l'église cathédrale, et de venir leur rendre visite deux fois par semaine. Par la suite Pons Balde obtint de l'évêque l'autorisation de confier, sous sa propre tutelle, la direction de Saint-Ruf à son cousin Pons Bonfils. Pensant que la collégiale demeurerait sous leur obédience, le prévôt et les chanoines d'Avignon avaient abandonné des dîmes en sa faveur, et avaient consacré mille sous à la construction de l'église. De leur côté les chanoines de Saint-Ruf avaient consenti à ce que leurs ouvriers, habiles à tailler le bois et la pierre, participent à la construction de la cathédrale. Si les deux communautés ont jusque-là vécu en bonne intelligence, les choses changent peu après 1075, lorsque Pons Balde abandonne l'habit canonial²¹⁸. Il est décidé que les chanoines de Saint-Ruf seront dirigés désormais par l'un des leurs. Naissent alors entre les deux communautés, des conflits dont le pape confie l'arbitrage aux archevêques de Lyon et de Grenoble, conseillés par l'archevêque de Cantorbéry et par l'évêque de Die. Les jugements sont confirmés par l'évêque d'Avignon Albert, ancien abbé de Saint-Ruf²¹⁹.

²¹⁵ GCN, Avignon, n° 74 (av. 912) et n° 78 (18 août 918) = CPA 40. Voir *Topographie chrétienne*, t. 3, p. 118 (J. BIARNE). Sur Saint-Ruf voir encore F. BENOIT, «L'abbaye de Saint-Ruf»; A. H. DUPARC, «Un joyau de l'Eglise d'Avignon»; M.-H. LAURENT, «Chanoines et réforme à Avignon».

²¹⁶ CNDD 43.

²¹⁷ Selon G. MANTEYER (*La Provence*, p. 431-436), Pons Balde devient prévôt du chapitre d'Avignon après 1054 (voir ABDR 2H11 n° 4).

²¹⁸ Pons Balde fut prévôt d'Avignon jusqu'en 1075 (BN lat. 13916 f° 20 v°, voir CNDD p. 46 n. 1). Il apparaît plus tard dans la documentation, marié et avec des enfants (voir G. MANTEYER, *La Provence*, p. 431-436).

²¹⁹ CNDD 27 (1096-1119). Albert apparaît comme prévôt de Saint-Ruf en 1084, et jusqu'en 1095 (U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, n° 3 et 6. Voir LEP, p. 14). Outre la demande de restitution de dîmes, les chanoines d'Avignon accusent ceux de Saint-Ruf de leur avoir pris la moitié des livres de leur *armarium*, de ne pas leur payer le cens dû, d'avoir fait confirmer, sans leur accord, des biens dans le diocèse d'Avignon par un évêque issu de leur communauté (le prévôt Albert ?) et surtout d'avoir enlevé un jeune peintre qui avait été élevé par un chanoine de la cathédrale.

Il faut dire que ceux de Saint-Ruf ont de bonnes raisons de vouloir prendre leurs distances : leur désir de vivre régulièrement s'accommode mal des moeurs qui ont cours à Avignon. En effet, si Benoît, l'évêque réformateur disparaît vers 1049 en odeur de sainteté, son successeur Rostaing, fils du vicomte Bérenger, est lui, plutôt réputé pour l'intérêt qu'il porte aux affaires du siècle²²⁰. En outre, la réforme du chapitre ne semble pas avoir atteint les dignitaires : Pons, doyen entre 1033 et 1064, a un fils, Rostaing ; les fils de son successeur Raimond, de la famille vicomtale, porteront le surnom de Doyen ou Decan ; Pons Balde, de la famille des viguiers d'Avignon, prévôt après 1054, est marié, ce qui n'empêche pas ses chanoines de le couvrir d'éloges ; son frère, Rostaing, sacriste avant 1075, devient prévôt entre 1097 et 1099²²¹.

Malgré tout cela l'évêque Rostaing accueille dans sa cité, au cours des années 1060 et 1070, des conciles réformateurs tenus par des légats de la papauté, légats qui acceptent donc de fermer les yeux sur les aspects quelque peu critiquables que revêt l'Eglise d'Avignon. Il faut dire aussi, et ceci explique peut-être cela, que l'emprise de la famille vicomtale sur l'évêché est très importante, au point qu'après la disparition de Rostaing en 1075/76, le siège reste vacant au moins jusqu'à 1094, signe qu'on n'avait pas réussi à faire élire un prélat régulier pour Avignon. En revanche, les grégoriens semblent être à l'origine du départ du prévôt Pons Balde.

2. 4. 2. Le rayonnement ruffien

Détachés du chapitre cathédral, les chanoines de Saint-Ruf font de leur communauté un foyer de la réforme canoniale, dont le large rayonnement est attesté dès ce dernier tiers du XI^e siècle²²². Des religieux de différentes régions viennent séjourner à Saint-Ruf afin de rapporter chez eux les coutumes saint-ruffiennes, comme Gaucher, ermite d'Aureil près de Limoges

²²⁰ Voir Chapitre II, n. 280.

²²¹ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 380-381, 431-433.

²²² Voir les différents articles sur Saint-Ruf parus dans les *CFan*, 24, 1989, dont Y. LEBRIGAND, «Origines et première diffusion» (d'après sa thèse *L'Ordre de Saint-Ruf en France, 1039-1774, Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1967, p. 71-8) ; P.-M. GY, «La liturgie des chanoines réguliers de Saint-Ruf» ; P. R. ROCHA, «Le rayonnement de l'Ordre de Saint-Ruf».

vers 1080, ou les deux clercs de Chaumouzey dans les Vosges, vers 1092²²³. Les chanoines de Saint-Ruf reçoivent des églises de quelques seigneurs, mais surtout des évêques réformateurs de Die, Lyon, Vienne et Viviers²²⁴. Par ailleurs, les coutumes de Saint-Ruf sont suivies par les chapitres de Maguelone et d'Albi, par le prieuré Sainte-Madeleine de Montsalvy dans le Cantal, par les abbayes de Plaimpied dans le diocèse de Bourges et d'Airvault dans le diocèse de Poitiers, et ont été adaptées aux usages de la collégiale de Sainte-Croix de Coïmbre au Portugal.

Saint-Ruf, à l'instar de Saint-Victor de Marseille, exerce une influence remarquable en Catalogne. Le comte Bernard de Besalù qui avait donné aux Victorins les monastères de Sant Esteve de Banyoles (v. 1077), de Sant Pere de Besalù (av. 1080) et de Sant Joan de les Abadesses (1083), confie à l'abbé Albert de Saint-Ruf, avec l'accord de l'évêque Bérenger de Gérone, l'église Santa Maria de Besalù afin d'y introduire la règle de saint Augustin²²⁵. Mais comme Santa Maria, Sant Joan de les Abadesses était habitée par des chanoines que l'abbé Richard de Saint-Victor remplace par des moines. Accusé d'avoir obtenu le monastère contre une forte somme en or, il est excommunié par l'évêque de Vic. Les chanoines sont remis en possession de leurs biens et en 1086 adoptent une vie régulière, peut-être inspirée de Saint-Ruf²²⁶. A la même époque, un chanoine de Saint-Ruf, Bertrand, monte sur le siège épiscopal de Barcelone (1086-1096)²²⁷. Son disciple, Oldégaire, fils d'un noble de la cour de Raimond Bérenger I, prévôt de la collégiale de Saint-Adrien de Besos, part vivre à Saint-Ruf en 1110 où il est élu abbé, pour ensuite revenir en Catalogne comme évêque de Barcelone (1116) et deux ans plus tard devenir archevêque de la nouvelle province ecclésiastique

²²³ C. DEREINE, «Saint-Ruf et ses coutumes aux XI^e et XII^e siècle» (d'après la *Vita* de Gaucher, BN lat. 10891 f^o 79 r^o) ; SEHERE, *Primordia calmosiacensia*, MGH, SS, t. XII, p. 329.

²²⁴ Les quelques actes de donation conservés sont publiés dans U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*.

²²⁵ U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, n^o 3 (26 septembre 1083) : ...*quandiu canonice vixerit domnus Arbertus, abbas Sancti Ruphi, successorisque ejus et ejusdem clerici loci, teneant, habeant, possideant, ordinent et disponant, secundum regulam sanctissimi patris Augustini, prefatam ecclesiam Beate Dei Genitricis Marie...*

²²⁶ Les chanoines de Sant Joan sont chassés à nouveau en 1091, et à leur place Richard installe, en 1099, des moniales de La Celle. Ce n'est qu'en 1114 que Sant Joan est définitivement restitué aux chanoines. [P. KEHR, «El papat», t. XV, 1930, p. 12-18 et *Papsturkunden in Spanien*, p. 125 et ss.].

²²⁷ *Vita Sancti Ollegarii*, p. 473.

de Tarragone²²⁸. Auparavant Oldégaire avait joué un rôle important auprès du comte de Barcelone en Provence, lequel peu avant son mariage avec Douce de Provence, ne manque pas de faire quelques dons à l'abbaye de son allié²²⁹.

Les dépendances directes de Saint-Ruf se situent surtout dans la vallée du Rhône, de Lyon à la mer, mais aussi dans le Sud-Ouest en Espagne et en Italie²³⁰, répartition géographique qui fait ressortir le caractère méridional de la collégiale. En Provence, on distingue deux groupes d'églises, l'un à proximité de la collégiale, dans les diocèses d'Avignon et Carpentras, l'autre en Provence Orientale, dans le diocèse de Nice, et dans l'évêché italien de Vintimille²³¹. L'implantation provençale de Saint-Ruf n'est pas très importante et s'il n'y avait pas eu les filiales de la région niçoise, elle serait comparable à celle des autres collégiales provençales, limitée au diocèse d'origine avec quelques extensions dans les évêchés voisins. En revanche, la plupart des obédiences de Saint-Ruf se situent dans le Dauphiné, ce qui pourrait expliquer le transfert de la communauté à Valence, où les chanoines avaient déjà le prieuré de Saint-Jacques, et où l'abbé Raimond achète en 1158 un vaste domaine dans l'île de l'Epervière sur lequel sera construit le nouveau chef-d'ordre²³². Mais nous pouvons voir cette translation comme un moyen d'échapper à la juridiction de l'évêque d'Avignon, que les origines mêmes de la collégiale rendait très présente. En effet, Saint-Ruf, bien que sous la protection du Saint-Siège depuis 1114²³³, n'était pas une communauté exempte et en 1155 le pape Adrien IV, pourtant ancien chanoine ruffien, avait confirmé les droits du prélat d'Avignon sur la collégiale²³⁴. La décision de l'abbé Raimond pourrait donc avoir été prise en réaction à cette situation.

²²⁸ J. VIVES, «Olegario», *DHEF*, t. III, p. 1084, et *Vita Sancti Ollegarii*, p. 472 ss.

²²⁹ Voir les donations faites par le comte catalan à Saint-Ruf en 1111 et 1112 (U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, n° 12 et 13). Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 334.

²³⁰ Voir les listes des dépendances, plus au moins complètes, données par les bulles pontificales de Pascal II (1114), Calixte II (1123) et Innocent II (1206) dans U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus* n° 14, 15, 94, et A. CARRIER DE BELLEUSE, *Abbayes et prieurés*, qui publie la bulle d'Anastase IV de 1154 (p. 124-126).

²³¹ Voir Carte n° 70 du *Atlas historique. Provence*.

²³² U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, n° 32 et 35.

²³³ Bulle de Pascal II, U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, n° 14.

²³⁴ GCN, Avignon, n° 250. Certains auteurs (M. J. BRUN-DURAND, *Notice chronologico-historique* et F. BENOIT, «L'abbaye de Saint-Ruf») évoquent la destruction du monastère par les albigeois (!) en 1156, mais si l'abbaye a bien été touchée par un conflit armé à cette époque, c'est plutôt par les guerres baussenques.

Saint-Ruf occupe une place prépondérante dans l'histoire du mouvement canonial du XI^e siècle, car les usages adoptés par ses chanoines apportent une réponse concrète à l'idéal de vie apostolique, prôné alors par plusieurs communautés. Il semble que la communauté se soit inspirée de la «règle» de saint Augustin dès ses débuts²³⁵, adoptant un genre de vie qui selon une mention dans une bulle de Calixte II, a été établi par l'abbé Pons²³⁶. En sanctionnant la congrégation formée autour de Saint-Ruf, le pape Urbain II fait l'éloge des chanoines réguliers en tant que restaurateurs de la discipline de l'Eglise primitive, et les place à la hauteur des moines. Il donne ainsi la base de leur statut canonique, et définit ce que l'on considérait alors comme étant la règle de saint Augustin : un genre de vie institué par Urbain I, pape et martyr, organisé par Augustin et ses *regulae*, commenté par les lettres de Jérôme et d'autres Pères de l'Eglise²³⁷. Plus tard l'abbé Letbert (1100-1110), en plus d'ouvrages concernant la législation canoniale, aurait consigné par écrit les coutumes de la communauté²³⁸. Après 1120, Saint-Ruf s'impose comme le principal représentant de l'*ordo antiquus*, face aux chanoines qui, avec les Prémontrés, cherchaient une vie plus austère, inspirée de l'*ordo*

²³⁵ Dom MISONNE, «La législation canoniale de Saint-Ruf» (l'auteur publie un *Ordo Canonicorum* d'après le BN lat. 1877 (XI^e s.) f^o 5v^o-7, qu'il identifie comme étant les premières coutumes suivies à Saint-Ruf, peu après la fondation, et qu'il suggère comme étant inspirées des usages de Saint-Paul de Narbonne). Voir aussi C. DEREINE, «Saint-Ruf et ses coutumes».

²³⁶ U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, n^o 15 (28 juin 1123) : ...*Vitae canonicae ordo qui per bonae recordationis Pontium abbatem in vestra ecclesia institutus est...*

L'abbé Pons a été identifié par les historiens à Pons, l'un des quatre premiers chanoines de Saint-Ruf (GC, t. I, c. 839 ; Dom MISONNE, «La législation canoniale de Saint-Ruf», p. 472), mais il pourrait aussi s'agir de Pons Bonfils que le prévôt d'Avignon, Pons Balde, avait choisi pour le remplacer à la tête de Saint-Ruf (CNDD 43 : ...*De cum personne ille quae in locum predictum convenerant, rectorem habere necessarium ducerent alium neminem nisi maioris aecclesiae prepositum, domnum videlicet Pontium Balde, habere voluerunt... Igitur quando sibi placuit predictam domum beati Rufi consobrino suo domno Pontio Bonfilii comisit...*). Pour C. DEREINE («Saint-Ruf et ses coutumes», p. 165) la mention de l'abbé Pons dans la bulle de Calixte II est une erreur du copiste.

²³⁷ U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus*, p. 8-9 (mars 1088-janvier 1092) : ...*Hanc martyr et pontifex Urbanus instituit, hanc Augustinus suis ordinavit regulis, hanc Hieronimus suis epistulis informavit, hanc Gregorius Augustino Anglorum archiepiscopo instituendam praecipit. Non minori itaque aestimandum est meriti vitam hanc ecclesiae primitivam, aspirante et prosequente Domini Spiritu, suscitare quam florentem monachorum religionem eiusdem Spiritu perseverentia custodire...* (Voir C. DEREINE, «L'élaboration du statut canonique», p. 534-565).

²³⁸ BN, lat. 1233, f^o 27 v^o-30 (XIII^e s.). A. CARRIER, *Coutumier de l'Ordre de Saint-Ruf* (d'après une copie du XIV^e siècle). Voir U. CHEVALIER, *Notice littéraire et bibliographique*.

*monasterii*²³⁹. Par la suite, dans la deuxième moitié du XII^e siècle, les chanoines de Saint-Ruf deviennent les principaux responsables de la renaissance du droit romain en Provence. En effet, depuis la fin du XI^e siècle, les Ruffiens avaient noué des liens importants en Septimanie, notamment avec le chapitre de Maguelone —foyer de départ de la pénétration des lois romaines dans le Midi— où se sont formés la plupart des juristes provençaux²⁴⁰.

2. 4. 3. Les collégiales de Saint-Paul de Mausole et de Saint-Michel de Frigolet

Au moment où la renommée de Saint-Ruf commence à dépasser les frontières de la Provence, une autre collégiale se constitue dans le diocèse d'Avignon, à Saint-Paul de Mausole, au pied du mont Gaussier, dans les Alpilles, dans le territoire de Saint-Rémy²⁴¹. L'église Saint-Paul est mentionnée pour la première fois à la fin du XI^e siècle, mais sous le double vocable Saint-André et Saint-Paul, dans une donation des églises de l'*ager Fretensi* faite par l'évêque Garnier avec l'assentiment du comte Guillaume II, à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve²⁴². Les autres sanctuaires concernés sont Sainte-Marie et Saint-Etienne, Saint-Jean, Saint-Quirice (ou Saint-Clerg) et Saint-Pierre sur la route d'Arles. Nous ignorons quelle a été la destinée de ces églises par la suite, si les moines de Saint-André en ont effectivement pris possession ou si elles sont restées dans la mense épiscopale, ou encore si elles y sont retournées après un certain temps. Elles sont, en tout cas, mentionnées dans les confirmations pontificales du XII^e siècle comme dépendances de Saint-André, même si visiblement elles ne l'étaient pas ou plus²⁴³.

²³⁹ Sur les Prémontrés voir la bibliographie donnée par B. ARDURA, *Abbayes*.

²⁴⁰ J.-P. POLY, «Les légistes provençaux» et «Les Maîtres de Saint-Ruf».

²⁴¹ E. LEROY, «Saint-Paul de Mausole» ; M. DELOCHE, «Saint-Rémy de Provence».

²⁴² CPA 74 (6 mai 992, selon J.-P. POLY, ACP 34) : *...ecclesias ultra fluvium Durentiae in agro Fretensi ad radicem montis Gauserii, Sanctae Mariae et Sancti Stephani, Sanctis Johannis, Sancti Quirici necnon Sancti Andreae vel Sancti Pauli, et in alio loco ibidem adherente, iuxta viam Arelatensem, Sancti Petri...*

²⁴³ CSPM 17 bis (Innocent II - 1143), BN nouv. acq. lat. 2029 f° 6 v° (Alexandre III - 1178).

Vers 1080, en effet, une communauté de clercs, dirigée par un prévôt, habite l'église Saint-Paul²⁴⁴. Elle n'a apparemment aucun lien avec le monastère bénédictin, ni d'ailleurs avec le chapitre d'Avignon ou avec l'évêque. Aucun prélat n'est mentionné dans les premiers actes passés à Saint-Paul. Ce n'est pas étonnant tant que le siège d'Avignon demeure vacant (de 1075/76 à 1094), mais cette situation perdure lorsqu'il est à nouveau occupé régulièrement. En fait, les relations avec l'évêque ne sont attestées que par un privilège d'Adrien IV daté de 1155, par lequel le pape confirme à l'évêque le droit de correction sur Saint-Paul et de participation à l'élection de son prévôt, lequel lui doit obéissance²⁴⁵. Ces dispositions constituent probablement une nouveauté pour la collégiale où une vingtaine d'années auparavant les chanoines qui, inspirés de Saint-Ruf, vivaient selon la règle agustinienne, paraissaient choisir seuls leur chef²⁴⁶.

A l'inverse de Saint-Ruf, Saint-Paul ne semble pas avoir bénéficié, du moins au plan du temporel, d'un grand enthousiasme de la part des ecclésiastiques avignonnais. Ce sont surtout les familles de chevaliers du diocèse qui sont impliquées. Tout d'abord les Venasque, qui font partie de l'entourage des comtes de Provence dont ils souscrivent certains actes, et qui apparaissent dans nos documents en 1050²⁴⁷. En 1080, Bertrand de Venasque possède les terres situées autour de Saint-Paul qui faisaient partie de l'héritage de sa mère, Scocia, et perçoit les dîmes. Avec sa femme Precipia et ses cinq fils, il les offre aux chanoines²⁴⁸. Quatre ans plus tard il fait une nouvelle donation concernant des biens à Jonquerolles, dans le territoire de

²⁴⁴ Pour désigner l'église dans les documents de la collégiale, le vocable de Saint-André n'est alors utilisé qu'une seule fois, associé à celui de Saint-Paul, mais placé en deuxième position. Par la suite il disparaît.

²⁴⁵ CSPM 22 (22 avril 1155) : *...preposituram sancti Pauli in qua prepositus qui eligendus est, cum tuo consilio eligatur, electus autem obedientiam tibi promittat et ipsius domus correctionem...*

²⁴⁶ CSPM 17 (v. 1134) : *Ego, frater Bertrannus, offerens trado me ipsum ecclesie Sancti Pauli, et promitto obedientiam secundum canonicam regulam Sancti Augustini domno Isnardo prefate ecclesie preposito et successoribus eius quos sanior pars congregationis kanonice elegerit.* (Ce texte montre qu'à Saint-Paul on utilisait la même formule de profession qu'à Saint-Ruf, voir C. DEREINE, «Saint-Ruf et ses coutumes», p. 180).

²⁴⁷ CISV 34 (1050- Bertrand de Venasque), B. Méj. ms 329 (554-R125) p. 111 édité dans DU ROURE p. 190 (1053-65 - Guillaume de Venasque), CSV 659 (1060-65 - Guillaume de Venasque). Au XII^e siècle, les Venasque sont des alliés des comtes de Toulouse (GC, t. I, instr. c. 561 ; HGL, t. V (1875), c. 1232).

²⁴⁸ CSPM 1 (avril 1080).

Saint-Rémy²⁴⁹. Puis, en 1117, ses fils vendent un champ aux chanoines et leur offrent un manse à Lagoy²⁵⁰. Parmi les signataires de la donation de 1080 nous trouvons des personnages qui possédaient également des biens aux alentours de Saint-Paul et qui apparaissent plus tard dans les chartes du monastère. Ainsi Aicard Quiqueran, qui donne une part des biens qu'il avait «au-dessus» de l'église et dont l'un des fils, Quiqueran, devient frère convers de la collégiale²⁵¹. Ou encore Imbert, qui, avec l'accord de ses fils, se donne comme religieux à Saint-Paul²⁵².

Les Châteaupert ont été assez proches de la collégiale de Mausole vers laquelle ils se tournent à la fin du XI^e siècle, et où le premier prévôt s'appelle Rainoard comme plusieurs membres de la famille. A cette époque, à l'instar de leurs cousins les Châteaurenard qui se lient à Lérins, les Châteaupert s'éloignent du monastère de Correns que leurs ancêtres communs avaient fondé en 1002²⁵³. Vers 1078, peu avant sa mort, Rainoard de Châteaupert, avec sa femme, ses fils Guillaume, Bertrand et Pierre Rainoard et ses neveux, donne aux chanoines la canalisation du vallon de Saint-Clerg²⁵⁴. Son fils, Guillaume Rainoard, souscrit entre 1092 et 1134, plusieurs actes de Saint-Paul²⁵⁵, tandis que Rainoard, fils de Pierre Rainoard, semble y exercer un certain patronage. En effet, en 1104, Guillaume de Baux, prépare son pèlerinage en Terre Sainte et confie à ses voisins, les chanoines de Saint-Paul, le soin de son âme. Il engage alors Rainoard à veiller sur la collégiale (*in fidem suscipiat*)²⁵⁶. Rainoard est aussi le seigneur de Rostaing qui tient de lui un bien offert à la communauté lors de son entrée dans le monastère²⁵⁷.

²⁴⁹ CSPM 4 (avril 1084). D'autres transactions concernant Jonquerolles dans CSPM 15 (1134), 18 (1145), 20 (milieu XII^e s.).

²⁵⁰ CSPM 14.

²⁵¹ CSPM 5 (avril 1092), 20 (milieu XII^e s.).

²⁵² CSPM 15 (1134), 16 (v. 1134), 18 (1145).

²⁵³ Voir Chapitre II, 3. 2.

²⁵⁴ CSPM 2 (av. 1078).

²⁵⁵ CSPM 5, 15, 17.

²⁵⁶ CSPM 10. Le fils de Guillaume de Baux, Raimond, faisait partie de la suite du comte Raimond de Saint-Gilles, à la Croisade. Il signe, le 31 janvier 1105, le testament de ce comte, passé à Mont-Pélerin (GCN, Toulon, n° 72). En 1180, Tiburge d'Orange, veuve de Bertrand de Baux, et ses fils abandonnent au prévôt de Saint-Paul leurs droits sur les églises Saint-André, Saint-Vincent et Sainte-Marie de Baux, données aux chanoines par l'archevêque d'Arles (IFB 74).

²⁵⁷ CSPM 11 (av. 1117).

Saint-Paul de Mausole n'a que peu d'églises dépendantes et son temporel se limite au terroir de Saint-Rémy et à celui des communes voisines²⁵⁸. Mais il est assez important pour permettre en 1117, l'entretien de dix-sept frères et du prévôt, pour acheter un terrain à Arles afin d'y construire une maison et une chapelle²⁵⁹, ainsi que pour bâtir l'église et le cloître de Mausole, seul bâtiment conventuel d'une collégiale provençale conservé jusqu'à nos jours²⁶⁰. La communauté a survécu grâce au succès rencontré chez les familles chevaleresques locales, auprès desquelles Saint-Paul a aussi recruté ses religieux²⁶¹.

On retrouve ces mêmes caractéristiques dans la collégiale de Saint-Michel de Frigolet, au nord de Tarascon. Elle est mentionnée pour la première fois en 1133. A cette époque l'église abritait une communauté de douze «frères dans le Christ» placée sous l'autorité d'un prieur, Guillaume de Loubières. Elle reçoit alors, des vicomtes de Boulbon, une partie du domaine environnant²⁶². Les Boulbon sont connus depuis le début du XI^e siècle, dans l'entourage comtal et leur ancêtre, Alfant, porte le titre vicomtal depuis 1005²⁶³. Au XII^e siècle, ils font partie des alliés des comtes de Saint-Gilles, bien qu'ils apparaissent aussi parfois aux côtés des comtes catalans²⁶⁴.

Comme les autres collégiales du diocèse d'Avignon, Frigolet est, d'après la confirmation d'Adrien IV de 1155, sous la juridiction de l'évêque²⁶⁵. En 1183, le vice-roi de Provence, Sanche, octroie une série de privilèges au monastère, et en 1185 le comte de Toulouse, Raimond V, le prend sous sa protection. La communauté reçoit plusieurs donations, qui, dès 1173,

²⁵⁸ Voir la liste des biens du monastère à Graveson, Altavès, Maillane et Barbegal (CSPM 8 - fin XI^e s.).

²⁵⁹ CSPM 12 (1117), 13 (1122).

²⁶⁰ G. GIORDANENGO, «Un monastère de chanoines réguliers»; J.-M. ROUQUETTE, *Provence Romane I*, p. 250-260.

²⁶¹ CSPM 11, 15, 17, 20, 25.

²⁶² B. ARDURA, *Abbayes, prieurés et monastères*, p. 263 et ss.

²⁶³ CPA 98 (1005). Voir G. MANTEYER, *La Provence*, p. 354 et ss.

²⁶⁴ CSV 686 (1094), 220 (1095); CL 280 (1113); B. Méj. ms. 329 (554 - R 125) édité dans DU ROURE p. 246 (1150); Bibl. Carpentras ms. 513 f° 67 v° (1156); GCN, Arles, n° 3237 (1185), n° 2612 (1215).

²⁶⁵ GCN, Avignon, n° 250.

permettent l'abbé Pierre de Vernègue d'entreprendre de nouvelles constructions²⁶⁶.

L'histoire des communautés des clercs montre la diversité du mouvement canonial en Provence, où des fondations éphémères ont été contemporaines de l'une des principales collégiales de l'Occident. Plusieurs communautés, au statut incertain, finissent encadrées par les grands monastères alors en pleine expansion. D'autres, bien que confrontées aux prétentions des monastères, arrivent à préserver leur autonomie et leur originalité canoniale, grâce sans doute, à leur rattachement à la juridiction épiscopale. Seule Saint-Ruf parmi elles, a connu un rayonnement en dehors des limites régionales, corollaire d'une pratique et d'une réflexion sur la vie commune des clercs, qui servirent de modèle et donnèrent des bases à l'institutionnalisation de l'ordre canonial par la papauté.

A part ceux de Saint-Ruf on ne connaît pas les usages des collégiales provençales, mais celles-ci font probablement partie des communautés qui ont adopté un genre de vie modéré, proche de l'*ordo antiquus* des Ruffiens. En tout cas, au début du XII^e siècle, les mouvements préconisant une vie plus austère pour les chanoines n'ont pas eu de grandes répercussions en Provence : la seule maison des Prémontrés dans la région n'est fondée qu'en 1204, à Huveaune, dans un faubourg de Marseille, à l'initiative de l'évêque de la cité qui s'est réservé de nombreux droits sur la communauté²⁶⁷.

Les collégiales ont eu, à l'instar des monastères, leurs bienfaiteurs laïques, preuve que l'idéal de vie apostolique y rencontrait un accueil favorable. Des grandes familles comme les Pontevès, les Riez ou encore les Châteaurenard, connues par leur dévotion envers les bénédictins, ont aussi participé à la création de collégiales, de même que des familles de chevaliers, comme les Saint-Georges à Saint-Jean de Salles ou les Venasque à Saint-Paul de Mausole. Pour ceux-ci, la création d'une petite communauté de clercs, maintenue en partie par des revenus paroissiaux, était sans doute moins onéreuse que l'entretien d'un monastère²⁶⁸.

Aucune collégiale, y compris Saint-Ruf, n'a eu en Provence un développement équivalent à celui d'un grand monastère. Certaines, telles Pignans ou Chardavon, ont cependant constitué un temporel et un réseau de

²⁶⁶ J.-M. ROUQUETTE, *Provence Romane I*, p. 41-42.

²⁶⁷ B. ARDURA, *Abbayes, prieurés et monastères*, p. 294-296.

²⁶⁸ C. B. BOUCHARD, *Sword*, p. 115-116.

dépendances, modestes certes, mais tout à fait comparables à ceux de monastères comme Saint-Pons de Nice ou Saint-Gervais de Fos.

3. La vie consacrée des femmes

Dans les documents monastiques provençaux, nous trouvons ici ou là quelques mentions de l'existence de religieuses ainsi que de monastères féminins. Nous ignorons presque tout de ce qui a pu être la vie de ces femmes et de leurs communautés, avant le XII^e siècle²⁶⁹. Nous savons que certaines abbayes de femmes, comme Saint-Césaire d'Arles, Saint-Sauveur de Marseille, ou Saint-Laurent d'Avignon, avaient accueilli des filles de l'aristocratie provençale pendant le XI^e siècle, mais faute de documents nous ne pouvons pas en connaître plus sur ces abbayes (voir Carte 12). D'ailleurs, la vie cénobitique n'a pas été la seule forme de vie religieuse des femmes. Une tradition de vie consacrée, indépendante et individuelle, qui date des premiers siècles du christianisme semble encore survivre en Provence aux X^e et XI^e siècles.

Les monastères féminins, a priori, restent sous la tutelle épiscopale, et souvent les prélats sont les responsables de ces fondations ou restaurations. Cependant certaines communautés féminines ont été constituées grâce à l'initiative des grandes familles.

3. 1. Les communautés de moniales

En 972 l'archevêque Ithier d'Arles, avec l'agrément du comte Guillaume II, refonde le monastère de Saint-Césaire. Il instaure Ermengarde comme abbesse et lui rend l'abbaye Saint-Vincent et Saint-Ferréol de Nyons²⁷⁰. En 987, l'archevêque Annon concède à l'évêque de Nîmes un alleu de Saint-Etienne et de Saint-Césaire, situé dans le comté d'Uzès²⁷¹. L'évêque de Nîmes doit chaque année donner deux *sextarios* d'huile ou deux *solidatas* de

²⁶⁹ Sur le monachisme féminin en Provence au Moyen Age voir P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin*.

²⁷⁰ CGNN, Arles, n° 276. Une autre restauration de Saint-Césaire avait été faite par l'archevêque Rostaing en 897, car l'abbaye avait été détruite par les païens (probablement les Sarrasins en 883). H. SAXI, «Testament de Rostaing, archevêque d'Arles».

²⁷¹ GCN, Arles, n° 290.

cire à l'oeuvre de Saint-Césaire, comme investiture. Après la mort de l'évêque, l'alleu devait retourner à Saint-Etienne. Nous apercevons par cet exemple, que le temporel de Saint-Césaire, administré traditionnellement par l'archevêque, restait associé à celui de la cathédrale. En 992, le comte Guillaume II, accompagné de sa femme Adélaïde et de son fils, se rend au monastère des vierges et restitue à Saint-Césaire, l'église des Saintes-Maries de la Mer. L'acte se passe en présence et avec l'accord de l'archevêque Annon et de ses chanoines, ainsi que du comte Roubaud. Cette restitution a lieu le jour de l'ordination d'une nouvelle abbesse, dont on ignore le nom. Le texte de la charte nous est parvenu avec quelques lacunes, mais comme l'a noté Jean-Pierre Poly, il semble que le comte lui-même procède à l'ordination de l'abbesse, signifiant qu'à ce moment l'emprise du comte sur le temporel du monastère a supplanté celle de l'archevêque²⁷².

Dans une charte de 997 nous apprenons le nom de l'abbesse de Saint-Césaire, Adélaïde, peut-être la même qui avait reçu la charge abbatiale cinq ans plus tôt²⁷³. Par cet acte, un couple prend l'habit religieux et donne sa fille, encore enfant, au monastère de Saint-Césaire, pour qu'elle y soit élevée²⁷⁴. Ce document a été écrit par le futur abbé de Montmajour, le moine Archinric, et l'original se trouve conservé aujourd'hui dans la Bibliothèque Municipale d'Arles avec des documents originaux de Montmajour²⁷⁵.

Pour le milieu du XI^e siècle nous connaissons le nom d'une autre abbesse de Saint-Césaire, Galburge, que reçoit de la famille de Baux-Rians l'albergue de la villa d'Agon en Camargue²⁷⁶.

²⁷² HGL (1930), t. 3, Preuves, n° 87, p. 467 : *...dominus princeps et marchio istius provinciae bonae indolis Willelmus cum conjuge sua nomine Adelaix et filio suo nomine Willelmo veniens in monasterio Virginum infra muros [lacune] in honore sancti Joannis-Baptistae cum reliquis ecclesiis sancti Petri [lacune] in die qua ordinavit dominam abbatissam [lacune] quoque sacrae virgines simul obnixae petierunt illi Domino [lacune] quod juvamen praestaret, et ex villis quas domnus Caesarius [lacune] illa eis redderet : qui libenti animo promisit se facturum [lacune] consilio autem [lacune] ecclesiam sanctae Mariae quae est fundata in loco maritimo, etc...*

²⁷³ F. BENOÎT, «Le Premier Baptistère d'Arles et l'abbaye Saint-Césaire. Nouvelles recherches sur la topographie paléochrétienne d'Arles du IV^e au VI^e siècle», *CAr*, 5, 1951, p. 31-59, mentionne (p. 50) un acte passé en décembre 997 dans le monastère de Saint-Césaire, en faveur de l'abbesse Eloïse par l'archevêque Didier, inconnu au catalogue de l'église d'Arles, qui se place entre Annon et Pons de Marignane [?].

²⁷⁴ Bibl. d'Arles, ms. 881, n° 4 (Orig.).

²⁷⁵ Il est curieux de voir une charte concernant Saint-Césaire dans les archives de Montmajour, peut-être le scribe a-t-il conservé avec lui l'une des copies de l'acte.

²⁷⁶ ABDR 60H24, n° 26 (Il s'agit de deux actes parallèles, écrits sur le même parchemin, non datés). Edité par E. SMYRL, «La famille des Baux», p. j. n° 1.

Les moniales arlésiennes observaient sans doute la règle de saint Césaire, fondateur du monastère primitif au début du VI^e siècle. Cette règle paraît toujours en usage dans certaines communautés féminines en Provence, au XI^e siècle, comme à Saint-Véran de Vaucluse et Saint-Marcel de la Sorgue, ou encore à Prébayon.

Le monastère d'hommes de Sainte-Marie et Saint-Véran de Vaucluse fondé en 979 par l'évêque Walcaud de Cavaillon²⁷⁷, abritait en 1008 des femmes, qui vivaient selon la règle de saint Césaire, sous la direction de l'abbesse Berthe (*subtus regulam sancti hanc beatissimi Cesarii, ibi sacras virgines congregaret*). On ne peut pas déterminer si les moines avaient été remplacés par des moniales ou s'il s'agissait d'une communauté double. Quoi qu'il en soit, c'est à l'abbesse Berthe que l'évêque Inguilran de Cavaillon s'adresse pour qu'elle installe des soeurs dans l'église Saint-Marcel près de la Sorgue, qui avait été détruite par les barbares²⁷⁸ et que l'évêque venait de doter et de reconstruire²⁷⁹. Trois *sacratas virgines* viennent habiter Saint-Marcel, les dames Apollonia, Fritgarda et Barnilde, donnant naissance à un nouveau monastère féminin. Elles resteront sous la direction de l'abbesse Berthe du vivant de celle-ci. Ensuite, avec l'accord de l'évêque, elles pourront élire leur propre abbesse²⁸⁰.

J.-P. POLY, *La Provence*, p. 68, n. 214, d'après 60H25, n° 36, cite encore une autre abbesse, Accelène, au XI^e siècle, mais nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une abbesse du XII^e siècle. L'acte en question est un contrat d'acapt établi entre, d'une part l'abbaye de Saint-Césaire et l'abbesse Accelène, d'autre part Guillaume et son parent Durand. L'acte est abîmé à plusieurs endroits, y compris au milieu de la datation, où on lit : *in mense augusti, anno dominice incarnationis millesimo.....LVIII, indictione XI, regnante imperatore Colraso*. La partie qui manque pourrait porter le chiffre romain C, et le document daterait alors de 1149. A cette époque Conrad III était bien empereur. J.-P. Poly a pourtant lu 1049, mais on est cette année-là au cours du règne d'Henri III. L'indiction donnée par l'acte est 11. Elle ne correspond ni à celle de 1049 qui est 2 ni à celle de 1149 qui est 12, mais elle s'approche plus de cette dernière. Le scribe a peut-être oublié un chiffre *I*. Par ailleurs, on retrouve l'abbesse Accelène dans une autre charte du XII^e siècle : ABDR 60H20 n° 8 (janvier 1142).

²⁷⁷ Walcaud, évêque de Cavaillon, avec le conseil de son seigneur le roi Conrad et du marquis Guillaume construit un monastère dans son diocèse près de l'église Sainte-Marie et Saint-Véran de *Valle Chusa* (Vaucluse). Il installe là des religieux de son église, des clercs qui renoncent au siècle et qui veulent adopter la vie des moines. Ces religieux resteront sous la juridiction de l'évêque de Cavaillon (CPA 69).

²⁷⁸ *...aecclesiam sancti Marcelli almi martiris, qui est sita in ripam Sorgiae et a barbarorum gente solatio destituta...* (G. DE MANTEYER, *La Provence*, p. 523).

²⁷⁹ L'évêque dote Saint-Marcel avec des biens de Saint-Véran, c'est-à-dire, de l'église cathédrale de Cavaillon. Ces biens sont voisins de ceux de Sainte-Marie, c'est-à-dire, du monastère de femmes de Sainte-Marie et Saint-Véran.

²⁸⁰ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 523.

En 1034, le monastère de Sainte-Marie et Saint-Véran est en ruines, et ce sont les Victorins qui doivent le réédifier. Il devient à nouveau un monastère d'hommes²⁸¹. On ignore ce qui s'est passé après la fondation de Saint-Véran en 979, comment s'est constituée la communauté féminine et les raisons de sa décadence, jusqu'à sa restauration par les moines de Saint-Victor. Il est possible que les religieuses de Saint-Véran aient été transférées à Saint-Marcel. Mais il s'agit d'une simple hypothèse, car l'histoire de Saint-Marcel est tout aussi obscure²⁸².

Prébayon, dans le diocèse de Vaison est encore un autre exemple de communauté féminine suivant les préceptes de Césaire. Fondé au VII^e siècle, le monastère est transféré au X^e siècle à Saint-André-de-Ramières. Vers 1150, les moniales abandonnent l'ancienne règle et adoptent les observances cartusiennes²⁸³. Le monastère de Saint-Pierre du Puy, près d'Orange, selon la tradition, avait été fondé par saint Césaire au V^e siècle. En 1110 les religieuses sont transférées à l'intérieur de la ville. A cette époque

²⁸¹ CSV 430 :...*monasterium sancte Marie et sancti Verani antiquitus constitutum, quod modernis temporis cernimus destructum... cupientes illud reedificare...*

²⁸² Selon J. M. BESSE (*Abbayes et prieurés*, t. II, p. 154), le monastère de femmes de Saint-Marcel-aux-Aiguillères, est fondé dans la campagne, puis à Sénas et aux Taillades. Le monastère devient une abbaye bénédictine. Le pape Jean XXII (1316-1334) place les religieuses à l'église de Saint-Jean, qui avait appartenu aux chevaliers de Malte. Urbain V (1362-1370) transfère le monastère à l'intérieur de la ville près de l'église Sainte-Catherine. César de Bus les réforma au XVI^e siècle.

²⁸³ L. A. BOYER DE SAINTE-MARTHE (*Histoire de l'Eglise Cathédrale de Vaison*, livre I, p. 62-66), raconte l'histoire de Prébayon d'après des documents anciens de Saint-André-de-Ramières (la fondation par Germelie, avec l'aide de l'évêque Arthemius de Vaison, en 611 ; la dispersion des religieuses en 787 à cause des invasions Sarrasines ; la restauration en 850 par l'abbesse Heliane et l'évêque Aredius (sic) ; l'inondation du monastère en 962). Selon un manuscrit qui pour l'auteur, «paraît un peu suspect et de nouvelle date», un certain Rainaud, prieur de Montmajour, en 963, propose à l'abbesse Guillaume et aux moniales de prendre les biens de Montmajour à Ramières, avec la chapelle Saint-André, contre un cens de soixante setiers de froment et sept setiers de pois chiche. Le cens est réduit, plus tard, à une obole d'or par an, «ce qui a été approuvé par la bulle de Grégoire VII datée de la troisième année de son pontificat (1076), après quoi la prieure fit un acte de reconnaissance en faveur de l'abbaye de Montmajour» (p. 64). Malheureusement nous ne disposons pas des documents qui pourraient confirmer ou infirmer ces renseignements. Nous ne connaissons aucun prieur de Montmajour appelé Rainaud. La seule charte de ce monastère qui mentionne Ramières est un faux du XVI^e siècle (ABDR, 2H15 n° 41). L'historiographie traditionnelle a retenu cependant que «Saint-André-de-Ramières était primitivement une dépendance de Montmajour que l'abbé abandonne en 963 aux moniales de N.-D. de Prébayon, victimes d'une inondation» (J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 157, suivi par P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin*, dans les annexes de sa thèse dactylographiée, p. 809). Voir aussi, M. DE FONTETTE, «Recherches sur les origines des moniales chartreuses», t. II, p. 1144 ; P. AMARGIER *et alii*, *Chartreuses de Provence*, p. 39 ; M. DUBOIS, «Chartreuse de Prébayon», p. 43.

elles observaient la règle bénédictine. Le monastère est incorporé ensuite à l'ordre de Cîteaux²⁸⁴.

Nos connaissances sont également réduites sur le monastère de femmes de Saint-Laurent d'Avignon. Selon une mention du nécrologe de l'abbaye, une femme appelée Guiburge est associée aux débuts de la communauté ; elle a peut-être été la première abbesse²⁸⁵. C'est probablement l'évêque Benoît (1037-1047) qui a restauré le monastère dans la cité d'Avignon²⁸⁶. Le monastère féminin avignonnais était aussi sous le patronage de saint Théodoret, comme le montre une notice du cartulaire du chapitre de Notre-Dame des Doms. Selon ce document, les chanoines devaient livrer chaque année aux moniales, pour la pêcherie de l'Auzon, cent anguilles vives. La notice est signée par l'abbesse Berthe, par la prieure Ermengarde et huit autres soeurs²⁸⁷. Saint-Laurent était une abbaye bénédictine, comme Saint-Sauveur de Marseille ou encore ce monastère de femmes pas très bien identifié, connu seulement par une charte de 1004 conservée parmi les documents de Saint-Victor de Marseille. Cet acte relate, sans mentionner le

²⁸⁴ J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 114.

²⁸⁵ Bibl. d'Avignon, ms. 2465 f° 159 (copie XVIII^e s.) : *VI idus februarii obiit Guitburga confraternitatis nostrae incepatrix et soror nostra*. [d'autres copies du nécrologe dans BN lat. 12771, p. 447 ss. et lat. 12762 p. 58 (éd. J. M. BESSE, *RMab.*, 1912-1915, p. 152-155). Voir aussi les obits consignés dans le martyrologe du XI^e s. (Bibl. Vaticane, lat. 5414. Je remercie Franz Neiske qui m'a fait parvenir une copie microfilmé de ce martyrologe). D'après A. DELOYE («Petrarque et les dames de Saint-Laurent à Avignon», p. 468), pour certains historiens du XVIII^e siècle, l'abbaye avait été fondée par le vicomte d'Avignon, Amelius et sa femme Guiburge, avant le X^e siècle. Le monastère se situait sur le Mondevergues, ou mont Saint-Laurent, dans la banlieue d'Avignon. En 951 les religieuses ont reçu de Laufredus et de sa femme Mabila d'importantes possessions entre le mont Saint-Laurent et la Durance. Le monastère a dû être transféré dans l'enceinte d'Avignon à la fin du XI^e siècle.

²⁸⁶ J.-P. POLY (*La Provence*, p. 189, n. 117), a établi une liste d'abbeses : Guiburge, fille probable du chevalier Isnard Aldras et de sa femme Guiburge (1031), Balda (qu'il identifie à Balda de Châteaurenard de 1068), Fouquière, Teucinde (elle et son monastère reçoivent de son père Isnard, de sa mère Constance et de ses frères Pierre et Gérard la *villa* Baume sise dans le pays d'Avignon, CPA 150 daté de 1039 que Poly propose de corriger par 1139), et Jauceranne (1177/78).

²⁸⁷ CNDD 23 (après 1031) : ...*Balda abbatissa Sancti Theodorit, cum sua congregatione voluit et firmauit. Ermengarda, priorissa, voluit et firmauit. Doda firmauit. Lanberta firmauit. Ansiduna firmauit. Aldiarda firmauit. Lautarda firmauit. Richildis firmauit. Biluldis firmauit. Latberga firmauit*. En 1047, Adalburge, fille de Truan et Amalsende, devient moniale à Saint-Laurent (V. SAXER, M. HAYEZ, «Documents inédits du ms. Casanatense 668», p. 109, daté par les éditeurs de 1147. Cette date doit être corrigée (1047), car Truan, Amalsende et Adalburge font une donation à Lérins, à l'époque de l'abbé Odilon de Cluny, avant 1022 [CL 55]).

nom de la communauté²⁸⁸, l'élection d'une abbesse, Poncia, par les *dicatae mulieres Deo*, Rainberga, Fredegarda et Sufficia. Cette élection se passe devant l'évêque Frodon, probablement l'évêque de Sisteron, et, comme le dit la charte, devant d'autres hommes pieux et en présence de la fondatrice du monastère, *nobilis matrona*, et de ses fils. Cette dame est Adalgarde de Riez, mère de Guérin, de Gui et d'Aldebert²⁸⁹.

Nous sommes mieux renseignés sur Saint-Sauveur de Marseille, qui serait, selon la tradition, une fondation de saint Cassien datant du début du V^e siècle²⁹⁰. C'est en tout cas ce patronage prestigieux que les restaurateurs du monastère revendiquent en 1060 : *monasterium ancillarum Dei quod infra urbis nostre ambitum, a beatissimo Cassiano, cenobii S. Victoris abbate, olim fundatum*. La restauration de cette communauté féminine est l'oeuvre de la famille vicomtale de Marseille. Vers 1030 les religieuses ont été installées dans l'église Sainte-Marie-des-Accoules par les vicomtes Guillaume II et son frère Foulques, à la prière d'un chanoine d'Avignon, Senioretus. Les vicomtes établissent les limites des possessions de l'abbaye, et transforment les hommes qui tenaient des biens dans ces frontières en fidèles de l'abbesse Adalmois²⁹¹.

Les vicomtes essaient de constituer un temporel pour les religieuses. En 1031, à la prière et avec l'accord du vicomte Guillaume, les moniales du monastère de Sainte-Marie, sis *infra muros*, reçoivent de l'évêque de Toulon, Déodat, ancien chanoine de Marseille, l'église Sainte-Marie dans le territoire de Solliès, à Beaulieu. Le vicomte donne lui-même, de sa propriété, deux stades de terre autour de cette église²⁹². L'année suivante il offre aux religieuses le quart de la *villa* d'Allauch et de ses dépendances²⁹³. En 1033,

²⁸⁸ Selon J.-P. POLY (*La Provence*, p. 68), il s'agit de la restauration de Notre-Dame de Moustiers, fondée au V^e siècle.

²⁸⁹ CSV 1053. Adalgarde signe en 1011 la donation faite par ses fils Gui et Aldebert à l'abbé Archinric et aux moines de Carluc, du lieu de Saint-Pierre d'Estoublon où ils veulent que l'abbé construise un monastère (L. H. LABANDE, «Chartes de Montmajour», p. 169, n° I). Est-ce que le monastère de femmes fondé par Adalgarde est en relation avec la fondation de Saint-Pierre d'Estoublon par ses fils ?

²⁹⁰ Voir *Topographie chrétienne*, t. 3, p. 123 (J. GUYON).

²⁹¹ AVM 81.

²⁹² GCN, Toulon, n° 38.

²⁹³ AVM 82.

Galburge, fille de Geoffroi de Rians et de Scocia de Riez, nièce du vicomte Guillaume II par sa première épouse, Accelène de Baux, est donnée comme religieuse au monastère des Accoules par ses parents²⁹⁴.

C'est probablement entre 1033 et 1050, que les religieuses, ou au moins une partie d'entre elles, sont transférées au monastère de Saint-Sauveur, qui avait été restauré par les mêmes vicomtes Guillaume et Foulques. Dans une donation de 1050 on parle indistinctement du monastère de Sainte-Marie et de celui de Saint-Sauveur²⁹⁵. Il s'agit de la donation faite par la veuve du vicomte Guillaume, Stéphanie, à laquelle on donne l'épithète de *femina religiosa*, ce qui peut dire simplement qu'elle était une femme pieuse, ou qu'elle avait pris le voile à Saint-Sauveur après le décès de son mari. Elle offre, de l'héritage de ce dernier et avec l'accord de ses fils, des biens situés à Solliès, ainsi que l'église Sainte-Marie de Beaulieu²⁹⁶.

Les fils du vicomte Guillaume, Pons II, évêque de Marseille et son frère le vicomte Geoffroi, confient, en 1060, aux moines de Saint-Victor, l'administration du monastère de femmes²⁹⁷. Cependant, aucun autre document ne témoigne de la participation des Victorins dans le gouvernement de Saint-Sauveur. Il semble que ce soit toujours l'évêque de Marseille qui dirige la communauté. En effet, en 1073, Pons II consacre une nouvelle abbesse, Gersende, sa propre soeur, et restitue à l'église Sainte-Marie-des-Accoules le droit de paroisse qu'elle avait eu auparavant²⁹⁸. C'est l'abbesse Gersende qui en 1077 vend à Saint-Victor un champ près de l'Huveaune²⁹⁹. Sa nièce, Adélaïde, fille du vicomte Geoffroi, est signataire de l'acte. Elle aussi, a dû être consacrée à la vie religieuse à Saint-Sauveur. Signent également cette chartre la comtesse Ermengarde, veuve du comte Bertrand, qui probablement s'était retirée à Saint-Sauveur, ainsi que les moniales Domicia, Ema, Ermesenda et Faletrudis. La fondation du vicomte Guillaume II servait à encadrer les filles et les femmes de l'aristocratie, surtout celles de sa propre famille.

²⁹⁴ F. ANDRÉ, *Histoire de l'abbaye des religieuses*, chapitre III (d'après Ruffi, *Histoire de Marseille*).

²⁹⁵ *...ad cenobium Sancte Marie Virginis situs infra muros Massilie... cenobio Sancti Salvatoris Massilie...*

²⁹⁶ ABDR 61H1, n° 1, édité par F. ANDRÉ, *Histoire de l'abbaye des religieuses*, Pièces justificatives, p. 206 (14 mai 1050).

²⁹⁷ F. ANDRÉ, *Histoire de l'abbaye des religieuses*, Pièces justificatives, p. 207 = CISV 49.

²⁹⁸ ABDR 61H1, n° 2, édité par F. ANDRÉ, *Histoire de l'abbaye des religieuses*, Pièces justificatives, p. 209 (7 janvier 1073)

²⁹⁹ CSV 88.

Il faut sans doute placer à la fin du XI^e siècle l'installation de moniales dans le prieuré victorin de Sainte-Perpétue de Brignoles, le monastère féminin de La Celle, du XII^e siècle. C'est dans le contexte des conflits entre l'abbé de Saint-Victor, Richard, et les chanoines de Sant Joan de les Abadesses en Catalogne que des «moniales marseillaises» sont mentionnées pour la première fois. En effet, après avoir expulsé les clercs, l'abbé de Marseille avait, en 1098 ou en 1099, installé des moniales à Sant Joan. Selon une notice catalane rédigée au début de 1115, ces religieuses venaient du monastère de Sainte-Perpétue de Brignoles³⁰⁰. Ce document montre que les *sanctimoniales massilienses* mentionnées dans la Chronique de Saint-Victor sont les religieuses de Brignoles³⁰¹ et que la communauté de La Celle, dont les origines demeurent toujours obscures, existait déjà à la fin du XI^e siècle. Il n'en reste pas moins que le premier document concernant directement le monastère ne date que de 1167. A cette époque les moniales apparaissent sous le patronage des comtes de Barcelone et reçoivent un privilège pontifical d'Alexandre III. Faut-il voir dans ce double patronage prestigieux, la restauration ou la réforme de la communauté primitive de Sainte-Perpétue ?

Au XII^e siècle, quelques autres communautés de moniales bénédictines sont fondées sans que l'on soit mieux renseigné sur leurs origines. Il s'agit de

³⁰⁰ ...Richardus ille Massiliensis quasdam sanctimoniales feminas a monasterio sancte Perpetue de Bruniola, quod est situm prope Massiliam, ubi dicite a parentibus fuerant et ordinis sui professionem facerant... (P. KEHR, «El papat», t. XV, 1930, p. 12-18.

...Hoc anno [1099], venerunt sanctimoniales in Sancti Johannis cenobium (J. H. ALBANES, «La Chronique de Saint-Victor», p. 317). Voir aussi CSV 1083 (de 1065-79 ou 1127-29 - abbatiat de Bernard, I ou II) donation de Gisla (de Mévouillon) à Saint-Victor, à condition que l'abbé la reçoive dans le monastère des vierges, si elle décide un jour de prendre l'habit (...Si autem, inspirante Deo, voluntas michi fuerit ut abitum accipiam, cum supradicta donatione et partem substantiae meae recipiant me supra denominati [Sancti Victoris] abbas et monachi in monasterio virginum...). Le monastère des vierges désigne peut-être Sainte-Perpétue. Par ailleurs, en 1038, une donation faite par l'évêque Pons II à Saint-Victor de Marseille porte, après la souscription des chanoines de Marseille, le seing de *Richisennis priorissa, Bellisennis et Ema* (CSV 45). Est-ce que ces femmes seraient des religieuses de Saint-Sauveur ou déjà des moniales de Sainte-Perpétue ?

³⁰¹ P. L'HERMITE-LECLERCQ (*Le monachisme féminin*, p. 64-65), qui semble ignorer la notice de 1115, pense qu'il s'agit des religieuses des Accoules. Voir aussi M. AURELL, «Les cisterciennes».

Saint-Véran dans la ville d'Avignon, de Sourribes, dans le diocèse de Gap et de Mane dans celui de Sisteron³⁰². Il faut signaler aussi, en 1188, la création d'une chartreuse féminine par les moniales de Prébayon, à Bertaud, dans le diocèse de Gap³⁰³. Mais ce n'est qu'au XIII^e siècle que le monachisme féminin connaît une véritable expansion grâce la création de plusieurs abbayes de moniales cisterciennes³⁰⁴.

3. 2. Les *Deo devotae*

La situation des monastères féminins en Provence au XI^e siècle paraît, en beaucoup de points, proche de celle du sud-ouest. Dans les provinces ecclésiastiques de Narbonne, Bordeaux, Bourges et Auch étudiées par Elisabeth Magnou-Nortier³⁰⁵, le nombre des monastères féminins antérieurs au XII^e siècle est très réduit, ayant souvent une existence précaire quand ils ne sont pas soutenus par les familles comtales ou vicomtales. Le vide monastique serait en partie comblé par une autre forme de vie consacrée des femmes, non cénobitique. Dans la tradition chrétienne la plus ancienne une femme pouvait décider de mener une vie ascétique dans sa propre résidence. Plusieurs des *Deo devotae* trouvées dans les documents ecclésiastiques du sud-ouest ont adopté ce genre de vie religieuse, surtout des veuves.

La vie consacrée féminine non cénobitique semble avoir aussi persisté en Provence, où parmi les saints locaux, on vénère sainte Consoce, qui aurait vécu au VI^e siècle, retirée dans les domaines de sa famille³⁰⁶. Cette forme de vie a peut-être été adoptée par les *Deo devotae* provençales des X^e et XI^e siècles. En tous cas, la façon dont ces femmes consacrées disposent de leurs biens personnels —avec beaucoup de liberté, les offrant à leur guise aux églises et aux monastères— indique qu'elles n'appartenaient pas à une communauté. En effet, la règle de saint Césaire, encore en usage au XI^e siècle dans les abbayes de Saint-Césaire d'Arles, de Saint-Véran de Vaucluse et Saint-Marcel, ainsi qu'à Prébayon et peut-être à Saint-Pierre du Puy, exige

³⁰² J. M. BESSE, *Abbayes et prieurés*, t. II, p. 139, 50, 69. Voir sur Sourribes, GC, t. I, c. 472-473.

³⁰³ P. GUILLAUME, *Chartes de Notre-Dame de Bertaud*, p. XII n. 1. Sur ce monastère voir I. LANGLADE, *Le monachisme féminin* et «La croissance du temporel».

³⁰⁴ P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin*, p. 247 ss.; M. AURELL, «Les cisterciennes».

³⁰⁵ E. MAGNOU-NORTIER, «Formes féminines».

³⁰⁶ *Vita Sanctae Consortiae* (BHL 1925).

que toute moniale abandonne ses biens personnels à la communauté dès son entrée dans l'abbaye³⁰⁷. Il en va de même pour les bénédictines de Saint-Sauveur ou de Saint-Laurent, qui selon la règle, ne pouvaient rien posséder en propre. Ainsi, les *Deo devotae* que nous rencontrons dans nos documents semblent plus proches des préceptes du concile d'Aix-la-Chapelle de 816, selon lesquels les femmes consacrées ont le droit de garder leurs biens et leurs rentes. Si elles mènent une vie cénobitique, leur patrimoine doit être administré par un parent ou par un ami, avec l'autorisation de l'abbesse et des autres moniales³⁰⁸.

Nous n'avons que peu d'exemples de ces femmes, ce qui ne nous autorise pas à tirer des conclusions généralisées. La plus connue est sans doute Teucinde, fondatrice de Montmajour, qui vivait dans la deuxième moitié du X^e siècle. Elle apparaît dans l'entourage de l'archevêque d'Arles et ne semble pas avoir appartenu à la communauté de Saint-Césaire. Elle dispose librement de ses biens, en prenant garde de préserver les droits de son neveu et héritier, l'évêque Riculf de Fréjus, qui est toujours présent dans les actes de sa tante³⁰⁹. Domedia, *humillima Deo devota*, vivait vraisemblablement à la même époque et dans le même milieu d'Arles que Teucinde. Elle fait une importante donation à Montmajour de biens situés dans les comtés d'Avignon, d'Arles et dans le canton d'Argens³¹⁰. En 1003, en Provence orientale, nous retrouvons Adalsinde *Deo devota* dont les parents décident de donner aux chanoines de Nice les biens que leur fille consacrée détiendra en usufruit sa vie durant³¹¹.

Dans le deuxième tiers du XI^e siècle, Adalmois et Elesindis, *ambe Deo dicte*, soeurs de Raimbaud de Reillanne, archevêque d'Arles, ainsi que de Foulques, offrent à Saint-Victor des biens de l'héritage de leur père situés à Marseille³¹²; Balda, *devota Dei famula*, soeur de Guillaume de Châteaurenard, est bienfaitrice de l'église Sainte-Marie de Paracol³¹³; Eve,

³⁰⁷ Dom MORIN, S. *Cesarii episcopi regula Sanctarum Virginum*, Bonn, 1933 (*Florilegium patristicum*, 34).

³⁰⁸ *Institutionis canonicarum et sanctimonialium canonice viventium*, PL, t. 105, c. 961.

³⁰⁹ GCN, Arles, n° 278 (975); ABDR 2H11, n° 1 ter (977).

³¹⁰ ABDR 2H15, n° 43 (Orig. parch.) (6 avril 955-979).

³¹¹ CN 19 (15 septembre 1003).

³¹² CSV 1073 (1056). Nous ne suivons pas J.-P. POLY (*La Provence*, p. 190), qui pense que les deux soeurs deviennent nonnes aux Accoules.

³¹³ ABDR 2H347 p. 33 et 159 (1028-68).

ancilla Dei, est donatrice de biens situés dans le comté d'Apt à l'église Sainte-Marie Nouvelle³¹⁴. Toutes ces femmes, lors des donations, sont accompagnées de leurs frères, ce qui donne un aperçu de leur statut : elles ont droit à l'héritage de leurs parents, mais restent sous le contrôle des hommes de la famille au moment de disposer de leurs biens. Leurs frères ou leurs neveux, sont les héritiers directs et sont concernés par les aliénations du patrimoine qu'elles effectuent.

Le cas de Balda de Châteaurenard est intéressant. Elle porte le nom de sa grand-mère, qui en 1002 avait donné pour l'âme de son mari Lambert Dodo, le lieu de Correns à Montmajour pour que les moines y construisent un monastère³¹⁵. Sa mère Mathilde, avait favorisé largement le prieuré. Balda est religieuse. Sa mère, avec l'accord de ses frères, donne à l'abbé de Montmajour Raimbert et au moine Humbert qui dirigeait le prieuré de Correns l'église Sainte-Marie de Paracol, dont l'usufruit revenait à sa fille Balda *sanctimonialis*, sa vie durant³¹⁶. Balda a dû réunir autour de cette église d'autres femmes qui, comme elle, avaient adopté la vie religieuse. Dans un document de 1041, Guillaume de Châteaurenard, frère de Balda, fait une donation au monastère de Sainte-Marie de Paracol³¹⁷. C'est le seul acte qui se réfère à Sainte-Marie de Paracol en employant le terme de monastère. Un autre indice nous révèle que ce lieu était habité par des religieuses car Balda donne ses biens sis à Aspremont, pour l'absolution de son frère Guillaume, à l'église Sainte-Marie, Saint-Jean et Saint-Etienne et aux *sanctimoniales que ibidem Deo serviunt*³¹⁸. Vers 1028 elle avait déjà offert à l'église de Paracol, selon le désir de son frère Guillaume, l'église Saint-Sulpice de Châteaurenard³¹⁹. Balda *devota Dei famula, in sancto virginitatis habitu posita* avait entrepris la reconstruction de l'église de Paracol, qui en 1068 est consacrée par l'archevêque d'Aix et les évêques de Carpentras et de Toulon, en l'honneur de sainte Marie, saints Jean Baptiste et Evagélisme, saint Etienne et saint Sidoine. Balda dote en ce moment son

³¹⁴ CA 72 (1036).

³¹⁵ ABDR 2H348. Selon P. L'HERMITE-LECLERCQ (*Le monachisme féminin*, p. 67), Correns était au départ une communauté de moniales qui n'a pas survécu longtemps. Je pense que ce monastère féminin était installé à Paraol.

³¹⁶ B. Méj. ms 329 (554-R125) p. 64 (1020-1030).

³¹⁷ ABDR 2H347 p. 45.

³¹⁸ ABDR 2H347 p. 33.

³¹⁹ ABDR 2H347 p. 159.

église de son héritage dans le comté de Sisteron à Piousin et à Peyruis³²⁰. Elle disparaît de la documentation à cette date et on ne parle plus des moniales de Paracol. Cette communauté vraisemblablement constituée par Balda avec le concours de sa mère et les dotations de son frère Guillaume, était le pendant féminin du prieuré de Correns voulu par les Châteaurenard. Paracol et Correns sont des territoires voisins où les moines du prieuré avaient reçu des biens importants. Après la disparition de Balda les moines récupèrent l'église qui leur avait été donnée par Mathilde et, s'il y en avait encore, écartent les religieuses. En fait, Paracol n'avait servi qu'à encadrer la vocation d'une fille née dans une famille nantie³²¹.

Les informations que nous avons sur les monastères féminins en Provence sont très lacunaires. Elles reflètent par leur pauvreté l'instabilité des communautés monastiques féminines. Soumises à la tutelle masculine des évêques ou des moines, ces communautés n'ont qu'une influence spirituelle relative. Leur rôle principal est de fournir une retraite décente aux filles de l'aristocratie et d'encadrer les vocations religieuses des femmes qui s'écartent de la vie du siècle. Cependant, l'existence des *Deo devotae* montre que les femmes avaient, d'après l'ancienne tradition chrétienne, une alternative autre que le cénobitisme pour mener une vie consacrée.

³²⁰ ABDR 2H347 p. 24 (1068).

³²¹ J.-P. POLY (*La Provence*, p. 189, n. 117), identifie une abbesse appelée Balda, citée dans le nécrologe de Saint-Laurent d'Avignon, à Balda de Châteaurenard. En effet l'église Saint-Sulpice de Châteaurenard, donnée par Balda à l'église de Paracol, se trouve à la fin du XI^e siècle dans le temporel de Saint-Laurent d'Avignon. On pourrait expliquer ce transfert de différentes façons : Balda a été moniale et abbesse de Saint-Laurent et a également installé des nonnes à Paracol, ou alors, lorsque Correns a récupéré l'église de Paracol les nonnes ont été transférées avec les biens de leur communauté à Saint-Laurent. Dans ce dernier cas, l'abbesse du nécrologe est une autre Balda. De toute façon, si Balda de Châteaurenard avait été abbesse les documents la concernant ne manqueraient pas de le signaler. Ce n'est pas le cas.

Conclusion

A l'initiative de leurs patrons laïques, plusieurs monastères provençaux finissent par être rattachés à des monastères plus puissants. Restaurés ou accaparés par les familles aristocratiques au moment où, aux alentours de l'an mil, celles-ci constituent leurs seigneuries, ces monastères servent à légitimer les nouveaux pouvoirs dont les grands seigneurs se trouvent investis. Ainsi les Nice participent à la reconstitution de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, située au milieu des domaines reçus des comtes de Provence à Cimiez. Ils se joignent à leurs parents, les Vence, pour la restauration de la vie monastique à Saint-Véran de Vence. Entre temps une branche de la famille de Castellane, les Thorame-Glandèves, fonde le monastère de Saint-Eusèbe proche du château de Saignon que la famille avait reçu de l'évêque d'Apt, tandis que les Fos s'emparent du château qu'ils tenaient pour le comte, et du monastère de Saint-Gervais, fondé grâce à la bienveillance de l'archevêque d'Arles. Une trentaine d'années plus tard, les Baux-Rians, en conflit avec la puissance comtale, entreprennent la restauration du monastère d'Esparron.

A cette époque déjà, la renommée des grands monastères exerce de plus en plus d'attrait pour ces familles qui recherchent la reconnaissance de leur pouvoir. Les monastères familiaux, restés trop modestes, deviennent insuffisants pour les desseins des grands seigneurs qui les utilisent alors pour s'intégrer aux réseaux prestigieux de la fidélité monastique. Dès 1032 les Castellane cèdent Saint-Eusèbe à Saint-Gilles du Gard, monastère des comtes de Toulouse. Dans les années 1050 les Baux-Rians donnent Esparron aux moines de Saint-Victor de Marseille, alors que ceux de Lérins reçoivent le monastère de Saint-Véran des Nice et des Vence. Ce mouvement de transferts s'accomplit avec la réforme grégorienne, qui finit par amener les réfractaires à la raison. Les Nice abandonnent ainsi leurs prérogatives sur l'abbaye de Saint-Pons qui, toutefois, doit se prémunir contre les prétentions épiscopales. Les Fos, eux, confient Saint-Gervais aux Clunisiens, choix qui révèle leur ancienne opposition à Saint-Victor et aux vicomtes de Marseille.

Les premières communautés de clercs réguliers apparaissent en Provence peu avant 1030. Elles constituent, avec leur idéal apostolique, une nouveauté dans un paysage religieux dominé par les monastères. Au cours des tâtonnements qui mènent peu à peu à la constitution d'un statut cohérent pour les collégiales, certaines, à l'instar des petits monastères, sont incorporées aux réseaux des grands monastères. Il s'agit à la fois de garantir l'avenir de ces fondations et, au prix de l'abandon de la spécificité canoniale au profit

d'une «monachisation», de leur fournir un cadre institutionnel défini. C'est le cas de Saint-Zacharie d'Auriol dont les clercs deviennent moines de Saint-Victor de Marseille, ou encore de Saint-Jean de Salles, qui malgré ses bâtiments conventuels et sa pratique liturgique régulière, est rattaché à l'abbaye marseillaise. Pour sa part, l'abbaye de Lérins absorbe les communautés de Gratemoine et d'Aups, mais préserve jusqu'au début du XII^e siècle le caractère canonial de Sainte-Marie de Moustiers.

Bien que menacées par le mouvement fédérateur des monastères, les collégiales de Pignans, de Barjols et de Cruis, grâce certainement à la protection pontificale et aussi au renforcement de la juridiction des évêques, arrivent à conserver leur autonomie et à constituer un réseau de dépendances, certes modeste, mais à la hauteur des monastères les moins nantis. Tout comme les collégiales de Chardavon, de Mausole et de Frigolet, l'influence de ces communautés n'a dépassé que rarement les limites de leur diocèse.

La collégiale la plus importante fut sans doute celle de Saint-Ruf. Liés à leurs débuts au chapitre cathédral d'Avignon, les chanoines de Saint-Ruf, s'appuyant sur la «règle» augustinienne, pratiquèrent une vie commune qui devait servir de modèle à d'autres communautés et, mieux, inspirer à la papauté les préceptes qui permirent d'institutionnaliser l'ordre canonial. Relativement peu nombreux en Provence, les chanoines saint-ruffiens ont essaimé de l'Italie à la Catalogne, mais c'est surtout dans le Dauphiné, où ils devaient déménager dans les années 1150, qu'ils ont eu la plupart de leurs dépendances. Cependant des usages similaires, voire directement inspirés de l'*ordo antiquus* des Ruffiens comme à Saint-Paul de Mausole, ont sans doute été adoptés par les autres collégiales en Provence où les chanoines partisans d'une vie plus austère étaient, à l'exception d'une seule maison des Prémontrés, complètement absents.

Bien que de moindre importance, les collégiales ont attiré l'attention des familles aristocratiques, bienfaitrices traditionnelles des bénédictins. Les Pontevès ont participé à la fondation de Barjols, les Riez à celles de Pignans et de Moustiers, et les Châteaurenard à celle de Spéluque. Plus tard, au XII^e siècle, les seigneurs de Boulbon fondèrent Frigolet. Certaines communautés virent le jour grâce à la munificence des familles de chevaliers auprès desquelles elles recrutaient vraisemblablement leurs religieux. Les Saint-Georges sont à l'origine de Saint-Jean de Salles, et les Venasque sont très proches de Saint-Paul de Mausole.

Au sein du monachisme, la vie consacrée des femmes est très minoritaire. Sous la responsabilité des évêques, et souvent à leur initiative, quelques communautés de religieuses, très médiocres pour la plupart, sont restaurées autour de l'an mil. Les moniales suivent soit la règle de saint Césaire, soit celle de saint Benoît. Cependant, par rapport aux maisons masculines, ces monastères ne semblent pas avoir une importance spirituelle reconnue par la société, on ne leur adresse pas, ou que très peu, de donations pieuses (du moins ce genre de témoignage ne nous est-il pas parvenu). Les monastères féminins semblent plutôt un endroit convenable pour héberger ou éduquer les femmes de l'aristocratie. Il n'est donc pas étonnant que les vicomtes de Marseille et les Châteaurenard, aient consacré une partie de leurs efforts pour doter des monastères qui devaient accueillir les filles et les veuves de leurs familles. Après quelques fondations au XII^e siècle, c'est au XIII^e siècle que le monachisme féminin connaîtra une véritable expansion.

La faiblesse des institutions monastiques féminines est en partie compensée par l'adoption d'une vie consacrée en dehors des cadres cénobitiques. Cette forme de vie religieuse qui date des premiers temps du christianisme, permet aux femmes de mener une vie ascétique dans leur propre résidence, tout en restant dans la mouvance des cathédrales ou dans celle des monastères masculins. En accord avec les préceptes du concile d'Aix de 816, les femmes consacrées conservent la possession de leurs biens, mais doivent se plier à la tutelle des hommes de leur entourage familial.

VI. LA DÉVOTION MONASTIQUE COMME PRATIQUE SOCIALE

Dans les chapitres précédents on a pu constater la diversité des rapports instaurés entre les monastères et l'aristocratie provençale du milieu du X^e au début du XII^e siècle. Cette série de cas particuliers laisse entrevoir les différentes politiques adoptées à la fois par les grandes familles et par les monastères, et dont il faut maintenant mieux préciser les contours.

L'évolution des relations entre les monastères et l'aristocratie s'articule autour de deux périodes. La première, des alentours de l'an mil jusqu'à environ 1060, est celle de la construction d'un réseau de liens dans le contexte d'un renouveau monastique confronté à la mise en place de nouvelles structures de pouvoir. La seconde, des années 1060 au début du XII^e siècle, est celle des transformations du modèle de rapports créé au cours de la période antérieure, transformations qui sont exacerbées par la réforme grégorienne. A l'issue d'un mouvement qui cherche à rompre la perméabilité des monastères bénédictins à l'égard de leurs bienfaiteurs, d'autres formes de vie religieuse s'imposent à l'horizon de l'aristocratie laïque.

1. Le renouveau monastique et la privatisation du pouvoir

A la fin du IX^e siècle, suite aux bouleversements politiques liés à la dislocation des institutions carolingiennes, les monastères ont presque disparu de Provence. Un nouvel essor des communautés cénobitiques bénédictines s'amorce dans la deuxième moitié du X^e siècle. Ce renouveau monastique est, à bien des égards, le corollaire de la réorganisation du pouvoir dans la région autour de la puissance comtale, illustrée par l'expulsion des Sarrasins, mais très vite mise en échec par une aristocratie entreprenante et par l'émergence des seigneuries banales. Ce glissement qui dans la pratique transforme le comte en un égal des grands seigneurs, n'est que l'aboutissement du processus d'étiollement inexorable du pouvoir royal. Etant l'un des lieux où la *potestas* se manifeste, c'est vers les monastères que vont converger les nouveaux détenteurs du pouvoir.

1. 1. Du roi aux comtes

Le patronage des églises étant une prérogative royale traditionnelle, il fallait s'attendre à ce que le roi de Bourgogne Transjurane, souverain de la Provence après l'éclatement de l'empire carolingien, se soit impliqué dans le renouveau monastique provençal. En effet, on connaît deux privilèges octroyés par Conrad le Pacifique (937 - †993) mais leur nombre est si réduit et l'initiative du roi si effacée qu'on ne peut douter d'être devant les dernières manifestations d'un pouvoir qui n'est plus, ou peut-être qui n'a jamais été, que l'ombre de lui-même.

En fait les atteintes au pouvoir royal commencent très tôt. Conrad, encore enfant à la mort de son père, Rodolphe II, en 937, n'a pu garder le trône face aux prétentions d'Hugues d'Arles que grâce au soutien d'Otton I^{er}¹. Dès lors la Provence reste dans la mouvance du futur empereur qui en épousant en 951 la soeur de Conrad, Adélaïde², renforce son ascendant sur la région et pose les jalons de l'annexion de la Provence à l'empire, effective en 1032 et cela jusqu'en 1213.

La maigre documentation concernant Conrad et les monastères provençaux laisse pourtant deviner la précarité de la position du roi : en aval contraint de déléguer au comte de Provence les prérogatives qu'il ne peut plus exercer directement ; en amont coiffé par la puissance de son allié et protecteur de toujours, Otton le Grand.

Les termes du diplôme de 958 adressé par Conrad à l'abbaye de Cluny révèlent qui dirige les affaires provençales. C'est le comte Boson qui suggère au roi de céder à Cluny le monastère Saint-Amand de Clansayes, dans le Tricastin³. Pas très rassurés par le statut de Saint-Amand et les garanties effectives que Conrad pouvait apporter à la donation, les Clunisiens font appel au roi Lothaire qui confirme à son tour le transfert⁴. Le choix du Carolingien, qui en réalité ne détenait aucun droit dans la région, n'est pas un

¹ R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne* ; J.-P. POLY, *La Provence*, p. 31-55.

² P. CORBET, *Les saints ottoniens*, p. 59-64, 81-107.

³ CLU 1052 (15 septembre 958) : *...quia Boson comes intimavit celsitudinis nostrae auribus...* Conrad était déjà intervenu en faveur de Cluny dans le Viennois en 943 (CLU 622). En 998, l'abbé Odilon sollicite la confirmation de tous les biens clunisiens du royaume au successeur de Conrad, Rodolphe III (CLU 2466).

⁴ CLU 1067 (Orig., 23 novembre 959).

hasard puisqu'il intervient à la demande de sa mère, Gerberge, qui n'est autre que la fille d'Otton I^{er}.

Le privilège de 963/964 octroyé par Conrad au monastère de Montmajour montre un roi qui joue les intermédiaires entre l'empereur et le comte⁵. D'une part Conrad intervient pour entériner des dispositions prises peu avant par Léon VIII à la demande d'Otton et d'Adélaïde, il confirme ainsi aux moines arlésiens la possession des biens romains (*ex terra sancti Petri apostoli*) qui leur avaient été confiés. D'autre part il concède aux moines «ce que le comte d'Arles Boso nous a rendu» (*hoc quod Boso Arelatensis comes nobis reddidit*). En réalité la donation du pontife impérial ne peut prendre effet que si le comte y consent. Le roi sert ici de pont entre un empereur qui n'a aucun droit légitime en Provence et qui s'y fait représenter par la papauté et le comte qui est le seul apte à faire respecter les préceptes pontificaux. Vers Montmajour convergent alors tous ceux qui d'une façon ou d'une autre entendent profiter de la pacification du comté. Le patronage de l'abbaye est un enjeu de taille et on sait que ce sont les comtes qui finiront par gagner la partie.

Si les diplômes royaux adressés aux monastères laissent entrevoir le rôle de plus en plus prééminent du comte en tant que représentant de l'autorité publique en Provence, avec l'épisode de l'expulsion des Sarrasins du Freinet (972-975)⁶ par les fils de Boso, Guillaume II et Roubaud⁷, les comtes acquièrent le lustre et les prérogatives qui les installent clairement comme principale puissance du comté, celle en mesure de contrôler les grands. En effet, après la guerre, le roi octroie au comte Guillaume le titre de marquis mais surtout il lui cède en alleu le domaine du fisc royal sur les terres conquises à l'est, donc la faculté de les distribuer et de régler les conflits qui les concernent⁸. De ce lot font partie bon nombre d'anciens biens

⁵ Certes on ne connaît que la version interpolée de cet acte, mais les ajouts concernent plutôt la liste des biens confirmés qui ne nous intéressent pas directement ici. ABDR 2H5 (8 décembre 963/964). Edité, entre autres dans CPA 53. Pour la critique de cet acte voir ACP, n° 5.

⁶ P. AMARGIER, «La capture de saint Mayeul».

⁷ Le comté de Provence, transmis désormais par héritage, est tenu en indivis par les différents ayants-droits jusqu'à environ 1125.

⁸ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 37-39. Voir CSV 77 (v. 1000) et P. AMARGIER, «Un épisode de justice».

ecclésiastiques, répartis eux-aussi entre les compagnons de combat du comte. Dès lors le devenir de l'Eglise provençale, et donc du renouveau monastique, a définitivement échappé à la royauté. En 979, alors que l'évêque Walcaud de Cavaillon installe une communauté de frères à Saint-Véran de Vaucluse, le nom du roi est pour la dernière fois associé à celui d'un monastère provençal, et il partage l'affiche avec celui à qui il a dû céder sa place, l'«illustre marquis» Guillaume⁹.

Le fait d'armes des comtes permet donc une sortie convenable au roi, légitimant un ordre qui régnait déjà depuis quelques décennies. Cette légitimation ne vient pas de n'importe quelle guerre mais de celle contre l'infidèle, contre l'ennemi du Christ. Dans une région où les chrétiens s'étaient déchirés entre eux depuis la fin du IX^e siècle, et où même les brigands Sarrasins étaient employés comme un atout par les uns et les autres, la lutte contre un ennemi commun scelle la fin du conflit entre les familles autochtones d'origine gallo-romaine et les Bourguignons qui avaient investi la région avec Hugues d'Arles¹⁰. Surtout elle permet d'effacer les anciens différends et d'opérer l'amalgame au sein d'une aristocratie longtemps divisée, et qui se trouve soudée, le temps d'une campagne militaire, par l'idéal de la Croix. Dans ce sens il est très significatif que les deux protagonistes de la guerre, qui de l'historiographie clunisienne du début du XI^e siècle sont passés dans l'histoire, descendent de chacun des partis qui s'étaient affrontés en Provence. D'un côté, l'abbé Maieul de Cluny —dont l'enlèvement est tenu comme le mobile de la guerre— est issu d'une famille de la noblesse gallo-romaine qui au début du X^e siècle avait dû s'exiler dans le Mâconnais. De l'autre côté, le comte Guillaume II —principal chef de l'expédition— est d'origine bourguignonne. Tous les deux unis par une grande amitié¹¹.

L'expulsion des Sarrasins est ainsi le dernier épisode de ce long conflit interne. Il sanctionne la victoire des Bourguignons et ouvre aux négociations. L'attitude de Maieul, qui à coup de précaires essaie de récupérer l'héritage paternel au profit de son abbaye¹², illustre bien que l'on cherche maintenant à composer plutôt qu'à s'opposer. Le recours à ces accords apparaît comme le dernier espoir des perdants de retrouver une partie de leurs avoirs, de se souvenir des querelles d'autrefois tout en faisant

⁹ CPA 69 (Orig., 12 mai 979) : *...cum consilio senioris mei Chuonradi regis atque incliti marchionis Vuilelmi...*

¹⁰ Sur ces conflits voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 13-29 et 39-55.

¹¹ Voir Chapitre I, 2. 1. 2.

¹² Voir Chapitre I, 1. 1.

semblant de les oublier. Car le principal effet de la guerre contre l'infidèle est qu'elle rend possible de passer outre les anciens droits et de donner un nouveau statut, donc des nouveaux maîtres, aux terres «reconquises» à l'est. Ce droit de guerre s'étend aussi sur les domaines qui n'étaient pas forcément occupés par les Sarrasins. La guerre justifie les usurpations, et si on connaît mal les nouveaux aménagements patrimoniaux au sein de l'aristocratie —il est certain en tous cas que les grandes familles de la Provence rhodanienne possèdent désormais d'importants domaines en Provence orientale— on connaît mieux la main mise sur les biens ecclésiastiques et l'effort de monastères comme Saint-Victor ou Lérins pour les récupérer¹³.

Tout au long de ce processus —puisque la royauté et l'aristocratie reconnaissent l'autorité du comte pour régler le partage des terres— le pouvoir comtal semble s'être consolidé, mais il ne s'agit que d'un renforcement transitoire qui ne survit pas à Guillaume II et Roubaud, morts respectivement en 994 et 1008. La distribution de domaines par les comtes est suivie par l'accaparement de leurs droits publics. Elle est une étape dans l'évolution vers la privatisation du pouvoir et le départ de nouveaux conflits qui ont pour cible l'autorité comtale elle-même¹⁴. On observe ainsi, dès la fin du X^e siècle, à la montée en puissance de certaines familles nobles et l'établissement progressif des seigneuries banales.

1. 2. Le monastère comme prolongement du domaine familial

Dans ce contexte de changements et de restructurations, les monastères jouent un rôle capital par ce qu'ils symbolisent et par la justification qu'ils apportent aux nouveaux pouvoirs. La création d'un monastère est, avec l'élévation d'un château, un acte fondateur : le château est l'expression monumentale du pouvoir coercitif, le monastère est sa sacralisation. Entre 970 et 1030, à chaque fois qu'une famille essaie d'étendre son autorité elle s'investit dans la fondation ou dans la restauration d'un monastère ou d'un prieuré sur ses domaines.

Derrière l'implantation clunisienne en Provence, entreprise par l'abbé Maieul dans la deuxième moitié du X^e siècle on voit se dessiner une large parentèle, d'où sont issues les familles de Mison, de Mévouillon et d'Orange.

¹³ Voir Chapitres III, 2. 1. et IV, 1. 2.

¹⁴ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 175-179, 205-207.

Les Marseille dès 977 utilisent Saint-Victor pour renforcer leur position dans leur toute récente vicomté. Saint-André de Villeneuve est fondé en 984, grâce aux efforts des juges, puis vicomtes d'Avignon. Les Nice aident à la restauration de Saint-Pons sur leur domaine à Cimiez (avant 999). Plus tard ils consolident leur domination en Provence orientale en restaurant avec les Vence le monastère de Saint-Véran de Vence (vers 1016). Les Châteaurenard dont le patronyme est tiré de leur domaine des environs d'Avignon, fondent Correns (1002) sur les terres situées aux limites des comtés d'Aix et de Fréjus. Une branche des Castellane fonde Saint-Eusèbe de Saignon près d'Apt (1004) où leurs rivaux, les Agoult, détenaient la cathédrale. Les Grasse, implantés dans l'*episcopatus* d'Antibes, après quelques tergiversations se rapprochent de Lérins (vers 1020). L'ancien monastère d'Esparron est restauré par les Baux-Rians (avant 1033).

Les exemples sont nombreux et ils montrent que le renouveau monastique est un mouvement dont la logique est indissociable des transformations par lesquelles passe la société provençale. Ainsi l'initiative des évêques et des religieux liés aux chapitres cathédraux dans la fondation des monastères qui marque le début du mouvement est vite rattrapée par les nouveaux détenteurs du pouvoir. Des monastères comme Montmajour ou Saint-Gervais de Fos fondés a priori en dehors de la perspective seigneuriale finissent eux-aussi par l'intégrer. Montmajour, créé par des religieux, hommes et femmes vivant dans la mouvance du chapitre d'Arles, et qui cherche dans le patronage impérial, royal et pontifical les moyens de ne pas succomber face aux pouvoirs locaux, ne peut pas échapper à l'ascendant des comtes qui, ayant choisi l'abbaye comme leur nécropole, veulent aussi le contrôle des élections abbatiales. De même l'abbaye archiépiscopale de Saint-Gervais fondée en 989 par des clercs d'Arles est aussitôt incorporée par la famille de Fos dans leur patrimoine héréditaire.

Mais ce ne sont pas seulement les monastères qui tombent sous l'emprise des grandes familles. Les évêchés eux-mêmes sont accaparés devenant un prolongement du domaine familial. Les évêques sont choisis parmi les membres du lignage et les intérêts de leurs églises se confondent avec ceux de leurs parents et alliés¹⁵. Ce glissement des structures ecclésiastiques dans la sphère des seigneurs apporte des changements sensibles aux rapports entre les évêques et les monastères puisqu'il rend caduque la tradition monastique de l'Antiquité tardive qui, outre le pouvoir de contraindre, réservait aux prélats la responsabilité de l'administration du temporel des monastères.

¹⁵ *Ibid.*, p. 254-255.

Dans les rares cas où l'évêque exerce encore ces prérogatives il le fait en général en tant qu'intermédiaire privilégié entre la communauté de moines et sa propre parentèle. C'est le cas à Saint-Victor de Marseille. A l'époque carolingienne le monastère dépendait pour le temporel et le spirituel de l'évêque de Marseille. En 977, l'abbaye est restaurée par la famille des vicomtes de Marseille, à laquelle appartenait l'évêque Honorat et tous ses successeurs jusqu'à la fin du XI^e siècle. L'abbaye, à l'instar de son ancien statut, demeure sous l'autorité de l'évêque de Marseille mais son temporel fonctionne jusqu'en 1005 comme un prolongement de la vicomté.

Le contrôle des monastères par les grandes familles a sans doute été facilité par le caractère limité de l'immunité méridionale, qui libère les monastères de certaines charges, mais ne leur octroie pas l'exercice des droits publics. C'est normalement au comte qu'en revient l'exercice¹⁶, mais comme dans d'autres cas, une partie de ces droits est progressivement accaparée par l'aristocratie, notamment la justice. Ainsi, vers l'an mil, c'est le vicomte de Marseille qui réunit un plaid pour régler les problèmes entre les moines de Saint-Victor et les exploitants de La Cadière¹⁷. Quelques décennies plus tard les Victorins font appel à Guillaume de Moustiers ou aux Mison, pour arbitrer leurs différends¹⁸. De même, les querelles survenues entre les moines de Correns et leurs voisins sont départagées par les Châteaurenard¹⁹.

Aux alentours de l'an mil, de tous les côtés, les monastères sont pris dans les rouages du pouvoir seigneurial émergeant. Mais on aurait tort de penser que les patrons laïques font seuls les lois qui régissent ce monde. Bien au contraire. Certaines communautés ont su créer leur espace et accorder leurs intérêts avec ceux des grandes familles. Jusqu'à environ 1060 se met en place à la fois un système qui régularise les rapports des monastères avec leur environnement laïque et une hiérarchie qui distingue les monastères entre eux. Véhicules de l'idéologie qui légitime les nouveaux pouvoirs, les monastères sont dotés des moyens de les canaliser.

¹⁶ *Ibid.*, p. 114-115.

¹⁷ CSV 77 (v. 1000). P. AMARGIER, «Un épisode de justice».

¹⁸ CSV 605 (1064-79), 1089 (vers 1080). P. J. GEARY, «Vivre en conflit» ; S. WEINBERGER, «Les conflits».

¹⁹ B. Méj. ms 329 (554-R125) p. 88 édité dans DU ROURE p. 151 (v. 1042).

2. Perméabilité et compromis

Au moment de la fondation ou de la restauration des monastères, les familles fondatrices dotent obligatoirement les communautés des moyens matériels nécessaires à leur survie. Ce sont les droits que les seigneurs conservent sur ces biens de même que leur pouvoir d'y faire prélever les redevances au bénéfice des monastères qui mettent les communautés dans leur dépendance directe. Il n'y a là aucune grande nouveauté par rapport à la condition générale des monastères de l'époque carolingienne dont les temporels échappent au contrôle des communautés et sont soumis à la tutelle des évêques, du roi ou d'un autre grand personnage²⁰. La nouveauté réside en revanche dans le fait qu'au cours du X^e siècle les monastères commencent à contester cette dépendance et cherchent à obtenir et exercer tous les droits sur le patrimoine affecté à leur entretien. Leurs revendications ne s'arrêtent pas là car les moines entendent aussi se dégager du pouvoir spirituel de l'évêque diocésain. Dans tous les cas, pour le temporel ou le spirituel, les monastères ne veulent reconnaître qu'une seule autorité, celle du pontife romain. Ce sont ces termes qui président à la fondation de Cluny, principal représentant de la réforme monastique du X^e siècle. Mais une telle formulation, devenue un siècle plus tard chère aux réformateurs grégoriens, n'a qu'une portée relative dans la réalité des monastères provençaux, voire méridionaux. Ici le patronage laïque de tradition carolingienne demeure une référence, quoiqu'il ait pu être retouché ici ou là. L'imbrication des réseaux laïques et ecclésiastiques est trop serrée pour que les monastères puissent jouir ou même souhaiter une complète liberté.

2. 1. L'adaptation à l'idéal réformateur du X^e siècle

Le renouveau monastique provençal est un phénomène régional qui s'inscrit dans le courant monastique réformateur du X^e siècle touchant tout l'Occident. Les idées concernant le statut des communautés à l'égard des pouvoirs temporel et spirituel circulent ici comme ailleurs et elles font partie des considérations des religieux et des patrons laïques lorsqu'ils envisagent l'avenir de leurs fondations.

²⁰ R. LE JAN, *Famille et pouvoir*, p. 48-52.

C'est le cas en particulier de l'abbaye de Montmajour qui, comme Cluny, se place sous le patronage de saint Pierre, en référence à la papauté. En 963, en effet, le pape Léon VIII prend l'abbaye arlésienne et son temporel sous la juridiction directe de Rome, l'affranchissant théoriquement du pouvoir coercitif de l'évêque diocésain et des puissances publiques²¹. Puis, en 998, quelques jours après Cluny, l'abbaye obtient de Grégoire V l'exemption élargie, qui la libère du pouvoir d'ordre de l'évêque²². C'est en faisant valoir ce privilège qu'en 1010 l'abbé Archinric de Montmajour veut faire consacrer la nouvelle église du prieuré de Correns, dans le diocèse d'Aix, par l'évêque d'Apt, Etienne²³.

A l'instar de Montmajour, les monastères de Carluç, Varages et Estoublon, dont la direction a été confié à l'abbé Archinric au début du XI^e siècle, ont été consacrés en l'honneur de saint Pierre et placés par les fondateurs sous la tutelle apostolique. Dans l'acte de fondation de Varages, Boniface de «Pontevès-Salernes» exprime clairement sa volonté de rattacher le monastère à Saint-Pierre de Rome : *nulli alicui loco subjaceat, nisi soli sancti Petri Rome*²⁴. Montmajour participe au début du XI^e siècle à la diffusion d'un modèle de communauté indépendante liée directement à l'autorité pontificale. Mais cette indépendance, à l'image de la protection romaine, est loin d'être une réalité. La proximité d'Arles, centre du pouvoir comtal et archiépiscopal, fait de Montmajour un enjeu de taille pour ces puissances. Dès la fin du X^e siècle, les comtes essaient de contrôler les élections abbatiales et, au long du XI^e, les archevêques d'Arles interviennent régulièrement dans la vie de la communauté. Les menaces lancées par les papes sollicités par les moines contre ceux qui interfèrent dans les affaires du monastère n'ont pas vraiment d'écho. Les différends se négocient sur place à coup de concessions mutuelles. Un monastère comme Saint-Gilles du Gard dont le rattachement à Rome était beaucoup plus ancien n'arrive pas non plus à faire valoir ses prérogatives face aux ingérences comtales²⁵. De leur côté,

²¹ ABDR 2H1 (trois copies X^e, XI^e et XIII^e s.) ; H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. I, n° 159, p. 294-296.

²² ABDR 2H1 n° 3 (copie X^e ou XI^e s.) ; H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 356, p. 695-696. Sur l'exemption voir G. SCHREIBER, *Kurie und Kloster*, t. I, p. 6-63 ; J.-F. LEMARIGNIER, «L'exemption monastique». ; B. ROSENWEIN, «La question de l'immunité» ; L. FALKENSTEIN, *La Papauté*.

²³ ABDR 2H348 (2 copies du XII^e et XIII^e s.) ; CPA 105. Il faut rappeler que les relations de Montmajour avec l'archevêque d'Aix, Amalric, étaient alors très tendues à cause des prétentions de ce dernier sur le domaine de Pertuis.

²⁴ ABDR 2H347 p. 69 édité dans DU ROURE p. 100.

²⁵ BSG n° I (685), II (867-72), III (878), IX (1012-1019).

les monastères confiés à titre personnel à l'abbé Archinric ne jouissent pas non plus de leur autonomie car ils finissent par être soumis aux abbés de Montmajour et par être incorporés dans le réseau de l'abbaye. De toute façon la protection pontificale n'aurait pas réussi à changer leur statut.

Face à l'inefficacité du rattachement à Rome pour assurer l'indépendance des monastères il n'est pas étonnant que, autour de l'an mil, les communautés monastiques provençales ne se soient pas soucies d'obtenir des privilèges pontificaux. A part Montmajour, seul Saint-André de Villeneuve a demandé la confirmation de ses biens et la protection du pape, sans toutefois demander l'exemption. La garantie de la libre élection de l'abbé et le droit de sépulture étaient suffisants pour la communauté avignonnaise qui s'accommodait des prérogatives de l'évêque diocésain et de l'influence des patrons laïques²⁶.

En fait c'est cette «voie moyenne», qui essaie de conjuguer les intérêts des monastères avec ceux de leurs bienfaiteurs, qui reconnaît à la fois le besoin d'une certaine indépendance des communautés pour préserver leur vie spirituelle et le besoin des seigneurs d'avoir leur place auprès des communautés, c'est cette voie qui semble avoir été empruntée par la plupart des monastères provençaux et leurs patrons. Les grands, malgré leur souci de garder le contrôle de leurs monastères, ne peuvent pas ignorer les revendications du monachisme réformé sans compromettre l'éclat spirituel de leurs fondations. L'évêque Pons I de Marseille le laisse bien clairement apparaître dans l'acte de 1005 par lequel lui et ses frères, les vicomtes, assurent la liberté de Saint-Victor de Marseille, séparant la mense abbatiale de la mense épiscopale et laissant à l'abbé l'administration du temporel du monastère. «Pour que l'oeuvre de donation, restitution et accroissement» que les vicomtes ont entamé en 977 avec la restauration du monastère «demeure indissoluble, ferme et stable pour toujours», Pons fait dresser la «charte de roboration, de libéralité et de donation, afin qu'à dater de ce jour le monastère ne tombe sous la main de quelque homme que ce soit, sauf pour raison de défense, mais qu'il appartienne, comme il en va pour les autres monastères réguliers édifiés en l'honneur du Dieu tout-puissant et de ses saints, aux abbés et aux moines qui ont choisi de vivre selon la règle de saint Benoît et selon les saints canons. Qu'aucun évêque, qu'aucune personne, appartenant à quelque ordre que ce soit, tant clerc que laïc, n'ose enlever au monastère ou aux abbés et aux moines, quelque possession ou terre que ce soit, que ce monastère possède présentement ou qu'il pourra acquérir plus

²⁶ H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. II, n° 363, p. 708-710 (999).

tard. Ceci afin que abbés et moines, tant présents qu'à venir puissent servir Dieu dans la paix et la sécurité, dans l'indépendance à l'égard de la volonté de tout homme, et qu'ils puissent offrir leurs prières pour nous tous déjà nommés [l'évêque et les vicomtes], ainsi que pour le salut de tous les chrétiens vivants et morts»²⁷. Que les vicomtes décident de réformer le monastère accordant un statut plus convenable à une communauté qui cherche la «régularité», ne signifie pas qu'ils renoncent au patronage de l'abbaye, bien au contraire. Les transformations sont nécessaires au maintien, à la stabilité et à la grandeur de leur oeuvre sur laquelle ils continuent à veiller. Les vicomtes, outre les dons qu'ils offrent toujours au monastère, assistent à tous les événements importants de la communauté, comme les élections abbatiales, les consécrations d'églises et les décisions en justice. Le monastère, de son côté, reste perméable à ceux qui, après tout, lui donnent sa raison sociale d'exister.

Les propos tenus par Pons I en 1005 ne sont pas très différents de ceux d'un autre prélat, Rostaing d'Aix, presque quatre-vingt ans plus tard, alors que Grégoire VII jouait l'avenir de la réforme de l'Eglise en Provence. Comme celle de Pons I, la famille de Rostaing, les Fos, avait son propre monastère, Saint-Gervais, et comme à Saint-Victor au début du siècle, il fallait en 1081 rétablir la vie régulière à Saint-Gervais. La différence réside cependant dans l'infléchissement que les grégoriens avaient porté au discours réformateur du X^e siècle. Tandis qu'à Saint-Victor on cherche à mettre le monastère à l'abri des ingérences de toute puissance —cléricale ou laïque— tout en préservant leur place auprès de la communauté, à Saint-Gervais on insiste sur le fait qu'il faut le libérer de l'emprise de toute puissance séculière et le restituer à la seule puissance de Dieu, ici représentée par l'abbé Hugues de Cluny²⁸. Ce qui était une garantie de continuité dans l'oeuvre de Pons I et

²⁷ CSV 15 (1005): *...ut labor noster ac donatio et reditio vel augmentatio nostra... indissolubilis firmaque ac stabilis in perpetuum maneat... facio hanc roborationis, liberalitatis ac donationis chartam... ut ab hac die ipsum monasterium sub nullius hominis manu, nisi ad deffensionem, consistat ; sed sit, sicut cetera sunt monasteria regularia, ad honorem omnipotentis Dei ac sanctorum ejus consistentia, in his abbatibus ac monachis qui secundum regulam sancti Benedicti ac sanctos canones voluerint vivere. Et terram cunctamque possessionem omniaque que in presenti tenet vel in futuro adquirere potuerit, nullus episcoporum, nullisque ordinis persona, tam clericorum quam laicorum, ab eodem monasterio vel ab eisdem abbatibus seu monachis auferre valeant, ut abbates ac monachi, tam presentes quam secuturi, quietes ac securi, absque ullius hominis voluntate, Deo possint servire, et pro nobis omnibus, jam saepius prelibatis, omniumque salute christianorum, vivorum scilicet ac defunctorum, orationes ac preces valeant incessanter offerre...* (Traduction dans G. DUBY, *L'An Mil*, p. 188-192).

²⁸ CLU 3587 (1081) : *Quod cum vidissemus, quia non regulariter, nec secundum Deum esset ordinatum, visum est nobis id maxime expedire ut pro amore Christi, omnem secularem*

des vicomtes devient rupture dans celle de Rostaing et de la famille de Fos. En l'espace de quelques années la papauté avait gommé toute possibilité d'insérer les laïcs dans la vie des monastères. Comme on le verra, l'aristocratie ne se satisfait pas vraiment de cette nouveauté.

Quoi qu'il en soit, l'idée que l'autonomie des monastères assurait l'efficacité du service rendu à Dieu traverse, depuis la fondation de Montmajour, tout le mouvement de renouveau monastique en Provence. Si les patrons laïques ont été sensibles aux leçons des réformateurs il n'en reste pas moins que l'attitude des vicomtes de Marseille en 1005 est assez précoce. En général il faut attendre les années 1030 pour que la plupart des familles abandonnent une partie de leurs prérogatives et commencent à transformer le statut de leurs monastères. Etant donné leur importance dans la légitimation du pouvoir seigneurial, ce n'est qu'une fois ce pouvoir consolidé que les familles se disposent à «réformer» leurs fondations. La rapidité avec laquelle les vicomtes ont stabilisé leur puissance à Marseille explique pourquoi la réforme de Saint-Victor est décidée plus tôt.

2. 2. Les limites de l'implantation clunisienne

Dans un contexte provençal où l'autonomie des communautés dépend du bon vouloir des patrons laïques, il n'est pas étonnant que les monastères ne se soient pas constitués en sanctuaires-seigneuries comme l'abbaye de Cluny, et que Cluny, du moment qu'elle commence à s'imposer en tant que sanctuaire-seigneurie ait vu son développement s'arrêter dans la région.

L'implantation clunisienne en Provence est directement liée à des raisons personnelles de l'abbé Maieul (954-994), qui est lui même d'origine provençale. Il mène en Provence une politique de récupération de son héritage paternel qu'il avait légué avec son frère à Cluny, mais qui avait été accaparé par différentes familles pendant les troubles du début du X^e siècle.

potestatem, quam huc usque habuimus super idem monasterium ex toto dimittamus, et quantum in nobis est, in potestatem et donationem solius Dei, et sanctorum ejus conferamus. Idcirco, absolute et sine omni conditione, praefatum monasterium cum omnibus rebus ad se pertinentibus donamus et delegamus Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, et ecclesiae Cluniacensi, omnino in proprium, et perpetuo jure tenendum et possidendum : ita ut nullus modatum quicquam ibi potestatis habeat, nisi dominus Hugo abba Cluniacensis et ejus successores, in illorum manu et in consilio illorum, et arbitrio sit per omnia ordinatio monasterii, ut abbatem et patrem monasterii, quemcumque ipse voluerint, mittant...

Maieul fait jouer ses relations avec l'aristocratie locale et reçoit plusieurs donations. Après sa disparition le réseau clunisien en Provence évolue très peu, restant cantonné au nord de la Durance, en Haute-Provence. On observe que les Clunisiens n'arrivent pas à s'installer dans les régions plus méridionales. Dans les cités comtales d'Arles et d'Avignon, où ils possédaient des biens ayant appartenu à la famille de Maieul, ils ne détiennent aucune église ou prieuré. Et pourtant l'influence réciproque entre les Clunisiens et les religieux d'Avignon est certaine. Consorce, sainte provençale qui aurait vécu au VI^e siècle et dont la fête était au propre de l'Eglise avignonnaise, est incorporée assez tôt au sanctoral clunisien. L'abbé Maieul était vénéré au monastère féminin de Saint-Laurent d'Avignon et la plus ancienne copie des anciennes coutumes de Cluny (*Consuetudines antiquiores*) a été réalisée à la fin du X^e ou au tout début du XI^e siècle dans le monastère de Saint-André de Villeneuve²⁹.

Il n'en reste pas moins qu'au début du XI^e siècle Cluny n'arrive plus à attirer les donations de l'aristocratie provençale. On peut évoquer, évidemment, le fait qu'à ce moment, avec la fondation des monastères régionaux, les familles préfèrent consacrer leurs donations aux communautés provençales, mais l'exemple donné par l'abbaye de Lérins nous met sur une autre piste qui mène aux changements apportés par Odilon à la politique réformatrice de Cluny et à la conception de l'*Ecclesia cluniacensis*.

Aux environs de l'an mil, l'abbaye bourguignonne fondée en 910 par Guillaume III, duc d'Aquitaine, réunit toutes les conditions pour s'affirmer en tant qu'établissement indépendant des pouvoirs spirituel et temporel³⁰. D'une part, ayant accaparé les anciens droits du pouvoir royal, notamment la justice, les Clunisiens sont les seuls seigneurs sur leur domaine. D'autre part, étant placés dès la fondation sous la protection de la papauté ils obtiennent de Grégoire V, en 998, l'exemption qui à partir de 1024 est étendue par Jean XIX à tous les Clunisiens «où qu'ils soient». On est là bien loin des prérogatives exercées par les monastères en Provence, où le privilège d'exemption de Montmajour n'est pas respecté et où les seigneurs laïques, après s'en être emparés, exercent seuls les fonctions publiques. Le statut de Cluny est exceptionnel non seulement par rapport aux communautés provençales mais aussi vis-à-vis du monachisme en général.

²⁹ Voir Chapitre I, 4. 1. 2.

³⁰ Pour les développements sur Cluny qui suivent, voir la synthèse de D. IOGNA-PRAT, *Cluny et la société chrétienne*, Ch. 2. Je remercie l'auteur de m'avoir fait part de ses réflexions et communiqué son ouvrage avant sa parution.

Les conquêtes des Clunisiens ne tardent pas à transformer la conception de leur oeuvre réformatrice. Depuis qu'en 931 le pape Jean XI a octroyé à l'abbé Odon et à ses successeurs le droit de réformer tout établissement qui leur serait confié, la réforme des monastères devient l'une des tâches traditionnelles des abbés de Cluny. Comme d'autres abbés réformateurs du X^e siècle, tel Guillaume de Volpiano, Archinric de Montmajour ou Garnier II de Psalmodi, les abbés de Cluny jusqu'à Maieul étaient les abbés des monastères qu'ils réformaient à titre personnel. Pendant l'abbatit d'Odilon (994-1048) un changement important s'opère. A l'inverse de ses prédécesseurs, Odilon se présente, et c'est la cas à Lérins, comme l'abbé de Cluny siégeant dans le monastère réformé. Dès lors la réforme apportée par les Clunisiens implique l'incorporation des monastères réformés dans l'*Ecclesia cluniacensis* considérée comme un corps autonome. Les prétentions seigneuriales d'une telle politique avaient de quoi susciter la méfiance de l'aristocratie provençale soucieuse de contrôler ses monastères.

A Lérins, une telle réaction apparaît très nettement. Tout au contraire de ce qu'on a l'habitude d'affirmer en s'appuyant sur un faux diplôme du pape Benoît VII, la restauration de Lérins par les Clunisiens ne date pas de l'abbatit de Maieul mais de celui d'Odilon. Autour des années 1020, il dirige Lérins en tant qu'abbé de Cluny et tant qu'il y est présent, le monastère ne reçoit presque aucun don. La restauration est difficile. Cependant, la situation change lorsque Odilon quitte l'abbatit de Lérins, où il place Garnier, probablement un moine de son entourage. A partir de ce moment, dirigé par son propre abbé, Lérins va trouver enfin grâce aux yeux des seigneurs provençaux et connaître un rapide développement.

Or, ce changement d'attitude de l'aristocratie locale montre combien elle répugnait à accepter la politique théocratique clunisienne et combien le modèle clunisien caractérisé par la liberté totale d'un sanctuaire-seigneurie, comme celui qui a pu être envisagé par Montmajour, était voué à l'échec dans le contexte politique provençal des X^e-XII^e siècles. Ici, la réussite d'un monastère dépend de sa capacité de s'accommoder aux prérogatives des seigneurs laïques.

2. 3. Réseaux et dévotions partagés

A partir des années 1030, pour beaucoup de familles, la «réforme» de leurs monastères privés passe par leur rattachement à une autre communauté : Saint-Eusèbe de Saignon est relié à Saint-Gilles du Gard (1032) par les Castellane, Saint-Véran de Vence à Lérins (1050) par les Nice et les Vence, Bargemon à Saint-André de Villeneuve (avant 1074) par les Fréjus, Saint-Maximin (1038) par les Palliol, et Esparron (1059) par les Baux-Rians à Saint-Victor. Ces transferts montrent que les fondations familiales assument, à la mesure de l'affermissement du pouvoir seigneurial, un nouveau rôle, celui de promouvoir ou consolider l'intégration des familles dans des réseaux aux horizons plus larges. Des réseaux qui se tissent en l'occurrence autour de certaines abbayes qui, pour des raisons différentes, ont acquis de l'importance aux yeux de l'aristocratie laïque et ecclésiastique. Ainsi, des évêques cèdent également les quelques monastères qui étaient encore sous leur contrôle ; c'est le cas de Saint-Véran de Vaucluse (1034), des Alysamps (1041), et de Grauseau (1059), confiés aux Victorins par les prélats de Cavaillon, d'Arles et de Vaison. C'est dire le tropisme suscité par l'abbaye marseillaise.

En ce sens, la donation d'un monastère familial est souvent empreinte d'une signification politique. Quand les Castellane (Lacoste) abandonnent Saint-Eusèbe de Saignon à Saint-Gilles du Gard en 1032, ils manifestent leur dévouement aux comtes de Toulouse, patrons de l'abbaye nîmoise. Vers 1070, alors que les Castellane s'étaient alliés aux Nice-Orange par le mariage d'Amance à Laugier Roux, ils essaient de renforcer leur position en Provence orientale en passant outre la donation faite à Saint-Gilles et en offrant Saint-Eusèbe à l'abbaye de Lérins³¹. De même, les mariages qui ont uni les Baux-Rians aux vicomtes de Marseille et aux Riez sont au départ du rapprochement des premiers avec l'abbaye de Saint-Victor de Marseille à laquelle les Baux-Rians rattachent en 1059 le monastère d'Esparron. Les alliances qui se nouent au sein de l'aristocratie s'expriment aussi à travers la dévotion monastique, les monastères suscitant et prolongeant la sociabilité.

Le besoin de s'insérer dans des réseaux et de multiplier ses liens, ici-bas comme dans l'au-delà, amène l'aristocratie à partager ses dévotions et distribuer ses dons entre les différentes communautés. Cette situation n'est pas particulière à la Provence. En Bourgogne, Constance B. Bouchard a

³¹ BN, nouv. acq. franç. 22041, p. 484-485 (édité dans GC, t. 6, instr., n° X, c. 176) et CL 192.

constaté le même phénomène³². Le parcours d'une seule famille provençale, les Riez (Moustiers), sert à illustrer ce qui a été une caractéristique marquante de la politique monastique de presque toutes les familles aristocratiques. En 1004 les Riez participent à la restauration d'un monastère féminin non identifié ; en 1011 ils offrent l'église de Saint-Pierre d'Estoublon à l'abbé Archinric de Montmajour afin d'y établir une communauté de moines ; en 1035 ils créent leur nécropole dans l'ermitage de Saint-Michel de Cousson et en confient le soin aux moines de Saint-Victor de Marseille ; puis, à la fin du XI^e siècle, ils participent au transfert de l'église de Sainte-Marie de Moustiers —qui en 1052 abritait une communauté de clercs— aux moines de Lérins³³.

Le chemin parcouru par les Riez en termes de dévotion au long du XI^e siècle correspond à la fois aux étapes de l'implantation de leur puissance dans les diocèses de Riez et de Digne et aux périodes de plus vive expansion de chaque monastère vers lesquels convergeaient les différents réseaux aristocratiques. En 1004 et 1011, pendant qu'ils s'installent en tant que seigneurs de Riez —l'un d'entre eux, Almerade, occupe depuis la fin du X^e siècle le siège épiscopal— ils s'investissent dans la fondation de deux monastères privés. Le premier, destiné aux femmes, n'a pas d'avenir, à moins qu'il ne s'agisse de Sainte-Marie de Moustiers devenue entre-temps une collégiale. Le deuxième, Estoublon, permet aux Riez, par l'intermédiaire de Montmajour, de s'affirmer dans le circuit de fidèles de la famille comtale. En 1035, les Riez décident de se faire ensevelir dans les hauteurs de Cousson d'où ils pouvaient «veiller» sur leurs domaines situés dans la vallée de la Bléone, dans le comté de Digne, cité dont l'un des leurs, Hugues (1038-1046/66), est devenu l'évêque. Suivant la tendance générale ils choisissent d'offrir l'ermitage à Saint-Victor, qui sous la direction de l'abbé Isarn, est en train de prendre le pas sur Montmajour et d'engranger les dons et restitutions d'un large pan de l'aristocratie. En 1097, en cédant leur part sur la collégiale de Moustiers aux Lériniens, les Riez accompagnent une fois de plus le mouvement global. Lérins était alors devenue une alternative face à l'engagement des Victorins dans la réforme grégorienne et beaucoup de nobles, se préparant pour partir à la Croisade, dont un Riez, Gui de Roumoules³⁴, ou voulant embrasser la vie monastique, s'adressent à l'abbaye

³² C. B. BOUCHARD, *Sword*. Voir aussi G. TELLENBACH, «Il monachesimo riformato».

³³ CSV 1053 (1004), L.-H. LABANDE, «Chartes de Montmajour», p. 169-170, n° 1 (1011), CSV 743, 747, 752 (1035), CL 211 (1052), 212 (1096), 213 (1097).

³⁴ CL 225 (1096) : *...ego Guigo de Romulas cupio pergere in servitio Domini nostri Jhesu Christi ad sepulcrum Domini...*

cannoise. Et si on regarde un peu plus loin, les chevaliers réiens rapportent de la Terre Sainte la dévotion aux Hospitaliers, qui reçoivent dans le diocèse l'une de leurs premières églises, la paroisse de Puimoisson. Parmi les donateurs, outre l'évêque Augier, on trouve un Riez, Guillaume de Moustiers, prévôt de la cathédrale (1113-1155)³⁵.

Pour les Riez, comme pour bien d'autres familles de l'aristocratie provençale, les monastères étaient l'un des fondements de leur puissance et un instrument d'insertion sociale sur lequel il fallait qu'ils gardent le contrôle. Face aux revendications autonomistes du monachisme réformé on a pu trouver une «voie moyenne» qui relativisait le poids des patrons laïques sans le supprimer et qui garantissait l'efficacité du service divin rendu par la communauté des moines. Car si les monastères ont leur place et leur fonction dans la société c'est que dans un univers idéologique façonné par l'interprétation ecclésiastique des enseignements chrétiens, ils sont chargés de transformer les rapports entre les hommes en échanges avec la divinité.

3. Ici-bas en vue de l'au-delà

La fondation ou la restauration des monastères instaure des relations qui sont appelées à durer et à se multiplier. A durer car les familles demeurent liées aux monastères au long de plusieurs générations, s'engageant avec les moines autour d'un projet qui dépasse le temps cosmique pour s'étendre vers l'éternité. A se multiplier car ce lien est l'un des moteurs de l'élaboration et du maintien du tissu social.

3. 1. Les transactions et l'instauration du tissu social

Le grand nombre d'actes conservés dans les archives monastiques rend compte de l'importance de la donation dans l'établissement des relations entre les monastères et l'aristocratie. Les dons ne sont pas des actes isolés, mais ils sont suivis de contestations, de confirmations, de ventes et d'échanges, qui permettent d'établir des liens et de les renouveler périodiquement. Autour des institutions monastiques, ces transactions sont l'occasion de rencontres et de négociations, exacerbent des rivalités ou

³⁵ ABDR 56 H 4832 édité dans GCN, Aix, instr., n° XIII, c. 373-374 (ap. 1113).

suscitent des alliances, constituant, en fin de compte, un «ciment social» qui opère comme élément de cohésion pour l'aristocratie³⁶. Les monastères participent donc à l'établissement du tissu social et fonctionnent en ce sens comme pôles de sociabilité.

Le don et les autres transactions portent sur des choses matérielles, la terre, des droits, des objets, en un mot, des biens. C'est leur circulation qui institue les liens sociaux dans leur ensemble. Ainsi la circulation des biens n'est pas seulement au départ du don aux monastères, mais elle est également à la base d'autres pratiques, comme le mariage, l'héritage ou la vassalité. C'est donc dans le contexte général des échanges que la donation doit être comprise. La question est d'autant plus importante que la possession de biens — avant tout celle de la terre— est le fondement de toute puissance. Les transactions d'une manière générale et le don en particulier, impliquent ainsi des «réaménagements» plus ou moins importants du pouvoir.

Cela est l'une des raisons de l'existence d'une sociabilité «de confrontation». Les rapports entre les familles et les monastères sont en effet ponctués de conflits et de violences dont il faut s'interroger sur leur place dans le système social. Malgré tout ce qu'elle a de pernicieux, la violence ne reste pas moins l'un des fondements de ce système, celui qui au quotidien établit ou déstabilise les pouvoirs et qui assure ainsi la domination. On est dans une dynamique où le conflit entre nobles et monastères ne conduit pas à la rupture mais à la continuité car il participe, par le transfert brutal des biens, d'un processus de répétition des liens sociaux.

Pandulf «de Salernes» et ses fils dont la *Vita* de l'abbé Isarn de Saint-Victor raconte les méfaits —assassinats et vols du bétail du monastère— sont d'après les actes du cartulaire des donateurs bienveillants³⁷. En 1069, Pons Meunier, fils du vicomte Guillaume III, teste en faveur des Victorins mais continue à menacer les possessions de l'abbaye³⁸. Au début du XII^e siècle, les moines de Lérins prêtent de l'argent à Foulques Lombard pour qu'il parte en Terre Sainte — ce que d'ailleurs il ne fait pas— puis ils payent sa rançon lorsqu'il est enlevé par les Sarrasins tout en sachant que Foulques s'était emparé de leurs droits à Vallauris et avait dévasté leur *castrum* d'Arluc³⁹. Un peu plus tard ils acceptent le fils de Bertrand de Grasse dans

³⁶ B. H. ROSENWEIN, *To be neighbor of Saint Peter*. Voir les comptes-rendus de cet ouvrage par A. GUERREAU, *Annales*, 1990, p. 96-101 et par P. HENRIET, *MA*, 1992, p. 263-270.

³⁷ *Vita S. Isarni*, p. 746 (passage traduit et commenté dans *Les Sociétés Méridionales*, p. 407-413), et CSV 625 (1038), 623 (1042), 505 (v. 1055).

³⁸ CSV 551 (1069), 758 (1060-65), 589 (5 mai 1069).

³⁹ CL 294 (1125). Voir AEA p. 63, n. 1.

leur communauté bien que ce dernier détienne injustement des biens du monastère à Cannes et à Mougins⁴⁰. Les conflits entre moines et seigneurs montrent qu'ils peuvent s'opposer sur un domaine sans rompre sur d'autres, que la violence fait partie de leurs rapports et qu'elle les entretient. La société crée elle-même les mécanismes qui limitent les confrontations et leur force destructrice, et l'Eglise, comme on sait, joue un rôle de premier plan dans leur réglementation.

Au même titre que la violence, la donation aux monastères est un acte radical qui met les biens au service de la sociabilité. Sa large diffusion montre qu'elle se transforme dans le modèle même de toute transaction devenant un «prototype de l'acte juridique»⁴¹. Si on s'en tient aux nombres, les dons sont en effet largement majoritaires par rapport aux autres transactions. Pour ne citer qu'un exemple, plus de 72% des actes de l'abbaye de Montmajour passés entre 950 et 1200, sont des donations.

Mais beaucoup d'actes de donation semblent recéler d'autres types d'opération. On sait que plusieurs donations sont en réalité des restitutions. Des biens et des droits usurpés sont en général rendus aux monastères, après négociation, sous forme de donation. Peu de chartes décrivent les tractations et les contreparties exigées par les donateurs/restituteurs⁴². Souvent c'est à travers des recoupements indirects qu'on s'aperçoit qu'une donation cache une restitution. Il en est ainsi avec une bonne partie des biens carolingiens de Saint-Victor de Marseille qui retournent au monastère sous forme de don⁴³. Par ailleurs on rencontre fréquemment la donation combinée avec une ou plusieurs autres sortes de transaction dans des arrangements très compliqués⁴⁴. L'association assez fréquente du verbe «donner» à un ou

⁴⁰ CL 97 (1130) et 104 (1147).

⁴¹ G. CHEVRIER, «Evolution de la notion de donation».

⁴² Par exemple, B. Méj. ms 329 (554-R125) p. 111 (1053-65) édité dans DU ROURE p. 190, ABDR 2H347 p. 1 (1067) et 2H13 n° 19 (fin XI^e s.), CSP 13 (1078).

⁴³ Comme, entre autres, le domaine de Seillans, cité parmi les biens du monastère au IX^e siècle et qui au début du XI^e est sous le contrôle de la famille des vicomtes de Fréjus [CSV t. II, N p. 652-654 (813-814), CSV n° 9 (884), 524 (1013 ?), 308 (1013), 248 (XI^e s.) 544 et 545 (1057), 543 (XI^e s.)].

⁴⁴ ABDR 2H12 n°10 (fin X^e s.), CSV 175 (1015), 102 (1065-79), CL 81 (1061), CN 29 (1117).

plusieurs autres verbes pour décrire l'action du sujet qui donne (*ego dono, cedo, reddo, transfundo, vendo, etc.*) atteste de la volonté de ramener toute autre transaction au don. Au XI^e siècle, on conçoit difficilement l'échange avec les monastères en dehors de la donation. Du coup toute opération devient un prétexte pour le don.

Cette tendance est sans doute l'écho de la valeur rédemptrice attribuée à l'aumône dont le don est la traduction. La donation confère une dimension spirituelle aux affaires terrestres. Elle les justifie.

3. 2. Donation : fonction rituelle et transformation eucharistique

Si on s'en tient au contenu des préambules des chartes, la donation est un moyen d'obtenir la rédemption. Ces documents évoquent souvent, en citant l'Écriture, la faculté qu'a l'aumône d'effacer les péchés⁴⁵. L'aumône est, dans la tradition chrétienne, le don fait aux pauvres⁴⁶. C'est le devoir de charité (*caritas*) de tout chrétien envers son semblable, la charité étant comprise comme l'amour chrétien —celui de Dieu envers les hommes et celui des hommes envers Dieu et envers les autres hommes. La distribution de l'aumône est l'une des responsabilités des églises au Moyen Âge, dont une partie du patrimoine est considérée comme propriété des pauvres. Le don aux églises vise, par l'intermédiaire des clercs, à accomplir l'obligation d'assistance aux nécessiteux⁴⁷, de pratiquer la *caritas*, de reproduire l'amour de Dieu qui «a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique» (Jn 3, 13). La charité est la condition de la valeur spirituelle de l'aumône.

⁴⁵ ...*ut ignem delet aqua, peccatum elemosina* [Si 3, 30 dans CSV 225 (1024), 165 (1028), 56, 57 (1035), CL 230 (1022), 144 (1061), etc.], ...*peccata tua elemosinis redime* [Dn 4, 24, dans CL 144 (1061)].

⁴⁶ *Date elemosinam et omnia munda sunt vobis* [Lc 11, 41, dans CSV 101 (1033), 123 (1035), CL 272 (1064), 244 (1080-97), 208 (1110-15), etc.]; *Si vis perfectus esse, vade, vende omnia que habes et da pauperes, et habebis thesaurum in celo* [Mt 19, 21 dans CL t. II n° 28 (1022)]; *Dispersit, dedit pauperibus, justiciam tributoris maneret in saeculum saeculi* [2 Co 9, 9, dans CL 154 bis (1033)]; ...*et elemosinarum quibusdam indigentes impendiis confovere, viduis et orphanis subvenire...* [CSV 158 (v. 1060)].

⁴⁷ Sur la discussion et la bibliographie sur l'assistance aux pauvres et malades voir D. LE BLÉVEC, *Recherches sur l'assistance*, de même que l'ouvrage de M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Âge*, Paris, 1978.

Socialement, la distribution charitable des biens cherche à parer une trop grande misère, à préserver la paix et la stabilité de l'ordre social. La pauvreté ainsi que la richesse étant des éléments inhérents de cet ordre voulu par Dieu : «Dieu aurait pu faire tous les hommes riches, mais il voulut qu'il y ait des pauvres en ce monde, afin que les riches aient une occasion de racheter leurs péchés»⁴⁸. Par la volonté du Créateur de sauver les riches, la société est fondée sur l'inégalité.

Ainsi, c'est d'ordinaire au bénéfice de son âme et de celles de ses proches qu'un donateur abandonne un bien ou un droit quelconque (*donatio pro anima*)⁴⁹. Ces dons sont adressés à Dieu qui, dans son immatérialité et son inaccessibilité, en laisse la jouissance à ses prétendus représentants sur Terre : le clergé en général, les moines en particulier. C'est donc par l'intermédiaire de ceux qui vivent pour servir le Seigneur et qui possèdent les moyens de communiquer avec cette réalité intangible que la donation devient efficace. Par la perfection de leur vie spirituelle, les moines sont des intercesseurs privilégiés, indispensables au salut des hommes⁵⁰.

Depuis Georges Duby en 1973, le modèle anthropologique du don et contre-don formulé par Marcel Mauss en 1923 sur les sociétés archaïques et critiqué par Claude Lévi-Strauss en 1950 est souvent utilisé par les médiévistes pour expliquer les échanges —dont les donations aux églises— dans la société médiévale. Il a été récemment discuté par Maurice Godelier⁵¹. Entre autres, cet anthropologue analyse les dons faits aux dieux et aux hommes qui représentent les dieux et que Mauss réduit au sacrifice, c'est-à-dire «à la contrainte que les hommes prétendent exercer sur les dieux». M. Godelier remarque qu'il faut aussi prendre en compte que les hommes ont une dette à l'égard des dieux de qui ils ont reçu tout ce qu'ils

⁴⁸ Vie de saint Eloi, *PL*, t. 87, c. 533, cité par M. MOLLAT, *Les pauvres*, p. 61.

⁴⁹ ...*pro remedio animae meae et pro remedio animarum patris mei et matris meae et parentum meorum... dono et reddo...* (CSV 80 - 1048). D'autres exemples dans B. Méj. ms. 329 (554-R 125) p. 21 édité dans DU ROURE p. 32 (960), CPA 94 (1002), CN 11 (1018), ABDR 2H347 p. 54 (1025-50), CISV 29 (v. 1050), CSV 278 (1068), ABDR 2H12 n° 8 (1071), CLU 3055 (1049-1109), CL 225 (1096), etc. Voir PH. JOBERT, *La notion de donation*, p. 139-225 (la donation *pro anima* comme développement de la donation rédemptrice).

⁵⁰ ...*ut ipsi monachi sint intercessores ad Dominum, pro peccatis nostris* (CSV 56 - 1035).

⁵¹ M. GODELIER, *L'énigme du don* ; M. MAUSS, «Essai sur le don» ; C. LÉVI-STRAUSS, «Introduction». B. ROSENWEIN (*To be neighbor of Saint Peter*, p. 125-143) donne une bonne synthèse de la théorie de Mauss et de son utilisation par les historiens du Moyen Age, dont G. DUBY (*Guerriers et paysans*, p. 63).

possèdent⁵². Cette dette est ineffaçable, et aucun contre-don ne peut en être l'équivalent car à l'origine les dieux ont donné ce qu'ils ont voulu aux hommes, sans que ceux-ci l'aient demandé, et de tout ce qui a été donné par les dieux —le monde, la vie, la mort— l'homme n'a rien de comparable à offrir en retour. Qui plus est, les dieux donnent même lorsqu'ils reçoivent, car ils font la grâce d'accepter. Les dieux sont par définition supérieurs et les prières, offrandes et sacrifices faits à leur intention ne peuvent pas être assimilés à de véritables contrats. Les dons visent à sensibiliser les dieux aux demandes des humains. C'est dans la crainte de ne pas être écoutés, de ne pas voir leurs vœux exaucés que les hommes accomplissent les rites dans la plus grande rigueur. Ainsi, au cours de l'histoire, la religion a fourni «des modèles de pouvoir aux hommes, lorsque certains d'entre eux ont commencé à s'élever très haut au-dessus des autres, et voulu affirmer et légitimer leur place différente dans la société par la différence de leur origine».

L'homme médiéval est conscient de sa dette envers la divinité, que les richesses terrestres sont données par Dieu⁵³, dont tout homme est débiteur et qu'il faut rétribuer⁵⁴. La donation aux monastères est une façon d'établir la «circularité» des échanges, bien qu'inégaux, entre l'ici-bas et l'au-delà, en vue de la vie éternelle. Dans un cadre chronologique qui a pour borne le Jugement Dernier, les échanges impliquent la transformation du bien donné afin qu'il puisse être retrouvé, en mieux, dans le royaume céleste, pour qu'il puisse constituer un «trésor dans le Ciel»⁵⁵. La conversion des biens, comme celle du pain et du vin en corps et sang du Christ, passe par la célébration du sacrifice eucharistique et ne peut être accomplie sans la médiation des prêtres-moines, ceux dont le sacrifice virginal permet de les assimiler aux anges⁵⁶. Le don est ainsi un moyen pour l'homme de participer au sacrifice et d'opérer, à travers ses biens, sa propre transformation afin de pouvoir être

⁵² M. GODELIER, *L'énigme du don*, p. 44-47, 249-275.

⁵³ *Omnipotentem Deum cum ineffabili providentia suo velle liqueat creasse cuncta, extat homini datam ad possidendum terram, simulque subsistentia in ea vel ex ea...* (CSV 57, 123 (1035), 238 (1056)) ; *Auctor et rector omnium, cum in principio cuncta crearet, hominem ad suam imaginem formavit...* [CL 238 (1094)] ; *Summo arbiter, cum in omnibus suis mirabilis constet operibus, miram rem mortalibus concessit, videlicet ut a temporalibus atque caducis eterna atque perpetua mereari premia possint...* [CL 154 bis (1033)].

⁵⁴ *Omni homini, dum licet et in hanc vitam subsistit, de eterna retributionis cogitare debet...* [CSV 48 (1030), 189 (v. 1030), 284 (1076)]. Selon M. LAUWERS, (*La mémoire des ancêtres*, p. 191) les dons faits aux communautés religieuses permettent aussi aux donateurs d'acquitter leurs dettes envers leurs «ancêtres» .

⁵⁵ Lc 12, 33, Mt 6, 20 [dans CSV 238 (1056)], Mt 19, 21 [dans CL t. II n° 28 (1022)] ou encore Mt 19, 29 [dans CL 231 (ap. 1024)].

⁵⁶ Voir CSV 62. C'est l'idée développée par D. IOGNA-PRAT, *Cluny et la société chrétienne*.

accueilli dans le «royaume qui lui a été préparé dès la fondation du monde» (Mt 25, 34)⁵⁷. Le don transformé convertit le pécheur en homme nouveau, il est un garant de la vie après la mort.

Les termes du préambule de l'acte de donation passé en 1014, par le vicomte Guillaume II de Marseille en faveur de l'abbaye de Saint-Victor expriment bien les préoccupations eschatologiques qui scandent les donations *pro anima*. A l'appui d'un passage extrait du livre du prophète Ezéchiel (23,11) il rappelle que Dieu veut que le pécheur puisse atteindre la vie éternelle. Mais pour que le Seigneur exerce sa miséricorde, pour qu'en définitive il accorde son pardon, le pécheur doit changer de conduite, il faut «qu'il se convertisse» (*ut convertatur*). La transformation de l'homme est donc au départ de son salut. Les moyens de cette conversion, comme le suggère la suite du préambule, se trouvent dans la donation des biens terrestres avec lesquels le vicomte compte pouvoir obtenir les biens célestes (*ut pro terrenis celestia adquirere valeam*). La transformation de l'homme passe par celle de ses biens, des biens qui, comme le souligne Guillaume, ont été reçus du Seigneur lui-même (*de ea que illi mihi contulit*)⁵⁸.

Six ans auparavant, lors d'une autre donation de Guillaume et de ses frères, le vicomte Foulques et l'évêque de Marseille Pons I, on rappelle que donner ce qu'on reçoit permet de réaliser l'heureuse commutation (*felice comutatione*) de ce qu'on ne peut que temporairement posséder et avoir la jouissance en récompenses pour l'éternité, «car les oeuvres suivent ceux qui les ont accomplies» (Ap 14,13)⁵⁹.

⁵⁷ *Venite benedicti patris mei possidere preparatum vobis regnum a constitutione mundi* [Mt 25, 34 dans CSV 165 (1028), CL 154 (1012), 230 (1022)].

⁵⁸ *Dei omnipotentis opitulante clementia, ejusque benignissima inspirante misericordia, qui mortem non vult peccatoris sed vitam, dum per prophetam suum misericorditer polliceatur, dicens : «Vivo ego, dicit Dominus Deus nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat» ; ego Wilelmus, de salute anime mee sollicitus, et immanitatem scelerum meorum pertimescens, ut a pio Domino veniam peccaminum et absolutionem possim consequi criminum, et ut pro terrenis celestia adquirere valeam, per hujus auctoritatem scripture, dono, de ea que illi mihi contulit, omnipotenti Domino et sancto Victori martyri, ejusque monasterio...* [CSV 110 (1014)].

⁵⁹ *Priscorum patrum religiosa et imitanda traditio est, quemque ea quae possidere ac frui non aeternaliter sed pro tempore poterat, felice comutatione, perituram et amissuram, dum illi donat a quo accepit, faciat mercede sequente eternam, secundum illud: «opera enim illorum secuntur illos» ; equumque est ut, de his quae boni parentes posteris in presentis vita adquiserunt, ab eis in futura aliquem remunerationis accipiant* [CSV 113 (1008)].

C'est avec une idée similaire que débute la charte de 1033, par laquelle les Vence et les Nice abandonnent aux moines de Saint-Véran de Vence leurs droits sur le monastère. On fait remarquer que parmi les miracles de l'oeuvre du «grand arbitre» (*summo arbiter*) et les choses merveilleuses qu'il a données aux mortels figure le fait que ceux-ci puissent mériter les éternelles et perpétuelles récompenses grâce aux choses matérielles et fragiles⁶⁰. Et l'affirmation se trouve confortée par l'Écriture qui enseigne qu'«on récolte ce qu'on sème» (Pr 22, 8 ; Si 7, 3 ; Jb 4, 8 ; Os 8, 7 ; Ga 6, 7) et que «la justice de celui qui a distribué et donné aux pauvres de ses biens demeure à jamais» (Ps 112, 9 ; 2 Co 9, 9). Donc on est en droit d'espérer retrouver dans l'au-delà ce qu'on donne ici-bas, car les *temporalia* qu'on donne aux pauvres —dont font partie les moines— sont des gages pour l'éternité.

Dans ces actes, comme dans bien d'autres, les moines —serviteurs de Dieu— sont appelés à intercéder pour le pardon des péchés des donateurs⁶¹, ils sont les «amis», les pauvres qui, «lors que les richesses viendront à manquer, recevront le riche dans les tabernacles éternels» (Lc 16, 9)⁶². Ces amis que l'on peut faire grâce «aux richesses injustes» et qui contrôlent les moyens de la conversion de l'homme et de ses biens à travers le service de l'autel. La donation, semblable à l'offrande lors de la messe, sert ainsi à créer le lien, elle établit l'«amitié» entre le donateur et les moines chargés de son salut. Surtout, elle intègre les laïcs, normalement exclus de la vie liturgique des monastères, dans la communauté rituelle. Les «solennisations» des actes de donation sont autant de manifestations para-liturgiques qui tendent à reproduire l'Eucharistie, ou s'en inspirent. Le dépôt d'une charte de donation,

⁶⁰ *Summo arbiter, cum in omnibus suis mirabilis constet operibus, miram rem mortalibus concessit, videlicet ut a temporalibus atque caducis eterna atque perpetua mereari premia possint. Quod evidenter apostolus ostendens dicit: «qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet»; et psalmista cum dicit: «dispersit, dedit pauperibus» subauditur temporalia, «justiciam tributoris maneret in seculum seculi» [CL 154 bis (1033)].*

⁶¹ *...Hec autem omnia supra nominata, propter anime mee salutem ac genitorum parentumque meorum, dono, cedo atque trado, in ditione almi martyris Victoris, et in manus abbatum ac monachorum, presentium et futurorum, ibidem perpetim famulantium, ut, ab hac die, sine interpellatione alicujus hominis, teneant et possideant, et pro peccatis meis assidui intercessores existant... [CSV 110 (1014)]; ...per hanc scripturam Deo donamus et supradicto martyri famulantibus, ut tam pro illo quam pro nobis omnique populo christiano apud Deum assidui intercessores existant... [CSV 113 (1008)]; ...ut, per intercessionem servorum Dei, a pondere nostrorum peccaminum erui atque his de quibus loquimur in celesti regno consociari valeamus... [CL 154 bis (1033)].*

⁶² *Facit vobis amicos de mammona iniquitatis, ut, cum defeceritis, recipiant vos in aeterna tabernacula [Lc 16, 9 dans CSV 123 (1035), 238 (1056), CL 244 (1080-97), 281 (ap. 1109), t. II n° 28 (1022)].*

ou de restitution, sur l'autel, endroit voué au sacrifice et à la transformation, parfois à l'occasion d'une cérémonie publique, est une pratique attestée par les formulaires carolingiens et présente dans nos documents⁶³. Ainsi, en 1070, Guillaume d'Hyères dépose sa *dimissio* sur les autels dédiés à la Vierge et à saint Honorat de Lérins⁶⁴. C'est auprès de l'autel consacré à saint Pierre, devant une assemblée réunissant des évêques, des prêtres, l'abbé et des moines de plusieurs provinces, ainsi que des laïcs, qu'en 1079, les vicomtes de Marseille cèdent à Saint-Victor des droits sur l'Huveaune⁶⁵. A la fin du XI^e siècle, Rainoard de Châteauvert confirme tous les dons faits par son père et par sa grand-mère à Correns. Il dépose la charte contenant ces dispositions sur l'autel du monastère qu'il embrasse avant d'embrasser aussi les frères du monastère⁶⁶. Peu avant 1131, Pierre de Mison, fils de Foulques de Grasse, est venu de son propre gré à Lérins et la main sur l'autel de saint Honorat, a confirmé la restitution faite quelques temps auparavant par son père⁶⁷.

Encore plus significative est la donation faite à Saint-Victor de Marseille en 1054 par Guérin, fidèle de la famille de Reillanne, son épouse Amica et leurs enfants, des vignes situées entre les églises Sainte-Croix et Saint-Maurice, à Monjustin⁶⁸. Guérin reçoit en contrepartie de son don un

⁶³ MGH, *Leges nationum Germanicarum*, V, 1 (*Leges Alemannorum*), p. 63-64.

⁶⁴ CL 77 (1070, 17 juin) : ...*Testes autem hujus dimissionis sunt ipse supradictus abbas Aldebertus, et Eroardus prior... et ceteri omnes monachi qui in capitulo aderant, sub quorum presentia super altaria beate Marie et sancti Honorati hanc dimissionem posuit...*

⁶⁵ CSV 38 (1079, 21 juillet) : ...*Acta haec donatio in sollempnitate sancti Victoris, in cetu omnium hominum illic adstancium, episcoporum et presbiterorum, abbatum monachorumque ex diversis provinciis congregatorum, ante altare sancti Petri, principis apostolorum, in hoc ardencium et instancium, laborante et insudante Raimundo, preposito ejusdem cenobii patre, id fieri adclamantibus et adscentibus clericis et laicis, in presencia archiepiscopi sancte ecclesiae Arelatensis ad perfectum pervenire optantibus et exorantibus...*

⁶⁶ ABDR 2H347 p. 104 édités dans DU ROURE p. 223 (fin XI^e s.) : ...*Ponensque hanc cartulam super altare sancte Marie prephati Corrensis osculando tam altare quam cunctis fratribus qui tunc aderant recipiensque omnes in fide...*

⁶⁷ CL 137 (1131) : ...*P(etrus) de Misone, Fulconis ejusdem filius, Lirinum ingressus est, qui super beati Honorati altari manum tenens, predictum patris gaudium, non invitus, sed voluntarie laudasse ac sine ulla fraude confirmasse ante nullis visus est...* D'autres exemples dans CISV 88 (ap. 1089), CL 215 (1125-29).

⁶⁸ CSV 413 (26 mars 1054) : ...*Et accepi ego Girinus in precium unum missalem obtimum, velentem solidos centum. Et ipsum librum ego Girinus et mulier mea Amica et infantes mei Wilelmus, Matilda atque Belielda, donamus atque reddimus Deo sanctique Victoris ad ecclesiam sancti Sepulchri et ad ecclesiam sancti Mitrii, pro redemptione animarum nostrarum, genitoribus et genitricibus nostris parentumque nostrorum, ut Deus omnipotens deleat iniquitates nostras et collecet nos in sinu Abrahae, per orationes congregatio*

splendide missel, d'une valeur de cent sous, qu'il offre ensuite à Saint-Victor et aux églises du Saint-Sépulcre et de Saint-Mitre, pour pouvoir bénéficier des prières des moines et de celles qui seraient dites avec ce missel. Les biens de Guérin avaient ainsi servi à l'acquisition d'un missel — livre liturgique qui n'apparaît en Occident qu'au XI^e siècle et dont on a ici un témoignage précoce⁶⁹ — grâce auquel les religieux allaient pouvoir s'occuper de son âme pendant la messe. Par son geste, Guérin espère être pardonné de ses fautes et être placé, dans l'au-delà, dans «le sein d'Abraham»⁷⁰. L'allusion à la parabole racontée par Luc [16, 22] selon laquelle l'âme des Justes, comme celle du pauvre Lazare, est accueillie auprès d'Abraham renvoie aux représentations du Jugement Dernier, mettant en scène un personnage biblique dont les épisodes de la vie préfigurent ceux de la vie du Christ. La rencontre d'Abraham avec le prêtre Melchisédech qui lui apporte du pain et du vin [Gn 12] est un prototype de la Cène dans la tradition chrétienne. Après le passage des trois visiteurs mystérieux au chêne de Membré, Sara, épouse jusqu'alors stérile d'Abraham, conçoit un enfant, Isaac [Gn 18, 1-15], événement compris, entre autres, comme un présage de l'Annonciation. Finalement le sacrifice d'Isaac [Gn 22] préfigure celui du Christ sur la Croix ou encore le sacrifice non sanglant de l'Eucharistie⁷¹.

Plus d'un siècle plus tard, vers la fin du XII^e siècle, le portail de la cathédrale de Saint-Trophime d'Arles, dont le programme iconographique associe la Vision de saint Jean à l'évocation du Jugement dernier, fait écho à l'évocation du «sein d'Abraham» dans la donation de Guérin. A droite du Christ, au nord, l'âme des justes, sous la forme d'un petit enfant, est présentée par un ange aux trois patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, qui les reçoivent sur leurs genoux, dans un paysage d'arbres symbolisant le paradis. Au sud, symétriquement à Abraham, un personnage nimbé est assis sur le dos d'un homme à quatre pattes, en attitude

monachorum supradicti monasterii sancti Victoris, seu illas qui in illum missalem factae erunt...

⁶⁹ E. PALAZZO, *Histoire des livres*, p. 124-127.

⁷⁰ J. BASCHET, «Le sein d'Abraham, un lieu de l'au-delà ambigu (théologie, liturgie, iconographie)», *De l'art comme mystagogie. Iconographie du Jugement dernier et des fins dernières à l'époque gothique*, éd. Y. CHRISTE, Poitiers, 1996.

⁷¹ G. DUCHET-SUCHAUX, M. PASTOUREAU, *La Bible et les saints*, p. 12-13. Les enjeux doctrinaux autour de l'Eucharistie dans la période qui nous occupe sont fondamentaux. Voir H. DE LUBAC, *Corpus Mysticum*.

humiliante de vaincu, qui porte une bourse suspendue au cou. C'est par allusion à l'histoire de Lazare et le mauvais riche une allégorie du triomphe de la Générosité sur l'Avarice⁷².

La donation *pro anima* s'insère dans une construction idéale aux nombreuses ramifications. Autour d'un archétype central —l'échange inégal avec la divinité— viennent se greffer une série de considérations théologiques qui cherchent à donner un sens eschatologique à cet échange, à lier la réalité visible de la vie à cet autre monde idéal qu'on doit atteindre après la mort. Serviteurs de Dieu sur terre, les moines-prêtres sont chargés d'établir ce lien. Ils contrôlent les moyens rituels de la communication avec l'au-delà et de la préparation à la vie éternelle. La donation, semblable à l'aumône aux pauvres et manifestation de la *caritas* chrétienne, est l'un des chemins vers le salut : elle efface les péchés permettant aux riches de se racheter par l'intermédiaire des biens donnés par Dieu. Comme le pain et le vin transformés en corps et sang du Christ lors de la célébration du sacrifice eucharistique⁷³, l'aumône transforme le pécheur en homme nouveau et les biens terrestres en récompenses célestes. Maîtres de la conversion, les moines-prêtres sont les intercesseurs, les pauvres dont le don permet de gagner l'amitié donc le droit d'intégrer la communauté rituelle du monastère.

A travers des actes de donation on essaie de véhiculer une pédagogie du don. Les chartes sont un instrument de la pastorale monastique. Elles sont dictées, lues et entendues ; certaines sont même rimées, indice de leur oralité⁷⁴. Elles reproduisent des passages de l'Écriture qui justifient et expliquent l'action dont l'acte est la preuve juridique. Elles portent des réflexions condensées qui fournissent un échantillonnage des préoccupations qui circulent, ou que les moines s'efforcent de faire circuler dans la société. Dans tous les cas il s'agit de discours tenus lors de la réalisation de

⁷² J.-M. ROUQUETTE, *Provence Romane 1*, p. 277 et pl. 79 ; J. BASCHET, *Les justices de l'au-delà : les représentations de l'enfer en France et en Italie, XII^e-XIV^e siècle*, Rome/Paris, 1993, p. 141.

⁷³ ...*offerendo pro te panem et vinum, in celebratione generalis missae, pro remedio animae tuae...* (CSV 62 -1053). Depuis le VIII^e siècle les moines —simples laïcs continents au départ— ont un accès généralisé au sacrement de l'ordre qui en fait des prêtres [A. HÄUSSLING, *Mönchskonvent und Eucharistiefeier*, Münster in W., 1973 (*Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen* 58)].

⁷⁴ CSV 27 (vers 1030), 57, 151, 405, 406, 407, 408, 411 et 412 (1030-1040), 293 et 295 (1038). Voir les réflexions de M. BANNIARD, *Viva voce : communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris, 1992.

transactions qui ont une portée concrète sur la vie matérielle de tous les jours. Le don, au-delà de tout symbolisme, est une pratique économique, qui insère les monastères dans le système de production⁷⁵. C'est donc leur place dans le fonctionnement du monde, dans l'exploitation du travail paysan, qui est aussi en jeu et qu'il faut légitimer. Cela passe par la diffusion d'une idéologie qui traverse aussi les actes de la pratique.

3. 3. Liturgie et identité sociale. Les chartes et les nécrologes

La donation est une façon concrète de préparer la vie éternelle, et de transformer la richesse matérielle en bienfait spirituel. La liturgie monastique, véhicule de communication avec l'au-delà, est au coeur de cette conversion. Mais force est de constater que les actes de donation précisent rarement le type de «service» liturgique attendu d'un monastère. La prière des moines, cependant, est expressément évoquée dans certaines chartes, telle la donation de Guérin de 1054, que nous venons de voir⁷⁶. Aussi, en 1007, Atanulf, avant de partir en pèlerinage à Rome, se recommande aux oraisons des moines de Saint-Victor⁷⁷. En 1011, les fondateurs du monastère d'Estoublon demandent, par l'intercession des moines, les prières de saint Pierre et de tous les saints⁷⁸. Vers 1045 le vicomte Guillaume II de Marseille attend les prières assidues des Victorins⁷⁹. Entre 1063 et 1079, les frères Autran et Pierre offrent à Cluny une église dans le diocèse de Gap afin que les moines qui y habiteront s'occupent de «commémorer» les donateurs et que, par leurs prières, ceux-ci puissent échapper à la damnation éternelle⁸⁰.

⁷⁵ R. FOSSIER, *Enfance de l'Europe* ; G. DUBY, *L'économie rurale*.

⁷⁶ CSV 413. G. SCHREIBER, «Kirchliches Abgabenwesen», p. 162-182 (article de 1915) où l'auteur développe l'idée que les biens matériels offerts par les laïcs visaient à obtenir des services liturgiques.

⁷⁷ CSV 486 : *...Quia idem vir [Atanulfus, vir illustrissimus], priusquam Romam pergeret, mittens fecit ad se venire abbatem ejusdem monasterii, Wifredum nomine, ac fratres, et commendans se eorum oracionibus, dixit se velle eandem ecclesiam [Sancta Maria] reedificare et sancti Victori monasterio quantum ad se pertinebat dari...*

⁷⁸ L. H. LABANDE, «Chartes de Montmajour», p. 169, n° I : *...ut Deus Omnipotens absolvere dignetur nos a vinculo culparum nostrarum et omnium delictorum nostrorum et orationes beati Petri apostoli et omnium sanctorum et intercessiones monachorum in eo loco degentibus...*

⁷⁹ CSV 25 : *...ut pro nobis preces ad Dominum fundant assidue...*

⁸⁰ GCN, Aix, instr., c. 539, n° V : *...ut illi monachi omni tempore nos teneant in commemoratione, et ibi habitationem faciant ut possimus evadere precibus eorum eternam damnationem, et recipere eternam retributionem...* Un autre exemple encore dans CSV 284

A ce thème, surtout à partir de la deuxième moitié du XI^e siècle, vient s'ajouter une variation : l'admission des laïcs à la confraternité des prières des monastères⁸¹. D'abord utilisée pour associer des communautés religieuses, comme les chanoines de Riez et les moines de Cluny dans les années 1020⁸², la société de prières s'étend à certains bienfaiteurs avec lesquels les monastères établissent des liens privilégiés. Le comte de Provence Geoffroi, son épouse Stéphanie et leur fils Bertrand II s'unissent au *consortium orationum* de l'abbaye de Montmajour⁸³. Pierre, *ministral* d'Archincoscum, est reçu dans la *fraternitas* des moines de Saint-Victor⁸⁴. A la fin du XI^e siècle, Foulques Dodo de Châteaurenard est mentionné en tant que *frater* des moines de Lérins⁸⁵ et en 1105, l'évêque Isoard de Gap intègre la *societas* des Clunisiens⁸⁶.

La fonction rédemptrice des moines leur accorde une place capitale dans le soin des âmes des morts⁸⁷. Le choix d'un monastère comme lieu de sépulture fait partie des souhaits exprimés par les donateurs dans quelques actes. L'évêque Jean III de Sisteron souhaite être enterré au prieuré de Ganagobie, qu'il rattache dans les années 960 à Cluny⁸⁸. Le comte Guillaume II, à la fin du X^e siècle, avait demandé à être enseveli par les Clunisiens⁸⁹. Nous savons que ses successeurs ont élu Montmajour comme nécropole⁹⁰. C'est également dans l'abbaye arlésienne que Franco de Fréjus voulait être

(1076) : ...*qui quotidie offendimus, quotidie elemosinis et orationibus aliorum sublevaremur...*

⁸¹ H. E. J. COWDREY, «Legal Problems».

⁸² CLU 1990 : ...*Sit autem hec scriptura pro signo socialitatis, ut tam vivi quam defuncti vel illorum vel nostri communiter participantur bonis actibus quos per Dei gratiam gesserimus.*

⁸³ DU ROURE p. 171 (1059/90) : ...*In quorum consortio orationum optantes feliciter jungi, ego in Dei nomen Godfredus comes, et uxor mea nomine Stephania et filius meus Bertrannus concedimus...*

⁸⁴ CSV 628 (1065-79) : ...*propter fraternitatem quam dederunt mihi.*

⁸⁵ CL 239 (1096) : ...*Sed Fulco Dodonus partem suam, pro redemptione anime sue vel parentum suorum, et quia frater ac particeps orationum ipsius monasterii erat, grandi voluntate donavit et tradidit...*

⁸⁶ P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 15 : *Isoardus episcopus, ad obtinendam orationum societatem, confirmat omnes donationes a decessoribus suis factas.*

⁸⁷ M. McLAUGHLIN, *Consorting with Saints*, p. 125-177.

⁸⁸ J. COLOMBI, «Garagobia», p. 563-566 ; M. FIXOT, *Ganagobie, mille ans*, p. 131-132.

⁸⁹ CLU 2866.

⁹⁰ Voir Chapitre II, 2. 3. 1.

inhumé⁹¹. Les Châteaurenard enterrent les leurs à Correns et les Riez confient leurs morts ensevelis à Saint-Michel de Cousson aux moines de Saint-Victor⁹². Le rôle funéraire fait des monastères, et de leurs prieurés, l'endroit par excellence de la célébration de la mémoire, celle du fondateur ou du bienfaiteur, mais aussi celle d'une famille, d'un lignage.

Nous n'avons pas conservé l'original des nécrologes des monastères provençaux qui auraient pu fournir des éléments importants sur la commémoration des bienfaiteurs. Il nous reste néanmoins des copies, ou des extraits de ces documents (nécrologes de Montmajour, Saint-André de Villeneuve, Lérins et Saint-Laurent d'Avignon), retranscrits par les érudits du XVII^e siècle⁹³. L'utilisation de ces copies est évidemment très délicate. En plus de leur caractère lacunaire, il est impossible, faute de repères paléographiques, de savoir avec certitude à quelle époque et de quelle manière les originaux copiés ont été composés.

Nous disposons de deux copies du nécrologe de Saint-André de Villeneuve, faites vraisemblablement à partir du même original. La copie de Ménard, historien de Nîmes du XVIII^e siècle, est la plus complète (Bibl. d'Avignon, ms. 2466 f^o 174-187). A l'inverse d'Estienne, qui, au XVII^e siècle, n'a noté que les obits des personnages haut placés : abbés, abbesses, évêques, archevêques, cardinaux, et quelques *milites* (BN. lat. 12762 p. 248-253), Ménard a transcrit aussi les nombreux obits de moines, chanoines, moniales, convers et laïcs. Ainsi pour le mois de janvier Estienne donne 12 obits tandis que Ménard en donne près de 230.

Le nécrologe de Saint-André mentionne des personnages connus de la fin du X^e siècle, comme l'abbé Martin qui dirigeait l'abbaye entre 999 et 1014 (CPA 91, 100, 110), jusqu'à la fin du XV^e siècle, comme le cardinal Jacques Amanat, décédé en 1479. Les quatre obits datés

⁹¹ ABDR 2H14 n° 26 (copie XI^e s.) édité dans GCN, Arles, c. 141-142 n° 317 (1005-1013) : *...Et ubicumque ego mortuus fuero in tota Provincia, meum corpus monachi de Montemajore accipiant et sepeliant illud in monasterio Montismajoris...*

⁹² Voir Chapitres II, 3. 2. et III, 2. 2. 4.

⁹³ Saint-André de Villeneuve - BN lat. 12781 f^o 97-98, lat. 12659 f^o 254-260, 273-280 copie de lat. 12762 p. 248-253 (éd. J. M. BESSE, «Quelques antiquités bénédictines», 1909-1910, p. 241-249), Bibl. d'Avignon, ms. 2466 f^o 174-187 ; Montmajour - BN lat. 12762 p. 297-299 (éd. J. M. BESSE, *Ibid.*, 1914, p. 61-63), lat. 12686 f^o 254-255, lat. 13915 f^o 327-329 ; Lérins - BN lat. 12774 p. 124-126, 133-134, Bibl. Mun. Carpentras, ms. 706 f^o 485-486 ; Saint-Laurent d'Avignon - BN lat. 12771, p. 447 ss. et lat. 12762 p. 58 (éd. J. M. BESSE, *Ibid.*, 1912-1915, p. 152-155). Voir aussi les autres livres monastiques où quelques obits ont été consignés [Saint-Laurent d'Avignon - martyrologe (XI^e s.) Bibl. Vaticane, lat. 5414 ; Saint-Gervais de Fos - calendrier (XII^e-XIII^e s.) BN, lat. 2298 f^o 33-39 ; Saint-Victor de Marseille - nécrologe gravé sur pierre (XIII^e s.) fac-similé ABDR 13bis F1, pl. 83]. Voir J.-L. LEMAÎTRE, *Répertoire*.

de 1506, 1521, 1539, 1566 et celui de 1249 sont inscrits au XVI^e siècle, le dernier se référant, le 27 septembre, au comte Raimond (VII) de Toulouse (*V kal. octobris., depositio domni Raymundi, Tolosae comitis. Obiit anno MCCXLVIII*) auquel fait écho l'insertion, le 3 décembre, d'un «R. comte de Toulouse et son fils, fondateurs de ce monastère» (sic) (*III nonas decembris, depositio nobilium et potentium Dominorum R. comitis Tholosani et ejus filii, fundatoris hujus monasterii*, qu'Estiennot note comme étant un ajout fait vers 1400). Il s'agit d'ailleurs des seules mentions de hauts personnages laïques contenues dans le nécrologe. S'il est impossible de le dater avec certitude, nous savons que ce nécrologe a été utilisé jusqu'à la fin du Moyen Age.

L'analyse des inscriptions dans l'obituaire de Saint-André, à partir de sa copie, est très hasardeuse car nous ne savons pas dans quelle mesure celle-ci reflète l'ordre du nécrologe original, ou bien le plan choisi par le copiste. Malgré tout, en supposant que la copie de Ménard soit assez fidèle, on peut faire quelques observations en ce qui concerne la «hiérarchie» des obits par rapport à la qualité des défunts. On distingue deux grands groupes, celui des religieux et celui des laïcs. Parmi les religieux on mentionne en tête de liste ceux du monastère (*abbas/monachus/presbiter noster*), puis ceux de l'extérieur, en signalant systématiquement leur communauté d'origine (*abbas Psalmidii, canonicus Sancti Rufi, monachus Sancti Martini de Campis, etc.*). Les clercs et les prêtres ne sont pas toujours identifiés (*presbiter, sacerdos, clericus*). Les religieuses sont mentionnées juste après les religieux (*abbadessa, monacha nostra, monacha, monacha Sancti Laurentii, etc.*). Ce n'est qu'après qu'on place les moines ou les moniales ayant pris l'habit juste avant leur mort (*monacha nostra ad succurrendum, monachus noster ad succurrendum*) et les convers (*conversus Sinanchie, conversa Sancte Katherine*). Le nécrologe avignonnais se caractérise par sa grande ouverture aux frères et soeurs d'autres communautés.

Les laïcs sont cités en dernier lieu (*laicus* ou *miles* pour les hommes, *femina*, pour les femmes). Ils représentent plus d'un tiers des anniversaires. Font partie de ce groupe les donats et les confrères, dont la mention est en général suivie des mots *laicus* ou *femina* (*donatus noster, laicus ; donata nostra, femina ; confrater noster, laicus ; soror nostra, femina*). Ces laïcs sans titre, à part quelques *militēs*, ressemblent à ceux trouvés par Maria Mercedes Costa dans les nécrologes catalans, où, à l'inverse du nécrologe avignonnais, les laïcs illustres, comme les rois et les comtes, sont assez nombreux⁹⁴. Les laïcs de l'obituaire de Saint-André de Villeneuve sont sans doute les familiers du monastère. Dans ce sens cet obituaire se rapproche du nécrologe du Mont-Cassin⁹⁵, ou encore du type nécrologique clunisien qui se dégage de neuf nécrologes ayant appartenu à des communautés membres de l'*Ecclesia*

⁹⁴ M. M. COSTA, «Los laicos en los necrologios catalanes».

⁹⁵ H. DORMEIER, *Montecassino*, p. 107 ss.

cluniacensis, et où, en marge des profès de la congrégation, on consigne les familiers et les amis (*familiares et amici nostri*)⁹⁶.

Nous sommes beaucoup moins bien renseignés sur les obituaires des autres monastères provençaux. Le (ou les ?) nécrologe de Montmajour est connu par quatre extraits du XVII^e siècle. Chantelou et Estiennot (BN lat. 13915 f^o 329 r^o-v^o et BN lat. 12762 p. 297-299) donnent une trentaine d'obits, presque identiques, où figurent surtout les abbés du monastère et l'endroit de leur sépulture. Il s'agit de personnages ayant vécu entre le milieu du X^e siècle et 1450, donc, comme pour Saint-André de Villeneuve, ce nécrologe était encore en usage au XV^e siècle. A côté des abbés sont mentionnés le comte de Provence Raimond Bérenger (IV de Barcelone) [*nonas aprilis* († 1162)], et la reine Jeanne [*VII kal. octobris* († 1382)].

Dans un troisième extrait, Chantelou (BN lat. 13915 f^o 327-328 r^o-v^o) donne une cinquantaine d'obits où, en plus des abbés, figurent aussi quelques évêques ainsi que le jour de la commémoration des frères des communautés avec lesquelles Montmajour a établi une association de prières (Saint-André de Vienne, Silvacane, chapitre d'Arles, etc.). Cinq comtes y sont cités : Geoffroi [*XVII kal. febr.* (Geoffroi I de Provence, † ap. 1062), Bertrand de Saint-Gilles [*XI kal. febr.* († 1112)], Griffon [*VII kal. marcii* (donateur de l'abbaye en 955)], Guillaume [*IV nonas martii* (Guillaume III de Provence, † 1019)] et Raimond Bérenger [*nonas aprilis* († 1162)]. Deux anniversaires sont datés de 1327 et 1382.

Le quatrième extrait, anonyme, contient 112 obits (BN lat. 12686 f^o 254-255), dont certains sont datés d'entre 1294 et 1618. Ici, en plus des obits des abbés, on note aussi plusieurs anniversaires, probablement de laïcs, qui ont fait des donations en argent au monastère. Les moines n'y figurent pas.

Ces extraits donnent une image très imparfaite de ce qu'a pu être le (ou les ?) nécrologe de Montmajour. On peut cependant souligner la présence des comtes de Provence, dont deux au moins, Geoffroi I et Guillaume III, ont certainement été ensevelis dans le monastère.

C'est encore d'Estiennot que nous viennent les deux extraits du nécrologe de Lérins. Le premier [BN lat. 12774 p. 124-126] contient une quarantaine d'obits, qui se réfèrent en général à des personnages du XI^e et XII^e siècles. La plupart concernent les abbés de Lérins et d'autres communautés. Sont transcrits également les obits de quelques prélats, et de quelques comtes et comtesses. Ainsi y figurent les comtes de Vintimille, qui, au XI^e siècle, ont rattaché à Lérins l'abbaye de Saint-Michel située dans leur cité [Raimond (*III idus januarii*), Agnès (*VIII kal. februarii*), Otton (*XI kal. octobris*) et Conrad (*XII kal. decembris*)], les comtes Geoffroi I de Provence (*XVII kal. februarii*) et Raimond de Saint-Gilles [*VIII idus februarii* († 1105)], ainsi que la comtesse Almodis (de Barcelone) [*kal. novembris* († 1071)]. A Lérins, comme à Montmajour, on consacre une attention particulière à la mémoire des comtes.

⁹⁶ J. WOLLASCH avec H. WOLF-DIETER, J. MEHNE, F. NEISKE, D. POECK (éds.), *Synopse*. Je me suis servie ici de la synthèse de D. IOGNA-PRAT, *Cluny et la société chrétienne*.

Le deuxième extrait lérinien [p. 133-134] ne contient que 12 anniversaires qui pour la plupart se réfèrent à la possession catalane de l'abbaye, Saint-Paul del Mar qui, après avoir appartenu aux Victorins, a été offerte à Lérins, en 1068 [CL 274] par le comte de Barcelone Raimond Bérenger I (†1076) et sa femme Almodis, dont les obits sont mentionnés dans le nécrologe le *XIV kal. augusti*, pour le comte et le *XVIII kal. decembris* pour la comtesse (date différente de celle donnée par le premier extrait). Par ailleurs sont notés le jour de la consécration de la basilique de Saint-Paul, la mort de l'évêque Ermengaud d'Urgell, du *miles* Bernard, donateur de Saint-Paul [en 1069 (CL 275)], du prieur de ce monastère Guillaume Pons tué par les Sarrasins, etc. Ces références laissent à penser qu'il s'agit peut-être d'un extrait d'un manuscrit utilisé à Saint-Paul.

Estiennot a transcrit également environ 70 obits du nécrologe de l'abbaye féminine de Saint-Laurent d'Avignon (BN lat. 12771, p. 447 ss. et lat. 12762 p. 58). Ce sont notamment les abbesses et quelques *milites* qui ont attiré l'attention du copiste. Sept obits sont datés des *XV^e*, *XVI^e* et *XVII^e* siècles (1480, 1564, 1581, 1619, 1647, 1658, 1666). Le manuscrit qu'Estiennot a copié n'est vraisemblablement pas le martyrologe du *XI^e* siècle en usage dans l'abbaye et sur lequel on a noté des obits (Bibl. Vaticane, lat. 5414). Ce dernier document est une copie du martyrologe d'Adon (du 25 décembre au 5 juillet), aujourd'hui amputée de sa dernière partie. A la suite et en marge des éloges, on compte de nombreuses notes nécrologiques très sommaires, des *XI^e*-*XIII^e* siècles, dont deux sont datées de 1279 et de 1282. Les obits enregistrés dans le martyrologe concernent surtout les moniales, quelques religieux (moines de Saint-André de Villeneuve, chanoines, prêtres), et des laïcs qui parfois sont identifiés par leur parenté avec une des moniales : leur père, frère ou mère, et/ou par leur qualité de *milites*. Ces obits témoignent du rôle des moniales dans la prière pour l'âme de leurs proches parents.

Le martyrologe-nécrologe de Saint-Laurent du *XI^e*-*XIII^e* siècles, et la copie du *XVIII^e* siècle du nécrologe de Saint-André, documents plus complets, sont composés de deux ensembles, celui des profès, avec une large ouverture aux religieux d'autres communautés, et celui des laïcs, probablement les familiers du monastère, parmi lesquels se trouvent quelques *milites*, dont l'identification reste incertaine : chevaliers attachés au service de la communauté ou ses principaux bienfaiteurs ? Les nécrologes de Montmajour et de Lérins, après le tri effectué par les copistes, gardent, à côté des abbés et de quelques évêques, le souvenir des comtes, preuve que la puissance comtale, malgré son affaiblissement, est reconnue par les moines comme principale puissance séculière. C'est sans doute à ce titre que quelques comtes participent de la *familia* monastique⁹⁷, à qui les nécrologes semblent réservés. L'inscription dans l'obituaire n'était pas ouverte à tous.

⁹⁷ U. BERLIÈRE, *La familia*.

Les chartes de donation apparaissent ainsi comme un moyen beaucoup plus diffus de figurer dans le «mémorial» des monastères. Elles sont l'expression «juridique» d'un transfert qui ne se réalise que parce qu'on reconnaît à certains la capacité de posséder et donc celle de renoncer à la possession. En fait le pouvoir de préparer sa vie dans l'au-delà est une des prérogatives des *possessores*. On comprend mieux pourquoi les monastères deviennent un paramètre important pour le prestige de l'aristocratie : la générosité est un attribut des grands et les monastères sont là pour le confirmer. Le contenu social d'une telle démarche est dès lors évident. Les chartes en sont le reflet. Par elles on fixe la qualité de chacun : *comes, nobilis, miles, vir illustre, monachus, episcopus, presbyter, homo, femina...* Dans une société où tout pouvoir centralisé s'effrite, la possibilité de trouver des repères, de se classer durablement par rapport aux autres, passe par les institutions ecclésiastiques, celles qui alors sont dépositaires de l'écrit, et qui justifient l'ordre des choses et la place de chacun.

La donation faite en 1053 par Foulques de Reillanne à Saint-Victor de Marseille illustre bien ces propos. Les moines l'acceptent dans leur confraternité pour qu'il puisse recevoir, ici-bas et dans l'au-delà, sa part des bienfaits dégagés par leurs oeuvres. En plus, l'anniversaire de sa mort doit être célébré tous les ans, et ici on précise que cette célébration doit correspondre à sa qualité, à son ordre (*secundum quod homini competit tuo ordini*) : au cours de la messe générale, le sacrifice eucharistique sera officié à l'intention de son âme⁹⁸. C'est-à-dire, le «train de mort» attendu par Foulques de Reillanne est celui d'un abbé (*celebrent tuum anniversarium diem, ut unius abbatis*). Le fait d'accorder à un bienfaiteur laïque un service liturgique équivalant à celui du chef de la communauté des moines montre qu'en termes de commémoration la distinction entre les profès et leurs amis et familiers n'est pas du tout catégorique ; et que la qualité d'aristocrate laïque de Foulques de Reillanne n'est pas incompatible avec une célébration due à un abbé. Cela soulève la possibilité que dans les nécrologes on ait pu inscrire parfois le statut d'un tel vis-à-vis de la communauté monastique

⁹⁸ CSV 62 (1053) : ... *Ego vero frater Petrus, et monachi sancti Victoris donamus tibi, Fulco, nostram fraternitatem et societatem, deprecantes Deum omnipotentem ut det tibi partem omnium bonorum factorum nostrorum, quatinus, si quid boni agimus vel bene placitum sibi, tu partem habeas hic et in caelesti paradiso, prout voluerit ejus bona voluntas. Immo constituimus et constituendo precipimus his qui tuum obitum visuri sunt, quatinus, omni tempore, vertente anno, celebrent tuum anniversarium diem, ut unius abbatis, secundum quod homini competit tuo ordini, videlicet offerendo pro te panem et vinum, in celebratione generalis missae, pro remedio animae tuae...*

plutôt que son classement social⁹⁹. Comment quelqu'un comme Foulques Dodo de Châteaurenard, que les moines de Lérins appellent «frère» dans un acte de 1096¹⁰⁰ aurait-il été signalé dans le nécrologe de l'abbaye ? Comme *frater noster* parce qu'il participe à la communauté de prières du monastère ou comme *nobilis* ou *miles*, son rang dans la société ? En fait, les sources nécrologiques recèlent une part d'aléatoire qu'on a encore dû mal à maîtriser.

Il n'en reste pas moins que participer à la fraternité monastique, avoir droit à un service liturgique tel que celui réservé à Foulques de Reillanne, être admis dans une société de prières comme Foulques Dodo de Châteaurenard, avoir son nom inscrit dans le nécrologe tel les comtes ou être inhumé dans un monastère comme Franco de Fréjus, sont des marques d'identité sociale qui définissent une conscience nobiliaire¹⁰¹.

3. 4. Mémoire, famille et patrimoine

Vis-à-vis des nécrologes, les actes de la pratique apparaissent comme un support particulier pour affirmer l'identité et perpétuer le souvenir des bienfaiteurs des monastères. Ils n'ont pas le caractère commémoratif des obituaires mais on peut dire qu'ils instituent dans le concret la relation qui conduit à la célébration de la *memoria* par les moines¹⁰². Le souvenir dont sont porteurs les actes est intrinsèquement lié à l'objet matériel, à la chose donnée, contestée ou échangée. En ce sens, les archives monastiques ne sont dépositaires de la mémoire des hommes que dans la mesure de leur rattachement à un bien, de leur identification à un patrimoine, à ce qui

⁹⁹ Dans les nécrologes clunisiens, par exemple, certains moines n'ayant jamais fait profession à Cluny ont été notés en tant que *monachi nostri congregationis* [N. BULST, in *CCMéd*, 13, 1970, p. 368-372 et A. MÜSSIGBROD, «Die Beziehungen des Bischofs Petrus von Pamplona zum französischen Mönchtum», *RBen*, 104, 1994, p. 346-378 (ici p. 353 et n. 27)].

¹⁰⁰ CL 239 (1096).

¹⁰¹ O. G. OEXLE, «Adliges Selbstverständnis» ; H. HOUBEN, «Autoconciencia nobiliare». La notion d'«auto-conscience nobiliaire» utilisée par ces auteurs pose des problèmes étant donnée l'origine exclusivement monastique de la documentation.

¹⁰² Parmi les nombreux travaux récents sur la *memoria*, voir *Memoria*, éd. K. SCHMID, J. WOLLASCH ; *Memoria in der Gesellschaft*, éd. D. GEUENICH, O. G. OEXLE ; *Memoria als Kultur*, éd. O. G. OEXLE ; *L'Eglise et la mémoire*, éd. J.-L. LEMAÎTRE ; M. LAUWERS, *La mémoire des ancêtres*.

constitue le fondement même du groupe familial¹⁰³. Les monastères préservent le souvenir des individus et de leurs familles selon une logique patrimoniale.

C'est ainsi que vers 1125 les moines de Lérins dressent, selon l'expression de Patrick J. Geary, une «généalogie de la terre», celle du domaine de Vallauris que le monastère avait regroupé grâce aux donations et ventes successives de la famille de Grasse¹⁰⁴. Ce document, par lequel il est possible de reconstituer une bonne partie du tableau de filiation des Grasse¹⁰⁵, place l'«origine» de la famille à la fin du X^e siècle, au moment de l'acquisition de l'*episcopatus* d'Antibes, reçu par Rodoard et son fils aîné Gauceran du comte de Provence après l'expulsion des Sarrasins, et dont faisait partie Vallauris. Ensuite les autres membres de la famille ne sont cités que par rapport à leur participation au transfert de Vallauris au profit du monastère. La notice met ainsi en évidence les branches cadettes, notamment celle issue de la fille de Rodoard, Oda, au détriment de la branche aînée qui elle, n'avait pas pris part aux échanges concernant Vallauris. Si cette dernière n'avait pas cédé à Lérins des biens situés sur d'autres domaines, le nom de ses membres n'aurait pas survécu jusqu'à nos jours. Le document lérinien est établi selon le même principe de construction que la représentation faite par les moines de S. Salvatore all'Isola, en Toscane, de la famille des patrons de leur monastère, qui est la «généalogie des quote-parts patrimoniales plutôt que celle des membres d'une parentèle»¹⁰⁶.

Les monastères sont donc un lieu de mémoire patrimoniale et par ce biais, familiale. Cette mémoire est sélective puisque composée selon le point de vue et en fonction des intérêts des moines, mais ce tri est déterminé au départ par les actions concrètes des interlocuteurs laïques.

¹⁰³ L'adoption d'un toponyme comme nom patronymique, à partir de la deuxième moitié du XI^e siècle, est une sorte d'aboutissement du mécanisme d'identification d'un groupe avec la terre qu'il contrôle. Voir. K. SCHMID, «Adel und Reform in Schwaben», *Investiturstreit und Reichsverfassung*, éd. J. FLECKENSTEIN, Sigmaringen, 1973 (*VKMAG* 17), p. 295-319.

¹⁰⁴ CL 132. Voir J.-P. POLY, *La Provence*, p. 140-141, 157-159 ; P. J. GEARY, «Mémoire monastique» et *La mémoire et l'oubli*, p. 124-127.

¹⁰⁵ Voir Chapitre IV, 1. 1.

¹⁰⁶ C. VIOLANTE, «Quelques caractéristiques», p. 92 et 102 (d'après W. KURZE, «Der Adel und das Kloster S. Salvatore all'Isola in 11. und 12. Jahrhundert», *QFIAB*, t. 47, 1967, p. 446-573 et P. CAMMAROSANO, *Il monastero di S. Salvatore dell'Isola nei secoli XI-XIII*, mémoire de maîtrise, Université de Pise, 1965-1966). Voir aussi l'exemple des Obertenghi (p. 102).

Ainsi, le choix du bien ou du droit offert à un monastère n'est pas un hasard. Il est le fruit de réflexions et de négociations. En fait, on n'ignorait pas que toute donation mettait en question le fondement du pouvoir d'une famille. Si au X^e siècle on disposait de ses biens avec une certaine indépendance, l'installation des structures lignagères au cours de la première moitié du XI^e siècle crée des mécanismes de protection —indivision entre les frères, inégalité du partage au profit de l'aîné ou du chef de la famille, exclusion des filles dotées¹⁰⁷— qui limitent l'autonomie de l'individu, l'obligeant à obtenir, pour certaines aliénations, l'accord des différents ayants droit, la *laudatio parentum*¹⁰⁸. Par un acte de ce genre c'est donc tout un groupe qui se lie à un monastère, puisque ceux qui entourent le donateur se portent garants de la continuité de sa donation après sa disparition. Ainsi une action individuelle peut entraîner de longues tractations, d'une part au sein de la parentèle, et d'autre part entre celle-ci et la communauté monastique concernée.

Certains usages révèlent les considérations pratiques qui ont pu présider à une aliénation. C'est le cas, entre autres, de la réduction progressive de la valeur ou de l'étendue du bien donné (résultant à la fois des partages successoraux et de la diminution des défrichements) ou encore de l'utilisation pour les dons, des biens marginaux, éloignés du noyau principal du patrimoine familial, en général apportés dans la famille par les épouses. Les Grasse, par exemple, avant d'offrir leurs biens du diocèse d'Antibes, commencent par utiliser la dot de Belilde de Salernes dans les comtés de Fréjus et d'Aix¹⁰⁹. Guillaume III de Marseille se sert de la dot de sa femme, Adalgarde de Fréjus¹¹⁰, tandis que le père de celle-ci, Franco, offre les biens

¹⁰⁷ M. AURELL, «Le lignage aristocratique» ; R. FOSSIER, *L'enfance de l'Europe*, t. II, p. 915-919.

¹⁰⁸ S. D. WHITE, *Custom* (voir le compte-rendu d'A. GUERREAU-JALABERT dans *Annales*, 1990, p. 101). S. D. White montre que la *laudatio parentum* intervient dans un cas sur deux ou trois. Le groupe de parents présents dans les actes ne correspond pas à un ensemble de corésidence et ne constitue pas le cercle de parents —consanguins, alliés ou spirituels— que l'individu reconnaît comme étant le sien. Il s'agit d'un «choix» dans l'effectif théorique global des parents du donateur, en général des consanguins jusqu'au deuxième degré canon et des alliés proches, ceux qui pourront, le plus probablement, être en position d'hériter, de contester éventuellement le don et de considérer légitime leur participation dans le processus de donation. En l'absence d'une autre instance de régulation, ce serait le moyen pour le donateur d'assurer la continuité de son action après sa propre mort, le groupe s'engageant à soutenir et à perpétuer les effets du don.

¹⁰⁹ E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, «La dévotion monastique», p. 82-84.

¹¹⁰ CSV 534 (1030), 537 (v. 1055), 552 (1041), 757, 553 (1052).

de sa femme Gala (de Baux) situés à Marignane¹¹¹. Cette façon de préserver les domaines principaux n'est pourtant pas systématique, et souvent ceux-ci sont aussi entamés. Dans une autre perspective, les donations aux monastères peuvent servir à regrouper et éviter l'éclatement irréversible d'un domaine divisé entre les différents membres d'une parentèle, d'où les fondations «collectives» des Mison à Dromon, ou des Pontevès-Salernes à Villecroze. On affecte au profit spirituel de tous des biens qui, isolément, ne présentaient pas grand intérêt. Il reste que les donateurs conservent pendant longtemps une influence considérable sur ce qui a été offert car ce sont eux qui ont les moyens d'exercer la contrainte nécessaire au prélèvement des redevances, ecclésiastiques ou seigneuriales, au bénéfice des monastères.

Si les chartriers sont porteurs d'un souvenir patrimonial familial c'est parce que les monastères deviennent en quelque sorte membres de la parentèle. En fait les donations intègrent les monastères dans le circuit d'hérédité des lignages de même que les familles dans la communauté monastique. La parenté spirituelle est un engagement à double sens qui s'exprime, au delà de toute représentation, par le biais des biens. Elle est aussi importante pour les laïcs qui attendent les récompenses célestes que pour les moines dont la survie sur terre passe par les bienfaits matériels engrangés. Cette dialectique des rapports se manifeste dans certaines pratiques bien attestées. Il est commun que le monastère soit considéré en tant que dépositaire de la totalité ou d'une partie de l'héritage d'un bienfaiteur, c'est-à-dire qu'on lui confère une place dans la «descendance» de la famille¹¹². Ce n'est pas un hasard si ce genre d'usage émane souvent de célibataires ou de couples restés sans enfants comme Odon et Bellefleur qui font des moines de Lérins leurs héritiers au détriment de leurs neveux¹¹³. Les moines peuvent partager les prérogatives avec les ayants droit ou simplement remplacer une progéniture défailante. En contrepartie ils assurent une certaine continuité en gardant la personnalité de la chose donnée ou transmise, d'où un type d'identification des biens monastiques par l'identité du donateur. Les biens offerts par Richaud à Cluny dans le

¹¹¹ ABDR 2H14 n° 26 (1005-1013).

¹¹² ABDR 2H15 n° 42 (964-66), CSV 48 (1030), ABDR 2H347 p. 149 (v. 1050), Bibl. Avignon, ms. 2466, f° 193 (1064), etc.

¹¹³ CL 227 (1067-1101) : *...Ego Odo et uxor mea Bellafloris...quia caremus filiis et filiabus, heredes nostros facimus Domini et sanctos ejus et monachos Lyrinensis, vetantes atque contradicentes nepotibus nostris atque omnibus parentibus, cunctaque Deo damos quia ipsa nichil ad eos pertinent ; ipsi enim dotalicia matrum suarum separatim possident...* D'autres exemples dans BN lat. 12685, f° 254 r° (987), CSV 255 (1034), 704 (1060), CL 200 (1158).

Rosanais à la fin du X^e siècle sont, un siècle plus tard, toujours désignés comme étant l'héritage donné par *domnus et venerabilis Ricaudus*¹¹⁴. Dans une liste dressée par les Victorins, quelques manses de l'abbaye situés dans la vallée de Garéoult sont qualifiés à la fois par les noms de celui qui les exploite et de celui qui les a offerts¹¹⁵. Le patrimoine monastique est le résultat de la combinaison de différents apports dont l'identité fonde l'identité du monastère.

On distingue ainsi autour des monastères la cristallisation de différents horizons de mémoire. D'abord le registre individuel, celui de l'*ego*, du donateur qui cherche son salut personnel. Ensuite celui de la parentèle et des alliés, constitué soit à travers leur participation en tant que garants d'un acte individuel, soit par la superposition d'actes individuels, qui à un moment donné ou au fur et à mesure des échanges, façonnent une oeuvre commune, familiale. Enfin, l'horizon de la mémoire monastique, concernant à la fois la communauté spirituelle des moines et l'univers laïque qui les entoure.

3. 5. Les nobles dans les cloîtres

Bien qu'il ne soit pas toujours possible de déterminer l'origine des moines, il semble que la plupart d'entre eux sont issus des couches supérieures de la société. L'identité sociale des moines avec leurs bienfaiteurs laïques est d'ailleurs une des explications aux étroites relations établies entre l'aristocratie et les monastères¹¹⁶. Ainsi, l'abbé Aldebert II de Lérins (1067-1102), est apparenté à l'évêque Geoffroi I d'Antibes de la famille de Grasse, et Pons Sescalus (1056), moine victorin du prieuré de Villecroze, est cousin d'Hugues de Pontevès¹¹⁷. La conversion à la vie monastique peut avoir lieu à différents moments de la vie et être motivée par des raisons diverses¹¹⁸. Des oblats aux conversions au moment de la mort, faisons le point sur la situation en Provence.

¹¹⁴ CLU 3761 (fin XI^e s.) : ...*Hic continentur nomina illorum qui tenent hereditatem quam domnus venerabilis Ricaudus dedit Sancto Petro Cluniaco monasterio et habitatoribus ejus.*

¹¹⁵ CSV 397 (XI^e s.) : ...*Cabannaria Rogerius Capuso de Laudegario, que fuit de Dometia, de Guillelmo viscomite... Manso de Cabacito Jotbertus, medietatem que dedit Bertrannus comes. Manso de Bladaldo, que dedit Guibertus Drogo.*

¹¹⁶ J. WOLLASCH, «Parenté noble», p. 14-15.

¹¹⁷ CL 101 (1062-1083), CSV 493 (v. 1055) et 494 (1056).

¹¹⁸ Pour la Bourgogne la question a été étudiée par C. B. BOUCHARD, *Sword*, p. 46-64.

3. 5. 1. Les oblats

Certains enfants en bas âge sont donnés aux abbayes comme oblats par leurs familles. Ils sont élevés et éduqués par les religieux et deviennent, la plupart du temps, moines à leur tour. La consécration d'un enfant au service de Dieu est une pratique ancienne dont l'archétype biblique est celui de Samuel qui, encore enfant, est amené au temple de Silo et voué à Dieu par sa mère Hanna [1 S 1, 19-20]. L'oblature, pendant le haut Moyen Age est, selon Mayke de Jong, une forme de donation. Au même titre que les biens matériels offerts aux monastères, il s'agit de rendre à Dieu ce qui a été reçu de lui¹¹⁹. C'est un sacrifice inconditionnel assimilé par la théologie carolingienne à un «holocauste pour le Seigneur» : en temps voulu l'oblat, à travers une vie d'obédience, transforme la donation parentale en don de soi.

Il n'en reste pas moins que l'offrande d'un fils au service divin est une façon très concrète d'établir des liens serrés avec un monastère au sein duquel la famille aura son propre représentant. Bien que l'enfant soit écarté du monde, il ne s'agit pas d'un abandon : l'oblat continue à être reconnu par ses parents comme faisant partie de leur descendance. Membre à la fois d'une famille séculière et d'une communauté spirituelle, il sert de médiateur entre ces deux univers. L'oblation d'enfants peut ainsi révéler des enjeux sociaux et être parfois une solution pour les familles prolifiques, embarrassées par le trop grand nombre d'héritiers à élever dans le siècle.

Les exemples d'oblats dans les documents monastiques provençaux sont peu nombreux mais ils méritent quelques commentaires.

Ainsi, en 1006, les moines de Saint-André de Villeneuve, reçoivent de Rostaing de Sabran la *villa* de Lirac, qui était tenue par Sauveur. Celui-ci obtient de l'abbé Martin la moitié de la *villa*, à l'exception de la mense de l'église locale. Peu après, Sauveur a un fils qu'il offre aux moines pour être baptisé et reçu plus tard comme moine. A cette occasion Sauveur leur rétrocède leur concession, s'en réservant le seul usufruit. Mais, au cours de l'année, Sauveur meurt et l'abbé revendique sa part de Lirac, au grand dam de la veuve, qui voulait la conserver pour elle et pour son fils. Un accord est passé entre eux par lequel les moines laissent à la veuve le quart de Lirac sa

¹¹⁹ M. DE JONG, *In Samuel's image*, p. 267 et ss. L'auteur donne aussi une large bibliographie sur le sujet.

vie durant et lui confient l'autre quart tant qu'elle gardera son fils en bas âge, c'est-à-dire pendant quatre ans à dater de la Saint-Michel, après quoi ce dernier quart reviendra au monastère en même temps que l'enfant. Si, entre-temps, celui-ci venait à mourir le bien devrait revenir au monastère¹²⁰.

Ce document pose, entre autres, le problème de l'âge des enfants lors de leur oblature. Ici l'enfant est offert au monastère dès sa naissance, mais ce n'est qu'entre quatre et cinq ans qu'il vient y habiter. Cela semble également avoir été le cas de Clément, *nutritus litteras* du prieuré victorin de Sainte-Marie à Saint-Médard¹²¹. La pratique était similaire pour les filles¹²².

La donation d'un oblat, ainsi que toute autre conversion à la vie monastique, était systématiquement accompagnée d'une donation de biens, y compris au XII^e siècle lorsque cet usage a parfois été considéré simoniaque¹²³. En fait cette donation, dont l'importance varie d'un cas à l'autre, semble plutôt la contrepartie de l'entretien de l'enfant, prélevée de son héritage. En 1038, Pons et Bonnefille donnent à Saint-Victor de Marseille la huitième partie de la *villa* de Saint-Maximin, pour le soin de leur âme et comme héritage de leur fils Hugues, qu'ils placent dans le monastère. Il en va de même à la fin du XI^e siècle : lors de l'entrée de l'un de leurs fils à Saint-Victor, Isnard et Belitrude offrent un moulin, tandis que Rixende et Raimond donnent les dîmes de tout ce qu'ils possèdent à Saint-Nazaire de Mézouls¹²⁴.

Nous ne connaissons qu'un seul exemple d'enfant en bas âge d'une grande famille ayant été donné à un monastère. Il semble que ce soient plutôt les familles plus modestes d'alleutieurs, dépendants des grands seigneurs, ou

¹²⁰ CPA 109 (1006-1014, 21 septembre), voir CPA 99 (1006).

¹²¹ CSV 393 (mars, XI^e s.).

¹²² Bibl. d'Arles, ms. 881, n° 4 (Saint-Césaire d'Arles) : *...ego in Dei nomine Teudaldus et conjux mea Anselina... simulque datam nobis filiam obtuli illam Dei et sanctis eius in loco iam dicto nomine Bligarda, puellam parvulam... dedimus eique puelle in partem suam modiatam .I. vinee obtime et mansionem .I. tradimus ista omnia iam dicta abbatissa nomine Adahuiz ceteraeque sororum ad nutriendam infantulam...*

¹²³ J. H. LYNCH, *Simoniacal*, p. 17-18, 27-36, 49-50.

¹²⁴ CSV 295 (1038, janvier) : *in hereditatem filii nostri Ugone, quem mittimus in monasterio* ; CSV 1092 (1097, 1^{er} janvier) : *filium nostrum Lambertum nomine, ut ibi sub regula beati Benedicti sub monastico habitu vivat, et cum eo damus in hereditatem unum molendinum* ; CISV 75 (1079-1106) : *in ereditate filii nostri quem monastica disciplina sancto Victori et domino abbati Ricardo tradimus inbuendum*. Voir aussi CSV 722 et P. GUILLAUME, *Notice historique et Documents*, n° 8 (1079-83) : *Petrus, cognomine Aicardus, donat domno Hugoni, abbati Cluniacensi, filium suum, Zachariam nomine, ut monastico subjectus ordini regulariter Domino deserviat, collatis quibusdam rebus suis monasterio Sancti Andreae. Leodegarius episcopus hoc donum laudavit*.

alors les branches secondaires des grandes familles, qui ont placé leurs enfants très tôt dans les monastères. Cette absence d'oblats issus des grandes familles dans les monastères semble liée à la préférence donnée par celles-ci aux carrières dans l'église séculière, et aux conversions à l'âge adulte.

3. 5. 2. Les conversions monastiques dans la haute aristocratie : de l'accès au pouvoir épiscopal au contrôle lignager

Depuis la deuxième moitié du X^e siècle, la haute aristocratie avait fondé une bonne partie de son pouvoir sur le contrôle des évêchés. Comme les évêques n'étaient pas encore recrutés dans les cloîtres, la noblesse mettait ses fils destinés à la vie religieuse plutôt dans les chapitres cathédraux, en attendant de pouvoir les placer sur un siège épiscopal. Il en est ainsi pour Riculf, évêque de Fréjus à partir de 975, qui, s'il fut *nutritus* à Montmajour, a suivi la voie séculière —diacre de l'église d'Arles entre 954 et 972— avant d'accéder à l'épiscopat. Son oncle Gontard, qu'il remplace à Fréjus, avait été auparavant prévôt à Arles¹²⁵. Il en est de même pour Clément, fils du vicomte Novelong, qui fut cleric à Cavaillon (1008) pendant l'épiscopat de son oncle Inguilran, avant de devenir évêque (1034-1042)¹²⁶, pour Pons de Châteaurenard qui fut cleric (1033) avant de devenir archevêque d'Aix (1048-1056)¹²⁷, pour Bertrand de Pontevès, cleric (1034-1037) avant d'accéder au siège épiscopal de Riez (1040-1066)¹²⁸, et pour Alfant d'Agoult, cleric (av. 1040) avant d'être évêque d'Apt (1048-1076)¹²⁹. Le même parcours dans l'église séculière a dû précéder l'accession de Raimbaud de Reillanne à l'archevêché d'Arles (1030-1069). Prévôt à Arles probablement depuis 1014, il suit cependant l'archevêque Pons de Marignane lorsque celui-ci devient moine à Saint-Victor¹³⁰. Seul Pons, de la famille de Castellane, évêque de

¹²⁵ LEP, p. 45-46. Sur les rapports de ces personnages, et des religieux d'Arles en général, avec Montmajour, voir Chapitre II, 1.

¹²⁶ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 523 (1008), CSV 430 (1034). Voir LEP, p. 19-21.

¹²⁷ LEP, p. 38-40.

¹²⁸ CSV 629 (1034), 621 (1037). LEP, p. 51-52, ne mentionne pas les documents où Bertrand apparaît en tant que cleric.

¹²⁹ DU ROURE p. 134 (av. 1040). LEP, p. 42-44.

¹³⁰ Voir Chapitre III, 2. 2. 3.

Glandèves (1043-1095) semble avoir été moine de Saint-Victor avant d'être promu au siège épiscopal¹³¹.

A côté de ceux qui sont devenus évêques il faut encore mentionner Pierre, chanoine d'Aix, neveu de l'archevêque Pierre Palliol (1030-1048)¹³² ; Hugues, chanoine de Nice, fils de l'évêque de Sisteron Pierre (1030-1042), de la famille de Nice-Orange¹³³ ; Raimond, de la famille des vicomtes d'Avignon († 1096), frère de l'évêque Rostaing (1047-1076), et doyen du chapitre d'Avignon, ainsi que ses neveux Rostaing Guillaume et Raimond († v. 1110), fils de Guillaume, chanoines du même chapitre¹³⁴.

Cette tendance «cléricale» des grandes familles perd sa vigueur au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle. Désormais les grands dirigent aussi leurs fils vers les monastères.

L'emprise des lignées sur les évêchés commence en effet à être sérieusement critiquée par les grégoriens, alors que les monastères gagnent une place prépondérante parmi les réformateurs. Le passage par une abbaye peut dès lors être considéré comme un facteur favorable par les candidats à un évêché. Ainsi, Pierre Geoffroi, fils du vicomte Geoffroi de Marseille, se fait-il moine à Saint-Victor trois ans avant d'obtenir, en 1082, l'archevêché d'Aix¹³⁵. Son stratagème n'est pourtant pas efficace, car, probablement poussé par les grégoriens, il renonce peu de temps après (1086 ?) à ses fonctions pour finir ses jours dans le monastère marseillais¹³⁶.

Malgré les changements dans le recrutement des évêques provençaux obtenus par la réforme grégorienne —moines ou chanoines réguliers provenant de familles assez modestes ou venus de l'extérieur— l'appartenance à un chapitre cathédral, régulier dorénavant, demeure une

¹³¹ CISV 95 (1095) : *Pontius, Glandensis episcopus... reliquit seculum [re]conversus factus est monachus in monasterio S. Victoris...* Mais dans sa famille, son oncle Rostaing était clerc (1009-1043, clerc en 1021/48 - CSV 763), et Hugues, fils de Guillaume Rostaing, était chanoine de Nice (v. 1109 - CN 23).

¹³² LDP p. 27.

¹³³ CSP 13 (1078).

¹³⁴ G. MANTEYER, *La Provence*, p. 337 et ss. Bérenger, fils du vicomte Rostaing Bérenger et neveu de l'évêque d'Avignon Rostaing, devient évêque de Fréjus vers 1091, de même que ses petits-neveux, Guillaume du Pont (en 1202) et Raimond Bérenger (en 1235, après avoir été prévôt en 1223). Pierre Bérenger, frère de l'évêque Bérenger fut chanoine de Saint-Ruf († v. 1153) [*Ibid.* p. 402 et ss.].

¹³⁵ CSV 449 (1079), 221 (27 mai 1082).

¹³⁶ CSV 918 (1103).

voie importante pour accéder à l'épiscopat¹³⁷. Au XII^e siècle, certaines grandes familles placent toujours leurs fils dans les chapitres. C'est ainsi que Gui de Fos, avait été prévôt d'Aix (1175) avant de devenir archevêque (1186-1212), et que Pierre de Sabran, avait été archidiacre de Sisteron (1138) avant d'en être l'évêque (1145-1171)¹³⁸.

L'entrée de fils des familles aristocratiques dans les monastères, dans la deuxième moitié du XI^e siècle, outre des visées politiques, semble avoir servi aussi à équilibrer le nombre d'héritiers mâles dans les familles trop nombreuses. Chez les vicomtes de Marseille, dans la génération de l'archevêque Pierre, trois garçons sur dix-sept sont devenus moines à l'âge adulte. Un quatrième, Aicard, fut archevêque d'Arles (1078-1090), sans que l'on sache s'il était passé auparavant par un monastère ou par un chapitre cathédral¹³⁹. En plus des fils destinés à la vie religieuse, la famille commence à limiter le nombre de mariages. Sept fils restent célibataires, dont au moins deux partent à la Croisade. Six se marient dont cinq laissent une postérité. A la génération suivante, malgré ces restrictions, il y a encore quinze héritiers mâles, dont deux sont placés dans le chapitre cathédral de Marseille. Les conversions des fils des Châteaurenard-Châteauvert semblent suivre la même logique : quatre des seize garçons deviennent moines de l'abbaye de Lérins à la fin du XI^e siècle, et, à notre connaissance, seulement deux se sont mariés¹⁴⁰.

D'autres grandes familles, à la même époque, placent aussi leurs fils dans les monastères. Nous avons vu (Chapitre IV) que c'est surtout Lérins qui est alors choisi par la haute aristocratie. On y trouve les moines Guillaume, Pierre Crépu et le petit-fils de Signerius, tous de la famille de Grasse, Aldebert de Castellane, Guillaume-Albert, Etienne et Bertrand de Châteaurenard, Rainoard de Châteauvert, Bertrand d'Agoult, Pons de Moustiers, le petit-fils de Guillaume de Fos-Hyères et Amalric de

¹³⁷ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 269-271.

¹³⁸ GCN, Aix, c. 62 et ss. et instr., c. 33. A noter aussi les exemples des vicomtes de Marseille et d'Avignon qui continuent de mettre leurs fils dans les chapitres de leurs cités.

¹³⁹ Il s'agit de l'archevêque Pierre, de son frère Foulques (CSV 449) et de leur cousin Aicard, fils du vicomte Guillaume III (CSV 589 - 5 mai 1069). L'archevêque d'Arles, Aicard, était, comme Pierre et Foulques, fils du vicomte Geoffroi. Il faut noter que dans la génération suivante les vicomtes placent à nouveau leurs enfants dans le chapitre cathédral de Marseille : Raimond, fils d'Hugues Geoffroi, en est chanoine, et son cousin Aicard (1119-67), fils de Pons de Peynier, en est le prévôt [BN, lat. 12702 f^o 139 (obituaire de l'église de Marseille : *augusti III nonas obiit Raimundus filius Dulcianaе confrater noster*), AVM 247 (1158), 252 (1162)].

¹⁴⁰ Voir Chapitre II, 3. 2. et IV, 2. 4. 2.

Lambesc¹⁴¹. En revanche, à part les fils des vicomtes de Marseille, on ne trouve à Saint-Victor qu'Albert de Pontevès¹⁴², mais cette désaffection de l'aristocratie provençale qui se fait sentir aussi par le ralentissement des donations envers les Victorins, est probablement compensée par les conversions des familles languedociennes, comme celle des vicomtes de Millau, dont deux fils, Bernard et Richard, ont été moines puis abbés de l'abbaye marseillaise¹⁴³.

A l'exception d'Aldebert de Castellane qui semble avoir été placé à Lérins encore enfant, la plupart des moines issus des grandes familles sont entrés au monastère à l'âge adulte. Ainsi Aicard de Marseille apparaît dans les documents en 1041, mais ce n'est qu'en 1069 qu'il devient moine ; son cousin Foulques est connu depuis 1056, mais entre à Saint-Victor en 1079¹⁴⁴. Il en va de même pour Guillaume-Aldebert de Châteaurenard et pour son cousin Bertrand, qui sont cités respectivement en 1094 et 1090, mais n'apparaissent en tant que moines qu'en 1124 et en 1144¹⁴⁵, ou encore pour Albert de Pontevès, mentionné en 1085, moine en 1116¹⁴⁶. Il se peut que, pour assurer leur pérennité, certaines familles, avant d'en faire des moines, conservaient un «stock» de jeunes-gens maintenus dans le célibat, susceptibles d'engendrer des héritiers en cas de défaillance des frères déjà mariés. (Cela explique aussi l'absence d'oblation d'enfants dans les grandes familles). Néanmoins les conversions de jeunes adultes, même si elles s'intégraient dans une stratégie lignagère, devaient aussi refléter les aspirations profondes des intéressés. (A ce propos, il serait intéressant de savoir si avant de prendre l'habit ces hommes avaient été éduqués dans le monastère, mais nous ne trouvons aucune indication dans nos documents).

¹⁴¹ CL 104 (1147), 132 (1125-35), 226 (1093), 76 (1124), 241 (1102), 110 (1144), 238 (1094), 239 (1096), 109 (1109), 278 (1095), 282 (1102-1110), 234 (1110/1120).

¹⁴² CSV 805 (1116), 485 et 923 (1119).

¹⁴³ CISV 50 (1061), 58 (1061-64), 51 (1062), 59 (1061-64).

¹⁴⁴ CSV 552 (1041), 595 (1056).

¹⁴⁵ CL 12 (1094), ABDR 2H347 p. 128 édité dans DU ROURE p. 218 (1090).

¹⁴⁶ DU ROURE, «Charte inédite», p. 100. D'autres exemples de conversion de jeunes adultes dans des familles plus modestes dans CPA 100 (1006, novembre), CSV 521 (1038 ?), CL 16 (1093), CL 216 (v. 1100).

3. 5. 3. Les conversions tardives

Aux XI^e et XII^e siècles, nombreux sont les nobles qui arrivant à un âge mûr ou à la vieillesse, choisissent de finir leur vie en sainteté dans un monastère. Avec l'accord de leurs parents, épouse, fils ou frères, ils offrent un bien à la communauté qui les accueille. En 1023, les frères Pons et Laugier, «de Mirabel», abandonnent le siècle et deviennent moines de Cluny¹⁴⁷. A peu près à la même époque, Guillaume Grueta de Grasse, se donne à Lérins¹⁴⁸. Pierre de Vollone en 1060 et Féraud de Thoard en 1070, se convertissent à la vie monastique à Saint-Victor¹⁴⁹. Certains décident de devenir moines sur leur lit de mort : *ad succurrendum*. Ainsi, en 1004, le vicomte Guillaume I, malade, s'entend conseiller par le prévôt de Saint-Victor d'abandonner le siècle¹⁵⁰. Vers 1073, Laugier Roux de Nice est lui aussi malade. L'évêque de Nice l'amène à Lérins dont il devient moine¹⁵¹.

Ces conversions tardives, survenant parfois à l'approche de la mort, étaient lourdes de sens. Après toute une vie passée dans le siècle, on cherchait la purification et une garantie de la rémission des péchés, par le sacrifice de soi, en s'abandonnant à un monastère¹⁵². Cette croyance dans la supériorité spirituelle de l'état monastique était propagée par les moines eux-mêmes qui, comme ceux qui entouraient le vicomte de Marseille, prênaient l'adoption de la règle bénédictine comme gage du salut. Par ailleurs ceux qui prenaient l'habit monastique étaient assurés d'être ensevelis dans le

¹⁴⁷ CLU 2779.

¹⁴⁸ CL 3 et 73 (1022-1033) : *...Quam ego Guillelmus jussionis vocem adimplere cupiens, relictis omnibus quod seculi sunt, soli Deo ammodo militaturus ac secundum regulam sancti Benedicti jam victurus, apud Lyrinense monasterium sub abbate Garnerio, milicie deponens cingulum ordinem assumo, Deo favente monasticum...*

¹⁴⁹ CSV 704 (1060), 740 (1070). D'autres exemples dans DU ROURE p. 192 (1058-72), CSV 679 (1073), CL 227 (1067-1101), 238 et 239 (1094), 82 (1109), 87 (1110-24), 110 (1142), 85 (1146-82), 88 (XII^e s.), CSV 1019 (1218).

¹⁵⁰ CSV 71 (15 octobre 1004) : *...ego Wilelmus, vicecomes Massiliensis, dum jacerem in lectulo meo, in infirmitate quam michi idem Dominus dederat, circumsteterunt me fratres monasterii beati Victoris, Wifredus scilicet, prepositus ipsius monasterii a domno abbate Guarnerio constitutus, ac reliqui fratres, et, sicut mos est servorum Dei, ceperunt mihi suggerere quatenus secularem militiam relinquerem et Deo militarem, multa de sanctis scripturis nunciantes. Ego autem, sermonibus eorum compuctus, gratia Dei, comam capitis deposui, et secundum regulam sancti Benedicti habitum monachilem suscepi...*

¹⁵¹ CL 158 : *Ego Laugierus, quondam infirmitate correptus, timore mortis deductus, ab episcopo Raimundo in monasterio Lyrinensi, ubi tunc devovi me esse monachum...*

¹⁵² Voir le beau préambule de la conversion de Gibelin à Lérins, à la fin du XI^e siècle (CL 18 : *...me in sacrificio totum Deo offeram...*).

monastère et de bénéficier des offices liturgiques que la communauté réservait à ses membres.

Dans la même perspective, et à l'instar des prélats de l'Italie du Nord, à partir de la deuxième moitié du X^e siècle, plusieurs évêques issus de l'église séculière abandonnent l'ancienne tradition d'être inhumés dans leur église cathédrale, cherchant la prière des moines et élisant sépulture dans les monastères¹⁵³. Certains vont plus loin, quittent leur charge et finissent leur vie comme moines. Jean III, évêque de Sisteron (v. 960), fonde le prieuré clunisien de Ganagobie où il souhaite être enseveli. Riculf, évêque de Fréjus (975-999), décède peu de temps après avoir été choisi comme abbé de Montmajour. Frodon, évêque de Sisteron (999-1030) a probablement été enterré à l'abbaye de Saint-Pons de Nice¹⁵⁴. En 1008, Pons I laisse le siège de Marseille à son neveu et va vivre à Saint-Victor, où il meurt quelques années plus tard¹⁵⁵. C'est aussi à Saint-Victor que les archevêques d'Arles, Pons (1005-1029) et son successeur Raimbaud (1030-1069) deviennent moines¹⁵⁶. La conversion de ce dernier, peut-être juste avant son élection comme archevêque et dans le sillage de son prédécesseur sur le siège d'Arles, montre combien le passage par un monastère avait pris d'importance chez les ecclésiastiques qui allaient s'engager dans le mouvement grégorien. Dans les années 1060, Raimbaud, *monachus et archiepiscopus*, aide à faire de son abbaye, Saint-Victor, un véhicule de la réforme monastique.

Que ce soit pour l'accomplissement d'une vocation personnelle ou pour l'application d'une stratégie lignagère, l'entrée d'un noble dans un monastère est l'un des mécanismes qui contribue à l'affermissement des liens établis entre une communauté monastique et une famille. La participation d'un parent moine dans les offices liturgiques d'un monastère est une garantie supplémentaire de salut pour les proches restés dans le siècle. Cependant aucune autre forme de vie que celle des moines ne peut apporter la certitude de rédemption, ainsi toute conversion est une préfiguration de la vie dans l'au-delà.

¹⁵³ J.-CH. PICARD, *Le souvenir des évêques*.

¹⁵⁴ LEP p. 58.

¹⁵⁵ CSV 18 : *...Elegi ad tempus, in monasterio beati martiris Victoris, sub habitu monastice religionis, degere humilitatus, ut in eternum vivere possim exaltatus...*

¹⁵⁶ *Vita S. Isarni*, p. 741 B.

4. Politique et propagande monastique

Les communautés monastiques provençales n'ont pas connu le même rayonnement. Certaines n'ont pas dépassé le cadre local, comme Correns ou Saint-Pons de Nice, d'autres ont atteint une importante expansion régionale, comme Montmajour, Lérins et Saint-André de Villeneuve, ou extra-régionale, comme Saint-Victor de Marseille. Cela veut dire que certaines communautés ont été plus aptes que d'autres à attirer l'attention et les donations de l'aristocratie. Certaines se sont conformées à leur statut «familial» tandis que d'autres ont réussi à le dépasser. Car si l'emprise des patrons laïques a sans doute été un obstacle difficile à franchir il n'en reste pas moins que l'engagement des moines pour s'en débarrasser, pour faire de leur abbaye quelque chose de plus que le repaire d'une ou deux lignées, a également contribué à distinguer les monastères entre-eux. Face à la politique des familles aristocratiques, les monastères ont développé leurs propres stratégies et infléchi d'importantes transformations.

4. 1. La hiérarchisation par le sacré et par le passé

La distinction des monastères est le résultat d'une politique délibérée qui passe par la diffusion de l'idée de la supériorité de l'état monastique en général et de l'excellence du mode de vie de certains monastères en particulier. Dans une société qui se définit comme la communauté des chrétiens, organisée par Dieu et en relation avec lui, toute hiérarchie s'établit en fonction de la capacité d'être plus au moins proche du sacré¹⁵⁷. Cette conception de l'organisation du monde place le clergé dans une position prépondérante face aux laïcs, et les moines — dont le purisme virginal les assimile aux anges — à la tête des serviteurs de Dieu¹⁵⁸. Aux X^e et XI^e siècles, la propagation de l'idée de perfection de la vie monastique fait des monastères bénédictins, par rapport aux autres sanctuaires, l'endroit par excellence de la dévotion, là où la célébration du sacrifice serait la plus susceptible de plaire à Dieu et donc de commuer les dons terrestres en «trésors dans le Ciel». Le transfert des églises privées vers les monastères

¹⁵⁷ A. GUERREAU, «Fief», p. 156 ; J.-CL. SCHMITT, «Une histoire».

¹⁵⁸ G. DUBY, *Les trois ordres* ; D. IOGNA-PRAT, «Le “baptême”».

provençaux, et cela bien avant la réforme grégorienne, reflète l'étendue de la pénétration d'une telle formule.

Outre l'importance de leur rôle dans le service divin, certaines communautés mettent en avant des éléments qui les rapprocheraient encore plus du sacré, que se soit la qualité des reliques détenues, la régularité de leur vie ou le prestige de leur passé. Des actes de Saint-Pons de Nice, de Saint-Véran de Vence et de Volx évoquent la fondation prestigieuse, mais pas toujours certaine, de ces monastères par Charlemagne¹⁵⁹. A Lérins on se souvient de l'amitié qui, au début du V^e siècle, avait uni le fondateur de l'abbaye, Honorat, à l'évêque Léonce de Fréjus. Le passé sert ici pour justifier à la fois les dons faits par les évêques de Fréjus aux XI^e et XII^e siècles et les possibles prétentions que ceux-ci pouvaient nourrir à l'égard du monastère dont l'appartenance au diocèse d'Antibes n'était pas encore tout à fait assurée¹⁶⁰. Mais c'est à Saint-Victor qu'on a vraisemblablement le plus élaboré l'image de perfection du monastère.

Au début du XI^e siècle les moines bénédictins se posent comme les héritiers d'une ancienne communauté qui se serait réunie autour du tombeau du martyr Victor¹⁶¹. Ils seraient ainsi les gardiens des reliques du saint, dont ils se servent à l'occasion pour persuader leurs opposants, comme à Caravaillan vers 1030¹⁶². Mais d'autres restes précieux étaient aussi sous leur surveillance. La *Vita* de l'abbé Isarn raconte que lorsque le futur abbé passe par le monastère il décide d'y rester car dans les *martyrum cryptae* reposent les saints Innocents, auprès desquels il prend par la suite l'habitude d'aller prier la nuit¹⁶³. En plus de veiller sur des reliques, les Victorins s'estiment les continuateurs du monastère d'hommes fondé par Jean Cassien à Marseille au début du V^e siècle, ce qui les rattache aux origines mêmes du monachisme en Occident¹⁶⁴. A tout cela viennent s'ajouter des usages monastiques exemplaires. En 1060, lors de la donation à Saint-Victor, du monastère de Saint-Martin de La Canourgue par l'évêque de Mende et par le vicomte de

¹⁵⁹ CSP 1 (9 décembre 999), 2 (11 mai 1004), 4 (v. 1028), 13 (avril 1078) ; CL 154 (12 août 1012), 156 (31 décembre 1016), 153 (mai 1033), 147 (1050) 146 (ap. 1055) ; GCN, Aix, instr., c. 440-442, n° II et c. 673.

¹⁶⁰ CL 7 (1073), 12 (27 décembre 1094), 8 (18 mars 1095), 27 (19 mai 1131).

¹⁶¹ CSV 15 (1005).

¹⁶² CSV 27.

¹⁶³ *Vita S. Isarni*, p. 738 C, 740 C. Voir P. AMARGIER, *Isarn*, p. 10-11 ; P. BONNASSIE, P.-A. SIGAL, D. IOGNA-PRAT, «La Gallia du Sud, 930-1130», p. 316.

¹⁶⁴ CSV 14 (1040, acte interpolé, voir la critique de J.-P. POLY, ACP n° 128), 32 (1044), 832 (1060), 827 (1061), 256 (1070), 532 (1073), 38 (1079) ; *Vita S. Isarni*, p. 738 B et C.

Rodez, on signale que tous ceux qui viennent d'autres régions visiter Saint-Victor, observent qu'ici on vit mieux dans la règle que dans tout autre monastère de la Gaule¹⁶⁵. A en croire l'auteur de la *Vita* d'Isarn, même Odilon de Cluny se serait étonné de l'ascèse de son homologue marseillais¹⁶⁶. Au vu des donations reçues par Saint-Victor, les moines avaient eu de quoi convaincre leurs bienfaiteurs.

Mais les Victorins ne doivent pas leur réussite seulement à la qualité de leur vie spirituelle. Ils n'attendent pas que leur renommée se diffuse auprès de l'aristocratie, mais ils vont eux mêmes l'apporter chez les seigneurs. Leur politique de récupération du temporel carolingien qui était entré dans le domaine des laïcs, les conduit aux quatre coins de la Provence, parchemins à la main, pour convaincre ceux qui détenaient leurs anciens biens de les restituer. Si leurs essais n'ont pas toujours été couronnés de succès, ils ont au moins obligé qu'on prenne connaissance de leur existence. En effet, il n'y a pas de famille aristocratique en Provence qui à un moment ou à un autre n'ait eu affaire à eux.

4. 2. Ordonner le monde et orienter la violence

Le volontarisme des Victorins pour récupérer leurs anciens biens est par ailleurs l'expression du rôle que les moines, et en particulier les Clunisiens, entendent jouer dans la société. Puisque leur intimité avec le sacré les place plus haut que les autres, ils estiment de leur devoir d'ordonner le monde et les rapports entre les hommes. Ils justifient d'une part la domination de l'aristocratie laïque et ecclésiastique sur la paysannerie et d'autre part, celle de l'Eglise sur l'ensemble de la société. La réforme grégorienne n'est autre que l'aboutissement de cette logique. Mais avant que ce projet ne prenne la tournure radicale de la réforme, les moines travaillent déjà pour garantir leur place et tenir leur rôle dans une société où la violence seigneuriale établit la domination.

Privés par principe de l'usage de la violence, les moines vont mettre en oeuvre des moyens «spirituels» de la contrôler, ou mieux, de contrôler ceux qui l'exercent. Cela passe par des pratiques concrètes comme l'établissement

¹⁶⁵ CSV 832 (1060) : *...Et nunc etiam, omni seculo jam pene lapso, si non sicut antiquitus, tamen in tantum viget, ut de quacumque patria in eo, causa religionis, venientes et actum in eo habitantium cognoscere volentes accesserint, dicant, cum recesserint, hoc potius regulariter degere quam cetera monasteria totius Gallie...*

¹⁶⁶ *Vita S. Isarn*, p. 740 F, 741 A ; P. SCHMID, «Die Entstehung», p. 177-178.

des assemblées de paix et de la Trêve de Dieu, ou encore par la diffusion d'un modèle idéal de seigneur laïque. C'est dans cet esprit qu'au début du XI^e siècle les Clunisiens —qui depuis l'époque d'Odon († v. 942) et de sa *Vita sancti Geraldi* essayaient de définir la place des nobles guerriers dans la société chrétienne comme le bras armé de l'Eglise— élaborent toute une construction autour de la figure du comte Guillaume II de Provence. Le comte serait à l'échelle régionale l'exemple d'un noble qui, en libérant l'abbé Maieul des Sarrasins et en expulsant ceux-ci de la Provence, a utilisé la violence pour une bonne cause¹⁶⁷. En mettant l'accent sur la valeur des combats lorsqu'il s'agit de faire triompher la Croix en contrant les ennemis de Dieu —qu'ils soient des infidèles ou simplement de mauvais chrétiens— les moines veulent canaliser la violence et se mettre à l'abri des exactions qui frappent inévitablement leurs propres domaines.

Mais la propagation, peut-être encore limitée, d'un modèle de noble «défenseur de la Croix» —devenu cependant, à la fin du siècle, le prototype du croisé— n'est qu'une des facettes de la lutte pour encadrer l'usage de la force. Dans des assemblées de paix réunies en 1023 et 1037, les Clunisiens obligent les comtes et d'autres seigneurs à se conformer, tant qu'ils en sont disposés, au modèle proposé et de restituer les biens usurpés à l'abbaye¹⁶⁸. En 1044, les Victorins en font de même à Barbaras¹⁶⁹. Entre-temps, autour de Raimbaud de Reillanne, archevêque d'Arles et moine de Saint-Victor, et d'Odilon de Cluny, s'organise le mouvement de la Trêve de Dieu qui, outre des dispositions anciennes qui visaient à garantir l'immunité des terres d'Eglise et l'inviolabilité des sanctuaires, prévoit les périodes où les conflits armés sont interdits¹⁷⁰.

Clunisiens et Victorins établissent ainsi les cadres dans lesquels la violence est légitime, c'est-à-dire là où elle ne touche pas les intérêts de l'Eglise et des monastères. A croire que les biens, une fois dans les mains des moines, seraient au-dessus des luttes pour le pouvoir. Si on pouvait au demeurant le faire admettre, il était évidemment bien difficile d'exclure les moines d'un système auquel ils appartenaient autant que les laïcs. Les

¹⁶⁷ Chapitre I, 2. 1. 2.

¹⁶⁸ CLU 2066 (v. 1023), 2916 (26 mai 1037), 2917 (mai ? 1037). J.-P. POLY, *La Provence*, p. 177.

¹⁶⁹ CSV 659 (1044).

¹⁷⁰ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 191-204. Voir R. E. REYNOLDS, «Odilo and the *Trevga Dei*»; H. HOFFMANN, *Gottesfriede und Treuga Dei*; H. E. J. COWDREY, «The Peace und Truce of God»; R. BONNAUD-DELAMARE, «La paix de Touraine»; T. N. BISSON, «Une paix peu connue» et «The Organized Peace»; C. LAURANSON-ROSAZ, «La Paix populaire».

conflits continuent à faire partie, comme ailleurs, du lot quotidien des établissements monastiques qui s'affrontent à l'aristocratie et aussi entre eux¹⁷¹.

4. 3. Les réseaux de dépendances

La réussite de la politique et de la propagande des différents monastères se reflète dans les courbes qui représentent le nombre et la fréquence des donations en fonction du temps, avec leurs phases d'expansion et leurs périodes d'essoufflement. Elles sont des indicateurs de l'influence des communautés monastiques, de leur rayonnement spirituel, de leur importance politique ou économique, enfin de leur place dans la vie sociale de leur temps. La capacité d'attirer des dons permet aux monastères d'agrandir leur temporel et d'assurer la présence des moines sur des régions plus ou moins vastes, et donc de constituer un réseau de dépendances à double fonction, religieuse et foncière. L'une des caractéristiques du monachisme bénédictin du XI^e siècle est l'étendue géographique sur laquelle certaines communautés ont obtenu terres, droits et églises. Il s'agit d'un phénomène nouveau dont l'armature juridique et organisationnelle ne se constitue qu'au cours d'un long processus¹⁷².

Les monastères provençaux, selon l'évolution de leur réseau au XI^e siècle, peuvent être répartis en deux groupes. Le premier réunit des communautés à vocation «fédérative» — Montmajour, Saint-André de Villeneuve, Saint-Victor de Marseille et Lérins— le deuxième les communautés qui tendent à être annexées par d'autres monastères. Dans ce dernier groupe on observe deux cas de figure. D'abord les communautés qui dès leur fondation sont rattachées à un monastère plus important, comme les monastères confiés directement ou indirectement à Montmajour à l'époque de l'abbé Archinric (Correns, Carluc, Estoublon, Varages). Ensuite les monastères indépendants au départ, qui pour une raison ou pour une autre, finissent par rejoindre le réseau d'un autre monastère, provençal ou non (Saint-Eusèbe de Saignon, Saint-Gervais de Fos, Esparron, Saint-Véran de Vence, entre autres).

¹⁷¹ CSV 691 (1045), 532, 533 (1075) ; CISV 26 (v. 1050), 89 (1090) ; B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 118 (ap. 1094), p. 147 (1119-1124), p. 168 (1130) ; CL 51 (v. 1050), 62 et 318 (1090), 24 (1138), 111 (1153).

¹⁷² C. D. FONSECA, «Typologie des réseaux» ; G. MELVILLE, «“Diversa sunt monasteria”» ; *Vom Kloster*, dir. H. KELLER et F. NEISKE.

Au fur et à mesure des rattachements de sanctuaires, les grands monastères provençaux constituent des congrégations composées de *cellae*, *ecclesiae* ou *obedientiae* — ces cellules, plus ou moins importantes, habitées par un petit nombre de moines venus de l'abbaye mère— et de *monasteria*, en général des établissements monastiques au départ autonomes qui sont rattachés par la suite à un autre monastère. Ce n'est qu'à la fin du XII^e siècle que les obédiences les plus importantes sont appelées parfois prieurés (*prioratus*), dénomination qui semble avoir été introduite en Provence par la chancellerie romaine¹⁷³. Les *cellae* ont des fonctions multiples : centre d'administration temporelle, centre de vie monastique et église paroissiale. La desserte des églises est le plus souvent confiée à un prêtre et l'administration des affaires temporelles revient à un moine. Celui-ci, en particulier s'il a aussi la responsabilité de la vie monastique menée dans la dépendance, est désigné prieur (*prior*) ou prévôt (*praepositus*), comme les moines qui ont dirigé les communautés de Correns et de Carluc ou les prieurés de Saint-Victor et de Lérins¹⁷⁴. A part les communautés anciennes et traditionnelles comme Ripoll, Lagrasse ou Montmajour, soumises à Saint-Victor pendant la réforme grégorienne, les monastères rattachés à Montmajour, Saint-Victor et Lérins, ne sont plus dirigés par leur propre abbé, mais par un prieur dépendant de l'abbé de l'abbaye-mère.

Les congrégations se caractérisent par l'autorité de l'abbé sur toutes les dépendances dont la soumission se manifeste notamment par le versement de certaines redevances. Les prieurs ont cependant une large autonomie pour gérer les prieurés et les monastères, car la surveillance de l'abbé, conditionnée par des déplacements aléatoires, ne peut être qu'épisodique. Les liens sont donc assez distendus. En réalité la cohérence des réseaux s'établit grâce à la mobilité des moines de l'abbaye-mère vers les filiales, et d'une filiale à l'autre, ce qui permet la diffusion et l'instauration d'usages communs.

¹⁷³ CSV 881 (1186), 855, 877 (1188).

¹⁷⁴ ABDR 2H347 p. 113 et 124, édités dans DU ROURE p. 126 et 95 (1008), ABDR 2H347 p. 60 édité dans DU ROURE p. 186 (v. 1050), ABDR 2H13 n° 17 édité dans DU ROURE p. 155 (milieu XI^e s.), ABDR 2H347 p. 1, 12, 28, 58, 130 édités dans DU ROURE p. 102, 184, 186, 79, 81 (1065), ABDR 2H347 p. 101 édité dans DU ROURE p. 86 (v. 1085), ABDR 2H347 p. 104 édité dans DU ROURE p. 223 (v. 1100), ABDR 2H347 p. 128 édité dans DU ROURE p. 253 (v. 1140) ; CISV 38 (1052), CSV 161, 168 (1064-1079), 515 (v. 1050), 758 (v. 1061) ; CL 278 (1095), 107 (1102-10), 86 (XII^e s.). Les mots *praepositus* et *prior*, désignent aussi celui qui secondait l'abbé [CSV 38 et 102-(1065-79) ; CL 55 (v. 1022), 107 (1102-10), 85 (1146-82), etc]. A.-M. BAUTIER, «De “prepositus” à “prior”».

A la fin du XII^e siècle, la souveraineté de l'abbé et la suprématie de l'abbaye-mère est contestée par bien des prieurés qui refusent de verser leurs cotisations. C'est avec l'aide de la papauté qu'on essaie de surmonter la crise. L'institution au XIII^e siècle, à l'image des Cisterciens, des chapitres généraux réunis périodiquement donne l'occasion à ceux qui en étaient jusque-là exclus de participer aux décisions. En même temps, des visites régulières aux obédiences permettent d'unifier la vie de l'ensemble. Désormais les congrégations deviennent des organismes centralisés, dotés de mécanismes de contrôle régulier.

En ce qui concerne les monastères rattachés, leur intégration n'est pas toujours facile. Beaucoup de communautés dotées d'une tradition d'indépendance n'acceptent qu'à contrecœur de se soumettre. C'est le cas en particulier des monastères soumis au moment de la réforme grégorienne, comme Saint-Gervais de Fos. Si les conflits font ressortir les antagonismes qui traversent les réseaux monastiques, il n'en reste pas moins que pour la plupart des communautés annexées, le fait d'appartenir à la congrégation d'un monastère plus puissant apporte souvent des avantages significatifs. Cela avait été le cas pour Saint-Eusèbe de Saïgon, mais aussi pour beaucoup de monastères dotés de ressources médiocres, comme Saint-Véran de Vence ou Esparron. Leur intégration dans un réseau était une garantie de continuité, même si c'était aux dépens de leur propre identité. C'est cette raison, entre autres, qui amène une série de petites communautés canoniales apparues dès les années 1030 à passer sous la dépendance des grands monastères, tel Saint-Jean de Salles ou Sainte-Marie d'Aups.

La constitution des réseaux monastiques est en grande partie le corollaire d'un large mouvement de transfert des sanctuaires vers les monastères. Depuis le milieu du X^e siècle, les églises de même que les dîmes font partie des biens qu'on a l'habitude d'offrir aux communautés monastiques¹⁷⁵. La concession d'églises privées aux monastères donne aux moines le contrôle de l'un des principaux pôles de sociabilité des populations rurales. Tant que les familles gardent leur influence sur les monastères, les moines peuvent être les intermédiaires privilégiés du pouvoir coercitif et donc être un élément de

¹⁷⁵ Les exemples sont très nombreux. Voici quelques indications prises au hasard pour le X^e siècle (ABDR 2H9 n° 2, BN lat. 12685 f° 250 r°, ABDR 2H13 n° 20, ABDR 2H9 n° 5 etc) et pour le XI^e siècle (ABDR 2H15 n° 36, ABDR 2H347 p. 102, ABDR 2H10, CSV 230, 429, 439, 683, 689, 761, CL 55, 128, 223 etc).

poids dans les rapports politiques. Les Fos, par exemple, ont, avec leurs alliés, confié les églises de leurs domaines aux moines de Saint-Gervais. Obligés par les grégoriens à abandonner leurs droits sur l'abbaye, il n'est pas question pour eux de la céder à Saint-Victor, monastère pourtant voisin mais étroitement lié à leurs vieux ennemis, les vicomtes de Marseille. Ils choisissent alors Cluny, abbaye lointaine et probablement plus neutre en terre provençale. Aussi peut-on se demander si la stratégie opposée qui consiste à partager les dévotions, c'est-à-dire à distribuer les dons d'églises et d'autres biens à des monastères différents, comme celle des Riez ou des Pontevès, n'est pas, outre un moyen de s'intégrer dans des réseaux plus vastes et multiplier les liens, une façon de limiter la dépendance à l'égard d'une seule institution.

4. 4. La détention d'églises face au pouvoir épiscopal

Toujours est-il que la détention des églises et des dîmes par les monastères, quoique entérinée par la pratique, n'a pas d'assise canonique. Il s'agit d'un empiètement sur des prérogatives normalement dévolues aux évêques et au clergé séculier, mais qui permet aux monastères de s'insérer dans le tissu paroissial et de jouer un rôle dans la vie pastorale des campagnes. Nos documents ne fournissent pas de renseignements sur la *cura animarum*. Il semble cependant que les moines confiaient généralement le service des âmes à des prêtres séculiers, sans que l'on puisse préciser la place de l'évêque diocésain dans le choix du desservant. Cela n'exclut pourtant pas la possibilité que des moines ordonnés, ou des prêtres devenus moines, aient assumé la desserte de certaines églises¹⁷⁶. En tout cas, tous les monastères possédèrent de nombreuses paroisses¹⁷⁷.

Souvent ce sont les prélats eux-mêmes qui concèdent des églises aux monastères¹⁷⁸. Bien que les actes de donation ne soient pas précis en ce qui concerne l'étendue des droits concédés, il semble que les évêques attribuent

¹⁷⁶ CSV 101 (1033), 668, 669, 661 (v. 1044), 739, 741 (1055), 753 (v. 1070).

¹⁷⁷ CL 131, 129, 214, DU ROURE p. 161, 197, 231, 234, CSV 840, 843, BN lat 13916 f° 20 v°, etc. Voir J. AVRIL, «La "paroisse"» et «Recherches».

¹⁷⁸ Par exemple, CPA 74 (992), 96 (1002), 113 (1017), CLU 2813 (1029), CSV 795 (1040), CISV 15 (1044), ABDR 2H11 n° 4 (1054), 2H10 (1068), CL 101 (1078 ?), 12 (1094), 212 (1096), etc.

aux moines la totalité ou une partie de la dotation et des revenus de l'église, les *temporalia*, et qu'ils se réservent les *spiritualia*, la charge des âmes. Ainsi, l'instauration d'un cens annuel récongnitif et le versement obligatoire de la taxe synodale, mentionnés dans quelques documents¹⁷⁹, pourraient indiquer que l'évêque ne renonce pas à son droit sur l'ordinaire et que le desservant de l'église demeure sous sa surveillance. Cette organisation est conforme aux dispositions des conciles réformateurs de la fin du XI^e siècle, qui tendent à définir une double dépendance pour les desservants : celle de l'évêque pour ce qui relève du spirituel, et celle du patron laïque ou ecclésiastique, pour ce qui est du temporel de l'église¹⁸⁰. Il s'agit là cependant d'un partage idéal qui a pu connaître des variantes dans la pratique.

Ainsi une lettre du pape Calixte II, adressée, entre 1119 et 1124, à l'archevêque d'Aix, nous apprend que les moines de Montmajour n'entendent pas dépendre de l'évêque en ce qui concerne les églises des *castra* de Miramas et de Cornillon, et que les frères de ces églises refusent de se rendre aux synodes diocésains¹⁸¹. Le droit des moines est reconnu par le pape qui confirme la décision prise par son légat. Celui-ci avait annulé l'interdit que l'archevêque d'Aix avait jeté sur ces églises sur lesquelles, d'ailleurs, le métropolitain d'Arles revendiquait également l'autorité. (En effet, Miramas et Cornillon se situent dans une enclave du diocèse d'Aix dans le territoire du diocèse d'Arles. En prenant position en faveur de Montmajour, la papauté évitait peut-être d'avoir à trancher, choix délicat, entre les deux archevêchés). En 1118, l'abbé de Montmajour avait déjà passé un accord avec l'archevêque d'Aix, Foulques, lors d'un concile tenu à Romans, en présence de l'archevêque de Vienne, le légat pontifical mentionné dans la lettre de Calixte II¹⁸². A cette occasion, l'archevêque d'Aix avait confirmé la possession des églises de son diocèse détenues par les moines arlésiens, tout en définissant les redevances qui devaient lui être versées. L'église de Miramas est la seule qui en est exempte (*Ecclesiam vero de Miramas ab omni exactione censuali liberam esse definivit*), tandis que les églises du *castrum* de Cornillon sont parmi celles qui doivent à l'archevêque le quart de toutes les dîmes, le cens synodal et le tiers des oblations, selon l'ancienne coutume (*secundum consuetudinem pristinam*), allusion ici aux droits épiscopaux qui avaient probablement toujours été observés. Pour leur part, les moines rendent définitivement une église à l'archevêque (celle de

¹⁷⁹ CPA 74, CLU 2813.

¹⁸⁰ J. AVRIL, «Recherches», p. 452.

¹⁸¹ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 146 édité dans DU ROURE p. 237.

¹⁸² ABDR 2H187.

Jouques) et quatre autres aux chanoines d'Aix. Les moines de Montmajour ne détenant pas moins d'une quarantaine d'églises dans le diocèse d'Aix, on peut comprendre l'acharnement de l'archevêque.

Le différend entre Montmajour et le diocésain d'Aix n'est qu'un des nombreux conflits qui éclatent, au début du XII^e siècle, entre les monastères et les évêques au sujet des églises. Au cours du siècle précédent, l'importance des transferts opérés en faveur des monastères avait privé les évêchés d'une grande partie de leurs revenus. Quand, à la suite de la réforme grégorienne, les sièges épiscopaux sont occupés par des prélats réformateurs, ceux-ci cherchent à affermir leur autorité et à reconstituer le temporel de leurs églises, dont une bonne part avait été dispersée par leurs prédécesseurs et se trouvait alors aux mains des laïcs ou des monastères. Ainsi, les moines de Montmajour ont dû aussi négocier avec l'évêque de Fréjus¹⁸³, ceux de Lérins avec les évêques d'Avignon, d'Antibes et de Fréjus¹⁸⁴, et ceux de Saint-Victor avec les évêques de Senez et de Toulon¹⁸⁵. Le mobile de tous ces conflits étant la part des revenus des églises monastiques due aux prélats, c'est donc pour les *temporalia*, et non pour les *spiritualia*, qu'évêques et monastères s'affrontent.

A l'instar des dispositions prises par Grégoire VII et Urbain II, les accords passés entre l'épiscopat provençal et les monastères, reconnaissent aux abbayes, du moment qu'elles ont l'assentiment du diocésain, le droit de détenir églises et paroisses¹⁸⁶. Mais on ne va pas jusqu'à leur octroyer l'*incorporatio*, donc à les considérer comme des personnes morales et les faire «curé de droit d'une paroisse», comme cela a pu arriver à Cluny dès 1099, dans le diocèse de Toul¹⁸⁷.

¹⁸³ B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 121 (1080-1109/10) et p. 141 (1112-1118) édités dans DU ROURE p. 201 et p. 227, voir aussi B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 118 (ap. 1094) édité dans DU ROURE p. 197 (plaintes envers les agissements des diocésains d'Arles, Aix, Carpentras, Cavaillon et Orange).

¹⁸⁴ CNDD 78 (1107), CL 129 (1113), CL 24 (1129 et 1138).

¹⁸⁵ CSV 972 (1122), 971 (1143).

¹⁸⁶ *Das Register Gregors VII.*, VI, 5b, c. 9 et 25, II, p. 401-402 (1078) ; MANSI, XX, c. 723 B (1089).

¹⁸⁷ W. PETKE, «Von der klösterlichen Eigenkirche zur Inkorporation in Lotharingen und Nordfrankreich im 11. und 12. Jahrhundert», *RHE*, 87, 1992, p. 34-72 et 375-404 ; *TRE*, VI, «Inkorporation» (P. LANDAU).

4. 5. Moines devenus seigneurs

Les stratégies mises en place par les moines visent à mieux cerner les laïcs, permettant à certains monastères de dépasser le cadre d'une fondation familiale et de devenir un endroit de synthèse pour l'aristocratie, là où les différentes familles ne font qu'une seule famille, là où le réseau d'obédiences couvre et assemble les différents domaines lignagers. Faisant des monastères les dépositaires d'une partie de leur patrimoine les familles les intègrent dans le système d'échanges. Les moines qui contrôlent les moyens d'accès à la vie céleste interviennent donc aussi au niveau des puissances terrestres.

De même que pour les redevances ecclésiastiques dont ils s'octroient le droit de perception, les moines vont bientôt essayer de récupérer des revenus typiquement seigneuriaux liés au pouvoir de ban comme la tasque, l'auberge ou la taille¹⁸⁸. La formation du temporel du prieuré de Correns étudiée par Marie-Geneviève Colin illustre bien ce qu'a été la politique des monastères dans ce domaine¹⁸⁹. Après une première période, tout au long de la première moitié du XI^e siècle, au cours de laquelle le temporel de Correns se constitue de biens fonciers et où les transactions sont toutes des donations, les moines, entre 1050 et 1085, acquièrent des revenus banaux. Pour convaincre les seigneurs de leur céder les droits les plus porteurs, les moines ne peuvent pas compter sur les dons et sont obligés de les obtenir par des achats et des échanges. Cette stratégie permet au prieuré de se dégager graduellement de la tutelle des patrons laïques, en l'occurrence les Châteaurenard, et de consolider leur position dans le circuit des échanges. En fait, le système de fonctionnement des monastères familiaux, structurellement basé sur le transfert de biens, porte en lui les contradictions qui conduisent aux transformations. Le rayonnement spirituel des moines va de pair avec leur insertion dans les affaires du siècle.

¹⁸⁸ CSV 503 (1022-50), 603 (1038), 58 (1040), 317 (1045), 383 (1048-56), 578, 579 (1058), 763 (1064) ; CL 64 (1060) ; ABDR 2H347 p. 14 (1059-62), 15 (1075-1100), 92 (1085-1100), 37 (XI^e s.) ; ABDR 60H24 n° 26.

¹⁸⁹ M.-G. COLIN, «Le temporel».

5. Le tournant grégorien

Grâce aux donations reçues de l'aristocratie, les communautés monastiques, ou du moins une partie d'entre elles, atteignent une aisance qui les libère progressivement de leur dépendance matérielle vis-à-vis de leurs patrons laïques. Les monastères, qui détiennent désormais de vastes seigneuries, finissent par s'insérer en tant qu'entités dans le système politico-économique au même titre que leurs fondateurs et bienfaiteurs. Mais malgré leur puissance temporelle grandissante, les monastères, jusqu'aux années 1060, ne remettent pas en question leurs rapports avec le monde laïque. Il faut la volonté de la papauté grégorienne d'écarter le pouvoir laïque et de se faire reconnaître en tant qu'autorité universelle pour que la perméabilité des communautés bénédictines s'estompe.

5. 1. Papauté, monastères et aristocratie : stratégies croisées

Au moins depuis le pontificat de Léon IX (1048-1054), la papauté s'est engagée dans un mouvement de réforme de l'Eglise qui passe à la fois par la moralisation de ses cadres —la lutte contre le nicolaïsme— et par l'exigence de la *libertas Ecclesiae* —la lutte contre l'investiture laïque et la simonie¹⁹⁰. L'idée que les affaires ecclésiastiques étaient du ressort exclusif du clergé n'était pas une nouveauté. On a vu en effet qu'elle avait traversé la réforme monastique du X^e siècle et infléchi en Provence la position des patrons laïques envers leurs monastères privés auxquels ils attribuent une part de liberté. D'ailleurs ils n'attendent pas les conciles réformateurs des années 1050 pour abandonner leurs droits sur les sanctuaires en leur possession et les confier aux monastères. Ici les moines avaient institué des compromis avec l'aristocratie qui semblaient acceptables aux deux parties. Dans ce contexte de composition, quand Victor II exhume en 1056 le vicariat d'Arles et envoie l'archevêque Raimbaud présider avec l'archevêque Pons d'Aix le concile de Toulouse —où la simonie est condamnée en mettant en cause le droit de patronage des laïcs sur les églises— son calcul est juste¹⁹¹. Les deux prélats provençaux sont issus de grandes familles, les Reillanne et les Châteaurenard, étroitement liées à des monastères —Saint-Victor où Raimbaud s'était fait moine, et Correns fondé par la grand-mère de Pons— et

¹⁹⁰ Sur la réforme grégorienne voir la bibliographie et la synthèse de P. TOUBERT, «Réforme Grégorienne». Sur la *libertas Ecclesiae* voir B. SZABÓ-BECHSTEIN, *Libertas ecclesiae*.

¹⁹¹ MANSI, XIX, c. 847-856.

sont habitués aux arrangements avec leurs frères laïques. C'est sans doute la solution victorine, qui préserve l'ascendant des laïcs sur leurs fondations, qui est proposée alors à l'aristocratie languedocienne.

Mais le projet de la papauté est plus ambitieux. Elle n'entend pas seulement engager la moralisation et le renouveau spirituel de ses cadres mais elle veut imposer l'Eglise comme source de tout droit et instaurer une véritable théocratie apostolique. L'enjeu était de taille car il s'agissait de faire accepter un nouveau rapport de pouvoirs entre l'aristocratie et l'Eglise et donc de rompre avec un long passé carolingien. Les réseaux monastiques, qui s'étaient constitués sans l'intervention de la papauté, apparaissent pendant le pontificat de Grégoire VII, par l'étendue de leur pénétration dans les milieux laïques, comme un moyen d'extension de l'autorité romaine et de propagation de la réforme. Du moment que les communautés sont placées sous la protection de Saint-Pierre ou qu'elles jouissent de la *libertas romana*, leur soumission à l'église de Rome conforte la primatie pontificale¹⁹².

C'est le potentiel que représente la congrégation de Saint-Victor, dont les dépendances s'étendent de la Provence à la Catalogne, qui amène Grégoire VII à renforcer les liens de Rome avec l'abbaye qui, auparavant, n'avait eu que des rapports assez distendus avec la papauté. En appelant les frères Bernard et Richard de Millau, abbés successifs de Saint-Victor entre 1065 et 1106, à venir travailler à la curie romaine et en les employant comme légats, il finit par engager toute la communauté victorine au service de sa politique. Avec un diplôme concédé en juillet 1079, le pape accorde au monastère marseillais des privilèges comme seule l'abbaye de Cluny en avait obtenu jusque-là —immunité, exemption, rattachement direct à Rome, libre élection de l'abbé, droit d'ordination et de correction des abbés et des moines des communautés dépendantes— ainsi que la confirmation des monastères, celles, églises et châteaux appartenant à Saint-Victor dans les diocèses provençaux et ailleurs¹⁹³. Cette bulle sanctionne le réseau monastique victorin et lui accorde une place de premier ordre dans la diffusion de la réforme au nord-ouest de la Méditerranée, là justement où les Clunisiens n'avaient pas réussi à s'établir. En élevant Saint-Victor à un rang comparable à celui de Cluny —deux modèles, selon le pape, de la *libertas romana*¹⁹⁴— Grégoire VII profite de la complémentarité géographique des réseaux des

¹⁹² I.-S. ROBINSON, *The Papacy*, Ch. 6.

¹⁹³ CSV 843 (4 juillet 1079).

¹⁹⁴ *Das Register Gregors VII.*, VII, 24, t. 2, p. 504 ; L. FALKENSTEIN, *La Papauté*.

deux monastères pour imposer sa politique dans le Midi, où il trouvait au sein même de l'Eglise de farouches opposants.

En Provence, la réforme a du mal à se faire admettre. L'archevêque Aicard d'Arles (1078-1112), pour ne citer que l'exemple le mieux connu, au moment de la querelle des Investitures, prend clairement le parti d'Henri IV contre Grégoire VII. Il est excommunié en 1079 et lors d'un concile tenu à Avignon, un nouveau prélat, Gibelin (1080-1109/10), est choisi à sa place. Aicard reste malgré tout sur son siège, peut-être jusqu'à sa mort en 1112, preuve qu'il dispose d'appuis importants¹⁹⁵. L'abbé de Montmajour, Bermond, a très probablement suivi la position de l'archevêque Aicard, mais il s'en sort moins bien. Il finit par être accusé de simonie et déposé en 1081 avec l'aide du comte Bertrand II de Provence gagné à la cause des grégoriens, tandis que l'abbaye arlésienne est soumise au contrôle de l'abbé de Saint-Victor, Richard.

L'épisode illustre bien les changements que la politique pontificale avait imposés dans les rapports des moines, en particulier des Victorins, avec l'aristocratie. Aicard était membre de la famille des vicomtes de Marseille et deux de ses frères, Foulques et Pierre Geoffroi, s'étaient faits moines à Saint-Victor l'année même où l'archevêque avait été excommunié¹⁹⁶. L'engagement des Victorins et de leur abbé dans la réforme et les privilèges pontificaux qui leur sont octroyés les éloignent, théoriquement, de leurs anciens patrons laïques. Ceux-ci cependant se rendent très vite compte des implications politiques de la réforme et surtout de l'importance que prennent désormais les moines dans la hiérarchie ecclésiastique. On a vu que les familles aristocratiques habituées à contrôler les évêchés mettaient leurs fils dans les chapitres cathédraux d'où ils accédaient ensuite à la charge épiscopale. Du moment que, avec la réforme, les prélats commencent à être recrutés dans les cloîtres monastiques —c'est le cas aussi à Marseille où l'évêque Pons II (1014-1073) frère des vicomtes a comme successeur Raimond *de Vita Eterna*, moine victorin (1082?-1122)¹⁹⁷— les grandes familles vont faire entrer leurs fils dans les monastères d'où désormais ils ont aussi la possibilité de parvenir à l'épiscopat. C'est d'ailleurs la stratégie adoptée en 1082 par les vicomtes en plaçant Pierre Geoffroi, moine depuis trois ans, sur le siège d'Aix, qu'il quitte cependant vers 1086 —peut-être à l'instigation des grégoriens— pour retourner vivre dans le monastère marseillais où il meurt

¹⁹⁵ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 263-264.

¹⁹⁶ CSV 449 (1079).

¹⁹⁷ LEP p. 23.

vers 1103. Toujours est-il que moines et seigneurs essayent de s'adapter aux nouvelles données.

C'est ainsi que le comte Bertrand II assure de son appui Grégoire VII, probablement par l'intermédiaire de l'abbé Richard. Pour prouver son dévouement, le comte se sert ironiquement de ses prérogatives de patron laïque pour déposer l'abbé de Montmajour, hostile aux réformateurs, et en faire élire un autre¹⁹⁸. Le comte va même plus loin en se déclarant vassal du pape et en lui cédant les droits ecclésiastiques en sa possession¹⁹⁹. Le serment de Bertrand II —qui a été conservé significativement dans les archives de Saint-Victor— conforte la politique pontificale de soumission des princes méridionaux qui amène le comte Bernard II de Besalù (1077), Pierre de Melgueil (1085), Sancho Ramires d'Aragon (1089), Bérenger Raimond de Barcelone (1090), Constantin, «roi et juge» de Sardaigne (1090) à faire allégeance au pape²⁰⁰.

Pour beaucoup d'entre eux, et surtout pour le comte de Provence, reconnaître l'autorité de la papauté leur permet de trouver une nouvelle légitimité face à l'aristocratie entreprenante qui depuis un siècle n'avait pas cessé d'entamer leur puissance. Cette reconnaissance ne signifie pas pour autant que les princes ont l'intention de renoncer à leurs prérogatives sur les églises, notamment l'investiture des évêchés, qu'ils se sont réservées jusque-là. Les parents et successeurs par les femmes du comte Bertrand II, les comtes de Saint-Gilles, d'Urgell et de Barcelone, quoique «fidèles» de la papauté et amis de la réforme considèrent toujours les biens d'église comme les leurs, continuant à les transmettre à leurs héritiers²⁰¹. Ainsi, les comtes de Saint-Gilles, qui n'ont pas hésité à suivre l'appel d'Urbain II et de conduire leurs hommes à la Croisade, n'abandonnent pas leur patronage sur les abbayes de Saint-Gilles et de Saint-André de Villeneuve²⁰². L'attitude des comtes reflète l'état d'esprit de l'aristocratie méridionale en général, qui n'adhère pas aux thèses théocratiques de la papauté. Ici, on est plus près des tendances modérées d'un Yves de Chartres qui récuse l'investiture laïque

¹⁹⁸ Bibl. Arles ms. 163, p. 80 (copie XVIII^e s., L. Bonnemant), édité dans RHGF, XIV, p. 657-658.

¹⁹⁹ HGL (1875), t. V, col. 670, n° 348 (1081).

²⁰⁰ P. KEHR, «El papat», t. XIII, 1928, p. 289 et ss. ; A. FLICHE, *Histoire de l'Eglise*, t. VIII, p. 116 ; *VSMH*, t. I, c. 526.

²⁰¹ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 271-272.

²⁰² Voir Chapitre II, 5.

pour la charge spirituelle mais l'accepte pour le temporel qui lui est attaché, position qui finit par prévaloir en 1122 au concordat de Worms²⁰³.

Le ralliement de Saint-Victor à la réforme n'est qu'un premier pas de la politique pontificale pour imposer son autorité sur les monastères provençaux. Peu après les privilèges concédés aux victorins (1079), Grégoire VII faisant valoir l'ancien rattachement de Montmajour à Saint-Pierre, soumet comme on l'a vu l'abbaye arlésienne à l'abbé de Saint-Victor (1081). En 1094, Urbain II prend Lérins sous sa protection. Deux ans plus tard, lors de l'un de ses voyages dans le Midi, le pape séjourne à Saint-André de Villeneuve, puis il passe par Saint-Eusèbe de Saignon, monastère dont il consacre la nouvelle église. En 1118, Gélase II est à Avignon et consacre l'église Saint-Martin dans l'abbaye de Saint-André. Les bulles pontificales, confirmant les biens ou réglant des conflits, très rares auparavant, deviennent de plus en plus nombreuses à la fin du XI^e et au XII^e siècle. La papauté est toujours davantage présente dans la vie des communautés, dont la vraie tête n'est plus l'abbé, mais le pontife romain qui décide désormais des changements importants dans l'organisation des monastères, comme en 1195 lorsque Célestin III confie à son légat la réforme de Saint-Victor de Marseille et de sa congrégation.

5. 2. Les réactions

5. 2. 1. Une adhésion sous condition

Malgré l'opposition que les grégoriens ont pu trouver, l'aristocratie, à l'instar du comte, finit par céder sur certains fronts. Ainsi, quelques monastères qui étaient toujours sous le contrôle des grandes familles, finissent par être abandonnés aux abbayes réformatrices : Saint-Gervais de Fos est donné à Cluny (1081), Saint-Eusèbe de Saignon est confirmé à Saint-Gilles (ap. 1077), tandis que Saint-Pons de Nice obtient sa liberté (v. 1075). Il n'en reste pas moins que les réformateurs ne sont pas en mesure d'imposer leurs desseins en entier et sont souvent obligés d'accepter des compromis. Cela est particulièrement frappant chez Hugues de Cluny qui a parfois du mal à concilier ses activités en tant que légat de Rome et les intérêts de son abbaye dans la région, notamment à Avignon.

²⁰³ I.-S. ROBINSON, *Authority and Resistance in the Investiture Contest*, New York, 1978.

Depuis au moins 1050 le siège épiscopal de la cité avait été occupé par l'un des fils du vicomte Bérenger, Rostaing. L'évêque, qui n'avait pas hésité à s'emparer des droits des Victorins à Saint-Promace de Forcalquier et de contester une transaction faite par son père en faveur des Clunisiens à Gap, avait marqué les moines de Saint-André de Villeneuve par son attachement aux affaires du siècle²⁰⁴. Toujours est-il que les vicomtes et l'évêque Rostaing avaient accueilli et soutenu les conciles réformateurs des années 1060 tenus dans leur cité et présidés par Hugues de Cluny²⁰⁵. En 1063, Cluny reçoit sa seule donation importante dans le diocèse du vicomte Bérenger — l'église de la Sainte-Trinité dans le *castrum* de Sorgues dotée d'une série de dîmes et de terres²⁰⁶ — mais dix ans plus tard les Clunisiens n'ont toujours pas réussi à s'installer. En 1074 Hugues est une fois de plus à Avignon, accompagné de ses prieurs provençaux, afin de négocier avec l'évêque Rostaing l'avenir de la dépendance de Pont-de-Sorgues²⁰⁷. Sous prétexte de mettre en valeur la dépendance, l'évêque essaie de récupérer, ne serais-ce que pendant quelques années, les profits générés par le domaine cédé par son père. A en croire les accusations de l'évêque réformateur d'Avignon, Albert (1096-1100), les Clunisiens avaient obtenu de façon simoniaque leurs possessions à Pont-de-Sorgues²⁰⁸.

Avant d'être passés dans le domaine du vicomte Bérenger, lorsque son fils devint évêque, les biens qui ont été donnés à Cluny en 1063 appartenaient certainement à l'église d'Avignon. La bienveillance des vicomtes et de l'évêque d'Avignon à l'égard des grégoriens n'était pas sans arrière pensée. Ils obligeaient ainsi les réformateurs à fermer les yeux sur ce qui se passait à Avignon même. La donation du vicomte Bérenger à Hugues de Cluny était peut-être la contrepartie de la «bonne volonté» de l'abbé. En tous cas l'adhésion à la réforme ne signifiait pas que les grandes familles étaient disposées à abandonner toutes leurs prérogatives.

²⁰⁴ CSV 664 et 665 (après 1065) ; G. MANTEYER, *La Provence*, p. 377, n. 2 ; *Vita Sancti Pontii*, p. 499.

²⁰⁵ GCN, Aix, instr., c. 445 n° VII (1060) ; BN, nouv. acq. lat. 1674, pièce 1 et Bibl. d'Avignon, ms. 98 f° 144v° (1063) ; N. DIDIER, *Les églises de Sisteron*, p. j. n° 1, p. 181-184 (1066). Sur l'activité réformatrice d'Hugues dans le Midi voir A. KOHNLE, *Abt Hugo*, p. 153-154.

²⁰⁶ CLU 3387 (14 février 1063).

²⁰⁷ CLU 3466.

²⁰⁸ CNDD 24 (1096-1110) : *...et medietatem ecclesie beate Marie de Ponte, et alteram medietatem quam Cluniacenses monachi per simoniam possident...*

5. 2. 2. Plus de tension, moins de donations

A cette acceptation des principes de la réforme mais non de sa pratique, fait écho l'attitude adoptée par l'aristocratie vis-à-vis des monastères. A partir des années 1060 on constate deux tendances, l'exacerbation des conflits et le tarissement des donations.

La violence et les disputes, étant une manifestation de la sociabilité aristocratique, ont toujours fait partie des relations des monastères avec leur environnement laïque. Mais dans le dernier tiers du XI^e siècle la contestation devient de plus en plus l'élément caractéristique des rapports entre les moines et les grandes familles. Le rappel schématique de la fréquence des transactions des vicomtes de Marseille à l'égard de Saint-Victor suffit pour éclairer la situation.

Entre la restauration de Saint-Victor en 977 et sa réforme en 1005, les biens marseillais du monastère ont servi à soutenir l'implantation de la puissance vicomtale. Une fois l'abbaye réformée et dotée par les vicomtes d'une mense propre, la famille fait des donations sporadiques et ce n'est qu'à partir des années 1030 que leurs dons deviennent plus importants, concernant souvent les sanctuaires que les vicomtes ont gardés jusque-là. Comme d'autres familles à la même époque, les Marseille ont consolidé leur puissance sur leurs différents domaines, et ils peuvent ainsi se permettre de mieux s'occuper de leur salut et d'en faire profiter les moines. Il faut dire qu'ils prennent de l'âge et que les moines sont toujours là pour leur rappeler leurs devoirs envers Dieu ; c'est ce que fait l'abbé Isarn lorsque le vicomte Foulques retrouve la santé après avoir été blessé au combat : l'abbé lui conseille et lui ordonne alors de reconstruire et de doter l'église Saint-Pierre, au lieu dit Paradis, devant la porte du monastère²⁰⁹. Saint-Pierre devient ainsi la fondation personnelle de Foulques et de son épouse Odile de Vence. A l'instar de son frère, le vicomte Guillaume II fait édifier à gauche de l'église Saint-Pierre, l'église Sainte-Croix afin que les moines puissent prier assidûment pour lui et les siens²¹⁰. La dédicace à la Croix en dit long sur les intentions de Guillaume II de rendre grâce lui aussi pour le succès de ses exploits d'armes. Et les donations de la famille vont bon train jusqu'à la

²⁰⁹ CSV 19 (1020), 32 (1044) : *Quare disposuimus edificare supradictam ecclesiam, consilio atque jussu domni abbatis Isarni, felicis memorie, atque omnium fratrum in supradicto cenobio manentium voluntate.*

²¹⁰ CSV 25 (1045).

disparition des deux vicomtes, Guillaume II vers 1045 et Foulques vers 1065, lui qui, lors d'une donation en 1059, sentait déjà arriver le terme de sa vie (*me quoque ad finem hujus vite adproximare*)²¹¹. C'est alors que les tensions s'intensifient et ce sont les petits-enfants de Guillaume II qui posent des problèmes aux moines : ils détiennent injustement des biens et des droits du monastère, ils contestent les donations de leurs aïeux et ils demandent des contreparties en nature ou en argent pour leurs confirmations. Il est vrai qu'au fil des générations les héritiers du domaine vicomtal sont devenus de plus en plus nombreux et qu'ils essaient d'augmenter leurs revenus en grattant là où ils peuvent. Mais, entre-temps, les moines ne sont-ils pas aussi devenus plus tatillons dans l'administration de leur temporel et dans l'exercice de leurs prérogatives seigneuriales ? N'ont-ils pas entamé l'élaboration d'un cartulaire où leurs droits sont dûment consignés ?²¹² En fait, l'époque où les vicomtes pouvaient s'arranger pour garder les biens qu'ils donnaient ou restituaient aux moines était bel et bien finie²¹³. Maintenant les monastères s'employaient à bien marquer la frontière entre ce qui était à eux et à Dieu, et ce qui était à leurs bienfaiteurs. C'était pareil à Correns où les moines tâchaient de s'écarter de l'influence des fondateurs, les Châteaurenard, ou à Lérins dont la communauté, au début du XII^e siècle, essayait de faire face aux usurpations de la famille de Grasse.

La donation n'a cependant rien perdu de son importance dans le commerce des seigneurs avec Dieu, bien au contraire. On en vient alors à faire un don de toute transaction avec les monastères, même si elle est en réalité une restitution, une vente ou un échange. Non seulement les contestations finissent par prolonger et renouveler les rapports entre les monastères et les familles mais elles offrent aussi une deuxième vie aux biens donnés par les ancêtres, des biens qui une fois «redonnés», continuent à servir pour acquitter la dette des vivants envers la divinité. Toujours est-il qu'en puisant dans le «capital» que leur famille avait déjà transféré aux monastères, les seigneurs protègent un patrimoine devenu plus étriqué. En tous cas, les «vrais» dons se font de plus en plus rares.

Le tarissement des donations révèle tout de même une profonde transformation dans les rapports entre les monastères et l'aristocratie, car le système des monastères familiaux où régnait une certaine imprécision entre le temporel monastique et le patrimoine lignager —avec la distinction

²¹¹ CSV 108 (1059).

²¹² M. ZERNER, «L'élaboration du Grand Cartulaire».

²¹³ CSV 77 (v. 100), 27 (v. 1030).

imposée par la réforme grégorienne entre les éléments ecclésiastiques et les éléments laïques— touche à sa fin. Mais l'aristocratie provençale n'est pas prête à accepter une telle coupure et elle va sanctionner les monastères qui ont trop vite rompu l'entente tacite qui s'était instaurée entre eux depuis les alentours de l'an mil, c'est-à-dire ceux qui s'étaient ralliés sans ambages au projet théocratique de la papauté : les Victorins. A partir de 1060, les donations reçues en Provence par Saint-Victor diminuent rapidement devenant presque dérisoires dans les années 1080, au plus fort de son engagement grégorien. Cette chute est cependant en partie compensée par les acquisitions que l'abbaye continue à faire dans le Languedoc et en Catalogne. La défection de l'aristocratie provençale envers les moines marseillais profite aux abbayes qui ont gardé une position plus nuancée à l'égard de la réforme, en particulier Lérins qui connaît dans le dernier tiers du XI^e siècle, sous l'abbatit d'Aldebert II (1067-1102), la période de sa plus vive expansion. Un décalage chronologique a toujours marqué l'évolution des deux monastères —la restauration de Lérins (v. 1020) a été beaucoup plus tardive que celle de Saint-Victor (977)— et il se fait encore sentir dans l'évolution de leur politique vis-à-vis des laïcs. Tandis que les conflits des Victorins avec les vicomtes de Marseille débutent dans les années 1060, ceux des Lériniens avec les seigneurs de Grasse ne commencent qu'après 1110.

5. 3. Vers une solution de «remplacement»

Quoique le rôle des monastères bénédictins auprès de l'aristocratie ait été exercé pendant quelques décennies par les Lériniens, la vague grégorienne finit aussi par les rattraper. En 1094, Urbain II place leur monastère sous la protection de Rome. Lérins devient ainsi un relais important pour la réforme dont la pénétration est très lente en Provence orientale²¹⁴. Au XII^e siècle certains de ses moines quittent le cloître pour occuper des sièges épiscopaux de la région²¹⁵, tandis que la papauté devient, avec les comtes de Barcelone, l'autorité à laquelle l'abbaye recourt pour faire valoir ses droits contestés par les laïcs et par les évêques qui cherchent à recouvrer leurs anciennes prérogatives.

²¹⁴ M. FONTANA, *La réforme grégorienne*.

²¹⁵ Mainfroi d'Antibes ? (1113-1138/43), Pierre de Vence (1093-1109), Guillaume de Gap (1131-1149?), Lambert de Bauduen de Vence (1114-1154).

Au début du XII^e siècle, s'étant rangés du côté des réformateurs, les monastères bénédictins n'exercent plus auprès de l'aristocratie la fonction qui était la leur lors de leur fondation ou restauration aux alentours de l'an mil : légitimer le pouvoir seigneurial. Et ce changement a lieu alors même que les grands seigneurs ont le plus besoin des monastères pour garder le pouvoir que depuis lors ils avaient acquis, confrontés qu'ils sont à la montée en puissance des lignées chevaleresques et au raffermissement du pouvoir comtal²¹⁶. Les familles nobles sont prises d'un certain désarroi, ne sachant plus si elles doivent continuer à jeter leur dévolu sur les anciens monastères, au risque de voir leur pouvoir être sapé. En fait, en prenant la défense des monastères contre les exactions des seigneurs laïques, les comtes de Barcelone arrivent effectivement à s'imposer, obligeant les grands à s'incliner. La réforme grégorienne, en écartant les patrons laïques des monastères, avait ouvert la brèche pour le retour de la puissance comtale. L'aristocratie cherche donc des alternatives et les trouve, chronologiquement, dans les collégiales, chez les Hospitaliers et les Templiers et dans les nouveaux monastères, Cisterciens, Chalaisiens et Chartreux.

5. 3. 1. Les collégiales : une possibilité écartée

Des communautés de clercs suivant l'idéal apostolique de pauvreté étaient apparues en Provence assez tôt, dès les années 1030. De grandes familles comme les Pontevès, les Riez et les Châteaurenard, connues par leur dévotion envers les bénédictins, avaient aussi participé à la création de ces collégiales²¹⁷. Mais ce sont surtout les lignées chevaleresques, comme les Saint-Georges à Saint-Jean de Salles, qui se sont intéressées aux collégiales, car la création d'une petite communauté de clercs, maintenue en partie par des revenus paroissiaux, était sans doute moins onéreuse que l'entretien d'un monastère. Dans le troisième tiers du XI^e siècle, alors que certains monastères cherchent à écarter leurs patrons laïques, le mouvement canonial connaît un certain regain de vitalité. Les Châteaouvert qui, avec leurs cousins les Châteaurenard, avaient fondé le monastère de Correns en 1002 abandonnent leur ancienne dévotion et vers 1070 se consacrent probablement à la fondation d'une nouvelle communauté de chanoines

²¹⁶ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 137-141, 286, 318-340.

²¹⁷ CL 63, 64 (1060, Sainte-Marie de Gratemoine, par les Pontevès) ; CSV 1065 et CISV 11 (1039, Pignans par les Riez), CL 211 (1052, Sainte-Marie de Moustiers par les Riez) ; ABDR 2H347 p. 19 (1028), p. 157 (1085, Spéluque par les Châteaurenard).

réguliers, Saint-Paul de Mausole, dont ils détiennent toujours le patronage au début du XII^e siècle.

Mais les collégiales plus anciennes, comme les monastères bénédictins, se sont elles aussi engagées dans la réforme grégorienne. La célèbre collégiale de Saint-Ruf, créée en 1039 par un groupe de clercs, était tombée dans les années 1050, à l'instar du chapitre d'Avignon, sous l'influence de la famille des vicomtes d'Avignon. La famille contrôlait les hautes charges ecclésiastiques de l'évêché, y compris la direction du chapitre cathédral dont le prévôt administrait aussi l'abbaye de Saint-Ruf. Mais en 1075 les grégoriens arrivent à se débarrasser du prévôt avignonnais et Saint-Ruf est désormais dirigée par un adepte de la réforme. Cela explique pourquoi à la fin du XI^e siècle, alors que les usages de Saint-Ruf devenaient un modèle de la vie apostolique des chanoines réguliers et que les Rufiens étaient sollicités partout pour réformer des communautés, l'expansion de la collégiale n'a pas lieu en Provence mais ailleurs, surtout dans le Dauphiné. Comme Saint-Victor dont la renommée garantissait encore le développement à l'ouest du Rhône, Saint-Ruf suscite la méfiance de l'aristocratie provençale. Les collégiales, qui auraient pu en quelque sorte «remplacer» les monastères, comme cela a été le cas de Mausole, ne remplissent pas les conditions qui les auraient fait paraître comme une vraie alternative aux yeux des grandes familles. En fait il faut attendre les transformations que la Croisade apporte à la conception de la vie consacrée pour que cette alternative se présente à l'aristocratie.

5. 3. 2. Hospitaliers et Templiers ou le monachisme après la Croisade

Aboutissement de l'esprit de croisade, la création des ordres militaires représente un tournant dans l'histoire du monachisme, ajoutant au combat spirituel mené à travers l'ascèse, le combat des armes contre les ennemis de Dieu. L'institution du moine-soldat, qui accomplit sa mission dans la prière et dans l'action de la bataille, rompt avec la tradition séculaire de l'isolement des cloîtres et de la fuite du monde, alors même que fleurissent en Occident les nouveaux ordres monastiques épris du «désert». Elle offre surtout à la noblesse chevaleresque un cadre canonique pour l'exercice de sa spécialité, la guerre. Mais l'ambiguïté de cet état n'a pas échappé aux hommes d'église, d'où les réticences d'un Guigues le Chartreux. Même Bernard de Clairvaux, tout convaincu qu'il fut de la légitimité des Templiers, semble se défier de leur genre de vie, insistant sur l'ascèse et les obligations religieuses auxquelles ils sont soumis et n'évoquant les devoirs militaires que de

manière floue, dissous dans un contexte plus général. Il n'en reste pas moins que les mobiles qui avaient poussé les Occidentaux à partir à la conquête de Jérusalem, à accomplir sous la bannière du Christ leur chemin de croix, demeurent très longtemps imprégnés dans les esprits, et garantissent la popularité des Hospitaliers et des Templiers chez les laïcs, même après l'abandon de la Terre Sainte en 1291, jusqu'au début du XIV^e siècle²¹⁸.

La Provence, qui s'était déjà mobilisée à la fin du X^e siècle pour expulser les Sarrasins du Freinet, semble particulièrement sensible à l'idéal de la croix. En 1096, suite à l'appel lancé par Urbain II au concile Clermont (novembre 1095), l'un des héritiers du comté, Raimond de Saint-Gilles, prend la tête des troupes méridionales dans lesquelles on trouve de nombreux nobles Provençaux. Après la prise de Jérusalem, par sa position géographique et ses ports, la Provence devient une plaque tournante dans les échanges avec l'Orient. Dans ces circonstances, les répercussions du succès de la première croisade et la diffusion de la notoriété de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, se font sentir assez vite dans la région. Il est donc normal que les Hospitaliers, puis les Templiers, y aient trouvé leurs premiers donateurs²¹⁹.

La maison de l'Hôpital de Saint-Gilles, sur la rive droite du Rhône, mentionnée en 1113 dans la confirmation de Pascal II, fut l'une des premières dépendances de l'ordre en Occident²²⁰. L'église de Saint-Thomas de Trinquetaille fut acquise de l'archevêque d'Arles entre 1116 et 1119, et très tôt les Hospitaliers reçurent des dons dans le Gapençais, à Manosque et à Puimoisson près de Riez²²¹. Le comte Raimond-Bérenger et son épouse Douce furent parmi les premiers bienfaiteurs des Hospitaliers en Provence, exemptant dès 1114 leurs radeaux du tonlieu d'Orgon, sur la Durance, par

²¹⁸ D. LE BLÉVEC, *Recherches sur l'assistance* ; A. DEMURGER, *Vie et mort* ; A. FOREY, «The Militarisation» et *The Military Orders* ; A.-M. LEGRAS, *Les commanderies* ; J., RILEY-SMITH, *The Knights*.

²¹⁹ D. LE BLÉVEC, «Aux origines» ; P. SANTONI, «Les deux premiers siècles» ; J. A. DURBEC, «Les templiers dans les Alpes-Maritimes» et «Les templiers en Provence».

²²⁰ DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire Général*, n° 30.

²²¹ CT 257 ; GCN, Aix, instr., n° XIII, c. 373-374 (ap. 1113) et c. 450 (1155) ; P. GUILLAUME, «Origine des chevaliers». Des nombreux documents concernant les Hospitaliers et les Templiers sont conservés dans les archives et bibliothèques provençales, surtout aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, série 56H et aux Archives municipales d'Arles, série GG.

où, probablement, les frères faisaient cheminer les ressources extraites de leurs récentes possessions en Haute-Provence²²². En 1144, le comte Bérenger-Raimond est enseveli dans l'église de Saint-Thomas de Trinquetaille²²³ et les comtes de Forcalquier sont à l'origine de la maison de Manosque où ils élisent aussi leur sépulture en 1168²²⁴.

Les premières donations à l'Hôpital ont lieu avant la militarisation de l'ordre à partir de 1126, mais, comme l'a montré Daniel Le Blévec, elles ne visent pas la constitution d'établissements d'assistance sur place²²⁵. Il s'agissait de participer à l'effort de maintien des croisés en Terre Sainte. L'enjeu immédiat était donc la guerre contre l'infidèle. Quelques années plus tard, c'est la même logique qui préside dans les dons aux Templiers et aux Hospitaliers militarisés²²⁶. Mais est-on alors loin des donations adressées au XI^e siècle aux communautés monastiques bénédictines ? Pas vraiment, car à côté des biens fonciers, les ordres militaires reçoivent très tôt des sanctuaires. L'église Saint-Thomas de Trinquetaille est un don datant de 1116-1119. L'église paroissiale de Puimoisson est une donation de l'évêque de Riez, Augier (1096-1139?), de la famille de Pontevès, et de ses chanoines, dont le prévôt Guillaume de Moustiers (1113-1155) est de la famille de Riez. En 1155, dans le diocèse de Sisteron, les Hospitaliers détenaient Saint-Pierre de Manosque et quatre autres églises qui leur avaient été données par les évêques Gérard (1105/06-1124) et Raimbaud (1145)

²²² DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire Général*, n° 33, CT 260 et 261.

²²³ CT 206 (1150). Voir M. AURELL, «Nécropoles et donats».

²²⁴ La comtesse Adélaïde et son fils Guillaume de Forcalquier donnent une maison près de la Durance aux Hospitaliers en 1127, et deux ans plus tard ils leurs abandonnent le cens sur les radeaux qui descendent la Durance, au passage de Sisteron et sur toutes leurs terres (ACP 265 et DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire Général*, n° 85). Les fils de Guillaume, Bertrand et Guigue, et leur mère Gersende, confirment en 1143 tout ce que les frères acquerront dans leur comté (*Ibid.* n° 152). En 1148, Guigue lègue aux Hospitaliers une partie de son héritage, c'est-à-dire, le bourg et le château de Toute-Aures, aujourd'hui Mont d'Or et sa part de Manosque (*Ibid.* n° 186). En 1150 et 1151, les neveux de Guigue, Guillaume et Bertrand, et leur mère Jauceranne, contestent la donation de Manosque (ACP 325). En 1152 ils arrivent à un accord : Manosque et le Mont d'Or sont partagés, moitié moitié, entre les comtes et les Hospitaliers, et Adélaïde, soeur de Guillaume et Bertrand, vend à l'Hôpital ses droits sur ces biens pour 75 marcs d'argent (DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire Général*, n° 218 et 211). Dix ans plus tard l'empereur doit intervenir pour faire respecter l'accord (*Ibid.* n° 305). En 1168, Guillaume et Bertrand deviennent frères de la maison de Manosque où ils souhaitent être ensevelis (GCN, Aix, instr., n° XI, c. 12-13).

²²⁵ D. LE BLÉVEC, «Aux origines» et *Recherches sur l'assistance*.

²²⁶ RIPERT-MONCLAR, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches* ; J. A. DURBEC, «Les templiers dans les Alpes-Maritimes» et «Les templiers en Provence» ; R. BAILLY, *Les Templiers*.

ancien prieur de Ganagobie²²⁷. Autour de leurs églises les Hospitaliers puis les Templiers constituent des maisons flanquées de cimetières où ils exercent, à l'image des bénédictins, une fonction liturgique et funéraire à l'intention de leurs bienfaiteurs²²⁸.

Ayant réalisé la synthèse entre le moine et le soldat, les ordres militaires avaient rapproché ceux-là mêmes que la réforme grégorienne avait voulu séparer. Il n'est pas étonnant qu'à l'instar des comtes, l'aristocratie provençale, réticente aux coupures imposées par le clergé, se soit tournée alors vers ceux qui avaient rétabli la place des laïcs au sein de l'Eglise.

5. 3. 3. Le nouveau monachisme. Des rapports qui persistent

L'engouement suscité par les ordres militaires explique pourquoi le nouveau monachisme, florissant dans des régions voisines comme le Dauphiné, n'a été présent qu'assez tard en Provence.

A la fin du XI^e siècle une nouvelle spiritualité, inspirée de l'érémisme et tournée vers une conception plus individuelle du salut, préside à une série d'expériences de vie ascétique qui aboutissent à la fondation de monastères mi-érémiques, mi-cénobitiques comme la Chartreuse (1084), ou de communautés préconisant une interprétation plus rigoriste de la règle bénédictine, comme Cîteaux (1098) ou Chalais (v.1100), pour ne citer que les abbayes-chefs de congrégations qui se sont implantées en Provence²²⁹.

Les nouvelles communautés s'installent d'abord en Haute-Provence prolongeant le mouvement dauphinois. Ainsi les Chartreux sont à Durbon, dans le diocèse de Gap, en 1116²³⁰. Mais ensuite il faut attendre les années 1130-1140, pour déceler une véritable progression des fondations monastiques nouvelles : celles de l'ordre de Chalais, à partir de Boscodon

²²⁷ GCN, Aix, instr., n° XIII, c. 450.

²²⁸ A.-M. LEGRAS, J.-L. LEMAÎTRE, «La pratique liturgique».

²²⁹ Sur le nouveau monachisme, sur lequel les études sont nombreuses, voir la synthèse et la bibliographie de J. PAUL, *L'Eglise et la culture*, t. II, p. 456-490, et de B. BLIGNY, *L'Eglise*, chapitres IV, V, VI.

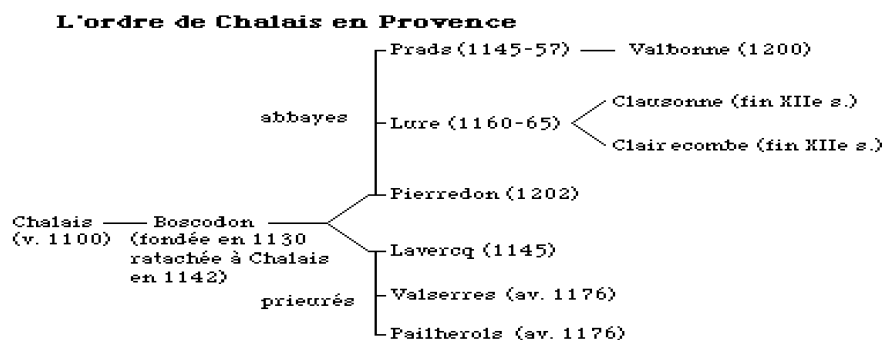
²³⁰ P. GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, n° 1. Pour la bibliographie sur les Chartreuses provençales voir P. AMARGIER, R. BERTRAND, A. GIRARD, D. LE BLÉVEC, *Chartreuses de Provence*, p. 307-312.

(1142) et Lure (1160-1165)²³¹, celles de l'ordre de Cîteaux qui crée entre 1136 et 1188 six monastères dans la région²³².

Ces religieux cherchent un éloignement du monde plus radical que celui pratiqué par le monachisme bénédictin traditionnel, et refusent, du moins en théorie, toute richesse terrestre. Mais la pérennité de leurs communautés dépend, tout comme celle des anciens monastères, des moyens matériels affectés à leur entretien. Même si les moines vivent selon un idéal de pauvreté très marqué, leurs monastères ne peuvent pas être pauvres sans risquer de disparaître. Dès lors, tout comme les monastères du XI^e siècle, leur survie dépend des rapports qu'ils entretiennent avec le monde extérieur.

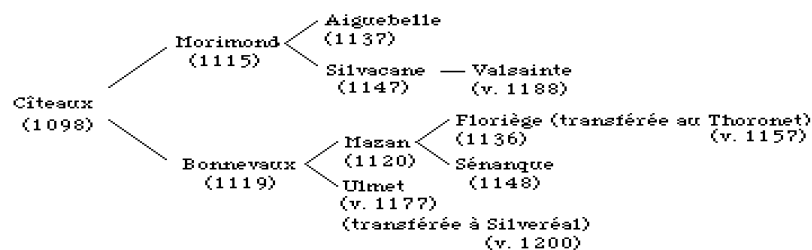
Les nouveaux monastères, qui au départ portent une rude critique au monachisme traditionnel considéré trop impliqué dans les affaires du siècle, ne réussissent pas à résoudre les contradictions de tous ceux qui prétendent préfigurer sur Terre la perfection céleste. Certes, ils adoptent une discipline de vie très dure, appliquent la règle bénédictine de façon plus stricte, s'isolent. Mais comment rompre avec le monde si l'existence de ces communautés dépend aussi des biens matériels ? Comment ne pas être pris

²³¹ Sur l'ordre de Chalais voir U. BERLIÈRE, «La congrégation», et J.-CH. ROMAN D'AMAT, *L'ordre*.



²³²

Filiation des abbayes cisterciennes masculines de Provence



au piège des donateurs ? Car ce sont toujours eux qui assurent l'entretien des moines desquels ils attendent l'intercession nécessaire à la préparation de la vie dans l'au-delà. Si la spiritualité a évolué, les monastères, anciens et nouveaux, continuent à légitimer l'ordre social et le système de domination. Dans une Provence où les chevaliers prennent de plus en plus d'importance, où le comte impose la vassalité et où les grands seigneurs essaient de préserver leurs prérogatives, les monastères demeurent des symboles du pouvoir. Les Baux commémorent leur brève victoire sur la dynastie catalane avec la fondation de Silvacane (1147)²³³, et les Agout balisent leur «principauté» avec la création de Sénanque (1148)²³⁴ et de Valsainte (v. 1188)²³⁵. A l'instar des plus grands, des familles chevaleresques affirment leur récente promotion à travers les monastères : les Rochefort fondent Aiguebelle (1137)²³⁶, les Montmirail Boscodon (1130), les Flotte Durbon (1116) et la chartreuse féminine de Bertaud (1188)²³⁷. L'intrication entre les monastères et l'aristocratie en Provence encore évidente au milieu du XII^e siècle, reflète la permanence, dans une société régie par des valeurs chrétiennes, de rapports façonnés par l'émergence du pouvoir seigneurial autour de l'an mil.

Conclusion

Quand, à partir du milieu du X^e siècle, l'aristocratie provençale s'engage dans le mouvement de fondation et de restauration des monastères bénédictins, elle s'inscrit dans une ancienne tradition, celle qui, à l'époque carolingienne, réserve à la puissance publique le patronage des institutions ecclésiastiques. Ce qui était une prérogative de la royauté, puis des comtes, est désormais du ressort des seigneurs. Dans ce glissement d'une structure de pouvoir à l'autre, les monastères apparaissent comme l'un des fondements des seigneuries, le versant sacré du domaine familial.

²³³ GC, t. I, c. 344. Sur les guerres baussenques voir E. SMYRL, «La famille des Baux», p. 31 et ss., et J.-P. POLY, *La Provence*, p. 334-340.

²³⁴ GC, t. I, instr. p. 155-156. Sur les donations faites à Sénanque aux XII^e et XIII^e siècle, voir J. BARRUOL, *Sénanque*.

²³⁵ GC, t. I, c. 381-382. Sur cette abbaye, voir R. FABRE, *L'abbaye de Valsainte*.

²³⁶ *Chartes et documents de l'abbaye de Notre-Dame d'Aiguebelle*, n° 4 (charte lapidaire).

²³⁷ P. GUILLAUME, *Chartes de Notre-Dame de Bertaud*, p. XII n. 1. Sur ce monastère voir I. LANGLADE, *Le monachisme féminin* et «La croissance du temporel».

Pris dans les rouages du pouvoir seigneurial émergent, le mouvement de renouveau monastique provençal n'en est pas moins imprégné par les idéaux des courants réformateurs du X^e siècle, dont Cluny constitue le principal exemple et que Montmajour essaie, sans succès, de reprendre à son compte en Provence. En fait, la réussite de certains monastères — Saint-Victor de Marseille en premier lieu — réside dans la conjugaison des deux tendances dans un système de compromis qui tout en reconnaissant la place des patrons laïques auprès des communautés accorde une certaine indépendance aux monastères afin de préserver la régularité de leur vie spirituelle.

Ce modèle monastique provençal, voire méridional si on considère ce qui se passe en Languedoc et en Catalogne à la même époque, révèle une société où la classe dominante est fondée sur l'imbrication dialectique des éléments laïques et ecclésiastiques. Ici, l'exercice du pouvoir reste un attribut des princes laïques bien que leur légitimité passe par l'Église, et en particulier par les monastères, qui justifient sur Terre l'ordre du monde voulu par Dieu. L'éventualité que les moines puissent se substituer aux seigneurs laïques — comme cela s'est produit en Bourgogne avec les Clunisiens depuis l'abbatiate d'Odilon — ne peut que susciter la méfiance et le rejet de l'aristocratie provençale.

Dans un tel contexte, la politique théocratique que la papauté grégorienne mène dans la région durant le dernier tiers du XI^e siècle, accentuant le clivage entre clercs et laïcs, est très mal vécue. Elle génère au XII^e siècle des contestations extrêmes, comme les hérésies (péto-brusiens) qui nient l'importance du clergé et proposent une interprétation différente du christianisme²³⁸. Mais sans aller jusqu'à s'exclure de l'*Eccllesia*, l'aristocratie laïque finit par la subvertir de l'intérieur, en faisant ressortir plus que jamais l'enracinement des laïcs dans le domaine du sacré. Aux Bénédictins qui s'alignent plus ou moins vite du côté des réformateurs, elle va préférer les moines-soldats, Hospitaliers et Templiers, qui combinent la vie consacrée du moine avec les activités typiques du chevalier. En appelant l'aristocratie à partir à la reconquête de Jérusalem la papauté ne soupçonnait certainement pas qu'elle préparait le terrain pour la synthèse des éléments qu'elle s'était efforcée de séparer.

²³⁸ L'hérésie péto-brusienne, contestée par Pierre le Vénérable, pose le large problème de la théorisation de l'ordre féodal par les ecclésiastiques, question que je n'ai pas développée dans ce livre, mais qui a été étudiée par D. IOGNA-PRAT dans *Cluny et la société chrétienne*.

ANNEXE I. LISTE DES SANCTUAIRES SITUÉS HORS DES
DIOCÈSES PROVENÇAUX, TRANSFERÉS À ST. VICTOR DE
MARSEILLE (XI^e-DÉBUT XII^e S.)

Date/source	Sanctuaires
1036, 4 novembre (ABDR 1H15 / CISV 9)	mon. St. Ferréol de Vienne [dioc. Vienne]
1043, 15 octobre (ABDR 1H38 n° 179 / CISV 14)	mon. S. Miquel del Fai [dioc. Barcelone]
1048, 6 février (ABDR 1H24 n° 110/ CISV 21)	mon. S. Pau del Mar (Espagne) [dioc. Gérone]
1050 (CSV 7)	<i>abbatiola</i> St. Victor de Valence [dioc. Valence]
v. 1050 (ABDR 1H29 n° 131 / CISV 25)	ég. St. Projet de Paulin (ca. d'Alban, Tarn) [dioc. Albi]
v. 1050 (HGL, 1875, t. V, c. 460-461, voir M. VILLARD, <i>ProvHist</i> , 1966, p. 443 ss.)	ég. St. Pierre du Vigan (Gard) [dioc. Nîmes]
1051, novembre (CISV 35)	St. Pierre de Cassagnas (ca. Barre, Lozère) [dioc. Mende]
1052 (ABDR 1H30 n° 136 / CISV 38)	mon. S. Sebastià del Penedès (Espagne) [dioc. Barcelone]
1057 (CH. PORTAL, <i>AMidi</i> , 1891, p. 381-89)	mon. Ste. Marie d'Ambialet (ca. Villefranche, Tarn) + l'ég. St. Gilles [dioc. Albi]
1058 (CSV 834)	ég. St. Martin d'Aires (près de Meyrueis, Lozère) [dioc. Nîmes]
v. 1058 (HGL, V, (1875), c. 489-90 n° 247, I)	ég. paroissiale de Ste. Marie de La Canourgue avec la tour adjacente [dioc. Mende]
1058 (HGL, V, (1875), c. 490 n° 247, II)	ég. St-Frézal (co. La Canourgue, Lozère) ; ég. St.-Quentin [dioc. Mende]
1058 (ABDR 1H36 n° 169 / CISV 46)	ég. parois. St. Caprazy (co. St. Félix de Sorgues, ca. Camarès, Aveyron), avec les églises de cette paroisse : St. Thomas de Verzols (ca. Camarès), St. Martial de Montalègre, St. Sauveur de Petra (cédée à Vabres en 1127) [dioc. Rodez]
1060 (ABDR 1H40 n° 187 / CISV 48)	ég. St. Julien de Requista (sise à La Garde, co. Requista, Aveyron) [dioc. Rodez]

1060 (CSV 832)	collégiale de St. Martin de La Canourgue (Lozère), avec St. Etienne, Ste. Marie et la chapelle St. Amand [dioc. Mende]
1061 (CSV 827)	mon. de Vabres (ca. Ste. Affrique, Aveyron) avec ses dépendances confirmées en 1082 (CSV 835) : mon. de Nant (arr. Millau), ég. de Ferret (co. St. Juéry, ca. St. Sermin-sur-Rance), ég. St. Sever (ca. Belmont), mon. de Lavernhe (ca. Séverac-le-Château) et ses dépendances [dioc. Rodez]
v. 1061 (cité dans ABDR 1H45 n° 211 / CISV 59)	mon. St. Amand de Rodez [dioc. Rodez] avec les églises confirmées en 1082 (CSV 835) : égs. de Bozouls, égs. d'Estaing, ég. <i>St. Electus desubtus Belvider</i> (St. Chély d'Aubrac)
1061-1064 (ABDR 1H45 n° 211 / CISV 59)	ég. de Cambours (co. Castelnaud de Brassac, ca. Brassac, arr. Castres, Tarn) [dioc. Albi]
1062, 16 mars (CSV 833)	mon. St. Sauveur de Chirac (Le Monastier, ca. St. Germain du Teil, Lozère) [dioc. Mende]
1062, 3 avril (ABDR 1H41 n° 195 / CISV 53)	mon. Ste. Sigolène et St. Pierre de Lagrave (ca. Gaillac, Tarn) [dioc. Albi]
1062, 5 novembre (ABDR 1H42 n° 200 / CISV 52)	mon. Ste. Marie de Sorèze (Tarn) [dioc. Toulouse]
1064, avril (ABDR 1H43 n° 204 / CISV 57)	mon. St. André d'Agde (Hérault) [dioc. Agde]
1067, 14 mars (ABDR 1H46 n° 218 / CISV 66)	ég. Ste. Marie de Serre (auj. Lasserre, co. Pépieux, ca. Peyriac-Minervois, Aude) [dioc. Narbonne]
av. mars 1070 (cité dans ABDR 1H48 n° 228 / CISV 68)	mon. St. Pierre et St. Léons (ca. Vezins, Aveyron) [dioc. Rodez], en 1082 avec les églises : St. Pierre d'Alsobre (près de Ste. Eulalie de Cernon), St. Etienne de Viauresque (co. Segur, ca. Vezins), Ste. Marie de Gleysenove (co. Vezins), ég. de Mauriac (co. St. Laurent de Levézou)
1070, mars (ABDR 1H48 n° 228 / CISV 68)	ég. St. Michel de Castelnaud (Castelnaud-Pegayrolles, co. St. Beauzély, ca. Millau, Aveyron) [dioc. Rodez]
1070 (HGL, V, 1875, c. 581-83, n° 296)	mon. Ste. Marie de Millau (Aveyron) [dioc. Rodez]
1070 (ABDR 1H49 n° 235 / CISV 70)	<i>cella</i> de Castillon (co. Pechbonnieu, ca. Toulouse, Hte-Garonne) [dioc. Toulouse]
1070, décembre (CSV 817 et 819)	mon. Santa Maria de Ripoll (Espagne) [dioc. Ausone]
1073 (CSV 825)	mon. St. Benoît et St. Vincent de Castres (Tarn) [dioc. Albi]

av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> dite <i>Puças</i> (Pons, co. d'Ambialet, Tarn) ; <i>cella</i> de Roumanou (co. Cestayrols, ca. Gaillac, Tarn) ; <i>cella</i> Ste. Marie d' <i>Avinione</i> (à Loupiac, ca. Rebastens, Tarn ?) [dioc. Albi]
av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> Ste. Marie de Magalas (ca. Roujan, Hérault) [dioc. Béziers]
av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> Ste. Marie de Soumartre (co. Fougeron, ca. Bédarieux, Hérault) [dioc. Béziers]
av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> St. Julien des Points (ca. St. Germain de Calberte, Lozère) [dioc. Mende]
av. 1079 (CSV 843)	ég. Ste. Marie de Nasbinals (Lozère) [dioc. Mende]
av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> St. Pierre de Levejac (à St. Georges de Levejac, ca. Masegros, Lozère) [dioc. Mende]
av. 1079 (P. SCHMID, <i>AUF</i> , 10, 1928, p. 189 ; CSV 3 et 841)	mon. Psalmodi (co. St. Laurent, ca. Aigues-Mortes, Gard) [dioc. Nîmes]
av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> Ste. Marie de Saumane (ca. St. André de Valborgne, Gard) [dioc. Nîmes]
av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> de Mazères (ca. Saverdum, Ariège) [dioc. Toulouse]
av. 1079 (CSV 843)	<i>cella</i> Ste. Marie de Pujol à Camboulas (co. et ca. Pont-de-Salars, Aveyron) ; <i>cella</i> St. Jean d'Elnous (ca. Requista) ; <i>cella</i> de Figaguet (co. Villecomtal, ca. Estaing) ; <i>cella</i> St. Génies sur Olt (arr. Espalion) ; <i>cella</i> St. Sauveur de Granfuel (co. Comps-la-Grande-Ville, ca. Chassagnes-Begohnès) [dioc. Rodez]
av. 1079 (CSV 843 ; CISV 75 v. 1080-v. 1104)	<i>cella</i> St. Nazaire de Mezouls (co. Maugio, Hérault) [dioc. Maguelone]
av. 1079 (CSV 843)	mon. St. Etienne de Banyoles (Espagne) [dioc. Gérone]
av. 1080, 4 août (CSV 820)	mon. S. Pere de Besalù (Espagne) [dioc. Gérone]
1080, 1 ^{er} avril (CSV 483)	mon. St. Savin de Lavedan (ca. Argèles, Htes.-Pyr.) [dioc. Tarbes]
v. 1080 (ABDR 1H66 n° 320 / CISV 78)	<i>cella</i> d'Alzon (?) (Gard) [dioc. Nîmes]
av. 1081 (CSV 841 et 859)	ég. parois. St. Pierre de Meyrueis (Lozère) [dioc. Nîmes]
1081 (<i>RPR</i> 5211, ind. CSV 842)	mon. Ste. Marie de Lagrasse (ar. Carcassonne, Aude) [dioc. Carcassonne]

1082 (CSV 835)	ég. Ste. Marie de la Rouvière (co. Chirac, Aveyron) ; ég. St. Pierre de Connac (co. Requista) ; ég. Ste. Marie de Lumenson (co. Compeyre); ég. de Mostuéjols (ca. Peyreleau) ; ég. de Marnhac (co. St. Génies d'Olt) ; ég. Ste. Marie de La Fage (co. St. Génies d'Olt) ; ég. St. Victor de Camboulas (co et ca. Pont-de-Salars, Aveyron) ; ég. parois. Ste. Marie et l'ég. St. Baudile (Castelnau-Pegayrolles, ca. St. Beauzély, Aveyron) [dioc. Rodez]
1082, 28 mai (CSV 150)	<i>cella</i> de La Romieu (co. Condom, Gers) [dioc. Agen]
1083 (P. KEHR, <i>Papsturkunden</i> , p. 125 et s., et <i>Das Papstum</i> , p. 85)	mon. S. Joan de les Abadesses (Espagne) [dioc. Ausone]
1085, 20 nov. (ABDR 1H58 n° 280 / CISV 84)	<i>cella</i> St. Michel de <i>Bruggeris</i> (non située) [dioc. Maguelone]
1086, 18 avril (ABDR 1H59 n° 282 / CISV 85)	ég. Ste. Marie du Bourg à Narbonne (Aude) (auj. N. D. de La Mourguier) [dioc. Narbonne]
1087, 12 mai (CSV 484)	mon. St. Sever de Roustan (ca. Rabastens, Htes. Pyr.) [dioc. Tarbes]
av. 1088 (A. BOSCOLO, <i>L'abbazia di San Vittore</i> , p. 21-22 et 142)	ég. St. Etienne de Posada (Sardaigne, Italie) avec les églises St. André de Corte, Ste. Marie de Larathon, Ste. Marie de Surrache [dioc. Gallura]
1089, 20 février (CSV 839)	mon. St. Servan de Tolède (Espagne) [dioc. Tolède]
1089, 30 juin (<i>VSMH</i> , I, 1724, c. 523)	mon. St. Georges de <i>Decimo</i> et St. Génies (Sardaigne, Italie) [dioc. Cagliari]
1089 (CSV 1006)	mon. St. Saturnin de Cagliari avec plusieurs églises (Sardaigne, Italie) : St. Antioche dans l'île de Sulci, Ste. Marie de Palma, St. Vincent de Sigerro, St. Efsio de Nora, Ste. Marie de Sepollu, Ste. Marie de Gippi, Ste. Marie de Arco, St. Elie de Monte [dioc. Cagliari]
1090 (HGL, t. IV, c. 680)	ég. St. Chrysante (Narbonne) [dioc. Narbonne]
1091, 30 avril (CSV 826)	mon. St. Michel de Cuixà (ca. Prades, Pyr. Or.) [dioc. Elne]
1091 (J. AINAUD DE LASARTE, <i>ProvHist</i> , 1966, p. 341)	?? mon. St. Martin de Canigou (Pyr. Or.) [dioc. Elne]
1091, septembre (ABDR 1H62/ CISV 90)	<i>cella</i> St. Martin de Colagnet (co. Marjevols, Lozère) [dioc. Mende]
av. 1095 (CSV 840)	<i>cella</i> St. Victor de Gênes (quartier de la Darsa) (Italie) [dioc. Gênes]
av. 1095 (CSV 840)	<i>cella</i> St. Mamert (Gard) [dioc. Uzès]

1095 (C.VIOLANTE, <i>ProvHist</i> , 1966, p. 366-367)	ég. St. André et St. Vincent <i>in Chinzica</i> (à Pise, Italie) [dioc. Pise]
1095, 2 octobre (ABDR 1H64 n° 309/ CISO 96 et 1H68 n° 329 / CISO 108)	ég. St. Grégoire de Lavernhe (ca. Séverac-le-Château, Aveyron) [dioc. Rodez]
1096, 15 juillet (CSV 824)	mon. Ste. Marie de Gerri (Espagne) [dioc. Urgell]
1101/ 1102 (CISO 103)	ég. St. Paul de Subirats [dioc. Barcelone]
av. 1106 (CSV 701)	mon. St. Jean les Fonts (Espagne) avec les églises Ste. Marie de <i>Castellar</i> , ég. St. Pierre <i>Logorzano</i> , St. Christophe les Fonts, Eulalie de <i>Bacgudano</i> [dioc. Gérone]
1107 (C.VIOLANTE, <i>ProvHist</i> , 1966, p. 371-376)	mon. des Douze-Apôtres <i>de Collines</i> (sur le territoire de Cordecimo, au lieu appelé auj. Badia (L'Abbaye), dans les collines au sud-est de Pise, Italie) [dioc. Pise]
av. 1113 (CSV 848)	mon. S. Tomas del Fluvià (Espagne) [dioc. Gérone]
av. 1113 (CSV 848)	<i>cella</i> St. Martin de Salmont (ca. La Canourgue, Lozère) [dioc. Mende]
av. 1113 (CSV 848)	ég. St. Etienne du Larzac ? (co. Hospitalet, ca. Nant) [dioc. Rodez]
av. 1113 (CSV 848)	<i>cella</i> de Ruine (Cantal) [dioc. Clermont]
av. 1113 (CSV 848)	ég. de Sarzac (co. Magalas, Hérault) ; <i>cella</i> St. Saturnin de Corneilhan (ca. Béziers, Hérault) [dioc. Béziers]
av. 1113 (CSV 848)	<i>cella</i> St. Victor d' <i>Armarens</i> (co. de Vauvert ?, Gard) ; <i>cella</i> St. Pierre d'Arrigas (ca. d'Alzon, Gard) [dioc. Nîmes]
av. 1113 (CSV 848)	<i>cella</i> St. Amans de Théziers (ca. Aramon, Gard) ; <i>cella</i> St. Pierre de Volpelières (co. Théziers, Gard) [dioc. Uzès]
av. 1119 (A. BOSCOLO, <i>ProvHist</i> , 1966, p. 377 ss.)	mon. St. Nicolas de Guzule (Sardaigne, Italie) [dioc. Bisarcio]
av. 1127 (CSV 785 et 890)	ég. Ste. Marie d'Octon (ca. Lunas, Hérault) [dioc. Lodève]

av. 1155 (CSV 963)	égs. St. Bonnet de Chirac (ca. Marjevols, Lozère) ; Ste. Marie des Salelles (ca. Chanac) ; St. Sauveur de Peyre (ca. Aumont) ; St. Juéry (ca. Fournels) ; St. Amans la Lozère (ch.-l. de ca.) ; St. Saturnin (ca. La Canourgue) ; St. Hilaire (St. Chély de Tarn, ca. de Ste. Enimie) ; St. Projet avec les chapelles de Doalon et La Combe (ca. Massegros) ; St. Laurent de Trèves (ca. Florac) [dioc. Mende]
--------------------	--

-non identifié : CISV 127 (fin XI^e s.) église Ste. Marie au lieu dit *Silviniana* (pays de Sénéchas (Gard), vallée à l'est de Génolhac ?)

ANNEXE II. LES ABBÉS DE LÉRINS AU XI^e SIÈCLE

Le premier document sûr dans lequel est cité le nom d'un abbé à Lérins au XI^e siècle est un original, daté du 18 octobre 1022¹. Il s'agit de saint Odilon, abbé de Cluny entre 994 et 1049, mentionné également dans un document non daté —la donation de Truan— avec le prieur *Aldebrannus*, et quatre moines de Lérins : *Arnaldus*, *Amalricus*, *Poncius* et *Robertus*². Au début du siècle, pendant sa difficile restauration, Lérins est donc dirigé par l'abbé de Cluny³.

Dans la liste des abbés de Lérins établie par le moine Vincent Barralis au début du XVII^e siècle, il est indiqué qu'avant 997, départ de l'abbatiate d'Odilon à Lérins, siégeait un autre abbé, Garnier⁴. La liste des abbés de Lérins dressée par Estiennot (1681) place également Garnier avant Odilon, mais les situe respectivement en l'an mil et en 1022⁵.

¹ ADAM H 425, édité dans CL, t. II, 28.

² CL 55 (v. 1022). Pour la datation de ce document voir Chapitre I, n. 100. Les moines mentionnés ici sont certainement de Lérins et non de Cluny. Dans le cartulaire de Lérins les moines *Robertus* et *Arnaldus* apparaissent encore à l'époque de l'abbé Aldebert I (CL 339 - 1038-1064) et Robert en a peut-être été le cellérier (CL 91), *Pontius* a effectué des transactions à Avinionet (CL 2). Je remercie M. HILLEBRANDT d'avoir eu l'amabilité de rechercher leurs noms dans les documents clunisiens et de m'avoir communiqué les résultats que voici : *Aldebrannus* [v. 928-v. 962 - voir M. HILLEBRANDT, «Les moines»], *Arnaldus* [CLU 2663 - avril 1008 (*Arnaldus levita scripsit*) et plusieurs homonymes (voir F. NEISKE, «Der Konvent des Klosters Cluny zur Zeit des Abtes Maiolus. Die Namen der Mönche in Urkunden und Necrologien», *Vinculum Societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*, éd. F. NEISKE, D. POECK, M. SANDMANN, Sigmaringendorf, 1991, p. 153 ss.)], *Amalricus* [aucune mention dans les chartes de Cluny], *Poncius* [comme scribe 974-v. 1011, comme moine à partir de 972 dans CLU 907, 1322, 1423, 1468, 1501, 1612, 1957, 2062. Voir F. NEISKE, *ibid.*, p. 156], *Robertus* [mentions comme moine v. 990-v. 1004 et v. 1047/49, comme prieur v. 1031-1032, comme scribe v. 992-v. 1026, voir M.-C. GARAND, «Une collection personnelle de saint Odilon de Cluny et ses compléments», *Scriptorium*, 33, 1979, p. 173].

³ A Lérins Odilon conserve son titre d'abbé de Cluny (*dominus abbas Odilo Cluniacensis pater*) ce qui indique que, à l'inverse de Maieul ou de Guillaume de Dijon, il souhaite créer des liens juridiques entre Cluny et les maisons qu'il réforme (N. BULST, *Untersuchungen*, p. 215 et «La filiation», p. 36-37).

⁴ V. BARRALIS, *Chronologia*, p. 151b

⁵ BN, ms. lat. 12774, p. 106. L'abbé *Albaricus* ou *Albertus* qui apparaît dans certaines listes anciennes en 954 est celui cité dans un faux et ne doit pas être pris en compte (CL, t. II, 112. Voir L.-H. LABANDE, «Bullaire», p. 116-117). Il en va de même pour Maieul de Cluny dont les rapports avec Lérins sont établis par une fausse bulle du pape Benoît VII, datée de 978 (H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden*, t. I, n° 248). Voir Chapitre I, 2. 1. 1.

Garnier est mentionné dans quatre documents non datés du *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*. Il s'agit d'une donation de l'évêque de Riez, Almerade, de deux donations de Guillaume Grueta à l'occasion de sa conversion à la vie monastique et de la donation d'Amic⁶. Se fondant sur les anciennes listes d'abbés, les éditeurs du cartulaire de Lérins datent ces actes des environs de 990. A partir de la participation de certains personnages, nous pouvons proposer une chronologie différente.

Les limites chronologiques de l'épiscopat d'Almerade sont malheureusement incertaines. Selon le chanoine Albanès, il a occupé le siège de Riez entre 990 et 1030, mais cet auteur constate qu'il n'existe pas de document daté de l'épiscopat d'Almerade avant 1005⁷. D'après la liste élaborée par J.-P. Poly, Almerade est connu dès 1003 jusqu'après 1021 et son successeur, Bertrand, est mentionné pour la première fois en 1040, mais celui-ci aurait pu être sur le siège de Riez dès 1029/1030⁸. Nous pouvons donc retenir qu'Almerade était sûrement encore vivant dans les années 1020. Et il en va de même pour Amic, donateur dans CL 17, que nous pouvons identifier à Amic de Vence, connu entre 1012 et 1050⁹.

Plus de précisions sont apportées par les documents concernant Guillaume Grueta, de la famille de Grasse. Il apparaît pour la première fois en 1004¹⁰. L'un des deux actes (CL 73) concernant sa conversion à la vie monastique à l'époque de l'abbé Garnier, est souscrit par son neveu, Aldebert, qui porte le titre d'évêque. Or, selon G. Doublet, Aldebert n'est attesté comme évêque d'Antibes qu'à partir de 1022, et jusqu'en 1062¹¹. L'abbatit de Garnier est donc contemporain du début de l'épiscopat d'Aldebert I, et postérieur à l'abbatit d'Odilon de Cluny.

Nous pouvons supposer que celui-ci, après avoir rétabli la vie monastique à Lérins, a transmis la charge abbatiale à quelqu'un de confiance, probablement venu de Cluny puisque parmi les moines de Lérins cités dans la donation de Truan, aucun Garnier n'est mentionné. C'était là une pratique courante parmi les réformateurs du début du XI^e siècle. Garnier est un anthroponyme trop répandu pour que nous puissions garantir l'identité du successeur d'Odilon¹². Mais notons qu'aux environs de 1020 le prieur Garnier de Cluny séjournait en

⁶ CL 210, 3, 72 et 17, respectivement.

⁷ GCN, Aix, c. 584.

⁸ LEP p. 51 et 52.

⁹ CL 154 et 147.

¹⁰ CSP 2.

¹¹ AEA, p. 11 et 12, n. 3, corriger: «juin 1033» et non «1034».

¹² Nous connaissons à la fin du X^e siècle un abbé Garnier à Arles et l'abbé Garnier de Psalmodi. En 987 un Garnier est évêque d'Avignon (CPA n° 81 p. 91, n° 83 p. 93) où on trouve aussi un chanoine du même nom, en 1006 et 1010 (CPA n° 99 p. 114, n° 104 p. 120). Un Garnier est prêtre à Aix en 1002 (CPA p. 111 n° 96). En 1017 il existe un prêtre Garnier dans la région d'Avignon, bienfaiteur de Montmajour (ABDR 2H11 n° 1).

Provence, venu y régler les droits de son abbaye à Valensole¹³. Nous pouvons d'ailleurs penser que c'est lui qui avait insisté sur l'idée que soit écrite une *vita* de l'abbé Maieul après sa mort¹⁴. Notons aussi qu'à l'occasion d'une restitution son nom apparaît en compagnie d'un autre Garnier, simple moine celui-ci¹⁵.

Après Garnier c'est vraisemblablement un ancien moine de Lérins qui assume l'abbatit, Amalric, mentionné vers 1022 dans la donation de Truan. Il est peut-être le moine Amalric, dont les parents, Bermond et Balda, offrent à leurs fidèles deux modiées de terre dans la *villa* de Lambesc¹⁶. Le premier acte daté dans le cartulaire de Lérins où il est question de l'abbé Amalric est du 2 juin 1033¹⁷. Par la suite, deux actes datés respectivement du 20 et du 22 juillet 1038 constituent les dernières mentions datées de cet abbé¹⁸. De ces trois actes celui du 20 juillet 1038 est le seul dont existe l'original (CL 37).

Après Amalric Lérins eut deux abbés consécutifs appelés Aldebert.

Les listes traditionnelles font débiter l'abbatit d'Aldebert I en 1046, probablement suivant les indications d'un ancien manuscrit de Lérins, aujourd'hui disparu¹⁹. Nous pouvons écarter la mention de l'abbé Aldebert dans un acte transcrit dans le cartulaire, daté du 9 décembre 1038, et qui ne figure ni dans l'original ni dans une copie d'époque²⁰. Un autre acte du cartulaire, daté de 1041, mentionne Aldebert, mais nous ne disposons pas de l'original²¹. L'abbatit d'Aldebert I a toutefois pu commencer cette année-là.

¹³ Voir M. HILLEBRANDT, «Les moines» et Chapitre I, 3. 2. 1.

¹⁴ D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, p. 12-13, 103, 117 n. 196.

¹⁵ CLU 1866, 2268, 1290 (vers 1020 ?).

¹⁶ CL 234 (pas daté). Les noms Bermond et Amalric font partie des anthroponymes usités dans la famille de Lambesc (CSV 237 (991-1030), 203, 235 (1061), ABDR 2H10 édité dans DU ROURE p. 164 et B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 113 édité dans DU ROURE p. 192). Amalric est aussi le nom de l'évêque d'Aix entre 991 et 1030 (LEP, p. 47).

¹⁷ CL 201.

¹⁸ CL 37 et 29.

¹⁹ Extraits copiés par Estiennot, BN, ms. lat. 12774, p. 110 (*I° anno MXLVI ordinatis domni Aldeberti primi et destructo Lirinensis monasterii*). La destruction du monastère est confirmée par l'épisode de la libération des moines de Lérins captifs des arabes, relaté dans la *Vita S. Isarni*, p. 747-748.

²⁰ CL 131 et p. XI-XII.

²¹ CL 167.

Il est impossible de dater la fin de l'abbatit d'Aldebert I en se basant sur les actes existants. Selon les listes données par Barralis et Estiennot, Aldebert II est ordonné en 1066²². Faute de meilleurs renseignements, il faut suivre cette tradition et placer aux alentours de 1066 la succession d'Aldebert I. Ainsi, la donation de 1064 du comte de Clermont, Robert, serait le dernier des documents datés de l'abbatit d'Aldebert I²³, et la donation de Gadaldus, de 1067, le premier acte daté d'Aldebert II²⁴. Mais ces deux actes ne sont connus que par leurs transcriptions dans le cartulaire. Le flou est d'ailleurs entretenu par le fait que nombre d'actes mentionnant l'abbé Aldebert ne sont pas datés, et ne précisent pas s'il s'agit d'Aldebert I ou d'Aldebert II.

D'après les documents datés du cartulaire, Aldebert II serait resté à la tête du monastère de Lérins jusqu'en 1102²⁵ et Pons Fortis lui aurait succédé de 1103 à 1110²⁶.

Ainsi, les abbés de Lérins au XI^e siècle sont, dans l'ordre :

- ODILON, abbé de Cluny : jusqu'en 1022
- GARNIER : après 1022
- AMALRIC : de 1033 à 1038
- ALDEBERT I : de 1041 à 1064
- ALDEBERT II : de 1067 à 1102

²² V. BARRALIS, *Chronologia*, p. 153b ; BN, ms. lat. 12774, p. 106.

²³ CL 262.

²⁴ CL 250.

²⁵ CL 241.

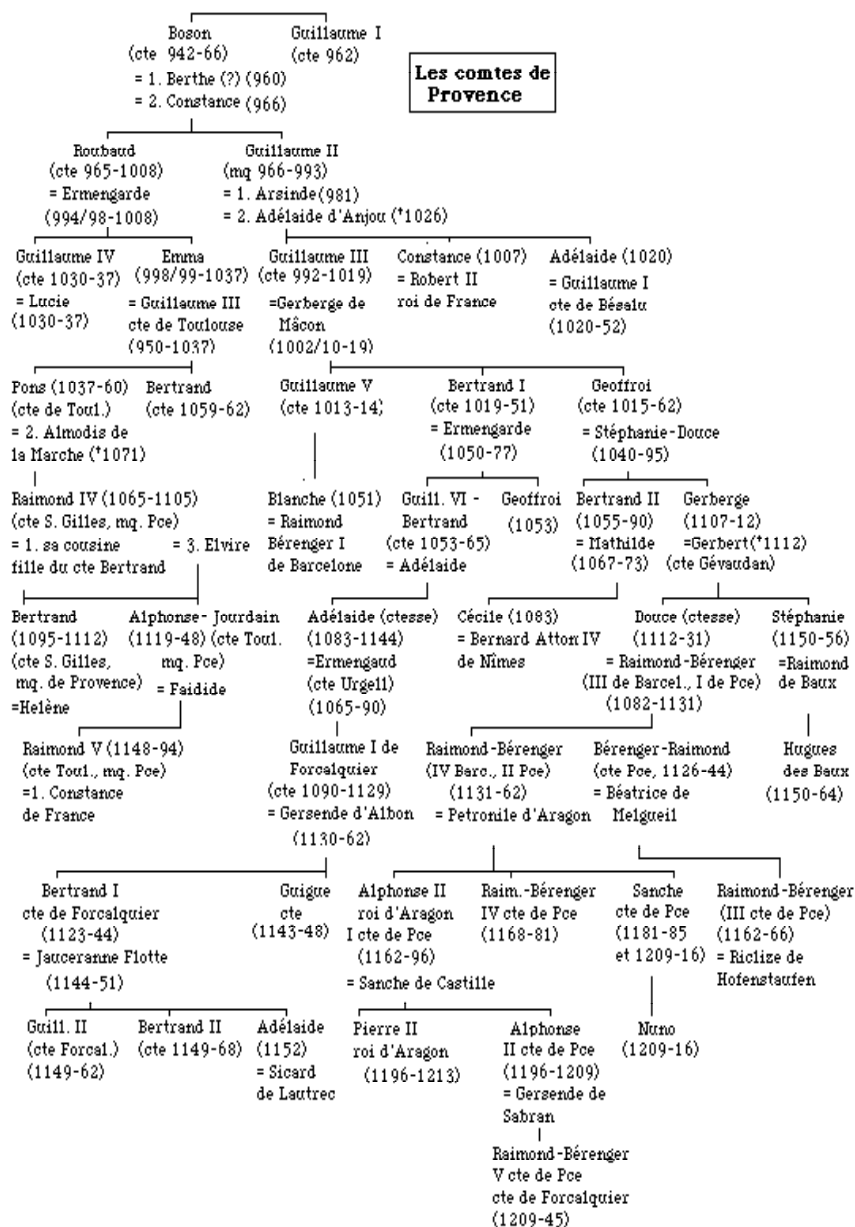
²⁶ CL 205 et 251.

ANNEXE III. TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

En annexe à sa thèse, JEAN-PIERRE POLY a dressé une liste assez complète des documents concernant la plupart des grandes familles provençales [LDP]. Je ne donne donc ici que les sources et /ou les travaux utilisés directement dans l'élaboration de mes tableaux. Les dates se réfèrent à la première et à la dernière apparition de chaque personnage dans la documentation. Je signale par ailleurs quand ces dates se réfèrent à la période d'exercice d'une fonction (évêque, comte, etc.), ou à l'année présumée de la mort (†). Le signe (=) correspond aux unions matrimoniales, les lignes sectionnées (---) aux hypothèses de filiation incertaines. Bien qu'autant que possible je me sois tenue à respecter la succession donnée par les actes, la présentation des frères et des soeurs ne correspond pas nécessairement à un ordre de primogéniture, toujours très difficile à déterminer avec certitude.

1. Les comtes de Provence

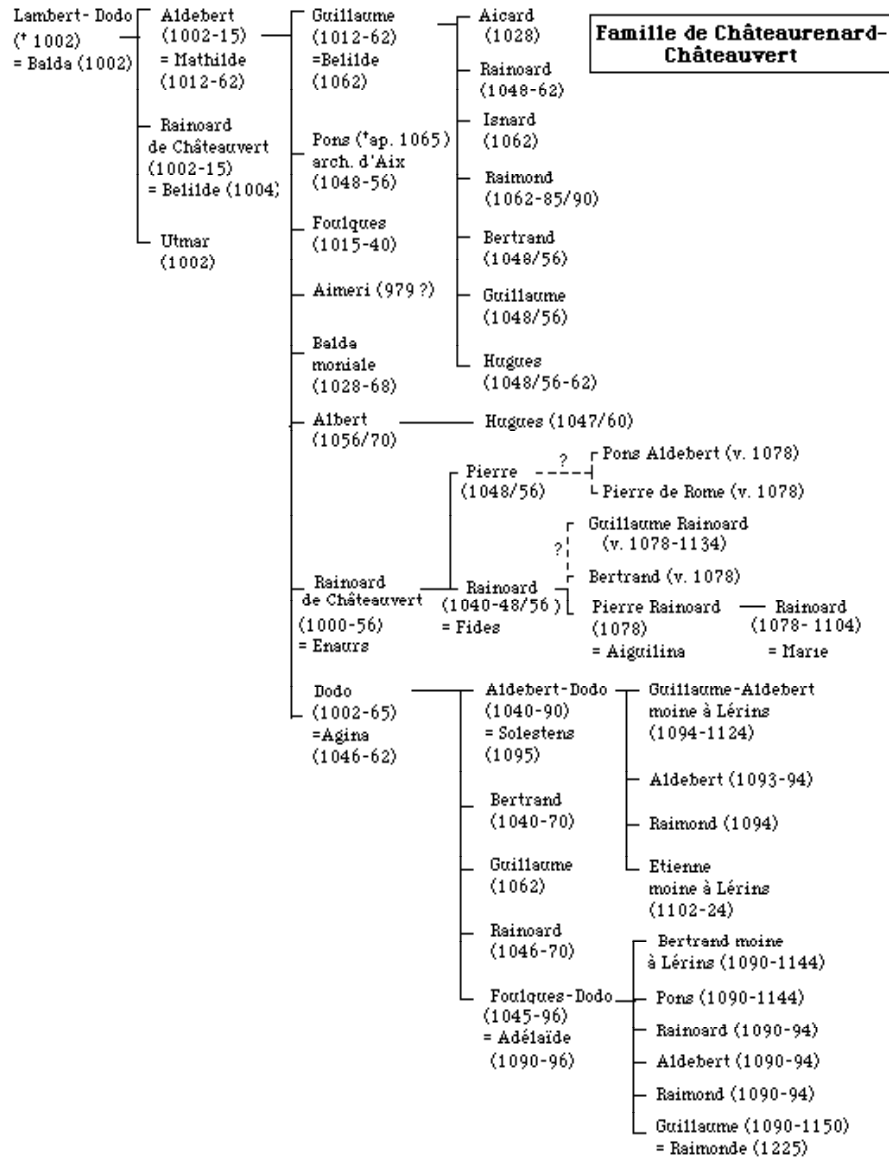
Pour l'élaboration de ce tableau j'ai utilisé le catalogue composé par J.-P. POLY [ACP] ; pour les comtes de la maison de Barcelone j'ai suivi le tableau présenté par M. AURELL [«L'expansion catalane», p. 176] ; et pour les comtes de la maison de Toulouse, le tableau dressé par H. DÉBAX [«Stratégies matrimoniales», p. 150-151].



2. Famille de Châteaurenard-Châteaouvert

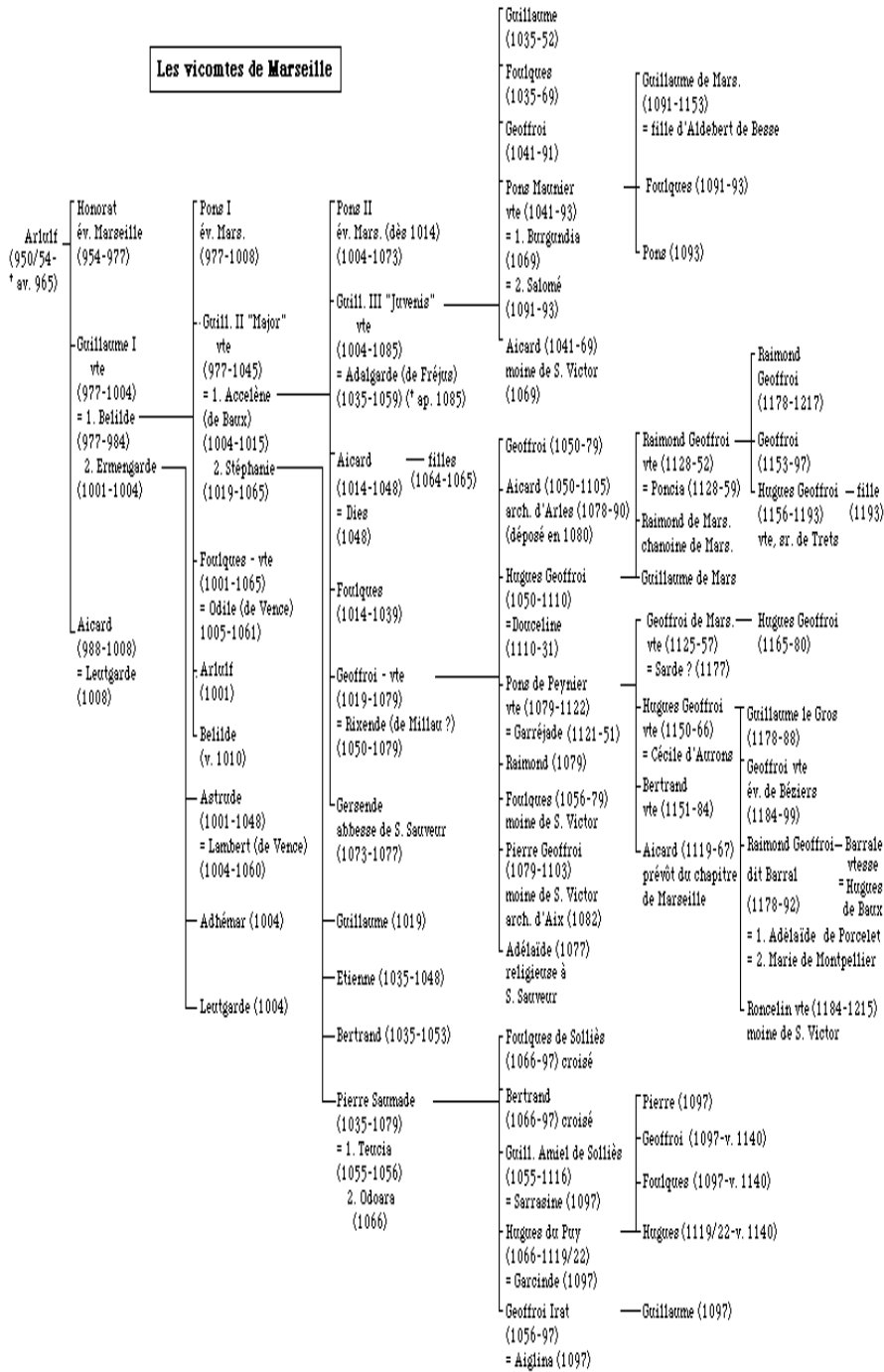
Pour les Châteaurenard j'ai suivi A. VAINCHTEIN [*La famille des Châteaurenard*]. Voir aussi J.-P. POLY [LDP p. 37-42].

En ce qui concerne les Châteaouvert, ce patronyme apparaît vers le milieu du XI^e siècle, porté par Rainoard, l'un des fils d'Aldebert «de Châteaurenard» et de Mathilde [ABDR 2H347 p. 63 édité dans DU ROURE p. 148]. Mais, dès le début du siècle le frère d'Aldebert, lui aussi appelé Rainoard, apparaît comme ayant des possessions à Châteaouvert [ABDR 2H347 p. 107 édité dans DU ROURE p. 76]. L'hypothèse courante est que ce Rainoard, marié à Belilde, est mort sans héritiers directs et que ce sont ses neveux, en particulier Rainoard, qui ont recueilli l'héritage. La descendance de ce dernier n'est pas aisée à tracer. Quand tous ses frères se réunissent pour faire don à Correns de l'église Saint-Pierre de Besse [ABDR 2H347 p.124 édité dans DU ROURE p. 169 (1049-56)], il apparaît accompagné de deux enfants, Pierre et Rainoard. D'après les documents connus nous avons formulé une hypothèse de filiation. Le premier Rainoard de Châteaouvert, fils d'Aldebert et Mathilde, aurait épousé Enaurs [ABDR 2H347 p. 99 édité dans DU ROURE p. 86]. Ils auraient eu deux fils Pierre et Rainoard. Nous retrouvons Rainoard marié à Fides, dès 1040, et ils ont un fils appelé Pierre Rainoard [ABDR 2H347 p. 111, 99 édités dans DU ROURE p. 163, 164, 86]. Un Rainoard fait une donation à la collégiale de Saint-Paul de Mausole, vers 1080 selon l'éditeur de l'acte. Le nom de sa femme n'est pas cité, mais il est accompagné alors par trois fils nommés, Guillaume, Bertrand et Pierre Rainoard, et par ses neveux Pons Aldebert et Pierre de Rome [CSPM 2]. Si l'on admet que cette donation est faite par Rainoard de Châteaouvert, ses neveux seraient probablement les fils de son frère Pierre. Rainoard serait mort peu avant 1078, puisque sa femme et son fils apparaissent cette année-là sans lui dans une donation à Correns. La donation à Saint-Paul de Mausole daterait alors de peu avant 1078. Le fils de Rainoard, Pierre Rainoard a été aussi un bienfaiteur de Correns, comme son père et toute sa famille [ABDR 2H347 p. 109, 58, 4 édités dans DU ROURE p. 181, 79, 215, B. Méj. ms. 329 (554-R125) p. 103 (v. 1065) édité dans DU ROURE p. 176]. Il est marié à Aiguilina et a un fils appelé Rainoard. Ce dernier épouse Marie et on le retrouve en relation avec Correns [ABDR 2H347 p. 15, 92, 104 édités dans DU ROURE p. 84, 185, 223] et avec la collégiale de Saint-Paul de Mausole [CSPM 10 (1104)]. C'est vers cette nouvelle communauté de chanoines réguliers que la famille de Châteaouvert semble se tourner à la fin du XI^e siècle. Un autre fils probable de Rainoard de Châteaouvert, Guillaume Rainoard, qui a eu des enfants dont on ignore les noms, apparaît entre 1092 et 1134 comme signataire de certains actes passés en faveur de la collégiale [CSPM 5, 15, 17]. A cette famille appartient probablement le moine de Lérins, Rainoard de Châteaouvert [CL 238 (1094), 239 (1096)]. Comparées aux générations de la famille de Châteaurenard, celles des Châteaouvert apparaissent toujours plus tôt, ce qui pourrait indiquer que Rainoard de Châteaouvert était l'un des enfants les plus âgés d'Aldebert et Mathilde.



3. Les vicomtes de Marseille

La plupart des documents concernant les vicomtes de Marseille ont été répertoriés par H. GERIN-RICARD et E. ISNARD [AVM]. Voir aussi Poly [LDP p. 51-61]. Sur les origines des vicomtes de Marseille voir P. AMARGIER [«Aux origines»]. Selon G. MANTEYER [*La Provence*, p. 98-99], Arlulf serait fils de Teudebert, originaire du Viennois, comte de Provence, entre 890 et 908. Sur Rixende, épouse du vicomte Geoffroi voir T. STASSER [«Une alliance»].



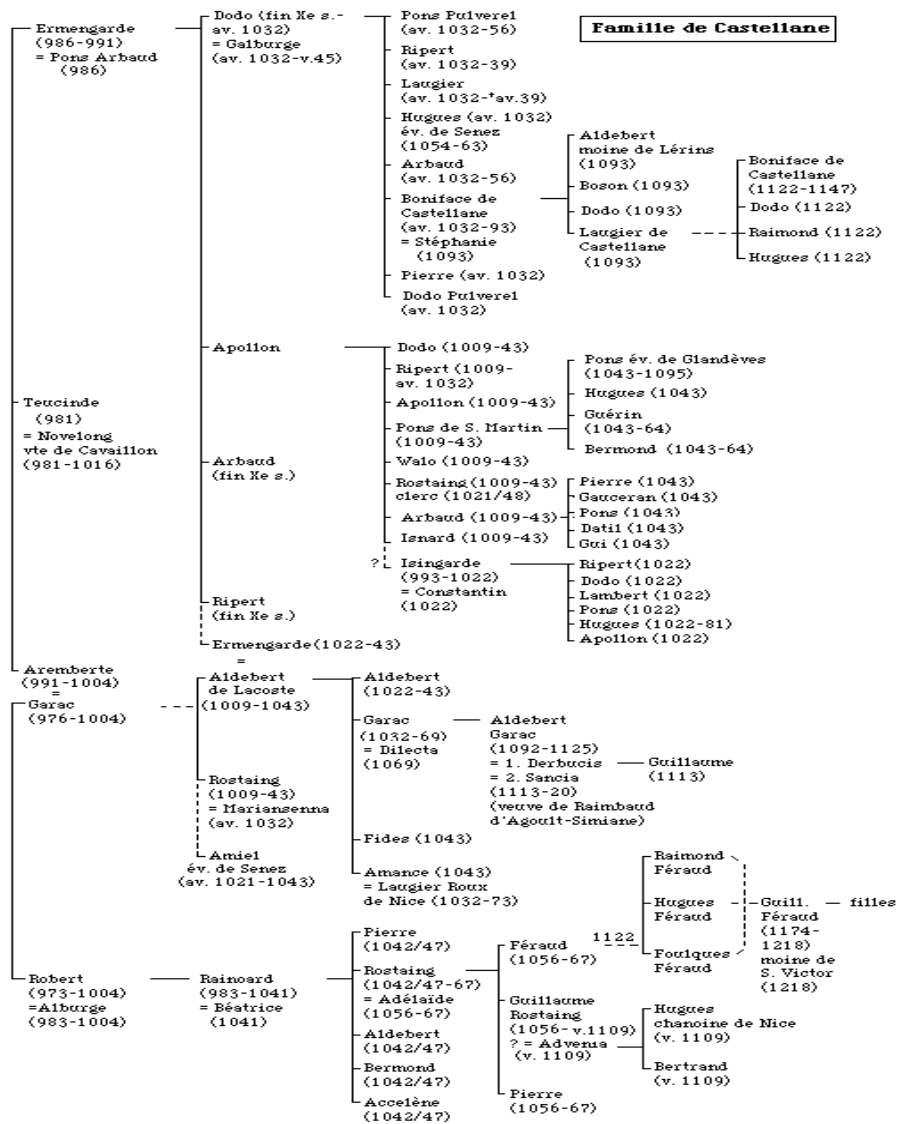
4. Famille de Castellane (Thorame-Glandèves)

SOURCES :

973 - CA 24	av. 1032 - BN nouv.	1069 - CSV 429
976 - CA 26	acq. franç. 2204, p. 484-485	av. 1073 - CL 192
981 - HGL, t. V, c. 291	1032 - CL 149	1073 - CN 82
987 - CA 32	1039 - CSV 782	1081 - CL 196
986 - CA 34, 35	1041 - CA 74	1092 - CL 197
991 - CA 39	1042/47 - CA 75	1093 - CL 226
993 - ABDR 2H14 n° 28	1043 - CSV 768	1095 - CISV 95
fin X ^e s. - ABDR 2H 14 n° 33	ap. 1043 - CSV 775	1109 - CN 23
1004 - GC, t. I, c. 377	v. 1045 - CSV 776	1113 - CA 114, 115
1009 - CSV 772	1054 - CSV 413	1120 - CA 117
1021/48 - CSV 763	1056 - CSV 622, 764	1122 - CSV 777, 972
1022 - CL, t. II n° 28	1063 - BN nouv. acq. lat. 1674 pièce 1	1125 - CL 198
av. 1032 - CISV 120, 121,	1064 - CSV 763	1147 - AVM 1147
	1067 - CN 9	1174 - CSV 1018, 1022
		1218 - CSV 1019

Voir aussi E. CAIS DE PIERLAS [*Le XI^e siècle*, p. 297 ss.] et J.-P. POLY [LDP p. 29-36].

Amiel, évêque de Senez (av. 1021-1043) était probablement frère d'Aldebert et Rostaing. Les anthroponymes Amiel et Rostaing sont aussi utilisés par la famille de Fos, ce qui pourrait indiquer quelque parenté avec les Castellane, d'autant plus qu'Aldebert et Rostaing offrent au monastère de Saint-Gervais de Fos une terre sise à Castellane (CISV 121 - av. 1032), l'un des rares dons faits à ce monastère par une autre famille que les Fos. L'un des petits-fils probables de Féraud, Guillaume Féraud (1174-1218), est devenu moine à la fin de sa vie [CSV 1018, 1022 (1174) et 1019 (1218)].

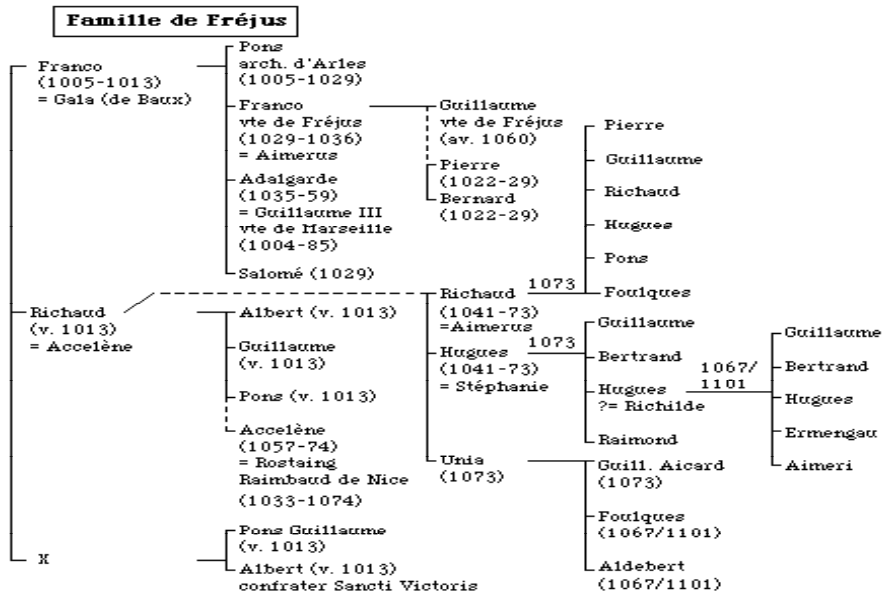


5. Famille de Fréjus

SOURCES :

1004 - CSV 71	1033 - CL 154 bis	1067/1101 - CL 53 bis
1005 - CSV 15	1035 - CSV 124	av. 1073 - CPA 133
1013 - CSV 308	1036 - CSV 564	1073 - CSV 532
v. 1013 - CSV 524	1041 - CSV 552	1074 - CSP 11
1022 - CSV 208	1057 - CSV 567	1085 - AVM 208
av. 1029 - CSV 273	1059 - CSV 267	
1029 - CSV 209, GCN, Arles, n° 319	av. 1060 - CSV 565	

Comme l'a bien remarqué J.-P. POLY [LDP, p. 16, voir p. 62-66], Gala, épouse de Franco, était vraisemblablement issue de la famille de Baux, qui possédait des alleux à Marignane, Rians et Esparron [CSV 209 - 1029]. Quand Franco offre à Montmajour ses biens dans ces localités, il se dessaisit de la dot apportée par sa femme [ABDR 2H14 n° 26]. Cette constatation infirme l'hypothèse de J. BERGE [*Les erreurs*, p. 225 et ss.], largement acceptée [voir notamment E. SMYRL, «La famille des Baux», p. 26], qui considère que Profecta, épouse de Pons le Jeune, souche de la famille de Baux, était la soeur de Franco de Fréjus, et qu'elle avait apporté chez les Baux les alleux de Marignane.



6. Famille de Pontevès et famille de Salernes

Pour les sources, voir BARON DU ROURE [«Charte inédite»], et J.-P. POLY [LDP p. 95-101].

En 1007, Atanulf, de la famille de Salernes, fonde le prieuré de Villecroze qu'il confie aux Victorins. Sa donation est complétée par celles d'Albert d'Allons et de sa femme Adalgarde, souche de la famille de Pontevès, et d'Aldebert de Châteaurenard et de sa femme Mathilde. Les deux couples offrent chacun le quart de la *villa* Saint-Jean [CSV 486, 488, 489]. En 1010, Belitrude, mère d'Atanulf, donne à l'intention de l'âme de son mari Jonas et de leurs enfants, morts ou vivants, la part, c'est-à-dire, le quart, de la *villa* Saint-Jean qui lui revenait [CSV 487]. Tous ces personnages semblent donc apparentés. Albert d'Allons est peut-être l'oncle d'Atanulf, et Mathilde, mariée à Aldebert de Châteaurenard, la fille d'Albert (voir CSV 497 la donation des fils de Mathilde, Albert et Pons, d'une terre de l'héritage de leur mère près de Villecroze). Ils possèdent tous des biens à Salernes, qui reviennent en grande partie à Saint-Victor, au fur et à mesure de leurs donations.

Il est possible qu'Adalgarde, femme d'Albert d'Allons, soit issue de la famille de Riez. Elle était peut-être la fille d'Adalgarde, mère des seigneurs de Riez (1004-1011). En plus de ses biens à Trigance, l'épouse d'Albert d'Allons semble avoir été dotée dans le comté de Toulon, à Carnoules (CSV 457 : *de nostra hereditate que nobis obvenit ex parentum affinitate*), tout proche de Pignans où les Riez possédaient des biens avec les vicomtes de Marseille (CSV 1066 et CISV 11 - 1039, voir CSV 586 - ap. 1015/20).

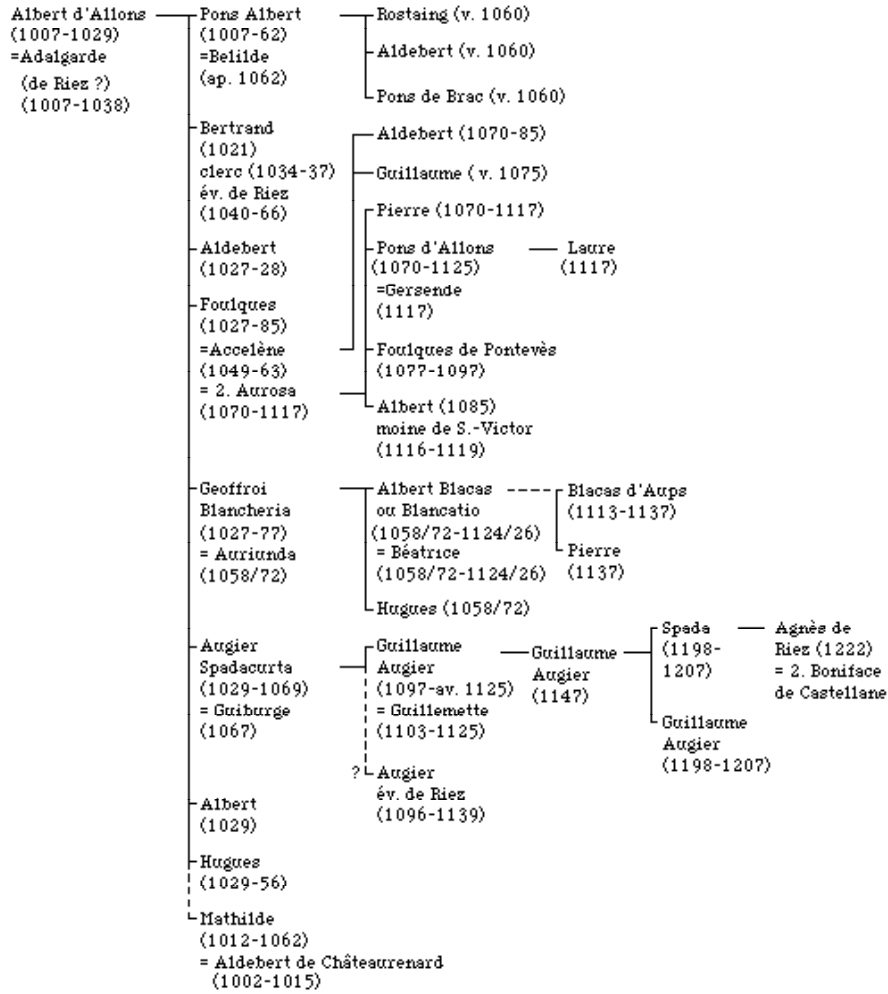
La fille probable d'Atanulf, Belilde, se marie d'abord avec Gauceran de Grasse, puis avec son cousin Atanulf [CSV 503, 512, 515, 496, 511].

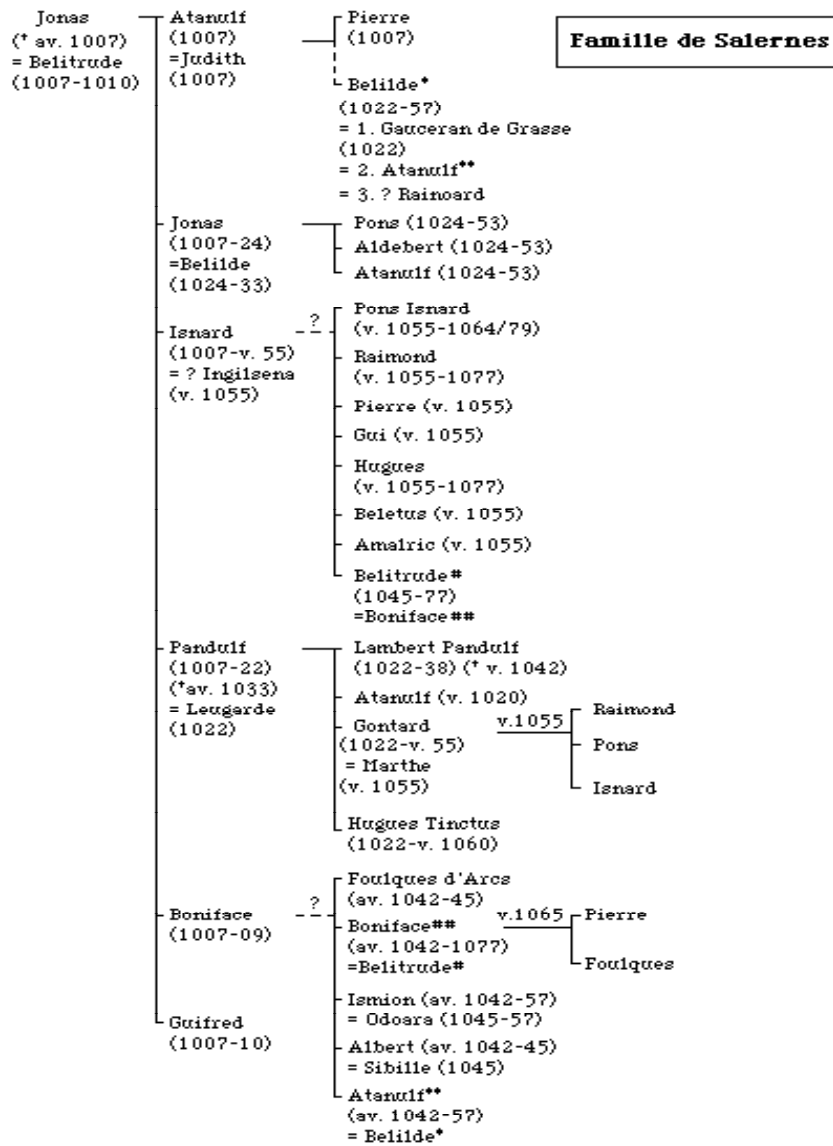
Isnard, époux d'Ingilsena, est peut-être frère d'Atanulf [CSV 498 (v. 1055 ?), voir aussi CSV 522 et 523]. Il est probablement le père d'Hugues et de Pons Isnard [CSV 495, 510, 520 (v. 1055)]. J.-P. POLY (LDP p. 95 et tableau généalogique N) propose une autre identification pour cet Isnard, qui serait, à son avis, Isnard Belletus, époux de Gisla, père d'Aldebert, Hugues et Bermond. D'Aldebert Belletus, seraient issus Hugues Belletus, Guillaume Stuba, moine de Lérins (sic), Foulques, Guigue ou Hugues, tous sires de Montbrien. Je n'ai retrouvé aucun document concernant le couple Isnard Belletus et Gisla. Isnard Belletus, pour sa part, apparaît une fois, dans une donation faite avec les Reillanne à Saint-Victor et Saint-Zacharie, de biens situés à Auriol (CSV 101 - 1033). Il est peut être, en effet, le père d'Aldebert Belletus. Aldebert Belletus possède aussi des biens à Auriol (douaire de sa femme, et transactions avec Saint-Victor et Saint-Zacharie. CSV 65 -1062, 102, 105, 66 -1071). Mais lui et ses fils ont également des biens à Montbrien et à Brauch (CL 203, 206 -1109) où on retrouve les Pontevès-Salernes (CL 201 -1033, 202 - 1067, 207 - XI^e s., 208 -1110-1115). La présence des Belletus dans cette région serait-elle due à une alliance matrimoniale ?]

Les seigneurs des Arcs sont probablement fils de Boniface, fondateur en 1009, d'un monastère à Varages [ABDR 2H347 p. 69 édité dans DU ROURE p. 100 (1009), CSV 581 (v.

1040), 582 (1057), ABDR 2H 347 p. 150 et 154 édités dans DU ROURE p. 166 et 157 (1045), CSV 583 (v. 1065), ABDR 2H 347 p. 153 édité dans DU ROURE p. 159]

Famille de Pontevès



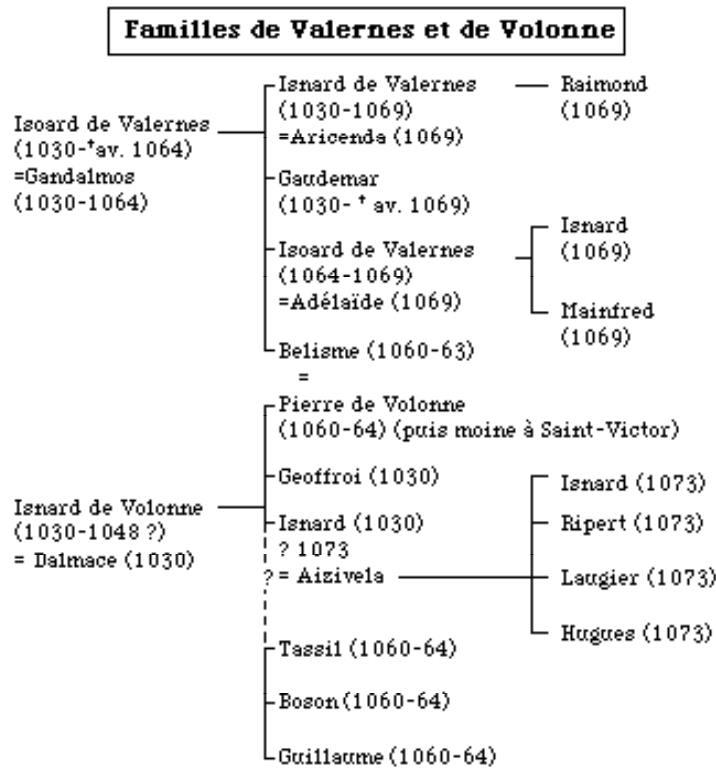


7. Familles de Valernes et de Volonne

Selon J.-P. POLY [LDP p. 67], les Valernes et les Volonne, ainsi que les Thoard, font partie de l'inextricable parenté des Mison, vicomtes de Gap (voir tableau dans Chapitre I n. 79), fondateurs du prieuré de Saint-Geniès de Dromon.

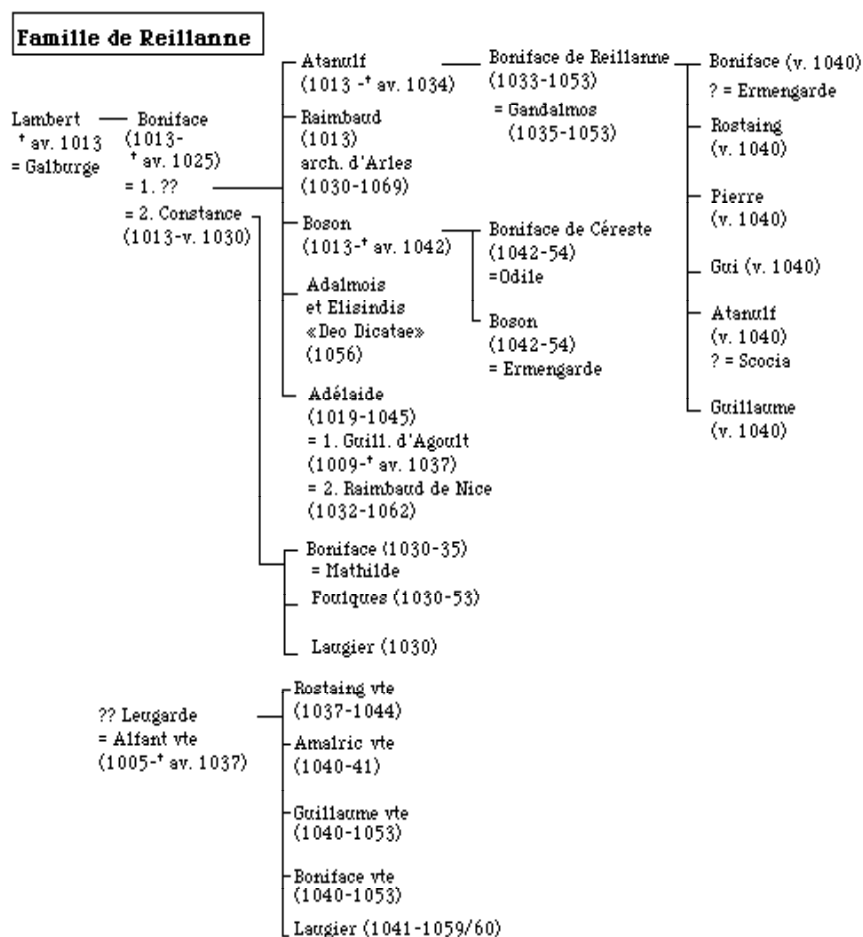
SOURCES :

1030 - CSV 713, 714	1060/79 - CSV 709	1069 - CSV 717
1048 - CSV 737	1063 - CSV 705	1073 - CSV 708
1060 - CSV 704	1064 - CSV 715, 703	



8. Famille de Reillanne

Pour les sources voir G. DE MANTEYER [*La Provence*, p. 335, et 354-355] et J.-P. POLY [LDP p. 102-110, mais, à l'inverse de l'auteur, je ne pense pas que Galdrade, épouse de Gui de Riez, soit issue de la famille de Reillanne. Elle est, à mon avis, apparentée aux vicomtes de Cavaillon (CSV 334, 335, 336)].

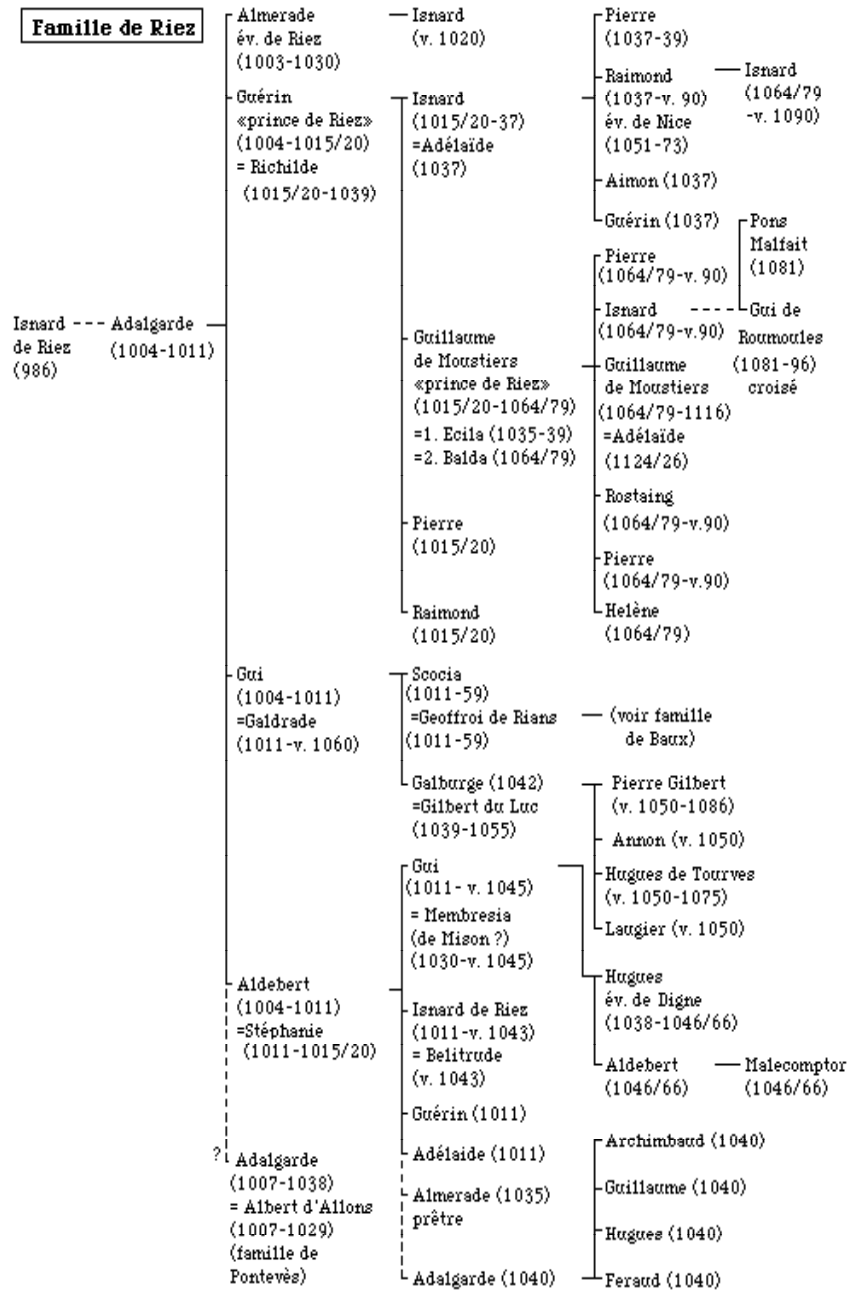


9. Famille de Riez (Moustiers-Gaubert)

J.-P. POLY [*La Provence*, p. 178 et passim] utilise la dénomination «de Gaubert», pour identifier au XI^e siècle, une branche de la famille de Riez, descendant d'Albert et Stéphanie, mais ce patronyme n'apparaît qu'en 1157 [GCN, t. I, Aix, instr. col. 202, n° 11 - concernant Gui de Gaubert]. En revanche, le patronyme *de Monasterio* (de Moustiers), utilisé par le même auteur pour les descendants de Guérin, *principis Regencis*, et Richilde, apparaît dès 1037 [CLU 2916, 2917]. Le patronyme *Regencis* (de Riez) est beaucoup plus ancien [CPA 79 - 986], mais il disparaît à la fin du XI^e siècle.

Pour les sources voir L.-H. LABANDE, [*Chartes de Montmajour*] et J.-P. POLY [LDP p. 73-77].

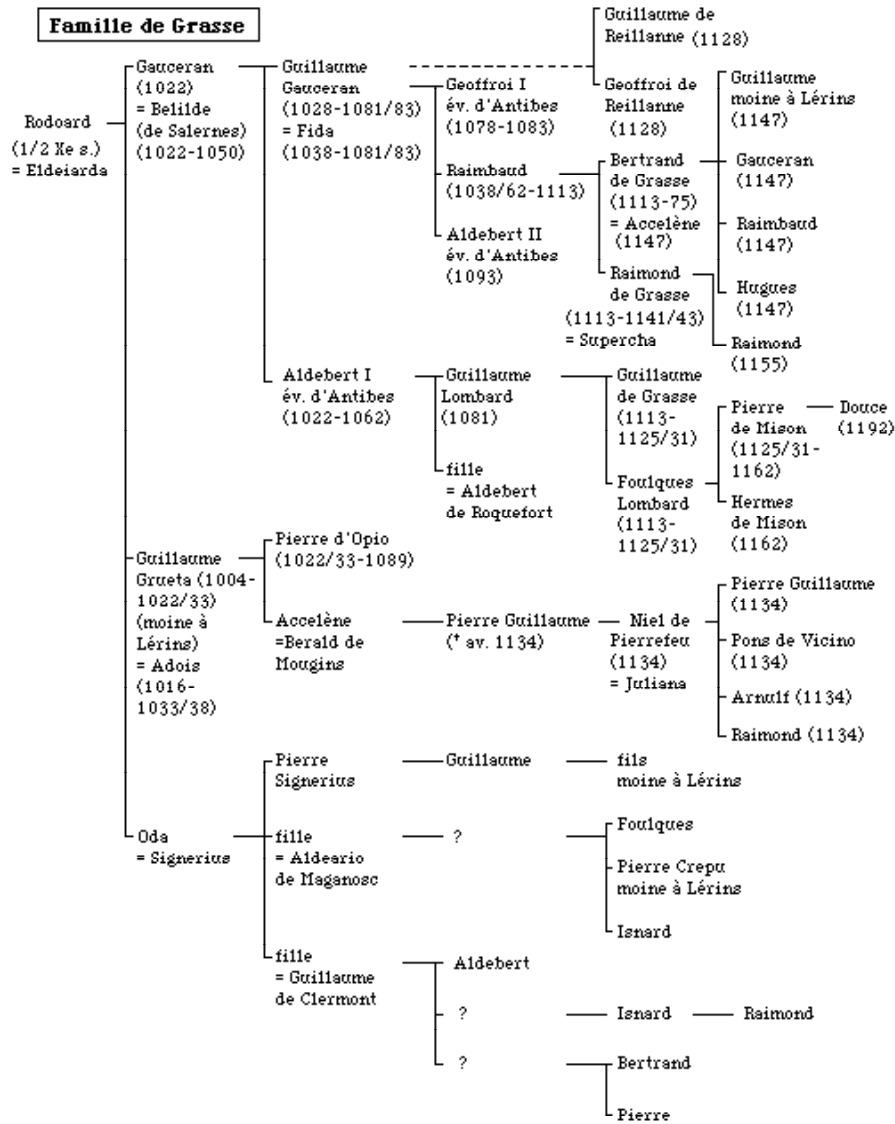
L'attachement de la famille de Riez à Saint-Michel de Cousson permet de supposer que le prêtre Almerade, fondateur de l'église, était le frère de Gui et d'Isnard [CSV 743,747, 752 (1035)]. Dans ce cas il porterait le nom de son oncle, Almerade, évêque de Riez entre 990 et 1030. Mais il est possible également que le prêtre Almerade soit le cousin de Gui et Isnard, donc le frère de Guillaume de Moustiers, fils de Guérin de Riez et Richilde. Cependant, les fils d'Aldebert et Stéphanie semblent plus impliqués dans cette fondation.



10. Famille de Grasse

SOURCES :

1004 - CPN 2	1042 - CSV 801	fin XI ^e s. - CL 343
1016 - CL 142	1047 - CL 120	1113 - CL 129
1022 - CL 230	1048 - GCN, Arles, c. 160	1117 - AEA 51
1022/33 - CL 3, 72, 73	1050 - CSV 496, CL 147	1125 - AEA 55, CL 76, 294
1022/50 - AEA 20, CSV 503	1055 - CSV 511	1125/31 - CL 137
1025/50 - CL 113	1058 - CL 103	1125/35 - CL 132
1028 - CL 141	1061 - CL 144	1128 - CL 105
1032 - CSV 309	av. 1062 - CL 122	1130 - CL 92
1033 - CSV 310, CL 154 bis	1062 - CL 152, 358	1134 - AEA 64
1033/38 - CL 102, 112	1062/83 - CL 98, 123, 130, 363	1138/43 - CL 292 bis
1038 - CL 131	1078 - CL 101	1141 - CL 140
av. 1038 - CL 139	1080/1102 - CL 339, 355	1147 - CL 104
1038/62 - CL 72, 74, 80, 128	1081 - CL 192, 196	1155 - AEA 73
1038/66 - CL 99	1083 - CL 100	1167 - CL 312
1038/83 - CL 121	1093 - CL 143	1176 - AEA 93
1040 - CSV 14, 16		

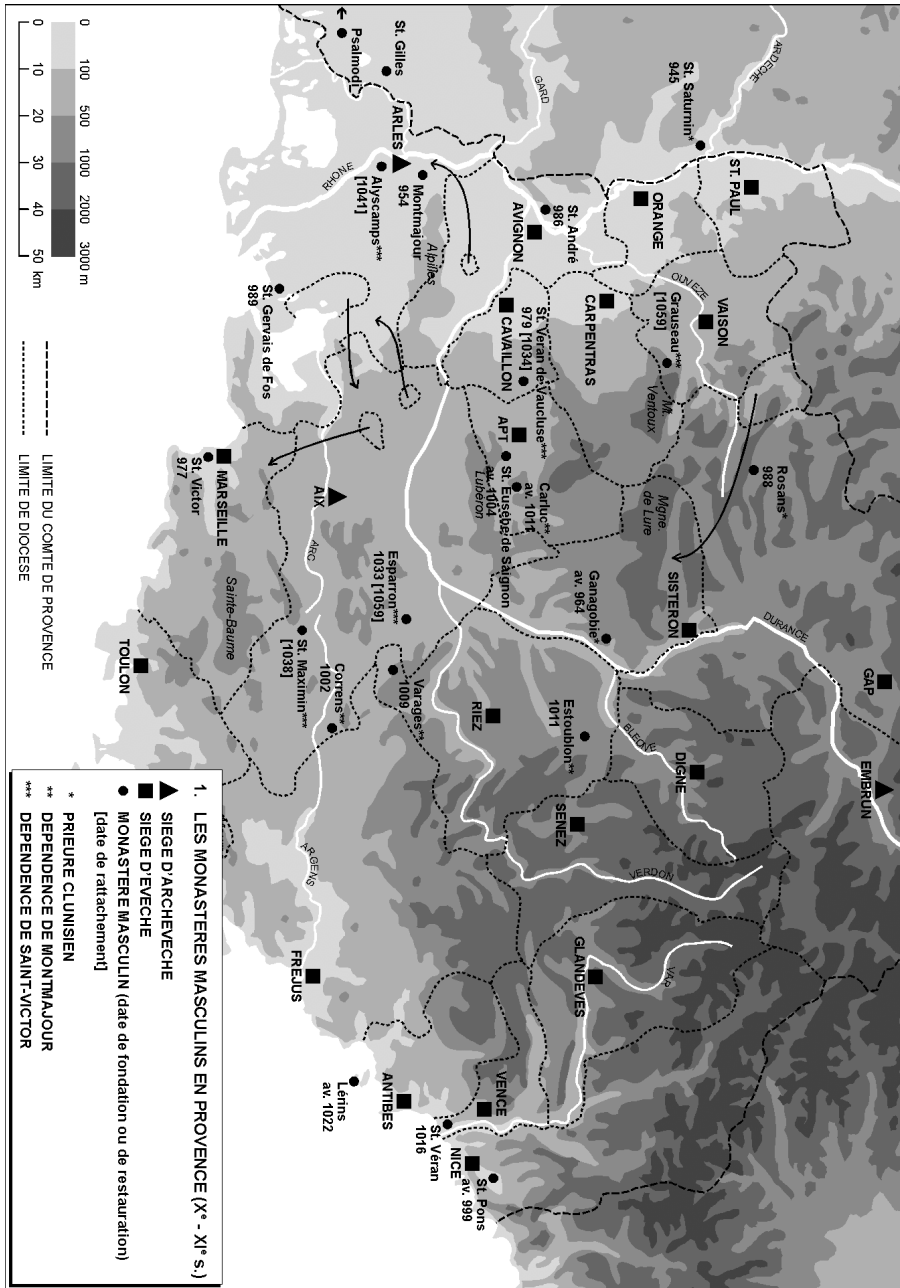


ANNEXE IV. CARTES

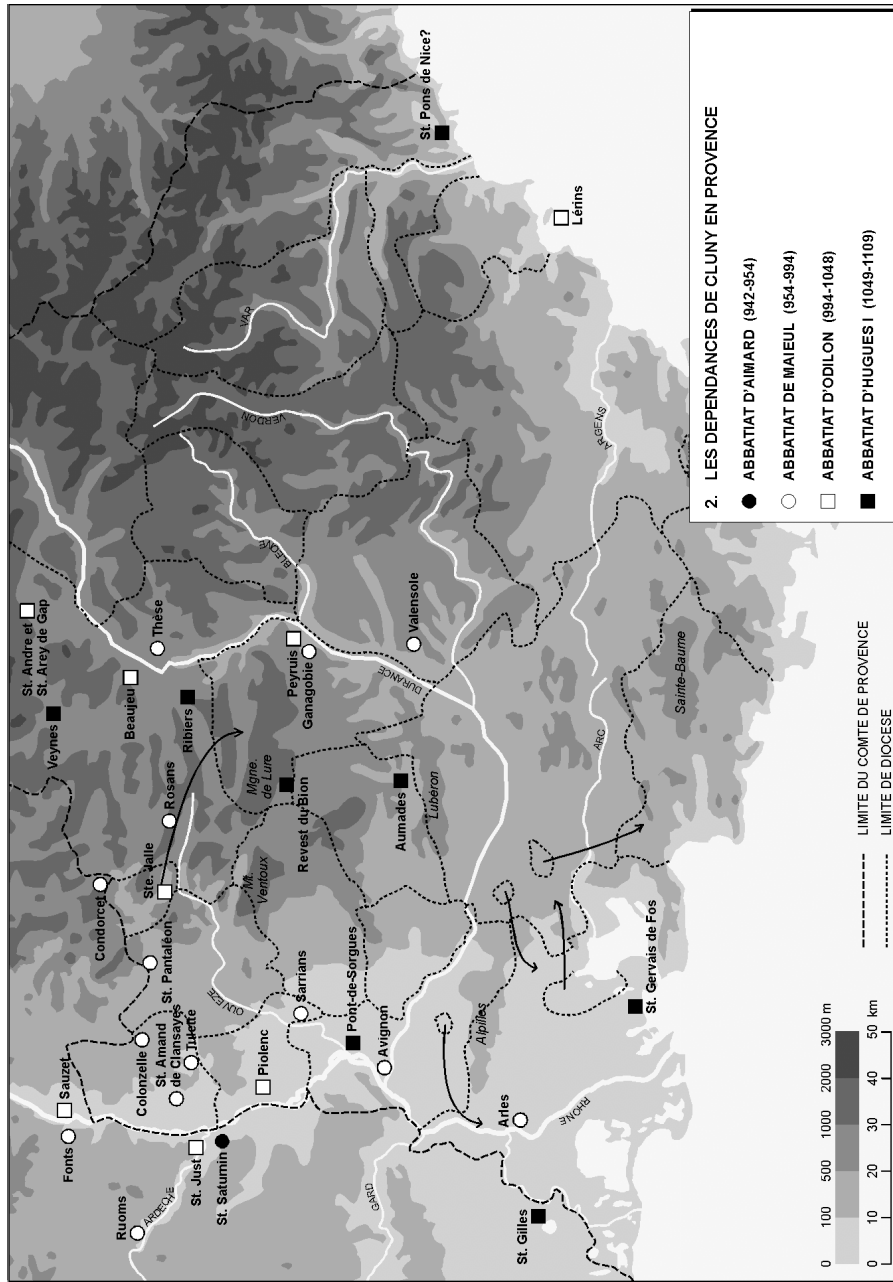
Le fond de carte de la Provence a été élaboré à partir des cartes n° 1 et 75 de l'*Atlas historique. Provence*. Pour la carte n° 5, j'ai utilisé l'*Atlas de la France de l'An Mil*, p. 83. D'une manière générale je me suis référée à la Carte de Cassini à 1/86400 (n° 90, 91, 92, 120, 121, 122, 123, 124, 152, 153, 154, 155, 167, 168, 169, 182) et aux Cartes IGN au 1/250000 (n° 112, 115), et Michelin au 1/200000 (n° 77, 245).

Ces cartes ont été réalisées avec l'aide technique de Frédérique GILLET et de Mauricio MAGNANI SOARES.

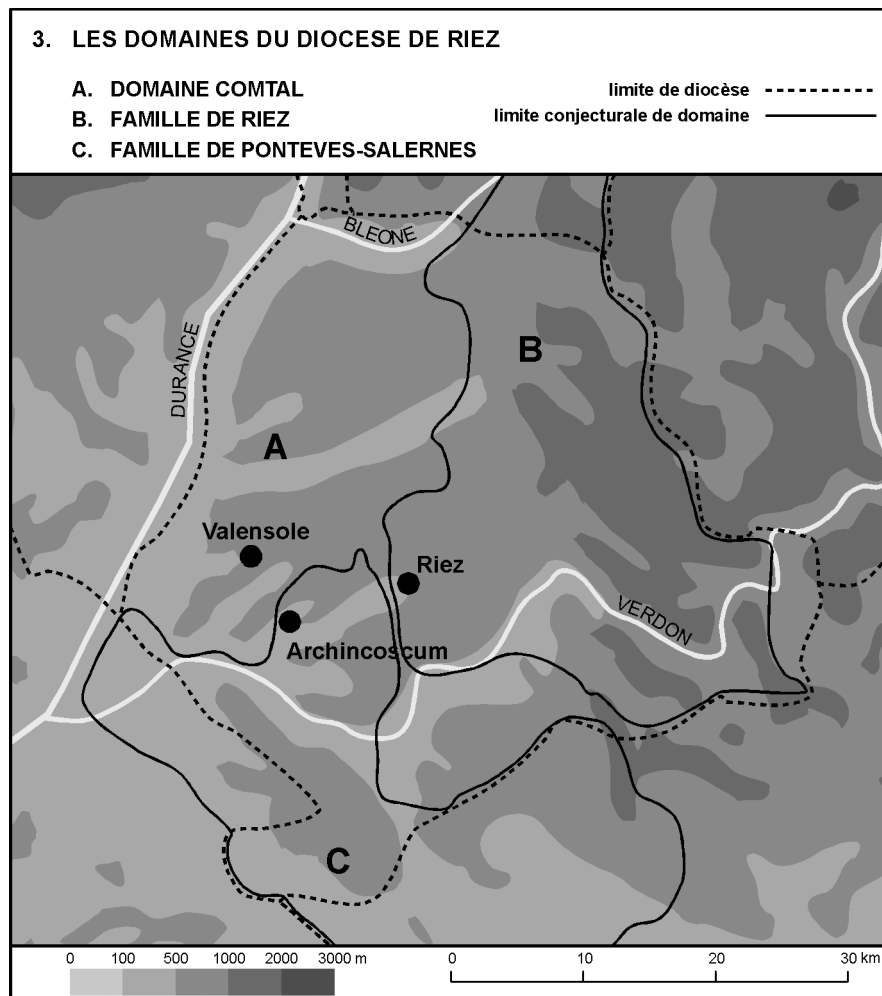
CARTE 1 - Les monastères masculins en Provence - Xe-XI^e siècles



CARTE 2 - Les dépendances de Cluny en Provence

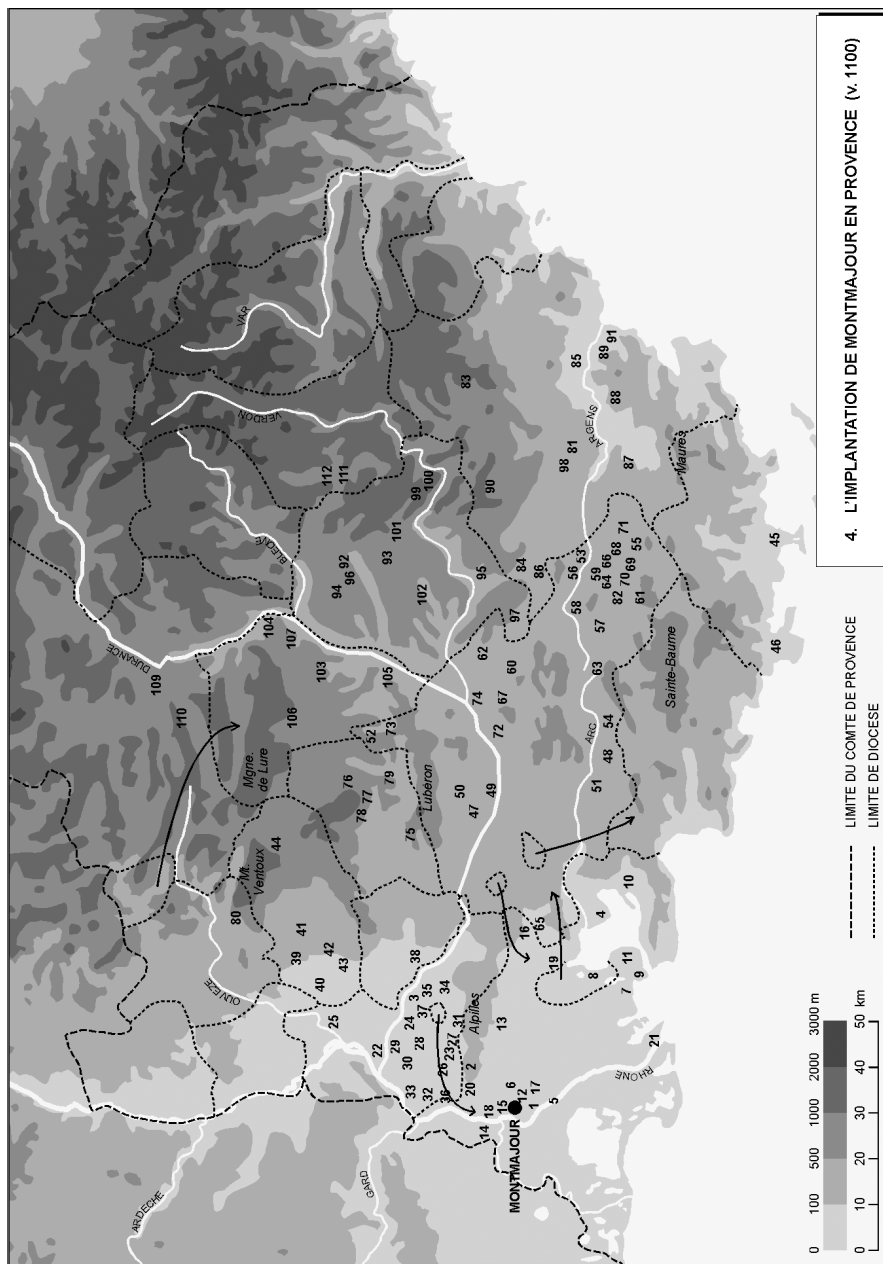


Arles (BDR)	Sauzet (Drôme)
Aumades (Caseneuve, ca. et arr., d'Apt, Vaucluse)	St. Amand de Clansayes (co. Montségur, ca. Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. Nyons, Drôme)
Avignon (Vaucluse)	St. André et St. Arey de Gap (HA)
Beaujeu (co. Ventavon, ca. de Laragne, HA)	St. Gervais de Fos (ca. Istres, arr. Aix, BDR)
Colonzelle (ca. Grignan, arr. Nyons, Drôme)	St. Gilles (arr. Nîmes, Gard)
Condorcet (co. et ca. Nyons, Drôme)	St. Just (ca. Bourg-Saint-Andéol, Ardèche)
Fonts (Ardèche)	St. Pantaléon (ca. Gordes, arr. Apt, Vaucluse)
Ganagobie (ca. Peyruis, arr. Forcalquier, AHP)	St. Pons de Nice (AM)
Lérins (Ile St. Honorat, co. Cannes, AM)	St. Saturnin du Port, auj. Pont Saint Esprit (arr. Nîmes, Gard)
Peyruis (arr. Forcalquier, AHP)	Ste. Jalle (ca. Rémuzat, arr. Nyons, Drôme)
Piolenc (ca. Orange, arr. Avignon, Vaucluse)	Thèse (ca. de La Motte, arr. de Forcalquier, AHP)
Pont-de-Sorgues (ca. Bédarrides, arr. Avignon, Vaucluse)	Tulette (ca. de Grignan, arr. de Nyons, Drôme)
Revest du Bion (ca. Banon, AHP)	Valensole (arr. de Digne, AHP)
Ribiers (arr. Gap, HA)	Veynes (ca. Gap, HA)
Rosans (arr. Gap, HA)	
Ruoms (Ardèche)	
Sarrians (ca. et arr. Carpentras, Vaucluse)	



CARTE 3 - Les domaines du diocèse de Riez

CARTE 4 - L'implantation de Montmajour en Provence (v. 1100)



4. L'IMPLANTATION DE MONTMAJOUR EN PROVENCE (v. 1100)

Correns : dépendance du prieuré de Correns

Estoublon : dépendance du prieuré d'Estoublon

Carluc : dépendance du prieuré de Carluc

DIOCÈSE D'ARLES

1. Arles (BDR)
2. Baux (ca. St.-Rémy, arr. Arles, BDR)
3. Cabannes (ca. Orgon, arr. Arles, BDR)
4. Caderot (co. Berre, arr. Aix, BDR)
5. La Cappe (île sur le Rhône, co. Arles, BDR)
6. Fontvieille (arr. et ca. d'Arles, BDR)
7. Fos (ca. Istres, arr. Aix, BDR)
8. Istres (arr. Aix, BDR)
9. Jonquières (co. Martigues, arr. Aix, BDR)
10. Marnagnane (arr. Aix, BDR)
11. Martigues (arr. Aix, BDR)
12. Montmajour (co. Arles, BDR)
13. Mouriès (ca. Eyguières, arr. Arles, BDR)
14. Occisio (co. Beaucaire, Gard)
15. Trébon (co. Arles, BDR)
16. Alleins (ca. Eyguières, arr. Arles, BDR)
17. Coutignargues (co. Arles, BDR)
18. Lansac (co. Tarascon, arr. Arles, BDR)
19. Miramas (ca. Salon, arr. Aix, BDR)
20. Vallis Uleria (à Miramas)
21. Se.-Marie de Ratis (en Camargue, co. Arles, BDR)

DIOCÈSE D'AVIGNON

22. Avignon (Vaucl.)
 23. Blavaillac (co. St.-Rémy, BDR)
 24. Canillac (co. Châteaurenard, arr. Arles, BDR)
 25. Entraigues (ca. et arr. Carpentras, BDR)
 26. Laurade (co. Tarascon, arr. Arles, BDR)
 27. Saint-Rémy (arr. Arles, BDR)
 28. Seisson (co. Châteaurenard, arr. Arles, BDR)
 29. **Châteaurenard** (arr. Arles, BDR)
 30. Graveson (ca. Châteaurenard, arr. Arles, BDR)
 31. Lagoy (co. St.-Rémy, arr. Arles, BDR)
 32. Saint-Eloy (lieu disparu près de Tarascon, BDR)
 33. Boulbon (ca. Tarascon, BDR)
 34. **Mollégès** (ca. Orgon, arr. Arles, BDR)
 35. Saint-Andiol (ca. Orgon, arr. Arles, BDR)
 36. Tarascon (arr. Arles, BDR)
 37. Verquières (ca. Orgon, arr. Arles, BDR)
- #### **DIOCÈSE DE CAVAILLON**
38. Velorgues (co. Isle-sur-la-Sorgue, arr. Avignon, Vaucl.)
- #### **DIOCÈSE DE CARPENTRAS**
39. Bédoin (ca. Mormoiron, arr. Carpentras, Vaucl.)

- 40. Monteux (ca. et arr. Carpentras, Vaucl.)
- 41. Vassols (ca. Mormoiron, Vaucl.)
- 42. Venasque (ca. Pernes, arr. Carpentras, Vaucl.)
- 43. Pernes (arr. Carpentras, Vaucl.)
- 44. Sault (arr. Carpentras, Vaucl.)

DIOCÈSE DE TOULON

- 45. Hyères (arr. Toulon, Var)
- 46. Six-Fours (arr. Toulon, Var)

DIOCÈSE D'AIX

- 47. Ansouis (ca. Pertuis, arr. Apt, Vaucl.)
- 48. Bouc (ca. Gardanne, arr. Aix, BDR)
- 49. Pertuis (arr. Apt, Vaucl.)
- 50. Robians (arr. Apt, Vaucl.)
- 51. Roquefavour (co. Aix-en-Provence, BDR)
- 52. Alause (auj. Sainte-Croix-à-Lauze, ca. Reillanne, arr. Forcalquier, AHP)
- 53. **Aspremont** (arr. Draguignan, Var)
- 54. Belcodène (ca. Roquevaire, arr. Marseille, BDR)
- 55. **Besse** (arr. Draguignan, Var)
- 56. **Bonazac** (aujourd'hui Saint-Peyre, co. Châteauevert, Var)
- 57. **Bras** (arr. Draguignan, Var)
- 82. **Brignoles** (Var)
- 58. **Châteauevert** (ca. Barjols, arr. Draguignan, Var)
- 59. **Correns** (ca. Cotignac, arr. Draguignan, Var)
- 60. **Esparron** (ca. Barjols, arr. Draguignan, Var)
- 61. Garéoult (ca. La Roquebrussanne, arr. Toulon, Var)

- 62. **Hermès** (co. La Verdrière, ca. Barjols, Var)
- 63. Ollières (ca. St.-Maximin, arr. Toulon, Var)
- 64. **Paracol** (aujourd'hui Le Val, ca. Brignoles, Var)
- 65. Pélissanne (ca. Salon, arr. Aix, BDR)
- 66. **Pont-Fract** (ca. Eyguières, arr. Arles, BDR)
- 67. Rians (arr. Draguignan, Var)
- 68. **Vins** (ca. Brignoles, Var)
- 69. **Argentis** (ca. Besse, arr. Brignoles, Var)
- 70. **Camps** (ca. Besse, arr. Brignoles, Var)
- 71. **Flassans** (ca. Besse, arr. Brignoles, Var)
- 72. **Jouques** (ca. Peyrolles, arr. Aix, BDR)
- 73. Reillanne (arr. Forcalquier, AHP)
- 74. Vinon (Vinon-sur-Verdon, ca. Rians, Var)

DIOCÈSE D'APT

- 75. Bonnieux (arr. Apt, Vaucl.)
- 76. Carniol (arr. Apt, Vaucl.)
- 77. Roustrel (ca. et arr. Apt, Vaucl.)
- 78. S.-Saturnin (ca. at arr. Apt, Vaucl.)
- 79. Carluc (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, AHP)

DIOCÈSE DE VAISON

- 80. Malaucène (arr. Orange, Vaucl.)

DIOCÈSE DE FRÉJUS

- 81. Lorgues (arr. Draguignan, Var)
- 83. **Favas** (co. Montferrat, ca. Callas, Var)
- 84. **Tavernes** (arr. Draguignan, Var)

85. **Arcs** (ca. Lorgues, arr. Draguignan, Var)

86. **Barjols** (arr. Draguignan, Var)

98. **Besaudun** (ca. Lorgues, arr. Draguignan, Var)

87. **Luc** (arr. Draguignan, Var)

88. **Revest** (arr. Draguignan, Var)

89. **Roquebrune** (ca. Fréjus, arr. Draguignan, Var)

90. **Spéluque** (co. Ampus, ca. Draguignan, Var)

91. **Villepey** (co. Fréjus, Var)

DIOCÈSE DE RIEZ

92. **Creisset** (ca. Mézel, arr. Digne, AHP)

93. **Estoublon** (ca. Mézel, arr. Digne, AHP)

94. **Mézel** (arr. Digne, AHP)

95. **Montmeyan** (ca. Tavernes, arr. Draguignan, Var)

96. **Palirs** (ca. Mézel, arr. Digne, AHP)

97. **Varages** (ca. Barjols, arr. Draguignan, Var)

99. **Chauvet** (co. Châteauneuf-les-Moustiers, AHP)

100. **Rougon** (ca. et arr. Castellane, AHP)

101. **Saint-Jurs** (ca. Moustiers, arr. Digne, AHP)

102. **Valensole** (arr. Digne, AHP)

DIOCÈSE DE SISTERON

103. **Limans** (ca. et arr. Forcalquier, AHP)

104. **Aubignosc** (ca. Volonne, arr. Forcalquier, AHP)

105. **Manosque** (arr. Forcalquier, AHP)

106. **Saumane** (ca. Banon, arr. Forcalquier, AHP)

107. **Peyruis** (arr. Forcalquier, AHP)

DIOCÈSE DE GAP

109. **Allemont** (Monetier-Allemont, ca. Laragne, arr. Gap, HA)

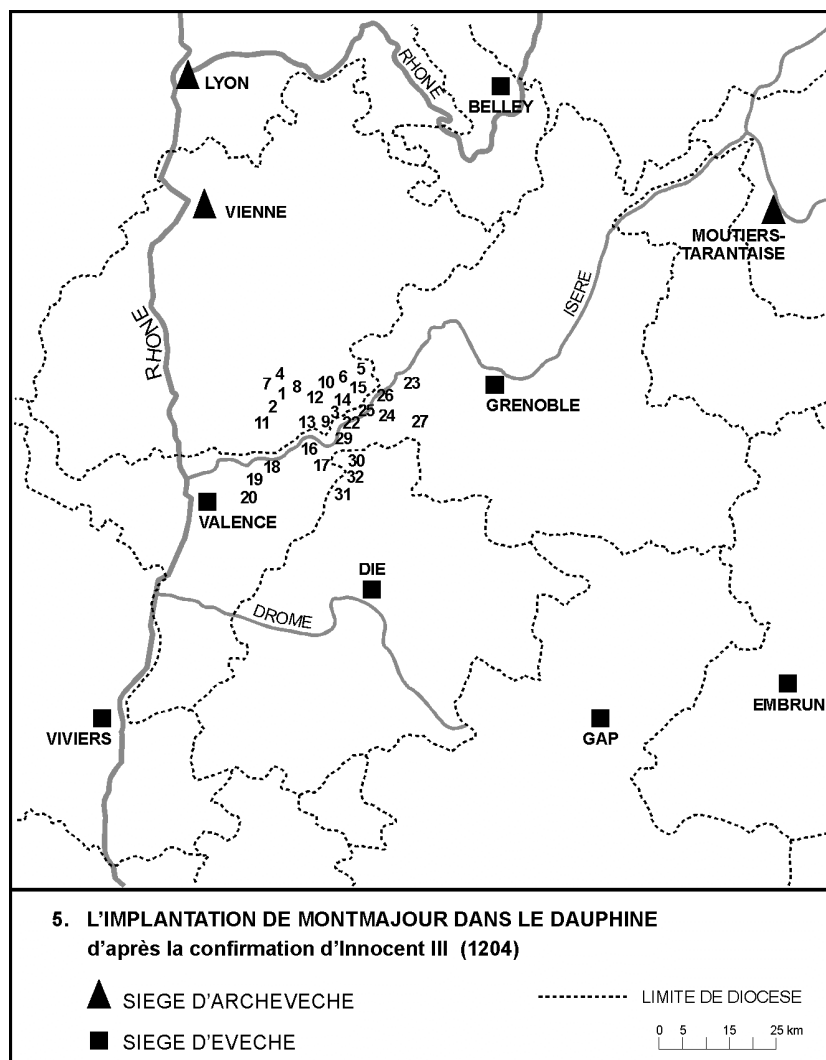
110. **Antonaves** (ca. Ribiers, arr. Gap, HA)

DIOCÈSE DE SENEZ

111. **Aurans** (co. Chaudon, ca. Barrême, AHP)

112. **Norante** (co. Chaudon, ca. Barrême, AHP)

CARTE 5 - L'implantation de Montmajour dans le Dauphiné
d'après la confirmation d'Innocent III (1204)



DIOCÈSE DE VIENNE

1. ég. S.-Antoine de la Motte (Isère)
2. ég. Se.-Marie de la Montagne (Isère)
3. ég. S.-Marcellin (Isère)

4. ég. S.-Jean de Fromental (Isère)
5. ég. S.-Martin de Vinay (Isère)
6. ég. Se.-Marie de Quincivet (Isère)
7. ég. S.-Didier du Château (Isère)

8. ég. Se-Marie Madeleine de Baen [S.-Appolinard] (Isère)

9. ég. S.-Pierre «de Lausana» [La Sône] (Isère)

10. ég. de Chevrières (Isère)

11. ég. S.-Evode [Parnans] (Drôme)

12. ég. S.-Bonnet [Chanagne] (Isère)

13. ég. S.-Hilaire [La Sône] (Isère)

14. ég. S.-Sauveur [S.-Marcellin] (Isère)

15. ég. Se.-Marie de Têches (Isère)

DIOCÈSE DE VALENCE

16. ég. S.-Pierre de la Motte [La Motte-Fanjas] (Drôme)

17. ég. S.-Thomas [Royans] (Drôme)

18. ég. Se.-Marie de Jaillans (Drôme)

19. ég. Se.-Marie de Meymans (Drôme)

20. ég. de Cerne = ég. de Puy-Rigaud (Drôme)

DIOCÈSE DE GRENOBLE

22. ég. S.-Just [Claix] (Isère)

23. ég. du *castrum* de Rovon (Isère)

24. ég. S.-Roman de Granenc [Presles] (Isère)

25. mon. S.-Etienne de Nacon [Chérennes] (Isère)

26. ég. S.-Jean des Essarts [Iseron] (Isère)

27. ég. de Rancurel (Isère)

?? ég. de Cognins (non identifiée)

29. ég. Se.-Marie d'Auberive (Isère)

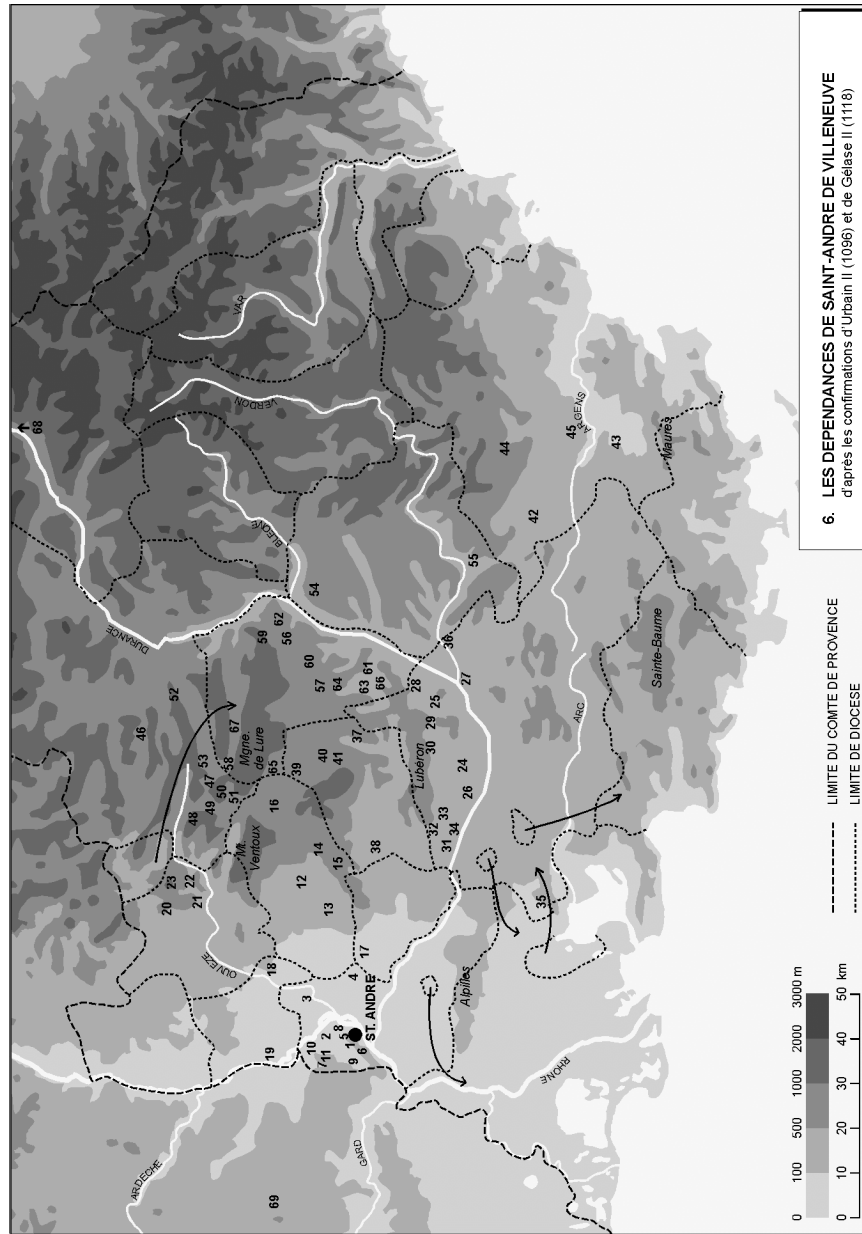
DIOCÈSE DE DIE

30. mon. S.-Jean de Royans (Drôme)

31. ég. S.-Martin-le-Colonel (Drôme)

32. ég. Se.-Marie d'Oriol (Drôme)

CARTE 6 - Les dépendances de Saint-André de Villeneuve d'après les confirmations d'Urbain II (1096) et de Gélaise II (1118)



DIOCÈSE D'AVIGNON

1. Candau (co. et ca. Villeneuve, Gard) (1006)
2. Fours (co. Sauveterre, ca. Roquemaure, arr. Uzès, Gard) (1095)
3. Gigognan (co. Sorgues, ca. Bédarrides, arr. Avignon, Vaucl.) (av. 1065) dépendance connue avant 1118 mais pas mentionnée dans les confirmations d'Urbain II et de Gélase II
4. Ste. Marie de Jonquerettes (ca. Isle-sur-la-Sorgue, arr. Avignon, Vaucl.) (1050)
5. Ste. Marie des Angles (ca. Villeneuve, arr. Uzès, Gard)
6. St. Julien des Yssarts (co. Angles, ca. Villeneuve, Gard)
7. St. Pierre de Lirac (ca. Roquemaure, arr. Uzès, Gard) (1006)
8. Pujaut (ca. Villeneuve, arr. Uzès, Gard) (1033)
9. Rochefort (ca. Villeneuve, arr. Uzès, Gard)
10. St. Agricola (co. Roquemaure, Gard)
11. St. Sauveur de Truel (co. et ca. Roquemaure, arr. Uzès, Gard)

DIOCÈSE DE CARPENTRAS

12. Blauvac (ca. Mormoiron, arr. Carpentras, Vaucl.)
13. Carausac (co. et ca. Pernes, arr. Carpentras, Vaucl.)
14. Méthamis (ca. Mormoiron, arr. Carpentras, Vaucl.)
15. St. Saturnin [Cernin] de Ferrières (co. Murs, ca. Gordes, arr. Apt, Vaucl.)
16. Sault (arr. Carpentras, Vaucl.)

DIOCÈSE DE CAVAILLON

17. Thouzon (co. Thor, ca. l'Isle, arr. Avignon, Vaucl.) (1006)

DIOCÈSE D'ORANGE

18. St. Sauveur d'Aubignan (ca. et arr. Carpentras)
19. St. Quatrillo et Ste. Eulalie d'Orange (Vaucl.)

DIOCÈSE DE VAISON

20. Beauvoisin (ca. Buis, arr. Nyons, Drôme)
21. St. Pierre et St. André de Mollans (ca. Buis, arr. Nyons, Drôme) (1014)
22. Pierrelongue, La Penne (ca. Buis, arr. Nyons, Drôme)
23. Ste. Marie de Propiac (ca. Buis, arr. Nyons, Drôme)

DIOCÈSE D'AIX

24. Ste. Marie d'Ansois (ca. Pertuis, arr. Apt, Vaucl.)
25. St. Gervais de Beaumont (ca. Pertuis, arr. Apt, Vaucl.)
26. Ste. Marie de *Verunis* (co. et ca. Cadenet, arr. Apt, Vaucl.)
27. Cadarache (co. et ca. Peyrolles, arr. Aix, BDR)
28. Corbières (ca. Manosque, arr. Forcalquier, AHP)
29. Grambois (ca. Pertuis, arr. Apt, Vaucl.)
30. La Mothe-d'Aigues (ca. Pertuis, arr. Apt, Vaucl.)
31. Lauris (ca. Cadenet, arr. Apt, Vaucl.)
32. Ste. Marie de l'Espeil (co. Bonnieux, ca. Buoux, arr. Apt, Vaucl.)
33. Lourmarin (ca. Cadenet, arr. Apt, Vaucl.)
34. St. Pierre de Méjannes (Puyvert, ca. Cadenet, arr. Apt, Vaucl.)
35. St. Pierre de Canou (co. Aurons, ca. Salon, arr. Aix, BDR)

36. Ste. Marie de Vinon (ca. Rians, arr. Brignoles, Var)

DIOCÈSE D'APT

37. St. Sauveur de Céreste (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, AHP)

38. Ste. Croix, St. André et St. Martin de Roussillon (ca. Gordes, arr. Apt, Vaucl.)

39. St. Christophe [Cristol] (ca. Sault, arr. Carpentras, Vaucl.)

40. Simiane (ca. Banon, arr. Forcalquier, AHP)

41. St. Jean et St. Ferréol de Viens (ca. et arr. Apt, Vaucl.)

DIOCÈSE DE FRÉJUS

42. Cotignac (arr. Brignoles, Var)

43. Le Cannet (ca. Luc, arr. Draguignan) (1075)

44. Montferrat (ca. Callas, arr. Draguignan, Var)

45. Taradeau (ca. Lorgues, arr. Draguignan, Var)

DIOCÈSE DE GAP

46. Barret-de-Chabre (ca. Ribiers, arr. Gap, HA)

47. Barret de Lioure (ca. Séderon, arr. Nyons, Drôme)

48. St. Christophe de La Roche-sur-Buis (ca. Buis, arr. Nyons, Drôme)

49. Ste. Marie de Mévouillon (ca. Séderon, arr. Nyons, Drôme)

50. Ste. Marie de Montbrun (ca. Séderon, arr. Nyons, Drôme)

51. St. Hippolyte de Reilhanette (ca. Séderon, arr. Nyons, Drôme)

52. St. Pierre de Selérans (ca. Ribiers, arr. Gap, HA) (X^e s.)

53. Séderon (arr. Nyons, Drôme)

DIOCÈSE DE RIEZ

54. St. Pierre d'Entrevennes (ca. Mées, arr. Digne, AHP)

55. Montmeyan (ca. Tavernes, arr. Brignoles, Var)

DIOCÈSE DE SISTERON

56. Augès (ca. et arr. Forcalquier, AHP)

57. Châteauneuf (co. Mane, ca. et arr. Forcalquier, AHP)

58. Ferrassières (ca. Séderon, arr. Nyons, Drôme)

59. St. Etienne de Mallefougasse (ca. St. Etienne, arr. Forcalquier, AHP)

60. St. André de Mane (ca. et arr. Forcalquier)

61. St. Michel, St. Jean et St. Pierre de Pierrevert (ca. Manosque, arr. Forcalquier, AHP)

62. St. Donat [Châteauneuf-Val] (ca. Volonne, arr. Sisteron, AHP) (1018)

63. Ste. Marguerite (co. Pierrevert, ca. Manosque, arr. Forcalquier, AHP)

64. St. Michel (ca. et arr. Forcalquier, AHP)

65. St. Trinit (ca. Sault, arr. Carpentras, Vaucl.)

66. Ste. Tulle (ca. Manosque, arr. Forcalquier, AHP)

67. St. André de Villesèche (co. Omergues, ca. Noyers-sur-Jarbon, arr. Sisteron, AHP)

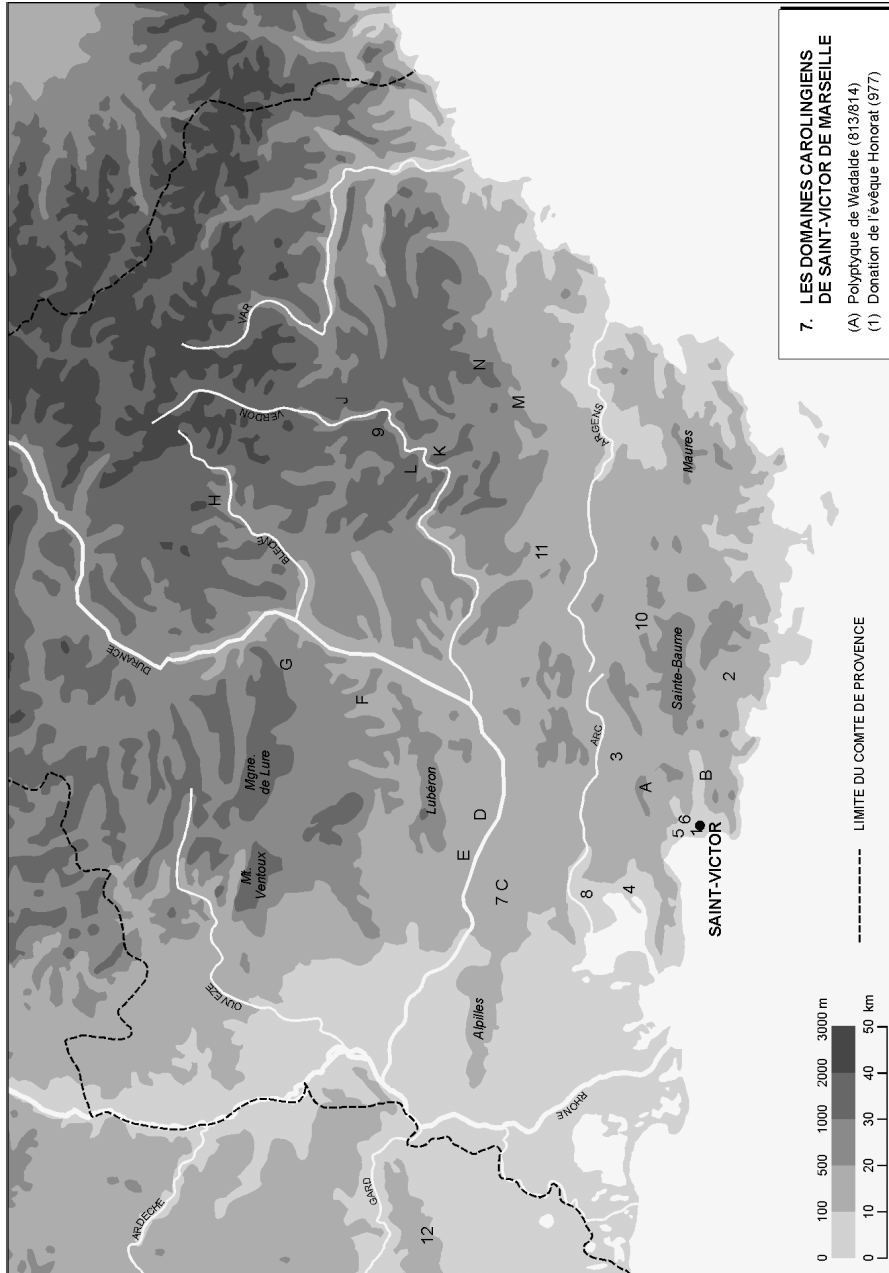
DIOCÈSE D'EMBRUN

68. Ste. Marie de Guillestre (arr. Embrun, HA)

DIOCÈSE D'UZÈS

69. Brueys (co. Aigaliers, ca. et arr. Uzès, Gard)

CARTE 7 - Les domaines carolingiens de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille



Polyptyque de Wadalde (813/814)

A. *villa Nonus ou Campania* (Cabriès, ca. Gardanne, BDR)

B. *villa Domadus* (basse vallée de l'Huveaune, Marseille, BDR)

C. *villa Lambiscum* (Lambesc, arr. Aix, BDR)

D. *villa Bedada* (Villelaure, ca. Cadenet, Vaucluse)

E. *villa Marciana* (dans la partie du piémont du Luberon, entre Cadenet, Cucuron, Ansouis et Villelaure)

F. *villa Betorrida* (autour de Forcalquier, AHP)

G. *villa vel ager Sinaca* (dans la vallée de la Laye, entre Souyon et la montagne de Lure, AHP)

H. *ager Galadius* (Chaudol, co. La Javie, AHP)

J. *villa Virgonis* (Vergons, AHP)

K. *villa Tregentia* (Trigance, Var)

L. *villa Rovagonis* (Rougou, AHP)

M. *villa Bargemulum* (Bargemon, Var)

N. *ager Cilianus* (Seillans, Var)

Donation de l'évêque Honorat (977)

1. *terra in giro ecclesiae beati Victoris*

2. *ecclesia Sancti Damiani* (La Cadière, ca. Beausset, arr. Toulon, Var)

? *ecclesia Sanctae Eufemiae* (à Marseille, non identifiée)

3. *villa Lainarolas et valle Lisola* (vallée de Font Douille, co. Pennes, ca. Gardanne, arr. Aix, BDR)

4. *ecclesia Sancti Victori in terminio de castro Marignana* (Marignane, arr. Aix, BDR)

5. *valle Judaica* (vallon Juissou, quartier du hameau de Ste.-Marthe, co. Marseille, BDR)

6. *vineas in valle Prato Longo* (Pradeau et Camplong, quartiers du village des Baumes-St.-Antoine, co. Marseille, BDR)

7. *ecclesia sancti Victoris in terminio de castro Lambisco* (Lambesc, arr. Aix, BDR)

8. *valle Vallavense* (Veloux ?, ca. Berre, arr. Aix, BDR)

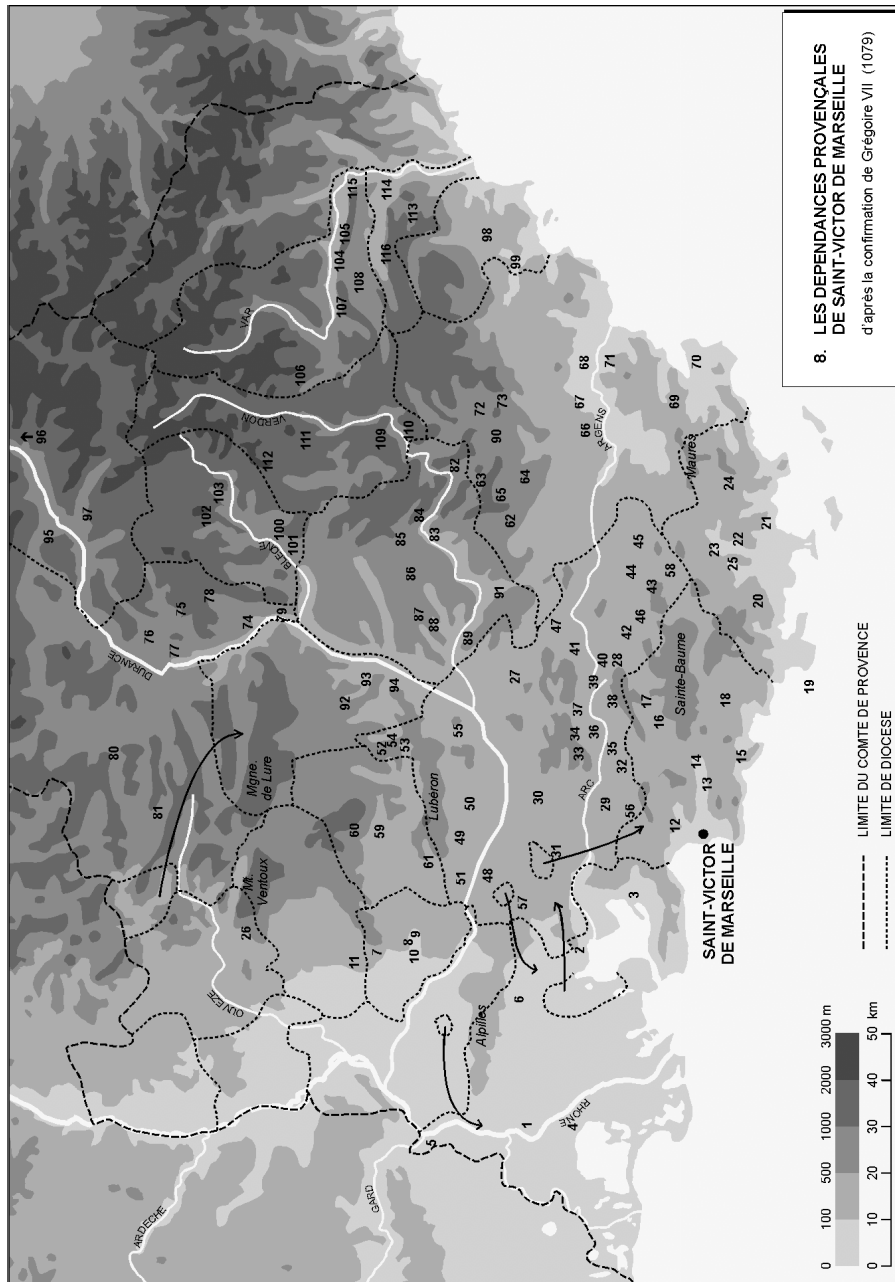
9. *terra beati Victori in terminio de castro Petra Castellana* (Castellane, AHP)

10. *villa Filciaco* (Fiossac, quartier de La Roquebrussanne, arr. Toulon, Var)

11. *terra beati Victori in terminio de castro Grundignone* (dans la région de Salernes, arr. Draguignan, Var)

12. *villa Agnaniga* (Garrigues, ca. St.-Chaptes, arr. Uzès, Gard)

CARTE 8 - Les dépendances provençales de Saint-Victor de Marseille d'après la confirmation de Grégoire VII (1079)



DIOCÈSE D'ARLES

1. mon. St. Honorat et St. Geniès (d'Alyscamps, co. Arles, BDR)
2. St. Laugier (St. Léger, co. St. Chamas, ca. Istres, BDR)
3. St. Victor de Marignane (ca. Martigues, BDR)
4. Villeneuve en Camargue (co. Arles)
5. St. Michel de Barzanèges (Bassargues, co. Meynes, Gard)
6. Mouriès (ca. St.-Rémy, BDR) (dépendance éphémère)

DIOCÈSE DE CAVAILLON

7. mon. St. Véran de Vaucluse (co. l'Isle, Vaucl.)
8. St. Michel de Goult (ca. Gordes, Vaucl.)
9. Ste. Foi à Goult
10. St. Julien à Goult

DIOCÈSE DE CARPENTRAS

11. St. Roman (à La Roque-sur-Pernes, ca. Pernes, Vaucl.)

DIOCÈSE DE MARSEILLE

12. St. Just (à Marseille, BDR)
13. St. Mitre (près d'Aubagne, arr. Marseille, BDR)
14. St. Michel du Plan (à Aubagne)
15. St. Jean de Roquefort (ca. La Ciotat, BDR)
16. St. Pierre d'Auriol (ca. Roquevaire, BDR)
17. St. Zacharie (ca. St. Maximin, Var)
18. St. Damien (La Cadière, ca. Beausset, Var)

DIOCÈSE DE TOULON

19. St. Victor de l'*Insula* (L'île des Embiers, co. Six-Fours, ca. Ollioules, Var)
20. St. Jean de Ferlède (Solliès-la-Ferlède, ca. Solliès-Pont, arr. Toulon, Var)
21. St. Benoît des Salins à Hyères (Var)
22. St. Jean de Pierrefeu (ca. Cuers, Var)
23. Ste. Marie *de Scensa* (Deysse, co. Puget, ca. Cuers, Var)
24. St. Pons de Collobrières (Var)
25. St. Martin de Cuers (arr. Toulon, Var)

DIOCÈSE DE VAISON

26. mon. Ste Marie (St. Victor et St. Pierre) de Grauseau (co. et ca. Malaucène, Vaucl.)
27. mon. Ste Marie (et St. Jean) d'Esparron (ca. Barjols, arr. Draguignan, Var)
28. mon. St. Maximin (Var)
29. St. Pierre de Gardanne (arr. Aix, BDR)
30. St. Hippolyte (de Venelles, ca. Aix, BDR)
31. St. Martin *de Trivolans* (co. Eguilles, ca. Aix, BDR)
32. St. Saturnin de Gréasque (ca. Roquevaire, BDR)
33. St. Antonin *de Baida* (ca. Trets, BDR)
34. St. Serf (co. Puyloubier, ca. Trets, BDR)
35. St. Pierre de Favari (co. Rousset, ca. Trets, BDR)
36. St. Privat de Rousset (ca. Trets, BDR)
37. St. Pons de Puyloubier (ca. Trets, BDR)
38. Ste. Trinité (de Trets, BDR)

39. Ste. Marie *ad Saltum* (Pourrières, ca. S. Maximin, arr. Brignoles, Var)
40. St. Mitre (co. et ca. St. Maximin, Var)
41. St. Euchère de Bras (ca. Barjols, arr. Draguignan, Var)
42. St. Etienne de Tourves (ca. Brignoles, Var)
43. Ste. Marie et Ste. Perpétue de Brignoles (Var)
44. St. Pierre de Brignoles (Var)
45. ég. St. Jean et Ste. Marie de Camps (co. La Celle, ca. Brignoles, Var)
46. ég. St. Benoît de la Gayole (co. Tourves, ca. Brignoles, Var)
47. St. Etienne de Brue (ca. Barjols, arr. Draguignan, Var)
48. St. Victor de Gontard (co. La Roque-d'Antheron, ca. Lambesc, BDR)
49. St. Victor de Cucuron (ca. Cadenet, Vaucl.)
50. St. Pierre de Sannes (ca. Pertuis, Vaucl.)
51. St. Project de Lauris (ca. Cadenet, Vaucl.)
52. Ste. Croix de Reillanne (arr. Forcalquier, AHP)
53. St. Maurice de Reillanne (arr. Forcalquier, AHP)
54. St. Mitre et St. Sépulcre de Reillanne (arr. Forcalquier, AHP)
55. Ste Marie de Beaumont (ca. Pertuis, Vaucl.)
56. St. Jean de Siège (co. Simiane, ca. Gardanne, BDR)
57. St. Victor *de Adana* (co. La Barben, BDR)
58. Ste. Marie de Garéoult (ca. Roquebrussanne, Var)

DIOCÈSE D'APT

59. St. Paul près d'Apt (Vaucl.)
60. St. Jean *de Campania* (entre St. Saturnin et Gargas, Vaucl.)
- DIOCÈSE DE FRÉJUS**
61. St. Symphorien à Buoux (ca. Bonnieux, Vaucl.)
62. Ste. Marie de Villecroze (ca. Salernes, Var)
63. Ste. Marie de Villehaute (co. Ampus, ca. Draguignan, Var)
64. St. Antonin (d'Entrecasteaux, ca. Cotignac, Var)
65. Levedon (co. Tourtour, ca. Salernes, Var)
66. St. Pierre des Arcs (ca. Lorgues, Var)
67. St. Cassien *de Sala Laudamia* (co. Muy, ca. Fréjus, Var)
68. Ste. Marie de Palayson (co. Roquebrune, ca. Fréjus, Var)
69. St. Pons du Freinet (co. et ca. Grimaud, Var)
70. St. Tropez (arr. Draguignan, Var)
71. St. Martin de Roquebrune (ca. Fréjus, Var)
72. Ste. Marie de Bargemon (ca. Callas, arr. Draguignan, Var)
73. St. Auxile (co. et ca. Callas, arr. Draguignan, Var)
- DIOCÈSE DE GAP**
90. St. Trophime (Montagnier, ca. Rians, Var)
74. Châteaudouble (ca. Callas, Var)
75. mon. Ste. Marie (et Ste. Consorce) de Mandanois (co. de L'Escale, AHP)
76. St. Geniès de Dromon (ca. Sisteron, AHP)
77. *Ulmum Bel* (Nibles, ca. Motte, AHP)

78. St. Arey de Valernes (ca. La Motte, AHP)

79. St. Domin de Thoard (co. Barras, ca. Digne, AHP)

80. St. Christophe *ad Estradas* (co. Malijai, AHP)

81. St. Clément de Trescleoux (ca. Orpierre, arr. Gap, HA)

DIOCÈSE DE RIEZ

82. St. Pierre *de Reonia* (Ruègne, co. Montauban, Drôme)

83. St. Martin de Lagnes (co. d'Ampus, ca. Draguignan, Var)

84. Ste. Marie et St. Jean des Salles ou d'Aiguines (ca. Aups, Var)

85. St. Maurice de Meireste (co. Palud-lès-Moustiers, ca. Moustiers, AHP)

86. Moustiers (arr. Digne, AHP)

87. St. Etienne *de Rejenia* (au nord-ouest de Riez, AHP)

88. St. Pierre d'*Archincoscum* (lieu disparu, ca. Valensole, AHP)

89. St. Martin de Brômes (ca. Valensole, AHP)

91. St. Cassien de Tavernes (arr. Brignoles, Var)

DIOCÈSE DE SISTERON

92. St. Promace de Forcalquier (AHP)

93. St. Marcellin de Niozelles (ca. Forcalquier, AHP)

94. Ste. Marie de Manosque (arr. Forcalquier, AHP)

DIOCÈSE D'EMBRUN

95. St. Victor de Chorges (HA)

96. Bréola (ca. Lauzet, HA)

97. Ste. Marie et St. Jean de Gigors (ca. Turriers, HA)

DIOCÈSE D'ANTIBES

98. St. Martin de Mougins (ca. Cannes, AM)

99. Ste. Marie d'Avinionet (auj. La Napoule, co. Mandelieu, ca. Cannes, AM)

DIOCÈSE DE DIGNE

100. St. Michel de Cousson (co. d'Entrages, ca. de Digne, AHP)

101. St. Martin de Suyes (co. Châteauredon, ca. Mézel, arr. Digne, AHP)

102. Chaudol (co. et ca. La Javie, arr. Digne, AHP)

103. St. Apollinaire *ad Clocer* (co. et ca. La Javie, arr. Digne, AHP)

DIOCÈSE DE GLANDÈVES

104. St. Pierre de Bonvillar (co. La Rochette-St.-Pierre, ca. Entrevaux, AHP)

105. La Penne (ca. Entrevaux, AHP)

106. St. Pons d'Annot (arr. Castellane, AHP)

107. St. Cassien (entre Amirat et Castellet-St. Cassien, AHP)

108. St. Sépulcre de Mujouls (ca. St.-Auban, Var)

115. St. Pierre de Gilette (co. Dosfraires, ca. Vence, Var)

DIOCÈSE DE SENEZ

109. Ste. Marie de Castellane (AHP)

110. Bagarry (co. Bourguet, ca. Comps, Var)

111. Ste. Marie de la Mure (ca. St.-André, AHP)

112. Thorame (ca. Colmars, arr. Castellane, AHP)

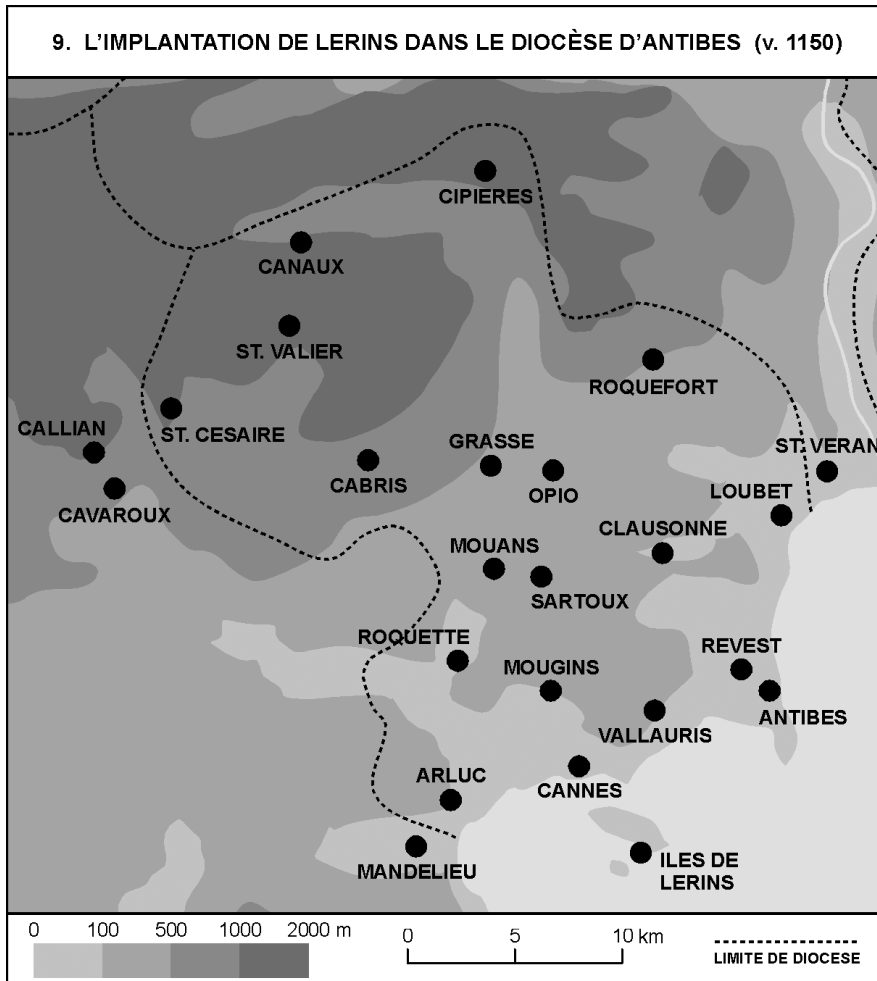
DIOCÈSE DE VENCE

113. *Crotons* (co. et ca. Vence, arr. Grasse, Var)

114. St. Etienne de Gattières (ca.
Vence, Var)

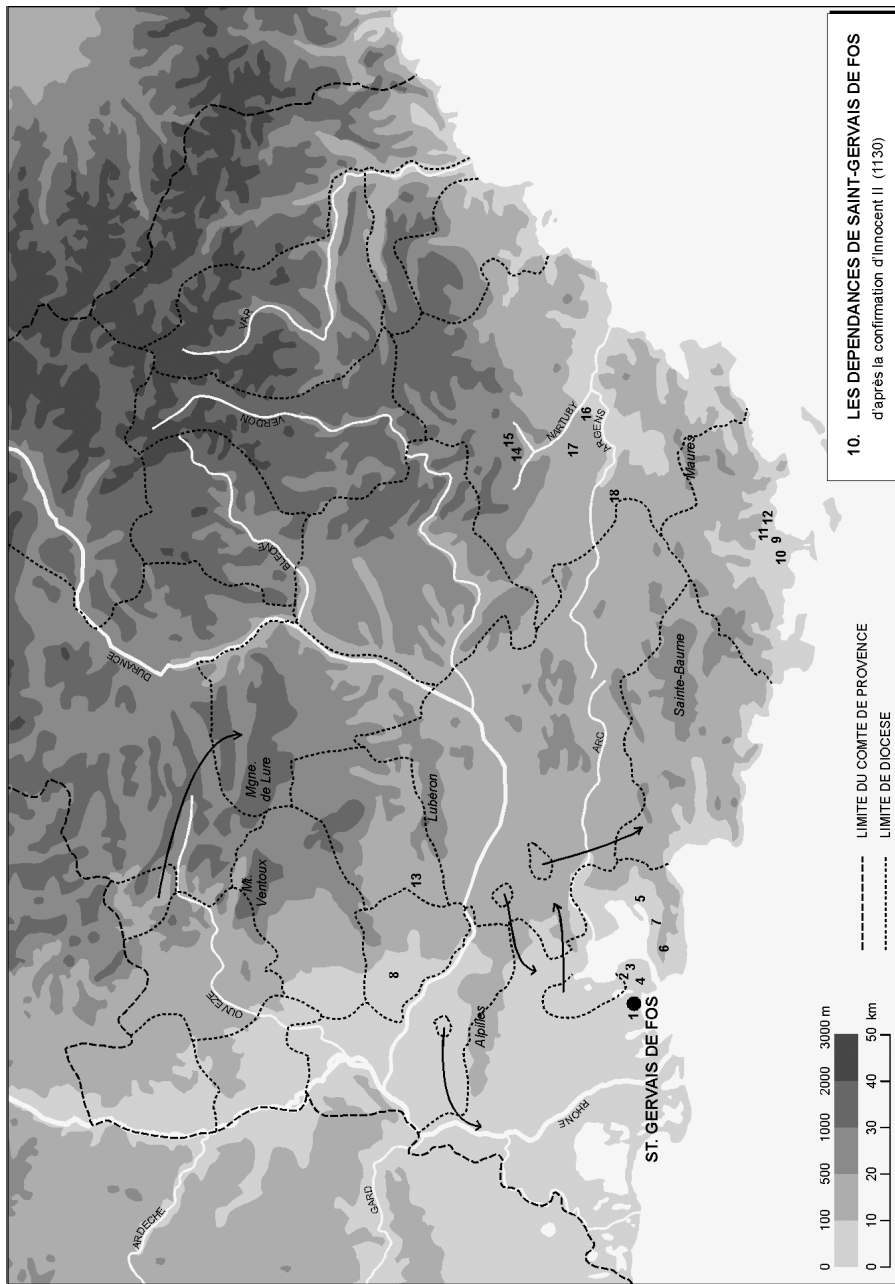
116. Gréolières (ca. Coursegoules, Var)

CARTE 9 - L'implantation de Lérins dans le diocèse d'Antibes (v. 1150)



Antibes (arr. Grasse, AM)	Mouans (co. Mouans-Sartoux, ca. Cannes, AM)
Arluc,auj. Saint-Cassien (co. Cannes, AM)	Mougins (ca. Cannes, AM)
Cabris (ca. Saint-Vallier, AM)	Opio (ca. Bar, AM)
Callian (ca. de Fayence, arr. Draguignan, Var)	Revest ou Pierrefeu (quartier au nord d'Antibes, arr. Grasse, AM)
Canaux (co. Andon, AM)	Roquefort (co. Grasse, AM)
Cannes (AM)	Roquette (ca. Cannes, AM)
Cavaroux (co. Montauroux, ca. Fayence, Var)	Sartoux (co. Mouans-Sartoux, ca. Cannes, AM)
Cipières (arr. Grasse, AM)	St. Césaire (ca. Saint-Valier, AM)
Clausonne (co. Biot, ca. Antibes, AM)	St. Valier (AM)
Grasse (AM)	St. Véran (co et ca. Cagnes, AM)
Loubet (Villeneuve-Loubet, ca. Cagnes, AM)	Vallauris (ca. d'Antibes, arr. Grasse, AM)

CARTE 10 - Les dépendances de St.-Gervais de Fos d'après la confirmation d'Innocent II (1130)



DIOCÈSE D'ARLES

1. St. Sauveur de Fos (ca. Istres, BDR)
2. St. Mitre-les-Remparts (ca. Istres, BDR)
3. St. Vincent d'Ugium (à Lavalduc, co. St.-Mitre, ca. Istres, BDR)
4. St. Pierre (ca. Martigues, BDR)
5. Ste. Trinité de Tholon (site disparu, près de Pennes Mirabeau, ca. Gardanne, BDR ?)
6. St. Julien-les-Martigues (ca. Martigues, arr. d'Aix, BDR)
7. Ste. Cécile (Châteauneuf-les-Martigues, ca. Martigues, BDR ?)

DIOCÈSE DE CAVAILLON

8. St. Gervais à Cavillon (Vaucl.)

DIOCÈSE DE TOULON**non identifié :**

- Sancti Vincentii, Sancti Victoris, Sanctae Mariae [et] Sancti Vincentii* (diocèse de Marseille).
- cella Sanctae Mariae de Plano* (? plusieurs possibilités, dont l'église du diocèse de Vaison, où, en 1200, est fondé un monastère féminin cistercien, mais à cette date l'église était une dépendance de l'abbaye lyonnaise de l'Île-Barbe).

9. églises du châteaux d'Hyères (arr. Toulon, Var)

10. Ste. Marie d'Almanarre (co. Hyères, Var)

11. Ste. Eulalie (au nord-est d'Hyères)

12. St. Nicolas d'Hyères

DIOCÈSE D'APT

13. St. Marcellin (à Bonnieux ?, arr. d'Apt, Vaucluse)

DIOCÈSE DE FRÉJUS

14. St. Etienne de Châteaudouble (ca. Callas, Var)

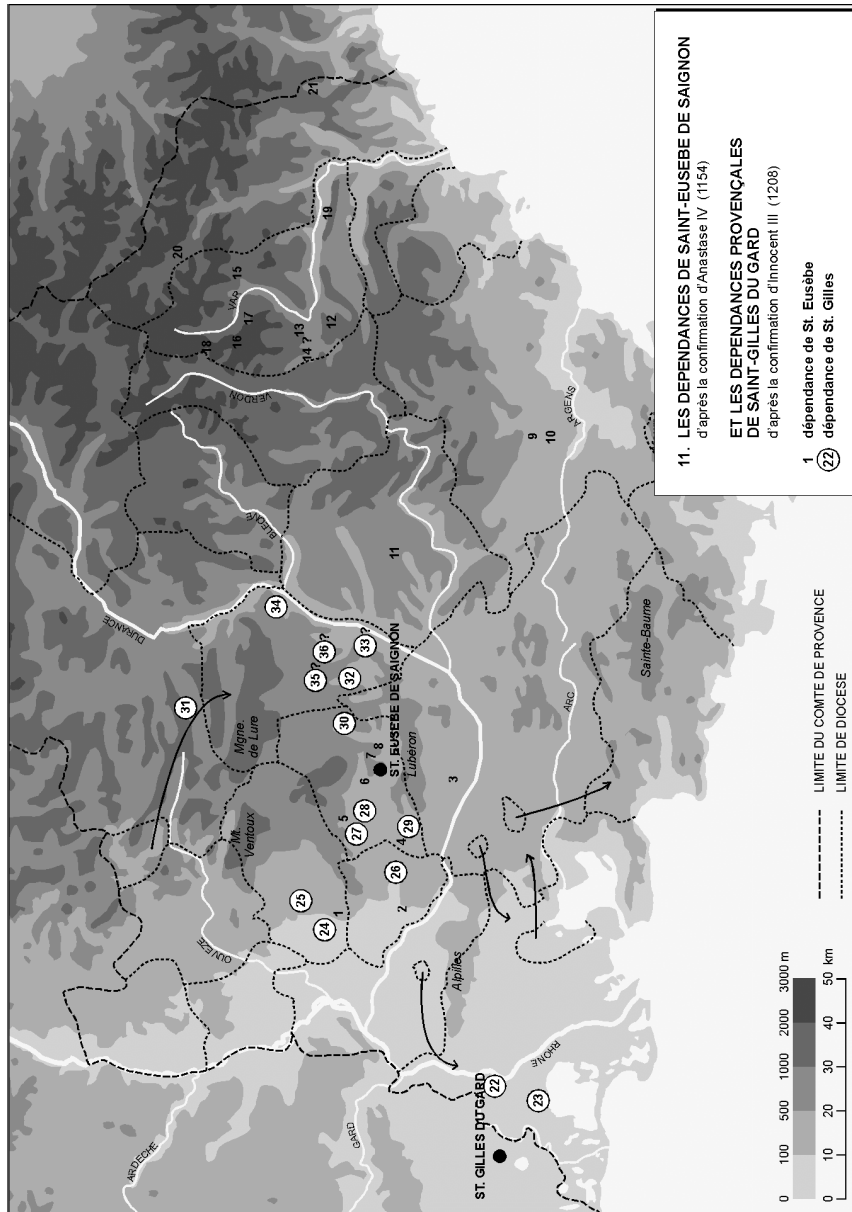
15. St. Mitre de Montferrat (ca. Callas, Var)

16. St. Vincent de Trans (ca. Draguignan, Var)

17. Ste. Marie de Flayosc (ca. Draguignan, Var)

18. St. Martin de Blancafot (co. Flassans, ca. Besse, Var)

CARTE 11 - Le dépendances de Saint-Eusèbe de Saignon d'après la confirmation d'Anastase IV (1154) et les dépendances provençales de Saint-Gilles du Gard d'après la confirmation d'Innocent III (1208)



DÉPENDANCES DE ST.-EUSÈBE DE SAIGNON (1154)**DIOCÈSE DE CARPENTRAS**

1. St. Michel de Velleron (ca. Pernes, arr. Carpentras, Vaucl.)

DIOCÈSE DE CAVAILLON

2. St. Ferréol de Cavailon (au Cheval-Blanc, Vaucl.)

DIOCÈSE D'AIX

3. St. Etienne de Cadenet (arr. d'Apt, Vaucl.)

DIOCÈSE D'APT

4. Ste. Marie de Lacoste (ca. Bonnieux, Vaucl.)

5. St. Maurice (St.-Saturnin-les-Apt, ca. d'Apt, Vaucl.)

6. St. Donat de Saignon (ca. Apt, Vaucl.)

7. St. Martin de Castillon (ca. d'Apt, Vaucl.)

8. Ste. Marie de Castillon*

DIOCÈSE DE FRÉJUS

9. Sainte-Croix (hameau, co. Thoronet, ca. Lorgues, Var)

10. Codouls (dans la vallée du château des Inversunes, co. Thoronet, ca. Lorgues, Var)

DIOCÈSE DE RIEZ

11. St. Sauveur d'Entrevennes (ca. Les Mées, arr. Digne, AHP)

DIOCÈSE DE GLANDÈVES

12. St. Martin d'Ubraye (ca. Annot, AHP)

13. St. Michel de Glandèves (lieu disparu, co. Entrevaux, arr. Castellane)

14. St. Martin de *Adoloso* (Allos ?, AHP)

15. St. Brès (co. Guillaumes, AM)

16. St. Pierre d'Enaux (co. Villeneuve d'Entraunes, ca. Guillaumes, AM)

17. Ste. Marguerite d'Enaux*

18. St. Clément d'Entraunes (ca. Guillaumes, AM)

19. Ste. Marie de Toudon (ca. Roquestéron, AM)

DIOCÈSE DE NICE

20. St. Sauveur de Roure (Roure, ca. Saint-Sauveur, AM)

21. St. Martin de Nogaret (ca. Breil-sur-Roya, AM)

DÉPENDANCES DE ST.-GILLES DU GARD (1208)**DIOCÈSE D'ARLES**

22. Trinquetaille (co. Arles, BDR)
 23. St. Jean de Méjeanne (en Camargue, co. Arles, BDR)

DIOCÈSE DE CARPENTRAS

24. St. Gilles de Pernes (arr. Carpentras, Vaucl.)
 25. St. Maximin de Modène (ca. Mormoiron, arr. Carpentras, Vaucl.)

DIOCÈSE DE CAVAILLON

26. St. Etienne à Ménerbes (ca. Bonnieux, arr. Apt, Vaucl.)

DIOCÈSE D'APT

27. Saint-Sers* (à Roussillon, ca. Gordes, arr. Apt, Vaucl.)
 28. St. Pierre et St. Martin de Roussillon (ca. Gordes, arr. Apt, Vaucl.)

29. St. Privat à Bonnieux (arr. Apt, Vaucl.)

30. St. Christophe de Vachères (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, AHP)

DIOCÈSE DE GAP

31. Sainte-Colombe *de Capingo* (ca. Orpierre, arr. Gap, HA)

32. St. Jean et Ste. Marie d'Aubenas (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, AHP)

33. *Rocca* (? La Roque de Volx, ca. Manosque, arr. Forcalquier, AHP)

34. Montfort (ca. Volonne, arr. Sisteron, AHP)

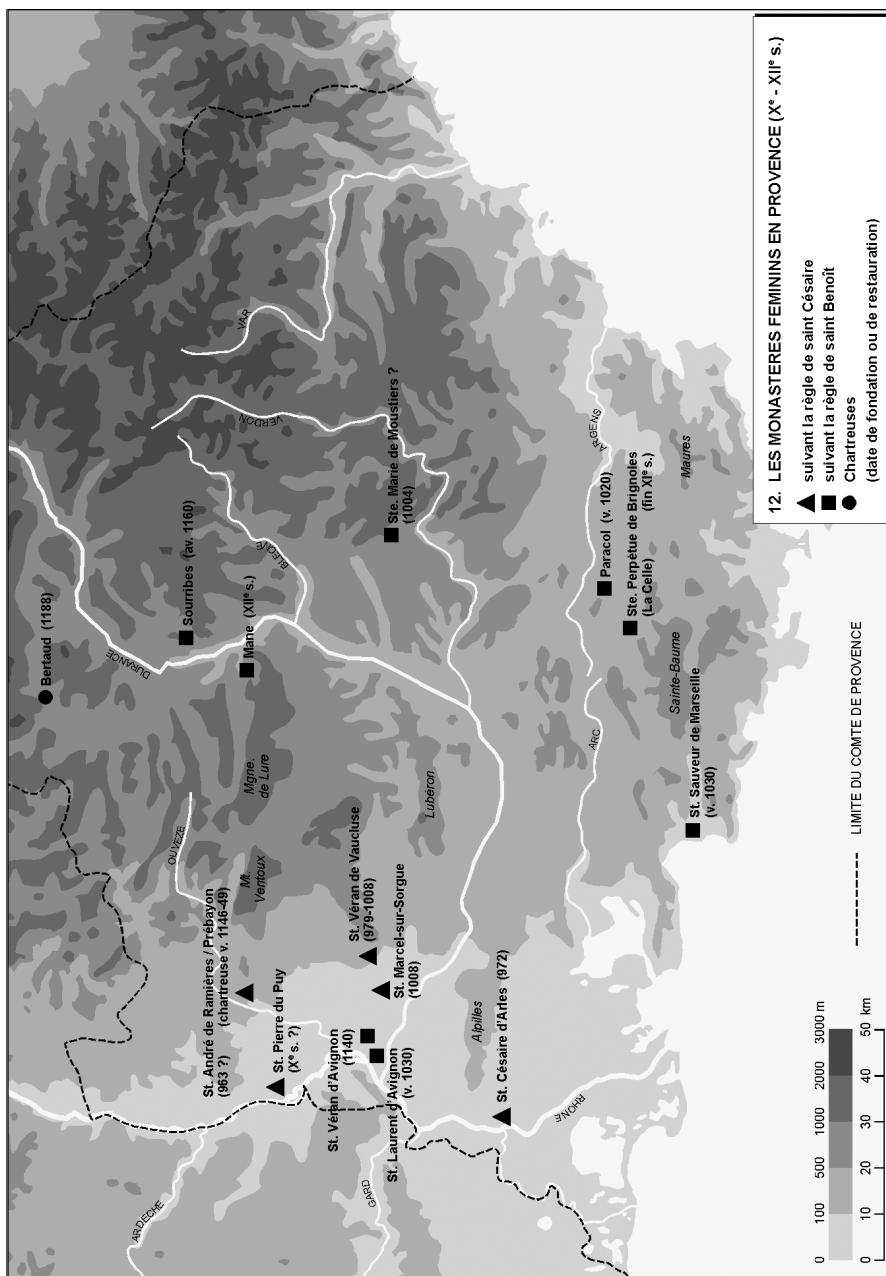
35. *Lardario* (? Lardier, ca. St.-Etienne-les-Orgues, AHP, ou ca. Tallard, HA, dioc. de Gap)

36. *Lennatio* (? Limans, ca. Forcalquier, AHP)

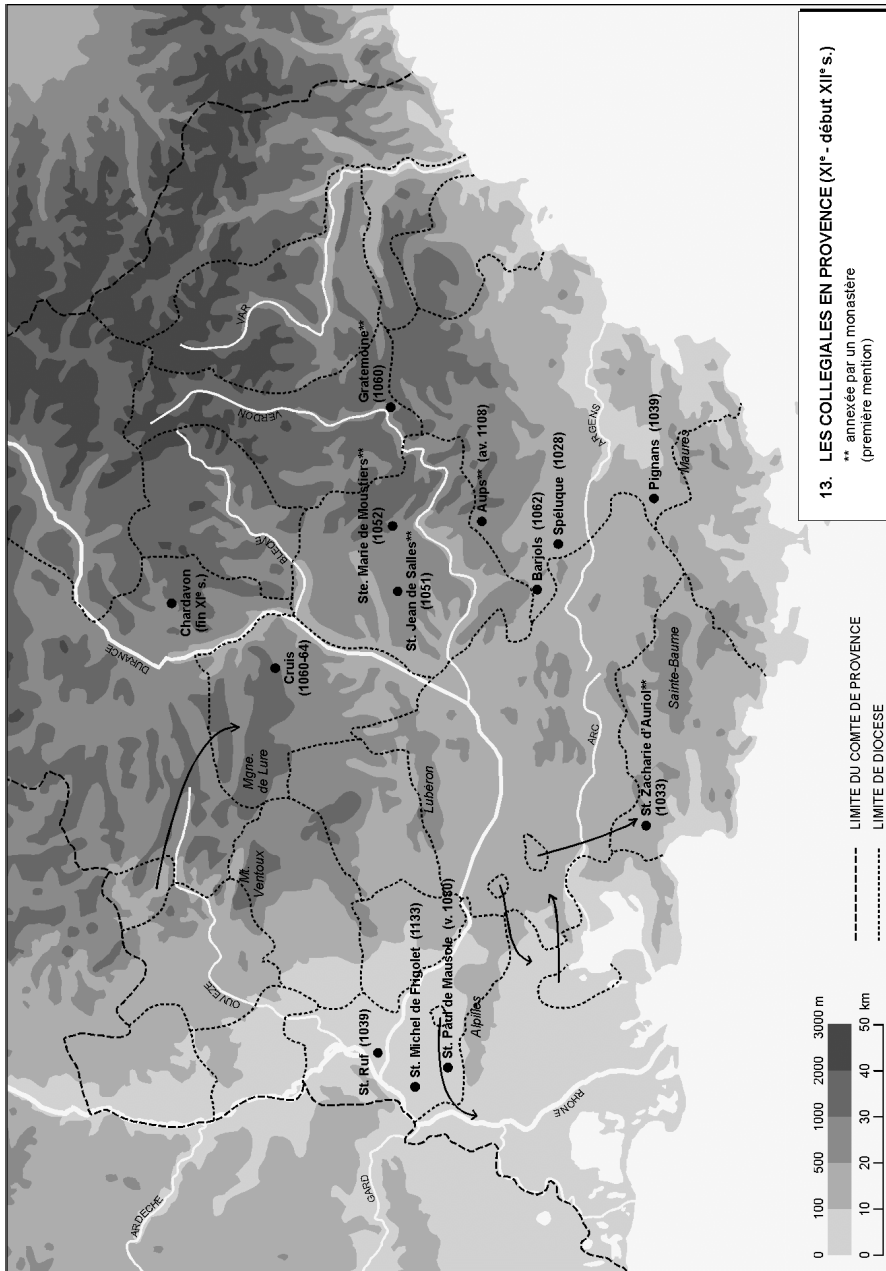
*Dépendance de St. Eusèbe mentionnée dans les bulles d'Alexandre III (1174) et de Luce III (1183).

non identifié : *Sanctae Mariae de Bussavilla Calcaria*, *Sancta Maria de Colensens* ou *Celerens*, *Sancte Marie de Redosc*, *Lardario* (? Lardier, ca. St.-Etienne-les-Orgues, AHP, ou ca. Tallard, HA).

CARTE 12 - Monastères féminins en Provence (Xe-XIIe s.)



CARTE 13 - Collégiales en Provence (XI^e-début XII^e s.)



Bibliographie

(Tous les ouvrages et articles présents dans la bibliographie sont cités en note en bas de page avec une référence abrégée comprenant le nom de l'auteur et le début du titre de l'oeuvre)

1. Sources manuscrites

MONTMAJOUR

ABDR, série 2H (voir E. BARATIER, *Répertoire de la série H, 2H*).

-2H1, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 187, 319, 348, 384 (chartes Xe-XII^e s.)

-2H318 (Cartulaire de Pierre du Lac, prieur de CarLuc, 1484)

-2H347 (Cartulaire de Correns)

-2H642 (Inventaire Bleu, 1745)

-2H650 (copie de l'*Historia monasterii S. Petri Montismajoris* de Dom CHANTELOU)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARLES (ESPACE VAN GOGH), ms.

-163 (chartes, copie Bonnemant, 1780),

-881 (n° 1 à 13 - chartes Xe-XI^e s.)

-882 (charrier Veran, XVII^e s.)

-162 et 755 (copies de l'*Historia monasterii S. Petri Montismajoris* de Dom CHANTELOU)

BIBLIOTHÈQUE MÉJANES - AIX-EN-PROVENCE

-ms. 329 (554-R125), copie de l'*Historia monasterii S. Petri Montismajoris* de Dom CHANTELOU par Dom Molin, 1757).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms.

-lat. 267 (évangélaire de l'école de Tours - deuxième moitié IX^e s.)

-lat. 889 (lectionnaire - fin XI^e s.)

-lat. 793 (lectionnaire - XII^e s.)

-lat. 8958 f° 286v° (extraits du nécrologe - Peiresc, XVII^e s.)

-lat. 12685 f° 244-414 (*Monasticon Benedictinum* par Dom LAURENS, fin XVII^e s.)

-lat. 12686 f° 253-255 (nécrologe - copie XVII^e s.)

-lat. 12762 (Estiennot XVII^e s., chartes et extraits du nécrologe [p. 297-299])

-lat. 13915 (Dom C. CHANTELOU, *Historia monasterii S. Petri Montismajoris secus Arelatem, in Provincia. Ordinis S. Benedicti, Congreg. S. Mauri. Studio et Opera*, XVII^e s.)

BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE À FLORENCE, fonds Libri n° 55 et 56 (fragments de ms. du XI^e s.) (*non vidi*) (signalé par L. DELISLE, «Notice sur des manuscrits»)

SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE

ARCHIVES DÉP. DU GARD, H 269 (inventaire des archives de Saint-André en 1790)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms.

-nouv. acq. lat. 2029 (copie de privilèges pontificaux, royaux et comtaux - XVI^e s.)

-lat. 8971 f° 30 ss. (Suarez, XVII^e s.)

-lat. 12762 (f° 248-253 - nécrologe, Estiennot, XVII^e s.)

-lat. 13916 (Dom C. CHANTELOU, *Historia monasterii sancti Andree secus Avenionem*, XVII^e s.)

-lat. 12659 f° 139, 144, 254-263, 273 (copies XVIII^e, de M. Germain à partir d'Estiennot)

-lat. 12771 (p. 136 - copie partielle de l'inventaire de la bibliothèque dressé en 1307 - Estiennot, XVII^e s., édité par L. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits*, III, p. 6-8)

-lat. 12781 (f° 97-98 - nécrologe)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AVIGNON (MÉDIATHÈQUE CECCANO), ms.

-2396 f° 231-256 (coll. Massilian, XVIII^e s.)

-2401 (copie de l'*Historia monasterii sancti Andree secus Avenionem*, de Dom CHANTELOU)

-2466 f° 153-226 (nécrologe f° 174-187, Ménard, XVIII^e s.)

-2481 f° 72 (XVIII^e s.)

-2508 f° 5 (XVIII^e s.)

-2765 f° 41, 54, 58, 66 (XVII^e s.)

-5997 (rituel - XII^e s.)

BIBLIOTHÈQUE INGUIMBERTINE MUNICIPALE DE CARPENTRAS, ms. 515 (Polycarpe, XVII^e s.)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NÎMES, ms. 50 (XI^e s.) et 51 (XIII^e-XIV^e s.) (recueils de traités spirituels)

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER, traité médical - X^e-XI^e s. (*non vidi*, voir P. PENSIER, «Étude sur un manuscrit»)

SAINT-VICTOR DE MARSEILLE

ABDR, série 1H (la plupart édité par B. GUÉRARD et P. AMARGIER)

-1H15 (n° 212 - 1160)

-1H19 (n° 82 - XI^e s.)

-1H99 (1208 - abbé Guillaume de Petra)

-1H106 (1215-34 - abbé Bonfils)

-13bis, F1 (Album Marchand, pl. 83 - nécrologe XIII^e s. gravé sur pierre)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms.

-lat. 12702 (f° 132 -Chronique ; f° 138 v° - nécrologe de l'Eglise de Marseille, XVII^e s.)

BIBLIOTHÈQUE VATICANE, cod. reg. lat. 123, f° 119 v° (Chronique) (*non vidi*)

LÉRINS

ADAM, H10 (Cartulaire de Lérins, éd. H. MORIS/E. BLANC et H. DE FLAMARE)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms.

-12675 f° 69-71 (copies XVII^e s.)

-12773 f° 486 (préambule du Commentaire des Psaumes par le moine Daniel dédié à l'abbé Aldebert, †1102, copie XVII^e s.)

-12774 p. 103-175 (Estiennot, XVII^e s.)

SAINT-EUSÈBE DE SAIGNON

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms.

-nouv. acq. franç. 22041 (J.-F. DE RÉMERVILLE DE SAINT-QUENTIN, *Histoire ecclésiastique du diocèse d'Apt*, 1690)

-lat. 12669, f° 142 et 143 (fin XVII^e s.)

SAINT-GERVAIS DE FOS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms. lat. 2298 (calendrier - XII^e-XIII^e s.)

SAINT-CÉSAIRE D'ARLES

ABDR, 60H 16 (n° 48, 87), 20 (n° 8), 24 (n° 1, 2, 3, 26, 27, 28), 25 (n° 1, 36) [fin XII^e s.]

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARLES (ESPACE VAN GOGH), ms.

-168 p. 22 et 44 (copie Bonnement, XVIII^e s.)

-881 (n° 4, charte orig. de 997)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms. lat 1367 p. 193, 214, 273, 274, 275, 280, 302
(*Cartularium Provincie*, copies XVIII^e-XIX^e s.)

SAINT LAURENT D'AVIGNON

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AVIGNON (MÉDIATHÈQUE CECCANO), ms.

-2397 f° 187-193 ; 2399 f° 26 (coll. Massilian, XVIII^e s.)

-2465 f° 156-179 (Ménard, XVIII^e s.)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, ms.

-lat. 12762 p. 49 ss. (XVII^e s.)

-lat. 12771 (p. 447 nécrologe - Estiennot, XVII^e s.)

BIBLIOTHÈQUE VATICANE, ms. lat. 5414 (Martyrologe-nécrologe - XI^e s.)

SAINT SAUVEUR DE MARSEILLE

ABDR, 61H1 (6 chartes - 1050-1203)

2. Sources imprimées et ouvrages anciens

ALBANÈS, J. H., CHEVALIER, U., *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés, et abbayes de France*, Montbéliard, Valence, 1899, 7 vol.

ALBANÈS, J. H., «La Chronique de Saint-Victor de Marseille», *MAH*, 1886, p. 64-90, 287-326, 454-465.

AMARGIER, P. A., *Chartes inédites (XI^e siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille*. Edition précédée d'une Etude historique, Thèse 3^e cycle dactylographiée, Aix-en-Provence, 1967.

ID., *Cartulaire de Trinquetaille*, Aix-en-Provence, 1972.

BARATIER, E. (dir.), *Documents de l'Histoire de la Provence*, Toulouse, 1971.

BARATIER, E., *Répertoire de la série H, 2H : Abbaye de Montmajour*, Marseille, 1959.

BARRALIS, V., *Chronologia sanctorum et aliorum illustrium virorum ac abbatum sacrae insulae lerinensis*, Lyon, 1613.

BARRUOL, J., DIDIER, N., DUBLED, H., *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, 1967.

BARTHÉLEMY, L., *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, 1882.

- BENOÎT, F., *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone (1196-1245)*, Monaco, 1925, 2 vol.
- BERNARD, A., BRUEL, A., *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1876, 6 vol.
- BESSE, J. M., «Quelques antiquités bénédictines», *RMab*, 1909-1910, p. 241-249 (Nécrologe de Saint-André de Villeneuve), 1914, p. 61-63 (Nécrologe de Montmajour).
- ID., «Saint-André de Villeneuve», *RMab*, 8, 1912-1915, p. 148-150 (Catalogue de la bibliothèque -1307), p. 150-151 (Inventaire du trésor et de la sacristie), p. 151-155 (Nécrologe du monastère de Saint-Laurent d'Avignon), p. 156-158 (monastère de Saint-Véran).
- BLANCARD, L., «Charte sarde de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille écrite en caractères grecs», *BECh*, 1874, p. 255-265 (texte de la charte établi par K. WESCHER, p. 256-258).
- ID., «Les chartes de l'abbaye de Saint-Gervais (923-1227)», *Répertoire des travaux de la société statistique de Marseille*, 1878, p. 201-230.
- ID., «Charte de donation de Segalarie», *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1887, p. 233-255.
- BOUCHE, CH.-F., *Essai sur l'histoire de la Provence suivi d'une notice des Provençaux célèbres*, Marseille, 1785, 2 vol.
- BOUCHE, H., *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du même pays*, Aix-en-Provence, 1664, 2 vol.
- BOUQUET, M., *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1738, continué par les frères de S. Maur (Nouv. éd. 1878, dir. L. DELISLE) [RHGF].
- BOYER DE SAINTE-MARTHE, L. A., *Histoire de l'Eglise Cathédrale de Vaison*, Avignon, 1731.
- ID., *Histoire de l'Eglise de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Avignon, 1710.
- BRUNEL, C., *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle, publiées avec une étude morphologique*, Paris, 1926.
- CAIS DE PIERLAS, E., *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, Torino, 1888.
- ID., *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons-hors-les-murs de Nice*, Monaco, 1903.
- ID., *Obituaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, Torino, 1896.
- CARRIER, A., *Coutumier de l'Ordre de Saint-Ruf en usage à la cathédrale de Maguelone*, Sherbrooke, 1950.
- Chartes et documents de l'abbaye de Notre-Dame d'Aiguebelle*, s.l. (Aiguebelle), 1954 (Commission d'histoire de l'Ordre de Cîteaux, II).
- CHARVIN, G., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, Paris, 1965-1975, 7 vol.
- CHEVALIER, U., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne*, Vienne, Lyon, 1869.
- ID., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Barnard de Romans*, (1^e partie : 817-1093), nouv. éd. complète, Romans, 1898.
- ID., *Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi Valentiae*, Valence, 1891.

- ID., *Regeste Dauphinois. Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, I, Valence, 1913.
- CIPPOLA, C., *Monumenta Novaliciensia Vetustiora*, Roma, 1898-1901 (FSI, 31 et 32).
- CLOUZOT, E., *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, 1923.
- COLLINO, G., *Le carte della prevostura d'Oulx raccolte e riordinate cronologicamente fino al 1300*, Pinerolo, 1908.
- COLOMBI, J., «Garagobia», *Opuscula varia*, Lyon, 1668, p. 563-566.
- Consuetudinum saeculi X, XI, XII monumenta : introductiones*, éd. K. HALLINGER, Sieburg, 1984 (CCMon VII/1).
- DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire Général des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, Paris, 1894-1906, 4 vol.
- DEVIC, C., VAISSETE, J., *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1840-1846, (réédition Nîmes, 1993-1994), 2^e éd. revue et augmentée par MOLINIER, Toulouse, 1872-1879.
- DEVOS, J.-CL., *Contribution à l'étude du Cartulaire du prieuré de Correns*, DES dactylographié, Paris, 1953.
- DOUBLET, G., *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes*, Monaco, Paris, 1915.
- DUBOIS, M. «Documents concernant la chartreuse de Notre-Dame de La Verne d'après les Archives départementales du Var», *RMab*, 1933, p. 125-132.
- DUHAMEL, L., «Fragments d'anciens cartulaires de l'évêché d'Orange», *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1896, p. 383-396.
- DUPRAT, E., *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame des Doms d'Avignon, I, 960-1253*, Avignon, 1932.
- FALCON, A., *Antoniae historiae compendium ex variis iisdemque gravissimis ecclesiasticis scriptoribus*, Lyon, 1534.
- FILLET, A., «Documents relatifs au monastère de Notre-Dame du Plan», *BHP*, 1895, p. 84-93.
- FLAMARE, H. DE, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, Nice, 1885.
- FONT-REAUUX, J. DE, *Cartulaire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux (XIII^e siècle)*, Valence, 1950.
- Gallia Christiana Nova*, Paris, I, 1715, III, 1725.
- GERIN-RICARD, H., ISNARD, E., *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Monaco, Paris, 1926.
- GIOFFREDO, P., *Nicea civitas sacris monumentis illustrata*, Torino, 1658.
- ID., *Storia delle Alpi Marittime*, Torino, 1839 (*Monumenta historiae patriae. Scriptores II*).
- GOIFFON (abbé), *Bullaire de Saint-Gilles*, Nîmes, 1882.
- GRASSET, CH. DE, «Chartes inédites relatives aux possessions de l'abbaye de Saint-Victor en Espagne», *Revue historique de Provence*, 1890-1891, p. 205-208, 238-240, 269-272.

- GUÉRARD, B., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857, 2 vol. (*Collection des Cartulaires de France*, VIII).
- GUILLAUME, P., éditeur de M. Fournier, *Notice historique et Documents inédits sur le prieuré de S. André de Gap*, Montbéliard, 1882.
- ID., *Chartes de Durbon, quatrième monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*, Montreuil-sur-Mer, 1893 (*Archives historiques des Hautes-Alpes*, 2).
- ID., *Supplément aux chartes de Durbon*, Grenoble, 1894.
- ID., *Chartes de Notre-Dame de Bertaud, monastère de femmes de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*, Paris, 1888 (*Archives historiques des Hautes-Alpes*, 1).
- HAYEZ, M., SAXER, V., «Documents inédits du ms. Casatanense 668 sur l'abbaye Saint-Laurent d'Avignon», *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1975, p. 109-116.
- JAFFE, PH., LOWENFELD, *Regesta pontificum romanorum*, Leipzig, 1888 [RPR].
- LABANDE, L.-H., *Chartes de Montmajour aux archives du palais de Monaco, Annales de la société d'études provençales*, V, 1908.
- ID., «Bullaire de l'abbaye de Lérins. Essai de reconstitution, VI^e-XIII^e siècles», *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, 24, 1922, p. 115-198.
- LEONARD, E. G., *Catalogue des actes des comtes de Toulouse*, Marseille, 1932.
- LEROQUAIS, V., *Les sacramentaires et les missels manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, I, Paris, 1924.
- LEROY, E., *Les Archives communales de Saint-Rémy-de-Provence. Des Origines au XVI^e siècle*, Saint-Rémy-de-Provence, 1949.
- ID., *Cartulaire de Saint-Paul de Mausole (1080-1605)*, Saint-Rémy de Provence, 1961, 3 vol.
- MABILLON, J., *Annales ordinis S. Benedicti occidentalium monachorum patriarchae*, Paris, 1739-1740, 6 vol. [AOSBO].
- MAGNOU-NORTIER, E., MAGNOU, A.-M., *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse, 1, 779-1119*, Paris, 1996 (*Documents inédits sur l'histoire de la France*, série in 8°, vol. 24).
- MANSI, G. D., *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Venezia, 1774 (reproduction fac-similé, Paris, 1902).
- MANTEYER, G. DE, *Les chartes du pays d'Avignon (439-1040)*, Mâcon, 1914.
- Marches (Les) méridionales du royaume aux alentours de l'an mil. Inventaire typologique des sources documentaires*, dir. M. ZIMMERMANN, Nancy, 1987.
- MARION, J., *Cartulaire de l'Eglise Cathédrale de Grenoble dit Cartulaire de Saint Hugues*, Paris, 1869.
- MARTÈNE, E., DURAND, U., *Veterum Scriptorum et monumentorum, historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio*, Paris, 1724, I [VSMH].
- MASLATRIE, L. DE, «Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille au XII^e siècle», *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque Royale et des archives ou des bibliothèques des départements*, publiés par M. CHAMPOLLION, Figeac-Paris, I, 1841, p. 657-655.

- MORIN, (Dom), *S. Cesarii episcopi regula Sanctarum Virginum*, Bonn, 1933 (*FlorPatr*, 34).
- MORIS, H., BLANC, E., *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, Paris, 1883-1905, 2 vol.
- PAPON, J.-P., *Histoire générale de la Provence*, Paris, 1776-1784, 4 vol.
- PARDESSUS, J. M., BRÉQUINY, L. G. O., *Diplomata chartae, epistolae, leges aliaque instrumenta ad Gallo-Francicas spectantia*, Paris, 1849, 2 vols.
- PILOT DE THOREY, E., *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Chalais*, Grenoble, 1879 (*Bulletin de l'académie delphinale*).
- POUPARDIN, R., *Actes des rois de Provence (855-928)*, Paris, 1920.
- Register (Das) Gregors VII*, éd. E. CASPAR, Berlin 1955 (*MGH.ES*), t. II fasc. I et II).
- RIPERT-MONCLAR, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple (1136-1214)*, Avignon, Paris, 1907.
- ROLLAND, H., «Une charte carolingienne de Saint-Victor», *Provincia*, 26-27, 1949, p. 23-28.
- ID., «Chartes inédites de Saint-Victor de Marseille (XI^e-XII^e siècles)», *Mélanges R. Busquet. Questions d'Histoire de Provence (XI^e-XIX^e siècles)*. (*ProvHist*, h.s.), 1956, p. 23-31.
- ROMAN D'AMAT, J.-CH., *Les Chartes de l'ordre de Chalais (1101-1400)*, Paris, 1923, 3 vol.
- ROMAN, J., *Obituaire du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier (1074-1593)*, Digne, 1887.
- RUFFI, L. A. DE, *Dissertations...sur l'origine des comtes de Provence*, Marseille, 1712.
- ID., *Histoire de Marseille*, Marseille, 1772.
- DU ROURE, Baron, *Histoire de Montmajour*, d'après Dom CHANTELOU, avec documents inédits, *Revue Historique de Provence*, Aix, 1890-1891.
- ID., «Charte inédite du Cartulaire de Barjols (1062)», *Bulletin de la société d'Etudes Scientifiques et archéologiques de Draguignan*, XXXI, 1916/1917, p. 98-107.
- SAUVE, F., *Obituaire de l'Eglise d'Apt*, Monaco, Paris, 1926.
- SAXI, H., «Testament de Rostaing, archevêque d'Arles (897)», *Revue des sociétés savantes*, 1868, p. 203-205.
- Sociétés (Les) méridionales autour de l'an mil. Répertoire des sources et documents commentés*, dir. M. ZIMMERMANN, Paris, 1992.
- Translatio sanctissimi Antonii a Constantinopoli in Viennam*, éd. P. NOORDELOOS, «La translation de S. Antoine en Dauphiné», *AnBoll*, 60, 1942, p. 75-81.
- Urkunden (Die) der Burgundischen Rudolfinger (888-1032)*, éd. TH. SCHIEFFER, H. E. MATER, München, 1977, (*MGH Diplomata et Acta*).
- VILLARD, M., «Une charte du pays d'Avignon au X^e siècle. Donation au monastère de Montmajour», *MIHP*, 1943-1944, p. 22-24.
- Vita Sanctae Consortiae*, *ActaSS*, junii V, vol. 25, p. 214-217.
- Vita Sancti Arnulfi episcopi Vapincensis*, *ASOSB*, saec. VI, pars 2, p. 237-242.

- Vita Sancti Babonis*, *ActaSS*, mai V, p. 185-187.
- Vita Sancti Donati*, *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi*, Bruxelles-Paris, 1889, I, p. 309-315 (d'après le BN ms. lat 3793 - XII^e s.) et *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecae Vaticanae*, éd. A. POCELET, Bruxelles, 1910, p. 532-534 (d'après le Bibl. Vaticane, Reginensis lat. 517).
- Vita Sancti Isarni abbatis S. Victoris massiliensis*, *ActaSS*, sept. VI, vol. 46, 1867, p. 737-749.
- Vita Sancti Lamberti Ventienensis episcopi*, V. BARRALIS, *Chronologia*, I, p. 180-183.
- Vita Sancti Maioli*, par SYRUS, éd. D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, p. 153-285.
- Vita Sancti Maioli*, par ODILON DE CLUNY, éd. MARRIER-DUCHESNE, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614 (Bruxelles-Paris, 1915, 2^e éd.), col. 289-290.
- Vita Sancti Martiani abbatis Aptensis*, *ASOSB*, saec. VI, pars 1, p. 84-87.
- Vita Sancti Ollegarii*, *EspSag*, Madrid, 1775, XXIX, p. 472.
- Vita Sancti Pontii abbatis Sancti Andreae prope Avenionem, auctore Raymundo aequali et ejusdem loci monacho*, *ASOSB*, saec. VI, pars 2, p. 493-501.
- Vita Sancti Stephani Aptensis episcopi*, *ActaSS*, nov. III, p. 309.
- WIEDERHOLD, W., *Papsturkunden in Frankreich IV. Provence mit Venaissin, Uzegeois, Alais, Nimosez und Nizzo*, Göttingen, 1907.
- WOLLASCH, J., avec H. WOLF-DIETER, J. MEHNE, F. NEISKE, D. POECK (éds.), *Synopse der cluniacensischen Necrologien*, München, 1980-1982, 2 vol. (*MMAS*, 39).
- ZIMMERMANN, H., *Papsturkunden 896-1046*, Wien, 1984-1989, 3 vol. (*Österreichische Akademie der Wissenschaften, Phil.-Histor. Klasse*, 117).

3. Instruments de travail

- Atlas de la France de l'An Mil. Etat de nos connaissances*, dir. M. PARISSÉ, Paris, 1994.
- Atlas historique. Provence, Comtat Venaissin, Principauté d'Orange, Comté de Nice, Principauté de Monaco*, E. BARATIER, G. DUBY, E. HILDESHEIMER, Paris, 1969.
- BAILLY, R., *Répertoire des prieurés, chapelles et abbayes du département de Vaucluse, Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 5^e s., 10, 1965-1966.
- BESSE, J. M., *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, Paris, Ligugé-Chèvretogne, 1905-1941, II (*Archives de la France Monastique*, VII).
- BERTRAND, F., *Manuel de toponomastique vauclusienne, les noms de lieux*, Avignon, 1932.

- BLANCHET, A., *Carte archéologique de la Gaule Romaine (Forma orbis romani)*, Paris, I. Alpes-Maritimes, 1931, II. Var, 1932, V. Bouches-du-Rhône, 1936, VI. Basses-Alpes, 1937, VII. Vaucluse, 1939.
- COTTINEAU (Dom), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1935-1939, 2 vol.
- GERMER-DURAND, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, Paris, 1862.
- ISNARD, M. Z., *Etat documentaire et féodal de la Haute-Provence*, Digne, 1913.
- LEMAÎTRE, J.-L., *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, 1980, 2 vol, 1 sup. (*Recueil des Historiens de la France, Obituaires*, VII).
- MORLET, M.-TH., *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule, du VI^e au XII^e siècle*, t. I: *Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, 1971, t. II : *Les noms latins ou transmis par le latin*, Paris, 1972, t. III : *Les noms de personne contenus dans les noms de lieux*, Paris, 1985.
- ROSTAING, C., *Essai sur la toponymie de la Provence depuis les origines jusqu'aux invasions barbares*, Paris, 1950.
- VERLAQUE, E., *Supplément au dictionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, Draguignan, 1893 (extrait du *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*).

4. Etudes concernant la Provence

- ABADAL I DE VINYALS, R. D', «A propos de la "domination" de la maison comtale de Barcelone sur le Midi français», *AMidi*, 76, 1964, p. 315-345.
- AINAUD DE LASARTE, J., «Rapports artistiques entre Saint-Victor et la Catalogne», *ProvHist*, 16, 1966, p. 339-346.
- ALBANÈS, J.-H., «Liste des écrivains qui ont rédigé les chartes de Saint-Victor de Marseille au XI^e et XII^e siècle», *Revue des sociétés savantes*, 1877, p. 198-202.
- ID., «Inventaire de l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles (1473)», *Revue des sociétés savantes*, 1879, p. 168-171.
- ID., «Notre-Dame de Clairecombe, abbaye chalaisienne du diocèse de Gap», *BHEDV*, II, 1881-1882, p. 24-35.
- ALBANÈS, J.-H., CHEVALIER, U., *Institutions liturgiques de l'Eglise de Marseille*, Paris, 1910.
- ALLIEZ (abbé), *Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*, Paris, 1860.
- ID., *Histoire du monastère de Lérins*, Paris, 1862, 2 vol.
- AMARGIER, P., «La capture de saint Mayeul de Cluny et l'expulsion des Sarrazins de Provence», *RBen*, 73, 1963, p. 316-323.

- ID., «Aux origines de la famille des vicomtes de Marseille», *MA*, 70, 1964, p. 161-178.
- ID., «966 ou 977 - La date d'un millénaire ?», *ProvHist*, 16, 1966, p. 309-321.
- ID., «Un prieuré génois de Saint-Victor de Marseille au XIV^e siècle», *Actes du 1^{er} congrès historique Provence-Ligure, Vintimille-Bordighera, 2-5 octobre 1964*, Aix-Marseille-Bordighera, 1966, p. 137-146.
- ID., «Différends entre moines victorins de Provence et de Languedoc en 1312», *ProvHist*, 18, 1968, p. 113-120.
- ID., «Eglise et société dans les cartulaires provençaux du XI^e siècle», *RSR*, 57, 1969, p. 221-229.
- ID., «Raimbaud, moine de Saint-Victor, archevêque d'Arles (1030-1070) et sa famille, de Reillanne», *Publications du Centre Européen d'Etudes Burgondo-Médianes*, Genève, 1969, 11, p. 36-46.
- ID., «Rapports de la Catalogne et des vallées du Labéda avec Saint-Victor de Marseille», *BPH*, 1969, p. 359-371.
- ID., «Ordo victorinus massiliensis», *RMab*, 58, 1971, p. 97-111.
- ID., «Aperçus sur la mentalité monastique en Provence au XI^e siècle», *Annales*, 2, 1972, p. 415-426.
- ID., «L'An Mil à Montmajour : Archinric scribe et abbé», *ProvHist*, 22, 1973, p. 264-269.
- ID., «Warnerius ou Guarinus correspondant de Gerbert», *Colloqui d'Historia del Monachisme Català*, vol. II, Poblet, 1974, p. 83-85.
- ID., «Les élections abbatiales à l'âge d'or de Saint-Victor de Marseille», *RBen*, 87, 1977, p. 375-382.
- ID., «La Provence au miroir des *Monumenta* de la Novalaise», *ProvHist*, 27, 1977, p. 251-256.
- ID., «Un épisode de justice à la Cadière (Var) à la fin du X^e siècle», *ProvHist*, 28, 1978, p. 295-304.
- ID., «A Roquebrune, les lendemains de l'an mil. Notes d'histoire monastique», *Chroniques de Santa-Candie*, 18, 1979, p. 1-7.
- ID., «Saint-Victor de Marseille et l'Eglise de Narbonne au temps du cardinal Richard (†1121)», *AMidi*, 1980, p. 335-443.
- ID., *Isarn. Un moine pour notre temps*, Marseille (paroisse de Saint-Victor), 1982.
- ID., «Relations de Saint-Victor de Marseille avec ses prieurés Languedociens», *CFan*, 19, 1984, p. 215-237.
- ID., «La communauté de Saint-Ruf», *Avignon au Moyen Age. Textes et documents*, Avignon, 1988, p. 21-23.
- ID., *Un âge d'or du monachisme. Saint-Victor de Marseille, (990-1090)*, Marseille, 1991.
- AMARGIER, P., BERTRAND, R., GIRARD, A., LE BLÉVEC, D., *Chartreuses de Provence*, Aix-en-Provence, 1988.

- ANDRÉ, F., *Histoire de l'abbaye des religieuses de Saint-Sauveur de Marseille*, Marseille, 1863.
- ARBAUD, D., «Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans les Basses-Alpes avant le XII^e siècle», *Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, XI, 1903-1904, p. 48-64, 121-139, 189-203, 252-268, 444-462, 553-569, et XII, 1905-1906, p. 35-52, 96-110, 180-186, 248-261, 318-331, 402-409.
- ARNAUD D'AGNEL, G. (abbé), «Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille en Rouergue», *AMidi*, 16, 1904, p. 449-467.
- ID., «Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans le sud-ouest de la France», *RMab*, 1906, p. 177-184.
- ID., «Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans le Bas-Languedoc (Hérault, Gard, Aude)», *BPH*, 1907, p. 215-243.
- ID., «Notice archéologique sur le prieuré de Ganagobie», *BAr*, 1910, p. 314-327.
- ARNAUD D'AGNEL, G., LABANDE, L.-H., «Notre-Dame de Salagon (Basses-Alpes). Notice archéologique», *BAr*, 1912, p. 444-464.
- AURELL I CARDONA, M., «Le monastère cistercien de Mollégès et la famille de Porcelet au XIII^e siècle», *ProvHist*, 1983, p. 267-283.
- ID., «La détérioration du statut de la femme aristocratique en Provence (X^e-XIII^e s.)», *MA*, 91, 1985, p. 5-32.
- ID., «Pouvoir et société en Arles au X^e siècle», *Recherches régionales*, 1985, p. 202-209.
- ID., «Les cisterciennes et leurs protecteurs en Provence Rhodanienne», *CFan*, 21, 1986, p. 235-267.
- ID., «L'expansion catalane en Provence au XII^e siècle», *La formació i l'expansió del feudalisme català*, Gerona, 1986, p. 175-197.
- ID., *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Age : les Porcelet*, Avignon, 1986.
- ID., «Le lignage aristocratique en Provence au XI^e siècle», *AMidi*, 98, 1986, p. 149-163.
- ID., «Autour d'un débat historiographique : l'expansion catalane dans les pays de langue d'oc au Moyen Age», *Montpellier, la couronne d'Aragon et les pays de langue d'oc (1204-1349)*, Montpellier, 1987, p. 9-41.
- ID., *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, 1989.
- ID., «Le comte, l'aristocratie et les villes en Provence (972-1018)», *La Catalogne et la France méridionale*, p. 150-159.
- ID., «Nécropoles et donats : les comtes de la maison de Barcelone et l'Hôpital (XII^e-XIII^e siècles)», *ProvHist*, 45, 1995, p. 7-23.
- AUSSIBAL, A., TERREL, M., *Abbayes romanes de l'ordre de Chalais, Boscodon, Lure Valbonne*, «Zodiaque», 104, 1975.
- ID., *Abbayes soeurs de l'Ordre de Chalais*, «Zodiaque», 1980.

- BACOU, R., «L'abbaye Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon», *Congrès archéologique de France*, Avignon, 1963, p. 195-201.
- BAILLY, R., «L'abbaye Saint-Eusèbe de Saïgnon», *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 11, 1963-1964, p. 35-51.
- ID., *Les Templiers. Réalités et mythes. Comtat venaissin, campagne de Provence, Languedoc rhodanien, principauté d'Orange, Tricastin, baronnies et comté de Forcalquier*, L'Isle-sur-Sorgue, 1987.
- ID., «Les possessions de Cluny dans le Comtat-Venaissin et ses abords», *Avignon, Rhône, Comtat*, 10, 1991, p. 5-21.
- BARATIER, E., «L'inventaire des biens du prieuré de Saint-Saturnin de Cagliari dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille», *Studi in onore di F. L. Canepa*, Firenze, 1959, p. 43-74.
- ID., «La fondation et l'étendue du temporel de l'abbaye de Saint-Victor», *ProvHist*, 16, 1966, p. 395-441.
- BARATIER, E. (dir.), *Histoire de la Provence*, Toulouse, 1969.
- BARBE, E., «Études sur les archives de Lérins», *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, juillet 1856, p. 105-111.
- BARBIER, E., *L'abbaye cistercienne du Thoronet au Moyen Age. Son origine, son territoire, ses possessions*, Marguerittes, 1994.
- ID., «Le temporel de l'abbaye du Thoronet au Moyen Age», *ProvHist*, 43, 1994, p. 337-358.
- BARBIER, I., FIXOT, M., «Encore le prieuré de Saint-Symphorien de Buoux», *ProvHist*, 33, 1983, p. 285-330.
- ID., «L'image d'un prieuré médiéval en Provence : Saint-Symphorien de Buoux», *Septième journée d'études vaudoises et historiques du Luberon*, Buoux, 28 juin 1987, p. 27-40.
- BARRE, E., «Inventaire de documents historiques extraits des archives de la ville de Barjols», *Bulletin de la société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var*, I, 1856, p. 217-229, 321-379.
- BARROUX, R., «Un récit de la prise de possession de Saint-Martin de la Canourgue par les moines de Saint-Victor de Marseille», *BPH*, 1924, p.187-191.
- BARRUOL, G., «Le prieuré et la nécropole rupestre de Carluc», *Actes du 7^e Congrès de l'Association Guillaume Budé, Aix-en-Provence, 1963*, Paris, 1964, p. 431-433.
- ID., «Un témoin du premier art roman méridional : le prieuré clunisien de Sarrians», *Hommage à André Dupont*, Montpellier, 1974, p. 13-24.
- ID., *Provence Romane 2, La Haute-Provence*, (Zodiaque) La Pierre-qui-vire, 1977.
- ID., «Salagon : le prieuré médiéval», *Les Alpes de lumière*, 77-78, 1983, p. 3-61.
- BARRUOL, G., COSTE, P., MARTEL, P., «Salagon, prieuré roman et gothique. Conservatoire du patrimoine ethnologique de la Haute-Provence», *Les Alpes de lumière*, 1982.
- BARRUOL, G., PEYRON, J.-P., «Carluc, un prieuré roman au coeur de la Haute-Provence», *Alpes de Lumière*, 68, 1979.

- BARRUOL, J., «L'inscription médiévale du prieuré de Saint-Symphorien, près d'Apt», *ProvHist*, 15, 1965, p. 147-157.
- ID., «L'influence de saint Mayeul et de ses proches dans la renaissance provençale du XI^e siècle», *BPH. Actes du 90^e Congrès national des Sociétés savantes, Nice, 1965*, Paris, 1968, p. 561-571.
- ID., *Sénanque et le pays du Luberon au Ventoux*, Lyon, 1975.
- BASSIER, C., «Ganagobie : Notes sur la conservation», *Revue d'art*, 49, 1980, p. 70-74.
- BAY, L., *Le monastère fortifié de l'île Saint-Honorat de Lérins*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1985.
- BAY, L., FIXOT, M., «La tour de Saint-Honorat à Lérins», *ProvHist*, 25, 1990, p. 7-36.
- BELLON, R., *La seigneurie ecclésiastique de l'abbaye de Montmajour du X^e au XII^e siècle*, mémoire de DES, Aix-en-Provence, 1954.
- BELMON, J., «Les débuts d'un prieuré victorin en Gévaudan : Le Monastier-Chirac (XI^e-XII^e siècles)», *BECh*, 152, 1994, p. 5-90.
- BENOIT, F., «L'abbaye de Montmajour. Les origines de la réforme de Saint-Maur», *MIHP*, 4, 1927, p. 133-151.
- ID., *L'abbaye de Montmajour*, Paris, 1928 (*Petites monographies des grands édifices*).
- ID., *Villeneuve-les-Avignon*, Paris, 1930 (*Petites monographies des grands édifices*).
- ID., «Saint-Victor», *Congrès archéologique de France, Aix-en-Provence et Nice, 1932*, p. 173-206.
- ID., «Le musée des cryptes à Saint-Victor de Marseille», *MIHP*, 11, 1934, p. 157-174.
- ID., «L'église Saint-Honorat-des-Aliscamps à Arles. Etude historique et archéologique», *BM*, 1938, p. 353-396.
- ID., «Les abbayes du sel. L'héritage antique du Delta au Moyen Age», *Delta*, 3, 1961, p. 17-31.
- ID., «Le martyrium rupestre de l'abbaye Saint-Victor», *CRAI*, 1966, p. 110-126, 259-296.
- ID., «L'abbaye de Saint-Ruf», *Congrès archéologique de France, 1963*, p. 152-160.
- BERGE, J., *Les erreurs de l'histoire. Origines rectifiées des maisons féodales*, Menton, 1952.
- BERGH, A., *Les noms de personne du polyptyque de Wadalde (a. 814)*, Göteborg, 1941.
- BERLIÈRE, U., «La congrégation bénédictine de Chalais», *RBen*, 1914-1919, p. 402-419.
- BLANCARD, L., «Sur la charte marseillaise de Benoît IX, 1040», *BPH*, Paris, 1893.
- BOINET, A., «Un lectionnaire exécuté à l'abbaye de Montmajour au XII^e siècle», *Congrès archéologique de France, Avignon, 1909*, p. 380-389.
- BOISSIER, J., «Quelques réflexions concernant l'histoire d'Antibes du VII^e au XI^e siècle», *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 17, 1964, p. 35-41.

- BONNASSIE, P., SIGAL, P.-A., IOGNA-PRAT, D., «La Gallia du Sud, 930-1130», *Hagiographies*, dir. G. PHILIPPART, vol. I, Turnhout, 1994, p. 289-344.
- BORDES, M., *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, 1976.
- BOSCOLO, A., *L'abbazia di San Vittore, Pisa et la Sardegna*, Padova, 1958.
- ID., «Le prieuré victorin de Saint-Nicolas de Guzule», *ProvHist*, 16, 1966, p. 377-386.
- Bouches-du-Rhône (Les)*, *Encyclopédie Départementale*, dir. P. MASSON, t. II, *Antiquité et Moyen Age*, Paris, Marseille, 1924.
- BOUJON, J., *La collégiale de Pignans des origines au XIV^e siècle*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1965.
- BOYER, R., «Les faux épigraphiques et diplomatiques relatifs à l'ancienne église de Six-Fours», *ProvHist*, 7, 1957, p. 239-253.
- ID., *La chartreuse de Montrieux aux XII^e et XIII^e siècles*, Marseille, 1980, 3 vol.
- BOYER, R., CODOU, Y., GAYRARD, P., *Saint-Hermentaire (Draguignan, Var), une église de l'Antiquité tardive. De la villa gallo-romaine au prieuré rural*, Draguignan, 1993.
- BROECKER, R., *Saint-Damien et l'implantation victorine dans la région de la Cadière*, Mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1974.
- ID., «Saint-Damien et l'implantation victorine dans la région de La Cadière», *ProvHist*, 33, 1983, p. 337-358.
- BRUN, J.-P., *La chartreuse de Durbon au XII^e siècle*, DES, Grenoble, 1962.
- BRUN-DURAND, M. J., *Notice chronologico-historique sur l'abbaye de Saint-Ruf de Valence*, Lyon, 1869.
- ID., *Dictionnaire topographique de la Drôme*, Paris, 1891.
- BUSQUET, R., *Histoire de Marseille*, Paris, 1945 (2^e éd., mise à jour par P. GUIRAL, Paris, 1975).
- ID., «Rois de Bourgogne et comtes de Provence», *ProvHist*, 1951, p. 144-150.
- ID., «Une curieuse inscription du XI^e siècle à Correns», *Bulletin de l'Institut Historique de Provence*, V, 1952, p. 50.
- ID., «Le rôle de la vicomté de Marseille dans la formation du comté de Provence et l'origine de ses vicomtes», *ProvHist*, 4, 1954, p. 67-74.
- CABAGNO, J., «La charte d'offrande du 4 janvier 1092 et ses incidences saorgiennes», *NiceHi*, 1972, p. 45-81.
- CAIS DE PIERLAS, E., *Le XI^e siècle dans les Alpes-Maritimes. Etudes généalogiques*, Torino, 1889 (*Memorie della Real Accademia delle scienze di Torino*, série II, t. XXXIX).
- CARLIN, M. L., *La pénétration du droit romain dans les actes de la pratique provençale, (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1967.
- CAROZZI, C., «La Vita Boboni, un jalon vers une mentalité de croisade», *Publications du Centre Européen d'Etudes Burgondo-Médianes*, 11, 1969, p. 30-35.

- CARRIAS, M., «Vie monastique et règle à Lérins au temps d'Honorat», *RHEF*, 74, 1988.
- CARRIER DE BELLEUSE, A., *Abbayes et prieurés de l'Ordre de Saint-Ruf*, Romans, 1936.
- Catalogne (La) et la France méridionale autour de l'An Mil*, dir. X. BARRAL I ALTET, D. IOGNA-PRAT, A. MUNDÓ, J. M. SALRACH, M. ZIMMERMANN, Barcelona, 1991.
- CHAILLAN, M., *Documents archéologiques et historiques sur quelques prieurés ruraux dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Marseille, 1935.
- CHÉLINI, J., «La bibliothèque de Saint-Victor au Moyen-Age», *ProvHist*, 16, 1966, p. 520-527.
- CHEVALIER, U., *Notice littéraire et bibliographique sur Letbert abbé de Saint-Ruf (1100-1110)*, Paris, 1868, (2^e éd. augmentée, extraite du *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1868).
- COLIN, M.-G., *Le prieuré de Notre-Dame de Correns, filiale de l'abbaye de Montmajour*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1980.
- ID., «Le temporel du prieuré Notre-Dame de Correns. Mise en place, caractères, évolution, XI^e début XIII^e siècle», *ProvHist*, 33, 1983, p. 243-266.
- COMPAN, A. (dir.), *Le comté de Nice*, Paris, 1980.
- CONSTANTIN, M., *Les paroisses du diocèse d'Aix : leurs souvenirs et leurs monuments*, Aix-en-Provence, 1890-1911, 3 vol.
- CONTINI, G., «La seconda carta sarda di Marsiglia», *Studi Ghisleriana*, série II, t. I, Milano, 1950, p. 61-79.
- COOPER-MARSADIN, A. C., *The history of the islands of Lérins. The monastery, saints and theologians of Saint Honorat*, Cambridge, 1913.
- COSSA, A., «Les possessions de l'abbaye de Lérins à Gênes», *Congrès de l'Institut historique de Provence*, Nice, 1927, p. 178-186.
- COULET, N., «Autour d'un serment des vicomtes de Marseille : la ville d'Aix au milieu du XI^e siècle», *AMidi*, 91, 1979, p. 315-330.
- ID., «Saint-Maieul, les Sarrasins et la Provence. De l'hagiographie clunisienne à l'historiographie provençale des XVI^e-XIX^e siècles», *Actes du Colloque Saint-Maieul de Pavie, Novara, 1994* (à paraître).
- CRU, J., «Les limites des "comtés" en Provence centrale avant le XII^e siècle», *Territoires, seigneuries, communes*, p. 53-59.
- DALLEMAGNE, F., *Groupe épiscopal de Grasse*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1988.
- DÉBAX, H., «Stratégies matrimoniales des comtes de Toulouse (850-1270)», *AMidi*, 100, 1988, p. 131-151.
- ID., «Les comtesses de Toulouse : notices biographiques», *AMidi*, 100, 1988, p. 215-234.
- DELOCHE, M., «Saint-Rémy de Provence au Moyen Age», *MINF*, 34, 1892, p. 53-144.
- DELOYE, A., «Petrarque et les dames de Saint-Laurent à Avignon», *AMidi*, 1890, p. 463-477.

- DEMIANS D'ARCHIMBAUD, G., «Les fouilles de Saint-Victor de Marseille», *CRAI*, 1971, p. 87-117.
- ID., «Fouilles de la Gayole (Var), 1964-1969», *Revue d'études ligures*, 37 (Hommage à F. Benoît), 1973, p. 83-147.
- ID., *Rougiers, village médiéval de Provence. Approches archéologiques d'une société rurale méditerranéenne*. Thèse Université de Paris I, 1978.
- DEMIANS D'ARCHIMBAUD, G., FIXOT, M., ALLAIS, J.M., «Découvertes récentes à Saint-Victor de Marseille», *Archeologia*, 44, 1972, p. 14-23.
- ID., «Saint-Victor. Fouilles récentes et nouvelles interprétations architecturales», *CRAI*, 1974, p. 313-345.
- DEREINE, C., «Saint-Ruf et ses coutumes aux XI^e et XII^e siècle», *RBen*, 69, 1949, p. 161-182.
- DEVOS, J.-C., *La formation du temporel et de la congrégation de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1950.
- ID., «L'abbaye Saint-Victor de Marseille et la réforme grégorienne», *Mélanges Busquet. Questions d'Histoire de Provence (XI^e-XIX^e siècles)*, Vaison 1956, p. 32-40.
- ID., «L'abbaye de Saint-Victor et la famille vicomtale de Marseille», *BPH*, 1958, p. 365-381.
- ID., «L'extension de la congrégation de Saint-Victor en Espagne», *BPH*, 1969, p. 345-358.
- DIDIER, N., «Les dispositions du Statut de Guillaume II de Forcalquier sur les filles dotées (1162)», *MA*, 1950, p. 247-278.
- ID., «Le texte et la date du Statut de Guillaume II de Forcalquier sur les filles dotées», *Annales de la faculté de Droit d'Aix*, 1950, n. s. 43, p. 115-132
- ID., *Les églises de Sisteron et de Forcalquier du XI^e siècle à la Révolution. Le problème de la «concathédralité»*, Paris, 1954.
- Diocèse (Le) de Marseille*, dir. J.-R. PALANQUE, Paris, 1967.
- DORÉ, R., «Lérins», *Congrès archéologique de France*, Aix-en-Provence et Nice, 1932, p. 367-383.
- DOUBLET, G., «Les évêques de Nice», *Annuaire catholique des Alpes-Maritimes*, 1925, p. 19-39.
- ID., «Le chapitre cathédral de Nice», *Annuaire catholique des Alpes -Maritimes*, 1926, p. 9-36.
- ID., «Une récente étude sur les évêchés de Nice et de Cimiez du V^e au X^e siècle», *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, 25, 1927, p. 47-68.
- ID., «Nice et la famille de Grasse», *NiceHi*, 1933, p. 181-186, 1934, p. 11-16.
- DUBLED, H., «Le cartulaire et l'histoire du droit et des institutions du haut Moyen Age», *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, 1967, p. 33-62.
- DUBOIS, M., «La chartreuse de Notre-Dame de la Verne (Var), 1170-1791», *RMab*, 1931, p. 143-155, 212-227.

- ID., «La chartreuse de Notre-Dame de Montrieux, 1177-1791», *RMab*, 1933, p. 190-217, 266-277, 1934, p. 15-30, 99-104, 124-129, 182-193, 1935, p. 118-149.
- ID., «La chartreuse de Prébayon et de Saint-André-de-Ramières», *RMab*, 1936, p. 42-62.
- DUFOUR, J., GIORDANENGO, G., GOURON, A., «L'attrait des "Leges". Note sur la lettre d'un moine victorin (vers 1124/1127) (Saint-Victor 1H45 n° 215)», *SDHI*, XLV, 1979
- DUGAND, J. E., «Anciennes cartes des Iles de Lérins et toponomastique de l'Archipel», *AFLN*, 1971, p. 97-119.
- DUPARC, A. H., «Un joyau de l'Eglise d'Avignon», *La vita comune del clero*, vol. 2, p. 115-128.
- DUPONT, A., «Les comtes de Toulouse et la Provence», *Fédération historique du Languedoc méditerranéen, XXVIIe-XXVIIIe Congrès*, Montpellier, 1956, p. 67-86.
- DUPRAT, E., «Etude sur la charte de 1040 relative à la consécration de l'église Saint-Victor de Marseille», *BPH*, 1922-1923, p. 25-33.
- ID., «L'Eglise de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne», *MIHP*, 1927, p. 87-93.
- ID., «Histoire des légendes saintes de Provence - Saint-Victor de Marseille», *MIHP*, 20, 1943-1944, p. 66-94, 1945-1946, p. 1-40.
- ID., «La charte de 1040 relative à la consécration de l'église de Saint-Victor est-elle authentique ?», *MIHP*, 22, 1947, p. 69-96.
- DURBEC, J. A., «Les templiers dans les Alpes-Maritimes», *NiceHi*, 1938.
- ID., «Les templiers en Provence : formation des commanderies et répartition géographique de leurs biens», *ProvHist*, 8, 1959, p. 3-37 et 97-132.
- ID., «Notes historiques, toponymiques et onomastiques sur quelques villages de la région de Grasse au Moyen Age», *BPH. Actes du 91e Congrès National des sociétés savantes, Rennes, 1966*, II, p. 423-480.
- ID., «Cannes au Moyen Age», *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 26, 1974.
- ESQUIEU, Y., «L'église de Saint-André-de-Rosans jusqu'à la reconstruction du XI^e siècle», *Saint-André-de-Rosans. Hautes-Alpes*, p. 149-156.
- ID., *Autour de nos cathédrales. Quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris, 1992.
- FABRE, R., *L'abbaye de Valsainte. Structure et histoire d'une implantation cistercienne en Haute-Provence, XII^e-XV^e siècle*, Draguignan, 1984.
- FEARNS, J., «Peter von Bruis und die religiöse Bewegung des 12. Jahrhunderts», *AKug*, 48, 1966, p. 311-355.
- FÉVRIER, P.-A., «La donation faite à Lérins par le comte Leibulf», *ProvHist*, 6, 1956, p. 23-33.
- ID., *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1964.

- ID., «Notes sur les monastères provençaux à l'époque carolingienne», *ProvHist*, 23, 1973, p. 280-295.
- ID., «Saint Castor, évêque d'Apt, et son culte», *ProvHist*, 36, 1986, p. 379-398.
- ID., «Les saints évêques de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Age dans le Sud-Est de la Gaule. Genèse et développement de leur culte», *Le peuple des saints. Croyanances et dévotions en Provence et Comtat Venaissin des origines à la fin du Moyen Age*, Avignon, 1987, p. 17-40.
- FIGHIERA, C. A., *L'abbaye bénédictine de Saint-Pons de Nice*, thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, 1947.
- ID., «Les abbés de Saint-Pons de Nice», *NiceHi*, 1970, p. 1-40.
- FILLET (abbé), «Dépendances de Montmajour dans les Hautes-Alpes», *BSEHA*, 5, 1886, p. 361-367.
- ID., «Colonies dauphinoises de l'abbaye de Montmajour», *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 25, 1891 p. 201-215 ; 26, 1892, p. 55-69 et 136-144.
- FIXOT, M., «La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle», *ArMed*, 1973-1974, p. 245-290.
- ID., «La Provence de Grégoire de Tours à l'An Mille», *La Provence des origines à l'An Mil*, p. 443-493.
- ID., «L'Eglise médiévale dans l'espace rural provençal d'après des fouilles récentes», *L'Environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du III^e Congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989*, Paris, 1994, p. 36-48.
- FIXOT, M. (dir.), *Le site de Notre-Dame d'Avinionet à Mandelieu*, Paris, 1990.
- FIXOT, M., PELLETIER, J.-P., «Fouille de sauvetage au prieuré de Ganagobie», *ArMed*, 1976, p. 287-327.
- ID., «Nouvelles recherches au prieuré de Ganagobie, données archéologiques sur la fonction funéraire», *Bulletin archéologique*, 1979 (1982), p. 7-32.
- ID., «Les origines du monastère de Ganagobie : histoire et archéologie», *Les Alpes de Lumière*, 1985, p. 49-59.
- ID., «Un cloître du premier art roman au prieuré de Ganagobie», *Histoire et Société. Mélanges offertes à Georges Duby. Vol. III : Le moine, le clerc et le prince*, Aix-en-Provence, 1992, p. 25-36.
- FIXOT, M., PELLETIER, J.-P., BARRUOL, G., *Ganagobie, mille ans d'un monastère en Provence*, Mane, 1996 (*Les Alpes de Lumière*, 120/121).
- FIXOT M., PROUST, J., «Un site du haut moyen âge provençal : Saint-Laurent de Pélissanne», *ArMed*, 1971, p. 189-239.
- FLECHTER, E. G. M., «The monastery at Lérins», *JBAA*, 133, 1980, p. 17-29.
- FONT-REAUXX, J., «Le testament de Tiburge d'Orange et la cristallisation de la Principauté», *Mélanges Busquet. Questions d'Histoire de Provence (XI^e-XIX^e siècles)*, Vaison, 1956 (*ProvHist*, déc. 1956, hors-série), p. 41-58.

- ID., «L'origine des villages dans le Sud-Est», *Actes du 90^e Congrès national des sociétés savantes*, 1965, p. 239-242.
- ID., «Le prieuré de Saint-André de Rosans», *Notre Pays*, 66, Gap, 1973.
- FONTANA, M., *La réforme grégorienne en Provence Orientale*, Aix-en-Provence, 1957.
- FOURNIER, P., *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378)*, Paris, 1891.
- FRAMOND, M. DE, «La succession des comtes de Toulouse autour de l'an Mil (940-1030). Reconsidérations», *AMidi*, 105, 1993, p. 461-488.
- GANSHOF, F. L., «Note sur les ports de Provence du VIII^e au X^e siècle», *RH*, 183, 1938, p. 28-37.
- ID., «Les avatars d'un domaine de l'Eglise de Marseille à la fin du VII^e et au VIII^e siècle», *Studi in onore di Gino Luzzatto*, vol. 1, Milano, 1949, p. 55-66.
- GANTELM-D'ILLE, C. DE, «L'abbaye de Volx et la chapelle romane de Notre-Dame de Baulis», *Annales des Basses-Alpes*, I, 1880-1883, p. 246-250, 330-336, 340-345.
- GAUTHIER-ZIEGLER, G., *Histoire de Grasse au Moyen Age, 1155-1482*, Paris, 1935.
- GAZAY, J., «Le Roman de saint Trophime et l'abbaye de Montmajour», *AMidi*, 25, 1913, p. 5-37.
- GEARY, P. J., *Aristocracy in Provence. The Rhône Basin at the Dawn of the Carolingian Age*, Stuttgart, 1985 (MGMA, 31).
- ID., «Echanges et relations entre vivants et les morts dans la société du Haut Moyen Age», *Droit et Culture*, 12, 1986, p. 3-17.
- ID., «Vivre en conflit dans une France sans Etat : typologie des mécanismes de règlement des conflits, 1050-1200», *Annales*, 41, 1986, p. 1107-1133.
- ID., «Mémoire monastique et oubli onomastique en Provence», *Histoire et Société. Mélanges offerts à Georges Duby*, vol. III, *Le moine, le clerc et le prince*, Aix-en-Provence, 1992, p. 61-65.
- GIORDANENGO, G., «Vocabulaire romanisant et réalité féodale en Provence», *ProvHist*, 25, 1975, p. 255-273.
- ID., «Un monastère de chanoines réguliers Saint-Paul de Mausole», *Congrès archéologique de France*, Pays d'Arles, 1976, p. 152-164.
- ID., *Le droit féodal dans les pays de droit écrit*, Roma, 1988.
- GONNET, P. (dir.), *Histoire de Grasse et de sa région*, Roanne, 1984.
- GRASSE, (Marquis G. de), *Histoire de la maison de Grasse*, Paris, 1933, 2 vol.
- GRASSI, M. C., *Les voies de communication en Provence orientale des origines à la fin du XVIII^e siècle*, thèse de 3^e cycle dactylographiée, Aix-en-Provence, 1969.
- GUILLAUME, P., «Origine des chevaliers de Malte et le rôle des donations de la commanderie de Gap», *BHEDV*, 1881, I, 5^e et 6^e livraisons.
- ID., «Notes sur les dépendances de l'abbaye de Lérins au diocèse de Gap», *BSEHA*, 1883, p. 401-418.

- GUILLOREAU, L., «L'obituaire de Saint-Martin de la Canourgue, prieuré de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille», *RMab*, 1908, p. 390-428.
- ID., «Les statuts de réformation de Maynier et de Raymond Lordet, abbés de Saint-Victor de Marseille (novembre 1202-1288)», *RMab*, 1910-1911, p. 65-96.
- ID., «Chapitres généraux et statuts de Guillaume de Sabran, abbé de Saint-Victor de Marseille», *RMab*, 1910-1911, p. 300-308, 1911-1912, p. 224-243.
- ID., «Chapitres généraux et statuts de Guillaume de Cardillac et Ratier de Lautrec, abbés de Saint-Victor de Marseille (1324-1330)», *RMab*, 1912-1913, p. 381-393, 1913-1914, p. 1-18.
- GUY, J.-C., *Jean Cassien. Vie et doctrine spirituelle*, Paris, 1961.
- GUYON, J., «L'inscription carolingienne du tombeau de saint Pons à Cimiez (Alpes-Maritimes)», *MEFRM*, 1973, p. 611-632
- GY, P.-M., «La liturgie des chanoines réguliers de Saint-Ruf», *CFan*, 24, 1989, p. 181-191.
- HECK, C., «Implantation religieuse et renouveau des campagnes en Provence du XI^e au XIII^e siècle, la région de Lambesc (Bouches-du-Rhône)», *ArMed*, 5, 1975, p. 45-72.
- L'HERMITE-LECLERCQ, P., *Le monachisme féminin dans la société de son temps. Le monastère de la Celle (début XI^e-début XVI^e siècle)*, Paris, 1989.
- HERNANDEZ, F., VAIREAUX, F., «Le val des Nymphes et le prieuré Notre-Dame. Nouvelle approche archéologique et historique. La Garde-Adhémar (Drôme)», *Saint-Philibert de Tournus*, p. 555-581.
- HIGOUNET, C., «Un grand chapitre de l'histoire du XII^e siècle : la rivalité des maisons de Toulouse et de Barcelone pour la prépondérance méridionale», *Mélanges d'Histoire du Moyen Age dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p. 313-322
- HILDESHEIMER, E., «Les statuts de l'ancien chapitre cathédral de Nice», *ProvHist*, 1953, p. 22-29.
- ID., «Un document sur les rapports entre Pise et Nice au début du XII^e siècle», *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel*, I, Paris, 1955, p. 584-590.
- ID., «Cannes et Arluc révélés par les textes les plus anciens», *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 16, 1962-1963, p. 27-36.
- ID., «Les grandes heures de l'abbaye de Lérins», *Annales de la société des lettres des Alpes-Maritimes*, 58, 1967, p. 79-82.
- HILDESHEIMER, F. (dir.), *Les diocèses de Nice et Monaco*, Paris, 1984 (*Histoire des diocèses de France*, 17).
- HILLEBRANDT, M., «Les moines de Cluny en Provence (v. 950-v. 1050)», *Saint Mayeul et son temps*, p. 99-114.
- HILL, J. H. ET L., *Raimon IV de S. Gilles, comte de Toulouse*, Toulouse, 1959.
- Histoire de Fos-sur-Mer*, par H. GAY, Y. GRAVA, J.-M. PAOLI, A.-M. VIGOUREUX, Aix-en-Provence, 1977.

- Histoire de Lérins*, par R. AUBENAS, F. BENOÎT, J. CHÉLINI, P. GUIRAL, E. HILDESHEIMER, J. R. PALANQUE et Dom B. TERRIS, Nice, 1965.
- HUBERT, M.-C., «La fondation de la *cella* de Saint-Michel de Cousson», *La sauvegarde de l'art français*, 5, 1991, p. 111-116.
- Inventaire des écritures et vieux titres du monastère de Saint-Honorat de Lérins*, *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, 6, 1867, p. 212-254.
- IOGNA-PRAT, D., *Agni immaculati. Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maieul de Cluny (954-994)*, Paris, 1988.
- ISNARD (abbé), «Etudes historiques sur l'abbaye de Bodon à Saint-May, diocèse de Valence», *Bulletin de la société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme*, I, 1866, p. 46-56.
- KIENER, F., *Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulate (510-1200)*, Leipzig, 1900.
- LAGET (puis MOGNETTI), E., *L'abbaye de Montmajour. Etude archéologique*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1969.
- LABANDE, L.-H., «L'Eglise de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne», *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à F. Lot*, Paris, 1975, p. 307-329.
- LABRIOLLE, R., «Insertion monastique dans la moyenne vallée de la Durance aux XI^e et XII^e siècles», *BSEHA*, 1970-1971, p. 60-73.
- LAGRUE, J.-PH., *Le château de Fos-sur-Mer et son environnement*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1988.
- ID., «Le château de Fos-sur-Mer», *ProvHist*, 25, 1990, p. 97-109.
- LANGLADE, I., *Le monachisme féminin dans la société médiévale du Gapençais (XIII^e siècle-milieu XV^e siècle)*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1988.
- ID., «La croissance du temporel de la chartreuse de Bertaud (diocèse de Gap) au XIII^e siècle», *ProvHist*, 43, 1994, p. 359-373.
- LAPORTE, R., «Fortifications de Provence orientale à l'époque romane», *Recherches régionales*, 24, 3, 1983, p. 151-165.
- LATOCHE, R., «La fondation du prieuré lérinien d'Albosc. Deux actes notariés faux de la première moitié du XII^e siècle», *MIHP*, 5, 1928, p. 69-83.
- ID., *Histoire du comté de Nice*, Paris, 1932.
- ID., *Histoire de Nice*, Nice, 1951-1965, 3 vol.
- ID., «Quelques aperçus sur le manse en Provence au X^e et au XI^e siècle», *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel*, II, Paris, 1955, p. 101-106.
- ID., «Nice et Cimiez», *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à F. Lot*, Paris, 1975, p. 331-358.
- LAURENT, M.-H., «Chanoines et réforme à Avignon», *SGSG*, 4, 1952, p. 171-190.

- LE BLÉVEC, D., «Aux origines des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem : Gérard dit "Tenque" et l'établissement de l'Ordre dans le Midi», *AMidi*, 89, 1977, p. 137-151.
- ID., «L'ordre canonial et hospitalier des Antonins», *CFan*, 24, 1989, p. 237-254.
- ID., *Recherches sur l'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII^e siècle au milieu du XV^e siècle*, thèse d'Etat, Paris IV, 1994.
- LE BLÉVEC, D., VENTURINI, A., «Cartulaires des ordres militaires, XII^e-XIII^e siècles (Provence occidentale-Basse vallée du Rhône)», *Les Cartulaires*, p. 451-463.
- LEBRIGAND, Y., «Origines et première diffusion de l'Ordre de Saint-Ruf», *CFan*, 24, 1989, p. 167-179.
- LEMARIÉ, J., *Le Bréviaire de Ripoll, Paris BN lat. 742. Etude sur la composition et ses textes inédits*, Montserrat, 1965 (*Scripta et Documenta* 14).
- ID., «Influence lyonnaise sur l'antiphonaire de l'office de Saint-Victor de Marseille», *RBen*, 1-2, 1968, p. 138-145.
- LEROQUAIS, V., «Un bréviaire manuscrit de Saint-Victor de Marseille», *MIHP*, 8, 1931, p. 5-38.
- LEROY, E., «Saint-Paul de Mausole. I. Les Origines», *MIHP*, 6, 1929, p. 107-121.
- LEWIS, A. R., *The development of Southern French and Catalan society, 718-1050*, Austin, 1965.
- MAGNANI SOARES-CHRISTEN, E., «A Abadia de Lerins e a família de Grasse : relações entre monasticismo e aristocracia provençal do final do século X ao século XII», *Revista Brasileira de História*, 22, 1991, p. 183-196.
- ID., «La dévotion monastique féminine en Provence (fin X^e-XI^e siècles)», *Saint Mayeul et son temps*, p. 67-97.
- ID., «Douaire, dot, héritage : la femme aristocratique et le patrimoine familial en Provence (fin X^e - début XII^e siècle)», *ProvHist*, 46, 1996, p.193-209.
- MAILLET-GUY, L., «Les origines de Saint-Antoine (XI^e-XII^e s.)», *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 41, 1909, p. 91-106, 176-186, 319-327, 378-396, et 42, 1908, p. 66-78, 182-186.
- MALLET, A., *La famille et le val de Rians*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1990.
- MANTEYER, G. DE, «Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon», *MAH*, 17, 1897, p. 468-489.
- ID., *La Provence du premier au XII^e siècle. Etudes d'histoire et de géographie politique*, Paris, 1908-1926, 2 vol.
- ID., «Les origines chrétiennes de Lérins et Jersey, bases insulaires des Gaules au V^e siècle», *Bulletin de la société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes*, 1927, p. 161-179
- ID., *La marche de Provence jusqu'aux partages et l'évêché d'Avignon jusqu'à la Commune*, Gap, 1939 (extrait du *Bulletin de la société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1939, p. 5-238).

- MARIN DE CARRANRAIS, F. DE, «L'abbaye de Montmajour-lès-Arles. Etude historique d'après les manuscrits de Dom Chantelou et autres documents inédits tirés des archives des Bouches-du-Rhône», *Revue de Marseille et de Provence*, 22, 1876, p. 449-461, 509-535, 621-646 ; 23, 1877, p. 185-203, 225-243, 321-338.
- MARROU, H.-I., «La patrie de Jean Cassien» et «Jean Cassien à Marseille», *Patristique et Humanisme* (recueil d'articles), Paris, 1976, p. 345-361 et 362-372.
- MARTIN, A., *Le patrimoine de l'abbaye de Lérins jusqu'au XIII^e siècle dans le diocèse d'Antibes*, mémoire de DES, Aix-en-Provence, 1954.
- MAUREL, M., *La chartreuse de Notre-Dame de La Verne en Provence*, Marseille, 1974.
- MENETRIER, H., *Antibes. Période du Haut Moyen Age, IV^e-XII^e siècles*, Antibes, 1939.
- MÉRITAN, J., «Etude sur les abbés et le monastère de Saint-André-de-Villeneuve-lez-Avignon», *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1898, p. 271-308.
- MIRET Y SANS, J., «La casa condal de Urgell en Provenza», *BABLB*, 1903, p. 32-50.
- MISONNE, D., «La législation canoniale de Saint-Ruf d'Avignon à ses origines. Règle de Saint-Augustin et Coutumier», *AMidi*, 1963, p. 471-489.
- MOGNETTI, E., «L'abbaye de Montmajour», *Congrès archéologique de France*, Pays d'Arles, 1976, p. 182-239.
- MONTREUIL, J. A. B., *L'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor*, Marseille, 1854.
- MORIS, H., *L'abbaye de Lérins. Histoire et Monuments*, Paris, 1909.
- MOYNE (abbé), *L'abbaye de Sénanque (diocèse d'Avignon). Notice historique et archéologique*, Avignon, 1857.
- NOORDELOOS, P., «La translation de S. Antoine en Dauphiné», *AnBoll*, 60, 1942, p. 68-81.
- PALANQUE, J. R., «Les évêchés provençaux à l'époque romaine», *ProvHist*, 1951, p. 105-143.
- PASSET, C., *La passion de Pons de Cimiez (Passio Pontii). Sources et tradition*, Nice, 1977.
- Pays d'Aigues : cantons Cadenet et Pertuis. Vaucluse. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Paris, 1981.
- PEDROLA, R., *Les domaines de l'abbaye de Cluny en Provence. De la formation de la seigneurie au début du XIII^e siècle*, DES, Aix-en-Provence, 1955.
- PENSIER, P., «Etude sur un manuscrit médical du XI^e siècle», *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907, p. 115-127.
- PIERRUGUES, L., *Vie de Saint Honorat. Fondateur de Lérins et évêque d'Arles*, Paris, 1874.
- PLADEVALL-FONT, A., «Sant-Miquel-del-Fai, prieuré victorin catalan», *ProvHist*, 16, 1966, p. 347-360.
- PLAYOUST, A., «Le temporel du prieuré Saint-André-de-Rosans, 988-1789», *Saint-André-de-Rosans. Hautes-Alpes*, p. 79-102.
- ID., «Histoire du prieuré de Saint-André-de-Rosans», *Saint-André-de-Rosans. Hautes-Alpes*, p. 26-28.

- POLY, J.-P., «Les légistes provençaux et la diffusion du droit romain dans le Midi», *Mélanges Roger Aubenas*, Montpellier, 1974, p. 613-635.
- ID., *La Provence et la société féodale 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976.
- ID., «Les Maîtres de Saint-Ruf, pratique et enseignement du droit dans la France méridionale, XII^e siècle», *Annales de la Faculté de Droit, des Sciences sociales et politiques de Bordeaux*, 1978, p. 183.
- ID., «L'autre nom du comte Raimon», *La Catalogne et la France méridionale*, p. 66-95.
- PORTAL, CH., «Le prieuré d'Ambialet (Tarn)», *AMidi*, 3, 1891, p. 381-389.
- POTEUR, J.-C., «Le réseau castral du pays de Nice (X^e-XIII^e siècles)», *Recherches régionales*, 24, 3, 1983, p. 167-185.
- ID., «Les limites des seigneuries du diocèse de Vence entre le XI^e et le XIII^e siècle», *Territoires, seigneuries, communes*, p. 29-52.
- ID., «Réseau paroissial et implantations castrales du X^e au XIII^e siècle : l'exemple de l'évêché de Grasse-Antibes», *109^e Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984. L'encadrement religieux des fidèles au Moyen-Age et jusqu'au concile de Trente (Section Histoire Médiévale et philologie, I)* Paris, 1985, p. 67-92.
- POUPARDIN, R., *Le royaume de Provence sous les carolingiens*, Paris, 1901 (réimpr. Genève-Marseille, 1974).
- ID., *Le royaume de Bourgogne (888-1038). Etude sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, 1907 (réimpr. Genève, 1974).
- Premiers (Les) monuments chrétiens de la France*, t. I - Sud-Est et Corse, dir. N. DUVAL, Paris, 1995.
- Prieuré (Le) de Saint-André de Rosans (X^e-XV^e siècles). Histoire, architecture*. Archives départementales des Hautes-Alpes, Service éducatif, 1983.
- Provence (La) des origines à l'An Mil*, éd. P.-A. FÉVRIER, Aix-en-Provence, 1989.
- RACINET, PH., «Une implantation clunisienne négligée sur la côte provençale : l'abbaye de Saint-Gervais de Fos», *Maisons de Dieu et hommes d'église. Florilège en l'honneur de Pierre-Roger Gaussin*, CERCOR, Saint-Etienne, 1992, p. 61-72.
- RAYMON, V., «Les anciennes voies de la région de Cannes», *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 17, 1964, p. 87-94.
- ID., «Les îles de Lérins. Essai de cartographie monumentale», *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 24, 1972, p. 13-14.
- RECH, J., *Le château-prieuré de Thouzon. Etude monumentale, éléments d'histoire*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1990.
- ID., «Le château-prieuré de Thouzon», *ProvHist*, 42, 1992, p. 499-517.
- REGIS, J.-F., «Le temporel des grandes abbayes provençales d'autrefois à Roquebrune», *Chroniques de Santa-Candie*, 6, 1972, p. 9-21.

- REYNAUD, F., *La commanderie de l'Hopital de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte à Manosque*, Gap, 1981.
- ROCHA, P. R., «Le rayonnement de l'Ordre de Saint-Ruf dans la péninsule ibérique, d'après sa liturgie», *CFan*, 24, 1989, p. 193-208.
- ROLLAND, H., *Monnaie des comtes de Provence, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, 1956.
- ROMAN D'AMAT, J.-CH., *L'ordre dauphinois et provençal de Chalais*, Gap, 1920.
- ROMAN, J., «Note sur l'abbaye de Clairecombe, diocèse de Gap», *BHEDV*, I, 1880-1881, p. 81-84.
- ID., «Confirmation par Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne des églises de Monetier-Allemont et d'Antonaves à l'abbaye de Montmajour-lez-Arles (8 décembre 965)», *Bulletin de la société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 18, 1899, p. 351.
- ROSENWEIN, B. H., «Le bienfaiteurs de Cluny en Provence (v. 940 - v. 1050)», *Saint Mayeul et son temps*, p. 121-136.
- ROUQUETTE, J.-M., *Provence Romane 1. La Provence Rhodanienne*, (Zodiaque) La Pierre-qui-vire, 1980.
- ROUX, A., *La cathédrale d'Apt d'après des documents inédits*, Apt, 1949.
- ROUX, J. M., «Les évêchés provençaux de la fin de l'époque romaine à l'avènement des carolingiens», *ProvHist*, 1971, p. 373-420.
- Saint-André-de-Rosans. Hautes-Alpes. Millénaire de la fondation du prieuré -988-1988. Actes du colloque 13-14 mai 1988*. Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1989.
- SAINT-JEAN, R., «L'abbaye de Mazan et ses filles provençales, Sénanque et Le Thoronet», *ProvHist*, 18, 1968, p. 77-100.
- Saint Maïeul, Cluny et la Provence. Expansion d'une abbaye à l'aube du Moyen Age*, par D. IOGNA-PRAT, B. ROSENWEIN, X. BARRAL I ALTET, G. BARRUOL, Mane, 1994, (*Les Alpes de Lumière*, 115).
- Saint Mayeul et son temps. Actes du Colloque International, Valensole 12-14 mai 1994*, Digne-les-Bains, 1997.
- Saint-Victor de Marseille. Site et monument*, éd. D. et G. DROCOURT, Marseille, 1973 (catalogue d'exposition).
- SANTONI, P., «Les deux premiers siècles du prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem», *Des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Chypre et de Rhodes hier aux Chevaliers de Malte aujourd'hui*, Paris, 1985, p. 114-185.
- SAUZE, E., «Le polyptyque de Wadalde : problèmes de toponymie et de topographie provençales au IX^e siècle», *ProvHist*, 34, 1984, p. 3-33.
- SAUZE, E., SÉNAC, P., *Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIII^e siècle*, Paris, 1986.
- SAXER, V., «L'acquisition du domaine de Saint-Maximin par l'abbaye de Saint-Victor au XI^e siècle», *ProvHist*, 4, 1954, p. 75-81.

- ID., «Les calendriers liturgiques de Saint-Victor et le sanctoral médiéval de l'abbaye», *ProvHist*, 16, 1966, p. 463-519.
- SCHMID, P., «Die Entstehung des Marseiller Kirchenstaats», *AUF*, 10, 1928, p. 176-207.
- SEILLÉ, J., *Histoire de Correns*, Vitrolles, 1987.
- SMYRL, E., «La famille des Baux (X^e-XII^e siècles)», *Cahiers du Centre d'Etudes des Sociétés Méditerranéennes*, 2, 1968, p. 7-108.
- SORGIA, G., «Une lettre inédite (1140) de Bernard, prieur de San-Saturno, à Pierre, abbé de Saint-Victor», *ProvHist*, t 16, 1966, p. 387-392.
- STASSER, T., «Une alliance Millau-Marseille au XI^e siècle ?», *ProvHist*, 44, 1994, p. 65-75.
- STOUFF, L., «Saint-Pierre de Montmajour et la ville d'Arles», *CFan*, 19, 1984, p. 263-285.
- ID., *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, 1986, 2 vol.
- Studi sui Vittorini in Sardegna*, éd. F. ARTIZZU, E. BARATIER, A. BOSCOLO *et alii*, Padova, 1963.
- TARDRES, H., *La vie rurale en Provence du IV^e au XII^e siècle à travers le Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, mémoire de DES, Montpellier, 1954.
- TERREL, M., *L'ordre de Chalais. Histoire, art, monuments*, Valbonne, 1973.
- Territoires, seigneuries, communes. Les limites des territoires en Provence. Actes des troisièmes journées d'Histoire de l'Espace Provençal, Mouans-Sartoux, 19-20 avril 1986*, Mouans-Sartoux, 1987.
- THIBOUT, M., «L'abbaye de Sénanque», *Congrès archéologique de France*, Avignon, 1963, p. 365-376
- THIRION, J., «Au début de l'architecture romane en Provence. L'ancienne église de Saint-Donat (Basses-Alpes)», *BM*, 123, 1965, p. 271-294
- ID., *Alpes Romanes*, (Zodiaque), La Pierre-qui-vire, 1980.
- Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, t. 2 - Provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Embrun, t. 3 - Provinces ecclésiastiques de Vienne et d'Arles, Paris, 1986.
- TOURNADRE, G., *Histoire du comté de Forcalquier (XII^e siècle)*, Paris, 1930.
- VAINCHTEIN, A., *La famille des Châteaurenard aux XI^e et XII^e siècles. Etudes sur la généalogie, l'importance et les possessions d'une famille de la noblesse provençale*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1980.
- VAJAY, S. DE, «Etiennette dite Douce, comtesse de Provence (XI^e siècle)», *ProvHist*, 12, p. 189-213.
- VENTURINI, A., «Les sources de l'histoire médiévale de Nice et du pays niçois : problèmes et perspectives», *Recherches régionales*, 20, 3, 1980, p. 175-177.
- VERLAQUE, E., «L'abbaye de Valbonne», *BPH*, 1886, p. 269-277.
- VILLARD, A., *La monnaie viennoise*, Gap, 1942.

- VILLARD, M., «Un prieuré victorin languedocien : Saint-Pierre du Vigan», *ProvHist*, 16, 1966, p. 442-452.
- VIOLANTE, C., «Les origines des fondations victorines dans la cité et au diocèse de Pise», *ProvHist*, 16, 1966, p. 361-376.
- VOGÛE, A. DE, «Les sources des quatre premiers livres des Institutions de Jean Cassien. Introduction aux recherches sur les anciennes règles monastiques latines», *StMon*, 27, 1985, p. 241-311.
- ID., «Les débuts de la vie monastique à Lérins. Remarques sur un ouvrage récent», *RHE*, 1993, p. 5-53.
- WEINBERGER, S., «Les conflits entre clercs et laïcs dans la Provence du XI^e siècle», *AMidi*, 1980, p. 269-279.
- ID., «Nobles et noblesse dans la Provence médiévale (ca. 850-1100)», *Annales*, 1981, p. 913-921.
- ID., «Païens et mauvais chrétiens : l'explication du mal dans la Provence des X^e et XI^e siècles», *AMidi*, 1986, p. 317-326.
- ID., «La transformation de la société paysanne en Provence médiévale», *Annales*, 1990, p. 3-19.
- WILMART, A., «Composition de la petite chronique de Saint-Victor de Marseille jusqu'au début du XIII^e siècle», *RBen*, 1933, p. 142-159.
- ZERNER, M., «L'élaboration du Grand Cartulaire de Saint-Victor de Marseille», *Les Cartulaires*, p. 217-246.
- ZINGARELLI, N., «Le Roman de Saint-Trophime», *AMidi*, 13, 1901, p. 297-345.

5. Etudes diverses

- ABADAL I DE VINYALS, R. D', *L'abat Oliba, bisbe de Vic, i la seva època*, Barcelona, 1948.
- ID., «L'esprit de Cluny i les relaciones de Catalunya amb Roma i la Italia en el segle X», *StMed*, 3^e série, II, 1961, p. 3-41.
- Anthroponymie (L'). Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux. Actes du colloque international, Rome, 6-8 octobre 1994*, éd. M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, Roma, 1996 (CEFR, 226).
- ARDURA, B., *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France, des origines à nos jours. Dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy - Pont-à-Mousson, 1993.
- ARIÈS, PH., *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, 1975.
- AURELL I CARDONA, M., *Les noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995.
- AVRIL, J., «Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux (XI^e-XIII^e siècle)», *RMab*, 59, 1980, p. 453-517.
- ID., «Les dépendances des abbayes (prieurés, églises, chapelles). Diversité des situations et évolutions», *CFan*, 19, 1984, p. 309-342.
- ID., «Observance monastique et spiritualité dans les préambules des actes (X^e-XIII^e s.)», *RHE*, 1990, p. 5-29.
- ID., «La "paroisse" dans la France de l'an Mil», *Le roi et son royaume autour de l'an Mil, Actes du colloque international Hugues Capet, 987-1987*, Paris, 1992, p. 203-218.
- BARBERO, A., *L'aristocrazia nella società francese del medioevo : analisi delle fonti letterarie (secoli X-XIII)*, Bologna, 1987 (*Studi e testi di storia medioevale*, 12/13).
- BARTHÉLEMY, D., *L'ordre seigneurial (XI^e-XII^e siècle)*, Paris, 1990.
- ID., *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XV^e siècle*, Paris, 1993.
- BAUTIER, A.-M., «De "prepositus" à "prior", de "cella" à "prioratus" : évolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200)», *Prieurs et prieurés*, p. 1-21.
- BECQUET, J., «L'évolution des chapitres cathédraux : régularisations et sécularisations», *CFan*, 24, 1989, p. 19-39.
- BELMON, J., *Les vicomtes de Rouergue-Millau*, thèse de l'Ecole des chartes, Paris, 1992.
- Benedictine Culture 750-1050*, éd. W. LOURDAUX et D. VERHELST, Louvain, 1983 (*Medievalia Lovaniensia. Series I, Studia 11*).
- BERLIÈRE, U., «L'exercice du ministère paroissial par les moines du XII^e au XIII^e siècle», *RBen*, 39, 1927, p. 340-364.
- ID., *La familia dans les monastères Bénédictins du Moyen Age*, Bruxelles, 1931 (*MAB.L*, XXIX, 2).

- BERTHELLIER, S., «L'expansion de l'ordre de Cluny et ses rapports avec l'histoire politique et économique du X^e au XII^e siècle», *RAr*, XI, 1938, p. 319-326.
- BIGET, J. L., «L'épiscopat du Rouergue et de l'Albigeois (X^e-XI^e siècle)», *La Catalogne et la France méridionale*, p. 181-199.
- BISSON, T. N., «Une paix peu connue pour le Roussillon (A.D. 1173)», *Droit privé et institutions régionales. Etudes historiques offertes à Jean Yver*, Paris, 1976, p. 69-76.
- ID., «The Organized Peace in Southern France and Catalonia», *AHR*, 82, 1977, p. 290-311.
- BLIGNY, B., *L'Eglise et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, Grenoble, 1960.
- ID., «Les Chartreux dans la société occidentale du XII^e siècle», *CH*, 20, 1975, p. 137-166.
- ID., «L'église et le siècle de l'an mil au début du XII^e siècle», *CCMéd*, 27, 1984, p. 5-33.
- BONNASSIE, P., *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle, croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975-1976.
- BOUCHARD, C. B., *Sword, Miter and Cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198*, Ithaca-London, 1987.
- BOURIN-DERRUAU, M., *Villages médiévaux en Bas-Languedoc. Genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle)*, Paris, 1987, 2 vol.
- BREDERO, A. H., «Cluny et Cîteaux au XII^e siècle : les origines de la controverse», *StMed*, s. 3, 11, 1971, p. 135-175.
- ID., «Comment les institutions de l'ordre de Cluny se sont rapprochées de Cîteaux», *Istituzioni monastiche et istituzioni canonicali*, p. 166-180, (MCSM, 9).
- ID., «Cluny et le monachisme carolingien : continuité et discontinuité», *Benedictine Culture*, p. 50-75.
- ID., *Cluny et Cîteaux au douzième siècle. L'histoire d'une controverse monastique*, Amsterdam-Maarsen, 1985.
- BULST, N., *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)*, Bonn, 1973 (*Pariser Historische Studien*, 11).
- ID., «La filiation de Saint-Bénigne de Dijon au temps de l'abbé Guillaume», *Naissance et fonctionnement des réseaux*, p. 33-41.
- CABRE, M., «“Deodicatae” et “Deodevotae”. La regulación de la religiosidad femenina en los condados catalanes, siglos IX-XI», *Las Mujeres en el cristianismo medieval*, A. MUÑOZ (dir.), Madrid, 1989, p. 169-182.
- CAMPAGNOLA, S., «La storiografia monastico-religiosa oggi: tra ideologia e metodologia», *Laur*, 18, 1977, p. 523-545.
- CARTRON, I., «Le domaine méridional de l'abbaye de Tournus. Approche historique et archéologique», *Saint-Philibert de Tournus*, p. 533-554.

- Cartulaires (Les). Actes de la Table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, réunis par O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSÉ, Paris, 1993 (Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes, 39).*
- CASTAING-SICARD, M., *Monnaies féodales et circulation monétaire en Languedoc (Xe-XIIIe siècles)*, Toulouse, 1961.
- CASTELNUOVO, G., *L'aristocrazia del Vaud fino alla conquista sabanda (inizio XI-metà XIII secolo)*, Torino, 1990 (*BSSub*, 217).
- CHAUME, M., «Observations sur la chronologie des Chartes de l'abbaye de Cluny», *RMab*, 16, 1926 p. 44-48 ; 19, 1939, p. 81-89, 133-142 ; 31, 1941, p. 14-19, 42-45, 69-82 ; 32, 1942, p. 15-20, 133-136 ; 38, 1948, p. 1-6 ; 39, 1949, p. 41-43 ; 42, 1952, p. 1-4.
- CHEVRIER, G., «Evolution de la notion de donation dans les chartes de Cluny du IX^e à la fin du XII^e siècle», *A Cluny. Congrès Scientifique*, Dijon, 1950, p. 203-209.
- CONGAR, Y., «La place de la papauté dans la piété ecclésiastique des réformateurs du XI^e siècle», *Eglise et Papauté. Regards historiques* (recueil d'articles), Paris, 1994, p. 93-114.
- CONSTABLE, G., *Monastic Tithes from their origins to the twelfth century*, Cambridge, 1964.
- ID., *Medieval Monasticism, a Select Bibliography*, Toronto, 1976.
- ID., *Cluniac Studies*, London, 1980 (*CStS*, 109).
- CORBET, P., *Les saints ottoniens, Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil*, Sigmaringen, 1986.
- COSTA, M. M., «Los laicos en los necrologios catalanes», *I laici nella "Societas christiana"*, p. 711-721 (*MCSM*, 5).
- COWDREY, H. E. J., *Cluniacs and the Gregorian Reform*, Oxford, 1970.
- ID., «The Peace and Truce of God in the Eleventh Century», *PaP*, 46, 1970, p. 42-67.
- ID., «Legal Problems Raised by Agreements of Confraternity», *Memoria : Der geschichtliche Zeugniswert*, p. 233-254.
- DELISLE, L., *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. II et III, Paris, 1874 et 1881.
- ID., «Notice sur des manuscrits du fonds *Libri* conservés à la Laurentienne», *NEMBN*, 32, 1886, p. 1-120.
- DEREINE, C., «Vie commune, règle de Saint-Augustin et chanoines réguliers au XI^e siècle», *RHE*, 41, 1946, p. 365-406.
- ID., «L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers spécialement sous Urbain II», *RHE*, 1951, p. 534-565.
- ID., «Chanoines», *DHGE*, t. XII, 1953, c. 353-405.
- DEMURGER, A., *Vie et mort de l'ordre du Temple (1118-1314)*, Paris, 1989.
- DIENER, H., «Das Itinerar des Abtes Hugo von Cluny», *Neue Forschungen über Cluny und die Cluniacenser*, éd. G. TELLENBACH, Freiburg im Breisgau, 1959, p. 355-426.

- DOLBEAU, F., «Anciens possesseurs des manuscrits hagiographiques latins conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris» *RHT*, 9, 1979, p. 183-238.
- DONNAT, L., «Les coutumes monastiques autour de l'An Mil», *Religion et Culture*, p. 17-24.
- DORMEIER, H., *Montecassino und die Laien im 11. und 12. Jahrhundert*, Stuttgart, 1979 (*Schriften der MGH*, 27).
- DUBY, G., *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1988 (2^e éd. 1971).
- ID., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident Médiéval*, Paris, 1977, 2 vol. (1^e éd. 1962).
- ID., *Guerriers et paysans : VII^e-XIII^e siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, 1973.
- ID., *Hommes et structures du Moyen Age: recueil d'articles*, Paris, La Haye, 1973.
- ID., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978.
- ID., *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, 1981.
- ID., *Mâle Moyen Age. De l'Amour et autres essais*. Paris, 1988.
- DUCHET-SUCHAUX, G., PASTOUREAU, M., *La Bible et les Saints. Guide iconographique*, Paris, 1990.
- DUHAMEL-AMADO, C., *La famille aristocratique languedocienne. Parenté et patrimoine dans les vicomtes de Béziers et d'Agde (900-1170)*, Thèse dactylographiée, Université de Paris IV, 1994.
- DUMAS, A., «La notion de propriété ecclésiastique du IX^e au XI^e siècle», *RHEF*, 26, 1940, p. 14-34.
- Eglise (L') de France et la Papauté (X^e-XIII^e siècle)*, *Actes du XXVI^e colloque historique franco-allemand, Paris, 17-19 octobre 1990*, éd. R. GROSSE, Bonn, 1993.
- Eglise (L') et la mémoire des morts dans la France médiévale*, éd. J.-L. LEMAÎTRE, Paris, 1986.
- Eremitismo (L') in Occidente nei sec. XI e XII*, *Atti della seconda settimana internazionale di studio*, La Mendola, Milano, 1965.
- FALKENSTEIN, L., *La Papauté et les abbayes françaises aux XI^e-XII^e siècles. Exemption et protection apostolique*, Paris, 1997 (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Études. Sciences historiques et philologiques*, 336).
- Famille et parenté dans l'occident médiéval*, Roma, 1977.
- FITA, F., «El monasterio toledano de San Servando en la segunda mitad del siglo XI. Estudio crítico», *BRAH*, 49, 1906, p. 280-331.
- FLICHE, A., MARTIN, V. (dir.), *Histoire de l'Eglise depuis les origines à nos jours*, Paris, 1948-1951, t. 6 à 14.
- FLORI, J., «Guerre sainte et rétributions spirituelles dans la deuxième moitié du XI^e siècle», *RHE*, 1990, p. 617-848.

- ID., *La première croisade. L'Occident chrétien contre l'Islam*. Paris, 1992.
- FONSECA, C. D., «Typologie des réseaux monastiques et canoniaux des origines au XII^e siècle», *Naissance et fonctionnement des réseaux*, p. 11-20.
- FONTETTE, M. DE, «Recherches sur les origines des moniales chartreuses», *Etudes d'Histoire du Droit canonique dédiées à Gabriel Le Bras*, Paris, 1965, t. II, p. 1143-1151.
- ID., *Les religieuses à l'âge classique du droit canon. Recherches sur les structures juridiques des branches féminines des ordres*, Paris, 1967.
- FOREY, A., «The Militarisation of the Hospital of St. John», *StMon*, 1984, p. 75-90.
- ID., *The Military Orders: from the Twelfth to the Early Fourteenth Centuries*, Boston, 1992.
- FOSSIER, R., *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, Louvain, 1968, 2 vol.
- ID., «La femme dans les sociétés occidentales», *CCMéd*, 1977, p. 93-102.
- ID., *L'enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux*, Paris, 1989 (2^e éd.), 2 vol. (NC, 17 et 17 bis).
- FOX, R., *Anthropologie de la parenté. Une analyse de la consanguinité et de l'alliance*, Paris, 1972.
- France (La) de l'an Mil*, dir. R. DELORT, éd. D. IOGNA-PRAT, Paris, 1990 (*Coll. Points-Histoire*, 130)
- FRESCO, N., *L'«Affaire» Pons de Melgueil (1122-1126), de l'ordre à l'inquiétude dans le monachisme clunisien*, thèse 3^e cycle, Univ. Paris I, 1974.
- GARAND, M.-C., «Copistes de Cluny au temps de saint Maieul (948-994)», *BECh*, 136, 1978, p. 5-36.
- GAUSSIN, P.-R., *L'Europe des ordres et des congrégations : des Bénédictins aux Mendiants (VI^e-XVI^e siècle)*, Saint-Etienne, 1984.
- GEARY, P. J., *La Mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, trad. franç. J.-P. Ricard, Paris, 1996.
- Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, dir. M. BOURIN et P. CHAREILLE, t. I : *Etudes d'Anthroponymie Médiévale. I^{er} et II^e Rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987*. Tours, 1989 ; t. II : *Etudes d'Anthroponymie Médiévale. I^{er} et II^e Rencontres, Azay-le-Ferron, 1989-1990. Persistances du nom unique*, Tours, 1992, 2 vol. ; t. III : *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, 1995 ; t. IV : *Discours sur le nom, normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e s.)*, Tours, 1997.
- GÉNICOT, L., «La noblesse au Moyen Age dans l'ancienne Francie», *Annales*, 1962, p. 1-22.
- ID., *Les généalogies*, Turnhout, 1975 (*TSMAO*, 15).
- ID., «La noblesse médiévale : encore !», *RHE*, 1993, p. 173-201.
- GILLES, H., «A propos de dîmes monastiques», *CFan*, 19, 1984, p. 287-307.
- GODELIER, M., *L'énigme du don*, Paris, 1996.

- GOIFFON (abbé), «L'abbaye de Psalmodi», *RMi*, 17, 1895, p. 5-34, 239-268.
- GOODY, J., *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, trad. franç., Paris, 1985.
- Gouvernement (Le) d'Hugues de Semur à Cluny. Actes du Colloque international, Cluny, septembre 1988*, Cluny, 1990.
- GRANDJEAN, M., *Laïcs dans l'Eglise. Regards de Pierre Damien, Anselme de Cantorbéry, Yves de Chartres*, Paris, 1994 (*ThH*, 97).
- GRIFFE, E., *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude, des origines à la fin de l'époque carolingienne*, Paris, 1933.
- ID., *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, Paris, 1976, 3 vol.
- GUERREAU, A., «Fief, féodalité, féodalisme. Enjeux sociaux et réflexion historique», *Annales*, 1990, p. 137-166.
- GUERREAU-JALABERT, A., «Sur les structures de parenté dans l'Europe Médiévale», *Annales*, 1981, p. 1028-1049.
- ID., «La désignation des relations et des groupes de parenté en latin médiéval», *ALMA*, 1988, p. 65-108.
- HALLINGER, K., «Progressi e problemi della ricerca sulla Riforma Pre-gregoriana», *Il monachesimo nell'alto Medioevo*, p. 257-291.
- HÉRITIER, F., *L'exercice de la parenté*, Paris, 1981.
- HERLIHY, D., «Land, Family and Women in Continental Europe, 701-1200», *The Social History of Italy*, D. HERLIHY (dir.), Ch. 6, New York, 1978.
- HILLEBRANDT, M., «Stiftungen zum Seelenheil durch Frauen in den Urkunden des Klosters Cluny», *Vinculum Societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*. éd. F. NEISKE, D. POECK, M. SANDMANN, Sigmaringendorf, 1991, p. 58-67.
- ID., «Les cartulaires de l'abbaye de Cluny», *MSHD*, 50, 1993, p. 7-18.
- Histoire de la Famille. 2. Temps médiévaux : Orient/Occident*, dir. A. BURGUIÈRE, C. KLAPISCH-ZUBER, M. SEGALÉN, F. ZONABEND, Paris, 1986.
- Histoire de la France religieuse. 1. Des Origines au XIV^e siècle*, dir. J. LE GOFF et R. RÉMOND, Paris, 1988.
- Histoire de Narbonne*, dir. J. MICHAUD et A. CABANIS, Toulouse, 1981.
- HOFFMANN, H., *Gottesfriede und Treuga Dei*, Stuttgart, 1964 (*SMGH*, 20).
- HOUBEN, H., «Autoconciencia nobiliare e commemorazione liturgica nel Medioevo», *Annali del Dipartimento di Scienze storiche et sociali*, 4, 1985, p. 199-209.
- HOULIER, J., *Saint Odilon, abbé de Cluny*, Louvain, 1964.
- HUGHES, D. O., «From brideprice to dowry in Mediterranean Europe», *Journal of Family History*, 1978, p. 262-296.
- HUNT, N., *Cluny under Saint Hugh, 1049-1109*, London, 1967.
- HUYGHEBAERT, N., *Les documents nécrologiques*, Turnhout, 1972 (*TSMAO*, 4).

- IOGNA-PRAT, D., «Le "baptême" du schéma des trois ordres fonctionnels : l'apport de l'Ecole d'Auxerre dans la seconde moitié du IX^e siècle», *Annales*, 1986 (1), p. 101-126.
- ID., «La Croix, le moine et l'empereur : dévotion à la Croix et théologie politique à Cluny autour de l'an mil», *Mélanges Pierre Riché*, éd. M. SOT, Paris, 1990, p. 449-475.
- ID., «Coutumes et statuts clunisiens comme sources historiques (ca. 990-ca. 1200)», *RMab*, n.s., 3 (64), 1992, p. 23-48.
- ID., «Panorama de l'hagiographie abbatiale clunisienne (v. 940-v. 1140)», *Manuscrits hagiographiques et travail des hagiographes*, éd. M. HEINZELMANN, Sigmaringen, 1992, p. 77-118.
- ID., «La confection des cartulaires et l'historiographie à Cluny (XI^e-XII^e siècles)», *Les Cartulaires*, p. 27-44.
- ID., «Cluny à la mort de Maïeul (994-998)», *Bulletin de la société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne*, 1995, 12, p. 13-23.
- ID., *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, le judaïsme et l'islam (1000-1150)*, Paris, 1998.
- IOGNA-PRAT, D., SAPIN, CH., «Les études clunisiennes dans tous leurs états», *RMab*, n.s. 5 (66), 1993, p. 233-258.
- Istituzioni monastiche et istituzioni canonicali in Occidente (1123-1215). Atti della settima settimana internazionale di studio, Mendola, 28 agosto-3 settembre 1977*, Milano, 1980 (MCSM, 9).
- JOBERT, PH., *La notion de donation. Convergences 630-750*, Publ. de l'Université de Dijon, Paris, 1977.
- JOHNSON, P. D., *Prayer, Patronage and Power : The Abbey of la Trinité, Vendôme, 1032-1187*, New York, 1981.
- JONG, M. DE, *In Samuel's image : child oblation in the early medieval West*, Leiden-New York-Köln, 1996.
- KEHR, P., *Papsturkunden in Spanien. Vorarbeiten zur Hispania Pontificia. I. Katalanien. I. Archivberichte*, Berlin, 1926.
- ID., «El papat i el Principat de Catalunya fins a la unió amb Aragó», *Estudis universitaris Catalans*, t. XIII, 1928, p. 1-12 et 289-323, t. XIV, 1929, p. 14-32 et 213-226, t. XV, 1930, p. 1-20 (trad. catalane par R. D'ABADAL I VINYALS de *Das Papstum und der katalanische Prinzipat bis zur Vereinigung mit Aragon*, Berlin, 1926).
- KOHNLE, A., *Abt Hugo von Cluny 1049-1109*, Sigmaringen, 1993.
- KURZE, W., «Monasteri e nobiltà nella Tuscia altomedioevale», *Atti del 5° Congresso di Studi sull'alto Medioevo, Lucca 3-7 ottobre 1971*, Spoleto, 1973, p. 339-362.
- Laici (I) nella "Societas christiana" dei secoli XI e XII. Atti della terza settimana internazionale di studio, Mendola, 21-27 agosto 1965*, Milano, 1968 (MCSM, 5).
- LAURANSON-ROSAZ, C., *L'Auvergne et ses marges, Velay, Gévaudan, du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?*, Le-Puy-en-Velay, 1987.

- ID., «Autour de la prise du pouvoir par Hugues Capet : les manoeuvres angevines au service des premiers Capétiens dans le Midi (956-1020)», *La Catalogne et la France méridionale*, p. 102-110.
- ID., «La Paix populaire dans les montagnes d'Auvergne au X^e siècle», *Maisons de Dieu et hommes d'église. Florilège en l'honneur de Pierre-Roger Gaussin*, CERCOR, Saint-Etienne, 1992, p. 289-333.
- LAUWERS, M., *La mémoire des ancêtres. Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Age (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1997.
- LECLERCQ, J., *Pierre le Vénérable*, Paris, 1946 (*Figures monastiques*).
- ID., «La vie économique des monastères du Moyen Age», *Inspirations religieuses et structures doctrinales*, Paris, 1948, p. 211-259.
- ID., «La crise du monachisme aux XI^e et XII^e siècles», *BISI*, 1958, p. 19-41.
- ID., «Le monachisme féminin au Moyen Age. En marge d'un congrès», *CrSt*, 1, 1980, 145-158.
- LE GOFF, J., *Pour un autre Moyen Age. Temps, travail et culture en Occident, 18 essais*, Paris, 1977.
- LEGRAS, A.-M., *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de St. Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, Paris, 1983.
- LEGRAS, A.-M., LEMAITRE, J.-L., «La pratique liturgique des Templiers et des Hospitaliers de St. Jean de Jérusalem», *L'Écrit dans la société médiévale. Divers aspects de sa pratique du XI^e au XV^e siècle. Textes en hommage à Lucie Fossier*, éd. C. BOURLET et A. DUFOUR, Paris, 1991, p. 77-107.
- LE JAN, R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995.
- LEMARIGNIER, J. F., «L'exemption monastique et les origines de la Réforme Grégorienne», *A Cluny, Congrès Scientifique juillet 1949*, Dijon, 1950, p. 299-301.
- ID., «Structures monastiques et structures politiques dans la France de la fin du X^e et des débuts du XI^e siècle», *Il monachesimo nell'alto Medioevo*, p. 357-400.
- ID., «Aspects politiques des fondations de collégiales dans le royaume de France au XI^e siècle», *La vita comune del clero*, p. 19-49.
- ID., «Le monachisme au X^e et XI^e siècles», *MHF*, 103, 1979, p. 6-9.
- LÉVI-STRAUSS, C., «Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss», *Sociologie et anthropologie*, Paris, 1950, p. IX-LII.
- LUBAC, H. DE, *Corpus Mysticum. L'Eucharistie et l'Eglise au Moyen Age. Etude Historique*, Paris, 1944.
- LYNCH, J. H., *Simoniacal Entry into Religious Life from 1000 to 1260*, Columbus, Ohio, 1976.

- MAGNOU-NORTIER, E., *Introduction de la réforme grégorienne à Toulouse (fin XI^e-début XII^e s.)*, Toulouse, 1958 (*Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse. Etudes d'Histoire méridionale* 3).
- ID., *La société laïque et l'Eglise dans la Province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Toulouse, 1974.
- ID., «Formes féminines de vie consacrée dans les pays du Midi jusqu'au début du XII^e siècle», *CFan*, 23, 1988, p. 193-216.
- ID., «Ombres féminines dans l'Histoire de Languedoc aux X^e et XI^e s.», *CCMéd*, 1991, p. 52-56.
- MAHN, J.-B., *L'ordre cistercien et son gouvernement, des origines au milieu du XIII^e siècle (1098-1265)*, Paris, 1982.
- MASSEBEUF, G., «St. Odilon. Sa famille : les Mercoeur. Son village natal : St. Cirgues (Hte. Loire)», *Almanach de Brioude*, 1977, p. 85-142.
- MAUSS, M., «Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques», *Sociologie et anthropologie*, Paris, 1950, p. 145-279 (extrait de *ASoc*, I, 1923-1924).
- MCLAUGHLIN, M., *Consorting with Saints. Prayer for the Dead in Early Medieval France*, Ithaca-London, 1994.
- MELVILLE, G., «"Diversa sunt monasteria et diversas habent institutiones". Aspetti delle molteplici forme organizzative dei religiosi nel Medioevo», *Chiesa e società in Sicilia. I secoli XII-XVI*, éd. G. ZITO, Torino, 1995, p. 323-345.
- Memoria : Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedankens im Mittelalter*, éd. K. SCHMID, J. WOLLASCH, München, 1984 (*MMAS* 48).
- Memoria als Kultur*, éd. O. G. OEXLE, Göttingen, 1995 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte* 121).
- Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, éd. D. GEUENICH, O. G. OEXLE, Göttingen, 1994 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte* 111).
- MICCOLI, G., «Aspetti del monachesimo toscano nel secolo XI», *Chiesa gregoriana*, Firenze, 1966, p. 47-73.
- MISCHLEWSKI, A., *Grundzüge der Geschichte des Antoniterordens bis zum Ausgang des 15. Jahrhunderts*, Köln-Wien, 1976. (Trad. franç. H. et D. KUHN, *Un ordre hospitalier au Moyen-Age : les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, 1995).
- ID., «Die Antoniusreliquen in Arles - eine heute noch wirksame Fälschung des 15. Jahrhunderts», *Fälschungen im Mittelalter. Internationaler Kongreß der MGH, München, 16.-19. Sept. 1986, Teil 5: Fingierte Briefe, Frömmigkeit und Fälschung, Realienfälschungen*, Hannover, 1988, p. 417-431 (*SMGH*, 33, V).
- ID., «Expansion et structures de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine en Viennois», *Naissance et fonctionnement des réseaux*, p. 195-209.
- Moines (Les) noirs (XIII^e-XIV^e siècle)*, *CFan*, 19, 1984.
- Monachesimo (II) nell'alto Medioevo et la formazione della civiltà occidentale, IV Settimane di studi del centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 8-14 aprile 1956*, Spoleto, 1957.

- Monde (Le) des chanoines, XI^e-XV^e siècle, CFan*, 24, 1989.
- MOULIN, L., *La vie quotidienne des religieux au Moyen Age (X^e-XV^e siècles)*, Paris, 1978.
- Mouvances (Les) laïques des ordres religieux. Actes du troisième colloque international du CERCOR, Tournus, 17-20 juin 1992, Saint-Etienne, 1996 (CERCOR, Travaux et recherches, VIII)*
- MUNDÓ, A., «Moissac, Cluny et les mouvements monastiques de l'Est des Pyrénées du X^e au XII^e siècle», *AMidi*, 1963, p. 551-572.
- MÜSSIGBROD, A., *Die Abtei Moissac 1050-1150: zu einem Zentrum cluniacensischen Mönchtums in Südwestfrankreich*, München, 1988 (*MMAS*, 58).
- ID., «Das Necrolog von Saint-Pons de Thomières», *Vinculum Societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*. Hg. F. Neiske, D. Poeck, M. Sandmann, Sigmaringendorf, 1991.
- Naissance (La) des Chartreuses. Actes du 6e colloque international d'histoire et de spiritualité cartusiennes, Grenoble, 12-15 septembre 1984*, éd. B. BLIGNY et G. CHAIX, Grenoble, 1986.
- Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux. Actes du premier Colloque International du C.E.R.C.O.M., Saint-Etienne, 16-18 septembre 1985*, Saint-Etienne, 1991.
- NEISKE, F., «Papsttum und Klosterverband», *Vom Kloster zum Klosterverband*, p. 252-276.
- Nouvelle Histoire de l'Eglise, Le Moyen Age*, vol. 2, par M. D. KNOWLES et D. OBOLENSKY, Paris, 1968.
- OEXLE, O. G., «Adliges Selbstverständnis und seine Verknüpfung mit dem liturgischen Gedenken - das Beispiel der Welfen», *ZGO*, 134, 1986, p. 47-95.
- OURSSEL-QUARRÉ, M., «A propos du chartrier de Cluny», *ABourg*, 50, 2, 1978, p. 103-107.
- PACAUT, M., «Structures monastiques, société et Eglise en Occident aux XI^e et XII^e siècles», *CH*, 20, 1975, p. 119-133.
- ID., *L'Ordre de Cluny (909-1789)*, Paris, 1986.
- ID., «La formation du second réseau monastique clunisien (v. 1030-v. 1080)», *Naissance et fonctionnement des réseaux*, p. 43-51.
- ID., «Une communauté monastique originale, la congrégation de Tournus (IX^e-XII^e s.)», *Saint-Philibert de Tournus*, p. 105-119.
- PALAZZO, E., *Histoire des livres liturgiques, Le Moyen Age. Des origines au XIII^e siècle*, Paris, 1993.
- PARISSE, M., *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale: les familles nobles du XI^e au XIII^e siècle*, Nancy, 1982.
- ID., *Les nonnes au Moyen Age*, Le Puy, 1983.
- ID., «Les femmes au monastère dans le Nord de l'Allemagne du IX^e au XI^e siècle. Conditions sociales et religieuses», *Frauen in Spätantike und Frühmittelalter*, W. AFFELDT (dir.), Sigmaringen, 1990, p. 319.

- ID., «Les monastères de femmes en Saxe, Xe-XIII^e siècles», *RMab*, ns 2, 1991, p. 5-48.
- ID., «Une enquête à mener : la spiritualité des nobles au miroir des préambules de leurs actes», *Georges Duby. L'écriture de l'Histoire*, dir. C. DUHAMEL-AMADO et G. LOBRICHON, Bruxelles, 1996, p. 305-316 (*Bibliothèque du Moyen Age*, 6)
- Paroisse (La) en Languedoc (XIII^e-XIV^e siècle)*, *CFan*, 25, 1990.
- PAUL, J., *L'Eglise et la culture en Occident, IX^e-XII^e siècles*, Paris, 1986, 2 vol. (NC, 15 et 15 bis).
- Paysage (Le) monumental de la France autour de l'an Mil (avec un appendice Catalogne). Colloque International Hugues-Capet 987-1987. La France de l'An mil*, dir. X. BARRAL I ALTET, Paris, 1987.
- Peace (The) of God : Social Violence and Religious Response in France around the Year 1000*, éd. TH. HEAD et R. LANDES, Cornell University Press, 1992.
- PENCO, G., «La storiografia del monachesimo nel quadro e negli sviluppi della storiografia ecclesiastica», *StMon*, 22, 1, 1980, p. 15-28.
- PICARD, J.-CH., *Le souvenir des évêques : sépultures, listes épiscopales et culte des évêques en Italie du Nord, des origines au X^e siècle*, Roma, 1988.
- PIQUER, J. J., «L'expansió monàstica femenina a Catalunya durant els segles XII i XIII», *AST*, 1972, p. 3-23.
- POECK, D., «La synopse des nécrologes clunisiens. Un instrument de recherche», *RMab*, 60, 1983, p. 315-329.
- ID., *Chuniacensis Ecclesia. Der cluniacensische Klosterverband (10.-12. Jahrhundert)*, München, 1998 (MMS 71).
- POLY, J.-P., E. BOURNAZEL, *La mutation féodale, Xe-XIII^e siècles*, Paris, 1980 (NC, 16).
- Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval. Actes du colloque - 1984*, éd. J.-L. LEMAÎTRE, Genève, 1987.
- PRINZ, F., *Frühes Mönchtum im Frankenreich*, München, 1965.
- PUIGGARI, P., *Notice sur l'abbaye de Saint-Martin de Canigou*, Perpignan, 1848.
- QUARRE, P., «L'église abbatiale de Saint-Antoine en Viennois», *Congrès archéologique de France*, Dauphiné, 1972.
- QUENTIN, H., *Les martyrologes historiques du Moyen Age. Etude sur la formation du martyrologe romain*, Paris, 1908.
- RAMBAUD-BUHOT, J., «Le statut des moniales chez les Pères de l'Eglise dans les règles monastiques et les collections canoniques jusqu'au XII^e siècle», *Sainte-Fare et Faremoutiers*, Abbaye de Faremoutiers, 1956, p. 149-174.
- Religion et Culture autour de l'an mil. Royaume capétien et Lotharingie, Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil*. éd. D. IOGNA-PRAT et J.-CH. PICARD, Paris, 1990.
- REUTER, T., *The medieval nobility. Studies on the Ruling Classes of France and Germany from the 6th to the 12th centuries*, Amsterdam, New York, Oxford, 1979.

- REYNOLDS, R. E., «Odilo and the *Trevga Dei* in Southern Italy : a Beneventan Manuscript Fragment», *MS*, 46, 1984, p. 450-463.
- RILEY-SMITH, J., *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus (c. 1050-1310)*, London, 1967.
- ROBINSON, I.-S., *The Papacy, 1073-1198 : continuity and innovation*, Cambridge, New York, Melbourne, 1990.
- ROSENWEIN, B. H., *To be neighbor of Saint Peter. The social meaning of Cluny's property, 909-1049*, Ithaca-London, 1989.
- ID., «La question de l'immunité clunisienne», *Bulletin de la société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne*, 1995, 12, p. 1-13.
- RUFFINO, I., «Per una storia dell'ordine ospedaliero antoniano», *Istituzioni monastiche et istituzioni canonicali*, p. 719-720, (*MCSM*, 9).
- Saint-Philibert de Tournus. Histoire, archéologie, art. Actes du colloque du Centre international d'Etudes Romanes, Tournus, 15-19 juin 1994*, éd. J. THIRION, Centre international, 1995.
- SCHMID, K., «Zur Problematik von Familie, Sippe und Geschlecht, Haus und Dynastie beim mittelalterlichen Adel. Vorfagen zum Thema "Adel und Herrschaft im Mittelalter"», *ZGO*, 105, 1957, p. 1-62.
- SCHMITT, J.-CL., «Une histoire religieuse du Moyen Age est-elle possible ? (Jalons pour une anthropologie du christianisme médiéval)», *Il mestiere di storico del Medioevo*, F. LEPORI et F. SANTI (dir.), Spoleto, 1994, p. 73-83.
- SCHNEIDER, L., *Monastères, villages et peuplement en Languedoc central : les exemples d'Aniane et de Gellone (VIII^e-XII^e siècle)*, Thèse pour le Doctorat Nouveau Régime, Aix-en-Provence, 1996.
- SCHREIBER, G., *Kurie und Kloster im 12. Jahrhundert*, Stuttgart, 1910, 2 vol.
- ID., «Kirchliches Abgabewesen an französischen Eigenkirchen aus Anlass von Ordalien», *Gemeinschaften des Mittelalters : Recht und Verfassung, Kult und Frömmigkeit*, Münster, 1948, p. 151-212.
- SEGL, P., *Königtum und Klosterreform in Spanien : Untersuchungen über die Cluniacenserklöster in Kastilien-Leon vom Beginn des 11. bis zur Mitte des 12. Jahrhunderts*, Kallmünz, Lassleben, 1974.
- Settlement (The) of Disputes in Early Medieval Europe*, éd. W. DAVIES et P. FOURACRE, Cambridge, 1986.
- SIGAL, P.-A., «Le travail des hagiographes aux XI^e et XII^e siècles : sources d'information et méthodes de rédaction», *Francia*, 15, 1988, p. 149-182.
- SOUTHERN, R. W., *Western Society and the Church in the Middle Age*, London, 1970.
- STASSER, T., «La maison vicomtale de Narbonne aux X^e et XI^e siècles», *AMidi*, 105, 1993, p. 489-508.
- Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e siècles)*, Roma, 1980.

- SZABÓ-BECHSTEIN, B., *Libertas ecclesiae. Ein Schlüsselbegriff des Investiturstreits und seine Vorgeschichte im 4.-11. Jahrhundert*, Roma, 1986 (SGSLE XII).
- TELLENBACH, G., «Der Sturz des Abtes Pontius von Cluny und seine geschichtliche Bedeutung», *QFIAB*, 42-43, 1963, p. 13-55.
- ID., «Il monachesimo riformato ed i laici nei secoli XI e XII», *I laici nella "Societas christiana"*, p. 118-151 (MCSM, 5).
- TOBACCO, G., «Dalla Novalesa a S.-Michele della Chiusa», *Monasteri in Alta Italia dopo le invasioni saracene e magiare (sec. X-XII). XXXII^o Congresso storico subalpino*, Deputazione Subalpina di Storia Patria, Torino, 1966, p. 481-526.
- TOUBERT, P., *Les structures du Latium médiéval : le Latium méridional et la Sabine, du IX^e siècle à la fin du XIII^e siècle*, Roma, 1973, 2 vol.
- ID., «Réforme Grégorienne», *Dictionnaire Historique de la Papauté*, dir. PH. LEVILLAIN, Paris, 1994, p. 1432-1440.
- VAUCHEZ, A., «Les nouvelles orientations de l'histoire religieuse de la France médiévale. I. Avant le XIII^e siècle», *Actes du 100^e Congrès national des sociétés savantes, 1975. Tendances, perspectives et méthodes de l'histoire médiévale*, t. I, Paris, 1977, p. 95-112.
- ID., *La spiritualité du Moyen Age occidental (VIII^e-XIII^e siècle)*, Paris, 1994.
- VERDON, J., «Les moniales dans la France de l'Ouest aux XI^e et XII^e siècles. Etude d'histoire sociale», *CCMéd*, 1976.
- ID., «Recherches sur les monastères féminins de la France du Sud aux IX^e-XI^e s. », *AMidi*, 1976, p. 117-138.
- VIOLANTE, C., «Il monachesimo cluniacense di fronte al mondo politico ed ecclesiastico (secoli X e XI)», *Spiritualità cluniacense, 12-15 ottobre 1958, Atti del 2^o congresso del Centro di studi sulla spiritualità medioevale*, Todi, 1960, p. 153-242.
- ID., «Quelques caractéristiques des structures familiales en Lombardie, Emilie et Toscane aux XI^e et XII^e siècles», *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Roma, 1977, p. 87-151.
- ID., «Le monachisme clunisien en Italie pendant l'abbatit d'Hugues de Semur», *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny*, p. 133-148.
- Vita (La) comune del clero nei secoli XI e XII. Atti della [prima] settimana [internazionale] di studio. Mendola, settembre 1959*, Milano, 1962, 2 vol.
- Vom Kloster zum Klosterverband. Das Werkzeug der Schriftlichkeit. Akten des Internationalen Kolloquiums des Projekts L 2 im SFB 231 (22.-23. Februar 1996)*, H. KELLER et F. NEISKE (dir.), München, 1997.
- WERNER, K. F., «Liens de parenté et noms de personne», *Famille et parenté dans l'occident médiéval*, Roma, 1977.
- ID., «Du nouveau sur un vieux thème. Les origines de la "noblesse" et de la "chevalerie"», *CRAI*, 1985, p. 186-200.
- WHITE, S. D., *Customs, Kinship and Gifts to Saints. The "Laudatio Parentum" in Western France (1050-1150)*, Chapel Hill, London, 1988.

- WINZER, U., *S. Gilles. Studien zum Rechtsstatus und Beziehungsnetz einer Abtei im Spiegel ihrer Memorialüberlieferung*, München, 1988 (*MMS*, 59).
- WOLLASCH, J., «Les obituaires, témoins de la vie clunisienne», *CCMéd*, 1979, p. 139-171.
- ID., «Parenté noble et monachisme réformateur. Observations sur les “conversions” à la vie monastique aux onzième et douzième siècles», *RH*, 535, 1980, p. 3-24.
- ID., «Zur Datierung einiger Urkunden aus Cluny», *RMab*, n. s. 3 (= 64), 1992, p. 49-57.

INDEX

Cet index, qui concerne le corps du texte principal, contient les occurrences des noms de personnes, des noms de lieux, ainsi qu'une sélection de matières, complément de la table des matières détaillée figurant au début de ce livre. Les noms des monastères de Cluny, Lérins, Montmajour, Saint-André de Villeneuve et Saint-Victor de Marseille n'ont pas été relevés dans les chapitres qui leur sont consacrés.

[*Cet index renvoie aux pages de l'édition imprimée et peut contenir des légers décalages par rapport à la version électronique en PDF*]

A

- Abbon, chanoine de Romans, moine de Montmajour, 154.
Abbon, fondateur de la Novalaise, 216.
Abuses, villa, 36.
Accelène, épouse de Bertrand de Grasse, 306.
Accelène, épouse de Foulques (de Pontevès), 231.
Accelène, épouse de Raimbaud (de Nice-Orange), 81.
Accelène, épouse de Rostaing Raimbaud de Nice, 225.
Accelène, fille de Guillaume Grueta, 299.
Accelène (de Baux), épouse de Guillaume II, vicomte de Marseille, 193, 205, 402.
Achis (co. Nyons, Drôme), 71-72.
Aclia, mère de Bertrand I, évêque de Fréjus, 319.
Adalard, 242.
Adalard, abbé de St.-Victor, 185.
Adalard, chanoine de Gap, 73.
Adalard, mari de Frodina, 73.
Adalelme, juge d'Avignon, 164, 166-168.
Adalenus, donateur à Cousson, 248.
Adalgarde, donatrice à Cousson, 247-248.
Adalgarde, épouse d'Albert d'Allons, 148, 218, 231-232, 325-326, 380-381.
Adalgarde (de Fréjus), épouse de Guillaume III, vicomte de Marseille, 196-197, 224, 447.
Adalgarde (de Riez), 66-67, 143, 401.
Adalmois, abbesse des Accoules, 402.
Adalmois, *Deo dicata*, 243, 406.
Adalsinde, *Deo devota*, 406.
Adaltrude, épouse de Nemfidius, 18, 214.
Adela, fille d'Humbert I de Salins, 56.
Adélaïde, abbesse de St.-Césaire, 397.
Adélaïde, épouse de Guillaume II de Moustiers, 326, 376.
Adélaïde, épouse de Raimbaud (de Nice-Orange), 81.
Adélaïde, épouse de Rostaing (de Thorame), 221.
Adélaïde, impératrice, 43, 108, 113, 412-413.
Adélaïde, moniale de St.-Sauveur, fille de Geoffroi, vicomte de Marseille, 202, 403.
Adélaïde (d'Anjou), comtesse de Provence, 71, 105, 117-125, 128, 144, 163, 167-169, 177, 188-189, 257, 259, 346, 397.
Adélaïde de Forcalquier, comtesse, 129, 171, 257.
Adélaïde (de Provence), épouse de Guillaume I, comte de Besalù, 257.
Adeline, épouse de Pons, 167.
Adémar, abbé de Volx, 15.
Adémar, fidèle d'Aldebert I, évêque d'Antibes, 296.
Adon, frère d'Humbert, moine clunisien, 87.
Adon de Vienne, 9, 162.
Adrien IV, pape, 91, 354, 389, 392, 395.
Agnès, épouse de Boniface, marquis d'Albenga, 313.
Agnès, épouse de Gaudemar Forsanus (de Mison), 42, 62, 235-236.
Agon (Mas d'Agon, co. Arles, BDR), 398.
Agout (auj. Goult, ca. Gordes, ar. Apt, Vaucl.), famille, 330, 364-365, 416, 484.
Aicard, archevêque d'Arles, 116, 126, 159, 198-199, 201, 267, 274, 351-352, 454, 471.
Aicard, chevalier de Saignon, 366.
Aicard, clerc, 375.
Aicard, donateur de St.-André de Villeneuve, 165.
Aicard, fils d'Arlulf (de Trets), 183.
Aicard, fils d'Ermengarde (de Montoux), 40.
Aicard, fils de Guillaume II, vicomte de Marseille, 193, 195-196, 202, 205.
Aicard, moine de de St.-André de Villeneuve, 165.
Aicard, moine de St.-Victor, fils de Guillaume III, vicomte de Marseille, 196, 201-202, 455.
Aicard, prévôt de Marseille, fils de Pons de Peynier, 205.
Aicard, prévôt de Spéluque, 379.
Aicard Quiqueran, 393.
Aigubelle (co. Montjoyer, ca. Grignan, ar. Montélimar, Drôme), abbaye, 484.
Aigues (pays d') (Vaucl.), 130, 209-210.
Aiguilina, épouse de Pierre Rainoard (de Châteauevert), 149.
Aiguines (ca. Aups, Var), 372-373 (voir Les Salles).
Aimar, père d'Artaud, 153.
Aimard, abbé de Cluny, 26, 32, 33, 97.
Aimerude, épouse de Franco, vicomte de Fréjus, 359.
Aimon, alleutier de Chaudol, 215.

- Aimon, *miles* de Châteaurenard, moine de Lérins, 331.
- Airard, prévôt d'Arles, évêque de Carpentras, 105.
- Airvault (Deux-Sèvres), abbaye, 388.
- Aix-en-Provence (BDR), 6, 30, 104, 112, 125, 141-142, 146, 174, 189, 191, 209, 223, 239-240, 291, 297, 309, 358, 379, 382, 416, 447 ; archevêques, 22, 84, 188, 270, 322, 407, 466-467 (voir Amalric, Gui de Fos, Foulques, Pierre, Pierre Cornut, Pierre Geoffroi, Pons, Rostaing de Fos).
- Alause, auj. Ste.-Croix-à-Lauze (ca. Reillanne, ar. Forcalquier, AHP), 141.
- Albarno, castrum*, 70.
- Albenga (Italie), 311-313 ; évêques (voir Aldebert, Otton).
- Albéric I, comte de Mâcon, 56.
- Albert, abbé de St.-Gervais de Fos, 356.
- Albert, abbé de St.-Ruf, évêque d'Avignon, 79, 92-93, 117, 166, 332, 387-388, 474.
- Albert, chanoine de Romans, moine de Montmajour, 154.
- Albert, frère de Pons Guillaume, 222.
- Albert, mari de Lautilde, 211-212.
- Albert, moine de St.-Victor, fils de Foulques de Pontevès, 233, 455.
- Albert, moine de St.-Victor, orfèvre, 198.
- Albert Blacas (Blancatio), 326.
- Albert d'Allons, 64-67, 69, 148, 230-232, 325, 380-381.
- Albert (de Châteaurenard), 231.
- Albert (de Mison), 215-216, 236.
- Albertrude, 218.
- Albi (Tarn), 273, 388.
- Albion (voir Revest-du-Bion).
- Albiosc (ca. Riez, AHP), 326.
- Alboin, moine clunisien, 73.
- Aldeario de Maganosc, 299.
- Aldebert I, abbé de Lérins, 294, 311, 318, 344.
- Aldebert II, abbé de Lérins, 148, 223, 288, 298-302, 305, 309-310, 331-332, 334, 376, 449, 477.
- Aldebert, abbé de Montmajour, 114-115, 177.
- Aldebert, évêque d'Albenga, 313.
- Aldebert I, évêque d'Antibes, 294-297, 299-300, 302-303, 305, 334.
- Aldebert II, évêque d'Antibes, 294, 301-303.
- Aldebert, évêque d'Avignon, 70, 163-165.
- Aldebert, évêque de Mende, 279, 459.
- Aldebert, fils d'Aldebert (de Lacoste), 365.
- Aldebert, fils d'Aldebert Dodo (de Châteaurenard), 332.
- Aldebert, fils de Gaudemar (de Mison), 62.
- Aldebert, fils de Gui et Membresia, 324.
- Aldebert, fils de Lambert Dodo, 144, 146, 148.
- Aldebert, frère de Guillaume de la Roque, 222.
- Aldebert, juge d'Avignon, 164-168.
- Aldebert Aimon, *miles* de Châteaurenard, 331, 333.
- Aldebert Belletus, 244, 326.
- Aldebert Berald, 309-310.
- Aldebert de Besse, 205.
- Aldebert de Châteaurenard, 229, 330.
- Aldebert (de Castellane), moine de Lérins, 325, 454-455.
- Aldebert (de Lacoste), 219-221, 329, 365-366.
- Aldebert (de Riez), 66, 69-70, 138, 143, 218, 247, 401.
- Aldebert de Roquefort, 299.
- Aldebert de St.-Georges, 372-375.
- Aldebert Dodo (de Châteaurenard), 148, 328, 331-332, 379.
- Aldeburge, épouse de Didier, 240.
- Aldoard, fidèle de Raimbaud de Reillanne, 242.
- Alexandre II, pape, 381, 383.
- Alexandre III, pape, 91, 175, 355, 368, 404.
- Alexandre IV, pape, 315, 332.
- Alfant, évêque d'Apt, 82, 365, 452.
- Alfant, fils d'Aldebert de St.-Georges, 375.
- Alfant, vicomte (de Boulbon), 241.
- Allauch (ca. Marseille, BDR), 402.
- Allauzière (co. Riboux, ca. Beausset, ar. Toulon, Var), 185.
- Allemagne, 265.
- Allemont (Monetier-Allemont, ca. Laragne, ar. Gap, HA), 113.
- Allons (ca. St.-André les Alpes, ar. Castellane, AHP), 220.
- Almerade, évêque de Riez, 53, 63-66, 69-70, 143, 218, 249, 323-324, 326, 426.
- Almerade, prêtre, 247, 249.
- Almodis de la Marche, comtesse de Barcelone, 262, 273, 315, 442-443.
- Alpes-Maritimes, province romaine, 5, 317.
- Alphonse II, roi d'Aragon, marquis de Provence, 244, 307, 360.
- Alphonse VI, roi de Léon et Castille, 274-275.
- Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, marquis de Provence, 171-173.
- Altemannus, 212.
- Altrude, mère de Féraud de Thoard, 237.
- Alyscamps (Arles, BDR), monastère, 107, 127, 200, 208, 246, 425.
- Amalric, abbé de Lérins, 295, 318, 320, 325.
- Amalric, archevêque d'Aix, 122, 128, 210.
- Amalric, comte d'Uzès, 32.
- Amalric, fils de Rostaing de Lambesc, 210.
- Amalric, frère de Guillaume de la Roque, 222.
- Amalric, prieur de Correns, 148, 379.
- Amalric (de Lambesc), moine de Lérins, 455.
- Amance, épouse de Laugier Roux de Nice, 329, 365, 368, 425.
- Amic, moine de St.-Michel de Vintimille, 311.
- Amic (de Vence), 346.
- Amica, épouse de Guérin, 240-241, 435.

- Amiel, évêque de Senez, 218-220.
 Amiel de Fos, 85, 351-352, 359.
 Amirat (ca. St.-Auban, ar. Grasse, AM), 220.
 Ampus (ar. Draguignan, Var), 320, 323.
 Anastase IV, pape, 368.
 Andao, mont, 98, 161-162, 164, 169, 171-173
 (voir St.-André de Villeneuve).
 André, chanoine d'Arles, 106.
 André, donateur de Cluny, 35.
 André, fidèle d'Isnard Belletus, 243.
 Angarisme, abbesse d'Arluc, 112.
 Angevins, 123.
 Angles (ca. Villeneuve-les-Avignon, Gard),
 172.
 Anna, épouse d'Adon, frère d'Humbert, moine
 clunisien, 87.
 Annon, archevêque d'Arles, 91, 348-349, 397.
 Ansaldus, fils d'Azon, 313.
 Ansaldus Rufus, 292.
 Ansois (ca. Pertuis, Vaucl.), 135.
 Antibes (ar. Grasse, AM), 6, 49, 113, 287, 289-
 295, 297-299, 301, 303-304, 306-309, 317,
 333-334, 343, 416, 446-447, 459 ;
 évêques, 321-322, 467 (voir Aldebert,
 Bertrand, Foulques, Geoffroi, Mainfroi).
 Antoine, saint, 154-155, 160.
 Antonin, empereur, 17.
 Antonins (Hospitaliers), 152, 155-156.
 Apollon, frère de Pons de St.-Martin, 220.
 Apollonia, moniale de St.-Marcel de la Sorgue,
 399.
 Apt (Vaucl.), 27, 29-30, 54-55, 57, 82, 94,
 131-132, 142, 175, 220-221, 363-365,
 367-369, 406, 416, évêques ; 408 (voir
 Alfant, Arnulf, Etienne, Laugier,
 Raimond).
 Aragon (Espagne), 270-272 ; rois, 7.
 Arbaut, fils de Dodo de Castellane, 218.
 Arbitrius, chanoine de Gap, 72, 73-74.
 Archimbaud, donateur à Cousson, 247.
 Archimbaud, évêque de Nice, 341.
 Archimbert (d'Entrecasteaux), 69.
 Archimbert (de Bouc), 105.
Archincoscum (lieu disparu entre Valensole et
 St.-Martin de Brômes, AHP), 64-65, 67,
 232.
 Archinric, abbé de Montmajour, 121-122, 135-
 142, 144, 149, 151, 160, 177-178, 190-
 191, 233, 245, 251, 381, 398, 419, 424,
 426, 462.
 Arcs (ca. Lorgues, Var), 47, 145, 233.
 Arduin III, comte de Turin, 51.
 Arduin, moine de St.-Victor, 224.
 Aremberte, épouse de Teutbert, 222.
 Aremberte, épouse de Varacon Farald, 56.
 Argens (ca. Beaucaire, Gard), 103, 405.
 Arglezy (co. Velleron, ca. Pernes, Vaucl.),
 169.
 Arimundus, *missus dominicus*, 214.
 Arises, villa, 36.
 Arles (BDR), 5-6, 12, 15-16, 22-23, 44, 53, 61,
 97, 98-101, 103-104, 106, 115-116, 120-
 121, 126, 130-132, 144, 161, 176-177,
 194, 200, 209, 247, 309, 317, 350, 357,
 392, 394, 405, 419, 423, 436, 442, 452 ;
 archevêques 34, 91, 96, 107, 114, 117,
 177, 188, 356-358, 405-406, 408, 419,
 425, 466 (voir Aicard, Annon, Césaire,
 Gibelin, Hilaire, Honorat, Imbert, Ithier,
 Manassès, Pierre, Pons, Raimond,
 Raimond de Montredon, Raimbaud de
 Reillanne, Rostaing, Sapaudus).
 Arles-sur-Tech (ar. Céret, Pyrénées-
 Orientales), monastère, 272.
 Arluc (auj. St.-Cassien, co. Cannes, AM), 49,
 289, 292, 295-296, 298, 301-302, 305,
 429, monastère, 47, 112, 287 ; abbesses
 (voir Angarisme).
 Arlulf (de Trets), 183, 206.
 Armand, évêque de Viviers, 61.
 Armilina (de Vintimille), 311.
 Arnaud, doyen de Piolenc, 79.
 Arnulf, évêque d'Apt, 27-28, 55, 83.
 Arnulf, évêque de Gap, 71, 239.
 Arnulf, moine de St.-André de Villeneuve, 9,
 162.
 Arnuste, archevêque de Narbonne, 32.
 Arsende, comtesse de Provence, 121.
 Artaud, évêque de Grenoble, 152-153.
 Artaud, fils d'Aimar, 153.
 Aspremont (ar. Draguignan, Var), 147, 407.
 Astorge de Canilhac, abbé de St.-Victor, 282.
 Astrude, épouse de Lambert de Vence, 346.
 Atanulf, fils de Boniface de Reillanne, 141-
 142.
 Atanulf, fils de Guifred (de Salernes), 230.
 Atanulf, fils de Pandulf (de Salernes), 65.
 Atanulf, frère de Raimbaud de Reillanne,
 archevêque d'Arles, 141.
 Atanulf, moine de Montmajour, 154.
 Atanulf (de Salernes), 229-230, 233, 438.
 Atton de Bruquinel, prieur de La Canourgue,
 280.
 Aubagne (ar. Marseille, BDR), 193.
 Aubignosc (ca. Volonne, AHP), 125.
 Auch (Gers), 404.
 Augier, abbé de Lérins, 312.
 Augier, évêque de Riez, 324, 326-327, 376-
 377, 427, 481.
 Augier, vendeur à Olivet, 309.
 Augier Spadacurta, 233, 326, 381.
 Aumades (Caseneuve, ca. et ar., d'Apt, Vaucl.),
 82, 94.
 Aups (ca. et ar. Draguignan, Var), 204, 374,
 377-378, 409, 464.
 Aurgema, épouse de Pierre, 241.
 Auriol (ca. Roquevaire, BDR), 200, 202, 239,
 241-244, 371.

Auton en Diois (co. de Beaurières, Drôme), 39, 71.
 Autran, frère de Pierre, 86, 438.
 Auvergne, 58, 314.
 Avenicus, prêtre, 106.
 Avignon (Vaucl.), 6, 12, 25, 43, 44, 61, 77-79, 81, 98, 100, 103-104, 106, 116, 125, 131, 134, 161, 163-164, 167, 171, 173-174, 176, 178, 309, 320, 384-387, 389, 400, 404, 406, 416, 423, 473-474; évêques, 389, 467 (voir Albert, Aldebert, Benoît, Fouquier, Garnier, Laugier, Remy, Rostaing); vicomtes, 85, 92, 163-164, 166, 178, 211, 214, 319-320, 387, 416, 473-474, 479 (voir Bérenger, Rostaing Bérenger).
 Avinionet (auj. La Napoule, co. Mandelieu, ca. Cannes, AM), 49, 292.
 avouerie, 110.
 Aygulphe, abbé de Lérins, 20, 112.
 Azon, père de Conrad, 313.

B

Bagarry (co. Bourguet, ca. Comps, Var), 219.
 Bairols (ca. Villars-sur-Var, AM), 329.
 Balda, *dicata Dei*, fille d'Aldebert (de Châteaurenard), 146, 148, 406-407.
 Balda (de Châteaurenard), 144, 146.
 Banyoles (Espagne), monastère, 264, 270, 280, 283, 388.
 Banyoles Mir de Tost, 262.
 Barben (La) (ca. Salon, ar. Aix, BDR), 210.
 Barcelone (Espagne), 255-256, 262, 275; comtes, 7, 172-173, 257-258, 273-274, 302, 304-307, 354, 394, 472, 477-478 (voir Bérenger Raimond, Raimond Bérenger, Raimond Borrell); évêques (voir Bertrand, Oldégaire).
 Bargemon (ca. Callas, Var), 20, 209, 222-223, 226, 425.
 Barjols (ar. Draguignan, Var), collégiale, 68, 231, 284, 320, 326, 378-383, 409-410.
 Barnilde, moniale de St.-Marcel de la Sorgue, 399.
 Barral, vicomte de Marseille, 206.
 Barralis, Vincent, 21, 289, 298-299.
 Barret de Lioure (ca. Séderon, Drôme), 71-72, 175.
 Bassargues (co. Montfrin, ca. Meynes, Gard), 103.
 Baux (ca. St.-Rémy, ar. Arles, BDR), 130; famille, 53, 211, 354, 358-363, 398, 408, 416, 425, 484 (voir Rians, famille).
 Béatrice, épouse d'Isnard, 176.
 Béatrice, mère de Pierre, 249.
 Beaudun (co. de L'Escale, AHP), 237.
 Beaujeu (co. Ventavon, ca. de Laragne, HA), 42, 62.
Bedada, villa, 18, 20, 210.
 Bède le Vénérable, 9, 162.
 Bédéjuan (ca. de Barrême, ar. Digne, AHP), 247.
 Bédoin (ca. Mormoiron, ar. Carpentras, Vaucl.), 38, 40, 108.
 Belcodène (ca. Roquevaire, ar. Marseille, BDR), 194, 196, 203.
 Belgentier (ca. Solliès-Pont, Var), 199, 204.
 Belilde, épouse d'Adalelme, juge d'Avignon, 167, 320.
 Belilde, épouse de Dodo, 69.
 Belilde, épouse de Guillaume I, vicomte de Marseille, 184.
 Belilde, épouse de Guillaume, fils d'Aldebert (de Châteaurenard), 147.
 Belilde, épouse de Jonas (II de Salernes), 232, 325.
 Belilde, épouse de Pons Albert (de Pontevès), 325.
 Belilde, épouse de Rainoard de Châteaumont, fils de Lambert Dodo, 146.
 Belilde (de Marseille), 192.
 Belilde (de Salernes), 230, 233, 291, 294, 297, 299, 334, 447.
 Belisme, épouse de Pierre de Volonne, 237.
 Belitrude, épouse d'Isnard, 451.
 Belitrude, épouse d'Isnard de Riez, 247.
 Belitrude, épouse de Jonas (I de Salernes), 229-231.
 Belitrude, épouse de Rostaing (de Sabran), 165.
 Bellefleur, épouse d'Odon, 448.
 Benoît, abbé de Montmajour, 105, 152.
 Benoît II, archevêque d'Embrun, 303, 342.
 Benoît, évêque d'Avignon, 125, 165, 168, 385, 387, 400.
 Benoît VII, pape, 47, 70, 424.
 Benoît IX, pape, 267.
 Benoît Biscop, 20.
 Benoît d'Aniane, 12.
 Berald de Mougins, 299.
 Bérenger, évêque de Fréjus, 92, 222, 305, 319-322, 332, 379, 382.
 Bérenger, évêque de Gérone, 305, 388.
 Bérenger, évêque de Marseille, 221.
 Bérenger, fils de Poncia, 310.
 Bérenger, juge, 167.
 Bérenger, moine de St.-Victor, 203.
 Bérenger, prêtre, 167.
 Bérenger I, vicomte d'Avignon et de Sisteron, 73, 78-80, 82, 125, 167-168, 212-213, 385, 387, 474.
 Bérenger II, vicomte d'Avignon, 213.
 Bérenger Raimond, comte de Barcelone, 269, 472.
 Bérenger Raimond, comte de Provence, 130, 481.

- Bermond, abbé de Montmajour, 116, 126, 159, 177, 352, 471.
- Bermond, clerc, fils de Domesia, 105.
- Bermond, comte d'Uzès, 32.
- Bermond, fils d'Ismion, 40.
- Bermond, fils de de Pons de St.-Martin, 220.
- Bermond, fils de Rostaing de Lambesc, 210.
- Bermond Renovarius, 198.
- Bernard, abbé de St.-Victor, 185.
- Bernard, cardinal de St.-Pierre-ès-Liens, 282.
- Bernard II, comte de Besalù, 263, 268, 272, 388, 472.
- Bernard, évêque de Digne, 247.
- Bernard, fidèle de Guillaume Gauceran, 304.
- Bernard, fils d'Odile (de Nice) et Miron, 338.
- Bernard, *miles*, 443.
- Bernard, prêtre de St.-Zacharie d'Auriol, 371.
- Bernard, prêtre, moine de St.-Victor, 241.
- Bernard Aton, vicomte de Nîmes, 257.
- Bernard de Castellane, prieur de La Canourgue, 280.
- Bernard de Clairvaux, 90, 479.
- Bernard de Millau, abbé de St.-Victor, 198-200, 202-203, 221, 226, 237, 239, 243-244, 246, 249-250, 252-253, 258, 262-265, 270, 272, 281, 285, 375, 455, 470.
- Bertaud (co. La Roche-des-Arnaud, ca. Gap), chartreuse, 404, 484.
- Berthe, abbesse de St.-Laurent, 401.
- Berthe, abbesse de St.-Véran de Vaucluse, 398-399.
- Berthe, comtesse de Provence, 117.
- Bertrand, chevalier de Saignon, 366.
- Bertrand I, comte de Provence, 68, 73, 124-125, 128-129, 169, 212, 214, 361, 385, 403.
- Bertrand II, comte de Provence, 85, 124-128, 212, 257, 274, 351-352, 439, 471-472.
- Bertrand, comte de Saint-Gilles, marquis de Provence, 83, 171, 369, 442.
- Bertrand, évêque d'Antibes, 307.
- Bertrand, évêque de Barcelone, 389.
- Bertrand I, évêque de Fréjus, 196, 224, 319, 321-322, 379, 381-382.
- Bertrand II, évêque de Fréjus, 382.
- Bertrand, évêque de Nice, 338.
- Bertrand, évêque de Riez, 231, 376, 381, 452.
- Bertrand, fils d'Aldebert Berald, 310.
- Bertrand, fils d'Amiel de Fos, 351.
- Bertrand, fils de Guillaume II, vicomte de Marseille, 199.
- Bertrand, fils de Laugier Roux de Nice, 365, 368.
- Bertrand, fils de Pierre Saumade, 203.
- Bertrand, fils de Rainoard, 393.
- Bertrand, prieur de St.-Saturnin-du-Port, 78.
- Bertrand, vicomte de Marseille, 205.
- Bertrand d'Agoult, moine de Lérins, 454.
- Bertrand (de Châteaurenard), moine de Lérins, 149, 328, 454-455.
- Bertrand de Grasse, 302, 306, 429.
- Bertrand de Venasque, 392.
- Bertrand de Vence, 310.
- Bertrand Raimbaud (de Simiane), 129.
- Besaçon (Doubs), 26.
- Besse (ar. Draguignan, Var), 146-149.
- Betorrida, villa*, 20, 211.
- Beylière (La), hameau (co. Moustiers, ar. Digne, AHP), 327, 377.
- Blacas, famille (voir Pontevès).
- Blanche, comtesse de Barcelone, 257.
- Blismodis, épouse de Pons, 40.
- Bollène (ar. Orange, Vaucl.), prieuré, 45.
- Bonafanta, épouse de Saramanus, 345.
- Bonazac,auj. St.-Peyre (co. Châteauevert, Var), 146, 149-150.
- Bonfils, abbé de St.-Victor, 282-283.
- Bonfils, fils de Constantin, abbé de St.-Véran de Vence, 344.
- Boniface, fils de Boniface de Reillanne, 141.
- Boniface, fils de Boniface et Constance, 240, 242.
- Boniface, fils de Lambert (de Reillanne), 62, 240, 243.
- Boniface, marquis d'Albenga, 313.
- Boniface, vicomte, fils d'Alfant, 240.
- Boniface de Castellane, 328.
- Boniface de Céreste, 243.
- Boniface de Reillanne, 141-142, 240-241.
- Boniface (de Salernes), 67, 139, 229, 233, 419.
- Bonnefille, épouse de Pons, 451.
- Bonnieux (ar. Apt, Vaucl.), 220.
- Bordeaux (Gironde), 404.
- Boscodon (co. Les Crottes, ca. Embrun, HA), monastère, 482, 484.
- Boson, comte de Provence, 35, 111, 122, 183, 412-413.
- Boson, fils de Boson (de Reillanne), 240.
- Boson, frère de Pierre de Volonne, 237.
- Boson, roi de Provence, 22.
- Boson (de Reillanne), 240.
- Bouc-Bel-Air (ca. Gardanne, ar. Aix, BDR), 104-105.
- Boulbon (ca. Tarascon, ar. Arles, BDR), vicomtes, 394, 410.
- Bourges (Cher), 404.
- Bourgogne, 3, 24, 31, 70, 109, 425, 485.
- Boyer de Sainte-Marthe, 15.
- Brauch (village détruit, entre Montmeyan et Varages, co. Verdrière, ca. Salernes, Var), 232, 325-326.
- Brême (Italie), monastère, 216-217 (voir Novalaise).
- Briançonnet (ca. St.-Auban, AM), 328-329.
- Brignoles (Var), 359, 361.
- Brioude (Hte.-Loire), 314 (voir St.-Julien, abbaye).

Brômes (St.-Martin de Brômes, AHP), 232
(voir *Archincoscum*).
Broyes (ca. Comps, Var), 325.
Buis (ar. Nyons, Drôme), 176.
Burgundia, épouse de Pons Maunier, 202.
Burnis, villa (entre Palayson et Puget-sur-Argens, Var), 224, 226.

C

Cabasse (ca. Besse, Var), 196, 202, 205.
Cabriès (ca. Gardanne, ar. Aix, BDR), 185.
Cadenet (ar. d'Apt, Vaucl.), 211, 223.
Caderousse (ca. Orange, ar. Avignon, Vaucl.), 94.
Cadière (La) (ca. Beausset, ar. Toulon, Var), 185-186, 193, 200, 210, 417.
Cagliari (Sardaigne, Italie), 275.
Cagnes (AM), 343-344, 346-347.
Calixte II, pape, 129, 158, 321-322, 390, 466.
Callas (ar. Draguignan, Var), 196.
Callian (ar. de Draguignan, ca. de Fayence, Var), 69, 317-319 ; famille, 318.
Camargue (BDR), 188, 398.
Campania, villa, 20, 185, 210.
Campica, vicaria, 60.
Camprondon (Espagne), monastère, 272.
Candillargue (ca. de Mauguio, Hérault), 189.
Cannax (co. Andon, AM), 302.
Cannes (AM), 287, 289, 292, 298, 302, 306, 309-311, 317, 429.
Cannet (Le) (ca. Luc, Var), 168, 320.
Canossa (Italie), 264.
Cantorbery (Angleterre), archevêques, 387.
Cappe (Île de la) (sur le Rhône, en aval d'Arles, BDR), 104, 123 (voir Saint-André).
Caprais, saint, 316.
Caravaillan,auj. Ste.-Marguerite (co. Marseille, BDR), 200, 210, 226, 459.
Carcassonne (Aude), 127, 273.
caritas, 430, 437.
Carloman, roi, 221.
Carluc (ca. Reillanne, ar. Forcalquier, AHP), monastère, 116, 135-138, 140-142, 156, 160, 239, 241, 245, 284, 419, 462-463.
Carnoules (ca. Cuers, ar. Toulon, Var), 380.
Carnoules, hameau (co. Menton, AM), 312.
Carpentras (Vaucl.), 6, 45, 131, 175, 389 ; évêques, 407 (voir Airard, Etienne).
cartulaire, 10-11, 14, 16-17, 30, 53-54, 58, 150, 152, 161, 182, 191, 207, 266-267, 288-290, 313, 344, 380, 428, 476.
Casarie, sainte, 162-163.
Caseneuve (ca. et ar., d'Apt, Vaucl.), 82.
Casomalis (St.-Michel-l'Observatoire, ca. et ar. Forcalquier, AHP), 36.
Castellane (AHP), 209 ; famille, 34, 132, 145, 218-221, 225-226, 251, 288, 320, 323, 328, 330, 349, 364-368, 408, 416, 425.
Castille (Espagne), 270-272, 275.
Castres (Tarn), abbaye, 260-261, 280, 283.
Catalogne, 7, 94, 152, 180, 253-254, 256, 262-263, 268, 272, 275, 285, 314-315, 330, 388-389, 403, 409, 470, 477, 485.
Cavagne, quartier de St.-Vallier-de-Thiey (ar. Grasse, AM), 296.
Cavaillon (Vaucl.), 6, 125, 127, 193 ; évêques, 425 (voir Clément, Inguilran, Walcaud) ; vicomtes 102, 251 (voir Novelong).
Cécile, fille de Bertrand II, comte de Provence, 257.
Célestin II, pape, 150.
Célestin III, pape, 282, 356, 473.
Celle (La) (co. et ca. Brignoles, Var), monastère, 5, 245, 403-404.
Césaire d'Arles, 5, 15, 398, 400.
Ceyreste (ca. La Ciotat, ar. Marseille, BDR), 195, 200, 206.
Chalais (Isère), monastère, 482.
Chalaisiens, 478.
Châlon (Saône-et-Loire), 31 ; comtes, 74.
Champsaur (région au nord de Gap, HA), 87.
Chantelou, Dom Claude, 99-100, 117, 155, 162, 168.
Chardavon (co. St.-Geniès, ca. et ar. Sisteron, AHP), collégiale, 382-384, 396, 409.
Charlemagne, 13, 14, 17, 18, 31, 110, 214, 267, 337, 344.
Charles le Simple, 188.
Charles, évêque de Sisteron, 176.
Chartreuse (Isère), monastère, 482.
Chartreux, 399, 478, 482.
Châteaudouble (ca. Callas, Var), 350.
Châteauneuf-de-Contes (ca. Contes, AM), 339.
Châteaurenard (ar. Arles, BDR), 146, 149, 331-332, 407 ; famille, 81, 102, 135, 144-146, 149, 151, 160, 178, 288, 321-322, 329-334, 379, 393, 410, 416-417, 440, 454, 468-469, 476, 478.
Châteauvert (ca. Barjols, ar. Draguignan, Var), 145-146, 149-150 ; famille, 145, 149-150, 234, 330, 393, 454, 478.
Chaudol (ca. et co. de la Javie, ar. Digne, AHP), 18, 20, 209, 214-216, 226, 236, 238, 250.
Chaumouzey (Vosges), 388.
Chorges (ar. Embrun, HA), 217, 236.
Chrodegang, évêque de Metz, 370.
Cilianu, ager, 20.
Cimiez (quartier de Nice, AM), 13, 338, 416.
Cisterciens, 2, 282, 289, 400, 404, 464, 478.
Cîteaux (ca. Nuits, Côte-d'Or), abbaye, 268, 482-483.
Clansayes (ca. St.-Paul-Trois-Châteaux, ar. Nyons, Drôme), 71-72, 412.

- Clausonne (co. Biot, ca. Antibes, AM), 295, 297.
 Clément, évêque de Cavaillon, 452.
 Clément, *nutritus litteras*, 451.
 Clément III, pape, 282.
 Clément IV, pape, 357.
 Clue (La) (co. Aiglun, ca. ST. Auban, AM), 220.
 Cluny (ar. Mâcon, Saône-et-Loire), abbaye, 2, 3, 4, 5, 10, 12, 23, 107, 109-110, 121, 168, 174-175, 177-178, 229, 232, 234, 236-239, 261, 264-266, 268, 271-274, 281, 284-285, 287, 314, 320, 323, 337, 339, 347, 350-355, 358, 409, 439, 441, 448, 456, 460-461, 465, 467, 470, 473-474, 485 ; abbés, 280, 289, 412, 415, 418-419, 422-424 (voir Aimard, Hugues de Semur, Maieul, Odilon, Odon, Pierre le Vénérable, Rodolphe).
 Codouls, dans la vallée du château des Inversunes (co. Thoronet, ca. Lorgues, Var), 320.
 Cogolin (ca. Grimaud, ar. Draguignan, Var), 199.
 Colomars (ca. Levens, AM), 340.
 Colombi, Jean, 35.
 Colonzelle (ca. Grignan, ar. Nyons, Drôme), 44.
 comtes de Provence (voir pour la maison d'Arles : Bertrand, Boson, Guillaume, Geoffroi, Roubaud ; pour la maison de Forcalquier : Guillaume, Guigues ; pour la maison de Toulouse - Saint-Gilles : Alphonse Jourdain, Bertrand, Raimond ; pour la maison de Barcelone-Aragon : Alphonse, Bérenger Raimond, Raimond Bérenger, Sanche).
 concile, Aix-la-Chapelle, 405, 410 ; Arles, 317 ; Avignon, 75, 80, 85, 116, 351, 383, 387, 471, 474 ; Barcelone, 262 ; Clermont, 480 ; Francfort, 6 ; Plaisance, 320 ; Romans, 466 ; Saint-Gilles, 260 ; Toulouse, 259-263, 285, 469 ; Verceil, 266.
 Condorcet (co. et ca. Nyons, Drôme), 33-35, 44, 60-61.
 Confoux (co. Cornillon, ca. Salon, BDR), 211.
 Conrad, comte de Vintimille, 311.
 Conrad, fils d'Azon, 313.
 Conrad, moine de Lérins, 300.
 Conrad I le Pacifique, roi de Bourgogne Transjurane, 35, 43, 109-113, 119, 183, 206, 287, 290, 412-413.
 Consorce, sainte, 78, 174, 405, 423.
 Constance, épouse de Boniface, fils de Lambert (de Reillanne), 240.
 Constance (d'Arles), reine de France, 118, 122, 257.
 Constant, mari de Raimonde, 176.
 Constant, mari de Teucia, 176.
 Constantin, abbé de St.-Véran de Vence, 344-345.
 Constantin, juge de Sardaigne, 269, 472.
 Constantin, mari d'Isingarde, 328.
 Constantinople, 154.
 consulat, 307.
 Cordoue (Espagne), 23.
 Corniers (co. Trigance, ca. Comps, Var), 218.
 Cornillon (ca. Salon, BDR), 466.
 Correns (ca. Cotignac, ar. Draguignan, Var), monastère, 10, 67, 99, 102, 130-131, 135, 138, 140, 144-151, 160, 178, 233-234, 309, 321, 329-330, 370, 379, 393, 406-407, 416-417, 419, 435, 440, 458, 462-463, 468-469, 476, 478.
 Cotaronus, chevalier, 69.
 Cousson (co. d'Entrages, ca. de Digne, AHP), 68, 214, 247-250, 284, 370, 426, 440.
 Coutignargues (co. Arles, BDR), 125.
 croisade, 7, 52, 151, 203, 272, 324, 332, 426, 454, 461, 472, 479-480.
 Cruis (ca. St.-Etienne, ar. Forcalquier, AHP), collégiale, 382-384, 409.
 Cuers (ar. Toulon, Var), 196, 198.
 Cuges (ca. Aubagne, ar. Marseille, BDR), 196.
 Cuixà (ca. Prades, Pyrénées Orientales), monastère, 262-263, 275, 280.
cura animarum, 277, 465.

D

- Dalmace, abbé de St.-Michel de Vintimille, 311.
 Dalmace, épouse d'Isnard de Niozelles, 235.
 Dalmace, épouse d'Isnard de Volonne, 237.
 Dalmace, épouse d'Isoard de Mison, 235-236.
 Dalmace de Montignac, 69.
 Dan (co. La Barben, BDR), 210.
 Daniel, moine de Lérins, 288.
 Datil, donateur à *Dimone*, 41.
 Datil, frère de Richaud, 37-38, 40.
 Datil, témoin à Monteux, 41.
 Dauphiné, 132, 152-157, 159, 178, 389, 409, 479, 482.
 Deiproducta, fille de Raimbert, 104.
 Déodat, évêque de Toulon, 194, 247, 402.
 Deusde, abbé de Vabres, 246.
 Didier, mari d'Aldeburge, 240.
 Didier Mallenus, 155.
 Die (Drôme), 33, 40, 42, 45, 60-62, 82, 152-153, 157-158 ; évêques, 387-388.
 Digne (AHP), 6, 19, 214, 238, 247, 249, 324, 426 ; évêques (voir Bernard, Hugues).
 Dilecta, épouse de Garac, 220.
 Dodo, fils d'Aldebert (de Châteaurenard), 147.
 Dodo, mari de Belilde, 69.
 Dodo (de Castellane), 218-220, 328.
Domadus, villa, (Endaume), 20.

Domedia, 105.
 Domedia, *Deo devota*, 103, 405.
 Domica, moniale de St.-Sauveur, 403.
 Domitienne, voie, 36.
 Domnus, moine de Montmajour, 124.
 Donat, saint, 170.
 Donzère (ar. Montélimar, ca. Pierrelatte, Drôme), prieuré, 45.
 dot, 196, 210, 224, 230, 235, 328, 447.
 douaire, 27-28, 30, 53, 55, 130, 185, 194, 237, 244.
 Douce de Provence, comtesse, 257, 304, 360, 389, 480.
 Douceline, épouse d'Hugues Geoffroi, 203.
 Draguignan (Var), 47, 320, 382.
 Drap (ca. Contes, ar. Nice, AM), 340.
 Drogon, évêque de Marseille, 182, 347.
 Dromon (ca. Sisteron, AHP), 95, 214, 233-238, 284, 384, 448.
 Durand, abbé de St.-Eusèbe de Saignon, évêque de Vence, 344-346.
 Durand, abbé de St.-Victor, 199, 202, 217, 237, 246, 252-253, 261-263.
 Durand, évêque de Sisteron, 211.
 Durand, prêtre d'Avignon, 385.
 Durand, viguier du Pujet, 224.
 Durbon (co. St.-Julien-en-Beauchêne, ca. Aspres-sur-Buëch, ar. Gap, HA), chartreuse, 482.

E

Ebrard, abbé de St.-Pons de Nice, 341.
 Ecila (voir Hélène).
 Elesindis, *Deo dicata*, 243, 406.
 Eleutère, abbé de Lérins, 21.
 Elisabeth, comtesse de Barcelone, 255.
 Embiers (L'île des) (co. Six-Fours, ca. Ollioules, ar. Toulon, Var), 204.
 Embrun (ar. Gap, HA), 6, 45, 216, 236, 238 ; archevêques, 188, 308 (voir Benoît, Guillaume, Rado).
 Emma, comtesse de Provence, 122, 125, 171, 189, 257.
 Emma, moniale de St.-Sauveur, 403.
 Entrages (ca. de Digne, AHP), 247, 249.
 Entrecasteaux (*castrum* voisin de Salernes, ar. Draguignan, Var), 69.
 Entrevaux (ar. Castellane, AHP), 329.
 Eric, frère de l'abbé Maieul, 26, 28, 56.
 Erleuba, 224.
 Ermengarde, abbesse de St.-Césaire, 396.
 Ermengarde, comtesse de Provence, 122, 169, 188, 338, 403.
 Ermengarde, épouse d'Aldebert (de Lacoste), 220, 329, 365, 368.
 Ermengarde, épouse de Boniface, fils de Boniface de Reillanne, 141.

Ermengarde, épouse de Guillaume I vicomte de Marseille, 186.
 Ermengarde, épouse de Pierre *miles*, 34, 60.
 Ermengarde, épouse de Pierre, 344.
 Ermengarde, épouse de Pons Arbald (de Castellane), 56.
 Ermengarde, mère d'Isoard, 249.
 Ermengarde, prieure de St.-Laurent, 401.
 Ermengarde, soeur de Griffon, comte, 32.
 Ermengarde (de Monteux), 40.
 Ermengaud IV, comte d'Urgell, 171, 257, 443.
 Ermeric, alleutier de Chaudol, 215.
 Ermessende, moniale de St.-Sauveur, 403.
 Ermessende de Carcassonne, comtesse de Barcelone, 255-256.
 Escale (L') (ca. Volonne, ar. Sisteron, AHP), 237.
 Escarène (L') (ar. Nice, AM), 340.
 Esclapon (Roque-Esclapon, ar. Draguignan, Var), 222, 325.
 Espagne, 75, 255, 264, 268, 270-271, 274, 389.
 Esparron (Esparron-de-Pallières, ca. Barjols, ar. Draguignan, Var), monastère, 53, 337, 358-363, 408, 416, 425, 464.
 Estoublon (ca. Mézel, ar. Digne, AHP), monastère, 135, 138, 142-143, 160, 221, 251, 419, 426, 438, 462.
 Etienne, donateur de St.-André de Villeneuve, 165, 171.
 Etienne, évêque d'Apt, 344, 419.
 Etienne, évêque de Carpentras, 70.
 Etienne, évêque de Clermont, 314.
 Etienne II, pape, 21.
 Etienne de Brioude, 259.
 Etienne (de Châteaurenard), moine de Lérins, 149, 305, 328, 332, 454.
 Etienne de Simiane, prieur de St.-André de Villeneuve, 9.
 Eugène III, pape, 158, 175, 342.
 évangélique, 8.
 Eve, *ancilla Dei*, 406.
 exemption, 107-109, 114, 177, 265, 267, 389, 419-420, 423, 470.

F

Falcon, Aymar, 156.
 Faletrudis, moniale de St.-Sauveur, 403.
 Farto, 311.
 Faucon (ca. Turriers, ar. Forcalquier, AHP), 217.
 Faucon (ca. Vaison, Vaucl.), 45, 236.
 Faust, abbé de Lérins, 317.
 Favary (co. Fuveau, ca. Trets, ar. Aix, BDR), 198.
 Favas (co. Montferrat, ca. Callas, Var), 145, 223.
 Faysses (co. Ste.-Jalle, Drôme), 71-72.
 Féraud, donateur à Cousson, 247.

- Féraud, évêque de Gap, 39, 70-74, 83, 88, 95, 234-235.
 Féraud, fils d'Ermengarde (de Monteux), 40.
 Féraud, fils d'Ismion, 40.
 Féraud, fils de Rostaing (de Thorame), 221.
 Féraud de Chateaudouble, 350.
 Féraud (de Château-Giraud), 84.
 Féraud de Thoard, 235, 237-238, 456.
 Ferlède (Solliès-la-Ferlède, ca. Solliès-Pont, ar. Toulon, Var), 204.
 Fides, épouse de Guillaume Gauceran, 304.
 Fides, épouse de Rainoard, petit-fils d'Aldebert (de Châteaurenard), 149.
 Fiossac, quartier de La Roquebrussanne (ar. Toulon, Var), 209.
 Flassans (ca. Besse, ar. Brignoles, Var), 147, 149.
 Flayosc (ca. Draguignan, Var), 350.
 Florus de Lyon, 170.
 Flotte, famille, 484.
 Fontienne (ca. St.-Etienne-les-Orgues, AHP), 212-213.
 Fontvieille (ca. Arles, BDR), 125.
 Forcalquier (AHP), 128, 176, 209, 211-213, 226, 474 ; chapitre St.-Mary, 76, 383 ; comtes, 481 (voir Guillaume, Guigues).
 Fos (Fos-sur-Mer, ca. Istres, ar. Aix, BDR), 349, 352, 355, 357 ; famille, 84-86, 89, 91, 112, 119, 123, 296, 301, 330, 349-353, 355, 361, 368, 408, 421-422, 465.
 Foulques, archevêque d'Aix, 466.
 Foulques, évêque d'Antibes, 282.
 Foulques, fils d'Hugues du Puy, 204.
 Foulques, fils de Guillaume II, vicomte de Marseille, 193, 196.
 Foulques, fils de Guillaume III, vicomte de Marseille, 196, 202.
 Foulques, fils de Pons Maunier, 203.
 Foulques, frère de Poncia, 310.
 Foulques, *miles* de Châteaurenard, moine de Lérins, 331.
 Foulques, petit-fils de Boniface (de Salernes), 233.
 Foulques, prieur de Lérins, 305, 333.
 Foulques, vicomte de Marseille, 191-199, 204, 207, 346, 401-402, 433, 475.
 Foulques (de Marseille), moine de St.-Victor, 199, 203, 455, 471.
 Foulques (I de Pontevès), 231, 325.
 Foulques (de Reillanne), 115, 243, 406, 444-445.
 Foulques de Solliès, 203-204.
 Foulques Dodo (de Châteaurenard), 148, 151, 328, 331-332, 439, 445.
 Foulques Lombard, 300, 302, 305-306, 428-429, 435.
 Fouquier, évêque d'Avignon, 386.
 Fouquier, père de l'abbé Maieul, 25, 27-28, 30-31, 47, 51, 55.
- France, rois, 110.
 Franco, donateur de St.-André de Villeneuve, 175.
 Franco, fils de Rostaing Raimbaud de Nice, 225.
 Franco, mari de Matella, 319.
 Franco, vicomte de Fréjus, 224, 359.
 Franco (de Fréjus), 133, 222, 225, 359, 439, 445, 447.
 Fredegarda, moniale, 401.
 Freinet (co. Garde-Freinet, ca. Grimaud, ar. Draguignan, Var), 23, 51, 193, 197, 199, 202-202, 290, 480.
 Fréjus (ar. Draguignan, Var), 6, 20, 30, 47, 49, 66-67, 69, 81, 131, 168, 184, 191, 193, 196-197, 199, 209, 221, 223, 229, 232-233, 250, 291-293, 298, 301, 303, 309, 316-317, 319-320, 323, 325, 333, 377-382, 416, 425, 447 ; évêques 232, 271, 326, 350, 459, 467 (voir Bérenger, Bertrand, Gantelme, Gontard, Léonce, Riculf, Théodore) ; vicomtes, 359 (voir Franco, Guillaume).
 Fritgarda, moniale de St.-Marcel de la Sorgue, 399.
 Frodina, épouse d'Adalard, 73.
 Frodon, évêque de Sisteron, 170, 211, 338, 401, 457.
Frontiniaco (lieu indéterminé près de Mirabel-aux-Baronnies, ar. Nyons, Drôme), 71-72.
 Frotaire, évêque de Nîmes, 260.
 Frotard, abbé de St.-Pons de Thomières, 264, 269, 272.
 Fulbert de Chartres, 124.
 Fulda (Allemagne), monastère, 108.

G

- Gala (de Baux), épouse de Franco, 225, 359, 448.
 Galburge, abbesse de St.-Césaire, 398.
 Galburge, épouse de Dodo (de Castellane), 218-220, 328.
 Galburge, épouse de Lambert (de Reillanne), 36, 62, 141.
 Galburge, épouse de Laugier, 106.
 Galburge, moniale des Accoules, 402.
 Galdrade, épouse de Gui de Riez, 138, 359, 362.
 Gallura (Sardaigne, Italie), 275.
 Galtier, abbé de St.-Gilles, 365.
 Ganagobie (ca. Peyruis, ar. Forcalquier, AHP), prieuré, 5, 35-37, 42, 62, 93, 95, 142, 236, 239, 246, 439, 457, 482.
 Gandalmos, épouse d'Isoard de Valernes, 237.
 Gandalmos, épouse de Boniface de Reillanne, 141, 241.
 Gantelme, évêque de Fréjus, 66, 69-70, 196, 317-319.

- Gap (HA), 6, 33, 37-40, 42, 45, 62, 72, 82, 84, 86-87, 94, 113, 131, 174-175, 216, 223, 234-239, 382, 404, 438, 474, 480, 482 ; évêques (voir Arnulf, Féraud, Hugues, Isoard, Laugier, Pierre, Ripert) ; vicomtes, 42, 86, 95, 217 (voir Mison, famille ; Isoard, Pierre).
- Garac, fils d'Aldebert (de Lacoste), 220, 329, 365.
- Garac, frère de Robert (de Lacoste-Castellane), 28, 221, 364-365.
- Garant, neveu de Garnier, abbé d'Arles, 104.
- Garavan (quartier de Menton, AM), 312.
- Garde-Adhémar (ar. Montélimar, ca. Pierrelatte, Drôme), prieur, 45.
- Garéoult (ca. Roquebrussanne, Var), 125, 196.
- Garguier, vallée (ca. et co. Aubagne, ar. Marseille, BDR), 197.
- Garibertus, fils de Sabbatus, 167.
- Garin, abbé de Lérins, 305, 327.
- Garnier, abbé d'Arles, 104.
- Garnier, abbé de Lérins, 48, 50, 143, 323, 333, 424.
- Garnier I, abbé de Psalmodi, 189.
- Garnier II, abbé de Psalmodi, 187-188, 190-191, 424.
- Garnier, évêque d'Avignon, 163-165, 169, 391.
- Garnier, prieur de Cluny, 63-65, 323.
- Garnulf, moine de St.-Victor, 232.
- Garrigues (ca. St.-Chaptes, ar. Uzès, Gard), 209.
- Gaubert (co. Digne, AHP), 249, 324.
- Gauceran, fils de Bertrand de Grasse, 306.
- Gauceran, fils de Guillaume Bernard de Mougins, 310.
- Gauceran (de Grasse), 49, 66, 230, 287, 290-294, 299, 446.
- Gaucher, ermite d'Aureil, 388.
- Gaudemar, fils d'Isoard de Valernes, 237.
- Gaudemar, frère de Pons, 235.
- Gaudemar Forsanus (de Mison), 42, 62, 235-236.
- Gaule, 271, 460.
- Gaussier, mont (co. St.-Rémy, ar. Arles, BDR), 164, 391.
- Gautier, frère de Raimonde, 57.
- Gautier, prêtre, fils d'Albert et Laitilde, 211-212.
- Gautier (d'Aubignosc), 125.
- Gélase II, pape, 90, 137, 158, 174, 473.
- Gênes (Italie), 275, 311, 313.
- Geoffroi, chevalier de Saignon, 366.
- Geoffroi I, comte de Provence, 68, 73, 123-125, 129, 169, 214, 385, 439, 442.
- Geoffroi II, comte de Provence, 78, 129, 169.
- Geoffroi I, évêque d'Antibes, 294, 296-297, 299-302, 449.
- Geoffroi, fils d'Amiel de Fos, 351.
- Geoffroi, fils d'Hugues du Puy, 204.
- Geoffroi, fils d'Isnard d'Auriol, 377.
- Geoffroi, fils de Geoffroi, vicomte de Marseille, 198-199, 203.
- Geoffroi, fils de Guillaume III, vicomte de Marseille, 196, 199, 202-203.
- Geoffroi, fils de Guillaume Bernard de Mougins, 310.
- Geoffroi, fils de Raimond Geoffroi, 203.
- Geoffroi, neveu d'Itier, 198.
- Geoffroi, vicomte de Marseille, 193, 195-196, 198-199, 202-203, 205, 258, 402-403, 453.
- Geoffroi Blanchère, 231, 377, 381.
- Geoffroi de Marseille, vicomte de Marseille, fils de Pons de Peynier, 30, 205.
- Geoffroi de Reillanne, 306.
- Geoffroi de Rians, 358-359, 361-362, 402.
- Geoffroi de Sartoux, 310.
- Geoffroi Irat, 203.
- Gérard, abbé de St.-André de Villeneuve, 172.
- Gérard, abbé de St.-Gilles, 190.
- Gérard, cardinal-évêque d'Ostie, 319.
- Gérard, évêque de Sisteron, 481.
- Gérard, fils d'Albert et Laitilde, 211.
- Gérard, fils d'Ermengarde (de Monteux), 40, 41.
- Gérard, frère de Féraud, évêque de Gap, 39, 71.
- Gérard, mari de Sufficia, 32, 34.
- Gérard, signataire du douaire de Raimonde, 55.
- Gérard Chabrier, évêque de Sisteron, 75-76, 212, 382-383.
- Gérard (de Sabran), archevêque de Narbonne, 32, 34, 44.
- Gérard Palliol, 169.
- Géraud d'Aurillac, 52.
- Gerberge, épouse du roi Lothaire, 413.
- Gerberge (de Mâcon), comtesse de Provence, 71, 118, 123, 169, 257.
- Gerberge (de Nice-Orange), épouse de Bérenger, vicomte d'Avignon, 78, 82.
- Gerberge (de Provence), épouse de Gerbert, comte de Gévaudan, 171, 257.
- Gerbert, comte de Gévaudan, 171, 257.
- Germanie, 3, 108-109.
- Gérone (Espagne), 256, 275, 315 ; évêques (voir Bérenger).
- Gersende, abbesse de St.-Sauveur de Marseille, 201-202, 403.
- Gersende d'Albon, épouse de Guillaume I de Forcalquier, 129-130.
- Gévaudan, 258-259, 280.
- Gibelin, archevêque d'Arles, 116, 471.
- Gigognan (co. Sorgues, Vaucl.), 164, 168.
- Gigors (ca. Turriers, HA), 216-217, 226, 236, 238.
- Gioffredo, P., 80.
- Gisbernus, moine clunisien, 73.
- Gisbernus, moine de Lérins, 314.
- Gisle, épouse d'Albert de Mison, 215.

- Gisle, épouse de Mir Geribert, 256.
 Gisle, épouse de Rostaing d'Agoult, 82.
 Gison, abbé de St.-André de Villeneuve, 163.
 Gison, mari de Rotberga, 153.
 Glandèves (lieu disparu, co. Entrevaux, ar. Castellane, AHP), 6, 220, 293, 301, 309, 328, 364, 367 ; évêques (voir Pons) ; famille (voir Castellane).
 Gombaud de Besora, 254-256, 263.
 Gombert, chevalier d'Avignon, 167.
 Gonçolenus, 218.
 Gonfaron (ca. Besse, ar. Draguignan, Var), 380.
 Gontard, évêque de Fréjus, pèrvôt d'Arles, 57, 101-103, 121, 317, 452.
 Gontard, évêque de Valence, 155.
 Gontard, fils de Pandulf (de Salernes), 65, 231-233, 325.
 Goudargues (ca. Pont-Saint-Esprit, ar. Nîmes, Gard), monastère, 34, 274.
 Grasse (AM), 296, 307-308 ; famille, 49, 112-113, 287, 289-306, 330, 333-334, 416, 446-447, 476-477.
 Gratemoine,auj. Mousteiret (ca. Castellane, AHP), 325, 377-378, 409.
 Grauseau (co. et ca. Malaucène, ar. Orange, Vaucl.), 38, 425.
 Graveson (ca. Châteaurenard, BDR), 125.
 Grégoire V, pape, 29, 38, 44, 59, 101, 107-109, 119-120, 157, 164, 167, 419, 423.
 Grégoire VII, pape, 116, 126-128, 177, 250, 263-265, 267-271, 274, 280, 285, 335, 351, 360, 383, 421, 467, 470-473.
 Grégoire de Tours, 17.
 Grégoire le Grand, pape, 47.
 Grenoble (Isère), 62, 100, 152-153, 157-158 ; évêques, 386 (voir Artaud).
 Griffon, comte d'Apt, 32, 132, 442.
 Grignan (ar. et ca. Montélimar, Drôme), 45.
 Grimaud (ar. Draguignan, Var), 197, 202-203.
 Guards (Les) (hameau, co. Nyons, Drôme), 71-72.
 Guérin, fils d'Aldebert (de Riez), 70, 248.
 Guérin, fils de Pons de St.-Martin, 220.
 Guérin, mari d'Amica, 240-241, 435-436, 438.
 Guérin, prince de Riez, 66, 143, 218, 401.
 guerres baussenques, 91, 130, 173, 354, 361.
 Gui, archevêque de Vienne, 155.
 Gui, fils d'Albert de Mison, 215-216.
 Gui, fils d'Albertrude, 219.
 Gui, fils d'Aldebert (de Riez), 70.
 Gui, fils d'Amiel de Fos, 351.
 Gui, mari de Membresia, 215, 247-249.
 Gui, moine de St.-Victor, 278.
 Gui de Fos, 297, 351.
 Gui de Fos, archevêque d'Aix, 454.
 Gui de Gaubert, 143.
 Gui (de Riez), 66, 138, 143, 235, 362, 401.
 Gui de Roumoules, 324, 332, 426.
 Guiburge, abbesse de St.-Laurent, 400.
 Guifred, abbé de St.-Victor, 136, 187-188, 191, 193, 195, 219, 225, 229, 252, 266.
 Guifred, archevêque de Narbonne, 262.
 Guifred (de Salernes), 229.
 Guigues, comte de Forcalquier, 130.
 Guigues, fils de Didier Mallenus, 155.
 Guigues le Chartreux, 479.
 Guillaume, abbé d'Hirsau, 265.
 Guillaume, abbé de Montmajour, 117, 126-127, 157, 159, 178, 321, 379.
 Guillaume, abbé de St.-Gervais de Fos, 353.
 Guillaume, abbé de St.-Gilles, 91.
 Guillaume II, archevêque d'Embrun, 342.
 Guillaume, chanoine de St.-Julien de Brioude, 314.
 Guillaume, clerc, 198.
 Guillaume I, comte de Besalù, 257.
 Guillaume I, comte de Forcalquier, 128-130.
 Guillaume II, comte de Provence (le Libérateur), 15, 23, 29, 43, 49-54, 59-60, 62, 64, 68-69, 72, 118-119, 121-122, 124, 129, 163-164, 169, 189, 212, 257, 259, 290, 317, 339, 346, 348, 391, 396-397, 413-415, 439, 461.
 Guillaume III, comte de Provence, 118, 122-123, 144, 167, 169-170, 188, 190, 193, 212, 257, 442.
 Guillaume IV, comte de Provence, 41, 60, 68, 72, 169.
 Guillaume V, comte de Provence, 118, 257.
 Guillaume VI-Bertrand, comte de Provence, 78, 129, 169, 257.
 Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse, 122, 125, 171, 188-190, 257.
 Guillaume IV, comte de Toulouse, 273.
 Guillaume, donateur à Cousson, 247.
 Guillaume III, duc d'Aquitaine, 423.
 Guillaume, évêque d'Orange, 91.
 Guillaume, fils d'Adila, 300.
 Guillaume, fils d'Aldebert (de Châteaurenard), 146-147, 406-407.
 Guillaume, fils de Bertrand de Grasse, moine de Lérins, 306, 454.
 Guillaume, fils de Geoffroi de Rians, 362.
 Guillaume, fils de Guillaume III, vicomte de Marseille, 196.
 Guillaume, fils de Guillaume Bernard de Mougins, 310.
 Guillaume, fils de Lambert de Vence, 346.
 Guillaume, fils de Novelong, vicomte de Cavaillon, 121-122, 128.
 Guillaume, fils de Pons et Richilde, 33.
 Guillaume, frère de Pierre de Volonne, 237.
 Guillaume, moine de St.-Victor, 248.
 Guillaume, petit-fils d'Albert de Mison, 216.
 Guillaume, vicomte de Fréjus, 224.
 Guillaume, vicomte, fils d'Alfant, 240.

- Guillaume I, vicomte de Marseille, 183-188, 190, 206-207, 346, 456.
- Guillaume II Major, vicomte de Marseille, 184, 191-199, 202-205, 207, 242, 380, 401-403, 433, 438, 475-476.
- Guillaume III Juvenis, vicomte de Marseille, 193, 195-199, 202, 205, 224, 242, 359, 428, 447.
- Guillaume Aldebert (de Châteaurenard), moine de Lérins, 149, 305, 328, 331-332, 454-455.
- Guillaume Amiel de Solliès, 199, 203-204.
- Guillaume Augier, 326.
- Guillaume Bernard de Mougins, 310.
- Guillaume d'Hyères, 301, 435, 455.
- Guillaume de Baux, 393.
- Guillaume de Bonnieux, abbé de Montmajour, 151.
- Guillaume de Clermont, 299.
- Guillaume de Cucuron, 128.
- Guillaume de Grasse, 302, 305-306.
- Guillaume de La Roque, 222.
- Guillaume de Loubières, prieur de St.-Michel de Frigolet, 394.
- Guillaume de Marseille, fils de Pons Maunier, 203, 205.
- Guillaume I de Moustiers, prince de Riez, 194, 247, 250, 372, 375, 380, 417.
- Guillaume II de Moustiers, 324, 376.
- Guillaume de Moustiers, prévôt de Riez, 427, 481.
- Guillaume de Reillanne, 306.
- Guillaume de Solliès, 204.
- Guillaume de Volpiano, 48, 229, 424.
- Guillaume Franco, clerc de Lérins, 327, 377.
- Guillaume Gauceran, 294-297, 299, 301, 304, 306.
- Guillaume Grueta, 48-49, 291-293, 296, 299-300, 307, 334, 344, 456.
- Guillaume le Gros, vicomte de Marseille, 205.
- Guillaume Pons, prieur de St.-Paul del Mar, 443.
- Guillaume Raimond, comte de Cerdagne, 262.
- Guillaume Rainoard, 393.
- Guillaume Truan, moine de Lérins, 343-344.
- Guillelmides, 26.
- Guillemette, épouse de Guillaume Augier, 326.
- Guirand de Simiane, 129.
- H**
- hagiographie, 8.
- Hélène (Ecila), épouse de Guillaume I de Moustiers, 247, 375, 380.
- Heliane, abbesse de Prébayon, 16.
- Henri IV, empereur, 126, 265, 274, 351, 471.
- hérésie (péto-brusiens) 90, 485.
- Hermès (co. La Verdrière, ca. Barjols, Var), 326.
- Hersfeld (Allemagne), monastère, 109.
- Hilaire, archevêque d'Arles, 316.
- Hirsau (Allemagne), monastère, 265, 272.
- Honorat, abbé de Lérins, archevêque d'Arles, 316, 323, 334, 459.
- Honorat, évêque de Marseille, 182-186, 188, 193, 206, 209, 219, 225, 417.
- Honorius II, pape, 305, 322, 326-327, 342.
- hôpital, 309-311.
- Hospitaliers, 7, 233, 362, 427, 478-482, 485.
- Huguelin, *miles* de Châteaurenard, moine de Lérins, 331.
- Hugues, abbé de St.-Victor, 185, 221.
- Hugues, chanoine de Nice, 329.
- Hugues, chanoine de Nice, 453.
- Hugues, comte de Rodez, 190.
- Hugues, donateur à Cousson, 247.
- Hugues, évêque d'Auxerre, comte de Châlon, 74.
- Hugues, évêque de Digne, 215, 426.
- Hugues, évêque de Gap, 88, 113.
- Hugues, évêque de Senez, 220.
- Hugues, fils d'Hugues du Puy, 204.
- Hugues, fils d'Isingarde, 328.
- Hugues, fils d'Isnard (de Salernes), 230.
- Hugues, fils de Bertrand de Grasse, 306.
- Hugues, fils de Lambert de Vence, 346.
- Hugues, fils de Raimond Geoffroi, 203.
- Hugues, levite, *provisor* de l'Eglise d'Arles, 61.
- Hugues, mari de Richilde, 223.
- Hugues, oblat, 451.
- Hugues, propriétaire à Olivet, 309.
- Hugues Capet, roi de France, 123.
- Hugues d'Arles, 6, 22, 23, 31, 102, 112, 412, 414.
- Hugues (de Bargemon), 222.
- Hugues I de Baux, 114, 358-359, 361-362.
- Hugues II de Baux, 206.
- Hugues de Blaye, 212.
- Hugues de Callian, 317-318.
- Hugues de Die, 269.
- Hugues de Mévouillon, 175.
- Hugues (de Pontevès), 231, 449.
- Hugues de Semur, abbé de Cluny, 24, 33, 74-80, 83-86, 89, 92, 94, 238, 262-263, 265, 272, 274, 339, 343, 383, 421, 473-474.
- Hugues du Puy, 199, 203-204.
- Hugues Geoffroi, 198-199, 203.
- Hugues Geoffroi, vicomte de Marseille, 205.
- Hugues Tinctus, 232-233, 325.
- Humbert, évêque de Vaison, 40.
- Humbert, fils d'Humbert I de Salins, 56.
- Humbert, moine clunisien, 87.
- Humbert, prieur de Correns, 124, 406.
- Humbert (d'Agoult), 56, 364.
- Humbert I de Salins, 56.
- Hyères (ar. Toulon, Var), 350, 352 ; famille, 330 (voir Fos).

I

Ile-Barbe (co. St.-Rambert, ca. Limonest, ar. Lyon, Rhône), abbaye, 15, 45, 113.
 Ile Gallinaria (Italie), abbaye, 311, 318.
 Ilislar, neveu de Riculf, 376.
 Imbert, archevêque d'Arles, 356.
 Imbert, donateur de St.-Paul de Mausole, 393.
 Imbert, prévôt d'Arles, 348.
 immunité, 18, 26, 110-111, 177, 265, 267, 360, 417, 461, 470.
 Imon, 185.
 Inaurs, 166.
 Ingilsena, épouse d'Isnard (de Salernes), 230.
 Inguilberge, épouse de Guillaume d'Aquitaine, 31.
 Inguilbert, père de Gisbernus, moine clunisien, 73.
 Inguilbert, père de Pons, abbé de St.-Victor, 185.
 Inguilran, évêque de Cavaillon, 121, 172, 398, 452.
 Innocent II, pape, 91, 129, 205, 321-322, 342, 349, 353, 360.
 Innocent III, pape, 159, 356, 369.
 Innocent IV, pape, 308.
 Isarn, abbé de St.-Victor, 8, 68, 96, 136, 156, 194, 200, 212, 214-215, 217, 224, 226-227, 232-233, 242-243, 246-247, 249, 252, 254-256, 277-278, 371, 373, 380-381, 426, 428, 459-460, 475.
 Isingarde, épouse de Constantin, 328.
 Ismion, donateur de Montmajour, 38, 40, 108, 153.
 Ismion, témoin à Monteux, 41.
 Ismion (de Mison), 42, 62.
 Ismion de Royans, 152-153.
 Isnard, donateur à Seillans, 222.
 Isnard, donateur de St.-André de Villeneuve, 175.
 Isnard, évêque de Nice, 342.
 Isnard, fils d'Isoard de Valernes, 237.
 Isnard, fils de Domesia, 105.
 Isnard, fils de Guillaume de Moustiers, 250, 324.
 Isnard, fils de Venerandus, 372.
 Isnard, frère de Guillaume Berard de Mougins, 310.
 Isnard, frère ou neveu de Pierre de Volonne, 237.
 Isnard, mari de Béatrice, 176.
 Isnard, mari de Belitrude, 451.
 Isnard, moine de St.-Victor, 373.
 Isnard Belletus, 243-244.
 Isnard d'Auriol, prêtre, 377.
 Isnard de Niozelles, 235.
 Isnard de Riez, 70, 247-249.
 Isnard (de Salernes), 229-230.
 Isnard de Volonne, 235, 237.

Isnard Geniès, clerc de Lérins, 327, 377.
 Isnard Maurellus, 142.
 Isoard de Mison, 42, 235-236.
 Isoard de Valernes, 235-236.
 Isoard, évêque de Gap, 88, 90, 439.
 Isoard, fils d'Ermengarde, 249.
 Isoard, fils d'Isoard de Valernes, 237.
 Isoard, vicomte de Gap, 217, 236.
 Ison, propriétaire à Uzès, 40.
 Italie, 31, 94, 109, 265, 268, 389, 409, 457.
 Ithier, archevêque d'Arles, 15, 103, 396.
 Ithier, oncle de Geoffroi, 198.

J

Jacques Amanat, cardinal, 441.
 Jarjate (La) (co. de Lus-la-Croix-Haute, Drôme), 62.
 Javie (ar. Digne, AHP), 236, 238.
 Jean, abbé de St.-Pons de Nice, 338.
 Jean II, évêque de Sisteron, 14-15.
 Jean III, évêque de Sisteron, 35, 439, 457.
 Jean XI, pape, 424.
 Jean XIII, pape, 108.
 Jean XVIII, pape, 172, 266-267.
 Jean XIX, pape, 423.
 Jean Cassien, 16-17, 223, 227-228, 401, 459.
 Jean Got, 309.
 Jeanne, reine, 442.
 Jérôme, saint, 390.
 Jérusalem, 92, 203-204, 305-306, 332, 480, 485 (voir Terre Sainte).
 Jocelin, 154-155.
 Jonas (I de Salernes), 230-231.
 Jonas (II de Salernes), 229, 232, 325.
 Jonquerettes (ca. L'Isle-sur-Sorgue, ar. Avignon, Vaucl.), 165.
 Jonquerolles (co. St.-Rémy, BDR), 393.
 Jonquières (co. Martigues, ar. Aix, BDR), 105.
 Josmar, abbé de Montmajour, 138-139.
 Jocas (ca. Gordes, ar. Apt, Vaucl.), 27.
 Jouques (ca. Peyrolles, ar. Aix, BDR), 145, 147, 149-150, 332, 467.
 Judith, épouse d'Atanulf (de Salernes), 229.
 Jules César, 317.

L

Lagnes (hameau de la co. d'Ampus, ca. Draguignan, Var), 66, 69, 143, 214, 218, 232, 250, 277.
 Lagoy (lieu-dit, co. St.-Rémy, BDR), 122, 393.
 Lagrasse (ar. Carcassonne, Aude), abbaye, 127, 255, 270, 280-281, 283, 463.
 Lambert, juge, 132.
 Lambert (de Reillanne), 36, 56, 62, 141.
 Lambert de Vence, 344, 346.
 Lambert Dodo, 144, 146, 406.
 Lambert Pandulf, 65, 232, 325.

- Lambesc (ar. Aix, BDR), 20, 209-211 ; famille, 210, 330.
- Landricus de Ste.-Tulle, 318-319.
- Languedoc, 94, 152, 180, 253, 256, 262-263, 268, 272-273, 280, 285, 330, 477, 485.
- Laugier, archevêque de Vienne, 153, 156, 254.
- Laugier, donateur de St.-André de Villeneuve, 175.
- Laugier, évêque d'Apt, 82, 369.
- Laugier, évêque d'Avignon, 129.
- Laugier I, évêque de Gap, 87-88, 126.
- Laugier II, évêque de Gap, 90.
- Laugier, fils de Rostaing de Lambesc, 210.
- Laugier, frère de Pons de St.-Martin, 220.
- Laugier, mari d'Odile (de Nice), 80-81, 339, 346.
- Laugier, mari de Galburge, 106.
- Laugier, moine de Cluny, frère de Féraud, évêque de Gap, 39, 71-72, 81, 456.
- Laugier, vicomte, fils d'Alfant, 240.
- Laugier (de Monteux), fils d'Ismion, 40-41.
- Laugier de Nice, 312.
- Laugier Rostaing, 340-341.
- Laugier Roux de Nice, 329, 340, 347, 365, 425, 456.
- Laurade (co. et ca. de Tarascon, ar. d'Arles, BDR), 61, 104, 125-126, 135.
- Laurent Bureau, évêque de Sisteron, 35.
- Lautilde, épouse d'Albert, 211.
- Lautrude, épouse de Rostaing de Lambesc, 210-211.
- Laviarda, épouse d'Otbert, 104.
- lectionnaire, 8, 99.
- légal pontifical, 75, 151, 271, 303, 351, 357, 381, 387, 466, 470, 473.
- Leibulfe, comte, 22.
- Leogarde de Rodez, 259.
- Léon (Espagne), 270, 272.
- Léon, pape, 17, 267.
- Léon VIII, pape, 107-108, 110, 112-113, 119, 157, 287, 413, 419.
- Léon IX, pape, 266-267, 469.
- Léonce, évêque de Fréjus, 316, 319, 334, 459.
- Lérins (île de St.-Honorat, co. Cannes, AM), monastère, 8, 10, 12-15, 20-22, 46-50, 66, 68, 70, 96, 112-113, 131, 143-144, 148-149, 151, 160, 168, 173, 210, 221, 223-224, 226, 229, 231-232, 234, 251, 255, 284-285, 336-337, 343-347, 350, 365-366, 376-378, 382, 393, 408, 415-416, 423-426, 428-429, 435, 439-440, 442-443, 446, 454-456, 458-459, 463, 467, 473, 476-477 ; abbés (voir Aldebert, Amalric, Augier, Aygulphe, Eleutère, Faust, Garin, Garnier, Honorat, Nazaire, Pierre, Pons, Porcaire).
- Letbert, abbé de St.-Ruf, 390.
- Leufred, fils de Novelong, vicomte de Cavaillon, 122.
- Leugarde, épouse d'Alfant, vicomte, 241.
- Leugarde, épouse de Pandulf (de Salernes), 65, 67, 232.
- libertas romana*, 265, 268, 368, 469-470.
- lignage, 2, 6.
- Ligurie (Italie), 152, 311, 334.
- Lioux (ca. Gordes, ar. Apt, Vaucl.), 27.
- Lirac (ca. Roquemaure, Gard), 165, 450.
- Lodève (Hérault), évêque, 190.
- Lothaire, empereur, 15.
- Lothaire, fils de Louis IV d'Outremer, roi, 35, 412.
- Loubet (Villeneuve-Loubet, ca. Cagnes, AM), 292.
- Loubières (lieu-dit, co. Tarascon, ar. Arles, BDR), 125.
- Louis V, roi de France, 118.
- Louis l'Aveugle, roi de Provence, 19, 31, 182, 386.
- Luce II, pape, 341.
- Luce III, pape, 368.
- Lucerius, prêtre, 32.
- Lucie, comtesse de Provence, 41, 60, 68, 72, 169.
- Lure (AHP), monastère, 483.
- Lurs (ca. Peyruis, ar. Forcalquier, AHP), 338.
- Lus-la-Croix-Haute (Drôme), 42, 62.
- Lyon (Rhône), 31, 359 ; archevêques, 386, 388.

M

- Mâcon (Saône-et-Loire), 26, 56-57, 414 ; comtes, 25-26.
- Magnus, abbé de St.-Victor, 19, 182.
- Maguelonne (Hérault), 189, 272, 388, 391 ; évêque, 190.
- Maieul, abbé de Cluny, 5, 12, 23-31, 33, 35-36, 43-47, 49-62, 64, 68-69, 77-78, 89, 94-97, 102, 121, 174, 178, 187, 229, 287, 292, 414, 422-424, 461.
- Maieul, fils de Maieul I, vicomte de Narbonne, 57.
- Maieul I, vicomte de Narbonne, 57.
- Mainfroi, évêque d'Antibes, 302-303, 307.
- Mainier, alleutier de Chaudol, 215.
- Malaucène (ar. Orange, Vaucl.), 38, 176.
- Manassès, archevêque d'Arles, puis de Milan, 31, 32, 103, 107, 347.
- Mandanois (co. de L'Escaie, AHP), 237.
- Mane (ca. et ar. Forcalquier, AHP), 176, monastère, 404.
- Manosque (ar. Forcalquier, AHP), 118-119, 125, 129, 185, 192, 213, 277, 318, 480-481.
- Marcellin, moine de St.-Victor, 224, 277.
- Marciana, villa*, 20, 211.
- Marie, épouse de Rainoard, fils de Pierre Rainoard, 149.

- Marignane (ar. Aix, BDR), 209, 225, 361, 448.
 Marinus II, pape, 108.
 Marius (ou Mary), saint, 170.
 Marlançon (co. Fontienne, AHP), 168.
 Marseille (BDR), 6, 12, 16, 18, 131, 180, 182, 184, 191, 193-195, 200, 203, 205, 209, 211, 227, 239, 243-244, 272, 276, 357, 371, 395, 459 ; évêques 182, 246, 417 (voir Bérenger, Drogon, Honorat, Maurontus, Pons, Raimond *de Vita Eterna*, Wadalde, Yves) ; vicomtes 85-86, 119, 133, 180, 210, 225, 228, 234, 241, 246, 266, 274, 283-285, 293, 352, 358, 361, 401, 409-410, 415-417, 420-422, 425, 435, 454-455, 465, 471, 475-477 (voir Barral, Foulques, Geoffroi, Guillaume, Hugues Geoffroi, Pons de Peynier, Pons Maunier, Raimond, Raimond Geoffroi, Roncelin).
 Martian, saint, 363.
 Martigues (ar. Aix, BDR), 112, 355.
 Martin, abbé de St.-André de Villeneuve, 164, 169, 440, 450.
 Martin, évêque de Vintimille, 312.
 Martin, prévôt de Barjols, 381.
 Martin, saint, 170.
 martyrologe, 9, 78, 162, 170, 443.
 Massoins (ca. Villars-sur-Var, ar. Puget-Théniers, AM), 329.
 Matella, épouse de Franco, 319.
 Mathilde (de Châteaurenard), 146-149, 230-231, 233, 330, 406-407.
 Maures, 242, 371 (voir Sarrasins).
 Maurontus, évêque de Marseille, 18, 214.
 Mazaugues (ca. Roquebrussanne, ar. Brignoles, Var), 185, 195.
 Méaulne (co. Riboux, ca. Beausset, ar. Toulon, Var), 185.
 Mées (Les) (ar. Digne, AHP), 95, 239.
 Membresia, épouse de Gui (de Riez), 235, 247-248.
 Mende (Lozère), 258 ; évêques (voir Aldebert).
 Méounes (ca. La Roquebrussanne, ar. Toulon, Var), 197, 209.
 Mercoeur, famille, 58.
 Mévouillon (ca. Séderon, ar. Nyons, Drôme), famille, 72, 95, 175-176, 178, 238-239, 415.
 Meynargue (co. Villeneuve-lès-Avignon, Gard), 169, 385.
 Mézouls (co. Maugio, Hérault), 451.
 Michel Pictavin, 309-310.
 Milan (Italie), archevêques (voir Manassès).
 Mir Geribert, 256.
 Mirabel-aux-Baronnies (ar. Nyons, Drôme), 71-72.
 Miramas (ca. Salon, ar. Aix, BDR), 466.
 Miramas (hameau, co. et ca. Grimaud, Var), 321.
 Miron, abbé de St.-Sebastien del Penedès, 278.
 Miron, mari d'Odile de Nice, 337-339.
 Miron, vicomte de Sisteron, 213, 338.
 Mison (ca. Sisteron ar. Forcalquier, AHP), 42 ; famille, 40, 42, 86, 95, 214, 217, 233-239, 284, 300, 384, 415, 417, 448 (voir Gap, vicomtes).
 missel, 240-241, 436.
 Moissac (Tarn-et-Garonne), abbaye, 264, 272, 274.
 Mole (La) (ca. St.-Tropez, Var), 204.
 Mollans-sur-Ouvèze (ca. Buis, ar. Nyons, Drôme), 176.
 Mont-Cassin (Italie), abbaye, 268, 289, 441.
 Montagnac (ca. de Riez, AHP), 248.
 Montauroux (ca. Fayence, Var), 319.
 Montbrien (co. La Verdrière, ca. Rians, Var), 326.
 Monteux (ca. et ar. Carpentras, Vaucl.), 40, 41.
 Montferrat (ca. Callas, Var), 350.
Montilio (lieu disparu entre St.-Romain-en-Viennois et St.-Marcellin, Vaucl.), 71-72.
 Montjustin (ca. Reillanne, ar. Forcalquier, AHP), 239-242, 435.
 Montmajour (co. Arles, BDR), abbaye, 1, 6, 8, 10, 12, 23, 38, 52, 61, 67-68, 70, 95, 97, 167, 169, 172-173, 184, 188, 190, 207, 210, 221, 228, 233-234, 239 241, 245, 270, 274, 280, 283-284, 287, 308-309, 315-317, 321-322, 326, 329-330, 335, 350, 352, 379, 381, 398, 405-406, 413, 416, 418-420, 422-424, 426, 429, 439-440, 442-443, 452, 457-458, 463, 466-467, 473, 485 ; abbés, 357 (voir Aldebert, Archinric, Benoît, Bermond, Guillaume, Guillaume de Bonnieux, Josmar, Moring, Pierre, Pons, Raimbert, Riculf, Roland).
 Montmirail, famille, 484.
 Moriez (ca. St.-André-des-Méouilles, ar. Castellane, AHP), 232, 325.
 Moring, abbé de Montmajour, 101, 106-107.
 Motte (La) (ca. et ar. Draguignan, Var), 196.
 Motte-aux-Bois (La), 155, 160 (voir Saint-Antoine-en-Viennois).
 Mouans (co. Mouans-Sartoux, ca. Cannes, AM), 311.
 Mougins (ca. Cannes, AM), 291-292, 295-298, 300, 302, 304, 306, 429.
 Moure (La) (co. Garde-Freinet, ca. Grimaud, ar. Draguignan, Var), 203.
 Mouriès (ca. St.-Rémy, BDR), 117.
 Moustiers-Gaubert, famille, (voir Riez, famille).
 Moustiers-Sainte-Marie (ar. Digne, AHP), 66, 68, 143, 221, 250, 284, 311, 324, 326-327, 372, 375-377, 409-410, 426.
 Mujouls (ca. St.-Auban, AM), 329.

Nans (ca. St.-Maximin, Var), 200, 204.
 Nantelme, fils de Fouquier, 61.
 Narbonnaise seconde, province romaine, 6, 317.
 Narbonne (Aude), 57, 404 ; archevêques (voir Arnuste, Gérard, Guifred) ; vicomtes, 25-26.
 Navarre (Espagne), 270-271.
 Nazaire, abbé de Lérins, 112.
 nérologue, 3, 8, 99, 136, 162, 288, 400, 438, 440-445.
 Nemfidius, patrice, 18, 214-215.
 Néoules (ca. Roquebrussanne, Var), 196.
 Nice (AM), 6, 14, 323, 328, 337-338, 367, 389, 406 ; évêques, 322, 329 (voir Archimbaud, Bertrand, Isnard, Pierre, Pons, Raimond) ; famille, 75, 80-82, 211, 214, 293, 323, 333, 337-343, 365, 408, 425, 434 (voir Orange, famille).
 Nicolas II, pape, 238, 260, 315.
 Nîmes (Gard), 171, 188, 260, 272-273 ; évêques, 190, 397 (voir Frotaire).
 Noël, frère de Bérenger, prêtre, 167.
Nonus, villa, 20.
 Northumberland (comté au nord de l'Angleterre), 20.
 Novalaise (Italie), abbaye, 216-217, 226 (voir Brême).
 Novelong, vicomte de Cavaillon, 56, 102, 121-122, 128, 452.
 Nyons (Drôme), 397.

O

Oda, fille de Rodoard (de Grasse), 299-300, 446.
 Odile, épouse de Conrad, comte de Vintimille, 311.
 Odile, épouse de Raimbert, 104.
 Odile (de Nice), 80-81, 337-339, 346.
 Odile (de Vence), vicomtesse de Marseille, 192-195, 346, 475.
 Odilon, abbé de Cluny, 24, 33, 38, 45-48, 50-54, 58-61, 63, 70, 74, 89, 94-96, 156, 228-229, 254, 287, 291, 293, 314, 323, 328, 334, 423-424, 460-461, 485.
 Odilon, abbé de St.-Gilles, 365.
 Odilon, prêtre d'Avignon, 385.
 Odoara, épouse de Laugier, fils de Rostaing de Lambesc, 210.
 Odolric, évêque de St.-Paul-Trois-Châteaux, 70.
 Odon, abbé de Cluny, 52, 424, 461.
 Odon, mari de Bellefleur, 448.
 Oldégaire, abbé de St.-Ruf, évêque de Barcelone, 389.
 Oliba, abbé de Ripoll, évêque de Vic, 256.
 Olivier, 300.

Ollières (ca. St.-Maximin, ar. Brignoles, Var), 203.
 Ollioules (ar. Toulon, Var), 194.
 Omayades, 23.
 Opio (ca. Bar, AM), 302.
 Orange (Vaucl.), 6, 45, 59, 82, 94 ; évêques (voir Guillaume) ; famille, 72, 75, 80-83, 175-176, 178, 365, 416, 425 (voir Nice, famille).
Orbesco, villa, 18.
 ordre monastique, 2.
 Orgon (ar. Arles, BDR), 480.
 Otbert, fils de Raimbert, 104.
 Otbert (de Rians), 358.
 Otton I, comte de Vintimille, 311.
 Otton II, comte de Vintimille, 312.
 Otton I, empereur, 43, 52, 54, 108-109, 113, 412-413.
 Otton, évêque d'Albenga, 313.
 Oulx (Piémont, Italie), collégiale, 76, 212, 383.
 Ours, évêque de Sisteron, 36.

P

Palayson (co. Roquebrune, ca. Fréjus, Var), 224, 277, 321.
 Palliol, famille, 251, 425.
 Pandulf, moine de Lérins, 378.
 Pandulf (de Salernes), 65-69, 229, 232, 428.
 papauté, 2, 3, 43, 107-108, 128-129, 150-151, 177, 252, 266-269, 271, 276, 285-286, 302, 351, 382, 409, 418, 422, 466, 469-473, 477, 485.
 Paracol, auj. Le Val (ca. Brignoles, ar. Toulon, Var), 145-148, 406-407.
 Parnans (Drôme), 154.
 Pascal II, pape, 88, 157-158, 303, 342, 353, 360, 480.
 Pato, abbé de St.-Gervais de Fos, 191, 348-349.
 Péliissanne (ca. Salon, ar. Aix, BDR), 210.
 Péninsule Ibérique, 263, 272.
 Pennes Mirabeau (ca. Gardane, BDR), 200.
 Pépin le Bref, 21.
 Percipia, épouse de Bertrand de Venasque, 393.
 Percipia (de Mévouillon), 83.
 Pertuis (ar. Apt, Vaucl.), 115, 121-122, 125, 128-130, 135.
 Petronille, épouse de Guillaume Bernard de Mougins, 310.
 Pétronille, fille d'Ismion, 153.
 Peynier (ca. Trets, ar. Aix, BDR), 194, 196, 198.
 Peyruis (ar. Forcalquier, AHP), 36, 62, 147, 407.
 Peytieux (co. Châteauneuf-de-Bordette, Drôme), 71-72.

- Piégut (co. Thorame-Basse, ca. Colmars, AHP), 221.
- Pierre, abbé de Lérins, 310, 312, 314, 377-378.
- Pierre, abbé de Montmajour, 157, 178, 322.
- Pierre, abbé de St.-André de Villeneuve, 8, 170.
- Pierre, abbé de St.-Laurent de Varigotti, 313.
- Pierre, abbé de St.-Victor, 224, 226, 240, 246, 252, 266, 277-279, 374.
- Pierre, archevêque d'Aix, 194, 201, 203, 358, 453.
- Pierre I, archevêque d'Arles, 356.
- Pierre, chanoine d'Aix, 453.
- Pierre, chanoine, fils d'Albert et Lautilde, 211-212.
- Pierre, comte de Melgueil, 269, 472.
- Pierre, doyen de Valensole, 79.
- Pierre, évêque de Gap, 175.
- Pierre I, évêque de Nice, 341.
- Pierre II, évêque de Nice, 342-343.
- Pierre, évêque de Riez, 382.
- Pierre, évêque de Senez, 220-221.
- Pierre I, évêque de Sisteron, 346, 453.
- Pierre, évêque de Vence, moine de Lérins, 346.
- Pierre, fidèle de Boniface de Reillanne, 241.
- Pierre, fils d'Atanulf (de Salernes), 229.
- Pierre, fils d'Ermengarde (de Monteux), 40.
- Pierre, fils de Béatrice, 249.
- Pierre, fils de Guillaume Bernard de Mougins, 310.
- Pierre, fils de Guillaume de Moustiers, 250.
- Pierre, fils de Venerandus, 372.
- Pierre, frère d'Autran, 86, 438.
- Pierre, frère de Bérenger, prêtre, 167.
- Pierre, mari d'Ermengarde, 344.
- Pierre, *miles* de Châteaurenard, moine de Lérins, 331.
- Pierre, *miles*, fils de Pons et Richilde, 33, 34, 60.
- Pierre, *ministeral*, 439.
- Pierre, moine clunisien, camérier de Pascal II, 88.
- Pierre, neveu de Guillaume de Moustiers, 380.
- Pierre, neveu de Venerandus, 372.
- Pierre, petit-fils d'Albert de Mison, 216.
- Pierre, petit-fils de Boniface (de Salernes), 233.
- Pierre, prieur de Carluç, 140.
- Pierre, prieur de St.-Saturnin-du-Port, 86, 352.
- Pierre, vicomte de Gap, 216-217.
- Pierre Aicard, père de Zacharie, moine clunisien, 87.
- Pierre Amic, 320.
- Pierre Assalitus, 320.
- Pierre Cornut, archevêque d'Aix, 360.
- Pierre Crépu, moine de Lérins, 300, 454.
- Pierre de Grauleras, moine de Lérins, 331.
- Pierre (de Mirabel), évêque de Vaison, 39, 70-71.
- Pierre de Mison (de Grasse), 305, 321, 435.
- Pierre de Mison, vicomte de Gap, 236.
- Pierre de Montauroux, 319.
- Pierre (de Nice-Orange), évêque de Vaison, 76, 340, 346.
- Pierre de Sabran, évêque de Sisteron, 454.
- Pierre de Vernègue, abbé de St.-Michel de Frigolet, 395.
- Pierre de Volonne, 237-238, 456.
- Pierre Geoffroi, archevêque d'Aix, moine de St.-Victor, 199, 453-454, 471.
- Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, 89-92, 320, 354.
- Pierre Nodolia, 203.
- Pierre Odoin, chanoine de Gap, moine clunisien, 73.
- Pierre Palliol, 169.
- Pierre Raimond (de Barcelone), 273.
- Pierre Rainoard (de Châteauevert), 149, 393.
- Pierre Saumade (de Marseille), 195, 198-199, 202-203.
- Pierre Scofario, 310.
- Pierre Signerius, 300.
- Pierrefeu (ca. Cuers, Var), 278.
- Pierrefeu (quartier au nord d'Antibes) (voir Revest).
- Pierrelatte (hameau, co. Vintimille, Italie), 312.
- Pignans (ca. Besse, ar. Draguignan, Var), collégiale, 117, 194, 250, 378-382, 396, 409-410.
- Piolenc (ca. Orange, ar. Avignon, Vaucl.), 59, 69, 91, 94.
- Pise (Italie), 206, 275.
- Plaimpied, abbaye, 388.
- Plan d'Aups (ca. St. Maximin, ar. Brignoles, Var), 185, 187, 200.
- Plan de Campagne (co. Pennes, ca. Gardanne, ar. Aix, BDR), 185, 200.
- Polycarpe de la Rivière, 161.
- polyptyque, 18, 19, 208-209, 211-213, 218, 221.
- Poncia, abbesse, 401.
- Poncia, épouse de Raimond Geoffroi, 203.
- Poncia, soeur de Foulques, 310.
- Pons, abbé de Lérins, 310, 332.
- Pons, abbé de Montmajour, 143.
- Pons, abbé de St.-André de Villeneuve, 8.
- Pons, abbé de St.-Ruf, 390.
- Pons, abbé de St.-Véran de Vence, 14, 344-346.
- Pons, abbé de St.-Victor, 185.
- Pons, chevalier de Saignon, 366.
- Pons, comte de Gévaudan, 190, 259.
- Pons, comte de Rodez, 190.
- Pons, comte de Toulouse, 171.
- Pons II, comte de Toulouse, 273.
- Pons, donateur de St.-André de Villeneuve, 165, 175.
- Pons, doyen d'Avignon, 387.

- Pons, évêque de Glandèves, 220, 452.
 Pons I, évêque de Marseille, 183-188, 190-192, 200-201, 207, 266, 348, 420-422, 433, 457.
 Pons II, évêque de Marseille, 191, 193, 195, 198-201, 205, 226, 242-243, 371, 402, 471.
 Pons, évêque de Nice, 338-339.
 Pons, évêque de Rodez, 270.
 Pons, fidèle de Raimbaud de Reillanne, 242.
 Pons, fils d'Albert et Lautilde, 211.
 Pons, fils d'Aldebert de St.-Georges, 375.
 Pons, fils de Gui de Fos, 351.
 Pons, fils de Pandulf, 325.
 Pons, fils de Pierre *miles*, 34.
 Pons, fils de Rostaing de Lambesc, 210.
 Pons, fils de Roubaud, 247-248.
 Pons, fils de Sabbatus, 167.
 Pons, frère de Gaudemar, 235.
 Pons, frère de Geoffroi de Rians, 358.
 Pons, frère de Gombert, 167.
 Pons, mari de Blismodis, 40.
 Pons, mari de Bonnefille, 451.
 Pons, *miles*, mari de Richilde, 33, 34, 61.
 Pons, moine de Cluny, frère de Féraud, évêque de Gap, 35, 39, 71-72, 81, 456.
 Pons, petit-fils de Raimbaud (de Nice-Orange), 340.
 Pons, précariste de Nyons, 40.
 Pons, prêtre d'Avignon, 385.
 Pons, prêtre, 240.
 Pons, prévôt de Ganagobie, 78.
 Pons, prieur de St.-André-de-Rosans, 72, 74.
 Pons, prieur de St.-Gervais de Fos, 353.
 Pons, témoin de Lucerius, 33.
 Pons Albert (de Pontevès), 232, 325, 377, 381.
 Pons Arbald (de Castellane), 56.
 Pons Balde, prévôt d'Avignon, 386-387.
 Pons Berald, 309-310.
 Pons Bonfils, 386.
 Pons Calvus, 69.
 Pons d'Allons, 326.
 Pons (de Châteaurenard), archevêque d'Aix, 147, 201, 231, 260, 452, 469.
 Pons de Fos, 297.
 Pons (de Marignane), archevêque d'Arles, 133, 222, 225, 245-247, 452, 457.
 Pons de Melgueil, abbé de Cluny, 89.
 Pons de Moustiers, moine de Lérins, 455.
 Pons de Peynier, vicomte de Marseille, 199, 204-205.
 Pons de Rians, 362.
 Pons de St.-Martin, 220.
 Pons Guillaume, 222.
 Pons Isnard, fils d'Isnard (de Salernes), 230.
 Pons Isnard de Flayosc, 350.
 Pons Maldans, frère de Richaud, 41.
 Pons Malfait, 324.
 Pons Maunier, vicomte de Marseille, 196, 198, 202-203, 428.
 Pons Mercoris, 311.
 Pons Montanario, chapelain, 212, 277.
 Pons Sescalus, moine de St.-Victor, 231, 278, 449.
 Pons Thierne, 224.
 Pontevès (ca. Barjols, ar. Draguignan, Var), famille, 67-70, 96, 148, 193, 218, 229-233, 236, 251, 284, 288, 323-327, 334, 378, 380-382, 395, 410, 448, 465, 478, 481.
 Porcaire, abbé de Lérins, 21, 46.
 Porcelet, famille, 355.
 Port Maurice (prov. de Gênes, Italie), 313.
 Pourcieux (ca. St.-Maximin, ar. Brignoles, Var), 194, 196, 203.
 Pourrières, (ca. St.-Maximin, ar. Brignoles, Var), 198.
 Prébayon, puis St.-André de Ramières, monastère, 15, 16, 398-400, 404-405 ; abbesses (voir Heliane).
 précaire, 27-29, 33, 61-62, 103, 414.
 Prémontrés, 391, 395, 409.
 prévôt (*prepositus*), 140, 277-278, 463.
 prieur (*prior*), 140, 277-278, 281-282, 316, 463.
 Psalmodi (co. St.-Laurent d'Aigouze, ca. Aigues Mortes, Gard), monastère, 14, 127, 187-190, 259, 270, 280, 283 ; abbés (voir Garnier).
 Puimoisson (ar. Digne, ca Riez, AHP), 328, 427, 480-481.
 Puy (Puy-de-Dôme), évêque, 190.
 Puyloubier (ca. Trets, BDR), 194, 196, 197.

Q

- querelle des investitures, 126, 268, 351.
 Quette (co. et ca. de Grimaud, ar. Draguignan, Var), 197.
 Quiqueran, convers de St.-Paul de Mausole, 393.

R

- Rado, archevêque d'Embrun, 236.
 Radulf, abbé de St.-Victor, 204.
 Radulf, légat pontifical, 151.
 Raimbaud, alleutier de Chaudol, 215.
 Raimbaud, évêque de Sisteron, prieur de Ganagobie, 481.
 Raimbaud, fils de Bertrand de Grasse, 306.
 Raimbaud, fils de Laugier Roux de Nice, 365.
 Raimbaud, frère de Féraud, évêque de Gap, 39, 71.
 Raimbaud, prêtre, alleutier de Chaudol, 215-216, 277.
 Raimbaud (d'Orange), fils de Bertrand, 340.
 Raimbaud (de Grasse), 300, 302-303.

- Raimbaud (de Nice-Orange), 76-77, 80-82, 339, 344, 346, 347.
- Raimbaud de Reillanne, archevêque d'Arles, 58, 72, 75, 105, 114-116, 126, 141-142, 160, 177, 194, 197, 200, 239-247, 254, 259-262, 274, 284, 361, 371, 373-374, 381, 383, 406, 452, 457, 461, 469.
- Raimbert, abbé de Montmajour, 406.
- Raimbert, neveu de Garnier, abbé d'Arles, 104.
- Raimbert (d'Entrecasteaux), 69.
- Raimond, abbé de St.-Ruf, 389-390.
- Raimond II, archevêque d'Arles, 91, 354.
- Raimond, chanoine d'Avignon, 453.
- Raimond, chevalier de Saignon, 366.
- Raimond I, comte de Toulouse, 273.
- Raimond III, comte de Toulouse, 189.
- Raimond IV (de Saint-Gilles), comte de Toulouse, marquis de Provence, 171, 273, 328, 332, 442, 480.
- Raimond V, comte de Toulouse, marquis de Provence, 173, 395.
- Raimond VII, comte de Toulouse, 441.
- Raimond, doyen d'Avignon, 387, 453.
- Raimond, évêque d'Apt, moine de St.-Gilles, 369.
- Raimond, évêque de Nice, 250, 340, 347, 372-373, 375.
- Raimond, fils d'Aldebert Dodo (de Châteaurenard), 332.
- Raimond, fils d'Isnard (de Salernes), 230.
- Raimond, fils de Geoffroi, vicomte de Marseille, 198.
- Raimond, fils de Gui de Fos, 351.
- Raimond, frère de Geoffroi de Sartoux, 310.
- Raimond, mari de Rixende, 451.
- Raimond, moine de St.-André de Villeneuve, 8, 170.
- Raimond, neveu de Farto, 311.
- Raimond, petit-fils d'Aldebert (de Châteaurenard), 148.
- Raimond, prieur de St.-Victor, 199.
- Raimond Bérenger I, comte de Barcelone, 255, 262, 273, 315, 443.
- Raimond Bérenger I, comte de Provence (III de Barcelone), 204, 257, 304-305, 315, 334, 389, 480.
- Raimond Bérenger II, comte de Provence (IV de Barcelone), 130, 173, 205, 442.
- Raimond Bérenger V, comte de Provence, 307.
- Raimond Bernard Trencavel, vicomte de Nîmes et Albi, 260.
- Raimond Borrell, comte de Barcelone, 255.
- Raimond de Cornus, prieur de St.-Zacharie d'Auriol, 280.
- Raimond de Grasse, 302.
- Raimond I de Montredon, archevêque d'Arles, 91, 173, 354.
- Raimond de Mostuéjols, chambrier de St.-Victor, 280.
- Raimond *de Vita Eterna*, évêque de Marseille, 471.
- Raimond Geoffroi, vicomte de Marseille, 203-205.
- Raimonde, épouse de Constant, 176.
- Raimonde, mère de l'abbé Maieul, 25, 27, 28, 53, 55-57, 102.
- Rainald, fils de Novelong, vicomte de Cavaillon, 115, 121-122, 128.
- Rainald, moine de St.-Victor, 277.
- Rainald, prêtre d'Avignon, 385.
- Rainald, prieur de Cluny, 64.
- Rainberga, moniale, 401.
- Rainoard, abbé de St.-André de Villeneuve, 165, 168.
- Rainoard, fils de Domesdia, 105.
- Rainoard, fils de Pierre Rainoard, 149.
- Rainoard, fils de Robert, 221, 329.
- Rainoard, petit-fils d'Aldebert (de Châteaurenard), 149.
- Rainoard, prêtre, 374-375.
- Rainoard, prévôt de St.-Paul de Mausole, 150, 393.
- Rainoard, signataire du douaire de Raimonde, 55.
- Rainoard I de Châteaupert, fils de Lambert Dodo, 144, 146.
- Rainoard II de Châteaupert, fils d'Aldebert (de Châteaurenard), 147, 149.
- Rainoard III de Châteaupert, 393.
- Rainoard IV de Châteaupert, fils de Pierre Rainoard, 393, 435.
- Rainoard Taixomega, 149.
- Ratis* (en Camargue, co. Arles, BDR), 115.
- Razès (Aude), 273.
- reconquête, 272.
- réforme grégorienne, 3, 7, 74, 80, 84-86, 89, 96, 116, 126-128, 159, 177, 180, 201, 207, 225, 251-252, 259, 263, 269-276, 301, 320, 330, 334-336, 341, 351, 357-358, 360, 387, 408, 411, 418, 421, 426, 453, 458, 460, 463-464, 467, 469-475, 477-479, 482.
- règle de saint Augustin, 336, 342, 371, 388, 390, 392, 409.
- règle de saint Benoît, 15, 183-184, 206, 209, 292, 348, 400, 405, 410, 420, 456, 460, 482-483.
- règle de saint Césaire, 398, 405, 410.
- Reillanne (ar. Forcalquier, AHP), 30, 56, 116, 239-241 ; famille, 58, 135, 141-142, 178, 200, 211, 239-247, 284, 300, 435, 469.
- Reindoiz, épouse de Féraud de Thoard, 237.
- reliques, 64, 154-155, 160, 163, 207-208, 227, 265, 284, 459.
- Remy, évêque d'Avignon, 386.
- Revest ou Pierrefeu (quartier au nord d'Antibes, ar. Grasse, AM), 292-293, 295, 302.

- Revest-du-Bion (ca. Banon, AHP), 84, 95, 174-175.
- Reveston (co. Utelle, AM), 339.
- Rians (ar. Draguignan, Var), famille, 53, 358-363, 398, 408, 416, 425 (voir Baux, famille).
- Ribadamicas, villa*, 60.
- Riboux (ca. Beausset, ar. Toulon, Var), 185.
- Richard, cardinal évêque d'Albano, 303.
- Richard de Millau, abbé de St.-Victor, 117, 126-127, 160, 198, 204, 223, 226, 250, 252-253, 258, 262-263, 269-271, 274-276, 281, 285, 351, 360, 375, 379, 388, 403, 455, 470-472.
- Richaud, clerc, donateur de St.-André de Villeneuve, 175.
- Richaud, donateur à *Dimone*, 41.
- Richaud, fils de Poncia, 310.
- Richaud, fondateur de St.-André-de-Rosans, 37-40, 42, 60, 82, 175, 448.
- Richaud, frère de Pons Maldans, 41.
- Richaud, mari d'Accelène, 222.
- Richaud (de Bargemon), 222.
- Richaud de Malaucène, 39.
- Richaud (de Monteux), 41.
- Richilde, épouse d'Hugues, 223.
- Richilde, épouse de Guérin de Riez, 380.
- Richilde, épouse de Pons *miles*, puis de Teutbert, 33, 34.
- Riculf, évêque de Fréjus, abbé de Montmajour, 49, 102-103, 119-121, 136, 317, 348, 405, 452, 457.
- Riculf, prêtre, 376.
- Riez (ar. Digne, AHP), 6, 28, 30, 63, 65, 66, 68, 70, 142-143, 218, 239, 247-248, 301, 303, 309, 323, 327-328, 334, 372, 376-377, 379, 382, 426, 439-440, 480 ; évêques, 29, 188, 322 (voir Almerade, Augier, Bertrand, Pierre) ; famille, 68-69, 96, 135, 142, 160, 178, 214, 218, 221, 247-251, 284, 287, 323-324, 326-328, 330, 361, 372, 395, 410, 425-427, 465, 478, 481.
- Rioms (ca. Buis, ar. Nyons, Drôme), 95, 223, 238.
- Ripert, fils de Dodo et Galburge, 220.
- Ripert de Mévouillon, évêque de Gap, 83, 175, 238-239.
- Ripoll (Espagne), abbaye, 7, 255-256, 263, 280-281, 283, 463.
- rituel, 9.
- Rixende, épouse de Raimond, 451.
- Rixende (de Millau), épouse de Geoffroi, vicomte de Marseille, 198, 258.
- Robert, clerc d'Avergne, 331.
- Robert II, comte de Clermont, 314.
- Robert, frère de Garac (de Lacoste-Castellane), 28, 221, 363-364.
- Robert le Pieux, roi de France, 118, 123, 257.
- Rochefort, famille, 484.
- Rodez (Aveyron), 246, 258, 272.
- Rodoard (de Grasse), 49, 287, 290-291, 293, 299, 307, 446.
- Rodolphe, abbé de Cluny, 91, 354.
- Rodolphe, évêque de Sisteron, 185.
- Rodolphe, frère de Féraud, évêque de Gap, 39, 71.
- Rodolphe II, roi de Bourgogne, 412.
- Rodolphe III, roi de Bourgogne, 29, 44, 59, 266.
- Rodolphe de Souabe, 265.
- Roland, abbé de Montmajour, 112, 114-116, 129, 154.
- Roland, oncle de Richaud, fondateur de St.-André-de-Rosans, 38, 39.
- Roland, témoin à *Dimone*, 41.
- Rome (Italie), 3, 51, 107-108, 119, 206, 229, 265-269, 275, 282, 327, 334, 343, 383, 419-420, 438, 470, 477.
- Roncelin, abbé de St.-Victor, vicomte de Marseille, 206, 282.
- Roque-Esclapon (voir Esclapon).
- Roquebrune (ca. Fréjus, ar. Draguignan, Var), 145-147, 321-322, 331-332 ; famille, 330.
- Roquefavour (co. Aix-en-Provence, BDR), 22, 112.
- Roquefort (co. Grasse, AM), 302.
- Roquette (La) (ca. Cannes, AM), 296.
- Rostaing, archevêque d'Arles, 15.
- Rostaing, chevalier de Saignon, 366.
- Rostaing, clerc, frère de Pons de St.-Martin, 220.
- Rostaing, évêque d'Avignon, 77-80, 92, 165-166, 213, 387, 453, 474.
- Rostaing, évêque d'Uzès, 32, 132.
- Rostaing, fidèle de Rainoard IV de Châteaufort, 394.
- Rostaing, fils d'Aldebert de St.-Georges, 375.
- Rostaing, fils de Guillaume de Moustiers, 250.
- Rostaing, fils de Pons et Richilde, 33.
- Rostaing, fils de Pons, doyen d'Avignon, 387.
- Rostaing, frère d'Aldebert (de Lacoste), 219, 221.
- Rostaing, frère de Raimbaud (de Nice-Orange), 340, 346.
- Rostaing, prévôt d'Avignon, 387.
- Rostaing Bérenger, vicomte d'Avignon, 168.
- Rostaing d'Agoult, 82.
- Rostaing de Ferrione, 311.
- Rostaing de Fos, archevêque d'Aix, 85, 129, 241, 351-352, 421-422.
- Rostaing de Lambesc, 210-211.
- Rostaing (de Sabran), 165, 450.
- Rostaing (de Thorame), 221, 329.
- Rostaing de Venasque, 8, 170.
- Rostaing Guillaume, chanoine d'Avignon, 453.
- Rostaing Raimbaud (de Nice), 224, 340.
- Rotberga, épouse de Gison, 153.

Roubaud, comte de Provence, 23, 29, 51, 59-60, 68-69, 118-120, 122-125, 144, 169, 188-190, 257, 338, 397, 413, 415.
 Roubaud, père de Pons, 247-248.
 Roubian (voir Laurade).
 Rouergue, 258, 262, 273.
 Rougiers (ca. St.-Maximin, ar. Brignoles, Var), 195.
 Rougon (ca. et ar. Castellane, AHP), 20, 218.
 Roumoules (ca. Riez, AHP), 324.
 Roussillon (ca. Gordes, ar. Apt, Vaucl.), 27.
 Royans (Drôme), 132, 152-154, 156, 159, 178.
 Rusticule, abbesse de St.-Césaire, 53.
 Rustrel (ca. et ar. Apt, Vaucl.), 27.

S

Sabbatus, 167.
 Sabran, famille, 32-34.
 Sagnes (Les) (co. et ca. Nice, AM), 340.
 Saignon (ca. Apt, Vaucl.), 221, 363-364, 368.
 Saint-Adrien de Besos (Espagne), collégiale, 389.
 Saint-Amand de Clansayes (auj. lieu-dit entre Clansayes et Montségur-sur-Lauzon, Drôme), prieuré, 35, 412.
 Saint-Amand de Rodez (Aveyron), monastère, 314.
 Saint-Andiol (ca. Orgon, ar. Arles, BDR), 149.
 Saint-André de Gap (HA), prieuré, 60, 72-74, 78, 83, 86-89, 95-96, 234.
 Saint-André de la Cappe (Arles, BDR), monastère, 107, 309.
 Saint-André de Ramières, monastère (voir Prébayon).
 Saint-André de Rosans (ar. Gap, HA), prieuré, 37, 42, 60, 72, 74, 82, 88, 90, 93, 95, 175.
 Saint-André de Vienne, abbaye, 442.
 Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon (Gard), abbaye, 8-10, 12, 77, 96-97, 123, 125, 160, 222-224, 226, 391-392, 416, 420, 423, 425, 440-443, 450, 458, 472-474 ; abbés (voir Gérard, Gison, Martin, Pierre, Pons, Rainoard).
 Saint-Antoine de Gênes (Italie), hôpital, 311.
 Saint-Antoine-en-Viennois (ar. et ca. St.-Marcellin, Isère), prieuré, 8, 152, 155-156, 159, 178.
 Saint-Barnard de Romans (ar. Valence, Drôme), abbaye, 100, 154.
 Saint-Bénigne de Dijon (Côte-d'Or), monastère, 229.
 Saint-Césaire (ca. St.-Vallier, AM), 302.
 Saint-Césaire d'Arles (BDR), monastère, 15, 53, 107, 184, 396-398, 405 ; abbesses (voir Adélaïde, Ermengarde, Galburge, Rusticule).
 Saint-Chaffre en Velay (auj. Le Monastier, Puy-de-Dôme), abbaye, 314.

Saint-Cirgues (Hte.-Loire), 58.
 Saint-Denis-en-France (Seine-Saint-Denis), abbaye, 48.
 Saint-Donat (co. Montfort, ca. Volonne, AHP), prieuré, 8, 170.
 Saint-Etienne de Posada (Sardaigne, Italie), 275.
 Saint-Eusèbe de Saignon (ca. Apt, Vaucl.), monastère, 8, 221, 329, 336-337, 363-370, 408, 416, 425, 462, 464, 473 ; abbés (voir Durand).
 Saint-Ferréol de Vienne (Isère), monastère, 156, 254, 278.
 Saint-Georges (St.-Jurs, ca. Moustiers, ar. Digne, AHP), famille, 372-375, 395, 410, 478.
 Saint-Gervais de Fos (BDR), monastère, 84-85, 91-92, 96, 188, 221, 336-337, 347-358, 368, 396, 408, 416, 421, 462, 464-465, 473 ; abbés (voir Albert, Guillaume, Pato).
 Saint-Gilles du Gard (ar. Nîmes, Gard), abbaye, 83, 91-92, 119, 129, 171, 189, 246, 272-274, 322, 329, 337, 353, 355, 357-358, 363, 365, 368-369, 408, 419, 425, 472 ; abbés, 354-355 (voir Galtier, Gérard, Guillaume, Odilon) ; comtes (voir Toulouse, comtes) ; Hospitaliers, 480.
 Saint-Gilles en Hongrie (Somogyvar), monastère, 368.
 Saint-Jean de Salles (ca. Aups, Var), collégiale, 372-376, 381, 395, 409-410, 464, 478.
 Saint-Jean des les Abadesses (Espagne), 264, 388, 403.
 Saint-Julien Brioude (Hte.-Loire), abbaye, 59, 156, 254.
 Saint-Jurson (ca. Mézel, ar. Digne, AHP), 247.
 Saint-Laurent d'Avignon (Vaucl.), monastère, 8-9, 78, 165, 174, 396, 400-401, 405, 423, 440, 443 ; abbesses (voir Berthe, Guiburge, Teucinde).
 Saint-Laurent de Varigotti (hameau d'Albenga, prov. de Gênes, Italie), monastère, 313, 315 ; abbés (voir Pierre).
 Saint-Marcel de la Sorgue (Vaucl.), monastère, 398-399, 405.
 Saint-Marcel-lès-Châlon (Saône-et-Loire), monastère, 74.
 Saint-Marius (ou Mary) à Val Benoît (Val-Bodon) (ca. Rémuzat, ar. Noyons, Drôme), monastère, 15.
 Saint-Martin de La Canourgue (Lozère), collégiale, 279-280, 459.
 Saint-Maximin (ar. Brignoles, Var), 251, 425.
 Saint-Médard (co. Garéoult, Var), 451.
 Saint-Michel de Frigolet (co. et ca. Tarascon, ar. Arles, BDR), collégiale, 391, 394-395, 409-410.

- Saint-Michel de Vintimille (Italie), monastère 311-312, 315, 442 ; abbés (voir Dalmace).
- Saint-Michel del Fai (Espagne), monastère, 255, 278-279.
- Saint-Michel-l'Observatoire (ca. et ar. Forcalquier, AHP), 176 (voir *Casomalis*).
- Saint-Pantaléon (ca. Gordes, ar. Apt, Vaucl.), 44.
- Saint-Paul de Mausole (co. St.-Rémy, ar. Arles, BDR), collégiale, 150, 164, 362, 391-395, 409-410, 479.
- Saint-Paul de Subirats (Espagne), 275.
- Saint-Paul del Mar (Espagne), monastère, 256, 315, 443.
- Saint-Paul-hors-les-murs de Rome, monastère, 265.
- Saint-Paul-Trois-Châteaux (ar. Nyons, Drôme), 6, 35, 44-45, 61, 82 ; évêques (voir Odolric).
- Saint-Pierre d'Ager (Espagne), monastère, 263.
- Saint-Pierre de Besalù (Espagne), monastère, 264, 270, 280, 283, 388.
- Saint-Pierre de Meyrueis (Lozère), monastère, 270.
- Saint-Pierre du Puy (co. Orange, Vaucl.), monastère, 399-400, 405.
- Saint-Pons de Nice (AM), abbaye, 10, 13-14, 20, 75-77, 287, 293, 323, 329, 333, 336-343, 347, 359, 396, 408, 416, 457-459, 473 ; abbés (voir Ebrard, Jean, Siacre).
- Saint-Pons de Thomières, abbaye, 272.
- Saint-Privat (co. Sarrians, ca. et ar. Carpentras, Vaucl.), 71.
- Saint-Raphaël (ca. Fréjus, Var), 319-320.
- Saint-Remi de Reims, abbaye, 111-112.
- Saint-Rémy de Provence (ar. Arles, BDR), 111-112, 393-394.
- Saint-Romain (co. Villecroze, ca. Salernes, Var), 66, 69, 71.
- Saint-Romain d'Aiguille (co. Beaucaire, Gard), monastère, 107.
- Saint-Ruf d'Avignon, collégiale, 165, 371, 384-392, 395-396, 409, 479 ; abbés (voir Albert, Letbert, Oldégaire, Pons, Raimond).
- Saint-Saturnin (ar. et ca. Apt, Vaucl.), 28.
- Saint-Saturnin de Cagliari (Sardaigne, Italie), 275.
- Saint-Saturnin-du-Port,auj. Pont-Saint-Esprit (ar. Nîmes, Gard), prieuré, 32-33, 44, 353.
- Saint-Sauveur all'Isola (Toscane, Italie), abbaye, 446.
- Saint-Sauveur de Chirac (Le Monastier, ca. St. Germain du Teil, Lozère), monastère, 279-280.
- Saint-Sauveur de Marseille, monastère, 396, 401-403, 405 ; abbesses (voir Gersende).
- Saint-Savin de Lavedan (ca. Argèles, Htes.-Pyrenées), monastère, 270, 280-281.
- Saint-Sebastien del Penedès (Espagne), monastère, 256, 262, 278-279.
- Saint-Sernin de Toulouse, 271.
- Saint-Servan de Tolède (Espagne), monastère, 275.
- Saint-Sever de Roustan (ca. Rabastens, Htes.-Pyrenées), monastère, 280.
- Saint-Siège, 47, 107-108, 151-152, 160, 205, 269, 275-276, 285-286, 354, 365, 381, 383, 389.
- Saint-Thomas del Fluvià (Espagne), 275.
- Saint-Tropez (Var), 23, 197.
- Saint-Véran d'Avignon, monastère, 404.
- Saint-Véran de Vaucluse (co. l'Isle, Vaucl.), monastère, 184, 278, 398-399, 405, 414, 425 ; abbesses (voir Berthe).
- Saint-Véran de Vence (AM), monastère, 14, 20, 22, 315, 323, 333, 337, 341, 343-347, 359, 408, 416, 425, 434, 459, 462, 464 ; abbés (voir Constantin, Pons).
- Saint-Victor de Marseille, abbaye, 4-5, 7-8, 10, 12, 16-19, 22, 70, 79, 84, 86, 95, 116-119, 123-124, 136, 142-144, 147-149, 151-152, 156, 160, 173, 177-179, 288, 291, 293, 296-297, 308, 314-315, 321, 324, 326, 328, 330, 333, 335-337, 341, 347, 350-352, 358-363, 366, 372-376, 378-380, 383-384, 388, 402-404, 408-409, 415, 417, 420-422, 425-426, 428-429, 433, 435, 438-440, 443-444, 449, 451-453, 455-456, 458-463, 465, 467, 469-470-473, 475, 477, 485 ; abbés, 7, 205, 208, 276-286 (voir Adalard, Astorge de Canilhac, Bernard, Bernard de Millau, Bonfils, Durand, Guifred, Hugues, Isarn, Magnus, Pons, Pierre, Radulf, Richard de Millau, Roncelin).
- Saint-Zacharie d'Auriol (ca. Roquevaire, BDR), prieuré, 200, 242-244, 280, 371, 376, 409.
- Sainte-Colombe (ca. Orpierre, ar. Gap, HA), 176.
- Sainte-Croix de Coimbre (Portugal), collégiale, 388.
- Sainte-Madeleine de Montsalvy (Cantal), prieuré, 388.
- Sainte-Marie d'Ambialet (ca. Villefranche, Tarn), monastère, 260.
- Sainte-Marie de Besalù (Espagne), collégiale, 388.
- Sainte-Marie de Gerri (Espagne), monastère, 275, 280.
- Sainte-Marie de Moustiers, collégiale (voir Moustiers-Sainte-Marie).
- Sainte-Marie de Sorèze (Tarn), monastère, 260, 279.
- Sainte-Marie des Accoules, monastère, 194, 201, 401 (voir St.-Sauveur de Marseille) ; abbesses (voir Adalmois).

- Sainte-Perpétue de Brignoles (Var), prieuré, 5, 193, 251, 403-404 (voir La Celle).
- Saintes-Maries (ar. Arles, BDR), 397.
- Salernes (ar. Draguignan, Var), 67, 229-231, 233, 236, 325, 382 ; famille, 68-70, 96, 135, 145, 193, 229-233, 236, 251, 278, 284, 325, 378, 448.
- Salle (La) (ca. Beausset, co. La Cadière, Var), 204.
- Salles (Les) (ca. Aups, Var), 372-374.
- Salomé, épouse de Pons Maunier, 203.
- Salon (ar. Aix, BDR), 210.
- Sanche, comte de Provence, 395.
- Sancho Ramires, roi d'Aragon, 269, 472.
- Saorge (ca. Breil, ar. Nice, AM), 312.
- Sapaudus, évêque d'Arles, 6.
- Saramanus, mari de Bonafanta, 345.
- Sardaigne (Italie), 180, 275.
- Sarrasins, 15, 23, 26, 43, 46, 51, 53, 58, 81, 184, 188, 206, 287, 290, 292, 305-307, 317, 323, 343, 347, 380, 411, 413-415, 428, 443, 446, 461, 480 (voir Maures).
- Sarriens (ca. et ar. Carpentras, Vaucl.), 43, 51-52, 54, 69, 71-72, 94, 121, 162.
- Sartoux (co. Mouans-Sartoux, ca. Cannes, AM), 291.
- Sauveur (de Lirac), 450.
- Schaffausen (Allemagne), monastère, 265.
- Scocia, épouse d'Atanulf, fils de Boniface de Reillanne, 141.
- Scocia (de Riez), épouse de Geoffroi de Rians, 358, 361, 402.
- Scocia (de Venasque), 393.
- Seillans (ca. Fayence, ar. Draguignan, Var), 209, 221-222, 225.
- Selérans (ca. Ribiers, ar. Gap, HA), 175.
- Sénanque (co. et ca. Gordes, ar. d'Apt, Vaucl.), abbaye, 484.
- Senez (ar. Castellane, AHP), 6, 131, 209, 219, 325, 377 ; évêques, 467 (voir Amiel, Hugues, Pierre).
- Senioretus, chanoine d'Avignon, 401.
- Septimanie, 12, 391.
- Séranon (ca. St.-Auban, AM), 311, 325, 377.
- Serge IV, pape, 122.
- Siacre, abbé de St.-Pons, 13, 341.
- Siège (co. Simiane, ca. Gardanne, ar. Aix, BDR), 105.
- Signerius, mari d'Oda, 299, 454.
- Signoretus, donateur à Cousson, 248.
- Sigofredus, 224.
- Silvacane (co. La Roque d'Anthéron, ca. Lambesc, ar. Aix, BDR), abbaye, 362, 442, 484.
- Silvestre, fils de Sabbatus, 167.
- Sinaca, ager*, 20, 212.
- Sippe, 2, 55.
- Sisteron (AHP), 6, 30, 45, 62, 75-76, 84, 125, 131, 142, 147, 170, 174-175, 192, 211-212, 338, 382-384, 404, 407, 481 ; évêques (voir Charles, Frodon, Durand, Gérard, Gérard Chabrier, Jean, Laurent Bureau, Ours, Pierre, Pierre de Sabran, Raimbaud, Rodolphe) ; vicomtes, 211, 213-214 (voir Bérenger, Miron).
- Six-Fours (ar. Toulon, Var), 194-195, 203.
- Solliès (ar. Toulon, Var), 195, 204, 402.
- Sorgues (ar. Avignon, Vaucl.), 78-79, 92, 320, 474.
- Sospel (ar. Nice, AM), 312.
- Sourribes (HA), monastère, 404.
- Spéluque (co. Montfort, ca. Cotignac, ar. Brignoles, Var), collégiale, 378-382, 410.
- Stéphanie, comtesse de Provence, 125, 439.
- Stéphanie, épouse d'Aldebert (de Riez), 69-70, 138, 247.
- Stéphanie, épouse de Boniface de Castellane, 328.
- Stéphanie, épouse de Guillaume II, vicomte de Marseille, 193, 198-199, 380, 402.
- Sufficia, épouse de Gérard, 32, 34.
- Sufficia, moniale, 401.
- Suyes (co. Châteauredon, ca. Mézel, ar. Digne, AHP), 247-248, 250.
- Syrus, hagiographe de l'abbé Maieul, 25, 51.

T

- Tarascon (ar. Arles, BDR), 125-126, 394.
- Tarragone (Espagne), 389.
- Tassil, alleutier de Chaudol, 215.
- Tassil, frère de Pierre de Volonne, 237.
- Tavernes (ar. Draguignan, Var), 232.
- Templiers, 7, 233, 478-482, 485.
- Terre Sainte, 7, 204, 393, 427-428, 480-481 (voir Jérusalem).
- Teucia, épouse de Constant, 176.
- Teucinde, abbesse de St.-Laurent d'Avignon, 102.
- Teucinde, épouse d'Aldebert, juge d'Avignon, 167-168.
- Teucinde, épouse de Novelong, vicomte de Cavaillon, 56, 102.
- Teucinde, fondatrice de Montmajour, 57, 101-103, 106-107, 119-121, 124, 177, 405.
- Teucinde (de Callian), 318.
- Teutbert, mari d'Aremberte, 222.
- Teutbert, mari de Richilde, 34.
- Teutbert, parent d'Arnulf, évêque d'Apt, 27, 28.
- Thébaïde, 154.
- Théodore, évêque de Fréjus, 317.
- Thèse (ca. de La Motte, ar. de Forcalquier, AHP), 44.
- Thoard (ca. et ar. Digne, AHP), 237.
- Thorame (ca. Colmars, ar. Castellane, AHP), 219-221 ; famille (voir Castellane).
- Thouzon (co. Thor, ca. Isle-sur-Sorgues, Vaucl.), 171-173.

Tolède (Espagne), 275.
 Tortose (Espagne), 255.
 Toul (Meurthe-et-Moselle), 467.
 Toulon (Var), 6, 125, 131, 184, 191, 194, 196, 379, 382 ; évêques, 407, 467 (voir Déodat).
 Toulouse (Hte.-Garonne), 260, 272 ; comtes, 171-173, 178, 257-258, 272-273, 365, 394, 408, 425, 472 (voir Alphonse Jourdain, Bertrand, Guillaume, Pons, Raimond).
 Tourettes (co. d'Apt, Vaucl.), 368.
 Tournus (ar. Mâcon, Saône-et-Loire), abbaye, 45.
 Tours (Indre-et-Loire), 8.
 Tourves (co. et ca. Brignoles, Var), 19, 168, 201.
 Trans (ca. Draguignan, Var), 350.
 Trébon (plaine, co. d'Arles, BDR), 132.
 Trescleoux (ca. Orpierre, ar. Gap, HA), 95, 238-239.
 Trets (ar. Aix, BDR), 183, 192, 197.
 trêve de Dieu, 70, 114, 177, 212, 224, 226, 254, 259, 461.
 Trigance (ca. Comps, Var), 20, 209, 218-218, 225-226.
 Trinquetaille (co. Arles, BDR), Hospitaliers, 362, 480, 481.
 Truan, famille, 304.
 Trutmundus, témoin de Lucerius, 33.
 Tulette (ca. de Grignan, ar. de Nyons, Drôme), 44.
 Turin (Italie), 23.
 Turriers (ar. Sisteron, AHP), 236.

U

Udalard, frère d'Humbert, moine clunisien, 87.
 Udolo, propriétaire à Olivet, 309.
 Unia, épouse de Gombert, 167.
 Unia, soeur de Richaud et Hugues (de Bargemon), 222.
 Urbain I, pape, 390.
 Urbain II, pape, 83, 127, 157, 174, 268, 275, 280, 301, 320, 334, 341, 360, 368, 390, 467, 472-473, 477, 480.
 Urgell (Espagne), 275 ; comtes, 472 (voir Ermengaud).
 Utmar, fils de Lambert Dodo, 144.
 Uzès (ar. Nîmes, Gard), 32, 44, 209, 353, 397 ; évêque, 190 (voir Rostaing).

V

Vabres (ca. Ste. Affrique, Aveyron), abbaye, 246, 261, 273, 280, 283, 314 ; abbés (voir Deusde).
 Vaison (ar. Carpentras, Vaucl.), 6, 15, 37, 38, 40, 45, 82, 131, 176 ; évêques, 425 (voir Humbert, Pierre).

Valence (Drôme), 45, 152-153, 157-158, 389 ; évêques (voir Gontard).
 Valensole (ar. de Digne, AHP), 25, 28, 29, 53, 56, 62-66, 68-71, 96, 232, 323.
 Valernes (ca. La Motte, ar. Forcalquier, AHP), 237.
 Valette (La) (co. Roquebrune, Var), 232.
 Valgaudemar (HA), 62, 94.
 Vallauris (ca. d'Antibes, ar. Grasse, AM), 290, 295, 298-299, 302, 305, 321, 429, 446.
 Vallis Uleria (à Miramas, ca. Salon, ar. Aix, BDR), 122.
 Vallosa (Espagne), monastère, 272.
 Valmoissine (co. Aups, ca. et ar. Draguignan, Var), collégiale, 378.
 Valsainte (co. Valsaintes, ca. Banon, ar. Forcalquier, AHP), abbaye, 484.
 Varacon Farald (de Thorame-Castellane), 56.
 Varages (ca. Barjols, ar. Draguignan, Var), 67, 135, 138, 140, 233, 419, 462.
 Vassols (ca. Mormoiron, Vaucl.), 106.
 Vaux des Meuniers, quartier sur la rive gauche du Verdon (co. Quinson, ca. Riez, ar. Digne, AHP), 323, 326.
 Velorgues (co. Isle-sur Sorgues, ar. Avignon, Vaucl.), 125.
 Venance Fortunat, 18.
 Venasque (ca. Pennes, ar. Carpentras, Vaucl.), 41, 60 ; famille, 392, 395, 410.
 Vence (ar. Grasse, AM), 6, 14, 309, 323, 338, 343 ; évêques (voir Durand, Pierre) ; famille, 49, 323, 333, 343, 408, 416, 425, 434.
 Venelles (ca. Aix, BDR), 193.
 Venerandus, prêtre, 372-375.
 Vergons (ca. Annot, ar. Castellane, AHP), 209.
 Veynes (ca. Gap, HA), 88, 90.
 vicariat d'Arles, 259-260, 381, 469.
 Victor II, pape, 259-260, 381, 469.
 Victor, saint, 17-19, 227, 284, 459.
 Vidauban (ca. Le Luc, ar. Draguignan, Var), 202.
 Vieillespesse (co. St.-Flour, Cantal), 314.
 Vienne (Isère), 129, 152-153, 155, 157-158, 254 ; archevêques, 388, 466 (voir Gui, Laugier).
 Viennoise, province romaine, 6.
 Viernarius, *missus dominicus*, 214.
 Vigan (Le) (Gard), 273.
 Villecroze (ca. Salernes, Var), prieuré, 66-68, 70, 193, 229, 231, 233, 284, 325, 448-449.
 Villelaure (ca. Cadenet, Vaucl.), 210.
 Villemus (ca. Reillanne, ar. Forcalquier, AHP), 240.
 Villepey (co. Fréjus, Var), 147.
 Vinnol (prov. Gênes, Italie), 313.
 Vinon-sur-Verdon (ca. Rians, Var), 142.
 Vins (ca. Brignoles, Var), 147.

Vintimille (Italie), 301, 311-312, 389 ; comtes, 334, 442 (voir Conrad, Otton) ; évêques (voir Martin).
Virgonis, villa, 20.
Vivien, prieur de Cluny, 60.
Viviers (Ardèche), 61 ; évêques, 388 (voir Armand).
Volx (ca. Manosque, ar. Forcalquier, AHP), monastère, 14, 459 ; abbés (voir Adémar).
Voûte-Chilhac (La) (Hte.-Loire), 58.
Vouvantes (ar. Châteaubriant, Loire-Atlantique), 124.

W

Wadalde, évêque de Marseille, 18, 208.
Walcaud, évêque de Cavaillon, 398, 414.
Walo, neveu de Griffon, comte, 132.
Warildes, villa, 104.
Wilitrude, épouse de Raimbert, 104.
Worms, concordat, 473.

Y

Yves, évêque de Marseille, 18.
Yves, prieur de Cluny, 86, 352.
Yves de Chartres, 472.

Z

Zacharie, moine clunisien, 87.
Zacharie, pape, 108.